BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVI
E
22
NAPOLI

Digitized by Google

K LVII
E
22

Digitized by Google

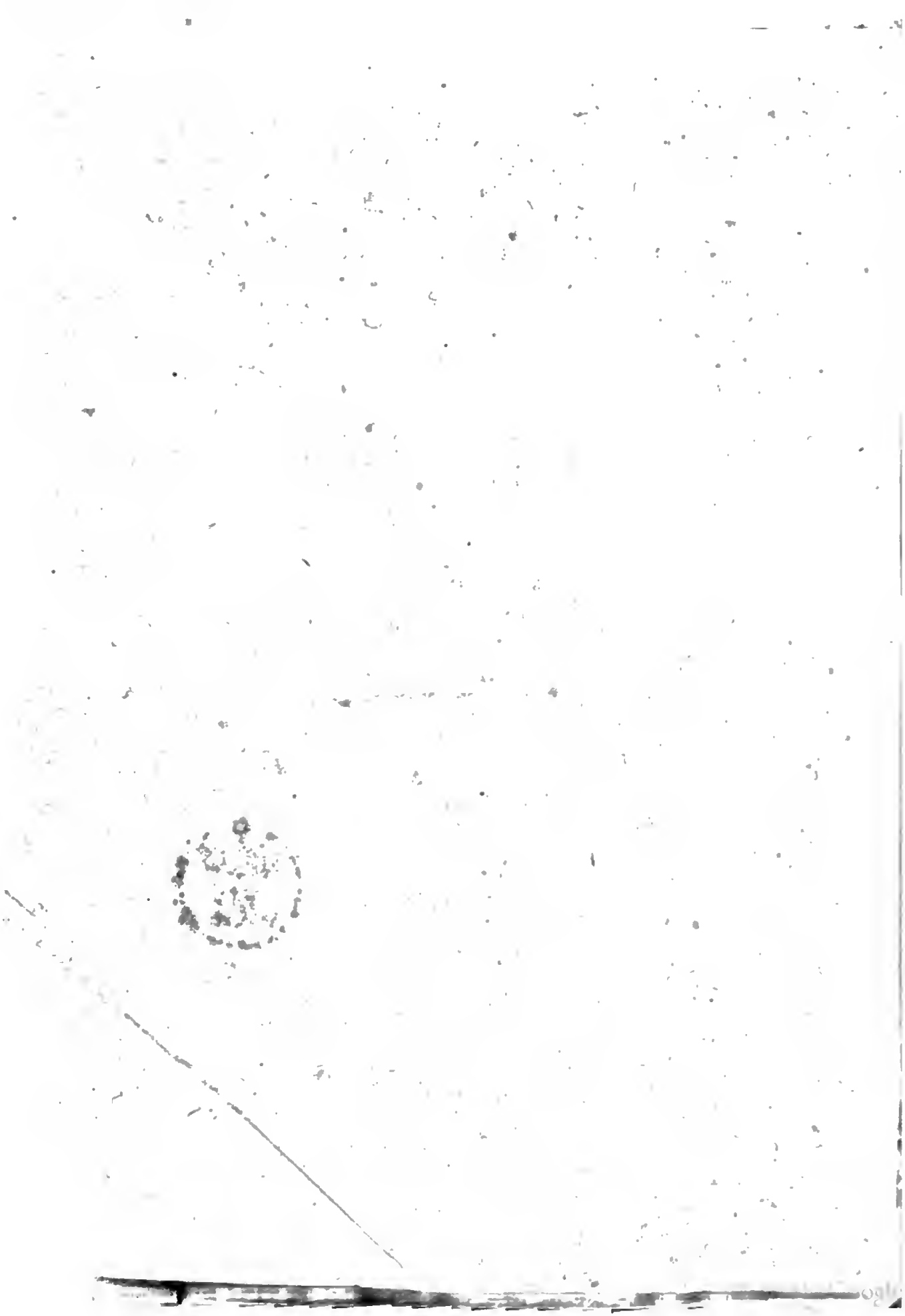

HISTOIRE
DES
EMPEREURS,

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT REGNÉ durant les six premiers siecles de l'Eglise, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leurs temps.

JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les principales difficultez de l'histoire.

TOME QUATRIEME.

QUI COMPREND DEPUIS DIOCLETIEN jusqu'à Jovien.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

NOUVELLE EDITION,

Revue, corrigée, & augmentée par l'auteur.

A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, rue Saint Jacques, au Palmier.

M. DCC. XXIII.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU

dans ce quatriéme volume.

TABLE des Prenoms Romains. *pag.* iv
Table des Citations. v
Table des Articles & des Notes. xv
L'Empereur Diocletien. 1
Le grand Conſtantin premier Empereur Chrétien. 76
L'Empereur Conſtance, avec ſes freres Conſtantin & Conſtant. 312
L'Empereur Julien l'apoſtat. 483
L'Empereur Jovien. 577
Notes ſur Diocletien. 594
Notes ſur l'Empereur Conſtantin. 613
Notes ſur l'Empereur Conſtance. 664
Notes ſur Julien l'apoſtat. 693
Notes ſur l'Empereur Jovien. 702
La Chronologie. 704
Table des Matieres. 723

TABLE

DES PRENOMS ROMAINS qui ſe mettent d'ordinaire en abregé.

A.	Aulus.
Ap.	Appius.
C.	Caius.
Cn.	Cnæus.
D.	Decimus.
L.	Lucius.
M.	Marcus.
M'.	Manius.
Mam.	Mamercus.
N.	Numerius.
P.	Publius.
Q.	Quintus.
Ser.	Servius.
Sex.	Sextus.
Sp.	Spurius.
T.	Titus.
Ti.	Tiberius.

TABLE
DES CITATIONS.

A

Abul.	GREGORII Abulfarajii hiſtoria Orientalis à Pocockio ex arabico latinè : edita. Oxoniæ anno 1672.
Act. M.	Acta Martyrum ſincera & ſelecta per D. Theodoricum Ruinart : Pariſiis an. 1689.
Aga. l. 1.	Agathiæ de imperio Juſtiniani liber primus : Pariſiis an. 1660.
Agob.	Agobardi Lugdunenſis de tranſlatione S. Cypriani, tom. 2 : Pariſ. an. 1665.
Alex. t. 5.	Natalis Alexandri Dominicani hiſtoria eccleſiaſtica, tomo ſeu volumine quinto, non ſæculo : Pariſ. an. 1677.
Alb. euc.	Edmundi Albertini de Euchariſtia : Daventriæ an. 1655.
Ald. p. 275.	S. Aldhelmi de laudibus virginitatis : Bibliot. Pat. tomo 3.
Alf. 123. 5. 5.	Alfordi annales Britannorum, anno Chriſti 123, Leodii an. 1663.
All. conf.	Leonis Allatii de Eccleſiæ occidentalis & orientalis perpetua conſenſione : Coloniæ an. 1648.
de Sim.	... diatriba de Simeonibus : Pariſ. an. 1664.
Amb. div. 3.	Ambroſii de diverſis concio tertia tomo 5 : editionis veteris Pariſ. an. 1603.
ep. 17.	... epiſtola 17, tomo 5.
rel. S. p. 196.	Symmachi relatio ad Valentinianum pro ara Victoriæ, inter Ambroſii epiſtolas, tomo 5.
virg. l. 3.	Ambroſii de virginibus ad Marcellinam, tomo 5.
Amm. l. 15.	Ammiani Marcellini liber 15, ex prima recenſione Henrici Valeſii : Pariſiis anno 1636.
Anonymus Ammiano per Valeſium ſubjunctus.	an.
Ammiani editio poſtrema in fol. Pariſiis anno 1681.	f.
Valeſii notæ in Ammianum ex prima editione.	n.
D. Joannis Mabillon Analectorum tomo 4 : Lutetiæ anno 1685.	Anal. t. 4.
Anaſtaſius Bibliothecarius in vita Adriani quem 97 Pontificem numerat : Pariſiis anno 1649.	Anaſt. c. 97.
... ejuſdem hiſtoria ſeu chronologia, Pontificum vitis præpoſita.	hiſt.
Arnobii in gentes liber 2 : Lugduni Batavorum anno 1651.	Arn. l. 2.
Athanaſii major apologia contra Arianos, tomo 1 : Pariſiis an. 1627.	Ath. ap. 2.
Joviani colloquium cum Arianis apud Athanaſium, tomo 2.	coll. p. 25.
... de ſynodis Arimini & Seleuciæ habitis, tomo 1.	de ſyn.
... ad ſolitariam vitam agentes, tomo 1.	ſol.
Vie de S. Athanaſe par Mr Hermant : à Paris en 1671.	vie,
Auguſtini de civitate Dei lib. 18, ex editione Pariſienſi Lovanienſium anno 1586.	Aug. civ. liv. 18.
... breviculum collationis diei tertii, tomo 7 : Lovan.	col. d. 3. c. 17.
... Confeſſionum liber 6, tomo 1.	conf. l. 6.
... epiſtola 82, tomo 2.	ep. 82.
... in Creſconium liber 2, tomo 7.	in Cre. l. 2.
... in Petilianum Donatiſtam de unico baptiſmo, tomo 7.	in Pet.
... contra litteras Petiliani, tom. 7.	lit. P.
... opus poſtremum, ſeu perfectum ſeu imperfectum in Julianum, in ſupplemento, tomo 2.	op. imp.
... de opere monachorum, tomo 5.	op mo.

p. col. ... ad Donatiſtas poſt Collationem, tomo 7.

retr. l. 2. ... Retractationum liber 2, tomo 1.

ſ. 285. ... ſermo 285. editionis Benedictinorum, tomo 5.

ſ. Do p. 181. ... de ſermone Domini in monte: Ben. tomo 3, parte 2.

Aur. V. p. 511. Aurelius Victor, in hoc ipſo Cæſare de quo narratur; inter Romanæ hiſtoriæ ſcriptores: Francofordi anno 1588.

Aur. V. epi. Idem Victor cum alterius junioris Victoris epitome, Ibid.

Aurel. v. p. 224. Aureliani Auguſti vita: in hiſtoria Aug. Pariſiis anno 1620.

Auſ. conſ. p. 387. Auſonii gratiarum actio ad Gratianum pro Conſulatu, pagina ſeu diſtinctione 387, ex editione Eliæ Vineti: Burdegalæ anno 1580.

prof. 1. p. 137. ... de profeſſoribus Burdegalenſibus carmen primum.

Aut. q. 115. p. 122. Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſtione 115, apud Auguſtinum Benedictinor. tom. 3.

B

Bail. gram. MONSIEUR Baillet dans ſes Jugemens des ſavans ſur les grammairiens: à Paris 1685.

poet. ... le meſme ſur les poetes: à Paris en 1686.

Baluz. t. 1. Stephani Baluzii Miſcellaneorum, tomo 1.

Bar. 34. § 314. Baronii annales, anno Chriſti 34 paragrapho 314: Antuerpiæ anno 1612.

3. aug. c. ... in martyrologium ad 3 auguſti nota C, ſeu 3: Antuerpiæ an. 1613.

384. ap. p. 11. ... appendix ad annum 384, in fine tomi.

Baſ. h. 16. Baſilii Magni de diverſis homilia 16, tomo 1: Pariſiis anno 1637.

Baud. p. 200. Le dictionaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudrand: à Paris en 1670. On a quelquefois ajouté A. B. &c. pour marquer la letire ſous laquelle eſt la citation, quand cela ne ſe voyoit pas par le texte.

Bed. h. Ang. p. 6. 2. Bedæ hiſtoria gentis Anglorum p. 6. folio verſo: Coloniæ Agrippinæ anno 1601.

Bib. P. t. 8. Bibliotheca Patrum Pariſiis edita anno 1644, qua ſemper utimur.

Bit. p. Franciſci Mediobarbi Biragi numiſmata: Mediolani edita anno 1683.

Boll. 12. feb. Bollandus, ſeu ejus continuatores ad diem februarii 12. Sic de cæteris.

13. may, p. 18. ... acta quæ græce habentur pro 13 maii ad finem voluminis, pag. 12.

feb. t. 1. ... prolegomena in tomo primo februarii; & ſic de aliis menſibus.

pont. 2. p. ... propylæi ad menſem maium pars 2, quæ eſt conatus in catalogum Romanorum Pontificum à Petro ad Gelaſium II.

Bona, lit. l. 2. Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum liber 2: Romæ anno 1672.

Bonoſ. v. p. 248. Bonoſi tyranni vita per Vopiſcum: Pariſiis anno 1620.

Boſq. l. 4. Eccleſiæ Gallicanæ hiſtoria per Franciſcum Boſquetum, tomo 1. lib. 4: Pariſiis anno 1636.

to. 2. ... ejuſdem tomo 2, quo Martyrum acta continentur.

Buch. p. Bucherii de cyclo Victorii, & aliis cyclis paſchalibus: Antuerpiæ anno 1633,

belg. ou de B. ... hiſtoria Belgica: Leodii anno 1655.

Burd. iti. p. 43. Burdegalenſe itinerarium, cum Antonini aliiſque geographicis Ptolemæo ſubjunctum: Amſtelodami anno 1619.

Byz. fam. Byzantinorum ſeu orientalium Auguſtorum familiæ per Carolum du Cange: Luteciæ anno 1680.

C

Cæci. op. p. GESTA purgationis Cæciliani & Felicis apud Optatum: Pariſiis anno 1631.

Calviſ. p. Sethi Calviſii chronologia: Francofurti anno 1620. Si nec pagina notetur is annus quærendus cujus texitur hiſtoria.

Cang. de C. Urbis Conſtantinopolitanæ deſ-

	criptio per Carolum du Cange: Pariſis anno 1680.
f. Byz.	... familiæ Byzantinæ.
lat. L.	... Gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis littera L. Luteciæ anno 1678.
num.	... diſſertatio de inferioris ævi numiſmatibus Gloſſarii latini tom. 3. ſubjuncta.
Capit. n. S. p. 66.	Salmaſii notæ in Capitolinum: in hiſtoria Auguſta: Pariſiis anno 1620.
Cari. v. p. 254.	Cari Auguſti vita, Ibid.
Caſſ. l. 4 ep. 5.	Caſſiodori variarum epiſtolarum lib. 4, epiſt. 5: Pariſiis anno 1588.
gram.	... de grammatica.
orth.	... de orthographia.
Caſſ. v.	Avidii Caſſii tyranni vita per Vulcatium in hiſtoria Auguſta: Pariſiis anno 1620.
Cedr.	Cedreni hiſtoria tom. 1: Pariſ. anno 1647.
Cenſor. c. 18.	Cenſorini de die natali: Lugduni Batavorum an. 1642.
Chry. 2. Cor. h 10.	Chryſoſtomi in 2. Pauli ad Corinthios homilia 10, ex editione Pariſiis anno 1636.
de Baby.	... homilia de S. Babylâ, tomo 1.
div. Chr.	.., de diviuitate Chriſti, ſeu quod Chriſtus ſit Deus, tomo 5.
in gent.	... liber de S. Babylâ contra Gentiles, tomo 1.
in Jud. h. 3.	... homilia 3 in Judæos, tomo 1.
in Phili.	... in epiſtolam ad Philippenſes.
t. 1. or. *ſeu* h. 48.	... homilia ſeu oratio 48, tomi primi.
vid. p. 463.	... ad viduam juniorem, tom. 4.
Chr. Al.	Chronicum Alexandrinum à Radero, editum Munachii anno 1615.
Claud. n. S.	Claudii Auguſti vita per Trebellium Pollionem cum notis Salmaſii: in hiſtoria Auguſta Pariſiis an. 1620.
Claud. c. Oly.	Claudiani de conſulatu Olybrii & Probini: Lugduni Batavorum anno 1650.
Claud. v. p. 2ca.	Claudi Auguſti vita: in hiſtoria Auguſta.
Cod. J. 9. t. 8. l. 7.	Codicis Juſtinianæi liber 9, titulo 8, lege 7: ex editione Lugdunenſi anno 1650.
Codi. or. C.	Georgii Codini otigines ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ: Luteciæ anno 1655.
Cod. Th. 9. t. 41. 5. p. 305.	Codicis Theodoſiani liber 9, titulo 40, lege 13: ex editione Gothofredi Lugduni anno 1665.
t. 6 p. 212.	... Gothofredi commentarii in hunc Codicem, tomo 6.
chr.	... ejuſdem chronologia, tomo 1. præmiſſa.
nov.	... Novellæ leges quæ Codici Theodoſiano ad finem tomi ſexti additæ ſunt.
prof. p. 347.	... proſopographia ad 6 Codicis tomum ab eodem addita,
fir.	... appendix à Sirmondo edita: Pariſiis anno 1631.
Coint. app.	Coimii apparatus, annalium 10. mo 1. præfixus Pariſiis anno 1665.
Coll. 3. § 220.	Collationis Carthaginenſis dies tertia, cap. 220: Pariſiis anno 1589.
Com. p 251	Commodiani inſtructiones, Cypriano ultimæ ſubjunctæ: Pariſiis anno 1666.
Com v. p. 451	Commodi Auguſti vita: in hiſtoria Aug. Pariſiis anno 1620.
Combf. act.	Euſtathii, Petri, & aliorum acta per Combefiſium edita: Pariſiis anno 1660.
Conc.	Conciliorum poſtrema editio per Labbæum curata: Pariſiis an. 1671.
Conſ. ad R. c 53.	Conſtantini Porphyrogenetæ de adminiſtrando imperio ad Romanum filium: Lugduni Batavorum anno 1611.
Coſ. & D.	Simonis Wangnerickii & Rainoldi Dehnii ſyntagma de S. S. Coſma & Damiano: Viennæ Auſtriacæ anno 1660.
Cotel. g. t. 3.	Monumenta Eccleſiæ græcæ per Coteletium, tom. 3: Pariſiis anno 1686.
C. Por de imp.	Conſtantini Porphyrogenetæ de adminiſtrando imperio: Lugduni Batavorum anno 1611.

Cuſp. Cuſpiniani in faſtos : Francofordia anno 1621.

Cyp. diſſ. Diſſertationes Cyprianicæ per Dodwellum : Oxonii anno 1684.

diſſ. app. ... appendix ad eaſdem diſſertationes.

ep. 73. Cypriani epiſtola 73, ex editione Pamelii Pariſiis anno 1603.

D

Diad. v. p. 99. ANTONINI Diadumeni vita : in hiſtoria Aug. Pariſ. anno 1620.

Dio, l. 60. Dionis Caſſii hiſtoriarum liber 60: Typis Vechelianis anno 1606.

v. ... ejuſdem & aliorum hiſtoricorum excerpta per Valeſium : Pariſ. anno 1634.

Du Ch. Hiſtoriæ Francicæ ſcriptores collecti per Andræam du Cheſne : Pariſiis anno 1636.

Du P. Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques par Mr du Pin : à Patis en 1686 &c. On ne s'eſt pas d'ordinaire mis en peine d'en marquer le tome, parceque les endroits ſur leſquels on le cite en font juger. On ſuit toujours ſa premiere edition.

E

Enn. v. Ant. ENNODII Ticinenſis de vita Antonii monachi : Pariſiis an. 1611.

Epi. 30. c. 4. Epiphanius hæreſi 30, editionis Petavianæ : Lutetiæ anno 1622.

menſ. ... de menſuris & ponderibus, tom. 2.

n. ... Petavii notæ in Epiphanium, tom. 2.

Eva. l. 3. Evagrii ſcholaſtici hiſtoria eccleſiaſtica, ex editione Henrici Valeſii Pariſiis anno 1673.

Eul. l. 1. Eulogii Cordubenſis Memoriale Martyrum, tomo 9. Bibliothecæ Patrum : Pariſiis anno 1654.

Eun. c. 3. p. 23. Ennapii de vitis ſophiſtarum cap. 3, quod eſt de Iamblicho : Genevæ anno 1616.

exc. ... excerpta de legationibus, in corpore hiſtoriæ Byzantinæ : Pariſiis anno 1648. Sunt & ad calcem Eunapii p. 161.

Euſ. l. 6. c. 5. Euſebii Cæſarienſis hiſtoria eccleſiaſtica liber 6, cap. 5, ex editione Valeſii Pariſiis anno 1659.

n. ... Valeſii notæ in hiſtoriam eccleſiaſticam.

chr. ... chronicon : Lugduni Batavorum anno 1658.

chr. n. Scaligeri in hoc chronicon notæ.

chr. n. P. Arnaldi Pontiaci in idem chronicon notæ : Burdegalæ an. 1604.

dem. l. 6, c. 20. Euſebii de demonſtratione evangelica : Pariſiis anno 1627.

de P. c. 3. ... de Martyribus Paleſtinis cum hiſtoria eccleſiaſtica.

in Hier. ... in Hieroclem liber cum Philoſtrato editus Pariſiis anno 1608.

op. 4. ... opuſculum 4 ex his 14 quæ latina edidit Sirmondus : Pariſiis an. 1643.

or. C. p. 567. ... Conſtantini oratio ad ſanctorum cœtum quæ Euſebii hiſtoriæ eccleſiaſticæ ſubjicitur.

præ. l. 5. Euſebii de præparatione evangelica : Pariſiis anno 1628.

tric. ... oratio habita in tricennalibus Conſtantini.

v. Conſ. l. 3. ... de vita Conſtantini.

Euſt. hex. Euſtathii (ut volunt) Antiocheni commentarius in Hexaemeron : Lugduni anno 1629.

Eutr. p. 582. Eutropius in ejus impetratoris vita de quo agitur : Francofurti anno 1588.

g. Ejus verſio græca per Pæanium, cum Zoſimo &c. edita Francofurdi anno 1590.

Euty. p. 328. Eutychii Alexandrini annales eccleſiaſtici : Oxoniæ anno 1659.

F

Ferr. it. FERRARII de Sanctis Italicis : Mediolani anno 1613.

Feſt. p. 554. Sex. Rufi Feſti, breviarium rerum geſtarum populi Romani : in hiſtoria Aug. Francofurti edita an. 1588.

Firm. l. 1. Firmici Materni de aſtrologia, liber 1 : Baſilææ anno 1551.

Firmi

Firm.v p.243. Firmi tyranni vita: in hiſtoria Auguſta.

Fleu. Hiſtoire eccleſiaſtique de Mr Fleuri: à Paris en 1693.

Flor. ſeu Florent. Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum: Lucæ an. 1668.

Forb. Inſtitutiones hiſtorico theologicæ Joannis Forbeſii: Amſtelodami an. 1645.

Fort.car.l 8. Venantii Fortunari carminum lib. 8: Moguntiæ an. 1603, ex editione Broweri.

v Mart. ... de vita S. Martini.

Front. ſtr.l 4. Frontini de ſtratagematis lib. 4. cum Vegetio &c. editus apud Plantinum an. 1607.

Front cal. Frontonis Calendarium Romanum: Pariſ. an. 1652.

Fulg.præd. Fulgentii de veritate prædeſtinationis & gratiæ: Pariſ. an. 1684.

G

Gall.chr. GALLIA Chriſtiana Sanmarthanorum: Lutetiæ an. 1656.

G.Cyz. Gelaſii Cyziceni acta Nicæni Concilii: Lutetiæ an 1599.

Gen c.46. Gennadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliotheca Miræi: Antuerpiæ an. 1639.

Ger.v p.901 Antonini Geræ vita: in hiſtoria Aug. Pariſ. an. 1620.

Gloſ.lat. Gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis per Carolum du Cange: Lutetiæ an. 1678.

Goltz.p.122. Goltzii theſaurus rei antiquariæ: Antuerpiæ an. 1618.

Gord.v p.251. Gordiani Aug. vita: in hiſt. Aug.

Goth geo. Vetus orbis deſcriptio per Jacobum Gothofredum edita Genevæ an. 1628.

Grand.p.19. Jacobi Grandamici chronologiæ Chriſtianæ pars tertia: Lutetiæ an. 1668.

Greg dial.l 2. Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2: Lutetiæ an. 1678.

l.3,ep 4. ... liber 3 epiſtolarum, epiſtola 4, tomo 2.

... Moralium in Job. tomo 1. mor.

Gregorii Turonenſis de gloria Martyrum liber 1. Pariſ. an 1640.

... hiſtoræ Francorum: Baſileæ an. 1568. h.Fr l 1.

... de miraculis S. Martini. in Mar.

Gruteri inſcriptiones Romanæ pag. 434, inſcriptio 1: Typis Commelianis an. 1616. Grut p.434. 1.

Petri Gyllii de Conſtantinopoleos topographia: Lugduni Batav. an. 1632. Gyl.d C.

H

Helioga. HELIOGABALI vita per Lampridium: in hiſt. Aug. Lutetiæ an. 1620.

Heſy de C.p 14. Heſychii Mileſii de urbe Conſtantinopoli, in corpore hiſtoriæ Byzantinæ parte 2: Pariſiis anno 1648.

Hieron an. Chriſti Hieronymi chronicon an. Chriſti 21, ex recenſione Scaligeri: Amſtelodami an. 1658.

in Dan 11. ... in Danielis proph. cap. 11, tom. 5, editionis Baſileenſis per Eraſmum an. 1565.

in Ecc. 1. ... in Eccleſiaſtis cap. 1, tom. 7.

in Gal. ... in epiſtolam Pauli ad Galatas, tom. 9.

in Hab. 3. ... in Habacuc prophetæ cap. 3, tom. 5.

in Lucif. ... dialogus in Luciferianos, to. 2.

in Ruf l 2. ... in Rufinum lib 2, tom. 2.

l heb. ... de locis hebraicis, tom. 3.

v.Hil. ... de vita S. Hilarionis, tom. 1.

v ill. ... de viris illuſtribus ſeu ſcriptoribus eccleſiaſticis, tom. 1.

Hil fr. 2. Hilarii fragmenta à Pithæo edita Pariſ. an. 1598 pars 2. Omni quidem &c.

in Conſt. ... oratio contra Conſtantium: Pariſiis an. 1572.

Hitel t. 2. Merici Caſauboni in Hieroclem: Londini an. 1673.

Holſt mart Lucæ Holſtenii notæ in martyrologium Romanum, cum actis Sanctæ Perpetuæ editæ Pariſ. an. 1674.

I

Iamb at. IAMBLICHI in Nicomachi arithmeticam, cum notis Samuelis Tennulii i Arnhemiæ an. 1668.

pyt. ...de vita Pythagoræ cum notis Joannis Arcerii apud Commelianos an. 1598.

J.Ant. Joannes Antiochenus inter excerpta Conſtantini Porphyrogenetæ à Valeſio edita Pariſ. an. 1634.

Idat *ſeu* Idat faſt. Idatiani faſti integri apud Labbæum, bibliothecæ novæ tomo 1: Pariſ. an. 1657.

Jo.Dim.l 2. Joannis Damaſceni de imaginibus, ex editione Baſileenſi anno 1615.

Jonſſ.l.3 c 5. Joannis Jouſſii de ſcriptoribus hiſtoriæ philoſophicæ: Francofurti an. 1659.

Joſ.antll.18. Joſephi antiquitates Judaicæ: Genevæ an. 1634.

bel l.5.c.7. ...de bello Judaico lib. 5. cap. 7, ut à latino interprete dividuntur,

Jorn.r Got. Jornandis de rebus Gothicis, ex editione Grotii: Amſtelodami an. 1655.

Iren.l 3. S. Irenæi contra hæreſes: Lutetiæ an. 1639.

Iſi P.l.4. Iſidori Peluſiotæ epiſtolarum lib. 4: Pariſ. an. 1638,

It.Ant. Itinerarium Antonini ſeu Ethici, inter addita ad Ptolemæi geographiam: Antuerpiæ an. 1618.

Juli.ad Ath. Juliani apoſtatæ epiſtola ad Athenienſes tom. 1. editionis Petavii Pariſ. an. 1630.

ad Them. ...ad Themiſtium.

cæſ. ...Cæſares tom. 2.

ep.25. ...epiſtola 25. tom. 2.

fr. ...orationis ſeu epiſtolæ fragmentum, tom. 1.

miſ. ...Miſopogon ſeu Antiochenſis, tom. 2.

or.1. ..oratio prima, tom. 1.

Juli v. Didii Juliani Auguſti vita: in hiſtoria Aug. Pariſ. an. 1620.

Juſt.ap.2. Juſtini apologia major quæ ſecunda ponitur: in editione Pariſienſi an. 1636.

Juv.ſat.10.v 90. Juvenalis ſatyra 10, verſ. 90: Lug. Batav. an. 1664.

Juvc p.619. Juvenci preſbyteri de hiſtoria evangilica carmen: Bibloth. Patr. tom. 8.

L

Lab bib. PHILIPPI Labbæi bibliotheca nova manuſcriptorum Pariſiis an. 1657.

chr. ...Abregé chronologique: à Paris en 1665.

ſcri. ...de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſiis anno 1660.

Labit. Indices juris per Jacobum Labittum, an 1585.

Lact.l.4.*ſeu* inſt. Lanctantii inſtitutionum contra genres lib 4: Lugduni Batav. an. 1660.

perſ. ...de morte perſecutorum apud Baluzium Miſcellan.tom. 2: Pariſ. an. 1679.

Lampr.p.45. Lampridius de Auguſtis: in hiſt. Aug. Pariſ an. 1620.

Le.Gr.t.2. Vie des Saints de Bretagne par le P. Albert le Grand de Morlaix, partie 2 à Rennes en 1659.

Leo ep.11. Leonis Magni epiſt. 11, ex editione Queſneilii: Lutecіæ anno 1675.

Lib.or.12. Libanii ſophiſtæ oratio 11, tomi 2, prout numeratur in indice; in textu eſt nona & ſic de cæteris: Pariſiis anno 1627.

patr. ...de patrociniis vicorum oratio, cum 4. aliis à Gothofredo edita Genevæ an. 1634.

templ. ..., protemplis gentilium non exſcindendis data per Gothofredum an. 1634.

vit. ..., ejuſdem vita per ſe ipſum, quæ eſt 2 tomi oratio prima.

Lloyd.p.223. Dictionarium hiſtoricum per Nicolaum Lloyd auctum: Oxoniæ an. 1671.

Lup ep.147. Variorum epiſcoporum epiſtolæ per Chr. Lupum editæ Lovanii an. 1682.

M

Mabi.it.It. JOANNIS Mabillon iter Italicum, Muſæi Italici tomo 1: Pariſiis anno 1687.

Macar.h 12. S. Macarii homilia 12 cum Gregorio Thaum. Pariſiis anno 1622.

Macr.ſat l 2. Macrobii ſaturnalia: Lugduni Batavorum an. 1628.

Macr.v. Macrini Auguſti vita: in hiſtoria Aug. Pariſiis anno 1620.

Marc.chr. Marcellini Comitis chronicon, à Sirmondo & aliis datum.

Marc prim.§ 62. Petri de Marca diſſertatio de Primatibus, cap. 62: Pariſ. an. 1669.

Mari. ſeu Mar.Sc. Mariani Scoti chronicon, inter rerum Germanicarum ſcriptores per Piſtorium editos tom. 1: Francofurti an. 1583.

Marl. Metropolis Remenſis hiſtoria per Guill. Marlot, tom 1: Inſulis an. 1666.

Marti.l.1 epi.87. Martialis epigrammata in corpore poetarum Lugduni edito an. 1603. tom. 2

Mater.c.30. Firmicus Maternus de errore profanarum religionum cap. 30: Bibl. Pat. tom. 4. part. 1.

Max.v p.133. Maximinorum vita: in hiſtoria Auguſta Pariſiis edita an. 1620.

Men.p.80. Menæa magna Græcorum, die in textu notato pagina ejuſdem menſis 80: Venetiis an 1528.

Molan. Joannis Molani natales Sanctorum Belgii: Duaci, an. 1616.

Monod. Monodia, ſeu oratio in Conſtantini junioris mortem.

Mor.del. Hiſtoire de la delivrance de l'Egliſe par le P. Morin de l'Oratoire: à Paris en 1630.

pœnit. ... de adminiſtratione ſacramenti pœnitentiæ: Pariſ. an. 1651.

Moſc.c.127. Joannis Moſchi ſeu Sophronii Pratum ſpirituale: Bib. Pat. to. 13.

MS. Diverſes pieces copiées ſur des manuſcrits.

N

Naz.car 140, GREGORII Nazianzeni carmen 140, à primo de rebus ſuis incipiendo, tomo 2: Pariſiis anno 1630.

... oratio 16. or 16.

... vita per Gregorium preſbyterum, orationibus præfixa. vit.

Suarezii notæ in Nili opuſcula Romæ edita an. 1673. Nil.op n p.641.

Cardinalis Henrici Noris diſſertatio de votis decennalibus Imperatorum: Patavii anno 1686. Nor.dec.

... de Diocletiani numismo, Ibid. de Dio.

... Licinii numismo, Ibid. de Lic.

... cenotaphia Piſana C. & L. Cæſarum: Venetiis an. 1681. de Piſ.

... epiſtola conſularis: Bononiæ an. 1682. ep con.

... de epochis Syromacedorum: Florentiæ an. 1689. epo.

... faſti conſulares, quædamque alia epochis ſubjecta. faſ.

Notitia Galliarum per Adrianum Valeſium: Pariſ. an. 1675. Not G p.1641

Notitia dignitatum imperii Romani cap. ſeu ſectione 1, ex editione Luparenſi an. 1651. Notit.c.1.

... plura ad hanc notitiam per Labbæum addita. ad.

Nicephori Calliſti hiſtoria eccleſiaſtica græcè & latinè edita Lutetiæ anno 1630. Nphr.l.2.

Gregorii Nyſſeni contra fatum tom 2: Pariſ. an. 1638: Nyſ.de fat.

... in Eunomium, tom. 2. in Eun.

... vita Gregorii Thaumaturgi, toni. 3. v Th.

... de S. Theodoro Amaſeno, to 3. v.Thd.

O

Olym p.13. OLYMPIODORI, Candidi &c. eclogæ de rebus Byzantinis in corpore hiſtoriæ Byzantinæ: Pariſiis anno 1648.

Onu.p.183. Onuphrii Panvinii commentarii in faſtos conſulares: Heidelbergæ an. 1588.

faſt. ... faſti conſulares,

Opt.l.3. Optari Milevitani lib. 3. contra Parmenianum: Pariſiis an. 1631.

col.3 c 9. ... in collatione Carthaginenſi co-

gnitionis ſeu dici tertiæ titulus 9, apud Optatum.

col 3 c.9. ...caput 9 in ipſis actis, Ibid.

g. ...geſta in cauſa Cæciliani & Felicis Ibid.

Qri.marty pr. Joannis Rodolphi Weiſtein prolegomena in librum Origenis de martyrio à ſe editum Baſileæ anno 1674.

Oroſ.l 4 c 7. Pauli Oroſii hiſtoria; Bibl. Patr. tom. 15.

P

Pæan p.130. EUTROPIUS à Pæanio in græcum verſus, & cum Zoſimo editus: in hiſtoria Aug. Franco furti anno 1590.

Pagi p *ſeu* Pag. diſſ.p Antonii Pagi Franciſcani diſſertatio de conſulibus: Lugd. an. 1682.

284.5 2. ...ejuſdem critica in Annales Baronii in annum Chriſti 284: Pariſ. an. 1689.

P.Al.c.9. Petri Alexandrini canon 9 cum Gregorio Thaum, editus Pariſ. an. 1622.

Pall.lauſ.c 103. Palladii hiſtoria Lauſiaca, ſeu de vitis Patrum tomo 13 Bibliothecæ Patrum.

v.Chry. ... dialogus de vita Chryſoſtomi ab Emerico Bigotio datus Lutetiæ anno 1680.

Panc.8. Panegyrica oratio 8, inter veteres panegyricos à Livineo editos Antuerpiæ anno 1599.

Paſc. Chronicon Paſchale ſeu Alexandrinum ex editione Cangiana Pariſiis anno 1688.

Paul ep.16. Paulini Nolani epiſtola 16: Antuerpiæ an. 1622.

ill. Paulinus illuſtratus per Chiffletium: Divione anno 1662.

Paul.D. Paulus Diaconus Forojulienſis de geſtis Langobardorum ab Hugone Grotio editus cum Jornande &c. Amſtelodami an 1655.

P.Dam ſ54. Petri Damiani ſermo 54, tom. 2: Pariſiis anno 1642.

P de Nat l. 2 c. 96 p 284. Petri de Natalibus lib. 2, cap. 96, pag. 28, col. 4: Lugduni an. 1543.

Joannis Pearſonii epiſcopi Ceſtrienſis opera poſtuma: Londini anno 1688. Pearſ poſt.

Perpetuæ Martyris acta, ſimul alia quædam data Pariſiis an. 1664, per Henr. Valeſium. Perp act.

Petavii chronologia qua conſtat ejus 13 liber de doctrina temporum. Pet.chr.

... de Doctrina temporum: Pariſ. anno 1627. doct Lll.t 7.

... paralipomena, ad finem tomi 2. de doct. temp. par.

... Rationarium temporum partes 1, lib. 5: Pariſiis anno 1652. rat,ll.5.

... Uranologia: Pariſiis anno 1630. ura.

Petri Patricii excerpta de legationibus, in corpore hiſtoriæ Byzantinæ anno 1648. Petr leg.

Philoſtorgii hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii Pariſ. an. 1673. Philg.l.7 c.8.

Eadem à Gothofredo edita Genevæ anno 1643. Phiſg.

Photii bibliothecæ caput ſeu codex 171: Genevæ anno 1612. Phot c.171.

Plinii majoris hiſtoria naturalis: Francofurti anno 1599. Plin.l.1 c.1.

Plotini vita per Porphyrium, Plotini operibus præfixa: Baſileæ an. 1585. Plot.v.

Publilii Optatiani panegyricus ad Conſtantinum, Velſeri operibus ſubjunctus: Norimbergæ an. 1682. P.Op.

Porphyrii philoſophi vita per Holſtenium an. 1630. Perph.v.

Poſſevini apparatus tomo 1: Coloniæ an. 1608. Poſſev.app.t.1.

Probi Auguſti vita: inter Aug. hiſtoriæ ſcriptores Pariſ. an. 1620. Prob v.

... in eandem vitam Salmaſii ſeu Caſauboni notæ. n.S *ſeu* C.

Procopii de ædificiis Juſtiniani, in 2 tomo: Pariſiis anno 1662. Proc.æd.

... arcana hiſtoria ſeu anecdota, Ibid. arc.

... de bello Perſico, tomo 1. b.Per.

... Nicolai Alemanni notæ in arcanam Procopii hiſtoriam. n.

Prosp *seu* Prosp chr. Prosperi Aquitani chronicon, Hieronymo subjectum, integrum apud Labbæum, bibliothecæ novæ tomo 1: Parisiis anno 1657.

Prud.apo.c.4. Prudentii apotheosis, cap. 4. quod est contra Judæos: Amstelodami anno 1631.

eath.1 p 28. ... κθημερινῶν seu hymni diurni, hymno 1.

de M.2.p 71. ... περὶ στεφανῶν seu de coronis Martyrum hymno 2.

in Sym. ... in Symmachum.

Ptol l.3.c 1. Claudii Ptolemæi geographicorum lib.3 &c. Antuerpiæ an. 1618.

Pythag.v.p.1. Pithagoræ vita per Porphyrium: Romæ anno 1630.

R

Rein p. THOMÆ Reinesii inscriptiones Lipsiæ & Francof. an. 1682.

Ruf l.1. Rufini Aquileiensis historia ecclesiastica seu ex Eusebio versa, seu Eusebio addita: Antuerpiæ anno 1548.

S

Sacr.p 39, SACRAMENTARIUM Gregorii ab Hugone Menardo editum Parisus anno 1642.

Salv.l.7. Salviani Massilienſis de gubernatione Dei lib.7: Parisis anno 1663.

Sanson. Les cartes de geographie de Sanson.

Sanson in Labb. A. Sansonis in Labbæi disquisitionis geographicæ lib.1. de iis locis quæ per Acipiuni: Lutetiæ an. 1647.

Sauss. 23.nov. Andreæ du Saussay martyrologium Gallicanum ad 23 novembris: Lutetiæ anno 1637.

Seg p 325. Petri Seguini selecta numismata: Lutetiæ anno 1684.

Sid.l 1 ep 7. Apollinaris Sidonii lib. 1, epistola 7 ex editione Sirmondi Parisiis an. 1652.

Simoc. Theophylacti Simocattæ de historia Mauricii Augusti 1: Ingolstadii anno 1604.

Socr.l 4.c.22. Socratis historia ecclesiastica ex editione Valesii: Paris. anno 1668.

Soz.l.3.c 2. Sozomenis historia ecclesiastica ex ejusdem editione Parisiis anno 1668.

Spanh.l 9. Ezechielis Spanhemii dissertatio seu liber 9 de præstantia & usu numismatum: Amstelodami an 1671.

Spart n.C. *seu* S. Casauboni vel Salmasii notæ in Spartianum & alios historiæ Aug. scriptores: Parisiis anno 1620.

Spic t.12. Spicilegii Acheriani tomo 12: Parisiis anno 1675.

Spon. Jacobi Sponii Miscellanea antiquæ eruditionis; Lugduni anno 1685.

hi G. ... Histoire de Geneve par Mr Spon: à Lion en 1682.

Steph. Stephani de urbibus: Amstelodami an. 1678.

Suet.l.4. Suetonii tranquilli lib. 4, qui est de Claudio: Lugduni Batavorum anno 1656.

Suid.α.β. Suidæ lexicon in littera α.β. & sic de cæteris: Genevæ an 1619.

Sulp.l 2. Sulpicii Severi historiæ sacræ lib. 2: Antuerpiæ an. 1574.

dial 1. ... dialogus primus.

Sur.1.nov.p.454. Surius primo die novembris pag. 4, art. 4: Coloniæ an. 1618.

Sym.ap.p.299. Appendix seu auctuarium ad epistolas Symmachi: Parisiis anno 1604.

n. ... notæ in Symmachum.

Syn. Georgii Syncelli chronographia t Paris. ann 1652.

Syn.reg.p.18. Synesii de regno ad Arcadium: Lutetiæ an. 1640.

n.p.10. ... Petavii in Synesium notæ.

T

Tar.act. MARTYRUM Tarachi, Probi &c. acta latinè edita per Emericum Bigotium cum actis S. Perpetuæ &c. Lutetiæ anno 1664.

Tert ap. Tertulliani apologia seu apologeticus, ex editione Rigaltii: Paris. an. 1634.

Thdr.L l 2. Theodori Lectoris lib. 2 cum Theodoreto & Evagrio à Valesio editus Parisiis an. 1673.

Thdrt l 5.c.7. Theodoreti Cyrensis Episcopi

	hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Sirmondi Pariſiis an. 1642. addita littera v. denotat editionem Valeſii.
ep 144.	...epiſtola 144. tom. 3.
gr aff.	...de curandis Græcorum affectitibus, tom. 4.
v.Pat.	...religioſa hiſtoria, ſeu de vitis Patrum tom. 3.
Themi.or.5.	Themiſtii oratio 5, ex editione Harduini Lutetiæ an. 1684.
or Con.	...oratio ſeu epiſtola Conſtantii Auguſti de Themiſtio, Ibid.
Themi.P.	Themiſtius ex editione Petavii: Pariſiis anno 1618.
Thom.diſc 1 La.	Diſcipline eccleſiaſtique du P Thomaſſin, premiere partie, livre 2: à Paris en 1678.
Thphn.p.188.	Theophanis chronographia: Pariſiis an 1655.
Toin in L.	Nicolai Toinardi notæ in Lactantii librum de perſecutorum mortibus: Pariſ. an. 1690.
Trig.ty	Triginta tyrannorum ſub Gallieno hiſtoria: in hiſtoria Aug. Pariſ. anno 1620.
Trip.	Hiſtoria Eccleſiæ ex Theodoreto, Socrate, & Sozomeno, per Caſſiodorum digeſta: Pariſiis an. 1562.
Trit.	Joannes Tritenhem Abbas Spanhemenſis de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Coloniæ an. 1531.
Typ.	Typicum S. Sabæ Venetiis editum anno 1543.
	V
Valeſ.	VALESIANA, ou Recueil des penſées de Mr Valois: à Paris en 1694.
Val. de baſ.	Adriani Valeſii diſceptatio de baſilicis: Pariſ. an 1657.
in Laun.	...diſceptationis hujus defenſio contra Launoium: Pariſiis anno 1660.
not.	... Notitia Galliarum: Lutetiæ anno 1675.
r.Fr.	... rerum Francicarum: Lutetiæ anno 1646.
Vand.	Wandelberti martyrologium metricum, Uſuardo uno quoque die præmiſſum: Lovanii an. 1568.
Ver.v.	L. Ælii Veri Cæſaris vita: in hiſt. Aug.
Velſ.	Marci Velſeri opera: Norimbergæ anno 1682.
Ughel 6.	Ughelli Italiæ ſacræ tom. 6: Romæ anno 1653.
t 1.2.	... tomi primi parte 2.
Vheler.	Voyage de Conſtantinople, d'Aſie, & de Grece, par George Vheler: à Anvers en 1689.
Vict.epi.	Victor junior ſeu Victorinus in ejus Cæſaris vita de quo agitur, inter Romanæ hiſtoriæ ſcriptores: Francofurti an. 1588.
Vict.V.	Victor Vitenſis de perſecutione Vandalica cum Vigilio editus divione anno 1665.
Vinc.B.	Vicentii Bellovacenſis tomo 4, ſeu ſpeculum hiſtoriale: Duaci an. 1624.
Vinc.L.	Vincentii Lirinenſis commonitorium cum Salviano editum Pariſiis anno 1669.
Vorb.	Vorburgi hiſtoria Romano-Germanica: Francofurti anno 1645,
Voſſ h.g.	Voſſii de hiſtoricis græcis: Lugduni Batavorum anno 1651.
h.lat.	...de hiſtoricis latinis, Ibid.
idol.	...de idololatria: Amſtelodami an. 1668.
orat.	... oratoriarum inſtitutionum libri ſex. Marburgii anno 1681.
po.g.	...de poetis græcis: Amſtelodami an. 1654.
po.lat.	... de poetis latinis, Ibid.
Uſſ.r.Br.	Uſſerii Britannicarum Eccleſiarum antiquitates: Dublinii an. 1639.
Uſu.	Uſuardi martyrologium ex editione Molani.
	Z
Zoſ l 2	ZOSIMI Comitis hiſtoriarum lib. 2: in hiſt. Aug. Francof. an. 1590.
Zon.	Zonaræ Annales in ejus principis vita de quo ſermo eſt: Baſileæ an. 1557.

TABLE
DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR DIOCLETIEN.

ARTICLE I. *NAISSANCE & famille de Diocletien: Son genie; ses premiers emplois.* page 1

II. *Diocletien eſt elevé à l'Empire, tue Aper, & défait Carin,* 4

III. *Diocletien aſſocie Maximien Hercule à l'Empire.* 7

IV. *Des Bagaudes: Hercule les dompte: Diocletien traite avec les Perſes.* 9

V. *Hercule défait les François, les Bourguignons, & d'autres barbares: Carauſe ſe revolte & ſe rend maiſtre de l'Angleterre.* 11

VI. *Diverſes victoires d'Hercule & de Diocletien ſur les Allemans & leurs voiſins: Ils abandonnent l'Angleterre à Carauſe.* 13

VII. *Les deux Empereurs conferent à Milan: Les barbares ſe ruinent les uns les autres: Troubles & changemens dans la Perſe.* 16

VIII. *Hercule tranſporte quelques François dans les Gaules: Des Letes: Divers troubles dans l'Empire.* 18

IX. *Conſtance Chlore & Maximien Galere ſont faits Ceſars: L'Empire eſt partagé en quatre.* 21

X. *De Maximien Galere.* 24

XI. *Les Quinquegentiens défaits par Hercule; & les François chaſſez de la Hollande par Conſtance.* 26

XII. *Conſtance rétablit Autun: De l'orateur Eumene: La nation des Carpes eſt ſoumiſe & tranſportée ſur les terres de l'Empire.* 28

XIII. *L'Angleterre reconquiſe par Conſtance.* 31

XIV. *Guerres de Diocletien dans l'Egypte: Il en cede une partie aux Nubiens.* 34

XV. *Les Maures défaits par Hercule: Galere vaincu par Narſe Roy de Perſe, le défait enſuite.* 36

XVI. *Narſe cede cinq provinces aux Romains pour avoir la paix.* 39

XVII. *Diocletien fait fortifier les frontieres : Quelques victoires ſur les barbares.* 41
XVIII. *Conſtance défait pluſieurs fois les Allemans : Famine : Liberalitez de Diocletien au peuple d'Alexandrie.* 42
XIX. *Diocletien perſecute les Chrétiens : Son palais eſt brulé, & luy tombe en demence : Troubles en Orient : Revolte d'Eugene en Syrie.* 44
XX. *Triomphe de Diocletien & d'Hercule : Diocletien tombe malade : Des barbares ſe donnent aux Romains.* 47
XXI. *La maladie & la demence de Diocletien augmentent : Galere l'oblige de ſe reſoudre à quitter l'Empire.* 49
XXII. *Diocletien & Hercule quittent l'Empire.* 51
XXIII. *Fin miſerable de Diocletien : De ce qu'on a loué dans ſon gouvernement.* 53
XXIV. *Diocletien ruine le peuple en multipliant les provinces & les officiers, & par ſes grands baſtimens.* 56
XXV. *Faſte de Diocletien, & ſon orgueil impie.* 59
XXVI. *Quelques officiers de Diocletien : Euſthene écrit ſa vie : De Spartien, Lampride, Capitolin, & Vulcace.* 61
XXVII. *De Trebellius Pollio, Vopiſque, & quelques autres auteurs.* 64
XXVIII. *Du philoſophe Porphyre.* 67
XXIX. *Suite de l'hiſtoire de Porphyre.* 69
XXX. *Ecrits de Porphyre.* 71
XXXI. *De l'ouvrage de Porphyre contre les Chrétiens.* 74

LE GRAND CONSTANTIN.

PREMIER EMPEREUR CHRE'TIEN.

ARTICLE I. *GENEALOGIE de Conſtance pere de Conſtantin : Ses premiers emplois : Il eſt fait Ceſar.* 76
II. *Bonnes qualitez de Conſtance : Douceur de ſon gouvernement.* 78
III. *Conſtance aime & protege les Chrétiens : Ses enfans.* 80
IV. *Naiſſance & education de Conſtantin : Ses grandes qualitez.* 82
V. *Conſtance & Galere ſont faits Auguſtes : Galere fait reſoudre Diocletien à donner le titre de Ceſar à Severe & à Maximin au prejudice de Conſtantin : Vices de Maximin.* 85

VI. *Severe & Maximin ſont declarez Ceſars: Galere taſche de perdre Conſtantin, & ne le peut.* 87

VII. *Conſtantin s'echape de Galere, & ſe rend auprés de ſon pere qui meurt à Tork.* 91

VIII. *Conſtantin eſt declaré Auguſte par ſon armée: Galere ne luy accorde que le titre de Ceſar, & fait Severe Auguſte: Tyrannie de Galere ſur ſes ſujets.* 92

IX. *Qualitez de Maxence: Il prend à Rome le titre d'Auguſte, & le rend à Hercule ſon pere.* 95

X. *Conſtantin defait les François; fait un pont ſur le Rhein* 97

XI. *Severe vient attaquer Maxence; eſt abandonné de ſes ſoldats; eſt pris & tué: Hercule donne à Conſtantin le titre d'Auguſte, & ſa fille Fauſte: Enfans qu'en eut Conſtantin.* 98

XII. *Galere & Hercule veulent oſter l'Empire à Maxence: ſont contraints de fuir.* 101

XIII. *Galere fait Licinius Auguſte.* 103

XIV. *Maximin ſe declare luy meſme Auguſte.* 105

XV. *Hercule quitte la pourpre & la reprend pour perdre Conſtantin: Il eſt pris à Marſeille; & renonce à la pourpre pour la troiſieme & derniere fois: Mouvement des François.* 107

XVI, *Alexandre ſe fait Empereur en Afrique: Panegyrique de Conſtantin par Eumene.* 109

XVII. *Maximien Hercule veut tuer Conſtantin; eſt reduit à ſe pendre.* 112

XVIII. *Horrible maladie de Galere: Guerre de Conſtantin en Allemagne.* 114

XIX. *Galere fait ceſſer la perſecution, & meurt: Licinius & Maximin partagent ſes Etats: Valerie ſa veuve trés maltraitée par Maximin.* 115

XX. *Conſtantin rétablit Autun: Maxence ſe rend maiſtre de l'Afrique, & la ruine.* 118

XXI. *Maxence ruine Rome par ſa tyrannie.* 120

XXII. *Maxence & Conſtantin ſe preparent à ſe faire la guerre.* 122

XXIII. *Conſtantin a recours à J.C. qui lui fait voir la Croix, & s'apparoiſt à luy.* 125

XXIV. *Conſtantin embraſſe la religion Chrétienne.* 129

XXV. *Conſtantin force Suze, défait les armées de Maxence*

à Turin, à Breſſe, & à Verone. 131
XXVI. *Maxence eſt défait auprés de Rome, & ſe noie en voulant noier Conſtantin.* 134
XXVII. *Douceur de Conſtantin aprés ſa victoire.* 136
XXVIII. *Conſtantin fait triompher la Croix dans Rome: Oblige Maximin de finir la perſecution.* 138
XXIX. *Conſtantin fait à Rome diverſes actions de religion & de liberalité.* 141
XXX. *De l'Indiction: Maximin fait la guerre aux Armeniens.* 143
XXXI. *Conſtantin marie Conſtancie ſa ſœur à Licinius; défait les François.* 146
XXXII. *Conſtantin accorde des immunitez à l'Egliſe: Envoie des aumoſnes en Afrique.* 148
XXXIII. *Maximin fait la guerre à Licinius, qui le défait par le ſecours de Dieu.* 151
XXXIV. *Maladie effroyable de Maximin, & ſa mort.* 154
XXXV. *Licinius fait mourir les miniſtres de la perſecution, la femme & la fille de Diocletien, & pluſieurs autres: Des jeux ſeculiers.* 156
XXXVI. *Loy de Conſtantin pour la liberté: La guerre s'allume entre luy & Licinius qui eſt défait à Cibales.* 158
XXXVII. *Bataille de Mardie ſuivie de la paix.* 161
XXXVIII. *Conſtantin abolit le ſupplice de la Croix: Fait nourrir les enfans des pauvres.* 163
XXXIX. *Conſtantin va à Rome; celebre ſa dixieme année.* 165
XL. *Conſtantin le jeune naiſt à Arles: Son pere permet d'affranchir dans l'Egliſe, & fait d'autres loix.* 167
XLI. *Criſpe, le jeune Conſtantin, & le jeune Licinius, ſont faits Ceſars: Qualitez de Criſpe: Loy contre les parricides.* 170
XLII. *Conſtantin travaille à rétablir la police dans Rome; tolere les aruſpices.* 172
XLIII. *Il caſſe les loix contraires à la virginité; exemte de la rigueur des priſons & des tortures les debiteurs du fiſc; facilite les teſtamens.* 175
XLIV. *Il ordonne des peines pour le rapt; adoucit la priſon; Criſpe défait les François.* 177
XLV. *Panegyrique de Nazaire: Conſtantin ordonne de celebrer le Dimanche, & fait d'autres loix.* 179

XLVI. *D'Anice Julien: Conſtantin fait des loix pour la liberté; défait les Sarmates.* 183

XLVII. *Origine de la guerre de Conſtantin contre Licinius: Avarice & cruauté du dernier* 186

XLVIII. *Les Gots vaincus par Conſtantin; qui gagne ſur Licinius la bataille d'Andrinople.* 188

XLIX. *Licinius vaincu ſur mer par Criſpe, ſe retire en Aſie: Conſtantin l'y pourſuit, & ſe prepare au combat par la priere.* 191

L. *Licinius défait à Chryſople ſe rend avec la ville de Nicomedie, & eſt tué peu après.* 193

LI. *Conſtance eſt fait Ceſar: Hormiſda Prince de Perſe s'enfuit vers Conſtantin: Sapor II. eſt fait Roy de Perſe avant que de naiſtre.* 196

LII. *Edit de Conſtantin pour les Confeſſeurs.* 198

LIII. *Conſtantin baſtit des Egliſes; exhorte tous les peuples à ſe convertir, défend les ſacrifices.* 201

LIV. *Les temples ſont fermez & depouillez de leurs ornemens, & quelques uns abatus: Les idoles briſées ou tranſportées.* 205

LV. *Des temples d'Aphaque, d'Heliople, & d'Eges.* 206

LVI. *Diverſes ordonnances de Conſtantin contre l'idolatrie: Il défend les gladiateurs: Maiume, Conſtantine, & d'autres villes ſe convertiſſent.* 208

LVII. *Conſtantin travaille à éteindre l'Arianiſme: Sa patience dans les injures.* 211

LVIII. *Conſtantin ſe trouve au Concile de Nicée; travaille à diminuer l'uſure.* 215

LIX. *Conſtantin celebre ſa vintieme année, donne du blé aux Egliſes pour les pauvres; promet juſtice contre ſes officiers.* 216

LX. *Du Prefet Ablave: Conſtantin vient à Rome.* 218

LXI. *Conſtantin tolere les Novatiens: Du poete Optatien.* 220

LXII. *Mort de Criſpe, du jeune Licinius, & de l'Imperatrice Fauſte.* 222

LXIII. *Conſtantin fonde Helenople, & l'Egliſe de la Reſurrection à Jeruſalem; fait un pont ſur le Danube.* 227

LXIV. *Conſtantin baſtit à Byzance une nouvelle ville de ſon nom.* 230

LXV. *Conſtantin donne des revenus & d'autres graces à Conſtantinople: Il la ſanctifie par la Croix.* 234

LXVI. *Des egliſes baſties à Conſtantinople par Conſtantin.* 236

LXVII. *Conſtantinople dediée ſolennellement, eſt appellée la nouvelle Rome, & egalée à l'ancienne.* 239

LXVIII. *Conſtantin s'oppoſe aux exactions des officiers, fait baſtir l'egliſe d'Antioche, & celle de Mambré* 242

LXIX. *S. Euſtathe depoſé: Edit contre tous les heretiques.* 245

LXX. *Les Romains défont les Gots en faveur des Sarmates; & enſuite les Sarmates meſmes.* 248

LXXI. *Conſtant eſt fait Ceſar: Grande famine en Syrie: Mort du philoſophe Sopatre.* 251

LXXII. *Les Perſes & beaucoup d'autres peuples deputent à Conſtantin: Il écrit à Sapor Roy de Perſe pour les Chrétiens; & à Saint Antoine pour demander ſes prieres.* 254

LXXIII. *Les Sarmates chaſſez par leurs eſclaves, ſe donnent à Conſtantin.* 256

LXXIV. *De Jule Conſtance: S. Athanaſe eſt condanné & banni: Dalmace & Annibalien ſont faits l'un Ceſar, & l'autre Roy du Pont.* 258

LXXV. *Conſtantin partage l'Empire entre ſes enfans & ſes neveux: Revolte de Calocere en Cypre: Loix contre les Juifs.* 260

LXXVI. *Mort d'Arius: Saint Paul de Conſtantinople banni: Conſtance marié: Les Perſes rompent la paix: Conſtantin ſe prepare à marcher contre eux.* 263

LXXVII. *Conſtantin tombe malade, reçoit le batteſme, fait ſon teſtament.* 266

LXXVIII. *Mort & funerailles de Conſtantin: Honneurs rendus à ſa memoire par l'Egliſe & par tout le monde.* 269

LXXIX. *Conſtantin accuſé d'ambition, d'aimer le luxe, les plaiſirs, la raillerie, d'avoir elevé les barbares.* 272

LXXX. *De la prodigalité & de l'avarice qu'on reproche à Conſtantin: On l'accuſe de diverſes fautes dans le gouvernement de l'Etat.* 275

LXXXI. *Conſtantin deshonoré par ſes mauvais officiers & par ſa trop grande facilité.* 278

LXXXII. *Eloges que les payens ont donné à Conſtantin: Pourquoi Dieu l'a rendu heureux ſur la terre.* 280

LXXXIII. *Quelques paricularitez du regne de Conſtantin: Il établit les Maiſtres de la milice.* 282

LXXXIV. *Des quatre Prefets du Pretoire, des Patrices, Comtes, Nobiliſſimes.* 284
LXXXV. *Conduite de Conſtantin à l'égard de ſes freres & de ſes enfans.* 287
LXXXVI. *Diverſes marques de la pieté de Conſtantin.* 290
LXXXVII. *Des diſcours de pieté que faiſoit Conſtantin.* 293
LXXXVIII. *De la juriſdiction donnée aux Eveſques par Conſtantin : Son reſpect pour les moines & les vierges.* 295
LXXXIX. *Converſion de l'Iberie par une captive.* 297
XC. *De ceux qui ont fait l'hiſtoire de Conſtantin : Ses écrits.* 300
XCI. *D'Iamblique, & de quelques autres écrivains.* 301
XCII. *De Commodien, & de Juvencus.* 205
XCIII. *De Macarius Magnés auteur eccleſiaſtique.* 307

L'EMPEREUR CONSTANCE, AVEC SES FRERES CONSTANTIN ET CONSTANT.

ARTICLE I. *MASSACRE des freres, des neveux, & des miniſtres du grand Conſtantin.* 312
II. *D'Acyndine & des autres magiſtrats de l'an 338 : Les trois enfans de Conſtantin partagent l'Empire entre eux.* 315
III. *Les Perſes aſſiegent Niſibe, & ſe retirent : Conſtance ſe prepare à les attaquer ; appaiſe ſes ſoldats.* 318
IV. *Idée generale & quelques evenemens de la guerre de Perſe : De la ville de Niſibe.* 319
V. *Diverſes loix de l'an 338 & 339.* 324
VI. *Mort de Conſtantin le jeune.* 327
VII. *Tremblemens de terre : Les François courent les Gaules : L'idolatrie defendue : Amide fortifiée.* 333
VIII. *Conſtant traite avec les François : Hermogene tué à Conſtantinople.* 334
IX. *Conſtant paſſe en Angleterre : Combats contre les Perſes : Tremblemens de terre à Neocesarée.* 336
X. *Tremblemens de terre : Port à Seleucie : Second ſiege de Niſibe.* 339
XI. *Conſtant agit contre les Ariens & les Donatiſtes.* 342
XII. *Bataille de Singare contre les Perſes.* 344
XIII. *Diverſes loix : Tremblement de terre à Beryte.* 349
XIV. *Sapor aſſiege Niſibe & y fait bréche, mais elle eſt*

défendue par Saint Jacques ſon Eveſque. 350
XV. Les Perſes ne pouvant prendre Niſibe, ſe retirent, & laiſſent les Romains en paix. 352
XVI. Quel eſtoit Magnence: Il prend la pourpre, & fait tuer Conſtant. 355
XVII. Des bonnes & mauvaiſes qualitez de Conſtant. 358
XVIII. Magnence demeure maiſtre de tout l'Occident hors l'Illyrie, où Vetranion ſe fait Empereur. 360
XIX. Nepotien prend la pourpre à Rome, & eſt auſſi toſt vaincu par Magnence, qui fait de grandes cruautez. 363
XX. Conſtance ſe prepare à marcher contre Magnence, qui lui depute inutilement. 364
XXI. Conſtance contraint Vetranion de renoncer à l'Empire. 367
XXII. Gallus eſt fait Ceſar par Conſtance pour l'Orient, & Decence par Magnence pour défendre les Gaules contre les Allemans. 369
XXIII. Magnence vient combatre Conſtance en Illyrie, gagne dans une embuſcade, perd au paſſage de la Save: Ambaſſades de Philippe & de Titien inutiles. 371
XXIV. Bataille de Murſe gagnée par Conſtance. 374
XXV. Conſtance ſe rend maiſtre de l'Italie: Magnence ſe fortifie dans les Gaules: les Juifs ſe revoltent, & ſont punis. 376
XXVI. Conſtance epouſe Euſebie. 381
XXVII. Magnence reduit à ſe tuer luy meſme. 383
XXVIII. Conſtance uſe mal de ſa victoire, fait quelques loix. 385
XXIX. Troubles à Rome pour les vivres: Les Iſaures courent l'Aſie. 387
XXX. Mauvaiſes inclinations & mauvaiſe conduite de Gallus Ceſar. 389
XXXI. D'Orphite, de Stratege, & de quelques autres magiſtrats: Conſtance fait la guerre aux Allemans, & leur accorde la paix. 392
XXXII. Gallus abandonne Theophile au peuple d'Antioche: Fait maſſacrer Domitien Prefet d'Orient, & Montius. 394
XXXIII. Conſtance attire Gallus à Pettau, où il eſt arreſté & depouillé de la pourpre. 397

XXXIV. *Conſtance fait mourir Gallus, punit ſes amis: Du Comte Urſicin.* 400

XXXV. *Conſtance défend d'epouſer une belleſœur; renvoie aux Eveſques les cauſes des Eveſques; condanne Africain Gouverneur de Pannonie; fait la guerre aux Allemans; met Themiſtius dans le Senat de Conſtantinople.* 402

XXXVI. *Silvain accuſé fauſſement de ſe vouloir revolter, eſt contraint de le faire.* 406

XXXVII. *Silvain eſt tué auſſitoſt aprés ſa revolte.* 408

XXXVIII. *Julien eſt fait Ceſar, & envoyé dans les Gaules.* 410

XXXIX. *Premiere campagne de Julien.* 412

XL. *Loix de Conſtance: Il fait le degaſt dans l'Allemagne.* 414

XLI. *Julien aſſiegé dans Sens: Conſtance ſe declare ennemi des devins.* 416

XLII. *Conſtance vient à Rome, veut traiter avec les Perſes; va viſiter les frontieres de l'Illyrie.* 418

XLIII. *Lion en danger: Le General Barbation battu par les Allemans: Julien fortifie Saverne.* 421

XLIV. *Julien gagne la grande bataille de Strasbourg ſur les Allemans; prend leur Roy; pille leur pays; force quelques François; vient à Paris.* 423

XLV. *Diverſes loix de Conſtance: Magiſtrats de cette année.* 426

XLVI. *Sapor & Conſtance ſe députent inutilement pour la paix.* 428

XLVII. *Conſtance ſurmonte les Quades, les Sarmates, & les Limigantes; donne aux Sarmates la liberté, leur pays & un Roy.* 431

XLVIII *Julien ſoumet les François Saliens & Camaves, & divers Allemans; fait venir des blez d'Angleterre.* 432

XLIX. *Nicomedie renverſée: De S. Arſace Solitaire: Averſion de Conſtance pour la magie.* 434

L. *D'Hermogene, Baſſus, & autres officiers: Julien acheve de vaincre les Allemans.* 437

LI. *Barbation decapité: Les Limigantes taillez en pieces: Conſtance retourne en Orient, donne un Prefet à Conſtantinople: Affaire de Parnaſe.* 440

LII. *Sapor veut venir piller la Syrie: Il s'arreſte à Amide, & la prend de force.* 442

LIII. *Sapor prend Singare & Bezabde : Conſtance veut reprendre Bezabde, & ne le peut.* 445
LIV. *Trouble en Angleterre : Conſtance veut retirer à Julien une partie de ſes troupes.* 447
LV. *Julien eſt declaré Auguſte à Paris.* 449
LVI. *Conſtance demande que Julien quitte le titre d'Auguſte : Julien le refuſe.* 452
LVII. *Julien defait les Attuariens, vient à Vienne, perd ſa femme Helene : Loix de Conſtance ſur les Eccleſiaſtiques.* 454
LVIII. *D'Elpide Prefet d'Orient : Julien ſe reſoud à la guerre contre Conſtance.* 456
LIX. *Les Allemans pillent les frontieres : Vadomaire leur Roy eſt pris, les autres defaits : Julien ſe declare contre Conſtance.* 459
LX. *Julien ſe rend maiſtre de l'Illyrie & de l'Italie ; écrit pour ſe juſtifier ; aſſiege Aquilée.* 461
LXI. *Conſtance epouſe Fauſtine ; marche contre les Perſes qui ſe retirent ; puis contre Julien : Il meurt en chemin, aprés avoir été battizé dans l'Arianiſme.* 464
LXII. *Vanité de Conſtance : ſon eſprit foible & changeant.* 467
LXIII. *Conſtance poſſedé par ſes flateurs, donne mal les charges : Sa timidité & ſa jalouſie cauſe de grands maux.* 469
LXIV. *Diverſes qualitez de Conſtance indifferentes ou bonnes.*
LXV. *De Donat, & quelques autres grammairiens ou orateurs.* 474
LXVI. *D'Aurele Victor, & de quelques autres auteurs.* 477
LXVII. *De Firmicus Maternus, & de quelques ouvrages donnez par Bucherius.* 480

L'EMPEREUR JULIEN L'APOSTAT.

ARTICLE I. *NAISSANCE de Julien ; ſes qualitez naturelles : Eſtant enfant il eſt preſque tué avec ſon pere.* 483
II. *Julien eſt elevé dans les ſciences, & dans la religion Chrétienne : Il eſt fait Lecteur.* 485
III. *Julien va étudier à Conſtantinople & à Nicomedie.* 488

IV. *Maxime porte Julien à l'idolatrie & à la magie par l'eſperance de regner.* 490

V. *Julien en danger de perir aprés Gallus ſon frere : Il eſt envoyé à Athenes, où Saint Gregoire de Nazianze prevoit ce qu'il devoit eſtre.* 493

VI. *Julien eſt fait Ceſar par Conſtance, qui luy donne Helene ſa ſœur en mariage.* 496

VII. *Conduite de Julien dans les Gaules ; ſes études ; ſon idolatrie ; ſa vie reglée, ſerieuſe & auſtere.* 498

VIII. *Julien prend l'intereſt du peuple contre Florent Preſet des Gaules.* 501

IX. *Julien continue à ſoulager le peuple : Il aime Saluſte.* 503

X. *Julien ſe fait Auguſte ; demeure maiſtre de l'Empire par la mort de Conſtance, dont il punit les miniſtres.* 506

XI. *Julien reforme la Cour : Tout le monde luy depute.* 509

XII. *Julien appelle à la Cour Maxime & Chryſante magiciens : Chryſante n'y veut pas venir.* 512

XIII. *La Cour de Julien pleine de philoſophes & de gens perdus.* 513

XIV. *Du Conſul Mamertin : Julien prend Aquilée ; embellit Conſtantinople.* 515

XV. *Julien va à Antioche.* 518

XVI. *Diverſes choſes que Julien fit à Antioche.* 520

XVII. *Tremblement, famine, & autres malheurs : Imprudence de Julien* 523

XVIII. *D'Apronien Preſet de Rome : Le peuple d'Antioche ſe raille de Julien.* 526

XIX. *Julien ſe venge d'Antioche par ſon Miſopogon : Il veut aller demeurer à Tarſe.* 528

XX. *Julien ſe prepare à faire la guerre aux Perſes ; ne veut point traiter de paix.* 531

XXI. *Julien part pour la guerre de Perſe : Generoſité d'un Chrétien de Berée.* 533

XXII. *De ce que Julien fit à Carrhes : Il laiſſe une armée dans la Meſopotamie.* 536

XXIII. *Julien entre dans la Perſe : Deſcription de ſon armée.* 538

XXIV. *Julien pourſuit les Perſes juſqu'à Teſiphon, qu'il n'oſe aſſieger : Il refuſe la paix.* 542

XXV. *Julien trompé par un transfuge, s'engage dans le pays ennemi, brule sa flote, est attaqué par les Perses & par la famine.* 543
XXVI. *Mort de Julien.* 546
XXVII. *Diverses visions sur la mort de Julien.* 549
XXVIII. *Julien est enterré à Tarse: Qualitez avantageuses qu'on lui attribue.* 552
XXIX. *Julien imprudent dans la persecution des Chrétiens, changeant, leger, sans conduite.* 554
XXX. *Julien blasmé des payens comme superstitieux; souffre de mauvais ministres: Sa moderation fausse; sa pudicité suspecte.* 557
XXXI. *Sentiment des payens sur la mort de Julien: Libanius fait son eloge.* 559
XXXII. *De ceux qui ont écrit l'histoire de Julien: Ses écrits.* 562
XXXIII. *De Proeresе sophiste Chrétien.* 564
XXXIV. *Du medecin Oribase, & du sophiste Himere.* 567
XXXV. *Des philosophes Maxime, Chrysanthe, & Prisque* 568
XXXVI. *Histoire du sophiste Libanius.* 571
XXXVII. *Des écrits de Libanius & de son genie.* 574

L'EMPEREUR JOVIEN.

ARTICLE I. *FAMILLE de Jovien: Son eloge par les payens: Il prefere J. C. à tout.* 577
II. *Jovien elu Empereur, fait avec les Perses une paix desavantageuse, mais necessaire.* 579
III. *S'il faut blasmer Jovien touchant la paix.* 581
IV. *Jovien ramene de Perse l'armée Romaine.* 583
V. *Jovien rend la paix à l'Eglise.* 585
VI. *Jovien rappelle & consulte Saint Athanase; rejette les demandes des heretiques.* 587
VII. *Jovien meurt dans la Bithynie.* 590

NOTES SUR DIOCLETIEN.

NOTE I. QUE *Diocletien a esté fait Empereur en 284, & apparemment le 17 de septembre.* page 594
II. *Quand Diocletien a tué Aper.* 596
III. *Sur le premier & le second Consulat de Diocletien.* 596
IV. *Sur Julien tyran défait par Carin.* 597

V. *En quel temps Maximien Hercule a eſté fait Ceſar & Auguſte.* 597
VI. *Si les Bagaudes eſtoient Chrétiens, & quand ils ont eſté vaincus.* 599
VII. *Sur les deux premiers Conſulats d'Hercule.* 600
VIII. *Sur la défaite des Romains par Carauſe, & ſur la paix qui la ſuivit.* 601
IX. *D'une loy datée d'Emeſe : Temps de la conference de Milan.* 602
X. *Sur Narſe Roy de Perſe.* 602
XI. *Que Conſtance & Galere ont eſté faits Ceſars le premier mars 292.* 603
XII. *Pourquoi nous mettons l'Eſpagne dans le département de Conſtance.* 604
XIII. *Sur diverſes loix de 293 & 294.* 605
XIV. *Des loix qui peuvent appartenir à l'an 300.* 606
XV. *Sur un paſſage de Lactance touchant Galere.* 607
XVI. *Si Conſtance & Galere ont triomphé en 303.* 607
XVII. *Fautes dans la date de quelques loix.* 608
XVIII. *Que le cinquieme Conſulat de Conſtance & de Galere a eſté ordinaire, & non ſubrogé.* 608
XIX. *Que Diocletien a quité l'Empire le premier may 305.* 609
XX. *Que Diocletien eſt mort vers le milieu de 313.* 610
XXI. *Que Spartien, Vulcace, Capitolin, & Lampride, peuvent avoir fait l'hiſtoire de tous les Empereurs.* 611
XXII. *Sur Tiberien qui a porté Voſpiſque à écrire l'hiſtoire.* 611
XXIII. *Pourquoi on met la naiſſance de Porphyre en 233.* 611
XIV. *Si Porphyre eſt le philoſophe ennemi des Chrétiens dont parle Lactance.* 612

NOTES SUR L'EMPEREUR CONSTANTIN.

NOTE I. QUE Ste Helene a eſté veritable & legitime femme de Conſtance. 613
II. *Si Conſtance Chlore a eu deux fils nommez Conſtantin.* 614
III. *Que Conſtantin eſt né à Naiſſe, & que Firmicus parle de luy & non de Conſtance.* 615
IV. *Que Conſtantin n'a point eſté à Babylone en Caldée.* 616
V. *Que Minervine a eſté veritablement femme de Conſtantin.* 617
VI. *Que l'Empire n'a point commencé à eſtre partagé entre Conſtance & Galere.* 617
VII. *Que Galere n'a point uſurpé l'Italie & l'Afrique ſur Conſtance.* 617
VIII. *Que le Conſulat attribué à Severe & à Maximin en 306, n'eſt point fondé.* 618
IX. *Que Conſtance eſt mort en 306, & que le regne de Conſtantin commence en la meſme année.* 618
X. *Qu'on ne ſçait pas ſi Conſtantin prit d'abord le titre d'Auguſte.* 619
XI. *Que Conſtantin a eſté reconnu Ceſar par Galere avant le 25 de decembre.* 619
XII. *Que Maxence eſtoit gendre de Galere non d'Hercule.* 620
XIII. *Qualitez d'Abellius tué à la revolte de Maxence.* 620
XIV. *Qu'Hercule a repris l'Empire à Rome dés l'an 306, quoique Lactance y ſoit contraire.* 621

XV. *Grandes difficultez pour les Conſuls de l'an 307.* 622

XVI. *Fautes de divers auteurs touchant la mort de Severe.* 623

XVII. *Que Fauſte a eſté mere de Conſtantin, Conſtance, & Conſtant.* 623

XVIII. *Que ce qu'on dit d'une Conſtancie vierge fille de Conſtantin, n'a point de fondement.* 624

XIX. *Que Licinius a eſté fait tout d'un coup Auguſte le 11 novembre 307.* 625

XX. *Que Galere n'a apparemment fait aucun accord avec Maxence.* 626

XXI. *Pourquoi nous mettons Hercule Conſul en 308.* 626

XXII. *Que l'Afrique avoit reconnu Maxence avant la revolte d'Alexandre.* 628

XXIII. *S'il n'y eut point de Conſuls en 309; & quand il faut mettre le premier Conſulat de Licinius.* 628

XXIV. *En quelle année eſt fait le panegyrique d'Eumene.* 629

XXV. *Qu'on peut admettre Andronique & Probe pour Conſuls en 310.* 629

XXVI. *Sur le temps de la mort d'Hercule.* 630

XXVII. *Si les ſtatues d'Hercule furent abatues avant ſa mort.* 630

XXVIII. *Sur les Conſuls de l'an 311.* 630

XXIX. *Que Conſtantin a vu la Croix dans les Gaules.* 632

XXX. *Sur une loy datée du premier juillet 319.* 632

XXXI. *Sur le pont de bateaux qui s'ouvrit ſous Maxence.* 633

XXXII. *Que Maxence eſt mort le 28 octobre 312, en finiſſant ſa ſixieme année.* 633

XXXIII. *Endroit obſcur d'un panegyriſte.* 634

XXXIV. *Sur le titre de grand Pontife donné aux Empereurs Chrétiens.* 635

XXXV. *Qu'il faut mettre la bataille de Cibales en 314.* 636

XXXVI. *Que l'Egypte & la Libye orientale ſont demeurées à Licinius par le traité de 314.* 636

XXXVII. *Que Conſtantin peut avoir celebré ſa dixieme année en 315.* 636

XXXVIII. *Que Conſtantin le jeune peut eſtre né à Arles le 7 aouſt 316.* 636

XXXIX. *Quelques fautes dans les Conſuls, & dans les loix de 317.* 639

XL. *Que Criſpe a eſté fait Ceſar en 317.* 639

XLI. *Que Conſtantin a ordonné de celebrer le ſamedi.* 641

XLII. *S'il a auſſi ordonné de celebrer le vendredi.* 642

XLIII. *Que Licinius a eſté défait en 323.* 642

XLIV. *Pourquoi on ne met qu'en 323 la guerre des Gots, & le commencement de celle de Licinius.* 644

XLV. *Sur le traité fait avec Licinius ſelon Euſebe.* 644

XLVI. *Que Conſtance fut apparemment fait Ceſar le 8 de novembre 323.* 645

XLVII. *Sur un endroit obſcur de Conſtantin.* 646

XLVIII. *Sur un endroit qui ſemble montrer que Conſtantin n'a point defendu les ſacrifices.* 647

XLIX. *Sur une parole de douceur rapportée de Conſtantin.* 647

L. *Sur le Vicaire de la Paleſtine.* 648

LI. *Qu'Ablave n'eſtoit point Egyptien.* 648

LII. *Sur le poete Optatien.* 648

LIII. *Sur le genre de la mort de Criſpe.* 649

LIV. *Que Criſpe eſt mort vers le milieu de 326.* 649
LV. *Endroit d'Eutrope corrompu.* 650
LVI. *Sur Conſtantin ou Conſtance Conſul en 327.* 651
LVII. *Du temps & du lieu de la mort de Ste Helene.* 651
LVIII. *Sur Januarin Conſul en 328.* 652
LIX. *Quelques actions idolatres mal attribuées à Conſtantin.* 652
LX. *Que Conſtantinople peut avoir eſté commencée en 328, ou le 26 novembre 329.* 653
LXI. *Sur les Conſuls de l'an 333.* 656
LXII. *Que Conſtant a eſté fait Ceſar en 333.* 657
LXIII. *Conte de Cedrene ſur la guerre de Perſe.* 657
LXIV. *Que Conſtantin a eſté fait catecumene.* 658
LXV. *Que Conſtantin a eſté battizé dans ſon lit auprés de Nicomedie.* 659
LXVI. *Fables de Philoſtorge ſur le teſtament de Conſtantin.* 661
LXVII. *Qu'on n'a point caché ſa mort juſqu'à l'arrivée de Conſtance.* 661
LXVIII. *D'Albin qualifié Comte avant Conſtantin.* 661
LXIX. *Qu'Annibalien Nobiliſſime eſt le frere de Conſtantin.* 662
LXX. *Difficultez ſur une loy datée de 318, touchant la juriſdiction eccleſiaſtique.* 662
LXXI. *Qu'il n'y a point lieu de conteſter la loy à Ablave ſur le meſme ſujet.* 663

NOTES SUR L'EMPEREUR CONSTANCE.

NOTE I. *EN quel temps Dalmace & Annibalien furent tuez.* 664
II. *Sur le partage de l'empire entre les enfans de Conſtantin.* 666
III. *Sur l'entrevue de ces Princes dans la Pannonie.* 667
IV. *Qu'il vaut mieux ne mettre le premier ſiege de Niſibe qu'en 338.* 668
V. *Sur la bataille de Narſe dans Feſte.* 668
VI. *Revue d'Eunape qui fait prendre Antioche par les Perſes ſous Conſtance.* 669
VII. *Fautes de Zoſime ſur la mort du jeune Conſtantin.* 669
VIII. *Temps de la mort du jeune Conſtantin.* 670
IX. *Sur l'inſcription d'Egnatius Lollianus.* 670
X. *Sur Romule Conſul en 343.* 671
XI. *Sur le tremblement de Neocesarée.* 671
XII. *Qu'on peut mettre le ſecond ſiege de Niſibe en 346.* 671
XIII. *Pourquoi l'on met la bataille de Singare en 348.* 672
XIV. *Sur les ſuites qu'on donne à cette bataille.* 673
XV. *Preſets de l'an 349.* 673
XVI. *Sur les loix adreſſées à Silvain.* 674
XVII. *Du troiſieme ſiege de Niſibe en 350.* 674
XVIII. *Sur ce que Julien & Theodoret diſent de la chute de ſes murailles par les eaux.* 675
XIX. *Que Gallus a eu le nom de Conſtance & non de Conſtant.* 675
XX. *Que Conſtance ne combatit point à la bataille de Murſe.* 676
XXI. *Temps du mariage de Conſtance avec Euſebie.* 676
XXII. *Sur la fauſſe gueriſon d'Euſebie par Theophile.* 677

XXIII. *Sur le lieu de la derniere défaite de Magnence.* 677
XXIV. *Fautes de Socrate sur Magnence.* 677
XXV. *Officiers de l'an 354.* 678
XXVI. *Sur le sejour de Constance à Milan en 354.* 678
XXVII. *Temps du Massacre de Theophile & de Domitien; & des courses des Isaures.* 678
XXVIII. *Que Strategue n'a esté Prefet d'Orient qu'aprés Domitien.* 679
XXIX. *Que Thalasse Prefet d'Orient est mort en 353 ou 354.* 680
XXX. *Que Constantinople estoit soumise à Gallus.* 680
XXXI. *Fausse histoire de Theophile Arien.* 681
XXXII. *Sur le lieu où Gallus est mort.* 681
XXXIII. *Que Gallus est mort à la fin de 354.* 682
XXXIV. *Que Taurus peut avoir esté Vicaire d'Afrique en 355.* 682
XXXV. *Sur Lollien Prefet de Rome.* 682
XXXVI. *Qu'on peut mettre au mois de Juin 355 le voyage de Constance dans la Rhetie.* 682
XXXVII. *Cologne reprise par Julien en 356.* 683
XXXVIII. *Constance & Julien attaquent les Allemans en 356.* 684
XXXIX. *Que Constance n'a esté à Rome qu'en 357: Que de Rome il est retourné à Milan, & a passé ensuite en Illyrie.* 684
XL. *Que le Consul de 358 doit estre nommé Datien.* 686
XLI. *Quelques fautes d'Eunape.* 686
XLII. *Si Constance est venu à Sirmich durant la guerre des Quades.* 687
XLIII. *Zosime confond les Quades avec les Camaves &c.* 687
XLIV. *Si Eusebe Consul en 358 est le General de la milice.* 687
XLV. *Embarras dans Ammien sur la prise d'Amide, & la retraite des Perses.* 688
XLVI. *Sur la loy datée d'Hieraple.* 689
XLVII. *Sur la guerre de Julien contre les Attuariens.* 689
XLVIII. *Sur la loy du 30 juin 360.* 689
XLIX. *Pourquoi l'on rapporte aux Ecclesiastiques la loy du 14 fevrier 361.* 690
L. *Quand Elpide a esté Prefet d'Orient.* 690
LI. *Si cet Elpide a esté martyrizé.* 690
LII. *Que Constance est mort le troisieme de novembre.* 691
LIII. *De quand est la loy contre les crimes infames.* 691
LIV. *Que Firmicus Maternus n'a pas écrit avant l'an 343.* 692
LV. *Que cet auteur n'a point esté Evesque de Milan.* 695

NOTES SUR JULIEN L'APOSTAT.

NOTE I. QU'IL est né sur la fin de 331. 695
II. *Quand il a vu Gallus son frere déja Cesar.* 694
III. *Qu'il parle de Florent dans son epistre.* 694
IV. *Que Julien s'est declaré idolatre dans l'Illyrie au plustard.* 695
V. *Salluste & Salluste Second, tous deux en mesme temps Prefets du Pretoire: De Saturninius Secundus.* 696
VI. *Que Julien est arrivé à Antioche au mois de Juillet.* 697
VII. *Sur Apronien Prefet de Rome en 363.* 698

VIII. *Que Socrate ne dit point que Julien ait été demeurer à Tarſe.* 699
IX. *On ignore l'auteur de la mort de Julien.* 699
X. *Sur la viſion de S. Baſile touchant la mort de Julien.* 700
XI. *Sur la permiſſion donnée aux femmes de repudier leurs maris.* 701
XII. *Ouvrages d'Homere.* 701
XIII. *Que Libanius eſt né en 314.* 701

NOTES SUR L'EMPEREUR JOVIEN.

NOTE I. *Si les Perſes ont fourni des vivres aux Romains.* 702
II. *Sur ce que Malela & Suidas diſent contre Jovien.* 702
III. *Qu'il eſt mort la nuit du 16 au 17 de fevrier.* 703

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: à nos Amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes Ordinaires de noſtre Hoſtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra; SALUT. Noſtre bien amé CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, Ancien Syndic de ſa Communauté, nous a fait expoſer qu'il auroit deſſein de réimprimer ou faire réimprimer les Ouvrages du ſieur le Nain de Tillemont, dont pluſieurs volumes luy manquent actuellement, ainſi que d'autres lui manqueront dans quelque temps; mais comme il ne luy reſte que peu de temps de la durée de ſon Privilege, & que l'entrepriſe en eſt trés conſiderable, il nous auroit trés-humblement fait ſupplier de vouloir bien pour l'en dedomager, luy accorder nos Lettres de continuation de Privilege ſur ce neceſſaires: A ces cauſes voulant favorablement traiter ledit Expoſant, & lui donner moyen de continuer à réimprimer tant leſdits Ouvrages dudit ſieur de Tillemont, que pour d'autres Livres de ſon fonds ci-aprés enoncez, qui ne peuvent eſtre que trés utiles pour l'avancement des ſciences & des belles Lettres, nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes de réimprimer ou faire réimprimer l'*Hiſtoire des Empereurs, par le ſieur le Nain de Tillemont*; *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique par le meſme*; *Sermons à l'uſage des Miſſions*; *Prieres Chrétiennes en forme de Meditations*; *Exercices de pieté pour les trois Conſecrations*; *Jeſus-Chriſt penitent*; *le bonheur de la mort Chrétienne*; *Vies des Saints, tant de l'ancien que du Nouveau Teſtament, avec des reflexions*; *Conſolation interieure, ou le livre de l'imitation de Jeſus-Chriſt*; *l'Année Chrétienne, par le ſieur le Tourneux*; *Hiſtoire de la Vie de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt*; *Principes & Regles de la vie Chrétienne*; *Inſtructions ou exercices de pieté durant la ſainte Meſſe*; *l'Office de la Vierge, en Latin & en François, avec des Inſtructions pour paſſer chrétiennement la journée*; *la meilleure maniere d'entendre la ſainte Meſſe*; *Traité de la Priere par le ſieur Nicole*; *Traité de la Civilité Françoiſe, du point d'honneur, de la jalouſie, & de la pareſſe, par le ſieur Courtin*; *Conduite pour la Confeſſion & Communion*; *Catechiſme de la Penitence, des Indulgences & du Jubilé*; *Le Directeur ſpirituel pour ceux qui n'en ont point*; *Prieres tirées de l'Ecriture Sainte pour la Meſſe, par le ſieur Treuvé*; *Regrets d'une ame touchée d'avoir abuſé de la Sainteté du Pater*; *Exerci-*

ſur les Sacremens de Penitence & d'Euchariſtie; le Pſeautier de David, avec des Notes tirées de Saint Auguſtin; Les Pſeaumes de David traduits en François ſelon l'Hebreu & la Vulgate, avec les Hymnes & Cantiques; les Pſeaumes de David traduits en François, & diſtribuez pour tous les jours de la ſemaine, avec les Hymnes & les Oraiſons de l'Egliſe; Menochius in S. Scripturam ex editione R. P. de Tournemine; Les Ouvrages du P. D. Jean Mabillon, tant en Latin qu'en François, avec ſa vie; en tels volumes, forme, marge, caracteres, conjointement ou ſeparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout noſtre Royaume, pendant le temps de vingt-cinq années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes: Faiſons défenſes à toutes ſortes de Perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de noſtre obeiſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire leſdits Livres ci-deſſus ſpecifiez, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque pretexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit expoſant ou de ceux qui auront droit de luy; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre audit Expoſant, & de tous dépens dommages & interefts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion de ces Livres ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits livres, ſeront remis dans le même état où les Approbations y auront eſté données, és mains de notre trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France le ſieur Dagueſſeau, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans noſtre Bibliotheque publique, un dans celle de noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de noſtredit trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empeſchement; Voulons que la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoutée comme à l'original: Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le dix-huitieme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil ſept cent vingt, & de notre Regne le cinquieme. Par le Roy en ſon Conſeil.

DE S. HILAIRE.

Regiſtré ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, page 617. N° 661. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris, le 30. Juillet 1720.

Signé, DELAULNE *Syndic.*

L'EMPEREUR DIOCLETIEN.

ARTICLE PREMIER.

Naiſſance & famille de Diocletien : Son genie ; ſes premiers emplois.

PRESQUE tous les Princes dont on a parlé dans le volume precedent, n'ont regné que peu d'années, & quelques uns que peu de mois, parmi des guerres effroyables, civiles & étrangeres, ſouvent accompagnées de tous les fleaux dont la juſtice divine a accoutumé de punir les pechez des hommes. Ce quatrieme tome nous preſente une idée plus capable de nous plaire. Car ſi Julien & Jovien y regnent peu, Diocletien, Conſtantin, & Conſtance y forment enſemble un eſpace de pres 80. années. Il y a eu quelques guerres étrangeres ; il y en a eu auſſi de civiles, ſoit pour venger le ſang des juſtes repandu par Diocletien & ſes collegues, ſoit pour d'autres raiſons cachées dans les ſecrets de la ſageſſe divine: mais il y a eu auſſi de longs intervalles d'une paix & d'une tran-

quillité entiere, particulierement ſous Conſtantin.

Ce que les lecteurs pieux & Chrétiens y trouveront encore de plus agreable, c'eſt le changement ineſperé, & digne de la ſeule droite du Treshaut, qu'on verra arriver à l'égard de la religion, lorſqu'aprés la plus cruelle perſecution qui fut jamais, l'Egliſe non ſeulement recouvra la paix & la liberté, mais ſe vit meſme elevée ſur la teſte de ſes ennemis, vit les Empereurs convertis devenir ſes protecteurs, & les Temples des idoles ou abandonnez & fermez, ou entierement renverſez. Diocletien qui avoit entrepris la ruine du Chriſtianiſme, ne ſurvéquit à ſa grandeur, à ſa puiſſance, & l'on peut dire à lui meſme, que pour voir cet évenement prodigieux, & en ſecher de douleur, parce qu'il faut que le deſir des pecheurs periſſe.]

Vict. E. it. Eut. Prol. l. 2. c. 17. p. 65. 66. [a] Vict. epit. 214. Lact. perſ. c. 9. 19. p. 18. [c] Spoltz. p. 122. [d] Vict. epit. p. 542. c. d. [e b] Eutr.

'Ce Prince étoit originaire de Dalmacie & de la Ville de Dioclée,' apellée dans Ptolemée Doclea.[a] Sa mere s'appelloit auſſi Dioclée. Ainſi à cauſe de l'une & de l'autre,[b] on lui donna le nom de Diocle, qu'il changea en celui de Diocletien quand il fut devenu Empereur.[c] Outre ce nom, les inſcriptions luy donnent ceux de C. Valerius Aurelius.[d] Il naquit vers l'an 245, s'il en faut croire le jeune Victor,[e] d'une famille ſi baſſe, que quelques uns le font "eſclave d'un Senateur nommé Amulin, qui l'affranchit enſuite: La pluſpart diſoient qu'il étoit fils d'un greffier. *libertinus.*

Cuti. v. p. 252. b. c.

'Il ſe mit dans les armes: & on pretend qu'il y eſtoit aſſez peu avancé, lorſqu'une Druide chez qui il logeoit devers Tongres [dans le pays de Liege,] lui predit qu'il ſeroit un jour Empereur; ce qui ne fut ſceu pour lors que de Maximien, [qu'il aſſocia à l'Empire,] & du grandpere de Vopiſque qui le raporte. 'Il devint un tres grand capitaine, ayant achevé de ſe conſommer ſous la diſcipline de Probe: 'On luy donna "la conduite des troupes de la Meſie. 'Il accompagna Carus dans la guerre de Perſe, & y fit tres bien. George le Syncelle dit qu'il fut elevé à l'honneur du Conſulat. 'Il avoit ſous Numerien "la conduite des officiers militaires du Palais. *Myſia Dux.* *domeſticos regens.*

Prob. v. p. 241. d. Zon. t. 2. p. 243. a Sync. p. 387. a. Cuti, v. p. 251. c.

'Quoiqu'il ne ſe fuſt appliqué qu'aux armes, & non aux lettres, 'il ne laiſſoit pas d'aimer à ſavoir l'hiſtoire des Empereurs: [d'où vient que ceux qui l'écrivoient alors, luy adreſſoient ſouvent leurs ouvrages.] 'On écrit de luy & de ceux qu'il aſſocia à l'Empire, qu'ils avoient grand ſoin de faire fleurir les ſciences & l'eloquence: [en quoi neanmoins il y a peuteſtre plus de flaterie que de verité.] 'Il aimoit, dit-on, ſa famille, & la gloire de

p. 252. a. Mact. v. p. 95. c. Pane 9. p. 115. a. Cuti, v. p. 251. c.

l'Etat. Il avoit l'eſprit preſent, adroit, & propre à trouver ſur le champ les moyens de ſe tirer avec honneur & avec avantage des affaires les plus embaraſſantes. Il avoit les mouvemens violens & impetueux : mais il ſavoit ſe retenir & ſe commander. Ses deſſeins étoient grands & vaſtes, 'toujours neanmoins reglez par la prudence, & jamais indiſcrets ni temeraires. 'Il ſe piquoit fort d'une grande fineſſe d'eſprit, & de penetrer dans les ſentimens & dans les penſées des autres, ſans ſe laiſſer jamais ſurprendre par eux. 'Il n'aimoit pas les depenſes inutiles, comme celles qu'on faiſoit alors pour les ſpectacles ; [a]& aimoit néanmoins beaucoup à baſtir. [Le bonheur avec lequel il a gouverné l'Empire durant vingt ans, ne permet pas de douter]'qu'il n'euſt beaucoup de ſageſſe, d'adreſſe, de conduite & de prudence. On lui atttibuë même de la douceur.

ejn. S.p.481.1.c. Lact.perſ.c.14. p.12|Eutr.p.536. d. Cari,v p.254 d. e. [a]Lact.perſ.c.7. p.7. Aur Vict.p.523. 524.

'Mais s'il a eu de belles qualitez, il en a eu auſſi de fort mauvaiſes: [Et ce n'eſt pas ſans ſujet]'qu'un homme fort habile dans les belles lettres l'apelle un trés grand, mais trés mechant Prince. 'Lactance dit qu'il eſtoit timide, qu'il trembloit dans les dangers, & craignoit de s'y expoſer. [b]Il eſtoit extremement avare, juſques à faire toutes ſortes d'injuſtices pour de l'argent. [c]On l'accuſe même d'avoir eſté cruel, ſoit par nature, ſoit pour ſatisfaire ſon avarice. 'Le faſte qu'il fit paroiſtre eſtant Empereur, [nonobſtant ſon humeur portée au menage,] fait voir qu'il eſtoit naturellement fier & ſuperbe. [d]On le blaſme d'avoir eu trop peu de confiance en ſes amis.

p.523.f. Spart.n.C.p. 201.1.d. Lact perſ.c.7.y: p.6.8. bc.6.7. cp.7,Eutr.p.535 d. Aur.Vict.p.523. 524|Eutr.p.536. d. dAur.V.p.525.d

'Mais comme il eſtoit extremement maiſtre de lui même, & de ſes paſſions quelque violentes qu'elles fuſſent ; 'il ſavoit cacher adroitement ſa cruauté [& ſes autres vices,] en faiſant faire par d'autres ce qui euſt pu le rendre odieux. 'C'eſtoit dans ces occaſions qu'il prenoit conſeil, au lieu que quand il vouloit faire quelque bien, il le faiſoit de luy meſme pour en avoir tout l'honneur. 'Un auteur dit qu'on craignoit ſa prudence, [qui n'alloit ſouvent qu'à faire le mal avec adreſſe, & à couvrir l'injuſtice ſous des apparences de juſtice & d'utilité.]

Cari,v. p.251.e. Eutr. p.536.d.e. Lact. perſ.c.11. p.10. Eutr.l.10.p.536. b.

'Des hiſtoires peu aſſurées luy donnent pour femme tantoſt une Serene, tantoſt un Alexandra ; & d'autres tirent [1] d'un endroit aſſez obſcur, qu'elle s'appelloit Eleutherie. 'Ce qui eſt certain, c'eſt qu'un de ſes noms, [car elle en pouvoit avoir plu-

1. Lact. perſ.c. 15. p.12.

1. 'On le cite comme du Pape Vigile : Mais ce ſont ſeulement des paroles qu'Anaſtaſe luy attribue, [& qui n'ont que l'autorité d'Anaſtaſe :] Elles font de cette Eleutherie une ennemie des Chrétiens : [& la femme de Diocletien ne l'eſtoit point dutout.]

Val.in Lavn p. 292 | Anat c. p. 41.b.

p.128 Bir.p.444 ſieurs,]eſtoit Priſca. 'Il en eut une fille nommée Galeria Valeria, qui fut mariée à Maximien Galere [en 292, & ne luy donna
Lact perſ.c.50. p.44. point d'enfans,]'parce qu'elle étoit ſterile. [Il paroiſt que la mere & la fille avoient de l'inclination pour la Religion Chré-
Cyp.dif.11.c.66. p.353 Toin. in Lact.p.54. tienne:]'& quelques uns avancent qu'il eſt conſtant qu'elles l'avoient embraſſée:[& cela paroiſt tout à fait appuyé]ᵃpar ce
ᵃLact perſe 15. p. 12.13. que dit Lactance,qu'elles furent les premieres que Diocletien contraignit à ſe ſouiller par des ſacrifices lorſqu'il eut commencé à s'emporter contre les Chrétiens. [Elles en furent punies
c.35.p.35. de ce monde.]' Car aprés que Galere fut mort[en l'an 311,] Valerie n'ayant point voulu conſentir à epouſer Maximin II. qui regnoit en Orient,[& qui etoit neveu de Galere,]il la re-
c.41.p.36. legua elle & ſa mere,& les maltraita extremement.'Diocletien qui avoit alors quitté l'Empire, envoya pluſieurs fois luy redemander ſa fille, ſans en pouvoir rien obtenir; & ce fut une des
c.50.51.p.45. choſes qui le firent mourir de chagrin.'Aprés que Maximin eut eſté tué[en 314] Valerie au lieu de trouver de la protection dans Licinius, comme elle avoit ſujet de l'eſperer, ſe vit reduite à ſe cacher durant quinze mois: & ayant enfin eſté decouverte à Theſſalonique avec ſa mere,on leur trancha la teſte à l'une & à l'autre,& on jetta leurs corps dans la mer: Voilà à quoy leur ſervit la grandeur de leur qualité. Leur amour pour la chaſteté, qui fut la cauſe de leurs ſouffrances,[les leur auroit rendu heureuſes,s'il avoit eſté joint avec la foy & l'amour de JESUS CHRIST, & ſi elles fuſſent retournées à luy par la penitence. Mais c'eſt ce qu'il n'y a pas moyen de preſumer,puiſque Lactance qui ſavoit ſi bien leur hiſtoire, ne le dit pas.]

ARTICLE II.

Diocletien eſt elevé à l'Empire, tue Aper, & défait Carin.

L'AN DE JESUS CHRIST 284, DE DIOCLETIEN 1.

'Carinus II, & Numerianus, Augg. Conſuls. V.Carus.

Cari,v p.251.d.c. 'NOUS avons dit ᶠautre part qu'Arrius Aper Prefet du Pretoire,fit tuer l'Empereur Numerien ſon gendre[en l'an 284,]dans le deſſein de s'emparer de l'Empire. Mais comme on ſceut le crime qu'il avoit commis, on ſe ſaiſit de luy,& on tint une grande aſſemblée, au milieu de laquelle on éleva un tribunal[pour celui qui ſeroit elu Empereur.] On chercha qui eſtoit Ibid.

Digitized by Google

L'an de J. C. 284, de Diocletien 1. 1.

le plus capable de gouverner l'Empire, & de venger la mort de Numerien: & enfin l'armée & les Officiers conclurent à elire Diocletien. [a]Il fut ainſi declaré Empereur à Calcedoine [b]le 17. ſeptembre 284: [b]& cette epoque eſt d'autant plus remarquable, que c'eſt le commencement d'une ere apellée de Diocletien & quelquefois des Martyrs, dont on s'eſt longtems ſervi dans l'Egliſe, ſurtout pour regler la feſte de Paſque. On marque que les Cophtes, les Abiſſins, & quelques autres peuples d'Afrique, s'en ſervent encore. La premiere année de cette ere commence le 29. d'aouſt 284 avec l'année Egyptienne.

c|Aur. Vict p. 523 c.f.
a Eutr|Chr. Al. p. 640.
b Labb. chr|Cyp dif. app. c. 28. 35. p. 41. 50.

Note 1.

Note 2.

[c]Diocletien eſtant monté ſur le Tribunal, aprés avoir fait [d]ſon premier diſcours aux ſoldats, proteſta avec ſerment en atteſtant le ſoleil & l'épée nue à la main, que pour luy il n'avoit eu aucune part à la mort de Numerien; mais que puiſque Aper avoit eſté le meurtrier de ſon Prince & de ſon gendre, il eſtoit raiſonnable de le traiter comme le meritoit une action ſi noire. Aper eſtoit preſent & prés de luy; car on l'avoit mis à la teſte des drapeaux de l'armée. Diocletien [deſcendit donc de ſon Throne,] & enfonça ſon épée dans le corps d'Aper, [c]en lui diſant qu'il auroit l'honneur de mourir d'une illuſtre main. Il ajouta qu'il avoit enfin tué le ſanglier fatal, parce que la Druide qui luy avoit, dit-on, predit l'Empire, y avoit mis cette condition, que ce ſeroit quand il auroit tué le ſanglier, qu'on apelle en latin *Aper*. Ainſi il tuoit autant de ſangliers qu'il pouvoit, mais comme il diſoit, un [e]autre les mangeoit toujours. Ce ne fut que pour accomplir cette prediction qu'il tua Aper de ſa main. Car ſans cela il n'euſt eu garde de faire [d]des le premier jour de ſon regne une action de cette nature, qui pouvoit le faire paſſer pour cruel.

Cari, v. p. 251. 252.
c|Eutr. p. 585 d.
c|Aur. V. p. 524. b.
Cari, v. p. 252.
utitur pulpamento.
primis.

[c]Le 27. de Septembre il fit ſon entrée à Nicomedie revêtu des ornemens imperiaux. [Il employa le reſte de l'année à ſe preparer à la guerre contre Carin frere de Numerien, [f]qui eſtoit maiſtre de Rome & de toutes les Provinces de l'Occident, mais qui s'y rendoit odieux par toutes ſortes de crimes.]

Chr. Al. p. 640.
V. Carus.

[c]Il y eut cette année une fort grande famine.

Idat.

L'AN DE JESUS CHRIST 285, DE DIOCLETIEN 1, 2.

Note 3.

[c]*Caius Aurelius Diocletianus Aug. II, & Ariſtobulus, Conſuls.*

Idat. &c|Amm. l. 23. p. 237.

[c]Ariſtobule eſtoit alors Prefet du Pretoire ſous Carin: [Ainſi c'eſt de luy qu'il avoit receu le Conſulat.] [c]Et Carin meſme s'eſtoit fait Conſul avec luy [pour la troiſieme fois. Mais Diocletien l'ayant vaincu, fit effacer ſon Conſulat pour faire ſub-

c|Aur. V. p. 524. c
Idat.

Pagi.285.1. ſiſter le ſien,]ſans toucher à celui d'Ariſtobule, qu'il confirma même dans la Prefecture,[comme nous allons bientoſt voir.]

Aur.V.epit p. 524.a.b[542.b. 'Carin ſe haſta d'aller en Illyrie combattre Diocletien. En chemin il rencontra *Julien, qui de gouverneur de la Venecie avoit voulu ſe faire Empereur. Il vint audevant de Carin, qui le défit dans les plaines de Verone, & le tua.

NOTE 4. *Correctur.

Cari,v.p 544[Eutr.p.575.c. aBaudr.p.459.1. Eutr.p.585.c[Sanſon. bEutr p 585.c. cAur.Vict.l. 524.b. 'Carin eut pluſieurs combats contre Diocletien, dont le dernier qui fut fort grand, ſe donna auprés de Margue [a]ſur le Danube dans la haute Meſie, entre Viminac & le mont d'Or. [b]Carin dont l'armée eſtoit la plus forte, [c]y remporta la victoire ſelon Aurele Victor: mais lorſqu'il pourſuivoit les ennemis, il fut tué par les ſiens, qui ayant juſque là ſouffert avec peine ſes deſordres, eſtoient perſuadez qu'ils s'augmenteroient beaucoup s'il revenoit victorieux de cette guerre. 'Entre les principaux auteurs de ſa mort, on marque un Tribun dont on diſoit qu'il avoit deshonoré le mariage. 'Eutrope écrit qu'il fut trahi ou abandonné par ſon armée.

Vict.epit p.542. b.

Eutr.p.585.c. 'Diocletien uſa tres bien de ſa victoire; car il pardonna à tous ceux qui avoient combattu pour Carin, leur conſerva leurs charges, & les retint preſque tous à ſon ſervice, même Ariſtobule Prefet du Pretoire. 'On croit qu'il fit la même grace à Caius Ceionius Varus, qu'on voit avoir eſté Prefet de Rome en 284 ſous Carin, & en 285 [non ſeulement ſous le même Prince, mais encore ſous Diocletien, auprés duquel il exerçoit en même tems la charge de Prefet du Pretoire.

Aur.V.p.524 c.

Nor.de Dio.c. 2.p.13[Buch.p. 237.

Eutr.p.585.c. 'Aprés cette victoire qui rendit Diocletien maiſtre de tout l'Empire, [on ne peut douter raiſonnablement qu'il ne ſoit venu à Rome, pour y recevoir les reſpects du Senat, y établir ſon autorité, & y donner tous les ordres neceſſaires. Nous ne voyons point en effet d'autre année où nous puiſſions mettre *le martyre que S. Genés y ſouffrit lorſque Diocletien y eſtoit. Il y trouva S. Sebaſtien,]qui ſous un habit militaire ſoutenoit le courage de tous ceux qui combattoient pour J.C. Diocletien qui ne connoiſſoit encore que ſes grandes qualitez exterieures, l'aima extrememement, & le fit capitaine de la premiere compagnie[*des Pretoriens qu'il vouloit laiſſer à Rome.]

V. S. Genés.

Bo'l.20.jan.p. 265.

V. Saint Sebaſtien. §. 2.

Nor.de Dio.c. 4 p.19. 20. 'On croit qu'il employa auſſi une partie de cette année à faire la guerre aux Allemans, ſur qui il remporta quelque avantage; & que ſes Generaux gagnerent auſſi quelque victoire ſur les barbares de l'Angleterre. On tire l'un & l'autre d'une inſcription de la ſeconde année de ſon regne, où on lui donne les

Digitized by Google

titre de Britannique & de Germanique. 'Il alla ce ſemble paſſer l'hyver à Nicomedie, où l'on voit qu'il étoit le 21 Janvier de l'année ſuivante. [a]Le premier jour de la meſme année il eſtoit encore à Sirmich. [b]On cite encore d'autres loix de cette année datées de Singidon & de Sardique, adreſſées à un Flavius Munatius, qu'on croit eſtre Munatius Plancus Paulinus "gouverneur de la Pannonie durant 17 ans ſelon une inſcription. [Mais nous ne voyons pas de preuve que ces loix ſoient de cette année.] 'La ſuite de l'hiſtoire fait juger que Diocletien s'approchoit de l'Orient pour ſe preparer à aller faire la guerre aux Perſes.

Chr. Al. p. 640. Cod. J. 6 t. 21. l. 6. p. 331. a t. 9. l. 3. p. 530 3. t. 34. l. 8. p. 283. b Rein. p 432. 433.

Preſes.

Nor. de Dio. c. 4. p. 20.

ARTICLE III.

Diocletien aſſocie Maximien Hercule à l'Empire.

L'AN DE JESUS CHRIST 286, DE DIOCLETIEN 2, 3

1. *M. Junius* [1] *Maximus II, & Vetius Aquilinus, Conſuls.*

Idat. &c | Onu. p. 259. f. Buch. p. 237. | Pagi, 286. §. 1. c Spon, p. 43 | Rein. p. 241.

'JUNIUS Maximus fut auſſi Prefet de Rome cette année & la
2. ſuivante. [Il peut avoir ſuccedé à] [c]Pinius Paullus [2] Silvanus, qu'on voit avoir eſté Prefet de Rome ſous Diocletien, [quoiqu'il ne ſoit point marqué dans la liſte que Bucherius nous a donnée:] & il ſemble l'avoir eſté dans le temps que Diocletien regnoit ſeul, ſans avoir encore pris de collegue, [c'eſt à dire en 285, ou au commencement de 286.]

NOTE 1. 'Car ce fut, ſelon Idace, "le premier avril de cette année que Diocletien aſſocia à l'Empire Maximien, 'nommé dans les inſcriptions M. Aurelius Valerius Maximianus; [ayant ſans doute receu de Diocletien une partie de ces noms avec la puiſſance imperiale. Comme il prit encore dans la ſuite le nom d'Herculius, nous l'apellerons d'ordinaire Hercule, pour ne le pas confondre avec Maximien Galere, & Maximin II, dont nous aurons ſouvent à parler.]

Idat. faſt. Goltz. p. 123.

'Il naquit vers l'an 250: [d]Et il y a quelque lieu de croire que ce fut le 21. de Juillet. [e]Il eſtoit né dans la Pannonie [f]pres de Sirmich, en un lieu de la campagne, où il fit depuis baſtir un palais. Ses parens gagnoient là leur vie à travailler pour les autres. [g]Il n'avoit aucune étude non plus que Diocletien, ni d'autre ſcience que celle de la guerre, dont il avoit eprouvé toutes les miſeres.

Vict. epit. p. 542 f. d Panc. II. p. 130 | Buch. belg. p. 25. 53. e Panc. 10. p. 123. f Vict. epit. p. 542. f. g Aur. Vict. p. 524. c.

Cyp diſſ. app. p. 201.

1. 'Les faſtes de Theon l'appellent Maximin.
2. Je ne ſçay pourquoi le meſme Spon met Secundus en la page 275.

Panc.10.p.123. Il fut elevé parmi les armes, & s'y ſignala ſur les bords du
Aur.Vict.p.524. c.Prob.V.p.241. c. Danube, del'Euphrate, du Rhein, & de l'Ocean. Il en apprit fort bien les regles ſous Aurelien & ſous Probe qui lui donnerent divers emplois. Diocletien le choiſit donc parce qu'il le
Aur.Vict.p 524 c. jugeoit bon pour la guerre, & eſtoit aſſuré de ſon amitié; [qui
Cari,v.p.252.c. devoit eſtre fort ancienne & fort étroite, puiſque] Maximien avoit ſceu la prediction qu'on avoit faite à Diocletien de ſa
Lact.perſ.c.8.p. 7. n p.363. future elevation à l'Empire. Ils ſont apellez freres à cauſe de
ai Pane.11.p.135. leur union dans l'Empire: [a] car du reſte ils n'eſtoient point du-tout parens.

Aur.V.p.524.c. Quoique Maximien n'euſt pas de ſcience, [*in genio bonus.*] il avoit de l'ouverture d'eſprit. Il eſtoit auſſi fort liberal. [b]
Lact. perſ.c.29. p.27. Il avoit moins de timidité que Diocletien, [1] & eſtoit plus hardi à entreprendre, mais 1.
b c.8.p.7. plutoſt le mal que le bien: car ſes mœurs eſtoient tres dereglées.
p. 8 Aur. V. p. 525.c.d. Il eſtoit d'un naturel fort violent: [c] & on aſſure [*conſiliis. ſtolidum.*] qu'il manquoit
c Vict.epi.p.542 f. beaucoup de Jugement & de prudence dans ſes deſſeins. [d] Il avoit
d Aur.V.p.524. c Eutr.p.586.d. e. auſſi conſervé toute la ruſticité de ſa naiſſance & dans ſon viſage & dans ſes mœurs. [e] Il n'avoit ni civilité, ni humanité. Il ne ca-
e Eutr p.586.e 587.b.c choit pas meſme ſon naturel [*incommodum.*] ſauvage, dur, & porté à toute
f p.586.e Lact. perſ.c.15.p.12. ſorte de cruauté. [f] Auſſi quand Diocletien vouloit faire quelque execution un peu ſevere, il la faiſoit faire par luy: & Maximien
Aurel.v.p.224. a.b. le ſervoit en cela fort volontiers. Cependant Diocletien meſme condamnoit ſouvent [*aſperitatem.*] ſa dureté, qu'il comparoit à celle d'Aurelien. On diſoit communément que Diocletien, faiſoit un ſiecle d'or, & Maximien un de fer.

Lact.perſ.c.8.p. 8. S'il n'épargnoit pas l'argent comme Diocletien, ce n'eſt pas qu'il l'aimaſt moins: mais c'eſt que quand il en manquoit, il faiſoit hardiment tuer les plus riches Senateurs ſur des conſpirations imaginaires & s'emparoit de leurs biens. [Ainſi c'eſt avec
Sur. 22.ſept.p. 221.62. raiſon] qu'un ancien l'apelle [2] un naturel barbare, & une ame 2.
g Paul ill l.1.c. 20.p.86. cruelle par avarice. [g] S. Eucher blaſme auſſi ſon avarice, auſſi-
h Lact perſ n.p. 365 Juli.cæſ.p. 19,n.p.305. bien que ſes dereglemens & ſacruauté. [h] Quelques uns croient que c'eſt ce Maximien que Julien dans ſa ſatyre des Ceſars, fait chaſſer du banquet des Princes à cauſe de ſon incontinence, parcequ'il [*φιλοκερδες.*] ſe méloit de trop de choſes, qu'il avoit peu de bonne foy, & qu'il s'accordoit mal avec les autres; [ce qu'on peut raporter aux troubles qu'il excita aprés avoir quitté l'Empire.

1. *plus vero animi*, qui ſemble ſe devoir raporter à Diocletien. Mais on voit par toute la ſuite qu'il faut l'entendre d'Hercule maiſtre de Rome & de l'Italie. Ainſi il faut lire apparemment *plus vero minori animi.*

Lact perſ n.p. 365. 2. *Ferus animo, avaritia crudelis.* Mr Baluze cite ces paroles des actes de S. Maurice par S. Eucher, [où je ne les trouve point. Elles ſont dans les actes des meſmes Saints écrits par un autre ancien, & inſerez dans Surius.]

Je

Je ne ſçay neanmoins s'il ne vaudroit point mieux l'entendre de Maximien Galere.]

'La femme d'Hercule eſt nommée Galeria Valeria Eutropia, [parceque les femmes prenoient ſouvent en ce temps là les meſmes noms que leurs maris.] 'Elle eſtoit de Syrie. Hercule en eut Maxence qui uſurpa l'Empire à Rome, & Fauſte femme du grand Conſtantin. Mais on doutoit ſi Maxence n'avoit point eſté ſuppoſé par Eutropie meſme. 'Eutropie avoit eu d'un premier mari une fille nommée dans les medailles Flavia Maximiana Theodora, qu'Hercule fit epouſer à Conſtance Chlore en le faiſant Ceſar.

Goltz p.114.c. Vict.epit.p.142. fi Juli.or.1.p.9. Goltz p.125.b| Eutr.p.586.a. &c.

1. 'Ce fut à [c] Nicodemie où Diocletien avoit paſſé l'hiver, que Hercule fut aſſocié à l'Empire. [a] Il y a quelque raiſon de croire V. la note 5. qu'il [b] avoit eſté fait Ceſar [l'année de devant,] [b] & le Pere Pagi ſoutient qu'on ne peut douter qu'il n'ait eſté d'abord ſimple Ceſar. [c] Il ſemble que Diocletien [d] ait partagé l'Empire avec luy, & V. 59. luy ait donné l'Italie, l'Afrique, & l'Eſpagne, qui eſtoient les provinces les plus riches, [avec toutes les autres de l'Occident.]

Chr.Alex.p. 64 c| Cod.J.5.t. 21.l.6 p.331. a Nor. de Dio. c.2. p. 14. b Pagi, p. 157. c Lact.perſ.c.8. p.8.

ARTICLE IV.

Des Bagaudes : Hercule les dompte : Diocletien traite avec les Perſes.

'Aurele Victor dit que ce qui obligea particulierement Diocletien à faire Hercule Empereur, fut l'etat des Gaules. 'Car aprés que Carin eut quitté ce pays, Elien & Amand y NOTE 6. avoient ſoulevé [d] les payſans & les voleurs, '& avoient pris tous deux le titre d'Auguſte. Le premier eſt nommé dans ſes medailles V. Gallien note 9. [d] Aulus Pomponius Ælianus, & l'autre Cn. Salvius Amandus. 'Ces factieux ravageoient toute la campagne, & attaquoient meſme la pluſpart des villes. Hercule fut donc envoyé dans les Gaules pour les reduire à l'obeïſſance : '& il le fit aiſément par divers petits combats. 'Ainſi les factieux ayant eſté les uns diſſipez, les autres receus [à compoſition,] Maximien eut bientoſt rendu la paix au pays, 'partie par la force, & partie par la douceur. 'On marque qu'il ſoumit les Gaules [d] des le commencement primo orta. de ſon regne; [ce qu'il faut apparemment étendre juſque vers V. la note 6. le milieu de l'année ſuivante, "puiſqu'il ſemble n'avoir paſſé les Alpes qu'à la fin de ſeptembre 286.]

Aur.V.p.524.c. d Eutr.p.585.c. Goltz.p 121.121. 127. a. Aur.V.p.524.c| Pane.10.p.124. b. Eutr.p.585.c. Aur.V.p.524.d. Pane.10.p.114.b. 1.p.4 c.

2. 'Le P. Pagi allegue pour le prouver, un endroit de Lactance [qui parle de Maximien Galere.] Pagi.ad.a.55

joindre à l'armée d'Hercule, les fit paſſer par Rome, où il leur donna les ordres pour les envoyer dans les Gaules. 'Il ſemble auſſi ſelon les actes de S. Sebaſtien, que luy & Maximien eſtoient à Rome au mois de Juillet. [Si cela eſt, il faudra dire que de Nicomedie il eſtoit revenu à Rome, & qu'il en partit peuteſtre à la fin d'aouſt pour ſe rendre dans la Syrie.] 'Car on croit que durant qu'Hercule faiſoit la guerre dans les Gaules, Diocletien ſe preparoit à la faire en Orient, où il paroiſt que les Perſes avoient pris la Meſopotamie [après la mort de Carus,] puiſqu'il eſt marqué que l'Euphrate bornoit alors l'Empire Romain. 'La crainte de ſon armement obligea le Roy de Perſe [Vararane II,] à luy envoyer de riches preſens, & à luy faire de grandes ſoumiſſions pour en obtenir la paix & ſon amitié.

Boll 20. jan. p. 276. § 76.

Nor. de Dio c. 4. p. 21.

Panc. 10 p. 125.

p. 125. 127. 11. p. 132.

'Diocletien ſe contenta de luy avoir donné de la terreur, & de l'avoir ce ſemble obligé par ce moyen à luy rendre la Meſopotamie. 'Eumene dit qu'il avoit fait retirer les Perſes audelà du Tigre. [Mais il ne dit point que cela ſe ſoit fait par aucun combat. Rufus Feſtus ne marque point non plus qu'il ſe ſoit rien fait de conſiderable en ce temps-ci contre les Perſes. Je ne ſçay ſi c'eſt à cette ſoumiſſion des Perſes qu'il faut raporter ce que dit Mamertin,] que Diocletien avoit vaincu les nations voiſines de la Syrie. 'On parle de quelque avantage remporté ſur les Sarrazins: mais il ſemble que ce n'ait pas eſté ſitoſt. 'Diocletien eſtoit le dernier jour de cette année à Tiberiade [dans la Paleſtine.]

p. 125. c.

8. p. 104. b c.

11. p. 133. c.

p. 132. c

Cod. J. 4. t. 10. l. 3. p. 311.

ARTICLE V.

Hercule défait les François, les Bourguignons, & d'autres barbares; Carauſe ſe revolte, & ſe rend maiſtre de l'Angleterre.

L'AN DE JESUS-CHRIST 287, DE DIOCLETIEN 3, 4.

'Diocletianus III, & Maximianus, Augg. Conſuls. Idat. &c.

'ONUPHRE & pluſieurs autres nouveaux veulent que Maximien ait eſté Conſul cette année pour la ſeconde fois: "ce qui eſt combatu par toutes ſortes d'autoritez, & n'eſt appuyé par aucune que par une faute d'Ammien, comme le Cardinal Noris le fait voir.

Nor. de Dio c. 3. p. 15 16. Bol. 15 may, p. 146. c. f.

NOTE 7.

'Diocletien qui avoit fini l'année precedente dans la Paleſtine,

Cod. J. 4. t. 10. l. 3. p. 311.

L'an de J.C. 287, de Diocletien 3, 4. 1.

[1]paſſa une grande partie de celle-ci vers l'Illyrie, ſelon les dates de diverſes loix, ou au moins ſelon l'interpretation qu'on donne à ces loix, datées du Conſulat des deux Auguſtes.] La loy du 15 du meſme mois, datée expreſſement du troiſieme Conſulat de Diocletien, eſt affichée à Nicomedie. [Mais elle peut avoir eſté donnée en un autre endroit. Le panegyrique de Mamertin marque auſſi que de Syrie Diocletien eſtoit venu dans la Pannonie.] Nous ne ſavons point du reſte ce qu'il a fait cette année.]

t.4.l.3.p.487.

Pane.11.p.132.b.

proposita.

p.133[10.p.124] Buch. belg.p. 221. § 6.

Maximien Hercule eſtoit toujours dans les Gaules, où peu aprés qu'il eut appaiſé le ſoulement des Bagaudes, il fut attaqué par diverſes nations: & il ſembloit que tous les barbares euſſent conſpiré la ruine des Gaules. On nomme entre autres les Allemans, les Bourguignons, les Herules, & les Chaibons ou Cavions peuples d'ailleurs inconnus. On dit ſeulement que leur pays, auſſibien que celui des Herules, eſtoit aſſez eloigné des Gaules: Bucherius les place avec les Herules ſur les coſtes de la mer Baltique. Les Allemans & les Bourguignons ſe ruinerent eux meſmes par leur grand nombre, qui leur cauſa la famine, & la famine la peſte: de ſorte qu'Hercule n'eut pas beaucoup de peine à les vaincre. Mais il fallut donner une bataille contre les Chaibons & les Herules; Hercule y combatit en perſonne, & y défit tellement les barbares, que s'il en faut croire ſon panegyriſte, il n'en reſta pas meſme pour porter en leur pays la nouvelle de leur deroute.

Codanum.

Panc.10.p.125.a.

Nor.de Dio.c. 4 p.18.&c.

Ce fut ſans doute pour ces victoires, qu'on decerna des cette année le triomphe aux deux Empereurs, comme on le voit par une medaille de l'an 287.

Panc 10. p. 125. a.

Il y eut encore pluſieurs autres combats en divers endroits de la Gaule, toujours favorables aux Romains, s'il les en faut croire. Car les François & les Saxons couroient [en meſme temps] les mers. Hercule leur oppoſa Carauſe né de fort bas lieu dans la Flandre ou dans le Brabant, [2]ſelon Aurele Victor: mais il ſavoit fort bien la mer, s'eſtant exercé des ſa jeuneſſe à conduire des vaiſſeaux pour avoir moyen de vivre. Il avoit auſſi beaucoup paru dans les armées, ſur tout dans la guerre des Bagaudes. Ce fut pourquoi Hercule lui donna le ſoin de dreſſer une flote à Boulogne, & de défendre les coſtes de la Belgique

Aur.V.p.514.d. Eutr.p.585.c.f.

Menapia civit.

2.

Eutr. p. 585. c.

1. Il eſtoit à Byzance le 5 d'avril *C. d. 7. c 26. l 7. p. 342*, à Sirmich l'onzieme du meſme mois, *t. 23. l. p. 339*, à Heraclée le 22, le 24, & le 30, à Sirmich le 26, de juillet, le 5. Novembre à Philippople *5. t. 12. 11 15 p 4. 9.* & le 10 de Decembre à Sirmich, *2 t. 9 l 17 p 207*

Buch belg.p.122. § 5] Panc 5 p.93a.

2. On pretend que c'eſt luy qu'Eumene appelle un Hollandois, *Batavia alumnum.*

&de la *Celtique.[Il remporta ſans doute quelques avantages,] *Armorica.

'qui font dire à Mamertin qu'Hercule a dompté les François,& Pane.11.p.133.c.

"éteint la guerre des pirates.

'Mais on remarqua qu'il ne faiſoit pas tout le mal qu'il pouvoit aux barbares;& quand il leur avoit enlevé quelque butin, il n'eſtoit pas fort exact de rendre aux peuples ce qu'on avoit pris ſur eux, & à envoyer le reſte à l'Empereur. Cela fit ſoupçonner qu'il laiſſoit exprés paſſer les barbares pour leur enlever à leur retour le butin qu'ils avoient fait,& s'en enrichir. Hercule donna donc ordre qu'on le fiſt mourir;mais l'ayant ſceu,il prit le titre d'Auguſte;'emmena [en Angleterre] la flote qu'il com- Aur.V.p.524.d] Eutr.p.585 f. Pane.8.p.108.a.

1. mandoit pour la défenſe des Gaules, ſe fit reconnoiſtre par[1] la legion[qui avoit ſon quartier dans l'iſle,]& par pluſieurs autres troupes qui y eſtoient,'& en demeura ainſi le maiſtre abſolu.[2] Il fit enſuite baſtir pluſieurs nouveaux vaiſſeaux,leva de nouvelles troupes,& fit venir à ſon ſecours un grand nombre de barbares, à qui il apprenoit l'art de combattre ſur mer, dont il eſtoit

4. grand maiſtre.'On croit que cela arriva des[4] l'an 287,& la chronique d'Euſebe le met en la troiſieme année de Djocletien. [Nous verrons dans la ſuite les efforts inutiles qu'on fit pour le depoſſeder.] Eutr.p.585.f] Aur.V.p.524.d. [a]Pane.8.p.108.a. Nor.de Dio.c. 4.p.22.

ARTICLE VI.

Diverſes victoires d'Hercule & de Diocletien ſur les Allemans & leurs voiſins: Ils abandonnent l'Angleterre à Carauſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 288, DE DIOCLETIEN 4, 5.

'Maximianus Aug. II, & Januarius, Conſuls. Idat|Buch &c.

V.la note 7. 'QUELQUES uns pretendent que le premier doit eſtre nommé Maxime:'mais ils ont contre eux tous les faſtes. [Le ſecond eſt apparemment]'Pomponius Januarius, qui fut fait Prefet de Rome le 28 fevrier de cette année,& fut continué la ſuivante.'Poſtumus Lupercus eſtoit gouverneur de l'Eſpagne citerieure au commencement de l'an 288. Nor.de Dio.c.3 p.16.17. Buch.cycl.p. 237. Grut.p.281.7.

V.la note 6. [Nous raportons au"ſecond Conſulat d'Hercule]'la victoire qu'il remporta,ſelon Mamertin, le premier jour de ſon Conſulat.'On croit qu'il eſtoit alors à Treves, où ayant appris que Pane.10.p.125. Nor. de Dio c. 4 p.21. Buch. belg.p.221.§ 7.

1. Il ſemble donc qu'il n'y en euſt qu'une alors dans l'Angleterre.

2. Le P. Pagi le met meſme au commencement de 286.[Nous ne voyons point qu'il en ait de preuve.] Pag.286.§ 5.

 L'an de J.C. 288, de Diocletien 4.5.

les ennemis avoient fait quelque irruption dans les Gaules, & qu'ils eſtoient pres de là, il quitta la robe & les ornemens Conſulaires dont il venoit de ſe revétir, prit ſes armes, monta à cheval, courut aux ennemis, les défit, & rentra triomphant dans la ville des le meſme jour au temps où les jours ſont les plus courts.

Pane. 10. p. 125. a

'La meſme année il paſſa le Rhein, & entra dans l'Allemagne, qu'il ravagea par le fer, par le feu, & par toutes ſortes de carnages: Il y fit beaucoup de captifs, & s'il en faut croire Mamertin ſon panegyriſte, il ſoumit une grande partie de ce pays à l'Empire.

p 115. 126 [t 11 p. 4. c 132. c.

'La terreur de ſes armes obligea les François [qui avoient couru les coſtes des Gaules,] à venir demander la paix, ayant à leur teſte leur Roy 'nommé Atec, qui luy fit de grandes ſoumiſſions pour l'appaiſer, & eſtre confirmé par lui dans ſa royauté. Genobon ou plutoſt Genobaud, qu'on croit avoir eſté Roy de quelque autre nation des François, fut auſſi rétabli par luy dans ſes Etats. On voit par une inſcription, que Diocletien & Maximien prenoient les titres de Franciques, d'Allemanniques, de Germaniques. 'Mamertin parle encore de quelque victoire remportée vers ce tems-ci par les Generaux d'Hercule ſur une nation de barbares legere & trompeuſe; [ce qui ſemble aſſez bien décrire les François ſelon ce qu'ils eſtoient alors.] Hercule avoit eu ſoin de s'aſſurer la fidelité & l'affection de ſes Generaux en ſe les alliant par des mariages.

11. p. 132. c.

10. p. 117. Buch. belg. p 223. 5 9 Val. r. Fr. l. 1 p. 31. 12.

Pane. 10. p. 127. c.

[Outre les ſoins de la guerre d'Allemagne,] 'Hercule faiſoit faire partout un grand nombre de vaiſſeaux pour aller attaquer Carauſe dans l'Angleterre: & on pretend que le ciel ſembloit favoriſer ſon deſſein par la ſerenité qui regna durant preſque toute cette année, où il y eut tres peu de pluies; & cela continua meſme l'hiver qui fut beau, & neanmoins doux & temperé.

p. 128. a. b.

'Diocletien voulut imiter Hercule, & entra auſſi dans l'Allemagne du coſté dela Rhecie. On pretend qu'il étendit auſſi de ce coſté là les bornes de l'Empire juſqu'à la ſource du Danube. On a quelque lieu de croire qu'ils s'y ſoient rencontrez enſemble. [Il faut dire que Diocletien avoit paſſé le mois de janvier à Rome, s'il faut mettre en cette année le martyre de S. Sebaſtien comme il y a aſſez d'apparence.]

p. 125. c [8. m. p. 104. b] 133. b.

V. S Sebaſtien 5 9.

Pagi, p 148. 149.

'Le P. Pagi croit qu'on peut tirer d'une medaille, que Diocletien fit la ſolennité de ſa cinquieme année l'an 288, auquel elle commençoit: [& nous verrons qu'il celebra la vintieme en l'an 303 au mois de novembre.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 289, DE DIOCLETIEN 5, 6,

Baſſus II, & Quintianus, Conſuls. Idat. &c.

'Les deux faſtes donnez par Bucherius, & ceux de Theon, marquent Baſſus Conſul pour la ſeconde fois, [a] ce qu'on trouve auſſi dans le Code. [L'autre eſt appellé Quintilien par la chronique d'Alexandrie.] Buch. cycl. p. 237. 249. Cyp. diſſ. app p. 101. a Cod. J. 9 t. 21. 9. p. 813.

'Ce fut, comme on croit, en cette année que Claude Mamertin prononça un panegyrique de Maximien Hercule [b] en ſa preſence meſme, [c] le jour qu'on celebroit la fondation de Rome, [c'eſt à dire le 21 d'avril.] [d] Il le fit dans une ville des Gaules, [e] & on pretend que c'eſt celle de Treves, où l'on veut qu'Hercule, & les autres qui avoient regné dans les Gaules, comme Poſtume & Tetricus, euſſent établi leur reſidence ordinaire, pour eſtre plus pres des ennemis d'audelà du Rhein, & eſtre plutoſt en état de s'oppoſer à leurs courſes. Il eſt certain que cela fut ainſi dans la ſuite. [C'eſtoit auſſi le ſiege du Prefet des Gaules, qui avoit encore ſous luy l'Eſpagne & l'Angleterre. C'eſt ce qui fait que les Eveſques de Treves avoient un grand rang & une grande autorité dans l'Egliſe durant le IV. ſiecle. Mais des le commencement du V, les barbares devenant les plus forts, ravagerent Treves pluſieurs fois, & les Prefets allerent reſider à Arles.] Nor. de Dio. c. 4. p. 22. b Pane 10. 11. p. 129 & 130 b. c 10 p 122. 129. d p. 2 5 2. 9. e Nor. de Dio. c. 4. p. 21 Buch. belg. p. 221. 57.

'Lorſque Mamertin prononça ſon panegyrique, Hercule faiſoit tranſporter à la mer par les rivieres les Vaiſſeaux qu'il avoit fait faire l'année precedente, pour aller attaquer Carauſe en Angleterre; & il arriva heureuſement que les rivieres qui avoient eſté fort baſſes, groſſirent dans le temps qu'il fallut faire ce tranſport. Mamertin ne manque pas ſur cela de promettre à Hercule une victoire aſſurée: & il avoit déja eu de l'avantage dans une rencontre ſur les coſtes de la Gaule, contre quelques troupes de Carauſe [qui eſtoient deſcendues pour piller.] 'Ce- Pane. 10. p. 128. Eutr. p. 586. a.

NOTE 8. pendant [f] quand on en vint au combat, toutes les forces d'Hercule ſe trouverent trop foibles contre un homme qui ſavoit ſi bien la guerre, & la marine, en laquelle les troupes d'Hercule n'avoient point d'experience. Pane. 8. p. 108. a.

'Hercule pour couvrir ſa honte, dit que la mer ne luy avoit pas eſté favorable, & qu'il ne faiſoit que differer la guerre. 'Mais en effet il fit un traité avec Carauſe, par lequel on le laiſſa jouir de l'Angleterre afin qu'il la defendiſt contre les barbares: '& on voit encore une preuve de cet accord dans une medaille a. b. Eutr. p. 586. a. Aur. V. p 525. b. Nor. de Dio c. 4 p. 22 23.

L'an de J.C. 289. de Diocletien 5, 6.

de Carauſe qui porte pour inſcription, *La paix* des trois Auguſtes*, [Diocletien, Maximien, & luy.] Il demeura ainſi maiſtre de l'Angleterre durant ſix ou ſept ans, ou depuis ce traité, s'il faut prendre à la rigueur les termes des hiſtoriens, [ou plutoſt depuis qu'il s'en eſtoit emparé,] "comme la ſuite de l'hiſtoire nous y oblige.] Les auteurs Anglois diſent qu'il rebaſtit & "fortifia le mur de Severe, & qu'il remporta quelques avantages ſur les barbares.

Aur. V. p. 525. b] Eutr. p. 586. a.

Uſſer. 1. Brit. p. 586] Alf. 288. 51.

*Augss.

V. la note 8. &c.

[Nous ne trouvons rien de ce que Diocletien a fait cette année. On y peut raporter] une victoire ſur les Sarmates marquée par les panegyriſtes, [a] qui y ajoutent quelquefois les Vithonges [ou Juthonges] & les Quades. [b] Eumene pretend que la nation des Sarmates fut preſque éteinte par ces guerres, & qu'à peine le nom en reſta ſeul pour preuve de ſa ruine. [c] Le rétabliſſement de la Dace dont il parle, [peut avoir eſté une ſuite de cette victoire.] [d] Diocletien dans diverſes inſcriptions prend le titre de Sarmatique: [e] & cette victoire ſe trouve auſſi marquée dans quelques unes de ſes medailles.

Panc. II. p. 132. c] 133. b. c.

[a] 8. p. 107.

[b] p. 105 a.

[c] p. 104. b.

Nor. de Dio. c. 4. p. 25.

[d] Bir. p. 426.

[e]

ARTICLE VII.

Les deux Empereurs conferent à Milan : Les barbares ſe ruinent les uns les autres : Troubles & changemens dans la Perſe.

L'AN DE JESUS-CHRIST 290, DE DIOCLETIEN 6, 7.

Idat. &c. [a] *Diocletianus IV, & Maximianus III, Augg. Conſuls.*

Buch. cycl. p. 237. [b] Onu. p. 260. d.

[a] TURRANIUS Gratianus fut cette année Preſet de Rome, [b] & Septimius Valentio Preſet du Pretoire ſous Hercule.

[Il ſemble ſelon les [1] dates de diverſes loix, que Diocletien ait demeuré preſque toute cette année vers l'Illyrie. Cependant le panegyrique que Mamertin fit l'année ſuivante, nous oblige de dire] qu'il fut en Syrie; & que lorſqu'on l'y croyoit bien occupé, on le vit tout d'un coup dans la Pannonie, & [enſuite] au milieu de l'Italie, où il entra durant l'hiver par les Alpes [Juliennes. Il faut ſans doute raporter à ce voyage de Syrie,] la défaite & la captivité des Sarrazins dont parle le meſme panegyriſte. On a une loy de cette année "datée d'Emeſe.

1.

Panc. II. p. 162. b.

p. 131. a.

p. 132. c.

Cod. J. 9. t. 41. l. 9. p. 55.

NOTE 9.

Cod. J. 10 t. 31. l. 4. p. 87. b. 11. t. 4. l. 11. p. 180. 66. t. 30. l. 6. p. 372. 12. t. 3. l. 19 p. 176.

1. Il eſtoit ſelon les loix à Sirmich l'onzieme Janvier, à Byzance le 2 d Avril, & à Sirmich le 17 de Juillet, & encore le 17 de Novembre. [Mais de ces quatre loix il n'y a que celle du 2 avril à Byzance qui ait S. c'eſt à dire apparemment *ſignata*, ou *ſubſcripta*. Les trois autres ont PP. c'eſt à dire *propoſita*, & ainſi elles n'obligent pas abſolument à dire que Diocletien fuſt à Sirmich *V. la note 9.*]

Hercule

L'an de J G. 290, de Diocletien 6, 7. 8.

'Hercule ſe rendit auſſi des Gaules en Italie en meſme temps que Diocletien, '& paſſa auſſi[1] les Alpes durant l'hiver qui eſtoit tres rude. 'Il les paſſa du coſté de Monaco; [car c'eſtoit un des chemins Romains pour entrer en Italie.] 'Ils eſtoient accompagnez l'un & l'autre de fort peu de monde. On les receut partout avec un grand appareil, & ils arriverent ainſi à Milan où ils ſe joignirent. 'Le Senat de Rome y envoya les principaux de ſon corps. Aprés qu'ils y eurent paſſé quelque temps, ils ſe ſeparerent, & retournerent chacun à leurs troupes. [L'hiſtoire ne dit point quel fut le ſujet ni le fruit de cette entrevue: & il n'eſt pas fort aiſé de le deviner.]

Pane. 11. p. 131. a. p. 131. 134. p. 132. a. p. 134. 135. p. 136. a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 291, DE DIOCLETIEN, 7, 8.

'Tiberianus, & Dion, Conſuls.

Buch. Idat. &c.

'On croit que le premier de ces Conſuls eſt Junius Tiberianus qui fut fait Prefet de Rome le 18 Fevrier de cette année, '& qui a porté Vopiſque à écrire l'hiſtoire d'Aurelien. [Ce peut eſtre encore le Tiberien qui fut Conſul en 281, s'il l'a eſté en 291] 'pour la ſeconde fois, comme quelques faſtes le marquent. [a] Il eſt appellé Tibere dans Victorius. [b] Onuphre dit que Dion pouvoit eſtre, fils ou [plutoſt] petit fils du celebre hiſtorien Dion Caſſius. [c] Nous verrons en effet un Caſſius Dion Prefet de Rome en 296. [d] Dion eſtoit Proconſul d'Afrique en 295.

Onu. p. 260. d. Aurel. v. p. 269. b. Buch. cycl. p. 237. Cyp. d. il. ap. p. 118. a Buch. cycl. p. 41. b Onu. p. 260. d. c Buch. cycl. p. 237. d Anal. t. 4. p. 566.

V. la note 9.

[e] Hercule doit avoir celebré le premier Avril 291, la cinquieme année de ſon regne; puiſque c'eſtoit la coutume ordinaire des Empereurs de la celebrer quand elle eſtoit achevée. [f] Mamertin qui avoit fait ſon panegyrique [deux ans] auparavant, en avoit preparé un pour cette celebrité: [On ne ſçait pourquoi] il ne le prononça pas. Mais quelque temps aprés il en prononça un autre en la preſence d'Hercule le jour de la naiſſance de ce Prince, 'qui pouvoit eſtre, comme nous avons dit, le 21 de Juillet. [g] Il y parle beaucoup de l'entrevue des deux Empereurs à Milan qui s'eſtoit faite l'hiver de devant, [h] & de leur union. [i] Il aſſure que depuis que Diocletien regnoit il n'y avoit point eu de ſterilité ni de contagion.

e Nor. de Dio. c. 4. p. 18. f Pane. 11. p. 130. Nor. de Dio. c. 4. p. 18. g Pane. 11. p. 131. 132. 134. 135. h p. 133. i p. 137. a.

'Il ſemble dire que les barbares ne faiſoient point alors de guerre aux Romains, 'eſtant occupez à ſe ruiner les uns les autres & dans le Nord & dans l'Afrique. 'Les Gots aprés avoir vaincu les Burgondes, travailloient à les exterminer entiere-

p. 136. p. 137. b. c.

1. Mamertin *p.* 134. dit *les Alpes Cottiennes*, [qui ſont bien loin du chemin de Monaco.]

L'an de J.C. 291, de Dioclet. 7, 8.

ment : mais [1] les Burgondes eſtoient ſoutenus par les [2] Alains & les Tervinges. Une autre partie des Gots jointe aux Taïfales faiſoit la guerre aux Vandales & aux Gepides. 'Les Bourguignons avoient occupé divers païs ſur les Allemans ; & ceux-ci faiſoient de grands efforts pour les recouvrer. Du coſté du midi, les Blemmyes combatoient contre les Ethiopiens : '& les Maures ſe déchiroient par de cruelles guerres civiles.

p. 138. a. 1. 2. p. 137. c.

'Les Perſes eprouvoient le meſme malheur, & Ormiés [ou Hormiſda] frere de leur Roy [Vararane II,] oubliant & la tendreſſe d'un frere, & le reſpect d'un ſujet, s'eſtoit ſoulevé contre luy, & s'eſtoit uni pour cela avec divers peuples qu'on nomme les Sacques, les Ruffes, & les Gelles. [On ne ſçait pas le ſuccés de cette revolte : & on trouve ſeulement] 'que Vararane II, [qui avoit commencé 'à la fin de l'an 276,] a regné 17 ans, juſqu'en 293.] [a] Il eut pour ſucceſſeur Vararane III. ſon fils ſurnommé Seganſaa ſelon Agathias, ou Shahan-Shah ſelon Eutyque. Il ne regna que quatre mois, [b] ou un an ſelon Theophane : [d'où vient peuteſtre qu'Abulfaraje n'en dit rien dutout.]

p. 137. 138. Aga. l. 4 p. 134. d. Abulf. p. 83. Euty. p. 337. Sync. p. 345 b. [a] Aga. l. p. 134. 135. Euty. p. 395. [b] Theophn. p. 4 a. V. Aurelien. § 9.

'Narſe [dont nous aurons ſouvent à parler] fut ſon ſucceſſeur. [c] Eutyque le fait ſon frere & fils de Vararane II. [Agathias & Abulfaraje ne diſent point qui il eſtoit.] 'Et 'il pouvoit bien eſtre petit-fils de Sapor, ſoit par Vararane I, [ſoit par quelque autre.] 'Abulfaraje dit qu'il commença à regner en la dixieme année de Diocletien, [finie le 17 Septembre 294. En effet ſelon la ſuite des regnes precedens il doit avoir commencé en 294,] comme l'a marqué le Pere Petau. [d] Il regna ſelon Agathias ſept ans & cinq mois, 'dont Abulfaraje a fait ſept ans, & Theophane huit. [e] Eutyque luy en donne neuf. [f] Il faut apparemment mettre ſa mort en l'an 302.

Aga. l. 1. p. 135. a. &c. [c] Euty. p. 395. p. 396. Lact. perſ. c. 9. p. 8. Abulf. p. 83. Notæ 10. Pet. rat. 2 l. 4. c. 7. p. 197. [d] Aga. p. 135. a. Abulf. p. 83. Theophn. p. 4 b. [e] Euty. p. 395. [f] Pet. rat. 2. l. 4. c. 7. p. 197.

ARTICLE VIII.

Hercule tranſporte quelques François dans les Gaules : Des Letes : Divers troubles dans l'Empire.

'EUMENE nous apprend qu'Hercule avoit peuplé les endroits incultes des pays [a] de Cambray & de Treves, en y mettant des François qui s'eſtoient ſoumis aux Romains, & des Letes, 'qui eſtoient, dit-on, une nation Gauloiſe d'origine, mais qui ayant depuis eſté tranſportée [en Allemagne] parmi les

Pan. 9. p. 1. 2. b. [a] *Nerviorum.* Val. r. Fr. l. 1. 4. p. 32 33. 162. Not. G p. 259. 260.

1. peuples qui habitoient ſur le Danube. *V. Gallus t. 3. p. 386.*
2. *Alamani* : il faut apparemment *Alani* : & c'eſt le ſentiment de M. Valois, *r. Fr. l. 1. p. 50. 51.*

L'an de J.C. 291, de Diocletien 7, 8. &c.

barbares, paſſoit auſſi quelquefois pour barbare. Le nom s'en rencontre en divers endroits de l'hiſtoire, comme on le peut voir dans Mr Valois : & on prétend qu'il ſe conſerve encore par la riviere de la Lis en Flandre, & par l'Abbaye de Lieſſies en Hainaut. 'Une partie de cette nation demeuroit encore en Allemagne vers le haut Rhein en 356. [Comme Mamertin ne parle point de ce tranſport des Letes & des François, il n'arriva apparemment que ſur la fin de cette année. Amm.l.16.p. 135.

Il faut raporter ſans doute au ſejour d'Hercule dans les Gaules,] 'deux inſcriptions trouvées à Grenoble, qui portent que Diocletien & luy ont fait baſtir les murailles & les edifices [publics] de cette Ville ſous le nom de Cularo. 'On prétend qu'elle eſtoit connue des le temps de Ptolemée, & que c'eſt ce qu'il appelle la ville d'Acuſion colonie Romaine. 'Cependant la ſituation qu'il lui donne ne convient guere à Grenoble : Auſſi Mr Sanſon qui l'avoit d'abord pris pour Grenoble, a cru depuis qu'il y avoit faute en cet endroit, & que c'eſtoit la meſme ville que Vaiſon. Il pretend que Civaro dans Ciceron eſt un mot corrompu pour Cularo, & que c'eſt Grenoble ; 'ce que d'autres perſonnes habiles croient auſſi. Gruter, p.167. 1. 2. Baudrand, p.91 Ptol.l.2.c 5.p. 55. Sanſ.in Lab.A. p. 20. 21. Not.G.p.164.

[Nous ne trouvons rien dans cette année pour Diocletien, pp. ſinon] 'qu'il eſtoit à Sirmich le 14 de may. [a] Dans une inſcription faite l'an 292, au pluſtard, Hercule prend le titre de Gothique, & celuy d'Imperator pour la huitieme fois. [b] Un panegyriſte marque auſſi que les Gots s'eſtoient ſoumis à demander la paix. [La victoire remportée ſur eux grande ou petite, appartient apparemment à Diocletien. Cod. J.9 t.41 l. 12.p 855. a Onu.p.260.c. b Pane,8.p 107. b.

1. Il faut peuteſtre raporter à ce temps-ci ce qu'on lit dans [1] un ouvrage du X. ſiecle ; dont par conſequent l'autorité ne peut pas eſtre fort grande,] 'Que Criſcon prince du Boſphore, nommé 2. ce ſemble auſſi [2] Sauromate, ayant aſſemblé une armée des Sarmates qui habitoient les Palus Meotides, vint piller le pays des Lazes, & enſuite les Provinces du Pont juſqu'à la riviere d'Halys. Diocletien y envoya des troupes ſous la conduite de le premier mars 292. Conſtance alors Tribun, '& bientoſt aprés Ceſar. [c] Il empeſcha les Sarmates de paſſer l'Halys : mais pour les chaſſer tout à fait, il conſeilla à Diocletien de faire faire le degaſt dans leur pays par Chreſt prince de la Querſoneſe, 'vaſſal de l'Empire. Son Conſ.adR.c.53. p. 202. p.208. c p. 202. p. 204.

1. L'écrit intitulé, *De l'adminiſtration de l'Empire*, donné par Meurſius en 1611, & attribué à Conſtantin Porphyrogenete Empereur d'Orient en 950. 'Voſſius ne parle point de cet écrit. Voſſ g.l.2.c.16. p 394

2. [Ce nom eſt commun entre les Rois du Boſphore :] a Et il ſemble meſme qu'il leur ait eſté general tant que cet Etat a duré. a Conſ. p. 204.

p 203. 204. avis réuſſit. 'Car Chreſt prit la Ville de Boſphore* par ſtratageme, pilla le pays des Sarmates, & emmena un grand nombre de captifs, entre leſquels eſtoient les femmes de Criſcon : p. 205. 207. 'Et Criſcon ayant appris cette nouvelle, demanda auſſitoſt la paix à Conſtance, rendit tous les priſonniers qu'il avoit faits, & ſe retira en ſon p 207. pays, 'où Chreſt luy rendit tout ce qu'il avoit pris ſur ſes terres. [L'auteur ajoute à cela bien des circonſtances que nous omettons,] p. 208. '& il dit que Diocletien fit non ſeulement divers preſens aux Querſonites, mais les declara entierement libres, & les dechargea de tout ce qu'ils avoient accoutumé de fournir aux Empereurs.

Idat. Pet. chr. 'Idace remarque qu'il y eut cette année des tenebres durant le jour. 'Il marque ſans doute l'eſclipſe du ſoleil, qui arriva le mardi 15 de may.

L'AN DE JESUS-CHRIST 292, DE DIOCLETIEN 8, 9.

Buch. Idat. &c. *'Annibalianus, & Aſclepiodotus, Conſuls.*

Prob. v. b. 241. d. Aur. Vict. p. 525. b. 'Ces deux Conſuls eſtoient l'un & l'autre de grands hommes de guerre, elevez ſous la diſcipline de Probe. 'Nous verrons le dernier, Preſet du Pretoire, & réünir l'Angleterre à l'Empire, dont elle avoit eſté demembrée durant dix ans par Carauſe & Onu p 250. 2. f. par Alecte. [Mais Onuphre luy fait tort] 'de le confondre avec Giut. p. 608. 4. un Marc Aurele Aſclepiodote, qui n'eſtoit qu'un affranchi des Onu. Empereurs. [Il peut avoir plus de raiſon] 'de croire que l'autre Buch. cycl. p. 237. eſt un Afranius 'ou Æranius Annibalianus, qui fut Preſet de Rome en 297. [a] Il pouvoit eſtre parent de Conſtance, qui a eu un fils & un petit-fils de ce nom. [b] Claudius Marcellus fut fait Preſet de Rome le 3 d'aouſt.

a Byz. fam. p. 48. c. b Buch. cycl. p. 237. c. Pine. 11. p. 135. 137. [c] Les Romains qui s'eſtoient réjouis l'année precedente de voir les peuples voiſins ſe ruiner les uns les autres par des diſſentions & des guerres, [qu'ils avoient peuteſtre allumées eux-meſmes par leurs intrigues; furent bientoſt punis de cette cruelle joie, pour laquelle Dieu temoigne tant d'horreur dans ſon Ecriture.] Aur Vict. epi p. 524 d 542. c Eutr. p. 585. f. 'Car ils ſe virent accablez d'ennemis étrangers & domeſtiques. Outre que Carauſe tenoit toujours l'Angleterre, les Perſes faiſoient de grands efforts du coſté de l'Orient; l'Afrique eſtoit fort tourmentée par les Quinquegentiens, [dont on ne parle point hors ce temps-ci : & je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point cinq Euſchr. n. p. 243 2. nations unies enſemble contre les Romains.] 'Scaliger veut que ce fuſſent les habitans de la Libye Pentapolitaine ou Cyrenaïque, [qui auroient ainſi eſté des rebelles, & non des ennemis

étrangers. Le texte grec de la chronique d'Euſebe dit ſur l'an 288, qu'ils tenoient l'Afrique.]'Ce pays eſtoit encore troublé par "un Julien qui avoit pris le nom d'Empereur en Italie, s'il n'y a point de faute dans le jeune Victor. 'Les plus habiles croyent que c'eſt un M. Aurelius Julianus dont on voit encore quelques medailles. Aur.V.epi.p. 524.d[542.c. Birag.p.430[Seg. p. 325.

'L'Egypte n'eſtoit pas moins en trouble à cauſe d'Achillée, qui avoit pris auſſi les marques de la dignité ſouveraine à Alexandrie, [a] & qui les garda au moins plus de cinq ans, comme on le voit par ſes medailles, qui l'appellent L. Epidius Achilleus. Eutr.p.585.f[Aur,V.epi.p. 524. d.[542. c. aGoltz.p.122.a[Bir. p. 430.

ARTICLE IX.

Conſtance Chlore & Maximien Galere ſont faits Ceſars : L'Empire eſt partagé en quatre.

NOTE II. 'TOUT l'Empire eſtant ainſi dans le trouble, [b] ce fut ce qui obligea Diocletien à donner ["cette année] la dignité de Ceſar à Conſtance Chlore & à Maximien Galere, 'avec les titres d'Empereur, [1] de Pere de la Patrie, & de ſouverain Pontife, '& avec la puiſſance du Tribunat, [quoique toutes ſes choſes ne ſe donnaſſent ordinairement qu'aux Auguſtes.] [c] Cela ſe fit ["le premier jour de mars] à Nicomedie, [d] environ à trois milles de la ville, ſur un lieu elevé, où l'on dreſſa enſuite une colonne & une ſtatue de Jupiter. Galere prit certainement la pourpre en cet endroit. La chronique d'Alexandrie le dit auſſi de Conſtance: '& un auteur du X. ſiecle ſemble l'avoir voulu marquer. [e] Il y en a neanmoins qui croient qu'il la receut plutoſt en Occident de la main d'Hercule. [f] Il eſt certain qu'il paſſoit pour fils [adoptif] de ce prince, qui auſſi luy donna ſon nom d'Hercule, [g] comme Diocletien donna celui de Jove à Galere.

I.

V. la Note 11.

Eutr p.585. f. b Aur.p.Vict.p. 524. c. f. Grut. p. 165.7. Euſ.l. 8.c.17.p. 315.d[n.p.171,1. a. c Chr.Al.p.640. d Lact. perſ. c. 19. p. 18. C.Pot.de imp. c. 53. p. 208. e Lact.perſ.n.p. 394. f Pane,9.p.116. a. b. g Chr.Al.640. Aur.Vict.p 524. el Eutr.p.586.a.

'Ces deux Princes pour s'unir encore davantage leurs Ceſars, leur firent repudier les femmes qu'ils avoient epouſées l'un & l'autre : aprés quoy Hercule donna Theodore fille de ſa femme à Conſtance, & Diocletien Valerie ſa fille à Galere. [Quoique Galere fuſt ainſi gendre & fils adoptif de Diocletien,] '& que les hiſtoriens le nomment en effet quelquefois le premier des deux Ceſars ; 'Conſtance avoit neanmoins le rang devant luy, Veri,v.p.14.a[Cari,v.p.254.b. Lact.perſ.c.18. 20.p.16.18[n.p. 399[Euſ v.Conſ. l,1.c.18 p.417.b. a Pagi, p. 440.

1. a Ces Titres de Pere de la patrie & de grand Pontife ne ſe liſent que dans une inſcription de Galere. Je penſe qu'on ne trouve point qu'ils ayent eſté donnez à d'autres Ceſars ; & le P. Pagi croit que Galere les prenoit par une pure uſurpation. [Mais le peut-on preſumer ſans preuve ?]

comme on le void par les faſtes & par les inſcriptions, [ſoit pour ſon age,] ſoit pour ſa naiſſance beaucoup plus illuſtre.

Cari, v. p. 254. b. 'On vit donc alors l'Empire Romain gouverné [durant douze ans] par quatre Princes, dont Voſpique qui écrivoit en ce temps-ci meſme, "fait un grand eloge. 'Mais ce qu'ils ont eu de ſingulier &c.

Juli. cæſ. p. 181 or. 1. p. 12. & or. 1. p. 12. Aur. Vict. p. 524. c. f. & de veritablement admirable, a eſté "leur union, °dont le lien &c. eſtoit "le reſpect qu'ils avoient tous pour Diocletien, le regar- &c.

Juli. cæſ. p. 18. dant comme leur pere, & preſque comme leur dieu: '& luy de ſon coſté avoit grand ſoin de ne ſe point elever audeſſus des

Aur. Vict. p. 525. d. autres, '& d'empeſcher les mauvais raports de leurs amis pretendus qui euſſent pu former des ſoupçons, & troubler cette bonne

Panc. 11 p. 133. 134. intelligence. 'Nous avons deja remarqué que Mamertin relevoit beaucoup l'union qui eſtoit entre Diocletien & Hercule. [Elle

Juli. or. 1. p. 12. eſtoit encore plus admirable entre quatre.] 'Auſſi Diocletien s'en glorifioit comme de la plus grande & de la plus excellente choſe qu'il euſt jamais faite.

[Par les qualitez qu'on donne à Hercule, à Galere, & à Conſtance, on peut juger que Diocletien ſongea à choiſir des perſonnes qui n'euſſent rien audeſſus de luy, & qui fuſſent ſeulement capables de bien executer ſes volontez. Il ſe vit neanmoins enfin trompé dans ſa prudence par Galere.] 'Il paroiſt

Lact. perſ. c. 18. p. 16. qu'il avoit pretendu eſtablir qu'il y auroit toujours deux Auguſtes & deux Ceſars. [Mais il vit luy meſme cet ordre renverſé moins de deux ans aprés que Galere l'eut obligé de quitter l'Empire.

Depuis que Marc Aurele avoit aſſocié Lucius Verus à la qualité d'Auguſte en l'an 161, il y avoit eu ſouvent pluſieurs Empereurs, ſans parler des Ceſars: mais ils avoient toujours poſſedé chacun tout l'Empire ſans partage. "Caracalla & Gete v. Caracalla. eurent la penſée de partager entre eux les provinces & les armées: & il n'y avoit pas d'autre moyen d'empeſcher le parricide qui arriva auſſitoſt. Cependant leur mere & tout ce qu'il y avoit de gents d'honneur s'oppoſerent à ce deſſein. "Diocletien v. Conſtantin note 6. fut le premier qui entreprit de faire ce qu'on avoit regardé

Euſ. u. p. 269. 1. b. comme la honte & la ruine de l'Empire.] 'Et auſſi on murmura beaucoup de cette diviſion, qui faiſoit ſur tout un grand tort à Rome & à l'Italie. [Il ſemble qu'il eut déja partagé l'Empire

Lact. perſ. c. 7. p. 6. avec Hercule, comme nous l'avons remarqué:] 'Mais on marque nettement qu'il le partagea aprés la nomination des deux Ceſars.

Aur. V. p. 514. [] Juli. or. 2. p. 95. 'Il ſe retint tout ce qui eſt audelà de la mer Égée, donna à

L'an de J.C. 292, de Diocletien 8, 9.

Galere la Thrace & l'Illyrie ; l'Italie & l'Afrique à Hercule, avec les iſles qui ſont entre deux ; & à Conſtance ce qui eſt au-delà des Alpes, c'eſt à dire les Gaules, "l'Eſpagne, & l'Angleterre, 'avec la Mauritanie "Tingitane [qui eſtoit une dépendance de l'Eſpagne.] 'Praxagore [qui peut avoir écrit vers 350,] dit que Galere, qu'il appelle Maximin, avoit outre la Thrace, la Macedoine & le reſte de la Grece, [ᵍce que les actes de Saint Agathope peuvent confirmer.] Il y ajoute meſme la baſſe Aſie, [ce qui eſt plus difficile à croire.] Mais il demeure d'accord que la Bithynie eſtoit à Diocletien. [La Pannonie eſtoit ſans doute à Hercule,] puiſqu'on la donna depuis à Severe. [Mais il ne faut apparemment l'entendre que de la haute Pannonie ; car nous verrons que Galere eſtoit maiſtre de la baſſe. La Norique, la Vindelicie, & la Rhecie, eſtant enfermées entre la Pannonie & l'Italie, on ne peut guere douter qu'elles ne fuſſent encore du departement d'Hercule. On voit par la Notice de l'Empire, que la Rhecie eſtoit compriſe dans le vicariat d'Italie.

NOTE 12.

V. S. Marcel Centenier note 2.

V. la perſ. de Diocletien. § 11.

Bar. 258. § 5.

Phot c. 62. p. 54 a.

Amm. an. p. 472. c.

Ce partage n'empeſchoit pas qu'Hercule ne vinſt quelquefois dans les Provinces de Conſtance, comme on le verra par la ſuite de l'hiſtoire ; & que Diocletien ne fuſt encore plus ſouvent dans celles de Galere. Car il y a apparence qu'il eſt preſque l'unique auteur des loix faites ſous ſon régne ; & je ne ſçay pas ſi les Ceſars 'avoient l'autorité d'en faire d'eux meſmes, ni ſi Galere ſe fuſt beaucoup occupé à en faire, quand il en euſt eu le pouvoir, puiſque nous en trouvons fort peu du temps qu'il eſtoit Auguſte. Et cependant les loix faites depuis 292, juſqu'en 305 que Diocletien quitta la pourpre, ſont preſque toutes datées de l'Illyrie ou de la Thrace. Nous verrons auſſi Galere venir de luy meſme tantoſt dans les provinces de Diocletien, tantoſt dans celles d'Hercule.

L'Empire fut preſque toujours partagé depuis ce temps-ci, en telle ſorte neanmoins que chaque Empereur eſtoit regardé comme maiſtre de tout ce qui obéïſſoit aux Romains. C'eſt pourquoi dans les loix qu'il faiſoit il mettoit le nom de ſes collegues : & on faiſoit la meſme choſe dans les requeſtes qu'on leur adreſſoit.]

'Lactance blaſme fort cette multiplication de Princes. Il en attribue la cauſe à la timidité de Diocletien, [a] qui l'empeſchoit de s'expoſer luy meſme au danger. [b] Et comme chacun des quatre vouloit avoir autant & plus d'officiers & de troupes que quand il n'y en avoit qu'un ſeul, il y avoit [preſque] plus de ſol-

Lact. perſ. c. 7. p. 6.

[a] c. 9. p. 8.

[b] c. 7. p. 6.

dats à payer, que de peuples pour fournir l'argent neceſſaire. Ainſi il falloit augmenter les impoſts, & par conſequent ruiner les provinces, & laiſſer la campagne inculte faute de laboureurs capables de la cultiver. Moins le peuple pouvoit donner, plus on multiplioit les officiers pour les contraindre; & par ce moyen on achevoit de ruiner tout. 'L'Italie meſme qui juſques alors n'eſtoit obligée qu'à fournir des vivres à la Cour, & aux troupes qui la ſuivoient, fut ſoumiſe en partie à payer tribut comme les Provinces; ce qui luy fut tres funeſte: car quoique d'abord le tribut fuſt fort moderé, on ne manqua pas enſuite de l'augmenter exceſſivement.

Aur. V. p. 524. 525 Spart. n. p. 314. 2. b.

ARTICLE X.

De Maximien Galere.

[NOUS reſervons à parler de ce qui regarde la perſonne de Conſtance, en traitant du grand Conſtantin ſon fils.] 'Galere eſt nommé dans ſes medailles Caius Galerius Valerius Maximianus. [a] Il ſemble [1] qu'il avoit eu auparavant le nom de Maxime, que Diocletien avoit changé en celui de Maximien, pour l'engager à luy eſtre auſſi fidele que Maximien Hercule. 'Diocletien luy avoit auſſi donné ſon nom de Jove: [b] & il avoit encore le ſurnom d'Armentaire qu'il ne prend neanmoins jamais dans les inſcriptions, [parcequ'il marquoit la baſſeſſe de ſon origine.]

Goltz. p. 125 Bir. p 443. c. a Lact perſ. c 18. p. 17 Pagi, 292. § 2.

Chr. Al. p. 640. b Aur. V. p. 524. et Pagi, 292. § 52.

'Il eſtoit d'Illyrie, né prés de Sardique dans la [nouvelle] Dace, [c] où ſa mere nommée Romule, qui eſtoit de l'ancienne Dace audelà du Danube, avoit eſté obligée de ſe retirer pour eviter les courſes des Carpes. 'Il donna depuis au lieu de ſa naiſſance le nom de Romulien à cauſe de ſa mere. [d] Cette femme eſtoit ſuperſtitieuſe, & grande ennemie des Chrétiens, parcequ'au lieu de venir [2] aux feſtins qu'elle faiſoit à ceux de ſon village, aprés les ſacrifices qu'elle offroit preſque tous les jours, ils aimoient mieux s'appliquer au jeûne & à la priere. Elle inſpira ſa haine contre eux & ſa ſuperſtition à ſon fils: & ce fut la premiere ſource de la perſecution. [Galere aimoit ſi fort l'origine qu'il tiroit de la Dace,] 'qu'il euſt voulu changer le nom de l'Empire Romain, & le faire appeller l'Empire des Daces.

Aur. V. p. 514. et Eutr. p. 586. a. c Lact. perſ. c. 9. p. 8. 9. Vict epi. p. 543. a. d Lact. c. 11. p. 10.

c. 27. p. 26.

1. *Jam & ipſi Diocletianus nomen ex parte mutaverat hominis cauſa &c.* [Il faut apparemment *Nam & ipſi..... ominis cauſa.*] 'Mr Toinard veut qu'on liſe *ex fratre (Herculio) mutuaverat.*

Toin. in Lact. p. 81

2. *Vicariis ſuis opulis exhibebat.* Il faut ſans doute *vicanis ſuis epulas exhibebat.*

Depuis

L'an de J.C. 292, de Diocletien 8, 9.

'Depuis cela neanmoins[il en témoigna de la honte,]& voulut qu'aux depens meſme de l'honneur de ſa mere, on cruſt qu'il eſtoit fils de Mars. c.9.p.9[Vict. ep. p.543.a.

paſtor.

'Son pere & ſa mere eſtoient de ſimples Payſans. "Il avoit luy meſme conduit des troupeaux de chevaux ou de bœufs, 'auſſi-bien que Maximin fils de ſa ſœur, qu'il fit Cæſar: & c'eſt pour cela qu'on luy avoit donné le nom[1] d'Armentaire. 'Il n'avoit ni education ni "etude, Mais s'eſtant mis dans les armes, il en avoit ſouffert toutes les miſeres, ce qui ne luy ſervit pas peu dans la ſuite. 'Il devint tres habile dans la guerre qu'il apprit ſous Aurelien & ſous Probe; & il y eſtoit heureux. [a]Il avoit le corps grand & fort maſſif, la quantité de nourriture qu'il prenoit, l'ayant fait engraiſſer & groſſir d'une maniere monſtrueuſe: 'mais du reſte il eſtoit aſſez bien fait. Vict.epi.p.543.a.b.[Lact.perſ.c.18.19.p.17.18.

1. *humanitatis*

Aur.V.epi.p.524.c[526.a[543.a. p.524.c[543.a] Eutr.p.587.b. a Lact.perſ.c.9. p.8[Euſ.l.8.c.16. 315.a.

[b] Eutrope loue ſes mœurs: & on pretend qu'il avoit quelque équité, & d'aſſez bonnes qualitez naturelles. [c]Cependant Lactance ſoutient qu'il eſtoit pire non ſeulement que Diocletien & qu'Hercule, mais encore que tous les [Princes] qui avoient jamais eſté, particulierement depuis qu'il fut devenu Auguſte. b[525.a[Eutr.p.587.b. c Lact.perſ.c.9. p.8.

V.la perſ.de Diocletien §4-7, 28-31[note 2. &c.

'On ſçait qu'il fut le premier & "le principal auteur de la perſecution des Chrêtiens, '& Lactance aſſure qu'il fut encore par ſon ambition, l'auteur de la retraite de Diocletien, & des maux qui la ſuivirent. 'Il luy "attribue une tres grande fierté, une cruauté étrange, une grande averſion pour les lettres & pour tous ceux qui en faiſoient profeſſion. 'Il l'accuſe d'avoir établi par tout la licence, en ne faiſant point obſerver les loix, & en donnant les charges de la juſtice à des gents d'épée qui en eſtoient incapables; '& d'avoir entierement ruiné ſes peuples par des impoſts exceſſifs. c.18.p.15.&c. c.10.p.10.&c. c.21.22.p.19.21. c.22. c.23.31.p.21.28.29.

&c.

'Ceux meſmes qui le louent d'ailleurs avouent qu'il avoit un air ſauvage & ruſtique, & une mauvaiſe grace qui faiſoit mepriſer & meſme "haïr ce qu'il avoit de meilleur: & cela fait voir, ajoute Victor, que la bonne education, la politeſſe, & la civilité, ſont des choſes neceſſaires, particulierement aux Princes. 'Lactance dit que ſa ruſticité alloit juſqu'à la barbarie; que ſes paroles, ſes actions, ſa vue meſme, avoient quelque choſe qui donnoit de la terreur à tout le monde. Aur.Vict.epi.p.526.a[543.a. Lact.perſ.c.9.p.8.

offendere.

'Il n'eut point d'enfans de Valerie fille de Diocletien: mais il avoit un fils nommé Candidien, qu'il avoit eu d'une concubine; & Valerie l'adopta, [quoiqu'il fuſt né depuis ſon mariage:] c.50.p.44.

[1] *Armentum* ſignifie un troupeau de groſſes beſtes.

L'an de J. C. 292, de Diocletien 8, 9.

c. 20. p 19. n. p. 401. 'Car il n'avoit que neuf ans en 305. [Il en ſera parlé dans la ſuite de l'hiſtoire.] 'Il n'avoit point ſans doute de fils de ſa premiere femme qu'il avoit repudiée pour epouſer Valerie. [Mais il faut

c. 18. p. 16. qu'il en ait eu une fille] mariée des l'an 305. au moins à Maxence fils d'Hercule.

c. 18. p. 16. [Aprés avoir eſté fait Ceſar,] 'il s'en alla faire la guerre aux barbares du coſté du Danube & de l'Illyrie, [ſans que nous en

Aur. V. p. 525. 526. trouvions rien de particulier juſqu'en 295.] 'Il defricha un pays dans la Pannonie [inferieure,] en faiſant couper de grandes foreſts, & faiſant decharger "un lac dans le Danube: ce qui luy *Lacu Pelſone.*

p. 526. a | Amm. l. 15. p. 148. b. a Baudr. p. 303. | Sanſ. donna occaſion de faire une nouvelle Province, 'à laquelle il donna le nom de Valerie à cauſe de ſa femme. [a] On la place entre le Danube & le Draw, & on luy donne pour principales villes Murſes & Aquincum. [Il ſemble que c'eſt ce qu'on a depuis "appellé la ſeconde Pannonie: Car le nom de Valerie n'eſt *V. Baronius. 294. §. 2.*

Amm. l. 28. n. p 524. Bar. 294. §. 2 b Enn. v. Ant p. 417. guere connu dans l'hiſtoire. Ammien en parle neanmoins aſſez ſouvent:] '& elle conſervoit encore ce nom "du temps de ſaint *&c.* Ambroiſe. [b] On trouve dans Ennode qu'il y avoit auſſi une ville de Valerie.

ARTICLE XI.

Les Quinquegentiens défaits par Hercule: & les François chaſſez de la Hollande par Conſtance.

Eutr. p. 586. b. [NOus avons dit que l'Empire eſtoit attaqué en ce temps-ci de divers coſtez par les barbares.] 'Hercule fut en Afrique combatre les Quinquegentiens: il les vainquit, & les obligea

Panc. 19. p. 4. 5. 11. 68. p. 105. a. de vivre en paix. [Mais ſi cette victoire eſt celle] 'que les panegyriſtes diſent qu'il remporta ſur les Maures, [c] il ne la faut mettre que quelques années aprés ceci. [Le P. Petau la place dans ſa chronologie ſur l'an 296, & il euſt mieux fait de la differer encore d'un an.] 'Hercule eſt qualifié Imperator pour la huittieme

Onu. p. 260. c | 261. a, Grut. p. 166. 7. fois dans une inſcription de cette année au pluſtard, & dans deux autres faites [1] en 292. ou 295.

Aur. V. epi. p. 225. d | 542. c. 'Julien qui, comme nous avons vu, avoit uſurpé l'Empire en Afrique ou en Italie, perit auſſi enfin, & fut reduit, aprés s'eſtre percé de ſon épée à ſe jetter encore dans le feu.

[Le Code ne nous apprend point où Diocletien fut cette an-

1. L'une eſt faite entre le 17. ſeptembre 294 & le premier Avril 295, & l'autre entre ce dernier jour & le 17 ſeptembre 295.

née; & tout ce que nous en pouvons tirer pour l'hiſtoire,] c'eſt que Criſpin eſt 1r" gouverneur de la Phenicie le 31 de mars. Cod. J. 2. t. 32. l 3. p. 140.

1. 'Pour Conſtance des qu'il eut eſté elevé à l'Empire, il ſe haſta de venir dans les Gaules, & avant qu'on ſceuſt qu'il venoit, 'ni meſme qu'il fuſt Ceſar, il eſtoit déja à Boulogne en Picardie. Les troupes de Carauſe, [avec qui la paix eſtoit rompue,] eſtoient alors ſur cette coſte dans la Ville meſme de Boulogne, [ou aux environs.] Conſtance fit auſſitoſt fermer le port par une digue, afin qu'elles ne puſſent ni s'en retourner en Angleterre, ni en eſtre ſecourues. Par ce moyen il les obligea de ſe rendre au bout de quelque temps, & les receut [parmi les ſiennes:] & auſſitoſt que cela fut fait, la digue qui les enfermoit fut rompue par un coup de mer. Conſtance n'oſa pas neanmoins aller pour lors attaquer Carauſe; & il n'avoit pas aſſez de vaiſſeaux pour le faire.

'Panc. 7. 8. p. 93. a|105. b.

Val. t. Fr. l 1 p. 12|Buch. de B. p. 225. 53. a Panc. 7. 8. p. 93. 105.

p. 106.

L'AN DE JESUS CHRIST 293, DE DIOCLETIEN 9, 10.

'*Diocletianus V, & Maximianus Herculius IV, Augg. Conſuls.* Idat. &c.

'Septimius Acindynus fut fait Prefet de Rome le 13. de Mars, & continué l'année ſuivante. Buch. cycl. p. 237.

'Durant que Conſtance preparoit des vaiſſeaux pour aller attaquer Carauſe, ou qu'il eſtoit occupé par d'autres guerres, cet uſurpateur jouiſſoit en paix de l'Angleterre. Mais au milieu de cette paix il fut tué par un de ſes officiers, 'aprés avoir regné 6. ou 7. ans, [depuis l'an 287.] b Ainſi il faut mettre ſa mort en l'an 293. 'Celui qui le tua fut Allecte ou Alecte qui gouvernoit tout ſous luy. Mais ne s'acquitant pas avec fidelité de la charge qu'il luy avoit donnée, & craignant d'eſtre puni de ſes crimes, il y en ajouta un plus grand que n'eſtoient les autres. 'Il crut que l'Empire eſtoit une digne" recompenſe d'une trahiſon, '& prit le titre d'Auguſte qu'il garda trois ans, juſques en l'an 296.

'Panc. 8. p. 105. b 108. b.

Aur. V. p. 525. b| Eutr p 586. a. b Birag. p. 428. Aur. Vict. p. 525. b| Eutr p. 586. a.

autor armamentum.

Panc. 8. p. 108. b.

Eutr. p. 586. a| Bir. p. 429.

'Conſtance attendant que ſon armement de mer fut preſt, ne ceſſa point de combatre les ennemis qu'on pouvoit attaquer par terre. La Hollande & [les pays [de Flandre] arroſez par l'Eſcaut eſtoient alors poſſedez par diverſes nations Françoiſe, comme les Cauques & les Friſons, à qui Carauſe [maiſtre de la mer] avoit livré ſon propre pays" avant que Conſtance & Galere euſſent* eſté faits Ceſars. Conſtance les vainquit, en ſorte qu'ils furent† contraints de ſe rendre à ſa diſcretion. Ils les fit

Panc. 1. 3. 7. 8. p. 3. 47. 93. 104. 106. 107.

deſtinata Batavia vindicta.

*&c.

†&c.

2. *ortus tui nuncios.* Cela ne favoriſe t-il point ceux qui croient qu'il avoit eſté fait Ceſar en Occident plutoſt qu'à Nicomedie?

tous ſortir de là, & les tranſporta avec leurs femmes & leurs enfans dans des pays deſerts, qu'ils avoient peuteſtre depeuplez eux meſmes pour y cultiver la terre, payer les tributs & fournir des ſoldats quand on en auroit beſoin. Hors cela les armes leur eſtoient interdites, afin qu'ils oubliaſſent peu à peu leur humeur barbare & martiale. *feritatem.*

Juli. or. 1. p. 11. 'Julien l'apoſtat dit d'Hercule & de Conſtance, que non ſeulement ils chaſſerent les barbares des terres de l'Empire qu'ils habitoient depuis longtemps, & qu'ils cultivoient déja comme leur propre pays; mais qu'ils baſtirent encore pluſieurs chaſteaux ſur la frontiere : enſorte que le pays jouit enſuite d'une paix entiere.' Ce fut apparemment la victoire de Conſtance ſur les François qui lui fit donner le titre de Germanique qui ſe lit dans une inſcription dreſſée en ſon honneur par la Ville de Nicomedie lorſqu'il eſtoit Conſul, c'eſt à dire en l'an 294.

Lact. perſ. n p. 366.

Pane. 8. p. 107. a. 'Eumene dit que Conſtance aprés avoir chaſſé les François de la Hollande, fit pluſieurs autres grandes choſes durant qu'il ſe preparoit à la guerre d'Angleterre.' Il dit encore parlant à peu pres du meſme temps, qu'on n'avoit jamais ceſſé de venger l'Etat de ſes ennemis, ou de l'augmenter; que l'on avoit gagné beaucoup de victoires, exterminé de tous coſtez des peuples barbares, tranſporté diverſes nations dans les terres des Romains pour les cultiver, étendu les bornes de l'Empire, retabli pluſieurs Provinces. [Mais ni luy ni les autres ne particulariſent rien de tout cela,] ſinon qu'il dit qu'on avoit pillé & entierement ſaccagé l'Allemagne depuis le pont du Rhein juſqu'au paſſage du Danube; & qu'un Roy d'une nation tres fiere & tres barbare, avoit eſté pris dans le tems meſme qu'il penſoit ſurprendre les autres.

p. 103. c.

p. 104. a.

ARTICLE XII.

Conſtance rétablit Autun : De l'orateur Eumene : La nation des Carpes eſt ſoumiſe & tranſportée ſur les terres de l'Empire.

[ENTRE les choſes que Conſtance fit cette année, & dans les deux années ſuivantes, on peut mettre encore le ſoin qu'il prit de retablir la ville d'Autun,] ruinée ſous le regne de Claude II. [ſon grand oncle,] pour avoir invité ce prince au recouvrement des Gaules. C'eſt pourquoi luy & les autres Empereurs fournirent de grandes ſommes d'argent pour en rebaſtir les

Pane. 6. 8. 9. p. 85. 112. c. 114.

temples, les bains, les autres edifices publics, & meſmes les maiſons particulieres. Ils firent venir des pays étrangers divers ouvriers pour y travailler, 'comme nous verrons que Conſtance y en envoya d'Angleterre [en 296:] 'Ils y mirent des troupes, afin ce ſemble de rendre le pays plus frequenté, & afin de les y faire travailler à baſtir des aqueducs, & à y conduire des eaux: 'Ils y transfererent les familles les plus conſiderables des autres Provinces; 'enfin ils firent tout ce qui ſe pouvoit pour remettre la ville dans ſa ſplendeur, & la rendre comme la mere des autres. 'Conſtance témoignoit meſme qu'il euſt voulu faire encore pour elle plus qu'il ne faiſoit.

8.p.112.c. 9 p.114.c. c16 p.85.c. 6.p.85 c. p.84.c.

'Il y donna le ſoin d'inſtruire la jeuneſſe dans l'eloquence à l'orateur Eumene, dont nous avons encore quelques pieces. 'Il eſtoit d'Autun meſme, '& ſon ayeul natif d'Athenes, y avoit déja fait la meſme profeſſion à l'âge de plus de 80 ans, aprés avoir eſté longtems celebre dans Rome. 'Eumene s'eſtoit auſſi occupé d'abord à inſtruire la jeuneſſe: mais il avoit eſté tiré de là pour exercer une charge dans le palais, 'qui eſtoit 'peuteſtre celle de faire reſſouvenir l'Empereur des requeſtes qu'on luy avoit preſentées. 'Aprés qu'il eut paſſé quelquetems dans cette charge, Conſtance luy permit de ſe retirer, & d'aller vivre en repos à la campagne: Ce fut aparemment durant qu'il profeſſoit encore la rhetorique, que Conſtance luy fit prononcer devant Hercule un Panegyrique [que nous n'avons plus.] aſſez longtems aprés, & lorſqu'il avoit déja embraſſé le repos de la campagne, il en prononça un ſecond devant Conſtance 'au nom de la Ville d'Autun, aprés la conqueſte de l'Angleterre qui en fait le principal ſujet, [c'eſt à dire ſur la fin de l'an 296, ou peu aprés, avant la grande victoire de Galere ſur les Perſes, dont il n'auroit pas manqué de parler.

Memoria magiſter.

9.p.115.117. p 113.b. p.120.a 8.p.103.a.b. 9.p.117.b.c. 8.p.103.a.b. p.111.c.

'Il n'y dit rien non plus du ſoin d'inſtruire la jeuneſſe d'Autun, dont Conſtance l'avoit obligé de ſe charger une ſeconde fois. Ainſi il n'avoit point encore cet emploi, 'auquel ce prince l'engagea par l'eſtime qu'il faiſoit non ſeulement de ſon eloquence, mais encore de la gravité de ſes mœurs. Il l'exhorta de l'accepter, en l'aſſurant qu'il ne perdroit rien du rang & des privileges que ſes autres emplois luy avoient acquis, '& luy doubla [1] ſes apointemens. Eumene ne voulut pas profiter de ſes appointemens, mais les appliqua au rétabliſſement du college d'Autun, 'qu'on apelloit *Meniana*. C'eſt ce que nous appre-

9.p.118. p.117.c. 118.c. p.113.

1. ad ſexcena millia nummum, ſeu ſeſtercia.

L'an de J C. 294, de Diocletien 9,10.

nons d'un discours qu'il fit devant le Gouverneur des Gaules, pour demander que ce college fust compris entre les edifices publics que Constance faisoit rebastir. [1] Il y parle des victoires de Galere sur les Perses. [Ainsi c'estoit aprés l'an 297. Nous avons encore de luy des discours faits sous Constantin, dont nous pourrons parler en un autre endroit.]

Præsidem.

p. 211.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 294, DE DIOCLETIEN 10,11.

Idat, &c. [1] *Constantius, & Galerius Maximianus Cæſſ. Conſuls.*

[Nous ne trouvons rien pour cette année, hors ce que dit Idace, qu'on fit des chasteaux dans le pays des Sarmates vis à vis des Villes d'Acincus & de Bononia de l'autre costé du Danube.] Sanson place Acincum ou Aquincum vers l'endroit où est aujourd'hui la Ville de Gran ou Strigonie. [1] D'autres veulent que ce soit celle de Bude ou Offen capitale de Hongrie. [1] Bononia placée sur le Danube [entre le Draw & la Save,] est appellée aujourd'huy Bonmonster ou le monastere de Bon. Il y en a encore une autre plus bas dans la Dace. Quelques uns croient que c'est celle qu'on appelle maintenant Bodon [dans la Servie.

Baudr. p. 55. p. 125.

Selon la date de [1] diverses loix qu'on raporte à l'année precedente, & à celle-ci, il semble necessaire de dire que Diocletien les passa l'une & l'autre presque entieres dans l'Illyrie & dans la Thrace, c'est à dire dans les Provinces qui apartenoient à Galere, tantost à Heraclée, à Byzance, ou en d'autres Villes de la Thrace, tantost à Viminac sur le Danube, mais le plus souvent à Sirmich. Je ne sçay si c'est que Diocletien se seroit voulu approcher des barbares pour soutenir Galere qui les combatoit peut-estre au delà du Danube, comme nous verrons qu'Hercule vint dans les Gaules durant que Constance faisoit la guerre en Angleterre. Il y a quelques loix datées de Nicomedie, qui peuvent estre des derniers mois de cette année.]

Nov. a 13.

L'AN DE JESUS CHRIST 295, DE DIOCLETIEN 11,12.

Idat. &c. Onu. p. 261. c. [1] *Tuscus, & Annulinus, Conſuls.*

Buch cycl. p. 237. 238. [1] Onuphre croit que ces Consuls sont Nummius Tuscus qui fut Prefet de Rome en 302, & Annius Anulinus qui eut la mesme dignité en 306. [Le nom du Proconsul Anulin est celebre en Afrique en 303 durant la persecution, & en 313. dans l'affaire des Donatistes.] [1] Aristobule fut fait Prefet de Rome l'onzieme de janvier.

p. 257.

Idat. &c. [1] Idace marque que toute la nation des Carpes se donna cette

année aux Romains. [Il y avoit longtemps qu'elle combatoit contre les Empereurs.] Elle avoit eſté vaincue pluſieurs fois ſous ce regne[a] par Galere:[b] & enfin Diocletien la tranſporta toute entiere dans les terres des Romains, particulierement dans la Pannonie; [& c'eſt ce qu'Idace ſemble avoir voulu proprement marquer ſur cette année.][c] Aurelien en avoit déja tranſporté une partie.[d] Il y avoit ſous Valens un bourg des Carpes proche du Danube vers la baſſe Meſie.

Pane. 8. p. 105. a 107. b. a Jorn. r. Goth. c. 16. p. 614. b Aur. V. p. 525. b Eutr. p. 586. d Amm. l. 28. p. 357. c. c Aur. p. V. 525 b. d Amm. l. 27. p. 341. b.

[e] Nous avons une loy du 23. Fevrier de cette année datée de Trimonium[f] ou Trimammium, qui eſtoit une ville dans la baſſe Meſie ſur le Danube. [g] Dans une autre loy qui eſt du premier de juin, nous trouvons que Concorde eſtoit alors Proconſul [ou plutoſt Conſulaire] de Numidie.

e Cod. J. 6. t. 22. l. 14. p. 537. f Baudr. p. 284. g Cod. J. 9. t. 9. l. 28. p. 825.

[h] Une inſcription dreſſée cette année entre le premier d'avril & le 17. de ſeptembre, nous apprend que les Empereurs avoient *Vindurum.* fait retablir des les fondemens les murailles[i] d'un lieu nommé aujourd'hui Wintherthur dans le Canton de Zuric entre Zuric & Conſtance. Aurelius Proculus qui commandoit dans la province des Sequanois, eut l'intendance de cet ouvrage. Diocletien avoit alors le titre d'Imperator pour la dixieme fois, & Hercule pour la huittieme.

Grut. p. 166. 7 Val. notit. p. 615 Ferr. p. 332.

ARTICLE XIII.

L'Angleterre reconquiſe par Conſtance.

L'AN DE JESUS CHRIST 296, DE DIOCLETIEN, 12, 13.

[k] Diocletianus Aug. IV, & Conſtantius Caſ. II, Conſuls. Idat. &c.

[l] CASSIUS Dion fut fait Prefet de Rome ſous ce Conſulat le 18. de fevrier. Buch cycl. p. 237.

V. la note 8. [m] Il faut apparemment mettre en cette année 296, [n] la guerre d'Angleterre contre Allecte, [o] à laquelle Conſtance ſe preparoit [depuis trois ans au moins.] Eumene ſon panegyriſte pretend que les Romains eſtoient alors victorieux de tous coſtez; qu'ils avoient recouvré tout ce qu'ils avoient poſſedé, [hors l'ancienne Dace au moins,] & qu'ils avoient vaincu tous leurs ennemis; de ſorte qu'il leur eſtoit honteux de ſouffrir encore que des &c. uſurpateurs poſſedaſſent l'Angleterre dont ils tiroient[p] diverſes commoditez. [q] Comme il eſtoit à craindre que durant que les troupes ſeroient occupées de ce coſté là, les peuples d'aude là du Rhein ne fiſſent quelque irruption dans les Gaules, Hercule y

Pet. chr. Pane. 8. p. 107. p. 108. b. c.

 L'an de J C. 296, de Dioclétien 12, 13.

vint en diligence, & ſe tint du coſté du Rhein. Ainſi ſon nom arreſta les barbares, quoiqu'il n'euſt point de troupes avec luy, [c'eſt à dire qu'il n'euſt pas d'armée bien conſiderable.]

c. 'Conſtance avoit preparé pluſieurs flotes en divers endroits, afin que l'ennemi ſceuſt moins de quel coſté il devoit deſcendre.

p.109.a. 'Il y en avoit une ſur la Seine, une autre à Boulogne. Il paſſa avec celle-ci en Angleterre, 'quoique la mer paruſt alors aſſez fascheuſe; & ſon courage anima ceux de l'autre flote qui craignoient de faire voile à cauſe du mauvais tems. 'Aſclepiodote Preſet du Pretoire la commandoit, & c'eſt à luy qu'on donne l'honneur de la victoire. [a]La mer ſe trouva entierement calme [contre ce que l'on avoit cru.] [b]Il y eut ſeulement un grand brouillard, qui fut favorable à la flote [qu'Aſclepiodote conduiſoit.] Car elle paſſa du coſté de l'iſle de Wight où celle des ennemis ſe preparoit à la combatre: mais le brouillard empeſcha qu'ils ne la viſſent. Ainſi elle aborda ſans aucun danger, & auſſitoſt on fit bruler les vaiſſeaux [de peur que la flote ennemie ne s'en ſaiſiſt,&] afin que les ſoldats ne puſſent eſperer qu'en la victoire.

fervidum.

Aur.V p.515.b] Eutr.p.586.a] Eut chr. al'ane.7.p.93.a. b. b8.p.109.b.

p.111.b. 'Conſtance aborda [d'un autre coſté,] où les habitans du pays le receurent avec de grandes marques de joie. 'Allecte s'eſtoit campé de ce coſté là: mais ſoit qu'il n'oſaſt pas combatre Conſtance en perſonne, [ſoit qu'il eſperaſt défaire Aſclepiodote avant qu'il euſt joint Conſtance,] il avoit quitté ce poſte pour aller combatre l'autre armée. Il paroiſt que Conſtance le ſuivit: mais il ne peut pas avancer aſſez pour ſe trouver à la bataille:

p.109.c.

p.110.a. Car Allecte ſe haſta extremement de combatre, 'quoiqu'il n'euſt avec lui que ſes principaux chefs, & les étrangers auxiliaires, & non les troupes Romaines qui luy obeïſſoient. Il fut défait, & tomba mort ſur la place, avec un grand nombre des ſiens. Son corps fut reconnu 'à quelques marques: car il avoit quitté des auparavant l'habit imperial [pour eſtre moins expoſé ou dans le combat, ou dans la fuite.] 'Il l'avoit porté trois ans.

animus virilminis indicio.

Eut' p.586.a.

Panc.8.p.110.b. 'Le brouillard qui avoit empeſché la flote d'Allecte de voir celle de Conſtance, avoit fait egarer une partie de celle-ci, qui [eſtant entrée dans la Tamiſe,] avança dans le pays juſques à Londres. Cette accident qui pouvoit faire un grand tort à Conſtance, luy acquit une nouvelle victoire. Car les auxiliaires d'Allecte s'étant retirez en grand nombre à Londres aprés leur défaite, vouloient piller la ville, & puis ſe retirer [en leur pays.] Mais les ſoldats de Conſtance eſtant arrivez ſur cela, les attaquerent,

querent, & en firent un grand carnage dans toute la ville, qu'ils conſerverent par ce moyen. 'Car Conſtance voulut que les peuples du pays n'eprouvaſſent que ſa clemence, & qu'ils trouvaſſent en luy un liberateur, non un ennemi. 'Il pardonna aux complices de la rebellion, & fit meſme rendre aux particuliers
1. ce[1] que ſes troupes avoient pu d'abord prendre ſur eux.

p.111.b.

7.p.93.b.

'L'Angleterre fut ainſi réunie à l'Empire aprés en avoir eſté ſeparée durant dix ans. 'Cette victoire rendit la mer entierement libre, & aſſura le repos des Gaules, de l'Eſpagne, & de bien d'autres pays qui craignoient les vaiſſeaux d'Angleterre, ſe ſouvenant encore des courſes que les François avoient faites du temps de Probe. 'Car il paroiſt que le plus grand nombre des auxiliaires d'Allecte eſtoit de cette nation, particulierement ceux qui furent tuez à Londres. Auſſi s'il en faut croire Eumene, la defaite de ce tyran avoit reduit à l'obeiſſance beaucoup de peuples ſes alliez, mais elle avoit entierement exterminé les nations Françoiſes. [Neanmoins l'evenement dementit bientoſt ce panegyriſte.] 'Eumene dit encore que tous les barbares de l'Ecoſſe obeïſſoient à Conſtance. 'Ce Prince tira de l'Angleterre pluſieurs ouvriers qu'il envoya à Autun pour travailler à rebaſtir cette ville.

Eutr.p.586.b. Pane 8. p. 110. 111.

p.110.b.

p 112.2. b.

'Mr Valois & Bucherius croient qu'il faut mettre encore entre les ſuites de la conqueſte de l'Angleterre, ce que dit Eumene, [a]qu'il tira un grand nombre de François, non pas de spays qu'ils avoient uſurpez ſur les Romains [comme de la Hollande,] mais de leurs pays originaires, & des coſtes de l'Ocean, & qu'il les plaça en divers endroits des Gaules qui manquoient d'Habitans, afin qu'ils en fiſſent valoir les terres, & fourniſſent des ſoldats pour les armées. [Nous avons vu] qu'il avoit fait la meſme choſe de ceux qui avoient occupé la Hollande; [& je ne ſçay ſi l'un & l'autre ne devroit point ſe raporter à un meſme temps.] 'Il
2. repeupla ainſi les pays d'Amiens, de Beauvais; [2] de Troies, & de Langres.

Val.r Fr.l.r.p. 15.b| Buch.belg. p.227.&c. [a]Pane.7.p.93.b.

8. p.112 b.

1. *ou bien*, ce que le tyran & ſes ſoldats leur avoient oſté : *juſtitia quâ ſpoliatis amiſſa reſtituit.*

2. *Trigaſtino* dans l'edition de Catanée en 1600. Celle de Liviucius en 1599, met à la marge *p. 220. Tricaſſino* : ce que Bucherius *p. 227.* & Mr Valois *p. 14*, ont ſuivi.

L'an de J C. 296, de Diocletien 12, 13.

ARTICLE XIV.

Guerre de Diocletien dans l'Egypte : Il en cede une partie aux Nubiens.

Pet.chr. 'ON croit que Diocletien recouvra auſſi cette année l'Egypte, comme Euſebe paroiſt le dire dans ſa chronique :
Pane 8.p.105. a. '& Eumene parle [l'année ſuivante] des trophées qu'il avoit
Eutr.p.585,586. remportez ſur le Nil : 'Nous avons vu qu'Achillée s'eſtoit emparé de l'Egypte des le temps que Conſtance & Galere furent
Goltz p.112.a| faits Ceſars, [c'eſt à dire des l'an 292.] Et il s'y maintint durant
Bir.p.430. environ ſix ans ſelon les medailles. [On ne ſçait point ce qu'on
Aur.V.p.525.a. b| Eutr p.586.b. fit d'abord pour le chaſſer.] Mais enfin Diocletien y vint luy meſme. Aurele Victor dit qu'Achillée fut abatu ſans peine, & puni comme il meritoit. Cependant Eutrope écrit qu'il ſoutint
Euſ.chr. le ſiege dans Alexandrie durant prés de huit mois : '& Euſebe dit qu'il y eut bien du monde de tué dans ce ſiege.

Ibid. 'Ceux qui avoient eſté cauſe de la revolte furent punis : [& on
Eutr.p.585.b| J. Ant.p.834. n'eut pas eu ſujet de ſe plaindre ſi on en fuſt demeuré là.] 'Mais Diocletien uſa cruellement de ſa victoire ; il remplit toute l'E-
Oroſ.l.7.c.25.p. 215.a.c. gypte de meurtres & de proſcriptions ; '& ſelon Oroſe, il abandonna meſme la ville d'Alexandrie au pillage : [de ſorte qu'Eu-
Pane,9.p.121.c. mene ſe moque de nous,] 'quand il dit que ſa clemence avoit
Eutr.p.586.b. mis la paix dans l'Egypte. 'Il ne laiſſa pas de regler & d'établir dans ce voyage diverſes choſes fort utiles qui ſubſiſterent long-
Suid.J.p.471.b| J.Ant.p 834. temps aprés luy. 'Quelques auteurs remarquent qu'il fit chercher & bruler les livres de chymie que les Egyptiens avoient écrits autrefois pour avoir de l'or & de l'argent, ne voulant plus que les Egyptiens s'enrichiſſent par cet art, afin qu'ils n'euſſent plus le moyen de ſe revolter.

Nor.epo.p.176. 177. 'Quelques uns croient que ce fut aprés la défaite d'Achillée, & pour adoucir Diocletien, que les Egyptiens commencerent la nouvelle ere à laquelle ils donnerent ſon nom.

Thphn. p.6.a. 'On marque que Conſtantin accompagna Diocletien dans la guerre contre Achillée ; [& ce fut ſans doute en y allant, ou au
Euſ.v.Conſt.l.1. c.19.p.417.d. retour de ce voyage,] 'qu'Euſebe dit l'avoir vu lorſqu'il paſſoit avec Diocletien par la Paleſtine.

[Je ne ſçay s'il faut raporter à la défaite d'Achillée] ce qu'on lit dans la chronique d'Euſebe ſelon le grec & ſelon le latin, que les villes de Copte & de Buſiride dans la Thebaïde, s'eſtant

Fin de l'C. 2 [illegible] Diocletien 12, 13.

revoltées contre les Romains furent, ruinées & renverſées juſqu'aux fondemens. Le grec attribue cette action à Diocletien & à Hercule, ce qu'on lit auſſi dans Theophane: [& neanmoins les panegyriſtes ne diſent point qu'Hercule ſoit jamais venu en Egypte.] Euſebe met cela ſur la ſettieme année de Diocletien, [laquelle ſelon ſon conte ſe raporte à l'an 292. Mais puiſqu'Achillee regnoit alors en Egypte, nous ne voyons pas bien comment cela ſe peut accorder.] Le P. Petau raporte la ruine de Copte & de Buſiride à cette année. Zonare la met avant la revolte d'Achillée, & n'y fait venir que Diocletien.

Thphn.p.1.c.

Pet.chr.

Zon.p.243.c.d.

Nous avons une loy de Diocletien & de Maximien adreſſée à Julien Proconſul d'Afrique, qui eſt un edit tres ſevere contre les Manichéens, daté du 31 de Mars à Alexandrie. Mais comme les deux Ceſars ne ſont point nommez dans l'inſcription, [elle peut ſervir à montrer que Diocletien avoit déja fait un voyage en Egypte avant l'an 292.]

Bar.a8.7.52.4.

Maximien Galere mettoit entre ſes titres ceux d'Egyptiaque & de Thebaïque. [C'eſtoit ſans doute à cauſe de ces victoires de Diocletien: car ils ſe communiquoient leurs titres. Je ne ſçay ſi ce ſeroit ſur cela que] Birague avance que Galere vint en Egypte avec Diocletien pour faire la guerre à Achillée. [Je n'en ay rien trouvé dans les auteurs;] ſi ce n'eſt dans Jornande qui brouille tout: [a] & meſme Aurele Victor dit que Diocletien en venant à Alexandrie, donna à Galere la commiſſion de marcher en Meſopotamie contre les Perſes.

Euſ.l.8.c.17. p. 315.c.

Bir.p.430.b.c.

Jorn r.Got.c.21 p. 640.

[a] or.Vict.p.515. a.

Eumene dit que les trophées remportez par Diocletien dans l'Egypte firent trembler les Indes & l'Ethiopie. [Cependant bien loin d'étendre de ce coſté là les bornes de l'Empire,] il les reſſerra de ſept journées de pays, ſelon Procope. Car eſtant venu en ces quartiers là, [qui confinoient à l'Ethiopie, il crut qu'ils apportoient moins de profit que de depenſe: & comme d'ailleurs les Nubiens incommodoient ſouvent par leurs courſes le pays d'Oaſis, auprés duquel ils demeuroient, il traita avec eux & leur donna ces ſept journées de pays, qui ſont ſur le Nil juſques à la ville d'Elephantine, afin qu'ils empeſchaſſent les Blemmyes & les autres barbares de ce coſté là de courir l'Egypte. [Ce que dit Procope explique ce que nous trouvons dans Olympiodore, qui écrivoit vers l'an 430.] Car il dit qu'eſtant allé à Thebes en Egypte & à Syene pour [1] voir les raretez du

Pane.8.p.105.a.

Proc.b.Perſ.l.1. c.19.p.59.b.c.

Nocârm.

V. Honoré 566.

Olym.p.13.a.b.

1. Le P. Labbe dans ſes notes marque divers auteurs qui ont parlé des Blemmyes & de Phile. Il dit que Talmis n'eſtoit qu'à 34 milles de Syene &c.

Olym.p.100.10.

 L'an de J.C. 296, de Diocletien 12, 13.

pays, les prophetes des Blemmyes qui eſtoient devers Talmis l'emmenerent chez eux pour l'entretenir, & qu'il fut juſqu'à la ville de Prime, à qui les Romains avoient donné ce nom, parceque c'eſtoit autrefois la premiere ville d'Egypte de ce coſté là; mais qu'elle eſtoit alors entre les mains des barbares, qui en eſtoient maiſtres depuis longtemps, de meſme que de Talmis & de trois autres villes; ce qui oſtoit au moins aux Romains cinq
Proc.p.59.d. journées de pays audelà de Phile. 'Il y avoit en ces quartiers là des mines d'emeraudes.

d. 'Procope ajoute que Diocletien fit baſtir un chaſteau dans une iſle du Nil pres d'Elephantine, avec un temple où l'on faiſoit des ſacrifices pour les Romains & les Nubiens, & ils y avoient chacun leurs Preſtres. Il croyoit par cette union de religion affermir une alliance indiſſoluble entre eux & l'Empire; ce qui fit donner à ce lieu le nom de Philas, c'eſt à dire Amitié. Mais ni toutes ces conſiderations, ni meſme la penſion qu'il promit aux Nubiens & aux Blemmyes, & qui ſe payoit encore du temps de Juſtinien, rien, dis-je, ne put empeſcher ces peuples de continuer leurs pilleries, lorſqu'ils n'eſtoient pas arreſtez par la crainte des troupes Romaines.

ARTICLE XV.

Les Maures défaits par Hercule: Galere vaincu par Narſe Roy de Perſe, le défait enſuite.

L'AN DE JESUS CHRIST 297, DE DIOCLETIEN 13, 14.

Idat.Proſp. *'Maximianus Aug. V, & Galerianus Maximianus Cæſ. II, Conſuls.*

[CE Conſulat eſt tout à fait oublié dans Caſſiodore. Victorius au lieu de Maximien Galere met Maxime. Mais S. Proſper meſme s'accorde avec Idace, la chronique d'Alexandrie, les deux faſtes de Bucherius, ceux d'Heraclius & de Theon.]

Buch.p.237. 'Ærarius ou Afranius Annibalianus fut cette année Prefet de Rome.

Pane.8.p 108 c. p.105.a. 'Hercule qui eſtoit venu dans les Gaules durant que Conſtance eſtoit en Angleterre, 'paroiſt avoir paſſé auſſitoſt aprés en Afrique pour faire la guerre aux Maures. [Je ne ſçay ſi Conſtance revenu d'Angleterre, ne l'auroit point conduit juſques en
9.p 118.b. Italie.] 'Car il paroiſt y avoir fait un voyage vers ce temps-ci, & avoir eſté accompagné au retour par la jeuneſſe des Gaules,

Digitized by Google

[au lieu de gardes.] 'Le ſuccés de la guerre des Maures fut heureux. On ravagea leur pays, 'Hercule foudroya leurs armées, [a] & quelque eſperance qu'ils euſſent en leurs montagnes inacceſſibles, il les y força, les contraignit de ſe rendre, & les tranſporta en d'autres pays. ['Quelques uns croient que cette guerre eſt la meſme que celle qu'Hercule fit auſſi en Afrique contre les Quinquegentiens.]

'On attendoit des nouvelles de la guerre des Maures lorſqu'Eumene prononça le panegyrique de Conſtance 'au nom de la ville d'Autun, que Conſtance travailloit alors à rétablir. 'C'eſtoit en preſence de ce prince meſme. [b] Il y parle beaucoup du premier jour de mars auquel Conſtance avoit été fait Ceſar: [& ainſi on peut preſumer que c'eſtoit à la ſolennité de ſa cinquieme année, qui finiſſoit ce jour là en 297. Je ne vois pas néanmoins qu'il le diſe.]

'Il y releve les victoires de Diocletien dans l'Egypte, [mais non] 'celle que Galere remporta ſur les Perſes cette année meſme, ſelon Idace & ſelon la chronique d'Alexandrie: [c] à quoy on ajoute que Libanius conte 40. ans depuis cette guerre, juſqu'au tems que les Perſes reprirent les armes à la fin du regne de Conſtantin, c'eſt à dire vers l'an 337. On la trouve marquée dans la chronique d'Euſebe, tantoſt ſur la treizieme année de Diocletien, [ce qui revient à celle-ci,] 'tantoſt ſur la 17[e].

V. 57. [Nous "avons vu que Narſe eſtoit devenu Roy de Perſe en l'an 294.] 'Ce prince aprés s'eſtre emparé de l'Armenie, qui reconnoiſſoit l'autorité des Romains, [d] ſouhaitoit beaucoup d'imiter les conqueſtes de Sapor, & menaçoit l'Orient avec de puiſſantes troupes. Diocletien n'oſa pas marcher contre luy de peur de tomber dans le meſme malheur que Valerien, 'mais en s'en allant [l'année precedente] en Egypte, il donna charge à Galere de paſſer de ſes Etats, [c'eſt à dire de l'Illyrie] dans la Meſopotamie. 'Oroſe parle de deux premiers combats dont il ne dit point l'evenement. [e] Les autres auteurs ne parlent que de celui qu'il dit avoir eſté le troiſieme, & qui fut donné entre Callinique & Carres, où, comme Galere n'avoit que peu de monde contre une tres grande armée, ſa temerité fut cauſe qu'il fut vaincu. Il s'en retourna vers Diocletien qu'il recontra à la campagne; & Diocletien le receut avec tant de mepris & tant de hauteur,

2. qu'il le laiſſa marcher à pié [f] pluſieurs lieues auprés de ſon char avec ſon habit de pourpre.

a. p. 65. a. 9 p. 121. c. & 1. p. 4. 5.

2. p. 105. a. p. 12. b.

p. 103. b p. 104. b.

p. 105 a. Idat. Pagi. 297 § 4. c Euſ. n. p. 170. 2. d Lib. or. 3. p 118 c.

Lact. perſ. n. p. 368.

Amm. l. 23. p. 245. d. d Lact. perſ. c. 9. p. 2.

Aur. V. p. 525 a.

Oroſ. l. 7. t. c. 25. p. 215. 2. c. e Eutr. p 586. b. f Feſt. p. 553. f Juli. or. 1. p. 321 Amm. l 24. p. 27 c.

f. Ammien dit ſeulement pres de mille pas

Otol.p.215.a.c. 'Cette injure l'anima au lieu de l'abatre. Elle diſſipa cet ebloüiſſement que cauſe le faſte des grandes dignitez, & luy laiſſa la liberté entiere de ſon eſprit & de ſa raiſon. Eutr.p.586.c| Feſt.p.553.f. 'Ainſi aprés avoir obtenu de Diocletien avec aſſez de peine de pouvoir faire une nouvelle armée pour tenter encore une bataille, il ramaſſa Aur.V.p.525.a. des troupes dans l'Illyrie & la Meſie, 'compoſées partie de Veterans, partie des nouvelles levées. 'Jor.r.Got.c.21. p.671,act c.9. p.8|Eutr|Feſt| Jul.or.1.p.32| Aur.V.p.525.a. & de beaucoup de Gots auxiliaires [Ayant amené ces troupes en Orient,] il entra dans la grande Armenie, durant que Diocletien demeuroit[a] dans la Syrie ou la Meſopotamie avec d'autres troupes, & ſelon Julien, avec toutes les forces de l'Empire, pour eſtre preſt à toutes les occaſions qui s'offriroient. On pretend qu'il n'y avoit point d'autre moyen de vaincre les Perſes que du coſté de l'Armenie, ou qu'au moins il n'y en avoit point de plus facile.

in Oriente.

Aur.Vict.p.525. a.

Eutr.p.586.b.c| Feſt.p.553.f. 'Galere fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un capitaine vaillant & ſage: il alla luy meſme accompagné ſeulement de deux cavaliers reconnoiſtre l'état des ennemis, 'ſe faiſant paſſer pour un deputé que l'Empereur envoyoit vers eux: [a] & ayant enfin trouvé [a] l'occaſion de les ſurprendre, [b] il les attaqua dans leur camp avec 25000 hommes ſeulement, mais ſi à propos, que quoique les Perſes fuſſent un tres grand nombre, [c] & que Narſe y fuſt en perſonne, il les vainquit neanmoins, & en fit un carnage horrible. Narſe ſe ſauva bleſſé, ſelon Zonare; mais on prit ſa femme, ou ſelon d'autres, ſes femmes, (& les Perſes n'en avoient guere pour une,) ſes ſœurs, ſes enfans de l'un & de l'autre ſexe, un tres grand nombre de perſonnes de qualité, & des richeſſes infinies. 'Galere eut un grand ſoin que les Princeſſes fuſſent traitées avec tout le reſpect & la modeſtie poſſible; ce qui le fit admirer des Perſes: & ils avouerent que les Romains eſtoient autant au-deſſus d'eux pour les mœurs que pour les armes. 'Ammien remarque que dans le pillage du camp, un ſoldat Romain ayant trouvé un [1] ſac d'un fort beau cuir, où il y avoit des perles, il jetta les perles & n'emporta que le ſac, les armées eſtant alors ſi eloignées du luxe, qu'elles ne connoiſſoient pas meſme l'eſtime qu'on faiſoit de ces ſortes de vanitez. 'Cette grande victoire arriva dans l'Armenie. 'Eutrope dit que Licinius qui fut fait Empereur [dix ans aprés,] ſe ſignala beaucoup dans la guerre de Galere contre Narſe.

&c.

Synec.reg.p.19. a'in.p 11. [a] Lact perſ.c.9. p.8| Amm. l.23. p 245.d. [b] Feſt.p.553.554. [c] p.554.a' Lact.p. 9 Eutr.p.586.c| Zon.p.244 b.

Feſt p 554.a| Petr.leg.p.26 c| 30.b.

Amm.l.22.p. 208.

Eutr.p.586.c. p.587.c.

Amm.l. p.209.

1. 'D'autres liſent *ſcutum*, un bouclier.

ARTICLE XVI.

Narſe cede cinq provinces aux Romains pour avoir la paix.

NARSE qui avoit fui juſque dans les ſolitudes de ſon royaume les plus reculées, 'deputa à Galere Apharban un de ſes plus intimes amis. Apharban repreſenta à Galere qu'il eſtoit de la generoſité Romaine de ne vouloir pas éteindre l'Etat des Perſes, qui eſtant comme l'un des deux yeux & des deux ſoleils de la terre, ſervoit par ſon eclat à relever celui des Romains; que Narſe le laiſſoit maiſtre de toutes les conditions, ne luy en demandant aucune en particulier, 'que celle de luy renvoyer ſes femmes, & ſes enfans, afin qu'il luy euſt encore cette obligation, outre celle qu'il luy avoit déja pour les avoir traitez comme il avoit fait. Eutr. p 585. c. Petr. leg. p. 26. a. c.

'Galere luy repondit comme fort en colere, que ce n'eſtoit pas aux Perſes à demander aux autres de la moderation dans la victoire, aprés la maniere dont ils avoient traité Valerien, qu'ainſi leurs prieres l'offenſoient plutoſt que de l'appaiſer, mais que neanmoins il vouloit bien ſe ſouvenir que les Romains avoient accoutumé de vaincre ceux qui leur reſiſtoient, & de traiter favorablement ceux qui ſe ſoumettoient à eux; & qu'il pouvoit faire eſperer à ſon maiſtre de revoir bientoſt des perſonnes qui luy eſtoient ſi cheres. p. 26. 27.

'Galere vint enſuite trouver Diocletien à Niſibe dans la Meſopotamie, il fut receu de luy avec tout l'honneur poſſible. Ils delibererent enſemble ſur ce qu'il falloit faire: '& on pretend qu'il eſtoit aiſé de faire de la Perſe une Province Romaine, mais que Diocletien ne le voulut pas. On ne ſçait pourquoi, dit Aurele Victor, [quoiqu'il ſoit bien aiſé de juger qu'il ne vouloit pas prendre ce qu'il ne ſe voyoit pas en état de conſerver.] p. 29 | Eutr. p. 586. d. Aur. V. p. 525. a.

à memoria. 'Ils reſolurent donc d'envoyer à Narſe "le ſecretaire Sicorius Probus. Narſe le receut tres bien, & differa neanmoins de luy parler ſous pretexte de le laiſſer delaſſer, juſqu'à ce que ceux qui s'eſtoient ſauvez de la défaite, ſe fuſſent raſſemblez autour de luy. Il luy donna enfin Audience dans la Mede pres de la riviere d'Aſprudis, 'en preſence ſeulement d'Apharban & de deux autres. Probe demanda qu'il cedaſt aux Romains cinq provinces appellées l'Intelene, la Sophene, l'Arzacene, la Carduene, & la Petr. leg. p. 29. c. p. 30. a.

 L'an de J. C. 297, de Diocletien 13, 14.

Zabdicene ; Que le Tigre fuſt la borne des deux Empires, & Niſibe le lieu de commerce entre les deux nations; Que l'Armenie alla juſqu'au chaſteau de Zintha ſur les confins de la Mede, b & que le Roy d'Iberie receuſt la couronne de l'Empereur. Narſe qui n'eſtoit pas en état de diſputer, accorda tout, hors l'article de Niſibe, qui n'empeſcha pas que la paix ne fuſt conclue, & on luy renvoya ſes femmes & ſes enfans. Feſte dit que Narſe donna les cinq Provinces & la Meſopotamie, [c'eſt à dire qu'il renonça à ſes pretentions ſur ce pays ; car les Romains le tenoient déja.]

Feſt p. 551. f, 554. a.

b.

p. 554. a Euſ. n p. 170. a. d. b Aur. Vict. p. 525 b. c Amm. l. 25. p. 300 a. b. n p. 306. 307.

'Cette paix fut fort avantageuſe à l'Empire : [a] & elle ſubſiſta, comme nous avons dit, durant 40 ans, juſqu'à ce que les Perſes la rompirent ſur la fin du regne de Conſtantin dans le deſir de ravoir les cinq provinces qu'ils avoient cedées. [c] Et en effet la paix ne fut faite ſous Jovien en 363, qu'à condition de les rendre. On convient des noms de l'Arzacene, de la Carduene, & de la Zabdicene, "qu'oiqu'on les change quelquefois un peu. Au lieu de l'Intelene & de la Sophene, Ammien met la Moxoene & la Rehimene. On les appelle ordinairement les provinces d'audelà du Tigre, parce que les Perſes les appelloient ainſi. Car elles eſtoient en deçà à l'égard des Romains, vers la ſource de ce fleuve. 'C'eſtoit le meilleur pays que les Romains puſſent obtenir par leur victoire.

&c.

Aur. V. p 525. b.

Euſ. l. 8. c. 17. p. 315. d [n. p. 170. 171.

'Quoiqu'on ne voie point que les Romains aient eu d'autre guerre du coſte de l'Orient ſous Diocletien, Galere ne laiſſoit pas de prendre les titres faſtueux de Perſique, d'Armeniaque, de Medique, d'Adiabenique, comme s'il euſt vaincu toutes ces nations; '& meſme pluſieurs fois. 'Auſſi il remporta de ſa victoire une tres grande fierté ; & il témoignoit fort nettement qu'il ne ſe contentoit plus du ſimple titre de Ceſar, [mais qu'il vouloit avoir celui d'Auguſte :] de ſorte que Diocletien meſme commença alors à le craindre. Ce fut depuis ce temps là que la fantaiſie le prit de ſe faire fils de Mars.

Lact. perſ. c. 9. p. 9.

ἀτυπίαις βιαίαις μίμησις.

ART. XVII.

ARTICLE XVII.

Diocletien fait fortifier les frontieres : Quelques victoires sur les barbares.

L'AN DE JESUS-CHRIST 298, DE DIOCLETIEN 14, 15.

'Anicius Faustus II, & Severus Gallus, Consuls. Idat. Chr. Al. p. 642. &c.

'FAUSTE fut Prefet de Rome l'année suivante, aprés Artorius Maximus qui le fut en celle-ci. Buch. cycl. p. 237.

[On peut raporter à l'an 298, le discours que nous avons d'Eumene prononcée devant "le Gouverneur de la Gaule Celtique, pour demander qu'on fit rebastir l'ecole publique d'Autun.] 'Il est fait assurément aprés la victoire de Galere sur les Perses. *"reside.* Pane 9. p. 221. b. c.

'Nous y apprenons qu'on travailloit alors à rebastir & à repeupler beaucoup de villes ruinées depuis longtemps, & à rétablir beaucoup de chasteaux sur les bords du Rhein, du Danube, & de l'Euphrate, pour y mettre des garnisons. 'Nous avons déja vu quelques villes retablies en France dans les années precedentes. 'Mais c'est particulierement à Diocletien qu'on attribue un grand soin de fortifier les extremitez des frontieres, d'y faire bastir des villes ou des chasteaux, & d'y mettre des garnisons. Ammien le dit nommément de la Mesopotamie, où entre autres il environna de murs & de hautes tours le chasteau de Cercuse placé sur le confiant de la riviere d'Abora & de l'Euphrate, & en fit une place tres belle & tres forte, au lieu qu'auparavant ce n'estoit qu'un petit chasteau de peu de défense. p. 110. b. c. Grut p. 166. 167. Amm. l. 23. p. 359. n. c. Zos. & Suid. Spart. n. C. p. 24. 2. a b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 299, DE DIOCLETIEN 15, 16.

'Diocletianus VII, & Maximianus VI, Augg. Consuls. Idat. &c.

'Anicius Faustus fut cette année Prefet de Rome, comme nous venons de dire. Buch. p. 237.

'Idace marque en 299. une défaite des Marcomans, dont parle aussi Aurele Victor. "Eutrope dit qu'aprés la guerre des Perses on vainquit les Sarmates, on "dompta les Carpes & les Basternes, & on plça dans les terres de l'Empire un grand nombre de captifs de ces diverses nations. [Mais pour les Carpes, nous avons vu qu'ils avoient tous esté transportez des devant la guerre de Perse. *'subactis.* Idat. Aur. V. p. 525. b. "Eutr. p. 586. d.

 L'an de J.C. 290. de Diocletien 16, 17.

[1]Selon les loix du Code qui ſont datées de cette année, ou qu'on y raporte avec quelque probabilité, Diocletien eſtoit à Sirmich dans les mois de Janvier, de fevrier, d'avril, & de novembre.] Cod. J. 2. t. 13 l. 17. p. 201. [Il eſtoit à Philippople le 5. de juin.

L'AN DE JESUS CHRIST 300, DE DIOCLETIEN 16, 17.

Idat. & c Onu. p. 261. c. *'Conſtantius III, & Galerius Maximianus III, Ceſſ. Conſuls.*

Buch cycl. p. 23. Onu. in faſt. p. 264. c. 'Appius Pompeius Fauſtinus fut fait Prefet de Rome le premier de Mars.

[Selon "diverſes loix qu'on peut aſſez raiſonnablement raporter à cette année, il ſemble que Diocletien l'ait paſſée preſque tout entiere, comme la precedente, en diverſes villes de la Thrace & de l'Illyrie, particulierement à Sirmich.] NOTE 14.

ARTICLE XVIII.

Conſtance défait pluſieurs fois les Allemans : Famine : Liberalité. de Diocletien au peuple d'Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 301, DE DIOCLETIEN 17, 18.

Idat. & c Onu. p. 261. f. *'Titianus II, & Nepotianus, Conſuls.*

Onu. p. 261. f. 'ONUPHRE croit que le premier de ces Conſuls eſt Poſtumius Titianus Prefet de Rome en l'an 305, & que le ſecond eſt le pere de Flavius Popilius Nepotianus, qui ſe fit declarer Empereur en l'an 350. Buch. p. 237. 'Ælius Dionyſius fut cette année Prefet de Rome.

Euſ. chr. 'La chronique d'Euſebe y met la victoire de Conſtance ſur les Alains, Hier. chr. Zon. p. 243. f. 'ou plutoſt ſur les Allemans, gagnée à Langres. [b] Eutr. p. 586. b. Les Allemans ayant attaqué ce prince lorſqu'il ne les attendoit pas, [& qu'il n'avoit avec lui que peu de monde,] il fut obligé de ſe retirer avec precipitation dans Langres. Thphn. p. 5. d. 'Comme il marchoit à la queue de ſes troupes pour les ſoutenir contre les ennemis qui les pourſuivoient, d Eutr. p 586. b Zon. p. 243. f. 'il trouva qu'on avoit déja fermé les portes de la ville, [de peur que les ennemis n'y entraſſent;] de ſorte qu'il fallut le lever ſur la muraille avec des cordes, ſans quoy il eſtoit pris par les ennemis. Mais des le jour meſme, & environ cinq heures ſeulement aprés, ſon armée arriva. [Il ſortit auſſitoſt de la ville,] "donna un ſecond combat, défit les ennemis, & en tua non pas ſix mille, comme le porte le grec d'Euſebe & Theophane,

1. On ſe voit par les loix du 17. Janvier *Cod. Juſt. 6. t. 50. l. 16. p. 411*, du 4, du 12, & du 22 de fevrier, *lb. 4. t. 2. l. 20, 21 p. 304. t. 6. l. 9. p. 308*, du 27 avril, *lb. 2. t. 9. p. 300*, du 14 & du 15 de novembre, *lb. 2. t. 3. l. 22. 23. p. 176.*

mais ſoixante mille, comme on le lit dans Eutrope, dans la chronique de S. Jerome, dans Oroſe, & meſme dans Zonare. [a] Ainſi en ſix heures de temps il fut vaincu & victorieux. [b] Il fut bleſſé à cette journée. Oroſ. l. 7. c. 25. p. 215. a b Zon. p. 244. a. a Thphn p. 5. c. d b Pane 7 p. 93. b.

[c] Eumene aprés cette victoire en met une autre remportée auſſi par Conſtance dans les campagnes de [1] Vindiſch au canton de Berne, vers le confluant des rivieres d'Aar & de Ruſſ. [d] Il ſemble que Conſtance euſt déja gagné quelque bataille en cet endroit vers le temps de la naiſſance de Conſtantin ſon fils, [c'eſt à dire vers l'an 274.] c b Val. n p. 611. 612. Baudr. p. 328 d Pane. 7. p. 92. c.

[d] Eumene aprés avoir parlé de la bataille de Langres, dit encore qu'une armée tres nombreuſe compoſée de divers peuples de l'Allemagne, s'eſtant venu camper dans une iſle du Rhein, qui eſtoit alors gelé, la glace vint tout d'un coup à fondre: de ſorte que les barbares ſe trouverent enfermez dans l'Iſle. Ils y furent auſſitoſt aſſiegez par les batteaux que les Romains avoient ſur ce fleuve, & [comme ils manquoient de vivres,] ils furent obligez de ſe rendre. d p. 93. c.

[e] Nous avons une loy donnée le 4. Juillet de cette année à Antioche: [ce qui nous donne ſujet de croire que Diocletien y eſtoit alors. e Cod. J. 3. t. 28. l. 25. p. 264.

L'AN DE JESUS CHRIST 302, DE DIOCLETIEN 18, 19.

[f] Conſtantius IV, & Galerius Maximianus IV, Ceſſ. Conſuls. f Idat. &c.

[g] Nummius Tuſcus fut fait Prefet de Rome le 19. de Fevrier g Buch. p. 237.

[h] Il y eut cette année une fort grande cherté, cauſée, dit Lactance, par diverſes injuſtices de Diocletien. Pour remedier à ce mal, il fixa le prix des vivres à un prix aſſez mediocre; [auquel les marchands ne pouvant rien gagner,] n'expoſoient plus rien en vente. Ainſi la cherté augmenta: il y eut meſme bien des batteries, & bien du ſang repandu: & il fallut enfin oſter la fixation qu'on n'avoit pas faite avec aſſez de prudence, comme cela arriva encore depuis ſous Julien l'apoſtat. h Idat. Lact. perſ. c. 7. p. 7. a. p. 362.

[i] Une ancienne chronique dit que Diocletien donna cette année à la ville d'Alexandrie le pain militaire: [elle n'explique point ce que c'eſtoit.] [k] Procope dit qu'il avoit ordonné qu'on donneroit tous les ans une grande quantité de blé aux pauvres: Et il fait monter cette liberalité à deux millions [2] de boiſſeaux i Chr. Alex. p. 644 k Proc. arc. 26. p. 77. d.

1. *Vindonis* ou *Vindoniſſa*, ville autrefois aſſez celebre, & qui a eu ſon Eveſque juſque vers l'an 600. Le ſiege a eſté transferé à Conſtance.

2. *μοδίους, qui ſenos Romanos modios capiebant*, dit le lexicon de Conſtantin; ce qui feroit douze millions de boiſſeaux.

au moins. Cela ſe diſtribuoit par familles, & dura juſqu'à Juſtinien qui le retrancha. 'Des devant Diocletien on donnoit du blé aux vieillars: [a] & nous apprenons de Saint Athanaſe, que Conſtantin avoit encore aſſigné du blé pour les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie. On peut juger par là combien le nombre de ſes habitans eſtoit grand, quand on voudroit dire que les deux millions de Procope comprenoient toutes ſes liberalitez enſemble. Car il ſemble dire que ces deux millions n'eſtoient meſme qu'une partie de ce que Diocletien avoit donné.]

Euſ. l 7. c 21. p. 257. d] Evag. n. p. 68 69.

a Ath. apol. p. 737.

'Diocletien eſtoit le premier de Juillet à Antioche, ſelon une loy qu'on raporte à cette année, datée du 4e Conſulat de Conſtance, & du 2e de Maximien [Galere.] 'Nous trouvons encore d'autres loix données à Antioche ſous le Conſulat des deux Ceſars, du 25 mars, du 27 d'Octobre, & du 11 novembre: [& ces deux dernieres au moins ſont de 302, ſi elles ſont bien placées [1] dans le Code. [Cependant il y en a pluſieurs autres" qui ſemblent auſſi eſtre de cette année, ſelon leſquelles il faudroit dire que Diocletien en a paſſé une bonne partie dans l'Illyrie, dans la Bithynie ou dans la Thrace. Nous laiſſons cette difficulté à ceux qui auront plus de loiſir, & plus d'intelligence dans ces matieres.] 'Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il vint paſſer l'hiver dans la Bithynie, [c'eſt à dire à Nicomedie:] & Galere fit la meſme choſe.

Cod. J. 7. 22. l. 2. p. 665, Labit. p. 611.

Cod J. 2. t. 3 l. 3 p. 241 [5. t. 12. l. 24 25. p. 440.

1. V. la notez.

Lact. perſ. c. 10. p. 10.

ARTICLE XIX.

Diocletien perſecute les Chrétiens: Son palais eſt brulé, & luy tombe en demence: Troubles en Orient: Revolte d'Eugene en Syrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 303, DE DIOCLETIEN 19, 20.

Idat. &c. *'Diocletianus VIII, & Maximianus Herculius VII, Augg. Conſuls.*

Buch. p. 237. 'JUNIUS Tiberianus fut fait Prefet de Rome le 12. ſeptembre.

Lact. perſ. c. 11. p. 10. 11. 'Diocletien & Galere paſſerent cet hiver à deliberer enſemble, non ſur les affaires de l'Etat, comme on le croyoit, mais ſur la perſecution des Chrétiens, à laquelle Galere fit enfin reſoudre Diocletien: '& on la recommença le 23 Fevrier de cette année, [comme on le pourra voir plus amplement" en ſon lieu.] Juſque là le regne de Diocletien ſe pouvoit dire heureux: Et ſelon Euſebe, il n'y avoit rien eu de plus floriſſant. Mais" ce bonheur finit

c. 12. p. 11.

c 9. 17. p. 9. 14] Euſ. l. 8. c 13. p. 308. 3 9] n. p. 168 1.

V la perſ. de Diocletien 58. &c.

1 aprés une donnée à Viminac [en Meſie] le 27 de ſeptembre, *Caſſ. Coſſ.*

des qu'il eut commencé à ſouiller les mains du ſang des juſtes. Comme il changea tout d'un coup la paix de l'Egliſe en une guerre tres cruelle, l'Etat de l'Empire ſuivit celui de l'Egliſe, & ſa tranquillité ſe changea bientoſt en des troubles & en des calamitez deplorables.

'Fort peu aprés que la perſecution eut commencé, le feu prit au palais de Nicomedie, où Diocletien & Galere eſtoient alors, & en brula une partie. Euſebe témoigne n'avoir pas ſceu comment cet accident eſtoit arrivé. 'Conſtantin qui y eſtoit preſent l'attribue au tonnerre & au feu du Ciel: [a] & Lactance aſſure que ce fut Galere qui fit mettre ſecrettement le feu au palais, pour en accuſer les Chrétiens, & animer de plus en plus Diocletien contre eux, 'comme [b] cela ne manqua pas d'arriver. [Pour accorder deux témoins ſi conſiderables, on peut dire que le tonnerre eſtant tombé ſur le palais, Galere le fit entretenir & augmenter, & accuſa les Chrétiens de l'avoir fait.]

Lact perſ. c. 14. p. 12 | Euſ. l. 8. c. 6 p. 297. d.

Euſ. or. Conſ. c. 25. p. 601. b. [a] Lact perſ. c. 14 p. 12.

V. la perſ de Diocletien § 9.

p. 12 | Euſ. l. 8. c. 6. p. 297. d.

'Conſtantin dit fort clairement que cet accident troubla tellement Diocletien, que depuis cela il s'imaginoit voir toujours tomber le tonnerre. [Ainſi il commença deſlors à tomber dans le delire,] 'que Lactance & Euſebe attribuent à la maladie dont nous parlerons dans la ſuite, [parce qu'elle l'augmenta ſans doute, & le rendit plus viſible.]

Euſ. or. Conſ. c. 25. p. 60. 1. a. b.

hiſt. l. 8. c. 12. p. 309. b | Lact. perſ. c. 17. p. 15.

'Ce qui effraya davantage Diocletien, c'eſt que quinze jours aprés cet embraſement, il y en eut un ſecond, qui fit peu de mal, parce qu'on y remedia auſſitoſt; mais il eut tout l'effet que demandoit Galere qui en eſtoit encore auteur. Car Diocletien perſuadé qu'il venoit auſſi des Chrétiens, s'emporta étrangement contre eux: & Galere pour l'animer encore davantage, s'en [n] alla des le meſme jour hors de Nicomedie, diſant qu'il avoit trop peur d'eſtre brulé [par les Chretiens. On ne dit point où il s'en alla:] 'mais on voit qu'il y avoit un Empereur à Antioche vers le mois de novembre. [b] & ce que nous verrons dans la ſuite ne nous permet pas de dire que c'en ſoit un autre que luy.

Lact. perſ. c. 14. 15. p. 12 | ap. 378.

Nota 13.

Euſ. de Pal. c. 2. p. 310. b. [b] n. p. 374. 2. c.

[Il fut peuteſtre obligé d'aller en Orient à cauſe que] 'diverſes perſonnes taſchoient d'uſurper l'Empire à Melitene [dans la petite Armenie,] & en Syrie. [Nous ne ſavons rien de ce qui ſe paſſa à Melitene:] 'Pour la Syrie, on y raporte l'hiſtoire que Libanius fait en divers endroits d'un nommé Eugene, [c] qui commandoit 500 ſoldats obligez à travailler durant le jour à creuſer l'entrée du port de Seleucie, & la nuit à ſe faire du pain. Pour ſe delivrer de ces travaux inſupportables, ils reſolurent de faire leur Ca-

l. 8. c. 6. p. 298. b.

n p. 164. 165.

Lib. or. 14. p. 399 c.

[c] or 15. p. 410 41 or. 13. p. 363. b.

L'an de J.C. 303, de Diocletien 19, 20.

pitaine Empereur, & le menacerent de le tuer s'il n'y conſentoit. Il s'y reſolut pour differer au moins un peu ſa mort; & d'ailleurs il eſperoit ſe pouvoir aiſément rendre maiſtre d'Antioche, où il n'y avoit ni ſoldats, ni armes, & où il croyoit eſtre aimé à cauſe du ſoin qu'il avoit eu de faire nettoyer le port de Seleucie.

p.363.b.c.

a

Il ſe revétit donc de la pourpre, dont on avoit depouillé un de ſes dieux, & mena auſſitoſt ſes ſoldats droit à Antioche. Ils pillerent tout ce qu'ils trouverent en chemin, & ſe remplirent tellement de vin qu'ils ne ſavoient pas ſeulement où ils eſtoient. Ils arriverent ſur le ſoir à Antioche, où ils apporterent la premiere nouvelle de leur ſoulevement: [ainſi on ne put les empeſcher d'y entrer.] Mais lorſqu'on vit Eugene aller au palais & agir comme un Empereur, tout le peuple ſe ſouleva. On fit armes des barres de fer & de tout ce qui ſe preſenta à la main; les femmes ſe mélerent avec les hommes; & on ſe jetta de tous coſtez ſur ces 500 revoltez. Les armes de ceux qui furent tuez les premiers ſervirent pour tuer les autres, & avant minuit il n'en reſta pas un ſeul qui ne fuſt ou tué ou pris, hors ceux qui purent fuir. Ainſi le regne d'Eugene commença & finit en un meſme jour.

p.411.a.b.

p.363.c d.

&364.a|411.b.

Diocletien avoit plus ſujet de recompenſer ceux d'Antioche que de les punir: mais il fit voir en cette rencontre [ſa cruauté naturelle,] & qu'il eſtoit bien eloigné de la douceur dont uſa depuis envers ce meſme peuple le grand Theodoſe. Car il ordonna que l'on puniroit du dernier ſupplice les premiers officiers de la ville d'Antioche & de celle de Seleucie, ſans aucune forme de procés; & ſans leur permettre de ſe défendre. Ce cruel arreſt fut executé, ce qui rendit Diocletien ſi odieux [dans la Syrie,] qu'on ne pouvoit meſme encore entendre prononcer ſon nom 90. ans aprés, ſans fremir d'horreur. Entre tant de perſonnes qui perdirent la teſte pour ce ſujet, Libanius marque ſon ayeul paternel, dont le bien qui eſtoit grand fut auſſi confiſqué, & un Braſidas qui apparemment eſtoit le frere de ſon ayeul.

or.14.p.399 c.d| or.15.p.411.c.d.

p 399.c.d|410.d| 411.c|vit.p.2.b.

ARTICLE XX.

Triomphe de Diocletien & d'Hercule : Diocletien tombe malade : Des barbares ſe donnent aux Romains.

[SUR la fin de cette année] 'Diocletien alla à Rome pour y celebrer le 29 ["ou plutoſt le 17. de novembre, la ſolennité de ſa vintieme année [commencée le 17. ſeptembre precedent.] 'Il y a quelque preuve qu'Hercule fit auſſi avec luy la meſme ſolennité, quoiqu'il ne fuſt que dans le huittieme mois de ſa 18e année, l'ayant anticipée [de plus de ſeize mois [pour la faire avec Diocletien. 'Il eſt certain au moins qu'il l'a faite. Lact.perſ.c.17. p.14.15. V. la note 1. Nor.de Dio c.2 p.13. Pagi p.91. 92. Lact.perſ.c.30. p.28.

[a]On ne doute point que Diocletien n'ait joint cette ſolennité avec celle de ſon triomphe, [b]puiſqu'il triompha à Rome [comme tous les autres Empereurs.] [c]Le Senat luy avoit decerné le triomphe à luy & à Hercule des l'an 287,] & ils avoient remporté depuis cela beaucoup de nouvelles victoires ou par eux meſmes, ou par d'autres, plus illuſtres que les premieres.] 'Cependant on ne voit point qu'ils aient triomphé qu'apres la guerre de Perſe, & aſſez peu avant que de quitter l'Empire. La chronique d'Euſebe met leur triomphe l'année de devant la perſecution, c'eſt à dire en l'an 302, ce que Mr Valois a ſoutenu [par des raiſons qui pouvoient paroiſtre fortes avant que Mr Baluze nous euſt donné le traité de Lactance ſur la perſecution.] 'Mais eſtant certain par ce traité que Diocletien vint à Rome en l'an 303, le peu d'inclination qu'il avoit pour Rome [& pour les depenſes, ne nous permet pas de croire qu'il y fuſt déja venu en 302. Et il ne paroiſt point par l'hiſtoire profane qu'il y fuſt venu de tout ſon regne. V. 518. Nous avons vu "meſme qu'il pouvoit bien avoir paſſé en Syrie une grande partie de l'an 302.] a an. p3.84 Pagi, p.239 an.302.52 b Euſ.chr. c Nor.de Dio.c. 4.p.19. Eutr.p 536. Euſ.n.p.168.1.c. Euſ.n.p.168.1.d Lact.perſ.c 12. 17.

'Des perſonnes habiles raportent au triomphe d'Hercule ce que dit ſon panegyriſte, [d]que la premiere fois qu'il vint à Rome, il y fut receu avec tant de joie, & une ſi grande affluence de peuple, qu'à peine put-il ſe faire faire place pour entrer. [Je ne voy rien neanmoins qui nous oblige d'entendre cela de ſon triomphe, dont les principaux honneurs alloient à Diocletien : & il eſt difficile de croire qu'Hercule ne fuſt point venu à Rome depuis tant d'années qu'il eſtoit ordinairement en Italie.] 'On voit que ſes troupes eſtoient ſouvent à Rome. [e]Fauſte ſa fille y naquit, & elle y fut elevée. Euſ.n.p.168 1.b c Nor.de Dio. c 4.p 19.a. d Panc.1.p. 5.a. Lact.perſ.c.26. p.24. e Julior.1.p.8.9.

L'an de J.C. 303. de Dioclétien 19. 20.

Eutr. p. 586. & Euſ. chr.

'Le triomphe *de ces deux princes fut illuſtre par les repreſentations qu'on y portoit de tant de peuples vaincus, ſurtout par les femmes, les ſœurs, & les enfans de Narſe, qui y parurent [en figure] au devant de leur char, avec toutes les depouilles priſes ſur les Perſes, & les chefs de diverſes nations. 'Du reſte, il paroiſt que Diocletien depenſa le moins qu'il put [& dans ſon triomphe & dans les jeux qu'il donna [enſuite] à toutes les nations de la terre, que [cette ſolemnité] avoit apellez [à Rome.] Il diſoit qu'il falloit que tout fuſt *dans la regle & la modeſtie en preſence du Cenſeur : Car les Empereurs prenoient le pouvoir & quelquefois le titre de cette dignité. Et un de ſes officiers voulant luy louer la magnificence des jeux de Carus, [2] il s'en moqua au lieu de témoigner l'en eſtimer.

*Notæ 16. †ferculi

Cari, v. p. 254.

*caſtiores.

[2].

[Ces maximes n'eſtoient pas pour plaire au peuple de Rome] 'qui ne manquapas d'uſer de ſa liberté ordinaire [pour le railler.] Il ne put ſouffrir cette liberté, & ſortit de Rome tout chagrin [le 19 ou 20 de decembre] pour aller à Ravenne, *ſans vouloir attendre ſeulement treize jours, pour pouvoir faire à Rome la ſolennité de ſon neuvieme Conſulat, & ſans conſiderer l'incommodité de la ſaiſon. [Il eut bientoſt lieu de ſe repentir de cette precipitation.] Car le froid & les pluies qu'il eut à eſſuyer, le firent tomber dans une maladie lente, qui paroiſſoit peu de choſe, mais qui ne le quittoit point ; de ſorte qu'il fut preſque toujours obligé de ſe faire porter en littiere. 'Hercule paroiſt eſtre demeuré à Rome une partie de ſon huitieme Conſulat, [c'eſt à dire de l'année ſuivante.]

Lact. perſec. 17. p. 15. Amm. l. 16. p. 131.

*Notæ 17.

Pane. 1. p. 5. a.

S. Jerome met aprés leur triomphe, un horrible tremblement de terre, qui fit tomber beaucoup d'edifices à Tyr & à Sidon, & accabla une infinité de perſonnes.

'Il arriva auſſi *vers le meſme tems, qu'une nation barbare chaſſée de ſon pays par les Gots, ſe ſoumit à Maximien [Galere.] Mais ce qui ſembloit eſtre un honneur & un avantage pour les Romains, leur fut tres-pernicieux. Car [Galere, & aprés luy] Maximin, en ayant pris un grand nombre pour leurs gardes & leurs officiers, ils ſervirent tres fidelement le dernier dans toutes les violences qu'il vouloit faire, [ſans parler de celles qu'ils faiſoient eux meſmes:] Et il ſe trouva ainſi que les Romains les avoient receus pour eſtre non leurs ſerviteurs, mais leurs maiſtres & leurs tyrans.

Lact. perſec. 38. p. 34.

*tempore vicennalium.

[2] *Ergo, inquit, bene riſus eſt imperio ſuo Carus.*

ART. XXI.

ARTICLE XXI.

La maladie & la demence de Diocletien augmentent : Galere l'oblige de ſe reſoudre à quitter l'Empire.

L'AN DE JESUS CHRIST 304, DE DIOCLETIEN 20, 21.

'*Diocletianus IX, & Maximianus VIII, Augg. Conſuls.* Idat.&c.

'HERACLIUS ou [plutoſt] Aradius Rufinus fut fait Prefet de Rome le 4 de Janvier. Buch.cycl.p. 238.

'Diocletien commença ſon neuvieme Conſulat à Ravenne : Lact.perſ.c.17.
1. d'où il vint à Nicomedie en prenant le tour ['de la Venecie & p. 15.
& de l'Illyrie.] Il y arriva aprés l'été, & toujours avec la maladie qu'il avoit gagnée en ſe haſtant de quitter Rome durant l'hiver. Elle eſtoit meſme beaucoup augmentée, de ſorte qu'il eut bien de la peine à ſortir hors du palais à la fin de ſa vintieme année, pour dedier le cirque qu'il avoit fait faire [à Nicomedie.] Le mal croiſſant toujours, on fit des prieres pour la conſervation de ſa vie dans tous les temples, à des dieux [bien incapables de le garantir de la mort.] Enfin le 13 de decembre il tomba dans une foibleſſe, qui fit croire durant quelque temps qu'il eſtoit mort : & le bruit s'en repandit dans toute la ville. 'Il en revint neanmoins, mais avec un affoibliſſement de cerveau, [2] qui luy faiſoit perdre le jugement de temps en temps. [3] Il fut juſqu'au premier mars de l'année ſuivante ſans pouvoir ſortir : de ſorte que bien des gens croyoient encore qu'il eſtoit mort & enterré ; mais qu'on cachoit ſa mort en attendant que Galere fuſt arrivé, de peur que les ſoldats ne fiſſent quelque brouillerie. p.15 [Euſ.l.8.c. 13.p.309.b] or. Conſ.c.25.p. 601.a [Chry.ingent.t.1.p.628 e. d. [4] Lact.perſ.c.17. p.15.

'Hercule, comme nous avons dit, ſemble avoir paſſé à Rome une partie de cette année. [S'il faut s'arreſter aux actes de S. Victor de Milan & de S. Nabor, il eſtoit à Milan & à Lodi des devant le 8 de may.] Pane.1.p.5.2. V. S. Nabor. note 3.

Un auteur nouveau dit qu'on euſt dû celebrer en 304. les jeux ſeculiers, 101 an aprés ceux que Severe avoit fait faire en 203. Il ſemble citer cela de Zoſime, 'qui dit au contraire qu'on ne les Pagi, p.239 [an. 304.§.8. Zoſ.l.2.p.672. d.e.

1. [*ripa Strigæ*, que les notes de Mr Baluze & de l'edition d'Oxford ne nous font point entendre.] 'Mr Tomard croit qu'il faut lire *ripa Iſtrica*, & l'entendre du chemin qui traverſoit l'Illyrie en coſtoyant le Danube comme on l'apprend de l'Itineraire d'Antonin &c. [Il eſt certain que l'Illyrie eſtoit alors le chemin ordinaire pour paſſer de l'Italie en Aſie : & Diocletien malade n'avoit garde de prendre la mer.] Toin in Lact. p. 59 66.

2. *demens factus, ita ut certis horis inſaniret, certis reſipiſceret,* Lact.perſ.c.17 p. 5.

devoit celebrer qu'en 313 au bout de 110 ans. Mais il marque
d. aſſez qu'on ne les celebra ni en 313 ni en 304. [d]C'eſt à cette occaſion qu'il conte 101 an depuis le Conſulat de Libon & de Cilon juſqu'à cette année,[ce qui ne s'accorde pas avec ceux qui mettent ce Conſulat non en 203,comme nous avons fait aprés les plus celebres chronologiſtes de ce temps, mais en 205. Zoſime
e. confirme la meſme choſe,]'en mettant 110 ans depuis ce Conſulat juſqu'au troiſieme de Conſtantin & de Licinius;[que tout le monde met en 303.]

L'AN DE JESUS CHRIST 305, DE DIOCLETIEN 21,

Idat.Buch.&c. *[f]Conſtantius V, & Galerius Maximianus V, Caſſ. Conſuls.* NOTE 18.

Buch.p.238. [f]Poſtumius Titianus fut fait Prefet de Rome le 12 de fevrier.

Lact.perſ.c.17. p.15. [g]La maladie de Diocletien luy donnant enfin quelque relaſche aprér l'avoir travaillé durant pres d'un an,[& encore plus,ſi on la veut prendre des ſes premiers commencemens;]"il ſe montra *prodiit.* au peuple, & ſortit du palais le premier jour de Mars, avec un viſage qui n'eſtoit preſque pas reconnoiſſable.[Auſſi c'eſtoit un effort qu'il faiſoit pour diſſiper]le bruit de ſa mort, qui continuoit toujours depuis l'accident du 13 de decembre.

c.18.p.14. [h]Peu de jours aprés, Galere arriva[à Nicomedie]pour luy perſuader de quitter le titre d'Auguſte, ou pour l'y contraindre, afin de le pouvoir prendre luy meſme. [i]Son ambition luy
c.9.p.9. c.18.p.16. avoit inſpiré ce deſſein depuis la guerre de Perſe; [k]& il ſe croyoit aſſez puiſſant pour l'executer. Il groſſiſſoit meſme tous
p.15. les jours ſes troupes dans cette vue. [l]Il en avoit déja traité avec Hercule, qu'il avoit eſté trouver pour cela,[ſoit à Milan où
pane.p.5.a. Hercule fit ſa demiſſion,ſoit à Rome]dont il ſemble n'eſtre ſorti
Lact.perſ.c.18. p.15. que peu de temps auparavant, [m]& Galere l'avoit effrayé par la
ap.16|Eutr p. menace d'une guerre civile. [n]Il taſcha d'abord d'y faire reſou-
556.e|Pane.1.p. 5.c. dre Diocletien par la conſideration de ſon age & de ſa foibleſſe,
Lact perſ. c.17. p. 15. qui le rendoit peu capable de la conduite des affaires,[& n'ou-
b p.17. blia pas ſans doute de luy remettre devant les yeux]ces accés
c Euſ. or. Conſ. c.25.p.601. de folie qui le prenoient de temps en temps, [b]& que Conſtantin qui eſtoit alors à ſa Cour, [c]aſſure dans un diſcours prononcé publiquement, avoir eſté la cauſe de ſa demiſſion.

Lact. perſ.c.18. p.16. [o]Comme Diocletien ne cedoit point à toutes ces raiſons, & & qu'il offroit ſeulement à Galere"de l'aſſocier luy & Conſtance &c. au titre d'Auguſte, Galere lui dit nettement que pour luy il pretendoit eſtre le maiſtre; & que s'il ne vouloit pas conſentir à ſe demettre, il chercheroit d'autres voies. Diocletien qui

eſtoit encore dans la foibleſſe que ſa maladie luy avoit laiſſée, '& qui depuis la guerre de Perſe redoutoit Galere, [a]fut abatu par ces menaces. Car il ſavoit que Galere ſe mettoit en état de les executer, & il avoit appris par les lettres d'Hercule ce qui s'eſtoit paſſé entre eux. Ainſi il conſentit en pleurant à ce que vouloit Galere, ſavoir que luy & Hercule quitteroient l'Empire, que Conſtance & Galere ſeroient en meſme temps declarez Auguſtes, & qu'on feroit deux nouveaux Ceſars pour conſerver la forme du gouvernement que Diocletien avoit établi. 'Diocletien en écrivit à Hercule, qui ne s'y rendit [auſſi] qu'avec regret.

[a] c.9.p.8.9. & 12.p.16.

Eutr.p.586.e] Aur.V.p.525.d.

'Voilà comment Lactance nous apprend que cette grande reſolution fut priſe, & nous ne voyons pas lieu de douter de la verité de ſon témoignage, qui nous oblige de rejeter ce que pluſieurs pretendoient que Diocletien avoit abandonné le gouvernement pour ne pas ſuccomber aux malheurs dont il prevoyoit que l'Empire alloit eſtre accablé. [Nous ne pouvons pas non plus recevoir ce que diſent les panegyriſtes,] 'que Diocletien & Hercule en eſtoient convenus longtemps auparavant, '& qu'ils en avoient fait ſerment [à Rome] dans le Capitole, [ſi l'on ne veut dire que ces panegyriſtes parlent d'une promeſſe generale qu'Hercule avoit faite de ſe conformer en tout à Diocletien.]

Lact.perſ. n. p. 390. 391.

Aur.V.p 525.d.

Pane.1.p.5.b.

7.p.98.b.

'Les payens meſme aſſurent qu'Hercule ne conſentit que malgré luy à quitter l'Empire; & quoiqu'ils louent Diocletien de l'avoir fait par un genereux mepris des grandeurs humaines, 'ils avouent neanmoins que pluſieurs en parloient d'une maniere bien differente. 'Quelques uns ont pretendu que le regret d'avoir entrepris inutilement de ruiner le chriſtianiſme, l'avoit porté à abandonner l'Empire. [Mais Lactance, Conſtantin, & Euſebe, ne diſent rien de cela; & la perſecution n'avoit pas proprement eſté entrepriſe par Diocletien, mais par Galere.]

Aur.V.p.525.d] Eutr.p.586 c.

Aur.V.p.525.d. Bar.304.58.

ARTICLE XXII

Diocletien & Hercule quittent l'Empire.

'IL falloit, comme nous avons dit, elire deux Ceſars à la place de Conſtance & de Galere. Diocletien propoſa Maxence fils d'Hercule & gendre de Galere, avec Conſtantin fils de Conſtance: Mais Galere qui vouloit avoir deux perſonnes dont

Lact.perſ.c.18. p.16.17.

Digitized by Google

il fuſt le maiſtre, voulut qu'on nommaſt Severe qu'il avoit déja envoyé à Hercule pour recevoir la pourpre de luy, & Daia ou Daza fils de ſa ſœur, à qui il avoit donné depuis peu le nom de Maximien ou Maximin. Ils n'avoient rien ni l'un ni l'autre qui les rendiſt dignes d'un ſi grand rang. Mais Galere dit qu'il les connoiſſoit aſſez, & qu'il en répondoit: de ſorte que Diocletien fut obligé de conſentir, en gemiſſant, à leur nomination, & il dit à Galere: J'ay eu ſoin de l'Empire durant que j'en ay eu le gouvernement: Puiſque vous voulez vous charger de le conduire, c'eſt vous qui en repondrez à l'avenir, & non pas moy.

p. 17 Vict. epi. p. 543. a. a Lact. perſ. p. 17 Toin. in Lact p. 81. b Lact. perſ. c. 18. p. 17.

c. 19. p. 17. 18. Les choſes ayant eſté ainſi arreſtées, s'executerent le premier jour de may ["de cette année.] Diocletien avec Galere, toute la Cour, & les principaux ſoldats mandez pour cela, s'en allerent à trois milles de la ville [de Nicomedie,] au meſme lieu où Galere avoit eſté fait Ceſar: & là Diocletien s'adreſſant aux ſoldats, leur dit, les larmes aux yeux, que ſa foibleſſe l'obligeoit à chercher du repos, & à ceder l'Empire à ceux qui avoient plus de force que luy, [c'eſt à dire à Conſtance & à Galere:] qu'il falloit faire auſſi de nouveaux Ceſars, & que c'eſtoient Severe & Maximin. En meſme temps Galere fit paroiſtre Maximin, & Diocletien ayant quitté ſa pourpre, l'en revétit. On revint enſuite à [Nicomedie,] & Diocletien, "ayant pris l'equipage d'un particulier, paſſa au travers de la ville, & s'en alla en ſon pays natal, [c'eſt à dire dans la Dalmacie,] où il prit la ville de Salone pour ſa retraite.

Notes 19.

rheda impoſitus.

Eutr. p. 586. c.

e Euſ. chr. Idat. Pane. 1. p. 3. b. Lact. perſ. c. 26. p. 24.

Le meſme jour que cela ſe paſſoit à Nicomedie, Maximien Hercule aprés avoir declaré Conſtance Auguſte, quitta auſſi la pourpre à Milan, & en revétit Severe, comme on en eſtoit convenu. Il dit qu'il rendoit à ſon Jupiter ce qu'il luy avoit preſté.

Pane. 1. p. 7. a.

Grut p. 178. 7. 8.

Luy & Diocletien ſont qualifiez "anciens Auguſtes dans des inſcriptions faites depuis leur demiſſion. [Ainſi il paroiſt qu'on leur conſerva ce titre, quoiqu'aſſurément ils n'euſſent plus la pourpre.] Maximien ſe retira enſuite "au tour de Rome, c'eſt à dire ſelon Eutrope & Zoſime, dans les endroits les plus delicieux de la Lucanie, où il demeura juſques à ce qu'il trouva occaſion de former de nouveaux troubles, [durant leſquels il reprit & quitta pluſieurs fois l'Empire, & il finit malheureuſement ſa vie en l'an 311, comme on le pourra voir plus amplement dans l'hiſtoire de Conſtantin.]

ſeniores;

Pane. 1. p. 6 b. c Eutr. p. 586. c. 587. c. Zoſ. l. 2. p. 673. b.

in ſubuſano.

Eutr. p. 586. c. Vict. epi. p. 542. c.

Docletien, en cela plus ſage que luy, acheva le reſte de ſa vie qui fut de pres de neuf ans, dans le repos & dans la retraite

d'une maiſon de campagne pres de Salone, qui apparemment, ſelon ce qu'en dit Conſtantin, n'eſtoit pas meſme fort magnifique. On croit que c'eſtoit à Spalatro ſur le bord de la mer, où il s'eſt depuis formé une grande ville des ruines de celle de Salone qui en eſt fort proche. On y montre aujourd'hui le palais de Diocletien, qui fait meſme les deux tiers de la ville: & on y marque juſqu'à quatre temples, dont l'un eſt aujourd'hui l'égliſe cathedrale. [Si c'eſt là effectivement le lieu où Diocletien ſe retira, il eſt difficile de croire que Conſtantin ne le rabaiſſe pas un peu trop.] Et Conſtantin Porphyrogenete qui a regné depuis 912 juſqu'en 959, dit que ce qui en reſtoit de ſon temps n'en eſtoit que la moindre partie. Il en fait auſſi quelque deſcription: Mais il pretend que dans leur entier, c'eſtoit une magnificence qui alloit audelà de ce qu'on peut dire.

Euſ. or. Conſ. c. 25. p. 501. a. Euſ chron. p. 249. Claudr. p. 218. Vheler, p. 24-25. Labb. ch. Conſt. ad Ro. p. 85. 86. p. 72.

[Diocletien s'y occupoit à cultiver ſon jardin.] Car Hercule & d'autres voulant le porter à reprendre l'Empire, il leur repondit par ces paroles: Je voudrois que vous puiſſiez venir voir à Solone les herbes que j'ay plantées de mes mains: Car aſſurément jamais vous ne me parleriez de l'Empire.

Vict. epi. p. 548. c. Eutr. p. 587. e.

C'eſt peuteſtre à cette occaſion qu'il faut raporter ce que Vopiſque dit avoir appris de ſon pere, qu'apres avoir quitté l'Empire, il aſſuroit que rien n'eſtoit plus difficile que de bien regner, parce que ſouvent quatre ou cinq perſonnes ſe liguent enſemble pour tromper celui qu'ils font profeſſion de ſervir, & conviennent de tout ce qu'il lui faut inſpirer. Le prince, ajoutoit-il, qui dans ſon palais ne peut pas voir les choſes de ſes yeux, croit ne pouvoir manquer quand il s'arreſte à ce que pluſieurs perſonnes luy diſent; & cependant il ne ſçait jamais la verité. Ainſi quelque bonne intention, quelque capacité, quelque prudence qu'il ait, on le trompe & on le vend. Il donne les charges à ceux qui les meritent le moins, & oſte des emplois ceux qui ſont les plus capables de s'en acquiter

Aurel v. p. 225. 224 [n. C. p. 234. l. 2.

ARTICLE XXIII.

Fin miſerable de Diocletien: De ce qu'on a loué dans ſon gouvernement.

DIOCLETIEN fut longtemps honoré dans ſa retraite par les Princes qui regnerent aprés luy, leſquels ſe pouvoient tous dire ſes enfans, puiſqu'ils tiroient de luy la grandeur qu'ils

Panc. 7. p. 98. a.

Pagi,p.148. poſſedoient.'Dans une inſcription de l'an 305 ou 306, ils le qualifient luy & Hercule les anciens Auguſtes, & les peres des Empereurs: & ils conſacrerent ſous ſon nom les thermes qu'il avoit commencez à Rome.[Ils le conſultoient quelquefois ſur
Lact.perſ.c.29. p. 26. les affaires les plus importantes;]'& Galere le fit venir à Carnonte["ſur la fin de l'an 307,]pour deliberer avec luy ſur la promotion de Licinius. V. Conſtantin §13.

c.41 p.36. 'Cependant il vit[vers l'an 311]le malheur'de ſa fille & de ſa femme, ſans y pouvoir remedier"ni par ſon autorité, ni par ſes prieres,'En meſme tems Conſtantin faiſoit abatre partout les tableaux d'Hercule, avec lequel Dioclerien eſtoit preſque toujours peint: de ſorte qu'il avoit part à l'injure qu'on faiſoit à ſon collegue, ſans avoir part à ſa faute: & cela luy fut tres ſenſible.[Il eut ſans doute encore de la douleur de voir Conſtantin & Licinius ſe declarer hautement pour les Chrétiens à la fin de
Vict.epit.p.542. d. 312. & au commencement de 313.]'Et on ajoute que ces deux princes l'ayant invité à ſe trouver à la ſolennité du mariage de Licinius qui epouſoit la ſœur de Conſtantin, & luy s'en eſtant excuſé ſur la vieilleſſe, ils luy écrivirent une lettre menaçante, où ils l'accuſoient d'avoir favoriſé Maxence, & de favoriſer encore Maximin,'quoiqu'il n'y ait pas lieu de le ſoupçonner du dernier.[a]Et la crainte d'une mort honteuſe le fit reſoudre[à une autre qui ne l'eſtoit pas moins,]& à s'empoiſonner luy meſme ſelon le jeune Victor.'Il y a meſme des auteurs aſſez anciens qui diſent qu'il y avoit eu un decret du Senat pour luy oſter la vie.'Quelques modernes qui ſemblent eſtre autoriſez par S. Jerome, diſent qu'avant que de mourir il vomit ſa langue toute pourie & pleine de vers.

Lact.perſ.n.p. 446. [a]Vict epit.p. 542.d. Suid. p.741.a] Thphn.p.8.d. Lact.perſ.n.p. 461.

perſ.c.42.p.36. [Ce qui eſt de plus certain, c'eſt ce que dit Lactance,]'que ſe voyant mepriſé & maltraité, aprés avoir regné durant 20 ans avec tant de gloire & de bonheur, il tomba dans le deſeſpoir, & ſe reſolut de mourir. Il ne vouloit ni dormir ni manger, il ſoupiroit, gemiſſoit, pleuroit ſans ceſſe, ſe rouloit tantoſt dans ſon lit, tantoſt ſur la terre. Il perit ainſi conſumé par la faim &
Euſ.l.8.c.17.p. 317.c. par la melancolie,'& ſelon Euſebe, par une maladie longue & tres facheuſe,[qui peut avoir eſté ou l'une des cauſe, ou l'effet
Chr.Al.p 656. de ſon chagrin & de ſon deſeſpoir.]'Une chronique ſemble dire que c'eſtoit une hydropiſie.[Il peut avoir auſſi pris du poiſon qui n'aura pas eu aſſez de force.

Il ne mourut, ſelon ce que nous avons dit, qu'aprés le mariage de Licinius, qui ſe fit en 313. vers le mois de mars; & ce ne fut

meſme qu'aprés le premier may de la meſme année,]'s'il eſt vray qu'il ait vécu neuf ans depuis ſa retraite, comme le dit le jeune Victor.[Mais"il ne peut pas auſſi avoir vécu beaucoup depuis, puiſqu'il eſt mort tres certainement avant Maximin,"qui ne peut guere avoir paſſé le mois d'aouſt de l'an 313. Vict.epit.p.542. e.d.

NOTE 20. V. Conſtantin § 34.

Quoique Diocletien fuſt mort dans la diſgrace viſible de Dieu & des hommes,]'on ne laiſſa pas de le mettre au nombre des Dieux; ce qui n'avoit jamais eſté accordé à aucun de ceux qui eſtoient morts dans une vie privée, s'il en faut croire Eutrope. 'On peut attribuer cette impieté à Licinius[ou à Maximin II, mais non pas à Conſtantin qu'il faiſoit déja profeſſion de ne connoiſtre que le ſeul vray Dieu.]'Il mourut à Salone, [a]c'eſt à dire en ſa maiſon de Spalatro qui en eſtoit proche. [b]Son tombeau eſtoit encore couvert de pourpre ſous Conſtance fils de Conſtantin. [c]On croit que les"caves & les voutes fort bien travaillées qui ſe voyoient encore à Spalatro du temps de Conſtantin Porphirogenete, eſtoient des reſtes de ſon tombeau.'Le jeune Victor dit qu'il mourut agé de 68 ans:[de ſorte qu'il n'auroit pas eu 60 ans lorſqu'il quitta l'Empire: & cependant on pretendoit qu'il le quittoit à cauſe de ſon age. Cela ne s'accorde pas.]

Eutr.p.586.fl Euſ.l.9.c.10.p. 364.c. Nor.de Lic.c.3. p.46.

Chr.Alex.p.656. [a]Hier.chr.in.p. 249.1. [b] Amm.l.16.p. 67.a. [c] n.p.112.

camerae.

Vict.epit.p.542. c.

'Libanius dit que Diocletien eſtoit admirable en pluſieurs choſes, quoique non en toutes; [d]& Julien l'apoſtat le loue d'avoir fait beaucoup de choſes utiles au public.[Nous avons parlé de ſes guerres autant que nous en avons pu avoir de connoiſſance,"& des fortifications qu'il fit faire ſur les frontieres de l'Empire.]'Il n'eut pas moins de ſoin de regler ce qui regardoit la police par des loix tres equitables,]ce qui ſe peut juger par le grand nombre de celles qu'on a cru meriter d'eſtre inſerées dans le Code de Juſtinien. Il eſtoit bien eloigné de recevoir les denonciations des eſclaves contre leurs maiſtres,]'puiſqu'il défendit d'ecouter celle qu'un homme libre nommé Thaumaſe avoit fait contre Symmaque, parce qu'il avoit toujours eſté elevé chez luy. Ce ſeroit, dit-il, une choſe injuſte, & indigne du bonheur de noſtre ſiecle. Il luy laiſſe ſeulement la liberté de pourſuivre ſes intereſts particuliers contre luy.'Il interdit de meſme aux femmes toute autre action: '& pour un frere qui voudroit intenter une action criminelle à ſon frere, bien loin de l'ecouter, il le condamne meſme au banniſſement.

Lib.or.14.p.399 J. [d]Juli.or.1.p.12.

V.517.

Aur.V.p.525.c.

Cod.J.9.t.1.l. 17.p.311.

" "

L.12.p.810. L.13.

'On le loue d'avoir aboli les officiers appellez *Frumentarii*, dont Caſaubon parle aſſez amplement, ſans rendre de raiſon bien nette du nom qu'on leur donne. Ils avoient eſté établis

Aur.V.p.525.c] Spart.in.C.p.22. a.

d'abord pour avertir l'Empereur de tous les mouvemens qui pouvoient arriver dans les provinces : mais ils en feignoient ſouvent de faux, ſurtout dans les pays eloignez, & menaçoient les plus riches de les denoncer, pour les obliger par cette crainte de leur abandonner leurs biens. On tira neanmoins peu de fruit de leur ſuppreſſion Car ceux qu'on appelloit *Agentes in rebus*, [&" les Curieux,] continuerent à faire les meſmes choſes. *Curioſi.*

Aur.V.p.525.c. 'Il eut grand ſoin d'élever les hommes d'honneur, & de punir les méchans : ce qui animoit tout le monde à s'appliquer au bien. [Nous avons vu combien il avoit tranſporté de barbares ſur les terres de l'Empire, pour cultiver les pays que les mal-

Pane.8.p 112.b. heurs des guerres avoient depeuplez.] 'Des les premieres années de ſon regne il avoit tiré de l'Aſie diverſes perſonnes pour peupler la Thrace.

Aur.V. p.525.c. 'Il s'appliquoit beaucoup pour faire que le peuple Romain & les ſoldats euſſent les vivres & les autres choſes qu'on avoit accoutumé de leur fournir. Aurele Victor dit qu'il faiſoit ob-

Lact.perſ. c.10. p.9. ſerver fort exactement les anciennes ceremonies: & ſa timidité meſme le portoit à immoler bien des victimes, s'imaginant pouvoir trouver dans leurs entrailles la connoiſſance de l'avenir. [Cela ſembloit le devoir rendre par luy meſme ennemi des chrétiens: & neanmoins on pourra voir autrepart que juſqu'en l'an 303, il n'eſtoit pas faſché" d'en avoir un grand nombre dans ſa maiſon.] V. la perſ de Diocletien §. 3.

Pane.11.p.131. 132. 'Luy & Hercule eſtoient fort laborieux, toujours en action & en voyage : à quoy leur naiſſance dans un pays plein de guerres, & leur education dans les armes, avoient beaucoup contribué.

Themi.or 11.p. 145.b. [1 C'eſt apparemment Diocletien] 'que Themiſtius loue d'avoir témoigné beaucoup d'affection pour un philoſophe de Byzance ; de quoy nous ne trouvons point d'éclairciſſement.] 1.

ARTICLE XXIV.

Diocletien ruine le peuple en multipliant les provinces & les officiers, & par ſes grands baſtimens.

M.Aur.v.p.30. c. 'DIOCLETIEN faiſoit profeſſion d'honorer particulierement M. Aurele, & il diſoit ſouvent qu'il deſiroit de luy reſſembler dans ſa vie & dans ſa douceur. [Mais on a vu, &

Aur.V.p.544.a on verra encore, qu'il en eſtoit bien eloigné ;] 'auſſi bien que de

Themi n.p. 1. Le P. Hardouin aime mieux l'entendre de Jovien, [qui n'a preſque pas regné.]

ce

ce que pretend Aurele Victor, qu'il traitoit ſes ſujets en pere, & non pas en maiſtre & en ſeigneur.

'Il multiplia les provinces,[non en en conquerant de nouvelles,mais]en diviſant les anciennes:[de ſorte que c'eſt apparemment à luy qu'il faut raporter]'le partage des Gaules[1] en 14 provinces,"dont l'hiſtoire ne marque point l'auteur[& les autres ſemblables.]Les 14 provinces des Gaules demeurerent juſque vers la fin du IV. ſiecle,[& juſque vers l'an 370.]'Il multiplia encore les officiers dans chaque province;il fit beaucoup de"receveurs des finances ; il crea * les Maiſtres [des milices,] & les Vicaires des Prefets. Lactance pretend que cette foule d'officiers fit beaucoup de tort à l'Empire,[parce qu'outre qu'il les falloit nourrir & payer,]leur principale occupation eſtoit de condanner de proſcrire,d'exiger ſans ceſſe de nouvelles choſes ſous pretexte de payer les ſoldats: & ils accompagnoient ces exactions de traitemens encore plus faſcheux que les exactions meſmes.

1. V. Adrien note 22.

rationales. *V. Conſtantin § 83.

Lact.perſ.c.7.p. 6.

Marca,pri § 62. 63.p.158.159.

Lact.perſ.c.7 p. 6.

'Aurele Victor le blaſme d'avoir diminué le nombre des cohortes Pretoriennes, & de la milice du peuple ; par où il dit qu'il abatit les forces de la ville de Rome, & mit l'Empire en grand danger.

Aur.V.p.525.d.

'Il aimoit extremement à baſtir;a& il orna par pluſieurs beaux edifices diverſes villes de l'Empire, particulierement Rome, Carthage,Milan,&Nicomedie.'A Rome il fit rebaſtir"le theatre brulé ſous Carin & Numerien, & le rendit plus magnifique qu'il n'eſtoit.'Les thermes,c'eſt à dire les bains publics de Diocletien ſont celebres à Rome :S. Jerome en parle ſur l'an 302.'Les actes de Saint Marcel Pape,ſi on les peut citer,portent que ce fut Maximien[Hercule]qui les fit baſtir à ſon retour d'Afrique ſous le nom de Diocletien, & qu'il condanna tous les ſoldats de Rome qui eſtoient Chrétiens à y travailler, les uns pour tailler les pierres"les autres pour y apporter le ſable.'Elles furent achevées avec tous les ornemens qu'il y fallut faire, & miſes en état de ſervir,lorſque Conſtance & Galere regnoient, en[305ou]306.Il y avoit des ſieges pour plus de trois milles perſonnes,[& bien d'autres baſtimens,puiſque]'lon y transfera les livres qui eſtoient auparavant dans la bibliotheque de Trajan. 'AuſſiConſtance II. lorſqu'il vint à Rome[l'an358,]y admiroit les bains publics, qui ſembloient moins, dit Ammien, eſtre des edifices que des provinces.'Il reſte encore aujourd'hui une

ſcenam. *&.*

Lact.p.7. a Aur. Vict.p. 525.c. Cari.v.p.254.c.

Hier.chr.

Boll.16.jan.p 5. 51|Bar.298 51. 17.

Euſ.chr.n.p. 244.245|Pagi, p.148.

Prob.v.p.233. c|n.p.242.2.a.

Amm.l.16.p.91. b.

Bar.298.§ 81 Boll 16.jan.p. 6.d.

1. On en peut voir l'enumeration en cet endroit de Mr de Marca.

grande partie de ceux de Diocletien, dont le Pape Pie IV. a fait l'egliſe de Noſtre-Dame des Anges.

Hier.ch. Vorb.t.2.p.89. 2. 'On elevoit en meſme temps d'autres thermes à Carthage ſous le nom de Maximien[Hercule]'que l'on pretend en avoir fait auſſi à Milan; & on luy attribue encore quelques autres baſtimens.

Lact.perſ.c.7. 17.p.7.15. 'Diocletien s'appliqua particulierement à embellir Nicomedie qu'il vouloit egaler à Rome. Il y fit baſtir un cirque, des baſiliques, une fabrique pour la monnoie, un arſenal, un palais pour ſa femme, un autre pour ſa fille.] Auſſi cette ville devint enſuite le ſiege ordinaire des Empereurs quand ils eſtoient en Orient, juſqu'à ce que Conſtantin le transfera à Conſtantinople.

Nous avons parlé'de ce qu'il fit à Spalatro, qu'il avoit choiſi pour ſe retirer.]'On pretend qu'il fit auſſi baſtir dans la Dalmacie le chaſteau de Dioclée[où il eſtoit né,]& dont les habitans s'appelloient auſſi bien que luy les Diocletiens.[Il y mit ſans doute une partie]'de ceux qu'on dit qu'il avoit fait venir de Rome[ou de divers autres endroits]avec toute leur famille, pour peupler la Dalmacie qu'il aimoit plus que les autres provinces. V.522.

Conſt.ad Ro.p. 72. p.71.

Lact.perſ.c.7.p. 7. 'Tous ces baſtimens eſtoient extremement à charge au peuple: Car ſans parler de ceux qu'on obligeoit de quitter leurs maiſons comme dans une ville priſe par les ennemis, afin d'avoir les places neceſſaires pour baſtir, ce qui fit ſortir de Nicomedie une grande partie de ſes habitans; Diocletien qui n'aimoit pas à diminuer ſes threſors, obligeoit les provinces de fournir des ouvriers, des charrois, & toutes les autres choſes neceſſaires pour ſes baſtimens. Ainſi il ornoit les villes en ruinant les provinces. Ce qu'il y avoit encore de faſcheux dans ſa manie pour les baſtimens, c'eſt qu'aprés qu'un ouvrage eſtoit achevé, ſouvent il ne le trouvoit pas à ſa fantaiſie, & le faiſoit abatre pour le recommencer d'une autre façon, & peuteſtre pour le faire abatre encore.

p.6.7. 'Il n'aimoit pas, comme nous avons dit, à depenſer; & cependant il amaſſoit ſans ceſſe des threſors immenſes, rien que pour les avoir & les garder. Il fit meſme perir beaucoup de perſonnes pour s'emparer de leurs biens. Mais ſurtout des qu'il voyoit une terre"bien cultivée, ou une maiſon bien ornée, il y avoit auſſitoſt un crime tout preſt pour en condanner le maiſtre à la mort; comme s'il euſt fait ſcrupule d'uſurper le bien des vivans.'C'eſt par ces differens moyens que Lactance dit qu'il ruina l'Empire[audedans,]pendant qu'il le rendoit heureux

cultiorem agrum

p.6|c 9.p.9.

[en apparence audehors] par ſes victoires ſur les étrangers, [comme Procope le dit de Juſtinien. Euſebe ne parle point des exactions tyranniques & violentes de Diocletien en particulier. 'Mais il dit en general que hors Conſtance, les autres Empereurs du meſme tems chargeoient ſi fort d'impoſts tous leurs ſujets, qu'ils leur rendoient la vie plus faſcheuſe & plus inſuportable que la mort. Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 13. p. 413. 414.

ARTICLE XXV.

Faſte de Diocletien, & ſon orgueil impie.

'LEs payens ſe ſont plaints quelquefois de la cruauté de Diocletien, [comme nous l'avons marqué en divers endroits.] 'Mais ils ont bien plus condanné ſon faſte & ſa vanité. Car au lieu qu'avant luy les Empereurs, [au moins les bons,] n'avoient rien qui les diſtinguaſt des particuliers que l'habit de pourpre, 'il voulut porter des perles juſque ſur ſes ſouliez, 'comme Heliogabale & Carin avoient déja fait, [a] & chercher des étoffes d'or & de ſoie. Eutr. p. 586. b. d. d. d] Aur. V. p. 323. f. Cari. v. n. C. p. 256. a. e.

[b] Il ne ſe contentoit pas non plus, comme ſes predeceſſeurs, d'eſtre ſalué de la meſme maniere que les Conſuls & les autres magiſtrats, mais il voulut qu'on l'adoraſt, [& qu'on ſe proſternaſt devant luy,] comme devant un dieu, ſouffrant auſſibien que Caius & Domitien, qu'on luy donnaſt hautement le titre de Seigneur, & meſme de Dieu. 'Auſſi Spartien en luy dreſſant ſes ouvrages, dit [1] qu'il les met devant les piez de ſa divinité. 'Les autres écrivains en uſoient de meſme; ſoit à ſon égard, ſoit à l'égard de ſes collegues, [qui pour augmenter ſa condannation, l'imitoient en tout: & je ne doute point que les payens meſme, à qui il reſtoit un peu de cœur & d'honneur, ne deteſtaſſent la baſſeſſe ſotte & impie dont leurs panegyriſtes idolatrent ſans ceſſe.] 'Il ſemble, ſelon l'un d'eux, [2] qu'on offroit de l'encens & des ſacrifices à Maximien Hercule, [qui n'euſt pas oſé le ſouffrir, ſi Diocletien ne luy en euſt donné l'exemple:] '& l'on n'avoit pas honte de demander aux Martyrs qu'ils ſacrifiaſſent aux quatre Princes. [a] Aur. V. p. 323. f. [b] Eutr. p. 586. d] Hier. chr. Zon. p. 244. d. Vict. v. p. 13. c. Pane. 10. p. 125. p. 125. b. Euſ. de Pal. c. 8. p. 318. d.

'C'eſt ce qui a fait dire que Diocletien avoit le premier apporté dans l'Empire Romain les coutumes & les ceremonies Eutr. p. 586. d.

1. *cognitioni numinis tui ſternere.*
2. *ſacrificiis & odoribus accenſis numini tuo impleti.*

des Rois[de Perſe,]au lieu qu'on y avoit toujours vu la forme & la ſimplicité de la liberté ancienne: [Il croyoit peuteſtre
Aur.V.p.523.514 faire oublier par ce faſte la baſſeſſe de ſa naiſſance:]'mais il ne ſervoit qu'à la faire mieux remarquer, & à faire dire que ceux qui s'elevent de plus bas, ſont plus ambitieux & plus inſolens
Tiphn.p.6.d] Zon.p.214.c.d. que les autres.'Theophane dit qu'il tomba dans cet excés d'orgueil par l'heureux ſuccés de la guerre de Perſe.[a]Au moins
a Notis, de Dio. c.1.p.7. on croit pouvoir tirer d'une medaille de l'an 287, qu'il ne prenoit pas encore alors la qualité de Seigneur. La flaterie des particuliers a quelquefois donné ce titre aux meilleurs Princes, comme à Trajan, à Alexandre, & à Philippe, quoiqu'ils le rejettaſſent eux meſmes: & cela ſe trouve ſurtout depuis Commode. Mais pour Diocletien, on voit par ſes medailles qu'il le prenoit communément. Ses ſucceſſeurs le luy donnoient meſme depuis qu'il eut quitté l'Empire; & ne manquerent pas de le prendre auſſi pour eux.

[Ils y imiterent de meſme les autres nouveautez de Diocletien, quoique ce ne fuſſent que les preuves de ſa vanité, ou
Naz.or.3.p.83.b plutoſt de ſon inſolence.]'La pourpre & les couronnes, les diademes, ni meſme les impoſts, les loix & les autres marques [plus effectives] de leur puiſſance, ne ſuffiſoient pas pour[a]egaler ουκ ἐξήρκουν πρὸς βασιλείαν.
l'idée qu'ils avoient de leur dignité. Ils vouloient pour ſe rendre plus venerables[a]qu'on ſe proſternaſt devant eux, [& qu'on les traitaſt d'eternels.] Ils étendoient ce reſpect qu'ils exigeoient de leurs ſujets, juſqu'à leurs ſtatues & à leurs tableaux, devant
d. qui ils vouloient qu'on ſe proſternaſt auſſi.'Les peuples, les villes leur rendoient cette veneration, & les Gouverneurs des pro-
e. vinces encore plus que les autres.'C'eſtoit une loy publique, & l'une de celles auſquelles on avoit le plus d'attache.

Ath.de ſyn.p. 871.b. 'S. Athanaſe ſe plaint de ce que les Ariens attribuoient l'eternité à des hommes auſſi fragiles & auſſi mortels que les autres,
Amm.l.15.p.33.a. eux qui la conteſtoient au fils de Dieu.'Des payens meſme en
b Naz.or.3.p.85.b.c. ont parlé avec indignation.[b]On voit auſſi par S. Gregoire de Nazianze que l'Egliſe gemiſſoit de ces ceremonies faſtueuſes, avec leſquelles on honoroit les images des Empereurs, [& qui
b. approchoient ſi fort de l'idolatrie.]'Car quelquefois meſme on y voyoit de[pretendues]Victoires qui leur mettoient des couronnes ſur la teſte. Cependant il paroiſt qu'on toleroit ce qu'on
d. ne pouvoit approuver,'de peur qu'on ne ſemblaſt vouloir diminuer le reſpect dû legitimement à la majeſté du Prince.'Mais
d Soz.l.5.c.16. p.353.c.f. quand Julien l'apoſtat pour engager les Chrétiens dans l'idola-

trie, voulut joindre à ſes images celle[de ſes dieux ou plutoſt] de ſes demons, ceux qui avoient plus de lumieres & de religion aimerent mieux ſouffrir toutes choſes que de ſe trouver coupables d'impieté, en rendant les reſpects ordinaires à ces images; '& ceux qui les leur rendirent furent regardez comme des perſonnes que leur ſimplicité ſeule & leur ignorance pouvoit peut eſtre excuſer. Naz.p.84.a

1. 'Lactance ſe moque des ſurnoms ſuperbes de[1] Jovius & d'Herculius, dont Diocletien prit le premier, & Maximien l'autre: voulant faire croire aux ſimples, & faire dire aux flateurs qu'ils deſcendoient de Jupiter & d'Hercule, comme on le voit encore dans leurs panegyriſtes, [qui ont bien voulu ſe faire moquer par toutes les perſonnes graves, pour flater la vanité de ces princes.] Ils firent paſſer ces ſurnoms à leurs ſucceſſeurs. Car Galere & Maximin portoient le nom de Jove, & Conſtance celui de Hercule. Licinius & Conſtantin prirent auſſi d'abord ces ſurnoms, '& Licinius fit paſſer celui de Jove à ſon fils fait Ceſar en 317. [Mais ils les quitterent bientoſt,] [a]puiſque Lactance dit[b]en l'an 320,] que Dieu avoit déja effacé & aboli de deſſus la terre ces noms inſolens de Jove & d'Hercule. 'Ainſi ils ne ſubſiſterent plus que dans quelques regimens à qui Diocletien & Maximien les avoient auſſi donnez. On voit par Mamertin que ces deux princes les prenoient déja en l'an 289. Lact.perſ.52 p. 451.461.n.p.462] Pane.1.11.p.2. 13. Aur.V.p.524. di Nor.de Lic. c. 1.p.40.41.

V. Lactance. Noris. de Lic. c. 1.p.39.40. a Lact perſ.c.52. p.46. b.p.462.

Pane.10.p.118.c

ARTICLE XXVI.

Quelques officiers de Diocletien: Euſthene écrit ſa vie: De Spartien, Lampride, Capitolin, & Vulcace.

[OUTRE les miniſtres de Diocletien dont nous pouvons avoir parlé,] 'nous trouvons que Verconius Herennianus fut ſous luy Prefet du Pretoire, '& Aurelien né d'une fille de l'Empereur de meſme nom, fut Proconſul de Cilicie. 'Le premier avoit eſté inſtruit dans la diſcipline militaire ſous Probe, ce que l'on écrit encore de Leonide, Cecrope, Piſonien Gaudioſe, & Urſinien, qui parurent beaucoup dans les guerres de ce temps ci [L'hiſtoire des Martyrs nous fournira les noms de pluſieurs Gouverneurs, dont il ſeroit inutile de parler ici, puiſque ce que nous diſons des Empereurs n'eſt que pour ſervir à l'éclairciſſement de l'hiſtoire de l'Egliſe.] Aurel.v.p.224.d p.223.c. Prob.v.p.242.d.

1. 'Sphanheim pretend montrer par quelques medailles qu'ils prenoient quelquefois les noms meſmes de *Jupiter* & *Hercule*. Spanh.l.8.p.747

Bar.304.§12. Un regne auſſi long que celui de Diocletien, & rempli de tant de grands evenemens, eſt neanmoins un des plus inconnus de toute l'antiquité. Car nous n'avons aucune hiſtoire qui en traite un peu amplement, quoiqu'on ne manquaſt pas alors d'hiſtoriens, comme nous l'allons voir. [Nous avons meſme perdu dans l'hiſtoire de Zoſime tout ce qui s'eſt fait depuis la mort de Carus juſqu'à la ceſſion de Diocletien. Dieu qui reſiſte aux ſuperbes, l'a pu permettre ainſi pour confondre la vanité de cet inſolent uſurpateur de ſon nom divin, & de l'adoration qui ne peut eſtre due qu'à luy ſeul.] Il a preſque aboli la memoire de cet adverſaire de ſon Egliſe, qui avoit voulu abolir ſon Ecriture ſacrée. Mais de dire, comme font quelques uns, que les Chrétiens ont ſupprimé exprés les hiſtoires qu'on avoit écrites de luy & de Dece; [c'eſt les accuſer ſans aucun fondement d'une vengeance baſſe, inutile, & indigne de ceux qui trouvent leur gloire & leur avantage à eſtre perſecutez pour la verité. Noſtre religion nous apprend non à nous vanger de ceux qui nous font ſouffrir, mais à les aimer, & à ne répondre à leurs malediction que par la douceur & la charité.]

Spart.n.C.p. 101.1.c.d.

Cari, v.p.254.b. Claudius Euſthenius ſecretaire de Diocletien avoit écrit en quatre livres l'hiſtoire des quatre Princes, Diocletien, Hercule, Conſtance, & Galere. [Mais c'eſt tout ce que nous en ſavons.]

Voſſ.h.lat.l.2.c. 5.p.185. Aurel.v p.224. a.b. Voſſius croit qu'Aſclepiodote avoit auſſi écrit l'hiſtoire de Diocletien, parce que Vopiſque cite de luy quelques paroles de ce prince. [Neanmoins comme nous ſavons qu'il y avoit ſous luy un Aſclepiodote Prefet du Pretoire de Conſtance, Vopiſque pouvoit citer ce qu'il avoit appris de luy, comme il cite quelquefois ſon pere & ſon grandpere, ſans qu'ils euſſent rien mis par écrit.

Les auteurs dont on a compoſé le corps de l'hiſtoire Auguſte, qui ſont Spartien, Lampride, Vulcace, Capitolin, Pollion & Vopiſque, ont tous vécu ſous Diocletien, quoique quelques uns aient encore écrit ſous ſes ſucceſſeurs.]

Veri, v.p.13.d 16 e. De ces ſix auteurs, Ælius Spartianus écrivit d'abord la vie de tous les Empereurs depuis Jule Ceſar juſques à Adrien; & il ſe reſolut enſuite de faire non ſeulement les Empereurs, mais encore tous les Ceſars, en autant de livres, & d'adreſſer tout cet ouvrage à Diocletien qui regnoit alors, de la maiſon duquel il ſemble qu'il fuſt. Nous avons ſous ſon nom les vies d'Adrien, d'Ælius Verus Ceſar ſon fils adoptif, de Julien, de Niger, de Severe, de Caracalla, & de Geta; Ælius Ceſar eſt certainement adreſſé à Diocletien.

Note 21.

a.C.p.1.b.c.

Veri.v.p.13.d.

Digitized by Google

[Les titres d'Adrien, de Julien, de Severe, & de Niger, portent la meſme choſe. On ne marque point à qui Caracalla eſt dedié:] 'mais Gete l'eſt à Conſtantin déja Auguſte, & d'une maniere qui donne lieu de croire qu'il luy en avoit adreſſé des auparavant quelques autres. 'Saumaiſe veut qu'il ſoit encore auteur de toutes les autres vies des Empereurs juſqu'à Maximin I. qu'il dit eſtre de Capitolin: [de quoy nous parlerons dans la ſuite.]

Get.v.p.90.b. n.S.p.242.243.

'Vopiſque dans la vie de Probe, met Jule Capitolin & Ælius Lampridius, entre les hiſtoriens qui avoient écrit avant luy. [Nous avons ſous le nom du dernier les vies de Commode, de Diadumene fils de Macrin, d'Heliogabale, & d'Alexandre.] 'Le titre de la vie de Commode porte qu'elle eſt dediée à Dio cletien. 'Celles d'Heliogabale & d'Alexandre ſont adreſſées au grand Conſtantin: '& l'auteur aſſure que ce prince meſme l'avoit obligé d'écrire celle d'Heliogabale, & de la luy adreſſer, comme il avoit déja fait celles de pluſieurs autres. Il témoigne en meſme temps eſtre dans le deſſein d'écrire l'hiſtoire d'Alexandre Severe, & des Empereurs ſuivans juſqu'à Conſtantin, nommément les Gordiens, 'Aurelien, Claude, Diocletien, Maximien, Licinius, Severe, Alexandre ['qui ſe ſouleva en Afrique l'an 308,] & Maxence. Il paroiſt que tous ces princes eſtoient morts alors, [& qu'ainſi il n'écrivit pas cela avant l'an 324.] 'Il témoigne auſſi avoir écrit l'hiſtoire de M. Aurele, '& celle de Macrin.

Prob.v.p.234.b. Lampr.p.45.d. p.101.e 136.d. p.115.e. d. V. Conſtantin §16. Com.v.p.45.d. e. Diad.v.p.99. a.

'Quelques manuſcrits attribuent à Spartien toutes les vies qui portent le nom de Lampride, particulierement celle d'Alexandre Severe. 'Et veritablement il y a tant de conformité entre les vies attribuées à l'un & à l'autre, que quelques uns ont cru que ce n'eſtoit qu'un ſeul auteur nommé Ælius Lampridius Spartianus. Caſaubon penche fort pour ce ſentiment, & ne veut neanmoins rien decider. 'Voſſius paroiſt eſtre auſſi fort porté à croire que ce n'eſt qu'un meſme auteur: [a] & cela ſe peut appuyer ſur ce que Vopiſque parle de Lampride, & ne dit rien de Spartien. 'Saumaiſe au contraire aime mieux croire que c'en ſont deux.

Voſſ.h.lat.l.2.c.7.p.192.193. Spart.n.C.p.1. Voſſ.h.lat.l.2.c.7.p.192.193. a Spart.n.S.p.661.d.e. 2.d 113.1.c. 158.1.a.

'Il paroiſt que Jule Capitolin avoit entrepris, [comme Spartien,] de faire les vies de tous les Empereurs. Il les fit d'abord chacune en un livre particulier, comme il voyoit, dit-il, que pluſieurs autres avoient fait. Mais depuis pour eviter la longueur & les redites [dans les Empereurs contemporains,] il en mit pluſieurs dans un meſme livre quand ils eſtoient courts, & il commença

Gord.v p.151.b. Maxim.v p.138 b.c n.C.pt.

Voſſ.h.lat.c.7. p.191. enſemble les deux Maximins. 'Nous avons ſous ſon nom Tite Antonin, M. Aurele, L. Verus, Pertinax, Albin, Macrin, les deux Capit.p.30.c|39.c|94.c. Maximins, les trois Gordiens, Maxime & Balbin. 'M. Aurele, a p.138.b|165.c. p.151.b. L. Verus, & Macrin ſont adreſſez à Diocletien. [a]Les Maximins & les Gordiens à Conſtantin, 'pour qui il ſemble dire qu'il avoit P.79. entrepris toute l'hiſtoire des Empereurs. 'Albin luy eſt encore P 17.2. adreſſé ſelon le titre, '& T. Antonin à Diocletien. [Je ne ſçay ſi Trig.ty.c.14.p. 192.c. cet Auteur ſeroit le meſme que] 'Cornelius Capitolinus cité par Trebellius Pollio au ſujet de Zenobie; [dont neanmoins Jule Capitolin ne doit avoir fait l'hiſtoire que ſous Conſtantin, & aprés Pollion meſme, s'il a ſuivi l'ordre du temps.]

Voſſ.h.lat.l.2.c. 5.p.186. 'Quelques manuſcrits attribuent à Spartien tout ce que nous avons de Capitolin, hors les Maximins, les Gordiens, Maxime Capit.n.p.56.2.d. & Balbin. 'Saumaiſe ne veut point d'abord former de ſentiment [b]p.120.f|123.2.e| 157.d|169.1|242. 243. ſur cela, [b]mais enſuite il ſe rend tout à fait à l'autorité de ces manuſcrits. [c]Toutes ces raiſons n'ont pu neanmoins perſuader la [c]Voſſ.h.lat.c.5. p.186. meſme choſe à Voſſius.

[d]p.186|Caſſ.v.p. 40.41|n.C.p.85. 1.c. [d]Vulcatius Gallicanus Senateur Romain, entreprit auſſi ſous Diocletien de faire l'hiſtoire de tous ceux qui avoient porté le nom d'Auguſte, ou de droit, ou par uſurpation. Mais de tout ce qu'il a fait ou avoulu faire, il ne nous reſte que l'hiſtoire d'Avidius Caſſius qui ſe revolta en Orient contre M. Aurele. Elle eſt n.S.p.108.1.f. adreſſeé à Diocletien. 'Saumaiſe veut encore qu'elle ſoit de Voſſ.h.lat.l.2.c. 5.p.187. Spartien: 'Mais le nom de Vulcatius qui eſt aſſez extraordinaire, n'a point eſté mis à la teſte par hazard, ni par la ſeule fantaiſie Amm f.n.p.49. a. d'un copiſte. 'Mr Valois croit que c'eſt ce Gallican qui fut Conſul en l'an 317 avec Baſſus.

ARTICLE XXVII.

De Trebellius Pellio, Vopiſque, & quelques autres auteurs.

Aurel v p.209. d|242.c. 'VOPISQUE nous apprend que Trebellius Pollio a écrit la vie de Philippe, & de tous les autres qui ont porté aprés luy le nom d'Auguſte, bons & mauvais, [legitimes ou tyrans,] n.C.pt. jusqu'à Claude & à Quintille ſon frere: '& on ne trouve point v.p.209.b|Bach. p. qu'il ait écrit autre choſe. 'Il paroiſt qu'il avoit au moins commencé cet ouvrage avant l'an 291, auquel Tiberin fut Prefet Voſſ h lat.l.2.c. 6.p.188.190. de Rome. 'Nous en avons perdu le commencement, & juſques à [e]Trig ty.c.30. p.260.c. la fin de Valerien. [e]Il a eu deſſein de faire auſſi l'hiſtoire d'Aure-

V. la n. 22.

lien

lien :'Mais s'il l'a faite, ce n'a eſté qu'aprés Vopiſque, qui l'a écrite le premier d'entre les Latins.[a]Il paroiſt en divers endroits fort attaché à Conſtance du grand pere Conſtantin. /Aurel.v.p.209.b.d. aan C p.203.1 b.

incurioſe. 'Vopiſque le blaſme d'avoir écrit pluſieurs choſes[n]avec peu d'exactitude, & de s'eſtre trop étendu ſur d'autres.'On ſe mocque de ce qu'il a affecté de mettre 30 tyrans dans l'hiſtoire de ceux qui s'eſtoient revoltez ſous Gallien.'Il a fait deux editions differentes de cette hiſtoire, & auſſi de celle de Claude.'Mais la premiere meſme de Claude fut faite[aprés l'an 291,]lorſque Conſtance eſtoit déja Ceſar, & la ſeconde avant qu'il fuſt fait Auguſte[en l'an 305.]'La vie de Gallien eſt auſſi écrite aprés l'an 291.'Il adreſſe ſon hiſtoire à une ou à pluſieurs perſonnes. Mais il paroiſt que c'eſtoit à quelque ami particulier,[b]quoique le titre de la vie de Claude porte qu'elle a eſté adreſſée à Conſtantin Auguſte. 'Voſſius veut qu'on liſe Conſtance :[mais tout le corps de la vie montre qu'elle ne luy peut pas avoir eſté adreſſée.]'Voſſius juge qu'on peut eſtimer ſon ſtyle ſi on a égard à ceux de ſon temps, mais non ſi on le compare aux bons auteurs. Aurel.v.p.209.d. Voſſ p.188.189. p.190. Claud. v. p.[illegible] c[201.b.d. p.181.c. p.175.d[200.c] 202.c. b p.202.a. Voſſ.h.lat.c.6.p. 190. p.197.

'Quelques uns attribuent à Capitolin ce que nous avons de Pollion;ce que les plus doctes ne ſuivent pas. p.196 Fol.n.C. p.203.1.a[n.S.p. 274.f.

'Flavius Vopiſcus eſtoit de Syracuſe ſelon l'inſcription de ſes écrits. Il cite aſſez ſouvent ce que ſon ayeul & ſon pere luy avoient appris de Diocletien,'avec qui il paroiſt que ſon ayeul eſtoit fort uni.'Il raporte luy meſme comment Junius Tiberianus alors Prefet de Rome l'avoit engagé[n]en l'an 291 ou 292,à écrire la vie d'Aurelien. Il ne la fit pas neanmoins auſſitoſt; 'mais ſeulement lorſque Conſtance eſtoit déja Empereur,[c'eſt à dire Ceſar. Il paroiſt meſme qu'il y ajouta quelque choſe aſſez longtems depuis:]'car il dit avoir appris de ſon pere quelques paroles que Diocletien avoit dites aprés avoir quitté l'Empire, n.C.p.226.1. Carin.v.p.252. Aurel.v.p.209 n. C.p.226. v.p.224.d. p.223.e.

'Ayant ſatisfait à ce qu'on luy avoit demandé touchant Aurelien, il écrivit encore l'hiſtoire de Tacite, & celle de Florien ſon frere; aprés quoi il entreprit celle de Probe.[Il retoucha auſſi depuis cette derniere,]'puiſqu'il y parle des guerres civiles qui[n]troubloient alors l'Empire;[ce qu'on ne voit point avoir commencé avant l'an 307.]'Il joignit à la vie de Probe celle de Firme & de quelques autres tyrans;'& enſuite il entreprit celle de Carus & de ſes enfans,[c]à laquelle il paroiſt qu'il travailloit lorſque Galere faiſoit la guerre aux Perſes,[c'eſt à dire en l'an 297. Mais il peut l'avoir auſſi augmentée depuis,]'puiſqu'il y parle des jeux que Diocletien avoit donnez à toutes les nations Prob.v.p.253.d. p.241.e. *vexat.* p.241.e. p.254.d.e. c[Bunof.v.p. 248.a. c Cari.v.p.252.e.

b. de la terre, [ce qui paroiſt ſe raporter à l'an 303;] & qu'il dit qu'Euſthene qui avoit eſté ſecretaire de Diocletien, avoit écrit la vie de ce prince & celle de ſes trois collegues. [Car cela ſemble marquer non ſeulement qu'il n'avoit plus Euſthene pour ſecretaire, & qu'ainſi il ne regnoit plus; mais meſme que ces quatre princes eſtoient morts, ce qui n'arriva qu'en l'an 311.]

n.pr. 'C'eſt tout ce que nous avons de Vopiſque: & il ne paroiſt v.p.251 a|:54.b c. n p.226.a.d. point auſſi qu'il ait fait rien davantage. 'Il eſt certain qu'il n'a pas oſé entreprendre l'hiſtoire de Diocletien. 'On voit qu'il ſe contentoit d'adreſſer ſes ouvrages à ſes amis, & non aux Empereurs. 'Il adreſſe la vie de Firme à Baſſus,[a] & celle de Probe à un de ſes amis nommé Celſe,[b] que quelques uns croient eſtre Rufus Celſus dont il parle en un endroit.[c] Il y avoit auſſi alors un Herennius Celſus qui aſpiroit au Conſulat:[d] Caſaubon croit qu'il eſtoit Prefet d'Egypte.[e] Vopiſque avoit un grand zele pour Apollone de Tyanes, & il promet d'en écrire un jour la vie; [Mais on n'a point de marque qu'il l'ait fait.]

Firm.v.p.243.a. a Prob.v.p 233.c. c. b Firm.v.p.243.a| Voſſ.h.lat.c.7. p.193. c Trig ty.c.21.p. 191 c. d.n.C.p.216 1.b. e Aurel.vp.217.d. n.C.pr.

'Ces ſix auteurs compoſent, comme nous avons dit, le corps de l'hiſtoire Auguſte, & s'accordent tous en ce point qu'ils s'attachent davantage à faire l'hiſtoire perſonnelle des Empe- pr|p.13. c|216.r. reurs qu'à raporter les evenemens de leur regne. 'On prefere c Voſſ.h.lat.c 7. p.194. Vopiſque aux autres comme ayant beaucoup d'erudition, & auſſi plus d'exactitude, d'ordre & de methode, [ce qui n'empeſche pas qu'on n'y remarque encore bien des defauts.] Pour les cinq autres, & particulierement pour Capitolin, on n'y voit ni choix, ni jugement pour les choſes, & ſurtout il n'y a ſouvent aucun ordre dans ce qu'ils raportent, ſoit par leur faute, ſoit par celle de l'auteur de ce recueil, [qui peut bien avoir mélé enſemble les narrations de Capitolin, de Spartien, & de quelques autres.] On peut voir ce que Caſaubon & Voſſius diſent ſur cela. 'On trouve moins de confuſion dans Pollion que dans les quatre autres.

*Spart.n.C.p.13. 1.c. Voſſ.h.lat.c.5.p. 186. f Prob.v p.234.b. Trig.ty.p.184.c. Voſſ h.lat c.5.p. 186. Spart.n.C.pr.

'Leur ſtyle eſt auſſi fort eloigné de la pureté latine.[f] Vopiſque dit que Lampride & Capitolin ont plus ſongé à écrire avec verité qu'avec elegance. 'Pollion reconnoiſt luy meſme que ſon ſtyle eſt "ſimple & populaire, ſans avoir ni la politeſſe, ni *pedeſtri.* "l'elevation des anciens hiſtoriens. 'En un mot on peut dire que *hiſtorico.* rien n'engage à lire ces auteurs que les faits qu'ils raportent, [& qui ſouvent y ſont meſme tres mal raportez.] 'Mail il ne s'eſt conſervé depuis bien des ſiecles que ce corps d'hiſtoire d'un grand nombre d'auteurs qui avoient traité les meſmes

choſes, & que l'on fait monter à plus de cinquante.

'Tatius ou Statius Cyrillus a écrit vers le meſme temps que ces ſix auteurs, & il paroiſt qu'il travailloit auſſi ſur l'hiſtoire des Princes, mais en traduiſant en latin les auteurs Grecs. Conſtantin vouloit [qu'ils les abregeaſt,] & qu'il miſt pluſieurs Princes dans un ſeul livre. [Il ne nous reſte rien de ſon travail.]

'Soterique poete & hiſtorien, natif d'Oaſis [en Libye,] vivoit du temps de Diocletien, dont il a fait un eloge. Il a auſſi écrit une vie d'Apollone de Tyanes, & 'divers autres ouvrages [dont il ne nous reſte rien aujourd'hui] qu'un fragment cité par le ſcoliaſte de Lycophron.

Max v.p.138.b. c Voſſ.h.lat.c.7. p.193.

Suid. c.p.784.d.

Voſſ.g.l.2.c.16. p.246.

ARTICLE XXVIII.

Du Philoſophe Porphyre.

[LE plus celebre de tous les payens qui ont écrit du temps de Diocletien, eſt le philoſophe Porphyre.] 'Il ſe fait luy meſme Tyrien: ce que Libanius, Eunape, Suidas, & d'autres ont ſuivi: [a] & de ſon vivant meſme Longin ſon maiſtre le qualifie ſon ami de Tyr. [b] Saint Jerome l'appelle néanmoins Bataneote; [& c'eſt aſſurement] [c] ce Bataneote que S. Chryſoſtome met aprés Celſe entre ceux qui ont écrit contre l'Egliſe. [d] Cela donne lieu de croire qu'il eſtoit de Batanée, bourg de Syrie ſelon Eſtienne le geographe, [c'eſt à dire de la Phenicie,] puiſqu'on le place à ſix lieues de Ceſarée en Paleſtine; mais que pour ſe relever un peu davantage, il ſe diſoit eſtre de Tyr, capitale de la Phenicie. [Il en eſtoit meſme en un vray ſens, ſi le bourg de Batanée eſtoit du territoire & de la dependance de la ville de Tyr. Il pouvoit encore avoir tiré ſon origine de cette ville:] '& il eſt certain qu'il a demeuré quelque temps vers Tyr.

Plot.v.p.6.c. Eun.c.2.p.16. Porph.v.c.5.p. 28. Socr.l.3.c.23. p.196.d. 197.c. a Plot.v.p.14.f. 15.b. b Hier.in Gal.pr. p.159.a. c Chry.1.Cor.h. 6.p.58.a. d Porph.v.c.5.p. 27. Joſ.l.3.c.15. p.286. Plot.v.p.12.c.

[Je ne ſçay ſi c'eſt à cauſe de ce ſurnom de Bataneote que] 'Baronius dit qu'il eſtoit conſtamment Juif. [Mais il pouvoit y avoir des Syriens & des Grecs à Batanée, auſſibien que des Juifs.] 'Il eſt vray qu'il témoignoit avoir un grand reſpect pour le Dieu des Juifs, [e] quoiqu'il ne laiſſaſt pas de ſe declarer grand ennemi de cette nation, auſſibien que des Chrétiens. [f] Saint Auguſtin le qualifie Porphyre le Sicilien. [g] Mais il n'a pu tirer ce titre que du ſejour aſſez long qu'il a fait dans la Sicile, & des ouvrages qu'il y a compoſez contre les Chrétiens.

Bar.302.§ 52. Aug.civ.l.19.c. 23.p.251.1.d. e Euſ.præp.l.10. c.9.p.485.a. f Aug.retr.l.1.c. 31.p.24.1.a. g Porph.v.c.2.p. 18.

'Il eſtoit d'une honneſte famille, [mais plutoſt ſyrienne que

Eun.c.2.p.16.

Plot.v.p.12.c.f| Eun.c.2.p.16. greque, autant qu'on le peut juger]'du nom de Malc que portoit ſon pere, & qu'il porta luy meſme dans ſes premieres années. Mais comme le nom de Malc[1] en ſyriaque ſignifie un Roy, Longin luy fit prendre celui de[2] Porphyre, qui a quelque raport à la royauté:]& quelques uns meſme luy donnerent celui de Roy. Mais on ne laiſſoit pas de le connoiſtre toujours ſous le nom de Malc, que Longin meſme luy donnoit en luy dreſſant un ouvrage,'& qui ſe lit encore à la teſte de quelques uns de ſes écrits. [Il naquit[a] en 233,]'puiſqu'il avoit trente ans en la dixieme année de Gallien.

1. c.
2. c.

Pythag.v.p.1.
Plot.v.p.3.d.e.

Nota 14.

Socr.l.3 c.23.p. 200.b.c. 'Socrate dit qu'il a eſté Chrétien, mais qu'ayant eſté battu à Ceſarée en Paleſtine par quelques Chrétiens, la colere & la melancolie[à laquelle il eſtoit fort ſujet,] le porterent à abandonner le Chriſtianiſme, & à le combatre meſme par ſes écrits. Il ſemble citer cela d'Euſebe. 'Holſtenius cite auſſi Saint Auguſtin ſur cela. [a] Mais ſi ce Pere dit en un endroit que Porphyre n'a pu ſouffrir l'humilité de J. C; [b] ſa ſuite fait voir qu'il veut plutoſt dire que ce philoſophe eſtoit trop ſuperbe pour l'embraſſer & la ſuivre. [Ainſi s'il a eſté Chrétien, il eſt aſſez viſible que Saint Auguſtin l'a ignoré.]'Il avoit lu avec ſoin toute l'Ecriture: & quoiqu'il ne l'euſt[peuteſtre]fait que dans le ſeul deſſein de la combatre, 'il ne laiſſa pas de profiter de la doctrine des Chrétiens, pour corriger une partie des folies que les autres philoſophes avoient enſeignées.

Porph v.c.5.p. 29.
a Aug.civ.l.10.c. 28.p.118.2.a.
b alc.27.p.118.1. b.

Porph.v.c.5.p. 29.

Aug.civ.c.30.p. 119.a.cll.12.c.20. p. 144. f. b. f. B. 241 p.1007.a.

'Eſtant encore fort jeune, il vit Origene alors tres celebre parmi les Chrétiens, [non pas] [c] à Alexandrie, comme le dit Vincent de Lerins, [puiſqu'Origene en eſtoit ſorti des l'an 231; mais à Ceſarée en Paleſtine, ou à Tyr.]'Ainſi Origene qu'Eunape dit avoir eſté ſon condiſciple, [eſtoit[d] un autre Origene philoſophe payen.]'Porphyre vint à Rome vers l'an 252, & y demeura peu. [d] Il fut diſciple de Longin, alors tres celebre pour la rhetorique & pour la philoſophie, ſurtout pour celle de Platon qu'il profeſſoit. 'Porphyre l'étudia ſous luy à Athenes: [e] & il y fit un ſi grand progrés, qu'en peu de temps il devint l'honneur de cette ecole. Auſſi quoiqu'il ait eſté un des plus violens [& des plus dangereux] ennemis du Chriſtianiſme; [neanmoins comme les diſciples de la verité la doivent aimer & honorer par tout, meſme dans ſes ennemis,]'Euſebe le met entre les hommes les plus illuſtres, & entre les philoſophes les plus eſtimez parmi les

Euſ.l 6.c.19.p. 220.a.
c Vinc.L.c 23.p. 352.
Eun.c.2.p.19.

V. Ammonne.

Plot.v.p.4 b| Porph.v.c.2.p. 15.
d Eun.c.2.p.16.
Euſ.præp.l.10 c. 3.p 464.a.
e Eun c.2 p.16.
Aug.civ.l 19.c. 22.p.253.t.b| Euſ præp.l.10.c.9.p. 485. a.
Euſ præp.&c.

1. κατὰ τὴν τῶν Σύρων διάλεκτον, ce qui marque bien qu'il n'eſtoit pas Grec.
2. parce que la pourpre, πορφύρα, eſtoit reſervée aux Empereurs Romains,

payens. 'S. Cyrille d'Alexandrie reconnoiſt ſa grande reputation. [a] S. Auguſtin dit que c'eſtoit un genie non mediocre, [b] & le plus habile des philoſophes. Porph. v. c. 14. p. 10, 11. [a] Aug. civ. l. 10. c. 32. p. 120. a. d. [b] l. 19. c. 22. p. 25. f. 1. b.

V. Ammonac.

[c] Eſtant agé de 30 ans, il paſſa ["en l'an 263] de Grece à Rome, où Plotin tenoit alors ſon ecole; [d] & des qu'il l'eut vu, il oublia Longin & tous les autres, '& ne voulut plus s'attacher qu'à luy. [e] Suidas le fait auſſi diſciple d'Amelius, qui eſtoit plutoſt ſon condiſciple ſous Plotin. [f] Mais comme Amelius eſtoit plus ancien que luy de 18 ans, [il peut en avoir auſſi appris beaucoup de choſes.] [c] Plot. v. p. 3. d. e. [d] p. 14. f. Eun. c. 2. p. 17. [e] Porph. v. c. 3. p. 43. Suid. v. p. 573. d. [f] p. 193. f. [f] Plot. v. p. 3. d.

'Il y demeura ſix ans auprés de Plotin, [g] & le fruit qu'il tira de ſes inſtructions, fut une melancolie qui luy fit prendre la reſolution de ſe tuer. Plotin qui s'en apperceut, travailla par ſes diſcours à le retirer de cette fureur, & luy perſuada de faire quelque voyage [pour la diſſiper.] 'Il quitta donc Rome & Plotin en la quinzieme année de Gallien, [c'eſt à dire au commencement de l'an 268,] & s'en alla en Sicile, où ſans vouloir ſeulement voir la ville [de Meſſine,] pres de laquelle il aborda, il alla droit au cap de Lilybée, pour y voir un nommé Probe dont on luy avoit vanté la ſcience. 'On pretend qu'il fut encore là quelque temps ſans vouloir manger, ni voir perſonne. [Mais on ne peut point dire,] comme fait Eunape, que Plotin ſoit venu l'y chercher, pour le tirer de ce miſerable état. [g] p. 8. d. Eun. c. 2. p. 17. 18. Ib. Plot. v. p. 4. e. Eun. c. 2. p. 18.

ARTICLE XXIX.

Suite de l'hiſtoire de Porphyre.

'LE ſejour que fit Porphyre à Lilybée l'empeſcha de ſe trouver à la mort de Plotin, [qui arriva vers le commencement de l'an 270.] 'Il ſemble que de la Sicile il ait fait un voyage en Orient, & ait paſſé du temps à Tyr, '& que de là il ſoit retourné en Sicile, d'où Longin l'exhorta de revenir encore en Phenicie où il eſtoit. 'Il peut avoir auſſi eſté de Lilybée voir l'Afrique [qui n'en eſt pas loin.] Car on voit qu'il avoit eſté à Chartage. [b] Eſtant en Sicile il eut la curioſité d'aller voir les feux du mont Etna. 'Il retourna aſſurément à Rome aprés la mort de Plotin, '& s'y appliqua à l'étude de l'eloquence, juſqu'à faire des diſcours publics. Plot. v. p. 2. b. p. 12. e. a. Porph. v. c. 2. p. 17. [b] c. 6. p. 51. Plot. v. p. 1. e. f. Eun. c. 2. p. 19.

'Il paroiſt, dit Eunape, avoir vécu juſqu'à une extreme vieilleſſe. 'Et en effet, dans la vie qu'il a écrite de Plotin, il parle d'une choſe qui luy eſtoit arrivée à l'age de 68 ans, [c'eſt à dire p. 21. Plot. v. p. 16. b.

Eun.c.1.p.21. en 299 ou 300.] 'Ainſi il a vecu non ſeulement, comme dit Eunape, juſqu'au regne de Probe, [qui mourut en 282, mais juſque vers la fin de Diocletien, & peuteſtre encore audelà : ce qui
Aug.civ.l.10.c. 32 p.320.321. verifie ce que dit Saint Auguſtin,] 'qu'il vivoit dans le temps que la religion Chrétienne combatue par les Princes de la terre, & par tous les adorateurs des demons, ſembloit eſtre preſte à perir ; ce qui empeſchoit Porphyre de croire que ce fuſt la voie que Dieu devoit donner à tous les hommes pour les ſauver, au lieu qu'il euſt dû regarder ces perſecutions meſmes comme des
Eun.c.1.p.21. preuves de la gloire & de la force invincible de l'Egliſe. 'On
Hier.in Ez.pr.p. 377.2. croit, dit Eunape, qu'il mourut à Rome. 'Saint Jerome paroiſt neanmoins avoir cru qu'il eſtoit enterré en Sicile, [peuteſtre à cauſe qu'il a vécu longtemps.]

Eun.c.1.p.21. 'Il s'eſtoit marié à une veuve nommée Marcelle, qui avoit cinq enfans de ſon premier mari : Et auſſi Eunape pretend qu'il ne l'epouſa que pour pouvoir mieux inſtruire ſes enfans, parceque
Porph.v.c.3.p. 21.22. leur pere avoit eſté ſon ami particulier. 'Comme les Chrétiens qui parlent ſouvent contre luy, ne luy reprochent rien touchant ſes mœurs, nous avons lieu de croire qu'il n'y avoit point de dereglement notable.

Eun.c 1.3.p.19. 20.22. 'Eunape releve beaucoup ſon eloquence, ſurtout pour ſa netteté & ſa clarté : mais outre cela il poſſedoit encore toute ſorte de litterature. Il ſavoit fort bien "les belles lettres, l'arith- γεωμετρικὰ.
metique, la geometrie, la muſique. Neanmoins ſon fort eſtoit
1.1.p.18.19. la philoſophie. 'Et ce qu'on en remarque le plus, c'eſt que les autres taſchant de couvrir leurs ſentimens par des obſcuritez affectées, luy au contraire ne ſongea qu'à s'exprimer d'une maniere fort intelligible & fort claire. [Il enſeigna la philoſophie
c.3.p.21. de vive voix auſſibien que par écrit.] 'Car Iamblique qui fut fort
Phot.c.241.p. 1057.c Steph.p. 121. celebre en ſon temps, avoit eſté ſon diſciple. 'On dit la meſme choſe d'un Theodore d'Aſine ville du Peloponneſe, "eſtimé par
a Porph.v.c.5.p. 44.45.51. les payens. On le tient encore d'un Chryſaore, d'un Nemerce, & d'un Gedale, à cauſe qu'il leur a adreſſé quelques écrits. Un auteur marque qu'il s'ouvroit aiſément à ceux qui luy demandoient inſtruction, & qu'il eſtoit fort bon & fort doux à ſes diſciples.

1.1.p.77. 'Le but de la philoſophie des Platoniciens, bien elevez en cela audeſſus des autres philoſophes, eſtoit de chercher Dieu, & d'aller à luy. Mais on n'y peut aller que par la croix de J. C. unique mediateur entre les hommes & Dieu. Porphyre eſtoit trop ſuperbe pour embraſſer cette voie de l'humilité & des

ſouffrances. Ainſi il chercha dans les demons de faux media-
V. Ammo- teurs, & tomba comme pluſieurs autres diſciples de Plotin,
nc. dans les curioſitez ſacrileges de la magie, à laquelle il donnoit Aug civ.l.10 c. 9.p.111.1.c.
le nom ſpecieux de Theourgie, [c'eſt à dire deïfication ou ope- c.9.11.p.111.112
ration divine. Cela peut ſembler difficile à croire,] puiſqu'il D.p.376.377.
paroiſt condanner luy meſme la magie, & toute liaiſon avec les
demons. Cependant non ſeulement Euſebe l'accuſe en divers Euſ.præp.l.4 c.
endroits d'avoir eu commerce avec ſes dieux, [a] comme Saint Au- 6.p.143.a.
guſtin dit qu'il avoit appris avec beaucoup de travail la ſcience [a] Aug.civ.l.10. c.16.28.p.117.
des Caldéens, [b] non ſeulement il loue luy meſme Plotin de 118.
diverſes choſes qui ſont viſiblement des effets de la magie; [b] Plot.v.p.7.8.
mais il ſe vante encore de s'eſtre une fois approché de Dieu, 16.b.c.
& de s'eſtre uni à luy. [On ſçait ce que cela ſignifie dans le langa- p.16.b.
ge de ces Platoniciens. C'eſtoit encore apparemment le ſujet]
d'un poeme qu'il avoit fait des noces ſacrées, où il avoit mis bien p.9.f.
des choſes que peu de perſonnes entendoient. Et enfin Eunape Eun.c.2.p.13.
nous aſſure qu'il pretendoit avoir chaſſé un demon qui infeſtoit
les bains publics d'une ville. [Ainſi il eſt aiſé de voir ce que veut
dire cet hiſtorien,] lorſqu'aprés avoir parlé de diverſes ſciences, c.20.
» par leſquelles il le releve, il ajoute : Pour ce qui eſt des choſes
πλάσμασι. » de la nature & de la Theourgie, laiſſons cela aux ſecrets cachez
» & aux myſteres. Suidas dit qu'il a fait pluſieurs ouvrages ſur Suid.v.p.573.f.
l'aſtronomie.

ARTICLE XXX.

Ecrits de Porphyre.

CE philoſophe a compoſé un grand nombre d'écrits, non Suid.v.p.573.f. c.
ſur la philoſophie ſeulement, mais encore ſur la grammai-
re, ſur la rhetorique, & ſur l'hiſtoire. Holſtenius a ramaſſé avec Porph.v.c.6.
grand ſoin tout ce qu'on en lit dans les auteurs, & en a compoſé
les derniers chapitres de ſa diſſertation ſur la vie & les écrits de
ce philoſophe. [Nous nous contenterons de marquer ceux que
περὶ ἀόρι- nous avons encore.] On trouve dans les manuſcrits un écrit ſur c.6.p.164
στου. la Quantité & la meſure des mots, qui porte ſon nom, & qu'Hol-
ſtenius croit eſtre de luy, quoiqu'il puiſſe avoir receu quelque p.46.
alteration.

[On joint ſouvent à Homere un ouvrage de 32 queſtions ſur ce
poete,] qu'on croit eſtre le commencement d'un commentaire p.47.
entier, qui a eſté connu dans l'antiquité.

p.48. 'Holſtenius meſme nous a donné en 1630, l'écrit de Porphyre ſur l'antre des Nymphes décrit dans le 13e livre de l'Odiſſée, où l'on trouve beaucoup de choſes ſur la theologie des payens.

p.49. 'Il nous a donné en même temps un fragment de ſon ouvrage ſur le Styx, dont on trouve pluſieurs autres endroits dans

p.149. Stobée. 'Porphyre y cite diverſes choſes de [l'heretique] Bardeſane, que ſes diſciples avoient raportées ſous Heliogabale, [mais non à Porphyre qui n'eſtoit pas encore né.]

Suid. v.p.573.c. a Porph v.c.9.p. 50 Jouſ.l.3.c.15. p.287. b Euſ.præp.l.10. c.3.p.464. 'Il a fait cinq livres de l'hiſtoire curieuſe. a C'eſt apparemment la meſme choſe que les Entretiens curieux, comme ils ſont intitulez dans Euſebe, b qui nous a conſervé un grand endroit du premier livre de cet ouvrage ſur les auteurs qui ſe pillent les uns les autres. φιλαλήθων. τῶν φιλαλήθων ἀκροάσεων.

Porph.v.c.9.p. 51. 'Entre les écrits qui regardent la philoſophie, Holſtenius met d'abord ſon introduction ſur les Univerſaux, qu'il fit eſtant en Sicile pour Chryſaore ſon diſciple, afin de luy faire entendre les Categories d'Ariſtote. Nous avons un commentaire ſur cet ou-

p.52. vrage par un Ammone. 'On a encore un autre ouvrage de Porphyre ſur les Categories d'Ariſtote imprimé à Paris en 1543. Et outre cela il fit ſur la meſme matiere un grand ouvrage en ſept livres, qu'il adreſſa à Gedale, & dont Iamblique tranſcrivit une grande partie dans un ouvrage encore plus long qu'il fit ſur le meſme ſujet.

p.53. 'On a imprimé à Baſle ſur la fin du dernier ſiecle, l'Introduction de Porphyre ſur l'ouvrage de Ptolemée touchant les effets

p.54. des aſtres: '& l'on trouve encore divers manuſcrits d'un commentaire ſur un autre ouvrage de Ptolemée, qui traite de l'harmonie & de la muſique.

c.7.p.55.56 Voſſ. h.g.l.2.c.16.p. 243. c Eun.pr.p.10. d Porph.v.c.7.p. 56. e Socr.l.3.c.23.p. 197.d. f Porph.v.c.7.p. 60.61. 'Les anciens ont fort connu ſes livres De la vie & des dogmes des philoſophes, c qu'il ne conduiſit que juſqu'au temps de Platon. d Le premier livre de cet ouvrage eſtoit la vie de Pythagore qu'Holſtenius nous a donnée, mais imparfaite. Le troiſieme comprenoit la vie de Socrate, e qu'il traitoit fort injurieuſement. f Mais on pretend que c'eſt parce qu'il compoſoit ces ſortes de vies des paſſages des auteurs anciens, & entre autres

p.61. d'Ariſtoxene qui eſtoit fort oppoſé à Socrate. 'Nous avons auſſi la vie qu'il a écrite de Plotin ſon maiſtre, à la teſte des œuvres de ce philoſophe.

[On trouve dans le ſecond livre de Stobée une grande partie du livre qu'avoit fait Porphyre, ſur ce qui eſt en noſtre pouvoir.]

c.8.p.64. 'Il eſtoit adreſſé à Chryſaore.

Holſtenius

[Holſtenius eſtime beaucoup les quatre livres De l'abſtinence des viandes, & la traduction latine qu'en a faite Bernard Felicien. Ces livres ſont adreſſez à Caſtricius Firmus] cet adorateur de Plotin & de Porphyre, qui avoit des terres à Minturne aupres de Rome. [a]Euſebe & Theodoret ont tiré pluſieurs choſes de ces livres contre les ſacrifices des payens. Mais comme il alloit auſſi à condanner les ſacrifices ordonnez aux Juifs par la Loy de Dieu, Diodore Eveſque de Tarſe l'a refuté en ce point.

Plot.v.p.2.25. g. Porph.v.c.8.p. 64.

[b]S. Auguſtin cite beaucoup de choſes d'un autre ouvrage de Porphyre Sur le retour de l'ame à Dieu, [a]diviſé en pluſieurs livres. [b]Celui de l'ame qu'Euſebe cite ſouvent, eſtoit diviſé en cinq livres, & compoſé pour refuter Boethe celebre Peripatetician du temps d'Auguſte. [c]Porphyre avoit fait un autre ouvrage ſur les facultez de l'ame, dont Stobée nous a conſervé un grand paſſage.

p.65 Aug.civ. l.12.c.9.&c. a Aug.l.10.c.32. p.120.2.b. b Porph.v.c.9. p.72. c.p.72.73.

[d]Holſtenius nous a encore donné diverſes ſentences de Porphyre, qui ſont partie d'un écrit intitulé Introduction aux choſes intelligibles.

p.79 Aug.h.69. p.13.b.

[e]Euſebe & Saint Auguſtin parlent beaucoup d'une lettre à Anebon Preſtre ou prophete Egyptien, qui contenoit pluſieurs queſtions ſur la nature des demons, ſur la magie, & ſur les oracles. [On croit qu'il y a faute] [f]dans un endroit d'Euſebe, où on lit qu'elle eſt adreſſée à Nectanebon. [g]Iamblique fit depuis un livre entier où il prend le nom d'Abammon, pour combatre cette lettre à Anebon, & pour taſcher de répondre aux raiſonnemens par leſquels Porphyre y combat la magie, & qui ſont tres forts.

Euſ.præp.l.3.c. 3.4.p.92.5 c.9. 10.p.197-199. Aug.civ.l.10 c. 11.p.112. d Euſ.præp l.14. c.10.p.741.a. e Porph.v.c.9.p. 74.

[h]Euſebe & Stobée nous ont encore conſervé divers fragmens d'un livre ſur les ſtatues, où l'on croit que Porphyre s'efforçoit de donner quelque raiſon de l'adoration que les payens rendoient aux idoles. Saint Cyrille d'Alexandrie en raporte auſſi pluſieurs d'un diſcours à Nemerce ſur la providence divine.

p.75 Euſ.præp.l. 3.c.9.p.100.

[i]Euſebe & S. Auguſtin citent auſſi fort ſouvent un ouvrage qu'il avoit fait ſur la philoſophie fondée ſur les oracles, qui apparemment eſt la meſme choſe que ce qu'Euſebe appelle en un autre endroit un recueil d'oracles. Cet ouvrage eſtoit au moins diviſé en trois livres. [k]S. Auguſtin doute ſi Porphyre n'avoit pas fait luy meſme les oracles qu'il raporte.

Porph.v.p.78 Joan.l.3.c.15.p. 289. Aug.civ.l.19.c. 23.p.255.1.c.

[l]Il fit par ordre de Plotin un écrit contre les heretiques Gnoſtiques, où il montroit qu'un livre de magie qu'ils attribuoient à Zoroaſtre, eſtoit ſuppoſé par eux meſmes.

Plot.v p.10.d.

Porph.v.c.4.p. 24.25[Voſſ.h.g. l.2.c.16.p.245] Jonſ.l.5 c.15.p. 292.

'Nous ne mettons point ici le poeme latin de Porphyre à Conſtantin, fait en 325, pour demander d'eſtre rappellé d'exil, parce qu'on convient aujourd'hui qu'il eſt de Publilius Optatianus Porphyrius, tout different du Philoſophe. V. Conſtantin § 61.

Eun.c.2.p.21.

'Il faut remarquer en general ſur les ouvrages de Porphyre, qu'il ruinoit ſouvent dans les uns ce qu'il avoit dit dans les autres ; ſoit qu'il changeaſt de ſentiment avec le tems, [ſoit que les tenebres des erreurs qu'il méloit avec le peu de connoiſſance qu'il avoit de la verité, le rendiſt flotant & incertain dans ſes ſentimens.]

ARTICLE XXXI.

De l'ouvrage de Porphyre contre les Chrétiens.

Euſ.præp.l.1 c. 9.p.28.b. a Suid.π.p.573. c.

[IL nous reſte encore à parler de la principale partie des écrits de Porphyre.] 'Car rien ne l'a rendu ſi celebre que les calomnies dont il a taſché de noircir l'Egliſe, a dans un ouvrage écrit exprés contre les Chrétiens, & diviſé en quinze livres.

Porph.v.c 10.p. 82.

'Comme il avoit plus d'eſprit & de ſcience que tous les autres qui ont attaqué l'Egliſe par leurs écrits, auſſi il l'a fait avec plus de ſubtilité & de malice qu'aucun autre.

Thdrt.gr.aff.l. 7.p.588.a.

'Il lut exprés toute l'Ecriture avec grande application, non pour y chercher la verité, mais pour taſcher d'y trouver des armes pour la combatre & la decrier ; ce qui eſtoit le principal deſſein de ſon ouvrage : [& comme la lumiere divine qui éclaire les humbles, eblouit les ſuperbes,] il ſe figura y avoir trouvé un grand nombre de contradictions, dont on croit qu'il forma ſon premier livre.

Euſ.l.6.c.19.p. 219.c.

Porph.v.c.10.p. 82.

Hier.in Dan pr. p.567.a.

'Il employoit le 12e contre Daniel, dont il trouvoit les propheties ſi claires & ſi conformes aux evenemens, qu'il eſtoit reduit à ſoutenir que le livre eſtoit ſuppoſé ſous le nom de ce Prophete, & fait par un homme qui vivoit du temps d'Antiochus, & qui écrivoit ce qui eſtoit déja arrivé.

Porph.v.c.10.p. 82-88.

'On peut encore remarquer dans les Peres diverſes choſes qui eſtoient dans cet ouvrage ; car nous ne l'avons plus aujourd'hui.

Euſ.l.6.c.19.p. 219.b.c[Hier.v. ill.c.81.p.294.d.

'Il le fit en Sicile, [où nous avons dit qu'il vint en 267, & qu'il y demeura aſſez longtemps. Car pour ce que quelques uns croient qu'il en fit une partie à Nicomedie en l'an 303, "cela ne paroiſt pas aſſez fondé. Not 224.

Cet ouvrage a rendu le nom de Porphyre tres odieux, depuis que la religion Chrétienne, qu'il avoit vu preſque accablée, s'eſt

relevée par le secours de Dieu,& a esté mise sur la teste de ceux qui avoient cru l'abolir.]'Les anciens ne parlent guere de cet ennemi de la verité sans donner des marques de l'horreur qu'ils avoient pour sa malignité & ses medisances.'Il paroist que Constantin fit quelque edit severe ou contre sa personne, s'il vivoit encore,[ce qui est difficile à croire,]ou au moins contre sa memoire & ses écrits,qu'il fit bruler:'& quelques uns croient qu'on étendit cette peine à tous ses ouvrages,[a]quoique les termes de Constantin n'y obligent pas.Ce mesme prince voulant témoigner l'horreur qu'il avoit des Ariens, ordonna qu'on les nommeroit Porphyriens.

Porph.v.c.10.p. 87. Socr l.1.c.9.p. 32.a. Porph.v.c.10.p. 88. a Socr.l.1.c.9 p. 32.a.b.

[Mais comme ces condannations generales ne font souvent qu'irriter la curiosité,]'les Chrétiens eurent soin de répondre en particulier aux accusations calomnieuses,& aux fausses raisons de Porphyre.'S. Methode composa pour cela un fort bel écrit,[fait apparemment avant la persecution de Diocletien,] dans laquelle il fut couronné du martyre.[b]Eusebe de Cesarée [qui avoit une grande erudition,]fit la mesme chose peu de temps aprés en trente livres: & Apollinaire en composa autant environ soixante ans depuis.'Tous ces ouvrages ont esté perdus aussi bien que celui de Porphyre.[Ainsi il ne nous reste que ce que plusieurs Peres ont dit contre luy par occasion dans d'autres écrits.]'Car tout le grand ouvrage d'Eusebe intitulé De la preparation à l'Evangile,est proprement pour refuter ce que Porphyre avoit dit, ou pour en profiter en faveur de l'Eglise,& contre le paganisme.[S Augustin fait la mesme chose dans son dixieme livre de la Cité de Dieu. S. Jerome parle beaucoup contre luy sur Daniel,& en divers autres endroits. S. Cyrille d'Alexandrie le refute assez souvent en repondant à Julien l'apostat,qui avoit pris de luy ce qu'il a écrit contre les Chrétiens: & Theodoret combat souvent Porphyre en écrivant contre les payens, ou profite contre eux de ses écrits, aussibien qu'Eusebe & S. Augustin.]

Hier.v.ill c.83 ep 84.p 327.a]in Dan.12.p.606.d. b v.ill.c.81[ep. 84.p.327.a. Porph.v.c.10.p. 87. Euſ præp.l.5.c. 5.p.189,b.

'Car, comme remarque Theodoret, Dieu qui avoit obligé Balaam de donner des benedictions à son peuple,quoiqu'il fust venu dans le dessein de le maudire, a aussi tourné la langue de Porphyre contre luy mesme;& quelque animé qu'il fust contre les Chrétiens,il l'a fait parler pour eux comme malgré luy[en une infinité d'endroits;]& l'a rendu le destructeur du mensonge lorsqu'il ne travailloit qu'à l'établir. Ainsi il a accompli en luy la verité figurée par le lion de Sanson, dans la gueule duquel se trouva un rayon de miel tres doux.

Thdrt gr.aff.l. 3.p.117.b.c.

LE GRAND CONSTANTIN, PREMIER EMPEREUR CHRETIEN.

ARTICLE PREMIER.

Genealogie de Conſtance pere de Conſtantin: Ses premiers emplois: Il eſt fait Ceſar.

[NOUS n'entreprenons point de faire ici l'eloge de l'Empereur Conſtantin. Divers auteurs ont relevé ſes grandes actions militaires, & la ſageſſe de ſa conduite dans le gouvernement de l'Empire. Euſebe luy a donné les louanges que nous luy devons tous, pour avoir eſté le liberateur de l'Egliſe, & l'avoir tirée de la perſecution qu'elle avoit ſoufferte durant pres de trois-cents ans. Et le Pere Morin a fait encore pour cela un[1] grand ouvrage. Noſtre deſſein n'eſt donc que de repreſenter ici la ſuite de ſes actions, & les evenemens de ſon regne, en commençant par ſon pere, qui n'ayant pas regné quinze mois entiers depuis qu'il fut fait Auguſte, ne nous donne pas lieu d'en faire un titre particulier.]

Aur.V.p.524.c. Zon v.Dio.p. 243.d.c. Byz.fam.p.43. p.43 Birl Goltz] Spon,p.193.

'Conſtance pere de Conſtantin eſt nommé Jule par Aurele Victor. [Pour le diſtinguer des autres Conſtances,]'on luy donne ordinairement le ſurnom de Chlore, [ſoit] qu'il euſt quelque [2]paſleur ſur le viſage, [comme ce mot le marque dans la langue greque,]'ſoit" pour quelque autre raiſon. [Je ne me ſouviens point d'avoir encore trouvé ce ſurnom dans les anciens.]'Ses inſcriptions[3] ne l'appellent point autrement que Flavius Valerius Conſtantius. [Il prit apparemment le nom de Valere, lorſ-

1 C'eſt la ſeconde partie de ſon volume in folio Sur la delivrance de l'Egliſe, imprimé à Paris en 1670.

Pane.9.p 192. 2. 'Il ſemble neann o ns, ſelon Eumene, que ſon viſage euſt plutoſt de la rougeur que de la paſleur, *Index modeſtia rubor.*

Sp on.p.192. 3. 'On cite d'une trouvée dans l'iſle de Gozzo pres de Malte, *D. N. C. Aur. Valer. Conſtantio Aug.* [Ce C. fait-il *Caio* ou *Cæſari?*

qu'il fut adopté par Maximien Hercule, qui l'avoit tiré de Diocletien]'Celui de Flavius qui paſſa à toute ſa poſterité, venoit, ſelon quelques uns, de l'Empereur Claude II, qu'on pretend l'avoir porté. [Car Conſtance eſtoit petit-neveu de ce prince,] 'Claudia ſa mere eſtant fille de Criſpe frere de Claude. [C'eſt pourquoi tous ceux qui ont voulu louer Conſtance & ſes deſcendans, ont toujours raporté leur nobleſſe à cette origine.] 'Quelquefois meſme, [par une expreſſion ou fauſſe ou moins exacte,] on fait Conſtance [a] petit-fils de Claude. 'Une inſcription qualifie Conſtantin petit-fils de Claude & fils de Conſtance.

Claud.n.5 p. 330.t.1. *a* ad v.p.204 d| 211.d. v.p 206.d| Amm.an.p.471. a. Eutr p 586.a| Byz.fam p.43. *nepotem.* Grut p.283.4.

1. 'Le pere de Conſtance fut [1] Eutrope l'un des plus conſiderables de la Dardanie, [b] non de celle qui eſt en Phrygie aſſez pres de Troie, comme [c] quelques uns l'ont cru, mais de [c] celle qui faiſoit partie de la haute Meſie; & enſuite de la Dace, [d] puiſque Aurele Victor aſſure qu'il eſtoit d'Illyrie. [e] Ce prince naquit, [f] ſelon quelques uns, le 31 de mars. [On n'en ſçait point l'année, mais ſeulement que] [f] lorſqu'il mourut [en l'an 306,] il eſtoit [g] fort vieux, [ou paroiſſoit l'eſtre,] [g] parce qu'il eſtoit aſſez infirme. [2h] Il paroiſt qu'il eſtoit bien fait de ſa perſonne, [i] qu'il avoit un air grave accompagné de douceur & de modeſtie.

d. *b* Mor.del.p 168| Buch.belg.p.213 5.2.8. *c* Baudr.p.240. 241. *d* Aur.V.p.524. e. *e* Buc.cycl.p. 276. *f* Euſ.v.Conſt. 1.c.18.p.417.b. *g* Lact. per.c. 20.p.18. *b* Pane.5.p. 26. *i* 9.p.192.

le P. Morin.

V. la note 11.

ἀρχὴ τῶν λ' ἐτῶν 2.

[k] Il étudia peu les lettres, mais ſe donna tout à la guerre, dont il apprit les regles ſous Aurelien & ſous Probe: & dans les fatigues & les miſeres qui l'accompagnent, il trouva des leçons pour bien gouverner les autres. [l] Un ancien auteur dit qu'il fut quelques tems [m] dans les Gardes du corps, puis Tribun ou Colonel, & enſuite Gouverneur de la Dalmacie. [m] Il ſe ſignala dans beaucoup de guerres, & remporta ce ſemble quelque victoire [ſur les Allemans] [n] dans les pays des Suiſſes, vers l'an [274,] auquel Conſtantin ſon fils vint au monde. 'Il eut le gouvernement de la Dalmacie [en 282 ou 283,] ſous Carus, qui eut meſme, à ce qu'on pretend, quelque deſſein de le faire Ceſar au lieu de Carin ſon fils, ne connoiſſant perſonne, dit Vopiſque, de meilleur que luy.

k Aur.Vict.p. 524.e| Prob.v.p. 241.d. *l* Amm.an.p. 471.a. *m* Pane.5.p.192. *Protector.* *in campis. Vindonis.* Cati,v.p.253.e.

[Diocletien ſuivit le jugement de Carus,] & aprés que [o] Conſtance eut chaſſé du Pont les Sarmates, plus par l'adreſſe que par la force, il luy [o] donna la dignité de Ceſar [le premier jour de mars en 292. Ce fut peuteſtre Maximien Hercule qui le revétit de la pourpre; & qui l'adopta par cette ceremonie:] 'd'où vient

V. Diocletien § 8. Ibid. § 9. Conſt.ad R.c. 53.p.202-208. Pane.4.p 115. Pane.10.p.207.

1. Eumene releve les grands ſervices rendus à l'Etat par le pere & par l'oncle paternel de Conſtance. Mais il y a toute apparence qu'il l'entend de Maximien Hercule & de Diocletien, comme Livinius le dit dans ſes notes. n.p.163.

2. On cite dans le titre les panegyriques ſelon l'edition de Livinius à Anvers en 1599.

Lact. perſ. c. 20. p. 318 in p. 399. qu'on luy a auſſi donné le nom d'Hercule. 'Il avoit le rang devant Galere fait Ceſar en meſme temps que luy, & quelques
Aurel. v. p. 224. b. uns croient que c'eſt à cauſe de la nobleſſe de ſa naiſſance. 'On pretend que Diocletien ſavoit une prediction qui ſembloit le regarder. Car Aurelien conſultant les femmes Druides, qui ſe méloient encore dans les Gaules de deviner l'avenir, & demandant ſi l'Empire demeureroit dans ſa famille, on tenoit qu'elles luy avoient répondu qu'aucune famille ne ſeroit plus illuſtre parmi les Romains, que la poſterité de Claude ſon predeceſſeur.
Claud. v. p. 105. c. 'Dautres diſent qu'on avoit fait une reponſe aſſez ſemblable à Claude meſme. Mais ſi cela eſtoit, pourquoi Diocletien maria-
Julio. 2. p. 95. t-il ſa fille à Galere au lieu de la donner à Conſtance?]'En le faiſant Ceſar on luy attribua pour departement les Gaules, l'Eſpagne, & l'Angleterre. [Nous avons marqué ſur Diocletien les grandes actions qu'il fit dans la guerre eſtant Ceſar : Ainſi nous nous arreſterons à ce qu'on dit de ſa perſonne & de ſon gouvernement.]

V. Diocletien §. 5.

ARTICLE II.

Bonnes qualitez de Conſtance : Douceur de ſon gouvernement.

Lact. perſ. c. 8. 18 p. 8. 17. 'LACTANCE dans l'hiſtoire qu'il a faite de la mort des collegues de ce prince, dit qu'il ne veut point parler de luy, parce qu'il eſtoit tout different des autres, bon, doux & digne de poſſeder ſeul toute l'étendue du monde [Romain. Son temoignage pourroit eſtre ſuſpect, s'il n'eſtoit appuyé par les auPanc. 9. 10. p. 192. 219. teurs payens, & par des actions réelles.] 'Un panegyriſte dit que ſa gravité paroiſſoit ſur ſon front, ſa douceur & ſa tranquilité dans ſes yeux, ſa pudeur dans la rougeur [& la modeſtie de ſon
4. p. 126. 127 16. p. 136. 137. viſage,] & ſa juſtice dans ſes diſcours. 'Un autre loue ſa continence, ſa force, ſa juſtice, ſa prudence, ſa bonté, ſa liberalité, ſa gravité, & ſa pieté, & ſemble donner pour une marque de ſa continence, qu'il s'eſtoit marié des ſa premiere jeuneſſe [à Ste Helene, dont nous parlerons peu ici pour en faire un titre particulier.] 'Eutrope dit qu'il avoit un eſprit entierement elevé
Eutr. p. 587. a. b. Lact. perſ. c. 20. p. 18. audeſſus de l'ambition, [ce qui revient] 'au naturel doux & paiſible que luy attribue Lactance. [a] Euſebe dit en effet qu'il ne
a Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 17. p. 416. c. d. demandoit qu'à demeurer en repos avec ſa famille, ſans avoir d'affaires, & ſans en donner aux autres; ce que les payens ont regardé comme le comble du bonheur.

'C'eſtoit, ajoute Eutrope, un homme excellent, & d'une ad- Eutr. p.587.b.
civilitatis. mirable bonté. Il ſe mettoit peu en peine d'enrichir le fiſc; mais il eſtoit bien aiſe que les provinces & les peuples fuſſent riches, jugeant qu'il valoit mieux que l'argent fuſt repandu entre les mains des particuliers, que non pas qu'il demeuraſt inutilement enfermé dans un threſor. Il falloit pour cela qu'il ſe contentaſt de peu pour ſa perſonne: mais lorſqu'il avoit à traiter pluſieurs de ſes amis il envoyoit emprunter de l'argenterie chez des particuliers. Par ce moyen il s'acquit & l'amour & la veneration des peuples des Gaules, [parmi leſquels il eſtoit ordinairement;] & ils eſtimoient encore plus ſes bonnes qualitez quand ils les comparoient avec la conduite de Diocletien, d'Hercule, [& de Maximien Galere.

Il ne ſe faut pas étonner] qu'Euſebe diſe la meſme choſe Euſ. l.3.c.13.17. p.379.b.c.387.d] qu'Eutrope; mais il raporte ſur cela une hiſtoire remarquable, v. Conſ. l.1.c.13. en omettant pluſieurs autres, qui eſtoient, dit-il, en la bouche p.414 a. de tout le monde.

'Comme on parloit par tout de la moderation & de la dou- v Conſ. l.1.c.14 ceur de Conſtance, & qu'on diſoit que pour epargner ſes ſujets, p.414. il n'avoit aucun argent en reſerve; Diocletien envoya luy faire des reproches du peu de ſoin qu'il prenoit des intereſts de l'Etat, & de la pauvreté à laquelle il ſe reduiſoit luy meſme par ſa negligence. Conſtance pria ceux qui luy faiſoient ce reproche de vouloir paſſer quelque temps auprés de luy: & cependant il envoya querir ceux qui eſtoient les plus riches dans toutes les provinces, à qui il dit qu'il avoit beſoin d'argent, & qu'ils pouvoient faire voir en cette occaſion s'ils aimoient leur prince. Il n'y eut perſonne qui ne portaſt avec joie de l'or, de l'argent, & tout ce qu'il avoit de plus precieux, au threſor royal, & qui ne s'empreſſaſt d'executer les ordres de ſon prince avec plus d'ardeur & de zele que les autres. Aprés cela Conſtance pria les deputez de Diocletien de venir voir ſon threſor, & de rendre témoignage de l'état auquel ils le trouveroient. Il ajouta en le leur montrant, qu'il y avoit longtemps que les richeſſes qu'ils voyoient eſtoient à luy, mais qu'il les avoit laiſſées juſques alors en depoſt entre les mains de ſes ſujets. Les deputez s'en retournerent enſuite fort ſurpris de ce qu'ils avoient vu de leurs yeux, & on tient qu'auſſitoſt qu'ils furent partis, Conſtance fit p.415. venir ceux qui l'avoient aſſiſté en cette occaſion, loua l'affection qu'ils luy avoient témoignée, & leur rendit à chacun ce qu'ils avoient apporté en ſon threſor.

Suid. t. p. 466. c. Lib. or. 3. p. 104. or. 12. p. 262. a. Amm l. 25. p. 294. a.

'Suidas dit que "son mepris pour les richeſſes & pour la magnificence luy avoit fait donner le ſurnom de *Pauvre*.' Libanius s'étend auſſi beaucoup à relever le ſoin qu'il avoit de ne point opprimer les peuples, comme faiſoient ſes collegues: & il dit en un autre endroit, que jamais Prince ne fut moins amateur de l'argent, ni plus aimé de ſes ſujets. 'Ammien loue Julien d'avoir mieux aimé voir l'argent entre les mains de ſes peuples que dans ſes cofres, & raporte d'Alexandre le grand, qu'il diſoit que ſon threſor eſtoit les richeſſes de ſes amis. &c.

ARTICLE III.

Conſtance aime & protege les Chrétiens : Ses enfans.

Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 13. 14 p. 413. c. 415. a. a hiſt. l. 8. c. 13. p. 309. c. b v. Conſ. l. 1. c. 17. 27. p. 416. c. d. 421. b.

'EUSEBE parle ſouvent de la pieté de Conſtance. "Il dit non ſeulement qu'il avoit beaucoup d'inclination pour "la vraie religion; bmais encore qu'il ne connoiſſoit point d'autre Dieu que le ſouverain, qu'il l'avoit honoré toute ſa vie, qu'il luy conſacra toute ſa maiſon, & qu'il condannoit ce grand nombre de dieux adorez par les impies. [C'eſt preſque dire qu'il eſtoit Chrétien, & néanmoins ni luy ni aucun autre ne le dit expreſſément: & ce que nous allons bientoſt raporter aprés Euſebe meſme, fait voir que s'il a aimé le Chriſtianiſme, il n'en a pas neanmoins fait profeſſion.] τὰ θεῖα λόγια.

Lact. perſ. c. 12. p. 11. c Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 13. p. 413.

'Au commencement de l'an 303, Galere ayant porté Dioclétien à ordonner une horrible perſecution contre l'Egliſe, cils en envoyerent les edits à Hercule & à Conſtance, afin qu'ils les executaſſent dans leurs provinces. Hercule le fit avec joie: & Conſtance pour ne pas paroiſtre s'oppoſer aux autres, laiſſa abatre [une partie] des egliſes. 'Mais il n'en fit abatre aucune [par ſon ordre:] & non ſeulement "il ne prit aucune part à la perſecution, dmais il conſerva meſme les Fideles de ſes Etats exemts des maux qu'ils ſouffroient dans toutes les autres provinces, eles faiſant jouir d'une paix profonde, s'il faut s'arreſter aux termes d'Euſebe, dans une entiere liberté de leur religion. fOn dit nommément des Gaules, qu'elles furent exemtes du crime & des malheurs de la perſecution; [& il eſt à croire que Conſtance qui y reſidoit, en prit un ſoin plus particulier. "Car il n'eſt pas aiſé de ſoutenir que l'Eſpagne ait joui du meſme avantage.

Euſ. l. 8. c. 13. 18. p. 309. d. 317. d. Opt. l. 1. p. 44. a. d Lact. c. 15. p. 13. Euſ. p. 309. d. 317. d. e Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 13. p. 413. d. f Lact. c. 16. p. 13. Opt. l. p. 44. a.

V. la perſ. d. Diocletien §21. note 21.

Ib. note 22.

Il faut ce ſemble raporter au commencement de la perſecution

tion cette action memorable qu'Euſebe nous apprend de luy.]
'Lors, dit-il, que les autres Princes perſecutoient par le feu tous les Chrétiens, & leurs propres domeſtiques avant tous les autres, 'Conſtance declara à tous ceux de ſa maiſon, & aux Gouverneurs des provinces [qui eſtoient Chrétiens,] qu'il leur laiſſoit le choix, ou de conſerver leurs charges en ſacrifiant, ou s'ils refuſoient de ſacrifier, de perdre leur charges, & d'eſtre exclus de ſa maiſon & de ſes bonnes graces. Lorſqu'ils ſe furent declarez en prenant les uns un parti, les autres un autre, il decouvrit auſſi ſes veritables ſentimens, blaſma auſſi la laſcheté de ceux "qui avoient témoigné trop aimer leurs biens, 'loua la generoſité des autres qui avoient preferé Dieu à toutes choſes; & aprés cela il chaſſa les premiers de ſon palais, comme tres capables de le trahir, puiſqu'ils avoient trahi leur Dieu & leur conſcience; & jugeant au contraire que les ſeconds ne luy ſeroient pas moins fideles qu'ils l'eſtoient à Dieu, il les retint auprés de luy, leur confia la garde de ſa perſonne, & les principales affaires de l'Etat, & les regarda comme ſes miniſtres les plus aſſurez, comme ſes principaux amis, & comme ſes plus riches threſors.

Euſ.v.Conſ.l 1.c.15.p.415. c.16.p.415. Φιλοστοργίαν. p.415.

'Il remplit ainſi ſon palais de ſerviteurs de Dieu en un temps où les autres Princes ne pouvoient pas ſeulement ſouffrir le nom des Chrétiens. Il y avoit meſme pluſieurs miniſtres de Dieu [& pluſieurs Eccleſiaſtiques,] qui y offroient ſans ceſſe des prieres pour ce prince: de ſorte qu'il ſembloit que ſon palais fuſt moins la demeure d'un Empereur, qu'un temple & une Egliſe de Dieu.

c.17.p.416.c.d.

'Cette affection qu'il avoit pour la vraie religion, [ſans l'embraſſer comme il euſt dû de le faire pour ſauver ſon ame,] receut du juſte juge une recompenſe [proportionnée.] Son regne fut heureux, '& ſa mort paiſible. Il eut ſon fils aiſné pour ſucceſſeur, [a] & laiſſa avec luy pluſieurs autres enfans, par un bonheur qui ſe trouve peu dans les autres Empereurs.

c.

hiſt.l.8.c.13.p. 309.c.d. [a] v.Conſ.l 1.c. 18.p.417.b.

'Il eut pour premiere femme Ste Helene, qui eſtoit d'une naiſſance peu conſiderable, [b] mais elle ne laiſſoit pas d'eſtre "ſa femme legitime, quoique quelques uns aient écrit le contraire. [c] Il l'avoit epouſée lorſqu'il eſtoit dans la vigueur de ſa jeuneſſe. [Il n'en eut point d'autre enfant que Conſtantin,] [d] ou au moins Helene n'en avoit point d'autre lorſqu'elle mourut.

Eutr.p.587 c. Amm.an p.471. b. [b] Bar.306.§ 13. 19. [c] Pane.9 p.192. [d] Euſ.v.Conſ.l. 3.c.46.p.506.a.

Nota 1.

*Conſtance fût obligé de la repudier [en 292,] pour epouſer

*Aur.V.epit.p.424.c.§42.c. Eutr.p.586.a. Goltz p.125.b.

Flavia[1] Maximiana Theodora fille de la femme de Maximien Hercule, dont il eut ſix autres enfans, [a] trois garçons & trois filles, ſavoir Dalmace ou Delmace, Jule Conſtance & un troiſieme nommé Annibalien par les uns, & Conſtantin par les autres, qui pretendent qu'Annibalien eſt le meſme que Dalmace, [quoique cette opinion ne paroiſſe pas la plus probable.] Ce Dalmace qui eut la qualité de Cenſeur, mourut à ce qu'on croit, avant Conſtantin. Il laiſſa deux fils, le jeune Dalmace qui aprés avoir eſté Conſul en 333 avec Zenophile, fut fait Ceſar le 18 ou le 24 Septembre 335, & Annibalien Roy du Pont & de l'Armenie. Jule Conſtance fut Conſul en 335 avec Albin, & fut tué avec un de ſes freres peu aprés la mort du grand Conſtantin. Il eut de Galla ſa premiere femme un fils dont le nom n'eſt pas connu, & Gallus Ceſar. De Baſiline qu'il epouſa enſuite, il eut Julien l'apoſtat. Mr Valois qui veut que le troiſieme fils de la Theodore fuſt un Conſtantin, croit que c'eſt luy qui fut Conſul en l'an 327 avec Maxime: Mais d'autres combatent ce point. 1.

Eutr. p. 586. a Amm. n. p. 23. Byz f. p. 44 45. 46. 49.

NOTE 2.

Ibid. [1] Les trois filles de la Theodore ſont Conſtancie, Anaſtaſie, & Eutropie. [2] Conſtancie appellée dans les medailles Fl. Valeria Conſtantia, fut mariée à Licinius en l'an 313, & procura en mourant le rappel de l'hereſiarque Arius. Anaſtaſie epouſa Baſſien que Conſtantin voulut faire Ceſar, & qui néanmoins le trahit en 314, à la perſuaſion de Licinius. Eutropie fut mere de Nepotien qui prit la pourpre en 350. On la fait femme de Nepotien Conſul en 301, [ce qui peut eſtre, pourvu qu'on diſe qu'elle ne l'epouſa que depuis ſon Conſulat.] 2.

ARTICLE IV.

Naiſſance & education de Conſtantin : Ses grandes qualitez.

Pane. f. 9. p. 133. 134. 192. a Goltz. p. 125. c 127. b. b Buch. cycl p. 276 Byz. p. 45 Lact. n. p. 411. 412. c Buch. belg f. p. 214. 56 Bar. 306. § 16. d Amm an. p. 471. b. &c. a Spanh. p. 639. b Phlg l. 1. c. 9 p. 469. c. Euſ. v. Conſ. l. 4. 28. p 544. d.

[1] LE grand Conſtantin fils aiſné de Conſtance [a] eſt appellé dans ſes inſcriptions [3] Caius Flavius Valerius Arelius [4] Claudius Conſtantinus. [b] Il naquit le 27 fevrier [c] vers l'an 274, puiſqu'il eſt mort le 22 May de l'an 337, agé d'environ 64 ans. [d] Les auteurs les plus conſiderables mettent ſa naiſſance à Naïſſe 3. 4.

NOTE 3.

1. [a] Mr Spanheim cite *Maxima* d'une medaille. [Mais je ne conçois pas pourquoi] il pretend contre la foy des hiſtoriens, qu'elle eſtoit femme de Conſtantin, & non de Conſtance, [ſans rien alleguer pour le prouver.

2. [b] Philoſtorge ſeul entre les anciens l'appelle Conſtantine. [c] On voit clairement par Euſebe que c'eſtoit Conſtancie.

3. [d] On cite une inſcription où il eſt appellé *Marcus*.

4. [e] Le jeune Conſtantin avoit ce nom; [ce qui n'empeſche pas que ſon pere ne l'euſt auſſi.]

d Buch belg l. 8. c. 1 p. 136. e Byz fam. p. 29.

[ville de la Dardanie,] laquelle il embellit depuis extrememment, de ſorte qu'on l'en a appellé le fondateur. [a] Il y fut elevé durant quelque temps. a Steph. p. 182. Amm. an. p. 471. b.

[Lorſque ſon pere fut fait Ceſar, & envoyé dans les Gaules,] il demeura comme en oſtage auprés de Diocletien, [b] & fut ainſi elevé auſſi bien que Moyſe au milieu des ennemis de Dieu & de ſon peuple, qu'il devoit un jour exterminer, pour delivrer de leur tyrannie le veritable Iſrael. Il eſtoit traité d'eux avec un extreme honneur, de quoy Euſebe dit avoir eſté témoin, l'ayant vu à la droite de Diocletien lorſqu'il paſſa par la Paleſtine, [peut eſtre vers l'année 296, auquel Diocletien fut en Egypte combatre Achillée:] Et Theophane dit que Conſtantin y fut avec luy. Conſtantin parle luy meſme comme témoin de ce qui arriva dans la Cour de ce prince à Nicomedie [en l'an 303.] b. Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 12. p. 413. a. c. 19. p. 417. c. d. Thphn. p. 6. a. Euſ. or. Conſ. c. 25. p. 601. a.

Diocletien l'avoit fait [1] Tribun du premier ordre aſſez long-temps auparavant. 1. Lact. perſe. 18. p. 17.

Il paroiſſoit deſlors extremement par ſa haute taille, par ſa bonne mine, par la force & la vigueur de ſon corps, & encore plus par les excellentes qualitez de ſon ame, qui ne faiſoit rien paroiſtre que de grand & de royal. Il avoit un genie vif, & ardent, capable de tout entreprendre & de tout executer. On voyoit en luy une prudence naturelle, une ſageſſe qui eſtoit un don [viſible] de Dieu, une vivacité, une penetration, & une adreſſe extraordinaire pour ne ſe laiſſer jamais ſurprendre. [c] La probité de ſes mœurs, ſa civilité, ſa bonté, & ſa liberalité envers tout le monde, ſa generoſité & ſon inclination à obliger, luy gagnoient le cœur des ſoldats, & faiſoient déja ſouhaiter à tous les peuples de l'avoir pour Empereur. Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 15. p. 417. 418. Pane. 5. p. 127. Eutr. Pane. 7. p. 159. 160. c Lact. perſ. c. 18. 19. 25. p. 17. 18. 2. Juli. or. 1. p. 13. Pane. 5. p. 127.

Un auteur dit qu'il n'avoit pas une grande erudition: [Et les ſciences ne pouvoient pas eſtre alors fort en honneur;] [d] puiſque les quatre Princes qui regnoient en avoient tres peu. [e] Neanmois Euſebe met la connoiſſance des lettres entre les choſes qui ornoient le plus Conſtantin. Aurele Victor dit de meſme que ſon erudition & ſa civilité releverent beaucoup toutes ſes autres bonnes qualitez. On aſſure auſſi qu'il aimoit & favoriſoit les lettres, & tous les arts liberaux, [f] Eſtant Empereur il liſoit beaucoup, compoſoit, & prononçoit ſouvent des diſcours pleins de raiſonnement & de ſcience, dont il nous en reſte encore un fort long. Et Euſebe veut aſſurément nous faire croire qu'il faiſoit tout cela luy meſme, auſſi bien que les loix qu'il. Amm. an. p. 471. b. d Aur. Vict. p. 124. c. e Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 19. p. 418. a. Vict. epi. p. 543. c. f Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 55. p. 554. a. or. Conſ. p. 567. v. Conſt. l. 4. c. 55. p. 554. bonas.

1. Je ne ſçay ſi ce ſeroient ceux qui commandoient toute une legion.

publioit en grand nombre, [& ſans doute encore les lettres qu'il
c.31.p.541.d. nous en raporte.] Il compoſoit en latin ce qu'il écrivoit, & le faiſoit traduire en grec, [quoiqu'il ſceuſt ſans doute auſſi fort bien le grec, ayant paſſé preſque toute ſa vie dans l'Orient.

Amm.an.p.171. Il s'appliqua particulierement à la guerre,] où il donna de grandes preuves de ſa valeur, ſoit en Aſie ſous Diocletien, ſoit ſous Galere [qui fit beaucoup de guerres du coſté du Danube,
Pane.5.p.117.b. & contre les Perſes.] Conſtantin fit ſous ces princes beaucoup
Thphn.p.6.a. d'actions de courage & de prudence. Theophane le dit en particulier de la guerre contre Achillée, [faite lorſqu'il avoit
Euſ.or Conſ.c. environ 22. ans.] Et ce fut ſans doute alors qu'il vit les ruines
16.p.189.b c.u p.264 1.a b. "de Memphis. [a] Il s'expoſa [dans cette occaſion & dans les au- NOTE 4.
a Pane.9.p.151. 192. tres] à tous les dangers de la guerre, & combatit quelquefois
b Euſv.Conſ.l. ſeul à ſeul contre les barbares. [b] Euſebe dit que ſon courage & ſes
1.c.20.p.418. grandes qualitez luy attirerent la jalouſie des autres Princes, qui commençoient à le craindre: De ſorte qu'ils chercherent
Thphn.p.6.a. meſme divers moyens de le perdre. Theophane l'entend de Diocletien: [mais la ſuite meſme d'Euſebe fait juger qu'il le faut raporter à Galere, & à ce qui arriva immediatement avant la mort de Conſtance, comme nous le dirons en ſon lieu. Nous
Vict.epi[Eutr. verrons auſſi] les grandes victoires qu'il remporta eſtant Empereur avec un bonheur comme incroyable, & dans leſquelles neanmoins il parut n'avoir pas moins de "valeur & de capacité *induſtria.* que de bonheur.

Euſ.v.Conſ.l.1. c.19.p 418.a. c Pane.7.p.175. a. 5.p.126.b. Les payens & les Chrétiens ont loué l'extreme ſoin qu'il eut toujours de ſa chaſteté, [c] dont l'amour ſembloit luy eſtre comme naturel: Et il l'eſtimoit ſi fort, qu'il s'efforçoit de l'inſpirer à tous les autres. Ce fut le deſir de la conſerver qui l'obligea de ſe ſoumettre dés ſa premiere jeuneſſe aux loix du mariage, pour ſe degager tout d'abord des [malheureux] plaiſirs que les au-
6.p.137 a. tres croyoient permis à ſon age [& à ſa condition.] Et "jamais il *pudicitia ſolidicata conjugio.*
Byz.fam.p.46. ne viola les regles que la chaſteté luy impoſoit. La premiere femme "qu'il epouſa eſt appellée Minervine par les auteurs, qui NOTE 5. ne diſent rien de ſa qualité, mais ſeulement qu'elle fut mere de Criſpe Ceſar, né apparemment [vers l'an 300,] puiſque nous le verrons paroiſtre déja beaucoup dans la guerre vingt ans aprés: [Ainſi il doit être né dans l'Orient, & non pas] à Arles comme quelques nouveaux auteurs le pretendent. [Nous verrons dans la ſuite que Conſtantin epouſa en ſecondes noces Fauſte fille de Maximien Hercule, dont il eut pluſieurs autres enfans.]

ARTICLE V.

Conſtance & Galere ſont fait Auguſtes : Galere fait reſoudre Diocletien à donner le titre de Ceſar à Severe & à Maximin. au prejudice de Conſtantin : Vices de Maximin.

L'AN DE JESUS CHRIST 305, DE CONSTANCE I.

V. Diocletien note 17. Ib. §21.22.

[a]Conſtantius V, & Galerius Maximianus V, Caſſ. Conſuls.

[NOus avons vu [a]autrepart comment Galere obligea Diocletien & Hercule à quitter l'Empire le premier may de l'an 305.] [b]Conſtance & luy furent declarez Auguſtes à la meſme heure ; [b]Conſtance [à Milan] par Hercule, [a]& Galere à Nicomedie par Diocletien. [b]Conſtance devint ainſi le chef de l'Empire Romain, parce qu'il eſtoit le premier des deux Auguſtes: [c]& on le trouve nommé en ce rang avant Galere dans quelques inſcriptions. [d] Galere n'avoit neanmoins procuré ce changement que dans la vue de demeurer le maiſtre abſolu de l'Empire. Car quoiqu'il cedaſt le rang à Conſtance, il le mepriſoit extremement, [& croyoit pouvoir le dominer] à cauſe de ſon naturel doux & paiſible. Il eſperoit meſme qu'il mourroit bientoſt ; parce qu'il eſtoit aſſez maladif : & ſi cela n'arrivoit pas, il pretendoit eſtre aſſez fort pour le depouiller du titre meſme d'Empereur.

Idat. &c.

a Pane. 5. n. 7. b. a Lact. perſ. c. 19. p. 18.

b c. 20. p. 18. / Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 18. p. 417. a b.

c Grut. p. 178. 7. 8.

d Lact. c. 20. p. 18.

[e]Pour venir à bout de ce deſſein, il s'eſtoit rendu maiſtre du choix des deux Ceſars qu'il falloit mettre en ſa place & en celle de Conſtance. Car lorſqu'on en delibera quelque temps avant le mois de may, Diocletien propoſant pour cela Maxence fils d'Hercule, & Conſtantin, il les fit rejetter tous deux. Il y avoit aſſez de raiſon pour exclure Maxence, [comme nous le dirons en ſon lieu:] mais pour Conſtantin il n'en avoit point d'autre ſinon qu'il ſeroit trop aimé & trop puiſſant. Il luy en falloit qui dependiſſent de luy, qui le craigniſſent, qui ne fiſſent rien que par ſon ordre. Et ce fut pour cela qu'il obligea enfin Diocletien & Hercule de nommer Severe & Maximin.

e c. 18. p. 16. 17.

[f]Severe eſt appellé dans ſes inſcriptions Flavius Valerius Severus. [f]Caſaubon luy donne le nom de M. Aurele, ſur [1]une inſcription que raporte Onuphre. [c]On pretend tirer d'une autre qui eſt fort defectueuſe, qu'on luy avoit auſſi donné le nom de Maxi-

f Goltz. p. 125. c. Spart. n. C. p. 137. a 2. / Onu. p. 262. e.

c Rhein. p. 254.

1. Cette inſcription ni la ſuivante ne ſont point dans Gruter.

mien. 'Il eſtoit d'Illyrie[a] Non ſeulement il n'avoit rien de grand ni dans ſa naiſſance ni dans ſes mœurs,[b] mais meſme il ne s'amuſoit qu'à danſer, à ſe remplir de vin & de viandes, à dormir le jour, & à veiller la nuit en debauches.[c] Mais ſon ivrognerie meſme le faiſoit, dit un auteur, aimer de Galere;[d] & il avoit diſtribué fort fidelement [l'argent que ce prince luy avoit donné] pour les ſoldats. Cela le luy fit juger digne de l'Empire: & par une inſolence à peine croyable, avant que d'en avoir ſeulement, parlé à Diocletien, il l'avoit déja envoyé à Hercule pour le revétir de la pourpre.

'Maximin en ſon veritable nom s'appelloit Daia ou Daza. Mais Galere luy avoit fait changer ce nom un peu devant que de le faire Ceſar. 'Les inſcriptions l'appellent Caius Galerius Valerius Maximinus.[e] Il prit auſſi le nom de Jove [à cauſe de Diocletien.][f] Le jour de ſa naiſſance eſtoit le 20 de Novembre, qu'il celebroit par des jeux publics eſtant Empereur.[g] Il eſtoit d'Illyrie fils d'une ſœur de Galere, & berger de ſa premiere qualité, auſſi bien que ſes anceſtres.[h] Il avoit un eſprit timide, & fort ſuperſtitieux, ce qui le rendit un grand perſecuteur des Chrétiens.[i] Avec cela il eſtoit ſujet au vin, & en perdoit tellement le jugement, que dans ſes debauches il commandoit des choſes dont il eſtoit enſuite trés faſché: De ſorte qu'il ordonna qu'on differaſt toujours au lendemain d'executer les ordres qu'il auroit donnez dans le vin,[k] ou generalement tout ce qu'il auroit ordonné aprés le diſner. Il eſtoit entierement plongé dans tous les crimes qui ſont les ſuites naturelles des excés de la bouche, & fit regner par ſon exemple,[m] un debordement effroyable dans ſes Etats.[m] Il n'avoit aucune pitié du peuple, & ruinoit par luy meſme ou par ſes officiers & les villes & les particuliers.[n] On le compare à Maxence, & on dit qu'il eſtoit encore pire.[o] Il pilloit les provinces pour enrichir les ſoldats, & les barbares à qui il eſtoit tres liberal. Mais il faiſoit comme les bons voleurs, laiſſant la vie à ceux à qui il avoit oſté les biens: '& il paroiſt qu'on le regardoit comme moins méchant que Licinius, [dont nous parlerons dans la ſuite.] 'Le jeune Victor le loue d'avoir eu un eſprit[p] peu porté au trouble, & d'avoir aimé tous les hommes d'eſprit & de lettres. [Mais je ne ſçay ſi ces gents de lettres eſtoient autres que] les magiciens & & les enchanteurs, qui avoient la premiere part dans ſa faveur, ſelon Euſebe.

'Il eſtoit encore tout jeune, & à demi barbare, lorſqu'on le

[a] Amm. an. p. 472 c.
[b] Lact. perſ. c. 18. p. 17.
[c] Lact. perſ. c. 18. p. 17. Amm. an. p. 472. c.
[d] Lact. perſ. c. 18. p. 17.
[e] Vict. epi. p. 543. b. Goltz. p. 124. Euſ. l. 9. c. 10. p. 363. d.
[f] Euſ. l. 9. c. 9. p. 360. c. de Pal. c. 6 p. 326. c.
[g] Aur. V. epi. p. 524. d e 543. a. b. Lact. perſ. c. 18. 19. Zoſ. p. 672. a.
[h] Euſ. l. 8. c. 14 p. 311. c. d. Lact. perſ. c. 37. p. 33.
[i] Vict. epit. p. 543. b. Euſ. l. 8. c. 14 p. 312. ab.
[k] Lact. perſ. n. p. 392.
[l] Euſ. l. 8. c. 11. p. 311. b. Lact. perſ. c. 38. p. 33. 34.
[m] Lact. perſ. c. 37. p. 33. Euſ. p. 312. a.
[n] Euſ. p. 311. c.
[o] Lact. c. 37. p. 33. c. 50. p. 45.
[p] Vict. epi. p. 543. b. *quietum.*
Euſ. l. 8. c. 14. p. 312. c.
Lact. perſ. c. 18. p. 17.

Digitized by Google

vit revétir de la pourpre, inconnu à Diocletien, & preſque à tout le monde, ſans avoir aucune connoiſſance ni de la guerre, ni des affaires d'Etat. Galere aprés l'avoir tiré de ſes bois & de ſes moutons, l'avoit ſeulement fait promptement paſſer par divers titres de la milice juſques au Tribunat. Cependant Diocletien intimidé par les menaces de Galere, conſentit en pleurant à le declarer Ceſar. c.19.p.18. *Scutarius, Protector.* c.18.p.17.

ARTICLE VI.

Severe & Maximin ſont declarez Ceſars : Galere taſche de perdre Conſtantin, & ne le peut.

LE premier jour de may deſtiné pour la ceſſion de Diocletien, & pour la declaration des Ceſars, eſtant arrivé, & tout le monde eſtant aſſemblé pour cela à une lieue de Nicomedie, chacun avoit les yeux ſur Conſtantin qui eſtoit ſur le throne auprés de Diocletien & de Galere, perſonne ne doutant qu'on ne l'allaſt faire Ceſar, & tout le monde le deſirant. Cependant Diocletien aprés avoir declaré qu'il cedoit l'Empire [à Conſtance & à Galere,] qui eſtoient plus capables que luy d'en porter le poids, ajouta qu'il falloit faire deux nouveaux Ceſars, & que c'eſtoient Severe & Maximin. On fut fort ſurpris d'entendre ces deux noms, & on ſe demandoit les uns aux autres ſi c'eſtoit qu'on euſt changé celui de Conſtantin. Mais en meſme tems Galere pouſſa Conſtantin pour faire avancer Maximin qui eſtoit derriere, il luy oſta ſa caſaque, & Diocletien luy mit ſon habit de pourpre. Chacun demandoit qui il eſtoit, & d'où il venoit; mais perſonne n'oſa ouvrir la bouche pour s'oppoſer à une promotion ſi peu attendue, quoique les ſoldats trouvaſſent fort mauvais qu'on leur donnaſt pour Ceſars des gens qu'ils ne connoiſſoient point. Lact.c.19.p.17. 18. *ſuſum.* c.25.p.23.

Le meſme jour Hercule ceda à Conſtance le titre d'Auguſte dans la ville de Milan, quitta la pourpre, & en revétit Severe en le declarant Ceſar. [Mais cela n'empeſche pas qu'Euſebe, Eutrope, & la chronique d'Alexandrie, n'aient eu raiſon de dire,] que Galere avoit crée les deux Ceſars, [puiſqu'il eſtoit le veritable auteur de leur promotion.] Zoſime luy joint Conſtance, [à qui on en avoit peuteſtre demandé avis aprés que les choſes furent reſolues :] Car Galere eſtoit fort perſuadé que Hercule & Conſtance eſtoient obligez d'agréer tout ce que luy Euſ.chr Idat Pane.ſ.p.127. Euſ.chr Eutr. P.587.c. a Zoſ.l 2 p.672. a. Lact.perſ.c.18. p.16.

& Diocletien auroient fait. [Le nom de Flavius que Severe paroiſt avoir pris de Conſtance, nous donne neanmoins lieu de croire qu'il fut fait Ceſar pour eſtre ſous luy comme ſon fils.]

Euſ.l.8.13.p.309. b. a Eutr.p.587.a. 'L'Empire fut"alors partagé en deux[a] entre Conſtance & Galere. Conſtance eut pour luy les Gaules, l'Italie, l'Afrique, [& les autres provinces de l'Occident:] Galere eut l'Orient, l'Aſie, l'Illyrie, [la Thrace, & l'Egypte.] Mais on donna une partie de ces provinces à gouverner aux deux Ceſars; & Conſtance ſe contentant d'avoir ajouté le titre d'Auguſte à ſa premiere autorité, "quitta fort volontiers le ſoin de l'Italie & de l'Afrique à Severe: car quoique les auteurs n'attribuent ordinairement à Severe que l'Italie, [il eſt neanmoins bien difficile de croire que l'Afrique n'y fuſt pas jointe:] [b] & l'Anonyme de Mr Valois dit qu'il eut tout le departement d'Hercule, l'Italie, l'Afrique, & la Pannonie [ſuperieure.]

NOTE 6.

NOTE 7.

Euſ.chſ] Aur.V. epi.p.525.cl542. d] Zoſ.l.2.p 672. a. b Amm an.p. 472.a.c.

c] Aur.vict.p. 525.c. c Euſ l.9.c.1.p. 346.347 n.p.183. 1.2.

'Maximin eut l'Orient, & ſelon Aurele Victor, les pays que Diocletien avoit gouvernez. [c] Mais on voit par Euſebe qu'il avoit ſeulement l'Orient, [c'eſt à dire la Syrie & les provinces qui en dependoient, avec l'Egypte,] & que l'Aſie avec les provinces d'alentour, [c'eſt à dire apparemment ce que nous appellons l'Aſie mineure,] appartenoient à Galere, qui n'eſtoit pas pour ſe contenter de ſon ancien departement, comme Conſtance. 'L'Anonyme dit au moins qu'il avoit l'Illyrie, la Thrace, & la Bithynie.

Amm an.p.472. a.

[Severe eſt toujours nommé avant Maximin. Il avoit eſté fait Ceſar pour gouverner ſous Conſtance, comme nous venons de dire: Cela ſe devoit dans l'ordre:] & nous avons encore une inſcription faite en l'honneur de Conſtance Auguſte par la republique de Gaule, c'eſt à dire de l'iſle qu'on appelle aujourd'hui Gozzo pres de Malte, où cette inſcription a eſté trouvée.

Spon.p.192.

uſ.de Pal c.13. .345.b c. 'Auſſi la perſecution des Chrétiens ceſſa dans tout l'Occident, des que Conſtance fut Auguſte au lieu d'Hercule. [Cependant comme dans le fond Severe tenoit ſon elevation de Galere, & qu'il luy eſtoit acquis de longue main,] 'Galere le regardoit comme une perſonne dont il eſtoit le maiſtre, & qui eſtoit pour luy obeïr en tout, meſme contre Conſtance.

Lact perſ.c.18. &c.p.17-19.

[Selon ce que nous avons dit ci-deſſus, Conſtantin eſtoit à Nicomedie au milieu des Etats dont Galere eſtoit devenu poſſeſſeur.] 'Conſtance pria pluſieurs fois Galere de le luy renvoyer ſurtout dans une grande maladie qu'il eut. Mais rien n'eſtoit plus eloigné de la penſée de Galere, & il retenoit tou-

c.24.p 22.

a.p.406 Aur.V. epi p 525 c. 543. b] Lact.n.p.406.

jours

L'an de J.C. 303, de Constance 1. *religionis ſpecie.*

jour Conſtantin comme en oſtage *ſous pretexte de luy témoigner de l'affection, [quoiqu'il n'euſt point droit de demander des oſtages à ſon collegue, pour ne pas dire à ſon ſuperieur, à moins qu'il ne luy en donnaſt auſſi de ſon coſté.] Le jeune Victor dit qu'il le retenoit [aupés de luy] à Rome, où Galere n'eſtoit point venu juſques alors, & où il n'entra jamais. Lact. perſ. c. 17. p. 25[1]. p. 405.

'Galere ſouhaitoit meſme de trouver quelque occaſion de perdre ce prince, dont il redoutoit les grandes qualitez: [a]mais n'oſant le faire ouvertement de peur de s'attirer la guerre civile, & ſe faire haïr de ſes ſoldats meſmes, il luy dreſſa ſouvent pluſieurs pieges, dont Dieu le delivra toujours. Il l'expoſa aux beſtes ſous pretexte de divertiſſement & d'exercice. 'Praxagore auteur payen, qui a fait en deux livres l'hiſtoire des premieres années de Conſtantin, '& qui écrivoit, ſelon Voſſius, de ſon temps meſme ou ſous ſes enfans, [b]dit que Galere l'obligea de combatre contre un lion furieux, dont il vint neanmoins à bout, & le tua. 'On lit la meſme choſe dans Zonare, qui ajoute que dans une guerre contre les Sarmates, il l'envoya attaquer un capitaine des ennemis qui paroiſſoit ſur tous les autres. 'Conſtantin y alla, prit le barbare par les cheveux, & l'entraina ainſi juſques aux piez de Galere. [Dans une autre occaſion,] Galere qui ne cherchoit qu'à l'expoſer à toutes ſortes de dangers, luy donna ordre de marcher à la teſte de quelques troupes au travers d'un marais contre les Sarmates. Il entra le premier à cheval dans le marais, montra le chemin aux autres, tua un grand nombre de barbares, & remporta ainſi une victoire, dont il eut tout le danger, & Galere ſeul l'honneur. [Nous ne trouvons pas d'autres monumens de cette guerre contre les Sarmates, qu'il faut mettre en cette année, ou dans les commencemens de la ſuivante.]

'Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 20. p. 418. a. b. [a] Lact. perſ. c. 24 p. 22.

Phot. c. 62 p. 64.

Voſſ. h. g. l. 2. c. 17. p. 248. [b] Phot. c. 62. p. 64. b.

Zon. v. Dioc. p. 246 f.

Amm. an. p 471. b.

L'an de J.C. 306, de Constance 1, 2: de Constantin 1.

ARTICLE VII.

Conſtantin s'echape de Galere, & ſe rend auprés de ſon pere, qui meurt à York.

L'AN DE JESUS-CHRIST 306, DE CONSTANCE I, 2: DE CONSTANTIN 1.

Idat.&c. *'Conſtantius VI, &[a]Galerius Maximianus VI, Augg. Conſuls.* NOTES.

Buch.cycl.p.238 'ANNIUS Anulius fut fait Prefet de Rome le 19. de mars.

[Si Conſtance ſouhaitoit beaucoup d'avoir ſon fils auprés de luy, il ne faut pas douter que Conſtantin ne ſouhaitaſt encore plus de ſe voir auprés de Conſtance, & de ſortir des mains de Galere,]'dont la providence de Dieu luy avoit fait decouvrir plus d'une fois les mauvais deſſeins. [a]Zoſime & d'autres diſent qu'il bruloit du deſir de regner, ſurtout depuis qu'il voyoit Severe & Maximin tenir un rang[qui leur eſtoit bien moins dû qu'à luy. Cela n'eſt ni difficile à croire, ni fort étonnant dans le fils de l'Empereur, qui n'avoit point encore gouſté la grace ni l'humilité du Chriſtianiſme.

Euſ.v.Conſ.l.1. c.20.p.518.b. aZoſ.l.2 p.672. b|Aur.V.p.525.e

Galere ne pouvant plus le retenir ſans rompre entierement avec Conſtance,]'luy donna enfin la permiſſion de l'aller trouver, &[a]le brevet neceſſaire pour prendre les chariots de poſte. 'Il luy donna le brevet ſur le ſoir, en luy diſant de partir le lendemain matin aprés qu'il auroit receu ſes ordres. On croit qu'il vouloit l'arreſter encore ſous quelque pretexte, ou qu'il écrivoit en meſme temps à Severe de le retenir. [Et afin que le courier qu'il envoyoit à Severe euſt plus d'avance,]il demeura exprés au lit juſques à midi.

Lact.perſ.c.24. p.22|Amm.an. p.471.1.c. Lact.p.22. *figillum.*

[S'eſtant levé]'il fit appeller Conſtantin. Mais il eſtoit parti des la veille auſſitoſt que Galere ſe fut couché. 'Il fit toute la diligence poſſible comme un homme qui fuyoit de tres grands dangers, & durant pluſieurs poſtes, aprés avoir pris les chevaux du public dont il avoit beſoin, il tuoit ou eſtropioit les autres, afin que perſonne ne le puſt ſuivre, ni l'empeſcher de traverſer & les terres de Galere, & l'Italie où regnoit Severe: Car il y paſſa pour gagner les Alpes. 'Cette prevoyance dont il uſa fut tres ſage: Car Galere ayant ſceu qu'il eſtoit parti, ſe mit dans une étrange colere, & commanda qu'on couruſt promptement aprés luy; mais on luy dit qu'on ne trouvoit point de chevaux

Ibid. Ib|Euſ.418| Amm.an.p.471. c Lact.p.22|Zoſ.l. 2.p.672.b c|Aur V.epi.p.525.c| 543.b.c| Amm. an.p 471.c. Lact.perſ.c.24. p.22.

L'an de J.C. 306, de Constance, 1. de Constantin 1.

de poſte : ce qui luy fit un tel depit qu'à peine put-il retenir ſes larmes.

'Lactance, Euſebe, & divers hiſtoriens, diſent que Conſtance eſtoit déja malade & pres de mourir lorſque Conſtantin arriva. [Mais c'eſt une exageration ou un defaut d'exactitude; puiſque Eumene en parlant devant Conſtantin avant la guerre de Maxence, c'eſt à dire avant l'an 312, & apparemment des l'an 309,] 'dit qu'il arriva lorſque Conſtance levoit l'anchre pour paſſer en Angleterre; [en quoy il eſt ſuivi par l'Anonyme de Mr Valois,] 'qui dit que Conſtantin joignoit ſon pere à Boulogne.

[a]Il l'accompagna enſuite [en Angleterre,] où Conſtance alloit faire la guerre aux Caledoniens & aux autres Pictes, ſelon l'expreſſion d'Eumene. 'Un autre auteur dit qu'en ces derniers jours de ſa vie il vainquit les Pictes, [b]peuples dont l'hiſtoire ne parle que vers ce temps-ci. [c]Ils habitoient alors l'Ecoſſe, mais on tenoit, dit Bede, qu'ils y eſtoient venus de la Scythie, c'eſt à dire ſelon Uſſerius, de la Scandinavie ou de quelque autre pays ſeptentrional. 'Bede remarque que la coutume de cette nation dans la ſucceſſion de ſes princes, eſtoit d'avoir plus d'égard à la ligne feminine qu'à la maſculine : & cela ſe pratiquoit ainſi de ſon temps. 'Conſtance fut aſſiſté [dans cette guerre] par Eroc Roy des Allemans, qui le ſuivit en perſonne. [d]Quelques uns l'appellent Crocus.

'Aprés la défaite des Pictes, Conſtance mourut de maladie à York en Angleterre [e]le 25 juillet [f]de l'an 306, [g]en la quatrieme année de la perſecution de Diocletien, ſelon la chronique de Saint Jerome, en la 16e [ou plutoſt en la 15e.] année de ſon regne depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar en 292. 'Car il avoit eſté Ceſar treize [ans & deux mois,] & Auguſte un an [h] & [pres de trois] mois. 'Il mourut dans ſon palais au milieu de tous ſes enfans, aprés avoir reglé tout ce qui le regardoit. [i]Conſtantin prit ſoin de ſa pompe funebre & luy fit faire [k]de magnifiques funerailles. 'On luy rendit tous les honneurs qu'on avoit accoutumé de rendre aux Empereurs, [meſmes ceux qui n'eſtoient pas legitimes:] car les payens en firent un dieu, 'comme on le voit encore dans bien des medailles. Il y en a deux entre autres où Maxence ſon beaufrere luy donne ce titre.

NOTE 9. &c.

'On montre ſon tombeau en divers endroits de l'Angleterre, & particulierement en un lieu appellé Caïr-Segeint ou Sejont, nommé quelquefois Caïr-Cuſteint, c'eſt à dire ville de Conſtance ou Conſtantin. On pretendit en 1283 avoir trouvé ſon corps

p.23 Euſ.v. Conſ.l.1.c.21.p. 418.c Aur.V. epi.p.525.c 543. c Zoſ.l.2.p.672. c.

Pane.9.p.9.194. c.

Amm.an.p.471. c.

a Pane.9 p.154.

Amm.an.p.471. c.

b Uſſ.r.Brit.p. 586.

c p.578.579.

Bed.h Angl.l.1. c.1.p.2.a.

Vict.epi.p.543. c.

d Val.r.Fr.l.1.c. 18.

Amm.an.p 471 c. Eutr.p.507.bl Pane.9.p 194.

e Idat Soz.l.1. c.2.p.6.a.

f Hier.chr. Aur.V.p.526.a. Euſ.chr.

g Goltz.p.124 f. Euſ.v.Conſ.l.4. c.21.p.413.d.

h c 22.p.419.

hiſt 8 c.13 p. 309.c.

Goltz Byz.fam. p 43 41, 511.p. 430.

Alford.yc6 § 6. Uſſ.r.Brit p.60.

L'an de J. C. 306. de Constance 1, 2: de Constantin 1.

en un autre lieu qui n'eſt pas loin de là: Et Edouard I. qui regnoit alors le fit tranſporter dans une egliſe, [ſans ſe mettre beaucoup en peine ſi cela eſtoit conforme aux Canons.] Cambden raporte que peu de temps avant luy, en fouillant à York dans une grote où on tenoit qu'eſtoit ſon tombeau, on y avoit trouvé une lampe qui bruloit encore: & c'eſt ce qu'Alford juge le plus ſolide.

Alford, 306. § 6.

ARTICLE VIII.

Conſtantin eſt déclaré Auguſte par ſon armée: Galere ne luy accorde que le titre de Ceſar, & fait Severe Auguſte: Tyrannie de Galere ſur ſes ſujets.

Lib. or. 3. p. 105. a.

ENTRE les diſpoſitions que Conſtance fit avant que de mourir, la plus importante fut d'ordonner que ſes autres enfans qui eſtoient encore fort jeunes, "demeureroient ſimples particuliers, & que Conſtantin ſeul regneroit au lieu de luy. C'eſt ce que nous apprenons de Libanius: 'qui eſt appuyé pour le dernier point par Euſebe, par Julien l'apoſtat, [a] par Lactance qui ajoute que Conſtance le recommanda aux ſoldats, [b] & par Eumene celebre orateur de ce temps là.

" ἁπλῶν ἰδιωτῶν ἐμείνατε.

Euſ. v Conſ. l. 1. c. 21. p. 416. d | Juli. or. 1. p. 13. a Lact. perſ. c. 24. p. 23. b Pane. 5. 9. p. 127. b, 194. b. c p. 195. a.

[§] Conſtantin avant que d'accepter l'Empire, en ecrivit aux autres Princes, [dont le principal eſtoit Galere.] Mais on ne luy donna pas le loiſir d'en attendre la reponſe. Des que ſon pere eut rendu l'eſprit, toutes les troupes le demanderent pour Empereur. 'Ceux qui ſe trouverent preſens conſpirerent tous dans le meſme deſſein, principalement Eroc Roy des Allemans. [d] Car on le jugeoit "vraiment digne de regner, ſelon Zoſime meſme, & on ſe promettoit tout de ſa generoſité. [e] Ainſi des la premiere fois qu'il parut en public, les ſoldats le revétirent de la pourpre, quelque reſiſtance qu'il y fiſt, '& le proclamerent "Auguſte & Empereur. [f] Cela ſe fit le meſme jour 25 de Juillet, [auquel ſon pere mourut:] [g] & qui eſt marqué dans un ancien Calendrier comme le premier jour de ſon regne. Ainſi il ne fit les funerailles de Conſtance qu'apres avoir eſté revétu de la pourpre [imperiale.] [h] Ce fut donc dans l'Angleterre, & à l'extremité de l'Occident, que Dieu eleva ſur le throne le grand Conſtantin, pour luy ſoumettre enſuite par diverſes victoires tout le reſte des provinces de l'Empire, afin, comme il dit luy meſme, qu'il les ſoumiſt à l'Evangile, & qu'il y fiſt regner partout la foy Chrétienne.

Aur. V. epi p. 525 c | 543. c | Zoſ. l. 2. p. 672 c. d.

d Zoſ. l. 2. p. 672. c.

" ἐν ἀληθείᾳ.

e Pane. 9. p. 195. a.

Euſ. l. 8. c. 13 p. 309. d | v. Conſ. l. 1. c. 22. p. 419. b | Lact. perſ. c. 24. 25 p. 23.

Notez 10.

f Idat.

g Buch. cycl p. 38.

h Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 28 p. 417. c | Pane 5. 9. p. 126. c | 25. c.

'Il envoya enſuite ſon image aux autres princes, ornée *des marques de la dignité imperiale, [comme les nouveaux Empereurs avoient accoutumé de faire] Galere delibera longtemps s'il la recevroit. Il fut meſme ſur le point de la faire bruler avec celui qui la luy avoit apportée. Mais ſes amis luy firent conſiderer que les ſoldats eſtoient pour ſe donner tous à Conſtantin, s'il l'obligeoit à luy declarer la guerre. Ainſi il receut enfin ſon image, '& luy envoya la pourpre, afin qu'il paruſt tenir de luy ſon autorité. Mais il voulut qu'il ſe contentaſt du ſimple titre de Ceſar, & que du ſecond rang, il deſcendiſt au quatrieme. 'Conſtantin eut aſſez de modeſtie pour ſe contenter de cela, & attendit à recevoir le titre d'Auguſte en quelque autre occaſion, [comme nous verrons que cela arriva l'année ſuivante.] 'Nous avons encore beaucoup de medailles qui ne luy donnent que la qualité de Ceſar. [Il ne laiſſoit pas d'avoir la puiſſance du tribunat,] 'puiſqu'il en contoit la cinquieme année au mois d'avril 311, [a] & la 23e en 328.

*laureatum

Lact. perſ. c. 5. p. 2 [Zoſ. l. 2. p. 672. d.

NOTE 11.

Pane. 5. p. 227. b.

Goltz p. 126. e] Bir. p. 459. Byz. fam p. 15. Nphr l. 7. c. 23 p. 473. b Lact perſ. 35. p. 21.

[a] Grut p. 159. 6] 283. 3.

[b] Au lieu de luy, Galere fit Severe Auguſte, comme deferant cet honneur à ſon age; [c] mais en telle ſorte neanmoins qu'on voit qu'il diſpoſoit luy meſme entierement de la ville de Rome & des autres pays de la juriſdiction de Severe.

[b] Lact perſ. c. 25. p. 13 [n. p. 409] Cyp. diſſ. ap. t. 1. p. 6. 7.

[c] Lact. c. 26. p. 23.

[Ce qui faiſoit le plus de peine à Galere dans la promotion de Conſtantin, c'eſt qu'elle renverſoit tous ſes vains projets.] 'Car ſa penſée eſtoit quand Conſtance ſeroit mort, ou qu'il l'auroit depoſé, de faire Licinius Auguſte en ſa place, pour eſtre maiſtre abſolu de tout l'Empire; & aprés qu'il auroit regné 20 ans, ſe depoſer comme avoit fait Diocletien, de faire Severe Auguſte avec Licinius, & de mettre pour Ceſar avec Maximin, Candidien ſon baſtard, mais adopté par l'Imperatrice Valerie ſa femme; '& paſſer ainſi le reſte de ſes jours dans un repos tranquille & aſſuré ſous la protection de ces quatre perſonnes qui luy auroient dû toute leur grandeur. Mais Dieu qu'il avoit irrité [en perſecutant ſes Saints,] diſſipa toutes ſes penſées par la mort meſme de Conſtance qui ſembloit les devoir favoriſer. Car Galere qui n'attendoit que cette mort, ne croyoit point neanmoins qu'elle duſt arriver ſitoſt. C'eſt pourquoi il n'avoit pas encore pris toutes ſes meſures.

c. 20. p. 19.

c. 50 p. 44.

c. 20. p. 19.

c. 24. p. 22.

'Il avoit perdu le temps, dit Lactance, à piller & à tourmenter ſes ſujets. Il taſchoit d'en opprimer la liberté, pour les reduire s'il euſt pu, à la ſervitude des Perſes: Car il prenoit leur gouvernement pour le modele du ſien. Il faiſoit appliquer à la

p. 21 [n. 21. p. 19.

queſtion les *officiers, & meſme les premiers magiſtrats des villes, & cela dans les cauſes les plus legeres : & s'il vouloit les faire mourir, il les faiſoit crucifier. Pour ceux d'une qualité inferieure, il les faiſoit bruler à petit feu, comme Lactance le décrit amplement. Il en faiſoit devorer d'autres par les beſtes; & c'eſtoit là ſon plus grand divertiſſement. C'eſtoient † là les ſupplices ordinaires ſous ſon regne. Et apres avoir appris às'enſervir contre les Chrétiens, il les employoit auſſi contre tous les autres : car il eſtoit rare en ce temps là de voir trancher la teſte à une perſonne, à moins qu'on ne l'obtinſt par grace pour de grands merites. Il corrigeoit ſes domeſtiques à coup d'épées. Les avocats & les juriſconſultes eſtoient fort inutiles dans une juſtice comme celle là. Auſſi il les releguoit, ou il les faiſoit mourir, regardant comme ſes ennemis ceux qui ſavoient quelque choſe de plus que luy. Il envoyoit pour gouverner les provinces & y rendre la juſtice, des gents qui ne ſachant que la guerre, ſe mettoient peu en peine d'obſerver les loix, & il leur permettoit aiſément toutes les choſes qu'il ſe permettoit à luy meſme.

*decuriones. &c. † &c.

c.21.p.20. c.12.p.20. p.19.20. quæſtiet delectari libuerat.

'Il entreprit de faire le denombrement des biens dans les provinces, & il le fit avec une rigueur qui porta partout l'effroi & la deſolation, comme ſi le pays euſt eſté expoſé en proie aux ennemis. C'eſt ce qu'on peut voir amplement dans Lactance, qui nous aſſure que tous ceux qui avoient quelque bien, eſtoient reduits à la miſére par la vexarion des officiers, & par les impoſts qu'on les obligeoit de payer. Galere ne voulut pas meſme laiſſer en repos ceux de qui on ne pouvoit rien exiger à cauſe de leur pauvreté, mais il en fit noyer un grand nombre dans la mer, pretendant qu'ils feignoient d'eſtre pauvres pour s'exemter des tributs. Aprés ſa mort il fallut faire une loy pour decharger les habitans des villes de la capitation & de la taille qui leur avoit eſté impoſée, & les retablir dans les franchiſes dont ils avoient joui du temps de Diocletien.

c.23.p.21. Cod.Th.11.t.10. l.2.p.115.

'Il voulut étendre cette violence juſque ſur la ville de Rome, d'où, [pour en eſtre plus maiſtre,] il avoit oſté les ſoldats Pretoriens, à la reſerve d'un fort petit nombre. Il y avoit déja des gents deſtinez pour y aller informer du nombre & des biens des habitans. Mais la ſeule crainte de ce malheur y produiſit un ſoulevement qui eut de terribles ſuites, [comme nous l'allons raporter.]

Lact.c 26.p.23.

ARTICLE IX.

Qualitez de Maxence : Il prend à Rome le titre d'Auguſte, & le rend à Hercule ſon pere.

1. 'MAXIMIEN Hercule avoit un fils nommé dans ſes inſcriptions M. Aurelius Valerius[1] Maxentius,[a] dont Mamertin parle vers l'an 289 comme d'un enfant encore tout jeune.[b] Nous avons déja marqué que quelques uns pretendoient qu'Eutropie femme d'Hercule l'avoit ſuppoſé pour ſe faire aimer davantage de ſon mari. 'Un panegyriſte ſoutient publiquement qu'il n'eſtoit point fils d'Hercule, & on pretend que ſa mere meſme avoua qu'il eſtoit fils d'un Syrien. [Ce qui ſe paſſa dans la ſuite entre Hercule & luy favoriſe ce ſoupçon.] 'Il eſtoit laſche & pareſſeux, 'tres mal fait de corps, & encore plus d'eſprit, & avec cela ſi fier *adorare.* & ſi arrogant, qu'il ne vouloit pas meſme "rendre à ſon pere le reſpect qu'il luy devoit. 'Auſſi il ne ſe faiſoit aimer de perſonne, NOTE 12. ni d'Hercule, ni de Galere "dont il avoit epouſé la fille : & ce fut par cette raiſon que Galere empeſcha Diocletien de le declarer Ceſar [en l'an 305.

Lact. per ſ. c. 18. p. 16 | Golt. p. 128 c.
a Pane. 2. p. 97. b.
b Vict. epi. p. 542. 543.
Pane. 6. f. 137. a.
Amm. an. p. 473 a. b.
Aur. V. p. 526. c.
Lact. perſ. c. 18. p. 16. 17.
p. 17. Vict. epi. p. 543. a | Amm. an. p. 472. b.

On peut juger que cet homme ſuperbe fut ſenſiblement piqué de voir qu'on luy avoit preferé Severe & Maximin.] 'Mais lorſqu'il vit [encore] Conſtantin declaré Ceſar, & ſon image expoſée publiquement à Rome, comme c'eſtoit la coutume, il ne put ſouffrir de voir entre les mains de tant d'autres ce qui ſembloit *itinere Lævicano.* 2. luy appartenir plus qu'à perſonne. 'Il demeuroit "dans une terre du[2] domaine à deux ou trois lieues de Rome. [c] Sachant donc que le peuple eſtoit fort porté à ſe ſoulever par la crainte des impoſts que Galere mettoit partout : [d] il menagea le peu de Pretoriens qui reſtoient à Rome, & quelques officiers nommez Lucien, Marcelle & Marcellien, en leur faiſant de grandes promeſſes. Les conjurez tuerent d'abord quelques magiſtrats, comme Abel- NOTE 13. lius "Vicaire du Prefet de Rome, qui eſtoit pour s'oppoſer à eux, & puis proclamerent Maxence Auguſte dans le lieu où il demeuroit : ce que le peuple de Rome ou ſouffrit ſans peine, ou receut meſme avec joie. '& on dit [ſouvent] que ce fut ce peuple qui fit Maxence Empereur, ſur les vaines eſperances que l'on en avoit V. la note 32. conceues. 'Cela arriva "le 28e jour d'Octobre, auquel nous le verrons vaincu par Conſtantin ſix ans aprés.

Zoſi. 2. p. 672. d.
Eutr. p. 587. d
Vict. epi. p. 542. d.
c Lact. perſ. c. 25. p. 23. 24.
d Ibid. | Zoſ. p. 672. 673 | Aur. Vict. p. 525. c | Eutr. p. 587. c | Amm. an. p. 472. a.
Euſeb. Conſ. c. 22. p. 598 b.
Cod. Th. chr. p. 6. 1.

1. Il y a *Maximianus* dans le jeune Victor. Mais il faut viſiblement *Maxentius.*
2. Eutrope dit *in via publica.* [Je penſe qu'il faut *in villa.*] Peane a traduit *in ægyp-*

Amm. an. p. 437
Eutr. p. 119. a.

Aur V. p 515. c. Lact perſ. c. 26. p 24. n. p. 413.

'Il paroiſt que Maxence avoit auparavant conferé de ſon deſſein avec ſon pere, [1] qui s'y eſtoit longtemps oppoſé. 'On croit que cette affaire luy fit quitter ſa retraite de la Lucanie pour s'approcher de Rome, parce que Lactance dit que peu de temps aprés il demeuroit dans la Campanie. [On peut dire auſſi que]

Eutr. p. 586. c. 587 c. Zoſ. l. 2. p. 673. b. Panc. 5. p. 131. b. c.

'depuis qu'il avoit quitté l'Empire, il avoit demeuré [tantoſt] dans la Lucanie, comme Eutrope & Zoſime le diſent, [tantoſt dans la Campanie, ſelon Lactance.] 'Son panegyriſte dit qu'il s'eſtoit retiré "auprés de Rome.

in ſuburbano.

Lact perſ. c. 26. p. 24.

'Le ſoulevement de Maxence rompoit tout de nouveau les meſures de Galere. Il ne s'en effraya pas neanmoins beaucoup, parceque haïſſant Maxence quoique ſon gendre, [& le craignant peu, comme un homme laſche & ſans vigueur,] il croyoit pouvoir étoufer ce ſoulevement par les armes. "Il envoya donc querir Severe, [qui eſtoit le plus intereſſé en cela,] & l'exhorta d'aller à Rome pour s'y faire obeïr avec l'armée qu'il avoit. Mais il euſt mieux fait d'y aller luy meſme avec ſes troupes. Car les ſoldats de Severe eſtant ceux qui avoient toujours demeuré à Rome ſous Hercule, il devoit prevoir qu'ils prendroient aiſément le parti du fils de leur ancien Prince, comme nous verrons l'année ſuivante que cela arriva effectivement.

arceſſit.

p. 24.

'Maxence ſachant que Galere au lieu de conſentir à ſa promotion vouloit luy faire la guerre, eut recours à Hercule ſon pere, [qui conſervoit toujours quelque reſte de ſon ancienne autorité.] 'Hercule "vint à Rome en diligence, ſoit pour y ſoutenir ſon fils, ſoit] dans l'eſperance de remonter luy meſme ſur le throne, dont il n'eſtoit deſcendu que malgré luy. Il écrivit de lors à Diocletien, ſelon Eutrope pour l'exhorter de reprendre auſſi l'Empire; mais Diocletien ſe moqua de cette propoſition. Eſtant venu à Rome, il y appaiſa, dit ſon panegyriſte, ceux qui paroiſſoient diſpoſez à troubler l'état preſent des choſes.

Panc. 5. p. 131. b. Eutr. p. 587. c.

Nota 14.

Lact perſ. c. 26. p. 24. 'Panc. 5. p. 131.

'Mais afin qu'il le puſt faire avec plus d'autorité, Maxence le pria de reprendre la pourpre, & l'en fit prier par le Senat & par le peuple Romain. Il ne fallut pas l'en preſſer beaucoup. Ainſi Maxence luy donna la pourpre, & le declara Auguſte pour la ſeconde fois. 'Cela ſe fit apparemment des cette année.

Vales. Fr. l. 1. p. 20. [a] Aur. Vict. p. 126. c.

[a] Aurele Victor dit qu'il reprit l'Empire "pouſſé par ſon ambition, & auſſi parce qu'il craignoit que Maxence laſche & pareſſeux comme il eſtoit, ne puſt pas ſe maintenir.

naturâ iræ potentior.

Lact. perſ. n. p. 413. b.

2. *diu retractante,* que nous expliquons dans le ſens qui a paru le plus naturel à pluſieurs autres, quoique M. Baluze y en donne un autre.

ART. X.

L'an de] C. 306, de Conſtantin 1.

ARTICLE X.

Conſtantin défait les François ; fait un pont ſur le Rhein.

[NOUS ſommes obligez d'interrompre la ſuite de cette hiſtoire, pour reprendre celle de Conſtantin] 'Lactance nous aſſure que le premier uſage qu'il fit de ſon autorité, & ſa premiere ordonnance, fut de rétablir la religion Chrétienne, [en permettant peuteſtre aux Chrétiens par une loy expreſſe de rebaſtir leurs egliſes, & de faire avec une entiere liberté tous leurs exercices de religion.]

Lact.perſ.c.24. p.23 inſt..1.c.1. p.8.

V. laperſ d. Diocletien § 32.

'Se voyant établi dans la poſſeſſion des pays qui avoient appartenu à ſon pere, [c'eſt à dire des Gaules, de l'Eſpagne, & de l'Angleterre,] il ne ſongea qu'à gouverner avec une extreme douceur les peuples de ſon obeiſſance, qu'il viſita tous, '& à vaincre les barbares qui avoient la hardieſſe de remuer ſur les bords du Rhein & de l'Ocean. 'Son premier exploit fut contre les François, qui avoient pris le temps que Conſtance eſtoit en Angleterre pour violer les traitez. 'Il les vainquit dans les Gaules, '& prit deux de leurs Rois, Aſcaric & Gaïſe ou Regaiſe, qu'il fit mourir enſuite par de cruels ſupplices, [en les expoſant aux beſtes dans des ſpectacles magnifiques qu'il fit celebrer. 'Il crut eſtre obligé d'en uſer avec cette rigueur qui eſtoit ordinaire aux anciens Romains, pour arreſter au moins par la crainte & par l'horreur d'un ſi funeſte ſupplice, la legereté de cette nation perfide qui mepriſoit toute la religion des ſermens. 'Eutrope dit qu'il traita de meſme des Rois Allemans avec qui il avoit eu auſſi quelque guerre.

Euſv. Conſt.l.2 c.25.p.410.a.

b.

Panc.9.p.196.b.

p.197.b.

b.ſ 7.ſ.127. a.ſ 163 b.

aEutr.p.587.d.

Panc.5.9 p.126. c.196.197.

Val.r.Fr.l.1.p. 18. Eutr.p.587.d.

'Il paſſa enſuite le Rhein, & entra dans le pays des Bructeres [nation Françoiſe,] lorſqu'on l'y attendoit le moins. Ainſi ces peuples n'ayant pas eu le loiſir de ſe retirer, il en tua un fort grand nombre, & en prit encore beaucoup d'autres qui furent expoſez aux beſtes dans l'amphitheatre. [Il entretint avec ſoin] 'les chaſteaux baſtis ſur le bord du Rhein, bqui eſtoient tous remplis de bonnes garniſons, & tout le fleuve eſtoit encore bordé de vaiſſeaux pleins de ſoldats. 'Par tous ces moyens il arreſta quelque tems les courſes des François, qui n'oſoient pas ſeulement approcher du Rhein.

Panc.9.p.197. 198.

p.197.b.

b p.198.b.

p.197.a.b.

'Il entreprit meſme de faire un pont à Cologne ſur cette riviere. 'Mr Valois écrit qu'il ne l'acheva pas, [ſuppoſant ſans doute

p.198.b.c.

Val.r.Fr.p.18.

qu'un deſſein ſi illuſtre & ſi important auroit dû eſtre plus celebre dans l'hiſtoire, s'il euſt eſté executé : Car il n'apporte pas de preuve poſitive de ſon ſentiment.]'D'autres croient [non ſeulement qu'il fut achevé, mais qu'il ſubſiſta juſqu'à ce]qu'il fut abatu par l'Eveſque Bernon en 955.'On écrit que ce fut pour le défendre que Conſtantin baſtit ou repara le chaſteau de Duitz ſeparé de Cologne par le Rhein. Rupert dit qu'on y avoit trouvé une inſcription qui portoit que Conſtantin avoit fortifié ce lieu dans le pays des François, pour les ſoldats qu'on y devoit mettre afin de défendre les Gaules. 'Cette inſcription a eſté receue par pluſieurs perſonnes habiles; [& je ne vois pas que Mr Valois ait des raiſons bien fortes] pour pretendre que Rupert l'a ſuppoſée.

Baudr p. 15. 2.

Buch. de B. l. 8. c. 2 § 5. p. 235.

Val. r Fr. p 23. 24.

'Conſtantin pour monument de ſa victoire ſur les François, établit des jeux appellez de leur nom les jeux François, qui ſe celebroient tous les ans depuis le 14. de Juillet juſques au vingt. 'Un commencement ſi glorieux, [joint à l'equité & à la douceur de ſon gouvernement,]luy gagna bientoſt le cœur des peuples & des ſoldats.

p. 16.

Ludi Francici.

Eutr. p. 537. d.

ARTICLE XI.

Severe vient attaquer Maxence ; eſt abandonné de ſes ſoldats ; eſt pris & tué : Hercule donne à Conſtantin le titre d'Auguſte, & ſa fille Fauſte : Enfans qu'en eut Conſtantin.

L'AN DE JESUS CHRIST 307, DE CONSTANTINI, 2.

Cyp. diſ. ap. p. 302.

[*M. Aurelius*]*'Severus Aug. & Maximinus Caſ. Conſuls.*

[LA confuſion qui ſe voit cette année dans les faſtes, eſt une marque & un effet de celle qui eſtoit alors dans l'Empire. "Ce qui paroiſt de plus probable, c'eſt que Severe & Maximin furent faits Conſuls par Galere, & reconnus par tout l'Empire, hormis dans ce qui obeïſſoit à Maxence, où Maximien Hercule ſe fit declarer Conſul pour la neuvieme fois, avec Maximin. Conſtantin fut auſſi Conſul cette année, ayant apparemment eſté ſubrogé à Severe, dont nous allons bientoſt voir la mort. Mais pluſieurs pour éviter la brouillerie que cauſoient ces differens Conſuls,]'daterent cette année par les Conſuls de la precedente, [de quoy nous n'avons peut-eſtre pas vu d'exem-

Note 15.

Idat. a.

a. *Poſt ſextum Conſulatum*, nempe Conſtantii & Galerii.

ple juſques ici : mais dans la ſuite on en trouve pluſieurs.]

'Juſteius Tertullus fut fait Prefet de Rome le 27. d'aouſt. Buch.cycl.p. 238.

[Rome n'avoit garde de reconnoiſtre Severe pour Conſul,] 'puiſqu'il luy venoit faire la guerre. Car il ne manqua point d'executer ou le conſeil ou l'ordre que Galere luy avoit donné de venir chaſſer Maxence, '& il amena avec luy une grande armée, [a]mais compoſée de troupes qui avoient eſté [deux ans] auparavant à Hercule pere de Maxence, & qui aimoient Rome, dont elles avoient longtemps gouſté les delices. 'Maxence les gagna encore par ſes liberalitez, & corrompit meſme Anulin qui les commandoit en qualité de Prefet du Pretoire. Ainſi des que Severe aprés avoir quitté Milan, 'ſe fut approché de Rome, & eut commencé à l'aſſieger, ſes ſoldats l'abandonnerent, & embraſſerent le parti de ſon ennemi. Il prit la fuite, '& ayant rencontré Hercule qui venoit de la Campanie avec des troupes [qu'il avoit peuteſtre ramaſſées,] il ne trouva point d'autre moyen de ſe ſauver que de s'enfermer dans Ravenne avec fort peu de ſoldats.

Lact.perſ.c.26, p.24. Pane.6.p.136.a. b. a Lact.perſ.c. 26.p.24. Aur.V.p.525 el Zoſi.2 p.673.a. Lact.p.24|Eutr. p.587.d & alii. Lact.p.24.

[Il y fut aſſiegé:] 'mais comme la ville eſtoit forte, bien peuplée, & bien pourvue de vivres, [& que ſi le ſiege euſt duré, Galere eſt pu venir par mer à ſon ſecours;] 'Hercule employa toutes les promeſſes, & tous les ſermens pour porter Severe à ſe rendre. 'Outre cela Severe craignoit d'eſtre livré par ſes ſoldats meſmes. Ainſi il prit le parti de ſe rendre à Hercule, & luy remit entre les mains la pourpre qu'il en avoit receue 'il n'y avoit pas encore deux ans, [d'où nous apprenons que cela arriva au mois d'avril pour le pluſtard: & la ſuite de l'hiſtoire y convient fort bien.]

Zoſi.l.2.p.673 b. b Amm.an.p. 472.d. Lact c.26.p.24. Hier.chr.

'Hercule oublia bientoſt ſes ſermens. Il retint Severe priſonnier, l'amena à Rome comme un captif, & puis le fit garder quelque temps 'à trente mille de Rome ſur le chemin d'Appius, 'au lieu appellé "Les trois hoſtelleries, où il luy fit enfin oſter la vie: [b]& toute la grace qu'on luy accorda, fut de luy ouvrir les veines pour le laiſſer mourir doucement. [c] On mit ſon corps dans le tombeau de Gallien, à huit ou neuf milles de Rome [Idace marque ſa mort ſur cette année:] [d]& ſelon ce que nous allons dire du mariage de Conſtantin, il ſemble que ç'ait eſté des le mois de fevrier. [e]Il laiſſa un fils nommé Severien, que Licinius fit depuis mourir [vers l'an 313: & ce fut tout le fruit qu'il retira d'avoir eu un pere Empereur.]

Amm.an.p.472 d.n.p.438.

NOTE 16. *Tres taberna*

Vict.epit p.142. c Zoſi.l.2.p.673. c. b Lact perſ.c. 26.p.24. c Amm an.p. 472 d Vict epi. p.142 e. d Lact.perſ n p. 423. e c.50.p.45.

'Hercule qui juge oit bien que Galere ne laiſſeroit pas la mort c.27.p.24.25.

L'an de J.C. 307, de Conſtantin 1, 2.

de Severe impunie, ſongea à s'appuyer du coſté de Conſtantin,
Pane. 5. p. 127. 2. 'qui jouiſſoit alors d'une paix entiere par la victoire qu'il avoit
Lact. p. 15. remportée ſur les François. 'Aprés avoir donc fortifié Rome
[b] Zoſ. l. 2 p. 673 674 | Eutr. p. 587. d | Vict. epit. p. 542. f. autant qu'il put, 'il le vint trouver dans les Gaules, & luy fit epouſer ſa fille Fauſte. [a] Il luy donna en meſme temps le titre
[a] Bar. 307. § 9 | Pane. 5. p. 124. &c. d'Auguſte, au lieu de celui de Ceſar dont Conſtantin s'eſtoit contenté juſques alors, comme on le voit clairement par un panegyrique qui fut prononcé en cette occaſion meſme en preſence d'Hercule & de Conſtantin. [On en ignore l'auteur.] Il marque qu'il n'y avoit jamais eu de diviſion entre eux, d'où nous apprenons que Maxence ſe contentoit d'eſtre receu pour collegue par les autres Empereurs, & ne pretendoit nullement
Lact. perſ. n p. 422. 423. devoir eſtre le maiſtre de tout l'Empire. 'On croit que Conſtantin fut declaré Auguſte le 31 de mars, auquel un ancien calendrier marque [n] un de ſes commencemens.

Natalis D. Conſtant. 1. 2.

Goltz. p. 128. d. 'Fauſte eſt appellée dans les inſcriptions Flavia [1] Maximiana
Lact. c. 27. p. 25. Fauſta. 'Lactance la fait [2] ſeconde fille d'Hercule: [& neanmoins
Juli. or. 1. p. 9. p. 16. on ne trouve point qu'il en ait eu d'autre.] 'Elle eſtoit née à Rome & y avoit eſté elevée. 'Julien loue ſes mœurs auſſibien
Pane. 5. p. 127. 128. que ſa nobleſſe. [b] 'On pretend qu'Hercule l'avoit deſtinée à Conſtantin il y avoit déja longtemps. [Mais cela n'avoit pas empeſché Conſtantin, comme nous l'avons dit, d'epouſer Minervine, qui eſtoit peuteſtre morte en ce temps-ci, & meſme
Juli. or. 1. p. 13. des devant Conſtance, s'il eſt vray] 'que ce prince ait eu quelque part au mariage de ſon fils avec Fauſte, comme le dit Julien ſon petit fils.

p. 16. 'Conſtantin eut de Fauſte non ſeulement [m] Conſtance le plus NOTE 17.
Amm. n. p. 3 | Byz fam. p. 46. 47. connu de ſes enfans, mais encore pluſieurs autres Empereurs: '& tous les nouveaux la font conſtamment mere du jeune Conſtantin frere aiſné de Conſtance, & de Conſtant ſon cadet. On y joint deux filles de Conſtantin, Conſtancie, ou plutoſt Conſtantine femme d'Annibalien, enſuite de Gallus Ceſar ſes
Ib. Bar. 324. 5 | 8. 109. couſins germains, & Helene femme de Julien l'apoſtat. 'Quelques hiſtoires parlent encore d'une autre Conſtancie ou Conſtantine fille de Conſtantin, qu'elles diſent avoir conſacré ſa virginité à J. C. ["On n'en trouve rien que dans des écrits ſans NOTE 18.
Birag. p. 491 | Spanh. p. 640. autorité.] 'La femme de Gallus eſt appellée dans une medaille Flavia Julia Conſtantina Auguſta.

Spanh. l. 6. p. 638. 639. 1. Mr Spanheim dit *Maxima* ſur une medaille où on lit ſeulement *Max.* [Goltzius l'avoit vue, & cite d'une autre, *Maximiana.*]

2. *uxoris filia.* Eſt-ce parcequ'il regardoit Theodore fille de ſa femme comme ſa fille?

'Il paroiſt que Galere ne conſentit à laiſſer à Conſtantin le titre d'Auguſte, [qu'environ un an aprés qu'il l'eut receu d'Hercule, &]lorſqu'il fut obligé de l'accorder à Maximin. Il ne luy donnoit rang qu'aprés Maximin, & aprés Licinius qu'il avoit fait Auguſte quelque temps auparavant, [ne le contant ainſi que le quatrieme.]'Auſſi on trouve qu'aprés la défaite de Maxence en 312, il fallut un arreſt du Senat pour le declarer premier Auguſte. 'Cependant dans l'edit de Galere pour les Chrétiens publié au mois d'avril 311, Conſtantin y eſt nommé avant Licinius; & Maximin n'y eſt point nommé dutout. [Je ne trouve point que l'on en rende de raiſon.]

Lact.perſ.c.32. p.29. c.44.p.38. c.35.p 31[Euſt. 8.c.17.p.315.c.d.

ARTICLE XII.

Galere & Hercule veulent oſter l'Empire à Maxence; ſont contraints de fuir.

'DURANT qu'Hercule eſtoit dans les Gaules, Galere vint dans l'Italie avec une armée[a] plus forte que n'avoit eſté celle de Severe, [b]mais non aſſez nombreuſe pour aſſieger Rome. Car n'ayant jamais vu cette capitale de l'Empire, il ne ſe l'eſtoit pas pu imaginer telle qu'elle eſtoit, & croyoit ſeulement qu'elle eſtoit un peu plus grande [qu'Antioche] & les autres villes de l'Orient. 'Il menaçoit ouvertement de la ruiner, [c]de paſſer tout le peuple au fil de l'épée, & d'exterminer le Senat. Cependant quand il approcha de Rome, & qu'il vit qu'on ſe fortifioit partout contre luy, qu'il ne falloit pas eſperer d'emporter la ville de force, ni de la prendre par un ſiege, n'ayant pas aſſez de troupes pour l'enfermer; 'il deputa de Terni en Ombrie, Licinius & Probe à Maxence, pour l'exhorter à demander l'Empire à ſon beaupere, & à ne le pas exiger par les armes.

Lact.perſ.c.27. p.25. [a]Panc.6.p.136. b. [b]Lact p.25. Amm.an.p.472 b. [c]Lact.perſ.c. 27.p.25. Amm.an.p.472 b.

'Maxence ſe moqua de ces exhortations, [d]parce qu'il avoit gagné les troupes de Galere par ſes promeſſes & ſes preſens. [e]En effet une partie des legions que Galere avoit amenées le quitta [bientoſt,]en criant qu'il eſtoit honteux à des Romains d'aſſieger Rome. 'Les autres paroiſſoient preſtes d'en faire autant: de ſorte que Galere craignant le ſort de Severe qu'il venoit vanger, il quitta enfin ſa fierté, il ſe jetta aux piez des ſoldats, & à force de prieres & de promeſſes, il les empeſcha de l'abandonner. Mais n'eſtant plus meſme en état de ſe défendre avec

b. [d]b[Aur.V.p.512 f. [e]Lact perſ.c. 27.p.25. p.21[Zoſ.l.2.p. 673.c.

ce qui luy reſtoit, ſi Maxence le fuſt venu attaquer, il ſe retira promptement, & fit faire le degaſt partout où il paſſoit, tant afin que ceux qui le pourſuivroient ne trouvaſſent point de vivres à la campagne, qu'afin que ſes ſoldats euſſent au moins quelque butin: & ce degaſt fut accompagné de tout ce que des ſoldats peuvent faire de mal & de crimes. Ainſi il s'en retourna ſur ſes terres ſans avoir rendu aucun combat, avec la honte d'avoir pillé l'Italie, trop heureux d'avoir pu fuir.

Lact. perſ. p. 25' Amm. an. p. 472. b. Zoſ. l. 2. p. 673. c. Lact p 25. Pane. 6. p. 136. b.

Hercule ayant ſceu dans les Gaules la deroute de Galere voulut perſuader à Conſtantin de le pourſuivre. Il ne le trouva nullement diſpoſé à s'engager dans une guerre de cette importance, de ſorte qu'il s'en retourna à Rome, & y regna quelque temps conjointement avec ſon fils, mais moins obeï que luy. Cela le piqua; & oubliant qu'il eſtoit pere, [ou paſſoit pour tel,] il reſolut de depouiller Maxence de l'Empire, perſuadé que les troupes de Severe qui avoient eſté les ſiennes, le favoriſeroient en cela. Il travailla encore [ſous main] à les aliener de ſon fils: Et enfin ayant fait aſſembler le peuple & les ſoldats, pour leur parler, diſoit-il, des maux de l'Etat, aprés avoir fait un long diſcours ſur cela, il ſe tourna vers ſon fils, qui eſtoit avec luy ſur le meſme tribunal, luy reprocha qu'il eſtoit l'auteur de tous les malheurs, & aprés cette invective, il luy arracha de force ſon habit de pourpre qui ſe dechira entre ſes mains. Maxence ſe jetta parmi les ſoldats, qui gagnez par ſes conjurations & par ſes promeſſes, le receurent au milieu d'eux, chargerent Hercule d'injures, & ſe ſouleverent contre luy avec beaucoup de violence. Zonare dit qu'il voulut perſuader aux ſoldats que ce n'eſtoit qu'une tentative & un jeu pour eprouver s'ils aimoient ſon fils. [Mais on ne l'en crut point,] & il fut contraint de quitter Rome.

Zoſ. l. 2. p. 674. a. 1. Lact. perſ. c. 25. p. 26. Eutr. p. 687. d. Lact. p. 26. p. 26 Pane. 6. p. 135 b Eutr p. 687. d. Zoſ. l. 2. p. 674 b Zon. v. Dioc. p. 246 a. b.

Il s'en revint dans les Gaules ſe plaindre à Conſtantin que ſon fils l'avoit chaſſé. [Et comme Conſtantin ne prenoit peut-eſtre pas feu auſſi promtement qu'il euſt voulu,] aprés avoir paſſé quelque temps dans les Gaules, il s'en alla [vers le mois de novembre] trouver Galere, l'ennemi [capital] de ſon fils, ſous pretexte de regler avec luy le affaires de l'Etat; & en effet pour trouver quelque occaſion de le tuer, & de ſe mettre en ſa place. [Mais il ne put trouver aucun moyen d'executer ſa mauvaiſe intention.]

Lact. perſ. c. 29. p. 26.

1. Le texte a ἀπ' ἐκεῖνα &c. qui fait un ſens tout contraire. Mais l'evenement, & la ſuite meſme de Zoſime, ne font elles pas juger qu'il faut mieux lire ἐπ' ἐκεῖνα &c. Il eſt certain qu'on ne trouve point que Conſtantin ait rien fait contre Galere.

ARTICLE XIII.

Galere fait Licinius Auguſte.

Carnunt. 'IL paroiſt que Galere eſtoit alors[non]"à Chartres dans les Gaules comme écrit Zoſime, 'mais à Carnonte, [ſur le Danube dans la Pannonie,]ª& il y avoit fait venir Diocletien, ce qui ne luy eſtoit pas encore arrivé, pour autoriſer de ſa preſence l'election de Licinius qu'il vouloit mettre en la place de Severe. 'Hercule eut donc le moyen d'entretenir Diocletien, & il taſcha de luy perſuader de reprendre le gouvernement de l'Empire, &c. pour"le tirer des maux où les autres l'avoient jetté. 'Le jeune Victor dit, [contre toute ſorte d'apparence,] que Galere meſme v. Diocletien § 22. èn preſſoit Diocletien. 'Mais"il ne voulut nullement ecouter cette propoſition, ſoit par l'amour du repos, ſoit qu'il viſt qu'elle ne pourroit pas réuſſir. 'Lactance aſſure[que le deſſein d'Hercule eſtoit veritablement de ſe rétablir dans l'Empire avec Diocletien, en faiſant perir tous les autres, & ſon fils meſme, quoique quelques uns cruſſent qu'il feignoit d'eſtre mal avec ſon fils, pour tromper & pour ruiner les autres. 'Eutrope ſemble avoir eſté de ce dernier ſentiment.

Zoſi.2.p.673.d. Idat|Hier.chr. &Al.p.652. ª Lact.perſe. 29.p.26. Zoſ p.673.d. Vict.epit.p.542. c. c|Zoſ p.673.d. Lact.perſ.c.43. p.37. Eutr.p.587.d.

[Au lieu de cela il fut obligé d'autoriſer la promotion de Licinius,]'que Galere fit Auguſte à la place de Severe en preſence de Diocletien & de luy, du conſentement commun"des Empereurs, dit Euſebe; ce qui ne ſe pouvant certainement entendre de Maximin, ni meſme, ſelon toutes les apparences de Conſtantin & de Maxence, ne ſe peut mieux raporter qu'à Hercule qui prenoit alors le titre d'Empereur, & à Diocletien Nota 19. qui l'avoit eu autrefois. 'Cette promotion ſe fit à Carnonte"le 11 novembre de cette année.

τῶν αὐγούστων. Lact perſe. 29. p.26 n.p.427. 428|Euſ l.8.c.13. p.310.a. Euſ.chr.&Al.p. 651|Idat.

'Licinius eſtoit originaire de la nouvelle Dace, [c'eſt à dire de celle qui depuis Aurelien faiſoit une province de l'Illyrie.] vilis. ᵇSa famille eſtoit"fort commune, ou meſmes champeſtre & ruſtique, ᶜquoiqu'il ſe pretendiſt deſcendu de l'Empereur Philippe. ᵈIl prenoit eſtant Empereur, les noms de C. Flavius Valerius Licinianus Licinius, ᵉ& auſſi celui de Jove, comme eſtant entré dans la famille de Diocletien. ᶠSon education champeſtre & proportionnée à ſa naiſſance, fit qu'il n'eut aucune connoiſſance des lettres. Il en eſtoit meſme l'ennemi declaré, & les appelloit le poiſon & la peſte de l'Etat: mais il haïſſoit ſurtout la ſcience du bareau. ᵍIl ne ſe laſſoit point devoir

Eutr p.587.e| Amm.an.p.473. b. ᵇVict epi.p.543. d|Amm.an p. 473.b. ᶜGord v.p.165. c. ᵈGoltz p.129| Bit p.452|Onu. p.264 c. ᵉ Nor.de Lic.c. 1 p.40.c. ᶠVict.epi p.543. d. ᵍAur.V.p.526.f

tourmenter des philoſophes illuſtres, & il leur faiſoit ſouffrir les meſmes peines qu'à des eſclaves pour des crimes dont ils n'eſtoient point coupables. 'Il eſtoit naturellement tout à fait "rude, [colere] & impatient. 'Il s'abandonnoit à toutes ſortes d'impudicitez, meſme dans un age fort avancé. [a] Avec cela il avoit un menage bas, ſordide, [ou plutoſt] une avarice inſatiable [b] qui luy fit faire "mille vexations & mille injuſtices lorſqu'il fut devenu Empereur. [c] Il donnoit meſme peu aux ſoldats. [d] Il eſtoit ſi cruel, que Maximin, tel que nous l'avons décrit, eſtoit encore moins redouté que luy, comme moins méchant. [f] Au milieu des preparatifs d'une grande guerre, il s'abandonnoit aux crimes, à l'avarice, à la cruauté, au deſordre, violoit les femmes, & tuoit les maris pour s'emparer des biens.

epi. p 543. d. — aſper. — a Aur V. p. 526. e. Vict epi. p. 543. d. — b Euſ. p. 396. 397. v. Conſ l. 1 c. 55. p. 136. Amm. an. p. 474. d. — &c. — c Lact c. 46. p. 40. — d Amm an p. 474. d. — e Lact. c. 50. p. 45. — f Amm an p. 474. d.

[Tout ce qu'on dit à ſon avantage,] [g] c'eſt qu'il eſtoit bon pour la guerre, [h] & il faiſoit obſerver aux ſoldats l'ancienne diſcipline avec beaucoup de ſeverité. Eſtant Empereur, il fut aſſez favorable aux laboureurs & aux gens de la campagne. "Il ne donnoit aucune aurorité aux eunuques & aux autres officiers du palais, perſuadé qu'ils ne peuvent que tout perdre par leur avarice.

g Eutr. p. 587. d. — h Vict. epi. p. 543. d. e. — vehemens dominator.

'Il avoit environ ſoixante ans en 323, ſelon le jeune Victor; 'Euſebe nous le depeint meſme comme eſtant alors "dans une extreme vieilleſſe, [ce qui revient mieux] à la maniere "dont Galere en parloit des ce temps-ci. [Il ne laiſſa pas neanmoins d'epouſer en 313 Conſtancie ſœur de Conſtantin, & il en eut des enfans. Ce fut ſans doute à cauſe de ſon age] que Galere ne le voulut pas faire Ceſar en 305, ne voulant pas, dit Lactance, le nommer ſon fils, & il aima mieux attendre qu'il le puſt faire tout d'un coup Auguſte, & luy donner le nom de frere.

d. — Euſ. l. 10. c. 8. p. 397. a. Nor. de Lic. c. 1. p. 40. c. — i Lact. perſ. c. 32. p. 29. — c. 27. p. 19. — ἐγγηρότατος. — honorem deferat canis.

'Ils avoient eſté unis enſemble des qu'ils avoient commencé à porter les armes; 'ainſi Galere le connoiſſoit & l'aimoit depuis longtems. Il avoit particulierement fort eſtimé les grandes actions qu'il luy avoit vu faire dans la geurre contre Narſe:

p. 18. 19. — p. 18. Eutr. p. 587. c.

'Ceſtoit par ſon conſeil qu'il gouvernoit & qu'il regloit toutes choſes. Il l'avoit deſtiné pour le faire Auguſte aprés la mort ou la depoſition de Conſtance. [Mais l'elevation de Conſtantin ayant rompu ſes meſures,] il le mit en ce temps ci en la place de Severe. 'On croit qu'il ne luy donna pour departement que la Pannonie & la Rhecie, [luy faiſant ſans doute eſperer de le rendre dans la ſuite maiſtre de l'Italie, & de tout ce que tenoit Maxence.] 'Car ſon deſſein eſtoit, ſelon Zoſime de l'envoyer faire la guerre à ce tyran.

Lact. perſ. c. 20. p. 19. — c. 29. p. 26. — Noris, de Lic. c. 2. p. 41. c. — Zoſ. l. 2. p. 674. b.

Quelques

L'an de J.C. 307, de Constance 1, 2.

'Quelques uns croient neanmoins que Galere ne laiſſa pas de faire en ce temps-ci meſme quelque accord avec Maxence, en luy laiſſant le ſimple titre de Ceſar: & il eſt difficile qu'Hercule, quelque offenſé qu'il pretendiſt eſtre par ſon fils, n'ait taſché à le faire reconnoiſtre pour Empereur par les autres". [Mais nous ne voyons point qu'il y ait rien d'aſſuré dans ce qu'on dit de cet accord.]

Lact. p. 433. 434.

Note 20.

'Par l'elevation de Licinius, les Romains ſe trouverent avoir alors ſix Empereurs, Hercule, Galere, Licinius, Maximin qui tenoit le troiſieme rang, [lorſqu'Hercule eut quitté de nouveau le titre d'Auguſte,] Conſtantin [que Galere contoit pour le quatrieme, ne le regardant que comme Ceſar,] & Maxence. [On peut douter, comme nous venons de dire, ſi Maxence eſtoit reconnu dans l'Orient. Mais pour Hercule, il y a apparence que Galere meſme luy accordoit le titre d'Auguſte, puiſqu'il le recevoit chez luy: & il ſemble en effet que le Conſulat qu'Hercule prit l'année ſuivante, ait eſté receu dans tout l'Empire, hormis dans les pays de Maxence.]

c. 29. 32. p. 26. 29] n. p. 428.

ARTICLE XIV.

Maximin ſe declare luy meſme Auguſte.

L'AN DE JESUS-CHRIST 308, DE CONSTANTIN 2, 3.

Note 21. *'Maximianus Herculius X, & Maximianus Galerius VII, Augg. Conſuls.*

[AUTANT qu'on en peut juger par quelque anciens monumens, Maxence qui n'eſtoit pas encore d'accord avec Galere, s'il l'a jamais eſté, ni avec ſon pere meſme, ne voulut point reconnoiſtre leur Conſulat:] de ſorte qu'on datoit à Rome par *les Conſuls qui ſeroient nommez*: & cela dura juſqu'au 20 d'avril, auquel Maxence meſme ſe fit declarer Conſul [à Rome] avec Romule ſon fils, nommé dans ſes medailles Marcus Aurelius Romulus. Maxence luy donna les titres d'Empereur & de Ceſar; le fit encore Conſul l'année ſuivante, [a] & aprés ſa mort, qui arriva, comme on croit, en 309, il en fit une de ſes idoles. [b] Il ſemble que ce Romule ſe ſoit noyé dans le Tibre. [c] Maxence lorſqu'il mourut [en 312,] avoit encore un fils, [dont on ne marque point le nom,] & ſa femme, [d] qu'on croit eſtre une Magnia ou Magna Urbica qualifiée Auguſte dans quelques medailles,

Buch. cytl. p. 238.

p. 238 [Idat.

Birag. p. 451. 452]

a Idat.

a Nor. de Dio. c. 3. p. 25 b.

b Panc. 6. p. 146. b. Pagi, 312. c. 5 12.

c Panc. 6. p. 145. b. c.

d Bir. p. 451 Spanh. l. 7. p. 638.

v. la note 22.

L'an de J. C. 308, de Conſtantin 1, 3.

Bir p.451. Pagi, 310.5 1. Nor.p 24.25| Sphan.l.8.p. 705.

'mais on ne l'aſſure pas :[& ſes noms donnent au moins quelque ſujet de juger que ce n'eſtoit pas la fille de Galere.]'L'hiſtoire ne dit point ce que devint le ſecond fils de Maxence. 'Le Cardinal Noris raporte au premier Conſulat de Maxence, une medaille de ce prince qu'il explique fort au long.

Buch p.238.

'Statius Rufinus fut fait Prefet de Rome le 7 d'avril.

Euſ l.8.c.13.p. 310.a| Lact.perſ. c 32.p.29.

[Durant tous les changemens qui arrivoient en Occident, Maximin regnoit paiſiblement dans l'Orient, mais ſous le ſimple titre de Ceſar. Il s'en eſtoit contenté juſques ici.]'Mais quand il eut ſceu que Licinius eſtoit Auguſte, & prenoit le rang devant luy, il ne le put ſouffrir, ni diſſimuler qu'il vouloit auſſi eſtre Auguſte, & le preceder, comme eſtant entré avant luy dans la famille imperiale. Galere luy deputa ſouvent ſur cela, le pria de ſe vouloir tenir dans ſon ordre, luy repreſenta & ce qu'il luy devoit, & ce qu'il devoit à l'age[1 de Licinius.] Mais rien ne put contenter cet eſprit ſuperbe, & Galere eut le regret de ne pouvoir ſe faire obeir[& par un neveu, & par un jeune homme qu'il avoit exprés choiſi ſans merite afin qu'il luy fuſt tout à fait ſoumis. Pour le ſatisfaire un peu, il ordonna que Licinius & luy ſeroient ſeuls Auguſtes, & que Maximin & Conſtantin ne ſeroient plus appellez [ſimplement] Ceſars, mais fils des Auguſtes. [Cela ne contenta point Maximin ; & ſans s'amuſer à ce nouveau titre,]'qui ſe lit encore dans quelques medailles de luy. & de Conſtantin ; 'il ſe fit luy meſme proclamer Auguſte[2] par ſon armée : & puis le manda à Galere, comme ſi cela s'eſtoit fait ſans qu'il y euſt eu de part. Galere en fut extremement faſché ; [mais n'y voyant point de remede,]il ordonna que tous les quatre Princes ſeroient reconnus [Auguſtes &] Empereurs. [Ces quatre Princes ſont, comme on le voit par ce que nous venons de dire, Galere meſme, Licinius, Maximin, & Conſtantin, qui fut ainſi reconnu Auguſte dans tout l'Empire par l'ambition d'un autre. On ne voit pas ſi luy & Maximin conſentirent meſme que Licinius fuſt nommé avant eux.]

Bir.p.446.459. Lact.p.29|Euſ. p.310.a.

Lact.perſ.c.43. p.36, & c.44 p.38.

'Lactance dit que Maximin conſerva toujours quelque jalouſie contre Licinius, parce que Galere le luy avoit preferé :[2] & [malgré cette preference,]il s'attribuoit [en 312, aprés la mort de Galere,]le premier rang entre les Princes. Mais le Senat donna alors ce rang à Conſtantin, "à cauſe de ſon merite, ajoute Lactance. 'Euſebe dit auſſi que Licinius eſtoit aprés Conſtantin, qui

virtutis gratiâ.

Euſ.l.9 c.9.p. 257.258.

Lact.perſ.p.433.

1. 'M Baluze l'entend de Galere, [ce qui paroiſt moins naturel.]

2. *in campo Martis proximè celebrato* : On croit que c'eſtoit une revue generale des troupes.

eſtoit le premier pour la reputation & pour le rang. 'Il eſt certain comme nous l'avons déja dit, que [des l'an 311,] Licinius n'eſt nommé qu'aprés Conſtantin dans un edit celebre de Galere. 'Et cependant il ſemble, ſelon un auteur, que meſme aprés la premiere victoire de Conſtantin ſur Licinius, chacun d'eux eſtoit nommé le premier dans ſon détroit. 'Auſſi on doute que Maximin ait deferé à l'arreſt du Senat pour la preſeance de Conſtantin.

'On tire de diverſes inſcriptions, que Maximin eſtoit reconnu pour Auguſte dans l'Illyrie peu aprés le commencement de 308. [Ainſi il n'aura eſté Ceſar que trois ans,] quoique le jeune Victor diſe qu'il l'a eſté quatre. [a] Le Pere Pagi le fait Auguſte des l'an 307. [Mais c'eſt ſur un fondement fort foible; & je ne voy pas que cela ſe puiſſe accorder avec Lactance.]

l. 8. c. 17. p. 315. d.

Amm. an. p. 474 c.

Cyp. dif. 11. c. 85. 86. p. 331. 332.

Nor. de Lic. c. 1. p. 8. c.

Vict. epi. p. 543. b.

a Pagi. p. 39. 139. 140 an 307. 314.

ARTICLE XV.

Hercule quitte la pourpre & la prend pour perdre Conſtantin: Il eſt pris à Marſeille; & renonce à la pourpre pour la troiſieme & la derniere fois: Mouvement des François.

[Le Conſulat d'Hercule avec Galere nous donne lieu de croire qu'ils eſtoient aſſez bien enſemble au commencement de cette année. Mais ils ſe brouillerent ſans doute bientoſt; d'où vient que nous ne voyons point que Galere ait eu aucun égard à Hercule dans les divers reglemens qu'il fit enſuite ſur l'Empire.] 'Hercule ſe voyant donc chaſſé de Rome, banni de l'Italie, rejetté par l'Illyrie, [c'eſt à dire par Galere & par Licinius,] '& ne ſachant plus que faire, il ſe reſolut de prendre une ſeconde [2] fois la fuite. [b] Il retourna en Italie & juſqu'à Ravenne; mais de là il tourna tout court vers les Alpes, '& revint dans les Gaules trouver Conſtantin, avec deſſein de le ſurprendre & de le faire tomber dans quelque piege. Pour le mieux tromper, il quitta [une ſeconde fois] la pourpre, 'parce-qu'il n'avoit plus de provinces qui vouluſſent le reconnoiſtre, [& afin qu'on ſe défiaſt moins de ſon ambition.] 'Conſtantin le receut dans ſon palais, où il luy fit trouver le repos d'un particulier avec les richeſſes & l'honneur d'un Prince. Car il luy fourniſſoit toutes choſes en abondance, vouloit qu'on luy rendiſt autant & plus d'honneur qu'à luy meſme, & qu'on obeïſt

Pane. 9. p. 199. c.

Lact. perſ. c. 29. p. 26.

b Zoſ. l. 2. p. 673. e.

c Lact. perſ. c. 29. p. 26.

Val. r. Fr. p. 22.

Pane. 9. p. 199. 200.

1. *in Orientis partibus, Licinio, Conſtantino.*
2. Lactance dit une troiſieme fuite; mais nous n'en avons encore pu remarquer qu'une.

ponctuellement à tous ſes ordres. Ainſi il eſtoit veritablement Empereur ſans en avoir l'habit ni les ſoins. Mais il avoit l'eſprit trop inquiet pour uſer de ce bonheur.

p.198. 'Conſtantin eſtoit alors occupé à faire ſon pont ſur le Rhein;
p.199.2. '& le commencement de cet ouvrage faiſant déja trembler les peuples voiſins, les avoit obligez à luy demander la paix, & à
Lact.perſ.c.29. p.26.27. luy offrir les plus qualifiez d'entre eux pour oſtages. 'Quelques François ne laiſſoient pas d'eſtre encore en armes. Hercule conſeilla à Conſtantin de ne mener contre eux que peu de troupes, dans le deſſein de l'expoſer à quelque danger ſi les ennemis eſtoient plus forts que ſa petite armée, & de ſe pouvoir rendre luy meſme maiſtre des troupes qu'il laiſſeroit. Conſtantin qui ne penetroit pas dans ſa malice, le crut comme ſon beaupere, & un homme d'experience [Hercule l'accompagna une partie du
Panc.9.p.200. 202. chemin;] '& puis l'ayant quitté, il s'en revint fort lentement à Arles, en conſumant autant qu'il pouvoit les vivres & les proviſions, afin qu'on ne le puſt ſuivre.
Lact.perſ.c.29. p.27. 'Lorſqu'il fut arrivé [à Arles,] où il paroiſt que Conſtantin avoit laiſſé la meilleure partie de ſes troupes, & lorſqu'il crut que ce prince eſtoit déja engagé
p.27|Panc.9.p. 200. dans le pays ennemi; il reprit tout d'un coup la pourpre pour la troiſieme fois, ſe rendit maiſtre du palais & des threſors, dont il fit auſſitoſt largeſſe aux ſoldats, écrivit aux autres qui eſtoient plus eloignez, fit & dit tout ce qu'il put pour décrier un gendre à qui il avoit toute ſorte d'obligation.

Lact.p.27. 'Des que Conſtantin eut appris cette nouvelle, il revint en
Panc.9.p.202. diligence avec ſon armée. 'Il marcha par terre depuis le Rhein juſqu'à Challon, où il embarqua ſes troupes ſur la Sône, & vint
Lact.p.27. ainſi par eau juſques à Arles. 'Il ſurprit Hercule avant qu'il fuſt en état de luy reſiſter, & fit auſſitoſt revenir à luy tous les ſol-
Panc.9.p.201. dats, 'malgré les dons & les promeſſes de l'uſurpateur, [a] à la reſerve d'un petit nombre. [b] Hercule s'enfuit, & quittant Arles il crut
a p.204. b p.202|Lact p. 27|Eutr.p.587.d. trouver ſon refuge dans Marſeille dont il s'eſtoit ſaiſi, [c] & d'où
c Eutr.p.587.e. il pretendoit aller à Rome chercher ſon fils, eſperant que la qualité de pere luy feroit trouver encore quelque ſureté auprés
Lact.p.27|Panc. 9.p.202. de luy. 'Mais Conſtantin l'y ſuivit auſſitoſt par terre, [d] fit donner
d Panc.9.p.203. l'aſſaut, & quelque forte que fuſt la ville par l'art & par la nature; on pretend qu'il l'euſt emportée à l'heure meſme, ſi les échelles ne ſe fuſſent trouvées trop courtes. Il fit ſonner la
Lact.perſ.c.29. p.27. retraite, 's'approcha des murailles, ſur leſquelles Hercule paroiſſoit; luy reprocha, mais avec toute la douceur poſſible, une perfidie ſi indigne de ſon rang. Hercule ne répondit que

par des injures : mais en meſme temps on ouvroit d'un autre coſté les portes de la ville ; & les ſoldats y eſtant entrez, ſe ſaiſirent d'Hercule, & l'amenerent à Conſtantin, qui ſe contenta de luy reprocher encore ſon crime, & de luy oſter la pourpre ; mais il luy donna la vie, & le laiſſa meſme demeurer dans ſon palais, autant qu'on le peut juger de l'hiſtoire de ſa derniere perfidie & de ſa mort, que nous mettrons, avec Idace, ſur l'an 310. c 30 p. 27.

'Conſtantin avant que de marcher contre Hercule, avoit eu le loiſir de faire quitter les armes aux François. Durant que la revolte d'Hercule l'obligeoit de s'eloigner du Rhein, les barbares firent quelque mouvement, mais qui n'eut aucune ſuite : de ſorte que Conſtantin s'eſtant mis en marche ſur la nouvelle qu'il en eut, pour retourner de ce coſté là, il apprit des le lendemain que tout eſtoit appaiſé. Il l'apprit ce ſemble en un lieu où il y avoit un temple d'Apollon, que le panegyriſte veut faire paſſer pour le plus beau qui fuſt dans le monde, 'quoique l'hiſtoire ne nous en donne aucune autre connoiſſance. 'Conſtantin [qui n'avoit point encore renoncé au paganiſme,] y rendit ſes actions de graces à cette idole, & y fit de riches preſens. [Nous avons cru devoir mettre toutes ces choſes de ſuite, quoique peuteſtre la revolte d'Hercule ne ſoit arrivée que l'année ſuivante] Panc. 9 p. 204. n p. 361. p. 204. 205.

ARTICLE XVI.

Alexandre ſe fait Empereur en Afrique : Panegyrique de Conſtantin par Eumene.

'LACTANCE ne contoit que ſix Empereurs à la fin de l'an 307. [Il s'y en joignit bientoſt un ſettieme. Car on ne peut commencer pluſtard qu'en 308 le regne d'Alexandre dans l'Afrique,] 'puiſqu'il dura plus de trois ans, [a] & finit avant la guerre de Conſtantin contre Maxence, [c'eſt à dire avant 312.] Zoſime qui parle aſſez amplement de cet Alexandre, [b] dit que Maxence delivré [ſur la fin de l'an 307,] de la guerre de Galere, & des mauvais deſſeins d'Hercule, [1] ſe croyant affermi dans ſa domination, envoya ſes images en Afrique pour s'y faire reconnoiſtre Empereur. Les milices du pays les rejetterent, aimant mieux obeïr à Galere, à qui l'Afrique ſembloit appartenir depuis que Lact. perſ. c. 29. p. 26. Nor. de Dio. c. 5. p. 25. b. c. a Zoſ. l. 2. p. 675. 676. b p. 674. c

1. Zoſime ſemble vouloir que Galere & Hercule fuſſent déja morts : mais cela ne ſe peut.

 L'an de J C. 308, de Constantin 2, 3.

Severe eſtoit mort, puiſqu'il n'y avoit alors que luy qui fuſt reconnu pour Auguſte.] Maxence pourſuivit ſon entrepriſe ; & les ſoldats de l'Afrique ne ſe voyant pas en état de luy reſiſter, voulurent s'en aller à Alexandrie : mais ils furent arreſtez par les troupes [de Maxence,] auſquelles ne pouvant pas reſiſter, ils [" ſe ſoumirent au tyran,] & retournerent à Charthage. NOTE 22.

d. 'Maxence vouloit paſſer en Afrique, pour punir [avec ſa cruauté" ordinaire] ceux qui avoient rejetté ſes images: mais ſes &c.

a. ſacrificateurs luy dirent que ſes dieux ne le vouloient pas: '& d'ailleurs il craignoit Alexandre qui y eſtoit Vicaire du Prefet du Pretoire, [& qui avoit peuteſtre à craindre ſa colere pour luy meſme.] Il ſe contenta donc de demander à Alexandre pour

p. 675. a. oſtage un fils qu'il avoit. 'Alexandre qui craignoit les infames dereglemens de ce prince, s'excuſa de l'envoyer : & comme on eut decouvert un peu aprés, que Maxence avoit envoyé des gents pour l'aſſaſſiner, les ſoldats crurent que cette occaſion

Vict. epi. p. 542. d. eſtoit favorable pour ſe revolter, 'firent Alexandre leur Empereur, & le revétirent de la pourpre à Carthage. [a] Il eſtoit Phrygien d'origine ſelon le jeune Victor & Zoſime, [b] ou ſorti d'une famille de payſans dans la Pannonie ſelon Aurele Victor. [c] Mais on convient qu'il avoit peu de genie, peu de cœur, peu de vigueur, & beaucoup d'années. [d] Ses troupes eſtoient remplies de nouvelles levées, la moitié ſans armes. [e] Avec cela, [comme il avoit affaire à Maxence,] il ne laiſſa pas de garder comme nous avons dit, le titre d'Auguſte plus de trois ans, [1] & ſes medailles 1.

a p. 543 b | Zoſ. p. 675 a.
b Aur. Vict p. 526. b.
c b | epi. p. 543. b | Zoſ. p. 675. a.
d Aur. vict. p. 526. b.
e Goltz. p. 125. f.

Pagi. 305. § 19. greques marquent juſqu'à la quatrieme année de ſon regne. 'Il paroiſt qu'il fit quelque perſecution contre l'Egliſe.

Bir. p. 445. 'On croit qu'un Nigrinien qu'on voit dans une medaille avec une couronne de rayons, & le titre de *Divus*, eſtoit fils de cet Alexandre, [qui aura eſté fait par luy Ceſar ou Auguſte, & ſera mort avant luy.]

Helio. p. 113. d. e. 'Lampride promet à Conſtantin de faire l'hiſtoire de Licinius, de Severe, d'Alexandre, & de Maxence, dont tout le pouvoir avoit eſté réuni dans ſa perſonne: [mais nous ne ſavons point qu'il l'ait fait.] Il ſemble vouloir attribuer" de bonnes & de grandes qualitez à tous ces princes, [en qui les autres hiſtoriens n'en remarquent guere que de fort mauvaiſes.] *eorum virtuti.*

L'AN DE JESUS CHRIST 309, DE CONSTANTIN 3, 4.

Buch. cycl. p. 238 | Idat. 'Maxence ſe fit Conſul pour la ſeconde fois à Rome en cette

Spanh. l. 6. p. 600. Ner de Dioc. c. 5. p. 156.

1. 'Mr Sphanheim dit que les medailles d'Alexandre, de Julius Valens, & de Martinien, ſont ſuſpectes aux habiles antiquaires. 'Neanmoins le Cardinal Noris s'en ſert comme d'une autorité certaine.

année avec Romule ſon fils. 'On croit ordinairement qu'il n'y eut point de Conſul dans le reſte de l'Empire, 'parce que les meilleurs faſtes ſe contentent de marquer cette année par ceux de la precedente; 'ce que l'on exprime en ces termes, *Aprés le dixieme & le ſeptieme Conſulat.* [a]Il y en a neanmoins qui marquent cette année le premier Conſulat de Licinius: [b]Et il a certainement eſté Conſul avant la mort de Galere.

Onu in faſt. p. 263 264.

Buch. cycl p. 249. Idat. Proſp. Caſd.

[a] Cyp. diſſ. ap. p. 102.

[b] Euſ. l. 8. c. 17. p. 316. a

[c] Aurele Hermogene fut fait Prefet de Rome le 30 d'octobre.

Not 124. ['Il faut ce ſemble mettre en cette année][d]le panegyrique qu'Eumene prononça en l'honneur de Conſtantin dans la ville

1. de[1] Treves, à ce que croient les plus habiles, 'le jour que Conſtantin y celebroit la fondation de cette ville, '& peu aprés le [25 Juillet] auquel il avoit pris la pourpre. 'Eumene y remarque que Conſtantin faiſoit alors reparer les murailles de la ville [de Treves] qui avoit eſté ruinée, [ſans qu'on ſache en quel temps, ni par quel accident.] Il y faiſoit baſtir un grand cirque, une grande place, des baſiliques, un palais pour la juſtice; & tout cela avec beaucoup de magnificence.

[c] Buch. p. 238.

[d] Pan. 9. p. 198. c. n. p. 358

p. 190. 205. c.

p. 191. a.

p. 205. c.

'Tous les endroits où il paſſoit ſe ſentoient de ſa liberalité: 'c'eſt pourquoi Eumene le prie de vouloir auſſi viſiter la ville

p. 206. a.

p. 205. 206.

V. Dioclecien § 12. ['d'Autun] dont il eſtoit, [& où il enſeignoit la rhetorique;] s'aſſurant qu'on la verroit auſſitoſt refleurir, & qu'on en rebaſtiroit les temples & les autres lieux publics; [ce que Conſtance avoit déja commencé.] 'Il y avoit entre autres un temple d'Apollon où l'on voyoit des ſources d'eaux chaudes ſans mauvaiſe odeur, & ſans mauvais gouſt. Eumene pretend que ces eaux puniſſoient les parjures. 'Il recommande à la fin cinq enfans qu'il avoit, dont l'un ſervoit Conſtantin en qualité d'avocat du fiſc, & ſes diſciples, dont pluſieurs eſtoient déja employez dans les premieres charges de la Cour & de l'Etat. 'Conſtantin vint depuis à Autun, 'ſur la fin de l'an 311, [comme nous le pourrons dire alors.]

p. 205. b.

p. 206. b. c.

8. p. 184 b.

p. 88. b.

1. ſur une grande riviere qui tombe dans le Rhein au deſſus de Cologne, ce qui convient à la Moſelle qui paſſe à Treves.

ARTICLE XVII.

Maximien Hercule veut tuer Conſtantin ; eſt reduit à ſe pendre.

L'AN DE JESUS CHRIST 310, DE CONSTANTIN 4, 5.

'Andronicus, & Probus, Conſuls.

Cyp. diſſ. ap. p. 302.

[COMME 'ces Conſuls nommez ſans doute par Galere, ne furent pas reconnus à Rome, où]'Maxence ſe fit ſeul Conſul pour la troiſieme fois ; [a]cette année eſt datée dans les faſtes comme la precedente, *L'an deuxieme aprés le Conſulat dixieme & ſettieme.* Probe peut aiſément eſtre celui]'que Galere avoit deputé à Maxence[en l'an 307.] NOTE 125.

Idat. Buch. p. 238. al. Idat. Buch p. 249 Proſp. &c. Amm. an. p. 472. b.

Buch. p. 238. 'Rufius Voluſianus fut fait Prefet de Rome le 28 d'octobre.

['Il faut mettre en cette année, & dans le mois d'avril au pluſtard la mort de Maximien Hercule. Ce prince inquiet & ambitieux]'ne put ſouffrir longtemps l'état honteux où il ſe trouvoit reduit par ſes crimes, & par la juſtice de Conſtantin. NOTE 126.

Lact. perſ. c. 30. p. 27.

'Il demanda à voir ſa fille Fauſte, & s'efforça par prieres & par careſſes de la porter à trahir Conſtantin ſon mari, & à faire en ſorte que la chambre où il couchoit demeuraſt ouverte & mal gardée. Elle luy promit tout ce qu'il voulut, 'mais decouvrit auſſitoſt la choſe à Conſtantin. [b]Ce prince ne voulant pas le condanner ſans preuve, fit mettre ſa chambre en l'état que ſouhaitoit Hercule ; mais il n'y laiſſa qu'un eunuque au lieu de luy. Hercule ne manque pas de venir au milieu de la nuit : il trouve peu de gardes, à qui il dit qu'il venoit pour raconter à Conſtantin ſon fils un ſonge qu'il avoit eu. Il entre dans la chambre, tue l'eunuque, & ſort en meſme temps, en diſant tout haut qu'il avoit tué Conſtantin. vocat.

Ib. Eutr. p. 287. d. Zoſ. l. 2. p. 674. c. b Lact. perſ. c. 30. p. 27.

p. 28.

Ibid. 'Mais au meſme moment Conſtantin parut bien accompagné, [l'arreſta,]& luy fit voir le corps de celui qu'il avoit tué. A ce ſpectacle il demeura interdit & ſans parole, convaincu d'un crime deteſtable qu'il ne pouvoit ni excuſer ni nier. Comme l'eſperance qu'il avoit eue en la bonté de Conſtantin l'avoit porté à ce dernier crime ; ce prince ne crut plus devoir uſer de miſericorde envers luy. Toute la grace qu'il put luy faire, fut de luy laiſſer le choix de ſa mort, & il choiſit de ſe pendre & de s'étrangler luy meſme, [c]à quoy Euſebe dit qu'il fut encore reduit par des viſions effrayantes, qui eſtoient l'effet & la punition de ſa deteſtable vie.

Ib. Vict. epi. p. 542. c. Paul. ill. t. 1. p. 92. Suid. p. 741. a. c Euſ. l. 8. c. 18. p. 317. c.

Voilà

L'an de J. C. 325, de Conſtantin 43.

'Voilà quelle fut la fin de ce prince ſi ſuperbe, qui aprés avoir regné vingt ans avec beaucoup de gloire & de bonheur, [a] termina ſa vie par la mort de toutes la plus honteuſe & la plus infame, [b] mais la plus digne de ſon impieté, dit S. Eucher. [c] Divers auteurs écrivent qu'il mourut à Marſeille. [Il y a quelque lieu de craindre qu'ils ne confondent ſa mort avec ce que nous avons raporté ſur l'an 308,] [d] comme Zoſime l'a confondue avec celle de Maximin II, [e] lorſqu'il le fait mourir à Tarſe de maladie. [Il peut neanmoins eſtre effectivement mort à Marſeille:] [f] & nous apprenons "d'une ancienne chronique, que vers l'an 1054, [g] on pretendit y avoir trouvé ſon corps, ſi bien * embaumé qu'il eſtoit encore "tout entier, dans un cercueil de plomb, enfermé dans un tombeau de marbre. L'auteur dit l'avoir appris de ceux qui l'avoient vu; & il ajoute que par le conſeil de Raimbaud Archeveſque d'Arles on jetta dans la mer "ce malheureux corps, [1] & ce ſemble avec ſon tombeau, & tout ce qu'on y trouva. 'S. Ambroiſe nous avoit déja appris qu'il avoit eſté inhumé dans un tres beau tombeau [2] de marbre. [Conſtantin voulut ainſi honorer en une perſonne ſi indigne la qualité d'homme, de prince, & de beaupere, & faire voir qu'il n'avoit point agi à ſon égard par animoſité & par paſſion.] 'Mais il y a plus lieu de s'étonner de ce qu'on donne à un de ſes enfans la qualité de petit-fils de Maximien, comme ſi c'euſt été une choſe capable de le relever. On y donne meſme à ce prince, [encore plus criminel que malheureux] le titre de dieu, que l'on croit lui avoir été attribué par l'impieté de Maxence digne fils d'un ſi méchant pere.

[Comme Conſtantin n'avoit agi avec lui que par un eſprit de juſtice, ce fut ſans doute dans le meſme eſprit] 'qu'il fit abatre "ſes ſtatues, ſes images, ſes inſcriptions, & toutes les marques d'honneur qu'on luy avoit elevées, ſans epargner meſme celles qui lui étoient communes avec Diocletien: & il continua la meſme choſe aprés s'eſtre rendu maiſtre de Rome. Ainſi Hercule fut le premier de ceux qui avoient perſecuté l'Egliſe avec Diocletien, que Dieu punit par cette infamie: [& il l'avoit peuteſtre perſecuté le premier en la perſonne de S. Maurice, de ſes compagnons, & de beaucoup d'autres Martyrs des Gaules.] 'Le jeune Victor écrit qu'il n'avoit encore que ſoixante ans lorſqu'il mourut.

Novalicienſe. *&c. &c.

&c. 1. 2.

Note 27.

[a] p. 28 [Euſ l. 8. c. 13. p. 310. bis. Conſ l. 1. c. 47. p. 431. d.
[b] Paul. ill. c. 1 p. 91.
[c] Vict epi. p. 542. c. Eutr. p. 587. d.
[d] Boſq. t. 2. p. 128.
[e] Lact. perſ. n. p. 430. a.
[f] Zoſ. l. 2. p. 674. c.
[g] Pagi, 325. 7.
[1] Du Ch. t. 3 p. 641. b. c.
[2] Amb. ep. 57. p. 821. f.

Lact perſ. c. 42. p. 361 Euſ l. 8. c. 13 p. 310. bis. Conſ l. 1. c. 47. p. 431. d.

Vict epi. p. 542. f.

1. *Cum totis libris.* Je penſe qu'il faut *labris*. L'auteur ajoute à cela un prodige.
2. Il dit *de porphyre*; & la chronique, *d'un marbre tres blanc*.

ARTICLE XVIII.

Horrible maladie de Galere : Guerre de Conſtantin en Allemagne.

Lact perſ.c.31. p.28. 'LA vengeance de Dieu qui avoit puni Maximien Hercule, ſe fit [auſſitoſt] aprés ſentir à Maximien Galere, qui avoit proprement eſté l'auteur de la perſecution. 'Il ne ſongeoit qu'aux moyens de dépoſſeder Maxence, '& à amaſſer de l'argent, [partie pour cette guerre, partie] pour ſolenniſer la vingtiéme année de ſon régne 'le premier mars de l'an 312. [a] Lactance décrit combien de violences on exerça alors ſur les peuples pour lui faire trouver de l'argent, & comment il ruina une ſeconde fois ſes provinces pour des deſſeins que Dieu ne luy donna pas le loiſir d'exécuter. 'Car lorſqu'il eſtoit encore dans la 18[e] année de ſon régne, [qui finiſſoit avec le mois de fevrier 310,] Dieu le frapa d'une playe incurable, mais horrible, dans les parties les plus ſenſibles & les plus ſecrettes. 'On en peut voir une ample deſcription dans Lactance & dans Euſebe. [b] Il ſuffit de dire, qu'outre la douleur qui lui faiſoit jetter des cris effroyables, il ſortoit de ſes plaies une puanteur qui infectoit non ſeulement tout le palais, mais meſme, ſelon Lactance, toute la ville où il eſtoit. 'Ce n'eſtoit pas Nicomedie, mais apparemment Sardique [dans la Dace.] [c] Cette puanteur eſtoit ſi inſuportable, qu'elle empeſcha pluſieurs medecins d'approcher de luy. On les fit mourir, & on n'en traita pas mieux quelques autres qui avoient travaillé inutilement à le guerir. 'Il eut recours à Apollon, à Eſculape, & à tous ſes dieux; & Apollon, [ou quelque impoſteur ſous ſon nom,] enſeigna des remedes qui ne firent qu'aigrir le mal. Il paſſa en cet état une année entiere [& audelà,] 'juſqu'à ce qu'enfin le mal l'emporta l'année ſuivante au mois de may. 'Les auteurs payens parlent auſſibien que les Chrétiens de cette maladie de Galere.

Zoſ l.2 p.674.b. Lact.c.31 p.28. 29. c.35. p.32. a c.31. p.28.29. c.31. p.29. p.293. Euſ l.9. c.16. p.314.315. b Lact.c.33. p.30. c.35. p.32 Amm. au p.472.c Nor. de Lic.c 2. p.44. c Euſ l.8. c.16. p.315. a. b. Lact.c.33. p.30. c.35. p.31. Aur.V. epit. p. 521. ſ. 522. c Zoſ. p.674. b Amm. au. p.472. c.

[Eumene qui avoit fait un panegyrique de Conſtantin vers le mois d'Aouſt de l'année precedente, n'y marquant point d'autres expéditions de ce Prince que celles dont nous avons parlé ſur les années 306 & 308, nous donne lieu de mettre en celle-ci ou en la ſuivante,] 'celles que nous trouvons encore avoir precedé la guerre que Conſtantin fit en 312 à Maxence. [Ce que nous en avons de plus illuſtre.] 'eſt la guerre contre les Allemans, contre les Bructeres, les Queruſques, les Camaves [nations Françoiſes,] &"contre d'autres peuples d'Allemagne peu con-

Pane. 7. p. 163. 165. p.154 Val.r.Fr. l. 1. p. 19.

Vargiones, Tubantes.

L'an de J C. 310. de Conſtantin 4, 5.

nus. Ces peuples aprés avoir attaqué les Romains chacun de leur coſté, ſe liguerent enſemble pour faire un puiſſant armement. Conſtantin déguiſé & accompagné ſeulement de deux perſonnes, s'en alla au milieu d'eux pour les reconnoiſtre, 'ſe faiſant paſſer pour un deputé de l'Empereur, ſi c'eſt [1] luy dont parle Syneſe: '& comme il vit que de peur de combatre contre luy, ils ſongeoient à ſe ſeparer, ce qui lui euſt rendu la victoire plus longue & plus difficile, il leur fit croire que l'Empereur eſtoit bien eloigné de là. Ainſi ils hazarderent la bataille, & lui donnerent le moyen de les vaincre tous en un ſeul combat: [Je ne ſçay ſi ce ſeroit à cauſe de cette victoire,] 'qu'il prit vers ce temps-ci le titre de *Maximus* ou *tres grand*. On commence à le trouver dans des medailles qu'on croit marquer la ſolennité de la cinquiéme année de ſon regne, commencée en 310.

Syn. reg. p. 19. a.

Pane. 7. p. 154.

Birag. p. 462. Pagi, 311. § 7.

'Aprés qu'il eut ou chaſſé des Gaules ou entierement dompté les barbares qui troubloient l'Empire du coſté du Rhein & de l'Ocean, [qui étoit le pays des François,] Euſebe nous aſſure qu'il paſſa en Angleterre, où il ſoumit les peuples ennemis, [mais apparemment ſans aucune guerre conſiderable,] 'puiſque les panegyriſtes ne parlent pas meſme de ce voyage. 'Il s'occupa enſuite à viſiter les pays où il n'avoit pas encore eſté, pour y régler tout ce qui n'eſtoit pas dans l'ordre. [Nous le verrons venir à Autun ſur la fin de l'année ſuivante.]

Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 25. p. 420. b.

n. p. 264. 2. a.

c. 25. p. 420. b c.

ARTICLE XIX.

Galere fait ceſſer la perſecution, & meurt: Licinius & Maximin partagent ſes Etats: Valerie ſa veuve tres maltraitée par Maximin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 311, DE CONSTANTIN 5, 6.

NOTE 28. *'Maximianus Galerius VIII, & "Maximinus II, Augg. Conſuls.*

Lact. perſ. c. 35. p. 31. Buch. cycl. p. 238.

'IL paroiſt que Maxence n'admit point le Conſulat de Maximin non plus que de celui de Galere: [ce qui montre qu'il n'avoit alors aucune union avec ces princes.] Ainſi Rome fut ſans Conſuls juſqu'au mois de ſeptembre, auquel Rufin & Euſebe ["Voluſien] eurent cette dignité. [Le premier peut eſtre] Aradius Rufinus qui fut Prefet de Rome l'année ſuivante, [& l'autre

V. la note 28.

1. 'D'autres l'entendent de Galere, [a] qui fit à peu prés la meſme choſe dans la guerre de Perſe. *V. Diocletien* § 26.

[a] Feſt. p. 13. Lact. p. 386. b.

Rufus [ou plutoſt] Rufius Voluſianus, [que nous allons voir Preſet du Pretoire ſous Maxence.]

p. 2.8. 'Junius Flavianus fut fait Preſet de Rome le 28 d'octobre.

Lact.c.33.p.301 Euſ l 8.c.17.p. 315. b. 'La maladie "de Galere continuant & s'augmentant même toujours, ſon orgueil fut enfin dompté par ſes maux. Il fut contraint, [comme Antiochus,] de reconnoiſtre le Dieu qui le frapoit pour avoir perſecuté ſes ſerviteurs: & ainſi il fit un edit pour faire ceſſer la perſecution, [mais un edit tres peu capable d'attirer ſur luy la miſericorde de Dieu, puiſqu'on n'y voit rien qui approche de la penitence meſme d'Antiochus. Il eſt au contraire plein de vanité, & meſme de blaſpheme contre la religion Chrétienne.] 'Il eſt au nom de trois Auguſtes, Galere, Conſtantin, & Licinius. [Il n'y eſt point parlé de Maxence ni de Maximin, parcequ'apparemment l'un eſtoit regardé comme ennemi, & "l'autre ne vouloit nullement ceſſer de perſecuter les Chrétiens: ou bien il faut dire] 'que comme le nom de Licinius eſt oublié par erreur dans les editions ordinaires d'Euſebe, [& meſme dans la traduction de Rufin, c'eſt auſſi par une pure omiſſion des copiſtes, que le nom de Maximin y manque.] 'Car Lactance dit que l'indulgence accordée aux Chrétiens, étoit "ſous ſon nom auſſibien que ſous celui des autres princes.

V. la perſ. de Diocletien § 40, 41.

Euſ. p. 315. c. d.

Ib. § 42.

n.p.171.1.a.

Lact.c.35.p.32.

communi titulo.

'L'edit fait dans la 20e année de Galere, & ainſi aprés le premier jour de mars, [a] fut affiché à Nicomedie le 30 avril de cette année, & on y apprit des le mois ſuivant la mort de Galere. [b] Il avoit regné 19 ans & un peu plus [c] depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar, & il avoit eſté Auguſte ſix ans & quelques jours; d'où vient que ſes medailles marquent juſqu'à ſa 7e année. [d] En mourant il recommanda à Licinius ſa femme Valerie fille de Diocletien, & Candidien ſon fils naturel, & les luy remit entre les mains; [ce qui marque que Licinius aſſiſtoit à ſa mort.] 'Il fut enterré dans la Dace au même lieu où il étoit né. [e] On eut la folie de faire un dieu [de ce malheureux mangé tout vivant par les vers.]

Euſ. p. 315. d| Pagi. 311. § 12.
a Lact. c. 35. p. 31.
b Amm.an.p. 427.c|Euſ.l.8.c. 17. p. 315. d.
c Pagi,311.§ 12. 13.
d Lact. c. 35 50. p. 32. 44.
Vict.epi.p. 543. a.
e Hir.p.444|Euſ. l.9.c.10.p.364.b.

Lact.perſ.c 36. p. 32. 'Des que Maximin eut ſceu la mort de Galere, il accourut de l'Orient pour ſe ſaiſir des pays qui luy avoient appartenu, s'eſtant tenu tout preſt par avance. Il entra dans la Bithynie, & durant que Licinius "deliberoit, il étoit déja maiſtre de tout ce qui eſt audelà de la Propontide. Il furent prets ſur cela d'en venir à la guerre, & ils étoient tous deux avec des troupes, l'un ſur les coſtes de l'Aſie, l'autre ſur celles de l'Europe. Enfin neanmoins ils s'accorderent, ſe virent dans le détroit de Calcedoine, '& ſe jurerent une paix & une amitié ſincere. [g] On voit que

morante.

p 32|Euſ.l.9.c 10. p. 363. a.
g Euſ l 9.c.6.p. 351.d|Pagi,311. § 14.

Maximin demeura maiſtre de la Bithynie, '& que Byzance & Heraclée dans la Thrace obeïſſoient à Licinius, le détroit [de Calcedoine] eſtant la borne des deux Empires. Lact. c. 45. p. 39. d

'Valerie veuve de Galere qui l'avoit laiſſée entre les mains de Licinius, 'voulut luy ceder tout ce qu'elle avoit à prétendre ſur la ſucceſſion de ſon mari. Cela ne ſe fit pas néanmoins ; [de quoy on ne dit pas la raiſon,] 'mais ſeulement qu'elle aima mieux ſe retirer ſur les terres de Maximin avec Priſca ſa mere femme de Diocletien, Candidien fils de Galere, '& Severien fils de Severe [tué en l'an 307.] Ils croyoient trouver plus de ſureté auprés de Maximin, comme moins méchant ; & Valerie ſurtout, parcequ'il avoit une femme. 'Elle s'excuſa neanmoins de lui ceder ſes droits pour la ſucceſſion de Galere. c. 35. p. 32. c. 50. p. 45. p. 45 c. 15. 39 p. 12. 34. c. 39. p. 36. c. 50. p. 45.

'Maximin d'abord la traita avec reſpect, l'appellant meſme ſa mere. Mais peu aprés elle ſe trouva bien ſurpriſe, lorſque Maximin ſans attendre même qu'elle euſt achevé le temps de ſon deuil, lui fit parler de l'epouſer, offrant pour cela de repudier ſa femme. Elle lui fit avec liberté la ſeule reponſe qu'elle luy pouvoit faire avec honneur ; Que dans l'état & l'habit où elle eſtoit, *impiè facere* elle ne pouvoit pas parler de mariage ; 'Qu'elle trouvoit étrange qu'il ſongeaſt à repudier une femme dont il n'avoit pas ſujet de *nefas eſſe.* ſe plaindre ; Que ce procedé lui donnoit lieu de craindre la meſme choſe pour elle meſme ; & qu'enfin "il n'eſtoit point permis à une perſonne de ſon nom & de ſon rang de penſer à un ſecond mari ; que ce ſeroit une choſe trop odieuſe & ſans exemple. c. 39. p. 34. 35.

'Cette réponſe genereuſe changea la paſſion de Maximin en haine & en fureur. Il relegua Valerie, & ſa mere même, la fit trainer tantoſt en un lieu, tantoſt en un autre, s'empara de tous ſes biens, luy oſta ſes officiers, fit donner la queſtion à ſes eunuques juſqu'à en mourir, & fit perir d'illuſtres dames ſur de fauſſes accuſations d'adultere, parcequ'elle les aimoit, '& qu'elles eſtoient plus chaſtes qu'il n'euſt voulu. On en marque trois entre autres deux femmes de Senateurs, & une qui avoit une fille Veſtale à Rome. Elles furent executées à Nicée par le Prefet Eratinée, ſur l'accuſation d'un Juif à qui on avoit promis le pardon de divers crimes dont il étoit coupable. Le Prefet fut contraint de prendre une eſcorte de ſoldats pour les juger & les faire exécuter, depeur d'eſtre lapidé par le peuple qui gemiſſoit d'une injuſtice ſi viſible. L'accuſateur ne laiſſa pas d'eſtre mis en croix, où il déclara ces dames innocentes, & decouvrit tout le miſtere. p. 35. c. 40. p. 35. 36.

c. 41. p. 56. 'Valerie releguée dans les deſerts de la Syrie trouva moyen de faire ſavoir ſon état à Diocletien ſon pere, qui deputa plusieurs fois à Maximin diverſes perſonnes, & entre autres un officier conſiderable dans les troupes & ſon parent, pour le prier par toutes les obligations qu'il luy avoit, de lui renvoyer ſa fille: c. 42. p 36. Et jamais il ne le put obtenir. 'Ce fut une des cauſes du chac. 50. 51. p. 44. 45. grin qui le fit mourir. 'Maximin, quelque irrité qu'il fut contre Valerie, ſe contenta neanmoins de la tourmenter par divers exils. Mais nous verrons que Licinius paſſa plus avant, comme nous le dirons dans la ſuite.

ARTICLE XX.

Conſtantin rétablit Autun : Maxence ſe rend maiſtre de l'Afrique, & la ruine.

Panc. 8. p. 188. Pagi, p. 142. [POUR paſſer de l'Orient dans les Gaules,] 'il paroiſt que Conſtantin eſtoit dans la ſixieme année de ſon regne, Panc. p. 183. lorſqu'il vint à Autun. 'Cette ville eſtoit alors dans une grande deſolation, parce que dans la derniere aſſiete des impoſts, on l'avoit taxée, comme le reſte des Gaules, à proportion du nombre des habitans du pays, & des terres de ſa juriſdiction, ſans conſiderer que les peuples eſtoient pauvres, & les terres pour la pluſpart fort mauvaiſes, ou entierement deſertes & aban- p. 184. données. 'Conſtantin vit luy meſme en paſſant, le mauvais état de la campagne, & ne put s'empeſcher d'en temoigner ſa douleur : [& la ruine de la campagne eſtoit celle de la ville, dont les principaux bourgeois eſtoient chargez de la levée des impoſts.]

p. 185. 'Quand Conſtantin arriva à la ville, on le receut avec toute la magnificence poſſible, & on fit meſme ſervir les dieux à parer les rues pour l'honorer : mais cela ne l'empeſcha pas de re- p. 179. 185. connoiſtre la miſere des habitans : 'Il fit appeller les magiſtrats, qui s'eſtant proſternez devant luy, il les fit relever, il leur demanda de quoy ils avoient beſoin, & avant qu'ils oſaſſent luy p. 187. 188. répondre, 'il leur offrit de leur remettre ce qui eſtoit dû des cinq dernieres années, qui eſtoient les cinq premieres de ſon regne : & pour les ſuivantes aprés celle qui couroit, de relaſcher la taxe de ſix mille perſonnes ſur les 25 mille compriſes dans le rôle, c'eſt à dire plus du quart des impoſitions. Il leur deman- p. 185. da encore pluſieurs fois ſi cela leur ſuffiſoit, '& les larmes qu'il

repandoit en meſme temps, marquoient encore mieux ſa bonté, que ſes paroles & une gratification ſi ample ne pouvoit faire.

'Pour reconnoiſtre cette bonté par laquelle il devenoit le reſtaurateur & comme le fondateur de la ville, elle prit le nom de Flavia, [qui étoit celui de la famille de Conſtantin :] '& quand ce Prince fut retourné à ſa reſidence ordinaire, [c'eſt à dire apparemment à Treves,] Eumene lui en vint faire un remerciement public au nom de toute la Ville. Ce diſcours, [qui eſt le dernier que nous ayons de luy,] s'eſt conſervé juſques à nous. 'Il l'y aſſure que la remiſe qu'il avoit faite, eſtoit non ſeulement la conſervation de la ville, mais le profit meſme de ſon Epargne, puiſque le deſeſpoir & l'incapacité où l'on eſtoit auparavant de payer le tout, faiſoit qu'on ne faiſoit pas meſme d'effort pour payer ce qu'on pouvoit ; 'pluſieurs des habitans aimant mieux ſe cacher dans les bois, ou abandonner tout à fait le pays, que de cultiver des terres dont le fruit ne ſuffiſoit pas pour payer les impoſts, bien loin qu'ils en puſſent eſperer aucun profit.

p. 179. 189. p. 179. 180. p. 187. p. 189.

'Conſtantin travailloit [alors] à établir la paix dans les Gaules, pour ſe préparer à la guerre dont il eſtoit menacé du coſté de l'Italie. 'Car Maxence [oubliant qu'il eſtoit ſon beaufrere,] vouloit le depouiller de ſes Etats, feignant pour cela d'eſtre fort irrité de la mort d'Hercule ſon pere, 'de laquelle on aſſure qu'il eſtoit fort peu touché. 'Mais avant que d'entreprendre cette guerre, il voulut eſtre maiſtre de l'Affrique, où nous avons vu qu'Alexandre regnoit [depuis l'an 308.] 'Il n'y envoya que fort peu de troupes ſous la conduite de Rufus ou Rufius Voluſianus ſon Prefet du Pretoire, [qui pouvoit eſtre le Conſul de cette année,] & de Zene homme celebre dans la guerre, & fort eſtimé pour ſa bonté. Des le premier combat, un bataillon d'Alexandre ayant plié, il prit luy meſme auſſitoſt la fuite. Il fut pourſuivi, pris & étranglé : & la guerre finit ainſi ſans beaucoup de peine.

Aur. V. p 516. b. Zoſi 2. p 675 b. c] Lact. perſ. c. 43. p. 37. Aur. V. p. 516. Zoſ. p. 675. c. d] Aur. V. p. 515. b.

'Les maux de l'Afrique ne finirent pas pour cela. Tous ceux qui avoient de la naiſſance ou des biens, eſtoient accuſez d'avoir favoriſé la rebellion d'Alexandre, & auſſitoſt condannez ſans miſericorde à perdre ou les biens ou la vie meſme. 'Maxence ordonna outre cela de piller, de ſaccager, de bruler Carthage, qui eſtoit alors un des grands ornemens du monde, avec tout ce qu'il y avoit de plus beau dans l'Afrique. 'Ainſi il epuiſa, & abatit preſque tout à fait cette belle province qu'il vouloit meſme

Zoſ. p 675. d. c. Aur. V. p. 516. b. Pane. 6. p. 145. 173.

Aur.V.p.526.d. entierement ruiner. 'On marque que la Ville de Cirthe [capitale de la Numidie,] fut renverſée par le ſiege d'Alexandre, [ſoit qu'il l'euſt aſſiegée, parcequ'elle refuſoit de lui obeïr, ſoit qu'il y ait été aſſiegé luy meſme, ce qu'on auroit peine à accorder Zoſ.l.2.p.675.e. avec ce que nous avons dit aprés Zoſime.] 'Maxence triompha à Rome de la défaite d'Alexandre, ou plutoſt de la deſtruction de Carthage [& de l'Afrique.]

311, de Conſtantin 5. 6.

ARTICLE XXI.

Maxence ruine Rome par ſa tyrannie.

Zoſ l. 2. p. 675 676. aEutl.6.c.14.p. 310. b.c.

'SI Maxence pilloit & ravageoit l'Afrique, il ne traitoit guere moins mal l'Italie & Rome meſme. [a] D'abord qu'il ſe fut rendu maiſtre de la Ville, il s'efforça pour gagner le peuple, de faire paroiſtre "de la religion & de la douceur, & pour cela meſme "il fit ceſſer la perſecution des Chrétiens. Mais il ſe fit bientoſt connoiſtre pour tel qu'il eſtoit, 's'abandonna avec une fureur incroyable à toutes ſortes de crimes & de debauches. [b] Il enlevoit les femmes des premieres perſonnes du Senat, & aprés en avoir abuſé il les renvoyoit à leurs maris. [c] Mais quand ſa brutalité attaquoit des femmes Chrétiennes, il y trouvoit une reſiſtance genereuſe, parcequ'elles aimoient mieux luy abandonner leur vie que leur pudeur.

&c. V. la perſ. de Diocl. § 28. 32.

cAur.V. p. 526. b.c.[Panc.6.7.p. 137.138.[Phot.c. 62.p.64.[Zoſ.p. 676. a. bEutſ.p.310.c.d. c v.Conſt.l.1.c. 33. p. 424.d.

'Il n'épargna pas meſme le Prefet de la Ville, qui n'oſoit reſiſter à ſa violence. Mais ſa femme qui eſtoit Chrétienne, & que Rufin nomme Sophronie, ayant demandé un peu de temps pour s'habiller, entra dans ſon cabinet, où aprés s'eſtre miſe à genoux pour faire ſa priere, elle s'enfonça le poignard dans le ſein, & tomba morte auſſitoſt. Euſebe & Rufin louent extremement cette action. 'Pallade ſemble auſſi l'approuver, [car c'eſt viſiblement la meſme hiſtoire, quoiqu'on ait mis Magnence dans ſon texte au lieu de Maxence. Cette action eſt certainement grande auſſibien que celle de Razias dans les Macabées. Elle montre dans Sophronie un courage au deſſus de ſon ſexe, & un amour extraordinaire de la pureté.] 'Mais avec tout cela elle ne peut eſtre legitime, ſi elle n'a eſté faite par un mouvement extraordinaire de l'Eſprit de Dieu : & c'eſt ce que nous n'avons lieu de préſumer que dans les perſonnes qui ſont canoniſées par une tradition perpetuelle de l'Egliſe. 'C'eſt ce que nous voyons de Ste Pelagie d'Antioche. [Mais nous ne le voyons pas.

hiſt.l.8 c.14.p. 213.b[Ruf.c.17. p.145. 1.

Lauſ.c.150 p. 1051[Cotel.g t. 3.p. 157. 168.

Aug.civ.l.1.c. 26.

Bar.360 6.17.

pas de Sophronie:]'& Baronius qui ſemble la vouloir juſtifier,[ne dit point que l'Egliſe l'honore, ni qu'elle l'ait jamais honorée.] 311.

'Maxence permettoit à ſes ſoldats les meſmes crimes qu'il ſe permettoit à luy meſme:& pour ſe les acquerir entierement,il leur abandonnoit l'honneur, les biens, & la vie meſme des plus innocens,[comme ſi ſa fortune & ſa vie euſſent eſté entre leurs mains,& non en celle du Toutpuiſſant, dont il irritoit la juſtice & par ſes crimes & par les leurs.] 'Lorſqu'il les haranguoit, *fruimini.* c'eſtoit pour les exhorter"à faire grande chere, à depenſer, à diſſiper,comme ſi tout euſt eſté à eux. 'Il pilloit juſqu'aux temples meſmes. 'Ainſi il epuiſa[en moins de ſix ans]les richeſſes en 1060 ans. immenſes que Rome avoit amaſſées"en plus de dix ſiecles. 'Comme rien ne ſuffiſoit à ſa prodigalité, il contraignoit les laboureurs, & juſques aux Senateurs meſmes, à luy fournir des 1. ſommes d'argent[1] ſous le ſpecieux titre de preſens; [ce qui fut d'autant plus faſcheux,]que les autres princes continuerent ce qu'il avoit commencé. 'Il reduiſit ainſi la ville de Rome en un tel état que le peuple y manquoit des choſes les plus neceſſaires; & on aſſure que jamais on n'y avoit vu une ſi grande famine.

Pane.6.p.134. p.144 p.137. p.136. Aur. V.p 526.d. Euſ.l.8.c.14.p. 311.b]Pane.6 p. 137.

'Pour s'emparer des biens des Senateurs,il leur ſuſcitoit mille calomnies, ſous le pretexte deſquelles il en fit mourir un fort grand nombre. 'Il ſemble que quelques uns aient eſté accuſez &c. d'avoir"formé une conſpiration contre luy. 'En un mot, il eſtoit l'ennemi irreconciliable de toutes les perſonnes de qualité. 'Ainſi ſa cruauté priva le Senat d'un grand nombre de ſes[plus illuſtres membres,]'& remplit Rome du ſang des plus innocens. 'Et ce qu'il faiſoit par luy meſme à Rome,il le faiſoit de meſme dans toute l'Italie par ſes miniſtres.

Euſ.p.311 a. Pane.6.p.136. Eutr.p.587.c. Pane p.137. 7.p.138. 6.p.136.

'Il s'appliquoit beaucoup aux ſuperſtitions & aux malefices de la magie,qui l'engageoient encore à de nouvelles cruautez, dans la folle imagination de trouver l'avenir dans les entrailles des femmes & des enfans,& de ſe rendre les demons favorables par ces ſortes de ſacrifices.

p.137]Euſ.p.311. a.

'Euſebe & Aurele Victor luy attribuent le carnage d'un grand nombre de citoyens tuez au milieu de Rome par ſes ſoldats, pour un ſujet tres leger. [Ils marquent ſans doute ce que dit Zoſime,]'que le temple de la fortune ayant eſté brulé à Rome ou du feu du ciel, ou par quelque accident inconnu, durant que tout le monde s'empreſſoit pour éteindre le feu,un ſoldat

Euſ.p.310 311] Aur V.p.526.a. Zoſ.l.2.p.675.b.

1. *'numerum ſpecie.* Il faut *numinum*, ou[plutoſt]*munerum.* Aur.V.n p 733 c

dit quelque parole de raillerie contre cette déeſſe infortunée. Sur cela le peuple s'emut & tua le ſoldat : & les autres voulant vanger ſa mort, il ſe forma une ſedition qui penſa ruiner toute la ville. Zoſime aſſure neanmoins que Maxence meſme arreſta promtement la fureur de ſes ſoldats. [Selon ſa ſuite cela peut eſtre arrivé vers l'an 309. Mais quoique Zoſime veuille juſtifier Maxence en cette occaſion, 'il avoue neanmoins que le peuple Romain ſouhaitoit beaucoup d'eſtre délivré de ce tyran : 'dont les violences & les cruautez augmentoient toujours : '& on pretend que le deſir de l'en delivrer, fut une des raiſons qui porta Conſtantin à entreprendre la guerre contre luy. 'Prudence fait une belle deſcription de l'état miſerable où eſtoit Rome ſous ce tyran cruel & impudique, 'qui ne rougiſſoit pas de mettre &c. les Senateurs dans les fers, & d'en remplir les priſons, 'de quoy il n'exemtoit pas meſme les Conſulaires.

p.677.c. Aur.V.p.525.c. b Phot.c.6. p. 64. | Euſ.l.9.c.9. p.380.b Prud.inſym.l.1. p.219.220. Pane.7.p.172.

ARTICLE XXII.

Maxence & Conſtantin ſe preparent à ſe faire la guerre.

'POUR achever le portrait de Maxence, outre ce que nous avons dit autre part de ſon corps contrefait, '& de ſon eſprit fier & arrogant, a& outre ce qu'on en peut lire dans Nazaire, qui nous depeint tous les vices raſſemblez en luy, 'il eſtoit timide, laſche & extremement pareſſeux, en ſorte que meſme les plus grands dangers n'eſtoient pas capables de luy faire quitter ſes [voluptez] ordinaires. 'Il ne ſortoit preſque pas hors du palais. C'eſtoit pour luy un grand voyage d'aller juſqu'au jardin de Salluſte [qui eſtoit dans un autre quartier de Rome] Jamais il ne faiſoit aucun exercice militaire, ſoit par pareſſe, ſoit de peur qu'on ſe moquaſt de ſon peu d'adreſſe & de ſa mauvaiſe grace : 'Cependant il vouloit qu'on regardaſt cette molleſſe & cette faineantiſe comme ſon bonheur, & il diſoit à ſes ſoldats qu'il eſtoit ſeul veritable Empereur, que les autres eſtoient ſes Lieutenans, qui combatoient pour luy ſur les frontieres, [afin qu'il puſt regner en paix.

Il ne laiſſoit pas de ſe faire honneur de pluſieurs victoires ou remportées par d'autres ſous ſon nom, ou abſolument feintes pour amuſer le peuple de Rome.] 'Car dans une inſcription trouvée vers Verone, on le voit qualifié Imperator pour la onzieme fois, [quoiqu'on ne voie au plus que trois guerres qui

Pane.6.p.137. Lact.perſ.c.18. p.15. a Pane.7.p.172. 6.p.145 | Aur. V. p.526.c. Pane.6.p.143. P.143.144. Not.de Dio.c.5. p.25.

L'an de J.C. 311, de Conſtantin 5.6

aient pu fournir quelque pretexte à ſa vanité : encore il n'y a que celle d'Alexandre où l'on puiſſe dire qu'il y ait eu quelque combat.]

'Il eſt donc difficile de concevoir ce qui put donner la hardieſſe à un homme laſche & pareſſeux comme il eſtoit, de vouloir entreprendre la guerre contre Conſtantin, [ſi ce n'eſt que les moins courageux ſont ſouvent plus preſomptueux & plus temeraires que les autres.] 'Euſebe dit qu'il mettoit toute l'aſſurance de ſa victoire dans le ſecours des demons & dans la magie. [a]Il preſumoit ſans doute encore beaucoup, ſoit de l'affection & du courage de ſes Pretoriens, qui ne pouvoient eſperer de Conſtantin le pardon de tant de crimes qu'il leur avoit laiſſé commettre, [ſoit du grand nombre de ſes autres troupes.] 'Car outre l'ancienne armée de ſon pere, il en avoit fait une nouvelle d'Italiens & de Maures: de ſorte qu'il avoit bien 170 mille hommes de pié, ſelon Zoſime, & 18 mille chevaux ; 'ce qui luy donna moyen de fortifier par un nombre incroyable de ſoldats tous les lieux par où l'on pouvoit entrer en Italie. 'Un panegyriſte ne luy donne que cent mille hommes, [ne contant peut-eſtre pas les garniſons.] 'Il ne manquoit pas de bons officiers de guerre. 'Ses rapines luy avoient fourni de l'argent en abondance. 'Il avoit auſſi pourvu Rome de vivres pour longtemps, ayant epuiſé pour cela toute l'Afrique, & les iſles [voiſines de l'Italie.]

Pan.7.p.159. Euſ.l.8.c.14.p. 311,b|9.c.9 p.358 b|v.Conſ.l.1.c. 27.p 421.a. a Pan.6.p.136. 137. Lact perſ.c.44. p.37. Zoſ.l 2.p.676.b. Euſ.l.9.c.9.p. 358.b. Pan.6.p.136. Lact.p.37. Pan.6.p.136. 6.p.145.

'Il vouloit commencer la guerre par la Rhecie, parcequ'elle confine d'un coſté avec les Gaules, & de l'autre avec l'Illyrie qui appartenoit à Licinius : Et il ſemble qu'il pretendoit ſe rendre tout à la fois maiſtre de ces deux pays, [des Gaules par la force,] & de l'Illyrie par [les intelligences qu'il avoit avec] les officiers & les troupes de Licinius.

Zoſ.l.2.p.675.c.

'Il y avoit longtemps, dit Nazaire orateur de ce temps là, que Conſtantin gemiſſoit de voir Rome aſſujettie à la tyrannie de Maxence. Il ne crut pas neamoins que ce luy fuſt une juſte raiſon de luy faire la guerre, tant qu'il ne l'y contraignoit pas : [& meſme ſur les plaintes que faiſoit Maxence de la mort d'Hercule,] il chercha à traiter avec luy pour éviter les ſuites funeſtes de la guerre, eſperant, s'il en faut croire Nazaire, que quand ils ſeroient d'accord, il pourroit le retirer peu à peu de ſa mauvaiſe conduite par la douceur, [& la ſageſſe de la ſienne.] 'Mais Maxence ne voulut entendre à aucun accord, [b]& il commença enfin le premier la guerre en faiſant abatre les ſtatues

Pan.7 p.157. 158. p.158.159. p.159. b p.160.

Lact perſc.43. p.37. de Conſtantin, & effacer ſes tableaux, '& declarant qu'il vouloit abſolument venger par les armes la mort de ſon pere.

Euſt.v.Conſt.l.1. c.25.p.410.d. a Pane.6 p.135. 'Conſtantin ravi d'avoir un juſte ſujet de delivrer Rome, ſe prepara à marcher en Italie. [a]Il laiſſa les bords du Rhein bien pourvus d'hommes & de vaiſſeaux, depeur que les barbares ne fiſſent quelque irruption dans les Gaules: 'de ſorte qu'il ne put mener avec luy en Italie qu'environ 25 mille hommes [des

p.136. Zoſi.l.2.p.676.a. [1]troupes Romaines] 'tirées de celles des Gaules & de l'Angleterre, à quoi il joignit pluſieurs barbares vaincus [ou alliez:] Et neanmoins ſelon ceux qui font monter le plus haut ſes troupes, elles n'alloient qu'à environ 90 mille hommes de pié, & huit

Pane.6.p.137. mille chevaux. 'Un panegyriſte qui parloit en ſa preſence, aſſure qu'il entreprit la guerre avec moins de troupes que n'en avoit Alexandre contre les Perſes, c'eſt à dire avec moins de 40

7.p.165. mille hommes. Mais ſi ſon armée n'eſtoit pas nombreuſe, 'elle eſtoit pleine de vigueur & de courage, accoutumée à vaincre, & à vaincre ſous Conſtantin, preſte à tout entreprendre pour un prince "que ſa bonté [genereuſe & liberale] faiſoit aimer de tout le monde. *benigniſſimo.*

Lact perſc.43. p.37. Zoſi.l.2.p. 677.d. [Il rechercha l'alliance de Licinius,] 'en luy promettant ſa ſœur Conſtancie en mariage. Maximin qui venoit de traiter avec Licinius, mais qui ne ceſſoit point d'avoir de la jalouſie contre ſon bonheur, crut qu'en s'alliant avec Conſtantin il cherchoit à ſe fortifier contre luy: & ſur cela il deputa ſecrettement à Maxence pour luy demander ſon amitié. Maxence qui avoit déja declaré la guerre à Conſtantin, regarda cette demande comme un ſecours que le ciel luy envoyoit, fit alliance avec Maximin, & mit ſa ſtatue auprés de la ſienne; [ce qui ſe

c.44.p.38. fit neanmoins de telle ſorte, que] 'Conſtantin "ne l'apprit que &c.

Euſt.l.8.c.14.p. 311.b. lorſqu'il fut devenu maiſtre de Rome. 'Car Maximin vouloit

b Nor.de Lic.c. 1.p.39.a. que cette alliance demeuraſt ſecrette. [b]On a encore des medailles qui marquent l'union de Maxence avec Maximin. [On ne voit pas neanmoins que Maximin ait donné aucun ſecours à Maxence, ni Licinius à Conſtantin.]

1. C'eſt ce que nous pouvons dire pour accorder le panegyriſte avec Zoſime. Mais aprés tout, le panegyriſte qui ajouſte *p.* 137, qu'il avoit moins que les quarante mille hommes d'Alexandre, ne peut guere recevoir d'explication.

ARTICLE XXIII.

Conſtantin à recours à J.C. qui luy fait voir la Croix, & s'apparoiſt à luy

[DIEU avoit de plus grands deſſeins dans cette guerre que de delivrer Rome de la tyrannie de Maxence. Il vouloit delivrer toute ſon Egliſe par Conſtantin du joug & de la perſecution des payens. Trois ſiecles preſque entiers, & ſurtout les dix dernieres années, avoient ſuffi pour faire voir qu'eſtant appuyée ſur ſa force, elle eſt invincible à tous les efforts des hommes, & qu'elle n'eſt jamais plus forte que lorſqu'elle eſt denuée de tous les ſecours humains. Il eſtoit temps qu'aprés avoir couronné les peſcheurs, Dieu convertiſt auſſi les Empereurs, qu'il fiſt voir qu'il veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & qu'il accompliſt] ce qu'il avoit promis il y avoit tant de ſiecles, qu'il eleveroit ſon étendar devant tous les peuples, que les Rois ſeroient les nourriciers de ſes enfans, & les Reines leurs nourrices, & qu'ils adoreroient Sion en baiſſant le viſage contre terre. Iſaïe, 49. v. 22. 23

[Conſtantin avoit apparemment tiré de ſon pere quelque amour, ou au moins quelque eſtime pour les Chrétiens.] 'Il avoit eſté témoin eſtant encore aſſez jeune, de la plainte qu'Apollon avoit faite, Que les juſtes de la terre l'empeſchoient de rendre des oracles: Et au lieu que Diocletien s'eſtoit porté ſur cela à perſecuter les Chrétiens, [il en eſtoit ſans doute demeuré perſuadé de leur innocence & de leur puiſſance, voyant l'une & l'autre reconnue par ceux meſmes que les payens adoroient.] 'Il avoit vu enſuite les cruels ſupplices dont on les avoit affligez; [mais il les leur avoit vu ſouffrir avec un courage audeſſus des forces humaines:] '& il avoit auſſi vu la punition que Dieu en avoit faite tout d'abord ſur Diocletien meſme. [a]C'eſt pourquoi des qu'il commença à regner, ſa premiere action fut, comme nous avons dit, de donner aux Chrétiens une liberté entiere.

V. la perſ. de Diocletien 57. Euſ. v. Conſt. l. 2. c. 50. 51. p. 467. c. 52. p. 467. 468. or. Conſ. c. 25 p. 601. a. b. a Lact. perſ. c. 44 p. 25.

[Cependant l'Eſprit de Dieu ne ſouffloit pas encore en luy aſſez fortement pour le faire paſſer de l'idolatrie au Chriſtianiſme, & luy faire embraſſer une religion qu'il eſtimoit & qu'il honoroit.] 'Nous l'avons vu rendre ſes actions de graces à l'idole d'Apollon, & on voit encore pluſieurs autres marques d'idolatrie dans ſes medailles. 'Mais lorſqu'il eut entrepris la guerre Bar. 307. § 14. 15. Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 27. p. 421. a.

contre Maxence, il jugea qu'il avoit beſoin de la puiſſance du
b.c.d. Ciel contre un ennemi qui appelloit l'enfer à ſon ſecours. 'Il chercha, dit Euſebe, de quel Dieu il imploreroit l'aſſiſtance: & il conſidera en meſme temps combien ceux qui avoient invoqué les dieux des Romains en avoient tiré peu de ſecours, ſurtout contre Maxence meſme, nonoſtant les reponſes favorables & les grandes promeſſes de leurs oracles; au lieu que Conſtance ſon pere en mepriſant tous ces dieux, & n'honorant que le Dieu ſupreme de l'univers, avoit toujours réuſſi heureuſement dans
l.1.c.14.p.468. ſes entrepriſes: 'que ceux qui avoient perſecuté les Chrétiens
l.1.c.17.p.421. adorateurs de ce Dieu, eſtoient peris malheureuſement, '& que
d. ſon pere [qui les avoient protegez,] avoit eprouvez ſouvent ſon ſecours. 'Enfin il fut convaincu que c'eſtoit une folie d'adorer ceux dont il avoit reconnu la foibleſſe par tant d'epreuves; & qu'il falloit recourir au meſme Dieu que ſon pere avoit adoré.
a.19.p.422.a. 'Il luy adreſſa de tres ferventes prieres, & le conjura de ſe faire connoiſtre à luy, de luy apprendre qui il eſtoit, de l'aſſiſter dans l'état preſent de ſes affaires.

a.b. 'Sa priere ne fut pas vaine, & voici ce qu'il a raporté depuis luy
b.c. meſme avec ſerment à Euſebe de qui nous l'avons appris. 'Il aſſuroit donc qu'eſtant en campagne ſuivi de ſon armée, un peu aprés midi, il avoit vu luy meſme audeſſus du ſoleil une Croix de lumiere avec cette inſcription, *Vainquez par ceci.* Toute ſon armée vit la meſme choſe, & en fut étonnée auſſibien que luy.
c.29.p.422.c.d. 'Il eſtoit fort en peine de ce que vouloit dire cette viſion juſqu'à ce que la nuit eſtant venue, & s'eſtant endormi dans cette inquietude, JESUS CHRIST luy apparut avec ce meſme ſigne qu'il avoit vu au ciel, & luy commanda d'en faire faire un ſemblable, & de s'en ſervir pour combattre ſes ennemis & les repouſſer.
c.30.p.422.423. 'Des le lendemain il dit à ſes confidens ce qu'il avoit vu, & fit venir des orfevres pour travailler à cette croix, & en faire une d'or & de pierreries, de la maniere qu'il la leur depeignoit.
c.30.31.p.423.a. b.c. 'Euſebe qui l'avoit vue, en fait une deſcription fort exacte; [a] & Baronius l'a fait graver dans ſes Annales. Il met les images de Conſtantin & de ſes enfans ſur le drapeau qui eſtoit attaché au travers de la Croix. [Il y a neanmoins plus d'apparence, ſelon Euſebe, qu'elles eſtoient audeſſous de ce drapeau, attachées au baſton de la Croix, & que c'eſt à quoi ſervoient ces trois ronds marquez audeſſous l'un de l'autre dans la medaille de Conſtantin que Baronius raporte auſſitoſt aprés.]
[a] Bar.312.§ 26.

Euſ.v.Conſt.l.1. c.31.p.423.b. 'Au haut de la Croix il y avoit dans une couronne d'or une

figure compoſée des deux premieres lettres du nom de CHRIST ſelon les caracteres grecs : '& cette figure eſt ainſi formée dans diverſes medailles raportées par Baronius, 'quoique d'autres le formaſſent quelquefois ainſi ☧, [ce qui paroiſt meſme revenir davantage]aux termes par leſquels [Euſebe &] Lactance l'expriment.[J. C. avoit apparemment fait voir ce caractere à Conſtantin avec la Croix, n'y ayant guere lieu de croire que ce prince l'ait trouvé & ajouté de luy meſme. Il ſemble meſme que ce caractere ou la Croix ſe trouve toujours repreſentée, eſt proprement ce qu'il ajouta à l'ancien étendar :]'Car avant luy il y avoit toujours eu des eſpeces de croix dans pluſieurs étendars.

Bar 312. § 26. 30. § 25. Lact. perſe 44. p. 37. Bar 312. § 29. 30.

'Conſtantin ſe ſervit toujours de celui ci, comme d'un rempar qui le mettoit à couvert de toutes ſortes d'ennemis. [a]Socrate paroiſt dire que de ſon temps, [c'eſt à dire vers l'an 430,]on le gardoit dans le palais [de Conſtantinople:]'& il ſe voyoit encore au IX ſiecle ſelon Theophane. 'Conſtantin en fit faire enſuite pluſieurs autres ſemblables, pour eſtre toujours portez à la teſte de ſes armées. 'Car c'en eſtoit le principal étendar, [b]qui tenoit ſeul la place de toutes les [1]idoles d'or qu'on y portoit auparavant. [c]Mais [2]il n'eſtoit pas toujours fait de la meſme maniere & aſſez ſouvent le nom de CHRIST n'eſtoit pas au haut de la pique, mais ſur le drapeau.

Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 1. p. 422. d. a Socr. l. 1. c. 2. p. 7. a. Thphn p. 11. a. Euſ. p. 423. d. l. 4. c. 21. p. 535. d. Naz. or 3. p. 75. c. d. Soz. l. 1. c. 4. p. 405. b. b Euſ. p. 535. d. c Bar. 12. § 26. Byz. fam.

'Conſtantin le faiſoit porter partout où il voyoit que quelques troupes branloient : & auſſitoſt [Dieu recompenſant ſa foy,]faiſoit pencher la victoire de ce coſté là, & mettoit les ennemis en fuite. 'Il choiſit entre ſes gardes cinquante des plus forts & des plus courageux, & qui en meſme temps avoient le plus de crainte de Dieu, pour eſtre toujours autour de cet étendar, & le porter tour à tour. 'Euſebe aſſure que ceux qui le portoient n'eſtoient jamais bleſſez dans le combat : '& il rapporte que dans une occaſion fort perilleuſe celui qui le tenoit s'eſtant effraye & l'ayant donné à un autre pour s'enfuir, fut auſſitoſt percé d'un dard qui le tua, & l'autre ne receut pas un ſeul coup, quoique pluſieurs traits donnaſſent dans le bois qui portoit la Croix, & s'y attachaſſent. C'eſt ce qu'Euſebe dit avoir appris de Conſtantin meſme.

Euſ. v. Conſt. l. 2. c. 7. p. 447. c. 8. p. 447. c. 9. p. 448. c. a. b.

'Theodoſe le jeune donna de grands privileges en 416, à ceux qui eſtoient chargez du [1] *Labarum* ou *Laborum* : Car c'eſt ainſi

Bar. 312. § 37. Cod. Theod. t. 26. p. 142. n. p. 143. 144.

1. Il y a des medailles où il ne paroiſt que le X ſur le drapeau.

2. On diſpute beaucoup de l'origine de ce mot, pour n'en rien ſavoir. M. du Cange croit que le nom & l'étendar meſme peuvent avoir paſſé des Allemans aux Romains. [D'autres jugeront ſi ce ſentiment eſt aſſez fondé.] Bar. tom. p. &c. Cuper. in Hor. l. 2. c. 8. p. 178. Hart. t. 1. p. 930.

Naz. p. 75 c] Ambr. ep. 1. 17. p. 21. 10 Prud. in Symm. l. 1 p. 222. a Prud. p. 220 Soz. l. 1. c. 4. p. 405. b.

'que S. Gregoire de Nazianze, S. Ambroiſe, Prudence & d'autres enſuite, appellent cet étendar conſacré par le nom de J.C, ſelon les termes de Saint Ambroiſe. [a] Les ſoldats [f] le ſaluoient avec un profond reſpect, [b] & on croit que Claudien marque la meſme choſe des Empereurs meſmes. [c] Il fit mettre auſſi la Croix ſur les armes des ſoldats, ſur leurs boucliers, & ſur leurs caſques, comme on le voit encore par divers monumens qui nous reſtent de ſes ſucceſſeurs & de luy meſme. [d] Sozomene dit que Conſtantin fit mettre exprés la Croix [& le nom] de J.C. ſur le Labarum, afin que les ſoldats accoutumez de tout temps à rendre de grands reſpects à cet étendar, ſe portaſſent inſenſiblement à étendre ce reſpect à J.C. meſme dont ils avoient ſans ceſſe le ſigne [& le nom] devant les yeux, & qu'ils oubliaſſent ainſi peu à peu leurs idoles, pour embraſſer le culte du vray Dieu à l'imitation de leur Empereur.

adorauêre eum.

b Cod. Th. t. 2. p. 144. 2. c Euſeb. Conſt. l. 4. c. 21 p. 511. n p. 241. 1 b. d Soz. l. 1. c. 4. p. 405. b.

Chr. Alex. p. 654

[Quoique Euſebe ne marque point en quel tems preciſément, ni en quel pays la Croix apparut à Conſtantin, neanmoins ſa ſuite nous oblige de croire] 'que c'eſtoit cette année meſme, en laquelle le met la chronique d'Alexandrie, [ou la ſuivante au pluſtard, [e] avant que Conſtantin euſt paſſé les Alpes pour commencer la guerre contre Maxence:] '& Sozomene dit que tout le monde convenoit de ce dernier point. [Ainſi c'eſtoit dans les Gaules. Mais il ſeroit inutile d'en demander davantage.]

Note 29.

Soz. l. 1. c. 5. p. 406. d.

Lact. perſ. in p. 349. 350. e Buch. de B. l. 8. c. 6. § 11. p. 243. f § 6-11.

'Car nous ne voyons rien de ſolide dans les conjectures de ceux qui ont voulu dire que c'eſtoit à Beſançon, [e] ou à Sinzic ſur le Rhein vers Cologne, [f] ou à Numagen bourg ſur la Moſelle à trois lieues audeſſous de Treves, qu'Auſone appelle l'illuſtre [e] camp de Conſtantin, & où l'on voit encore de grands reſtes d'antiquité.

caſtra.

Lact. perſ. in p. 452.

[2] 'Mr Baluſe ſe plaint avec raiſon de la temerité irreligieuſe d'un [1] auteur nouveau qui pretend rejetter comme une pieuſe fiction toute cette hiſtoire de l'apparition de la Croix, c'eſt à dire le fait de toute l'hiſtoire le plus conſtant, [puiſqu'on ne le peut conteſter ſans accuſer Euſebe d'eſtre un impoſteur impie, de quoy perſonne ne l'a jamais ſoupçonné, & meſme d'eſtre tombé dans la derniere folie, d'avoir pretendu perſuader au public un menſonge tel que celui là, dont mille témoins euſſent encore pu le dementir.]

2. Jacobus Oiſelius in theſauro numiſmatum antiquorum p. 43.

ART. XXIV.

ARTICLE XXIV.

Conſtantin embraſſe la religion Chrétienne.

'CONSTANTIN s'eſtant abſolument reſolu à n'adorer que le Dieu qui s'eſtoit fait voir à luy, il envoya querir des docteurs Chrétiens pour ſe faire inſtruire de leur religion, & recevoir d'eux une explication plus particuliere de la viſion qu'il avoit eue. Ils le ſatisfirent pleinement ſur cela, & il receut avec repect ce qu'ils luy dirent de la divinité de J. C, de ſon Incarnation, de ſa Croix, & de ſa mort. Depuis cela il s'appliqua à la lecture des livres divins, ayant continuellement des Eveſques auprés de luy, & taſchant d'honorer Dieu par toutes ſortes de moyens, [comme la ſuite de cette narration nous l'apprendra. Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 32. p. 423. 424. &c. ingéré.

Euſebe ne nous dit point quels furent ceux dont Dieu ſe ſervit pour inſpirer à ce prince les premiers principes de ſa verité, & tout ce qu'on en peut dire, c'eſt que Zoſime parmi les fauſſetez qu'il dit de la converſion de Conſtantin, y méle une choſe qui peut eſtre veritable,]'ſavoir qu'un Egyptien venu d'Eſpagne au lieu où eſtoit Conſtantin, fut cauſe qu'il abandonna la religion Romaine. [Cela paroiſt aſſez convenir au grand Oſius Eveſque de Cordoue en Eſpagne, que quelques affaires pouvoient avoir amené à la Cour de Conſtantin. Il eſtoit deſlors illuſtre par la qualité de Confeſſeur du nom de J. C, & nous le verrons employé par Conſtantin dans la diſtribution de ſes aumoſnes, & dans les plus grandes affaires de l'Egliſe comme un homme pour qui il avoit un reſpect & une eſtime tres particuliere.] Les nouveaux Grecs pretendent qu'un Chambellan de Conſtantin nommé Euphrate, [inconnu aux anciens,] eut beaucoup de part à ſa converſion. Zoſ. l. 2. p. 685. c. V. ſon titre §. 5. Codi. ori. C. p. 10. c.

[On peut s'imaginer quel changement la converſion de Conſtantin apporta dans les affaires de l'Egliſe: Il ſemble que toute la famille imperiale ait ſuivi celui qui en eſtoit le chef. Nous le ſavons tres certainement de Ste Helene ſa mere.] 'Car quoi que Theodoret diſe que c'eſtoit elle qui avoit nourri Conſtantin dans la pieté, & quoique Zoſime écrive que celui qui le porta à embraſſer le Chriſtianiſme, s'eſtoit auparavant rendu familier avec les dames de ſa Cour; neanmoins Euſebe nous aſſure que Ste Helene avoit eſté dans l'ignorance du vray Dieu, mais que Thdrt. l. 1. c. 17. p. 563. 564. Zoſ. l. 2. p. 685. d. ingéré. Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 47. p. 505. d.

L'an de J.C. 311, de Conſtantin 5, 6.

ſon fils l'avoit rendu ſervante de JESUS CHRIST.

[La mort de Conſtancie mariée à Licinius des 313, *& l'intereſt qu'elle prit pour l'Arianiſme, donnent lieu de croire qu'elle eſtoit Chretienne, ſans avoir recours aux actes de S. Baſilée :] '& Euſebe le marque bien clairement. [a]Nous apprenons meſme encore d'Euſebe, qu'Eutropie bellemere de Conſtantin, & veuve de Maximien Hercule, faiſoit profeſſion de la foy Chrétienne. 'Mr Valois aſſure la meſme choſe de Fauſte leur fille femme de Conſtantin; [& il eſt aiſé de le croire, quoique nous ne voyons pas 'de preuve particuliere pour l'aſſurer.] 'S. Jean de Damas a cru que Conſtantin avoit fait mettre ſur ſes monnoies non ſeulement la Croix, mais encore l'image de J.C. Cependant on n'a encore trouvé aucune medaille qui autoriſe ce fait. On y voit ſeulement le Labarum: '& dans quelques unes de Conſtance ſon fils un des coſtez eſt rempli du ☧ avec l'A & l'Ω, [que J.C. prend pour ſon caractere dans l'Apocalypſe.]

*Voyez les Ariens § 6.

'On pourroit trouver étrange qu'un évenement auſſi notable & auſſi public que l'apparition de la Croix qui convertit Conſtantin, n'ait point eſté relevée par les panegyriques de ce temps là, dont pluſieurs ſe liſent encore aujourd'hui, ſi l'on ne ſavoit combien la preoccupation d'une fauſſe religion eſt puiſſante ſur les eſprits. 'Car nous voyons meſme que les auteurs de ces panegyriques ne pouvoient encore s'abſtenir de louer leurs idoles devant Conſtantin, & de parler d'une maniere toute payenne.

[Ils ſemblent neanmoins avoir voulu marquer en quelque ſorte cet evenement.] 'Car l'un d'eux parle beaucoup d'un ſecours extraordinaire du Ciel, que tous les peuples des Gaules croyoient avoir eſté envoyé à Conſtantin; quoiqu'il le deguiſe ſous des ſoldats qui avoient, diſoit-on, aſſuré qu'ils eſtoient envoyez de Dieu pour venir au ſecours de ce prince. 'Un autre panegyriſte temoigne que tout le monde redoutoit la guerre contre Maxence à cauſe d'un mauvais preſage: 'ce qui ſe raporte fort bien à la Croix qui eſtoit une choſe la plus infame & la plus odieuſe parmi les Romains : de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant que beaucoup d'entre eux aient pris pour un mauvais preſage l'apparition d'une Croix, & de voir toute l'armée conduite par une Croix.

'Conſtantin au contraire en prit une entiere aſſurance de la victoire, [b]& quoiqu'il viſt tous ſes Generaux oppoſez à la guerre, ſoit par la crainte des puiſſantes forces de Maxence, ſoit par la terreur qu'ils prenoient de ce qu'ils regardoient comme de

V. § 62.

[a] l. 4. c. 38. p. 541 d. et l. 5. c. 52. p. 561 n. p. 232. 233.

n. p. 232. 233.

Cang num p. 21. b.

Byz fam. p. 31. 33. &c.

Bar. 312. § 22.

Pane. 6. p. 134. 151.

7. p. 161.

6. p. 135.

Bar. 312. § 20. Buch. de B. l. 8. c. 6. § 2. p. 242.

Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 32. p. 424. b.

[b] Pane. 6. p. 135. 135.

L'an de J.C. 311, de Conſtantin 5, 6.

mauvais preſages, il reſolut qu'il falloit aller delivrer Rome, & marcha plein de courage & de confiance attaquer un ennemi qui paroiſſoit beaucoup plus puiſſant que luy. 'Mais il marchoit ſous la conduite de Dieu, & ſous l'étendar de la victoire, puiſque la Croix eſtoit à la teſte de ſes troupes. 'Auſſi il n'eprouva point les viciſſitudes ordinaires de la guerre, & il n'eut partout qu'un bonheur egal & continuel, 'hors peuteſtre en une ſeule rencontre.

Euſ.v Conſt.l.1. c.37.p.426.b. Pane.7.p.157. Lact. perſ.c.44. p.37.

'Un panegyriſte donne un an à l'expedition de Conſtantin contre Maxence: '& quelques uns croient en effet qu'elle a commencé des cette année, [ce qui revient mieux à l'expreſſion d'Eutrope,] 'que Conſtantin l'entreprit à la cinquieme année de ſon regne, [c'eſt à dire au moins avant la fin de 311. Ce qui eſt certain,] 'c'eſt qu'elle ne finit qu'en la ſettieme année de ce regne,] au mois d'octobre. C'eſt pourquoi nous reſervons à en marquer les evenemens ſur l'an 312.]

Pane.6.p.148. Pagi,p.143|312. §2.

bellum commovit.

Eutr.p 587.c. Socr.l.1.c.2.p.7. b.

ARTICLE XXV.

Conſtantin force Suſe, défait les armées de Maxence à Turin, à Breſſe, & à Verone.

L'AN DE JESUS CHRIST 312, DE CONSTANTIN 6, 7.

'Conſtantinus II, & Licinius II, Augg. Conſuls.

Idat.&c.

[TOUS les faſtes s'accordent pour les Conſuls de l'an 312,] 'ſinon que la chronique d'Alexandrie fait Conſtantin Conſul pour la troiſieme fois: [& elle continue la meſme faute dans les Conſulats ſuivans.] 'A Rome Maxence ſe fit reconnoiſtre Conſul pour la quatrieme fois ſans collegue.

Chr.Alex p.654 Buch.cycl p. 238|Idat.

'Aradius Rufinus fut fait Prefet de Rome le 8. de fevrier. Le 27. d'Octobre, [c'eſt à dire[1] la veille de la défaite & de la mort de Maxence,] Annius Anulinus fut établi dans cette charge, qu'il ne garda que 34. jours, [ou plutoſt 32.] Car le 29 de Novembre, Aradius Rufinus fut rétabli dans la meſme fonction. 'Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point cet Aradius, ou plutoſt Aradius Rufinus, dont Symmaque a fait "un grand eloge en ſix vers. Il le loue particulierement d'avoir ſceu animer au bien les bons princes ſous qui il avoit vecu, & retenir la paſſion des méchans; [ce qui peut

Buch.p.238. Sym.app p.298| n.p.310.

&c.

1. 'Le P. Pagi veut que Conſtantin l'ait fait Prefet aprés la mort de Maxence. [Nous voudrions le pouvoir dire avec luy: mais il faudroit pour cela changer *& VI. Kal. & dies XXXIV.* V. la note 32.] Pagi,§ 2. §10.

Cod. Th. t. 4. p. 382. [t. 2. p. 437. 438.] regarder Maxence.] On raporte à la meſme perſonne une loy adreſſée en 313, ou plutoſt en 315, à Rufin Prefet du Pretoire.

Vales. in Lact. l. 4. c. 1. p. 419. L'hiſtoire de la guerre de Troie attribuée à Dictys de Crete, eſt adreſſée à Aradius Rufinus, par celuy qui pretend l'avoir trouvée dans le tombeau de ſon auteur. Mais on croit que tout cela ne ſont que des fictions.

Cod. Th. t. 4. p. 53. 2. Quelques uns pretendent que Conſtantin eſtoit encore à Cologne le premier juillet de cette année, [ce que nous ne voyons pas moyen d'accorder avec la guerre qu'il fit en Italie contre Maxence,] dont il defit les troupes en trois batailles avant que d'arriver à Rome, [& de s'en rendre maiſtre le 28. d'octobre. Et comme nous venons de voir, il y a meſme aſſez de raiſon de croire que la guerre commença des l'an 311. Elle ſe fit par mer & par terre;] Conſtantin ayant envoyé une flote pour ſe ſaiſir des ports de l'Italie, en meſme temps qu'il ſe rendoit maiſtre des Alpes. Nota 312.

Euſeb. Conſt. l. 1. c. 37. p. 426. b. c.

Panc. 5. p. 150.

p. 138. Il paſſa du Rhein aux Alpes avec une ſi grande promtitude, & ſurprit tellement les ennemis, qu'en voyant paroiſtre ſes troupes, ils ne pouvoient ſe perſuader qu'il y fuſt luy meſme. Il ne trouva point de reſiſtance juſqu'à Suſe, qui eſt au pié des Alpes du coſté de l'Italie. La ville, outre ſa ſituation, eſtoit bien fortifiée; & il y avoit une bonne garniſon, ſi reſolue à ſe défendre, qu'elle refuſa le pardon que Conſtantin luy offroit. Il fit attaquer la ville, & le feu ayant eſté mis aux portes, il l'emporta le meſme jour. Mais il eut grand ſoin d'empeſcher le pillage, & de faire éteindre le feu; de ſorte qu'il ſe rendit encore plus maiſtre du cœur des habitans que de leurs murailles, quoique Zoſime diſe qu'il ruinoit les villes qui luy reſiſtoient.

p. 138. 7. p. 166.

Zoſ. l. 2. p. 676. b.

Panc. 6. 7. p. 138. 166. 167. S'eſtant avancé juſques à Turin, il trouva une armée ennemie aſſez nombreuſe pour entreprendre de l'enveloper, & d'autant plus terrible, que la cavalerie eſtoit armée de toutes pieces. Cette cavalerie donna avec furie ſur ſes troupes. Elles s'ouvrirent par ordre de Conſtantin pour la recevoir & l'enfermer: & comme ces cavaliers tous chargez de fer ne pouvoient pas aiſément ſe retourner, ils ſe trouverent environnez des ennemis, qui les aſſommerent à coup de maſſues, & les tuerent tous ſans perdre un ſeul homme. Ils n'eurent pas enſuite de peine à vaincre les autres, dont ils firent un grand carnage. Les vaincus s'enfuirent juſqu'à Turin, dont les habitans leur fermerent les portes, pour les ouvrir avec joie à Conſtantin. Toutes les autres villes d'entre le Po & les Alpes firent la meſme choſe & ſe haſterent

6. p. 139.

de le recevoir, ou de luy envoyer des deputez, & de luy offrir des vivres, [& tout ce qui estoit en leur pouvoir.] Il vint à Milan, & y passa quelques jours. 'Il traitoit fort bien les villes qui se soumettoient à luy volontairement. Zos. l. 2 p. 96. b

[De Milan] il alla à Bresse, où il trouva un grand corps de cavalerie, qui ceda au premier choc, & se retira à Verone. Panc. 7. p. 168.

'C'estoit là que les troupes de Maxence repandues en divers endroits s'estoient réunies. Elles estoient en fort grand nombre, & commandées par plusieurs bons officiers, dont le chef estoit Ruricius Pompeianus Prefet du Pretoire, habile & vaillant capitaine. Il n'osa pas neanmoins hazarder une bataille, & se renferma dans la ville [avec une partie de ses troupes.] Constantin, aprés avoir passé la riviere d'Adige audessus de Verone, en un lieu que les ennemis avoient negligé de garder, parceque c'estoit beaucoup audessus, vint assieger la ville. Pompeien fit une sortie, mais fut repoussé dans la ville avec grande perte. Il en sortit secrettement, & revint ensuite avec de grandes troupes qu'il avoit ramassées. Constantin laissant une partie de son armée au siege, vint avec le reste audevant de luy. Le combat se donna sur le soir, & dura une grande partie de la nuit. Mais enfin Pompeien fut défait, & demeura mort sur la place. Constantin s'exposa extremement dans ce combat, s'engageant au milieu des ennemis: 'De sorte qu'aprés la victoire ses officiers le conjurerent avec larmes de menager mieux une vie si importante. p. 168. 159 & 6. p. 119 141 Amm. an p. 43. a. Panc. 6. p. 142.

'Il paroist que le siege de Verone continua encore quelque temps; & il semble que la ville ait esté prise de force & ruinée. Ibid. p. 139.

'Les soldats s'estant rendus à discretion, eurent la vie contre leur attente: mais on leur fit quitter les armes, & on les retint prisonniers: & comme on ne savoit comment les garder à cause de leur grand nombre, Constantin fit faire des chaines de leurs épées pour les enfermer dans deux prisons. p. 141. 142.

'Durant le siege de Verone, Constantin fut attaquer Aquilée, qui se rendit. 'Modene fut aussi assiegée & prise, & plusieurs autres de mesme, qui toutes eurent sujet de se rejouir d'estre tombées entre les mains d'un prince si bon & si genereux. 'Ainsi il demeura maistre de toute l'Italie jusques à Rome, [dont la delivrance estoit le principal but de son entrepriſe.] p. 143 7 p. 159. 7 p. 169. 170. p. 170. 6. p. 141.

ARTICLE XXVI.

Maxence eſt défait auprés de Rome, & ſe noie en voulant noyer Conſtantin.

Pane.6.p.144. Lact.perſ.c.44. p.37. 'CONSTANTIN marcha donc ſans heſiter du coſté de Rome, ſe haſtant d'y arriver par le chemin le plus court. 'Il donna [encore] quelque combat dont le ſuccés ne luy fut pas favorable. Mais reprenant courage, il s'approcha de la ville avec tout

Pane.6.p.143. 144. ce qu'il avoit de forces. 'Maxence ne s'ebranloit point pour tout ce qui eſtoit arrivé, & ne quittoit point ſa vie ordinaire, ne voulant point ſortir de Rome, ſoit par ſa pareſſe & ſa timidité

Lact.c.44.p.37. ordinaire, pour ne ſe pas expoſer, 'ſoit parce que ſes devins luy

Pan. 6.p.144. avoient predit qu'il periroit s'il en ſortoit. 'Il ſupprimoit les nouvelles de la défaite de ſes troupes, & temoignoit quelquefois eſtre bien aiſe que Conſtantin s'approchaſt, dans la fauſſe imagination que la vue de Rome & ſon argent le rendroient maiſtre des troupes de ce prince, auſſi bien que de celles [de Severe & de

Euſ.v.Conſt.l.1. c.38.p.427.a.b Zoſ.p.676.c.d. Galere.] 'Il fit faire ſur le Tibre un pont de bateaux, conſtruit de telle ſorte qu'en oſtant quelques crampons qui le lioient par le milieu, il s'ouvroit & ſe rompoit de luy meſme. "Son deſſein NOTE 31. eſtoit de le faire ouvrir quand Conſtantin paſſeroit deſſus, afin

Ib|Aur.V.p.526.d. a Vict.epi.p.542.c. qu'il tombaſt dans la riviere, & ſe noyaſt. 'Mais Dieu le fit tomber luy meſme dans le piege qu'il dreſſoit aux autres. [a]Ce pont eſtoit un peu au deſſus du "Ponte-Mole.

Pons Milvius, ou *Mulvius.*

Zoſ.l.2.p.676.d. Lact.perſ.c.44. p.37. 'Conſtantin arrivé devant Rome, ſe campa auprés de la ville dans une campagne large & ſpacieuſe vis à vis du Ponte-Mole.

b Pane.6.p.144. 145|Euſ.p.426.c. [b]Tout ce qu'il craignoit eſtoit que Maxence ne ſe renfermaſt dans Rome, & ne le reduiſiſt à l'aſſieger; ce qui euſt pu durer longtemps, la ville eſtant tres bien fournie de vivres, & l'engager à faire reſſentir au peuple les maux de la guerre. Mais Dieu

Pane.6.p.145. tira Maxence de Rome comme malgré luy, 'aprés l'avoir tiré deux jours auparavant du palais imperial, dont il ſortit ſur quelque mauvais preſage qui l'avoit epouventé durant la nuit, & s'alla loger avec ſa femme & ſon fils dans une maiſon particu-

Lact perſ.c.44. p.37. liere. 'Son armée eſtoit cependant entre Rome & le Ponte-Mole, [pour empeſcher le paſſage à Conſtantin.]

p.37. 'La nuit qui preceda le 27 ["ou plutoſt le 28] d'octobre, Conſ- NOTE 32. tantin fut averti en ſonge de faire mettre à ſes ſoldats ſur leurs boucliers le caractere du nom de J.C, & aprés cela de donner la

bataille ſans rien craindre. L'ordre fut auſſitoſt executé, '& l'on vit la Croix & le nom de J.C. ſur les boucliers de tous les ſoldats, & meſme auſſi ſur leurs caſques, comme on le voit encore dans une medaille de Conſtantin. 'En meſme temps ils ſe diſpoſerent à la bataille. Prud.in Sym.l.1 p.220. Bar.312.§ 51. Lact.p.37.

'Ce meſme jour [28 d'octobre,] Maxence finiſſoit la ſixieme année de ſon regne, [& ne pouvant oublier ſes plaiſirs au milieu meſme de la guerre,] 'il donnoit au peuple le divertiſſement des jeux du cirque. 'Il ſacrifioit en meſme temps pour ſavoir l'evenement de cette guerre, & faiſoit conſulter les livres des Sibylles. Et comme on luy raporta que ce jour là meſme l'ennemi des Romains devoit perir, il l'entendit de Conſtantin, prit les armes ſur cela, & alla combatre. Lactance dit qu'il ne partit que ſur ce que le peuple le traitoit de deſerteur, & crioit dans le cirque, pendant que les deux armées eſtoient déja aux mains ſans luy, que Conſtantin eſtoit invincible. [Neanmoins les autres hiſtoriens, & les panegyriſtes meſmes, diſent] 'que ce fut luy qui fit paſſer à ſes troupes le pont qu'il avoit fait faire, 'qu'il choiſit le champ de bataille [a] en un lieu appellé [a] les Roches rouges, à neuf milles de Rome, [b] & qu'il plaça ſon armée entre celle de Conſtantin & le Tibre, mais tellement ſur le bord du fleuve, qu'eſtant pouſſée il falloit qu'elle s'y jettaſt. 'Son armée eſtoit [a] tres nombreuſe. Panc.6.p.145. Lact.p.38. p.38|Zoſ.l.2 p. 676.d e. Zoſ.l.2.p.676.d. *saxa rubra.* Amm an p 473. a|Panc.7.p.70. a Aur.V.p.526. c. b.Panc 6.7.p. 145.170. &c. p.171. p.170.

'Ce fut un grand bonheur pour Conſtantin de voir Maxence hors de Rome, [& un plus heureux preſage que] 'cette multitude de hiboux que Zoſime dit qu'on vit alors. 'Il donna le premier ſur les ennemis, & s'expoſa plus qu'il n'avoit encore fait: 'Mais Dieu combatit pour luy. [c] Les ſoldats Romains & Italiens de Maxence, qui ne ſouhaitoient que d'eſtre delivrez d'un ſi méchant prince, plierent bientoſt. Les autres reſiſterent avec aſſez de vigueur, 'auſſibien que les principaux miniſtres du tyran, [& ſes Pretoriens] qui n'eſperoient pas de pardon. 'Ainſi la bataille demeura quelque temps douteuſe. 'Neanmoins la cavalerie de Maxence ayant enfin eſté rompue, il prit luy meſme la fuite pour repaſſer ſon pont de bateaux. Zoſ.p.677.a. Panc.7.p.171. Zoſ.p.677.a.b. Panc.6.p 145. Lact.p.38. Zoſ.p.677.c.

'Les uns diſent que le pont rompit durant la bataille; [d] les autres, que le grand nombre de ceux qui fuyoient devant Maxence ou avec luy, le fit ouvrir, [e] & que Maxence pouſſé par ceux qui fuyoient aprés luy, fut precipité dans la riviere, [f] tombant dans le meſme piege qu'il avoit dreſſé à Conſtantin. [g] D'autres raportent la choſe d'une maniere un peu differente. [b] Mais on Lact.p.18. d Zoſ.p.677.c| Euſ.v.Conſ.l.1. c.38 p.427.b. e Lact.p.38. f Euſ.l.9.c.9.p. 359.a|Aur.V.p. 526.c. g Vict.epi p.542. e.

b Panc.6.7.p.146.172|Amm.an p 473.a.

 L'an de J. C. 312, de Conſtantin 6, 7.

convient qu'eſtant tombé dans le Tibre à cheval, avec ſes armes, & ayant fait d'inutiles efforts pour gagner le bord, il fut enfin englouti dans les eaux, & ſe noya, 'avec un tres grand nombre de perſonnes, 'outre beaucoup d'autres qui furent tuez dans le combat. 'Son corps chargé d'une peſante cuiraſſe, demeura enfoncé dans la vaſe au lieu meſme où il s'eſtoit noyé, & on ne le trouva qu'avec peine 'le lendemain. On luy coupa la teſte pour la porter à Rome, & l'y faire voir à tout le monde. 'Juſque là le peuple n'avoit oſé témoigner ſe rejouir de ſa mort, depeur que la nouvelle n'en fuſt fauſſe.

Pan. p. 146. 171. Zoſ. p. 677. b. Vict. epi. p. 542. e. Pan. c. p. 146. Amm. an. p. 473. a. Zoſ. p. 677. c.

'Cette teſte fit une partie du triomphe de Conſtantin, qui dés le [meſme jour] 29 d'octobre fit ſon entré dans Rome accompagné du Senat qu'il avoit delivré de ſervitude, en ayant tiré une partie des priſons où le tyran les avoit fait mettre. 'Ainſi on peut juger avec quelle joie il fut receu de tout le monde. 'On ne pouvoit ſe laſſer" de voir le triomphe de Conſtantin, & la teſte de Maxence. 'Dans les ſpectacles qu'on repreſenta les jours ſuivans, [& auſquels il eſtoit bien difficile que Conſtantin ſe diſpenſaſt d'aſſiſter,] on n'avoit les yeux que ſur luy.

Pan. 7 p. 172. 173. Bu. h. c. el p. 286. Eutl. 9 c. 9 p. 359. c. Lact. c. 44. p. 38. Pan. p. 146. 147. 172. 173. 6. p. 147. &c.

ARTICLE XXVII.

Douceur de Conſtantin aprés ſa victoire.

'CE qui augmenta la joie de la victoire de Conſtantin, c'eſt qu'il n'uſa plus de l'épée des que le combat fut fini: 'Car quoiqu'on aime tous ceux qui nous delivrent de l'oppreſſion & de la tyrannie, on les aime encore davantage quand ils y font ſucceder un gouvernement" ſage & moderé. 'Il receut tous ſes ennemis en ſa grace, leur conſervant leurs biens & leurs dignitez, & il leur donna encore de nouveaux emplois quand il les en trouva dignes. Il conſerva meſme la vie à ceux dont le peuple demandoit la mort. 'Il garda auſſi tous les ſoldats de Maxence, & aprés leur avoir oſté les armes, il les leur rendit, pour aller combattre les barbares ſur les bords du Rhein & du Danube, [en ayant peute-ſtre envoyé quelques-uns à Licinius. Mais les Pretoriens furent reduits au rang des ſoldats ordinaires.] 'Car il caſſa la milice Pretorienne [ſi celebre depuis Auguſte, & qui avoit eſté comme la maiſtreſſe de l'Empire;] & il en ruina le camp, [que Sejan avoit commencé ſous Tibere.] Aurele Victor ſemble dire meſme qu'il oſta toutes les milices de-

Pan. 6 p. 148. Aur. V. p. 526. d. e. e Lib. or 12. p. 262. b. *modeſti & abſtinentes.* Pan. 6. p. 148. Aur. V. p. 526. d Zoſ. l. 2. p. 677. c.

de Rome, comme plus propres à y fomenter les ſeditions qu'à les arreſter, & qu'il ne voulut point qu'on y viſt ni armes, ni habits de guerre. [On voit neanmoins dans la Notice que ſous le Prefet de Rome il y avoit un capitaine du guet.]

Prafectus vigilum.

'Zoſime dit que Conſtantin fit punir un petit nombre de perſonnes les plus attachées au tyran. 'Nazaire ſemble dire auſſi qu'il extermina toute ſa race, c'eſt à dire le fils qu'il avoit encore quand il mourut, & dont on n'entend plus parler depuis.

Zoſ. p. 677. c.] Pane. 7 p. 137. Pagi, 312. 5 5.

'Comme il y avoit beaucoup de perſonnes qui aprés la mort des tyrans eſtoient ravis d'accuſer ceux qui les avoient favoriſez, & de decouvrir leurs biens pour en demander la confiſcation, ce qui ne pouvoit manquer de produire beaucoup de troubles & de maux, Conſtantin à l'exemple de tous les bons Princes, défendit abſolument d'ecouter ces delateurs, comme on les appelle ordinairement, & ordonna meſme qu'ils ſeroient punis du dernier ſupplice. C'eſt ce que nous apprenons d'une loy du 18 janvier de l'année ſuivante, où il renouvelle l'ordonnance qu'il en avoit déja faite, '& d'une autre datée de Rome le premier decembre 319, que Godefroy croit eſtre plutoſt de cette année. 'Des devant meſme qu'il vinſt en Italie il avoit défendu d'ecouter les delateurs, & ceux qui cherchoient à opprimer les autres par des procés injuſtes & calomnieux.

Cod. Th. t. 3. p. 430. 431. p. 331. Pane. 6. p. 137.

calumnias.

'Un panegyriſte aſſure qu'on eſtima beaucoup ce que Conſtantin dit & fit dans le Senat, à qui il rendit, dit-il, ſon ancienne autorité : 'Et pour rendre ce corps plus illuſtre, il le remplit de toutes les perſonnes les plus qualifiées des provinces [de ſon Empire.] 'Il rappella auſſi tous ceux que Maxence avoit bannis, rendit les biens à ceux à qui ce tyran les avoit oſtez, elargit ceux qu'il avoit mis en priſon, & delivra generalement par un Edit publié dans tout ſon Empire, tous ceux que la cruauté de ce prince avoit condamnez à quelque peine. 'Mais outre cela il repandit ſes liberalitez avec abondance, & il repara ainſi en l'eſpace de deux mois, les maux que le tyran avoit faits en ſix années. 'Comme ſa victoire ſur Maxence l'avoit rendu maiſtre de l'Italie, [a] toute l'Italie accouroit à Rome voir celui qui eſtoit ſon liberateur & le ſujet de ſa joie. [b] Il recevoit tout le monde avec ſa bonté & ſon affabilité naturelle ; & chacun s'en retournoit content. 'Tout l'Occident participoit à cette joie.

p. 147. 7. p. 175. p. 174. [Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 41. p. 429. a.] Pane. 7. p. 174. Amm. an. p. 473 b. a Pane. 7. p. 173. b p. 175. Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 41. p. 429. c Lact. perſ. c. 44. p. 38.

'Le Senat comme pour reconnoiſtre ſes excellentes qualitez

1. en liſant *Conſtantino Aug. II.* au lieu de *V.* [Mais il faudroit encore changer *Licinio Caſ.* en *Licinio Aug. II.*]

luy decerna le premier rang entre les Empereurs, que Maximin
Bar 312 § 50. pretendoit avoir, '& luy fit faire un arc de triomphe qui ſe voit encore aujourd'hui à Rome. L'inſcription porte qu'il a eſté dreſſé en memoire de ce que par l'inſtinct de la divinité, & avec un courage extraordinaire, ſes juſtes armes avoient delivré la Republique en un ſeul combat & du tyran & de toute ſa faction. Il y eſt encore appellé le liberateur de Rome, & l'aureur
Nor. de Lic. c. 3. p. 49. 50. du repos [public.] 'On croit que cet arc de triomphe ne fut achevé ou dedié qu'en la ſolennité de la dixieme année de
Bar 312 § 66. Conſtantin, [c'eſt à dire "en l'an 315 au mois de juillet.] 'Baronius remarque que l'on orna ce monument de pluſieurs pieces tirées de ceux qu'on avoit dreſſez en l'honneur de M. Aurele & de quelques autres princes, & que ces pieces ſont beaucoup mieux travaillées que celles qui furent faites en ce temps-ci.

V. la note 37.

Aur. V. p. 516. d. 'Le Senat conſacra encore à l'honneur de Conſtantin "divers edifices fort magnifiques que Maxence avoit fait faire*.

Urbis fanum & baſilicam. *Note 35.

d. 'Conſtantin de ſon coſté orna Rome d'un grand nombre de ſtatues, dont beaucoup eſtoient [couvertes] d'or ou d'argent; il y fit faire des thermes qui approchoient de la magnificence
Pane. 7. p. 176. des autres. Il embellit auſſi extremement le grand cirque, '& d'autres anciens ouvrages, & fit reparer avec grand ſoin ceux qui tomboient.

p. 175. 'On marque qu'il conduiſoit le peuple Romain avec une autorité tellement mélée de douceur, qu'il le faiſoit jouir de ſa liberté ſans ſouffrir qu'il s'emportaſt à la licence, le retenant dans la regle plus par raiſon que par contrainte.

ARTICLE XXVIII.

Conſtantin fait triompher la Croix dans Rome; oblige Maximin de finir la perſecution.

[NOus n'avons pas voulu mêler ces actions humaines & politiques de Conſtantin, avec celles qui regardent la religion. On ne peut pas douter qu'un Prince qui paroiſt toujours fort zelé pour le Chriſtianiſme, n'ait taſché de l'inſpirer aux Romains, autant que la prudence pouvoit permettre de le faire dans une ville qu'on peut dire avoir eſté le centre & l'aſyle de l'idolatrie. Car elle y a regné, ſurtout parmi les Senateurs,
Bar. 312 § 67. juſques au grand Theodoſe: J'ce qui obligea Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, de tolerer beaucoup de choſes qu'ils ne pouvoient pas approuver.

'Zoſime dit que luy & les autres Empereurs Chrétiens recevoient la robe pontificale que les pontifes payens avoient accoutumé de preſenter aux Empereurs au commencement de leur regne,[ou plutoſt quand ils venoient la premiere fois à Rome:] qu'enſuite de cette ceremonie, ils prenoient le titre de grands Pontifes; mais que Gratien fut le premier qui refuſa de prendre la robe & le titre. 'On trouve en effet diverſes inſcriptions où l'on donne ce titre à Conſtantin, à Valentinien, à Valens,& à Gratien meſme.[Nous laiſſons à d'autres à chercher la raiſon de cette conduite,& de la tolerance de l'Egliſe qui le ſouffroit.]'C'eſt aſſez"qu'on ne trouve pas de preuve que ces princes priſſent eux meſmes ce titre qu'ils n'empeſchoient pas les autres de leur donner."Car Zoſime[qui ne vivoit qu'à la fin du cinquieme ſiecle,]"n'eſt pas un auteur capable de nous aſſurer qu'ils priſſent ni la robe ni le titre de grand Pontife.[Et il méle dans"ſon recit des choſes qui ne ſont pas aiſées à ſoutenir.] 'Sozomene en diſant que Julien en prit le titre, le marque comme une ſuite non de la dignité imperiale qu'il avoit uſurpée,mais de ſon apoſtaſie. 'Toutes les inſcriptions où on le leur donne, ne prouvent point non plus qu'ils l'agreaſſent, puiſqu'on le donne de meſme à Gratien qu'on avoue l'avoir deteſté. On voit par Servius que les payens le leur donnoient encore aprés Gratien ſous Arcade& Honoré. On le trouve meſme dans une inſcription faite en l'honneur de Juſtin I, qui n'avoit garde de l'accepter: [Et il eſt difficile de voir quels payens pouvoient alors eſtre aſſez hardis pour le luy attribuer. Le Pere Pagi traite ce point plus amplement.

Zoſ.l.4.p.761.c.d.

Bar.312.§ 94. 100.

Pagi,312.§ 15.19

Nota 34. &c.

§ 16.

V. Gratien note 1.

Soz l.5.c.1.p. 590.b.

Pagi.312.§ 18.

On a peu remarqué ce que Conſtantin a fait dans ce commencement pour la gloire de J.C,&c'eſt ce qui nous oblige de ramaſſer avec plus de ſoin,le peu qui s'en trouve dans les bons auteurs: Car nous ne parlons point ici des actes de Saint Silveſtre, & de quelques autres pieces ſemblables qui n'ont aucune autorité.]

'Il vit [avec joie] auſſitoſt aprés la défaite de Maxence, le Senat qu'il avoit tiré des fers, ſe proſterner devant ſes étendars ornez de la Croix & du nom de J.C, comme nous l'apprenons de Prudence; 'ce qui venoit ſans doute de ce qu'on avoit accoutumé de rendre ce reſpect aux étendars des armées.

Prud.in Sym.l. 1.p.220.

Bar.312.§ 75.

'Baronius remarque avec raiſon, que les panegyriſtes en décrivant l'entrée triomphante de Conſtantin dans Rome,diſent bien qu'il fut au palais & au Senat, mais ne diſent point dutout qu'il fut au Capitole, quoique ce fuſt une des principales ceremonies des entrées ſolennelles: 'Zoſime dit que depuis qu'il

§ 18,Pane.6.p. 147.

Zoſ.l.2.p.686.a.

L'an de J.C. 312, de Conſtantin 6, 7.

ſe fut fait Chrétien,(ce qu'il ne met qu'aprés ce temps ci,) il arriva une ſolennité où il falloit,que la Cour allaſt au Capitole; mais que Conſtantin au lieu d'y aller, ſe moqua ouvertement
Bar.312.557.58. de cette ceremonie & de toute la religion des Romains. 'Mais pour croire que dans cette entrée meſme il ait eſté reverer le tombeau de S. Pierre, & en ait monté les degrez à genoux, [il en faudroit d'autres preuves que les foibles conjectures de ceux qui ont eu cette penſée: & il vaut mieux ſe contenter de ce que
Euſ.or. Conſ.c. 22.p.598.b.c. nous apprenons de Conſtantin meſme,]'qu'il reconnoiſſoit tenir de J.C. la victoire qu'il avoit remportée ſur Maxence, auſſi-
hiſt.l.9.c.9.p 359 c.d. bien que toutes ſes autres proſperitez, 'ſans s'arreſter aux applaudiſſemens des hommes, & ſans s'enfler par leurs louanges.
d]l.10.c.5.p.375. a]tric.c.9.p.628. a. 'Pour luy eriger une marque publique de cette reconnoiſſance; auſſitoſt qu'il fut entré à Rome il ſe fit faire une ſtatue qui tenoit une longue croix dans la main, & audeſſous une inſcription qui portoit que c'eſtoit par ce ſigne ſalutaire, & cette veritable marque de courage,qu'il avoit tiré Rome de la ſervitude ſous laquelle le tyran l'opprimoit,& qu'il avoit rendu au Senat & au peuple Romain ſa premiere liberté, & ſon
v.Conſt.l.1.c.41. p.428.d. ancienne ſplendeur. 'Aprés avoir temoigné ſi hautement qu'il mettoit ſa gloire dans la Croix, il la preſchoit aux autres & s'efforçoit de faire connoiſtre aux Romains le Dieu à qui ils devoient leur delivrance.

hiſt.l.9.c.9.p. 360.a.b. [Fort peu]'aprés ſon arrivée à Rome,il fit conjontement avec Licinius,"un edit tout à fait favorable pour les Chrétiens; & ils l'envoyerent auſſitoſt à Maximin le plus violent de tous les perſecuteurs de l'Egliſe, en meſme temps qu'ils luy mandoient la nouvelle des merveilles que Dieu avoit faites en leur faveur, & de la victoire remportée ſur Maxence: [ce qui marque aſſez
b. que cet edit fut fait vers le mois de novembre.] 'Quelque animé que Maximin puſt eſtre contre les Chrétiens, comme il faiſoit
Lact perſ.c.37. p.33. encore ſemblant d'eſtre allié de Conſtantin & de Licinius,'leurs lettres que Lactance attribue à Conſtantin ſeul,[de qui elles venoient effectivement,]l'obligerent de diſſimuler ſa haine,de ceſſer de les perſecuter,'& meſme de faire en leur faveur l'edit que
Euſ.l.9.c.9.p. 360 b. a p.361.a]n.p. 186.2.d]l.19.1 b] l'agi,p.155. raporte Euſebe,[a]& qui paroiſt avoir eſté publié des cette année.

b Euſ.l.10.c.4. p.375.a. [b]Euſebe dans une harangue qu'il fit peu d'années aprés ceci, dit que les Empereurs reconnoiſſant enfin qu'ils tenoient toute leur puiſſance de J.C. rejettoient avec mepris les idoles mortes qu'on avoit adorées juſques alors, & leur crachoient pour ainſi dire au viſage, qu'ils fouloient aux piez"le culte impie des de- Δαίμονας.
mons,qu'ils ſe moquoient des ſuperſtitions dont on avoit abuſé

V. la perſ.de Diocletien § 45-47.

le peuple depuis tant de temps, & qu'ils atteſtoient au contraire par des monumens publics au milieu de la ville capitale du monde, Que J.C. eſt leur Sauveur, & le Roy de tous les hommes.

ARTICLE XXIX.

Conſtantin fait à Rome diverſes actions de religion & de liberalité.

&c. 'EUSEBE continuant à repreſenter quelle eſtoit en ce temps-cy la conduite de Conſtantin, 1parle" de l'extreme reſpect qu'il avoit pour les miniſtres de Dieu, ne les conſiderant pas par leur exterieur qui n'avoit rien alors que de bas & de mepriſable, mais par la grandeur de celui qu'il voyoit dans leur [miniſtere & dans leurs vertus.] Il les vouloit avoir avec luy & à ſa table, & en quelque lieu qu'il allaſt, croyant que leur preſence luy rendoit Dieu favorable. Euſ.v.Conſ.l.1 c.42.p.429.

[Le ſaint Pape Melchiade ou Miltiade qui gouvernoit alors l'Egliſe de Rome, eut ſans doute la premiere part dans les honneurs qu'il rendoit à tous les Eveſques.] 'Conſtantin le prend à témoin de ſon reſpect pour l'Egliſe Catholique & de l'extreme deſir qu'il avoit de n'y voir en aucun endroit ni ſchiſme, ni la moindre diviſion. 'Theophane parle de quelques conſtitutions qu'on diſoit luy avoir eſté adreſſées par Conſtantin: mais il ſoutient que c'eſtoient des pieces fauſſes ſupoſées par les Ariens. 'Il eſt certain que Conſtantin donna beaucoup de privileges aux Eccleſiaſtiques de Rome. On ne voit pas preciſement en quoy conſiſtoient ces privileges; mais il paroiſt que c'eſtoit pour les exemter de quelques impoſts, de diverſes fonctions onereuſes, & d'autres choſes de cette nature. hiſt.1e.c.5.p. 391.d. Thphn.p.14.c. Cod.Th.16.t.2. l.14.p.40.

'Baronius pretend que Conſtantin donna aux Papes des cette année le palais de Latran. [Je ne ſçay neanmoins s'il a raiſon de le fonder ſur l'endroit d'Optat,] 'qui nous apprend qu'on tint en l'an 313 un Concile dans ce palais, en l'appartement de Fauſte [femme de Conſtantin.] 'Les autres raiſons qu'il en allegue, 2& les reflexions qu'il fait ſur cela, [paroiſtront peuteſtre encore moins ſolides aux perſonnes judicieuſes, & qui ſavent en quoy conſiſte la veritable grandeur de l'epiſcopat.] 'Ce qui eſt vray, c'eſt que le palais de Latran ayant certainement appartenu aux Eveſques de Rome des le IV. ſiecle, & l'Egliſe qui y eſtoit des ce temps là, [s'eſtant toujours nommée la 1baſilique de Conſtantin, il y a toute apparence que c'eſt Conſtantin qui a donné ce palais Bar.312.§ 82. Opt.l.1.p.44.a. Bar.312.§ 80. a § 85. § 83.84.

1. Le mot de baſilique ſignifie en general un grand baſtiment, digne d'un prince. Il ſe dit plus ordinairement des Egliſes.

Anaſc.34.p.13. b. aux Papes,]'& qui en a fait baſtir l'Egliſe,comme ledit Anaſtaſe, [en quelque temps qu'il l'ait fait.

Nous ne parlons point de la fameuſe donation, où il rend le Pagi,324.§ 13. Pape Prince & maiſtre abſolu dans Rome,]'chacun convenant aujourd'hui que c'eſt une fiction des ſiecles poſterieurs.[Je voudrois]'que Baronius qui n'oſe la ſoutenir,[euſt oſé abandonner Bar.324. § 118. § 119. abſolument une piece viſiblement fabuleuſe,]'& qui, comme il dit fort bien, fait plus de tort à l'Egliſe Romaine, qu'elle ne Pagi,324.§ 13. luy peut eſtre avantageuſe.'On croit que ce peut eſtre un ouvrage du VIII. ſiecle & du celebre impoſteur Iſidore.

Euſ.v.Conſt.l.1. c.42.p.429.c. 'Euſebe en continuant ce que nous en avons déja raporté,dit que Conſtantin augmentoit les egliſes,leur fourniſſoit de grandes richeſſes,& ornoit les Autels par des offrandes trés magnifiques.[Il y a beaucoup d'egliſes à Rome & en d'autres endroits de l'Occident,qui pretendent l'avoir eu pour fondateur;& cela n'eſt pas difficile à croire. Mais comme nous n'en trouvons point d'autorité plus conſiderable que celle d'Anaſtaſe, & d'autres Anaſt.t.4.p.484] écrivains auſſi peu aſſurez,nous n'oſons point nous y arreſter.]'Il Anaſc 34.p.15. a. n'y a que celle deS.Pierre au Vatican,à la voute de laquelle il y avoit autrefois deux vers qui autoriſent ce que dit Anaſtaſe, Bar.324.§ 103. qu'elle a eſté baſtie par Conſtantin. 'Baronius l'appuie encore ſur ce qu'il paroiſt qu'on l'avoit baſtie des demolitions de divers autres edifices,Conſtantin ne ſe donnant point le loiſir de faire § 62. faire les choſes ſi regulierement.'En demoliſſant l'ancienne egliſe pour faire celle que tout le monde admire aujourdh'ui, on y Bol.18.feb p 69. § 16. a trouvé le nom de Conſtantin en beaucoup d'endroits.'Quel- &c. ques monumens qui peuvent eſtre du VI. ſiecle,diſent qu'il baſtit à Rome la baſilique du palais Seſſorien, où il mit de la vraie Croix,[en 326. au pluſtoſt, ce qui l'a depuis fait appeller l'egliſe de Ste Croix.]On y ajoute l'egliſe de Ste Agnés,à la priere de ſa fille Conſtancie[ou plutoſt Conſtantine,]& celle de S.Marcellin p.70.§ 22. & S. Pierre.'Celle de Ste Agnés eſt attribuée dans quelques inſcriptions à Conſtantine meſme,[qui en avoit ſollicité la conſ- § 20. truction. Et cette princeſſe]'paroiſt y avoir eſté enterrée en 354.

Thpha.p.11.b.c 'Theophane dit que quand Conſtantin fut maiſtre de Rome, ſon premier ſoin fut de faire ramaſſer les reliques des ſaints Martyrs,& de les faire enterrer avec honneur.

Euſ.v.Conſt.l.1. c.43 p.429.d. 'Il exerçoit ſa liberalité en differentes manieres,ſelon les differens beſoins. Il recevoit avec beaucoup de civilité les étrangers, & leur faiſoit de grands preſens. Il ne ſe contentoit pas de diſtribuer de l'argent aux pauvres qui mandioient dans les rues & dans les places publiques; il prenoit le ſoin de les faire nourrir

& habiller. Mais il uſoit de magnificence envers ceux qui eſtant d'une honneſte naiſſance, eſtoient tombez par malheur dans la pauvreté, 'donnant aux uns des terres pour leur ſubſiſtance, & p.430.a. & aux autres des emplois. Il pourvoyoit encore avec une bonté paternelle aux neceſſitez des orfelins, & prenoit en ſa protection les veuves qui n'avoient nul appui. Il maria à des hommes riches diverſes filles qui n'avoient point de parens, aprés leur avoir donné des biens proportionnez aux mariages qu'il leur procuroit. Enfin il repandoit ſes bienfaits avec profuſion ſur tous ſes ſujets. Jamais perſonne n'a imploré envain ſon ſecours dans ſon beſoin, & jamais perſonne ne s'eſt retiré de devant luy ſans en avoir receu quelque grace. 'Car c'eſtoit ſa maxime, que perſonne l.4.c.4.p.528. ne doit ſortir triſte aprés avoir eu le bonheur de voir ſon Prince. C'eſt pourquoi lorſqu'il avoit jugé des procés, il donnoit tantoſt de l'argent, tantoſt meſme des terres à ceux qu'il avoit eſté obligé de condanner. Sa liberalité leur rendant ce que ſa juſtice leur avoit oſté. Et ainſi chacun s'en alloit content en faiſant des eloges de ſa generoſité.

ARTICLE XXX.

De l'Indiction : Maximin fait la guerre aux Armeniens.

'C'EST à la fin de l'an 312 qu'on commence[1] les Indictions, Chr.Alex.p.676. [c'eſt à dire une revolution ou un cercle de quinze années, dont on s'eſt ſervi depuis ce temps là pour conter les temps; & on s'en ſert encore aujourd'hui en quelques rencontres. La premiere année de ce cercle s'appelle la premiere Indiction, & les autres enſuite de meſme juſqu'à la quinzieme, aprés laquelle on recommence à conter la premiere indiction.] 'Baronius croit Bar.312.§ 104. que le nom & la choſe viennent de ce que Conſtantin ayant reduit à quinze ans le temps de la milice, qui auparavant eſtoit de ſeize ans, il falloit tous les quinze ans impoſer & *indiquer* ſelon le terme latin, un tribut extraordinaire pour payer les ſoldats qu'on licentioit. 'On trouve que cette penſée n'eſt pas certaine, Pet.doc.l.11.c 40.p.365.b.c. mais qu'elle eſt neanmoins plus vraiſemblable que les conjectures de pluſieurs autres perſonnes habiles.

'Ce qu'il eſt plus neceſſaire de ſavoir, c'eſt qu'il y a trois ſortes a]Forb.l 5.c.20. d'Indictions; celle des Ceſars qui commence le 24 de ſeptembre, 'dont on s'eſt longtemps ſervi en France & en Allemagne; Pagi.312.§ 20. celle de Conſtantinople, qui commence avec l'année des Grecs le premier du meſme mois, & celle des Papes, qui depuis quel-

1. Mr du Cange marque divers modernes qui en ont écrit. Paſc.n.p.555.b.

Pet.p.364.b. ques ſiecles ne la content que du premier janvier 313. 'Le P. Petau ſemble dire que celle de Conſtantinople eſtoit uſitée generalement parmi les Grecs des le temps de l'Empereur Anaſtaſe, & peuteſtre des Theodoſe le jeune. 'Il doute meſme ſi originairement l'indiction n'a pas commencé au premier ſeptembre. 'On aſſure que c'eſt celle dont les Empereurs de Conſtantinople ſe ſervoient. 'On montre par divers endroits de l'hiſtoire du V. ſiecle qu'on la contoit ainſi dans la Syrie, auſſibien qu'à Rome: '& S. Ambroiſe en parle comme de l'uſage ordinaire & univerſel. 'Il y en a eu qui ne les ont commencées qu'en 314, [ou en ſeptembre 313.] 'Mais on voit par divers exemples qu'il les faut conter du mois de ſeptembre 312, quoiqu'on n'ait point de preuve bien certaine qu'elles aient eſté établies des cette année là. Quelques uns veulent qu'elles l'aient eſté dęs le temps de Jule Ceſar ou d'Auguſte. Mais ils le pretendent ſans preuve, ne 'ſe trouvant aucun veſtige des Indictions dans tous les auteurs qui ont écrit avant Conſtantin. 'Le premier endroit où nous les trouvions marquées, eſt la date du Concile d'Antioche tenu l'an 341, dans l'Indiction 14, comme nous le liſons dans S. Athanaſe, ſi neanmoins cet endroit eſt de luy; car le P. Petau en doute. 'Mais on convient que S. Ambroiſe parle de l'Indiction dans une lettre de l'an 386, où il marque qu'elle commençoit au mois de ſeptembre. 'Depuis cela elle eſt commune dans le Code, [a] où il eſt parlé de celle de l'an 367. & dans les autres monumens de l'hiſtoire eccleſiaſtique & profane.

Pet.c.39.p.360-362 Nor.epo.p. 159-171. Pet.c.40.p.362. d. p.363.a b Ath. deſyn.p.894.d. Pet.p.363.b. d 364.a. a p.35 Cod.Th. chr.p 179 t.4.p. 587.2. Noris,epo.p. 242.

'Mais on aſſure qu'elles ſont aſſez ſouvent mal marquées. [Et c'eſt apparemment la vraie cauſe] [b] de ces quatre differentes Indictions que quelques uns croient trouver dans les loix, & dont il pretendent que l'Italienne commençoit en 312, celle d'Orient en 313, que l'Afrique Proconſulaire la contoit de 314, & les autres provinces d'Afrique de 315. 'Aprés avoir ſuppoſé ces quatre Indictions, on taſche d'en trouver des raiſons, mais [incertaines ou] fauſſes. 'On croit que le mot de *fuſio* qu'on trouve dans une loy de l'an 410, y eſt mis pour celui d'Indiction, & vient de ce que les peuples eſtoient alors obligez de payer l'impoſt, & de le porter à l'Epargne. 'Les Grecs la marquent aſſez ſouvent par [c] un mot qui ſignifie diſtribution, peuteſtre parce qu'on diſtribuoit & que l'on marquoit [à chaque ville ou à chaque particulier] la part qu'il en devoit payer.

b Cod. Th.chr. p.181. t.4.p.200.2. 1.199. p.200.2. c συνήφεις.

Onu.p.265.d. 'Onuphre cite un écrit ſur les Indictions, d'un Chyrius Fortunatianus, qu'il croit eſtre l'Eveſque d'Aquilée celebre du temps des enfans de Conſtantin. 'Mais le P. Petau ne ſçait ce que c'eſt

Pet.p.363.a.

que

L'an de J.C. 312, de Conſtantin. 6,7.

que cet écrit, 'non plus que ce qu'on pretend que le Concile de Nicée ordonne aux Eveſques de marquer l'Indiction dans leurs lettres. 'Il rejette auſſi comme ſuſpect le Concile de Rome ſous Jule, daté de l'Indiction ſixieme. b

b] Conc. t. 2. p. 527. c.

[Si l'Italie ſouffrit cette année quelque choſe par la guerre de Conſtantin & de Maxence, l'Orient eſtoit accablé de bien plus grands maux. Maximin qui y regnoit en paix depuis ſon accord avec Licinius "recommença bientoſt la perſecution des Chrétiens, que l'edit de Galere l'avoit obligé d'interrompre.] 'Dans un reſcrit qu'il adreſſa pour ce ſujet à la ville de Tyr, il avoit fort relevé la felicité de ſon regne, de ce que l'on ne voyoit ni guerre, ni contagion, ni tempeſte, ni ſterilité, ni tremblement de terre; attribuant toutes ces choſes au ſoin qu'il avoit d'honorer ſes dieux, & de tourmenter les Chrétiens. 'Mais le vray Dieu confondit bientoſt ſa vanité par des chaſtimens viſibles.

V. la perſ. de Diocletien. 542.

Euſ. l. 9. c. 7. p. 353. 354.

p. 354. d.

'Des l'hiver ſuivant les pluies ordinaires ayant manqué, la ſechereſſe produiſit la famine lorſqu'on s'y attendoit le moins; & la famine fut auſſitoſt ſuivie de la peſte & d'une autre eſpece de maladie appellée le charbon, qui s'attaquant au viſage, & particulierement aux yeux, fit perdre la vue à une infinité d'hommes, de femmes, & d'enfans, [comme pour vanger les Chrétiens, à qui Maximin par une cruauté qu'il appelloit une douceur & une indulgence, faiſoit communément crever l'œil droit.]

c. 8. p. 355. a. b.

'Tous les maux attaquoient enſemble les ſujets de Maximin. c.
'Car la guerre ſe joignit en meſme temps à la famine & à la peſte, b.
Cette guerre fut contre les Armeniens, qui eſtoient anciens amis & confederez des Romains. 'Mais comme ils eſtoient Chrétiens, b. c.
& zelez pour la veritable religion, Maximin les ayant voulu obliger à ſacrifier aux demons, il ſe les rendit ennemis, d'alliez qu'ils eſtoient auparavant. [Cela ne ſe peut entendre que des peuples de la grande Armenie; ceux de la petite eſtant ſujets & non alliez de l'Empire. Ainſi voilà proprement le premier exemple d'une guerre pour la religion.

Nous ne ſavons pas quel en fut l'evenement,] 'Euſebe diſant ſeulement que Maximin y ſouffrit [2] beaucoup avec ſon armée. 'Mais le meſme hiſtorien décrit amplement les miſeres dont la famine qui fut effroyable, & la peſte, affligeoient en meſme temps les provinces, & la charité que les Chrétiens firent pa-

c. d.

2.

p. 357. 357.

2. πολλὰ πεπονθώς. M. Valois traduit *varias clades atque arumnas pertulit.*

roiſtre partout: ce qui leur attira les benedictions & les louanges de tout le monde.

[Maximin" fut obligé, commme nous avons dit, de faire enfin ceſſer entierement la perſecution à la fin de cette année pour ſe conformer à l'edit que Conſtantin & Licinius luy avoient envoyé, n'oſant pas ſe declarer encore ouvertement leur ennemi comme nous verrons qu'il fit l'année ſuivante des le mois de mars au pluſtard.] v. la perſ. de Diocletien § 45-47.

ARTICLE XXXI.

Conſtantin marie Conſtancie ſa ſœur à Licinius; défait les François.

INDICTION I. L'AN DE JESUS CHRIST 313, DE CONSTANTIN 7, 8.

Idat &c. Zoſ. l. 2. p. 67. l. c. • *Conſtantinus III, & Licinius III, Augg. Conſuls.*

Buch. cycl. p 238. RUFIUS Voluſianus fut fait Prefet de Rome le 8 de decembre, & exerça la meſme charge l'année ſuivante. [Nous l'avons vu Prefet du Pretoire ſous Maxence. Ainſi il eſt une des preuves de la bonté de Conſtantin envers ceux qui avoient ſervi ſes ennemis.]

Pane. 7. p. 174. Lact. perſ. n. p. 452. 'Il paroiſt que Conſtantin ne demeura à Rome qu'environ deux mois, [qui finiſſent au 28. de decembre 312.] 'Mais il n'y a pas d'apparence qu'il en ſoit parti avant que d'y faire la ſolennité de ſon troiſieme Conſulat, [ce qui euſt eſté une precipitation encore plus grande que] celle que Lactance blaſme ſi fort dans Diocletien. 'Il y eſtoit meſme encore le 18 de janvier, ſelon une loy de ce jour donnée à Rome comme on lit dans le Code de Juſtinien. Neanmoins dans celui de Theodoſe, il eſt dit ſeulement qu'elle y avoit eſté" publiée. Elle eſt pour le ſoulagement des pauvres, que les collecteurs des tailles ou leurs officiers ſurchargeoient afin de favoriſer les riches. 'Conſtantin l'adreſſe au peuple de Rome, avec une autre du meſme jour, 'ou il renouvelle les peines ordonnées contre les delateurs, & on croit qu'elles faiſoient partie de quelque edit qu'il publia alors pour regler diverſes choſes. c. 17. p. 25. Bar. 313. § 1. Cod. Th. t. 5. p. 514. *propoſita.* chr. p. 6. t. 3. p. 430.

chr. p. 4 Lact. perſ. c. 45. p. 38. a Lact. p. 34 Vict. epi. p. 543. c Zoſ. l. 2. p. 677. d Amm. an. p. 473. b. b Vict. epi p. 542. d. 'De Rome il fut à Milan des devant la fin de l'hiver, comme on le voit par une loy du 10 mars qui en eſt datée, [a] & Licinius qu'il avoit prié de s'y trouver, s'y eſtant auſſi rendu, il luy donna en mariage ſa ſœur Conſtancie, qu'il luy avoit promiſe avant la guerre de Maxence. [b] Ils avoient tous deux prié Diocletien de

Digitized by Google

L'an de J.C. 313. de Constantin 7,8.

ſe trouver à ce mariage ; mais il s'excuſa ſur ſon age. Les deux Princes receurent fort mal ſes excuſes, & luy écrivirent une lettre de menace" qui le fit mourir peu de temps aprés.

V. Dioclecien § 23.

'Ils examinerent entre eux dans cette entrevue pluſieurs choſes qui regardoient le bien public : mais la principale fut celle de la religion, ſur laquelle ils firent" une ordonnance en faveur des Chrétiens, 'que nous avons encore dans Euſebe.

Euſ.l.10.c.5.p. 388.c.

V. la perſ. de Diocl. § 46.

p.388-390.

'Conſtantin avoit eſté obligé de quitter promtement Rome pour aller dans les Gaules, ſur la nouvelle que les François violant leur foy, comme cela leur eſtoit ordinaire, menaçoient de faire une irruption. Ainſi [ſans s'arreſter beaucoup à Milan,] il fit une ſi grande diligence, qu'il ſe trouva dans les Pays-bas ſur les bords du Rhein, avant que les François l'euſſent pu paſſer. Sa preſence les arreſta ; mais s'eſtant un peu eloigné, comme ſi on euſt eu nouvelle que les Allemans menaçoient d'un autre coſté, & les François eſtant paſſez ſur cela, les troupes qu'il avoit laiſſées en embuſcade les défirent. Il entra enſuite luy meſme dans leur pays, il y fit un fort grand degaſt, & en amena un grand nombre de captifs, qu'il fit expoſer aux beſtes dans des ſpectacles. Son panegyriſte l'en loue, [& la perfidie ne peut eſtre punie trop rigoureuſement. Mais un prince qui fait profeſſion d'eſtre bon, genereux, & Chrétien, ne doit point eſtre] cruel meſme envers des ennemis & des perfides. [a] Entre les titres qu'on donne à Conſtantin, on voit qu'il prenoit celui de" Vainqueur des François.

Pane. 6.p.134-150. Zoſ.l.2.p. 677.d.

Val.r.Fr.l.1.p. 23.b. 27.b.

[a] p.25.

&c.

Francicus.

'On juge par pluſieurs loix que Conſtantin eſtoit à Treves dans les mois de novembre & de decembre: [b] & on croit que ce fut en ce temps là que fut prononcé un panegyrique dont l'auteur nous eſt inconnu. 'Il eſt fait particulierement pour celebrer la victoire de Conſtantin ſur Maxence, ce que pluſieurs autres orateurs avoient déja fait & à Rome & dans les Gaules. 'L'auteur s'adreſſe à la fin au ſeul Dieu, de l'univers, mais en tafchant d'allier la verité avec le menſonge. 'Il marque que des barbares d'un pays fort eloigné s'eſtoient donnez à Conſtantin ; [ce que l'hiſtoire n'éclaircit pas.]

Cod. Th. chr p. 7.

[b] Buch. de B.I. 8.c.8.§3.p.248.

Pane. 6.p.134.

p.151.

p.150.

ARTICLE XXXII.

Conſtantin accorde des immunitez à l'Egliſe ; envoie des aumoſnes en Afrique.

[CONSTANTIN aprés s'eſtre rendu maiſtre de l'Italie par
Pane.6 p.150. la défaite de Maxence, n'eut pas de peine]à ſe faire reconnoiſtre par[la Sicile]& les autres iſles de la Mediterrannée.
7.p.173. 'Il fut reconnu de meſme dans l'Afrique, & avec une extreme joie de cette province, qui avoit tout ſujet de haïr Maxence à cauſe des violences qu'il y avoit exercées. Auſſi des que la mer commença à eſtre propre pour la navigation, Conſtantin comme pour la conſoler de ſes maux, y envoya la teſte de ce tyran.
Aur.V. p.516.d. 'Les Afriquains decernerent de nouveaux honneurs à leur liberateur ; & la ville de Cirthe[capitale de la Numidie,]ſe voyant rétablie & embellie [par ſes ſoins,] prit le nom de Conſtantine,[qu'elle garde encore aujourd'hui.] 'Il envoya Anulin en
Euſl.10.c.6.p. 393.c.d. Afrique pour Proconſul,& Patrice pour Vicaire des Prefets du Pretoire.
c.5.p.390 c d. 'Il adreſſa un reſcrit à cet Anulin pour faire rendre aux Egliſes Catholiques tout ce que la perſecution leur avoit oſté. Il y marque d'abord que bien loin de vouloir troubler perſonne dans les biens qu'il poſſedoit, il taſchoit meſme de reſtituer à ſes ſujets ceux qu'on leur avoit oſtez.
c.7.p.394. 'Il envoya encore à Anulin un autre reſcrit [plus celebre & plus important.] Il y repreſente d'abord qu'on a vu par beaucoup d'experiences, que quand Dieu eſt ſervi avec l'aſſiduité, le ſoin & le reſpect qui luy eſt dû, il rend les peuples heureux, & fait proſperer les empires ; au lieu que le mepris que l'on fait de luy, y attire de tres grands malheurs. Il marquoit ſans doute par là ce qu'il avoit vu & experimenté luy meſme dans les divers evenemens arrivez à l'Empire [depuis l'an 305] Il ajoute que c'eſt ce qui l'a obligé de recompenſer les travaux de ceux qui ſont particulierement appliquez au culte de la veritable religion, c'eſt à dire des Clercs, & il ordonne pour cela que ceux de la province où commandoit Anulin, qui appartenoient à l'Egliſe Catholique, dont Cecilien[Eveſque de Carthage]eſtoit chef, ſeroient dechargez generalement de toutes ſortes de λειτουργιῶν.
fonctions civiles, afin que rien ne les detournaſt du miniſtere de leur loy, & ne les retiraſt par un crime & un ſacrilege, du

ſervice qu'ils rendoient par eux meſmes à la divinité; ſachant, dit-il, que les affaires de l'Etat retireront un grand avantage de l'application qu'ils auront au culte de Dieu. 'On croit que cette ordonnance eſt celle qu'Anulin dit avoir notifiée à Cecilien. 'Il le dit en repondant à Conſtantin dans une lettre écrite le 15 avril de cette année, ou peu aprés.

n.p.197.1.c/Cod. Th.t.6.p.21.1.

Coll.3.§ 220/ Aug.ep.68.p. 123.2.d.

[Comme cette exemption n'eſtoit qu'en faveur des Catholiques,] 'les heretiques s'efforcerent par leurs actions de les empeſcher de jouir de la grace qu'elle leur faiſoit: Ce qui obligea Conſtantin d'écrire encore le 31 d'octobre de cette année pour les maintenir dans les privileges qu'il leur avoit accordez. 'Il la confirme de nouveau dans une autre loy adreſſée à Octavien Correcteur [ou gouverneur] de la Lucanie & *de la Calabre, & datée du 21 octobre 319. 'Il paroiſt qu'il fit obſerver la meſme choſe dans l'Orient lorſqu'il en fut maiſtre, y comprenant expreſſément les Lecteurs, les Soudiacres, & les autres Clercs [inferieurs.] Et il ordonna par une loy du 5. de fevrier 330, qu'on l'obſerveroit de meſme dans la Numidie, où les heretiques vouloient l'empeſcher. 'Sozomene marque cette immunité accordée aux Clercs comme une tres grande preuve de ſon reſpect pour *l'Egliſe.

Cod.Th.t.2 l.1. p.10.

l.2.p.12.

*Bruttiorum.

l.7 p.31.

Soz.l.1.c.9.p. 413.d.

*Et generaliter

[Cependant cette exemption pouvoit eſtre prejudicable aux villes, dont les principaux bourgeois appellez [1] Decurions, eſtoient chargez de fournir à toutes les depenſes publiques, chacun à proportion de ſon bien: de ſorte qu'on ne pouvoit decharger une perſonne, ſans que ſa charge tombaſt ſur les autres.] 'Il eſt meſme aiſé de croire que pluſieurs ſe mettoient dans le Clergé moins pour ſervir l'Egliſe que pour jouir de l'exemption des charges publiques, [qui eſtoient fort onereuſes.] Ce fut donc pour cela que Conſtantin ordonna qu'on ne feroit point de Clercs que pour ſubſtituer à la place de ceux qui ſeroient morts, & qu'on ne prendroit pour cela que les perſonnes qui auroient peu de bien, & non aucun de ceux qui ſeroient Decurions, ou obligez de l'eſtre par leur naiſſance, & par la quantité de leur bien: 'eſtant neceſſaire, dit-il, que les riches ſuportent les charges publiques du ſiecle, & que les pauvres ſoient entretenus des richeſſes des Egliſes. 'En vertu de cette ordonnance, les villes pretendirent retirer du Clergé les Decurions qui avoient été ordonnez avant meſme qu'elle eut été faite. Conſtantin le défendit par un reſcrit du 18 juillet 320,

Cod.Th.t.6.p. 23.1.

16.t.2.l 3.p.22. 23.

'.6.p.30.

3.p.25.

1. & auſſi, *Curiales, municipes.*

mais il ordonna en meſme temps que cela s'obſerveroit à l'égard de ceux qui ſeroient ordonnez à l'avenir: 'il le confirma encore le 31 may 326.

l.6.p.30.

[Il ſemble que cette défenſe d'ordonner les Decurions rendoit inutile l'exemption des charges: Cependant il faut dire que cela n'eſtoit pas,] 'puiſque Conſtantin ſe met en peine de maintenir cette exemption par ſa loy du 5 fevrier 330. [Nous laiſſons cette difficulté à ceux qui ſont plus habiles. Il y eut dans la ſuite bien d'autres loix, & auſſi bien des plaintes, & des diſputes ſur cette exemption: mais il nous ſuffit de mettre ici ce qui regarde le temps de Conſtantin, & de remarquer que ce prince en honorant d'un coſté l'Egliſe, bleſſoit de l'autre ſa liberté, & la privoit du ſecours qu'elle pouvoit tirer de preſque toutes les perſonnes d'une condition un peu relevée. Auſſi cela fut changé depuis, & on permit d'ordonner les Decurions, pourvu qu'ils quittaſſent leur bien tout à fait ou en partie; ce qui ne favoriſoit pas la cupidité, mais convenoit au genereux deſintereſſement que l'Egliſe demande dans tous ſes miniſtres. Quelquefois auſſi on obtenoit des permiſſions particulieres pour ordonner certaines perſonnes.]

l.7.p.31.

chr.p.11[t.4.p.7.2.

'Comme Conſtantin exemtoit les Eccleſiaſtiques des charges civiles, on croit qu'il exemta auſſi les terres de l'Egliſe des tributs & des autres impoſitions auſquelles celles des particuliers eſtoient ſujettes. On trouve cette exemption marquée comme deja retablie 'dans une loy datée des Conſuls de l'an 315, [a] quoiqu'il y ait pluſieurs raiſons de douter ſi elle ne ſe doit pas mettre beaucoup pluſtard, & peuteſtre du temps de Conſtance fils de Conſtantin. Et neanmoins, dit Godefroy, cet article ſi favorable à l'Egliſe convient mieux à Conſtantin qu'à Conſtance. 'Car ſoit que l'Egliſe euſt déja acquis aſſez de richeſſes, [ſoit par d'autres raiſons,] les ſucceſſeurs de Conſtantin & Conſtance meſme ſon fils n'eurent point d'égard à cette immunité qu'il avoit donnée à l'Egliſe.

t.4.p.6.
a p.8.

p.7.1.

Euſ.n.p.295.l.2.

[Conſtantin témoigna encore ſa pieté] 'dans une lettre qu'il écrivit vers le meſme temps qu'il adreſſa à Anulin ſa loy pour l'exemption du Clergé. 'Cette lettre eſt adreſſée à Cecilien Eveſque de Carthage, à qui il mande qu'il avoit reſolu de donner quelque ſomme d'argent à divers miniſtres de l'Egliſe Catholique, pour diſtribuer dans toutes les provinces, dans l'Afrique, la Numidie, & les Mauritanies: & que dans ce deſſein il a écrit à Urſe receveur general de l'Afrique, de luy mettre entre les

l.10.c.6.p.395.

Digitized by Google

L'an de J.C. 313. de Conſtantin 7,8.

mains *une certaine ſomme, afin qu'il la fiſt diſtribuer ſuivant le billet qu'Oſius luy envoyoit: & que ſi cette ſomme ne ſuffiſoit pas, Heraclide Intendant de ſon domaine, avoit ordre de luy fournir tout ce qu'il luy demanderoit. 'Oſius dont parle cette lettre, eſt ſans doute le grand Oſius de Cordoue; & on peut juger par cet endroit que Conſtantin ſe ſervoit beaucoup de ſa ſageſſe & de ſon conſeil, & ecoutoit les avis qu'il luy donnoit pour les intereſts de l'Egliſe, [& de ſon ame.] Bar. 312. § 91.

*ter mille folles.

'Il ajoute dans la lettre à Cecilien, qu'il avoit donné ordre de bouche au Proconſul Anulin & au Vicaire Patrice, de reprimer ceux qui troubloient l'Egliſe Catholique dans l'Afrique. 'On croit qu'il parle des Donatiſtes, qui avoient formé un ſchiſme contre Cecilien meſme. [Il eut beſoin de toute la force de ſa foy pour n'eſtre pas ſcandalizé par l'obſtination étrange de ces ſchiſmatiques, & par les diviſions funeſtes qu'ils formerent dans l'Egliſe. Il fit paroiſtre dans cet affaire ſon zele, ſa charité, ſa douceur, ſon reſpect pour les miniſtres de J.C. Mais comme tout cela ſe verra ſur l'hiſtoire des Donatiſtes, nous n'en dirons rien ici, ſinon qu'il aſſembla pour ce ſujet un Concile à Rome le 2. octobre de cette année, & un autre fort celebre à Arles l'année ſuivante.] Euſ. l. 10. c. 6. p. 393. c. d.

n p. 393. c. a.

ARTICLE XXXIII.

Maximin fait la guerre à Licinius, qui le défait par le ſecours de Dieu.

'EN meſme temps que Conſtantin quitta Milan pour venir dans les Gaules, Licinius s'en retourna en Illyrie, [a] où il ſe vit bientoſt engagé à faire la guerre à Maximin. [b] Car Dieu aprés avoir puni les autres perſecuteurs de l'Egliſe, voulut auſſi punir celui-ci, qui avoit eſté plus cruel que tous les autres: [c] & ſon chaſtiment ſuivit de pres celui de Maxence. [d] Il avoit cru, comme nous avons vu, que Licinius s'allioit avec Conſtantin pour luy faire la guerre, ce qui l'avoit obligé de s'unir avec Maxence. 'Il avoit taſché de tenir cette union fort ſecrette, [pour ne pas offenſer Conſtantin:] [e] mais elle fut enfin decouverte, Conſtantin ayant trouvé à Rome ſes lettres à Maxence, & les ſtatues que ce tyran luy avoit dreſſées. [Ce fut ce ſemble à cauſe de cela] que le Senat donna à Conſtantin le premier rang que Maximin pretendoit avoir.

Amm. an. p. 475. b.

a Zoſ. l. 2. p. 677. d.

b Euſ. l. 9. c. 11 p. 356. b. Lact. perſ. c. 41. p. 36.

c Euſ. c. 9 p. 358. a.

d Lact. p. 37.

p. 37. Euſ. l. 8 c. 14. p. 311. b.

e Euſ. p. 311. b. Lact. c. 44 p. 38.

Lact. p. 38. Euſ. l. 9. c. 10. p. 362. d.

Lact.c.44.p.38. 'Il apprit la défaite de Maxence comme il euſt appris la ſienne propre. Mais lorſqu'il eut ſceu l'arreſt du Senat pour Conſtantin, il ſe delara ouvertement ſon ennemi, & ne craignit point
Euſ.l 9.c.10 p. 383. de l'offenſer par des railleries piquantes & injurieuſes. 'Il rompit auſſi le traité qu'il avoit fait avec Licinius, & luy declara
a c. une guerre irreconciliable. 'Il ſe confioit en ſes demons, dont les prophetes & les pontifes l'animoient à la guerre par leurs faux oracles; au nombre comme infini de ſes troupes, [& aux grandes ſommes d'argent qu'il avoit amaſſées] en peu de temps,
Lact.c.46 p.40. en mettant le trouble & la deſolation dans toutes les villes. 'Son eſperance eſtoit que comme il donnoit beaucoup aux ſoldats, & Licinius tres peu, les troupes de celui-ci ſe rendroient à luy ſans combat, & qu'avec cette double armée il iroit attaquer Conſtantin.

Euſ.c.9.p.360.b. 'Il gardoit encore quelque apparence d'union avec Conſtantin & Licinius, lorſqu'il receut [en l'an 312] l'edit qu'ils luy envoyerent pour les Chrétiens. C'eſt pourquoi ne voulant ni les offenſer, ni paroiſtre leur inferieur, il fit de ſon coſté un edit fort conforme au leur. [Mais il paroiſt que la rupture eſtoit
Vict.epi.p.542. d. toute ouverte dans le temps du mariage de Licinius,] 'puiſque ſur ce que Dioclerien s'eſtoit excuſé d'y venir, on luy reprocha comme un crime, qu'il favoriſoit Maximin.

Lact.c.45.p.38. 'En effet des que Maximin les ſceut occupez à ce mariage, il vint à grandes journées de Syrie en Bithynie avec ſon armée, quoiqu'on fuſt encore dans la rigueur de l'hiver: de ſorte que le froid, les pluies qui furent fort grandes, les neiges, les mauvais chemins, firent perir une grande partie des chevaux & des
p.39. autres beſtes de ſomme. 'De Bithynie il paſſa auſſitoſt dans la Thrace, où la garniſon de Byzance qui avoit refuſé ſes promeſſes, fut obligée de ceder à la force aprés avoir tenu onze jours. Il attaqua enſuite Heraclée qui l'arreſta auſſi quelques jours, mais fut priſe enfin. Cependant cela donna loiſir à Licinius de venir en diligence avec ce qu'il put ramaſſer de troupes, non pour le combattre, mais pour l'arreſter: car il n'avoit encore que trente mille hommes, & Maximin en avoit ſoixante & dix mille. Neanmoins s'eſtant rencontrez entre Heraclée & Andrinople,
c.46.p.39. 'on jugea bien qu'il en faudroit venir à un combat. Maximin voua à ſon Jupiter d'exterminer entierement les Chrétiens, s'il remportoit la victoire. Mais le Dieu des Chrétiens envoya la nuit ſon Ange à Licinius, comme Lactance nous en aſſure, luy promettre la victoire, s'il la demandoit avec toute ſon armée

armée au Dieu ſouverain, & s'il l'invoquoit par une priere qu'il luy dreſſa. Tout cela ſe paſſoit en ſonge. Mais Licinius ſe ſouvenant à ſon reveil de ce qu'on luy avoit dit, 'fit auſſitoſt écrire p.40. la priere dans les termes que Lactance raporte, & en fit faire enſuite un grand nombre de copies, qu'on repandit dans toute l'armée pour la faire apprendre aux ſoldats : & cet evenement leur donna un nouveau courage, voyant que le Ciel leur promettoit la victoire.

'Licinius vouloit combatre le premier jour de May, auquel p.40. Maximin achevoit ſa huittieme année: mais des la veille au matin Maximin ayant rangé ſes troupes en bataille, Licinius fit la meſme choſe de ſon coſté. Les deux armées eſtoient à la vue l'une de l'autre, lorſque les ſoldats de Licinius ayant quitté le bouclier & le caſque, & les mains elevées au ciel, firent par trois fois la priere que l'Ange avoit marquée, Licinius & les officiers la commençant les premiers, & les ſoldats la repetant aprés eux. Les deux princes confererent enſuite pour trouver quelque voie d'accord. Mais Maximin ne vouloit point de paix, parce qu'il mepriſoit Licinius, & eſperoit toujours que ſes troupes l'abandonneroient. 'Cependant il fut trompé dans ſon attente, & quelque promeſſe qu'il leur fiſt, elles ne l'ecouterent point. c.47.p.41.

'Il en fallut donc venir aux mains, [a] & Zoſime pretend que p.40. d'abord Licinius fut battu, mais qu'eſtant auſſitoſt revenu à la charge il remporta la victoire. 'Neanmoins Lactance & Euſebe diſent ſeulement que Maximin fut vaincu, ſans que ſes troupes fiſſent aucune reſiſtance, ſelon Lactance, ayant cedé au premier choc des ennemis, qui eſtoient beaucoup plus foibles en nombre, mais ſoutenus par la force du Toutpuiſſant. La moitié de l'armée de Maximin demeura ſur la place, particulierement "les legionaires qui faiſoient ſa principale force : l'autre moitié prit la fuite, ou ſe donna aux victorieux : & ces derniers eſtoient ſes gardes meſmes, & ceux de ſa Cour. Ils ne rougirent pas de l'abandonner, parce qu'il les avoit abandonnez le premier. Car des qu'il vit les ſiens plier, il quitta la pourpre, prit un habit de valet, & s'enfuit ſi viſte, qu'apres avoir traverſé le Boſphore, il arriva à Nicomedie le premier de may au [commencement] de la nuit, ayant fait plus de 60 lieues en 24 heures. Il ſortit auſſitoſt de Nicomedie, avec ſa femme, ſes enfans, & quelques officiers, & gagna la Cappadoce, où ayant ramaſſé quelques fuyards, & de nouvelles troupes qui venoient de Syrie, il s'y arreſta, & reprit en meſme temps la pourpre.

[a] Zoſ. l.2.p.577. d. Lact.p.41. Euſ.l.9 c.10.p.353.a.b. v. C. n. l.1 c.16. p.438.a b.

Lact.c.48 p.41. 'Cependant Licinius paſſa en Bithynie avec ſon armée peu de jours aprés le combat. Il fut receu dans Nicomedie, & aprés avoir rendu graces au Dieu qui l'avoit fait vaincre, il y fit publier l'edit que luy & Conſtantin avoient fait à Milan pour les
p.43. Chrétiens. 'Il y fut affiché le 13 juin de cette année, dix ans & environ quatre mois depuis que l'on y avoit affiché le premier edit de cette longue & cruelle perſecution.

Quoique Conſtantin regardaſt Maximin comme ennemi des le temps du mariage de ſa ſœur, & encore plus ſans doute depuis que Maximin eut declaré la guerre à Licinius, il y a neanmoins lieu de juger qu'il n'avoit fait aucune declaration publique con-
Aug. B. ep. 88. p. 213. c. tre luy, 'puiſqu'une lettre d'Anulin Proconſul d'Afrique datée du 15 avril 313, eſt encore adreſſée aux trois Auguſtes. A.GGG. NNN.

ARTICLE XXXIV.

Maladie effroyable de Maximin, & ſa mort.

Lact. perſ. c. 49. p. 43. 'LICINIUS quitta Nicomedie pour pourſuivre Maximin, qui fuyant toujours devant luy, ſe fortifia dans les détroits du
p. 44. mont Taurus: '& Licinius les ayant forcez, enfin il ſe retira à
Zoſ. l. 2. p. 677. c. Tarſe, 'dans le deſſein de paſſer en Egypte, & d'y faire une
Lact. p. 44. nouvelle armée. 'Mais ſe voyant preſſé par mer & par terre, ſans
Euſ. l. 9. c. 10. p. 365. c. trouver aucun moyen de ſe ſauver, 'quoiqu'il euſt encore quelques troupes en campagne; "le deſeſpoir le porta à ſe vouloir
" Lact. p. 44. donner la mort, comme ſi elle euſt pu le mettre à couvert contre la juſtice divine qui le pourſuivoit. Il prit donc du poiſon à Tarſe: mais le vin & la viande dont il s'eſtoit auparavant rempli avec excés, ne permettant pas au poiſon de faire tout ſon effet; au lieu de luy oſter la vie, il luy cauſa une maladie terri-
p. 44 | Euſ. p. 365. c. ble. 'Dieu le frapa tout d'un coup d'une plaie mortelle, qui luy couvrit tout le corps. Et en meſme temps le poiſon qui luy bruloit les entrailles, le conſumoit au dedans. Il ne pouvoit ſe reſoudre à prendre aucune nourriture qui le ſoutinſt, mais il prenoit de la terre à pleines mains & la devoroit comme ſi elle euſt pu appaiſer ſa faim & remedier à ſes maux. Ce feu inviſible que Dieu avoit allumé dans ſon corps, luy deſſecha tellement la chair, qu'il ne luy reſta plus que la peau, & des os [preſque] auſſi decharnez & auſſi arides que ceux d'un ſquelete: en ſorte qu'il ne conſervoit plus rien de ſon ancienne forme, mais eſtoit devenu tout à fait méconnoiſſable. On ne pouvoit dire autre choſe en le voyant, ſinon que ſon corps déja mort & tout pourri, eſtoit

comme un ſepulchre hideux où ſon ame eſtoit encore enfermée.

'Il fut quatre jours comme en fureur & en rage, tant les douleurs qu'il ſouffroit eſtoient effroyables. Il ſe rouloit ſur la terre: & enfin les yeux luy ſortirent de la teſte, ſoit à force de ſe la fraper contre la muraille dans la violence de ſa douleur, ſoit par l'excés de la chaleur qui le bruloit au dedans. 'S. Chryſoſtome marque expreſſément cette punition de Maximin, à qui les yeux ſortirent de la teſte. 'S. Epiphane le dit de Maximien, ſous lequel il comprend les deux Maximiens & Maximin. 'Il remarque aprés Euſebe, que Dieu le punit du meſme ſupplice qu'il avoit fait ſouffrir à tant de Martyrs, [à qui il avoit fait crever un œil.] S. Jerome en expliquant ce que dit le prophete Zacarie ſur la punition de ceux qui combatent contre Jeruſalem: Que chacun d'eux verra tout vivant ſon corps tomber par pieces, que leurs yeux leur pourriront dans leur place; ou comme liſent les Septante, que leurs yeux leur ſortiront de la teſte, & que leur langue ſe ſechera & ſe pourrira dans leur bouche, dit que c'eſt ce qu'on a vu accomplir à la lettre dans les perſecuteurs de l'Egliſe, dans Valerien, dans Dece, dans Dioclétien, dans Maximin le plus cruel de tous, & dans Julien.

Lact. p. 44 | Euſ. p. 365. 366. | Chry. in gen. t. 1. p. 681. d. | Epi. menſ. c. 20. p. 176. c. | d] Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 59. p. 438. c. | Zach. 14. v. 12 | Hier. n. p 285. d.

'Maximin ainſi privé de la vue du corps, commença à voir [en eſprit] Dieu qui le jugeoit, accompagné de pluſieurs miniſtres habillez de blanc. On l'entendoit crier comme un homme qu'on interroge, que ce n'eſtoit pas luy qui avoit fait ce qu'on luy reprochoit, mais d'autres, & aprés cela, comme ſi on l'euſt appliqué à la queſtion, il ſe confeſſoit coupable, & prioit J. C. en pleurant, de luy faire miſericorde. Il finit ainſi ſa vie deteſtable au milieu des cris qu'il jettoit comme ſi on l'euſt brulé tout vif.

Lact. p. 44.

[On ne voit pas bien s'il eſtoit déja malade lorſqu'arriva ce que dit Euſebe,] 'qu'eſtant rentré dans les terres de ſon obeiſſance aprés ſa défaite, plein de honte & de fureur, il fit tuer la pluſpart de ſes preſtres & de ſes propheres, les accuſant d'eſtre cauſes de ſon malheur par leurs faux oracles: & enſuite rendant gloire au Dieu des Chrétiens, il publia un edit qui leur eſtoit encore plus favorable que celui qu'il avoit été contraint de faire l'année precedente. 'Il fit cet edit eſtant déja dans les douleurs de la plaie dont la juſtice divine l'avoit frapé. [Mais ſa penitence forcée, qui ne venoit point du changement de ſon cœur, ne fut pas capable d'appaiſer Dieu.] 'Il ne luy donna aucun repi, & luy oſta auſſitoſt la vie, ne recompenſant ſa peniten

Euſ. l. 9. c. 10. p. 363. c. d. | p. 364. c. | v. Conſt. l. 1. c. 59. p. 438. d. | hiſt. l. 9. c. 10. p. 363. d. | a p. 365. c.

ce que par cette promte mort, [qui luy osta le moyen d'augmenter ses crimes, & le chastiment qui en est inseparable.]

Zos p.577 e| Aur.V.epi.p.526 e|542.c Eutr. — 'Il mourut à Tarse, [a] & prevint par sa mort d'autres maux qui estoient prests de tomber sur luy. [b] Selon la suite de l'histoire, il faut qu'il soit mort vers le mois d'aoust, [c] ayant regné neuf ans, [commencez depuis qu'il avoit esté fait Cesar par Diocletien, & environ cinq ans & demi depuis qu'il s'estoit fait Auguste,] 'quoiqu'Aurele Victor dise qu'il ne l'a esté que deux ans, & l'autre Victor que trois ans. [d] Il avoit plusieurs enfans, qu'il associa mesme à l'Empire, [les faisant au moins Cesars:] [e] & on voyoit leurs images dans toutes les villes. [f] Mais leurs noms mesmes ne sont pas venus jusques à nous. [g] On sçait seulement qu'il y avoit un fils aisné agé de 8 ans, & une fille qui n'en ayant que sept estoit déja fiancée à Candidien [fils de Maximien Galere.]

a Eutr.p.587.f. b Lact.n p.458. c Chr.Al.p.654. Aur.V.epi.p. 526.c|543.a. d Eusl.9.c.11.p. 367.b. e b|366.c. f Nor.de Lic c. 2 p.46 b. g Lact.c.50.p.45.

ARTICLE XXXV.

Licinius fait mourir les ministres de la persecution, la femme & la fille de Diocletien, & plusieurs autres: Des jeux Seculiers.

Aur.V.p.526.c| Zos p.577.e. — 'PAR la mort de Maximin tout l'Empire se trouva partagé entre Constantin & Licinius, [qui devint alors maistre de tout l'Orient:] '& il vint peu aprés à Antioche. [Dieu se servit ou de sa justice ou de sa cruauté comme de celle de Jehu, pour punir le tyran avec tous ceux qui avoient eu part à ses crimes.]

Eusl 9.c.11.p. 367 a. — 'Maximin fut declaré solennellement tyran & ennemi par des edits publics des deux princes, ensuite de quoy on abatit, on mutila, on effaça, on brisa les statues, les inscriptions, & tous les autres monumens dressez à l'honneur de luy ou de ses fils: [Et c'est peutestre pour ce sujet que] 'S. Gregoire de Nazianze dit que les images que l'on en voyoit de son temps, portoient encore les marques de son chastiment, & publioient son crime en publiant la punition qu'on en avoit faite. 'Ses enfans & ses parens qui avoient usé avec beaucoup d'insolence du pouvoir qu'il leur avoit donné furent punis du dernier supplice, aprés avoir souffert toute sorte d'ignominie. 'Sa femme fut jettée dans l'Oronte [qui passe à Antioche,] où elle avoit fait noyer plusieurs femmes les plus chastes.

p.365.b.c. Naz.or.3 p.93. d. Eus.p.367.c| Lact.perſ.c 50. p.45. Lact.p 45. Eus.p.366.367. — 'Tous ceux qu'il avoit elevez dans les charges, & qui [par leur passion propre, ou] pour flater la sienne, avoient esté les principaux ministres soit de la persecution des Chrétiens, soit de ses autres violences, furent envelopez dans sa ruine. On le

L'an de J.C. 313. de Conſtantin 7. 8.

marque entre autres de Culcien qui avoit repandu dans l'Egypte le ſang d'une infinité de Chrétiens, 'de Firmilien qui s'eſtoit ſignalé de la meſme maniere dans la Paleſtine, [a]& de Peucece Surintendant de ſes finances, & le plus intime de ſes confidens, qu'il avoit fait trois fois Conſul [ſubrogé à d'autres.] 'Licinius punit encore à Antioche un impoſteur nommé Theotecne, & tous les compagnons de ſon impoſture, aprés les avoir contraints de decouvrir les fourberies par leſquelles ils avoient trompé les peuples, & fait beaucoup de maux à l'Egliſe.

de Pal. c. 11. p. 342. a. abiſ. p. 366. d.

p. 367. b. c.

V. la perſ. de Diocletien § 43.

'Candidien fils de Galere s'eſtant preſenté devant luy à Nicomedie, en fut d'abord aſſez bien receu, & traité avec honneur: de ſorte que Valerie [fille de Diocletien,] laquelle l'avoit adopté, voulant voir ce qui arriveroit de luy, ſe mit deguiſée à la ſuite de la Cour. Mais lorſqu'on s'y attendoit le moins, Licinius fit tuer Candidien, avec Severien fils de Severe [qui avoit eſté tué en 307.] On pretendoit que Severien avoit ſongé à prendre la pourpre aprés la mort de Maximin, qu'il avoit toujours ſuivi, meſme dans ſa fuite. Il y eut un pareil ordre contre Valerie. Mais des qu'elle ſceut la mort de Candidien, elle prit la fuite, '& elle ſe cacha durant quinze mois en divers pays. Enfin neanmoins elle fut reconnue à Theſſalonique [vers le commencement de 315,] & arreſtée avec [Priſque] ſa mere. On les condanna toutes deux à perdre la teſte, ce qui fut executé à la vue de tout le monde qui en avoit une inutile compaſſion, & leurs corps furent jettez dans la mer. [Voilà quel fut le ſort de deux Imperatrices, & la fin des maux qu'elles ſouffrirent durant quatre ans,] ſans autres crime [devant les hommes] que leur qualité & leur amour pour la chaſteté. 'Mais Dieu vouloit [punir les ſacrifices qu'elles avoient offerts aux demons, &] exterminer les perſecuteurs, avec toute leur famille, & toute leur race.

Lact. c. 50. p. 44. 45.

c. 51. p. 45.

c. 50. p. 44.

'Euſebe aprés avoir dit qu'on abolit tous les monumens de Maximin & de ſes enfans, dit que l'on abatit ou que l'on oſta auſſi enſuite toutes les marques d'honneur dreſſées aux ennemis de la vraie religion. [Cela ſemble ſe raporter à Diocletien & à Maximien Galere. Mais il ſeroit à ſouhaiter qu'un fait de cette importance fuſt exprimé d'une maniere plus claire: Car peuteſtre qu'Euſebe veut dire ſimplement qu'on oſta les charges à tous ceux qui s'eſtoient le plus declarez contre les Chrétiens.] 'Rufin paſſe cet endroit dans ſa traduction.

Euſ. l. 9. c. 11. p. 366. c.

Ruf. l. 9. c. 10. p. 155. a.

[Nous pouvons finir ces evenemens tragiques par la reflexion de Saint Auguſtin,] 'qui expliquant ces paroles de David, que

Aug. pſ. 109. p. 527. a. a.

Dieu au jour de ſa colere briſera les Rois, [1]nous exhorte à conſiderer de quelle maniere il traitera les mechans au jour où il fera eclater ſa puiſſance & ſa juſtice, puiſque les effets de ſa colere ſont ſi terribles dans le temps où il veut encore cacher l'une & l'autre.

Zoſ.l.2.p.671.c| Bar.313 § 14.15. 'Zoſime dit qu'on devoit celebrer cette année à Rome les jeux appellez Seculiers, cent-dix ans depuis ceux que Severe avoit celebrez [a]ſous le Conſulat de Cilon & de Libon, [en l'an 204.] Mais Conſtantin ne ſe mit pas en peine de les faire celebrer; ce qu'on peut juger par Zoſime avoir eſté fort ſenſible aux payens, qui les regardoient comme le ſoutien de l'Empire, & un remede contre les peſtes, les guerres, & les autres maux [dont neanmoins les jeux de Severe ne les avoient nullement garantis.] V. Severe § 19.

ARTICLE XXXVI.

Loy de Conſtantin pour la liberté: La guerre s'allume entre luy & Licinius qui eſt défait à Cibale.

INDICTION 11. L'AN DE JESUS CHRIST 314, DE CONSTANTIN 8, 9.

Idat|Proſ.&c| Buch p.275. [*Caius Ceionius Rufius*] *Volusianus II, & Annianus, Conſuls.*

Buch.cycl p.451. a Paſc.p.470. 'ON lit Antonin au lieu d'Annien dans Victorius; [a]& Valerien dans d'autres faſtes au lieu de Voluſien: ce qu'il faut attribuer à quelques fautes des copiſtes. Idace ſeul marque Voluſien Conſul pour la ſeconde fois. ['Et nous avons vu un Euſebius Voluſianus Conſul en 311.] 'On trouve auſſi dans une inſcription, que Rufius Voluſianus a eſté deux fois Conſul ordinaire. [Cela n'empeſche pas que ce ne ſoit] 'le meſme que Rufius Voluſianus qui eſtoit cette année Prefet de Rome, comme le croient les plus habiles, & que C. Ceionius Rufius Voluſianus qualifié Prefet de Rome dans une inſcription. Car ſi cette inſcription le marque ſimplement Conſul, [elle peut eſtre de l'an 313,] 'auquel Voluſien eſtoit [a]déja Prefet [de Rome.] [b]Cette inſcription le qualifie *Comitem Conſtantini*; [c'eſt à dire appa- V. la note 2. Pagi, 314 § 1. Onu.p.281.d.e| Cod.Th.t.1.p. 444.1. a. b. b d.

1. *Si tanta eſt ira occulti, quod erit judicium manifeſti?*

Buch.bycl.p.238 Pagi, 314. § 1. 2. 'Il ne fut neanmoins fait Prefet que le 8 de decembre, [auquel il eſt difficile de croire qu'il ne fuſt pas déja deſigné pour ſon ſecond Conſulat. Et cela ne devroit-il pas eſtre marqué dans l'inſcription? Ou eſt-ce qu'on ne conoit point les dignitez données par Maxence?] Il n'eſt point en effet qualifié *Praſectus Urbi iterum*, quoiqu'un Rufius Voluſianus ait eu cette charge en l'an 310. Le P. Pagi croit qu'Onuphre a alteré l'inſcription en la rapportant.

remment qu'il eſtoit de ſon Conſeil. Entre ſes dignitez elle ne marque point celle de Prefet du Pretoire, ſoit qu'il ſoit different de Rufius Voluſianus qui l'avoit eſté ſous Maxence vers l'an 311, ſoit qu'on ne vouluſt pas conter ce qu'on avoit receu de la main de ce tyran.]

'Conſtantin paſſa les premiers mois de cette année à Treves, comme on le tire de la date de quelques loix, [dans leſquelles nous ne voyons rien qui nous regarde.] 'Mais celle qui fut affichée à Rome le 24 d'avril, [eſt une marque de ſa bonté.] Entre les malheurs du regne de Maxence, pluſieurs perſonnes avoient perdu leur liberté [par l'injuſtice de ce tyran.] Conſtantin ordonne donc que tous ceux qui ſauront avoir de ces ſortes de perſonnes entre leurs eſclaves, les mettront en liberté ſans attendre qu'ils y ſoient obligez par les magiſtrats ſur peine d'eſtre punis tres ſeverement de leur avarice. Et il menace de la meſme peine ceux qui ſauront des perſonnes retenues injuſtement dans la ſervitude, & qui n'en avertiront pas. 'Par une autre loy adreſſée le 28 du meſme mois au Vicaire Denys, il declare que meſme 60 années de temps ne ſuffiſent point pour faire perdre à un homme ſa liberté. 'Godefroy ſemble étendre ces loix à ceux que la famine & la miſere avoient obligez à ſe vendre eux meſmes, ou à vendre leurs enfans, ce qui n'eſtoit pas extraordinaire en ce temps là. [Mais la cauſe de ces eſclaves eſtoit bien differente de celle des autres: & Godefroy n'allegue rien pour montrer qu'ils ſoient compris dans ces loix.] 'La loy du 24 d'avril eſt adreſſée à Voluſien, qui eſtoit alors Prefet de Rome. '& on croit qu'il y en faut joindre une autre ſans date, mais adreſſée auſſi à Voluſien Prefet du Pretoire, [ou plutoſt de la ville,] par laquelle Conſtantin exclut des dignitez toutes les perſonnes de mauvaiſe reputation.

Cod. Th. dir. p. 8, 9. t. 1. p. 443-444. p. 444. 1. [Cod. J. l. 7. t. 22. l. 3 p. 668] Cod. Th. t. 2. p. 444. 2. 1443. p 444. 2. [Cod. J. 12. t. 1. l. 2. p. 987.

[Conſtantin fit aſſembler cette année à Arles un Concile general de l'Occident, pour taſcher d'appaiſer le ſchiſme des Donatiſtes. Nous en parlerons en un autre endroit, où nous verrons combien Conſtantin avoit d'amour pour la paix de l'Egliſe, & de reſpect pour les Eveſques. Nous marquerons ſeulement ici, que] 'dans une lettre qu'il écrivit à ce Concile, voulant relever la bonté de Dieu envers les pecheurs, il ſe donne luy meſme pour exemple. J'ay eu, dit-il, pluſieurs choſes contraires à la juſtice, & je ne croyois point que la puiſſance ſouveraine viſt ce qui eſtoit dans le ſecret de mon cœur. Je meritois donc d'eſtre traité d'une maniere proportionnée à mon

V. les Donatiſtes, 20. Conc. t. 1. p. 1431. 2.

L'an de J.C. « 314, de Constantin 8, 9.

aveuglement, & d'eſtre accablé de toutes ſortes de maux. Mais au lieu de cela, le Dieu tout puiſſant & eternel qui reſide dans les cieux, m'a donné des biens que je ne meritois pas, & on ne ſauroit exprimer, ni meſme conter, toutes les faveurs dont la bonté celeſte a comblé ſon ſerviteur.

Aur.V.p.526.c. 'Aurele Victor dit que Conſtantin & Licinius eſtoient ſi oppoſez d'humeurs, qu'ils eurent bien de la peine à s'accorder durant trois ans, [qu'il faut conter apparemment depuis qu'ils

Idat. ſe furent unis enſemble contre Maxence, vers la fin de 311.] 'Car il faut mettre des cette année-ci la premiere guerre qui ſe fit entre eux. 'La paix duroit encore au mois de may, lorſque Do-

Nor de Lic.c.3. p.48.49. mitius Latronianus gouverneur de Sicile pour Conſtantin en l'an 314, y qualifioit Licinius dans une inſcription, le reſtaurateur de la liberté, & le fondement de la ſureté publique. [Mais

Z.l.2.p.678.a. elle fut rompue bientoſt aprés.] 'Zoſime en accuſe l'infidelité

Eutr p 587.c. & l'ambition de Conſtantin: '& Eutrope le dit auſſi aſſez poſi-

Lib.or.3 p.106. c. tivement. 'Cependant Libanius aſſure que ce fut Licinius qui rompit la paix; [& c'eſt ce qui paroiſt par le detail que nous apprenons de l'Anonyme de Mr Valois.]

NOTE 51.

Correction. 1.

Anon.an p.473. b.c. 'Conſtantin avoit marié Anaſtaſie ſa ſœur à Baſſien, qu'il vouloit faire Ceſar, & luy donner l'Italie. Dans ce deſſein, il envoya à Licinius un nommé Conſtance, [celui ſans doute que nous verrons avoir eſté Prefet du Pretoire,] pour en avoir ſon conſentement. Mais dans le meſme temps il decouvrit que Licinius ſuſcitoit ce Baſſien contre luy, par le moyen de Senecion frere de Baſſien. Conſtantin fit punir Baſſien, & ayant redemandé Senecion à Licinius [chez qui il s'eſtoit refugié,] Licinius refuſa de le rendre. Ce refus rompit la paix, à quoy Licinius ajouta l'injure qu'il fit à Conſtantin de faire abatre ſes ſtatues dans Emone ville [de la haute Pannonie.] Ainſi ils en vinrent à une guerrre ouverte.

d]Zoſ.l.2.p.678. & alii. 'Conſtantin y défit Licinius dans la bataille de Cibales qui eſt auſſi une ville de la Pannonie, n'ayant que vingt mille hommes contre 35 mille. Zoſime décrit fort au long les particularitez de

Eutr.p.588.a. ce combat. Mais il ne dit point que] Licinius s'y ſoit laiſſé ſurprendre par l'arrivée ſoudaine de Conſtantin, comme l'écrit Eutrope, ſelon lequel Licinius avoit deja eſté vaincu dans un

Euſ.n.p.220.1.2. b. combat precedent donné auſſi dans la Pannonie, ſi l'on ne dit qu'il y a faute dans ſon texte. [S. Jerome marque la bataille de

Pagi,311.§.12. 1. Le Pere Pagi veut que l'inſcription ſoit de l'an 315. [Mais il n'en a point de raiſon. Un Officier de Conſtantin, eut-il donné tant d'eloges à Licinius depuis qu'ils eurent eſté une fois brouillez,]

Cibales.

Cibales dans ſa chronique.] 'Le jeune Victor en dit quelques particularitez, mais il confond les deux guerres contre Licinius. 'Elle fut donnée le 8 octobre de cette année. [a]Licinius y perdit vingt mille hommes. Vict.epi.p.543.c. Idat. a Amm.an.p.473.d.

'Il s'enfuit à Sirmich, d'où il tira ſa femme, ſon fils, & ſes threſors; '& aprés avoir traverſé la Save qui paſſe auprés de Sirmich, & en avoir rompu le pont, [b]il s'en alla dans la Dace, où il crea Ceſar Valens officier de guerre, [c]qu'on pretend eſtre nommé dans une medaille C. Julius Valens: Mais il y eſt qualifié Auguſte. Zoſi.l.2.p.678.d.e. b p.679.b|Amm.an.p.473.d. c Goltz.p.125.f.

V. Dece. [Ainſi c'eſt plutoſt [a]un Julius Valens qui prit ce titre du temps de Dece.]

ARTICLE XXXVII.

Bataille de Mardie ſuivie de la paix.

'LICINIUS arrivé en Thrace aprés la bataille de Cibales, amaſſa une tres puiſſante armée à Andrinople. [d]Conſtantin de ſon coſté ayant pris Cibales & Sirmich, & refait le pont de la Save, pourſuivit ſon ennemi. 'Il eſtoit à Philippes [en Macedoine ou peuteſtre à Philippople dans la Thrace,] lorſque Licinius luy deputa pour la paix, mais inutilement, 'Conſtantin voulant abſolument que Valens fut depoſé. Amm.an.p.473.474. d Zoſi.l.2.p.678.679. Amm.an.p.474.a. b.

'Il ſe donna enſuite une ſeconde bataille dans la Thrace, dans la campagne de Mardie, dit l'Anonyme de Mr Valois. Elle fut longue & fort diſputée. 'La perte fut grande; mais egale ſelon Zoſime; & les armées s'eſtant ſeparées par ordre de leurs chefs, des le lendemain on fit une treve qui fut ſuivie de la paix. 'Neanmoins Aurele Victor dit que Licinius fut défait en pluſieurs combats. 'Auſſi l'Anonyme dit qu'il eut quelque deſavantage dans celui-ci, mais que la nuit le garantit d'eſtre entierement défait; que Conſtantin pourſuivant trop ardemment ſa victoire, le laiſſa ſans y penſer derriere luy, (Licinius s'eſtant détourné exprés du coſté de Berée pour le laiſſer paſſer,) & qu'ainſi il fut obligé d'accorder la paix que Licinius luy envoya demander. 'Il avoit meſme perdu ſon bagage que les troupes de Licinius avoient ſurpris dans une embuſcade. a|Zoſ.p.679.a. b. c. Aur.V.p.526.f. Amm.an.p.474.a. Petr.leg.p.27.a. b|u.p.105.

'Le Comte Meſtrien fut envoyé par Licinius pour negocier cette paix. Conſtantin refuſa quelque temps de l'ecouter. Mais conſiderant que les evenemens de la guerre ſont toujours douteux, 'qu'il ſeroit fort difficile de vaincre entierement Licinius, p.27.a b. Aur. V p.526.f.

Petr.leg p.17. & qu'enfin c'eſtoit ſon beaufrere, il donna audience à ſon deputé. Meſtrien luy repreſenta qu'en refuſant la paix, il pouvoit eſtre cauſe d'une longue guerre civile, dont toutes les mauvaiſes ſuites ſeroient autant de perte pour le vainqueur. Conſtantin témoigna eſtre extremement irrité de ce que Licinius aimoit mieux avoir un valet pour collegue, (car c'eſt ainſi qu'il traitoit Valens,) que luy qui eſtoit ſon beaufrere; Qu'il ne voyoit pas que ce qu'il avoit fait juſques alors, & tant de victoires qu'il avoit gagnées, le rendiſſent digne de ce mepris; Qu'il ne falloit donc point qu'on luy parlaſt de conſerver à Valens la dignité de Ceſar, mais que pour le reſte il eſtoit preſt de l'ecouter. c Licinius conſentit enfin à la propoſition de Valens, qu'on regardoit comme la cauſe de tout le mal; & enſuite la paix fut conclue.

c Amm.an p. 474.b. Zoſ.p. 479.d.

Vict.epi.p 541. e. 'On pretend que Licinius oſta de puis luy meſme la vie à Valens, [pour qui il avoit témoigné tant d'affection.]

Amm.an p.474 b. Soz.l.1.c.2.p. 403.b. Zoſ.l.2.p. 680.d.e. •'Les conditions de la paix furent que l'Orient, c'eſt à dire la Syrie, [avec ſes dependances,] "l'Egypte, la Libye [orientale,] l'Aſie, la Thrace, la Meſie, & la petite Scythie, demeureroient à Licinius: 'que l'Illyrie, la Dardanie, la Macedoine, la Grece, la Meſie, appartiendroient à Conſtantin, outre tout ce qui eſt audelà du coſté de l'Occident, qu'il poſſedoit des devant la guerre. [La Meſie eſt donc miſe dans l'un & l'autre partage: Et cela s'acorde] 'par la diſtinction des deux provinces de ce nom, dont la premiere compriſe aujourd'hui dans la Servie, eſtoit de l'Illyrie, & la ſeconde qui avec la petite Scythie fait la Bulgarie moderne, eſtoit de la Thrace. 'Toutes ces choſes ſe firent en la meſme année 314, comme on le voit par l'Anonyme, 'qui dit qu'enſuite de la paix, Conſtantin & Licinius furent tous deux Conſuls enſemble, 'ce qui ne ſe trouve plus qu'en l'an 315.

Nota.

Zoſ.p.779.d. Eutr.p.588.a. Soz.l.1.c.2.6.p. 403.c. 408.c.

Sanſon.

Euſ.n.p.210.1.c.

Amm.an p. 474.b.c.

Idat. Buch &c.

Byz.fam.p.45.a 'Baſſien qui avoit donné occaſion à la guerre, pouvoit eſtre ayeul d'un autre Baſſien dont il eſt parlé dans l'hiſtoire de l'Empereur Valens frere de Valentinien. Quelques uns croient auſſi qu'Anaſtaſie ſœur de Conſtantin, & veuve du premier Baſſien, ſe remaria "au [Patrice] Lucius Ranius [Acontius ou] Aconitus Optatus, qui fut Conſul en l'an 334, & tué en 337 avec pluſieurs parens de Conſtantin. Il n'y a pas lieu neanmoins de rien aſſurer de tout cela. 'Les bains d'Anaſtaſie à Conſtantinople prenoient leur nom de cette ſœur de Conſtantin, [a] quoique divers auteurs le tirent d'une ſœur des Empereurs Valens & Valentinien.

V. § 73.

Amm.l.26.p. 320.c.

a n.p 211. Cang. de C.l.1.p.91.

ARTICLE XXXVIII.

Conſtantin abolit le ſupplice de la croix ; fait nourrir les enfans des pauvres.

L'AN DE JESUS CHRIST 315, DE CONSTANTIN 9, 10. INDICTION III. Idat. &c.

Conſtantinus IV, & Licinius IV, Augg. Conſuls.

COMME on mettoit en Occident le nom de Conſtantin dans les actes avant celui de Licinius, [a] il ſemble que dans l'Orient l'on mettoit auſſi le nom de Licinius le premier, [d'où l'on pourroit tirer que nonobſtant l'arreſt du Senat, Licinius meſme aprés ſa défaite ne cedoit point la primauté à Conſtantin. Neanmoins la chronique d'Alexandrie, & tous les autres faſtes grecs auſſibien que les latins, mettent toujours Conſtantin le premier, ſoit dans ce Conſulat, ſoit dans les autres.

[a] Amm. an. p. 474. c.

[b] Paſc. p. 281. b 447-470.

Voluſien eſtoit encore Prefet de Rome le 25 fevrier, auquel Conſtantin luy adreſſa une loy. [a] Vettius Rufinus fut établi dans la meſme dignité le 20 d'aouſt, & [b] en cette qualité il lut dans le Senat le 5 de ſeptembre un reſcrit de Conſtantin adreſſé aux Conſuls & aux autres magiſtrats, & au Senat.

[c] Cod. Th. chr. p. 9.

[a] Buch. cycl. p. 138.

[b] Cod. Th. chr. p. 10.

Conſtantin paroiſt avoir paſſé toute cette année dans les provinces de l'Illyrie & de la Grece, que le traité fait avec Licinius luy avoit acquiſes. Car Heraclée où il donna une loy le 5 de mars adreſſée à Philippe Vicaire de Rome, [peut eſtre] l'une des deux qu'on met dans la Macedoine. [c] La loy du 8 mars eſt datée de Theſſalonique. [d] Celle du 21 mars datée d'Antioche peut eſtre de Licinius, à moins qu'il n'y ait faute dans la date, comme on croit qu'il y en a dans une autre du meſme jour datée de [2] Challon. Cette derniere eſt adreſſée à Eumele qu'on voit avoir eſté Vicaire d'Afrique l'année ſuivante. Conſtantin y défend de marquer ſur le front ceux qui eſtoient condannez *in ludum.* à [a] ſe battre en gladiateurs, ou à travailler aux mines, pour ne pas, dit-il, deshonorer le viſage, dans lequel il paroiſt quelque veſtige de la beauté [& de la majeſté] celeſte.

[c] Cod. Th. chr. 9.

[d] p. 10.

2. P. 11 [c. 3. p. 193.

[a] Amm. an. p. 474. c.

1. *Itaque Conſtantinus & Licinius ſimul Conſules facti : in Orientis partibus Licinio Conſtantino.* [Cela forme aſſez naturellement le ſens que nous marquons.] M. Valois [entend des Conſuls de 319, Conſtantin Auguſte, & Licinius Ceſar [qu'on n'avoit garde de mettre jamais le premier. Neanmoins cela revient mieux a la ſuite de l'auteur.]

n p. 439.

2 *Cabillano.* Godefroy doute ſi ce n'eſt point Cabalis en Thrace dont parlent quelques auteurs. [Cibales dans la Pannonie eſt plus celebre ; & Conſtantin en eſtoit maiſtre.]

Cod. Th. 3 p. 138. 2.

t.3 p.295.2. 'On croit qu'il vouloit faire reſpecter le front, comme le lieu deſtiné pour recevoir [l'onction ſainte, auſſi bien que] le ſigne & le caractere de la croix; '& que cette loy n'eſt qu'une partie de celle par laquelle il défendit le ſupplice de la croix, [qui juſques alors avoit eſté tres commun.] 'Conſtantin l'avoit encore ordonné [comme Pertinax] par une loy publiée le premier janvier 314, contre les eſclaves qui denonceroient leurs maiſtres. 'Mais dans une loy du premier aouſt 315, voulant condanner des eſclaves à la mort, il ne parle que des beſtes, & non de la croix [qui eſtoit leur ſupplice le plus ordinaire.] 'Aurele Victor met l'abolition du ſupplice de la croix entre les premieres preuves que Conſtantin donna de ſa bonté aprés qu'il fut maiſtre de Rome, 'Sozomene & pluſieurs autres en parlent. [a]Un auteur dit agreablement en combatant les folies de l'aſtrologie, que depuis cet edit le deſtin n'eut jamais la force de faire crucifier un homme. [b]J.C, dit S. Auguſtin, qui veut honorer ſes Fideles à la fin des ſiecles, a voulu par avance honorer ſa Croix, en faiſant défendre par les Princes Chrétiens de crucifier aucun coupable, & en faiſant que des ſerviteurs & les Rois meſmes font gloire de porter ſur le front cette meſme Croix, à laquelle les Juifs ſe ſont rejouis avec inſulte de l'avoir fait attacher.

1.

9.t.5.p.49.

t.18.p.154 [a.p. 251.2.

Aur.V.p.526.e.

Bar.311.§.205] Soz l.1.c.8 p. 412.c.

a Aur.qu.115.p. 225.c.

b Aug.l.18.c.9. p.473.c.f.

Aur.V.p.526.e. 'Aurele Victor dit que Conſtantin, outre le ſupplice de la croix, oſta encore celui de caſſer les jambes, [qui avoit eſté joint à l'autre dans la paſſion, & dont on ſe ſervoit quelquefois auſſi pour faire mourir les eſclaves.]

Cod.Th.chr.p. 10. c t.6.p.356.1. 'La loy du 28 avril eſt adreſſée à Conſtance Prefet du Pretoire, [c]que Godefroy croit, [ſans beaucoup d'apparence,] eſtre Jule Conſtance frere de Conſtantin, [qui ne pouvoit avoir en ce temps-ci que 22 ans au plus.]' Nous avons vu un Conſtance deputé l'année precedente à Licinius par Conſtantin. [d]Nous verrons encore Conſtance Prefet du Pretoire en 324, 325. & 327.

Amm.an p.473 b. d Cod.Th t.6. p.356.1. chr.p.10. e Amm.an.p. 471 b] Steph.p. 482. f Cod.Th.11.t. 27.l.1.p.188. 'Conſtantin eſtoit le 13 de may à Naïſſe [e]ſa patrie, laquelle il embellit extremement. [f]Ce fut là qu'il fit une loy digne de ſa pieté, pour empeſcher les malheurs, & comme il dit, les parricides que peut cauſer la pauvreté des peres chargez d'enfans. Il ordonne donc que des qu'un pere apportera aux officiers des finances un enfant qu'il ſera hors d'état de nourrir, ils prendront indifferemment ou ſur le threſor public, ou ſur le domaine du Prince, ce qui ſera neceſſaire pour nourrir & pour habiller l'enfant; & cela ſans aucun delai, parceque la foibleſſe d'un enfant n'en ſouffre point. Il veut que cette loy ſoit publiée dans

toutes les villes de l'Italie, & y demeure gravée ſur le cuivre ou ſur d'autres matieres qui la rendent comme eternelle. p.189.

Il en fit une ſemblable pour l'Afrique en l'an 322, & il y marque que la neceſſité obligeoit quelquefois les peres à vendre ou à engager leurs enfans. Il veut donc qu'on previenne meſme cette neceſſité; & que pour cela les Proconſuls, les Gouverneurs, & les Receveurs, prennent dans les greniers publics tout ce qu'ils jugeront neceſſaire pour aſſiſter tous ceux qu'ils verront eſtre dans cette ndigence deplorable. Car, ajoute ce prince charitable, il eſt entierement indigne de nous de laiſſer quelqu'un perir par la faim, ou ſe porter à des extremitez funeſtes & inhumaines. Cependant comme il eſtoit arrivé que des peres y avoient eſté reduits, il ordonna par une loy dont nous n'avons point la date, que l'enfant pourroit eſtre racheté, ou ſe racheter luy meſme, en donnant un prix raiſonnable, ou un autre eſclave en ſa place. l.2.p.190. Cod. J.4.c.43.l. 2.p.375.

Le 2 de juin il eſtoit à Sirmich, où il ordonna par une loy adreſſée à tous les peuples, qu'on ne pourroit ſur peine de la vie, ſaiſir pour dettes ni les valets ni les animaux qui ſervent au labourage. Les interpretes anciens & nouveaux ſoutiennent que cela s'entend particulierement des dettes pour les deniers royaux, dont en effet on empeſche la levée, comme remarque la loy, lorſqu'on empeſche que la campagne ne ſoit cultivée. Cette loy, a eſté confirmée dans la ſuite par pluſieurs autres: & nos Rois Charle VI, François I, & Henri IV, ont fait des ordonnances qui y ſont toutes conformes. Cod. Th.2.t.30. l.1.p.224,225. p.225.

ARTICLE XXXIX.

Conſtantin va à Rome; celebre ſa dixieme année.

Si la loy à Proclien datée du 17 juin de cette année, [en eſt veritablement,] nous y trouvons un Euſebe déja mort, qui avoit eſté Conſul & Maiſtre de la cavalerie & de l'infanterie, quoique Zoſime diſe que ces Maiſtres ne furent établis qu'aprés l'entiere défaite de Licinius. [Nous y trouvons encore un Datien Patrice,] quoique cette dignité, elevée meſme au deſſus des Prefets du Pretoire, n'ait auſſi eſté inſtituée que par Conſtantin. Cod. Th. l.t.1. l.1.p.6. Zoſ.l.2.p.688.c.d. p.59a.b.

Il y eſt parlé d'Arſace alors Roy d'Armenie qui avoit des terres dans les pays dont Conſtantin eſtoit maiſtre. Ces raiſons & quelques autres encore, donnent lieu de croire que cette loy Cod.Th.l.4.p.6 p.8.

eſt poſterieure en ce temps-ci, & plutoſt de Conſtance que de Conſtantin.

[Nous n'avons pas le meſme ſujet de douter d'une autre loy] chr. p. 10. 'datée d'Aquilée le 18 de juillet. Elle eſt adreſſée au Senat, à qui elle ne fut lue neanmoins que le 5 de ſeptembre. D'Aquilée Conſtantin vint à Rome, où il eſtoit le 25 d'aouſt & le 13 de ſeptembre, comme on le voit par une loy adreſſée à Probin ou Probien Proconſul d'Afrique, & par un edit adreſſé au peuple Romain.

Aug. ep. 162. p. 28 a. b. 'L'hiſtoire" des Donatiſtes nous donne lieu de croire que de Rome, où il avoit voulu juger ces ſchiſmatiques, il alla à Milan. V. leur titre §. 24. Cod. Th. chr. 11. 12. 'C'eſtoit pour paſſer en Illyrie. Car ſelon diverſes loix il eſtoit à Naïſſe le 18 de ſeptembre, à Murgille ou Murcille pres de Murſe le 18 d'octobre, & à Sirmich le 12 de decembre. Il n'eſt pas cependant aiſé de croire qu'il ait eſté à Rome le 13 de ſeptembre, & à Naïſe dans la Dace le 18 du meſme mois, [ou plutoſt cela eſt abſolument impoſſible, auſſibien que d'acorder la derniere de ces loix] avec celle du onzieme janvier de l'année ſuivante datée de Treves: [& Godefroy augmente encore la p. 10. difficulté,] 'en voulant qu'une loy datée auſſi de Treves le premier juin 315, ſoit du 30 decembre de la meſme année. [Il faut neceſſairement qu'il y ait des fautes dans pluſieurs de ces loix.] Lact. perſ. n. p. 453-455 c. auſſibien que dans beaucoup d'autres: ce qui fait qu'on ne peut pas tirer des preuves bien certaines des dates du Code, [quoiqu'il ſoit permis de s'en ſervir lorſqu'on ne trouve rien de meilleur, & qu'elles ne ſont pas combatues par d'autres autoritez. Les Conſulats des Empereurs qui ne ſe diſtinguent ſouvent que par leur nombre, ſont ceux où il y a le plus de confuſion & de fautes.]

Cod. Th. 16. t. 8. l. 1. p. 214. 'Par la loy du 18 d'octobre, Conſtantin défend aux Juifs, à leurs Majeurs qui eſtoient leurs juges, & à leurs Patriarches, d'inquieter, comme ils faiſoient, ceux qui auroient abandonné leur ſecte pour embraſſer la veritable religion; il menace meſme du feu ceux qui le feront à l'avenir, & ceux encore qui les auront aidez en cela. Il menace auſſi de diverſes peines ceux qui embraſſeront leur ſecte.

Bar. 315. § 1. 'Baronius croit que Conſtantin fit la ſolennité de ſa dixieme année" en l'an 315, auquel elle commençoit le 25e jour de juillet. Not. 137. Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 48. p. 432 c. 'Les peuples la celebrerent par diverſes rejouiſſances, & luy par les prieres & les actions de graces qu'il offroit à Dieu comme autant de ſacrifices. 'Cette ſolennité eſt marquée ſur" l'arc Pagi. p. 166, 167. V. 5 27.

de triomphe dreſſé à Rome en l'honneur de Conſtantin à cauſe de ſa victoire ſur Maxence : [ce qui nous a obligé de dire qu'il n'avoit eſté achevé qu'en ce temps-ci.]

'Ce fut ce ſemble par une ſuite de la joie de cette ſolennité, que Conſtantin ne voulant pas eſtre inferieur en ce point aux meilleurs princes payens, ordonna par une loy qui fut publiée à Rome le premier janvier 316, ou peu de jours aprés, que tous ceux qui ſe trouveroient en poſſeſſion paiſible de quelque bien du domaine, l'ayant eu ou par la donation des princes, ou par quelque autre voie legitime, en demeureroient pour toujours les maiſtres. Cod. Th. 4. t. 13. l. 1. p. 36 not.

'On pretend que Licinius, [ſoit pour ne pas paroiſtre poſterieur à Conſtantin, ſoit par quelque autre raiſon,] celebra auſſi en 315 ſa dixieme année le 11 de novembre, auquel il entroit ſeulement dans ſa neuvieme. On le prouve par une medaille où cette ſolennité eſt marquée conjointement avec la troiſieme année de ſon regne, en contant à ce qu'on pretend, depuis qu'il eſtoit devenu maiſtre de l'Orient en 313 par la défaite & par la mort de Maximin. Pagi, p. 162. 165.

ARTICLE XL.

Conſtantin le jeune naiſt à Arles: Son pere permet d'affranchir dans l'egliſe, & fait d'autres loix.

L'AN DE JESUS CHRIST 316, DE CONSTANTIN 10, 11. INDICTION IV.

'Sabinus, & Rufinus, Conſuls. Idat. &c.

'ONUPHRE croit que ces Conſuls ſont ceux qu'on trouve nommez dans quelques inſcriptions Flavius Rufius Ceionius Sabinus, qui eſtoit certainement un payen; & Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus. [Mais 'nous ne voyons pas moyen de le ſuivre à l'égard de ce dernier. Le Conſul de cette année pourroit donc eſtre.] 'Vertius Rufinus fait Prefet de Rome l'année precedente, & qui l'eſtoit encore au commencement de celle-ci. 'Ovinius Gallicanus fut mis en ſa place le 4e jour d'aouſt, [ou en la place de Caſſius,] 's'il n'y a point de faute dans une loy du premier may adreſſée à Caſſius Prefet de Rome. Onu. p. 181. 182. V. Conſtant. n. 56. Cod. Th. chr. p. 11. 12. Buch. p. 238. Cod. Th. chr. p. 11.

'On croit que Conſtantin eſtoit dans les Gaules au commencement de cette année, & que les loix du 1 fevrier & du premier may qui ſont datées de Rome, appartiennent à d'autres an- p. 11. 12.

nées, ou ſont données à Reims. 'On eſtime l'amour qu'il fait paroiſtre pour la pudeur dans une loy datée du 11 janvier à Treves, où il défend ſur peine de la vie & des ſupplices les plus rigoureux, de tirer une femme d'honneur de ſa maiſon pour des dettes, & meſme pour des deniers royaux. On pretend que l'ancien Droit Romain défendoit de tirer qui que ce fuſt par force de chez ſoy. Mais Conſtantin voulut au moins rétablir ce Droit pour les femmes, & leur conſerver le ſecret de leur maiſon, où leur ſexe, dit-il, les doit retenir. Cette loy eſt adreſſée à Domitius Celſus Vicaire d'Afrique.

Cod. Th. l. 1. t. 10. l. 1. p. 57. 58 | Bar. 316. § 71.

Cod. th. chr. p. 12.

'Conſtantin eſtoit à Vienne en Dauphiné le 14 de may ſelon une loy adreſſée à Julien gouverneur de l'Eſpagne Tarragonoiſe, &

p. 13. 2.

à Arles le 13 d'aouſt. 'On pretend qu'il rétablit beaucoup cette

Leo. ep. 49. c. 3. p. 539.

derniere ville. 'Les Eveſques de Provence aſſurent à S. Leon, que Conſtantin l'avoit ſi fort honorée qu'elle avoit pris à cauſe de luy le nom de Conſtantine, [que l'on ne voit pas qu'elle ait gardé.] 'Fauſte ſa femme y accoucha alors d'un fils, 'ſoit du jeune Conſtantin ſon aiſné, [ſoit de quelque autre enfant dont l'hiſtoire ne parle pas, parce qu'il n'a pas vecu.] 'Quelques uns marquent que ce Conſtantin naquit le 7 d'aouſt; [& cela n'eſt pas ſans fondement.]

Cod. Th. chr. p. 13 | Vict. epi p. 543. c.

Byz ſam p. 47.

Nota 38.

Cod. J. t. 1. 3. l. 1. p. 111 | Soz. l. 1. c 9 p. 414. a. b |

'On date du 8 juin de cette année la loy adreſſée à l'Eveſque Protogene, qu'on croit eſtre celui de Sardique [celebre defenſeur de la verité contre les Ariens.] Cette loy eſt pour donner permiſſion à tout le monde d'affranchir ſes eſclaves dans l'egliſe en preſence du peuple Chrétien & des Eveſques ou des Preſtres, ce qui, ſelon le Droit Romain, ne ſe devoit faire que devant les Preteurs [& les Conſuls.] Et au lieu que devant les magiſtrats cela ne ſe faiſoit qu'avec de grandes formalitez; en ſorte qu'il eſtoit fort difficile à un maiſtre, quelque deſir qu'il en euſt, de rendre un eſclave libre & citoyen Romain, il leva toutes ces difficultez à l'égard de ceux qui eſtoient affranchis par les Eveſques, n'y demandant point d'autre formalité qu'une ſimple atteſtation ſignée des miniſtres de l'Egliſe.

Bar 316. § 73-75.

antiſtitibus.

Cod. J. t. 1. 3. l. 2. p. 111 | Cod. Th. 6. 1. p. 354-357.

'Conſtantin avoit déja fait ſur ce ſujet une loy qui eſt perdue, & il en fit une troiſieme adreſſée à Oſius Eveſque [de Cordoue] le premier may 321, ou le 18 d'avril ſelon le Code Theodoſien, où il dit poſitivement que ceux qui auront eſté affranchis dans l'egliſe, jouiront pleinement des droits de citoyen Romain, & que les Clercs auront de plus le pouvoir de donner une pleine liberté à leurs eſclaves par leur teſtament, en quelques

termes

Digitized by Google

termes qu'ils le faſſent. Il ſemble meſme leur accorder le pouvoir de la donner verbalement & ſans écrit : ce que Godefroy entend non ſeulement du temps de la mort, mais generalement de celui-là & de tout autre. 'Ce ſont apparemment ces trois loix de Conſtantin, que Sozomene dit qu'on mettoit encore plus de cent ans aprés à la teſte des actes d'affranchiſſement. 'On voit dans S. Auguſtin un exemple des eſclaves affranchis dans l'egliſe en preſence du peuple : '& l'hiſtoire en fournit pluſieurs autres. [a] L'uſage n'en fut établi dans l'Afrique que du temps de S. Auguſtin ; & l'on reſolut dans le Concile de l'an 401, de demander pour cela une loy à l'Empereur Honoré.

Soz. l. 1. c. 9. p. 414. b. Aug. ſ. 356. §. 6. p. 1587. a. Cod. Th. t. 2. p. 356. [a] Con. t. 2. p. 1088. c. 1097. c.

'Conſtantin qui, comme nous avons dit, eſtoit à Arles le 13 d'aouſt : quitta peu aprés les Gaules, & l'on ne voit point qu'il y ſoit revenu depuis. ["Il jugea à Milan vers le mois d'octobre l'affaire des Donatiſtes contre Cecilien Eveſque de Carthage, ayant accordé cela à l'opiniatreté de ces ſchiſmatiques, & à l'eſperance qu'il avoit de remettre la paix dans l'Egliſe d'Afrique, ce qui n'arriva pas neanmoins. Il demanda depuis pardon aux Eveſques de ce qu'il avoit oſé ſe rendre leur juge.]

Cod. Th. chr. p. 23. 2.

V. les Donatiſtes 5, 25, 26.

'Une loy adreſſée à Octavien Comte d'Eſpagne, ſelon le titre, [c'eſt à dire apparemment General des troupes de la province,] eſt datée du 4 decembre à Sardique. Elle ne fut recue à Cordoue que le 3 mars de l'année ſuivante. 'Conſtantin ordonne par cette loy que les perſonnes de la premiere qualité coupables de rapt, d'avoir uſurpé le bien d'autrui, ou de quelque autre crime de cette nature, ſeront jugées & executées ſelon les loix ordinaires par le Gouverneur du pays où le crime aura eſté commis, ſans qu'ils puiſſent demander leur renvoi devant le Prefet de Rome, ni qu'il ſoit neceſſaire d'en écrire à l'Empereur. Cette ſeverité eſtoit neceſſaire pour arreſter l'abus que les perſonnes puiſſantes faiſoient de leur autorité, ſurtout dans les pays plus eloignez de la Cour.

p. 13.

9. t. 1. l. 1. p. 2. 4. Bar. 317. 5 15. 16.

ARTICLE XLI.

Criſpe, le jeune Conſtantin, & le jeune Licinius, ſont faits Ceſars: Qualitez de Criſpe: Loy contre les parricides.

INDICTION V.

L'AN DE JESUS CHRIST 317, DE CONSTANTIN 11, 12.

'Gallicanus, '& Baſſus, Conſuls. NOTE 39.

Idat. Buch. Proſp. &c.

'ONUPHRE croit que les Conſuls de l'an 317, ſont Ovinius Gallicanus qui eſtoit Prefet de Rome au commencement de cette année, & Septimius Baſſus qui y eut auſſi la meſme dignité le 15 de may. 'Mais pour le premier on trouve qu'Ovinius prend la qualité de Prefet de Rome, & non celle de Conſul, dans une inſcription faite aprés le premier de mars. 'Auſſi Mr Valois veut que le Conſul ſoit Vulcatius Gallicanus l'un des auteurs de l'hiſtoire Auguſte. [Il eſt remarquable que] 'Gallican & Baſſus ne commencerent leur Conſulat "que le 17 de fevrier. [On les conte neanmoins pour Conſuls ordinaires, parce qu'il n'y en avoit point eu d'autres au commencement de l'année: & l'on mettoit dans les actes,] *ſous les Conſuls qui ſeront nommez par les Auguſtes.*

Onu. p. 282. b.

Nor. de Lic. c. 4. p. 59.

Amm. f. n. p. 49. a.

Buch. cycl. p. 238.

V. la note 39.

Cod. Th. chr. p. 13.

Amm. an. p. 474. b.

'Conſtantin qui eſtoit à Sardique à la fin de 316, y eſtoit encore le 17 avril 317 ſelon le Code. [Et cela s'accorde fort bien avec ce que dit un auteur,] 'qu'eſtant venu à Sardique, il convint avec Licinius, [a] que pour affermir davantage leur union, ils feroient trois Ceſars, Criſpe & Conſtantin fils de Conſtantin, & Licinius ou Licinien ſelon d'autres, fils de Licinius [b] & de la ſœur de Conſtantin. [c] Cette promotion ſe fit le premier jour de mars "en cette année meſme, ſelon les meilleurs chronologiſtes; [d] & fut publiée [enſuite] par toutes les armées & toutes les villes, afin qu'on ſceuſt, dit Libanius que c'eſtoit du conſentement des [deux] Auguſtes qu'ils avoient eſté elevez à ce rang, & que chacun leur rendiſt les reſpects qui leur eſtoient dûs. Par l'ordre dans lequel ces trois princes furent Conſuls les trois années ſuivantes, il paroiſt que Criſpe eſtoit le premier, & Conſtantin le dernier.

a b Aur. V. epi. p. 526. f. 543. c Zoſi. 2. p. 679. d. e.

NOTE 40.

b Hier. chr.

c Idat. Chr. Al. p. 656.

d Lib. or. 3. p. 111. a.

Golt. p. 130. a.

Nor. de Lic. c. 1. p. 39. 40.

'Le fils de Licinius eſt appellé dans les medailles comme ſon pere Valerius Licinianus Licinius. 'On luy donna auſſi le nom de Jovius. [e] Dans ſes medailles il eſt ordinairement appellé Licinius le jeune. 'On pretend qu'il n'avoit qu'environ vingt mois

e Byz. fam. p. 25. Vict. epi. p. 545. c Zoſ. p. 679. e.

lorſqu'il fut fait Ceſar, [c'eſt à dire qu'il eſtoit né vers le milieu de l'an 315.] 'Ainſi le fils que Licinius avoit [en 314,] à la bataille de Cibales, [eſtoit different de celui-ci, & apparemment eſtoit mort avant l'an 317.] Amm.an.p.479. d.

'Criſpe ſe pouvoit déja appeller [a]un jeune homme, [a]& nous le verrons faire la guerre dans les Gaules des devant l'an 321. [Ainſi il ne peut guere eſtre né pluſtard qu'en l'an 300.] 'Mr du Cange croit que ce peut eſtre des 296. 'Conſtantin luy donna pour precepteur le celebre Lactance, tres capable de le former non ſeulement dans la langue latine, mais encore dans la pieté. Zoſ.l.2 p.679.e. a Pane.7.p.177. Byz fam.p.46.c. Hier.in.317|v. ill.c.80.

'Ce jeune prince ſe rendit tres celebre dans les guerres, & on fondoit ſur luy de fort grandes eſperances, qui furent trompées par ſa mort funeſte, comme nous le pourrons dire ſur l'an 326. 'Euſebe le qualifie un prince plein de bonté, [b]aimé de Dieu, & ſemblable en tout à ſon pere. [c]Il eſt nommé dans les inſcriptions Flavius Valerius Julius Criſpus. [d]Quelques uns tirent d'une loy qu'il [1]avoit epouſé une Helene, qui accoucha vers la fin de 322, [& ce ſens paroiſt bien auſſi naturel] que les autres qu'on donne à cette loy. [Si elle parloit de Ste Helene ayeule de Criſpe, & qui avoit la qualité d'Auguſte, elle n'auroit pas eſté nommée la derniere.] Byz.fam.p.46. Euſ.l.10.c.9.p. 398.d. b p.399.b. cGoltz.p.129.f] Byz fam.p.46. d Cod.Th.9.t. 38.l.4.p.267.268] Byz.p.46.

'Libanius dit que Conſtantin aprés avoir fait ſes enfans Ceſars, faiſoit [auſſitoſt] leur maiſon, & leur attribuoit meſme des armées. 'Il les retenoit neanmoins auprés de luy, juſqu'à ce qu'il les euſt entierement formez. Lib.or.3.p.111.b, d.

'Cette année eſt encore conſiderable par la naiſſance de Conſtance, [le plus celebre] des enfans de Conſtantin. Il naquit dans l'Illyrie, '& ſelon quelques uns à Sirmich, [e]le 7 ou le 13 d'aouſt.] 'Nous voyons par une loy, que Conſtantin eſtoit à Sirmich le 6 de juin. [Mais la naiſſance de Conſtance] [e]donne lieu de croire qu'il y a faute dans une autre datée de Rome le 21 de Juillet, [ſi nous ne diſons qu'eſtant obligé d'aller à Rome, il laiſſa ſa femme en Illyrie, parce qu'elle eſtoit preſte d'accoucher.] Amm.n p.202| Juli.or.1.p.9. Byz-fam.p.47. Cod.Th.chr.p. 13. e p.14.

V. la note 38.

L'AN DE JESUS CHRIST 318, DE CONSTANTIN 12, 13. INDICTION VI.

'Licinius Aug. V, & Criſpus Ceſar, Conſuls. Idat.&c.

'Septimius Baſſus fut encore Prefet de Rome toute cette année. Mais ayant eſté obligé d'aller à la Cour, Julius Caſſius fit ſa charge depuis le 13 de Juillet juſqu'au 13 d'aouſt que Baſſus revint. 'On juge par là que Conſtantin eſtoit alors hors de Buch cycl.p. 238.239. Cod.Th.chr.p. 14.

1. *Propter Criſpi & Helenæ partum omnibus indulgemus.*

Rome, mais n'en eſtoit pas bien eloigné. Nous avons deux loix
9.t.15.p.112.113. datées de Sirmich le 7 & le 9 de fevrier. 'Celle du 16 novembre adreſſée à Verin Vicaire d'Afrique, renouvelle contre les parricides l'ancienne loy des Romains aſſez connue, qui avoit eſté abolie par Pompée, & comprend ſous le nom de parricide le meurtre d'un fils, & les autres que l'uſage ordinaire y comprenoit.

ARTICLE XLII.

Conſtantin travaille à rétablir la police dans Rome; tolere les aruſpices.

INDICTION VII. L'AN DE JESUS CHRIST 319, DE CONSTANTIN 13, 14.

Idat.&c. *'Conſtantinus Aug. V, & Licinius Cæſar, Conſuls*

Cod.Th.chr.p. 15-16. 'BASSUS eſtoit encore Prefet de Rome le 15 de juillet, comme on le voit par diverſes loix que Conſtantin luy adreſſe. 'Le premier de ſeptembre Valerius Maximus Baſilius
Buch.cycl.p. 239. luy ſucceda, & fut continué les trois années ſuivantes. [Il n'eſt guere nommé que Maxime dans un grand nombre de loix qui luy ſont adreſſées. Ainſi ce n'eſt pas une regle ſans exception, que le dernier nom fuſt le nom propre, & preſque le ſeul dont on ſe ſerviſt communément.]

Cod.Th.chr.p. 17.1. 'Conſtantin paſſa cette année & les trois ſuivantes dans l'Illyrie, ou Godefroy croit qu'il faiſoit la guerre contre les Sarmates. [Nous ne parlerons neanmoins de cette guerre que ſur l'an 322, parce que Nazaire n'en diſant rien par le panegyrique qu'il fit en 321, ne nous donne pas lieu de croire qu'il s'y fuſt encore rien paſſé de conſiderable. Il eſt vray qu'il ne parle point non plus de la défaite de Licinius en 314. Mais c'eſt qu'il ne vouloit pas offenſer ce prince alors fort puiſſant, & qui conſervoit peut-eſtre encore quelque eſpece d'intelligence avec Conſtantin.

On peut ajouter que le grand nombre de loix que Conſtantin fit en 319, 320, & 321, ne permet pas de croire qu'il fuſt alors
1. occupé à la guerre.] Il travailloit par les ordres qu'il envoyoit aux Prefets de Rome, & par les edits qu'il y adreſſoit au peuple, à reformer les dereglemens de cette Babylone, à établir
Pane.7.p.175. 176. la pieté, l'humanité, la paix, & l'union. 'Nazaire en marque
6 p.178. quelque choſe dans ſon panegyrique. [2]Il dit que l'on retranchoit les ambiguitez & les obſcuritez qu'on ſembloit avoir exprés affecté dans les anciennes loix, pour donner lieu à mille chicanes;

qu'on en faiſoit de nouvelles pour regler les mœurs & dompter le vice ; que la pudeur du prince conſervoit la chaſteté dans le mariages ; que chacun poſſedoit ſon bien en aſſurance, & que ceux qui avoient des richeſſes n'eſtoient point obligez de les cacher. 'Optatien loue auſſi l'ordre, la paix, la pureté, que Conſtantin faiſoit regnér partout, & en particulier dans les mariages. Il dit qu'il adouciſſoit la rigueur des loix anciennes, [non par ſes nouvelles loix, qui au contraire ſont tres rigoureuſes,] mais en accordant aiſément le pardon aux coupables, [comme toute l'hiſtoire nous l'apprend: & il n'avoit quelquefois que trop d'indulgence.] P.Opt.c.4.

'La loy publiée à Rome le premier de fevrier, ou quelques mois aprés, [a] & celle du 15 de may adreſſée au peuple Romain, [font voir qu'il ne jugeoit pas encore à propos de défendre abſolument aux payens leurs vieilles] ſuperſtitions : car c'eſt le nom qu'il leur donne. C'eſt pourquoi il permet de conſulter les aruſpices, [c'eſt à dire ceux qui pretendoient trouver l'avenir dans les entrailles des victimes,] mais ſeulement dans les temples & les autres lieux publics ; leur défendant d'entrer jamais dans aucune maiſon particuliere, meſme ſous pretexte d'aller viſiter leurs amis : il veut qu'on rompe avec eux toute familiarité, quelque ancienne qu'elle fuſt. Il comprend dans cette défenſe & les preſtres des Idoles, & les autres miniſtres [des ſacrifices;] ' par où il défendoit de faire aucun ſacrifice chez les particuliers. 'Il ordonne que ſi les aruſpices violent cette défenſe, ils ſeront punis du feu, & ceux qui les auront attirez chez eux, de la confiſcation & de l'exil le plus rude: & il veut que ceux qui les defereront ſoient non pas punis comme delateurs, mais recompenſez de leur zele. 'Il eſtoit obligé de prevenir les maux réels qui pouvoient arriver des vaines eſperances que donnoient ces devins, d'où vient que les payens meſmes leur ont ſouvent défendu de rien faire dans le ſecret : & il eſtoit encore bien aiſe de détruire peu à peu toutes ces folies payennes, pour leſquelles il témoigne un grand mepris dans ces deux loix. Cod.Th.chr.p. 15. [a] 9.t 16.l.1.2.p. 114.115. 16.t.10.l.1.p.157 9.t 16.l.1.p.114 p.115.2.

'Dans une loy du 17 decembre 320 ou 321, il ſemble ordonner que l'on conſulte les aruſpices; '& Baronius qui l'a cru l'accuſe avec ſujet d'avoir fait en cela une choſe honteuſe & indigne de luy, pour ſatisfaire le peuple qui ſe ſoulevoit, dans la croyance qu'il vouloit abolir la religion Romaine, comme ſes deux autres loix avoient donné quelque ſujet de le croire. 'Mais il eſt aſſez viſible que cette loy eſt toute conforme aux deux autres, & 16.t.10.l.1.p.157. Bar.321.§18-26. Cod.Th.t.3.p. 116.1.

qu'il ne fait qu'y permettre & y tolerer ce qu'il n'oſoit pas encore défendre. [a] Il y impoſe meſme un nouveau joug aux payens, en voulant qu'on luy envoie les réponſes des aruſpices. [b] Zoſime dit que des qu'il fut Chrétien il ſe declara ennemi des devins. Mais pour ce qu'il ajoute qu'il avoit ſouvent eprouvé dans ſes heureux ſuccés la verité de leurs predictions, [c][nous ne l'en croirons pas aſſurément ſur ſa parole.] &c.

[a] t. 6. p. 257.

[b] Zoſ. l. 2. p. 685. e.

[c] La loy du 10 fevrier eſt datée de Sirmich, où il paroiſt encore par d'autres loix qu'il fit alors quelque ſejour, & nous ne trouvons point qu'il en ſoit ſorti juſques au 22 de juin qu'il eſtoit à Aquilée. Car pour la loy du 11 may, qui eſt datée de Rome, on croit que c'eſt une faute, & qu'il faut lire qu'elle y a eſté publiée ou receue. Il eſtoit encore à Aquilée le premier de juillet; [d][& c'eſt là apparemment qu'il fit] la loy datée du meſme jour à Cologne. [e] Elle eſt adreſſée à Antoine Marcellin gouverneur de la premiere Lionnoiſe. Nous y apprenons que Conſtantin examinoit alors la recette des blez dûs au fiſc dans chaque province, pour voir ce qui eſtoit encore dû des années paſſées, & pourquoi on ne l'avoit pas fourni; parce que cela venoit ſouvent de la fraude des particuliers, qui profitant malicieuſement du mauvais état où ſe trouvoient quelques perſonnes, achetoient d'eux les plus belles terres, à condition que le vendeur demeureroit chargé de tout ce que la terre devoit au fiſc pour le preſent & pour l'avenir. Conſtantin veut que nonobſtant cette condition, l'acquereur ſoit obligé à payer tout ce qui eſt dû par ſa terre.

Cod. Th. chr. p. 15, 16.

[d] v. la note 30.

[e] *Agrippina.*

11. t. 3. l. 1. p. 52.

[f] Dans la loy publiée le 15 de juillet, il ordonne ſelon l'interpretation de Godefroy, que ſi un homme a ſurpris les juges ordinaires pour leur faire donner la liberté à l'eſclave d'un autre, il faut ſeulement caſſer ce qui a eſté fait: mais que s'il a eſté aſſez hardi pour ſurprendre le prince meſme, il ſera obligé de rendre cet eſclave mal affranchi à ſon maiſtre, avec deux autres de meſme qualité, & qu'il en donnera trois au fiſc.

4. t. 10. l. 1. p. 373. 374.

[g] Il eſtoit retourné en Illyrie avant la fin de juillet, & il y demeura encore depuis le 25 Octobre au moins juſqu'à la fin de l'année, aprés avoir paſſé en Italie le mois de ſeptembre & le commencement d'octobre.

chr. p. 16. 17.

1. [a] C'eſt ce que nous jugeons] par les loix datées du 25 juillet à Naiſſe, du 7. ſeptembre à Milan, du 12 octobre à Aquilée, du 25 ſuivant à Sirmich, du 26. novembre à Sardique, & du premier decembre à Sirmich.

Cod. Th. chr. p. 16. p. 17.

ARTICLE XLIII.

Il caſſe les loix contraires à la virginité ; exemte de la rigueur des priſons & des tortures les debiteurs du fiſc ; facilite. les teſtamens.

L'AN DE JESUS CHRIST 320, DE CONSTANTIN 14, 15. INDICTION VIII.

'Conſtantinus Aug. VI, & Conſtantinus Cæſar, Conſuls. Idat &c.

'NOUS trouvons dans quelques loix que Conſtantin eſtoit à Sardique à la fin du mois de janvier. Il adreſſa alors au peuple de Rome & à Maxime qui en eſtoit Prefet, diverſes ordonnances pour reformer les anciennes, & pour ſoulager le peuple. 'Il caſſa entre autres "une loy par laquelle les creanciers ſe rendoient maiſtres des biens de leurs debiteurs, & il ordonna meſme que ceux qui auroient perdu leur bien en vertu de cette loy, y rentreroient en payant l'argent dont ils eſtoient redevables. Il fit cette loy le 31 de janvier, [en faveur des pauvres opprimez par l'avarice des riches :] 'Mais le meſme jour, & peut-eſtre par le meſme edit, il en fit une autre en faveur de l'Egliſe, & des vierges ſaintes [qui en ſont la plus illuſtre portion.]

legem commiſſoriam.

Cod. Th. chr. p. 18. act. p. 252, p. 251, t. 2. p. 644.

'Les Romains & particulierement Auguſte, voulant travailler à peupler la terre, avoient fait diverſes loix pour porter tout le monde à donner des enfans legitimes à l'Etat. Ils avoient accordé des privileges à ceux qui en avoient, & impoſé des peines à ceux qui n'entroient pas dans le mariage, ou qui n'eſtoient pas aſſez heureux pour devenir peres : [Ils avoient eſté ſi rigoureux en cela dans la loy Papia, qui eſt celebre ſur ce point,] 'que Tibere meſme ſucceſſeur d'Auguſte, & enſuite divers autres Empereurs payens, en avoient temperé ou retranché divers articles. 'Mais comme cette loy rendoit odieuſe la virginité & la continence, "que l'Evangile nous apprend à honorer comme des vertus, 'Conſtantin par la loy dont nous parlons, oſta toutes les peines impoſées à ceux qui n'eſtoient pas mariez, hommes & femmes, ou qui n'avoient point d'enfans, ſinon que les maris & les femmes ſe pouvoient moins donner quand il n'y avoit point d'enfans que quand il y en avoit : 'car cet article ſubſiſta juſqu'à l'an 410 qu'il fut oſté par Theodoſe II. 'On pretend auſſi que les privileges donnez par la loy Papia à ceux qui avoient des enfans, continuerent encore aprés Conſtantin. 'Baronius remar-

Soz. l. 1. c. 9. p. 413. b. c. Bar. 320. § 10-13. Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 26. p. 538. b. Soz. p. 413. c. Cod. Th. 8. t. 16. p. 643. 644. t. 17. l. 2. p. 647. p. 645. 2. Bar. 320. § 14. 330. § 47.

&c.

que que ce prince fit paroiſtre beaucoup de deſintereſſement en abrogeant ces articles de la loy Papia, qui eſtoient plus propres à remplir l'Epargne de l'Empereur qu'à peupler les provinces.

Amb. virg. l. 3. p. 484. l. 'Car Saint Ambroiſe ſoutient que les pays où il y avoit plus de vierges, comme Alexandrie, l'Afrique, & l'Orient, eſtoient plus peuplez que les autres.

Cod. Th. t. 4. p. 68. 69. 'Conſtantin marque encore ſa bonté dans la loy datée du premier fevrier, & qu'on croit eſtre tirée du meſme edit que les deux dont nous venons de parler. Car il y défend de faire ſouffrir à ceux qui ſeront redevables au fiſc, ni les priſons ordinaires, qui ne ſont, dit-il, que pour les criminels, ni les fouets & les autres ſupplices, inventez, dit-il, par l'inſolence des juges, & neanmoins ordinaires en ce temps là pour la ſimple queſtion voulant qu'on les tinſt ſeulement arreſtez en des lieux où on euſt toute liberté de les voir. 'Cette loy eſt bien oppoſée à ce que pretend Zoſime, que quand il falloit payer les impoſts à Conſtantin, on ne voyoit partout que fouets & que tortures. &c.

Bar. 320. § 18. Zoſ. l. 2. p. 91. b.

Bar. 320. § 18. Cod. Jos. tom. 3. l. 15. p. 660. Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 25. p. 538. c. d. 'Baronius croit qu'il faut joindre à cette loy celle qui regarde la liberté des teſtamens adreſſée auſſi au peuple, & datée du premier de fevrier. Il y a quelque difficulté ſur les Conſuls, qui fait que d'autres la mettent en 339 ſous Conſtance. Mais comme remarque Baronius, elle a un entier raport avec celle qu'Euſebe attribue à Conſtantin, & elle eſt digne de la ſageſſe de ce prince. Le deſſein de cette loy eſt de retrancher les chicanes cauſées par les autres qui preſcrivoient les termes precis dont il falloit ſe ſervir dans les teſtamens & pluſieurs autres formalitez qui rendoient ſouvent les volontez des teſtateurs inutiles, & donnoient lieu à bien des procés. Conſtantin ordonna donc, ſelon Euſebe, que les volontez des mourans fuſſent executées, en quelques termes qu'ils s'expliquaſſent par écrit & ſans écrit, pourvu ſeulement qu'il y euſt des témoins pour en atteſter. La loy dont nous parlons dit la meſme choſe, ſinon qu'elle exprime en particulier l'inſtitution de l'heritier, & qu'elle ne parle ni de témoins ni de diſpoſitions verbales. 'Dans une autre loy qu'on met en 326 ou en 354, il eſt ordonné que dans les teſtamens & les codicilles, il faut toujours ſept témoins, ou cinq au moins, pour les pouvoir rendre valides. 'Godefroy ſoutient neanmoins que l'une & l'autre loy eſt de Conſtance. 'Arcade marque une partie de ce que Conſtantin avoit ordonné ſur ce ſujet.

Cod. Th. t. 4. l. 1. p. 334.

p. 335. t. 1. l. 3. p. 387.

ARTICLE XLIV.

Conſtantin ordonne des peines pour le rapt ; adoucit la priſon ; Criſpe défait les François.

CONSTANTIN eſtant allé voir un quartier de ſes troupes, & les veterans s'eſtant plaints à luy de quelques vexations qu'on leur faiſoit, il leur accorda pluſieurs exemptions compriſes dans la loy du premier de mars, datée non de la ville de Beauvais, comme pluſieurs le pretendent, mais de celle de Velanes en la haute Meſie, entre Sardique & Sirmich. 'On voit dans cette loy, que Conſtantin ſouffroit qu'on ſe ſerviſt encore devant luy d'expreſſions payennes [qui bleſſoient ſa pieté.] 'Par une autre loy du 13 octobre de cette année, il exhorte les veterans à ne pas demeurer dans l'oiſiveté, mais à s'occuper ou à cultiver les terres vacantes qu'on leur donnoit, ou à faire quelque trafiſc; & il leur accorde pour cela diverſes immunitez.

Cod. Th. t. 2. p. 421. 425.

p. 421.

Dii te ſervent.

p. 426.

'Il eſtoit à Sirmich le 9 de mars, [a] & le premier d'avril à Aquilée où il fit une loy ſur le rapt, [b] que ſon fils appelle avec raiſon une loy tres ſevere; [& elle le paroiſſoit d'autant plus,] 'que les loix precedentes n'ordonnoient [1] qu'une punition aſſez legere pour un ſi grand crime. [c] Elle contient beaucoup de choſes remarquables qu'on peut voir dans l'original. Elle prive meſme de la ſucceſſion paternelle & maternelle, les filles qui auront eſté enlevées malgré elles, eſtant difficile qu'elles ne ſoient au moins coupables de n'avoir pas gardé avec aſſez de ſoin & de precaution [un threſor qui leur devoit eſtre ſi précieux.] 'Dans une autre loy donnée auſſi à Aquilée le 4 d'avril 320 ou 326, il dit qu'un tuteur qui a eſté aſſez mechant pour abuſer de ſa pupille, merite d'eſtre puni comme coupable de rapt: & neanmoins il ordonne ſeulement la confiſcation & la relegation.

p. 34.

[a] t. 3. p. 189.

[b] p. 193.

&c.

Soz. n. p. 100. a. d.

[c] Cod. Th. 9. t. 24. l. 1. p. 189.

t. 7. p. 69.

'Nous avons une loy datée de Sardique le 19 de may, une autre de Sirmich le 21 du meſme mois, & une troiſieme de Sardique le 29 de may ou le 28 de [1] juin. 'Cette derniere ordonne que ſi une femme abandonne ſon honneur à ſon eſclave, celui-ci ſera brulé, la femme punie de mort, & les enfans nez d'eux incapables d'avoir aucune part dans ſes biens, ni d'aſpirer à aucune dignité.

chr p. 18.

1.

9. t. 9 p. 70. 71.

'La loy du 14. de juin défend abſolument les concubines aux

Cod. J. 9. t. 25. p. 464.

1. ſelon la date elle eſt de l'an 326.

perſonnes mariées : à quoy quelques uns raportent ce que dit Sozomene, que Conſtantin abolit des conjonctions illicites, qui juſques alors n'avoient point eſté défendues. [a]On croit que le meſme deſſein d'abolir la liberté criminelle que prenoient [les payens] d'avoir des concubines, fut ce qui porta Conſtantin à ordonner, comme nous l'apprend l'Empereur Zenon, que ceux qui en auroient abuſé, pourroient neanmoins contracter avec elles un mariage legitime, pourvu qu'elles fuſſent libres ; & qu'alors les enfans meſmes qu'ils en auroient déja eus, ſeroient regardez comme enfans veritables & legitimes, & en auroient tous les droits. Il ſemble neanmoins que cette loy n'avoit lieu, au moins pour la legitimation des enfans nez avant le mariage, qu'à l'égard de ceux qui n'avoient point d'enfans d'un mariage precedent. Zenon qui renouvelle en 476 la loy de Conſtantin, ne voulut point que cette legitimation euſt lieu pour les enfans qui naiſtroient aprés la renovation qu'il avoit faite de cette loy, puiſqu'il ne tenoit qu'à ceux qui vouloient avoir des enfans legitimes & capables de leur ſucceder, de contracter auſſi des mariages legitimes. [Cette exception pouvoit auſſi eſtre dans la loy de Conſtantin.]

Soz. l. 1. c. 8. p. 412. d.

a Cod. Th. t. 1. p. 351. t.

Cod. J. t. 27. l. 1. p. 405.

[b]Ce prince avoit auſſi fait quelques loix touchant les fils naturels : & c'eſt le premier qui en ait fait qui les regardaſſent, [& qui leur accordaſſent quelque grace,] les autres Princes ne les ayant conſiderez que comme des gents qui ne faiſoient point partie de la republique, & indignes que l'Etat ſongeaſt à eux. [c]On croit cependant qu'il leur accordoit encore moins que Valentinien I, qui permit au pere de leur laiſſer pour eux & pour leur mere la douzieme partie de ſes biens, en cas qu'il euſt des fils ou des petit-fils, & le quart s'il n'en avoit point.

Cod. Th. 4. t. 6. l. 1. p. 351.

b Cod. J. nov. 89. c. 1. p. 348.

Cod. Th. t. 1. p. 351.

c p. 351. t.

[d]Conſtantin eſtoit cette année à Sardique le 30 de juin, & il y fit une loy tres digne d'un Chrétien, & d'un prince plein de bonté comme il eſtoit. Il ordonne d'abord que les procés criminels s'examineront & ſe videront avec toute la diligence poſſible : & que s'il faut neceſſairement retenir les accuſez en priſon, [e]on la leur rendra la plus douce qu'il ſe pourra, & qu'on ne les mettra jamais dans les cachots, mais toujours dans les lieux les plus commodes, & où il y aura le plus d'air, ſurtout durant le jour. [On voit par les hiſtoires des Martyrs, que les geoliers & les gardes maltraitoient extremement les priſonniers pour tirer de l'argent d'eux ou de leurs amis.] Ils le faiſoient auſſi quelquefois, parce qu'ils en avoient receu de leurs ennemis. Conſtantin veut

d t. 3. p. 33.

e &c.

L'an de J. C. 320. de Constantin 14, 15.

qu'on puniſſe ce crime par la mort, & menace de ſon indignation les magiſtrats qui ne le puniront pas. Il dit dans cette loy que les rigueurs de la priſon ſont trop peu de choſe pour de ſcoupables, & ſont bien dures pour des innocens.

'Les loix ſuivantes ne nous marquent point où a été Conſtantin hors celle du 17 decembre qui eſt encore datée de Sardique. chr.p.19.

[Il faût aparemment mettre en cette année] 'la victoire de Criſpe ſur les François, dont Nazaire parle l'année ſuivante, ſans nous en apprendre aucune particularité, 'ſinon qu'il leur accorda la paix. 'Il ſemble dire qu'il avoit vaincu les barbares & dans les Gaules, & dans leur propre pays. [a]Optatien dit que Criſpe défendoit le Rhein contre les peuples barbares, '& ſemble parler de ſa victoire ſur les François. 'On voit auſſi dans quelques medailles, qu'il a vaincu les Allemans. [b]Ce jeune prince commença par ſes victoires à ſe rendre auſſibien que ſon pere la terreur des peuples voiſins. 'Il retourna vers Conſtantin [l'année ſuivante] *crudo adhuc hieme.* 'ſur la fin de l'hiver, & fit pour cela en peu de temps un fort long chemin parmi les glaces & les neiges. Il ne l'avoit point vu depuis longtemps. Il eſtoit auprés de luy l'année ſuivante au mois de mars.

Pane.7.p.164.

p.177.

p.178. Val.1.F.

P.26.a. *a* Val.p.27. P.Opt.c.15.

Buch.de R.t.3.c. 16.5 6.p.265. *b* Panc.7.p.154.

p.176.177.

ARTICLE XLV.

Panegyrique de Nazaire: Conſtantin oblige de celebrer le dimanche, & fait d'autres loix.

L'AN DE JESUS CHRIST 321, DE CONSTANTIN 15, 16. INDICTION IX.

'Criſpus II, & Conſtantinus II, Caſſ. Conſuls. Idat. &c. Onu. 252.

'NOus trouvons que Conſtantin eſtoit à Sirmich le 12, le 17, & le 23 de janvier, & à Sardique le 6 & le 27 fevrier. [c]C'eſt de ce dernier jour qu'eſt datée la loy à Petronius Probianus, où il ordonne que dans la confiſcation des criminels qui ſeront proſcrits, ou de ceux qui auront manié les deniers du prince, on excepte toujours ce qu'ils auront donné à leurs femmes, à leurs enfans, ou à d'autres, avant la faute qui cauſe cette confiſcation: n'eſtant pas juſte que ceux qui n'ont pas de part au crime, aient part à la peine. Il veut auſſi que dans le memoire des biens confiſquez on luy marque ſi le criminel a des enfans, & ſi leur pere leur a fait quelque donation; dans le deſſein ſans doute de leur faire quelque grace à proportion de leur beſoin.

Cod. Th. chr. p. 19-20. *c* 9.t.42.l.1.p. 326.

p.328.a.

[Le premier jour de mars commençoit la cinquieme année des trois Cesars:] 'Pane.7 p.152. 177. & dans la ſolennité qui s'en fit, Nazaire prononça le panegyrique que nous avons de luy. [S. Jerome parle de Nazaire ſur l'an 324, comme d'un celebre orateur: & dit ſur l'an 336, qu'il eut une fille auſſi eſtimée que luy pour l'eloquence.] 'Auſ.p.153.b. Vinet dans ſon commentaire ſur Auſone, la nomme Eunomie, & la qualifie une Vierge Chrétienne, ce qu'il ne cite neanmoins d'aucun auteur. 'Auſ.prof.c.5.p.158. Auſone met auſſi Nazaire entre les illuſtres orateurs. [Nous n'en avons pas d'ailleurs d'autre connoiſſance.] 'Buch.de B.l.6 c.16.58.p.265. On croit qu'il prononça ſon panegyrique à Rome; [& cela ſe peut fonder ſur le ſouhait qu'il fait à la fin,] [a]Pane.7.p.178. que Rome pour comble de ſon bonheur puiſſe jouir de la preſence de Conſtantin & de ſes enfans.' p.153. Il eſt certain que ce ne fut pas en la preſence de Conſtantin. 'p.177. Il marque que ce prince faiſoit ſigner les graces qu'il accordoit, par le jeune Conſtantin ſon fils, [qui n'avoit pas encore cinq ans entiers, s'il n'eſt né qu'en l'an 316.]

'p.178. Nazaire nous depeint l'Empire Romain dans une grande proſperité & une profonde paix: 'Nor.de.Lic.c.3. p.50. ce qui eſt confirmé par une medaille qu'on croit eſtre de cette année. [b]Pane.7.p.178. La fertilité & l'abondance regnoient partout. Les villes ſembloient toutes renouvellées par les embelliſſemens qu'on y faiſoit: Tout eſtoit heureux au-dedans, & paiſible au-dehors: Conſtantin ſe voyoit ou aimé ou redouté de toutes les nations; & les Perſes meſmes luy envoyoient demander ſon amitié, [quoiqu'ils n'euſſent rien à craindre de luy en eſtant ſi eloignez. Ce panegyriſte ne dit quoy que ce ſoit de Licinius, ni de ſon fils qui eſtoit collegue des enfans de Conſtantin, & avoit eſté fait Ceſar en meſme temps qu'eux. Cela peut donner lieu de croire qu'il y avoit deſlors de la froideur entre eux, quoi qu'il n'y euſt pas encore de guerre. Nous verrons] 'autre part que Licinius avoit déja commencé à perſecuter les Chrétiens. V. la perſ. de Licinius.

Conſtantin rendit à toute la terre un témoignage illuſtre de ſon zele pour J.C, 'par la loy qu'il publia le 7 de mars, laquelle ordonne de ceſſer le dimanche tous les actes de juſtice, tous les métiers & toutes les occupations ordinaires des villes, mais non celle de l'agriculture, dans leſquelles un jour eſt quelquefois de grande importance. Dans une autre loy publiée en Sardaigne le 3 de juillet, il declare que c'eſt une choſe tout à fait indigne, d'employer un jour auſſi venerable que le dimanche, aux querelles & aux contentions ſi faſcheuſes des procés; mais que

Cod.J.3.t.12.l. 3.p.256 Eul.v. Conſt.l.4.c.18. 23.p.534.&536.c. Cod.Th.2.t.8.l. 1.p.118.

comme au contraire la liberté des hommes eſt une choſe entierement favorable, il eſt tres permis de la donner les jours de feſtes, & d'y dreſſer les actes qui y ſeront neceſſaires.

'Ce fut dans le deſſein de conduire peu à peu tous ſes ſujets à la veritable religion, qu'il ordonna à tous les peuples de ceſſer les travaux le jour du dimanche : & il euſt bien ſouhaité que tout le monde l'euſt employé à prier le vray Dieu, comme il faiſoit de ſon coſté avec ceux de ſa maiſon. 'Il donnoit tout ce jour aux ſoldats Chrétiens pour aller à l'egliſe y offrir à Dieu leurs prieres. Euſ.v.Conſt.l.4. c.18.p.534.c.

'Pour les autres meſmes, à qui il ſouhaitoit particulierement de faire connoiſtre la verité, il les faiſoit aller à la campagne, & leur faiſoit reciter à tous enſemble, les mains & les yeux elevez au ciel, une priere latine que raporte Euſebe, adreſſée à un ſeul &c. Dieu, "pour reconnoiſtre qu'ils tenoient de luy tout ce qu'ils avoient, & qu'ils ne pouvoient attendre ni la victoire, ni toute autre choſe que de luy. 'Nous avons appris de Lactance que Dieu avoit ordonné aux ſoldats de Licinius une priere aſſez ſemblable à celle là. c.19.20.p.535. tric.c.9.p.528. b.c. d. Lact perſ.c.46. p.329.330.

Not 41. 'Il fit auſſi une loy pour faire honorer particulierement "le ſamedi, à cauſe des diverſes choſes que noſtre Seigneur y a faites, comme nous le voyons dans l'Evangile. [Il ne fit apparemment cette loy que depuis qu'il fut maiſtre de l'Orient, où c'eſtoit une coutume aſſez generale de feſter le ſamedi, & depuis qu'il eut établi ſa reſidence à Conſtantinople.] Euſ.v.Conſt.l.4. c.18.p.534.c.d.

'Sozomene dit que ſon reſpect tout particulier pour la Croix Not 42. *Sozomene.* fit qu'il ordonna de ceſſer "le vendredi, auſſibien que le dimanche, tous les actes de juſtice & tous les autres "travaux, pour l'employer à la priere & à l'office divin. [Mais il ſemble que cette ordonnance n'ait pas eu de lieu, puiſque nous ne voyons point qu'Euſebe en parle. 'Et on ne trouve dans toute l'hiſtoire aucun veſtige qu'elle s'obſervaſt. [a]Saint Auxent Abbé pres de Conſtantinople, taſcha d'en établir la pratique au milieu du V. ſiecle : mais il paroiſt pas que cela ait eu aucune ſuite. Soz.l.1.c.8.p. 412.b.c. Cod.Th.c.1.p. 120.2. [a] Boll.14.feb.p. 780 § 55.

Vers le meſme temps que Conſtantin établiſſoit parmi les payens meſmes la veneration du dimanche,] 'il ordonna par une autre loy adreſſée au peuple Romain, & publiée à Rome le 3 de juillet, que chacun auroit la liberté de laiſſer en mourant ce qu'il voudroit de ſon bien à l'Egliſe Catholique ; & que les teſtamens faits pour cela auroient leur entier effet. Cod.Th.16.t.2. l.4.p.23.

'Conſtantin eſtoit à Sirmich le 11 & le 17 d'avril ; & le 20 de ce 17 may & le 17 juin may il eſtoit à Viminac, [qui eſt auſſi en Illyrie.] On le "trouve Cod.Th.chr.p. 20.

t.1.p.1613.p.116. auſſitoſt aprés à Aquilée, où il ordonna de punir ſeverement ceux qui emploient la magie contre la vie & contre la pudicité des autres, mais non pas ceux qui emploient des remedes ſuperſtitieux pour guerir des maladies, pour conſerver les biens de la terre, ou pour d'autres uſages qui ne font tort à perſonne. [Il ne dit pas qu'ils ne ſe faſſent point tort à eux meſmes, ni que leur action ſoit ſans faute. Mais il y a des choſes que les loix divines & eccleſiaſtiques condannent, & que les civiles peuvent tolerer pour ne pas faire trop de coupables.] L'hiſtoire blaſme Caracalla, Conſtance, & Valentinien, pour avoir voulu punir [ce que Conſtantin plus ſage que tous ces princes, a jugé plus à propos de ſouffrir. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'en tolerant un mal, il euſt témoigné le condamner, comme il le fait à l'égard des aruſpices.]

adhibita. ſuffragia.

p.117.2. V.§ 42.

chr.p.20. Il eſtoit retourné à Sirmich le 15 de ſeptembre, & peuteſtre des le premier d'aouſt. Une loy du 20 de novembre eſt datée de Rome, où Godefroy croit qu'elle fut ſeulement publiée, [quoiqu'il n'en raporte pas de preuve.] La loy datée du 10 decembre regarde les Juifs, qui à ce qu'on pretend avoient eu depuis Severe le privilege de ne pouvoir eſtre obligez d'entrer dans les fonctions onereuſes des Decurions & des Corps de ville.

t.6.p.221. t.4.p.343.1. Mais comme Conſtantin aimoit peu les Juifs, & favoriſoit beaucoup les Corps de ville, [qui faiſoient l'honneur des provinces, & l'aſſurance des deniers publics,] il ordonna par la loy dont nous parlons, qu'on pourroit dans toutes les villes mettre les Juifs au nombre des Decurions, [quand ils auroient aſſez de bien pour en porter les charges,] à la reſerve de deux ou trois dans chaque ville pour marque de leur ancienne immunité.

16.t.8.l.3.p.221. l.2.p.219.220. Dans une loy du 30 decembre 330, il applique cette immunité à leur Patriarche & à leurs Preſtres, que leurs fonctions obligeoient de reſider en un meſme lieu, au lieu que les Decurions eſtoient obligez d'aller [lever les impoſts à la campagne.]

Digitized by Google

ARTICLE XLVI.

D'Anice Julien : Constantin fait des loix pour la liberté ; défait les Sarmates.

L'AN DE JESUS-CHRIST 312, DE CONSTANTIN 16, 17. Indiction X.

Petronius Probianus, & Anicius Julianus, Conſuls. Idat. &c. Onu. p. 188. c.

NOUS avons diverſes loix adreſſées à Probien Proconſul d'Afrique en l'an 314 & 315, & Prefet du Pretoire en 321. Cod. Th. t. 6. p. 379. a.

1. 'On trouve encore Petronius Probianus Prefet de Rome en 329, 330, & 331. 'On croit que c'eſt toujours le meſme Probien, & que c'eſt celui qui fut Conſul cette année. 'On cite d'une inſcription que Probe ſi celebre à la fin de ce ſiecle, eſtoit petit-fils du Conſul Petronius Probianus, & fils de Cœlius Probinus, qui fut auſſi Conſul [en l'an 341.] Paſc. p. 467. Rein. p. 67. a. Amm. n. p. 345.

'Julien eſtoit gouverneur de la Tarragonoiſe en l'an 316, & fut preſque toujours Prefet de Rome depuis l'an 326 juſques en l'an 329. 'Nous avons dans Symmaque des epigrammes ſur luy & ſur ſon collegue. 'Il loue dans Probien une pudeur modeſte une ſimplicité franche & italienne, comme il dit, & en meſme temps une activité tres propre aux affaires ; de ſorte qu'il avoit toujours eſté aimé des Princes. Cod. Th. t. 5. p. 368. a. 2. p. 379. Sym. app. p. 299. *ſolers'n.*

'Il repreſente Julien comme le plus riche, le plus noble, le plus puiſſant homme de ſon temps, elevé aux plus grandes dignitez, & toujours au deſſus, plein d'eſprit & encore plus de bonté, toujours preſt à ſervir les autres, à les aſſiſter [de ſon credit] & de ſes richeſſes, ce qui l'avoit rendu l'amour & l'admiration de Rome. [Ces eloges de Symmaque obſtiné défenſeur du paganiſme, ſont d'autant plus conſiderables pour Julien,] qu'on a "ſujet de croire que c'eſt cet Anice qui fut le premier Senateur Chrétien. 2On croit que c'eſt le meſme Julien, dont la fille nomée Baſiline ["qui eſtoit Chrétienne,] epouſa Jule Conſtance frere de Conſtantin, & fut mere de Julien l'apoſtat, ſous qui Julien frere de Baſiline fut Comte d'Orient. [Julien] leur pere qui eſtoit d'une race illuſtre, bavoit certainement eſté 2Prefet : & Libanius [auſſi payen que Symmaque,] P. 199. V. Valentinien 1 § 18. Bar. 322. § 2. Prud. in Sym. l. p. 221. V. Julien § 8. a Byz fam. p. 49. Amm. l. 25. p. 261. d. b Lib. or. 12. p. 262. b.

1. 'On trouve une inſcription d'un Gabinus Vettius Probianus Clariſſime & Prefet de Rome, qui avoit reparé la baſilique Julienne. On juge que le caractere de cette inſcription convient au temps de Conſtantin ; [& le titre de Clariſſime s'y rapotte. Cependant il n'eſt point dans la liſt. des Prefets, s'il n'eſt le meſme que Petrone. *V. Honoré note 41.*] 'Auſſi on croit que c'eſt plutoſt un Probien qu'on voit avoir eſté Prefet de Rome en 377. Grut. p. 171. 7. Cod. Th. t. 6. p. 379. a.

2. M. du Cange dit *Prefet du Pretoire*, & le cite de Libanius *p.* 260. [Mais cela n'y eſt pas.]

 L'an de J.C. 322, de Conſtantin 16, 17. *Idib. 9.

le loue comme un homme ſage & plein de bonté, pour qui l'ennemi avoit eu du reſpect aprés la victoire; [Conſtantin l'ayant ſans doute trouvé dans le parti de Maxence, & n'ayant pas laiſſé de l'aimer & de l'elever aux dignitez.

Cod. Th. chr. p. 28. 22. 'Les loix de cette année nous apprennent que Conſtantin eſtoit à Sirmich le 22 de juin & le 20 de juillet, & qu'il eſtoit le 26 ou le 27 de ce dernier mois à Sabarie [qui eſt auſſi une ville de la Pannonie, celebre par la naiſſance de Saint Martin.] Ainſi il y a faute dans la loy du 6 du meſme mois datée de Rome, & il vaut mieux dire qu'elle y fut ſeulement publiée.

[Conſtantin ayant appris de l'Evangile à conſiderer les moindres perſonnes comme ſes freres, il ne faut pas s'etonner qu'il ait pris ſoin des eſclaves meſmes, & qu'il ait aimé à les mettre en liberté, comme Ste Paule & beaucoup d'autres ont fait depuis. Nous avons vu ce qu'il avoit fait pour faciliter les affranchiſſe-

18. l. 1. p. 357. 358. mens:] 'Et cette année dans ſa loy du 20 ou 21 de juin, il ordonne que ſi on diſpute la liberté à un homme qui en jouit, & qu'il ne ſe trouve perſonne qui la luy veuille défendre, comme les loix Romaines le demandoient, on fera des proclamations & des affiches pour exhorter & contraindre meſme ceux qui ſeront aſſurez de ſa liberté à le défendre: Que ſi aprés cela il eſt condamné faute d'avoir trouvé un "défenſeur, & que dans la ſuite *aſſertorem.* du temps il en trouve un, non ſeulement il ſera receu à prouver ſa liberté, mais que meſme en cas qu'il la prouve, celui qui ſe l'eſt fait ajuger comme eſclave, perdra pour peine de ſon injuſte

l. 2. p. 362. pourſuite un autre de ſes eſclaves. 'Il fit encore l'année ſuivante une loy en faveur de ceux qu'on retenoit injuſtement dans la ſervitude.

p. t. 38. l. 1. p. 267. 268, Bar. 322. § 3. 'Par une loy publiée à Rome le 30 d'octobre 322, il accorda une indulgence generale à tous les criminels, à la reſerve des empoiſonneurs, des homicides, & des adulreres. C'eſtoit en faveur de Criſpe dont la femme eſtoit ce ſemble accouchée alors.

Cod. Th. chr. p. 22. 2. 'Godefroy met en cette année la grande victoire de Conſtantin ſur les Sarmates, [a] qui preceda ſelon Zoſime la derniere guerre de Licinius. [b] Optatien marque qu'ils furent défaits pluſieurs fois, [c] avec les Carpes & les Getes, c'eſt à dire les Gots, [d] à Campone, à Marge, à Bononia, [e] viiles de l'Illyrie ſur le Danube, la premiere dans la Pannonie ou Valerie, aſſez pres de Bude, & les deux autres dans la haute Meſie. 'Il ſemble qu'il y ait eu pluſieurs combats à Campone. 'Zoſime parle d'une ville "aſſiegée &c. par Rauſimode Roy des Sarmates; & delivrée par l'arrivée de Conſtantin

[a] Zoſ. l. 2. p. 680. c. d.
[b] P. Opt. c. 23.
[c] c. 19.
[d] c. 22.
[e] Baudr.
P. Opt. c. 22.
Zoſ. l. 2. p. 680. 2. b.

L'an de J.C. 322, de Conſtantin 16, 17. &c.

Conſtantin qui defit les ennemis, & contraignit ceux qui echaperent de repaſſer le Danube. 'Conſtantin le paſſa aprés eux, les défit encore" dans le lieu où ils s'eſtoient campez, en tua un grand nombre, & Rauſimode meſme ſe trouva entre les morts. Les autres ſe rendirent; & Conſtantin s'en retourna avec un grand nombre de priſonniers. 'On croit que c'eſt de cette victoire que vinrent les jeux Sarmatiques, qui ſe celebroient à la fin de novembre, ſelon un ancien calendrier fait en 354. 'Euſebe parle en general des victoires que Dieu donnoit à Conſtantin ſur toutes ſortes de barbares, pour recompenſer le zele avec lequel il ſervoit, & protegeoit ſon Egliſe.

c.

Cod. Th. chr. p. 22. a.

Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 46. p. 431. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 323, DE CONSTANTIN 17, 18. INDICTION XI.

'Severus, & Rufinus, Conſuls. Idat. &c.

'Onuphre croit que le premier Conſul de l'an 323, eſt Acilius Severus qui fut Prefet de Rome en 325; '& l'autre, Junius Rufinus qui eſtoit gouverneur de l'Emilie en 321.

Onu. p. 282. e. | Cod. Th. t. 6. p. 382. 1.

'Valere Maxime eſtoit encore Prefet de Rome cette année au mois de fevrier. [a] Il eut pour ſucceſſeur le 13 de ſeptembre Lucer ou Lucrius Valerius Verinus, qui fut encore continué l'année ſuivante. Il avoit eſté longtemps Vicaire d'Afrique. 'On croit que c'eſt le meſme Verinus dont Symmaque loue l'eloquence, "la politeſſe, & la douceur. Il aimoit à vivre retiré à la campagne lorſque ſes emplois le luy permettoient. C'eſtoit cependant un grand capitaine, & on dit qu'il a vaincu les Armeniens. 'Mais l'hiſtoire ne nous apprend point ce que c'eſt que cette guerre, [y ayant peu d'apparence que ce ſoit" celle de 312, où Maximin fut plutoſt vaincu que victorieux.]

Cod. Th. chr. p. 22. [a] t. 6. p. 390. 391. p. 391 | Sym. app. p. 299, n. p. 312.

morum vitaque laudem.

V. 530.

Sym. n. p. 312.

'Une loy du 25 may adreſſée à Elpide, qu'on croit avoir eſté alors Vicaire des Prefets dans l'Italie, & depuis Prefet d'Orient vers l'an 360 nous apprend que les payens vouloient contraindre les Chrétiens à prendre part à leurs luſtrations & leurs autres ſacrileges. Mais Conſtantin ordonna que ceux qui auroient la hardieſſe de leur faire quelque violence ſur le ſujet de la religion, ſeroient battus à coups de baſtons, ou s'ils eſtoient d'une condition plus relevée, condannez à de groſſes amendes,

Cod. Th. 16. t. 2. l. 5. p. 27.

V. la note 50.

ARTICLE XLVII.

Origine de la guerre de Conſtantin contre Licinius : Avarice & cruauté du dernier.

Zoſ.l.2.p.680.c. Cod.Th.chr.p. 22. 'CONSTANTIN aprés avoir achevé la guerre contre les Sarmates, vint paſſer quelque temps à Theſſalonique, 'où il fit cette année une loy en faveur des affranchiſſemens, datée du 15 de fevrier. 'Il s'occupoit en cette ville à y faire un port; (car Zoſime dit qu'il n'y en avoit point auparavant :) & en meſme temps il ſe preparoit à la guerre contre Licinius. [Nous avons marqué qu'il y avoit ce ſemble de la froideur entre ces deux princes dés le commencement de 321, & nous ne voyons plus en effet Licinius ni ſon fils dans les faſtes depuis l'an 319.] 'Cette froideur venoit, ſelon Euſebe, de la jalouſie qu'avoit Licinius contre Conſtantin, 'laquelle le porta à chercher tous les moyens imaginables pour luy nuire. Il employa d'abord divers artifices ſecrets qu'il cachoit ſous l'apparence d'une amitié feinte : mais comme Dieu decouvroit tous ces pieges à Conſtantin, il ne put enfin diſſimuler la paſſion qui le tourmentoit. [La guerre fut neanmoins ſuſpendue "juſques à cette année.] 'Licinius faiſoit de nouvelles proteſtations d'amitié, & de nouveaux ſermens d'obſerver les conditions de la paix, & de mieux traiter ſes ſujets, [particulierement les Chrétiens;] & il violoit ſes ſermens à l'heure meſme. Il envoyoit ſes ambaſſadeurs pour demander pardon de ſa perfidie, & y retomboit comme auparavant. 'Il faiſoit des propoſitions tantoſt humbles & ſoumiſes, tantoſt fieres & ſuperbes.

Euſ.l.10.c.8.p. 395.a. Zoſ.p.680.c.d. v.Conſ.l.1.c.50 p.433.c.d. Euſ.l.10.c.8.p. 395.a. p.433.d|Socr.l. 1.c 3.p 8.a|Phot c.62.p.64.c. Amm.an.p.474 c. Euſ.l.10.c 8.p. 396.a.b. Soz.l.1 c.7.p. 408.d. a Euſ.p 395.a. p.397.c.d. v.Conſ.l.2.c.4. p.445.c.d|Soz.p. 409.a. Soz.p.409.a.b. Nota 43. γενεσίων. &c.

'Comme il ſavoit le zele que Conſtantin avoit pour la gloire du vray Dieu & de l'Egliſe, ce fut ce qui le porta à perſecuter la religion Chrétienne, 'qu'il "avoit temoigné honorer juſqu'à la bataille de Cibales; [a] & à oublier tant d'effets ſi grands & ſi viſibles de la vengeance de Dieu, dont il avoit eſté luy meſme le témoin & le miniſtre. 'Ce qui l'animoit encore contre les Chrétiens, c'eſt qu'il eſtoit perſuadé qu'ils ne l'aimoient pas plus qu'il ne les aimoit, & que toute leur inclination, leurs vœux, & leurs prieres, eſtoient plutoſt pour Conſtantin que pour luy. 'Les "illuſions de ſes devins, qui luy promettoient & luy faiſoient promettre par leurs oracles une victoire aſſurée, l'animoient encore & à la perſecution & à la guerre. 'Les payens preten-

doient neanmoins qu'un de leurs oracles luy avoit predit ſa ruine.

'Conſtantin de ſon coſté n'eſtoit pas faſché d'avoir occaſion d'en venir aux armes, pour pouvoir delivrer non ſeulement les Chrétiens, mais tous les peuples de l'Orient d'un tyran auſſi faſcheux que celui là. 'Car dans le temps que Licinius ſe diſpoſoit à cette guerre, il ſe laiſſoit emporter à toutes ſortes de crimes. 'Sans s'arreſter à l'horrible brutalité par laquelle, quelque vieux qu'il fuſt, il violoit l'honneur d'un grand nombre de filles, & de femmes mariées, [ce qui ne pouvoit eſtre que tres ſenſible à Conſtantin dont il avoit epouſé la ſœur,] outre qu'il abandonnoit les premieres dames de l'Empire à l'inſolence de ſes valets, 'ſon avarice inſatiable cauſoit une infinité de maux, '& lui faiſoit trouver mille pretextes pour tourmenter ceux dont il devoit eſtre le protecteur. [Comme il y avoit des impoſts & réels & perſonnels,] pour augmenter les uns & les autres, il faiſoit faire de nouveaux arpentages, 'par leſquels on trouvoit beaucoup de terres où il n'y en avoit que peu, & il faiſoit revivre ſur les rôles des gents morts depuis longtemps. Pour les riches, on leur trouvoit des crimes, quelque innocens qu'ils fuſſent, afin de les bannir & de les depouiller de leurs biens. 'Pour trouver encore de nouveaux moyens d'avoir de l'argent, il changea ce que les Romains avoient autrefois établi avec beaucoup de ſageſſe touchant les mariages & les teſtamens, & fit des reglemens nouveaux & barbares, mais favorables à ſon avarice.

Euſ.v.Conſ.l.2. c.3.p.444.c.d.

Amm.an.p. 474.d.

Euſ.l.10.c.8.p. 396.397.v.Conſ. l.2.c.55.p.436.c.

p.436.b.

a.

b.

a.

'Cependant aprés avoir fait tant de miſerables pour s'enrichir de leurs biens, il n'en eſtoit pas luy meſme moins pauvre & moins miſerable. Car quoiqu'il euſt des threſors remplis d'or, d'argent, & de toutes ſortes de biens, il avouoit encore en pleurant qu'il n'avoit rien, & gemiſſoit de ſon indigence, [en quoy il ne ſe trompoit pas, puiſqu'il avoit beaucoup moins qu'il ne ſouhaitoit,] & n'avoit ni la joie de poſſeder ce qu'il avoit, ni la liberté d'en uſer, comme un homme alteré qu'on met au milieu des eaux, mais à qui on tient la bouche fermée de peur qu'il ne boive.

b.

[Sa cruauté paroiſſoit encore en des choſes où ſon avarice n'avoit point de part.] 'Car il eut la dureté d'ordonner qu'on n'aſſiſteroit point ceux qui eſtoient dans les priſons, ſur peine à ceux qui le feroient d'y eſtre mis eux meſmes, & d'y eſtre traitez comme eux: c'eſt à dire que par la plus injuſte, la plus cruelle, & 'la plus deraiſonnable de toutes les loix, il défendoit d'avoir

c.54.p.435.c.d. hiſt.l.10.c.8.p. 366.c.d.

compaſſion des miſerables, il défendoit de donner à manger à ceux qui meurent de faim, il défendoit d'être bon ; & malgré tous les ſentimens de la nature, il faiſoit un crime des œuvres de miſericorde.

ARTICLE XLVIII.

Les Gots vaincus par Conſtantin; qui gagne ſur Licinius la bataille d'Andrinople.

Amm.an.p. 474 c. a Juli cæſ.p.42.

DURANT que Conſtantin eſtoit à Theſſalonique, [& qu'il deliberoit encore s'il entreprendroit la guerre] a contre Licinius, ce prince haï de Dieu & des hommes, (car c'eſt ainſi que Julien l'apoſtat le qualifie,) 'les Gots ayant trouvé les frontieres mal gardées, "entrerent ſur les terres de l'Empire, ravagerent la Thrace & la Meſie, & y firent pluſieurs captifs. 'On croit que ce fut au ſujet de cette incurſion que Conſtantin fit les deux loix datées du 28 d'avril 323, 'dont l'une ordonne la peine du feu contre ceux qui auront donné moyen aux barbares de venir piller, ou qui auront partagé [avec les barbares ou les voleurs] le butin qu'ils auront fait : & l'autre défend aux Tribuns des cohortes "& aux autres officiers ſubalternes, de donner jamais aucun congé aux ſoldats pour s'abſenter de leur camp & de leur drapeau, ajoutant que les officiers qui violeroient cette regle ſeroient punis du dernier ſupplice ſi c'eſtoit dans un temps de guerre ; ou de la relegation & de la confiſcation ſi c'eſtoit dans un temps de paix.

Amm.ut ſup. Pagi, 318 § 3. Cod.Th. chr.p. 23. 7.t.1.l.1.p.272. t.12.l.1.p.366. Not. 144. *Præfectus. decurio.*

Amm.an p. 474.c. Cod.Th. chr.p. 23.1.

'Les Gots furent bientoſt repouſſez par Conſtantin qui vint en diligence fondre ſur eux, & ils rendirent leurs captifs pour pouvoir obtenir la paix. 'Quelques uns pretendent que ce fut l'origine des jeux Gothiques marquez dans le calendrier de Bucherius depuis le 4. de fevrier juſques au neuf, & l'on en tire qu'il faut mettre dans ce temps la victoire de Conſtantin. [Nous verrons "neanmoins ſur l'an 332, une autre guerre de Conſtantin contre les Gots. Mais celle de cette année en forma une autre bien plus importante. Car Conſtantin ayant peuteſtre paſſé ſur les terres de Licinius pour pourſuivre les Gots, qui avoient pillé les pays de l'un & de l'autre,] 'Licinius trouva mauvais qu'un autre que luy euſt défendu ſes terres. Il s'en plaignit comme ſi c'euſt été violer la foy des traitez, &"pouſſa tellement Conſtantin, qu'aprés quelques deputations il en

V. § 70. Amm.an.p. 474.c. &c.

fallut venir[*cette année] à une guerre toute ouverte.

*V. les notes 43, 44.

'Zoſime fait monter l'appareil de Conſtantin à cent-trente mille hommes, & à plus de 2200 vaiſſeaux de guerre ou de charge. Zoſ.l.2.p.680.d.

Fœderati. 'Jornande pretend qu'il avoit des troupes de Gots auxiliaires, à qui l'on donnoit particulierement le nom d'Alliez. Jorn.r Cot.c. 21.p.640.

Regalis. 'L'Anonyme marque qu'à la bataille de Calcedoine, il y avoit des Gots amenez par un de leurs princes nommé Aliquaea. Mais l'endroit eſt ſi corrompu, qu'on ne ſçait s'ils eſtoient pour Licinius, ou pour Conſtantin. Amm.an.p.475.b.

'Ce fut certainement Conſtantin que Bonit capitaine François ſervit fort bien en diverſes rencontres dans ſes guerres contre Licinius. l.15 p.44.c.d.

'La flote de Conſtantin eſtoit[pres d'Athenes] au port de Pirée, preſque toute compoſée des vaiſſeaux que la Grece luy avoit fournis. Zoſ.l.2 p.681.a; p 680.e.

'Zoſime ne donne à Licinius que 115 mille hommes & trois-cents cinquante galeres.

'On croit pouvoir tirer d'une loy du 21 may de cette année, que Conſtantin fit quelque impoſition extraordinaire pour ſubvenir aux frais de cette guerre: Cod.Th.chr.p. 22.23.

'mais ſa principale force eſtoit ſa confiance en Dieu, dont la Croix qui marchoit à la teſte de ſes troupes eſtoit la marque: Euſ.v.Conſt.l.2. c.3.p.445.a.

'Et comme il ſavoit qu'il avoit alors plus que jamais beſoin de prieres, il mena avec luy pluſieurs miniſtres de l'Egliſe, qu'il vouloit toujours avoir aupres de luy, comme les gardes les plus ſures & les plus fideles. c.4.p.445.b.

'Licinius ſe railloit de tout cela avec des paroles impies, & ſacrifioit aux dieux dont Conſtantin eſtoit le deſtructeur, environné de leurs preſtres, & de leurs magiciens. b.c.

'Mais on vit en tres peu de temps ce que peut la verité contre le menſonge. hiſt.ec.c.9 p. 399 a.

[a]Euſebe dit que dans diverſes villes de l'Orient il parut en plein jour, comme des troupes de ſoldats victorieux, qui ſe diſoient eſtre à Conſtantin. [a] v.Conſt.l.2.c. 6.p.446.

'Ce prince eſtoit encore à Sirmich le 25e jour de may. [Il en partit bientoſt pour ſe rendre à Theſſalonique,][b] & de là il mena ſes troupes dans la Thrace, où il rencontra celles de Licinius campées ſur une hauteur pres d'Andrinople le long de l'Hebre. Cod.Th.chr.p. 22. [b] Zoſ.l.2.p.681. a.b Amm an.p. 474.475.

'Ils demeurerent quelques jours en preſence, ſeparez par la riviere, ſur laquelle Conſtantin fit ſemblant de vouloir faire faire un pont. Mais ayant trouvé un guay en un endroit que les ennemis ne gardoient pas, il y paſſa le premier avec douze chevaux; [& des qu'il eut un peu de monde avec luy,] il alla donner ſur les ennemis, qui ne l'attendoient pas de ce coſté là. Il en tua quelques uns, pluſieurs fuirent, & le reſte demeura comme interdit & ſans mouvement. Ainſi toute ſon armée eut le loiſir de paſſer le fleuve, [& on ſe prepara à la celebre] 'bataille d'Andrinople Zoſ.p.681.b.c.d.

Buch.cycl.p.283 Idat Cod.Th.t. 2.p.419.420.

donnée le 3 de juillet. Elle eſt marquée dans l'ancien calendrier de Bucherius, & en pluſieurs autres endroits.

Euſ.v.Conſt.l.2. c.6.p.447.a. 'Euſebe dit que celui qui avoit rompu la paix, [c'eſt à dire Licinius,] donna le premier le ſignal du combat. Conſtantin voulut auparavant invoquer Dieu, & donna pour mot à ſes ſoldats, b. *Dieu noſtre Sauveur.*] 'Auſſi il eprouva la force de ſon ſecours, & Amm.p.475.a. la victoire ſuivit la Croix par tout où on la porta. 'Conſtantin fut Zoſ.l.2.p.681.d. legerement bleſſé à la cuiſſe: 'mais 33 mille des ennemis de- Amm.ut.ſup. meurerent ſur la place. 'Un auteur dit que l'armée de Licinius eſtoit fort nombreuſe, mais confuſe, & ſans ordre; de ſorte que nonobſtant l'avantage qu'elle avoit d'eſtre poſtée ſur une eminence, elle ne put reſiſter à la bonne diſcipline de l'armée de Zoſ.l.2.p.681.d. Conſtantin, & au bonheur de ſon chef. 'Licinius avec ce qu'il c. put rallier, s'enfuit la nuit à Byzance, & le lendemain tous ceux de ſon armée, qui eſtoient reſtez aux environs d'Andrinople, ſe rendirent à Conſtantin, Cod.Th.7.t.20. l.1.p.419. 'qui dans la joie de cette victoire donna congé à pluſieurs de ſes veterans.

Euſ.v.Conſt.l.2. c.5.p.445. 'Euſebe dit qu'immediatement avant le combat, Licinius s'en alla offrir des ſacrifices à ſes dieux dans un bois epais & obſcur: p.446. '& aprés les ſacrifices, il dit à ceux qui l'accompagnoient, qui eſtoient ſes plus confidens, Voici les dieux que nous adorons, & « que nos peres ont adorez de tout temps: Noſtre ennemi y a re- « noncé pour embraſſer une ſecte impie, & ſuivre un Dieu que « nous ne connoiſſons point, par l'étendar duquel il deshonore « les armes Romaines. Auſſi c'eſt moins contre nous qu'il fait la « guerre, que contre les dieux. On verra donc aujourd'hui qui ſe « trompe de nous ou de luy, & la victoire fera connoiſtre à qui « nous devons nos adorations. Si nous ſommes vaincus, il faudra « ſans difficulté abandonner ceux qui ne nous auront pas aſſiſtez, « & adorer celui dont nous nous moquons preſentement. Mais ſi « nos dieux, qui au moins ſont pluſieurs contre un, nous donnent « la victoire, comme cela ſera indubitablement, il faut declarer « une guerre irreconciliable à ces impies leurs ennemis, [c'eſt à « p.446.b.c. dire à tous les Chrétiens.] 'Voilà ce qu'Euſebe dit avoir appris peu de temps aprés, de ceux meſmes qui avoient entendu ce diſcours, [& qui avoient peuteſtre executé la propoſition de leur prince. Car pour Licinius il n'eut ni le pouvoir de vaincre, ni c.11.p.449.b.c. le bonheur de profiter de ſa défaite;] 'Dieu, dit Euſebe, ayant Soz.l.1.c.7 p. endurci ſon cœur comme celui de Pharaon. 'Sozomene qui 409.b. marque ſeulement le deſſein où eſtoit Licinius de perſecuter toutes les Egliſes, lorſqu'il fut arreſté par la guerre, veut qu'on

Digitized by Google

regarde ſa défaite comme une preuve illuſtre que le Chriſtianiſme eſt une ouvrage de Dieu.

ARTICLE XLIX.

Licinius vaincu ſur mer par Criſpe, ſe retire en Aſie: Conſtantin l'y pourſuit, & ſe prepare au combat par la priere.

'COMME Licinius s'eſtoit retiré à Byzance, Conſtantin l'y pourſuivit auſſitoſt, & manda ſa flote, qui du port de Pirée s'eſtoit rendue ſur les coſtes de la Macedoine. Elle eſtoit commandée par Criſpe ſon fils. Abante ou Amand chef de celle de Licinius, l'attendoit au détroit de Gallipoli avec deux-cents vaiſſeaux. Criſpe à cauſe que le lieu eſtoit étroit, ne luy en oppoſa que 80 des mieux armez, & Amand embaraſſé par le grand nombre des ſiens, fut entierement défait en deux journées, perdit 5000 ſoldats, avec 130 de ſes vaiſſeaux, & eut peine à ſe ſauver luy meſme à terre. Zoſime qui décrit tout ceci plus particulierement, nous apprend que les vents combatoient en cette occaſion pour Conſtantin; 'Dieu ayant rendu tout facile au fils [ſur la mer,] auſſibien qu'au pere [ſur la terre.] Zoſ. l. 2. p. 681. 682 | Amm. an. p. 475. a. b. Euſ. l. 10. c. 9. p. 399. a.

'Criſpe alla enſuite joindre ſon pere, & luy apprendre cette ſeconde victoire, qui le rendoit maiſtre de la mer, & en état d'en tirer toutes ſortes de commoditez pour le ſiege de Byzance, où il eſtoit alors occupé. [Durant ce ſiegé] Conſtantin défit encore les troupes de Licinius, comme on le peut tirer d'Euſebe, & groſſiſſoit les ſiennes de quelques autres, qui ſe rendirent à luy en acceptant les conditions qu'il leur offroit. Zoſ. p. 682. a. d. e | Amm. p. 475. b. Euſ. v. Conſ. 2. c. 10. p. 448. d.

&c. 'Licinius ſe voyant extremement preſſé dans Byzance, & pres d'eſtre aſſiegé par mer auſſibien que par terre aprés la bataille de Gallipoli, ſe haſta d'en ſortir avec ſes amis, ſes meilleurs troupes, & ſes threſors, paſſa la mer, & ſe mit en ſureté dans Calcedoine, eſperant faire une nouvelle armée dans l'Aſie, & pouvoir reparer ſes pertes. 'Ce fut alors, ſelon Aurele Victor & Zoſime, qu'avec ſa vanité ordinaire, & pour avoir ſeulement un compagnon de ſon malheur, il crea Ceſar M. Martinianus, qui auparavant commandoit tous les officiers de ſa cour ſous le titre de Maiſtre des offices. 'Il faut meſme dire qu'il fut fait Auguſte, ſi l'on a égard à ſes medailles, qui luy donnent toutes ce titre. 'Mais quelques uns pretendent qu'elles ſont ſuſpectes. [a] Le jeune Victor [& l'Annonyme] diſent que ſa promotion ſe fit à Byzance; c. 11. p. 449. a | Zoſ. p. 683. a. b | Amm. p. 475. b. Zoſ. p. 683. b | Amm. p. 475. b | Biz. g. p. 458 | Aur. V. p. 527. a. Biz. p. 458 | Byz. f. p. 23 | Goltz. p. 129. e. Spanh. l. 7. p. 600. [a] Vict. epi. p. 543. d.

Thphn.p.16 a. [ce qui conviendroit mieux avec ce que dit Theophane,] 'qu'il
Zoſ.p.683.b.c. porta[1] trois mois le titre de prince. 'Mais ce fut toujours en ce 18.
temps-ci que Licinius, aprés s'eſtre campé ſur les hauteurs au- 1.
prés de Calcedoine, l'envoya à Lampſaque avec d'autres trou-
pes, pour empeſcher que celles de Conſtantin ne paſſaſſent dans
l'Helleſpont.

[Conſtantin s'arreſta encore quelque temps au ſiege de Bizan-
Euſ.v.Conſ.l.2. c.17.p.449.a.b. ze,] '& ne ſe haſta pas de pourſuivre Licinius, dans l'eſperance
qu'il ſe reconnoiſtroit de luy meſme. Mais Licinius n'employa
ce délai qu'à endurcir ſon cœur & à conſulter ſes Magiciens,
c.12.p.449.c. qu'il pretendoit ce ſemble employer contre Conſtantin. 'Ce-
Zoſ.p.683.c.d. lui-ci voyant donc qu'il falloit continuer la guerre, 'paſſa en
Aſie & aborda heureuſement avec ſon armée à [2]dix lieues de 200. ſtades.
Calcedoine du coſté du nord. [2]Il ſe campa auſſi ſur les hauteurs, &c.
& ſe prepara au combat.

Euſ.p.449.c.d. 'Mais ſa principale preparation fut de recourir à ſon Sauveur,
& de s'appliquer avec ardeur à la priere. Il avoit fait dreſſer
fort loin hors du camp une eſpece de tabernacle pour placer la
Croix, & c'eſtoit là qu'il ſe retiroit, comme Moyſe, pour adreſſer
à Dieu ſes prieres avec un eſprit pur, chaſte, & tranquille. Il
n'eſtoit accompagné dans ces pieux exercices, que d'un petit
nombre de perſonnes, dont il connoiſſoit la foy, & dont il avoit
eprouvé la pieté. Il ne manquoit jamais à ſe preparer de la
ſorte quand il falloit donner une bataille. Car outre qu'il
agiſſoit en toutes choſes avec une maturité pleine de ſageſſe;
d.450.b. 'comme il avoit toujours Dieu devant les yeux, il le vouloit
conſulter dans toutes ſes entrepriſes, & ne rien faire que par
ſon ordre. Dieu, dit Euſebe, ne dedaignoit pas auſſi de luy
répondre tres ſenſiblement, & de luy preſcrire ce qu'il devoit
faire. Alors il ſortoit du tabernacle comme tout rempli de
l'Eſprit divin, commandoit de ſonner la charge, & de marcher
contre l'ennemi. Ses ſoldats fondoient à l'heure meſme, & fai-
e 13.p.450.b. ſoient main baſſe ſur tout juſqu'à ce qu'ils euſſent remporté une
promte & entiere victoire. 'Pour luy ſon ſoin eſtoit d'epargner
le ſang, & autant celui de ſes ennemis que celui des ſiens. Il
exhortoit les vainqueurs à pardonner aux vaincus: Que s'il
reconnoiſſoit que les ſoldats n'eſtoient plus maiſtres de leur
courage, il taſchoit de les moderer en leur promettant une

Byz fam p.23.24. 1. On trouve un B dans ſes medailles, [comme s'il avoit commencé ſa deuxiéme année. Mais je ne voy point que cela ſe puiſſe accorder avec les hiſtoriens. Il faudroit mettre ſa promotion des l'an 322, avant la guerre.]

certaine

L'an de J.C. 323, de Constantin 17. 18.

certaine ſomme d'argent pour chaque homme qu'ils luy ameneroient vivant. Sa liberalité conſerva de la ſorte un grand nombre de Romains & d'étrangers.

'Voilà les exercices de pieté qu'il pratiqua en cette rencontre, [qui devoit finir la guerre.] Il s'enferma dans le tabernacle, & deſoccupé de toutes choſes il y fit d'humbles prieres à Dieu, ſe privant cependant de toutes ſortes de divertiſſemens & de plaiſirs, ſe mortifiant par des jeûnes, par des veilles, & par d'autres auſteritez, pour obtenir de Dieu la conſervation de ſes ennemis auſſibien que de ſes ſoldats, & la grace d'accomplir les deſſeins qu'il daigneroit luy inſpirer. c.14.p.450.c.d.

ARTICLE L.

Licinius défait à Chryſople ſe rend avec la ville de Nicomedie, & eſt tué peu aprés.

Nota 45.

[CONSTANTIN crut ſans doute avoir eſté entierement exaucé de Dieu,] 'lorſqu'il vit Licinius demander à traiter. Il y conſentit auſſitoſt, luy accorda des conditions utiles & & avantageuſes à tout l'Empire: Licinius les accepta, & les confirma par ſerment. [Mais cet accord ne dura apparemment que peu de jours.] Licinius ne l'avoit demandé que par feinte, [pour ſe mieux preparer à recommencer la guerre. On ſceut bientoſt que non] 'ſeulement il cherchoit de nouveaux dieux, ſans ſe ſouvenir de ce qu'il avoit dit peu [de mois] auparavant, que s'il eſtoit vaincu il ſe ſoumettroit à la puiſſance du Dieu de Conſtantin; mais encore qu'il faiſoit de nouveaux preparatifs de guerre, aſſembloit ſecrettement de nouvelles troupes, & appelloit les barbares à ſon ſecours. Euſeb. Conſt.l.2. c.15.p.451.a. b.

[On ne voit pas bien ſi Conſtantin rompit ſur cela l'accord, qui ne peut avoir duré que fort peu de temps, ou ſi Licinius le rompit le premier lorſqu'il ſe crut aſſez fort pour vaincre.] 'Euſebe, ſemble dire le dernier: '& en effet, s'il en faut croire Zoſime, Licinius avoit alors une armée de cent-trente mille hommes; en y comprenant les troupes de Martinien, qu'il avoit rappellé de Lampſaque. Il encouragea ſes ſoldats le mieux qu'il put, leur promit de combattre luy meſme à leur teſte, & leur fit eſperer de grands ſecours de la multitude de ſes dieux, dont il faiſoit porter les ſtatues à la teſte de ſes bataillons. Mais cependant ne pouvant diſſimuler la vertu qu'il avoit reconnue dans la c.16.p.451.c.d. Zoſ.l.2.p.683.d. e. Euſe.16.p.451. d.

Croix, il avertit les ſiens, comme l'aſſure Euſebe, d'eviter de combatre du coſté où elle ſeroit, & meſme de ne la point regarder, avouant qu'elle avoit une force qui luy eſtoit contraire & fatale.

Zoſ.p.683.d. 'Il ſortit de Calcedoine avec ſon armée rangée en bataille, & marcha contre Conſtantin, qui s'eſtoit auſſi avancé de ſon coſté

Amm.an.p.475. b|Socr.l.1.c.4.p.8.c. Zoſ.p.683.d. 'juſques vers "Chryſople, qui ſervoit de port à Calcedoine, [eſtant placé à la pointe de l'Aſie la plus avancée vers Byzance.] 'Conſtantin eſtoit déja en bataille; a & ne vouloit pas neanmoins commencer le combat, pour ne pas rompre le premier le traité, attendant que les ennemis l'obligeaſſent à combatre. Mais quand il vit qu'ils tiroient l'épée, 'il fondit ſur eux avec tant d'impetuoſité, qu'il les rompit en peu de temps, & remporta une victoire illuſtre ſur les demons auſſibien que ſur Licinius. *aujourd'huy* Scutari.

a Euſ.c.16.17.p.351.352. p.352.a|Zoſ.p.683.e. Amm.an.p.475.c. 'L'Anonyme ne fait monter la perte de Licinius qu'à 25 mille hommes: b Mais ſelon Zoſime il en perdit bien cent mille. c Cette bataille fut donnée le 18 de ſeptembre, d & fut auſſitoſt ſuivie de la priſe de Byzance & de Calcedoine, qui ouvrirent leurs portes au victorieux.

b Zoſ.l.2.p.683.e. c Idat|Chr.Al.p.660. d Zoſ.l.2.p.683.e. e c|684.a e. f Amm an.p.475 c. e|Lact.perſn.p.449. g Ib|Zoſ l.2.p.684.585|Vict. epi.p.543.d. e Licinius ſe retira à Nicomedie avec le peu de ſoldats qu'il put ramaſſer. Conſtantin l'y pourſuivit, f & en chemin trouva quelques troupes de Licinius qui poſerent les armes pour luy demander quartier. 'Il ne commençoit ce ſemble que depuis un jour à aſſieger Nicomedie, g lorſque Conſtancie ſa ſœur vint en ſon camp demander la vie pour Licinius ſon mari, qui avoit enfin renoncé à ſes vaines eſperances, ſe voyant hors d'état de faire une nouvelle armée. Elle obtint ce qu'elle demandoit, & des le lendemain Licinius vint ſe jetter aux piez du vainqueur, luy rendit la pourpre, & luy demanda pardon: [ce qu'on peut mettre des la fin de ſeptembre, y ayant peu de diſtance entre Calcedoine & Nicomedie.] Conſtantin receut Licinius [avec bonté,] le fit manger à ſa table, & puis l'envoya à Theſſalonique, luy promettant qu'il y ſeroit en aſſurance, pourvu qu'il y vécuſt en paix.

Ib|Eutr.p.588.a. 'Il le fit neanmoins étrangler quelque temps aprés, en quoy Zoſime & Aurele Victor l'accuſent nettement d'avoir violé ſa foy: & S. Jerome copie ſans difficulté les paroles du dernier dans ſa chronique. L'Anonyme ſemble dire que les ſoldats demanderent ſa mort, & que Conſtantin l'accorda dans la crainte qu'il eut qu'il n'imitaſt Maximien Hercule, & ne vouluſt reprendre la pourpre. Zonare pretend que ſur le murmure & les plaintes des

Zon. v Conſ.p.

ſoldats contre Licinius, Conſtantin remit la choſe au Senat, qui le condanna à la mort. 'Socrate dit poſitivement que Licinius aprés eſtre demeuré peu de temps en repos, aſſembloit [ou plutoſt ſollicitoit] les barbares, & vouloit recommencer la guerre. [Si cela eſt, on ne peut pas blaſmer Conſtantin de luy avoir oſté la vie.] 'Euſebe joint ſa mort à ſa defaite, [mais il parle plutoſt en orateur qu'en hiſtorien.] [a]Ce qui eſt certain, c'eſt que ſa punition, [telle qu'elle ait eſté du coſté des hommes,] a eſté juſte du coſté de Dieu; '& il meritoit d'autant plus d'eſtre traité comme &c. les autres perſecuteurs de l'Egliſe, "qu'il avoit vu & executé luy meſme leur chaſtiment; & n'en avoit pas profité. 'Pour l'auteur de la vie de Saint Baſilée, qui le fait bannir dans les Gaules, & &c. mourir "d'une maladie ſemblable à celle de Galere, 'ce point V. S. Baſilée. ſuffit ſeul" pour oſter toute croyance à ſon hiſtoire.

Socr. l. 1. c. 4. p. 8. c.

Euſ. c. 18. p. 452. b.

[a] Amm. an. p. 475. d.

Euſ. l. 10. c. 9. p. 399. a. b.

Bar. 318. § 18.

Pagi, 318. § 8.

[Idace met la mort de Licinius en 325, peuteſtre par une ſuite de la faute qu'il avoit faite de mettre ſa défaite un an trop tard. S. Jerome met l'une & l'autre en 323; & il ſemble que ſa mort doit avoir precedé la loy du 16 may 324.] 'qui en le nommant le traite de tyran, & caſſe toutes ſes Ordonnances. [b]Conſtantin caſſa de meſme le 12 de fevrier 325, tout ce qu'avoient fait les officiers établis par luy. 'Mais il fut obligé de moderer cette rigueur par la loy du 8 juillet 326, en declarant que cela ne s'entendoit que de ce que le tyran avoit fait contre l'ordre des loix. 'Il fit abatre ignominieuſement toutes les ſtatues & les autres monumens V. § 13. qu'on avoit dreſſez en ſon honneur. ["Licinius avoit eſté fait Empereur en l'an 307 le 11 de novembre: ainſi il a regné pres de ſeize ans.]

Cod. Th. 15. t. 14. l. 1. p. 404. [b] l. 2. p. 405.

l. 3.

Euſ. l. 10. c. 9. p. 399. a.

'Zoſime dit que Conſtantin en accordant la vie à Licinius lorſqu'il ſe rendit, abandonna Martinien à ſes troupes. 'L'Anonyme dit qu'on luy donna auſſi d'abord la vie, mais que quelque temps aprés il fut tué dans la Cappadoce. 'Le jeune Victor dit auſſi qu'il fut tué en meſme temps que Licinius. 'Tous ceux qui avoient porté ce tyran à perſecuter les Chrétiens, furent punis auſſi bien que luy, '& meſme avant luy, ſi c'eſt d'eux que parle l'Anonyme, & non des autres princes qui avoient perſecuté l'Egliſe. 'Le jeune Licinius fut depouillé des habits & du titre de Ceſar, ſi nous en croyons Theophane: Et enfin on le fit auſſi mourir; [ce que Saint Jerome marque ſur l'an 325. Nous en- V. § 62. parlerons "dans la ſuite]

Zoſ. l. 2. p. 68. a.

Amm. p. 475. d.

Vict. epi. p. 143. d

Euſ. v. Conſt. l. 2. c. 18. p. 452. b.

Amm. an. p. 475. d.

Theph. p. 16. a.

ARTICLE LI.

Conſtance eſt fait Ceſar: Hormiſda Prince de Perſe s'enfuit vers Conſtantin: Sapor II. eſt fait Roy de Perſe avant que de naiſtre.

Bar. 323. § 15. 19. Zon. v. Conſ. p. 4. c. f.

[NOUS n'avons pas cru devoir nous arreſter] 'à divers miracles que Zonare & Nicephore ajoutent à l'hiſtoire de la défaite de Licinius, & qui ne ſont appuyez par aucun auteur plus ancien. [Mais il ne faut pas omettre que Conſtantin parlant d'Euſebe alors Eveſque de Nicomedie, ſi celebre par la protection qu'il donna à Arius,] 'dit qu'il avoit envoyé des eſpions contre luy, qu'il avoit rendu contre luy à Licinius toutes ſortes de ſervices, preſque juſqu'à prendre les armes pour le défendre, & que tout cela eſtoit tres bien juſtifié par ſes Preſtres & ſes Diacres qu'on avoit ſurpris. Il ſemble meſme le faire la principale cauſe de cette guerre.

Thdrt. l. 1. c. 19. p. 466 b.

Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 19. p. 452. d.

'Conſtantin pour reconnoiſtre la grace que Dieu luy avoit faite de luy faire vaincre tous ſes ennemis, prit pour ſon titre particulier celui de Victorieux, 'qui ſe lit encore à la teſte de quelques unes de ſes lettres. 'Conſtance ſon fils [& divers autres de ſes ſucceſſeurs] l'ont auſſi pris aprés luy.

Cæci. op. p. 287. Sphanh. p. 380.

[La promotion de Conſtance qui eſtoit alors le troiſieme fils de Conſtantin, peut bien auſſi avoir eſté un des effets de ſa victoire. Car 'ſelon l'opinion la plus probable, il fut fait Ceſar le 8 novembre de cette année. Il n'avoit alors que ſix à ſept ans, eſtant né, comme nous avons vu, l'an 317 au mois d'aouſt.] NOTE 46

Zoſ. l. 2. p. 684. a.

'Conſtantin eſtoit pres d'achever la guerre contre Licinius, lorſqu'il vit arriver en ſon camp Hormiſda fils aiſné de [Hormiſda II.] Roy de Perſe, '& petit fils de Narſe qui avoit eſté vaincu par Galere. 'L'hiſtoire de ce prince eſt remarquable. Dans une feſte ſolennelle parmi les Perſes, n'ayant pas receu des grands du pays les reſpects qu'il croyoit luy eſtre dûs, il les menaça que ſi jamais il eſtoit Roy, il ſe ſouviendroit de cette injure. Les autres ſe ſouvinrent auſſi de cette menace, & lorſque ſon pere fut mort, au lieu de le reconnoiſtre pour Roy, ils l'enchainerent, & l'enfermerent dans un chaſteau. Il demeura quelque temps en cet état; mais il en ſortit enfin par le moyen de ſa femme, qui luy envoya dans un poiſſon une lime pour couper ſes chaines, en meſme temps qu'elle amuſoit ſes gardes par un grand feſtin. Ainſi il ſortit de priſon, & ſe retira auprés

Eutr. p. 586. c. Zoſ. p. 694. Suid. t. p. 101. a. b.

du Roy d'Armenie ſon ami, qui luy donna une eſcorte pour le conduire juſques au camp de Conſtantin. 'On pretend que Sapor fait Roy au lieu de luy, [ou ceux qui gouvernoient en ſon nom,] témoignerent eſtre bien aiſes de ſon evaſion, qui le mettoit hors d'état de troubler le pays; & qu'au lieu de le redemander, ils luy renvoyerent ſa femme avec honneur. 'Conſtantin le receut fort bien, & le traita toujours de meſme. 'Conſtance ſon fils l'employa &c. dans les guerres qu'il fit aux Perſes. 'Il l'avoit avec luy lorſqu'il vint à Rome en l'an 357. Et comme il témoignoit vouloir faire faire app. à Conſtantinople. un cheval pareil à celui qui eſtoit au milieu de la place de Trajan; Il faut donc, luy dit Hormiſda, que vous luy faſſiez faire une auſſi belle écurie qu'eſt celle-ci. Comme on luy demandoit ſon ſentiment ſur la ville de Rome, il répondit qu'il eſtoit bien aiſe d'avoir appris que les hommes y mouroient auſſibien qu'ailleurs. 'On marque qu'il avoit une adreſſe extraordinaire à lancer un dard. 'Il eut un fils de meſme nom dont l'hiſtoire parle ſous Valens.

Zon. v. Conſ. p. 12. a.
Zoſ. p. 484. c.
Zon p. 12. b.
Amm. l. 15. p. 72. d.
Zon. p. 12 b.
Amm. l. 25. p. 316. 327.

[Zoſime, de qui nous apprenons particulierement l'hiſtoire de ce prince, ne nomme point le Roy de Perſe dont il eſtoit fils:] 'mais on voit par l'hiſtoire que c'eſtoit Hormiſda II, [a] fils de Narſe & ſon ſucceſſeur, ["qui commença à regner en l'an 302. V. Dioclétien § 7, S. Simeon de Perſe note 6. On ne ſçait rien de cet Hormiſda II.] Agathias dit qu'il regna preciſément autant que ſon pere, c'eſt à dire 7 ans & 5 mois. 'Eutyque dit la meſme choſe. [Ainſi il doit eſtre mort en 309 ou en 310, & Hormiſda ſon fils aura eſté 13. ans en priſon.] 'Theophane ne donne neanmoins que 6 ans au regne d'Hormiſda. 'Et Abulfarage n'en met que cinq.

n. p. 121.
[a] Agath. l. 4. p. 135. a b.
Euty. p. 396.
Thphn. p. 6. a.
Abulf p. 83.

'Zoſime dit que les Perſes en empriſonnant Hormiſda le fils, firent regner ſon cadet au lieu de luy. 'Ce fut Sapor [dont nous aurons ſouvent à parler.] 'Agathias dit qu'il fut fait Roy avant que de naiſtre. Car ſon pere en mourant ayant laiſſé ſa mere groſſe, les Perſes ſur ce que les Mages &c. [a] les aſſurerent qu'elle accoucheroit d'un fils, mirent [a] la thiare, [qui eſtoit la marque de la dignité royale,] ſur le ventre de la mere, proclamerent Roy l'enfant dont elle eſtoit enceinte, & luy donnerent le nom de Sapor. La Reine accoucha en effet d'un garçon, & c'eſt ce Sapor II, qui ayant vécu & regné 70 ans, ſe rendit ſi celebre par ſes guerres contre les Romains [ſous Conſtance & ſous Julien.] 'Theophane luy donne auſſi 70 ans de regne. [b] Eutyque qui luy en donne 72, raconte à peu pres la meſme hiſtoire, ſinon qu'il dit qu'il fut declaré Roy non ſur la prediction des

Zoſ. l. 2. p. 684. b.
Eutr. p. 586. c.
Agath. l. 4. p. 135.
[a] alibi.
Thphn. p. 7 a.
[b] Euty. p. 399. 472.

Mages, mais ſur les ſignes naturels par leſquels on jugea que la Reine devoit avoir un garçon. Abulf. p. 85. 90. 'Abulfaraje en un endroit ne le fait regner que 69 ans : mais il met 70 en un autre. Euty. p. 400. 'Eutyque luy donne le ſurnom de Dul-Ectaf. &c.

Zon. p. 21. d. e. f. [Zonare a eu une hiſtoire aſſez differente d'Hormiſda & de Sapor,] 'qu'il fait tous deux fils de Narſe, avec un Adanarſe leur frere aiſné qui ayant ſuccedé à Narſe fut depoſé au bout de quelque temps, & Sapor mis en ſa place, [non avant que de naiſtre, mais] dans un age aſſez avancé pour faire empriſonner Hormiſda, & "faire crever les yeux à un autre de ſes freres. ἐξετύφλωσε.

Zoſ. l. 3. p. 715. d. 'Zoſime meſme dit qu'Hormiſda avoit eſté maltraité par ſon frere, [ce qui s'accorde avec Zonare. Agathias eſt plus ancien & plus autoriſé que Zonare, & le long regne de Sapor le favoriſe contre Zoſime] 'Car quoiqu'on en parle comme d'un "prince déja fort agé en l'an 357, [auquel il ne devoit pas avoir encore 50 ans ſelon Agathias,] 'il eſt certain qu'il vivoit encore en 375, & agiſſoit meſme avec beaucoup de vigeur. [D'autre part cependant Abulfaraje & Agathias meſme appuient beaucoup Zonare,] 'quand ils diſent "qu'Artaxer ſucceſſeur de Sapor eſtoit ſon frere, [& ſon cadet ſans doute.] [a] On dit que Jean [Malela] d'Anthioche s'accorde tout à fait avec Zonare. [Mais c'eſt une foible autorité.] Amm. l. 18. p. 125. b. rex longævus. Agath. p. 135. b. Abulf. p. 90. [a] Amm. l. p. 133. 1. V. Theodoſe L. 5 21.

Act. M. p. 666. b. 'Une hiſtoire que nous avons depuis peu, nous apprend qu'Hormiſda embraſſa la foy Chrétienne, & qu'il la conſerva pure ſous Julien. Il vint alors viſiter quelques ſaints Martyrs enfermez dans la priſon, dont ſon autorité luy fit ouvrir les portes : & il les ſupplia de demander à Dieu qu'il daignaſt accorder le ſalut à un peſcheur tel qu'il eſtoit.

ARTICLE LII.

Edit de Conſtantin pour les Confeſſeurs.

Juli. or. 1. p. 14. [CONSTANTIN devenu maiſtre de l'Orient par la défaite de Licinius,] 'le trouva comme tout deſſeché par l'avarice de ce tyran, qui n'ayant ſongé qu'à en renfermer toutes les richeſſes dans ſes cofres, en avoit preſque epuiſé toutes les provinces. [Mais Conſtantin qui n'eſtoit pas moins genereux que ſon pere,] eſtant devenu maiſtre de ſes threſors, ſe haſta de les ouvrir, & repandit partout comme un fleuve d'or. 'Car il ne travailloit qu'à faire oublier aux peuples les maux qu'ils avoient ſoufferts

Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 19. 20. 22. p. 453. a. b. [454. b. c.

ſous les tyrans, par la felicité dont il les faiſoit jouir. 'On publioit de tous coſtez des loix & des edits qui eſtoient des effets non de l'avarice du prince, mais de ſa liberalité, de ſa bonté, & auſſi de ſa pieté. hiſt. to. c. 9. p. 399. d.

'Car ſon principal ſoin eſtoit de faire adorer par tous ſes ſujets le ſeul vray Dieu qui les luy avoit ſoumis. Ses victoires meſmes, dont J. C. eſtoit viſiblement l'auteur, attiroient beaucoup de perſonnes à la vraie foy : 'Et il travailloit encore à la converſion des peuples par divers edits qu'il faiſoit publier dans l'Orient, comme il avoit fait auparavant dans l'Occident. 'Euſebe en marque deux en particulier, envoyez en latin & en grec dans toutes les provinces, & adreſſez l'un aux Egliſes de Dieu, l'autre aux peuples de chaque pays. Il raporte celui-ci tout entier copié ſur l'original, adreſſé aux peuples de la Paleſtine, & ſigné de la propre main de l'Empereur. Il ſe conſervoit à Ceſarée [capitale de la province.] v Conſt. l. 2. c. 19. p. 452. d. c. 20. p. 453. b. c. 23. p. 454. 455.

'Conſtantin y releve d'abord la puiſſance de Dieu par les heureux ſuccés qu'il luy avoit donnez, & par les malheurs arrivez à ceux qui avoient perſecuté les Chrétiens. 'Il reconnoiſt que Dieu voulant delivrer le monde des calamitez où l'impieté des derniers l'avoit jetté, & faire eclater partout la majeſté de ſon nom, l'avoit choiſi pour executer ce grand deſſein, & l'avoit amené des dernieres extremitez de l'Occident à celle de l'Orient, en diſſipant devant luy tout ce qui s'oppoſoit à ſon progrés. 'Je ne manquerai jamais, dit-il enſuite, de » reconnoiſtre un ſi grand bienfait, & je ſuis perſuadé que je dois » employer ma vie, mon ame, & tout ce que je puis avoir, pour » ſatisfaire à un ſi grand miniſtere. c. 24. 27. c. 28. p. 457. c. 29. p. 457. 458.

'Il ajouta enſuite que ceux qui avoient ſouffert pour la foy, n'avoient nul beſoin de la faveur des hommes, puiſqu'ils attendoient de Dieu dans le Ciel une recompenſe infiniment plus grande & plus glorieuſe, vraiment digne de ceux qui ſe ſont elevez audeſſus de toutes les foibleſſes des autres hommes, & de ce qui leur paroiſt le plus terrible, mais que cela ne le diſpenſoit pas d'honorer leurs merites; eſtant bien juſte que ceux qui s'eſtoient expoſez à toutes ſortes de tourmens & d'ignominie ſous la tyrannie des ennemis de Dieu, receuſſent des honneurs & des recompenſes de celui qui faiſoit toute ſa gloire d'eſtre le ſerviteur du meſme Dieu. p. 458. a. b. ἀλειτουργήτους

'Il ordonne donc que ceux qui auront eſté condannez pour la foy à l'exil, aux mines, ou à quelque autre peine que ce ſoit, c. 30. 32. 34.

ſeront rétablis en leur premier état : Qu'on rendra les biens à
c.33.p.459. ceux à qui on les avoit oſtez; 'Que ceux qui avoient eſté privez de quelque charge militaire, auront la liberté ou d'y rentrer, ou de vivre avec honneur dans le repos qu'ils auront preferé à ces emplois; Que pour ceux qui eſtoient morts dans le martyre, leurs biens ſeront rendus à leurs heritiers naturels, ou s'ils n'en ont point, à l'Egliſe de Dieu [où ces biens ſeront ſituez;] à moins
c.37-39. que les ſaints n'en euſſent diſpoſé eux meſmes; 'Que tous ceux qui ſe trouveront en poſſeſſion de ces biens, ſoit les particuliers, ſoit meſme le fiſc, s'en deſaiſiront au pluſtoſt ſous peine d'encourir ſon indignation, ſe contentant qu'on ne leur demande point les fruits du paſſé, 'Qu'on rendra auſſi tout ce qui peut avoir appartenu aux Egliſes, maiſons, terres, jardins, ou toute
c.40.p.462.c.d. autre choſe de meſme nature : 'mais particulierement les lieux
c.41.p.463.a. où les ſaints Martyrs eſtoient enterrez; 'Que ceux qui auroient acheté du fiſc, ou receu en don des Empereurs quelques biens de cette nature, ſeront obligez de le rendre comme les autres, mais pourront eſperer de ſa bonté un dedommagement raiſonnable.

c.43.p.463.464. 'Conſtantin aprés avoir fait cette loy, eut encore ſoin de la faire executer; de ſorte qu'en peu de temps on vit à l'égard des Chrétiens un changement tout entier.

ARTICLE LIII.

Conſtantin baſtit des egliſes; exhorte tous les peuples à ſe convertir, défend les ſacrifices.

Euſ.v.Conſt.l.2. c.44.p.464. 'CONSTANTIN ne ſe contentant pas encore d'avoir rendu à l'Egliſe une entiere liberté, il envoya dans la pluſpart des provinces des Gouverneurs Chrétiens. Ceux meſmes qui ne l'eſtoient pas avoient ordre de ne point ſacrifier, & de ne faire aucune autre action d'idolatrie; & la meſme défenſe s'étendoit auſſi à tous les grands officiers, meſme aux Prefets du Pre-
c.45.p.464.c[l.4. c.25.p.37.a.b. toire. 'Conſtantin alla enſuite juſqu'à défendre par une loy qu'il confirma ſouvent, de conſacrer de nouvelles idoles, de conſulter les devins ou faire quelque autre action ſemblable, & meſme
l.2.c.45.46.p. 464.465. generalement de faire aucun ſacrifice. 'Cette loy eſtoit accompagnée d'une autre qui ordonnoit de rétablir les Egliſes negligées durant la perſecution, ou de les augmenter & les faire plus grandes, ou d'en baſtir de nouvelles aux lieux où l'on en auroit beſoin,

beſoin, qui fuſſent capables de contenir tous les habitans des lieux, puiſque nous eſperons, diſoit Conſtantin, qu'ils embraſſeront tous la foy du vray Dieu. Il vouloit qu'on priſt ſur ſon domaine particulier, les depenſes neceſſaires pour ces baſtimens, ſans rien epargner. 'C'eſt ainſi qu'il erigeoit par tout des trophées à la Croix de J. C, [qui ſe mettoit toujours dans les egliſes.] tric.c.9.p.619.a.

'Il écrivit aux Eveſques metropolitains ſur le meſme ſujet, en les qualifiant ſes tres chers freres; & Euſebe de Ceſarée raporte la lettre qui lui en fut adreſſée. C'eſtoit la premiere qu'il euſt receu de ce prince. v.Conſt.l.2.c.45. p.465.d.

'Comme ſa pieté & ſon zele faiſoient de jour en jour de nouveaux progrés, il fit publier un edit latin" qu'il avoit compoſé luy meſme, adreſſé à tous les peuples de l'Empire, pour repreſenter l'aveuglement de ſes predeceſſeurs dans le culte qu'ils avoient rendus aux idoles, exhorter ſes ſujets" avec beaucoup d'étendue à adorer l'unique Createur de l'univers, & les porter ouvertement à mettre en J.C. l'eſperance de leur ſalut. Nous avons cet edit traduit en grec dans Euſebe, [& nous en pourrions tirer beaucoup de choſes, ſi nous ne craignions d'eſtre trop longs.] 'On y voit beaucoup de pieté dans les prieres & les actions de graces qu'il y adreſſe à Dieu. Il y laiſſe aux payens leurs temples, & la liberté de ſuivre leurs anciens menſonges, mais en témoignant plaindre leur erreur, & ſouhaiter que tous embraſſaſſent la verité. 'Il marque" qu'en quelques endroits on avoit abatu les temples, & entierement aboli l'idolatrie, qu'il appelle la puiſſance des tenebres: [Il s'en rejouit,] & témoigne qu'il euſt voulu conſeiller la meſme choſe à tout le monde, s'il n'euſt eu peur que l'obſtination de quelques uns dans leur erreur n'euſt cauſé des troubles. 'C'eſt pourquoi il prie les Chrétiens de porter ſeulement les autres par leurs inſtructions & leurs exhortations, comme ils y eſtoient obligez, à embraſſer le meſme bien dont ils jouiſſoient, mais de n'y point employer la contrainte & la violence. 'Baronius dit que S. Nicolas qu'on croit avoir eſté en ce temps Eveſque de Myres en Lycie, fut un de ceux qui firent paroiſtre plus de zele pour abatre les temples des idoles. [Mais nous ſouhaiterions en avoir de meilleures preuves que les" vies de ce Saint telles que nous les avons maintenant. C'eſt pourquoi nous ne nous arreſtons pas à diverſes choſes qui y ſont dites de Conſtantin.]

λογίοις. c.47.p.465.466. c.48-60. c.60.p.471.b. a. Bar.328.§ 38-40. V. ſon titre.

'On pretend qu'on trouve dans un ancien manuſcrit, qu'on abatit à Nantes en vertu des edits de Conſtantin, le temple d'une Le Gr.t.2.p.60. 61.

idole particuliere à cette ville, qu'on appelloit Bouljanus, dont on a trouvé une inſcription en 1592. Cet écrit porte" qu'on venoit trois fois l'année de tous les pays des Armoriques rendre honneur à cette fauſſe divinité inconnue aux plus habiles. &c.

[Nous avons raporté toutes ces choſes de ſuite aprés Euſebe, parce que nous ne ſavons point preciſément en quel temps elles ſe ſont faites.] 'La lettre à Euſebe ſur le baſtiment des Egliſes, parle de Licinius d'une maniere[qui donne tout lieu de croire qu'il eſtoit mort, mais depuis peu.]

Euſ.c.45.p.455. a.b.

n.p.216 1.c.d] Bar.324.§ 91.92] 326.§ 76.

'Des perſonnes fort habiles croient que quand Conſtantin a défendu de ſacrifier, il ne le faut entendre que des ſacrifices particuliers qui ſe faiſoient dans les maiſons, & non des ſacrifices publics dans les temples. [Mais une exception de cette importance" n'eſt pas auſſi fondée qu'elle le devroit eſtre.] Car on n'allegue que des loix" de l'an 319 & 321; 'comme ſi Conſtantin n'avoit pas pu faire aprés qu'il fut devenu unique maiſtre de l'Empire, & que ſa foy ſe fut fortifié, ce qu'il n'avoit pas oſé faire auparavant. C'eſt ce qu'on voit neanmoins par ces loix meſmes [que l'on allegue.] Car il y tolere encore les aruſpices. Note 48. V. 542.

Cod.Tht.6.p. 259.1.

'Et cependant non ſeulement Euſebe & Sozomene aprés luy nous aſſurent qu'il défendit generalement par la meſme loy de ſacrifier & d'uſer de divinations, [a]mais Zoſime dit auſſi qu'il travailla à abolir l'art de predire l'avenir. [b]Libanius ſemble meſme dire qu'il faiſoit bruler ſans remiſſion ceux qui conſultoient les devins: [mais il y a des fautes en cet endroit.

Euſ v.Conſt l 2. c.45.p.454.c] Soz.l.1.c.8.p. 411 a.

[a]Zoſ.l.2.p.686. a.

[b] Libor.14.p. 393 d.

Ceux qui croient que Conſtantin n'a point défendu les ſacrifices publics, auroient pu alleguer avec plus de raiſon le témoignage de ce meſme Libanius.] 'Car il aſſure que Conſtantin n'avoit rien changé dans la religion payenne, que tout ſe faiſoit comme auparavant dans les temples; '& il dit en termes formels qu'il n'avoit point touché aux ſacrifices. 'Mais à l'autorité de Libanius nous oppoſons celle des enfans meſmes de Conſtantin, 'qui en défendant la ſuperſtition, & en aboliſſant la folie des ſacrifices, declarent qu'ils ne font que ſuivre la loy de leur pere, & en ordonner l'execution. 'Sozomene dit auſſi que ſuivant les loix & l'exemple de leur pere, ils défendoient de ſacrifier, d'adorer les idoles, & de faire aucun autre exercice de la religion payenne. 'On cite à peu pres la meſme choſe du moine Cyrus. [c]S. Optat ([1]s'il n'y a point de faute dans ſon texte,) dit que le Diable abandonné dans ſes idoles, eſtoit caché & comme 1.

templ.p.9.10.

p 21.

Cod Th.t.6.p. 262.1.

6.t.10.l.2.p.261.

Soz l.3.c.17.p. 529.a.b.

Cod.Th.t.6.p. 251.2.

[c] Opt.l.2.p.54. a.

1. Je ne ſçay ſi au lieu de *Conſtantinus*, il ne faut point *Conſtans*.

enfermé dans les temples, & que les payens n'avoient point la liberté de faire les exercices ſacrileges de leur religion.

[Mais il n'y a aucun moyen de douter du ſens d'Euſebe, ni par conſequent de ce que portoient les loix de Conſtantin,] puiſqu'Euſebe dit que ce prince par pluſieurs loix & par des commandemens reïterez, défendoit à tout le monde de ſacrifier aux idoles, & de faire en ſecret aucune ceremonie de religion. [Que ſi ce paſſage a encore quelque obſcurité, Euſebe la leve] lorſqu'il dit que les portes de l'idolatrie eſtoient fermées pour tous les peuples & tous les ſoldats de l'Empire, & que toutes ſortes de ſacrifices eſtoient interdits. [Enfin à qui eſtoit-il permis de ſacrifier,] puiſqu'il ne l'eſtoit pas aux Gouverneurs, aux Prefets, & à toutes les premieres perſonnes de l'Empire? [Il ſe peut bien faire que les edits de Conſtantin n'aient pas eſté obſervez partout, principalement à Rome où l'idolatrie eſtoit appuyée par l'autorité & la majeſté du Senat.] Ce qu'on trouve que Theodoſe fut obligé d'y défendre les ſacrifices, [n'en eſt pas une bonne preuve, puiſqu'ils avoient eſté rétablis par Julien l'apoſtat, & tolerez par Valentinien I. Mais un auteur payen qui écrivoit vers l'an 347,] l'aſſure que les Veſtales continuoient encore à Rome les anciennes ceremonies de leur religion, & qu'on y adoroit une partie des Dieux [Romains,] Jupiter, le Soleil, & Cibele. Le meſme auteur dit que le culte de Venus continuoit auſſi à Heliople prés du Liban; mais que les dieux ne s'honoroient nullepart ſi bien qu'en Egypte, où l'on voyoit l'encens & les ſacrifices bruler ſans ceſſe ſur divers autels.

Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 25 p. 537. a. b.

c. 23. p. 536. c.

l. 2. c. 44. p. 464.

Bar. 326. § 76.

Goth geo. p. 356

p. 15.

p. 15. 21.

ARTICLE LIV.

Les temples ſont fermez & depouillez de leurs ronemens, & quelques uns abatus : Les idoles briſées ou tranſportées.

THEODORET dit non ſeulement que Conſtantin défendit abſolument de ſacrifier aux demons, mais que n'oſant pas abatre leurs temples, à cauſe que le paganiſme eſtoit encore trop enraciné, [il les ferma neanmoins, &] défendit d'y entrer. Oroſe dit auſſi qu'il fit fermer les temples; [a] ce qui eſt copié par l'Anonyme de Mr Valois, [b] & on cite la meſme choſe du moine Cyrus, qui ajoute qu'on en avoit abatu les autels. [C'eſt apparemment ce que marque Euſebe,] [c] lorſqu'il dit que les portes de l'idolatrie eſtoient fermées à tout le monde. [d] L'edit fait pour

Thdrt. l. 5. c. 20. p. 733. a.

Oroſ. l. 7. c. 28. p. 217. d.

a Amm. an. p. 476. c.

b Cod. Th. t. 6. p. 261. 2.

c Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 23. p. 536. c.

d Amm. Oroſ. ut ſup.

cela, ne l'ordonnoit que quand on le pourroit faire ſans danger [de ſedition &] de meurtre.

Cod. Th. t. 6. p. 262. 1 Juli or. 7. p. 424 Lib. de templ. p. 9. 10. a Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 1. p. 483. b. b c. 54. p. 511 ſtric. c. 8. p. 624. 625 Soz. l. 2. c. 5. p. 448. 449.

'Il eſt certain encore par l'aveu meſme de Julien & de Libanius, que Conſtantin les depouilla de toutes leurs richeſſes, [a]pour les diſtribuer, dit Euſebe, à ceux qui en avoient plus de beſoin: [b]& il en oſta leurs dieux meſmes. Car ſachant que ces ouvrages, faits [avec beaucoup d'art,] ſouvent des plus riches matieres, eſtoient comme des pierres de ſcandale qui faiſoient tomber les foibles & les aveugles, attachez à ces idoles ou par l'eſtime qu'ils faiſoient de leur prix, ou par le reſpect d'une ſuperſtition inveterée, il ſe reſolut de leur oſter ces pierres & cet obſtacle, pour leur rendre le chemin du ciel libre & aiſé. Mais comme la ſuperſtition des peuples eſtoit ſi grande qu'on n'oſoit pas ſeulement toucher à ces troncs inanimez de bois, de pierre, ou de metail; il envoya pour les oſter non des troupes de ſoldats, mais un ou deux ſeulement des officiers Chrétiens, dont il eſtoit le plus aſſuré, qui partant au premier ordre qu'il leur donnoit, ſans craindre ni les demons, ni les peuples dont ils ſe voyoient environnez, alloient par toutes les provinces & toutes les villes, enlever ces ſtatues fameuſes qui trompoient depuis tant de ſiecles la ſtupidité des peuples. Ils obligeoient leurs pontifes meſme à les tirer des lieux ſecrets où ils les avoient cachées, [ſoit pour couvrir la honte de leurs myſteres, ſoit ſeulement de peur qu'on ne les enlevaſt:] & quand ils les avoient entre leurs mains, ils les depouilloient de leurs ornemens, enlevoient les plaques d'or & d'argent dont quelques unes eſtoient couvertes, & laiſſoient leur maſſe informe à ceux qui les avoient adorées, afin qu'ils en euſſent eux meſmes de la honte. Pour les autres qui n'eſtoient que d'airain, & où l'on conſideroit plus l'ouvrage que la matiere, ils les mettoient dans des ſacs, & les faiſoient trainer avec des cordes où il leur plaiſoit. 'C'eſt de ces dernieres que Conſtantin remplit Conſtantinople quand il l'euſt baſtie. On y voyoit non pas dans des temples, mais dans les rues, dans les places publiques, ou dans les ſales, les celebres Apollons de Pythie & de Sminthe, des trepiez [de l'oracle] de Delphes, les Muſes de l'Helicon, le fameux Pan que toutes les villes de la Grece avoient conſacré aprés la guerre de Perſe. Tout ce que l'antiquité abuſée par le demon avoit le plus reveré eſtoit expoſé à la vaine admiration des curieux, & à la riſée des plus ſages.

Euſ. p. 510. 511 Soz. p. 449. b. c.

Euſ. p. 510. d.

[Conſtantin n'epargna pas meſme toujours les temples.] 'Il fit abatre aux uns les veſtibules, aux autres les toits qui les cou-

vroient, pour laiſſer ruiner le reſte. 'Il en fit meſme demolir quelques unes juſques dans les fondemens, & de ceux que la ſuperſtition avoit rendu les plus celebres: '& il en donna les revenus aux Egliſes ſelon Theophane. 'Eunape ſophiſte payen reconnoiſt qu'il elevoit des Egliſes pour des Chrétiens, & qu'il renverſoit les plus illuſtres temples [des Gentils. Mais il ne reconnoiſſoit pas qu'il accompliſſoit en cela des propheties faites pluſieurs ſiecles auparavant.]

c.1.p 485.b.

Thphn.p.18 d.

Eun.c.4.p.33.

'Euſebe prouve aux payens que J. C. eſt reſſucité par cette demolition de leurs temples, & par la deſtruction de leurs idoles qu'on mettoit en pieces pour en fondre le metail. 'Et auſſi lorſque ceux qui avoient eſté les plus attachez au culte des demons virent leur erreur manifeſtement decouverte, les temples demolis, & les ſtatues renverſées, les uns embraſſerent la doctrine ſalutaire du Sauveur; & ceux qui ne la voulurent pas embraſſer, condannerent au moins la ſuperſtition de leurs peres, & ſe moquerent de ceux qu'ils avoient autrefois adorez comme des dieux. Ils avoient juſte ſujet de s'en moquer, puiſqu'ils voyoient les ordures qui avoient eſté longtemps cachées ſous la beauté exterieure de ces figures. Car on n'y trouvoit au dedans que des os de morts tout pourris, que des cranes deſſechez "qui eſtoient l'effet ou l'inſtrument des crimes des magiciens; que des lambeaux d'étoffes pleins de toutes ſortes d'ordures & de ſaletez, que de la paille & du foin; ce qui faiſoient rougir les adorateurs, de leur folie & de celle de leurs peres. Ils eſtoient particulierement ſurpris de voir que ſoit dans leurs ſtatues, ſoit dans leurs lieux les plus ſacrez, il ne ſe trouvoit ni dieu, ni demon, ni devin, ni eſprit prophetique comme ils ſe l'eſtoient imaginé, ni meſme aucune ombre, ni aucun fantoſme: [1] de ſorte que [ne s'eſtant rien trouvé d'extraordinaire & de divin dans les premieres idoles qui furent briſées, pour les défendre contre ceux qui les mettoient en pieces,] on laiſſa enſuite une entiere liberté aux commiſſaires de l'Empereur d'entrer juſque dans les antres les plus obſcurs & dans les coins les plus reculez. Des ſoldats ſe promenoient ſans crainte dans les ſanctuaires les plus ſacrez, & dans les lieux dont perſonne auparavant n'oſoit approcher. C'eſtoient autant de preuves ſenſibles à tout le monde de la vanité des idoles, & de l'aveuglement effroyable qui avoit regné ſi longtemps parmi les payens.

Euſeb.pul.4.p. 86.

v.Conſ.l 3.c.57. p.513.514 tric.c 8 p.626.a.b

εἴσεγλυφις ἐνεκαιομμένα

1.

1. *autrement*, Car on voyoit les commiſſaires de l'Empereur entrer avec une entiere liberté, [& ſans qu'il leur arrivaſt aucun mal.] juſque &c.

ARTICLE LV.

Des temples d'Aphaque, d'Heliople, & d'Eges

[EUSEBE remarque en particulier quelques uns des temples que Conſtantin fit demolir, comme ceux d'Aphaque & d'Heliople dans la Phenicie, & celui d'Eges dans la Cilicie.] 'Aphaque eſtoit un lieu entre Heliople & Biblos,[a] & ce ſemble de la juriſdiction d'Heliople,[b] place en un endroit écarté ſur la pointe d'une des montagnes du Liban. Il y avoit là un bois & un temple de Venus, qui eſtoit une vraie ecole de toutes ſortes de crimes; & un homme d'honneur n'euſt pas ſeulement oſé y aller. Conſtantin averti de ce deſordre, y envoya des ſoldats qui renverſerent le temple de fond en comble: & il obligea ceux du lieu à eſtre chaſtes au moins par la crainte de la ſeverité de ſes loix, [s'ils ne l'eſtoient pas par l'amour de la chaſteté.] 'Cela n'arriva que lorſque Conſtantin demeuroit déja à Conſtantinople, [c'eſt à dire aprés l'an 330] 'Zoſime parle amplement d'un lac proche de ce temple, dont le demon ſe ſervoit pour tromper les peuples: & Sozomene nous en apprend encore une autre illuſion, en ajoutant qu'ils donnoient à leur Venus le nom d'Uranie [ou Celeſte, comme à la celebre idole de Carthage.

Zoſi.l.2.p.660.b
a Suid. c.p.1153. a.
b Eus.v.Conſt.l. 3 c.55 p.512.b.c. d; tric.c.8 p.525. 526.
p.512.a]525.c.
Zoſi.l.2.p.660.
Soz.l.2.c.5.p. 449.450.

Le temple de Venus à Heliople eſt encore plus celebre que celui d'Aphaque, dont il n'eſtoit pas eloigné comme nous venons de dire.] On ne ſçait que trop les crimes qui s'y commettoient par principe de religion, mais d'une religion digne du demon qui les exigoit comme les adorations les plus agreables à l'eſprit impur. [c] Conſtantin qui regardoit comme la principale partie de ſon devoir, d'enſeigner la retenue & la continence, defendit aux habitans par une loy, de continuer dans leurs dereglemens, quelque anciens qu'ils fuſſent & leur ecrivit meſme une lettre, où faiſant la fonction de predicateur, il leur apprenoit comment ils devoient vivre, & les exhortoit à recevoir les lumieres de la foy Chretienne Pour les y porter davantage, il y établit un Eveſque, des Preſtres, des Diacres, & y baſtit une fort grande Egliſe, ce qui ne s'eſtoit jamais vu dans cette ville, toute conſacrée aux crimes & à la ſuperſtition. Afin de les attirer encore davantage à la religion, il y envoya de grandes ſommes d'argent pour le ſoulagement des pauvres, pouvant dire

Euſ.præp l.4.c. 16.p.161.a.v
Conſt.l.3 c.55.p. 514 c Soz l.1.c. 18.p.49 a b Soz. l.5.c.10 p.608.d.
c Euſ.p.514.515.

» comme Saint Paul. Que J. C. ſoit annoncé ſoit par occaſion, ſoit
» par un vray zele : De quelque maniere qu'il le ſoit, je m'en
» rejouirai.

[Tout le zele de Conſtantin] ne put empeſcher que le culte de Venus ne continuaſt encore à Heliople apres ſa mort. [Euſebe ne dit pas poſitivement qu'il en ait fait abatre le temple.] Goth.geo.p.15.

τὸ ἀφῳδίτειον καλούμενον. 'Le titre du chapitre" le marque neanmoins,[a] & Sozomene le dit formellement. [On le peut appuyer par Theodoret,] [b] qui dit que S. Cyrille Diacre fut martyrize ſous Julien par ceux d'Heliople, en haine de ce qu'il avoit briſé beaucoup de leurs idoles du tems de Conſtantin. Euſ.p.514.b. [a] Soz p.608.d. [b] Thdrt.l.3 c.3. p.641.c.

V. la perſ. de Julien § 18. 'Ils commirent alors" d'étranges excés contre des vierges Chrétiennes, comme pour ſe venger de ce que Conſtantin avoit aboli leurs loix infames. [Mais ni le ſang des Martyrs, ni les ſoins de Conſtantin,] ne furent pas encore ſuffiſans pour bannir l'idolatrie de cette ville, & cette gloire eſtoit reſervée au ſaint Eveſque" Nonne, [qui peut avoir vécu dans le V. ou VI. ſiecle] Soz.p.608.e.d. Thdrt.l.4 c.19. p.591.d.

V. Ste Pelagie penitente. 'Le temple d'Eſculape à Eges dans la Cilicie, eſtoit auſſi fort reveré par les payens, [& non par les plus dereglez, comme ceux d'Aphaque & d'Heliople, mais par les plus ſages & les plus habiles, parce qu'on pretendoit qu'il s'y faiſoit beaucoup de gueriſons miraculeuſes. [Philoſtrate en parle beaucoup dans la vie d'Apollone de Tyanes, qui y receut apparemment les premieres inſtructions de la magie.] Comme le demon ſous ce pretexte de guerir les corps, perdoit beaucoup d'ames, Conſtantin y envoya des ſoldats, qui abatirent le temple juſqu'aux fondemens, ſans que ni Eſculape ni les demons puſſent rien faire pour l'empeſcher : & il ne reſta pas ſeulement en ce lieu le moindre veſtige de l'ancienne ſuperſtition qui y avoit regné ſi longtemps. Euſ v. Conſt l.3. c.56.p.513 | Socr. l.1.c.18.p.49.b.

'Euſebe met toutes ces choſes entre la fondation de Conſtantinople, [qui appartient proprement à l'an 330,] [c] & la depoſition de Saint Euſtathe [en 330 & 331. S. Jerome met en effet ſur l'an 331, que les temples des Gentils furent abatus en vertu d'un edit de Conſtantin:] & Cedrene dit auſſi qu'il travailla particulierement à la ruine des idoles & de leurs temples dans la 26 & la 27e année de ſon regne, [c'eſt à dire en 331 & 332.] Euſ v. Conſt l.3. c.48.p.507. [c] c.59.p.515. Cedr.p.296.a.

'Conſtantin ayant tant d'horreur pour l'idolatrie, n'avoit garde de la transferer à luy meſme, & de donner occaſion aux payens de l'adorer comme une idole, en faiſant mettre ſon image dans leurs temples, comme on le lit dans Socrate. C'eſt une faute viſible de cet auteur, ou plutoſt de ſes copiſtes; & Euſebe Euſ.n.p.242.1. [a] Socr l.1.c.18. p.48.b. Euſ.v.Conſt.l.4. c.16.p.533.

nous aſſure au contraire, qu'il fit exprés une loy pour défendre d'y mettre ſes tableaux,[& encore plus ſes ſtatues,]ne voulant pas que ſon image meſme fuſt ſouillée par cette ombre & cette apparence d'idolatrie.

ARTICLE LVI.

Diverſes ordonnances de Conſtantin contre l'idolatrie: Il défend les gladiateurs: Maiume, Conſtantine, & d'autres villes, ſe convertiſſent.

Chr.Alex.p.660 'LA chronique d'Alexandrie dit que Conſtantin en depouillant les temples de leurs richeſſes, leur oſta auſſi les poſſeſſions[& les terres qu'on leur avoit données. Mais pour ce qu'elle ajoute,]qu'il oſta abſolument toutes les idoles dans tout l'Empire,[c'eſt ce que nous ne voyons pas moyen de recevoir]

Bar.324.§73. 'Baronius croit meſme qu'il ne toucha point dutout aux richeſſes qui eſtoient à Rome dans les temples pour ne pas irriter le Senat tres attaché à l'idolatrie. [Cela peut eſtre, quoique le paſſage de S. Ambroiſe allegué pour le prouver, puiſſe ſe raporter ſeulement au temps de ce Saint, & non à celui de Conſtantin, dont S. Ambroiſe avoit peuteſtre peu de connoiſſance.]

Ori.mart.n.p. 109. 'Quelques uns remarquent que le mot de *genie*, commun dans les inſcriptions juſqu'à Conſtantin, ne s'y trouve plus depuis; le Chriſtianiſme ayant aboli ce terme, qui dans l'uſage du latin ne ſe prend guere qu'en un ſens payen & idolatre; d'où vient que S. Polycarpe & d'autres Saints, ont mieux aimé mourir

Lyz.ſan.p.20.1. que de jurer par la fortune & par le genie des Empereurs. 'Mr du Cange ne le marque qu'une fois dans les medailles de Conſtantin. [C'eſt aux habiles à examiner ſi cette medaille n'eſt point faite avant l'an 312, ou par l'autorité ſoit du Senat, ſoit de quelque Magiſtrat idolatre, ſans la participation de Conſtantin; comme il le faut dire ſans doute de beaucoup d'autres, où l'on voit des inſcriptions ou des figures payennes.

Nous voudrions que Conſtantin euſt pu abolir toutes ces flateries ſacrileges, & encore plus les termes d'eternité, d'adoration, & diverſes autres ſemblables idolatries. La vanité de Diocletien les avoit empruntées des Caius, des Nerons, & des Heliogabales; & elles ſont neanmoins demeurées dans les loix des princes Chrétiens, malgré les reproches que Saint

Cang num.p.31. c. Athanaſe & les autres Saints ſans doute leur en faiſoient.]'Mais

au

1. au moins Juvencus nous aſſure que Conſtantin[1] avoit horreur de tous ces termes qui luy attribuoient la divinité.

V. ſon titre §. 5. 'Il eut l'honneur [d'achever ce que l'Empereur Philippe avoit commencé, &]d'oſter ces abominations effroyables qui faiſoient honte à la nature, & qui cependant n'avoient pas laiſſé d'inonder toute la terre, ſans que les plus ſages meſmes du paganiſme euſſent eu la force de s'en garantir, [leur orgueil ayant merité que Dieu les y abandonnaſt, pour punir un crime par d'autres crimes.] 'Quelques uns raportent à cela ce que dit Sozomene des loix de ce prince, qui avoient aboli des deregle-mens honteux permis ſous les Empereurs payens.

Hier in Iſa. p. 13. a. Bar. 318. § 100. Soz. l. 1 c. 8. p. 412. d.

'Conſtantin fit encore des loix pour défendre aux villes de ſe ſouiller par les cruels ſpectacles des gladiateurs: [a]ce que jamais les plus ſages payens n'avoient [oſé] faire, [b]quoique M. Aurele & d'autres euſſent témoigné le ſouhaiter. [c]Nous avons encore

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 25. p. 537. a b. Socr. l. 1. c. 18. p. 48. b. a Soz. l. 1. c. 8. p. 411. a. b Cod. Th. t. 5. p. 397. f. c 15. t. 12. l. 2. p. 395.

2. la loy qu'il adreſſa pour cela à Maxime[2] Prefet du Pretoire ou Vicaire d'Orient, & qui fut publiée à Beryte le premier octobre 325. Il y ordonne que ceux qu'on avoit accoutumé de condanner pour leurs crimes aux combats des gladiateurs, ſeront condannez aux mines afin de leur conſerver la vie ſans laiſſer leurs crimes impunis. Cette loy paroiſt ſuppoſer qu'il y en avoit déja eu une autre pour défendre abſolument les gladiateurs, 'publiée auſſi en l'an 325, ce qui donne ſujet de croire qu'il le fit par l'avis des Eveſques du Concile de Nicée. 'Lactance luy avoit repreſenté des auparavant dans ſes Inſtitutions [qu'il luy adreſſa,] combien les ſpectacles, mais ſurtout ceux des gladiateurs, eſtoient horri-bles & dangereux. 'Cependant toute l'autorité de Conſtantin ne

P. 397. a [Chr. Al. p. 660.

Lact. l. 6. c. 20. p. 617.

Cod. Th. t. 5. p. 397. 398. [Pagi, 325. § 21.

V. ſon titre § 20. fut pas ſuffiſante pour les abolir, & il fallut[3] qu'Honoré renouvel-laſt cette défenſe, autoriſée par le ſang de ſaint Telemaque. On voit qu'il y eut un combat de gladiateurs à Antioche ſous Conſ-

3. tantin meſme en 328, [ſoit que] ſes loix ne l'euſſent pas encore pu emporter dans les grandes villes ſur la fureur des peuples pour ces ſpectacles, ſoit qu'elles euſſent déja eſté forcées d'y ceder.

Comme toutes les richeſſes de l'Egypte venoient du debor-dement du Nil,] 'les Egyptiens & meſme ceux d'Alexandrie

Socr. l. 1. c. 18. p. 48. b.

1. *Qui ſolus regum ſacri ſibi nominis horret imponi pondus.*

2. 'PP. c'eſt à dire ſelon Godefroy, *Proprefecto*, ou *Proprafecto Pretorio*, à cauſe d'une autre loy de la meſme année, ou il eſt qualifié Vicaire d'Orient. Cod. Th. t. 4. p. 367. § p. 395.

3. 'Quelques uns veulent que ces loix ne fuſſent que pour l'Orient, ou meſme ce ſemble pour Beryte ſeule. [Je ne croy pas que cela ſe puiſſe ſoutenir, ſurtout le dernier: & l'Orient comprend principalement Antioche.] Godefroy ſuppoſe toujours ce me ſemble qu'elles elloient pour tout l'Empire. Pagi. 325. § 40.

pretendoient obtenir cette faveur de Serapis[leur plus grande
Euſ.v Conſt.l.4 c.25.p.537.b. idole,]par les crimes les plus infames dont ils faiſoient des actions de religion. Conſtantin défendit abſolument ces ſacrileges,'& fit porter dans l'Egliſe la toiſe dont on meſuroit les debordemens du Nil,au lieu qu'elle ſe mettoit auparavant dans le temple de Serapis.'Le bruit courut parmi les Egyptiens que Serapis irrité par cette injure arreſteroit le debordement du fleuve : mais il ſe fit des l'année ſuivante avec encore plus d'abondance qu'à l'ordinaire,& continua dans les autres à rendre l'Egypte fertile, convaincant les opiniatres & les ſuperſtitieux, que cette faveur ne leur venoit pas de leurs idoles, mais de la providence de celui qui ſeul nous donne tous les biens.

Soc.p.48.b| Soz l.1.c 8.p. 411.a. Socr.p.48 b.c| Euſ p.537.b.c.

[Comme il avoit défendu toute ſorte d'idolatrie, il ne faut
Soz,p.411.a. pas s'étonner]s'il défendit les feſtes & les ſolennitez payennes,
Euſ.v.Conſ.l.4. c.23.p.536.c. 'pendant qu'au contraire les Gouverneurs de toutes les provinces obeiſſant à ſes loix honoroient le ſaint dimanche, les feſtes des Martyrs, & les autres ſolennitez de l'Egliſe.

c.24 p.536.537. 'Ce ſoin qu'il prenoit de faire entrer dans l'Egliſe ceux qui en avoient eſté juſqu'alors ou eloignez ou ennemis, luy fit dire un jour agreablement à des Prelats,qu'ils eſtoient les Eveſques du dedans des Egliſes, & luy du dehors.

c.39.p.545.a.b. [Il eut la joie de voir que ſon zele n'eſtoit pas ſans fruit :]'Car dans pluſieurs provinces,des bourgs & des villes entieres,quittant les ſentimens ou plutoſt les erreurs où elles avoient eſté nourries,embraſſoient la foy ſalutaire de J.C, briſoient comme des choſes de neant les ſtatues qu'elles avoient auparavant le plus reverées, renverſoient les temples les plus magnifiques, ſans attendre qu'elles en euſſent ordre, & elevoient[ſur leurs ruines]des Egliſes à J.C.'On le marque particulierement d'une ville de Phenicie nommée Conſtantine,où les habitans brulerent un nombre infini d'autels & d'idoles:'Et on croit que Conſtantin luy donna ſon nom pour recompenſer ſon zele. [a]Le Cardinal Noris juge que ce peut eſtre l'iſle & la ville d'Arade, celebre dans la Phenicie, dont un Eveſque nommé Attique s'intitule *Eveſque d'Aradie Conſtantie*, qui peut aiſément avoir eſté mis pour Conſtantine.

Soz.l.1.c.5.p. 450.c. a Nor epo.p. 363.c Conc t.4. p.921.c.

Euſ.c.37.38.p. 544.c.d|Soz.p. 450.b.c. 'Le port de Gaza dans la Paleſtine, nommé Maiume,étrangement attaché à la ſuperſtition, l'abandonna neanmoins par un mouvement ſubit de pieté. Conſtantin l'ayant appris d'Euſebe de Ceſarée, qu'il avoit chargé de faire faire quelques copies de l'Ecriture ſainte, il en témoigna beaucoup de joie, fit

ἐμπ῀ Θεοῦ Βάλος.

une ville de ce port qui n'eſtoit auparavant qu'un bourg, & luy changea ſon ancien nom en celui de Conſtancie; [a] à cauſe de Conſtance ſon ſecond fils, [ou plutoſt] à cauſe de Conſtancie ſa ſœur. [a] Le droit de ville attribué à Maiume, mit de la jalouſie entre cette nouvelle ville & celle de Gaza qui n'en eſtoit eloignée que d'une lieue, & qui demeura longtemps fort attachée à l'idolatrie. Cela fit que ſous Julien l'apoſtat cette derniere ville ayant fait un procés à l'autre, luy fit perdre ſon nom de Conſtancie, & le droit de ville, qui ſubſiſta neanmoins pour l'état eccleſiaſtique, l'une & l'autre ayant continué à avoir ſon Eveſque & ſon dioceſe.

Soz. p. 450. c.

Euſ. c. 38. p. 544. d.

[a] Soz. l. 5. c. 3. p. 597. 598.

[1] Le deſir de plaire à Conſtantin & de meriter ſes faveurs, faiſoit une partie de ces changemens. [Mais ceux qui n'embraſſoient le Chriſtianiſme que par ce motif, changeoient de religion, & ne ſe convertiſſoient pas, puiſqu'ils ne ceſſoient pas d'eſtre idolatres dans le cœur. Les autres eſtoient plus heureuſement touchez] ou par la honte de voir ce que c'eſtoit que leurs idoles, ou par des miracles, ou par des [2] ſonges [& des viſions que Dieu leur envoyoit,] ou par l'entretien [& les inſtructions] des Eveſques, [ou par l'exemple] des moines, [dont la vertu commençoit alors à éclater,] ou en reconnoiſſant d'eux meſmes la verité de noſtre doctrine, par l'examen ſerieux qu'ils en faiſoient.

[1] l. 2. c. 5. p. 450 a. b.

V. la perſ. de Severe § 1.

[Il faut maintenant reprendre la ſuite de l'hiſtoire, & voir ce qui ſe paſſa aprés que la depoſition de Licinius eut rendu Conſtantin maiſtre de l'Orient auſſi bien que de l'Occident.]

ARTICLE LVII.

Conſtantin travaille à éteindre l'Arianiſme: Sa patience dans les injures.

L'AN DE JESUS CHRIST 324, DE CONSTANTIN 18, 19. INDICTION XII.

[1] Criſpus III, & Conſtantinus III, [Caſſ.] Conſuls. Idat. Buch. &c.

[CONSTANTIN avoit, comme nous avons vu, receu la demiſſion de Licinius vers la fin du mois de ſeptembre 323, à Nicomedie, qui eſtoit alors comme la capitale de tout l'Orient.] [1] On croit qu'il y demeura environ cinq mois, & juſques à ce qu'il fut à Theſſalonique, où il eſtoit le 8 de mars 324. [b] Il avoit deſſein d'aller de Nicomedie en Orient, [c'eſt à dire en Syrie,] & en

Cod. Th. chr. p. 23. 1.

[b] Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 72. p. 477. d.

 L'an de J.C. 314, de Conſtantin 18, 19.

Egypte. Mais il changea de reſolution en apprenant les troubles qu'y cauſoit [la nouvelle hereſie d'Arius, ennemi declaré
Ruf.l.10.c.1.p. 159. de la divinité de J.C.] Car comme ce prince avoit un ſoin tout
Euſc.65.66.p. 473. particulier de ce qui regardoit l'Egliſe, il ſceut bientoſt les diviſions faſcheuſes qui en rompoient l'unité. Cela luy fut d'autant plus ſenſible, qu'aimant ſur toutes choſes la paix & l'union de l'Egliſe, il avoit fait état de ſe ſervir de la concorde qu'il eſperoit trouver dans l'Orient, pour la rétablir dans l'Occident. Car, comme nous avons vu autrepart, il avoit beaucoup travaillé à étoufer le ſchiſme des Donatiſtes: & tous ſes ſoins n'avoient pu avoir l'effet qu'il deſiroit. Il eſperoit donc d'y réuſſir enfin quand il auroit vaincu Licinius, en envoyant en Afrique quelques Eveſ-
c.68.p.474 b. ques de l'Orient. Et il voyoit l'Orient meſme auſſi malade &
c.72.p.477.d. auſſi troublé que l'Afrique. La douleur qu'il en eut rompit donc le deſſein qu'il avoit d'aller en Orient, pour n'eſtre pas obligé d'y voir de ſes yeux des choſes dont le ſeul rapport luy eſtoit inſupportable.

[Ne ſe contentant pas de verſer des larmes ſur les plaies de
d[473.a. l'Egliſe,] il travailla à y apporter des remedes: & ce fut pour cela qu'il écrivit de Nicomedie une lettre commune à Arius & à Saint Alexandre Eveſque d'Alexandrie, [qui avoit excommunié cet hereſiarque. On voit dans cette lettre "ſon ardent amour V.S.Alex. d'Al. § 9. pour l'unité de l'Egliſe: mais on y voit auſſi qu'il n'eſtoit pas encore aſſez inſtruit de cette importante diſpute, ou plutoſt qu'il en avoit eſté fort mal informé par Euſebe de Nicomedie le plus grand appui d'Arius & de ſon erreur. Il envoya cette lettre par le grand Oſius de Cordoue, qu'il chargea encore du ſoin d'accorder les Egliſes partagées ſur le jour auquel il falloit celebrer la feſte de Paſque. Il ne pouvoit choiſir un plus digne miniſtre de la paix qu'il vouloit établir partout. Cependant Oſius ne réuſſit pas, l'execution s'eſtant trouvée trop difficile.

Mais le raport fidele qu'il fit de ce qui regardoit Arius, en ayant donné à Conſtantin une plus veritable idée, il écrivit contre cette hereſiarque une lettre pleine de zele, où il deteſte ſon erreur, & l'exhorte à la quitter pour ſuivre la doctrine de l'Egliſe. Arius eſtoit trop enflé d'orgueil pour avouer ſa faute & ſe corriger: & il ne manquoit pas d'Eveſques puiſſans en intrigues & en paroles, qui l'appuyoient. Ainſi pour remedier à ce trouble & aux autres maux de l'Egliſe, Conſtantin fut obligé d'aſſembler l'année ſuivante le fameux Concile de Nicée. Nous ne marquons tout ceci qu'en un mot, parce qu'on le pourra voir

avec plus d'étendue dans le titre de S. Alexandre & dans celui des Ariens. Mais ce qui appartient proprement à l'hiſtoire de Conſtantin, c'eſt que dans les troubles que les conteſtations de la religion excitoient alors dans l'Egypte, quelques uns s'eſtant emportez juſqu'à faire des outrages à ſes ſtatues, il n'eut que de
V les Ariens § 9. la compaſſion pour ces furieux, ſans aucun mouvement de colere pour l'injure qu'on luy avoit faite. l.3.c.1.p.453.b.

NOTE 49. 'Ainſi il ſemble que ce fut en cette occaſion qu'il dit cette parole memorable, rapportée en ces termes au grand Theodoſe par Saint Flavien: 'On dit que le bienheureux Conſtantin ayant ſceu qu'on avoit defiguré une de ſes ſtatues à coups de pierres; comme tous ceux de ſa Cour l'exhortoient à ſe venger de cet outrage, & luy diſoient que ſon viſage avoit eſté tout meurtri, il ne fit autre choſe, que paſſer ſa main ſur ſon viſage, & leur répondit aprés en ſouriant, qu'il n'y ſentoit aucune bleſſure; ce qui ayant couvert de confuſion & de honte tous ces laſches & cruels flateurs, ils renoncerent auſſitoſt à un conſeil ſi pernicieux. 'Cette reponſe ſi genereuſe, ajoutoit Flavien, eſt devenue depuis tellement celebre, qu'elle eſt encore maintenant dans la bouche de tout le monde; & elle y demeurera dans les ſiecles à venir, plus connue, & en meſme temps plus louée & plus eſtimée que les trophées du grand Conſtantin, & que tant de villes qu'il a fondées. Bar.324.§ 149. Chry.t.1.or.2c. p.229.c.d. d.e.

'Conſtantin eſtoit, comme nous avons dit, à Theſſalonique le 8 mars de cette année. 'Il y eſtoit encore le 8 d'avril, comme on le voit par une loy datée de ce jour, & publiée à Rome le 30 de may. Elle eſt adreſſée à Lucrius Verinus qui eſtoit Prefet de la ville en cette année, auſſibien qu'en la precedente. 'Deux autres loix de cette année ſont adreſſées l'une à Conſtance Prefet du Pretoire, l'autre à Hilarien Proconſul d'Afrique. 'Godefroy marque que Conſtance avoit la charge de Prefet du Pretoire en 315, & qu'il l'avoit encore en 327, qu'il fut Conſul en 315, & qu'il eſt le meſme que Jule Conſtance frere de Conſtantin. [Mais pour ces deux derniers points, il y a au moins grand lieu d'en douter.] 'Il croit auſſi qu'Hilarien eſt celui qui fut Conſul en 332, & le meſme que Mecilius Hilarianus Prefet de Rome en 338, & Prefet du Pretoire en 339 Il avoit eſté Gouverneur de la Lucanie & de l'Abruzze en 316. Cod.Th.chr.p. 23. a t.t.17.p.165, 166. chr.p.14. t.6.p.356.1. p.356.2. Brutiorum.

[Nous n'avons pas de connoiſſance des autres endroits où fut Conſtantin le reſte de cette annee, ni de ce qu'il y fit. Baronius pretend qu'il eſtoit à Rome, & remplit cette année de beau-

coup de grands evenemens ; mais dont les uns appartiennent à un autre temps, & les autres ſont ſi univerſellement reconnus faux par tous ceux qui ont un peu étudié l'hiſtoire aprés luy, qu'il ſeroit inutile de s'y arreſter.]

ARTICLE LVIII.

Conſtantin ſe trouve au Concile de Nicée ; travaille à diminuer l'uſure.

INDICTION XIII. L'AN DE JESUS CHRIST 325, DE CONSTANTIN 19, 20.

Idat|Buch.&c. *'Paulinus, & Julianus, Conſuls.*

Onu.p.283.d. 'ONUPHRE raporte aux Conſuls de cette année deux inſcriptions que l'on trouve, l'une de P. Publilius Ceionius Julianus, & l'autre de M. Junius Cæſonius Nicomachus[1] Anicius Byz.fam.p.49.c. Fauſtus Paulinus. Mr du Cange le ſuit, & veut de plus que Julien ſoit le fils d'Anice Julien, & le Comte d'Orient oncle maternel de l'Empereur Julien, [ſous qui il mourut miſerablement en 363, pour avoir pris part à l'impieté de ſon neveu. Mais je ne ſçay ſi Mr du Cange a aucune raiſon particuliere de croire que ce Comte ſoit le Conſul de cette année. Si ce l'eſt, & qu'il ait porté les noms qu'on luy donné, il faut dire apparemment qu'il avoit eſté adopté hors de la famille des Anices.] V. la perſ. de Julien § 30.

Buch.cycl.p.239. 'Acilius Severus fut cette année Prefet de Rome depuis le 4 de janvier, & apparemment encore en la ſuivante, juſques au 13 de novembre. Cod.Th.ch.p.25.2. 'Nous avons quelques loix de cette année que Conſtantin luy adreſſe.

p.24. p.25. 'On croit que Conſtantin eſtoit à Nicomedie au commencement de fevrier. 'Il eſtoit à Nicée le 23 de may ſelon la date d'une de ſes loix: [& c'eſt en effet à peu pres le temps auquel ſe tint le premier Concile general qu'il avoit aſſemblé en cette ville. Il eſt certain que Conſtantin s'y trouva ; & il eut meſme beaucoup de part à ce qui s'y paſſa. Il y fit admirer ſon humilité, ſon reſpect pour les Eveſques, ſon zele pour l'unité, ſon amour pour la veritable doctrine. Mais il faut reſerver tout cela pour l'hiſtoire de ce Concile. Trois mois aprés il rendit encore un ſervice conſiderable à l'Egliſe, en banniſſant Euſebe de Nicomedie & Theognis de Nicée, comme il avoit banni un peu au-

1. Reineſius *p. 67. a*, veut qu'il fuſt frere d'Anice Julien Conſul en 321. [Je penſe que c'eſt une pure conjecture : car il n'en donne aucune preuve.]

L'an de J.C. 325, de Conſtantin. 19, 20.

paravant Arius & ſes principaux ſectateurs : heureux s'il ne les euſt jamais rappellez.

[Un peu avant le Concile, c'eſt à dire] le 17 d'avril, il avoit donné une loy ſur les uſures, ce qu'on met entre les fruits de l'application qu'il avoit alors à corriger divers abus dans l'Orient. On marque qu'il diminua par cette loy les uſures qu'on tiroit des choſes qu'on avoit preſtées, [comme les loix Romaines le permettoient alors, n'ayant pas encore eſté corrigées par celles de l'Evangile.] Il borne celle de l'argent au centieme denier [par mois.] Mais pour celles du blé, du vin, & des autres choſes ſemblables, il permet d'en tirer juſques à la moitié, c'eſt à dire par exemple un boiſſeau pour deux qu'on auroit preſtez. Je ne voy point que Godefroy dans ſon commentaire examine ſi c'eſtoit par mois ou par an. Il ſemble meſme ſuppoſer que c'eſtoit par mois de meſme que celle du centieme. Neanmoins le paſſage qu'il raporte de Saint Jerome, donne lieu de croire que c'eſtoit ſeulement par an. [Quand cela ſeroit ainſi, cette uſure eſt tout à fait exceſſive:] mais on aſſure qu'on la faiſoit monter encore plus haut. [a] Conſtantin ajoute que ſi l'uſurier refuſe de recevoir ſon principal afin d'avoir droit d'en exiger l'intereſt, il perdra & l'intereſt & le principal.

p.24 p.25.1. 2.t.33.l.1.p.231.2 p.230. p.231-235. Hier.in Ez.18 p. 440.d. Cod.Th.t.1.p. 231.1. a p.230.

Note 50.

Cette loy eſt adreſſée à Dracilien Vicaire des Prefets dans la Paleſtine, comme on le voit par une lettre que Conſtantin écrivit à Saint Macaire de Jeruſalem. [b] C'eſt pourquoi la loy fut affichée à Ceſarée metropole de la Paleſtine. [c] On tire de quelques autres loix, que Maxime eſtoit en meſme temps Vicaire [des autres provinces] de l'Orient, Conſtance Prefet du Pretoire, Tiberien Comte d'Afrique, & Eufraxe Intendant des trois provinces, c'eſt à dire de la Sicile, de la Sardaigne, & de la Corſe. La Notice de l'Empire, [qu'on croit avoir eſté faite du temps d'Honoré,] ne donne plus de Vicaire à la Paleſtine, ni à la Meſopotamie, qu'on trouve en avoir eu un en 349, du temps de Conſtance, [ni meſme à l'Orient] où l'on n'en trouve aucun autre que Maxime. [Je ne ſçay ſi tous ces vicariats n'auroient point eſté réunis en la perſonne de l'officier qu'on appelloit le Comte d'Orient.]

p.230.231.235.1. Euſ.v.Conſt.l.3. c.31 p.500.d. b Cod.Th.t.1.p. 230.231. c chr.p.25. Rationalis. Notit.c.1.p.2. Cod.Th.t.6.p. 33.2.

L'an de J.C. 325, de Conſtantin 19. 20.

ARTICLE LIX.

Conſtantin celebre ſa vintieme année, donne du blé aux Egliſes pour les pauvres ; promet juſtice contre ſes officiers.

Sob.l.1.c.25.p. 428.d Euſ.v. Conſt.l.3.c.15.p. 491.a.

[LE 25 juillet de cette année commençoit la 20e du regne de Conſtantin.] 'C'eſtoit la coutume des Romains de faire de grandes rejouiſſances dans toutes les dixiemes années des Empereurs. 'Et Conſtantin celebra celle-ci avec beaucoup de magnificence & de pompe en l'an 325, [b] l'année meſme du Concile de Nicée : & il ſemble que ce Concile y ait pris auſſi quelque part en rendant graces à Dieu ſolennellement des victoires que Conſtantin avoit remportées [ſur Licinius.] 'Euſebe de Ceſarée fit meſme alors ſon panegyrique au milieu de l'aſſemblée des miniſtres de Dieu, où aſſiſtoit Conſtantin, [c'eſt à dire dans le Concile de Nicée.] 'Conſtantin prit cette occaſion pour faire un feſtin dans ſon palais aux Eveſques du Concile, & il voulut qu'ils y vinſſent tous. 'Il leur y fit des honneurs extraordinaires : [& ce feſtin luy eſtoit en effet plus glorieux qu'aux Eveſques.] Il leur fit en meſme temps divers preſens. 'Il fit auſſi diſtribuer une grande quantité d'argent aux [pauvres] des villes & de la campagne.

a Chr.Al.p.550. b Euſ.p.491.a‖l. 4.c.47.p.550.b.

l.1.c.1.p.405.a.

l.3.c.15.p.491‖ Soz l.1.c.25 p. 458.d. Euſc.16.p.491. c.

Thdrt.l.1.c.10. p.551-552.

[Mais ce qui fut plus conſiderable,] 'c'eſt qu'il y ajouta des lettres qu'il écrivoit aux officiers dans les provinces, pour leur ordonner de fournir tous les ans dans chaque ville une certaine quantité de blé à diſtribuer aux vierges ſacrées, aux veuves, & aux Eccleſiaſtiques. 'Julien priva l'Egliſe de cette liberalité, & [Jovien] qui luy ſucceda ne pouvant la rétablir toute entiere à cauſe du peu de blé qu'il y avoit eu cette année là, en fit donner le tiers, ce qui continuoit encore du temps de Theodoret. [Il paroiſt que ce tiers meſme alloit encore fort loin :] d'où il eſtoit aiſé de juger quelle avoit eſté la liberalité de Conſtantin. Et en effet, il l'avoit moins meſurée ſur le beſoin des autres que ſur ſa magnificence naturelle. 'Le Concile d'Alexandrie en 339, parle du blé qui ſe donnoit par ordre de Conſtantin pour la nourriture [1] des Eccleſiaſtiques, particulierement pour ceux de la Libye, & pour quelques-uns de l'Egypte. C'eſtoit l'Eveſque d'Alexandrie qui le recevoit pour le leur diſtribuer.

p.558.a.

Ath.ap.2.p.737. b.c.

1.

'Euſebe dit que quoique Conſtantin fut fort liberal envers

Euſ.v.Conſt.l.4. c.27.28.p.539.b. c.

1. χειρῶν : Mais toute la ſuite fait voir qu'il faut κλήρων ou κλήρων, comme on lit à la fin de la page.

tout

tout le monde, & que ſa plus grande occupation fuſt de chercher des perſonnes à qui il puſt faire du bien ; il donnoit neanmoins aux Egliſes avec une profuſion toute particuliere, tantoſt des terres, tantoſt des revenus en blé pour donner aux pauvres, aux enfans orphelins, & aux femmes qui eſtoient dans la miſere. Il avoit auſſi un fort grand ſoin de revétir ceux qui eſtoient nuds, & il leur diſtribuoit une tres grande quantité d'habits.

[1] Conſtantin fit donc en 325 la ſolennité de ſa 20e année, [partie à Nicée, partie] à Nicomedie, [2] où il eſtoit le 30 de juillet & le 11 d'aouſt, ſelon quelques loix que l'on croit ſe devoir raporter à ce temps-ci. [1] Il la renouvella à Rome l'année ſuivante. [Je ne ſçay ſi c'eſt à cauſe de cette ſolennité, ou à cauſe du Concile de Nicée,] [a] que la chronique d'Alexandrie marque cette année comme une des plus celebres de toutes, & comme une epoque memorable pour fixer les temps. Elle y conte 5833 ans depuis la creation du monde, 298 depuis la 15e année de Tibere & le batteſme de J. C, & ainſi de beaucoup d'autres epoques.

Hier. chr.
Cod. Th. chr. p. 25.
Hier. chr. Idat. Nor. de Lic. c. 3. p. 52.
a Chr. Al. p. 660. 662.

[1] On publia à Nicomedie le 17 de ſeptembre, une loy ou plutoſt un edit adreſſé à tous les ſujets de l'Empire, [b] digne d'eſtre écrit ſur les portes de tous les palais des Princes, & d'eſtre toujours gravé dans leur memoire. Car les meilleurs Princes eſtant ſujets à avoir des miniſtres infideles, qui font tort à la reputation de leurs maiſtres en abuſant de leur pouvoir, Conſtantin declare par l'Edit dont nous parlons, qu'il eſt prêt de recevoir toutes les plaintes qu'on luy voudra faire contre les malverſations des Gouverneurs, des Comtes, des [2] Conſeillers d'Etat, & des officiers du palais: & il exhorte toutes les perſonnes de quelque condition qu'elles ſoient, à le venir trouver ſans crainte, pourvu qu'elles aient de bonnes preuves. Il promet de les ecouter luy meſme, de leur rendre juſtice luy meſme : Et ſi l'on trouve, » dit-il, que ceux en qui j'ai eu confiance m'ont trompé par une » fauſſe apparence d'integrité ; je vengerai [& les peuples &] » moy meſme de leur injuſtice, & je combleraí d'honneur & de » biens ceux qui m'auront procuré l'avantage de me detromper. Il confirme cette promeſſe par un ſerment, & Baronius dit qu'il l'executa par la mort du philoſophe Sopatre, [dont nous pourrons parler en un autre endroit.] [1] Il eſtoit à Naïſſe dans la Dace lorſqu'il publia cet edit, s'il n'y a point de faute dans une loy datée de cette ville le meſme jour 17 de ſeptembre.

amicos.

Cod. Th. chr. p. 25.
b Bar. 325. § 202. 203.
Cod. Th. chr. p. 25.

[1] Quinze jours aprés on publia à Beryte [en Phenicie] la loy

p. 25.

2. Le P. Pagi veut que la ſolennité de 326, fuſt à cauſe du titre d'Auguſte qu'il avoit receu en 307. Pagi, 325 § 19

par laquelle nous avons dit qu'il défendit les combats des gladiateurs. Le 19 d'octobre il date une loy d'un lieu appellé *Aquæ*. C'eſt peuteſtre celui que les anciens geographes mettent dans la Meſie.

t.3.p.9.1. 'On croit que ce fut vers ce temps ci peu aprés la depoſition de Licinius, que "Lampride adreſſa à Conſtantin la vie de l'Empereur Alexandre, 'où aprés avoir invectivé contre les eunuques du palais, il dit en s'adreſſant à Conſtantin meſme: Je ſçay quel danger il y a de parler contre des perſonnes ſous un prince qui en eſt eſclave: mais par un bonheur tout particulier pour l'Etat, vous avez reconnu combien ces peſtes cauſent de maux: & c'eſt pourquoi vous les avez reduits à l'habit propre à leur condition, & aux ſervices dont on ne ſe peut paſſer dans le domeſtique.

A ex.v.p.137.c. V. Diocl. tien § 26.

ARTICLE LX.

Du Prefet Ablave: Conſtantin vient à Rome.

Indiction XIV. L'AN DE JESUS CHRIST 326, DE CONSTANTIN 20, 21.

Buch.p.239 &c. *'Conſtantinus Aug. VII, & Conſtantius Cæſar Conſules.*

p.239. 'ANICE "Julien fut fait Prefet de Rome le 13 de novembre 326, à la place d'Acilius Severus, & continué les deux années ſuivantes. 'Nous avons encore diverſes loix de cette année adreſſées à S[illegible]ere, dautres à Baſſus Vicaire d'Italie, à [1]Evagre, Rufin, Ablave & Second, Prefets du Pretoire, à Tertulle Proconſul d'Afrique, à Antiochus capitaine du guet [à Rome.

V. § 46.

Cod.Th.chr.p. 26,27. 1.

Le plus celebre de tous ces magiſtrats eſt Ablave ou Ablabe,] 'qui eſtant ſorti à ce qu'on pretend, "d'une famille moins que mediocre, 'ſe trouva elevé par la faveur de Conſtantin, à un pouvoir qu'on pretendoit ſurpaſſer celui meſme de l'Empereur. 'Si c'eſt luy à qui Conſtantin écrivit en l'an 314 ſur le Concile d'Arles, comme il y a toute apparence, [2]on voit par cette lettre non ſeulement qu'il avoit alors quelque intendance dans l'Afrique, mais auſſi qu'il eſtoit Chrétien. [Et c'eſt ſans doute à cela qu'il faut raporter l'affection que Conſtantin avoit pour luy, & la maniere deſavantageuſe dont Eunape & Zoſime en parlent.] Ils ne luy reprocherent rien neanmoins en particulier,

Eun.c.4.p.38. p.39. NOTE 51

Cod.Th.t.6.p. 347.1. a Bar.314.§ 45. 46.

Eun.p.38. Zoſi. 2.p.62.b.c. a Cod.Th.chr.p. 31. 36.51.

[1]Nous verrons Evagre marqué encore comme Prefet du Pretoire en 331, 336, & 351. Les années 331 & 336 ont des Conſuls qui ne ſe confondent point avec d'autres, au lieu qu'en 326 & 351 c'eſtoient des Conſtantins & des Conſtances. [Ainſi il faudroit voir ſi les loix de ces deux années adreſſées à Evagre, ne pourroient point eſtre de l'an 335, qui eut un Conſtance pour Conſul avec Albin.]

Digitized by Google

hors la mort de Sopatre, qu'ils l'accuſent de l'avoir procurée, parce que Sopatre avoit plus de credit qu'il ne vouloit auprés de Conſtantin. 'Baronius l'accuſe auſſi d'avoir voulu faire mourir trois officiers pour de l'argent; mais ce fait n'eſt fondé que ſur la vie de S. Nicolas. Il luy rapporte ſur cela une reprimende que Conſtantin fit à un officier avare; 'ce qui paroiſt aſſez favoriſé par Euſebe.

Bar.326.§90-96.

Euſ.v.Conſ.l.4. c.30 p.541.

'Il avoit, comme nous avons dit, quelque charge dans l'Afrique en l'an 314. Il en avoit auſſi quelqu'une en Italie l'année ſuivante; & il eut le Conſulat en 331. On voit par le Code qu'il eſtoit Prefet du Pretoire en 326 & dans les années ſuivantes juſqu'en 333. 'Il ne fut meſme depoſſedé de cette charge [qu'en 337] par Conſtance, 'qui luy fit auſſi oſter la vie, comme à beaucoup d'autres: [a]ce qui fait que Baronius l'appelle la boule, & Eunape le jouet de la fortune. [b]On parle aſſez de la maiſon qu'il avoit à Conſtantinople, laquelle fut depuis le palais de Placidie fille du grand Theodoſe. [c]Il laiſſa une fille nommée Olympiade fiancée à l'Empereur Conſtant, qui l'eleva & la conſerva tant qu'il vécut comme ſa femme. Mais ayant eſté tué en 350, Con-

Cod.Th.t.6.p. 347.1.

Eun.c.4 p.40.

p.41; Zoſ.p.692. b.c.

a Bar.337.§.60; Eun.p.39.

b Cod.Th.t.5.p. 347.1.

c Amm.l.20.p. 172.b; Ath.ſol.p. 856.c.d.

en l'an 360. tance la maria[d]dix ans aprés à Arſace Roy d'Armenie. 'Sainte Olympiade qui fut ſi celebre du temps de Saint Chryſoſtome, eſtoit petite fille du meſme Ablave, [e]mais plutoſt niece que fille de l'autre Olympiade.] Son pere eſtoit le Comte Seleuque.

Lauſ.c.144.p. 1046.c.

V. Sainte Olympiade note 1.

'Conſtantin peut avoir paſſé dans la Thrace l'hiver & le commencement de cette année, puiſque nous avons une loy datée d'Heraclée le 3 de fevrier. 'Une autre du 15 de mars eſt datée de Sirmich, & celle du 4 avril d'Aquilée. 'On croit qu'il traverſoit alors l'Illyrie pour venir à Rome. 'Et en effet on a une

Cod.Th.chr.p. 28.

p.26.

p.28.

p.27.

1. loy datée de Milan le 6 de juillet, [en quoy neanmoins il peut y avoir faute de quelques jours, ou meſme d'un mois;] puiſ-

2. qu'on a auſſi une loy[2] datée de Rome le 8 de juillet. 'On croit qu'il demeura à Rome juſqu'au 27 de ſeptembre. Il eſtoit fort peu aprés à Spolete, à Milan le 23 d'octobre, & à Sirmich le 31 de decembre. 'Il fit à Rome la ſolennité de ſa 20e année, qui finiſſoit au 25 de juillet. 'On ne trouve point qu'il y ſoit jamais revenu depuis.

p.28.2.

Hier.ch.; Idat. Cod.Th.chr p. 28.2.

'Zoſime, toujours ennemi de Conſtantin, dit qu'il fut chargé à Rome preſque par tout le monde, [f]de maledictions & d'inju-

Zoſ.l.2.p.686.a. b.

βλασφημίαι.

1. *prid non jul.* Il faut peuteſtre *jun.* qui ſera le 4 de juin.

2. Dans un calendrier fait ſous Conſtance on trouve au 21 de juillet *adventus D'vi*; [mais il faut que cela ſe rapporte à quelqu'autre voyage.] Car outre la loy du 8, le P. Pagi croit qu'on peut montrer par Zoſime qu'il eſtoit à Rome avant le 15.

Buth.cycl.p.281. Pagi,306.§ 9.

res; ce qui luy fit prendre le deſſein de transferer autrepart le ſiege de l'Empire. Il ſemble attribuer ces injures au zele qu'il faiſoit paroiſtre pour J. C: [& ainſi elles luy eſtoient glorieuſes.]

Lib.or.15.p.412.d. 'Libanius dit qu'il ſe rendit illuſtre par la douceur avec laquelle il ſouffrit quelques paroles piquantes du peuple Romain, à qui cependant il n'avoit fait que du bien.

or.14.p.393.b.c. 'Le meſme ſophiſte raporte que le peuple de Rome s'eſtant un jour emporté contre luy avec des cris tres inſolens, il demanda à ſes deux freres comment il devoit agir en cette rencontre. L'un dit qu'il falloit envoyer des troupes pour tailler en pieces ces mutins, & s'offrit d'y mener luy meſme les ſoldats. L'autre luy dit au contraire qu'il eſtoit de la grandeur d'un Prince d'eſtre audeſſus de ces ſortes de choſes, & de ne pas faire ſemblant de les voir. Conſtantin approuva le ſentiment du dernier, & le ſuivit, donnant par ſon exemple cette regle aux Princes, qu'ils doivent ſouffrir de ces petites emotions populaires, & n'en faire que rire; & par ce moyen, dit Libanius, il

Aur.V.p.527.b. s'acquit l'affection du peuple Romain. 'Aurele Victor témoigne en effet que lorſqu'il mourut il eſtoit fort aimé par les Romains, qui croyoient devoir le retabliſſement de la ville à ſes

Lib.p.393.c. armes, à ſes loix, & à la douceur de ſon gouvernement. 'Libanius ajoute qu'il eleva dans les dignitez celui de ſes freres qui l'avoit porté à la clemence, "& qu'il tint l'autre fort bas & fort reſſerré. V.s 85.

ARTICLE LXI.

Conſtantin tolere les Novatiens : Du poete Optatien.

Cod.Th.chr.p.26.28.1. 'AVANT que Conſtantin arrivaſt à Rome, il y avoit envoyé le 15 de mars un edit adreſſé au peuple, dont on a tiré trois ou quatre loix. C'eſtoit pour pourvoir au bien des mineurs contre les fraudes des tuteurs & des curateurs: & il y établit des reglemens plus equitables & plus ſages que n'eſtoient

16.t.2.l.6.p.30. ceux des anciens. [Nous avons "déja parlé] 'de la loy adreſſée à Ablave, & publiée le premier de juin, par laquelle il veut qu'on tire les Eccleſiaſtiques du nombre des pauvres, & qu'on n'en ordonne point que de neceſſaires, depeur que l'exemption V.s 32.

Bar.326.s 84. qu'il leur avoit accordée ne fuſt onereuſe aux autres. 'Baronius croit qu'il ne fit cette loy que par le conſeil des Eveſques.

Cod.Th 16 t.5. l.1.p.110. 'On publia le premier de ſeptembre une loy par laquelle Conſ.

L'an de J. C. 326. de Conſtantin 20, 21.

tantin declare que les privileges accordez aux Eccleſiaſtiques, ne ſont que pour ceux de l'Egliſe Catholique, les heretiques & les ſchiſmatiques meritant non pas d'eſtre dechargez, mais d'eſtre plus chargez que les autres. Cette loy eſt adreſſée à Dracilien, 'qu'on croit avoir encore eſté en cette année Vicaire p.111.2. de la Paleſtine auſſibien qu'en la precedente.

'Conſtantin ne doutoit pas que les Novatiens ne fuſſent du l.2.p.111. nombre des ſchiſmatiques; neanmoins comme ils paroiſſoient moins condannables que les autres, [& moins eloignez de la doctrine de l'Egliſe,] il leur accorda par ſa loy donnée à Spolete ſur la fin de ſeptembre, de garder les egliſes & les cimetieres dont ils ſe trouvoient depuis longtemps en poſſeſſion, pourvu que ces lieux n'appartinſſent pas aux Egliſes Catholiques, qu'il appelle les Egliſes de la ſainteté perpetuelle. [Mais vers l'an 331,] 'lorſque Saint Euſtathe eſtoit deja banni, il donna une loy Euſ.v.Conſt.l.3. contre les Valentiniens, & quelques autres ſectes les plus de- c.63-65.p.520-teſtables, à la teſte deſquelles il met les Novatiens; & par cette 522. loy il ordonne que tous leurs edifices deſtinez à la priere, ſeront donnez ſans aucun delai à l'Egliſe Catholique.

Not. 52. ["C'eſt apparemment vers le milieu de 326, ou un peu devant, lorſqu'on celebroit à Rome la 20e année de Conſtantin, & la dixieme de Criſpe & Conſtantin ſes enfans, qu'il faut mettre le poeme que nous avons d'Optatien.] 'Cet auteur nommé à la P.Opt.prol.c.11. teſte de ſon poeme, & dans ſes vers meſmes, Publius Optatia- ap.Veſſ. nus Porphyrius, 'avoit déja adreſſé un autre poeme à Conſtan- c.1. tin, 'qui l'avoit fort bien receu; ſurquoi Optatien luy écrivit prol.p.5.6. une lettre de remerciement que nous avons encore, & à la- quelle il joignit un ſecond poeme qu'il luy adreſſoit auſſi. [Nous avons perdu ces deux poemes,] 'quoiqu'on nous ait conſervé p.6.7. une lettre par laquelle Conſtantin le remercie fort civilement de l'un des deux; & il l'appelle meſme ſon tres cher frere. Opta- tien dans la ſienne l'appelle Empereur de toute la terre; [ce qui peut faire croire qu'il écrivoit à la fin de l'an 323.]

'Depuis cela cependant Optatien fut banni par Conſtantin c.6. pour divers ſujets, dont il paroiſt avouer luy meſme que quel- ques uns eſtoient veritables. Mais il pretend que le principal crime pour lequel proprement on l'avoit banni, s'eſtoit trouvé faux. C'eſt ſur cela qu'il luy adreſſa en ce temps-ci le poeme dont nous parlons, pour obtenir de luy ſon rappel, '& la grace c.1. de revoir un fils qu'il avoit & ſa maiſon. [Ce poeme eſt propre- ment un eloge de Conſtantin. Il eſt plein d'acroſtiches & de

beaucoup d'autres affectations de cette nature, qui peuvent marquer dans l'auteur quelque eſprit, & beaucoup d'application, mais peu de jugement & peu de gouſt pour les veritables beautez de la poeſie, puiſque, comme dit un ancien, c'eſt une folie de mettre ſa gloire & ſon temps à des bagatelles qui n'ont rien de grand que leur difficulté & leur embaras.] 'Auſſi les plus grands genies de ce temps-ci, avouent qu'il y a quelque choſe à eſtimer ou meſme à admirer dans cet ouvrage, mais ils en blaſment le deſſein, & avertiſſent ceux qui s'appliquent à l'étude qu'ils ſe feront un grand tort s'ils pretendent l'imiter. 'Mr Valois dit que le travail d'une compoſition ſi geſnée n'eſt pas moins ridicule que grand.

prol.p.4| Euſ.n. p.250.1.

Val r.Fr.l.1.p. 27 a.

'S Jerome nous aſſure qu'Optatien obtint le rappel qu'il avoit demandé par ce poeme. [Ainſi rien ne nous empeſche de croire que c'eſt le meſme] 'Publilius Optatianus que nous trouvons avoir eſté Prefet de Rome en 329 & en 333, un mois à chaque fois.

Flier.an.329.

Buc.cycl.p.239

Saint Jerome, comme nous venons de dire parle du poeme d'Optatien, & meſme avec eſtime. 'Bede en parle de meſme, & n'en a neanmoins rien voulu citer, parce qu'il le trouvoit trop payen. 'On cite pluſieurs epigrammes du meſme auteur, qui ſont dans le 5e livre de l'Anthologie. Il ſemble qu'on en ait encore quelques autres ouvrages. 'Fulgence grammairien en cite quelques vers. Rabanus Maurus allegue ſon autorité. Quelques uns pretendent que parmi les ouvrages qui portent le nom de Petronius Arbiter, il y en a beaucoup qui ſont de luy. [Il ne ſeroit pas neceſſaire d'avertir qu'il ne faut pas confondre ce Porphyre avec le philoſophe de meſme nom, qui eſtoit celebre à la fin du ſiecle precedent,] 'ſi quelques perſonnes habiles ne s'y eſtoient trompées.

P.Opt.prol.p.2. *inſigne.*

Jonſ.l.3.c.15.p. 290.

P.Opt.prol.p.2.

Euſ.chr.n.p.250. 2.

ARTICLE LXII.

Mort de Criſpe, du jeune Licinius, & de l'Imperatrice Fauſte.

[IL faut venir enfin à l'evenement le plus celebre de cette année, mais le plus funeſte & le plus tragique de tout le regne de Conſtantin. Juſques ici on peut dire qu'on n'a rien vu dans ce prince qui ne fuſt grand, qui ne fuſt ſage, qui ne fuſt juſte, & meſme qui ne fuſt ſaint, depuis qu'il avoit embraſſé la ſainteté du Chriſtianiſme. Car meſme pour la mort de Licinius,

on peut dire qu'il n'y a pas aſſez de preuve pour le condanner. Il nous a auſſi toujours paru extremement heureux & dans ſa maiſon & au dehors. Mais il fit voir en ce temps-ci, que quelque grandes qualitez qu'il euſt, il eſtoit homme, & comme tel capable de faire les plus grandes fautes, quand celui qui eſt ſeul la force des hommes, voyoit qu'il eſtoit juſte de l'abandonner à ſa foibleſſe.] 'Il eſtoit venu à Rome enflé de ſes grandes proſperitez: [& l'enflure du cœur, qui eſt déja une grande chute, ne manque point d'eſtre bientoſt ſuivie par d'autres. Eutr.p.588.a| Zoſi.2 p.665.b.

Nous avons parlé ci-deſſus de Criſpe fils aiſné de Conſtantin, comme d'un prince de qui on attendoit de grandes choſes, & qui s'eſtoit déja fort ſignalé dans les guerres contre les François & contre Licinius.] 'Baronius montre par une medaille qu'il eſtoit Chrétien; [& il y a peu de lieu d'en douter,] [a]quoiqu'on trouve bien des marques d'idolatrie dans d'autres medailles de luy & de Conſtantin, [que les villes payennes faiſoient faire en leur honneur.] 'Sozomene aſſure que ſon nom ſe trouvoit avec celui de Conſtantin à la teſte des loix faites pour l'Egliſe. [b]Baronius ajoute qu'il avoit auſſi receu le batteſme, [de quoy nous voudrions qu'il euſt d'autre auteur que Nicephore qu'il cite,] 'ou que Theophane qui joint ce fait à diverſes fables. Bar.324.§ 13-15| Bir.p.472|Byz. fam p 26. a Byz.f.p 28. Soz l.1.c.5 p. 406.c. b Bar.324.§ 33. Thphn.p 24.b.

[Ce prince eſtoit né de Minervine, & non de Fauſte fille de Maximien Hercule que Conſtantin epouſa aprés Minervine, & dont il avoit pluſieurs enfans.] 'Et l'on croit que ce fut la cauſe des malheurs dont nous allons parler, Fauſte eſtant jalouſe de voir Criſpe au deſſus de ſes enfans, & par ſon age, & par ſes grandes qualitez: 'Car quoiqu'Aurele Victor qui écrivoit ſous Conſtance [fils de Fauſte,] & Oroſe aprés luy, diſent qu'on ignoroit la cauſe de la mort de Criſpe, 'neanmoins un autre Victor dit qu'on croit que ce fut ſa belle mere [c]qui anima contre luy ſon propre pere. 'Philoſtorge rejette auſſi la cauſe de tout le mal ſur ſes calomnies. Bar 324.§ 11. Aur.V.p.527.a| Oroſ.l.7 c.28.p. 217.a.d. Vict.epi.p.543.c *ſuggeremo.* Philg.l.2.c.4.p. 470.c.

Ce prince fut accuſé de commettre un inceſte infame avec ſa belle mere, [ou plutoſt] 'elle l'accuſa fauſſement de l'avoir voulu commettre. 'D'autres diſent qu'il fut accuſé de crime d'Etat & de rebellion: [c]& Fauſte pouvoit bien avoir employé l'une & l'autre calomnie. 'Conſtantin oublia en cette occaſion non ſeulement ſa clemence ordinaire, [mais auſſi ſa double qualité de pere & de juge;] '[d]n'examina pas, comme il devoit, une accuſation de cette importance. ["Divers auteurs diſent en general qu'il fit mourir ſon fils, ou qu'il le fit tuer.] 'Quelques uns Zoſi.2.p.655.c. Bar.324.§ 11. Gr.Th.Fr.l.1.c. 3 n.27. c Bar 324 § 11. Eutr.p.588.a. *ducêtur.* Suid.v.p.1527.d. NOTE 53. Sid.l.5.ep.8.p. 138|Gr.T.p 27.

marquent poſitivement qu'il luy fit oſter la vie par le poiſon, 'd'autres qu'il luy fit trancher la teſte.[a]Cela arriva, ſelon Zoſime, dans le temps que Conſtantin eſtoit à Rome,[ſ vers le milieu de l'an 326, à quoy tout s'accorde aſſez.][b]Il venoit de faire la ſolennité & les rejouiſſances de ſa dixieme année,[ſ apparemment le premier jour de mars auquel elle commençoit.] 'Il pouvoit déja avoir environ 30 ans,[ſ ou 25 au moins.] Le lieu de ſa mort fut la ville de Pole en Iſtre,[où Conſtantin pouvoit bien l'avoir fait garder quelque temps en priſon,]comme Gallus ſon neveu eut[18 ans aprés]le meſme ſort à [Flanone]qui en eſt proche.

Coli.ori.C.p. 4. a Philg. ut ſup. a Zoſi.l.2.p.685. b. b Pagi,324.§ 1. Byz.fam.p.46. Amm.l.14.p.29. b.c.

Nota 54. V. la note 54. V.§ 41.

[Eutrope & Saint Jerome joignent la mort du jeune Licinius neveu de Conſtantin, à celle de Criſpe. Et effectivement,] 'puiſqu'on trouve pluſieurs medailles qui marquent des vœux pour ſa vintieme année, [il ſemble qu'on ne peut pas douter qu'il ait vécu & qu'il n'ait meſme conſervé le titre de Ceſar juſqu'à ce temps-ci, quelque difficulté qu'il y ait d'ailleurs à le croire.]"Il ne pouvoit guerre avoir encore qu'onze ans & quelques mois:]'Il faiſoit paroiſtre de fort bonnes qualitez.[c]S. Jerome dit que ſa mort fut l'effet d'une cruauté extraordinaire auſſibien que celle de Criſpe.

Byz.fam.p.26. Bir.p.457. Eutr.p.538.a. c Hier.chr.

Nota 55.

'Ste Helene mere de Conſtantin fut ſenſiblement touchée de la mort de Criſpe. Elle ne pouvoit s'en conſoler,'& ſe plaignoit hautement, dit-on, de l'arreſt injuſte par lequel on luy avoit oſté la vie. Conſtantin luy meſme reconnut enfin ſa faute, & s'en repentit trop tard. 'On ajoute que Fauſte fut convaincue d'avoir proſtitué ſon honneur, & aux perſonnes les plus viles. [Elle meritoit d'eſtre punie,]'& ſa punition fut ſi rigoureuſe, qu'on l'a reprochée à Conſtantin comme une ſeconde faute. Car pour appaiſer la douleur de ſa mere,'& punir ſa femme[de ſon adultere]& de ſa calomnie,'il la fit enfermer dans un bain, que l'on fit tellement chaufer qu'elle y étouſa. C'eſt ainſi que la pluſpart des hiſtoriens raportent ce triſte evenement. 'S. Gregoire de Tours ſeul fait Fauſte non accuſatrice de Criſpe, mais complice de la rebellion qu'on luy imputoit,[ce qui a peu de vraiſemblance, auſſibien que]'ce qu'on tire de S. Chryſoſtome, que Conſtantin la ſoupçonnant d'adultere, la fit expoſer toute nue aux beſtes farouches ſur une montagne.'S. Jerome qui met trois ans entre la mort de Criſpe & celle de Fauſte, [eſt auſſi combatu par tous les autres, qui font ſuivre de pres ces evenemens:]'& Zoſime les joint tous dans le temps que Conſtantin eſtoit à Rome.'Mr Valois qui croit que Fauſte eſtoit Chrétienne,

Zoſi.l.2.p.685.c. Codi.ori.C.p. 34 a. Vict epi.p. 543.c. Philg.p.470.c. Zoſi.p.685.c. Bar.324.§ 11. Zoſi.p.685.c. Vict.epi. Sid.l.5. ep.8.p.138. Philg Gr.T.h.Fr.l.1.c. 36.p.27. Chry.in Phil.h. 15.p 143.d.e. Amm n p.56. Hier chr. Zoſi.p.685.b.d. Euſ.n.p.238.a.

[à quoy

[à quoy il y a toute apparence,] dit que ſon corps fut depuis porté à Conſtantinople, & mis dans l'Egliſe des Apoſtres, 'ce qu'il peut avoir tiré de Cedrene. 'L'on marque en effet le tombeau d'une Fauſte dans le mauſolée de Juſtinien qui eſtoit dans l'Egliſe des Apoſtres: mais on ne dit point qui elle eſtoit, comme on le dit de tous les autres.

Cedr. p. 296. 297. Cang. de C. l. 4. p. 110 b.

'Eutrope ajoute que Conſtantin fit mourir aprés ſa femme un grand nombre de ſes amis. 'Et il eſtoit difficile que ce double renverſement de la Cour n'y fiſt beaucoup de coupables, meſme parmi les innocens. 'S. Sidoine raporte qu'Ablave pour repreſenter tant de crimes en peu demots, fit attacher ſecrettement deux vers à la porte du palais, [1] qui portoient que le ſiecle de Conſtantin eſtoit un ſiecle de perles, à cauſe de la magnificence de ce prince, mais un ſiecle de Neron. [Ce coup eſt trop hardi pour un miniſtre qui avoit tant d'intereſts à menager.

Eutr. p. 582. b. Bar. 324. § 12. Sid. l. 5. ep. 8 p. 138.

Nous voudrions avoir moyen de juſtifier Conſtantin en cette recontre,] 'ou en pretendant, comme a fait Evagre, que tous ces faits ſont faux, [ou en montrant que ſa ſeverité n'eſtoit ni injuſte, ni exceſſive.] 'Mais ces faits ſont trop atteſtez par toute ſorte d'auteurs Latins & Grecs, Chrétiens & payens, pour les oſer revoquer en doute. 'L'eloge meſme qu'Euſebe fait de Criſpe [eſt une preuve contre Evagre] qui l'allegue. 'Car cet eloge eſt dans ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, [qu'il peut aiſément avoir publiée avant 326.] 'Mais dans la vie de Conſtantin où il repete cet endroit preſque mot à mot, [il retranche tout ce qu'il avoit dit de ce prince, & quoiqu'il y décrive fort au long la victoire de Conſtantin ſur Licinius, à laquelle Criſpe a eu beaucoup de part, comme Euſebe meſme l'avoit dit dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, il ne le nomme ſeulement pas: ces retranchemens & ces ſilences diſent beaucoup.

Eva l. 3. c. 41. p. 371. d. Bar. 324. § 8-11. Eva. p. 372. b. c. Euſ. l. 10 c. 9. p. 398. 399. v. Conſt. l. 2. c. 19. p. 452. d.

Ils n'atteſtent pas ſeulement la verité des faits que les autres raportent, mais ils montrent encore qu'il ne faut pas chercher en cela à excuſer Conſtantin. Euſebe l'auroit fait ſi cela euſt pu ſe faire. Mais il n'a point trouvé d'autre parti à prendre que de paſſer entierement ces executions ſous ſilence, 'aimant mieux s'expoſer à eſtre accuſé de violer les regles de l'hiſtoire, que s'engager à juſtifier ce que tout le monde condannoit.

Bar. 324. § 5.

[Nous voudrions au moins trouver dans de meilleurs hiſtoriens] 'ce que nous liſons dans un Grec moderne, qu'aprés la

Coli. ori. C. p. 34. b.

1. *Saturni aurea ſecla quis requirat? Sunt hæc gemmea, ſed Neroniana.*

mort de Criſpe, Conſtantin touché de regret de cette faute, fit beaucoup de choſes pour en obtenir de Dieu le pardon, qu'il paſſa quarante jours dans les larmes ſans prendre le bain, & ſans meſme ſe coucher ; & que pour laiſſer à la poſterité un monument illuſtre de ſa penitence, il fit dreſſer une ſtatue de Criſpe toute d'argent fin, couverte d'or en pluſieurs endroits, & la teſte toute d'or pur, avec cette inſcription, *C'eſt mon fils malheureux, mais innocent.* Codin qui raporte ce fait, ἀθλιώτατον. a. 'cite deux hiſtoriens, Herodote, & Hippolyte. [Je ne voy point que Voſſius en parle. Il ne faut pas oublier ici la ſage reflexion de S. Chryſoſtome, qui ſans examiner ſi Conſtantin eſtoit coupable ou non,] 'nous exhorte à conſiderer quel eſtoit l'excés de la douleur qui l'a porté juſqu'à une ſi grande extremité, & de quelles peines il eſtoit dechiré dans le cœur lorſqu'il ſe voyoit ou ſe croyoit obligé d'oſter la vie à ſa femme [& à ſon fils.] Il veut que nous voyons dans cet exemple, '& dans pluſieurs autres du meſme ſiecle qu'il y joint, 'que ceux qui nous paroiſſent les plus heureux ſelon le monde, ſont ceux qui ſont expoſez aux plus grands malheurs, & qu'ainſi nous n'avons pas grand ſujet de ſouhaiter les richeſſes, les plaiſirs, la puiſſance, ni d'envier ces choſes à ceux qui les ont ; 'mais qu'il faut chercher noſtre bonheur dans la felicité du ciel, [& dans les vertus qui nous y menent.

Chry. in Philip. 15. p. 143. d. e. | e. 144. | p. 143. | p. 144. c.

Il ſemble que Dieu ait puni ces fautes de Conſtantin par celles qu'il fit dans la ſuite de ſon regne, en ſe laiſſant tromper par la malice des Ariens & de leurs fauteurs, juſqu'à perſecuter les plus ſaints défenſeurs de la verité, & ſe rendre ainſi coupable non du ſang des corps, mais de la perte de beaucoup d'ames.] 'Les payens meſmes ont remarqué que dans ſes premieres années, il merita d'eſtre egalé aux Princes les plus excellens, mais que pour les dernieres, elles ne luy donnent rang que parmi les mediocres.

Eutr. p. 588. b.

'Quelques uns ont dit que Sopatre philoſophe Platonicien, & les pontifes payens que Conſtantin avoit conſultez, luy declarerent que toute la religion des Grecs n'avoit point d'expiation pour des fautes auſſi grandes que les ſiennes, & que ce fut ſur cela qu'il commença à ecouter les Chrétiens, qui l'aſſuroient que leur batteſme eſtoit capable d'effacer les crimes les plus enormes. [Nous pouvons en effet eſperer que le batteſme qu'il receut à la fin de ſa vie, aura lavé toutes ſes taſches par la vertu toute puiſſante du ſang de J. C. Mais il eſt fort difficile de croire

Zoſ. l. 2. p. 685. d. e | Soz. l. 1. c. 5. p. 406.

que les payens aient avoué qu'ils n'avoient point d'expiation pour un Empereur.] Ils pretendoient en avoir pour des actions assez semblables aux siennes. [Zosime ne nous persuadera pas non plus que Constantin ait esté consulter en ce temps-ci ni les philosophes, ni les pontifes payens:] & il est tout à fait ridicule de pretendre qu'il n'ait commencé à estre Chrétien qu'aprés la mort de Crispe & de Fauste. Soz. p. 407. a. p. 406.

[Dieu executa encore contre Constantin la Sentence qu'il avoit autrefois prononcée contre David. Car comme ses crimes aussibien que ceux de ce Roy, avoient fait blasphemer contre le nom de Dieu, l'épée ne se retira pas non plus de sa maison. Ses freres, ses neveux, & ses principaux ministres, furent massacrez aussitost aprés sa mort par Constance le second des enfans qu'il avoit eus de Fauste, & celui à ce qu'on pretend qu'il aimoit le plus. Constantin leur aîné fut tué à ce qu'on croit par Constant le dernier de tous. Constant mesme fut tué ensuite par Magnence, & Gallus leur cousin par Constance. On croit que Constance fut empoisonné par Julien frere de Gallus, & Julien finit par une punition visible de Dieu une race qui sembloit ne devoir jamais finir, estant appuyée sur trois freres de Constantin, & sur ses quatre fils, sans parler de ses sœurs, de ses filles,] & de ses neuf neveux. Juli. ad Ath. p. 497. 498.

ARTICLE LXIII.

Constantin fonde Helenople, & l'eglise de la Resurrection à Jerusalem; fait un pont sur le Danube.

L'AN DE JESUS-CHRIST 327, DE CONSTANTIN 21, 22. INDICTION XV.

Constantius, & Maximus, Consuls. Buch. cycl. p. 239. 250. 253. &c.

NOTE 56. [LE premier Consul de cette année nommé Constance par les uns, & Constantin par les autres, est apparemment le meme] Constance qui estoit alors Prefet du Pretoire. [a] On croit que Maxime son collegue est celui que nous avons vu Prefet de Rome, depuis 319 jusqu'en 323, [& à qui Constantin adresse plusieurs loix sous ce nom.] Il s'appelloit Valerius Maximus Basilius. Cod. Th. chr. p. 29. a Onu. p. 283. fl. Pasc. p. 467.

Constantin paroist avoir passé cette année dans l'Illyrie & dans la Thrace. Car selon la date de quelques loix, il estoit à Thessalonique le 27 de fevrier; à Sardique le 18 de may, & à Heraclée le 5 d'aoust. Il peut avoir esté passer l'hiver à Nico- Cod. Th. chr. p. 29.

p.30. medie,]où il eſtoit le premier de mars l'année ſuivante.

Hier.chr & Al. p.602|Socr.l.1. c.18.p.49.c.d. 'On marque ſur cette année que Conſtantin fit une ville *du bourg de Drepane en Bithynie en l'honneur de †Saint Lucien Martyr [en 312 ſous Maximin, dont les reliques y repoſoient.] Mais il luy donna le nom d'Helenople à cauſe de Ste Helene ſa mere. 'D'autres attribuent *les baſtimens qu'on y fit à Ste Helene meſme, qui y fit faire, dit on, l'egliſe de S. Lucien au retour de de ſon voyage de Paleſtine, [peuteſtre l'année ſuivante.

*&c. †V. ſon titre.

Philg.l.2.c.12. p.474;Bar.326.§ 57. Car cette ſainte Imperatrice qui eſtoit à Rome vers le milieu de 326, peut avoir eſté *cette année à Jeruſalem où elle decouvrit le ſaint ſepulcre du Sauveur, & le bois ſacré de ſa Croix: ce que Conſtantin ayant appris, il y fit baſtir l'Egliſe celebre de la reſurrection, qui fut dediée en 335. Ce fut luy ou Ste Helene qui fit auſſi baſtir une egliſe à Bethléem, & un autre ſur la montagne des Olives pour honorer les lieux de ſa naiſſance & de l'Aſcenſion de J.C. Nous ne touchons ceci qu'en un mot, parce que nous le reſervons pour l'hiſtoire de Ste Helene.]

*&c. NOTE 57.

Thdrt.l.1.c.17. p.464.a. a p.465.a. 'Cette ſainte mourut peu aprés qu'elle fut retournée auprés de Conſtantin, [peuteſtre en 328:] a & avant que de mourir elle donna à ſon fils diverſes inſtructions, pour vivre ſelon les regles de la pieté. 'Conſtantin fit conduire ſon corps à Rome avec grand honneur, & le fit inhumer dans les mauſolées des Empereurs. [Il donna] auſſi à cauſe d'elle le nom d'Helenople à une ville de Paleſtine, b & celui d'Helenopont à une partie du Pont, comme Juſtinien nous en aſſure. 'Il luy fit dreſſer une ſtatue en un endroit du bourg de Daphné prés d'Antioche, à qui on donna le nom d'Auguſtal. 'Diverſes medailles qu'on raporte à l'an 330, parlent du Daphné de Conſtantin; [ce que quelques uns neanmoins entendent d'un chaſteau de la Meſie.]

Euſ.v.Conſt.l.3. c.47.p.506.c.

Socr.l.2 c.1.p. 443.444. b Bar.326.§ 58. Suid.a.p.488.a.

Bir.p.467.

INDICTION I. L'AN DE JESUS CHRIST 328, DE CONSTANTIN 22, 23.

'Januarinus, & Juſtus, Conſuls NOTE 58.

Buch.cycl.p. 239..250.253. [Nous ne trouvons rien de Januarin & de Juſte Conſuls en cette année,] 'ſinon que le premier qui eſt ſouvent appellé Janvier, eſtoit Vicaire des Prefets en 319 & 320, apparemment dans l'Illyrie.

Cod.Th.t.6 p. 367.a.

chr.p.29.30. 'Les loix que Conſtantin publia cette année, nous apprennent qu'Emilien & Second eſtoient Prefets du Pretoire, & Cereal Intendant des vivres à Rome.

p.29. 'Nous y trouvons, comme nous avons dit, que Conſtantin

p.30. eſtoit à Nicomedie le premier de mars. 'Le 13 de juillet il eſtoit

en un lieu de la Meſie nommé Oiſcos ou Eſcos: & cela donne lieu de croire qu'il y avoit alors quelque guerre contre les barbares de ces quartiers là, comme les Gots & les Taïfales. 'La chronique d'Alexandrie dit en effet ſur cette année que Conſtantin paſſa pluſieurs fois le Danube, & qu'il fit meſme un pont de pierre ſur ce fleuve. [Cela n'eſt nullement aiſé à croire.] 'Et neanmoins les deux Victors mettent entre ſes grandes actions qu'il a fait un pont ſur le Danube. [Le marqueroient-ils d'un pont de bateaux?] 'On raporte à cette année, ſur l'autorité de la chronique d'Alexandrie, quelques medailles où il eſt parlé du Danube & d'un pont, & d'une victoire ſur les Gots. 'Birague le marque Imperator pour la 21e fois depuis l'an 324 juſques en 327. [Ce n'eſt apparemment qu'une ſimple conjecture.] 'Mais une inſcription qui eſt de 328 apres le 25 de juillet, luy donne ce titre pour la 22e fois.

Chr. Al. p. 662. Aur. V. epi. p. 527. b, 543. c. Bir. p. 467. p. 466. 467. Onu. p. 284 a.

'On marque qu'il commença cette année la ville de Conſtantinople. [D'autres diſent le 26 ſeptembre de la ſuivante. Nous en parlerons ſur l'an 330.

Chr. Al. p. 662.

Quelque amour qu'il euſt pour l'Egliſe, il luy fit une grande plaie en rapellant Euſebe & Theognis de l'exil auquel il les avoit ſi juſtement condannez trois ans auparavant. Mais ce qui eſt bien plus étonnant, c'eſt que ces meſmes Eveſques devinrent bientoſt les maiſtres de ſon eſprit, & luy firent faire beaucoup de fautes en faveur de l'Arianiſme, dont ils eſtoient les plus puiſſans & les plus ardens protecteurs.]

L'AN DE JESUS CHRIST 329, DE CONSTANTIN 23, 24. INDICTION II. Proſp. &c.

'Conſtantinus Aug. VIII, & Conſtantinus Cæſ. IV, Conſuls.

'Anice Julien Prefet de Rome depuis le 13 de novembre 326, l'eſtoit encore cette année, & Conſtantin luy adreſſa quelques loix dont la derniere eſt du 5 aouſt. 'Publilius Optatianus eut ſa charge durant un mois, depuis le 7 de ſeptembre juſques au 8 d'octobre. [Nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire que c'eſt le poete de ce nom dont nous avons parlé ci-deſſus, ou ſon fils.] Petrone Probien luy ſucceda le 8 d'octobre, & fut continué l'année ſuivante.

Cod. Th. chr. p. 303 1. Buch. p. 239.

'Les loix de cette année nous font juger que Conſtantin la paſſa toute entiere vers le Danube. Elles ſont données à Sardique dans la Dace le 19 de juin, à Sirmich dans la Pannonie le 22 de juillet, à Naïſſe auſſi dans la Dace le 25 du meſme mois, à Heraclée dans la Thrace le 3 d'aouſt, à Sardique le 18 du meſme

Cod. Th. chr. p. 30. 31.

11 t.30.l.15.p. 235.237.

mois, & le 29 de ſeptembre, & à Heraclée le 25 d'octobre. 'Il y en a une affichée à Carthage le 29 de juillet, & adreſſée au Concile de la province d'Afrique, c'eſt à dire à l'aſſemblée civile de cette province : [& elle ne regarde point dutout l'Egliſe.]

329, de Conſtantin 23, 24.

ARTICLE LXIV.

Conſtantin baſtit à Byzance une nouvelle ville de ſon nom.

INDICTION III. Bucher. Idat. Chr. Al.

L'AN DE JESUS CHRIST 330, DE CONSTANTIN 24, 25.

'Gallicanus, & Symmachus, Conſuls.

[AU lieu de Gallican qui eſt marqué dans tous les autres faſtes pour le premier Conſul de l'an 330; Saint Proſper, Victorius, & Caſſiodore, qui ſe ſuivent toujours, & paſſent pour les moins exacts, ont un Conſtance marqué Conſul pour la quatrieme fois dans Saint Proſper.] 'Les loix de cette année nous apprennent que Valentin eſtoit Conſulaire de la Numidie, Tertullien Comte d'Aſie, & Ablave Prefet du Pretoire.

Cod. Th. chr. p. 31.

[Cette année eſt celebre par la dedicace de la ville de Conſtantinople, le plus grand de tous les ouvrages de Conſtantin, & qui a conſervé ſon nom juſques à preſent. Les anciens marquent peu la raiſon d'une ſi grande entrepriſe.] 'Car ce que dit Zoſime, qu'il n'aimoit pas Rome, parce que Rome ne l'aimoit pas à cauſe de ſon changement de religion, [paroiſt peu fondé.] 'S'il a eu ſeulement l'ambition, comme Eutrope le ſemble dire, de faire voir qu'il eſtoit capable d'elever en peu d'années une ville egale à celle de Rome, [telle que tant de victoires & tant de ſiecles l'avoient formée; c'eſt une penſée peu digne de la veritable grandeur d'ame que le Chriſtianiſme doit inſpirer. Et en effet, on ne voit pas que cette nouvelle Rome oppoſée à l'ancienne, ait apporté aucun avantage à l'Egliſe, ni meſme à l'Empire; ſinon qu'elle a peuteſtre conſervé durant quelques ſiecles le nom Romain dans l'Orient. Mais auſſi elle en peut bien avoir avancé la ruine dans l'Occident. Pour l'Egliſe, on peut dire que la grandeur de Conſtantinople luy a eſté funeſte, y a mis ſouvent la diviſion, & y a enfin cauſé le chiſme dont elle gemit depuis bien des ſiecles. Ce qui eſt certain, c'eſt que Diocletien, qui avoit aſſurément de la ſageſſe humaine & de la politique, avoit donné à Conſtantin l'exemple d'abandonner Rome, ſoit qu'il cruſt que

Zoſi. 2. p. 686. a. b.

Eutr. p. 588.

L'An de J.C. 330. de Conſtantin 24. 25.

la grandeur de cette ville & la majeſté du Senat, fiſt quelque ombre à la ſienne propre & miſt des bornes à ſa puiſſance, ſoit par quelque autre raiſon que d'autres pourront deviner mieux que nous. On voit de meſme que Conſtantin n'avoit jamais fait aucun ſejour conſiderable à Rome depuis pres de vingt ans qu'il en eſtoit le maiſtre.

Quelque raiſon qu'il en euſt, ſoit qu'elle fuſt bonne ou mauvaiſe, 'il eſt certain que ſe voyant maiſtre paiſible & abſolu de l'Empire, que tout luy réuſſiſſoit heureuſement, & que les étrangers vaincus ou liez par des traitez, vivoient en paix avec luy, il ſe reſolut 'comme pour avoir un divertiſſement digne de luy, 'de fonder une nouvelle ville, & d'y établir le ſiege de l'Empire. Il ſongea d'abord à la baſtir entre Troade & l'ancien Ilion ſur la coſte de l'Aſie. Il avança meſme aſſez ce deſſein, comme on le voyoit par l'enceinte & les portes qui en reſtoient encore pres de deux ſiecles aprés. Mais changeant d'avis, il ſe reſolut de baſtir à Byzance: '& Sozomene aſſure que ce fut ſur une revelation qu'il eut [ou qu'il crut avoir eue] de Dieu durant la nuit. 'Cette revelation eſt celebre dans les modernes Grecs & Latins, [a] & Conſtantin meſme declare dans une loy publique, qu'il avoit agi en cette occaſion par l'ordre de Dieu.

'Soz. l. 2. c. 3 p. 444. b.

Aur. V. p. 527. a.

Soz. p. 444. b.

Zoſ. l. 2. p. 686. b.

Soz. p. 444. c.

Cang. de C. l. 1. p. 23-26 Cod. Th. t. 5. p. 64. 1.

[a] Cod. Th. 13. t. 5. l. 7. p. 63.

[Nous ne pretendons point faire ici l'hiſtoire de l'ancienne Byzance: il nous ſuffit de dire qu'elle eſtoit baſtie à l'extremité de la Thrace, ſur un promontoire qui ferme l'entrée du Boſphore, dans une ſituation ſi avantageuſe,] 'quoiqu'on diſe que les vaiſſeaux n'y pouvoient aborder [de l'Archipel] que par les vents de midi; [que ceux qui ont les premiers baſti la ville de Calcedoine dans l'Aſie de l'autre coſté du Boſphore, ont paſſé pour des aveugles, de n'avoir pas plutoſt choiſi l'endroit où Byzance fut baſtie depuis. La commodité de ſon aſſiette, & la fertilité du pays qui en dependoit, l'avoient rendue depuis pluſieurs ſiecles une des plus riches & des plus puiſſantes villes de ces quartiers là, lorſque l'Empereur Severe irrité d'avoir eſté trois ans à l'aſſieger, la ruina en l'an 196, & luy oſta meſme le droit de ville pour la ſoumettre à celle d'Heraclée. Mais il la rétablit enſuite luy meſme; & elle continua toujours à paſſer pour une ville conſiderable, comme on le voit par divers endroits de l'hiſtoire, & par le ſiege que Conſtantin meſme fut obligé d'y mettre en l'an 323.]

Eun. c. 4. p. 37.

'Conſtantin ayant donc vu la ſituation de cette ville, [ou plutoſt l'ayant mieux conſiderée qu'il n'avoit fait lorſqu'il l'avoit

Zoſ. l. 2. p. 686. b. c.

aſſiegé,] il en fut auſſitoſt charmé, & ſe reſolut de la rendre la ſeconde ou meſme la premiere ville de l'Empire, s'il le pouvoit. 25.

c. 'Il en pouſſa l'ancienne enceinte à trois quarts de lieues plus loin, & en étendit les murailles juſques aux deux mers qui forment la pointe où elle eſt placée. 'Philoſtorge dit que comme il traçoit luy meſme ces nouvelles murailles, ceux qui le ſuivoient voyant qu'il les étendoit toujours, en ſorte qu'elles leur paroiſſoient enfermer une enceinte tout à fait exceſſive, l'un d'eux s'approchant luy demanda juſqu'où il pretendoit aller; & qu'alors il luy répondit, *Juſqu'à ce que celui qui va devant moy s'arreſte*; par où l'on connut qu'il eſtoit conduit dans ce deſſein par une puiſſance céleſte. [Nous croyons devoir raporter[1] ce qui ſe trouve dans les anciens, pour en laiſſer le jugement aux lecteurs.] 1.

Philg l.2.c 9.p. 472.c.d| Codi. ori.C.p.39.b.

Codi.ori.C.p.8. 'En meſme temps qu'on travailloit à l'enceinte de la ville, Conſtantin faiſoit faire audedans un grand nombre d'edifices. p.7.9|Soz l.2.c. 3.p.444.445| Zoſ.l 2.p 687.a| Chr.Al p.662-666. 'Il y fit baſtir un palais qui approchoit de celui de Rome, des places publiques, des fontaines, un cirque, & tous les autres embelliſſemens qu'on ſe peut imaginer, comme on le peut voir dans Sozomene, Zoſime, la chronique d'Alexandrie, [& pluſieurs autres anciens & modernes, particulierement dans Gilli, & dans la Conſtantinople de Mr du Cange.] 'Codin le fait auteur du grand port, qu'on appella depuis le port de Julien. [a] On parle beaucoup des thermes ou bains de Zeuxippe, 'qui eſtoit le nom que ceux de Thrace donnoient au ſoleil [depeint dans un char.] Ces thermes avoient eſté baſtis par Severe: 'mais Conſtantin [b] les augmenta, & les embellit beaucoup. [b] Les nouveaux Grecs diſent auſſi bien de choſes d'une colonne de porphyre apportée de Rome, au haut de laquelle eſtoit une ſtatue de Conſtantin avec des inſcriptions, "par leſquelles ce prince recommandoit ſa ville à J. C. Cette ſtatue tomba du temps d'Alexis Comnene. 'L'opinion commune & generale du peuple de Conſtantinople, eſtoit que Conſtantin y avoit fait mettre une partie de la vraie Croix. [Et c'eſt ce qui pourroit rendre plus excuſable ce que dit Philoſtorge,] 'qu'on y faiſoit des prieres, qu'on y allumoit des cierges, qu'on y faiſoit bruler de l'encens, qu'on y demandoit [à Dieu] la delivrance des maux dont on eſtoit affligé ou menacé, & que les Chrétiens y celebroient meſme des ſacrifices. 'Mais Photius traite tout cela

Codi.ori.C.p. 28.29. [a] Chr.Al.p.664. p.620.

p.664|Codi p.9 d. [b] Bar.330.§15-17| Heſy.de Con.p. 29.d.

αὐτοκράτορα.

Soer.l.1.c.17.p. 47.b.c.

Phiſg.l.1.c.18. p.23.

p.22'n.p.91.

Al l.bib P.1.3.P. 190

1. Nous ne rapportons point le ſonge que luy attribue S. Aldhelme, fondé ſur ſon batteſme par S. Silveſtre.

d'impoſture

L'an de J.C. 330, de Constantin 24, 25.

d'impoſture & d'impieté : [& l'on n'en peut pas juger autrement,] ſi tous ces honneurs ſe raportoient à la ſtatue de Conſtantin comme le pretendoit Philoſtorge. 'On ne trouve rien de cela dans les autres anciens auteurs, 'quoiqu'on voie en general qu'on rendoit de grands honneurs à une ſtatue de Conſtantin.

n.p.93.94. Thdrt l.1 c.32.p. 583.b[Chr.Al.p. 664.666.

'Ce prince fit auſſi baſtir à Conſtantinople de fort grandes maiſons, qu'il donna enſuite à diverſes perſonnes de qualité qu'il avoit fait venir partie de Rome, partie des autres provinces. 'Les nouveaux Grecs diſent qu'ayant envoyé les principaux de Rome à la guerre contre les Perſes, il leur fit baſtir durant ce temps là des maiſons toutes ſemblables à celles qu'ils avoient à Rome, y fit venir leurs femmes, leurs enfans, & toute leur famille : Et quand ces officiers furent revenus de la guerre au bout de ſeize mois, il leur fit un feſtin dans le palais, & enſuite les fit conduire chacun dans ſa nouvelle maiſon, où ils ſe trouverent ſans y penſer au milieu de leur famille, comme s'ils euſſent été chez eux à Rome. [Cela ſent tout à fait la fable & la réverie, auſſibien que les noms barbares pour la pluſpart qu'on donne à ces officiers : & je ne croy pas qu'on puiſſe ſoutenir qu'il y ait eu ſous Conſtantin une guerre de ſeize mois contre les Perſes.]

Soz.l.2.c.3.p. 444.d[Heſy.p. 29.d. Codi.esi.C.p.10

'Conſtantin ne trouvoit pas aſſez d'architectes pour tant de baſtimens qu'il entreprenoit. C'eſt pourquoi il s'adreſſa en 334 à un officier nommé Felix, qui pouvoit eſtre Prefet d'Italie, & luy manda de porter les jeunes gents de l'Afrique à étudier l'architecture, ordonnant pour cela des gages honneſtes à ceux qui l'enſeigneroient, & quelques privileges à ceux qui l'étudieroient. 'Mais on ſe plaint que les ouvrages qu'il fit faire durerent peu, parce qu'ils furent faits avec trop de precipitation, Conſtantin ne demandant qu'à faire promtement achever les choſes, afin d'avoir le plaiſir de les voir faites. 'On voit cet empreſſement dans une loy, où il veut que les Gouverneurs luy mandent non qu'ils ont commencé des edifices publics, mais qu'ils les ont achevez. [Il ne faut donc pas s'étonner ſi l'egliſe des Apoſtres, qui ne fut achevée au pluſtoſt qu'en 337, tomboit déja 20 ans aprés.]

Cod.Th.15.t.4. l.1.p.49[n.p.50. 2. Themi.or 3.p. 47.c[Soz l.2.p. 687.d. Bar.324. § 103. 104.

ARTICLE LXV.

Conſtantin donne des revenus & d'autres graces à Conſtantinople : Il la ſanctifie par la Croix.

[CONSTANTIN ne ſe contentant pas de ce qu'il avoit pu faire pour orner Conſtantinople,] 'aſſigna des revenus perpetuels pour entretenir ou augmenter les baſtimens & les embelliſſemens de la ville.

Soz.l.2.c.3.p. 444.d.

Themi or 3.p. 48.a

'Afin de la peupler, il attiroit ceux des autres pays par les largeſſes qu'il leur faiſoit en terres & en argent. [a]Il ordonna dans le meſme deſſein que ceux qui auroient des fonds de terres dans l'Aſie, dans le Pont, [& ſans doute auſſi dans la Thrace,] n'en pourroient diſpoſer, ni les laiſſer meſme à leurs heritiers, s'ils n'avoient une maiſon dans Conſtantinople. Cela dura juſques à l'an 438, que Theodoſe le jeune oſta cette ſujetion pour l'Aſie & pour le Pont, la ville eſtant alors tres peuplée. 'Des devant ce temps là elle l'eſtoit tellement, qu'à peine tout ce qu'on y amenoit d'Aſie, de Syrie, de Phenicie, & d'Egypte, pouvoit ſuffire pour la nourrir, au lieu qu'auparavant elle nourriſſoit les autres pays. [Il ſembloit que] 'Conſtantin euſt deſerté toutes les autres villes pour la remplir.

a Cod.Th.1.6. nov.p.7.1.

Eun.c.4.p.36.

p.34|Hierchr.

'Il aſſigna certains impoſts pour ſervir à la nourriture du peuple, [b]à qui l'on donnoit du pain, de la viande, de l'huile, & d'autres ſortes de nourritures autant qu'il en avoit beſoin : ce qui a duré beaucoup de ſiecles apres luy. [c]Il faiſoit diſtribuer par jour pres de 80 mille [boiſſeaux] de blé qu'on apportoit d'Alexandrie. Conſtance irrité contre la ville en retrancha plus de la moitié. 'Mais Theodoſe I. ajouta meſme depuis à ce que Conſtantin avoit ordonné, [à cauſe que la ville eſtoit augmentée.] Cette diſtribution ſe faiſoit en blé juſqu'à Theodoſe II, qui ordonna qu'elle ſe fiſt en pain. Elle eſtoit attachée aux maiſons afin qu'on euſt plus de ſoin d'en baſtir, & de les entretenir. 'C'eſt pourquoi on y comprit auſſi [d]quelques corps des gardes du Prince, afin qu'ils contribuaſſent auſſi à l'augmentation de la ville ; & Theodoſe I. ordonna que ceux de ces corps qui n'auroient point de maiſons en ſeroient privez. 'Cette diſtribution commença à ſe faire le 18 de may 332.

Soz.p.444.d| Zoſi 2.p.687.c.

b Cod.ori.[illegible].p. 8.a| Philg. l.2.c. 9.p.471.d.

c Socr l.2.c.13. p.90.d.

Cod.Th.14.t. 16.l.2 p.235|t.17. l.14.p.253.

t.17.l.1.p.238.

l.9.11.13.p.249. 251.

d *ſcholas ſexatariorum.*

Chr Al.p.666.

'Ce fut en faveur de la ville de Conſtantinople, qu'il accorda en 334 beaucoup de privileges [e]à ceux qui negocioient par mer

Cod.Th.13.t.5. l.7.p.63.

e *naviculariis*

dans l'Orient, 'ne laiſſant plus que l'Afrique pour nourrir Rome. p.54 65.

'Le ſoin que Conſtantin prit de cette ville dont il eſtoit le fondateur, s'étendit juſques aux morts. [a]Car afin qu'on leur puſt rendre gratuitement les derniers devoirs de la ſepulture, [particulierement aux pauvres,] 'il fit un corps de 950 perſonnes ou familles priſes de divers métiers, qu'il donna pour cela à l'egliſe cathedrale, en les dechargeant de toutes ſortes d'impoſitions. 'On les appelloit *Decani*, & *Lecticarii*, [peuteſtre parce qu'ils eſtoient diviſez par dizaines,] dont chacune avoit une biere ou littiere pour porter les corps. 'On croit que ce ſont ceux que l'on commença ſous Conſtance à appeller Copiates, c'eſt à dire des Clercs deſtinez au travail: car on leur donne ordinairement rang parmi les Clercs même avant les chantres. On les a auſſi nommez Foſſoyeurs, à cauſe qu'ils avoient le ſoin de faire les foſſes pour les morts. Il paroit par une loy de l'an 357, qu'il y avoit à Rome de ces Copiates: On le voit de meſme des Gaules ſous Honoré. [Mais leur nom qui eſt tout grec, fait juger qu'ils venoient originairement de l'Orient, & peuteſtre de l'établiſſement que Conſtantin en avoit fait dans ſa nouvelle ville.] 'Ainſi ce prince pourra eſtre conſideré comme le premier auteur des compagnies de pieté qui ſe ſont formées depuis pour honorer, en prenant ſoin des funerailles des morts, [non ſeulement la nature humaine dans toutes ſortes de morts, comme on le peut preſumer de ceux de Conſtantinople, mais encore l'eſperance de la reſurrection, & J. C. reſidant dans ſes membres, quand ils rendent ces devoirs aux enfans de l'Egliſe Catholique.]

'Les hiſtoriens diſent que Conſtantin enrichit ſa ville de beaucoup d'ornemens qu'il avoit tirez des autres, ſans excepter Rome meſme: & S. Jerome ne craint pas de dire qu'il la revétit des depouilles de preſque toutes les villes. 'Entre ces ornemens eſtoient non ſeulement les richeſſes tirées des temples des idoles, mais comme nous avons dit, les idoles meſmes les plus reverées de l'antiqnité payenne. 'Zoſime en marque quelques unes. [b]Mais ces dieux pretendus y furent apportez comme des ennemis vaincus, pour ſervir à orner le triomphe des vainqueurs, & plutoſt pour y eſtre moquez que pour y eſtre adorez. [c]Car plus Conſtantin aimoit cette ville qu'il avoit fondée, plus il s'efforça de la rendre ſainte, & de la conſacrer tout à fait à Dieu. C'eſt pourquoi il la purifia de toutes les ſouillures de l'idolatrie. Il

Cod. J nov. 43. p. 222. a nov. 59. p. 262.

ἐγγαστρίων. p. 259. 262.

43 p. 222.

Cod. Th. 5. p. 51 Pagi, 357. § 18.

&c. Bar. 336. § 76.

Cod. 1. 1. C. p. 2. d.

Hier. chr.

Cod. p. 8. a. Lib. de templ. p. 9.

Zoſ. l. 2. p. 657. a. b.

b Bar. 330. § 61 Eut. v. Conſt. l. 3. c. 54. p. 510. 511.

c Eut. v. Conſt. l. 3. c. 48. p. 507. c] Socr. l. 1. c. 16. p. 41. d] Cod. 1. p. 2 b] 37. d Aug. l. 1. c. 3. p. 146. g civ. l. 1. c. 25. p. 41. b.

Note 59.

en oſta toutes les idoles, & de leurs temples en fit des egliſes de Martyrs. L'on n'y voyoit nulle part ni ſtatue adorée dans des temples, ni victime immolée ou brulée ſur les autels, ni jour feſté en l'honneur des demons, ni aucun autre exercice de la folle religion des payens. Soz.l.2.c.3.p. 445.c. 'Ainſi on peut dire que Conſtantinople ne fut jamais profanée par le culte des demons, hors le peu de temps que regna Julien.

[On y voyoit au contraire reluire partout des preuves de la foy de ſon fondateur.] Euſ.v.Conſt.l.3. c.49.p.505.a. 'Car dans la principale ſale du palais, Conſtantin fit mettre au milieu du plat-fond une Croix toute de pierreries fort riches, & enchaſſées dans de l'or. Codi.ori.C p. 16.c.d. 'On voyoit dans la grande place une ſtatue de Conſtantin, une autre de Ste Helene, & une Croix au milieu avec cette inſcription; *J. C. ſeul ſaint & ſeul Seigneur, pour la gloire de Dieu [ſon] Pere.* P.17.b[99.d. 'Dans un autre endroit de la meſme place eſtoit une figure de la Croix que Conſtantin avoit vue dans le Ciel: elle eſtoit couverte d'or. Cang. le C. l.1. p.72-73. 'Il y avoit à Conſtantinople auſſi bien qu'à Rome un lieu qu'on appelle le Mille, parce que c'eſtoit de là qu'on contoit les milles des chemins. Codi.p.20.a. 'L'on voyoit auſſi en cet endroit des ſtatues de Conſtantin & d'Helene qui portoient une Croix. Euſ.v.Conſt.l.3. c.49.p.507.d. 'Conſtantin fit orner les fontaines publiques de figures de bronze couvertes d'or qui repreſentoient le bon paſteur, & Daniel au milieu des lions. Codi.p.40.a. 'Les nouveaux Grecs diſent qu'il fit mettre en un endroit une ſtatue de J. C. qui eſtoit d'airain.

χρυσίμπλα-τον.

ARTICLE LXVI.

Des egliſes baſties à Conſtantinople par Conſtantin.

Euſ.v.Conſt.l.3. c.48.p.507.b.c. 'CONSTANTIN embellit cette nouvelle ville de quantité d'Egliſes tres grandes & tres magnifiques, tant pour la ſanctifier que pour honorer les ſaints Martyrs [dont les reliques y repoſoient.] Socr.l.1.c.16.p. 45.d. Il y en avoit & dans la ville & au dehors. 'Entre les premieres Socrate en nomme deux, celle de Ste Irene, & celle des Apoſtres. [Comme le mot d'Irene dans le grec ſignifie la paix, il eſt difficile de dire ſi cette egliſe portoit le nom d'une Ste Irene, ou le titre de la Paix, de meſme qu'il y en avoit une autre appellée la Concorde; & de la maniere dont Socrate 1. l.1.c.16 p.94.a. b. s'exprime, le dernier paroiſt auſſi vraiſemblable.] 'Conſtantin n'en fut pas le premier fondateur; mais d'une ancienne

ἐν πανσίμοις οἰκίαις. Et en un autre endroit, ἐν τῇς οἰκίας ἐπαύλῳ.

egliſe qui eſtoit fort petite, il en fit une fort grande & fort belle. 'Il paroiſt que c'eſtoit la grande egliſe & la cathedrale de la ville, [a]juſqu'à ce que Conſtance fit baſtir tout auprés celle de Sainte Sophie. 'On la ſurnommoit l'ancienne pour la diſtinguer d'une autre egliſe de Ste Irene pres de la mer, rebaſtie vers l'an 460 par Saint Marcien. On peut voir dans Mr du Cange le reſte de ce qui peut regarder cette egliſe.

Cang de C.l.4. p.127 [a] Socr.p 94.a. Cang.p.145.146.

'Euſebe décrit amplement l'egliſe des Apoſtres que Conſtantin fit baſtir auprés du palais. [a]Elle eſtoit en forme de croix [b]toute couverte de cuivre doré. [c]Conſtantin la fit baſtir pour y eſtre enterré, afin dit Euſebe, de participer apres ſa mort aux prieres qui s'y feroient en l'honneur des ſaints Apoſtres. [d]On l'y enterra en effet, & les autres Empereurs aprés luy; non dans l'egliſe meſme, mais dans des galeries, & dans des mauſolées particuliers qui eſtoient autour. [e]Les Eveſques de la ville y eſtoient auſſi enterrez; le ſacerdoce [de J. C.] ne meritant pas moins d'honneur, dit Sozomene, que la dignité imperiale, ſurtout dans les lieux ſaints où il tient meſme le premier rang. 'Conſtantin n'acheva ce ſemble de la baſtir, & ne la dedia qu'en 337 aprés Paſque, à l'extremité de ſa vie. [f]Elle merita encore davantage d'eſtre appellée l'egliſe des Apoſtres depuis que Conſtance y eut fait apporter les reliques de S. André, de S. Timothée, & de S Luc: [& c'eſt ſans doute pour cela que] 'S. Gregoire de Nazianze la releve audeſſus de tant d'autres egliſes magnifiques qui eſtoient le plus grand ornement de Conſtantinople. 'On peut voir dans Mr du Cange beaucoup de remarques ſur l'egliſe des Apoſtres.

Euſeb.v.Conſt.l.4. c.58.59.p.555.556. [a] Naz.car.10 p. 79.a. [b] Euſ.p.555 d. [c] c.60 p.556. [d] Cang de C.l. 4.p.108-110. Chry.t 5.or 65. p.741.a. Bar.336. § 74. [e] Cang p.121. Soz.l.2.c.34.p. 496.c.

Euſe.c.58.60.p. 555.d.556.b. [f] Cang.p.105. 106.

[Codin & d'autres nouveaux Grecs marquent beaucoup d'autres Egliſes baſties à Conſtantinople par Conſtantin Mais nous n'oſons pas nous arreſter à ces auteurs,] 'qui meritent tres peu de croyance. [Il eſt neanmoins aiſé de les en croire] 'pour celle de S. Acace Martyr [de Conſtantinople,] puiſqu'elle eſtoit certainement des le temps de Conſtance: '& Euſebe nous aſſure qu'il a baſti de grandes egliſes des Martyrs dedans & dehors la ville. 'Nous avons l'autorité de Theophane pour luy attribuer l'egliſe de S. Moce. 'Quelques uns diſent que c'eſtoit un ancien temple d'idoles, dont il prit la moitié pour la conſacrer à J.C, & y faire tranſporter les reliques de S. Moce. 'On voit par la deſcription de Conſtantinople faite ſous Arcade, qu'il n'y avoit encore alors que 14 egliſes dans la ville.

P.105. Socr.l.2 c.38.p. 145.b.c. Euſ.v.Conſt.l.3. c.48.p.507.b.c. Thphn.p 18.d. Codi.ori.C.p. 33.b.37.d. Cang de C.l.3. p.2.

V. la perſ. de Dioclet. n. 559.

'Entre les egliſes qui eſtoient hors de la ville des le temps de

Soz.l.2.c.3 p. 445.446.

 L'an de J. C. 320, de Conſtantin 24, 25.

Conſtantin, celle de S. Michel eſtoit la plus connue & de ceux du pays & des etrangers, à cauſe des apparitions & des miracles qui s'y faiſoient. Sozomene proteſte y avoir eprouvé en ſa propre perſonne la vertu de Dieu, & il raporte encore la gueriſon
p.446.c.d. miraculeuſe de deux perſonnes de ſa connoiſſance. 'L'un d'eux nommé Probien qui eſtoit un medecin de la Cour voulant embraſſer la religion Chrétienne, & ne pouvant encore entre dans ce qu'on lui diſoit que la Croix [& la mort de J. C.] eſtoit la cauſe du ſalut de tous les hommes, il eut une viſion dans cette egliſe, où en lui montrant une des Croix qui eſtoient ſur l'autel, on l'aſſura que depuis que J. C. avoit eſté crucifié, ni les hommes ni les anges meſmes n'avoient rien fait pour l'avantage
p.445.d. & le bien des hommes' que par la puiſſance de la Croix. 'Cette egliſe de S. Michel eſtoit à" deux petites lieux de la ville par la mer. qui eſtoit le chemin le plus court, en un lieu nommé d'abord Heſties, & qui porta enſuite le nom de Saint Michel. 'Le quartier s'appelloit l'Anaple, & encore Soſthene, [peuteſtre à cauſe des miracles qui s'y faiſoient.] 'Theophane & d'autres Grecs poſterieurs diſent poſitivement que Conſtantin la baſtit. 'Cedrene aſſure qu'il y eut des viſions, & y entendit des voix du ciel; [ce qui ſe peut appuyer par Sozomene,] 'qui parle de l'egliſe de S. Michel à l'occaſion de quelques apparitions par leſquelles il dit que Dieu anima le zele de Conſtantin, en témoignant l'agréer, & donner aux hommes pour leur ſanctification & pour leur ſalut les lieux où ce prince avoit elevé des maiſons de prieres.

Cang. de C. l. 4. p. 187.
Thphn. p. 18. d] Codi. ori C. p 57 d.
Cedr. p. 284. c.
Soz. p. 445. c.
ααῖο. 35 ſtades.

[Ce n'eſtoit ni par magnificence, ni par un ſimple mouvement de devotion,]'que Conſtantin ſe portoit à baſtir de nouvelles egliſes dans Conſtantinople; mais parce que le Chriſtianiſme s'y augmentoit beaucoup, & qu'un grand nombre de perſonnes y avoient embraſſé la foy. C'eſt ce qu'il nous apprend luy meſme dans une lettre qu'il écrivit à Euſebe de Ceſarée,
p. 544. 'pour le charger de faire tranſcrire promtement pour ces nouvelles egliſes, 50 volumes de l'Ecriture, par les meilleurs copiſtes & les plus exacts qu'il pourroit trouver, & de les luy envoyer par un de ſes Diacres ſur deux chariots du public qu'il luy fit donner pour cela. Il luy fit auſſi fournir de ſon epargne tout ce qui eſtoit neceſſaire pour cette depenſe.

Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 36. p. 543. d.

ARTICLE LXVII.

Conſtantinople dediée ſolennellement, eſt appellée la nouvelle Rome, & egalée à l'ancienne.

'THEOPHANE fait commencer la fondation de Conſtantinople des le temps du Concile de Nicée[en 325.]D'autres["avec plus d'apparence]la mettent en 328,[& c'eſt l'opinion la plus ſuivie par les perſonnes habiles.]'Selon une date aſſez exacte que nous trouvons dans Codin, il faut dire que le mécredi 26 novembre 329, on poſa les fondemens des murailles qui devoient fermer la nouvelle ville du coſté de l'Occident [& de la terre ferme de la Thrace, tout le reſte eſtant environné de la mer.]On haſta tellement cet ouvrage, comme on le lit au meſme endroit, qu'il fut achevé en peu de mois, avec beaucoup d'autres baſtimens que l'on fit en meſme temps dans la ville. 'Ainſi des le lundi 11 may de l'an 330, & en la 25e année de Conſtantin, on fit la ſolennité de la dedicace de la ville. [a]Zonare, Cedrene, & divers autres apres eux diſent qu'elle fut dediée à la Ste Vierge; [b]c'eſt à dire pour parler exactement, qu'elle fut dediée à Dieu en memoire[& ſous l'invocation]de la Ste Vierge; la dedicace & la conſecration d'une choſe, faiſant, dit Baronius, une partie du culte qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul, ſelon ce que dit ſouvent S. Auguſtin, que les egliſes des chrétiens ne ſont dediées qu'à luy. 'Euſebe dit que Conſtantin par les egliſes qu'il baſtiſſoit dans Conſtantinople, la conſacroit au Dieu des Martyrs. 'Ce qu'on peut ajouter à cela, c'eſt que dans les ſiecles ſuivans, la Ste Vierge a eſté conſideré comme la patrone & la protectrice de la ville. 'Les nouveaux Grecs diſent auſſi qu'elle fut dediée par les Peres du Concile de Nicée, qui eſtoit fini cinq ans auparavant.["Saint Alexandre eſtoit alors Eveſque de Conſtantinople.]

NOTE 60.

V. ſon titre.

Thphn.p.17.b. Chr.Al.p.662. Codi.ori.C.p.8. c.d. d'Idat|Chr.Al. p.664|Cang. de C.l.1.p.27|Heſy p.29.d|Not.epo. p.148.c.| [a]Cang.de C.l. 1.p.30.31. [b] Bar.330.§ 4. Euſ.v.Conſt.l.3. c.48.p.507.b.c. Cang.p.31.32. p.32.

'Quelques Grecs modernes diſent que la feſte de cette dedicace dura 40 jours, & que Conſtantin pour en augmenter la joie, diſtribua aux peuples une grande quantité de vivres.[Comme il vouloit que cette ſolennité fuſt commune à tout le monde,] 'il y fit celebrer les jeux du cirque; ce qui ſe continua le meſme jour 11 de may durant quelques ſiecles. Les loix des Empereurs ordonnoient de ceſſer ce jour là toutes les procedures judiciaires, & l'Egliſe de Conſtantinople l'honoroit auſſi par une ſo-

Codi p.25.a|29.

Ib|Cang.p.29.

L'an de J.C. 330, de Conſtantin 24, 25.

lennité plus ſainte, comme on le voit par les livres de ſon office.

Codi.ori.p.25.a| Cang.p.32.33. 'Ce fut apparemment dans cette dedicace meſme que Conſtantin donna à cette ville le nom de Conſtantinople, ou ville de Conſtantin qui ſe trouve dans pluſieurs de ſes medailles, & dans une loy du 29 novembre de cette année meſme. 'Il luy donna encore le nom de ſeconde Rome, [a]ou de nouvelle Rome ſelon d'autres. [b]Il luy attribua ce dernier titre par une loy qu'il fit graver ſur une colonne de pierre, poſée en un lieu public nommé le Stratege. 'Non ſeulement il luy donnoit le nom de ſeconde Rome, mais il vouloit encore qu'elle fuſt egale à l'ancienne, '& qu'elle euſt les meſmes droits & les meſmes prerogatives. [c]Il luy ſoumit tout l'Empire d'Orient, dit Sozomene, juſques aux villes qui ſont ſur le Danube, & à Duras, [c'eſt à dire toute l'Illyrie orientale au moins,] & la Libye Cyrenaïque.

p.33.34|Socr.l.1. c 16 p 45.c.d. a Soz.l.2.c 3.p. 444.d &c. b Socr.p.45 d. c. Cod.Th.16.t.2. l.45.p.89|Soz.p. 444.b. c Soz.p.445.a.

'Il luy donna ce qu'on appelloit le droit Italique, c'eſt à dire les meſmes exemptions de tribut dont jouiſſoit l'Italie, & le droit de ſe ſervir des meſmes reglemens & des meſmes coutumes, à quoy Procope qui ſe rendit maiſtre de la ville en 365, ayant changé quelque choſe, Valens la rétablit dans les meſmes droits.

l.7.c.9.p.715.a| Cod Th 14 t.13. l 1.p.220-223. Soz.l.7.c.9.p. 715.a.

'Le peuple y eſtoit diviſé [en Curies, en tribus, & en quatorze regions] comme à Rome, & eſtoit gouverné par les meſmes magiſtrats. 'Conſtantin y eſtablit auſſi un Senat ['gouverné par des Proconſuls,] avec les meſmes prerogatives que celui de Rome, [d]& la ſepara de la province d'Europe, & de la metropole d'Heraclée: Il y mit le ſiege du Prefet du Pretoire d'Orient. La chronique d'Alexandrie dit qu'il y établit auſſi un Prefet de la ville: 'mais cela ne ſe fit qu'en 359 ſous Conſtance: ['Et ce ne fut peuteſtre auſſi qu'en ce temps là qu'on la tira de la juriſdiction du Gouverneur de la province d'Europe. Je ne croy pas non plus qu'il faille commencer des le temps de Conſtantin, ce qu'on voit s'eſtre pratiqué depuis, que des deux Conſuls l'un eſtoit à Conſtantinople, & l'autre à Rome.] Themiſtius dit meſme que juſqu'aprés l'an 350, le Senat de Conſtantinople eſtoit ſi peu de choſe, qu'on regardoit plutoſt comme une peine que comme un honneur d'en eſtre membre. Il loue Conſtance de l'avoir fort relevé. 'Et neanmoins dans une autre diſcours, il avoue que du temps de Theodoſe, ces Senateurs qu'on qualifioit auſſi bien que ceux de Rome, *Patres conſcripti*, n'avoient rien de digne des grands titres qu'on leur donnoit. C'eſt pourquoi il prie Theodoſe d'augmenter leurs honneurs, & meſme leurs biens qui eſtoient

l 2.c.3.p.445.a| Cod.Th t.5.p. 222.2. d Chr.Al.p.566. Cang.de C l.1. p 36.37. Themi.or 3.p. 48.a. or.14.p 183.b.c.

V. S Acace note 1.

V. Conſtance § 10, 50.

eſtoient aſſez mediocres. 'Un auteur l'appelle un ſenat du ſecond ordre, dont les Senateurs avoient un titre inferieur à ceux de Rome. Julien croit auſſi donner un grand eloge à Conſtantin, en diſant qu'en moins de dix années [qu'il regna depuis qu'il eut commencé à baſtir Conſtantinople,] '& durant leſquels il s'appliqua tout entier à l'embellir, ſelon Zoſime, il l'avoit miſe autant audeſſus des autres villes, qu'elle eſtoit audeſſous de celle de Rome.

Amm.an.p.476 a. Juli.or.1.p.14. Zoſ.l.5.p.687.c.d. a Juli.or.1.p.14.

'Mais les autres Empereurs, qui y firent preſque tous leur reſidence ordinaire, travaillerent tellement à l'augmenter, 'qu'enfin le deſir de Conſtantin fut accompli: & meſme environ cent ans aprés ſa fondation, [a] elle l'emportoit ſur Rome, s'il en faut croire Sozomene, & pour les richeſſes, & pour le nombre des habitans. 'Quoiqu'elle euſt eſté beaucoup augmentée depuis Conſtantin, on avoit cependant peine à y trouver place & dans les maiſons & dans les rues. Il fallut baſtir juſque dans la mer ſur des pilotis, aſſez de maiſons pour faire une grande ville. 'Sozomene attribue cet accroiſſement à la benediction que Dieu avoit donnée à la pieté du fondateur, & à la charité que les habitans avoient pour les pauvres, qu'ils aſſiſtoient meſme avec magnificence. Il ajoute que la religion y regnoit tellement que beaucoup de Juifs, & preſque tous les payens qui y venoient, s'y faiſoient Chrétiens.

Zoſ.p.689.c.d e. Soz.l.2.c.3.p. 441.a b. Zoſ.p.689.c.d.e. Soz.p.445 b.

V. S. Greg. de Naz. 547-53. [Nous parlerons "autre part du changement que l'agrandiſſement civil de la ville fit à l'égard de l'Egliſe.] 'On pretend tirer des anciennes medailles, que le Croiſſant a toujours fait la marque, & comme nous parlons aujourd'hui, les armes de Byzance & de Conſtantinople.

Themi.n.p.397.

1. *Claros vocavit.* [Ceux de Rome eſtoient appellez *Clariſſimi*. Mais où trouve-t-on ces *Clari*?]

2. 'Baronius ſoutient qu'il ſe trompe, & allegue la deſcription de Conſtantinople qui eſt dans la Notice. Bar.330 § 13.

ARTICLE LXVIII.

Conſtantin s'oppoſe aux exactions des officiers, fait baſtir l'egliſe d'Antioche & celle de Mambré.

INDICTION. IV. Idus &c. L'AN DE JESUS CHRIST 331, DE CONSTANTIN 25, 26.

'Baſſus, & Ablavius, Conſuls.

[ON croit que les Conſuls de cette année eſtoient tous deux Prefets du Pretoire. Car nous l'avons marqué d'Ablave,]

Cod. Th. t. 6. p. 35. '& on trouve un Baſſus Prefet du Pretoire depuis 327 juſques en 331. Godefroy le diſtingue de Septimius Baſſus qui avoit eſté Prefet de Rome en 317, où il fut auſſi Conſul juſques en 319, & enſuite Prefet du Pretoire juſqu'en 321. 'Evagre eſtoit auſſi cette année Prefet du Pretoire. 'Anice Paulin fut fait Prefet de Rome le 12 d'avril, & continué l'année ſuivante.

chr. p. 32. Buch. p. 239. Reim. p. 461.

Cod. Th. chr. p. 31. 'Conſtantin qui eſtoit à Conſtantinople le 30 decembre de l'année precedente, y eſtoit encore le 17 d'avril, le premier de novembre, & le premier decembre de celle-ci. Il fit un grand edit adreſſé à tous les peuples des provinces, pour empeſcher les vexations des juges, de leurs officiers, & des plus puiſſans d'entre les particuliers. Cet edit daté du premier d'aouſt fut affiché le premier ſeptembre à Conſtantinople: [ce qui donne lieu de croire que Conſtantin en eſtoit alors aſſez eloigné.] Il en fit un autre le premier de novembre adreſſé auſſi aux peuples des provinces, 'à peu pres ſur le meſme ſujet: Car c'eſtoit pour défendre ſur peine de la vie, les pilleries des greffiers, des portiers, & des autres grands & petits officiers des juges, qui ne veulent point s'acquiter de leurs fonctions ſi on ne leur donne de l'argent, & ne ſouffrent pas ſeulement ſans cela que l'on parle aux magiſtrats, dont le cabinet & les oreilles doivent eſtre egalement ouvertes & aux riches & aux plus pauvres. Il veut donc que tout le monde puiſſe ſe plaindre de ces concuſſions aux Gouverneurs meſmes, & s'ils ne rendent pas juſtice, 'aux Comtes des provinces, ou aux Prefets du Pretoire, afin qu'il en ſoit averti par eux, & qu'il puiſſe punir ces brigandages comme ils le meritent.

Bar. 331. § 14.

1.

Cod Th. t. 1. p. 40. t. 1. p. 94. 4 p. 107.

1. 'Godefroy promet d'éclaircir ce qui regarde ces Comtes des provinces, ſur le titre 12. du ſixieme livre du Code, où je ne voy point qu'il en diſe rien. 'Le titre 17 eſt des Comtes qui gouvernent les provinces: [& je n'y trouve rien non plus qui éclairciſſe la loy de l'an 331.]

L'an de J. C. 331. de Conſtantin 25, 26.

'Euſebe aprés avoir parlé de la fondation de Conſtantinople, dit que Conſtantin travailla auſſi à embellir toutes les principales villes des provinces par les egliſes qu'il y fit baſtir, particulierement à Nicomedie, où il en fit faire une extremement grande.[Je ne ſçay ſi c'eſt]'cette baſilique ancienne qu'un auteur payen du temps de Conſtance met comme le plus grand ornement de cette grande ville,& que Conſtantin avoit baſtie à la place d'une autre qui avoit été brulée du tonnerre. 'A l'egliſe de Nicomedie Euſebe joint celle d'Antioche qui eſtoit encore &c. une piece toute ſinguliere"& pour ſa grandeur & pour ſa beauté. Elle eſtoit en octogone, extremement exhauſſée,& enrichie de *Dominicum.* quantité de dorures, 'd'où vient qu'on la nommoit le"Dome d'or.'Le cloiſtre & les maiſons qui l'environnoient,enfermoient encore un fort grand eſpace. 'Conſtance le ſecond des fils de Conſtantin, eut l'intendance de ce baſtiment du vivant meſme de ſon pere,aprés la mort duquel il le fit dedier l'an 341,'dix ans aprés qu'on en eut poſé les fondemens, ſi nous ſuivons Socrate. [Ainſi il n'aura eſté commencé qu'en 331,]quoique S. Jerome le mette des 328.'Ce furent là les principales egliſes que Conſtantin fit baſtir[dans l'Orient.]

Euſ.v.Conſt l 3. c.50.p 508.a.b| tric.c.9.p.629.c. d.

Goth geo.p.29.

Euſ.p.508.b.c| 629.630.

Hier.chr. huſ.p.508 e.

Soz.l.3.c.5.p. 501.c.

Socr.l.2.c.8 p. 84.c.

Euſ.c.51 p.508. d.

'S. Gregoire de Tours parle d'une tres belle egliſe de la Ste Vierge, baſtie par Conſtantin, & raporte un miracle qu'on diſoit eſtre arrivé dans ſa conſtruction.[Je voudrois qu'il nous euſt marqué plus particulierement ſi ce n'eſtoit point la cathedrale d'Epheſe qui eſt la ſeule que nous ſachions avoir porté le nom de la Ste Vierge juſqu'en l'an 431.

Gr.T.gl.M.c 9. p.21,22.

'Il y avoit alors dans la Paleſtine, à trois quarts de lieues d'Hebron,un lieu appellé le Terebinthe,à cauſe d'un arbre de cette eſpece qu'on y voyoit,[a]auſſi ancien que le monde, ſi l'on en euſt voulu croire le peuple. [b]D'autres s'imaginoient que &c. c'eſtoit"le baſton d'un des Anges qui eſtoient apparus à Abra- 1. ham. [c]C'eſt au meſme lieu qu'eſtoit[1]le Cheſne de Mambré ſi celebre dans l'Ecriture par la demeure d'Abraham,& par l'apparition des Anges qui luy promirent la naiſſance d'Iſaac; & ce cheſne s'y voyoit encore alors: de ſorte que le lieu s'appelloit *ad querc.* auſſi"le Cheſne de Mambré.'On y voyoit les trois Anges repreſentez en peinture, celui du milieu plus grand que les deux autres.'Ce lieu avec les Anges & le Terebinthe meſme,eſtoit fort reveré par les peuples du pays, mais ſans qu'ils ſceuſſent pourquoi, & avec beaucoup de ſuperſtitions, ou plutoſt avec des

Euſ.n.p.233 1.b| dem.l 5.c.9.p. 234.c|Soz.l.2.c. 4.p.447.b.

a Joſ.bel.l.5.c. 7.p.895.c.

b Euſt hex.p. 77.78.

c Euſ.v.Conſ.l. 3.c.53.p 509.c'n. p.233.2.b|Soz p. 447.b.

Euſ.n.p.233.1.b| dem.p.234 d.

c|v.Conſ.p.509. c.d|n.p.233 1 c| Euſt.p 77|n.p. 293.

1. Euſebe ſemble prendre le cheſne & le terebinthe pour la meſme choſe [Je ne ſçay pourquoi?]

Euſ dem p.233 c| 234.c.

ſacrileges: car on y avoit dreſſé un autel profane au pié du Terebinthe, & quelques idoles.

Euſ.c.51.p.503. a b|Soz.p.448. b.

'Conſtantin fut averti de ce deſordre par les lettres de ſa belle-mere [a]Eutropie veuve de Maximien Hercule, [b]laquelle avoit embraſſé la foy,[& eſtoit apparemment alors dans la Paleſtine.]

a Euſ.in.p.232.2. c.

Ev.Conſ.p.509. a b.

[c]Conſtantin touché de la profanation de ce lieu ſaint, envoya ordre au Comte Acace & aux autres officiers qui eſtoient ſur les lieux, de bruler les idoles, d'abatre l'autel, d'empeſcher par des punitions ſeveres qu'on n'y commiſt plus aucune impieté, & d'y baſtir une Egliſe, afin qu'on y puſt tenir des aſſemblées non plus profanes, mais ſaintes. 'Il écrivit auſſi à Macaire de Jeruſalem & aux autres Eveſques de la Paleſtine, pour leur mander ſon deſſein, & leur faire en meſme temps quelque reproche de ne l'avoir pas averti d'un deſordre que la pieté de ſa bellemere n'avoit pu ſouffrir. Il leur recommanda de luy faire au moins ſavoir à l'avenir s'il ſe paſſoit encore quelque choſe en ce lieu contre le reſpect qui luy eſtoit dû, afin qu'il en fiſt une punition exemplaire. [Il eſt remarquable que cette lettre ne porte en teſte que le nom de Saint Macaire, & non celui d'Euſebe metropolitain, pour qui elle eſtoit neanmoins auſſibien que pour les autres de la province.

c c.11 12.p.508.d] 509.c.d.

c 12.p 509.b|Soz. p.448 b.c.

Euſ.c.41.42 p. 555-9.

'Les Eveſques & les officiers executerent[fort promtement] les ordres de Conſtantin: 'Car une relation de l'an 333, nous apprend qu'il y avoit déja à Mambré une fort belle egliſe que Conſtantin y avoit fait baſtir. 'S. Jerome en parle. Le Cheſne de Mambré[mourut ou fut abatu]ſous Conſtance, [d]& on ne voyoit plus du tems de S. Jerome que [e]quelques reſtes de ſon tronc. 'Il ſemble qu'il y avoit quelques cabanes qu'on pretendoit avoir eſté habitées par Sara[& par Abraham.] Hors cela le lieu eſtoit ſans logement.

Soz.p.448.c.d. Burd.itin.p.44. 1. Hier.l.heb.t.3. p.270 d. d ep.27.p.173.b. b|Soz.l 2.c.4.p. 448.a.

e veſtigia

[Mais la profanation de ce lieu ſaint, que Conſtantin avoit taſché d'abolir, ne laiſſa pas de continuer.] 'Tous les peuples voiſins rendoient encore au cinquieme ſiecle des honneurs ſuperſtitieux au Terebinthe. 'Dans la grande foire qui s'y faiſoit tous les ans en été [f]des le temps d'Adrien,]& où les Chrétiens, les payens, & les Juifs, venoient de fort loin, les uns pour trafiquer, les autres pour honorer Abraham & les Anges, chacun les honoroit [f]en ſa maniere, & les payens ſacrifioient meſme des beſtes aux Anges. 'Ils pratiquoient encore pluſieurs autres ſuperſtitions, particulierement [f]a l'égard d'un puits qu'on diſoit avoir eſté fait par Abraham.

Hier.l.heb p. 270.d.

Soz.l.2.c.4.p. 447.

V.les revoltes des Juifs §. 5.

f p.448.a

&c.

&c.

[La proximité du lieu nous fait remarquer] 'qu'on voyoit auſſi alors à Hebron un monument quarré de tres belles pierres, où repoſoient le corps d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, & des autres qui avoient eſté enterrez avec eux. 'Joſeph & S. Jerome parlent de ce monument. [a]Un ancien auteur l'appelle [b]une baſilique, où les Juifs entroient d'un coſté, & les Chrétiens de l'autre avec de l'encens. Il ajoute qu'on celebroit en ce pays là la feſte de Jacob & de David avec beaucoup de ſolennité le lendemain de la naiſſance de noſtre Seigneur; que les Juifs y venoient de tous les endroits de la Paleſtine, y apportoient des cierges, de l'encens, & d'autres preſens.

Bad.Itin.p.44. c.

Joſ.bel.l.c.7. p.895.c|rtier p. 270.d

&c.

a Euſ.n.p.233. 234.

ARTICLE LXIX.

S. Euſtathe depoſé : Edit contre tous les heretiques.

'C'Est aprés ce qui regarde le Cheſne de Mambré, qu'Euſebe met la deſtruction de quelques idoles, le tranſport de beaucoup d'autres à Conſtantinople, la demolition des temples d'Aphaque & d'Eges, & ce que fit Conſtantin pour la converſion de la ville d'Heliople. [Mais nous avons parlé de toutes ces choſes [b]en un autre endroit.]

Euſ.v.Conſt.l.3. c.54-58.p.510.

v.§ 55.

'Euſebe paſſe de là aux troubles de l'Egliſe d'Antioche, arrivez à l'occaſion de S. Euſtathe. [Car cette année fut extremement triſte à l'Egliſe par la depoſition & le banniſſement de trois illuſtres Eveſques. Saint Euſtathe d'Antioche, Aſclepas de Gaza, & S Luce d'Andrinople, dont le principal ou plutoſt l'unique crime eſtoit d'eſtre fort oppoſez aux impietez des Ariens. Ce fut le premier effet du credit qu'Euſebe de Nicomedie s'eſtoit acquis ſur l'eſprit de Conſtantin, s'il n'avoit eſté precedé d'un autre evenement auſſi faſcheux pour l'Egliſe, que fut le rappel de l'hereſiarque Arius, banni aprés le Concile de Nicée, & rappellé vers ce temps-ci, par les mauvais conſeils d'un Preſtre que Conſtancie veuve de Licinius avoit recommandé en mourant à Conſtantin ſon frere.

c.59.p.515.

Cette princeſſe peut donc eſtre morte vers l'an 329 ou 330.] 'Car on marque qu'elle ſurvéquit Ste Helene Conſtantin [apres avoir fait mourir ſon mari & ſon fils,] ne laiſſa pas de luy temoigner toute ſorte d'affection juſques à ſa mort; '& il donna ſon nom au bourg de Maiume dans la Paleſtine, lorſqu'il en fit une ville vers l'an 334. Euſebe releve ſa pieté: [mais c'eſt peut-eſtre

Ruf.l.10.c.11.p. 164.2.

Euſ.v conſt.l.4. c.38 p.544.d.

Philg.n.p.39. parce qu'elle eſtoit Arienne.] 'Car c'eſt l'idée que l'hiſtoire nous en donne.

Euſ.v Conſt.l.3. c.63 p.520.a. 'L'Egliſe d'Antioche ayant recouvré la paix, dit Euſebe, [ou pour parler plus veritablement, eſtant opprimée par les Ariens,] 'Conſtantin travailla à extirper les [autres] hereſies repandues dans l'Empire, & envoya des ordres aux Gouverneurs des provinces pour les chaſſer tous, ſi Euſebe n'exagere point,

b. '& pour faire une recherche de leurs livres. 'Il adreſſa auſſi un

c.64.p.522.c. c.63.p.521.c. edit aux heretiques meſmes pour les exhorter à embraſſer la penitence, & à chercher leur ſalut dans le ſein de l'Egliſe [Catholique. Euſebe nous en a conſervé une partie, où il ne parle

c.65.p.521.c.d. point de les chaſſer;] 'mais il y interdit abſolument toutes ſortes d'aſſemblées & aux heretiques & aux ſchiſmatiques, ſoit dans les egliſes & les lieux publics, ſoit dans des maiſons particulie-

p.522.a.b. res. 'Il ordonne que leurs egliſes ſeront données ſans delai aux Catholiques, & que les autres lieux [où ils ſe ſeront aſſemblez,]

c.64.p.520.d. ſeront adjugez au fiſc. 'Les Valentiniens, les Marcionites, les Paulianiſtes, les Cataphryges, & meſmes les Novatiens, [à qui il avoit permis en 326 d'avoir des egliſes,] ſont compris nommément dans cette loy; & les autres en general. [Il n'y parle pas des Ariens qu'il croyoit eſtre rentrez dans les ſentimens de l'Egliſe, ou qui eſtoient compris dans les termes generaux, ſi nous ne voulons pas qu'Euſebe ait oſté leur nom.]

c.66.p.522.c. 'Euſebe ajoute que les chefs des ſectes furent bannis, & que les autres demanderent à ſe réunir à l'Egliſe, intimidez par la crainte des menaces de l'Empereur, & ſurtout parce que dans la recherche qu'on avoit faite de leurs livres, on avoit decouvert que beaucoup d'entre eux s'adonnoient à la magie; [ce qui leur faiſoit craindre d'eſtre traitez encore plus rigoureuſement

d. que les autres.] 'Les Eveſques n'eurent pas de peine à recevoir dans l'Egliſe ceux qui n'en eſtoient ſeparez que par le ſchiſme, ſans avoir aucune opinion contraire à la foy. Pour les heretiques, on rejettoit bien loin ceux qu'on ne voyoit pas renoncer ſincerement à leurs erreurs, & on recevoit les autres aprés les avoir examinez quelque temps, & s'eſtre aſſuré de la ſolidité de leur converſion.

p.521.a. 'Euſebe aſſure qu'il ne reſta plus aprés cela aucune ſecte ni

Bar.325.§ 25. ſchiſmatique, ni heretique; 'Mais il n'eſt pas aiſé de l'en croire, puiſque nous trouvons encore dans la ſuite de l'hiſtoire beau-

Soz l.1.c.21.p. 413.b.c. coup de ſectes plus anciennes que cet edit. 'Sozomene ſe contente de dire qu'il les diminua beaucoup, parce que la liberté

L'an de J C. 331, de Conſtantin 25, 26.

de s'aſſembler & de s'animer les uns les autres, entretenoit les ſectes meſmes les plus foibles & les plus nombreuſes ; au lieu que cette liberté leur eſtant retranchée par l'edit, & les Eveſques veillant partout pour les empeſcher de le faire meſme en ſecret, ceux qui demeuroient endurcis dans l'hereſie eſtoient hors d'état de faire des diſciples & de laiſſer des ſucceſſeurs. 'Sozomene ajoute que les Cataphryges ſe conſerverent dans la Phrygie, parce qu'ils y eſtoient en fort grand nombre : 'p.494.a. & que l'edit fit encore peu de mal aux Novatiens, à cauſe de la conſideration qu'avoit Conſtantin pour la vertu [apparente] d'Aceſe leur Eveſque à Conſtantinople. Il pretend meſme que Conſtantin ſe relaſchoit beaucoup dans l'execution de l'edit, voulant faire plus de peur que de mal. p.493.d.

[Ce n'eſtoit pas par une ſimple deference à l'autorité de l'Egliſe, qu'il témoignoit de l'horreur pour les hereſies.] 'Il s'eſtoit inſtruit luy meſme fort exactement des dogmes & des ſuperſtitions des Manichéens & des autres ſectes ſemblables, à quoy il avoit employé l'induſtrie d'un nommé Strategе homme eloquent en grec & en latin : & ayant été ſatisfait de luy dans cette commiſſion, il luy donna le nom de Muſonien, & l'eleva dans les dignitez ; de ſorte qu'il arriva meſme à celle de Prefet du Pretoire d'Orient ſous Conſtance en 354. 'Les hiſtoriens louent en luy pluſieurs bonnes qualitez, mais l'accuſent d'avarice. 'Il appuyoit le parti des Ariens. [a]Libanius le loue beaucoup, & le fait originaire d'Antioche. [b]Il remarque en luy une grande paſſion pour eſtre loué, ou plutoſt pour eſtre flaté. Amm.l.15.p.56. 57. p.57[l.16.p.68.d Ath.ſol.p.8.8.b ap 2.p.754.d. [a]Amm.an p.99[&c. Cod.Th.t.6 p. 374. [b] Lib.vit.p.38. 39.

[c]Aprés l'edit contre les heretiques, Euſebe parle de diverſes liberalitez de Conſtantin, [d]entre leſquelles il faut remarquer la remiſe qu'il fit pour toujours du quart des contributions dont les terres eſtoient chargées. [e]Il fit auſſi faire un nouvel arpentage en faveur de ceux qui ſe plaignoient que dans ceux qu'on avoit faits ſous les princes precedens, [comme ſous Licinius,] on leur avoit conté plus de terres qu'ils n'en avoient. [c] Euſ.v.Conſ.l. 4.c.1.4.p.527. 528. [d] c.2.p.527.528. [e] c.3.p.528.

'Theophane marque ſur la 27e année de Conſtantin, que le palais de Nicomedie fut brulé du tonnerre. Thpha p.23.b.

ARTICLE LXX.

Les Romains défont les Gots en faveur des Sarmates; & enſuite les Sarmates meſmes.

INDICTION V. L'AN DE JESUS CHRIST 332, DE CONSTANTIN 26, 27.

Idat. & alii. *'Pacatianus, & Hilarianus, Conſuls.*

Col. Th. t. 6. p. 366. a. p. 376. 'ON croit qu'Hilarien Conſul en 332, eſt Mecilius Hilarianus dont nous avons parlé ci deſſus. [a]Pacatien avoit eſté Vicaire d'Angleterre en l'an 319, & il eſtoit cette année meſme Prefet du Pretoire d'Italie: il l'eſtoit encore en 334. 'Leonce & Maxime eſtoient auſſi Prefets du Pretoire en l'an 332. V. 57.

chr. p. 33. p. 33. 'Nous avons une loy du 12 avril datée de Marcianople capitale de la Meſie: Conſtantin y eſtoit ſans doute pour la guerre des Gots commencée des l'année precedente, ſelon Saint Jerome, [& à laquelle il faut peuteſtre raporter Zoſime, s'il y a quelque

Zoſ. l. 2 p. 687. c. choſe de veritable dans ce qu'il dit,] 'que les Taïfales nation Gothique ayant fait une irruption avec 500 chevaux, Conſtantin ſouffrit qu'ils vinſſent piller juſqu'à la porte de ſon camp: & au lieu de ſe mettre en bataille pour les combatre, il ſe tint heureux de ſe pouvoir ſauver par la fuite, aprés avoir perdu une grande partie de ſon armeé. [Zoſime eſt ſeul témoin de cet evenement nullement croyable.] 'Socrate dit bien auſſi que les Gots & les Sarmates firent des courſes ſur les terres de l'Empire: mais il aſſure que Conſtantin les vainquit. 'Pour ce que Zoſime ajoute que depuis que Conſtantin ſe fut mis à baſtir Conſtantinople, il ne réuſſit jamais dans aucune guerre, [il eſt nettement dementi par les autres hiſtoriens; mais ſurtout par Sozomene, & meſme par Libanius,] 'qui diſent au contraire que ce prince ſurmonta tous ceux qui oſerent luy faire la guerre.

Socr. l. 1. c. 18. p. 40. c.

Zoſ. p. 687. c.

Soz. l. 1. c. 8. p. 411. c. Lib. or 3. p. 117. a b.

Idat. Hier. chr. Amm. an. p. 476. a. 'C'eſt ce qui ſe vit cette année meſme. Car les Sarmates preſſez par la guerre que leur faiſoit les Gots, ayant imploré l'aſſiſtance de Conſtantin, ſes troupes entrerent dans leurs terres pour les ſecourir, y defirent les Gots le 20 avril de cette année, 'en firent perir pres de cent mille de faim & de froid, & obligerent [Ararie ou] Ariaric leur Roy de donner ſon propre fils en oſtage. L'Anonyme de Mr Valois attribue cet exploit au [jeune] Conſtantin Ceſar: '& Julien l'apoſtat dit qu'un des enfans de Conſtantin avoit aſſuré la paix du coſté des Gots par ſes victoires. [Mais la gloire

Amm. p. 476. a.

Juli. or. 1. p. 16.

L'an de J.C. 312, de Conſtantin 26, 27.

gloire du fils ne diminue rien de la gloire & du bonheur de ſon pere.] 'Aurele Victor dit en general que les Gots furent terraſſez. 'Eutrope s'exprime en ces termes, que Conſtantin vainquit les Gots en diverſes manieres. 'Euſebe écrit auſſi que ne pouvant ſouffrir de voir les Romains payer tribut à ces barbares, il porta contre eux l'étendar victorieux [de la Croix, en ſe ſervant de l'occaſion que les Sarmates luy en donnerent,] '& ſoumit en peu de temps toute cette nation partagée en une infinité de peuples, qu'il l'obligea à luy obeïr, les uns par la force des armes, les autres par des traitez, 'ce qui luy acquit beaucoup de gloire & de reputation.

Aur.V.p.527.a. Eutr.p.588.b. Euſ.v.Conſ.l.4. p.529.a. a.l.1.c.8.p.409. c. Feſt.p.554.a

'On tient qu'il eprouva dans cette guerre autant que dans aucune autre par des ſonges & d'autres prodiges, combien Dieu prenoit ſoin de luy. 'Sa victoire fut ſi viſiblement miraculeuſe, que les Gots meſmes reconnoiſſant en cela le pouvoir du Dieu de Conſtantin, [beaucoup] embraſſerent ſa religion, [qui avoit commencé à s'établir parmi eux 70 ans auparavant.

Soz.l.1.c.8.p. 411.d. Socr.l.1.c.18.p. 48.d.

Jornande n'a garde de parler de la défaite des Gots.] 'Mais il dit qu'Araric & Aoric Rois de cette nation, fournirent à Conſtantin 40 mille hommes pour ſes troupes, & que ce nombre fut toujours depuis entretenu ſous le titre d'Alliez. [Il paroiſt en effet que Conſtantin traita fort bien ceux qui voulurent poſer les armes.] 'Car Eutrope dit qu'ayant enfin accordé la paix aux Gots, il laiſſa parmi ces nations barbares une grande idée de ſa bonté. 'Euſebe marque qu'il donnoit des charges & des dignitez aux plus illuſtres d'entre les barbares. [a]Themiſtius dit qu'on voyoit encore de ſon temps derriere la Sale du Senat, une ſtatue que Conſtantin avoit fait dreſſer au pere d'Athanaric Roy des Gots: mais il pretend que c'eſtoit pour adoucir ce barbare. 'Socrate aſſure que par la victoire dont nous venons de parler, il abolit les penſions ou les tributs que les autres Empereurs avoient accoutumé de donner aux Gots.

Fœderati.

gratia memoriam.

Jorn r.Got c. 21.p.640. Eutr p.588.b. Euſ.v.Conſ.l.4. c.7.p.526.b. a Themi.o.15. p.191.a. Socr.l.1.c.18.p. 48.c.

'Les Sarmates n'eurent pas pour les Romains [la reconnoiſſance &] la fidelité qu'ils devoient. [b]Ils firent meſme des courſes ſur leurs terres. 'Conſtantin tourna donc ſes armes contre eux, [c]les défit comme les Gots, & les contraignit de ſe ſoumettre.

Amm.an p.475. a. bSocr.p.48.c. Amm.an.p.476 a. c Socr.p.48 c| Euſ.v.Conſ.l.4. c.5.p.528.d|Aur.e Vict|Soz.p.411. c.

[d]On lit dans un ouvrage attribué à Conſtantin Porphyrogenete, [& qui ainſi ne peut pas avoir une grande autorité,] que le grand Conſtantin ayant la guerre contre les Gots depuis qu'il fut maiſtre de Conſtantinople, envoya prier ceux de la Querſoneſe [Taurique] alliez de l'Empire, de les aller attaquer de

d C Porph.de imp.c.53.p.208. 209.

leur coſté. Ils paſſerent pour cela le Danube ſous la conduite
p.209 210. de Diogene leur prince, les combatirent; & les défirent. 'Conſtantin fit venir à Conſtantinople les principaux d'entre eux avec Diogene, leur fit de grands preſens, & leur promit que tous les ans on leur envoyeroit une certaine quantité de blé & d'huile, avec du fer, & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour faire des arcs; ce qui fut executé par luy, & par ſes ſucceſſeurs. [Neanmoins les Romains eſtoient fort ſoigneux d'empeſcher qu'on ne portaſt du fer aux étrangers.]

Val.r.Fr.' p. 26. 'Il ſemble que Conſtantin ait paſſé des bords du Danube à ceux du Rhein, [peuteſtre pour quelque remuement des François,] ou pour faire quelque nouveau traité avec leurs Princes,
Cod.Th.chr p. 33. 'puiſque nous avons deux loix du 26 juillet datées de Cologne. [Et ſi ce fut le jeune Conſtantin qui commanda l'armée dans la guerre des Gots, cette guerre qui ſe fit meſme des le mois d'avril, n'empeſche point que le pere ne fuſt à Cologne au mois de juillet. Et il pourra aiſément eſtre revenu de là en Thrace avant
Cod.Th chr.p. 33. le 26 d'octobre,] 'dont nous avons une loy datée de Conſtantinople. [a] Neanmoins Godefroy aime mieux croire [1] qu'il y a faute
a t.1 p.176.177. 1. dans la date de celles du 27 de juillet.

Zoſi.1.2.p.687 d. 'Zoſime donne lieu de croire que Conſtantin n'a plus eu de guerre depuis ce temps-ci, & qu'ainſi il eut le loiſir de ſe donner tout entier [non] à ſes plaiſirs, comme le dit cet hiſtorien,
Socr.p.48.c.d. 'mais à baſtir des Egliſes, ce qu'il n'avoit pas diſcontinué meſme
Soz.p.411.d. durant les guerres, 'à ſervir J.C, & à le faire ſervir par ſes ſujets, avec d'autant plus de zele qu'il ſe reconnoiſſoit redevable à ſa
Codi.oti.C.p. 11.c. bonté de plus de victoires. 'On marque quatre villes qu'il fonda aprés avoir ſoumis les Gots, [outre Helenople & les autres dont
Chry.t.1.h.20.p. 229.d e. nous pouvons avoir parlé.] 'Saint Chryſoſtome dit auſſi "qu'il a baſti ou retabli pluſieurs villes. "ἀνέστησε.

Cod.Th.t.1.p.176 177. 1. 'Godefroy croit qu'au lieu de *dat. Colonia Agrippinæ*], il faut lire *reddita* ou *propoſita Colonia Adrimittina*; à Adrumet dans la Byzacene. [C'eſt un grand changement, auquel je ne voy rien qui oblige.]

ARTICLE LXXI.

Conſtant eſt fait Ceſar : Grande famine en Syrie : Mort du philoſophe Sopatre.

L'AN DE JESUS CHRIST 333, DE CONSTANTIN 27, 28. INDICTION V I

[*Flavius Julius*] *Dalmatius, & Xenophilus* ou *Zenophilus, Conſuls.* Idat. &c.

NOTE 61. 'LA raiſon porte à croire que Dalmace qui fut Conſul en l'an 333, eſt le frere de Conſtantin. ['Neanmoins les autoritez ſont pour Dalmace le jeune que nous verrons avoir eſté fait Ceſar en 335, & qui eſtoit fils de l'autre.] 'Conſtantin donna au pere le titre de Cenſeur, 'qu'on ne voit point avoir eſté donné à aucun autre depuis que Dece l'eut fait prendre à Valerien: [& on ne trouve point que perſonne l'ait porté aprés Dalmace.] 'Conſtantin le chargea vers ce temps-ci d'examiner l'affaire celebre d'Arſene, que les Ariens pretendoient avoir eſté tué par Saint Athanaſe.

Cod. Th. t. 6. p. 357. l. Chr. Al. p. 668. Byz. fam. p. 48. Ath. ap. 1. p. 782. d.

'Publilius Optatianus fut fait Prefet de Rome le 7 d'avril, mais ſeulement pour 32 jours : car le 10 de may on mit à ſa place Ceionius Julianus Camenius. 'Par les loix de cette année on voit que Maxime & Ablave eſtoient Prefets du Pretoire, Severe Comte d'Eſpagne, Barbarius Pompeianus Conſulaire de Campanie. On y voit encore que Conſtantin eſtoit à Conſtantinople en avril, en may, & en octobre. Le 11 de novembre il eſtoit à "Aix, qu'on croit eſtre une place de la Dace ou de la Meſie.

Buch cycl. p. 239. Cod. Th. chr. p. 33-34. *Aquis.*

'Quelques uns croient que ce fut particulierement en cette année que Conſtantin travailla à détruire l'idolatrie, parce que Conſtant voulant punir ceux qui demoliſſoient les ſepulcres, ordonne qu'on en fera la recherche depuis le Conſulat de Dalmace & de Zenophile. Car il eſt aiſé qu'en abatant les autels des idoles, on n'ait pas epargné les tombeaux des idolatres, [ſurtout parce qu'on avoit beſoin de beaucoup de pierres pour tant de baſtimens que faiſoit faire Conſtantin.] 'Euſebe marque vers ce temps-ci diverſes ordonnances de ce prince en faveur de l'Egliſe, la deſtruction de beaucoup d'idoles, & la converſion des villes de Maiume & de Conſtantine.

p. 34 [t. 3. p. 139. Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 16-28. p. 533. c. 37-39. p. 544.

[Conſtant peut neanmoins avoir voulu marquer particulie-

L'an de J. C. 333, de Conſtantin 27, 28.

rement ce Conſulat, comme le commencement de ſon regne.] 'Car il fut fait Ceſar*cette année meſme le 25. de decembre, *Note 62.

Idat. 'Aurele Victor raporte que la nuit d'aprés ſa promotion, le ciel

Aur. Vict. p. 527. a. b. parut tout en feu; ce qu'on prit pour un preſage de malheurs [quand il en fut arrivé.] 'Conſtant eſtoit alors le troiſieme [& le dernier] fils de Conſtantin, nommé dans les inſcriptions Flavius Julius Conſtans. 'On cite d'Idace qu'il naquit en l'an 320. [Je

Byz. ſtin p. 48. ne le trouve dans aucune des¹ trois editions. Il y a neanmoins

p. 48. bien de l'apparence qu'il n'eſt pas né pluſtard,] puiſque Conſtantin avoit au moins quatre fils au commencement de 321, & Conſtant eſtoit dans ſa 30e année, ſelon Eutrope, lorſqu'il mourut: [Ainſi c'eſt une faute au jeune Victor de ne luy donner que 27 ans.]

Pane. 7. p. 176. 1.

Hier. chr. 'Saint Jerome marque ſur cette année que la peſte & la famine emporterent une infinité de perſonnes dans la Cilicie & dans la

Theph. p. 23. c. Syrie. 'Theophane ne parle que de la famine, qu'il met un peu avant la 7e Indiction, [c'eſt à dire vers le milieu de 333.] Il dit que la famine fut ſi grande dans l'Orient, que le" boiſſeau de μόδιον. blé ſe vendoit² quatre cents pieces d'argent. Vers Antioche & 2. dans l'Iſle de Cypre les bourgs ſe pilloient les uns les autres, premierement la nuit, & puis en plein jour. Conſtantin envoya du blé aux egliſes pour diſtribuer aux veuves, aux orphelins, aux étrangers, aux pauvres, & aux Eccleſiaſtiques. La ville d'Antioche en eut 36 mille boiſſeaux.

[Je ne ſçay ſi cette famine ne pourroit point faire mettre en

Eun. c. 4. p. 37. ce temps-ci la mort du philoſophe Sopatre,] 'arrivée lorſqu'on manquoit de vivres à Conſtantinople, quoiqu'on raporte cette diſette non à la ſterilité de la terre, mais aux vents qui n'avoient pas eſté propres pour faire aborder les vaiſſeaux au port de la

p. 36. 37. ville. 'Il eſt toujours certain que Conſtantinople eſtoit alors,

c. 3 p. 23. Suid. p. 781. 782. baſtie & toute formée. 'Ce Sopatre natif d'Apamée en Syrie

a Eun p. 23. Soz. l. 1 c. 5. p. 406. a. b. eſtoit diſciple du philoſophe Iamblique, ²& le plus conſiderable de cette ecole Platonicienne qui ſuivoit Plotin. bIl parloit" & &c. écrivoit parfaitement bien. cC'eſt pourquoi on luy donne le titre de ſophiſte auſſi bien que celui de philoſophe. dAprés la mort

b Eun. c. 3. 4 p. 23. 34. c Suid p. 781. f. d Eun. c. 4. p. 34. d'Iamblique, dedaignant tous les autres hommes, dit Eunape ſon admirateur, il ſe haſta d'aller à la Cour de Conſtantin

1. du Pere Sirmond, de Scaliger, du Pere Labbe.

2. Si ces 400 pieces d'argent, ἀργυρίου, eſtoient des deniers de 7 ſous 8 deniers de noſtre monnoie, cela faiſoit plus de 150 liv. Ce qui eſt incroyable, ſi le *modius* n'eſtoit que noſtre boiſſeau de Paris C'eſt bien peu auſſi pour noſtre muid de blé dans une famine. Cependant je ne trouve point d'éclairciſſement ſur cela. En liſant 40 au lieu de 400, ce ſera encore plus de 15 livres.

Digitized by Google

pour arreſter, diſoit il, l'impetuoſité avec laquelle ce prince ſe portoit [à la ruine du paganiſme. Il y eſtoit en 326,] 'puiſqu'on pretend que Conſtantin luy demanda comment il pouvoit expier la mort de ſon fils. 'Eunape aſſure qu'il ſe rendit tout à fait maiſtre de l'eſprit de Conſtantin, qui le faiſoit, diſoit-il, aſſeoir publiquement auprés de luy, & luy donnoit meſme la droite. [C'eſt ce que nous ne ſommes nullement diſpoſez à croire ſur la foy d'Eunape: & dans tout ce que nous ſavons de Conſtantin nous ne voyons aucune trace du pretendu credit de ce payen.]

Soz. p. 406. a. Eun. c. 4. p. 34.

'Enfin le blé manquant un jour à Conſtantinople, le peuple aſſemblé dans le Theatre, & preſſé de la faim, commença à crier contre Sopatre, & à dire que c'eſtoit un magicien qui arreſtoit les vents neceſſaires pour faire aborder les vaiſſeaux. Sur cela Conſtantin ordonna de mettre en piece ce pretendu favori, & l'arreſt fut auſſitoſt executé par le ſoin de ceux qui eſtoient jaloux de ſon credit, particulierement d'Ablave Prefet du Pretoire. Voilà comment Eunape raporte cet evenement: [& c'eſt de luy ſans doute que Zoſime a pris ce qu'il en dit.] On trouve dans Suidas que Conſtantin le fit mourir pour montrer combien il eſtoit ennemi du paganiſme. Il a laiſſé quelques écrits ſur la providence, & ſur ceux qui ont eſté heureux ou malheureux ſans le meriter.

p. 37. p. 37. Zoſ. l. 2. p. 692. b. c. Suid. v. p. 782. a.

'Voſſius raporte au meſme Sopatre ce que Suidas dit d'un ſophiſte de ce nom qui eſtoit d'Apamée, ou plutoſt d'Alexandrie; [ce qui le diſtingue de l'autre:] & Suidas l'en diſtingue auſſi. L'on attribuoit au dernier des abregez de beaucoup [d'auteurs,] & un extrait de differentes hiſtoires. 'Photius loue beaucoup ces extraits de Sopatre, quoiqu'il y euſt des fables mélées. *Il en fait meſme un abregé, & marque de quels auteurs ils eſtoient tirez. Ils eſtoient diviſez en douze livres. 'Julien l'apoſtat parle d'un Sopatre d'Apamée, mais qui vivoit de ſon temps, b& ainſi eſtoit different du philoſophe.

b Voſſ. h. g. l. 2. c. 13. 17. p. 224. 247. Phot. c. 161. p. 344. *P. 337. Juli. ep. 40. 53. p. 185. 186. 217. b Jonſ. l. 3. c. 12. p. 272.

ARTICLE LXXII.

Les Perſes & beaucoup d'autres peuples deputent à Conſtantin: Il écrit à Sapor Roy de Perſe pour les Chrétiens ; & à S. Antoine, pour demander ſes prieres.

Burd.itin.p.412 [LE voyage de Bordeaux à Jeruſalem dont nous avons une petite relation, a eſté fait en cette année,] puiſque l'auteur dit qu'il partit de Calcedoine pour la Paleſtine le 30 de may ſous les Conſuls Dalmace & Zenophile, & qu'il repaſſa par Conſtantinople le 26 decembre de la meſme année. Il y eſt parlé du tombeau du Roy Annibalien d'Afrique à Libyſſe en Bithynie, ce que quelques uns raportent à Annibalien Roy du Pont neveu de Conſtantin, [qui fut tué en 337 ou 338, mais il faut aſſurément l'entendre du grand Annibal de Carthage,] qu'on ſçait avoir eſté enterré en cet endroit. [On voit que cette relation eſt faite par une perſonne extremement ſimple, qui ne ſavoit pas meſme la grammaire latine. Elle ne laiſſe pas de pouvoir ſervir pour connoiſtre une partie des villes & des grands chemins de ce temps là, & ſurtout pour connoiſtre l'état des ſaints lieux d'autour de Jeruſalem, dont cet auteur eſt le premier qui nous ait parlé, & preſque le premier que nous ſachions avoir fait ce ſaint pelerinage qui eſt venu depuis ſi celebre. Il raporte ſans doute les choſes ſelon la tradition qu'il avoit apriſe dans le pays : mais cette tradition pouvoit n'eſtre pas toujours veritable.] Scaliger le cite comme un ouvrage fait avant Julien. [a] Il a eſté donné d'abord par Mr Pithou, & joint enſuite à l'Itineraire d'Antonin par Surita & par Bertius.

Amm.l.22.p. 219.b.

Euſ.chr.n.p.216. 2.

a Voſſ.hiſt.l.3. c.2 p.743.

Theophane met ſur cette année, que la ville de Salamine en Cypre fut renverſée par un violent tremblement de terre, & qu'il y perit beaucoup de monde.

Thphn.p.23.c.

[Entre la guerre des Gots en 332, & la ſolennité de la 30e année de Conſtantin en 335, Euſebe met quantité de choſes qui ſemblent par conſequent appartenir aux années 333 & 334.] Il commence par un grand nombre d'ambaſſades que les Blemmyes, les Indiens, les Ethiopiens, & beaucoup d'autres barbares envoyerent à Conſtantin avec des preſens, pour luy demander ſon amitié. Il aſſure que tous ces princes barbares du midi & de l'Orient juſqu'aux dernieres extremitez des Indes, ſe ſoumettoient à luy, & le reconnoiſſoient pour leur monarque;

Euſ v.Conſt.l.4. c.7.p.529.530.

l.1.c.8 p.409. 410.

[ce qui aſſurément ne ſe doit pas prendre à la rigueur.]

'La plus conſiderable de toutes les ambaſſades que marque Euſebe, fut celle de [Sapor] Roy de Perſe avec qui Conſtantin renouvella les anciens traitez. 'Libanius pretend que Sapor ſe preparoit des ce temps ci à la guerre qu'il declara quelques années aprés à Conſtantin, '& que ce fut dans ce deſſein meſme qu'il luy envoya cette ambaſſade. Car comme la Perſe ne produiſoit point de fer, ſes Ambaſſadeurs avoient ordre de faire inſtance pour en obtenir une certaine quantité, ſous pretéxte que Sapor en avoit beſoin pour faire la guerre à d'autres peuples. Ce fut pour cela qu'ils firent de riches preſens & de grandes ſoumiſſions à Conſtantin. Libanius ajoute que ce prince reconnut fort bien le deſſein de Sapor; mais que pour ne luy pas donner occaſion de rompre, il luy accorda ce qu'il demandoit, ſe tenant aſſuré de vaincre les Perſes, quelques armez qu'ils fuſſent, s'ils entreprenoient de le combatre.

l.4.c.8.p.530.c.

Lib.or.3.p.118.

p.119.

V.S Simeon de Perſe § 1.

[Ce qui eſt encore plus certain,] c'eſt qu'ayant appris "qu'il y avoit un grand nombre de Chrétiens dans la Perſe, non ſeulement il en eut beaucoup de joie, mais ſe regardant comme le "protecteur general de tous les ſerviteurs de J.C, il écrivit à Sapor en leur faveur une fort belle lettre qu'Euſebe nous a conſervée, 'mais qui ſe trouve encore plus entiere & plus correcte dans Theodoret. Dans cette lettre aprés avoir relevé la religion Chrétienne; aprés avoir montré qu'il eſt honteux à une homme d'adorer au lieu de Dieu, des creatures qu'il a faites pour noſtre uſage, quelques eclatantes qu'elles ſoient, (par où il ſemble marquer le feu & le ſoleil que les Perſes adoroient;) aprés avoir fait voir combien Dieu l'avoit elevé, parce qu'il reconnoiſſoit tenir de luy toute ſa grandeur, & qu'il ſoutenoit ſes veritables adorateurs, combien au contraire il avoit puni ſeverement Valerien & les derniers Empereurs qui avoient perſecuté ſa religion; il recommande à Sapor le ſoin de ces meſmes Chrétiens qui eſtoient dans ſon royaume, & le conjure de leur témoigner une affection digne, dit-il, de ſa "pieté & de ſa douceur.

Euſ.v.Conſt.l.4. c.8 p.530.c.d.

c.9.13.p.530.533.

a p.241.b.c] Thdrt.l 1.c.24. p.573.575.

'L'Empire eſtoit alors dans une profonde paix. Et neanmoins Conſtantin ſentant combien il avoit toujours beſoin du ſecours de Dieu, [& dans la paix auſſibien que dans la guerre,] il travailla à l'obtenir par les prieres de ceux qui eſtoient les plus agreables à Dieu; & il écrivit aux Eveſques pour leur demander qu'on fiſt des prieres pour luy. [Ce fut auſſi peuteſtre vers ce temps-ci,] que luy & ſes enfans écrivirent des lettres fort ref-

Euſ.v.Conſt.l.4. c.14.p.533.

Ath.v.Ant.t.2.p 497. Soz.&c.

pectueuſes au grand Saint Antoine, comme à leur pere, le priant de leur vouloir faire réponſe. Ce Saint le fit à la priere de ſes diſciples, & leur donna divers avis pour leur ſalut. Il les exhorta à eſtimer peu toutes les grandeurs preſentes, à ſonger moins à leur dignité qu'au jugement à venir, à conſiderer que J.C. eſt le ſeul Roy veritable & eternel, à avoir beaucoup de clemence & d'humanité, à prendre grand ſoin de la juſtice & des pauvres. Les Princes receurent cette lettre [avec reſpect, &]avec joie. 'Saint Proſper en parle ſur l'an 335.

Proſ chr.

ARTICLE LXXIII.

Les Sarmates chaſſez par leurs eſclaves ſe donnent à Conſtantin.

INDICTION VII. L'AN DE JESUS CHRIST 334, DE CONSTANTIN 28, 29.

Idat. & c Anal. t. 4. p 492. *'Optatus, & Anicius Paulinus junior, Conſuls.*

Onu p. 285. b. d. 'ON trouve des inſcriptions d'un L. Ranius Acontius Optatus Conſul ordinaire : c'eſt apparemment celui de cette année. Onuphre cite des faſtes grecs qui le qualifient Patrice, & donnent le nom d'Anice à Paulin ſon collegue [Je ne ſçay ce que c'eſt : car la chronique d'Alexandrie oublie meſme entierement ce Conſulat. Cela n'empeſche pas que nous ne croyions

Zoſ. l. 2. p. 692. b. que le premier eſt veritablement] le Patrice Optat qui fut tué aprés la mort de Conſtantin, [& qui eſt le premier que nous ſachions avoir eu ce titre avec Jule Conſtance : mais ces inſcriptions font voir qu'il ne l'avoit pas encore au commencement

Byz. fam. p. 45. a. de ſon Conſulat. Nous avons vu] 'que quelques uns croient qu'il avoit epouſé Anaſtaſie ſœur de Conſtantin & veuve de Baſſien.

Onu. p. 285. d. d c. 'On voit neanmoins[1] qu'il eſtoit payen. 1.

Buch. cycl. p. 239. [Nous ne doutons pas] 'non plus que Paulin collegue d'Optat, ne ſoit Anice Paulin le jeune, 'qui fut fait Prefet de Rome le 28 may de cette année, & continué toute la ſuivante juſqu'au 30 de

Anal. t. 4. p. 292. Bar. 312 § 71. decembre. 'Car nous en avons une inſcription qui marque qu'il avoit cette charge avec le Conſulat lorſqu'il dedia une ſtatue à

Onu. p. 285. d. e. Conſtantin au nom du Senat & du peuple. 'Il avoit eſté auparavant Proconſul d'Aſie & de l'Helleſpont, comme nous l'apprenons de l'inſcription d'une autre ſtatue que le Senat luy fit dreſſer à luy meſme pour reconnoiſtre ſon merite. On y lit que ſa nobleſſe, ſon eloquence, ſon amour pour la juſtice, & 'la *cenſura.*

1. puiſqu'il eſt qualifié *XV. vir ſacris faciundis.*

gravité

gravité de ſes mœurs l'avoient rendu celebre partout. [Comme ces inſcriptions ne diſent point qu'il fuſt Prefet pour la ſeconde fois, il vaut mieux le diſtinguer d'Anice Paulin qui l'eſtoit en 331 & 332, & qui pouvoit eſtre l'ancien à ſon égard:] 'Quelques uns veulent qu'il fuſt encore ſon oncle paternel. Rhein p.67.b.

'Les loix de cette année marquent Pacatien Prefet du Pretoire, Severe Comte d'Eſpagne, & Veronicien Vicaire d'Aſie. Elles nous apprennent encore que Conſtantin eſtoit à Conſtantinople le 17 de juin, à Singidon dans la Meſie le 5 de Juillet, & à Naïſſe dans la Dace le 25 d'aouſt. 'La loy du 17 juin eſt remarquable. Car elle accorde aux pupilles, aux veuves, aux malades, & aux autres perſonnes miſerables & affligées, de pouvoir porter leurs cauſes devant l'Empereur, lorſqu'ils craindront la puiſſance de leurs parties, & de ne pouvoir cependant eſtre appellez malgré eux ni devant l'Empereur, ni devant quelque tribunal que ce ſoit hors de leur province. Cod.Th chr.p. 34. a.t 10 l.2.p.58.

'Conſtantin vint apparemment à Singidon & à Naïſſe pour recevoir les Sirmates, que Dieu obligea malgré toute leur fierté de venir d'eux meſmes ſe ſoumettre à luy. [La victoire qu'ils avoient remportée ſur les Gots en l'an 332 par le moyen des Romains, ne le delivra pas d'un ſi dangereux ennemi; & autant qu'on en peut juger par la ſuite de l'hiſtoire, il faut raporter aux Sarmates,] ce que Jornand dit de la guerre que Geberic Roy des Gots aprés Araric, fit aux Vendales dans le commencement de ſon regne, & lorſque Conſtantin vivoit encore. La guerre dura longtemps ſans avantage de part ni d'autre. Mais enfin Geberic défit ſes ennemis ſur la riviere de Mariſe, & Wiſimar leur Roy demeura ſur la place avec une grande partie de ceux de ſa nation. 'Les Sarmates pour ſe défendre furent obligez de donner des armes à leurs eſclaves, & par leur moyen défirent les Gots: 'Mais ces eſclaves victorieux, tournerent les armes contre leurs maiſtres: & comme il n'y a point d'autre juſtice parmi les barbares que la force, s'eſtant trouvé plus forts que leurs maiſtres, parce qu'ils eſtoient auſſi méchans & en plus grand nombre, ils les chaſſerent de leur pays en cette année 334. 'Saint Jerome & Ammien donnent à ces eſclaves le nom de Limigantes, & le premier dit que les libres s'appelloient de ſon temps Arcaragantes. chr.p.55. Euſ.v.Conſt.l.4. c.6.p.529.b. Jorn.r.Cor.c. 22.p.641. Euſ.v.Conſt.l.4. c.6.p.529.b.c. c Amm.an.p. 476 a.b l.17.p. 106.c.d. *ferocia pares* Hier.chr Idat. Amm l.17.p. 107.c. a Hier.chr.

'Ceux-ci ſe voyant chaſſez de leur pays, eurent recours aux Romains. Conſtantin les receut ſur les terres de l'Empire au nombre de plus de 300 mille, en mit une partie dans ſes armées, & donna des terres aux autres, les diſtribuant dans les provin- Euſ.p.529.c Amm.an.p.476 b Jorn.p.641.

Amm.l.17.p. 106.d,n p.147. ces voiſines du Danube, & juſque dans l'Italie. 'Une autre partie de ces meſmes Sarmates s'eſtant retirez pour ne pas obeïr à leurs eſclaves, chez d'autres barbares nommez les Victohales, l.17.p.105.106. 'qui ſont apparemment les meſmes que les Quades Ultramontains, p.107-111. 'les Romains les retablirent l'an 358 en la poſſeſſion de leur pays, dont ils avoient chaſſé les Limigantes. 29.

Euſ.v.Conſ.l.4. c.33.p.542.a. &c. [La ſuite d'Euſebe nous porte à mettre vers ce temps-ci] 'le diſcours qu'il fit devant Conſtantin ſur le ſaint ſepulcre; [a] en ſuite c.34.p.542.d. de quoy s'en eſtant retourné en ſon dioceſe, & ayant adreſſé à c.35.p.543. Conſtantin un ouvrage ſur la feſte de Paſque, 'ce prince l'en c.34-36 p.542. remercia par une lettre, '& le pria par une autre de luy faire copier cinquante volumes de l'Ecriture pour les nouvelles egliſes c.37.p.544. de Conſtantinople. 'Euſebe en les luy envoyant luy manda la c.39 p.545. converſion du bourg de Maiume. 'Il met aprés cela celle de Conſtantine en Phenitie, & de beaucoup d'autres en general.

ARTICLE LXXIV.

De Jule Conſtance : S. Athanaſe eſt condanné & banni : Dalmace & Annibalien ſont faits l'un Ceſar, l'autre Roy du Pont.

Indiction VIII. L'AN DE JESUS CHRIST 335, DE CONSTANTIN 29,30.

Idat.&c.Amm. n.p.58. *'Flavius Julius Conſtantius, & Rufus [1] Albinus, Conſuls.* 1.

Ath.ap 2.p.795. a. 'CONSTANCE qui fut Conſul cette année eſt le frere de Conſtantin, qui luy avoit donné la qualité de Patrice, Zoſ.2.p.692.a. 'avec le titre de Nobiliſſime, & le droit de porter 'l'ecarlate Byz.fam.p.49. bordée dor. 'Il [2] eſt neceſſaire pour éclaircir la ſuite de l'hiſtoire, de remarquer qu'il fut marié deux fois. 'Sa premiere femme Amm.l.14 p.31. a.l.19.p.58. fut Galla ſœur de Rufin & de Cereal Conſuls [en 347 & 358,] & Prefets de Rome ou du Pretoire. Il en eut Gallus Ceſar né Byz fam.p.50. en Toſcane l'an 325 ou 326, 'un autre fils qui n'eſt pas nommé, & qui fut tué en 337 aprés la mort de Conſtantin, & une fille qui fut mariée à l'Empereur Conſtance, dont on ne ſçait pas non plus le nom. 'Sa ſeconde femme fut Baſiline [b] fille de Julien [dont p.49. b Lib.or.12.p. 262.b. nous avons parlé 'ci-deſſus.] Ce fut à cauſe de luy que Conſtance donna le nom de Julien au fils unique qu'il eut de Baſiline, & qui eſt moins celebre par le titre d'Empereur, que par celui

νεωτ. ſαφ. 2. v.546.

Buch. cycl.p.239. Byz fam. p.49.c. 1. 'On lit une fois *Paulinus* dans Bucherius : [C'eſt une faute viſible.]

2. 'On cite de Libanius *de morte Juliani*, qu'il fut Prefet du Pretoire. Je trouve ſeulement dans l'oraiſon 12, *p.262.b.* qu'il epouſa la fille de Julien Prefet.

d'apoſtat. 'Il naquit le 6 novembre de l'an 332, à Conſtantinople où ſon pere & ſa mere avoient eſté mariez, & il y fut elevé dans ſon enfance. Byz fam. p. 5 of Themi. or. 4. p. 58. 59.

'On croit que le collegue de Conſtance eſt C. Ceionius Rufius Albinus, nommé dans une inſcription qui paroiſt eſtre de l'an 318. Il y eſt qualifié fils de Rufius Voluſianus Conſul, & appellé Philoſophe. 'Il fut fait Prefet de Rome le 30 decembre de cette année, & continué toute la ſuivante. 'Pacatien & Felix ſont qualifiez Prefets du Pretoire dans les loix de cette année, qui nous apprennent auſſi que Conſtantin eſtoit à Conſtantinople le 30 de mars, à Viminac dans la Meſie le 12 d'aouſt, & à Conſtantinople le 22 d'octobre ſelon une loy. Mais une autre qui porte le 23 eſt datée de Nicople: [ce qui ne s'accorde pas.] Onu. p. 281. f. Buch. p. 219. Cod. Th. chr. p. 35.

'Conſtantin commençoit [le 25 de juillet] la 30e année de ſon regne, ce qui n'eſtoit point encore arrivé à aucun autre Empereur [depuis Auguſte.] 'auſſi il celebra fort ſolennellement ce jour à Conſtantinople; & pour rendre graces à Dieu des faveurs qu'il en avoit receues, il ſe conſacra à luy tout de nouveau. 'Ce fut, ſelon Euſebe, pour rendre ſon offrande & ſon action de graces plus agreable à Dieu, qu'il fit tenir [peu de ſemaines aprés] un grand Concile à Tyr, [dans le deſſein d'appaiſer les troubles que les Ariens cauſoient dans l'Egliſe;] & auſſitoſt aprés un autre à Jeruſalem pour dedier l'Egliſe magnifique qu'il y avoit fait baſtir. [Mais Dieu permit que de ces deux Conciles, le premier depoſa le grand Athanaſe; & l'autre pour conſommer l'œuvre d'iniquité, receut Arius & ſes ſectateurs à la communion de l'Egliſe. Conſtantin fit tort & à ſa reputation & à ſon ame par la part qu'il prit à ces deux grands crimes: & lorſque Saint Athanaſe luy vint demander juſtice, au lieu de la luy rendre, il le bannit dans les Gaules. Il eut neanmoins la prudence de ne vouloir point qu'on miſt un faux Eveſque à Alexandrie. Euſ. tric. c. 2. p. 603. a. a Idat. [Chr. Al. p. 666. Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 40. p. 545.

Au milieu de ces fautes qu'il faiſoit contre la ſageſſe de Dieu, il en fit une autre contre la politique, & contre le bien meſme de ſa maiſon qu'il aimoit trop.] 'Car ne ſe contentant pas d'avoir fait ſes trois enfans Ceſars, il y en ajouta un quatrieme a le 18 ou le 24 de ſeptembre, en donnant le même titre à Dalmace ſon neveu, fils de Dalmace le Cenſeur ſon frere. 'Il donna auſſi, & ce ſemble dans le même temps, le titre de Roy à Annibalien frere de Dalmace Ceſar. 'Nous avons encore des medailles de Dalmace avec le titre de Ceſar & de Prince de la jeuneſſe. 'Dalmace tric. c. 3. p. 609. b. c. a Idat. [Chr. Al. p. 668. Chr. Al. p. 668. Byz. fam. p. 25. Birag. p. 470.

Eutr p.588 c. est quelquefois nommé Flavius Julius. 'Il promettoit beaucoup, 335. de Constantin 29.
Aur.V.p.527.b. & paroiſſoit avoir un grand raport avec Conſtantin. 'Victor 30.
marque que ce furent les gents de guerre qui demanderent ſa
Auſ.prof.18 p. promotion. 'Il avoit eſté inſtruit dans les lettres humaines avec
161. ſon frere à Narbonne par l'orateur[1] Exupere, à qui ils procure- 2.
Chr.Al.p.668. rent aprés leur elevation le gouvernement d'Eſpagne. 'On aſſu-
re que Dalmace avant que d'eſtre Ceſar avoit eſté "Preteur ou ςγγγγὲς.
General d'armée, & Conſul; [ce qui contribue à faire croire
que c'eſt luy qui fut Conſul en 333, plutoſt que ſon pere.]

Pyz.ſam P.25. 49. 'Annibalien avoit auſſi les noms de Flavius Claudius, qui luy
ſont donnez dans ſes medailles avec le titre de Roy. [Mais on
Amm an.p.475 c. n'y lit point] 'celui de Roy des Rois, qu'un auteur luy attribue.
aZoſ l.2.p.692. a Chr Al p.568. b Amm.l 14.p.11 an p 476 Phiſg. l.5.c.22.p.55. c Amm.n.p.190 Byzſam p.47. d Phiſg p.55. e Byz ſam p.25. 29. 'Il portoit l'habit "d'ecarlate bordé d'or comme Jule Conſtance ποικίλον. 3.
ſon oncle. [b] Conſtantin luy fit epouſer [2] ſa fille aiſnée Conſtantine,
[c] nommée dans les medailles Flavia Julia Conſtantina, quoique
quelques auteurs l'appellent Conſtancie. Les medailles luy at-
tribuent la qualité d'Auguſte, [d] que ſon pere luy donna avec le
diademe, ſelon Philoſtorge. [e] Les medailles donnent à Dalmace
une couronne de laurier, comme à Criſpe, & n'en donnent au-
cune à Annibalien. Mais il y en a auſſi pluſieurs qui n'en donnent
point à Conſtance déja Ceſar. [Conſtantin n'elevoit ces deux
freres que parce qu'il les aimoit: Mais en les elevant il les perdit,
& en les egalant à ſes enfans, il les leur rendit ennemis. Auſſi
leur grandeur, & leur vie meſme, finirent avec la vie de celui
qui les avoit trop elevez; & il y a aſſez d'apparence que ce fut
leur malheur qui entraina celui de tout le reſte de la famille de
Conſtantin.]

ARTICLE LXXV.

Conſtantin partage l'Empire entre ſes enfans & ſes neveux: Revolte de Calocere en Cypre: Loix contre les Juifs.

LEs ſuites faſcheuſes de l'elevation des neveux de Conſ-
tantin eſtoient aſſez aiſées à prevoir: & ce fut peuteſtre
Euſtric.c.3.p. 609.b.c.] pour les empeſcher que] 'Conſtantin partagea l'Empire des
v.Conſt l.4.c.51. p 551.d. cette année, comme on le peut tirer d'Euſebe, entre ſes trois fils
[& ſes deux neveux.] 'Il donna à Conſtantin l'aiſné de ſes en-

1. Nous ne le connoiſſons que par cet endroit d'Auſone.
Amm.an.p.476 c 2. L'Anonyme de M. Valois qui l'appelle Conſtantienne, la fait ſœur de Conſtantin. [Il ſe trompe aſſurément.]

fans, ce qu'avoit eu ſon pere Conſtance, & tout ce qui eſt au-delà des Alpes, [c'eſt à dire les Gaules, l'Eſpagne, & l'Angleterre.] 'Ce fut luy qui receut S. Athanaſe à Treves des ce temps-ci. Conſtance le ſecond eut tout l'Orient, ou pour parler plus exactement, l'Aſie, la Syrie, & l'Egypte. [b]Et Conſtant le dernier, les provinces du milieu, [c]qui ſont l'Illyrie, l'Italie, & l'Afrique. [d]Il donna à Dalmace pour departement, la Thrace, & une partie de l'Illyrie, c'eſt à dire la Macedoine & l'Acaïe, comme Mr Valois[1] le lit dans le jeune Victor, & il le confirme par ſon Anonyme, 'qui luy attribue les provinces oppoſées aux Gots. 'Le Roy Annibalien eut pour ſes Etats l'Armenie [mineure,] & les provinces voiſines, 'ſavoir celles du Pont, [e]& de la Cappadoce, [f]avec la ville de Ceſarée [pour capitale de ſon royaume.]

Vict epi. p.441.a

Ath ap. 2. p. 806. a.

a Euſ. p. 511. d.
Zoſ. l. 2. p. 691. c.
b Euſ. p. 551. d.
c Vict. p. 644. al. Amm an. p. 476. c.
d Amm. an. p. 1.

1.

an. p. 476. c.

Vict p. 644. a.

Amm an. p. 476. c.
e n. p. 1.
f Chr Al. p. 668.

[g]Conſtance avoit gouverné quelque temps les Gaules, [peut-eſtre en l'an 332, durant que Conſtantin ſon frere aiſné faiſoit la guerre contre les Gots.] 'Le temps qu'il paſſa dans les Gaules luy ſervit à connoiſtre les mœurs & les coutumes des peuples étrangers, par le commerce qu'il eut avec les princes barbares du voiſinage, [qui luy venoient apparemment faire la cour.] 'Son pere le fit paſſer de là dans l'Orient, où il eut à ſoutenir la guerre contre les Perſes [des l'an 337.] 'S'il en faut croire Julien, ce fut par une faveur particuliere que ſon pere luy donna l'Orient pour partage, l'aimant plus que ſes autres enfans, parce-*Segnitiæ.* qu'il trouvoit en luy plus de [2]ſoumiſſion & de complaiſance. 'Conſtantin confirma par ſon teſtament la diviſion qu'il avoit faite de l'Empire, tant à l'égard de ſes enfans, [qu'à l'égard de de ſes neveux, comme il eſt bien à preſumer:] '& S. Jerome le dit aſſez clairement de Dalmace aprés Eutrope [Mais c'eſtoit aſſez de gloire pour luy, que ſon autorité euſt arreſté durant ſa vie les effets ordinaires de la jalouſie & de l'ambition: & il ne falloit pas pretendre que ſa memoire euſt la meſme force aprés ſa mort. Il n'euſt peut-eſtre pas meſme eſté avantageux à l'Empire d'eſtre partagé entre tant de Princes, qui ſans doute n'euſſent pas toujours concouru à ſe ſecourir mutuellement.]

p. 21. 22.

p. 22. 23.

Or. 2. p. 174.

Soz. l. 1. c. 39. p. 71. b. c. Soz. l. 2. c. 34. p. 495. d.

Hier. chr. Eutr. p. 588. c.

'Ce que nous avons dit que Dalmace avoit eſté General d'armée avant que d'eſtre Ceſar, [ſe peut raporter à ce qu'écrit Theophane,] 'qu'il punit à Tarſe Calocere qui s'eſtoit revolté

Chr. Al. p. 668.

Cedr. p. 296. d. Theophn p. 23. 24.

1. Au lieu de *Dalmatiam* qu'ont les imprimez, il lit *Delmatius*: Et l'impreſſion de Vechel en 1578. p. 743. e, le cite ainſi des manuſcrits. La chronique d'Alexandrie p. 668, veut que Dalmace ait eu la Meſopotamie pour partage.

Aur.V.p.527.a. en Cypre. 'Ce Calocere à qui on ne donne point d'autre qualité que celle *d'Intendant des chameaux, eut neanmoins la folie de ſe vouloir faire Empereur, & ſe ſaiſit en effet de l'Iſle de Cypre. *magiſter. pecoris.

Thphn.p.23.d. 'Mais il ne put reſiſter aux troupes imperiales, & fut défait.

Hier.chr. 'Ainſi ſa revolte fut bientoſt étoufée, [a] & luy traité en eſclave & en voleur. [b] Theophane dit que Dalmace le fit bruler vif à Tarſe. Il met ſa revolte en la 29[e] année de Conſtantin; [ce qui peut revenir à S. Jerome qui la met en 335. Neanmoins ſelon ſa ſuite c'eſt plutoſt en 334.]

a Aur.Vict.
b Cedr.p.296.d| Thphn.p.24.a.

Aur.V.p.527.a. 'Selon Aurele Victor, elle arriva auſſitoſt aprés la mort de Criſpe avant la fondation de Conſtantinople: d'où vient que le P. Perau l'a marquée ſur l'an 326. [En ce cas, Dalmace qui le fit punir ſera plutoſt le pere que le fils, qui en 326 devoit eſtre encore bien jeune, le pere meſme ne pouvant guere avoir alors que 35 ans.]

Pet.chr.

Ath.ap.2.p.779. a|Thdrt.l.1 c. 25.p.576.c|Soz l. 2.c.22.p.474.c. 'On accuſa Saint Athanaſe d'avoir envoyé de l'argent à un Philumene qui formoit une revolte. [Si ce Philumene, inconnu d'ailleurs à l'hiſtoire, eſt le meſme que Calocere, la revolte de celui ci ſe devra mettre vers l'an 331 ou 332.]

Spanh.l.6.p.601. 'Mr Spanheim dit qu'on a en Italie une medaille d'un Tibere, qui a pretendu auſſi uſurper l'Empire du temps de Conſtantin. Je n'en ay encore rien trouvé.]

Codi.orig p. 22.c,n.p.161,162 'Pour ce qui eſt d'un Azote que Codin & Suidas diſent avoir eſté vaincu par le grand Conſtantin, on voit par diverſes epigrames de l'Anthologie, que ce ſont des cochers du cirque, dont ces Grecs ont fait le grand Conſtantin & un rebelle vaincu.

Euſ tric.c.3.p. 6.9 c. a à d c 1.p.601.c. e v.Conſt.l 1 c.1. p.405.b. f Ath ap.2.p.805. a g Euſ.v.Conſt. l.4.c.46.p.551 a. Cod.Th.16.t.8. l.5.p.222. 'Dalmace eſtoit déja Ceſar, lorſqu'Euſebe prononça le panegyrique de Conſtantin que nous avons encore. [c] Il le fit à l'occaſion de la 30[e] annnée de ce prince, [d] en ſa preſence meſme, [e] & dans ſon palais. [f] Il eſtoit venu à Conſtantinople enſuite du Concile de Jeruſalem, avec les autres principaux chefs de la faction Arienne, [g] que Conſtantin receut avec plus d'honneur [qu'ils ne meritoient.] Il les fit manger à ſa table.

'Nous avons deux loix du 22 de novembre de cette année, par l'une deſquelles Conſtantin défend aux Juifs de faire aucune peine à ceux de leur nation qui auroient embraſſé la foy Chrétienne. 'Il ordonne par l'autre, que ſi un Juif fait circoncire un eſclave Chrétien, ou meſme de quelque autre religion que ce ſoit, l'eſclave ſera mis en liberté. Ces deux loix. 'qui n'en font qu'une, comme on le voit par l'edition plus complete que le P. Sirmond nous en a donnée, furent publiées à Carthage le 8 may de l'année ſuivante. 'Baronius donne à la premiere un ſens tout

1.9.l.1.p.247.

app.c.4.p.11.12.

16 t 8.l 5.p.223.

1,Bar 335. § 75.

oppoſé, mais qui ne paroiſt pas ſe pouvoir ſoutenir. 'Conſtantin fit meſme une autre loy pour défendre abſolument aux Juifs d'avoir des eſclaves Chrétiens, ordonnant que ceux qui en auroient, ſeroient mis à l'amende, & l'eſclave mis en liberté, ou donna à l'Egliſe, [ſelon les divers cas qui pouvoient eſtre exprimez dans cette loy, que nous n'avons pas.] Car pour celle qui eſt adreſſée à Evagre ſur ce ſujet, quoiqu'elle porte le nom de Conſtantin, on ſoutient qu'elle eſt de 339, & ainſi de Conſtance ſon fils.

'Cod. Th. 16. t. 8. l. 22. p. 239. 240. 2. 247. 3. Iul. v. Conſ. l. 4. c. 27. p. 538. 539.

Cod. Th. 16. t. 8. l. 2. p. 247. 248.

'Theophane parle ſur cette année d'un aſtre rougeaſtre & fort ſombre, qui parut à Antioche depuis neuf heures du matin juſques à onze. [C'eſt peuteſtre] 'la comete, que les hiſtoriens pretendent avoir predit la mort de Conſtantin arrivée en 337.

'Theophn. p. 14. a.

'Eutr. p. 488. c.

ARTICLE LXXVI.

Mort d'Arius: S. Paul de Conſtantinople banni: Conſtance marié: Les Perſes rompent la paix: Conſtantin ſe prepare à marcher contre eux.

L'AN DE JESUS-CHRIST 336, DE CONSTANTIN 30, 31. INDICTION IX. Idat. &c.

'Nepotianus, & Facundus, Conſuls.

'ON croit que Nepotien qui fut Conſul en 336, eſt ce Flavius Popilius Nepotianus qui ſe fit proclamer Auguſte en 350, '& qui eſtoit fils d'Eutropie ſœur de Conſtantin. [a]On luy donne pour pere Nepotien qui avoit eſté Conſul en 301. [Mais on n'en ſçait rien de poſitif.]

'Onu. p. 286. a] Byz. fam. p. 46. a

Vict. epi. p. 544. c.

[a] Byz. fam. p. 46. Onu.

'Entre les magiſtrats de cette année, les loix nous marquent Evagre & Gregoire Prefets du Pretoire, [b]& Tiberien Vicaire d'Eſpagne. S. Jerome dit ſur cette année meſme, que Tiberien eſtoit Prefet des Gaules; [d'où l'on peut tirer qu'il le fut au moins depuis. Ce Pere releve ſon eloquence:] '& on luy attribue quelques vers citez d'un poete de ce nom. [c]On trouve en 326 & 327. un Annius Tiberianus Comte d'Afrique, que Godefroy croit eſtre different de celui ci. 'Pour Gregoire, S. Optat loue la modeſtie avec laquelle il repondit à une lettre inſolente de Donat Eveſque des Donatiſtes de Carthage.

'Cod. Th. chr. p. 36.

[b] p. 36. t. 6. p. 389. 1.

'Voſſ. po. lat. p. 54.

[c] Cod. Th. t. 6. p. 289. 1.

'Opt. l. 3. p. 64. a. b.

'Ce que nous apprenons encore des loix de l'an 336, c'eſt que Conſtantin eſtoit à Conſtantinople au mois de juillet, & au mois d'aouſt: & Il ne paroiſt point qu'il en ſoit ſorti.

'Cod. Th. chr. p. 36.

 L'an de J. C. 336, de Conſtantin 30. 31.

[Il y eſtoit en effet lorſqu'il voulut obliger cette année Saint Alexandre Eveſque de la ville, à recevoir dans la communion de l'Egliſe le miſerable Arius, qui l'avoit trompé en deguiſant ſon hereſie. Dieu arreſta ce coup par la mort funeſte de l'hereſiarque qui fit connoiſtre à Conſtantin l'hypocriſie de ce fourbe, mais non la malice de ſes fauteurs, ni l'injuſtice avec laquelle ils avoient condamné S. Athanaſe. Il rejetta toutes les prieres que l'Egliſe d'Alexandrie, & S. Antoine meſme, luy adreſſerent pour ce Saint, perſuadé que cet humble défenſeur de la verité eſtoit un ſuperbe & un brouillon.

Il ajouta meſme une nouvelle plaie à tant d'autres qu'il avoit déja faites à l'Egliſe. Car Saint Alexandre eſtant mort bientoſt aprés Arius, Conſtantin bannit dans le Pont S. Paul qui avoit eſté mis en ſa place. Euſebe de Nicomedie procura ſon exil pour pouvoir s'emparer de ſon ſiege; mais il ne le put faire tant que Conſtantin vécut.]

Euſ v. Conſt. l. 4. c. 49. p. 551. a. a Byz fam. p. 48. Juli. ad Ath. p. 301 n. p. 294. b Ath. fol. p. 856. c. c Byz. fam. p. 48. Petr. leg p. 27. d. Juli or. 7. p. 225. Euſ. p. 551. a. e. 50 p. 551. b. c. d. e. 1. c. 8. p. 409. 410.

'Conſtantin ſur la fin de ſa 30e année, maria [Conſtance] ſon ſecond fils, [a] apparemment à la fille de Jule Conſtance & de Galla. Car il eſt certain qu'il avoit epouſé cette princeſſe, [b] & qu'il l'avoit actuellement pour femme lorſqu'il en fit mourir le pere & le frere [peu aprés ſa mort de Conſtantin.] [c] Elle eſt inconnue d'ailleurs, & tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'elle eſtoit morte avant que 'Magnence offriſt ſa fille à Conſtance [en l'an 350. Je ne ſçay ſi Julien ne marque point ce mariage, & pluſieurs autres ſemblables entre les neveux & les nieces de Conſtantin,] 'lorſqu'il dit que dans la famille de ce prince, on ne voyoit que confuſion & que deſordre, "des mariages ſans mariage, les loix divines profanées avec les humaines. [Il n'y avoit point neanmoins encore de loy qui défendiſt les mariages des couſins germains.] 'Conſtantin fit de grandes largeſſes aux villes & aux peuples de ſon Empire à cauſe du mariage de Conſtance. Il avoit marié longtemps auparavant ſon fils aiſné [Conſtantin. Mais on ne ſçait rien de ce mariage]

" γάμους ἀγάμους

'Euſebe marque aprés cela que les Indiens envoyerent divers preſens à Conſtantin par leurs ambaſſadeurs, qui l'aſſurerent que leurs princes le reconnoiſſoient pour leur ſouverain, & l'honoroient dans les portraits & les ſtatues qu'ils en faiſoient faire.

L'AN

L'an de J.C. 337, de Conſtantin 31. L'AN DE JESUS CHRIST 337, DE CONSTANTIN, 31. INDICTION X.

1. 'Felicianus, & [Tib. Fabius] 1 Titianus, Conſuls. Buch. &c.

'Onuphre raporte à Titien Conſul en l'an 337, une inſcription Onu. p. 286. b
2. d'un Tib. Fabius Titianus Conſul 2 ordinaire & Prefet de Rome. Grut. p. 407. 8,
&c. Il avoit eſté "Proconſul d'Aſie. 'Il eſt certain que Fabius Titia- Buch. cycl. p.
nus fut Prefet de Rome en 339 & 340. 2 On croit que c'eſt celui 240.
qui eſtoit Prefet des Gaules en 349, & que Magnence deputa 2 Cod. Th. t. 6. p.
&c. l'année ſuivante à Conſtance". 389. 2.

[La paix dont Conſtantin avoit joui depuis la guerre des Gots, fut troublée en ce temps-ci par les menaces, & meſme par les premiers effets de la guerre des Perſes.] 'Ces peuples eſtoient Lib. or 3. p. 118. c
V. Dioclet. § 15, 16. demeurez en paix avec les Romains durant 40 ans, ["depuis l'an 297, que Narſe leur Roy avoit eſté défait par Maximien Galere, & obligé de ceder cinq provinces ſur le Tigre.] 'Durant p. 118, 119.
ces quarante ans ils n'avoient entretenu la paix que pour ſe mieux preparer à la guerre, ſi on le veut croire ſur l'autorité de Libanius, 'qui attribue ce deſſein à Sapor meſme leur Roy, p. 118. c.
V. § 51. ["quoiqu'il n'euſt encore qu'environ 17 ans en l'an 337.] Tous les p. 120. c. d.
Note 63. preparatifs eſtant faits, 'Sapor pour avoir un pretexte de commencer la guerre envoya des Ambaſſadeurs à Conſtantin, luy redemander les pays qu'il pretendoit luy appartenir. 'C'eſt à Aur. V. p. 525. b.
dire les cinq provinces du Tigre. 'Conſtantin vit bien que cette Lib. p. 120. d.
demande eſtoit une declaration de guerre. C'eſt pourquoi il repondit qu'il vouloit aller luy meſme informer Sapor de ſes ſentimens, & ſe prepara en effet à marcher en perſonne contre luy, diſant qu'il ne luy manquoit plus, [aprés tant de victoires,] Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 56. p. 554. d.
que de triompher encore des Perſes. [b]Sapor [ſans l'attendre b Aur. V. p. 527.
agiſſant en ennemi declaré,] commença la guerre, [c]& fit plu- b Chr. Al. p. 668.
ſieurs courſes dans la Meſopotamie ou dans d'autres endroits c Eutr. p. 180. c
de l'Orient où Conſtance commandoit alors. Feſt. p. 554. b.

'Conſtantin ſe prepara à cette guerre, [non ſeulement comme Feſt. Eut. p. 554.
un Empereur,] en aſſemblant de grandes armées, à quoy la paix d.
dont tout le reſte de l'Empire jouiſſoit, luy donnoit beaucoup
de facilité; [mais encore en Chrétien.] 'Car il pria quelques Euſ. p. 554. 555.
Eveſques de le vouloir accompagner dans cette expedition, pour l'aſſiſter de leurs prieres; & eux le luy ayant promis ſans peine, il en eut une extreme joie. Il fit auſſi dreſſer une tente

1. Socrate *Liv. c. 40. p. 76.* & la chronique d'Alexandrie *p. 668.* l'appellent Tatien; 'ce que M. du Cange Paſc. p. 519.
dit eſtre une faute condamnée par tous les faſtes.

2. 'Dans d'autres inſcriptions il n'eſt qualifié que Conſul [Ainſi le mot d'*ordinaire* ne s'exprimoit pas Grut. p. 195. 7. 8.
toujours]

en forme d'egliſe portative, ornée trés magnifiquement, afin d'y faire ſes prieres avec les Eveſques quand il ſeroit en campagne.

c. 57. p. 555 [Feſt] Lib. or. 3. p. 120. d. 'Les Perſes effrayez de l'armement de Conſtantin, [ou feignant de l'eſtre,] luy envoyerent des ambaſſadeurs pour luy demander la paix, & promettre de faire tout ce qu'il voudroit. Ces Ambaſſadeurs arriverent cette année un peu avant Paſque, [qui eſtoit le 3 d'avril,] & obtinrent, dit Euſebe, de la bonté de Conſtantin la paix & l'accord qu'ils ſouhaitoient. Feſte au contraire dit qu'ils ne la purent obtenir: [en quoy il eſt appuyé par les autres hiſtoriens, qui ſans parler d'aucun traité,] 'diſent que la mort ſeule empeſcha Conſtantin de faire la guerre à laquelle il ſe preparoit contre les Perſes: '& ſelon Julien, Conſtance ſe trouva engagé à la ſoutenir des qu'il commença à regner. [Neanmoins Conſtantin peut avoir refuſé la paix, & avoir accordé quelque ſuſpenſion. Il peut meſme avoir conſenti à un traité, & que les hiſtoriens moins inſtruits du detail ne l'aient pas ſceu, ſa mort ayant auſſitoſt rompu le traité, qui pouvoit n'eſtre pas encore ratifié.] 'Nous voyons meſme qu'Ammien rejette la cauſe de la guerre de Perſe ſur Conſtance, trop credule aux menſonges d'un Metrodore.

Aur. Vict. Eutr. Lib or. 3. p. 117. 120. d 121. b. Juli. or. 1. p. 32 33.

Amm. l. 25. p. 291 a.

V. Saint Frumence note L.

ARTICLE LXXVII.

Conſtantin tombe malade, reçoit le batteſme, fait ſon teſtament.

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 57. 60. p. 555. c] 556. d. c. 58-60. p. 555. 556.

'LA feſte de Paſque eſtant arrivée, Conſtantin la celebra avec beaucoup de ſolennité, & en paſſa la nuit en prieres avec les Chrétiens. 'Il fit en meſme temps baſtir ou plutoſt dedier l'egliſe des Apoſtres, qu'il deſtinoit pour eſtre ſon tombeau, & qui le fut effectivement auſſitoſt aprés. &c.

c. 53. p. 551. a. b] Buch de B. l. 6. c. 15. § 6. p. 214. Euſ. c. 55 p. 554. a. b. c.

'Ce prince qui commençoit alors ſa 64e année, avoit toujours joui juſqu'à ce temps là d'une parfaite ſanté, & d'une grande vigueur de corps & d'eſprit. Il compoſa meſme & prononça encore peu avant ſa mort un fort long diſcours ſur l'immortalité de l'ame, ſur les recompenſes des bons aprés cette vie, & ſur la punition des méchans & des idolatres. 'Mais peu aprés Paſque, il ſentit quelque alteration dans ſa ſanté, & puis il tomba tout à fait malade. Il eut recours aux bains chauds qui eſtoient à Conſtantinople, & de là ſe fit porter à Helenople, 'à cauſe des bains naturels d'eaux chaudes qui eſtoient auprés de ce lieu. Il ne s'en ſervit pas neanmoins, parce que ſa maladie augmenta. &c.

c. 60. 61. p. 556. 557.

Soer. l. 1. c. 39. p. 75. b.

'Mais il paſſa beaucoup de temps en prieres dans l'Egliſe des Martyrs qui eſtoit en ce lieu,[c'eſt à dire dans celle de S. Lucien.] 'Ce fut là que ſe jugeant proche de ſa fin, il ſe reſolut à demander le batteſme. Il ſe jetta par terre ſe mit à genoux pour offrir ſes prieres à Dieu[avec plus d'humilité,& taſcha de ſe rendre digne de ſa miſericorde,]en confeſſant[les fautes dont il ſe ſentoit coupable.]Tout cela ſe paſſa dans la meſme egliſe,où Euſebe remarque auſſi"qu'il receut la benediction de l'impoſition des mains. Euſ c.61.p.557.A

Not 164.

'Il fut tranſporté de là en un lieu qui n'eſtoit pas eloigné de Nicomedie, c'eſt à dire au chaſteau imperial d'Aquyron, [a]& là il demanda le batteſme aux Eveſques par un fort beau diſcours, [que l'on peut voir"dans un autre ouvrage.] Il y témoigne que ſon deſſein avoit eſté de recevoir ce ſacrement dans le Jourdain: '& beaucoup de Chrétiens avoient alors cette devotion. [b]Mais Dieu en ayant diſpoſé d'une autre maniere, il le demanda, & le receut"au lieu que nous avons marqué, avec toutes les ceremonies ordinaires,"aprés qu'on luy eut preſcrit tout ce qu'il faut ordonner dans ces rencontres. Ce ſacrement le remplit d'une lumiere divine & d'une joie toute ſpirituelle,qui fut l'effet de ſa foy & la marque du renouvellement de ſon ame. b Aur.V.Hier. chu|Eutr. a Eut.c.2.p.557. c d. n p.252.l.2. b c.62.p.557.558.

V. la vie de S. Athanaſe l.4.c.22.

Not 65. περιβαπτισθεὶς ἐν Ἰορδάνου.

'Aprés que les myſteres eurent eſté achevez, il fut revétu d'habits blancs, ſon lit couvert de la meſme couleur, & il ne voulut plus depuis ce temps là toucher ſeulement ſa pourpre. p.558.a.

'Il paſſa quelque temps à prier & à louer Dieu de la grace qu'il luy avoit fait: aprés quoy il ajouta qu'il ſe trouvoit enfin veritablement heureux, puiſque Dieu luy accordoit une vie & un bonheur eternel; mais que ceux qui eſtoient privez de ces grands biens, eſtoient au contraire dignes de compaſſion. Les principaux officiers de ſes troupes'entrerent enſuite dans ſa chambre: & comme ils luy témoignoient par leurs larmes autant que par leurs paroles,combien ils ſouhaitoient ſa vie & ſa gueriſon; Non, leur repondit-il, il ne faut pas differer d'aller » à Dieu aprés tant de biens qu'il m'a faits,dont je connois enfin » la grandeur. Il faut ſe haſter d'aller jouir de la vie eternelle » qu'il m'a accordée. c.63.p.558.b. c.

'S. Jerome dit que ce fut Euſebe de Nicomedie qui le battiza; & il ajoute qu'en recevant de luy le batteſme, il tomba dans l'hereſie d'Arius.[Mais S. Athanaſe,& tous les autres, à l'exception de Lucifer, reconnoiſſent que Conſtantin a toujours conſervé la foy de Nicée, quoiqu'on ſe ſoit ſervi de ſa facilité pour en perſecuter le défenſeurs. On ne peut auſſi le blaſmer Hier.chr.

d'avoir receu le batteſme de la main d'Euſebe. Car quelque heretique que fuſt cet Eveſque, il ne faiſoit pas neanmoins une profeſſion ouverte de l'hereſie, ſurtout devant Conſtantin: & il n'eſtoit pas non plus ſeparé exterieurement de la communion de l'Egliſe. Ainſi comme c'eſtoit l'Eveſque du lieu, c'euſt eſté faire quelque violence aux loix de la diſcipline exterieure, ſi Conſtantin n'euſt pas voulu recevoir les ſacremens de ſa main.]

n.p.301.1.2. 'Quelques uns croient que ce fut en recevant le batteſme, que
Aug ep.162.p. 880.2.b. Conſtantin demanda pardon aux Eveſques, comme S. Auguſtin nous aſſure qu'il l'a fait, d'avoir receu l'appel que les Donatiſtes avoient interjetté du Concile d'Arles à luy [en l'an 314. Ce fut peuteſtre encore par un effet de la grace de ce ſacrement,]
Ath.ap 2.p 806. a. 'qu'il prit la reſolution de rappeller S. Athanaſe, [a] malgré toute l'oppoſition d'Euſebe de Nicomedie. [b] Quelques uns diſent qu'il en avoit fait un article de ſon teſtament. [Il y a auſſi bien de l'apparence qu'il rappella de la meſme maniere les autres Prelats Catholiques qu'il avoit bannis,] [c] puiſque Saint Athanaſe nous apprend qu'ils furent renvoyez en meſme temps que luy à leurs Egliſes par les enfans de Conſtantin.

[a] Thdrt l.1.c. 30 p.582.c
[b] Soz.l 3.c.2.p. 493 b.
[c] Ath.lol.p.814. c.d.

Euſ.c.63.p.558. c. 'Il employa le peu de temps qu'il vécut aprés ſon batteſme, à
[d] Act.M.p.667. b. regler toutes choſes ſelon qu'il le jugeoit pour le mieux. [d] Il ſouhaita que ſes ſoldats juraſſent de ne faire jamais rien ni contre ſes enfans, ni contre l'Egliſe. Ils le jurerent, & quelques uns d'eux ſe ſervirent de ce ſerment pour reſiſter ſous Julien l'apoſtat à tous les efforts qu'on fit pour les obliger de renoncer à la foy. 'On marque qu'il legua quelques revenus à la ville de
Euſ.p.558.c. So.r.l 1.c.39.p. 71.c|Soz l.2.c. 34.p.491 d. Rome, & qu'il fit de meſme diverſes faveurs à celle de Conſtantinople. Il confirma auſſi par ſon teſtament le partage qu'il
Juli.or.1.a.p.83. 175. avoit fait de l'Empire entre ſes enfans [& ſes neveux.] 'S'il en faut croire Julien l'apoſtat, il remit à Conſtance, le ſecond de ſes enfans, le ſoin de toutes choſes, & meſme de ſes freres, le faiſant comme l'executeur de ſon teſtament, ſoit qu'il l'aimaſt plus que
Thdrt.l.2.c.2.p. 585 b. les autres, 'ſoit parce qu'eſtant moins eloigné que ſes freres, il devoit arriver avant eux, [ou au moins avant Conſtantin l'aiſné
Juli.or.2.p.175. de tous qui eſtoit alors dans les Gaules.] 'Conſtantin ſe voyant pres de mourir, avoit mandé Conſtance, & non les deux autres,
1.p.19. [e] Euſ.c 68.70.p. 560 b 561 d. '& Conſtance eſtoit [auſſitoſt] parti pour le venir trouver: mais il ne put arriver que quelque temps aprés qu'il fut mort. [f] Ainſi
[f] Soct p.71 c| Soz.p.496.a| Thdrt.p.585.b. Conſtantin n'ayant aucun de ſes enfans auprés de luy, [g] mit ſecrettement ſon teſtament [n] entre les mains d'un Preſtre pour qui Nota 66.
[g] Ib Ruf.l.10.c. 11.p.167.a. il avoit une confiance particuliere, ſans ſavoir qu'il fuſt Arien,

luy faiſant promettre par ſerment de ne le remettre qu'entre les mains de Conſtance [Cette commiſſion qui paroiſſoit de peu d'importance, fit un grand tort à l'Egliſe, par la croyance qu'elle donna à ce preſtre ſur l'eſprit de Conſtance.]

ARTICLE LXXVIII.

Mort & funerailles de Conſtantin : Honneurs rendus à ſa memoire par l'Egliſe, & par tout le monde.

'CONSTANTIN aprés avoir donné les ordres que nous venons de dire, ne ſurvécut que peu de jours, [a] & fut enlevé au royaume des cieux, ſelon les termes d'un ancien Chronologiſte. 'Il mourut le jour meſme de la Pentecoſte ſur le midi, [b] le 22 de May, ſous les Conſuls Felicien & Titien, [l'an de J. C. 337.] [c] comme tout le monde en convient. [d] Euſebe luy donne 32 ans de regne moins quelque mois, & le double de vie. [e] Ces 32 ans qui ſont marquez par beaucoup d'auteurs, ne peuvent neanmoins paſſer pour veritables qu'en contant les 32 Conſulats qui ſe trouvent ſous ſon regne : car dans le vray il n'a regné que 31 an, comme dit Socrate, ou pour parler exactement, 30 ans, 9 mois, V. §. 4. & 27 jours. 'L'opinion la plus probable pour ſa vie, [f] eſt qu'elle a eſté de 63 ans, 2 mois, & 25 jours.

Socr. l. 1. c. 39. p. 75. c. a Idat.

Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 64 p. 518. 519. b Socr. c. 40. p. 76 a Idat. Chr. Al. p. 664. c Pet. rat. 2. l. 4. c. 11. p. 214. d Euſ. c. 53. p. 553. a. e n. p. 249 Socr. p. 76. a.

Buch belg. l. 6. c. 15. § 6. p. 214.

Sa mort cauſa une extreme douleur aux ſoldats, aux peuples, NOTE 167. & à toutes ſortes de perſonnes. [f] Des qu'il eut rendu l'eſprit, tous ſes gardes dechirerent leurs habits. 'On envoya auſſitoſt quelques officiers porter cette triſte nouvelle aux Ceſars, ſes enfans, & en attendant qu'ils vinſſent, le corps de Conſtantin orné de la pourpre & du diademe, fut mis dans un cercueil d'or auſſi couvert de pourpre, & fut porté à Conſtantinople, 'accompagné de toutes les troupes [qui eſtoient raſſemblées en ces quartiers là.] 'Il fut expoſé dans la principale ſale du palais, ſur une eſtrade de pluſieurs degrez, environnée d'une infinité de flambeaux dans des chandeliers d'or. 'Là tous les grands officiers, & enſuite les Senateurs & les autres perſonnes de qualité, luy venoient rendre leurs devoirs comme s'il euſt encore eſté vivant, en flechiſſant les genoux devant luy. Ceux qui avoient accoutumé de ſervir auprés de ſa perſonne, venoient auſſi dans les temps ordinaires, comme s'il euſt encore eu beſoin d'eux. [C'eſt un honneur fort inutile que les Romains avoient accoutumé de pratiquer à l'égard des Empereurs, comme on le voit

Euſ. c. 65. p. 559.

c. 68. p. 560. d. c. 67. p. 560. b. c. 66. p. 659. c. d. Thdrt. v. l. 1. c. 34. p. 66. c. Euſ. p. 559. d. c. 67. p. 560. a. b.

dans Herodien lorſqu'il décrit la pompe funebre de Severe.] Il ſemble neanmoins, ſelon Euſebe, que cette ceremonie ſe fuſt abolie, & qu'on l'ait renouvellée pour honorer Conſtantin.

b. 'Elle dura meſme aſſez longtemps à l'égard de ce prince, parce qu'on attendoit toujours ſes enfans pour faire ſes funerailles.

c 70.p.561.d] Julior 1.p 29. a Euſe 70 p 561. 562 Chr.Al.p. 668. 'Mais Conſtance luy rendit ſeul ce devoir, [les deux autres s'eſtant peuteſtre trouvez trop eloignez.] [a] Conſtance eſtant donc arrivé, fit porter le corps avec beaucoup de pompe & de &c. ſolennité à l'Egliſe des Apoſtres, & l'y accompagna luy meſme.

Euſ.c 71 p.562. Le corps fut poſé dans l'Egliſe ſur une haute eſtrade; & alors Conſtance [qui n'eſtoit pas encore battizé,] s'eſtant retiré avec les ſoldats; les miniſtres de l'Egliſe & tous les autres Fideles vinrent faire pour leur prince les prieres ordinaires accompagnées de beaucoup de larmes, & offrir le ſacrifice.

c.60.p.556.b' Soz l.2.c.34.p. 496.e. b Julior.1.p. 29. 'Il fut enterré dans la meſme egliſe, [b] en un tombeau magnifique que Conſtance luy fit faire. [c] Mais ce tombeau n'eſtoit placé que dans le veſtibule & à la porte de l'egliſe, Conſtance ayant cru rendre un honneur extreme à ſon pere [& au plus illuſtre des Empereurs,] de le placer en cet endroit, comme le miniſtre & le portier des peſcheurs qui eſtoient audedans de l'egliſe comme les maiſtres. 'Il paroiſt qu'il y avoit des perſonnes deſtinées pour demeurer en ce lieu & pour y prier. [d] Le baſtiment où eſtoit le tombeau de Conſtantin menaçoit déja de ruine en l'an 358 ou 359, de ſorte qu'on tranſporta ſon corps en l'egliſe de Saint Acace: mais on peut juger par Saint Chryſoſtome qu'il fut depuis raporté à l'egliſe des Apoſtres. [e] L'on y montroit encore pluſieurs ſiecles aprés, le tombeau de ce prince qui eſtoit de porphyre dans un mauſolée qui ſervoit auſſi pour les autres de ſa famille. 'On montre encore aujourd'hui ce tombeau, mais vide & decouvert. [f] La chronique d'Alexandrie ſemble dire que Conſtance fit de grandes aumoſnes à l'enterrement de ſon pere.

Soer l.2.c.38.p. 141.a. d a.b. Chry.2.Cor.h. 26.p 741.d e] Boll.21.may.p. 13.d. e ang de C.l.4. p.109. Boll.21.may,p. 13.b.c. f Chr. Al.p 670. Aur.Vict. 'La ville de Rome qui regardoit Conſtantin comme ſon &c. reſtaurateur, 'témoigna une douleur toute particuliere de ſa mort, tant le Senat que le peuple. On ſuſpendit les ſpectacles, & les autres divertiſſemens. On ferma les bains & les places publiques, & on donna toutes les autres marques de l'affliction la plus ſenſible. 'On demanda avec grands cris que ſon corps fuſt apporté à Rome, '& on eut une extreme douleur quand on ſceut qu'il demeuroit à Conſtantinople. 'On en fit des tableaux, où on le dépeignoit elevé dans le Ciel, 'c'eſt à dire qu'on luy fit une apotheoſe comme aux Empereurs payens dont on faiſoit

Euſ.c.69.p.561 b c. Aur.V p.527.b. Euſ.p 461.c. Eutr.p.558.c.

Divo Conſtantino.

'des dieux: '& on en trouve encore des marques dans quelques medailles. [Mais cette impieté par laquelle les payens le deſhonoroient en pretendant l'honorer, n'eſtoit pas capable de luy nuire apres ſa mort, puiſqu'il l'eut deteſtée s'il euſt eſté en état de le faire. Goltz p.128.c.d. Byz.fam p.23.1.

L'Egliſe n'a pas eu un reſpect moins ſolide & moins veritable pour ſa memoire, non en l'adorant comme une divinité, mais en l'honorant comme un humble ſerviteur du Dieu ſouverain, qui doit ſeul eſtre adoré par les Empereurs auſſi bien que par les particuliers.]'Le Pape Nicolas nous aſſure qu'à Rome on recitoit ſon nom au IX. ſiecle dans les ſaints Myſteres, avec ceux de Conſtant, de Theodoſe I, & des autres Princes les plus eſtimez.'Saint Fulgence le met avec Theodoſe, entre les grands du ſiecle qu'on regardoit generalement comme des vaſes de miſericorde.'Quelques nouveaux martyrologes marquent ſa feſte le 22 de may.[a]On voit auſſi qu'il eſt honoré comme un Saint en divers endroits de l'Occident; & on croit qu'il y avoit autrefois pluſieurs egliſes de ſon nom en Angleterre. Sa feſte ſe fait encore par les Chrétiens d'Egypte. 'Mais les Grecs ſurtout en font le 21 de may un office fort ſolennel, qui ſe celebroit autrefois particulierement dans la grande egliſe de Conſtantinople, dans celle des Apoſtres, & dans un monaſtere dedié ſous le nom de Conſtantin meſme. 'Les Moſcovites à leur imitation font auſſi ſa feſte le 21 de may, 'quoiqu'on ne voie point de raiſon pourquoi les Grecs ont pris ce jour au lieu du 22 auquel il eſt mort. 'Des le milieu du V. ſiecle, on en parloit comme d'un Saint [c]digne d'eſtre honoré de tout le monde. [b]Un Concile qui le qualifie de bienheureuſe memoire, & le chef de la milice de J. C, dit que ſon nom eſtoit celebre dans toutes les egliſes, & que toutes les perſonnes de pieté faiſoient ſon eloge. 'On rendoit alors des honneurs extraordinaires à ſon tombeau, & meſme à ſa ſtatue poſée ſur la colonne de porphyre.

Bar.324.§ 48. Fulg præd l.1. §41.p.478. Boll. 22.may p. 23.c. [a]p.14.b.c. p.13.14. may,t 1.p.28. 21.may p.13.e. Conſt 4.p.920. &c. H 923.c.d. [b] p.950.a.b. Theſſ.v l.1.c. 31.p.106.d.

[Le titre le plus ordinaire que les nouveaux Grecs luy donnent, eſt celui d'egal aux Apoſtres; en quoi il eſt difficile de ne pas avouer qu'ils font paroiſtre leur genie porté naturellement à la flaterie & à l'exageration. Quelque ſainteté qu'on veuille attribuer à Conſtantin, il y a bien de la difference entre les autres Saints & les Apoſtres, entre les brebis & les chefs du troupeau, entre les fondemens de l'Egliſe & ceux qui ſont appuyez ſur ces fondemens, entre ceux qui ont donné leurs travaux, leur ſang & leur vie pour établir la foy, & ceux qui l'ont étendue

Ath vie,l.4.c 23. p 390. Euſ.in p. 251.l.2. par des voies qui ſont communes à la verité & à l'erreur.] 'Et c'eſt avec grand ſujet qu'on a blaſmé un nouvel auteur, qui pour ſoutenir ceux qui l'egalent aux Apoſtres, n'a pas craint de dire que c'eſt par luy que nous avons eſté faits Chrétiens. Dieu ne ſauve les Empereurs que par l'Egliſe : mais il a bien ſceu ſoutenir l'Egliſe ſans les Empereurs, & meſme malgré les Empereurs. Les Peres ont meſme douté ſi la gloire où les Empereurs Chrétiens l'ont établie, luy a eſté un avantage ſolide, à cauſe du relaſchement des mœurs que la liberté a produit parmi les Chrétiens. [Cependant comme Dieu nous juge ſelon noſtre volonté, & non ſelon les effets que ſa bonté ou la corruption des hommes tire de nos actions, il ne faut point craindre de relever le merite & la gloire de Conſtantin dans tant de choſes qu'il a faites pour faire honorer J.C. & ſon Egliſe.]

ARTICLE LXXIX.

Conſtantin accuſé d'ambition, d'aimer le luxe, les plaiſirs, la raillerie, d'avoir elevé les barbares.

[IL faut donc reconnoiſtre que l'Egliſe doit beaucoup à Conſtantin, parce que s'il n'a pas eſté le premier Empereur Chré-
Euſ v. Conſt.l.4. c.75.p.563.d. tien,] il a au moins eſté le premier qui ait adoré le vray Dieu par un culte public & eclatant, le premier qui ait preſché hautement le nom de J.C. à toute la terre, le premier qui ait rendu l'Egliſe glorieuſe & triomphante, le premier qui ait aboli le culte des demons, & abatu l'idolatrie. [Mais avec cela il a fait des fautes contre la juſtice & contre l'Egliſe meſme, qui nous donneroient grand ſujet de craindre pour luy la colere de Dieu,
Hier.an.337. s'il les avoit commiſes aprés le batteſme.] 'La maniere dont S. Jerome en parle à l'occaſion meſme de ſon batteſme, [donne lieu de croire que ceux qui l'ont regardé comme un Saint à cauſe de ce qu'il a fait contre les payens, ont plutoſt ſuivi leur opinion particuliere que non pas un ſentiment general & unanime de l'Egliſe. On luy a encore reproché divers defauts, de la pluſpart deſquels il eſt peuteſtre aſſez aiſé de le juſtifier, mais non de tous Et c'eſt ce que la ſincerité ne nous permet pas de diſſimuler ici, puiſque nous cherchons à glorifier la verité, & non pas les hommes.]

Vict.epi|Eutr. Aur.V.p.525.c|, 526.b. 'Des payens meſmes luy ont fait un crime d'aimer extremement la gloire, ſurtout celle des armes, 'd'avoir eu beaucoup d'ambition,

tion, & d'avoir aimé naturellement à regner. [Ce ſont là les paſſions les plus honneſtes ſelon les hommes, qui ne laiſſent pas d'eſtre des vices devant Dieu; & elles produiſent meſme de tres funeſtes effets dans les Etats, lorſqu'elles ne ſont point bornées par les regles de la juſtice & de la raiſon. Mais nous ne voyons point qu'on ait ſujet d'accuſer Conſtantin d'avoir jamais violé ces regles;] quoique Julien l'apoſtat diſe en general, qu'il ne ſongeoit qu'à s'agrandir par toutes ſortes de moyens juſtes ou injuſtes, & que le mauvais exemple qu'il donna en cela à ſes enfans, fut ce qui les arma les uns contre les autres. Juli.or.7.p 413. p.414.

[S'il a aimé la gloire, ce n'a pas eſté au moins de cette maniere baſſe qui fait deſirer des inſcriptions & d'autres ſemblables marques d'eſtime qu'on donne avec profuſion à ceux qu'on eſtime le moins quand ils ſont puiſſans.] 'Car il condamnoit luy meſme ce defaut dans Trajan, qu'il appelloit la parietaire, parce qu'on voyoit partout ſon nom ſur les murailles. Vict.epi.p 144. c.

'On le blaſme d'avoir ajouté les perles à l'habit imperial, & d'avoir toujours eu le diademe ſur la teſte. [La magnificence non neceſſaire & le luxe ſont toujours à condanner dans les Princes auſſibien que dans les particuliers, ſurtout dans des Chrétiens, qui doivent aux pauvres tout ce qu'ils peuvent menager raiſonnablement. Mais quand Conſtantin auroit fait des fautes ſur ce point, elles ſeront excuſables à l'égard des payens, s'il n'a fait en cela que ce que Diocletien avoit commencé,] comme on peut dire que cela eſt certain pour les perles. [a]Un auteur du cinquieme ſiecle pretend que Conſtantin a porté le premier le diademe, & qu'il ne le prit d'abord que pour ſerrer ſes cheveux, & les tenir en état. [Cela a peu d'apparence;] '& il eſt certain au moins que quelques Empereurs ont porté le diademe avant luy, comme Aurelien & Carin. 'Euſebe l'attribue à Conſtance Chlore, lors meſme qu'il n'eſtoit encore que Ceſar, [b]& cela ſe verifie par une de ſes medailles, où on le voit avec un diademe orné de rayons; 'quoique meſme depuis Conſtantin, & depuis que le diademe fut devenu un ornement ordinaire des Auguſtes, on ne le donnaſt pas toujours aux Ceſars. 'On le trouve dans quelques medailles de Julien encore Ceſar: '& neanmoins il ne l'eut point qu'eſtant Auguſte. [Mr du Cange ne veut point ſoutenir que Conſtantin ait pris le premier le diademe;] 'mais qu'il en a fait le premier un eſpece de caſque ou de couronne fermée, comme on le voit dans quelques unes de ſes medailles, & dans celles de ſes ſucceſſeurs. Aur.V.p.522.ſ. Eutr.p.486.d. a Bol. jan t.1 p. 45.a. Spanh.p.683. Euſ.v.Conſt.l.1. c.18.p.417.b. b Byz.fam.p.5. Spanh.p.679. 680. Byz.fam.p.37. Lib.or.5.p.179. d Amm.l.20.p. 160.c. Cang.num.617. p.14.11 Byz.f.p. 19.21.

Juli.cæſ p.23. 54, mil p 60. 'Julien l'apoſtat depeint Conſtantin comme un homme voluptueux, qui aimoit les plaiſirs, la bonne chere, les ſpectacles,

cæſ p.42. 'juſqu'à negliger pour cela les affaires les plus importantes:

p.52 '& cela ſe voyoit aſſez, dit-il, juſque dans ſa cheveiure & à ſa

Zoſi.l.2.p.687.d. mine [effeminée.] 'Zoſime dit la meſme choſe des dernieres années de ſa vie. [Mais il faut ſe ſouvenir que Zoſime & Julien défenſeurs zelez de l'idolatrie, ne pouvoient pas aimer un

Bar.337.§ 32. prince qui en avoit eſté le deſtructeur.] 'Et certainement il eſt difficile de croire que Conſtantin ait donné beaucoup de temps à ſes plaiſirs, luy qui a eſté ſi ſouvent occupé & endurci dans les

Vict.epi.p 141.c fatigues de la guerre, 'qui liſoit, écrivoit, meditoit, ecoutoit

Euſ.v.Conſt.l.4. les deputez, & recevoit les plaintes des peuples, 'qui employoit

c.29.p.519.d. les nuits meſme à lire l'Ecriture, [a]qui compoſoit juſqu'à la fin

a d|c.32.11.p.541. de ſa vie de longs diſcours, & les prononçoit enſuite devant tout

d 544.a. Lib or 3.p.107. le monde. 'Libanius aſſure qu'il eſtoit toujours occupé & de

d|108.b. l'eſprit & de la main, à former, ou à executer quelque deſſein conſiderable pour l'utilité publique; & que ni jour ni nuit on

Euſ.v.Conſt.l.2. ne pouvoit jamais dire qu'il fuſt à rien faire. 'Il employoit le

c 12.14.p.449.d| jeûne, la continence, & d'autres mortifications, auſſibien que

450.d. la priere pour obtenir de Dieu les graces dont il avoit beſoin.

tric.c.5.p.614.b. 'De la maniere dont Euſebe parloit en ſa preſence des plaiſirs de la bouche, [il n'y a nulle apparence qu'il les aimaſt, ni qu'il y

Pane.5.7.p.139. fiſt aucun excés.] 'Il eſtoit encore dans la vigueur de ſa jeuneſſe,

171. lorſque les panegyriſtes louoient publiquement l'amour qu'il

Aug.B.c.3 app. q.115.p.126.a. avoit toujours eu pour la chaſteté. 'On lit qu'un nommé Samace contrefit le fou & le boufon durant 30 ans pour le divertir lorſqu'il eſtoit las & fatigué. [Ce divertiſſement paroiſt peu digne de Conſtantin, & marque neanmoins un homme qui donnoit la plus grande partie de ſon temps à des occupations ſerieuſes & fatigantes.]

Amm l.21.p. 190.191. 'Le meſme Julien peu aprés avoir uſurpé l'Empire, écrivit aux Romains une lettre pleine d'invectives, non ſeulement contre Conſtance, mais auſſi contre Conſtantin ſon oncle, qu'il accuſoit d'avoir fait diverſes innovations, & d'avoir renverſé les loix & les coutumes anciennes. Ce qu'il condannoit le plus en luy, c'eſt qu'il avoit le premier elevé des barbares aux plus grandes dignitez, & juſques au Conſulat. Mais Ammien, [quoique payen,] ſe declare en ceci contre l'accuſateur, qui eut aſſez peu de jugement pour faire luy meſme cequ'il avoit repris dans un autre avec tant d'aigreur. Car il donna le Conſulat à Nevitta qui avoit beaucoup de vices, & n'avoit aucune des bonnes qua-

ſitez de ceux à qui Conſtantin avoit fait le meſme honneur. 'Auſſi Euſebe a cru que Conſtantin meritoit plutoſt en cela d'eſtre loué que d'eſtre blaſmé. Euſ.v. Conſt.l.4. c.7.p.530.b.

irriſor potiùs quàm blandus. 'Le jeune Victor l'accuſe d'avoir eſté trop porté à la raillerie: [ce qui eſt un defaut conſiderable dans un prince, dont toutes les paroles ſont relevées, & demeurent gravées profondément dans la memoire & dans le cœur.] Vict epi.p.543.f.

ARTICLE LXXX.

De la prodigalité & de l'avarice qu'on reproche à Conſtantin: On l'accuſe de diverſes fautes dans le gouvernement de l'Etat.

'LE jeune Victor dit encore que des 30 années que Conſtantin regna, il gouverna dans les dix premieres comme un excellent prince, dans les ſuivantes comme un larron; & dans *pupillus.* les dix dernieres comme un emancipé, à cauſe de ſes profuſions immenſes. 'Zoſime pretend auſſi qu'aprés qu'il fut devenu ſeul maiſtre de l'Empire, il s'abandonna à ſon mauvais naturel. 'On peut juger par Eutrope, que la mort de Criſpe & les autres malheurs arrivez en l'an 326, donnerent cette mauvaiſe impreſſion de ſes dernieres années; [& c'eſt ſans doute encore ce qui *dubius.* a fait dire] 'qu'il n'eſtoit pas toujours aſſez conſtant dans ſon amitié. Vict.ep.p 543.f. Zoſ.l.2 p.685.b. Eutr.p.588.a.b. b.

[Les accuſations de larron & de prodigue ſemblent ſe détruire l'une l'autre. Et neanmoins il eſt tres ordinaire que les princes qui donnent d'une main ſans diſcretion, tirent de l'autre ſans miſericorde de quoy fournir à leurs depenſes ſuperflues. Zoſime accuſe auſſi Conſtantin de l'un & de l'autre.] 'Il le reprend d'avoir prodigué l'argent du public en beaucoup de baſtimens inutiles, & à enrichir diverſes perſonnes peu dignes des graces qu'il leur faiſoit. [Mais il s'étend bien davantage ſur les vexations qu'il faiſoit pour tirer de l'argent des peuples,] '& il le fait auteur d'un impoſt celebre appellé le chryſargyre. *V l'Emp. Anaſtaſe.* 'Mais pour ce point, Evagre ſoutient que c'eſt une pure calomnie, qui n'a pour fondement que la haine de ce payen contre le liberateur de la religion Chrétienne. 'Et l'on montre en effet par les anciens hiſtoriens, que longtemps avant Conſtantin on tiroit de l'argent & des marchans & des perſonnes infames, qui eſt ce qu'on croit eſtre le chryſargyre. De ſorte que Conſtantin ne peut qu'en avoir changé la forme, & peuteſtre avoir Zoſ.p.687.d. p.690.691. p.691.a. Eva.l.3.c.40.p. 370. Cod.Th.t.5 p.4.

ordonné qu'on le payeroit ſeulement tous les quatre ans, pour diminuer les frais des levées.

Zoſ.p.691.c.Bur. 330.442-47 Epi. menſ.n p.431-451. [Il peut bien n'avoir pas eu plus de part] 'à un autre impoſt appellé *follis*, qui ſe levoit ſur les perſonnes de qualité. Zoſime luy en attribue auſſi l'établiſſement; [mais il n'y a point d'autre auteur que luy qui le diſe :] & Aurele Victor dit poſitivement que ce fut Maxence qui le commença. [On a beaucoup parlé de cet impoſt,] 'que Zoſime pretend avoir ruiné toutes les villes, parce qu'il ſubſiſta aſſez longtemps aprés Conſtantin. [Mais nous laiſſons ce point à traiter à d'autres ; & il regarde autant les juriſconſultes que l'hiſtoire.

Aur.V.p.526.d.

Zoſ.p.691.c.

Il y a aſſurément peu d'apparence que Conſtantin ait mis aucun nouvel impoſt ſur ſes ſujets,] 'luy qui remit tout d'un coup le quart de ceux que devoient les terres. *Il dechargea encore les villes de Tripoli en Libye & de Nicée de diverſes contributions qu'elles fourniſſoient depuis cent ou 150 ans. 'Une inſcription porte qu'il avoit fait une remiſe des impoſts dans tout l'Empire. 'Pour la maniere odieuſe & violente dont Zoſime pretend que les impoſts ſe levoient ſous luy, il avoit défendu luy meſmes ces violences par diverſes loix, & il les puniſſoit ſevérement.

Euſ.v.Conſt.l.4. c.2.p.528. * Aur.V.p.527. b.c. Bar.312.§ 86. 330.§ 34 Zoſ.p. 691.a.b. Aur.V.epi.

'Zoſime ſe plaint encore qu'il ne vouloit point que perſonne fuſt exempt de la charge de Preteur [ou Decemvir,] parcequ'il en tiroit de l'argent : [Et c'eſtoit un effet du ſoin qu'il prenoit des villes meſmes, comme les meilleurs Empereurs ont toujours fait; les exemptions des particuliers eſtant la ruine des communautez.]

Zoſ.p.691.b.c.

'Un Anonyme ['qui peut avoir écrit du temps de Theodoſe I,] pretend qu'avant Conſtantin, tout le commerce ſe faiſoit en monnoie de cuivre, que les liberalitez faites aux ſoldats eſtoient de meſme; que l'or & l'argent demeuroient dans le threſor public, 'pour eſtre employez à embellir les villes, à faire des ſtatues, '& à enrichir les temples : mais que du temps de Conſtantin l'or & l'argent, les pierreries, ayant eſté tirez des temples où il y en avoit une tres grande quantité, & mis dans l'uſage public, on commença à les employer dans le commerce ordinaire, & à negliger le cuivre à cauſe de ſa peſanteur. Cet auteur ajoute que l'augmentation des richeſſes augmenta le deſir d'en avoir; que les puiſſans dont les maiſons en eſtoient pleines, s'en ſervirent & à des depenſes [inutiles,] & à opprimer les foibles; & que ceux-ci accablez & ruinez ſe porterent à toutes ſortes de

Notit.ad p.169. 170. p.168. p.170.

V. Valentinien III.

crimes, ſoit pour ſe venger de ceux qui les opprimoient, [ſoit pour s'enrichir eux meſmes, ou ſe garantir au moins de l'extreme neceſſité.

Je penſe qu'on aura de la peine à convenir de ce que dit cet auteur du peu d'uſage qu'on faiſoit de l'or & de l'argent avant Conſtantin. Il peut avoir plus de raiſon de ſe plaindre des mauvaiſes ſuites qu'à l'enrichiſſement exceſſif de quelques particuliers, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe des depenſes qu'ils ne manquent guere de faire, & que les autres veulent auſſitoſt imiter; ce qui fait regner le luxe partout, ruine ceux qui n'ont pas le moyen de le ſoutenir, & les engage dans toutes les ſuites funeſtes & criminelles que peut avoir la pauvreté dans ceux qui n'ont pas appris de J. C. que les pauvres ſont heureux, & que les riches ſont malheureux, parce qu'ils ont leur conſolation ſur la terre.]

'Zoſime accuſe Conſtantin d'avoir commencé la deſtruction de l'Empire Romain, en mettant dans les villes une partie des troupes qui devoient garder les frontieres, ſelon l'ordre établi par Diocletien; ce qui ouvroit les provinces de l'Empire aux barbares, chargeoit & ruinoit les villes où l'on mettoit des garniſons dont elles n'avoient que faire, & effeminoit les troupes meſmes, en accoutumant les ſoldats à la molleſſe, aux ſpectacles, & aux delices des villes. [C'eſt un accuſateur qui parle & tant qu'il ne prouve que par ſon autorité, il ne prouve rien.]'Ce que nous dirons dans la ſuite, donne encore plus lieu de croire que c'eſt une pure calomnie. Zoſ. l. 2. p. 689. a. b. c. Cod. Th. t. 2 p. 273. V. 523.

[Nous ne devons pas faire plus d'état de ce que dit Julien,] 'qu'il ſavoit peu l'art de regner, ne l'ayant point appris par l'étude, mais par la ſeule experience, & par l'habitude; qu'il n'avoit point non plus ſongé à l'apprendre à ſes enfans, ni à les rendre gents de bien. Juli. or. 7. p. 423. 424.

'Julien pretendoit le louer, en diſant qu'il avoit l'addreſſe de faire entrebatre les barbares les uns contre les autres, durant que les Romains demeuroient en paix. [Mais c'eſt luy attribuer une diſpoſition tout à fait indigne d'un homme d'honneur, & encore plus d'un Chrétien, qui doit aimer tous les hommes comme ſes freres. Nous aimons mieux croire qu'il eſtoit dans le meſme eſprit que Saint Louis, qui s'acquit une paix aſſurée par l'amitié de tous ſes voiſins, en travaillant ſincerement à les tenir unis enſemble, & qui euſt cru meriter de les voir tous unis contre luy, s'il euſt travaillé à les deſunir, comme les politiques ani- Juli. or. 1. p. 21.

mez du meſme eſprit que Julien l'apoſtat, ne manquoient pas de le luy conſeiller, ne ſongeant qu'à un avantage preſent, ſans penſer à ce qui en arriveroit à l'avenir.]

cæſ.p.42. 'Julien pretend effacer encore en un mot toute la gloire que Conſtantin s'eſt acquiſe par ſes victoires ſur les barbares, parce qu'il leur payoit, dit-il, des penſions, pour ne pas dire des tributs, afin qu'ils le laiſſaſſent vivre dans la paix & dans les delices. Euſ.v.Conſt.l.4. c.5.p.529.a. 'Euſebe dit au contraire, qu'il ne voulut point ſouffrir cette ſervitude à laquelle ſes predeceſſeurs s'eſtoient aſſujettis, & qu'il en delivra l'Empire à l'égard des Gots. [Mais quoy qu'il en ſoit,] Juli cæſ.p.42. 'Julien ne ſauroit nier qu'il n'ait eu ſouvent à combatre contre les barbares: 'Soz. & il les a toujours vaincus. [a] Julien, lorſqu'il le dechire le plus, n'a pu luy refuſer le titre d'homme de guerre. [a] Jul.cæſ.p.23. ἀνδρὶ πολέμῳ.

ARTICLE LXXXI.

Conſtantin deshonoré par ſes mauvais officiers, & par ſa trop grande facilité.

Aur.V.p.527.c. [IL n'eſt pas auſſi aiſé de juſtifier Conſtantin] 'de ce que dit Victor, que dans la conduite des affaires il ſe ſervoit de quelques perſonnes peu dignes des emplois qu'il leur donnoit, [& de la bonté qu'il avoit pour eux.] Zoſ.l.2.p.690. 691. 'Zoſime l'accuſe auſſi d'avoir epuiſé l'Epargne pour combler de biens des gents qui ne le meritoient nullement. Amm.l.16.p.68. b. 'Et Ammien ſe plaint qu'il avoit trop laſché la bride à l'avarice de ceux qui l'approchoient. [b] Nous avons parlé autrepart de Muſonien, qui deshonoroit beaucoup de bonnes qualitez par ſon avidité pour le gain. [b] d.l.15.p.56.57. Euſ.v.Conſt.l.4. c.29.p.540.b.c.d. 'Mais Euſebe meſme ne deſavoue point que pluſieurs de ceux de ſa Cour n'euſſent ce defaut, c.54.p.551.c. '& ne fiſſent par là de grands maux, en abuſant de la patience & de la bonté du Prince. c.29.p.540.b.c.d. 'Car Conſtantin connoiſſoit aſſez leur avarice, & il la condannoit tres fortement dans les diſcours qu'il faiſoit devant eux meſmes. Il les menaçoit de la colere de Dieu, & les avertiſſoit du conte qu'ils auroient à luy rendre un jour. La complaiſance les obligeoit de reconnoiſtre & de louer la verité de ſes paroles: mais leur cœur y eſtoit ſourd, & ils demeuroient toujours avares. c.30.p.541.a. 'Ayant un jour pris par la main un des principaux de ſa Cour, il luy dit: Ne mettrons nous point de bornes à noſtre cupidité? Puis ayant décrit avec ſa lance ſur la terre une eſpace à peu prés egal à la grandeur du corps humain, il ajouta: Quand vous auriez amaſſé « fauces aperuit. «

» toutes les richeſſes de l'univers, vous ne poſſederez aprés cette
» vie qu'un eſpace tel que je viens de vous marquer; pourvu en- b.
» core que vous l'ayez. L'evenement fit voir, ajoute Euſebe, qu'il
dit cela moins en homme ordinaire qu'en prophete, [c'eſt à dire
que ce miniſtre eſtoit Ablave, ou quelque autre de ceux qui fu-
rent tuez apres la mort de Conſtantin, & qu'on ne luy donna
pas meſme la ſepulture.]

'Tout ce que Conſtantin pouvoit dire à ſes officiers, eſtoit b.
inutile, parce que par une bonté exceſſive il ne les puniſſoit pas. c.31.p.641.b.c.
Les magiſtrats l'imitoient, & ne ſe mettoient pas en peine de
punir les crimes, au moins de les punir du dernier ſupplice: ce
qui cauſa beaucoup de dereglemens & de deſordres. 'Ainſi ce l.3 c.1.p.483.c.
que dit Euſebe, que l'épée fut entierement inutile aux ma-
giſtrats durant ce regne, [n'en eſt pas tout à fait un eloge.]

'C'eſt un mal fort connu aux Princes, d'avoir de mechans Aur. V.p.527.c.
officiers. Mais les moindres taches ſe font d'autant plus remar-
quer, que ceux en qui on les voit ſont plus relevez & plus par-
faits dans le reſte. On peut dire meſme que leurs fautes ſont
plus grandes, parce qu'elles ſont plus dangereuſes; l'eſtime qu'on
a pour eux portant à imiter tout ce qu'on leur voit faire, & à
regarder comme des vertus ce qu'ont fait ceux qu'on regarde
comme des modeles.

'La pieté de Conſtantin produiſit un autre deſordre, qui fit Euſ.v.Conſ.l.4.
auſſi de grand maux. Car pour s'inſinuer dans ſes bonnes gra- c.54.p.553.c.d.
ces, beaucoup de perſonnes tres eloignées de la vraie vertu
Chrétienne, en prirent le maſque & l'apparence. Sa bonté na-
turelle, ſa candeur, ſa franchiſe, ſon zele tres ſincere pour la foy,
luy faiſoient croire que ces perſonnes, dont la conduite n'eſtoit
qu'artifice & qu'impoſture, avoient une veritable affection à
ſon ſervice, & une pieté ſolide envers Dieu. Ainſi il ſe confioit
en eux, & il s'engagea par là à de grandes fautes, qui firent
beaucoup de tort à ſa reputation. Euſebe qui a fait cette remar-
que, 'paroiſt l'entendre d'Ablave & des autres qui furent tuez c.55.p.554.a.
avec luy. [Mais il n'avoit qu'à ſe l'appliquer à luy meſme, & aux
autres protecteurs des Ariens, pour nous apprendre la vraie
cauſe des maux que l'Egliſe Catholique ſouffrit ſous Conſtan-
tin. Car ces maux ne vinrent que du credit que les Euſebiens
s'eſtoient acquis ſur ſon eſprit, par la trop bonne opinion qu'il
avoit d'Euſebe de Ceſarée & de quelques autres, & de ce que ſa
bonté le rendant trop facile à croire ceux qui l'approchoient,
comme cela parut dans la mort de Criſpe, il n'avoit pas aſſez

de fermeté à ne plus ecouter ceux qu'il avoit reconnus une fois eſtre des calomniateurs, ſe perſuadant trop aiſément qu'ils eſtoient changez.]

ARTICLE LXXXII.

Eloges que les payens ont donnez à Conſtantin : Pourquoi Dieu l'a rendu heureux ſur la terre.

[TOUS les defauts qu'a eus Conſtantin, ou qu'on luy a reprochez n'ont pas empeſché qu'il n'ait paſſé pour un tres grand prince, meſme dans l'eſprit des payens. Nous avons déja marqué ce que leurs hiſtoriens ont dit de ſes bonnes qualitez ; & nous ajouterons neanmoins encore aprés eux,] Aur.V.p.526.c] 527.a.b. 'qu'il eſtoit grand en eſprit, grand en courage, grand dans la paix, Eutr.p.588.b. grand dans la guerre, grand en une infinité de qualitez de corps p.587.f. & d'eſprit, grand en tout : [a] & ſon principal defaut eſtoit de ne *vir ingens.* a Aur.V.p.526.c] 527.b. pas aſſez moderer les inclinations que la nature luy avoit données pour la bonté, pour la liberalité, pour tout ce qu'il y a de meilleur & de plus grand. Sans cet excés, il euſt paru quelque Vict.epi p.543.c. choſe de plus qu'un homme : & avec cet excés, il n'a pas laiſſé l'hor.c.62.p.65. ex Prax. d'eſtre encore tres utile à l'Empire en beaucoup de choſes, & deffacer tous ſes predeceſſeurs, non ſeulement par le bonheur qui l'a toujours accompagné, mais encore par ſa bonté genereuſe, & par toutes ſortes de belles & de grandes qualitez. *καὶ μεγαλοψυχία.* [Voilà en general l'idée que nous donnent de luy des hiſtoriens payens, qui n'ont écrit qu'aprés ſa mort, ou meſme lorſque ſa poſterité eſtoit éteinte.]

Panc.7.p.155. 156. 'Comme il taſchoit de ne rien faire qui ne meritaſt l'eſtime du public, il eſtoit bien aiſe que ſes actions les plus ſecrettes fuſſent connues de tout le monde. Il mettoit ſon honneur à ſe communiquer ſans peine à toutes ſortes de perſonnes, comme les méchans princes le mettoient à ſe cacher. Chacun avoit un libre accés auprés de luy : il recevoit avec bonté & avec civilité tous ceux qui l'approchoient, & par cette affabilité, il s'acqueroit non ſeulement l'amour, mais encore le reſpect de ceux qui voyoient tout en luy, & qui n'y voyoient rien que de grand & Helio.v.p.113. b. de digne d'eſtre honoré. 'Il avoit accoutumé de dire que ce n'eſt pas une grande choſe d'eſtre Empereur, puiſque les plus méchans le peuvent eſtre, mais de travailler à ſe rendre digne de p.101.e. ce rang ſublime & eminent. 'Entre tous ſes predeceſſeurs, il honoroit

honoroit particulierement Tite Antonin & Marc Aurele, & il ſe les propoſoit pour exemples. Il avoit leurs ſtatues couvertes d'or, avec celles de Conſtance ſon pere & de Claude II. [ſon grand oncle.

On peut dire qu'entre toutes ſes grandes qualitez, ſa bonté excelloit encore audeſſus des autres]'Il eſtoit bien aiſe d'eſtre aimé, & vouloit meriter de l'eſtre par ſes liberalitez'& par ſa douceur : & il obtint ce qu'il deſiroit,'ſon gouvernement ayant eſté trés aimé des peuples.'Auſſi il aimoit luy meſme, & il parut preſque toujours conſtant dans ſon amitié : Il ne perdoit point d'occaſion d'enrichir & d'elever ceux qu'il aimoit.

docilitate. Eutr.p.588.b. p.587.c. p.588 b.

[Nous omettons ici beaucoup d'eloges qu'Euſebe & les autres Chrétiens luy ont donnez, non comme moins vrais, mais parce que ceux que la verité tire de la bouche des ennemis, ſont encore plus inconteſtables. Mais nous ne pouvons omettre la reflexion que S. Auguſtin fait ſur la felicité temporelle que Dieu accorda à ce prince. On peut dire en un ſens veritable, que c'eſtoit une recompenſe de l'obeïſſance & du culte qu'il rendoit à J. C: & Conſtantin meſme le dit ſouvent pour reconnoiſtre la bonté de Dieu envers luy, & pour animer les autres à l'aimer auſſi.]'Comme il faiſoit ſa gloire d'eſtre le miniſtre & le ſerviteur de Dieu, (car c'eſt le titre qu'il prenoit ſouvent,) auſſi Dieu l'a rendu le maiſtre de tout l'Empire, luy a fait vaincre tous ſes ennemis domeſtiques & étrangers, & l'a relevé en pluſieurs autres manieres à la vue des hommes.

Euſ v. Conſt. l. 1. c. 6. p. 408.

'Neanmoins comme Dieu donne auſſi quelquefois ces ſortes de biens à ceux qui ne le ſervent point,[a] & que le vray bonheur des Princes auſſi bien que des particuliers, conſiſte dans la pieté & dans la vertu, qui leur fait eſperer un parfait bonheur"dans le ciel.'S. Auguſtin dit que la felicité de Conſtantin, ſes victoires, la longueur de ſon regne dont ſes enfans ont eſté les heritiers & les autres choſes ſemblables, ont moins eſté pour luy que pour les foibles, qui euſſent pu ſe perſuader qu'il faut attendre de Dieu les biens eternels, & demander les temporels aux demons. Mais depeur auſſi qu'on ne ſe portaſt à le ſervir par le deſir d'eſtre heureux en ce monde, comme Conſtantin, au lieu que c'eſt dans la vue de la vie eternelle du ciel qu'il faut eſtre Chrétien, [depeur qu'on ne creuſt que ces biens temporels, les derniers de tous, ſont une digne recompenſe de la vertu, & que Dieu ne reſerve rien de plus grand à ſes elus,]il n'a laiſſé regner Jovien [que peu de mois,] bien moins que Julien, & a permis que Gratien ait

Aug. civ. l. 5. c. 24. p. 83. 2. d. a d. 64. 1. a.

&c.

c. 25. p. 64. 2. b c.

ſini ſa vie d'une maniere tres malheureuſe ſelon les hommes.

ARTICLE LXXXIII.

Quelques particularitez du regne de Conſtantin : Il établit les Maiſtres de la milice

[NOus n'avons pas encore achevé la vie de Conſtantin, & il nous reſte diverſes choſes à dire que nous n'avons pu faire entrer dans l'ordre du temps. Nous commencerons par ce qui regarde le gouvernement de l'Etat ou de ſa maiſon, & nous finirons par ce qui peut marquer davantage ſa pieté.]

Vict.epi.p.543. c.f. 'On remarque de luy qu'il recevoit luy meſme les plaintes du peuple, & qu'il ecoutoit de meſme les deputez qu'on luy envoyoit. Eutr.p.488.b. 'Il fit beaucoup de loix, dont quelques unes parurent peu neceſſaires : mais il y en eut pluſieurs d'utiles ; & quelques unes de ſeveres, Aur.V.epit. 'ſurtout contre les [illegible]ations qu'on faiſoit au peuple Lib.or.14.p 393. c. dans la levée des impoſts. 'Il eſtoit auſſi tres ſevere à ceux qui formoient des factions contre le repos de l'Empire pour uſurper la domination.

Chry.in Jud.h. 3.4.p.435.c[441. c. 'S. Chryſoſtome nous apprend que les Juifs ayant entrepris ſous luy de rétablir leur Etat, & de rebaſtir leur temple, il fit couper les oreilles [aux plus coupables,] & les envoya en cet état montrer leur honte à tous ceux de leur nation pour leur apprendre à eſtre ſages ; & à mieux ecouter les Prophetes, qui ont predit que ce Temple ne ſeroit jamais rétabli. [Il paroiſt par là que les Juifs avoient violé les anciennes loix qui leur défendoient d'entrer dans Jeruſalem. Et ainſi c'eſt avec quelque raiſon,] Aug.ſ.c.6.p. 32.a.g. 'que le P. Sirmond a raporté à Conſtantin ce que Saint Auguſtin dit d'un Empereur Chrétien qui avoit renouvellé la meſme défenſe.

Zoſ.l.2.p.680.b. 'Quoique Zoſime l'accuſe d'avoir affoibli les frontieres de l'Empire, Aur.Vict.p.527. b. 'Victor aſſure qu'il fit baſtir des camps & des chaſteaux en beaucoup d'endroits les plus propres qu'on put trouver, [pour arreſter les barbares.] Proc.æd.l.4.c. 4.p.83.b. Procope en marque un nommé Daphné, que Conſtantin avoit fait baſtir avec ſoin au delà du Danube Col.Th.t.2.p. 275.1. pour garder le fleuve 'du coſté meſme des barbares. [a] Ammien en parle dans l'hiſtoire de Valens. Il eſtoit vers le pays des Gots, [b] dans la ſeconde Meſie, & on croit que c'eſt ce que les medailles appellent le Daphné de Conſtantin.

[a] Amm.l.27.p. 340.d. [b] Col.Th.t.2.p. 273. [c] C.Por.de imp. c.13.p.24. p.27. [d] p.29. [Nous ne parlons point] [c] de divers reglemens attribuez au grand Conſtantin par celui qu'on nomme Porphyrogenete, ſur les ornemens imperiaux, 'ſur [illegible] les feux d'artifice, [d] ſur la defenſe

faite aux Empereurs de s'allier par mariage avec aucune nation étrangere ſinon avec les François.[Toutes ces choſes n'ont l'air que de fictions.] '& il ſemble que Porphyrogenete meſme les ait inventées pour ſe moquer des peuples voiſins,[ſans craindre la verité qui fait & défait les Rois,& ſans avoir horreur de s'abandonner luy meſme aux illuſions du pere du menſonge.] p.24.

Entre les occupations qui ſervirent comme de divertiſſement au grand genie de Conſtantin apres l'an 326, Victor met les changemens qu'il fit dans la milice.'Ce que nous en trouvons dans Zoſime, c'eſt que ne ſe contentant pas des Ducs ou Generaux qui commandoient les troupes dans chaque province, il établit dans tout l'Empire deux Maiſtres de la milice, l'un pour la cavalerie, l'autre pour l'infanterie, avec pouvoir de"regler tout ce qui regardoit les ſoldats, & de les punir quand ils auroient fait des fautes.'On trouve dans une loy datée du 17 juin 315,un Euſebe qui avoit eſté Maiſtre de l'une & de l'autre milice: mais il y a bien de l'apparence que cette loy eſt poſterieure à Conſtantin,[&qu'elle eſt du temps que ces deux charges ſe réuniſſoient d'ordinaire dans une meſme perſonne:] 'ce qui ſe voit déja en celle de Silvain l'an 349,ſous Conſtant,["s'il n'y a point de faute dans deux loix qui luy ſont adreſſées. Mais en augmentant leur pouvoir, on augmenta auſſi leur nombre;]'& on en fit un pour la Cour, Appellé *Praſentalis*, un pour la Thrace, un pour l'Orient,un pour l'Illyrie,'& un pour les Gaules, les troupes de l'Afrique & de quelques autres provinces eſtant ce ſemble ſous le Maiſtre de la milice de la Cour d'Occident. 'On trouve ces quatre Maiſtres de la milice des le temps de Conſtance, & on pretend que Theodoſe I. en fit meſme plus de cinq.

Aur.V.p.527.d. Zoſ.p.688 c.d. *vâriom.* Cod.Th.11.t.1. l.1 p.6. V. Conſtance § 15[note 16. Cod.Th.chr.p. 48. Notit.c.5.8. c.34 38. Amm.n.p.108.

[Mais quoique Zoſime faſſe Conſtantin auteur de ces Maiſtres de la milice,je ne ſçay s'il ne vaut pas mieux en attribuer l'origine à la politique inquiete de Diocletien,] 'puiſque Lactance met les Maiſtres entre les nouveaux officiers que ce prince avoit établis.'Il y a meſme des preuves pour croire qu'ils ſont encore plus anciens que Diocletien. Mais Mr Valois juge qu'il eſt aiſé d'y repondre, & qu'il ne s'y faut pas arreſter. La plus forte ſeroit celle de Modeſte,qu'on trouve en avoir parlé dans un écrit Sur les termes de la milice, adreſſé à l'Empereur Tacite;ſi Mr Valois ne ſoutenoit que cet écrit eſt fait aprés Conſtantin, & n'eſt qu'une copie de Vegece. Il croit meſme que c'eſt un ouvrage ſuppoſé.[Ces Maiſtres à qui on donna enſuite le titre de Comtes, s'eleverent bientoſt au rang des premiers officiers de l'Empire, Lact.perſ.c.7.p. 6. Amm.n.p.108. 109.

& eurent le titre d'*Illuſtre*, qui eſtoit le plus relevé de tous,]

Zoſ.l.2.p.688 d. 'Le pouvoir qui leur fut donné ne fut qu'un demembrement de celui qui appartenoit auparavant aux Prefets du Pretoire, [leſquels par ce moyen devinrent des officiers purement civils, de judicature & de finances; au lieu que dans leur origine c'eſtoit une fonction toute militaire, qui repondoit à celle de nos capi-

e[689.a. taines des Gardes.]'Zoſime pretend que cette ſouſtraction des ſoldats à la juriſdiction des Prefets du Pretoire, ruina la diſcipline militaire. [Mais ce n'eſt pas à nous à entrer dans un examen de cette nature; & nous n'en croirons pas non plus Zoſime.]

ARTICLE LXXXIV.

Des quatre Prefets du Pretoire, des Patrices, Comtes, Nobiliſſimes.

Zoſ.l.2.p.687. 688. 'CONSTANTIN affoiblit encore d'une autre maniere l'autorité des Prefets. Juſqu'à luy, s'il en faut croire Zoſime, il n'y en avoit eu que deux, dont l'autorité n'eſtant point partagée, s'étendoit egalement dans tout l'Empire. Mais Conſtantin en fit quatre, qui avoient chacun leur juriſdiction & leur departement ſeparé. Le Prefet d'Orient avoit ſous luy tout l'Empire d'Orient, à commencer par la Thrace au ſeptentrion, & par la Libye Cyrenaïque au midi; ce qui enfermoit les Dioceſes ou departement de Thrace, d'Aſie, de Pont, d'Egypte, & celui de l'Orient [proprement dit,] qui comprenoit la Meſopotamie, [la Syrie, la Cilicie, la Paleſtine, & l'iſle de Cypre] Le Prefet d'Illyrie gouvernoit la Macedoine, la Grece avec la Candie & les autres iſles voiſines, l'Epire, la Dace, la haute Meſie, & la Pannonie. [Mais ſur la fin du IV. ſiecle, l'Illyrie ayant eſté partagée en deux, la plus grande partie demeura ſous ſon Prefet particulier unie à

Notit.c.35. l'Empire d'Orient,] '& le reſte qui eſtoit de l'Empire d'Occident, ſavoir les deux Pannonies, la Dalmacie, & la Norique, fut ſoumis au Prefet d'Italie, qui avoit outre cela non ſeulement l'Italie & les iſles voiſines, avec la Rhecie, mais auſſi l'Afrique c'eſt à dire la Libye Tripolitaine, la Byzacene, [la Proconſulaire,] la

c.36. Numidie, la Mauritanie de Stefe, & la Ceſarienne. 'Le Prefet des Gaules avoit tout ce qui eſt au deçà des Alpes à noſtre égard, c'eſt à dire les Gaules, l'Angleterre, & l'Eſpagne, à laquelle la Mauritanie Tingitane eſtoit jointe alors.

Zoſ.l.2.p.687. 688. 'Zoſime attribue, comme nous avons dit, l'inſtitution de ces quatre Prefets à Conſtantin, & il y cherche des ſujets de cenſu-

rer ſa conduite. [Cependant je ne ſçay s'il ne ſe trompe point en cela: Car Diocletien avoit déja partagé l'Empire en quatre ſous deux Auguſtes & deux Ceſars; & il eſt certain que chacun de ces Princes avoit ſon armée & ſon Prefet du Pretoire. Des devant Diocletien meſme,] 'nous trouvons un Clarus qualifié Prefet de l'Illyrie & des Gaules ſous Valerien: [de ſorte qu'il ſemble que les Prefets euſſent déja des departemens ſeparez.] 'Pour ce qui regarde le regne de Conſtantin, nous trouvons en 326 des loix adreſſées à quatre differens Prefets du Pretoire. Trig.17.c.17.p. 193.c. Cod.Th chr.p. 26.27.

[Quoique l'autorité des Prefets euſt eſté diminuée,] 'ils ne laiſſerent pas de demeurer encore les premiers officiers de l'Etat, '& ils eſtoient ſi puiſſans, qu'ils paſſoient ſelon Ammien & Eunape, comme pour de ſeconds Empereurs à qui il ne manquoit que la pourpre. 'Ils ne portoient ſous Conſtantin & ſous Conſtance que le titre de Clariſſime, [commun à tous les Senateurs; mais peu aprés ils eurent celui d'Illuſtre.] t.6.p.316. Buch belg l.9. c.2.§ 2.p.270. Euſn.p.227.2.c] 239.2.c.

'Conſtantin eleva au deſſus d'eux pour le rang, [mais non pour les fonctions, [ceux à qui il donna le titre de Patrice, parce qu'ils eſtoient conſiderez comme les peres de l'Empereur. Ce fut une nouvelle dignité qu'il inſtitua, mais qui n'eſtoit qu'un ſimple honneur ſans aucun exercice particulier. [Elle duroit d'ordinaire juſqu'à la fin de la vie.] Et neanmoins nous trouvons pluſieurs perſonnes dans le Concile de Calcedoine en 451, qui l'avoient eue, '& ne l'avoient plus. 'Quoique les Patrices fuſſent elevez au-deſſus de tous les autres, ils cedoient neanmoins le pas aux Conſuls. 'Jule Conſtance frere de Conſtantin, & Optat qu'on croit avoir eſté ſon beaufrere,] receurent de luy cet honneur. [On parle peu des Patrices dans le reſte du quatrieme ſiecle, mais on en trouve beaucoup dans le cinquieme.] Zoſ.p.692.b] Cod Th.t.2 p. 74.75] Cang lat P p.195. Conc.t.4 p.77. c. 1. Cod.Th.t.2.p. 74 2. Zoſ.p 692.b] Athan.

'Euſebe dit que Conſtantin pour pouvoir gratifier plus de perſonnes, inſtitua pluſieurs nouvelles dignitez [Nous le venons de voir des Patrices; & il ſemble qu'on le peut dire auſſi des Comtes, dont le titre commence à ſe trouver ſous luy comme un titre d'honneur & de dignité. Neanmoins la choſe en elle meſme paroiſt plus ancienne, & il ſemble qu'on la peut faire commencer des le temps d'Auguſte,] 'qui prit pluſieurs Senateurs pour eſtre ſes Comtes, ſelon la langue latine, c'eſt à dire pour l'accompagner dans ſes voyages, & pour l'aſſiſter dans les affai- Euſv Conſt.l.4. c.1.p.527.c. Dio.l 53.p.511.a. b.

Comites.

1. Νῦν ὑπάτου καὶ πατρικίου. Le latin a *Exconſule & Patricio*: ce qui ne prouveroit pas qu'ils ne fuſſent plus Patrices. Mais on le prouveroit toujours par l'ordre où ils ſont mis, aprés tous les officiers en charge, la plupart bien inferieurs aux Patrices.

res, qui ſe jugeoient ainſi avec la meſme autorité que ſi elles euſſent été jugées en plein Senat. [Gallien paroiſt avoir aboli ce
Aur. Vict. Conſeil,] 'en défendant" aux Senateurs de ſe trouver dans les V. Gallien §. 2.
Id. in Probo. armées: '& ſes ſucceſſeurs ne le rétablirent pas. [Mais s'ils n'avoient pas avec eux un corps de Senateurs, ils ne pouvoient pas manquer d'avoir un Conſeil de gents de merite, qui avoient la premiere part aux faveurs, & par conſequent à l'autorité.]
Dio l. 68 p. 773. b. Pet. leg p. 24. a. 'Decebale Roy des Daces ſous Trajan, [voulant peuteſtre imiter les Empereurs,] avoit auſſi ſes" Comtes, qui eſtoient conſiderables *supra.*
dans la nation, mais qui n'y eſtoient pas les premiers.

Spart. in S. p. 307. 308. 'Ces Conſeillers des Empereurs eſtoient donc veritablement Comtes, c'eſt à dire compagnons du Prince, & ils en prenoient quelquefois le titre, mais en y ajoutant le nom du Prince qu'ils accompagnoient. Ainſi c'eſtoit plutoſt une marque de leur emploi, qu'un titre de dignité. C'eſt" ſous Conſtantin que l'on NOTE 68.
commence à le donner abſolument au Comte Denys & à divers autres. Et cet uſage eſtant une fois établi, on le donna aſſez indifferemment non ſeulement à ceux qui ſuivoient la Cour, & qui accompagnoient l'Empereur, mais generalement preſque à toutes ſortes d'officiers, [au moins de ceux qui portoient l'épée,]
Cang. lat. C. p. 1097-1098. 'comme on le peut voir par la longue liſte qu'en fait Mr du Cange. [a] Ils eſtoient diviſez ſous Conſtantin en trois ordres ſelon
[a] Euſ. c. 1. p. 527. c.
[b] Spart. in S. p. 47 307. la difference de leur dignité: [b] & on peut dire que cela eſtoit des le temps des autres Empereurs.

Pagi, 71. 'Le P. Pagi attribue à Conſtantin d'avoir fait durer les Conſulats toute l'année, comme ils eſtoient du temps de la Republique, '& d'avoir rétabli les Conſulats honoraires uſitez ſous les
p. 70. premiers Empereurs, [& juſqu'à Severe au moins. Je ne voy pas
Onu. p. 285. 286. 292 &c. qu'il donne aucune preuve du premier,] '& puiſqu'on trouve ſous Conſtantin & aprés luy, que des perſonnes ſe qualifient Conſuls ordinaires, [cela donne grand lieu de juger qu'il y en avoit auſſi de ſubrogez. 'Nous en verrons meſme des exemples dans la ſuite de l'hiſtoire.] 'On a quelques preuves qu'il y avoit des Conſuls
Sym. ep. Proc. arc. c. n. p. 92. 93. honoraires ſous Juſtinien: [mais on ne montre point que Conſtantin ait rien fait de particulier ſur cela.

Je penſe qu'on ne trouve point dans l'hiſtoire la qualité de
Zoſi. l. 2. p. 692. a. Nobiliſſime avant Conſtantin,] 'qui la donna à deux de ſes freres. [Elle a depuis eſté attribuée aux enfans des Empereurs qui n'eſtoient point encore Ceſars.]

ARTICLE LXXXV.

Conduite de Conſtantin à l'égard de ſes freres & de ſes enfans.

[Il y a quelque lieu de s'étonner que Conſtantin ayant trois freres, Dalmace, Jule Conſtance, & Annibalien, on ne voit pas neanmoins qu'ils ayent jamais fait aucun mouvement pour avoir quelque part à la ſouveraineté, quoiqu'il n'y euſt peuteſtre encore eu aucun exemple que des fils d'Empereurs fuſſent demeurez ſimples particuliers. Ils avoient meſme plus d'avantage & de nobleſſe que Conſtantin du coſté de leur mere Theodore Auguſte & belle-fille de Maximien Hercule; d'où vient ſans doute ce que pretend Libanius,] 'qu'ils avoient plus de droit que luy à l'Empire. [a] Le teſtament de leur pere qui les excluoit du gouvernement, [eſtoit une foible bariere pour les retenir dans l'obeïſſance. 'Libanius ſemble en attribuer la cauſe à leur bon naturel, qui leur faiſoit aimer leur frere, & ſe rejouir de ſa grandeur. [Et peuteſtre que la religion Chrétienne, qu'ils embraſſerent auſſi ſans doute, leur avoit inſpiré des ſentimens de moderation & d'obeïſſance qu'on n'avoit point vus dans les payens. Mais outre cela ils eſtoient encore fort jeunes lorſque Conſtance leur pere mourut. Ainſi Conſtantin maiſtre de leur education, eut moyen de prendre les precautions que la prudence Chrétienne permet, & de les faire inſtruire par des perſonnes qui les eleverent dans un eſprit de paix & de reſpect.]

Lib.or.12.p.262.b.

[a] or.3 p.109.a.

or.12.p.262.b.

'On voit qu'ils demeurerent quelque temps à Toulouſe comme en un eſpece d'exil; & ils y connurent l'orateur Arbore, qui fut enſuite appellé à Conſtantinople. 'Jule Conſtance paſſa auſſi quelque temps à Corinthe, aprés avoir erré longtemps [en divers lieux,] ſelon les termes de Julien l'apoſtat ſon fils. Il y trouva quelque repos, & fut apparemment appellé de là à la Cour. Julien ſemble attribuer "à l'adreſſe, & à la fineſſe, comme il dit, de ſa belle-mere, ce ſoin qu'il paroiſt que l'on avoit de tenir Conſtance ſon pere eloigné, tantoſt d'un coſté, tantoſt de l'autre, 'depeur qu'il ne brouillaſt: & cela n'eſt pas indigne de la prudence de Ste Helene.

Auſ.prof.17.p. 162.

Lib.or.9.p.217.c

κατὰ τὴν μητρυιάν.

Euſ.in.p.230.a.b c.

V. § 60. [Nous avons marqué "autrepart ce que dit Libanius,] 'que Conſtantin eleva beaucoup un de ſes freres qui l'avoit porté à la douceur, & en tint au contraire un autre fort bas, parce qu'il luy avoit donné des conſeils plus violens. [L'hiſtoire éclaircit peu ce

Lib.or.14.p.393. b.c.

fait, & cette diverſe conduite de Conſtantin envers ſes freres.

Ath.ap.2.p.782. d — Ce que nous trouvons,]'c'eſt que "Dalmace eut le titre de Cenſeur, & fut employé par Conſtantin en diverſes affaires vers l'an V.571.

p.775 a. — 333. 'Jule Conſtance eut le Conſulat en 335 avec le titre de Patrice. [Outre cela,] 'luy & "Annibalien furent comme aſſociez à

"ol.l.2.p.591. 592 — l'Empire par la dignité de Nobiliſſime que Conſtantin leur donna, avec la robe "d'ecarlate bordée d'or. [On ne voit pas ce qui NOTE 69.

xxxxxxxxxx. — l'euſt pu empeſcher de faire le meſme honneur à Dalmace, dont il eleva meſme les fils en 335, l'un à la dignité de Ceſar,

Byz.fam p 48. 49. — & l'autre à celle de Roy du Pont;] '& c'eſt ce qui donne lieu

a Juli.ad Ath p. 497. — de croire qu'il eſtoit mort lorſque cela ſe fit. [a] Il eſt certain auſſi qu'il n'y eut que deux des freres de Conſtantin tuez aprés ſa mort.

or.7.p.423.424. — [Nous avons vu ci-deſſus] 'que Julien devenu ennemi des Chrétiens, reproche à Conſtantin de n'avoir pas appris à ſes

or 1.p.18.&c. — enfans à bien vivre & à bien regner. 'Il n'en parloit pas ainſi

p.14. — auparavant, 'lorſqu'il diſoit que ſes enfans avoient eu la plus excellente education qu'on puiſſe donner à des Princes. [S'il a eſté flateur en l'un, il peut bien avoir eſté calomniateur en l'autre. Selon ce que nous en apprenons tant de luy que de Libanius auſſi zelé que luy pour le paganiſme, & de l'eloge qu'Euſebe a

Lib.or.3.p.108.d — fait de Conſtantin,]'il les fit toujours nourrir dans ſon palais, & il ſe divertiſſoit quelquefois à les porter entre ſes bras [Quand ils

Juli.or.1 p.25. 26. — furent devenus un peu plus grands,]'il les fit elever non comme des particuliers, mais comme des perſonnes deſtinées à gouver-

1.28. — ner un jour les peuples, 'd'une maniere qui rendiſt leurs corps ſains, vigoureux, capables des fatigues de la guerre, & leurs eſprits, juſtes, ſages, & moderez; qui puſt fortifier les bonnes qualitez que la nature leur avoit données, [& corriger les mauvaiſes.] 'Car il ne leur témoignoit point trop de douceur & de tendreſſe, agiſſant à leur égard non par inclination, mais par raiſon.

or.2.p.174 — 'On leur apprenoit non à lutter & à faire d'autres choſes ſemblables propres à divertir les ſpectateurs, 'mais tous les exercices

or.1.p.18. — du corps convenables à leur condition, à monter à cheval, à marcher à pié chargez d'armes, à tirer, à endurer le froid & le chaud, à dormir & à manger peu, à ne diſtinguer ni la nourriture ni le temps de la prendre; en un mot, à fortifier leurs corps par

p.10.20. ¶Lib. or.3.p.109.110. — les travaux, '& à les accoutumer par toutes ſortes de fatigues volontaires, à celles qu'ils auroient à ſouffrir malgré eux dans la ſuite de leur vie.

Juli.or 1 p.28. — 'On n'avoit pas moins de ſoin de cultiver leur eſprit par les

p.28. — ſciences

ſciences. 'Conſtantin leur chercha les plus excellens maiſtres pour les lettres & l'eloquence, pour la ſcience militaire, pour la politique, & pour la juriſprudence. [a] Nous avons vu qu'il avoit donné Lactance pour precepteur à Criſpe ſon fils aiſné. [b] Depuis cela il fit venir de Toulouſe à Conſtantinople Æmilius Magnus Arborius celebre profeſſeur en eloquence, pour l'enſeigner à l'un de ſes enfans, [qui pouvoit eſtre Conſtance ou Conſtant,] comme nous l'apprenons d'Auſone fils d'une ſœur d'Arbore: & cet orateur eſtant mort fort riche, Conſtantin eut la bonté de renvoyer ſon corps à ſes parens. 'Il mit auſſi auprés de ſes enfans des perſonnes qui excelloient en pieté, pour la leur inſpirer de bonne heure; & il les en inſtruiſoit encore luy meſme. 'Il les formoit auſſi pour les mœurs, leur inſpiroit l'amour de la juſtice, leur apprenoit à ne rien faire qui la violaſt, à juger quand il faut uſer de rigueur ou de clemence, à diſtinguer la conduite d'un prince de celle d'un maiſtre, & à ſavoir que qui veut eſtre l'un ceſſe d'eſtre l'autre. C'eſt ce qu'il leur repetoit tous les jours, & à quoy il employoit les entre-temps de leurs exercices. 'C'eſt ainſi qu'il les inſtruiſoit des regles du gouvernement, dont il eſtoit le maiſtre le plus experimenté & le plus habile qu'il leur puſt donner. 'Ils apprenoient en meſme temps à obeir à leur pere, & à commander aux autres.

p. 21. [Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 51. 551. 552.] Lib. or. 3. p. 109. b. c.
[a] Hier. chr.
[b] Auſ. prof. 17. p. 160.
Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 51. p. 551. d.
Lib. or. 3. p. 110. b. c.
p. 109. c. d.
Juli. or. 1. p. 24.

'Aprés les avoir fait Ceſars, il vouloit que la grandeur de leur naiſſance & de leur qualité, paruſt meſme dans leurs habits & dans tout ce qui les environnoit, croyant, dit Libanius, que cela contribuoit à leur donner des ſentimens genereux & nobles.

Lib. or. 3. p. 110. c. d.

'Rien ne leur manquoit, ils avoient tout en abondance; mais c'eſtoit pour s'accoutumer à faire des largeſſes aux autres, & ne ſe reſerver que tres peu de choſe.

Juli. or. 1. p. 28.

'Il leur donna de fort bonne-heure le titre de Ceſar, leur aſſignant en meſme temps une Cour, tous les officiers neceſſaires pour ſoutenir la majeſté de ce titre, & meſme des corps d'armées. 'Mais il les retint encore quelque temps auprés de luy pour continuer à les former & par luy meſme, & par les perſonnes qu'il avoit miſes auprés d'eux. 'Et il examinoit en meſme temps avec grand ſoin, comment ils uſoient du pouvoir que leur nouvelle qualité leur donnoit. 'Aprés cela, quoiqu'ils fuſſent encore fort jeunes, il les envoyoit gouverner les provinces, & les armées qu'il leur avoit deſtinées, tant pour tenir les barbares dans leur devoir, que pour les exercer eux meſmes dans le gouvernement & dans la guerre, & voir mieux

Lib. or. 3. p. 111. a. b. Euſ. c. 51. p. 552. a.
Lib. p. 111. c. d.
Euſ. c. 52. p. 552. b.
Lib. p. 111. d.
p. 111.

Euſ. p. 512. Jul. or. 1. p. 2. de quoy ils eſtoient capables. 'Il eut ſoin en meſme temps de mettre auprés d'eux des perſonnes d'un merite extraordinaire pour les conduire dans les affaires, juſqu'à ce qu'ils euſſent plus

Euſ. c. 52. p. 552. b. d'age & plus d'experience. 'Plus ils s'avançoient en age, plus Conſtantin s'appliquoit à les inſtruire, les animant ſans ceſſe ſoit par ſes diſcours, lorſqu'ils eſtoient auprés de luy, ſoit par ſes lettres lorſqu'ils en eſtoient eloignez, à s'acquiter de tous leurs devoirs, & à ne pas degenerer de l'exemple qu'il leur avoit donné.

b. c. 'Ce qu'il leur recommandoit le plus, eſtoit de reconnoiſtre & de ſervir avec pieté le vray Dieu, de preferer cette gloire & à toutes les richeſſes, & à la couronne meſme, de prendre ſoin de ſon Egliſe, en un mot d'eſtre "veritablement & ſincerement διαφερόντως.

c. 51. p. 551. a. Chrétiens. 'Auſſi il avoit eu ſoin de ne mettre auprés d'eux que des perſonnes dont il avoit eprouvé non ſeulement la ſageſſe,

d. c. 51. p. 552. d. l'experience, & l'affection, 'mais encore la religion & la pieté: & ceux qui commandoient dans leurs Cours eſtoient tous

e. Chrétiens. 'Il eut la joie de voir ſes enfans faire encore plus qu'il ne leur demandoit, ſe porter d'eux meſmes avec ardeur à tout ce qui regardoit le culte de Dieu, & pratiquer dans leurs

Lib. or. 3. p. 111. palais avec leurs officiers tout ce que l'Egliſe ordonne. 'Ils ſe conduiſirent de meſme en toutes choſes avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur, ſans abuſer de leur pouvoir, & gardant toutes les regles de la temperance au milieu des plaiſirs dont ils

p. 111. ad Juli. or. 1. p. 2. p. 29. eſtoient environnez. 'Et ce qui les aidoit beaucoup en cela, c'eſt qu'ils avoient une entiere obeiſſance pour leur pere, n'entreprenant rien ſans le conſulter, & ſe contentant d'executer les ordres qu'ils recevoient de luy. Ainſi il eſtoit en quelque ſorte preſent à tout, voyoit tout, & gouvernoit tout,

ARTICLE LXXXVI.

Diverſes marques de la pieté de Conſtantin.

[NOUS avons vu dans toute la ſuite de ce diſcours, avec quel ſoin & quel zele Conſtantin avoit travaillé à la converſion des payens ſoumis à ſon authorité. Mais il ne ſe renfermoit pas dans les bornes ſi étendues de l'Empire Romain,]

Euſ. v. Conſt. 1. 2. c. 3. p. 516. d. 'il écrivoit à tous les barbares les plus eloignez pour leur preſcher avec une liberté toute entiere le culte & l'adoration

l. 2. c. 3. p. 550. de J. C. [Nous avons parlé] de la lettre qu'il écrivit au Roy

de Perſe, dans la joie qu'il eut d'apprendre le progrés que le Chriſtianiſme faiſoit dans ſes Etats.

[Le zele qu'il avoit pour le ſalut des autres, n'eſt it qu'un effet du ſoin qu'il avoit du ſien propre.] 'Il nourriſſoit ſon ame de la parole de Dieu, & employoit à cela une partie de la nuit, qu'il deroboit à ſon ſommeil. 'Il ſe renfermoit tous les jours dans ſon cabinet à certaines heures pour converſer ſeul avec Dieu ſeul ; & là les genoux en terre, il luy adreſſoit ſes prieres, "& le forçoit, s'il faut ainſi dire, de luy accorder ce qu'il demandoit. [S'il ſe cachoit ainſi, ce n'eſtoit que pour prier avec plus de recueillement & de ferveur, & non pas qu'il rougiſt de paroiſtre ſuppliant devant Dieu.] 'Car il s'eſtoit fait peindre ſur une des portes du palais, debout, les yeux levez au ciel, & les mains étendues, comme une perſonne qui prie ; & il voulut paroiſtre dans la meſme poſture, à la reſerve des mains, ſur les monnoies d'or qui ſe repandoient dans tout l'Empire. 'Nous en avons pluſieurs de cette ſorte dans Mr du Cange, qui ne paroiſt pas en avoir ſceu la raiſon. 'Euſebe raporte cela comme une preuve conſiderable de la force de ſa foy, '& il aſſure que Dieu luy accordoit ſouvent dans ſes prieres des preuves ſenſibles de ſa preſence, & des apparitions miraculeuſes, que quelquefois il ſe decouvroit à luy dans les ſonges, & luy reveloit ce qu'il avoit à faire : qu'il l'aſſiſtoit de meſme d'une maniere extraordinaire dans les combats, & en beaucoup d'autres occaſions.

c. 23. p. 539. d.

c. 22. p. 536. a.

ibid. "

c. 15. p. 533.

Byz. fam. p. 11. 22.

Euſ. p. 533. c.

l. 2. c. 12. p. 450. a. l. 1. c. 47. p. 472. d. tric. c. 11. 12. p. 631. d. 664. 665.

[Toute ſon hiſtoire fait voir, que] 'bien loin de vouloir cacher la profeſſion qu'il faiſoit d'eſtre Chrétien, il s'en faiſoit meſme un honneur devant tout le monde. On le voyoit faire ſouvent ſur ſon front le ſigne ſalutaire [de la Croix.] 'Dans un grand tableau qui eſtoit ſur la porte du palais, il ſe fit repreſenter avec la Croix au deſſus de ſa teſte, ſous ſes pieds un dragon qu'il perçoit d'un dard, & qu'il jettoit dans la mer, voulant montrer que c'eſtoit par la vertu de la Croix qu'il avoit vaincu les tyrans ennemis de l'Egliſe, aſſiſtez de toute la puiſſance de l'enfer.

v. Conſt. l. 3. c. 2. p. 484. b.

c. 3. p. 484. c. d.

'Quand il eſtoit en voyage, il avoit hors de ſon camp comme une egliſe portative où eſtoit la Croix : & là il alloit prier avec ceux de ſa Cour qui faiſoient profeſſion de la foy Chrétienne, & avec les Eveſques qui pouvoient l'accompagner. C'eſt ce qu'il pratiquoit, ſurtout quand il falloit donner une bataille : & il aimoit mieux qu'on l'accuſaſt de perdre le temps & l'occaſion d'agir, que de rien faire ſans [le ſecours &] l'ordre de Dieu. Il accompagnoit ſa priere "d'une vie chaſte & pure, [c'eſt à dire

l. 2. c. 4. 12. p. 445. b. 449. c. d. l. 4. c. 15. p. 475. l. 4. c. 56. p. 511. a.

ibid. "

l.2.c.14.p.450.d. apparemment de la continence] '& du jeûne, à quoy il ajoutoit encore la veille d'autres auſteritez.

l.4.c.22.p.536.a. 'Lorſque les jours ſolemnels [de la Paſſion & de la Reſurrection] arrivoient, il augmentoit "les auſteritez [qu'il avoit pratiquées durant le Careſme,] employant toutes les forces de ſon corps & de ſon eſprit pour celebrer dignement ces grands myſteres, & pour en donner l'exemple aux autres. 'Il paſſoit la nuit de Paſque en prieres avec les autres, [ou à l'egliſe ou dans ſon palais avec ſes officiers Chrétiens :] '& il donnoit ordre qu'on allumaſt partout un grand nombre de flambeaux qui rendoient cette nuit auſſi claire que ſi le ſoleil euſt paru. Le jour de Paſque il diſtribuoit ſes largeſſes à tout le monde, pour imiter la bonté par laquelle Dieu nous ſauve, & combloit de biens les particuliers, les villes & les nations entieres. 'On croit que c'eſtoit une pratique aſſez ordinaire parmi les Chrétiens, de rendre la joie de ce ſaint jour plus ſainte & plus ſolennelle, en la repandant ſur J. C. meſme en la perſonne des pauvres par des aumoſnes extraordinaires.

"τὰς ἀσκήσεις.

l.1.c.27.p.155. c.22.p.536.b. n.p.243.244.

c.33.p.542. 'Il avoit la bonté & la patience d'ecouter les diſcours les plus longs [& les plus ennuyans] qu'il plaiſoit à Euſebe de Ceſarée de reciter devant luy : & meſme quoique ce fuſt dans ſon palais, il les écoutoit debout, quelque inſtance qu'Euſebe luy fiſt de s'aſſeoir. Il diſoit qu'il devoit ce reſpect aux choſes ſaintes dont on luy parloit, & qu'il ne luy eſtoit point permis d'ecouter "avec quelque marque de negligence ce qui regarde Dieu & la religion. 'On s'en fuſt moins étonné ſi c'euſt eſté dans l'Egliſe où la coutume generale, [au moins dans l'Occident,] eſtoit d'ecouter debout les ſermons, [comme on le voit ſouvent dans Saint Auguſtin :] 'Et le peuple n'eſtoit jamais aſſis dans l'egliſe.

"ἀνεμέσητως.

n.p.245.a. Opt.l.4.p. Euſ.v.Conſt.l.4. c.17.p.534.

'Il vouloit que ſon palais fuſt comme une egliſe, non ſeulement pour luy, mais encore pour ſes domeſtiques. Agiſſant donc avec eux comme l'Eveſque dans l'Egliſe, il prenoit luy meſme les livres ſacrez, en faiſoit la lecture "& l'explication avec beaucoup de ſoin & de recueillement, & puis faiſoit la priere avec les officiers de ſon Palais. 'Il vouloit abſolument que le dimanche fuſt regardé comme un jour de prieres : & [outre l'exemple qu'il en donnoit luy meſme,] des Diacres & d'autres miniſtres inferieurs, que la gravité & la ſainteté de leur vie, & toutes ſortes de vertus rendoient venerables, eſtoient chargez de faire garder l'ordre & la diſcipline dans le palais. Les officiers de ſes gardes qui eſtoient Chrétiens, 'ſuivoient avec joie ſon exemple,

"διαλέξει.

c.18.p.534.b] tric.c.9.10.p. 628.c.d]631.c.d. p.534.c.

Digitized by Google

& ſanctifioient ce ſaint par leurs prieres. [Nous avons mar-
V. 5. 45. qué "autre part,] 'comment il faiſoit celebrer ce jour par les c. 18-20.
payens meſmes, & ſurtout par les ſoldats. 'Il obligeoit auſſi les c. 23. p. 536.
magiſtrats à honorer les feſtes des Martyrs, & les autres temps pour leſquels l'Egliſe a un reſpect particulier. On luy obëiſſoit en tout cela, & avec joie.

ARTICLE LXXXVII.

Des diſcours de pieté que faiſoit Conſtantin.

'LE deſſein de Conſtantin eſtoit d'attirer peu à peu tous les Euſ. v. Conſ. l. 4.
peuples à la foy, [par l'exemple de ſa pieté,] & par les re- c. 18. p. 534. c.
glemens qu'il établiſſoit. 'Il n'y avoit rien qu'il ne fiſt pour por- c. 24. p. 537. a.
ter tout le monde à la pieté, & pour verifier ce qu'il diſoit quelquefois, qu'il eſtoit l'Eveſque de ceux qui eſtoient encore hors de l'Egliſe. 'Mais ſe croyant obligé de les convaincre auſſi de la c. 29. p. 539. d.
verité par la raiſon, il employoit des tems conſiderables à compoſer de longs diſcours, qu'il recitoit enſuite devant ceux qui vouloient le venir entendre: & on peut juger que le nombre en eſtoit grand.

'L'ordre qu'il tenoit le plus ſouvent dans ces diſcours, eſtoit p. 540. a.
de commencer par la refutation de la ſuperſtition des payens, qui adoroient pluſieurs dieux; montrant que non ſeulement leur religion eſtoit fauſſe, mais auſſi qu'elle portoit à l'atheïſme
Il s'etendoit enſuite ſur les preuves de l'unité de Dieu, d'où il b.
paſſoit à la providence par laquelle il conduit tout l'univers, & regle chaque choſe en particulier. Il expliquoit aprés cela les motifs qui ont porté le Fils de Dieu à ſe faire homme, montrant qu'il n'y avoit rien en cela que de conforme à la ſageſſe & à la juſtice. Il venoit enfin au jugement dernier; & c'eſt là où il epouventoit ſes auditeurs par les vehementes invectives qu'il faiſoit contre les avares, les injuſtes, & les violens. Pluſieurs de ſes officiers qui ſe ſentoient coupables, 'eſtoient obligez de baiſ- c.
ſer les yeux; & luy continuant à les preſſer, leur proteſtoit hautement qu'ils rendroient un jour conte à Dieu de leurs actions, & de la maniere dont ils s'eſtoient acquitez du pouvoir qu'il leur avoit donné aprés l'avoir receu de l'unique maiſtre de l'univers,

'Quand il avoit à parler de Dieu, il ſe levoit, prenoit un viſage a.
recueilli, & un ton grave & modeſte: en ſorte qu'il paroiſſoit

moins un Empereur qui haranguoit, qu'un Pontife qui enſeignoit avec reſpect les myſteres les plus venerables de la religion. Que ſi les auditeurs témoignoient par leurs applaudiſſemens l'eſtime qu'ils faiſoient de ſes diſcours, il leur faiſoit ſigne de lever les yeux au ciel, où eſtoit le veritable Roy qui meritoit ſeul d'eſtre admiré, d'eſtre honoré, d'eſtre reveré, d'eſtre
c. 48. p. 550 c. d. loué par les hommes. Un Eveſque s'eſtant un jour avancé de luy dire qu'il eſtoit le plus heureux de tous les hommes, puiſqu'il regnoit en cette vie ſur toute la terre, & qu'il regneroit encore avec le Fils de Dieu dans le ciel, ſa modeſtie ne put ſouffrir cette parole, & il pria l'Eveſque de ne luy point parler de la ſorte; mais de demander à Dieu qu'il luy fiſt la grace de l'admettre dans ce monde & dans l'autre au nombre de ſes ſerviteurs.

c. 56. p. 554. a. 'Il continua juſqu'à la fin de ſa vie à compoſer & à prononcer
de ces ſortes de diſcours pour l'inſtruction de ceux qui le ve-
c. 32. p. 541. noient entendre. 'Il les compoſoit en latin, & on les traduiſoit
en grec. Euſebe nous en a conſervé un en cette langue adreſſé à
or Conſc 1. p. l'aſſemblée des Saints, c'eſt à dire à l'Egliſe. 'Il le prononça le
567. a. jour de la Paſſion en preſence de divers "Eveſques ou Preſtres, a Συγγεν.
c. 2. p. 568. '& d'un entre autres à qui il s'adreſſe particulierement, & dont
il loue la pureté & la virginité. [Ce pouvoit eſtre l'Eveſque du
lieu, mais nous n'en ſavons pas davantage, puiſqu'on ne marque
point en quel lieu ni en quel temps ce diſcours a eſté fait. Il
ſemble ſeulement par les derniers chapitres, "que c'a eſté entre V. la note
c. 22. p. 598. b. la défaite de Maximin en 313, & celle de Licinius en 323. [Il y 48.
parle auſſi de Rome d'une maniere qui donne quelque lieu de
n p. 254. 2. b. c. croire qu'il n'y eſtoit pas alors. 'Il y a des choſes dans cette piece
&c. qu'on ne trouve pas tout à fait exactes, ſoit pour les lettres &
or Conſ. c. 9. p. l'hiſtoire, 'ſoit pour la theologie; de quoy il n'y a pas eu lieu de
517. b. c. s'étonner.] a On ne ſçait d'où eſt pris ce qui eſt dit, que dans le
a c. 11. p. 582. a. temps de l'Incarnation du Verbe, une colombe eclatante vint
n. p. 261. 2. a. deſcendre dans le ſein de la Sainte Vierge; ſi ce n'eſt peuteſtre
de quelque evangile apocryphe. [Ce diſcours eſt une diſſerta-
n. p. 260. 2. b. tion generale ſur la religion Chrétienne,] on croit que Conſtantin y a voulu refuter quelques uns des faux raiſonnemens de Porphyre.

ARTICLE LXXXVIII.

De la juriſdiction donnée aux Eveſques par Conſtantin : Son reſpect pour les moines & les vierges.

ENTRE les marques de la pieté de Conſtantin, Euſebe met la loy qu'il fit pour autoriſer les jugemens rendus par les Eveſques, ne voulant pas qu'il fuſt permis aux Gouverneurs de les caſſer, puiſque les miniſtres de Dieu ſont encore plus dignes d'honneur que ceux des Princes. [Si l'on n'a rien brouillé dans le texte d'Euſebe,] cette loy ne regardoit que ce qui avoit eſté jugé dans les Conciles, [où neanmoins l'on ne decidoit guere de choſes qui regardaſſent les juges civils.] Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 27. p. 539. a.

'Sozomene fort habile dans le droit Romain, [a] marque une loy pour autoriſer ce qui avoit eſté ordonné par les Conciles ; & une autre qui permettoit à ceux qui avoient des procés, de recuſer s'ils vouloient les juges civils, pour appeller au jugement des Eveſques, & qui ordonnoit que les ſentences rendues dans le tribunal eccleſiaſtique, ſeroient conſiderées comme rendues par l'Empereur meſme : & ainſi plus inviolables que celles des Gouverneurs, leſquels ſeroient obligez de tenir la main eux & leurs officiers, afin qu'elles fuſſent executées. 'Le Pere Sirmond nous a donné une loy datée du 13 juin 318, où Conſtantin ordonne que ſi quelqu'un appelle au jugement de l'Eveſque, le juge civil ſera obligé d'y renvoyer l'affaire, quoiqu'elle ait eſté commencée devant luy, & que tout ce qui aura eſté jugé par les Eveſques, ſera tenu pour ſaint [& inviolable. [a] p. 244. a. d. [a] Soz. l. 1. c. 9. p. 414. a. Cod. Th. tit. 6. 17. p. 54.

NOTE 70. Si cette loy eſt veritable, 'ce qui n'eſt pas ſans difficulté, nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire que c'eſt celle]'qui c. 1. p. 1. 1. 3.

NOTE 71. eſt citée & confirmée "par une autre adreſſée ſur le meſme ſujet à Ablave Preſet du Pretoire, qui avoit demandé à Conſtantin quelque éclairciſſement ſur cette matiere. [L'année de cette derniere n'eſt pas marquée, & on ſçait ſeulement qu'elle eſt poſterieure à l'an 330.,] puiſqu'elle eſt datée de Conſtantinople le 5. de may. [Elle convient encore mieux que l'autre à ce que dit Sozomene ;] & outre cela elle ordonne encore, Que les ſentences des Eveſques ſeront inviolablement executées, meſme à l'égard des mineurs, à quoy il ſemble qu'Ablave euſt trouvé de la difficulté ; Que ceux qui voudront avoir recours aux Eveſques le pourront faire, ſoit au commencement du procés, ſoit

meſme lorſque le juge civil ſera pres de prononcer. Conſtantin declare qu'il fait cette ordonnance non ſeulement par le reſpect de la dignité epiſcopale, mais encore pour abreger les affaires, & retrancher les chicanes. La loy porte encore que tous les juges ſeront obligez de deferer au témoignage d'un ſeul Eveſque, ſans recevoir celui de qui que ce ſoit contre le ſien. Voilà l'honneur qu'on a fait aux Eveſques, lorſqu'on a eſté perſuadé que leur conſcience auſſi pure que leur dignité eſtoit ſacrée, comme dit cette loy, ne pouvoit rien produire qui ne fuſt conforme à la verité & à la juſtice.

Thom. 1. l. 2. c. 41. 42. p. 347. 'Les ſaints Eveſques ont gemi cependant de ſe voir accablez par une foule de perſonnes qui venoient les importuner pour des affaires toutes terreſtres & ſeculieres, eux qui ne ſongeoient qu'à aller au ciel, & à y conduire les autres. Mais ils n'oſoient ſecouer ce joug, voyant qu'il leur eſtoit impoſé par S. Paul, qui les avoit obligez le premier à faire ce que les loix imperiales ne faiſoient que leur permettre. Aug. B op. mon. c. 2. p. 499. g. 'Ils ſe conſoloient neanmoins dans cet accablement par l'eſperance que leur patience ne leur ſeroit pas inutile devant Dieu, pour l'amour duquel ils rendoient ce vit. c. 19. ſervice aux plus foibles de leurs freres. 'Ils ſe ſervoient auſſi de la maniere dont les parties ſe conduiſoient, pour connoiſtre s'ils eſtoient peu ou beaucoup avancez dans la foy & les bonnes œuvres; & ils leur donnoient enſuite de bons avis, ſelon que les Sulp. dial. 2. Socr. l. 7. c. 36 37. p. 383. a. affaires meſmes leur en preſentoient l'occaſion. 'Ils remettoient aux Preſtres & quelquefois à des laïques le ſoin d'inſtruire les affaires, [pour les leur rapporter, & enſuite ils les jugeoient avec Aug. ſ. 355. c. 2. p. 1382. a. leur Clergé,] 'prenant meſme l'avis des laïques quand ils le jugeoient à propos. [a] Il ſemble meſme qu'ils pouvoient commettre de leurs Eccleſiaſtiques pour juger au lieu d'eux: de quoy ceux-ci abuſoient quelquefois pour y trouver un gain honteux.

[a] Socr. p. 382. 383.

[Conſtantin n'honoroit pas ſeulement les Preſtres & les autres miniſtres de l'Egliſe.] 'Il avoit encore un fort grand reſpect pour ceux qui s'eſtoient entierement conſacrez à la philoſophie toute divine [de la vie monaſtique & ſolitaire. Nous avons parlé ci-deſſus de la lettre qu'il écrivit à S. Antoine.] 'Pour les vierges dont J. C. eſtoit l'unique epoux, il alloit preſque juſques à les adorer, perſuadé que Dieu à qui elles s'eſtoient conſacrées, reſidoit dans leurs ames ſaintes.

Euſv. Conſt. l. 4. c. 28. p. 539. c.

d.

ART. LXXXIX.

ARTICLE LXXXIX.

Converſion de l'Iberie par une captive.

'DANS le zele qu'avoit Conſtantin pour la religion Chrétienne, dont il ſe conſideroit comme le protecteur univerſel, & qu'il preſchoit à tous les peuples étrangers; [on ne peut douter qu'il n'ait eu une extreme joie de prendre part à la converſion des Iberiens, quoique Dieu qui ſe plaiſt à honorer l'humilité, en ait voulu donner la principale gloire à une ſervante, dont le nom ne ſera meſme connu que dans le ciel.] 'Les Iberiens, peuple fort belliqueux & fort nombreux, [aſſez connu dans l'hiſtoire, habitoient le milieu des pays, ou plutoſt des montagnes qui ſont entre le pont Euxin & la mer Caſpienne.] On les place entre l'Armenie au midi, [l'Albanie à l'Orient, & la Colchide à l'Occident. Ainſi c'eſt à peu pres ce qu'on appelle aujourd'hui le Gurgiſtan.] 'Quelques uns croient qu'ils avoient la foy dés le deuxieme ſiecle: 'mais le paſſage de S. Irenée ſur lequel on ſe fonde, paroiſt plutoſt ſe devoir entendre des Iberiens de l'Occident, c'eſt à dire des Eſpagnols. 'Au moins Rufin, auteur de l'hiſtoire que nous allons raporter, [& aprés luy Socrate, Sozomene, & Theodoret,] mettent la converſion des autres ſous Conſtantin.

Euſ. v. Conſ. l. 1. c. 8. p. 410. a. l. 4. c. 8. p. 530. d.

Soz. l. 2. c. 7. p. 451. d.

Bar. 327. 15.

Iren. l. 1. c. 3. p. 52. b. 54. a. b.

Ruf. l. 10. c. 10. p. 165. 1.

'Il y avoit en ce pays une Chrétienne, qui ayant eſté emmenée captive, y vivoit dans "la pieté, dans la ſobrieté, & dans la chaſteté que demandoit d'elle ſa religion. Elle paſſoit les nuits auſſi bien que les jours à la priere; '& en un mot elle vivoit "d'une maniere qui luy fit meriter d'avoir part aux dons apoſtoliques, [& d'eſtre comme l'Apoſtre de toute une nation,] 'Les barbares à qui cette vie eſtoit fort nouvelle, luy en demandoient la raiſon; & elle repondoit avec ſimplicité que c'eſtoit pour ſervir J.C. ſon Dieu. 'Cela n'eut pas d'abord d'autre ſuite, ſinon que les femmes qui voyoient davantage ſa conduite, conceurent quelque eſtime pour elle quand elles virent ſa perſeverance, & l'uniformité de ſa vie. Mais Dieu commença enfin à la relever par des graces plus eclatantes.

1. *ſ. Idelem. &c.*

Thdrt. v. l. 1. c. 24. p. 55. b.

Ruf. p. 165. 1.

2.

'C'eſtoit la coutume de ce pays là, [où l'on avoit peu de connoiſſance de la medecine,] que quand un enfant eſtoit malade, on le portoit de maiſon en maiſon, pour voir ſi quelqu'un n'auroit point de remede pour le guerir. On amene donc ainſi un

3.

enfant malade à la cellule de la captive, (car c'eſt ainſi que l'hiſtoire appelle le lieu de ſa demeure;) & elle répondit qu'elle ne ſavoit point de remede, mais que J. C. ſon Dieu pouvoit guerir les plus grands maux. En effet ayant mis l'enfant ſur ſon cilice, [ᵉqui luy ſervoit de lit ſelon Socrate & Theodoret,] & ayant prié pour luy, elle le rendit parfaitement gueri à ſa mere. 1. ᵉ κημάνον.

2. ᶠLe bruit de ce miracle alla juſqu'à la Reine, qui ſe trouvoit elle meſme tourmentée d'une douleur violente, à laquelle on ne voyoit point de remede. Elle demande qu'on luy amene la captive; & comme elle faiſoit difficulté d'aller au palais de peur de bleſſer la modeſtie de ſon ſexe, la Reine ſe fit porter elle meſme chez elle. La Sainte la fit mettre auſſi ſur ſon cilice, invoqua pour elle le nom de J. C; & l'ayant ainſi guerie, elle l'exhorta à invoquer elle meſme celui qui lui avoit rendu la ſanté, c'eſt à dire J. C. Dieu & fils de Dieu, maiſtre auſſibien des Rois que des autres. Thdrt. p. 55. d. ᶠLa Reine luy voulut faire de grands preſens; & elle ne voulut point les acepter, ᵍl'aſſurant qu'elle n'avoit point beſoin de tout cela, mais que l'unique recompenſe qu'elle puſt ſouhaiter, eſtoit de luy voir connoiſtre & embraſſer la vraie religion. Ruf. p. 165. 2. ᶠLe Roy ravi de voir ſa femme ſi promptement guerie, voulut encore envoyer divers preſens à la Sainte: ʰmais la Reine luy dit que c'eſtoit une perſonne qui mepriſoit l'or & l'argent, qui faiſoit ſa joie & ſes delices du jeûne, & que la ſeule recompenſe qui luy pouvoit eſtre ſenſible, eſtoit d'adorer J. C. ſon Dieu. 2. ʰ

3. ᶠLa Reine luy parla ſouvent de la meſme ſorte ſans faire impreſſion ſur ſon eſprit. Mais un jour qu'il eſtoit à la chaſſe dans un bois, le temps devint ſi obſcur ⁱpar un brouillard tres epais, ᵏque tous ceux qui l'accompagnoient s'egarerent; & il demeura ſeul parmi les tenebres, ſans ſavoir ni que faire ni où aller. Il ſe ſouvint alors de ce que ſa femme luy avoit dit: [& aprés avoir inutilement invoqué ſes dieux, dit Socrate,] il promit que ſi J. C. le delivroit de ce danger, il l'adoreroit luy ſeul, & abandonneroit tous ſes dieux. Au meſme moment le jour revient, & le Roy eſtant retourné à la ville raconte à la Reine ce qui luy eſtoit arrivé. On fait auſſitoſt venir la Sainte, qui explique les myſteres de la religion, & la maniere dont J. C. veut eſtre ſervi, autant qu'il eſtoit bienſeant à une femme de l'expli- p. 166. 1. ⁱ Socr. p. 53. a. ᵏ Ruf. p 166. 1. 3.

Socr. l. 1. c. 10. p. 52. b. ⁱ Socr p. 53. a. ᵏ Thdrt. p. 56 b.

1. ᵉSocrate veut que ce fut le fils du Roy, [ce que Rufin ne dit pas.]

2. ʰSocrate dit que le Roy luy envoya des preſens, & qu'elle ne les voulut pas accepter.

3. ᵏTheodoret dit contre la vraiſemblance & contre ſon auteur, que le Roy ſeul eſtoit dans les tenebres, & tous les autres dans la lumiere.

quer. Deſlors le Roy & la Reine ſans avoir encore receu les myſteres de JESUS CHRIST en devinrent & les predicateurs & les Apoſtres, l'un pour les hommes, & l'autre pour les femmes.

'La Sainte ſouhaita qu'on fiſt une egliſe ; & l'on en baſtit une magnifique, dans la conſtruction de laquelle il arriva meſme &c. "quelques miracles, 'qui contribuerent beaucoup à faire recevoir au peuple la nouvelle religion qu'on leur annonçoit. Toute la nation deputa enſuite, par l'avis de la Sainte, à l'Empereur Conſtantin, 'pour luy offrir leurs ſoumiſſions, & luy demander un Eveſque avec les autres miniſtres Eccleſiaſtiques, qui puſſent ſatisfaire l'ardeur qu'ils avoient de conſacrer à J. C, & achever ce que Dieu avoit déja commencé dans eux. Conſtantin receut cette deputation avec plus de joie que s'il euſt ſoumis à l'Empire des peuples entiers : 'Il traita fort bien les deputez, & les renvoya chargez de preſens, avec un homme eminent en foy, en ſageſſe, & en ſainteté de vie, & orné de la dignité epiſcopale, pour eſtre le predicateur & le docteur de leur nation. Il leur envoya auſſi les autres miniſtres neceſſaires, & les fit conduire avec toute ſorte d'honneur. 'Les Iberiens conſerverent depuis avec ſoin la foy qu'ils avoient receue : [a]& on remarque qu'elle demeura longtemps pure dans leur pays, au milieu des hereſies qui l'environnoient.

'Voilà ce que Rufin nous raporte, l'ayant appris de la bouche meſme de Bacure Roy des Iberiens, qui paſſa quelque temps avec luy à Jeruſalem en qualité de General des troupes de la Paleſtine ſous les Romains, & qui n'excelloit pas moins en pieté & en ſincerité [qu'en valeur & en courage. Nous aurons encore occaſion d'en parler ſous Theodoſe. Auſſi Socrate, Sozomene, & Theodoret, ont cru devoir inſerer toute cette narration dans leur hiſtoire, à la reſerve de quelques circonſtances que Theodoret a omiſes, en quoy nous avons cru le devoir ſuivre.] 'On a mis le 15 de decembre au nombre des Saintes dans le martyrologe Romain, cette illuſtre captive par qui J.C. affranchit un peuple entier de la captivité du demon.

1. Ruf. p. 166. 2. Soz. l. 2. c. 20. p. 514. b. Thdrt. p. 56. d. Soz. l. 2. c. 7. p. 454 b. a Bar. 15. dec. c. Ruf. p. 166. 2. Bar. 15. dec. c.

ARTICLE XC.

De ceux qui ont fait l'hiſtoire de Conſtantin : Ses écrits.

[OUTRE ce que nous apprenons de la vie de Conſtantin dans les differens auteurs qui ont écrit l'hiſtoire eccleſiaſtique ou profane, Euſebe de Ceſarée en a fait un eloge diviſé
Euſ.v.Conſt.l.1. c.11.p.411.412. en quatre livres,]' où il ne fait neanmoins profeſſion de repreſenter que ce qui regarde ſa pieté & ſa religion, & ce qui peut eſtre utile pour l'edification des lecteurs. [Il ne laiſſe pas d'y toucher une partie de ſes guerres. Il pouvoit eſtre tres bien inſtruit de ce qu'il raporte ; Conſtantin luy ayant fait pluſieurs fois l'honneur de l'entretenir, & il marque en effet diverſes
p.412.b. choſes qu'il avoit ſceues de la propre bouche de ce prince.]' Il compoſa cet ouvrage aprés la mort de Conſtantin, [mais fort peu aprés, eſtant mort luy meſme vers l'ans 338, un an ou deux
c.1.p.405.a.tric. p.663. aprés ce prince.]' Nous avons encore de luy un autre panegyrique de Conſtantin fait en l'an 335. [Il eſt tres long, & ne touche
p.405.a. neanmoins que fort peu de faits.] 'Il en avoit fait un autre des l'an 325, [que nous n'avons point.

Nous avons pluſieurs autres panegyriques dont nous avons parlé en leur lieu, faits par des payens, & qui regardent tous les
Pane.5.p.124. premieres années de Conſtantin.] 'Il y en a deux dont les auteurs ſont inconnus, l'un prononcé l'an 308 ſur ſon mariage avec
7.p.152. Fauſte, & l'autre vers l'an 313 ſur la défaite de Maxence. [a] Il y en
[a] 9.p.190. [b] 8.p.179. a auſſi deux d'Eumene, l'un fait vers l'an 309, [b] & l'autre en 311, pour le remercier des graces qu'il avoit faites à la ville d'Autun.
7.p.152. Celui de Nazaire eſt prononcé le premier de mars 321, pour la cinquieme année de Criſpe & de Conſtantin le jeune.
Phot.c.62.p.64. [c] p.65. 'Praxagore Athenien, [c] aprés avoir fait à 19 ans deux livres des Rois d'Athenes, en fit deux autres trois ans aprés ſur la vie de Conſtantin ; & à 31 an il en fit ſix de l'hiſtoire d'Alexandre le
p.64.65. grand. 'Photius nous a conſervé un abregé de la vie de Conſtan-
p.65. tin, [où nous n'apprenons rien de particulier.]' Le ſtyle en eſtoit clair & agreable, mais ne ſe ſoutenoit pas tout à fait aſſez. Il eſtoit payen, & parloit neanmoins fort avantageuſement de
Voſſ.h.g.l.2.c. 17.p.248 [d] Suid.p.551.d. Conſtanti. n' On croit qu'il vivoit ſous Conſtance, auſſi bien que Bemarque [d] ſophiſte de Ceſarée en Cappadoce, qui a écrit en dix livres les actions de Conſtantin. Il a publié encore des declamations & des [n] harangues : [mais il ne nous reſte rien de [n] λόγους.

tout cela.] 'Libanius parle d'un Bemarque ſophiſte payen, qui Lib.vit.p.15.d.16
&c. eſtoit fort aimé de Conſtance. 'Eunape a auſſi écrit l'hiſtoire Eun c.4.p.40.
de Conſtantin: [mais c'eſtoit ſans doute dans] le corps de l'hiſ- Voſſ.h.g.l.2.c.
toire generale qu'il avoit faite des Empereurs depuis la mort 18.p.252.
d'Alexandre Severe.

[On peut mettre Conſtantin meſme à la teſte des écrivains & des hommes de lettres qui ont fleuri de ſon temps; & il nous reſte encore divers monumens de ſon application à l'étude, dont le principal, ou au moins le plus long,] 'eſt le diſcours adreſſé à Euſ.or.Conſ.p.
l'aſſemblée des Saints, [qu'Euſebe nous a conſervé. Nous avons 567.
encore dans Euſebe pluſieurs de ſes lettres, ou de ſes edits,] com- hiſt.l.10.c.5.p.388
me l'edit de Milan en 313 pour les Chretiens; 'les lettres à Anulin p.390.c.
[Proconſul d'Afrique] pour faire rendre les biens qui apparte-
noient à l'Egliſe, & pour l'immunité des Eccleſiaſtiques; [a]celle à c.7.p.394.
Cecilien de Carthage ſur les aumoſnes qu'il faiſoit diſtribuer en [a]c.6.p.393.
Afrique, 'celle au Pape Melchiade [en 313] pour le Concile de Ro- c.5.p.391.a.
me ſur les Donatiſtes; 'celle à Chreſt de Syracuſes [en 314] pour le d.
Concile d'Arles; l'edit aux peuples de la Paleſtine & aux autres v.Conſt.l.2.c.
de l'Orient en 323 pour le rétabliſſement des Confeſſeurs; [b]la 24-42.p.455.
[b]c.46.p.465.
lettre à Euſebe meſme pour baſtir des egliſes; 'l'edit aux peu- c.48-60.p.466.
ples d'Orient pour les exhorter à embraſſer le Chriſtianiſme;
'la lettre à S. Alexandre & à Arius ſur les diſputes de la religion; c.64-72.p.473.
'celle aux Egliſes ſur ce qui avoit eſté decidé [en l'an 325] dans le l.3.c.17-20.p.491
Concile de Nicée touchant la Paſque; 'celle à S. Macaire pour c.30-32.p.499.
baſtir l'egliſe de la Reſurrection à Jeruſalem; 'celle à tous les c.52.53.p.509.
Eveſques de la Paleſtine pour en faire baſtir un autre à Mam-
bré; 'trois ſur ce qu'on vouloit faire Euſebe Eveſque d'Antioche c.60 62.p.516.
[vers l'an 331;] 'une partie de l'edit adreſſé aux heretiques; [c]la c.64.66.p.520.
lettre à Sapor Roy de Perſe pour les Chrétiens; [d]deux à Euſebe, [c]l.4.c.9-13.p.530
[d]c.35.36.p.543.
l'une ſur un traité qu'il avoit fait touchant la Paſque, & l'autre
pour luy demander des copies de l'Ecriture; 'celle aux Eveſques c.42.p.546.
du Concile de Tyr [en 335] pour pacifier les troubles de l'Egliſe.

'Outre cela nous avons encore de luy cinq lettres ſur l'affaire Ceci op.p.280.
des Donatiſtes, [ecrites la pluſpart vers l'an 314;] [e]une à Arius & 283.285.287.
[e]Bar.319.57-21.
à ſes diſciples [vers l'an 324,] pour ſe plaindre de leur mauvaiſe
conduite & de leur endurciſſement; 'une à l'Egliſe d'Alexan- Socr.l.1.c.9.p.
drie ſur la condannation du meſme Arius par le Concile de Ni- 30.
cée; 'une à toute l'Egliſe pour condanner au feu ſes livres, & p.32.
ceux de ſes ſectateurs; 'une à l'Egliſe de Nicomedie ſur l'exil Gel.C.p.217.
d'Euſebe & de Theognis; 'une autre ſur le meſme ſujet à Theo- p.224.
dote de Laodicée; 'une à Arius pour le faire venir à la Cour; Socr.l.1.c.25.p
61.b.

Ath.ap.p.778.b. 'quelques lignes de celle qu'il écrivit à S. Athanaſe pour l'obli-
p.779. ger à recevoir dans l'Egliſe le meſme heretique; 'une à l'Egliſe
p.785. d'Alexandrie où il juſtifie au contraire S. Athanaſe; une autre à ce Saint meſme pour condanner ceux qui l'avoient calomnié;
p 787.d. 'une à Jean le Melecien pour ſe rejouir de ce qu'il s'eſtoit réuni
p.803.c. à l'Egliſe; 'une aux Euſebiens du Concile de Tyr pour les faire venir à Conſtantinople.

Bir.3.15.§ 90. 'Il faut joindre à ces lettres celle au poete Optatien, où par là bonté qu'il témoigne à cet auteur, [il verifie ce que dit le jeune Victor, qu'il favoriſoit les arts, particulierement l'étude & les lettres.] Il y declare en effet qu'il eſt toujours preſt d'ecouter avec plaiſirs ceux qui voudront compoſer des ouvrages ou prononcer des diſcours, & qu'il ne manquera jamais à leur rendre le témoignage dû à leur merite, ſachant bien que la faveur des Princes anime les eſprits, & leur fait produire avec abondance ce que la nature & l'étude leur ont donné.

Juli.or 1.p.14. [Ce fut ſans doute par cet amour pour les lettres,] 'qu'il favoriſa beaucoup la ville d'Athenes, à laquelle il aſſigna une rente annuelle d'une grande quantité de blé. Il voulut bien meſme prendre le titre d'Arconte ou premier magiſtrat de la ville, & agrea qu'elle luy dreſſaſt une ſtatue avec cette qualité.

ARTICLE XCI.

D'Iamblique, & de quelques autres Ecrivains.

[NON ſeulement Optatien dont nous venons de parler; mais encore Spartien, & les autres auteurs de l'hiſtoire Auguſte, dont nous avons traité plus amplement en un autre endroit, adreſſerent à Conſtantin une partie de leurs travaux.] V. Dioclet. n. 26. 27.

Helio.v.p 113. c. 'Lampride aſſûre meſme que c'eſt par ſon ordre qu'il écrit l'hiſtoire d'Heliogabale, pour la luy apporter, comme il luy
Gord.v.p.151.b. avoit deja apporté quelques autres vies. 'Capitolin témoigne
Maxim.v p.138. b c. auſſi que c'eſtoit pour luy qu'il écrivoit l'hiſtoire. 'C'eſt luy encore qui faiſoit travailler Tatius Cyrillus [dont les écrits ſont perdus,] & il vouloit qu'il ne fiſt qu'un livre de pluſieurs Empereurs.

Auſ.prof.c.4 p. 145. [Saint Jerome ſur l'an 336, parle avec honneur] 'de l'orateur Attius Patera [ou Paterius,] originaire de Bayeux, & à ce qu'on
c 6.p.150 Hier. ep.150.p.140.c hr. tenoit, de l'ancienne race des Druides. 'Il enſeigna la rhetorique

à Rome avec beaucoup de reputation ſur la fin du regne de Conſtantin, avant que S Jerome naquiſt. [Il l'enſeigna auſſi ſans doute à Bordeaux,] puiſqu'Auſone le met entre les profeſſeurs de cette ville. [a]Il fut pere de l'orateur Delphide, [dont nous pourrons parler en un autre endroit:] '& Hedibie à qui S. Jerome écrit ſa lettre 150, en eſtoit auſſi deſcendue. Ce pere dit aſſez nettement qu'il eſtoit payen, 'Il vécut aſſez pour voir [e]la diſgrace de ſon fils. [b]On trouvera dans Auſone le reſte de ce qu'on ſçait de luy.

Auſ. prof. c. 4. p. 145. [a] c. 4. 5. Hier. p. 140. c. &c. Auſ. prof. c. 5. p. 149. [b] c. 4 15.

V. Probe § 10. 'Suidas attribue divers écrits de rhetorique à un [n]Onaſime natif de Cypre ou de Sparte, qui vivoit du temps de Conſtantin, & à qui il donne neanmoins la qualité d'hiſtorien auſſi bien que celle de ſophiſte. 'Il place dans le meſme temps le ſophiſte Pallade natif de Methone [dans le Peloponeſe,] qui avoit écrit ſur les feſtes des Romains, & fait quelques autres ouvrages de rhetorique ou de grammaire. [Nous n'avons point d'autre lumiere ſur ces deux auteurs.] 'Voſſius les met parmi ceux qui ont écrit l'hiſtoire en grec.

Suid. [n]. p. 311. f. [n]. p. 405. b. Voſſ. h. g. l. 4. c. 18 p. 485.

'Photius nous a conſervé diverſes remarques preſque toutes de grammaires, tirées de quatre livres écrits en vers iambes par un Hellade Egyptien de la ville d'Antinople ou Beſantinople; car il la nommoit ainſi. Il avoit intitulé ſon ouvrage, Chreſtomathie [ou la belle ſcience:] & il en avoit encore fait pluſieurs autres. Cet auteur eſtoit un payen qui vivoit du temps de Licinius & Maximien [Galere.] 'Il y a quelques hiſtoires ſur l'humanité des Atheniens. 'Mr Valois veut que cet Hellade ſoit celui dont Socrate dit [n]avoir appris la grammaire: [mais il n'allegue rien contre l'autorité de Photius pour le faire plus nouveau d'un ſiecle entier.] 'Photius parle autre part d'un lexicon fort ample fait par un Hellade.

Phot. c. 279. p. 1577. 1595. c. p. 1552. 1593. Socr. l. 5. c. 16 p. 275 n. p. 64. 2. d. &c. Phot. c. 145 p. 317 320.

'Sopatre dont nous avons parlé ci-deſſus, eſtoit diſciple d'Iamblique 'philoſophe [Platonicien] tres celebre parmi les payens, comme on le peut juger par les eloges que luy donne Eunape dans la vie qu'il en a écrite. 'Cet Iamblique eſtoit de Calcide dans la baſſe Syrie, d'une famille conſiderable & fort riche. Il étudia la philoſophie ſous un Anatole, & puis ſous le celebre Porphyre. Il eut un fort grand nombre de diſciples, qu'il n'attiroit nullement par ſon eloquence, (car il parloit & écrivoit tres mal;) mais par la probité de ſa vie, dit Eunape. [ou peuteſtre parce] 'qu'il leur faiſoit fort bonne chere. [c]Eunape raporte de luy diverſes hiſtoires, [par leſquelles on peut juger

Eun. c. 3. p. 23. p. 21. p. 22. p. 22. [c] p. 23. 23.

p.31. qu'il eſtoit au moins auſſi grand magicien que philoſophe.] 'Il
c.4.p.34. mourut ce ſemble à Alexandrie 'avant que Sopatre allaſt à la
c 3 p.23. Cour de Conſtantin. 'Ses principaux diſciples outre Sopatre,
Iamb.ar.n.p.61. 2.a.b. furent Edeſe, Euſtathe, Theodore, & Euphraſe. 'On y en ajoute
a Eun.c.3 p.28. 31. encore quelques autres. Il a écrit la vie d'un philoſophe de ſon temps nommé Alype natif d'Alexandrie, qu'on dit avoir eſté auſſi grand d'eſprit que petit de corps. [Cette hiſtoire n'eſt pas venue juſques à nous,] & Eunape en parle avec beaucoup de mepris. On n'y apprenoit nullement la vie de celui dont il parloit; & tout ce que les plus penetrans y pouvoient comprendre, c'eſt qu'Iamblique eſtimoit beaucoup Alype. 'Il a fait
p.22.29. encore beaucoup d'autres écrits, dont Eunape ne témoigne pas faire plus d'eſtime, au moins pour le ſtyle.

Iamb.pyt.n.p.3. 'On a encore aujourd'hui divers ouvrages du philoſophe Iamblique: mais dont on fait un jugement tout à fait oppoſé à la maniere deſavantageuſe dont Eunape parle des écrits qu'a compoſez le diſciple de Porphyre. [Cela donne ſujet de douter ſi ceux que nous avons ne ſont pas plutoſt d'un autre Iamblique,]
Juli.ep.40.p. 186. 'qui vivoit à Apamée en Syrie quarante ou cinquante ans aprés, c'eſt à dire de celui à qui Julien l'apoſtat a écrit diverſes lettres,
Iamb.ar.n.p.62. 1. '& qu'on marque s'eſtre empoiſonné ſous Valens. b Symmaque
b Sym.l 9.ep.2. p.215. écrit à un Iamblique pour luy demander ſon amitié, comme à un homme illuſtre entre les amateurs de la ſageſſe. [Il eſt aſſez
Iamb.p 61.62| pyt p.9.10. étrange] 'que ceux qui ont travaillé ſur Iamblique, aient confondu ces deux philoſophes. [Car quoiqu'ils aient porté le meſme
Juli.ep.40.53.p. 185.186.217. nom, qu'ils aient vécu à peu pres dans le meſme pays,] '& qu'ils aient eu tous deux un Sopatre pour diſciple ou pour ami, [il eſtoit neanmoins aiſé de les diſtinguer par le temps, l'un eſtant
Iamb.ar n.p.62. 63. mort ſous Conſtantin, & l'autre ſous Valens.] 'Il y a eu encore un Iamblique qui a écrit du temps de M. Aurele, mais des ſottiſes V.M. Aurele 5 33.
indignes meſme d'un philoſophe.

pyt p.25. [De quelque Iamblique que ce ſoit donc,] 'nous avons aujourd'hui ſous ce nom une hiſtoire de la vie & de la ſecte de Pythagore, & une exhortation à embraſſer ſa philoſophie, qui comprend une explication de ſes proverbes ou maximes. L'une & l'autre a eſté donnée en l'an 1598 par un Jean Arcere de Friſe,
ar.n.p.59.68. 'qu'on pretend n'avoir pas bien réuſſi dans les corrections de
a r.p.1. ſon manuſcrit, ni dans ſa traduction latine. 'Samuel Tennule a encore donné en 1668, une explication de l'arithmetique de Nicomachus par Iamblique, 'avec quelques fragmens ſur le deſtin;
p.177. n p.52. '& il promettoit en meſme temps un autre ouvrage du meſme auteur

auteur ſur la ſcience generale des mathematiques. [Je neſçay
diis volentibus. s'il l'a donnée, mais je ſçay bien que] les dieux dont cet impie dit qu'il attend la volonté, [ne ſeront pas ſortis de l'enfer pour l'aider à le faire.] 'On a auſſi imprimé un écrit d'Iamblique contre la lettre de Porphyre à Anebon ſur les myſteres des Egyptiens. Car la magie ſe trouvant ruinée dans cette lettre par des argumens tres forts, Iamblique s'efforça de la ſoutenir, non en ſon nom, mais ſous le nom d'un Abammon. 'On cite encore un recueil des dogmes pythagoriciens par Iamblique. 'Julien qui traite de heros Iamblique de Calcide, & qui l'egale à Platon, 'en cite un écrit ſur le ſoleil dont il avoit tiré une partie de ce qu'il dit ſur ce ſujet.

p.59 Porph v.c. 9.p.74. Iamb.n.p.59.2.a Juli.or.4.p.27, 274. p.294.

'Holſtenius avoit promis de faire une edition de tous les ouvrages de ce philoſophe, enrichie d'amples obſervations: [mais la mort l'a empeſché d'executer ſa promeſſe.] 'Les ouvrages d'Iamblique ſont aſſez ſouvent citez par les auteurs poſterieurs, & avec de grands eloges. 'On marque neanmoins que la vie de Pythagore eſt imitée de celle que Porphyre avoit écrite, en ſorte qu'on y trouve beaucoup d'endroits ſemblables, & preſque dans les meſmes termes. 'Il paroiſt que cette hiſtoire, avec les quatre autres écrits qui regardent la philoſophie de Pythagore, & les mathematiques, n'ont paſſé que pour un meſme corps d'ouvrage. 'Saint Jerome dit que le philoſophe Iamblique a fait de tres amples commentaires ſur les preceptes de Pythagore, qu'on appelloit par excellence les maximes d'or.

Iamb.n.p.60.1. 2. Iamb.pyt.n.p.23.24. Jonſ.l.3.c.16.p. 293.294. Iamb.ar.n.p.59. Hier.in Ruf.l.3. c.10.p.146.c.

'Godefroy croit qu'il faut mettre ſous Conſtantin & ſes enfans, Gregoire & [Hermogene ou] Hermogenien, auteurs des deux Codes differens, mais aſſez ſemblables. 'Car ils commençoient tous deux par les loix d'Adrien, & on ne ſçait point qu'ils paſſaſſent Diocletien, 'n'ayant peuteſtre pas voulu toucher aux loix de Conſtantin, à cauſe de divers changemens que ce prince faiſoit, dit on, à l'ancienne juriſprudence. Car quoiqu'on juge qu'ils eſtoient tous deux payens, 'n'y ayant pas lieu de faire Hermogenien Chrétien, comme quelques uns le veulent, [ce ne leur eſtoit pas une raiſon de ne ſe pas ſervir des loix de Conſtantin, au moins de celles qui ne regardoient pas la religion.] 'Ils ſuivoient dans chaque titre l'ordre du temps, comme on l'a auſſi obſervé dans les Codes de Theodoſe & de Juſtinien. 'On doute ſi ces Codes ont eſté dreſſez par une autorité publique, ou ſi c'eſtoient de ſimples recueils faits par des particuliers. 'La maniere dont on les cite, fait juger qu'ils ont au moins eſté autori-

Cod.Th chr.p. 183 2. 1. 2. p.184.1. p.199.2. p.183.2. p.184 1.

p.183.1. ſez par les Empereurs aprés avoir eſté publiez. 'Ils ont tous deux eſté abregez par ceux qui ont auſſi fait un abregé du Code de Theodoſe. Ils paſſent pour les plus anciens de tous les Codes. Il ne nous en reſte plus que quelques fragmens dans [r] divers livres de droit. &c.

2. 'On a quelque raiſon de croire que Gregoire eſtoit le plus ancien, & on preſume que c'eſt ce meſme Gregoire [s] que nous avons vu Prefet en 336. 'Saint Auguſtin cite [t] de ſon Code une fort belle loy d'Antonin. [a] Sedulius dit qu'Hermogenien tres docte juriſconſulte avoit fait trois editions de ſon ouvrage. [b] On ne ſçait pas bien s'il faut l'entendre de ſon Code, ou de l'Epitome du droit & des livres ſur le fideïcommis qui portent auſſi le nom d'Hermogenien: [c] & Godefroy croit qu'ils ſont du meſme auteur. [c] On trouve que ſon ſtyle eſt aſſez barbare & aſſez obſcur, pour le faire croire bien poſterieur aux anciens juriſconſultes qui ont beaucoup mieux écrit.

V. § 76. 1.

Aug. B. 1. l. conj. l. 2. c. 8. p. 408. c.
a Bib. P. t. 8. p. 911. d.
b Rein. p. 70. b. c.
Cod. Th. chr. p. 1832.
c p. 184. 1.

ARTICLE XCII.

De Commodien & de Juvencus

[APRES avoir marqué les payens que nous trouvons avoir écrit ſous Conſtantin, nous n'avons garde d'oublier quelques auteurs Chrétiens, dont nous ſavons trop peu de choſes pour en faire des titres particuliers.]

Com. pr. p. 23 | c. 33. p. 38. 'Mr Rigault qui nous a donné l'écrit de Commodien avec les œuvres de S. Cyprien, croit que celui qui y eſt nommé le *paſteur Silveſtre*, eſt le ſaint Pape de ce nom, & qu'ainſi cet auteur a

p. 23 | c. 80. p. 58. écrit de ſon temps à Rome meſme ou aux environs. 'Il y a quelque ſujet de croire qu'il eſtoit de Gaza, [ou qu'il avoit le ſurnom

c. 1. p. 25 | Genn. c. 15. de Gazée.] 'Il eſtoit né d'une famille payenne, & avoit eſté payen luy meſme, mais en liſant les livres ſacrez parmi ceux des lettres humaines [qu'il étudioit,] il reconnut la verité & abandonna l'erreur. Le deſir qu'il eut d'offrir à J. C, l'auteur de ſon ſalut, quelques marques de ſon amour & de ſa reconnoiſſance, & la douleur de voir ſes citoyens encore engagez dans les vanitez de l'idolatrie dont Dieu l'avoit retiré, le porterent à compoſer en latin l'écrit que nous avons de luy, auquel on a donné le titre d'Inſtructions. [Il eſt fait d'un ſtyle fort ſimple, & en une

r. *apud Gregorianum*, ce qui marqueroit proprement un auteur nommé Gregorien. Mais il faut apparemment ſoulentendre *codicem*.

eſpece de vers hexametres, mais ſans aucun égard à la quantité. Chaque article fait une acroſtiche qui en marque le titre.

'Comme l'auteur eſtoit encore peu inſtruit de noſtre religion, il détruit mieux le menſonge qu'il n'etablit la verité. Il parle meſme d'une maniere fort baſſe des récompenſes que Dieu nous promet ſuivant les penſées de Papias, de Lactance, & des autres Millenaires: [Et c'eſt ſans doute ce qui] l'a fait mettre au rang des apocryphes par le Pape Gelaſe, ſelon quelques editions. [a] Il reprend non ſeulement les erreurs des payens, mais encore les vices des mauvais Chrétiens [qui eſtoient deſlors en aſſez grand nombre, & ſon ſtyle ſimple & negligé n'empeſche pas qu'il ne le faſſe avec aſſez de vivacité & de force. Il a eu en cela l'approbation de Gennade,]qui trouve qu'il parle fort bien ſur la morale, & particulierement ſur l'amour de la pauvreté volontaire. 'Il exhorte ſur tout tres vivement les riches à donner l'aumoſne. 'Dans ſa derniere acroſtiche il ſe qualifie le mendiant de J. C. Genn.c.15. Com.c.80.p.58. c.1.p.25.n[Conc t 4 p.1216.b a Com.pr.p.23. Genn.c.15. Com.pr.p.23. .80.p.58.59.

'Juvencus poete Chrétien, dont S. Jerome parle en divers endroits, fleuriſſoit ſous Conſtantin. Il eſtoit Eſpagnol, d'une famille tres illuſtre. 'On voit par des manuſcrits qu'il s'appelloit C. Vectius Aquilinus Juvencus. [b] Il eſtoit non ſeulement Chrétien, mais meſme elevé à la preſtriſe. Neanmoins il ne dedaigna pas de s'appliquer à faire des vers, & d'aſſujettir meſme [en quelque ſorte] la majeſté de l'Evangile aux loix de la poeſie. Car il mit les quatre Evangiles en vers hexametres [latins, n'en faiſant qu'une ſeule ſuite,] qui comprenoit toute l'hiſtoire de noſtre Sauveur en quatre livres. Mais il eut ſoin de ſuivre preſque mot à mot les paroles du texte, 'aimant mieux conſerver la verité de l'hiſtoire que faire paroiſtre ſon genie. [c] Auſſi il travailla à cet ouvrage par un eſprit de foy, par le mouvement de la crainte de Dieu, dans l'eſperance, comme il dit, que ce travail le pourroit garantir de la rigueur des flames du dernier jour: & il en attribua le ſuccés [au ſecours &] à la grace de Dieu, [qui nous l'a auſſi conſervé.] Hier.v.ill.c.84. p.295.a[chr. Lab ſcri.t.1 p. 672. b Hier.ut ſup[ep.84 p.328.c. Bib P.t 8.p.657. 1 c,ex.Crinito. c p.657.1.a.

'Ce poeme fut fait ſous Conſtantin, [d] lorſque ce prince avoit donné la paix à l'Egliſe & à l'Empire, [c'eſt à dire, ce ſemble, aprés la défaite de Licinius: & Saint Jerome le marque dans ſa chronique ſur l'an 329.] 'Ce Pere en cite un vers avec eloge. [e] On remarque que Bede en cite auſſi quelques endroits, qui peuvent ſervir à corriger les editions ordinaires. [f] Le Concile de Rome ſous Gelaſe, dit que bien loin de mepriſer l'ouvrage laborieux de Juvencus, on le liſoit avec admiration. Hier.ep.84.p. 328.c. d Juvc l.4.p. 657.t 2. Hier.in Matt.c. 2.p.14.d e Lab ſcri.t.1.p. 673.674. f Conc.t.4.p. 1264.b.

'Outre cet ouvrage, il écrivit auſſi quelque choſe en vers he- Hier.v.ill.c.84.

Tait p.14.t. Lab.p.672. a Bib.P.t.8.p. 657.t.c. 1,c.f.

roïques ſur l'ordre des ſacremens. Tritheme témoigne en avoir vu deux livres qui ne ſont pas venus juſques à nous, [a]& ajoute qu'on luy attribuoit encore d'autres ouvrages qu'il n'avoit pas vus: & Crinitus parle de quelques hymnes par leſquelles on peut dire qu'il a beaucoup ſervi l'Egliſe. [Je n'en trouve rien dans Bellarmin, dans Poſſevin, dans l'Epitome de Geſner, dans Miræus, dans le P. Labbe. Nous ne nous arreſtons pas non plus aux eloges que Tritheme luy donne, parce qu'il n'eſt pas aſſez ancien.]

ARTICLE XCIII.

De Macarius Magnés auteur eccleſiaſtique.

[IL ſemble qu'on peut raporter au temps de Conſtantin, ou à la fin du troiſieme ſiecle, un auteur ancien nommé Macarius Magnés,] dont Turrien & quelques autres ont cité il y a long-temps divers endroits, & un paſſage entre autres tres fort & tres exprés pour l'Eucariſtie. Aubertin & d'autres Proteſtans s'en ſont moquez, rejettant ce Magnés, (car c'eſt ainſi qu'on le nommoit alors,) comme un auteur nouveau ou ſuppoſé, [parce qu'en effet on n'alleguoit rien qui en fiſt voir l'antiquité. Turrien qui le mettoit des le deuxieme ſiecle marquoit ſeulement que ſon ouvrage eſtoit dans la bibliotheque de Veniſe. Mais Mr Boivin qui travaille ſur les manuſcrits grecs de la bibliotheque du Roy, y a trouvé un écrit fait au commencement du IX. ſiecle par S. Nicephore de Conſtantinople, & les autres défenſeurs des ſaintes images, qu'il nous a fait la grace de nous communiquer, en attendant qu'il le puiſſe donner au public: [Et c'eſt à luy que l'on doit tout ce que l'on trouvera ici. On voit dans cet écrit, que les Iconomaques citoient pour eux un paſſage tiré, diſoient-ils, du quatrieme livre [b] des réponſes de S. Macaire.

Alb.tuc.p.420. a. b ἀποκριτικῶν.

Les Orthodoxes eurent bien de la peine à ſavoir ce que c'eſtoit que l'auteur & que l'ouvrage. Mais aprés avoir beaucoup cherché, ils en trouverent enfin un exemplaire. Ce livre donnoit à Macaire [a] le titre d'Eveſque, & on l'y voyoit repreſenté ſur la couverture en habit d'Eveſque. Il y eſtoit ſurnommé [b] Magnés, ſans qu'on puſt juger ſi c'eſtoit un ſimple ſurnom, ou un titre qui marquaſt qu'il eſtoit Eveſque d'une ville de Magneſie. [c] Car il y en a deux de ce nom aſſez celebres dans l'Aſie ou dans la

Steph.p.433. 434 &c.

a ἱερεύς. b 1.

1. τῷ Μακαρίῳ Μαγνήτῃ, qu'on lit à la teſte de quelques fragmens, doit ſignifier naturellement *du Bienheureux Magnés* On trouve dans d'autres, Μακαρίου Μαγνήτου qui ne decide rien. Mais il eſt certain que les Iconomaques & les Orthodoxes ont pris Μακαρίου pour ſon nom. Τῷ ἁγίῳ Μακαρίῳ mis à la teſte du paſſage des Icono claſtes, ne peut ſignifier autre choſe.

Carie. On trouve meſme quatre differens Eveſques de Magne- Conc. ap p 517. ſie en l'an 431, Daphnus, Euſebe, Theodore, & Magnus. Mais on 539. 1. 48. ne marque pas la province des deux derniers. [Pour Magneſie en Theſſalie, dont les autres ont pris leur nom, on en parle comme d'un pays plutoſt que comme d'une ville ; & on ne trouve point d'Eveſque qui en ait fait le titre de ſon eveſché. Si des deux Magneſies dont on ignore la province, il y en a eu une en Meſopotamie, Macaire dont nous parlons peut en avoir eſté 1. Eveſque. Car de la maniere dont il parle de l'Hemorrhoïſſe, qu'il pretend avoir eſté Princeſſe d'Edeſſe, & qu'il dit eſtre celebre juſques alors dans la Meſopotamie ; on a quelque ſujet de croire que c'eſt le pays où il a eſté nourri, & où il a eſté Eveſque. Cependant ſelon que ce mot de Magnés ſe trouve aujourd'hui exprimé dans quelques manuſcrits, on a plutoſt ſujet de croire que c'eſt ſon nom propre, ou ſon ſurnom.

V. la note au bas de la page precedente.

Les Orthodoxes diſent qu'ils avoient appris que cet auteur avoit vécu plus de 300 ans depuis la predication des Apoſtres, ce qui va à le mettre vers le milieu, ou au pluſtard à la fin du IV. ſiecle. Ce qu'ils diſent de ſon antiquité eſt d'autant plus conſiderable, que c'eſtoit un témoin allegué contre eux par leurs adverſaires. Nous voudrions neanmoins qu'ils nous euſſent marqué comment ils l'avoient appriſe. Car pour ce qu'ils aſſurent que le manuſcrit qu'ils en avoient trouvé eſtoit tres ancien, cela ſeroit plus conſiderable ſi ſon image n'y avoit pas eſté repreſentée, & s'il n'y avoit pas eſté habillé en Eveſque. Car aſſurément cela n'eſt pas du IV. ſiecle, ni apparemment du cinquieme.

Ils nous apprennent que le deſſein de cet ouvrage eſtoit de combatre les payens, particulierement un philoſophe Ariſtotelicien, qui reconnoiſſoit un ſeul Dieu ſouverain, mais chef de pluſieurs autres dieux, & qui employoit tout le faſte de ſon eloquence, & toute la ſubtilité de ſa dialectique, contre la ſimplicité de la religion Chrétienne. Cela eſt favorable pour faire cet auteur encore plus ancien qu'ils ne diſent, & le mettre des le temps des perſecutions, puiſque ni les philoſophes, ni les apologiſtes n'ont plus guere traité cette matiere depuis que Conſtantin a abatu le paganiſme, & a fait dominer l'Egliſe. Ce philoſophe voulant donner un exemple d'un monarque, prend celui d'Adrien : Et cela porte naturellement à croire qu'il n'eſtoit pas fort eloigné du temps de ce prince. Neanmoins puiſqu'il marque que les Chrétiens baſtiſſoient alors de grandes

1. Il l'appelle Veronique de Berenice.

egliſes, il ne peut avoir écrit au pluſtoſt que vers le milieu du troiſieme ſiecle. Il ſoutient meſme, comme nous allons voir, quelques opinions qui ſont plus des trois premiers ſiecles que des ſuivans. Que s'il dit auſſi poſitivement que nous le pourrions dire contre Berenger & les autres Sacramentaires, que l'Eucariſtie n'eſt point la figure, mais le Corps de J. C; pourquoi voudrions nous que cette expreſſion claire de la foy que l'Egligea toujours eue, ait eſté moins ancienne que les expreſſions plus obſcures dont quelques Peres ſe ſont ſervis? Ce que diſent S. Cyrille de Jeruſalem, S. Ambroiſe, & S. Gaudence, enferme certainement le meſme ſens. V. la perf. de Maximin.

Macaire adreſſoit ſon écrit à Theoſthene ſon ami particulier, qu'il prioit d'en vouloir eſtre le juge.

Les Orthodoxes montrent fort bien que le paſſage allegué par les Iconomaques regardoit les idoles des payens, & les ſtatues que l'on adoroit comme des dieux. Il faut avouer neanmoins qu'il n'eſt point favorable à tout honneur rendu à des ſtatues. Et cela n'eſt pas étonnant en un temps où ce n'eſtoit point encore dutout l'uſage de l'Egliſe, ſans parler des ſuites dangereuſes que cette eſpece de culte pouvoit avoir du temps des payens. Il ne veut point ſurtout qu'on faſſe aucune image des Anges, meſme en peinture. Il ne laiſſe pas de témoigner approuver la ſtatue que l'Hemorrhoïſſe avoit fait faire de noſtre Seigneur.

Les Orthodoxes citent ce paſſage, mais ſans vouloir, diſent-ils s'y fonder, parce qu'on trouvoit diverſes erreurs dans l'écrit de Macaire, celles des Manichéens, des Ariens, d'Origene: & ils ajoutent qu'on le ſoupçonnoit auſſi de celle de Neſtorius. Ils en raportent meſme un paſſage, qui porte que les peines des impies finiront un jour. Dans les endroits qu'ils nous en ont conſervez, il ſemble ne reconnoiſtre rien de legitime dans l'autorité que les Princes ont ſur leurs ſujets: & cela peut donner ſujet de croire qu'il écrivoit avant que les Empereurs fuſſent Chrétiens. Il ſemble auſſi condanner la generation de l'homme, & le mariage: & il dit aſſez clairement en un autre ouvrage, qu'Adam n'a uſé du mariage que parce qu'il eſtoit devenu mortel par ſon peché.

On pourra parler avec plus d'aſſurance & de l'auteur & de ſes ſentimens, ſi l'on peut obtenir des Venitiens qu'ils veuillent bien encore que l'Egliſe profite du manuſcrit qu'on aſſure qu'ils en ont, & en profiter eux meſmes, comme on l'eſpere d'une Republique auſſi ſage que celle là, qui fait gloire d'eſtre la dé-

fenſe de toutes les nations Chrétiennes. Car il n'y a qu'une vanité tres ſotte qui ſe repaiſſe d'avoir un livre qu'on ne veut ni lire ni laiſſer lire à perſonne.

Les Orthodoxes dans l'ouvrage dont nous venons de parler, raportent pluſieurs paſſages de celui de Macaire, & d'aſſez longs. Divers modernes en ont encore donné d'autres qu'ils ont tirez du manuſcrit de Veniſe. On en trouve auſſi quelques uns dans la bibliotheque du Roy.

Dans celle du Cardinal Ottobon, on trouve quelques autres fragmens tirez de divers ouvrages du meſme auteur ſur la Geneſe, dont l'un eſt intitulé ſon 17e diſcours. On y voit qu'une perſonne l'avoit fait prier par d'autres de luy expliquer les tuniques dont Adam & Eve furent revétus; ſuppoſant que cela ne ſe pouvoit entendre à la lettre. Macaire dans ſa reponſe ſuppoſe la meſme choſe, juſqu'à traiter d'ignorans & de beſtes ceux qui l'entendoient d'une vraie tunique de peau: & il veut que ce ſoit le corps plus peſant & plus materiel, dont il pretend que l'homme ſe trouva couvert depuis ſon peché. C'a eſté une opinion aſſez commune parmi les anciens, mais rejettée par Saint Clement d'Alexandrie dans l'heretique Caſſien, & enſuite par divers autres. On ne peut pas tirer neanmoins de là que Macaire ait eſté auteur de cette opinion; ce qui obligeroit de dire qu'il a vécu avant Origene, & du temps de Saint Clement pour le pluſtard: au lieu que nous avons vu qu'on ne pouvoit le mettre au pluſtoſt que vers le milieu du troiſieme ſiecle.

Dans un autre ouvrage ſur la Geneſe, & qui ne paroiſt eſtre que comme une paraphraſe de ce qui regarde la creation d'Adam, il releve beaucoup le Fils, reconnoiſſant qu'il exiſte veritablement, & qu'il eſt egal au Pere en puiſſance. Il cite la verſion de Symmaque pour montrer que ce que Dieu dit à l'homme, Qu'il mourroit s'il pechoit, ſignifie qu'il deviendroit mortel par le peché. Il y repreſente le premier homme comme un Roy, quoique ſa Royauté ne fuſt point marquée par la pourpre, par le diademe, ni par le ſceptre. C'eſtoient donc là de ſon temps les marques de ſa royauté. Et puiſque nous ne voyons point que les Empereurs Romains ſe ſerviſſent communément du diademe que depuis Diocletien, ou peu avant luy; ce peut eſtre une preuve que cet auteur n'a point écrit avant ce temps là. Mais je ne voy point que ni alors ni longtemps depuis, on parle de ſceptre: & Macaire peut avoir voulu marquer ce qui ſe faiſoit, ſoit parmi les Romains, ſoit parmi les autres peuples.]

L'EMPEREUR CONSTANCE, AVEC SES FRERES CONSTANTIN ET CONSTANT.

ARTICLE PREMIER.

Maſſacre des freres, des neveux, & des miniſtres du grand Conſtantin.

L'AN DE JESUS CHRIST 337.

NOUS avons vu dans l'hiſtoire de Conſtantin, qu'il avoit partagé l'Empire entre ſes trois enfans, Conſtantin, Conſtance, & Conſtant, tous trois Ceſars; & deux de ſes neveux, Dalmace Ceſar, & Annibalien à qui il avoit donné le titre de Roy du Pont.] Cependant des qu'on eut appris la nouvelle de ſa mort, [arrivée le 22 may 337,] toutes les armées conſpirerent enſemble unanimement, dit Euſebe, à ne vouloir point d'autres Empereurs que les enfans de ce prince, & peu aprés elles demanderent qu'ils quittaſſent le titre de Ceſar, pour prendre tous [trois] celui d'Auguſte. Le Senat de Rome les proclama auſſi eux ſeuls Empereurs & Auguſtes, mais non les [deux autres. Ils ne prirent neanmoins ce titre que le 9 ſeptembre de l'an 337, [pres de quatre mois apres la mort de leur pere. L'hiſtoire ne marque point pourquoi cela ſe fit ſi tard.] Quelques uns raportent à cette eſpece d'interregne ce que dit Euſebe, que Conſtantin[1] avoit regné meſme aprés ſa mort; & pretendent que les actes ſe paſſoient encore durant ce

Euſ v. Conſ. l. 4. c. 68. p. 560. d.

p. 561. a.

&c.

c. 69. p. 561. c.

Idat.

nuncupati ſunt.

Euſ. n. p. 254. l. 21.

c. 67. p. 560. b.

1.

n. p 255. 1. Pagi, 337. § 4.

1. Je ne ſçay ſi Euſebe ne le dit point à cauſe de ce qu'on faiſoit autour de ſon corps comme s'il euſt encore eſté vivant; car c'eſt ce qu'il venoit de dire *p. 560 a* Pour ce qu'il dit dans le *chap. 71. p. 562. e*, on voit par la ſuite qu'il ne l'entend que de ce qu'il regnoit en la perſonne de ſes enfans, comme Mr Valois meſme le reconnoiſt.

Euſ n p. 253. l. c.

temps

temps là en ſon nom. [Mais ce dernier article au moins eſt trop important pour n'eſtre fondé que ſur des conjectures aſſez foibles.

NOTE 1. "Peu aprés qu'ils eurent eſté declarez Auguſtes,] 'les armées, [ſous pretexte] de craindre quelque ſoulevement en firent un veritable, & prirent les armes contre les principaux officiers de l'Empire, [& meſme contre toute la maiſon imperiale, à la reſerve des trois Auguſtes.] 'Ablave Prefet du Pretoire, que Conſtantin avoit laiſſé à Conſtance [pour luy ſervir de conſeil] fut depoſé par luy de ſa charge, [comme pour ceder aux ſoldats,] & ſe retira dans une maiſon de plaiſance qu'il avoit dans la Bithynie; & Conſtance prit au lieu de luy d'autres perſonnes, 'que les ſoldats choiſirent pour la conduite de l'Etat, [a]pretendant eſtre en droit de gouverner de nouveaux Princes.

Naz.or.3.p.58.a. Eun.c.4.p.40. Naz.or.3.p.58.a. [a] Juli.or.1.p.33.

[Le deſordre alla beaucoup plus loin:] 'Car Jule Conſtance oncle paternel des trois Empereurs, fut tué par les ſoldats, qui traiterent enſuite de la meſme maniere Dalmace Ceſar avec le Patrice Optat 'que l'on croit avoir eſté "mari d'Anaſtaſie ſœur du grand Conſtantin. 'Ablave fut auſſi tué à peu pres en meſme temps, [b]& Eunape nous apprend quelques particularitez de ſa mort. Car il dit que Conſtance luy envoya de Conſtantinople pluſieurs officiers de l'armée, 'dont les premiers avoient ordre de luy preſenter des lettres de ſa part, avec les meſmes reſpects & les meſmes ceremonies qu'on obſervoit à l'égard des Empereurs. Ablave perſuadé qu'on vouloit effectivement l'elever à l'Empire, receut les lettres avec un air de hauteur & de fierté qui choqua tout le monde; & il demanda du meſme air où eſtoit la pourpre qu'on luy envoyoit. Les officiers repondirent que pour eux on ne leur avoit donné que les lettres, mais que d'autres avoient eſté chargez du reſte, & qu'ils eſtoient à la porte. Ablave croyant n'avoir plus rien à craindre, ordonna qu'on les fiſt entrer, & eux au lieu de le revétir de la pourpre ſe jetterent ſur luy, & le dechirerent en pieces. 'Il ſemble qu'il ait meſme eſté privé de la ſepulture.

V. Conſtantin § 37, 73, 84. Byz.fam.p.45. Hier.chr.Zoſ.p.692.b. [b] Eun.c.4.p.40. p.41. Euſ.v.Conſt.l.4.c.50.p.141.b.

[Le Roy Annibalien ne fut pas plus epargné que Dalmace ſon frere.] 'Les ſoldats crierent de nouveau qu'ils ne vouloient point d'autres maiſtres que les enfans de Conſtantin, & ſur cela on luy oſta la vie. [Le pretexte deteſtable d'établir l'autorité des Princes legitimes, fit] qu'on traita de la meſme maniere un autre frere du grand Conſtantin, [qui pouvoit eſtre Annibalien,] & cinq neveux du meſme Empereur, dont on ne ſçait point les

Zoſ.l.2.p.692.c. Juli. ad Ath.p.497.498.n.p.192.

noms : l'un d'eux eſtoit fils aiſné de Jule Conſtance. Hier.chr. 337.
Beaucoup de perſonnes de qualité perdirent auſſi alors la vie.

[Nous avons marqué autrepart[1] quelques raiſons qu'on peut rendre de cette ſeverité que la juſtice divine exerça contre la maiſon du premier Empereur Chrétien qui perdit en peu de temps tout ce qu'elle avoit de Princes, à la reſerve de deux enfans Gallus & Julien.] Pour ce qui eſt des autres, Euſebe nous donne lieu de croire que c'eſtoient ceux qui avoient abuſé du nom de J. C. pour s'inſinuer dans la faveur de Conſtantin, & de la bonté de Conſtantin pour ſatisfaire leur avarice & leurs autres paſſions. S. Jerome dit que Dalmace fut tué dans la troiſieme année de ſon regne, [commencée cette année au mois de ſeptembre. Ainſi on peut mettre ces malheurs en 337 ou 338. Ce qui eſt certain par le conſentement general de tous les auteurs, c'eſt que ce fut fort peu aprés la mort de Conſtantin. Euſeb.Conſt.l.4. c.29 30 53.54.p. 540.553. Hier.chr. 8. V. la note 1.

Perſonne n'accuſe Conſtantin le jeune ni Conſtant d'y avoir eu part.] Aurele Victor dit qu'on ne ſçait point qui avoit eſté auteur de la mort de Dalmace. Eutrope dit que Conſtance permit ce crime plutoſt qu'il ne le commanda; ce que Socrate a ſuivi.[a] Julien l'apoſtat, S. Jerome, & Zoſime l'en font le veritable auteur.[b] Socrate l'avoue auſſi quelquefois, [& ce qui eſt encore plus conſiderable,][c] S. Athanaſe meſme luy reproche ouvertement d'avoir tué ſes oncles & ſes couſins.[d] Ceux qui l'en ont voulu excuſer, en ont rejetté la faute ſur les armées.[e] Et Julien en louant ſa juſtice & ſa ſageſſe à l'égard des amis de ſon pere, en excepte neanmoins les occaſions où la neceſſité des temps l'avoit contraint malgré luy de ne pas empeſcher les fautes des autres. [Cette juſtification de Conſtance dans la bouche de ſon panegyriſte, en eſt une veritable condannation; mais elle montre au moins que tout le mal avoit eſté fait par ſes troupes:] & Zoſime ſoutient que c'eſtoit luy meſme qui ſoulevoit les ſoldats contre les perſonnes qui luy eſtoient les plus proches. [Il faut bien qu'il fuſt reconnu univerſellement pour coupable de ces maſſacres,] puiſque ceux de ſa Cour qui parloient par ſon ordre à Gallus & à Julien, leur diſoient qu'il s'en eſtoit bien repenti depuis, & qu'il attribuoit à cette faute de ce que Dieu ne luy donnoit point d'enfans pour luy ſucceder, & tous les mauvais ſuccés qu'il avoit contre les Perſes. Tout ce qu'ils pouvoient dire pour l'excuſer, c'eſt qu'il avoit fait une partie

Aur.V.p.527.c. Eutr.p.558.c. Socr.l.2.c.25.p. 115.c. a Juli ad Ath.p. 497. Hier.chr. Zoſ.p.692 a. b Socr.l.3.c.1 p. 161.a. c Ath.ſol.p.856. c. d Naz p.58.a. e Juli.or.1 p.30. Zoſ.p.692.c. Jul.ad.Ath.p. 498.497. ſuaſor. ſinente.

1. La mort de Criſpe, la perſecution de Saint Athanaſe, de Saint Euſtathe & de beaucoup d'autres Catholiques.

Digitized by Google

de ces choſes trompé par de faux raports, & le reſte en cedant à la violence d'une ſoldateſque mutinée & ſeditieuſe.

'Il eſtoit non ſeulement neveu, mais encore gendre de Jule Conſtance. 'Et cependant aprés l'avoir fait mourir avec ſon fils aiſné, on pretend qu'il vouloit faire encore le meſme traitement à ſes deux autres enfans Gallus & Julien: 'mais la maladie de laquelle on croyoit que Gallus mourroit bientoſt, & l'enfance de Julien, leur ſauva la vie, ce dernier n'ayant encore alors que [ſept] ans au plus. 'Gallus ſon frere n'en avoit que douze [ou treize.] 'Saint Gregoire de Nazianze dit meſme qu'on enleva ſecrettement Julien pour le ſauver, & que Marc d'Arethuſe, que cet apoſtat fit depuis tourmenter tres cruellement, fut un de ceux qui contribuerent à cette action. 'Conſtance prit ſoin de ſon education, & de celle de Gallus ſon frere, tant pour conſerver ces reſtes de ſa famille, & y trouver quelque appui dans le beſoin, que pour avoir quelque lieu de dire qu'il n'avoit point eu de part à ce qui s'eſtoit fait contre [ſes autres parens. Nous verrons autrepart de quelle maniere il les fit nourrir.]

p.501. p.498. Socr.l.3.c.1.p. 164.165 Amm. n.p.298. Bar.337.§ 55. Naz.or.3 p.90 c d. p.58.b.

ARTICLE II.

D'Acindyne & des autres magiſtrats de l'an 338: Les trois enfans de Conſtantin partagent l'Empire entre eux.

L'AN DE JESUS-CHRIST 338, DE CONSTANCE I, 2. INDICTION XI.

'Urſus, & Polemius, Conſuls.

Paſ.cp.447-470. &c. Onu.p.291. b.

'GODEFROY croit qu'Urſe Conſul en cette année 338, eſt celui meſme que Conſtantin employoit dans l'Afrique en l'an 313, & qui eſt qualifié Vicaire en 314. 'Onuphre dit qu'il eſtoit Prefet d'Italie, & que Poleme ſon collegue l'eſtoit de Conſtantinople; ce qu'il cite des loix du Code. [Mais Godefroy n'en remarque rien: & Conſtantinople n'a commencé à avoir un Prefet qu'en 359.] 'Godefroy ſoutient meſme que Celſin eſtoit Prefet d'Italie cette année & la ſuivante. [b]On trouve un Aurelius Celſinus Prefet de Rome en 341. [Mais je ne ſçay s'il eſtoit ordinaire de paſſer de la prefecture du Pretoire à celle de Rome.] 'Mecilius Hilarianus eut cette derniere charge depuis le 13 de Janvier 338, juſques au 14 de Juillet 339.

[a]Cod.Th.t.6.p. 392.2. Onu.p.291.b. Cod.Th.chr.p. 39.40. [b] Buch.cycl.p. 240. V. Conſtantin §57. p.239.

'Acindyne eſtoit ſur la fin de cette année Prefet d'Orient; & Cod.Th.t.6.p. 347.2.

il l'eſtoit encore en l'an 340, auquel il fut auſſi Conſul. [Quoi-
Sym.L1.ep.1.p. 1.2. qu'il fuſt officier dans l'Orient,] il avoit une terre dans la Cam-
a Aug S.D°.L1. c.16.8.p.185.d. panie, où il paroiſt qu'il vint achever ſa vieilleſſe. a Durant qu'il eſtoit Prefet, ayant fait mettre un homme en priſon à Antioche, parce qu'il devoit une livre d'or au fiſc, il jura qu'il le feroit mourir, s'il ne payoit dans un certain jour ; en quoy il conſidera moins ce qu'il devoit que ce qu'il pouvoit, comme cela n'eſt
e.f. que trop ordinaire à ceux qui ont l'autorité en main. e Cependant le priſonnier eſtoit inſolvable : mais un homme riche promit à ſa femme de luy donner la ſomme qu'il devoit, ſi elle vouloit conſentir une ſeule fois à la paſſion qu'il avoit pour elle. Elle en parla à ſon mari, n'oſant ni rejetter un moyen de luy conſerver la vie, parce qu'elle l'aimoit beaucoup, ni rien faire ſans ſon aveu dans une choſe dont il eſtoit plus maiſtre qu'elle.

La crainte de la mort fit que le mari receut cette propoſition,
f. meſme avec joie. f Mais le riche, [auſſi perfide & auſſi avare qu'impudique,] aprés luy avoir donné un ſac plein d'or, le retira ſans qu'elle s'en apperceut, & en mit en la place un autre tout ſemblable où il n'y avoit que de la terre. Quand la femme fut revenue chez elle, & qu'elle eut reconnu cette fourberie, la douleur qu'elle en eut, & le deſir de ſauver ſon mari, la porta a declarer publiquement tout ce qui s'eſtoit paſſé, & elle en
p.187.a. porta ſa plainte au Prefet. g Ce magiſtrat eut aſſez d'équité pour ſe reconnoiſtre coupable d'avoir eſté cauſe de ce malheur par ſes menaces indiſcretes. Il ne rougit point de prononcer que la livre d'or ſeroit priſe ſur les biens d'Acindyne, c'eſt à dire de luy meſme, & il ajouta que la femme ſeroit miſe en poſſeſſion de la terre du riche où la choſe eſtoit arrivée, & dont on avoit pris la terre qu'on luy avoit donnée au lieu d'or. Nous n'examinons point, non plus que S. Auguſtin qui nous apprend cette hiſtoire, de combien les circonſtances particulieres de cette action peuvent diminuer la juſte horreur qu'on a d'une femme qui s'abandonne à un autre, meſme avec la permiſſion de ſon mari. [Mais ayant eu à parler de la prefecture d'Acyndine, nous n'avons pas cru devoir oublier le jugement ſi memorable qu'il rendit en cette rencontre extraordinaire.]

Cod.Th.chr p. 398 & 369. h Les loix mettent encore un Domitius Leontius Prefet d'Orient en l'an 338, auſſi bien qu'en 343 & 344. [J'ay peur qu'il n'y ait faute dans la loy de cette année, puiſque tout l'Empire d'Orient qu'avoit Conſtance, ne faiſoit qu'une ſeule prefecture.] On croit
chr.p.38.39. que ce Leonce eſt celui qui fut Conſul en 344 avec Saluſte. i On

trouve auſſi dans le Code qu'Aconius Catulinus qui eſtoit Vicaire d'Afrique des la fin de l'année precendente, l'eſtoit encore à la fin de celle-ci. 'Godefroy paroiſt ſuppoſer que c'eſt le meſme qui avoit eſté Proconſul d'Afrique en 315 & juſqu'en 319, qui fut [Prefet du Pretoire en 341,] Prefet de Rome en 342, & Conſul en 349. On trouve diverſes inſcriptions de ſa fille appellée Fabia Aconia Paulina, femme de Vettius Prætextatus, [celebre ſous les Valentiniens.] Sa femme eſtoit payenne auſſi bien que luy. t.6.p.354.2. a|Grut.p.309.3.4.

[La mort de Dalmace & d'Annibalien ayant brouillé l'ordre que Conſtantin avoit établi pour le partage de l'Empire,] 'les trois Empereurs s'aſſemblerent dans la Pannonie, afin d'en faire NOTE 2. un [nouveau.] "Il y a meſme quelque lieu de croire qu'ils en firent deux: & le premier peut s'eſtre fait vers la fin de l'année 337 à Conſtantinople, ſi l'on peut avoir égard à ce que diſent quelques nouveaux Grecs,] 'que les enfans de Conſtantin s'y rendirent apres la mort de leur pere, l'un d'eux y eſtant venu des Gaules; Qu'on alla au devant d'eux avec une grande ſolennité, & qu'ils s'embraſſerent avec de grandes marques d'amitié; ce qui fit qu'on leur dreſſa des ſtatues qu'on mit en un lieu appellé pour ce ſujet le Philadelphe ou *les freres qui s'aiment*. [Cela peut expliquer ce qu'on lit dans l'oraiſon funebre du jeune Conſtantin en 340,] 'qu'il eſtoit revenu quelque temps auparavant du Peloponeſe dans les Gaules. [La ſuite de l'hiſtoire fait juger qu'ils garderent chacun ce que leur pere leur avoit donné; Conſtantin les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre; Conſtance l'Aſie, la Syrie, & l'Egypte; & Conſtant l'Illyrie, l'Italie, & l'Afrique. Pour les Etats de Dalmace & Annibalien,] 'il paroiſt que Conſtantin en eut au moins la Thrace, & qu'il regna un an [ou quelques mois] à Conſtantinople, [c'eſt à dire qu'il en fut le maiſtre. Conſtance eut peuteſtre la Grece. Pour le reſte on n'en peut rien dire preciſément. Juli.or.1.p.33.34. Codi.ori C.p.84.c.d|101. Monod.p.4. Chr.Al.p.670.

On trouva ſans doute des inconveniens dans ce qui avoit eſté arreſté à Conſtantinople. Au moins il eſt certain que] 'les trois freres ſe virent [de nouveau] dans la Pannonie, [apparem- NOTE 3. ment à Sirmich qui en eſtoit la capitale,] "ſur la fin de juillet 338 au pluſtoſt, puiſque Conſtantin qui de la Thrace eſtoit retourné dans les Gaules,] 'eſtoit encore à Treves le 17 de juin, [a] Julien veut que Conſtance dont il fait l'eloge, ait eſté en cette occaſion l'arbitre de ſes freres; & il dit qu'il ſe conduiſit à leur égard avec tant de ſageſſe & de moderation, qu'il ne leur laiſſa aucun ſujet de ſe plaindre de luy, & meſme qu'il aima mieux ſouffrir Juli.or.1.p.33.34. Ath.ap.1 p.806 b. a|Juli.or.1.p.34.35.

qu'ils euſſent quelque avantage ſur luy pour les pays & les revenus, afin de conſerver l'union entre eux, & la tranquillité de tout l'Empire. 'Cependant Libanius, [auſſi grand declamateur que Julien, dit que l'Orient, qui eſtoit le departement de Conſtance,] eſtoit celui que les Empereurs recherchoient avec le plus de paſſion, & que celui qui le poſſedoit, paſſoit pour eſtre le mieux partagé. ["Il ſemble que Conſtance l'ait obtenu tout entier en cette occaſion, s'il ne l'avoit pas eu des l'autre, c'eſt à dire qu'il eut tout ce qui eſt dans le continent de l'Aſie. Il eſt encore plus certain qu'il y acquit la poſſeſſion de Conſtantinople, & ſans doute auſſi de toute la Thrace.] 'On croit que Conſtant eut l'Illyrie entiere, ce qui comprenoit la Macedoine & la Grece, & qu'il ceda l'Afrique à Conſtantin, ["quoique cela ſoit aſſez obſcur.] 'On trouve que Corinthe eſtoit à luy.

Lib.or.13.p.335 b.

V. la note 2.

Cod.Th.chr.p. 38.

Ibid.

Lib.or.9.p.212.c

ARTICLE III.

Les Perſes aſſiegent Niſibe & ſe retirent: Conſtance ſe prepare à les attaquer; appaiſe ſes ſoldats.

'DE s que Conſtance eut terminé les affaires qu'il avoit avec ſes freres, il s'en retourna en diligence en Syrie [en paſſant apparemment à Ceſarée en Cappadoce,] où il a vu S. Athanaſe: & ce ne peut guere avoir eſté qu'en cette rencontre.] [a]Il eſtoit le 11 d'octobre à Antioche ſelon le Code, & le 28 du meſme mois à Emeſe dans la Phenicie.

Juli.or.1.p.36l Lib.or.3.p.121.d

Ath.ap.1.p.676. d.

a Cod.Th chr. p.39.

'Il ſe haſtoit de venir en Syrie à cauſe de la guerre des Perſes, qui avoit commencé des le temps du grand Conſtantin. [Elle avoit ſemblé ceſſer en meſme temps "par quelque treve, ou quelque propoſition de traité, à laquelle Conſtantin avoit conſenti:] '& on marque en effet que lorſque Conſtantin mourut auſſitoſt aprés, & que Conſtance fut obligé pour venir faire ſes funerailles, de quitter les frontieres qu'il gardoit contre eux, ils ne branlerent point, & ne firent point d'hoſtilitez. 'Mais ils firent bientoſt ce qu'ils n'avoient point fait d'abord, & repandirent la terreur dans tout l'Orient. 'Conſtance que ſes freres n'aſſiſtoient pas, avoit peu de troupes à leur oppoſer: & meſme ſes troupes qui regretoient [inutilement] le grand Conſtantin, eſtoient plus diſpoſées à commander à Conſtance qu'à luy obeïr. 'Outre cela les Armeniens anciens alliez de l'Empire, eſtoient diviſez entre eux par une revolte dangereuſe. Les rebelles ſe trouverent

Juli.or.1.p.32. 36.

V. Conſtantin § 76.

Lib.or.1.p.121.b c.

Juli.or.1.p.33. 36.

p.33.

p.33 37.

meſme ſi forts, qu'ils reduiſirent le Roy & ceux de ſon parti à quitter le pays pour aller chercher leur refuge parmi les Romains, & eux s'eſtant rangez du coſté des Perſes, faiſoient des ravages ſur les terres de l'Empire. 'Cependant Conſtance fut obligé de laiſſer l'Orient dans ce trouble pour aller traiter avec ſes freres dans la Pannonie. p.33.

Note 4. ["Ce fut apparemment durant ce voyage, que] 'Sapor aprés avoir ravagé la Meſopotamie, vint attaquer Niſibe qui en eſtoit comme le rempar. Il l'aſſiegea durant 63 jours ou environ deux mois: mais la ville fut défendue par les prieres de S. Jacque ſon Eveſque, & Sapor fut contraint de ſe retirer avec plus de perte qu'il n'en avoit cauſé aux Romains. [C'eſt peuteſtre pour ce ſujet que Firmicus Maternus qui écrivoit vers l'an 345,] 'dit que les Perſes avoient vu leurs grandes eſperances tomber par terre. Hier. chr. & Al. p. 670 | Feſt p. 554 b | Thdrt. v. Pat. c. 1. 8. 770 | Thphn. p. 28 d. Mater. c. 30. Rib P. t. 4. 1. p. 110 a.

'La preſence de Conſtance en Orient y changea toutes choſes, dit Julien. 'Les Perſes eſtoient déja retirez audelà meſme des frontieres. [a]Les troupes Romaines mutinées eſtoient auſſi rentrées dans l'ordre & l'obeiſſance des qu'on avoit ſceu qu'il approchoit. [Et ſoit pour ne leur pas donner le temps de faire quelque nouvelle ſedition,] ſoit pour les exercer & les animer, 'il les mena juſques aux extremitez de l'Empire, comme voulant pourſuivre les Perſes; & n'y ayant point trouvé d'ennemi qu'il puſt combatre, [il les remena en leur quartiers.] 'Les Armeniens qui s'eſtoient joints aux Perſes, les abandonnerent &c. alors, & ceux qui avoient chaſſé leur Roy "s'eſtant ſoumis à la majeſté de l'Empire, Conſtance eut moyen de rétablir ce prince dans ſes Etats avec tous ceux qui en eſtoient ſortis avec luy. [L'hiſtoire ne le nomme pas: & nous ſavons ſeulement qu'Arſace eſtoit Roy d'Armenie dans les derniéres années de Conſtance, & tres uni à l'Empire.] 'Outre les Armeniens, Conſtance attira encore à ſon parti les voleurs de l'Arabie, [c'eſt à dire ſans doute les Sarrazins,] & ils luy promirent de le ſervir dans la guerre qu'il ſe preparoit à faire contre les Perſes. 'Il y employa auſſi les troupes des Gots alliez, qui le ſervirent avec beaucoup de fidelité & de valeur. 'Il prit un grand ſoin des troupes Romaines avec leſquelles il faiſoit luy meſme les exercices militaires pour les mieux former. 'Il établit auſſi un corps de cavalerie, où les hommes & les chevaux eſtoient armez de toutes pieces, & tous couverts de fer comme ceux des Perſes. Juli. p. 37. p. 31. 32. Lib. or. 3. p. 126. c. d. Juli. p. 38. p. 38 | Lib. or. 12. p. 309. b.

'Pour fournir aux depenſes de la guerre, il fut obligé d'aug- Juli. p. 38. 39.

menter les impoſts : mais il ne les augmenta que de peu ſelon Julien, & pour peu de temps. Cod. Th. 11. t. 1. l. 5. p. 11. La loy du 3e fevrier de l'année ſuivante, parle d'une levée extraordinaire qui avoit eſté ordonnée, & dont il ne falloit point que perſonne pretendiſt devoir eſtre exemt.

ARTICLE IV.

Idée generale & quelques evenemens de la guerre de Perſe : De la ville de Niſibe.

[CETTE guerre de Conſtance contre les Perſes dura autant que ſon regne ; & les ſuccés luy en furent fort avantageux, s'il en faut croire ſes panegyriſtes.] Julian. or. 1. 2. p. 39. 48. 137. Julien, quand il le veut louer, dit qu'il fit pluſieurs fois des ponts de bateaux pour paſſer le Tigre ; qu'il fit divers forts ſur ſes rives ; qu'il fit ſouvent des courſes ſur les terres des ennemis ; qu'il demeura longtemps dans leur pays, ſans qu'ils oſaſſent paroiſtre pour le défendre & en empeſcher le pillage. Voilà l'idée que Julien veut nous donner de cette guerre. 1. 2. p. 40. 41. Mais il eſt pourtant contraint d'avouer que les ennemis y avoient eu divers avantages, entre leſquels il décrit ſeulement celui de Singare.

Lib. or. 3. p. 122. b. Libanius dit de meſme que Conſtance paſſoit l'hiver à Antioche, & l'été dans la Perſe, où il ravageoit le pays autant c. qu'il le jugeoit à propos, partageant ainſi l'année entre le temps de la guerre, & le temps neceſſaire à deliberer comment il la falloit faire, c'eſt à dire à chercher les moyens non de vaincre les ennemis dans les combats, mais de les obliger à paroiſtre & c. d. à combatre. Car au lieu, dit-il, que dans les guerres precedentes, les Perſes avoient accoutumé d'attaquer, & les Romains de leur abandonner le pays & les villes ; dans celle-ci les Perſes ſe tenoient trop heureux d'eviter la mort en fuyant & en ſe p. 123. a. cachant. Il a bien vu que tout le monde ne demeuroit pas d'accord de ces pretendues victoires de Conſtance, & il n'ignoroit pas que les Perſes avoient remporté de grands avantages dans cette guerre. Mais il dit que ce n'eſtoit que par des embuches c. d. comme des voleurs, & en violant leur foy ; qu'ils diſparoiſſoient des que Conſtance eſtoit en marche ; & que quand ils ſavoient qu'il s'eſtoit retiré, ils venoient attaquer les garniſons qu'il avoit a. b. laiſſées ; & qu'ainſi toutes leurs petites victoires ne ſervoient qu'à relever celle de Conſtance.

Le

'Le meſme Libanius parle bien d'une autre maniere quand il veut ſe moquer de Conſtance, pour relever Julien. 'Il dit qu'ayant de tres bonnes troupes, & tout ce qu'il falloit pour vaincre les Perſes, hormis un cœur de prince & une teſte de capitaine, il ſembloit avoir entrepris, non de vaincre les Perſes, mais de les faire vaincre; Qu'il n'avoit ni l'ambition de conquerir leur pays, ni le ſoin d'empeſcher qu'ils ne conquiſſent le ſien, Que tous les ans les Perſes ſe mettoient en campagne des le printemps pour aſſieger quelque place, & luy attendoit que l'été fuſt commencé; qu'alors il paſſoit l'Euphrate, & étendoit ſur ſes bords une magnifique armée, 'en quelque lieu dont il ne puſt voir les bateries des Perſes, ni entendre les cris des Romains aſſiegez. Il avoit ſeulement grand ſoin de s'informer ſi les ennemis venoient à luy, non pour marcher contre eux, mais pour fuir en diligence, mettant toute la ſcience militaire à eviter le combat, & à ne ſe point faire tuer pour ſecourir ceux qui ſe tenoient dans des villes aſſiegées. Aprés cela chacun s'en retournoit; Sapor chargé des depouilles & des captifs des villes priſes, & Conſtance remerciant la fortune de ce qu'il n'avoit pas fait de plus grandes pertes, bien conſolé d'avoir envoyé voir l'état des villes que les Perſes avoient priſes & ſaccagées. Par toutes les autres où il paſſoit, le peuples les recevoient avec de grands cris de joie, & toutes les marques d'honneur dues à un victorieux.

or. 11. p. 309, 310.

p. 309. c. d.

d.

'Voilà comment ſe paſſoient toutes les campagnes; & aprés cela, pendant que Sapor faiſoit le denombrement de ſes captifs, Conſtance ſe divertiſſoit aux jeux du Cirque, & diſtribuoit des couronnes à ceux qui y avoient le mieux combatu. 'Il exerçoit ſes ſoldats à craindre la mort, à mepriſer la honte de fuir, & à dormir paiſiblement dans leurs tentes pendant qu'on [tuoit ou qu'on] emmenoit priſonniers leurs meilleurs amis. Auſſi un peu de poudre qui s'elevoit en l'air les faiſoit courir avec promtitude pour s'enfuir, parce qu'ils croyoient les Perſes pres d'eux. 'La vue d'un eſcadron de cavalerie leur faiſoit ſouhaiter que la terre s'ouvriſt pour les cacher, & tout leur ſembloit ſupportable plutoſt que de voir un Perſe. Dans les lieux meſmes où ils logeoient, lorſqu'ils vouloient exiger plus qu'il ne leur eſtoit dû, ou faire quelque violence, on n'avoit qu'à dire qu'un tel Perſe venoit: car auſſitoſt ils rougiſſoient & s'en alloient.

p. 310. a.

d.

p. 311. a.

'Dans un autre endroit où Libanius veut plutoſt louer Conſtance que le blaſmer, il dit neanmoins que tous les ans les Per-

or. 14. p. 400 c.

ſes emportoient quelque choſe, & étendoient leur Empire
de templ.p.23. en étreſſiſant celui des Romains. 'Il ne trouve rien de plus malheureux dans toute la vie de Conſtance, que cette frayeur continuelle qu'il avoit des Perſes, & qui le faiſoit trembler toutes
Juli. ad Ath.p. 453. les fois qu'il falloit aller contre eux. 'Julien aſſure auſſi que ceux qui parloient le plus en faveur de Conſtance, reconnoiſſoient que la guerre de Perſe ne luy eſtoit nullement heureuſe, ce qu'il regardoit luy meſme comme une punition des meurtres qui s'eſtoient faits au commencement de ſon regne. [Il l'euſt encore raporté à la perſecution qu'il fit durant tout ſon regne aux défenſeurs de la divinité du Verbe, s'il n'euſt eſté aſſez malheureux & aſſez aveugle pour croire qu'il rendoit en cela un ſervice agreable à Dieu.

Les hiſtoriens nous donnent la meſme idée de cette guerre.]
Amm.l.21.p. 202.d. 'Car ils demeurent d'accord que Conſtance réuſſiſſoit aſſez dans les guerres civiles, maïs qu'il n'a point eſté heureux dans les guerres étrangeres, ſurtout quand il y eſtoit en perſonne. Et pour la guerre de Perſe en particulier, Eutrope dit qu'il y receut beaucoup de pertes, & de fort grandes, que ſes villes furent ſouvent aſſiegées & priſes, ſes armées taillées en pieces, & tous les combats qu'il donna contre Sapor autant de défaites. [Ammien,
.20.p.177.a. outre le détail qu'il nous en apprend depuis l'an 354.] 'dit en general que Conſtance y remporta quelquefois l'avantage par ſes Lieutenans, mais qu'il fut toujours vaincu quand il s'y trouva en perſonne. [Saint Jerome n'en parle dans ſa chronique que
Socr.l.2.c.25.p. 115.d. pour marquer les mauvais ſuccés qu'y eut Conſtance.] 'Socrate dit qu'il n'y eut jamais de bonheur. [a]Les evenemens de cette
a Feſt.p.554.b. guerre, dit Feſte, furent encore plus faſcheux que divers: Outre
b] Hier.chr. les differentes rencontres entre les garniſons des frontieres, 'il
Feſt. ſe donna neuf grandes batailles, 'à deux deſquelles Conſtance
Eutr.p.538.d] Hier.chr. ſe trouva en perſonne: '&[a]aucun de ces combats ne luy réuſſit. Note f.
b Feſt. [b]Feſte ſemble dire que les plus conſiderables batailles, & tout enſemble les plus malheureuſes, furent celles[1] de Siſave & de 1.
Singare, auſquelles Conſtance eſtoit en perſonne, & celles de Segare & de Conſtantine. [Ce ſont apparemment toutes places
Amm.l.25.p. 304.b.c. de la Meſopotamie.] 'L'hiſtoire remarque que Conſtance défait par les Perſes, ayant eſté contraint[a] de fuir ſuivi de peu de per- &c.
ſonnes, fut reduit à demander un morceau de pain à une femme de la campagne.

1. [Nous ſuivons l'edition de Leiden en 1632, *p* 685., plus claire en cet endroit que celle de Francfort
Feſt.n p.753.d. en 1588.] Au lieu des batailles de Siſave, de Singare, & de Segare, quelques uns en mettent deux à Singare,

'Il employa dans cette guerre le Prince Hormiſda frere de Sapor, "qui s'eſtoit retiré en 323 aupres de Conſtantin, & luy donna le commandement de quelques troupes de cavalerie. Zon.p.12.b|Zoſ. l.2.p 684.

'Libanius parle d'une ville conſiderable de la Perſe, qui ayant eſté ſurpriſe par Conſtance, ſe rendit auſſitoſt à luy; & il en tranſporta tous les habitans dans la Thrace. [Mais s'il gagna une ville, il en perdit pluſieurs.] 'Celle de Singare dans la Meſopotamie "fut priſe plus d'une fois durant cette guerre par les Perſes, 'quoiqu'avec beaucoup de perte pour eux. [a]Ils y trouverent quantité de machines, dont ils ſe ſervirent depuis pour prendre Amide. [b]Dans un ſiege de Singare, qu'il faut mettre avant l'an 354, le Comte Elien fit une ſortie ſur les Perſes, & les ayant trouvé endormis, il en tua un grand nombre. [Cela n'empeſcha pas apparemment que la ville ne fuſt priſe;] 'mais elle retourna peu aprés entre les mains de Conſtance. 'Quelques avantages que les Perſes euſſent remportez ſur luy, neanmoins jamais ils n'avancerent juſqu'à Edeſſe & juſqu'à l'Euphrate. 'Zonare dit que cette guerre emporta beaucoup de monde du coſté des Perſes auſſi bien que de celui des Romains, & que Sapor meſme y fut "bleſſé. Amm.l.20.p.163 c|164.a. &c. l.18.19.p.131.a| 146. a|l.19 p.135.b. b l.18.p.131.a.b. l.20 p.162.163. l.18.p 122.a. Zon.p.12.b.

V. S. Jaque de Niſibe. [Ce que cette guerre eut de plus remarquable regarde "la ville de Niſibe,] 'nommée par les Romains Antioche de Mygdonie, à cauſe de la riviere de Mygdone qui la traverſe, & qui ſe rend peu aprés dans le Tigre. Toute cette partie de la Meſopotamie ſe trouve auſſi quelquefois appellée Mygdonie dans les auteurs. 'On aſſure que Niſibe eſtoit autrefois de l'Armenie. Mais le Roy Tigrane l'ayant donnée, dit Zonare, à Mithridate Roy du Pont ſon gendre, les Romains la prirent ſur luy. 'Joſeph dit qu'Artabane Roy des Parthes "la retira du Roy d'Armenie, [entre les mains duquel elle pouvoit eſtre retournée,] avec un grand & excellent pays, qui portoit auſſi le nom de Niſibe, & qu'il donna tout cela [vers l'an 40 de J.C.] à Izate Roy de l'Adiabene, qui l'avoit rétabli dans ſon royaume. ["Elle fut apparemment conquiſe par les Romains ſous M. Aurele & L. Verus, avec le reſte de la Meſopotamie] Juli.or.1 p.114| n.p.260.261. Zon.t.3 p.13.d. Joſ.ant.l.20.c.2. p.617.c. ἀπεστερήθη V Marc. Aurele § 8.

'Sa ſituation & ſes fortifications la leur rendoient fort importante. [c]C'eſtoit comme un mur imprenable oppoſé à toute la puiſſance des Perſes, & qui couvroit les provinces plus eloignées d'eux. 'Elle eſtoit ſi forte que ſes habitans l'avoient ſouvent défendue ſans garniſon & ſans aucun ſecours étranger: '& depuis le temps de Mithridate, elle ſeule avoit ſouvent empeſ- Amm.l 25.p.303 a. c|Chry de Bab. t.1.p.695.a.b. Amm.p.304.b. P.305.b.

ché [les Parthes &] les Perſes de ſe rendre maiſtres de l'Orient. p.303.a. [a]Cela arriva encore ſous Conſtance. [a]Car Sapor l'attaqua pluſieurs fois, mais il en fut repouſſé autant de fois avec perte; [b]la ville ayant toujours eſté delivrée par les prieres de Saint Jacque ſon Eveſque. Feſt.p.554.b. Feſte dit qu'elle fut aſſiegée trois fois ſous Conſtance, mais que les Perſes receurent plus de mal dans ces ſieges qu'ils n'en firent ſouffrir aux Romains. [Nous venons de voir le premier de ces ſieges, & nous parlerons des deux autres ſur les années 346 & 350.] Amm.l.19.p.146 b.c. Sapor perdit encore plus qu'il ne gagna dans les ſieges de pluſieurs autres villes, meſme de celle qu'il prit.

[Il eſt difficile de dire auquel des trois ſieges de Niſibe, il faut raporter ce que dit Eunape,] Eun.c.4 p.44. que Sapor ſurprit la citadelle qui dominoit ſur le Theatre, & tua à coup de traits un grand nombre de perſonnes qui regardoient alors les jeux [Car il faut l'entendre non d'Antioche, mais de Niſibe; ou dire qu'Eunape ſe trompe abſolument, ce qui paroiſt neanmoins eſtre le plus veritable. Note 6. v. la note 41.

Nous avons cru devoir donner d'abord cette idée generale de la guerre de Conſtance contre les Perſes, pour éclaircir davantage le detail qu'on en verra dans la ſuite, ſelon ce que nous en trouverons dans les auteurs: & nous avons joint à cette idée generale quelques faits particuliers dont nous n'avons pu trouver l'année.]

ARTICLE V.

Diverſes loix de l'an 338 *&* 339.

Bar.338.§28.29. [a]Baronius remarque quelques loix de cette année, dont les deux premieres ſont contre ceux qui achetoient ou obtenoient des charges pour s'exempter des fonctions onereuſes de leurs villes. § 30. [a]Les deux autres, [qui paroiſſoient toutes deux eſtre de Conſtant,] ſont pour mettre à couvert l'innocence & la reputation des perſonnes contre les accuſations ſecrettes, & qui ne ſe font point ſelon les regles de la juſtice. Cod.Th.10.t.10. l.4.p.433. [a]L'une de ces loix datée du 12 de juin à Viminac dans la baſſe Meſie, & adreſſée à Celſin Prefet d'Italie, défend d'avoir aucun égard à tous les avis ſecrets que quelques uns venoient donner contre les particuliers pour s'emparer de leurs biens. 5.t.34.l.5.p.242. [a]Par l'autre les enfans de Conſtantin rendent témoignage aux peuples de *in hominum fortunas.*

L'an de J.C. 338, de Constance 1, 2. l'Afrique du ſoin qu'avoit eu leur pere d'abolir autant qu'il pouvoit les libelles diffamatoires, ne voulant ni les voir ni ſouffrir qu'on les produiſiſt en juſtice. Ils témoignent eſtre dans les meſmes ſentimens, & ordonnent que tous ces libelles ſeroient mis au feu.

L'AN DE JESUS CHRIST 339, DE CONSTANCE 2, 3. *Conſtantius II, & Conſtans* [*Augg.*] *Conſuls.* INDICTION XII Idat. Bu h. &c.

'Lucius Turcius Apronianus fut cette année Prefet de Rome durant trois mois depuis le 14 de juillet juſqu'au 25 d'octobre. Il eſtoit fils de L. Turcius Secundus qui avoit eſté Conſul [ſubrogé,] & pere de L. Turcius Secundus Apronianus Aſterius, qui fut auſſi Prefet de Rome en 363, ſelon le Cardinal Noris, & qui eſtoit certainement payen. 'Tib. Fabius Titianus ſucceda à Apronien dans cette charge, & la tint depuis le 25 d'octobre de cette année juſqu'au 25 fevrier 341. 'Il avoit eſté Gouverneur de Sicile & d'Aſie, & Conſul ordinaire [en 337.] 'Il fut Prefet des Gaules en 345, ſelon S. Jerome qui loue ſon eloquence, ou en 349 ſelon le Code. 'Nous le verrons de puté par Magnence uſurpateur de l'Empire à Conſtance, à qui il parla fort inſolemment. Godefroy croit que c'eſt luy qui fut encore Prefet de Rome ſous Magnence en 350 & 351.

Buch p 219 [Not del'Iſ. p 433. 434. Buch. p. 240 Grut. p. 193. 8. Grut. p. 407. 8. Cod Th. t. 6. p. 389 2. Zoſ. l. 2. p. 98. b. Cod. Th. t. 5. p. 389. 2.

'Les loix de cette année nous apprennent que Marcellin eſtoit Gouverneur de Phenicie, Anatole Vicaire d'Aſie, & Acyndine Prefet du Pretoire. Elles donnent la meſme qualité à Hilarien; mais on croit qu'il faut lire *Prefet de Rome*, puiſqu'il le fut effectivement juſqu'au 14 de juillet.

chr. p. 40. 41.

'Une loy du 8 janvier datée de Treves, nous donne lieu de croire que Conſtantin y paſſa l'hiver. [Il faut dire que Conſtant le paſſa à Sardique dans la Dace] ſelon la loy du premier fevrier de cette année qui en eſt datée. Mais quelques uns pretendent qu'au lieu de Sardique il y faut lire Laodicée; & ainſi cette loy ſera de Conſtance, 'qui eſtoit à Antioche le 27 decembre 338, & à Laodicée [en Syrie] le premier fevrier de celle-ci. 'Il eſtoit à Heliople [dans la Phenicie] le 12 de mars, à Antioche le 31 du meſme mois, & à Conſtantinople le 13 d'Aouſt. [Mais je ne ſçay s'il n'y auroit point de faute dans quelques unes de ces dates: Car nous ne ſçaurions mettre qu'à la fin de 338 ou au commencement de 339, le voyage que Conſtance fit à Conſtantinople pour y aſſembler un Concile, depoſer S. Paul qui en eſtoit Eveſque, & mettre en ſa place Euſebe de Nicomedie]

p. 40. 41.

p. 39.

p. 40.

V. S. Paul de Conſt.

Bar. 338. 510-16] Sur 12. dec. p. 236. 'La vie de S. Spiridion Eveſque de Trimythonte en Cypre, fait une longue hiſtoire d'une grande maladie que Conſtance eut à Antioche un peu aprés la mort de ſon pere: & dont il fut gueri par les prieres de ce Saint: à quoy elle ajoute pluſieurs autres choſes [que nous omettons, parce que nous ne voyons pas que cette piece ait d'autre autorité que celle de Metaphraſte.] V. S. Spiridion.

Cod. Th. chr. p. 41. 'On trouve dans le Code de Juſtinien diverſes loix du premier fevrier de cette année adreſſées à Marcellin Gouverneur de Phenicie, ou au peuple, par leſquelles on croit que Conſtance travailloit à corriger divers abus, & à diminuer les formalitez de la juſtice pour retrancher les chicanes & les procés.

Cod. J 6. t. 23. l. 15. p. 550. a Euſ. v. Conſ. l. 4 c. 26. p. 538. 'Il y en a une ſur les teſtamens a qui a un grand raport à celle que Conſtantin avoit faite ſur le meſme ſujet, comme nous l'apprenons d'Euſebe. [Mais celle que nous avons dans le Code ne peut eſtre de luy, ſi on n'en change les Conſuls.]

Cod. Th. chr. p. 40. 'Pour ce qu'on pretend qu'Euſebe a marqué cette loy, & l'a attribuée par erreur à Conſtantin, [c'eſt une choſe à laquelle il eſt impoſſible qu'Euſebe ſe ſoit trompé, & il eſtoit peuteſtre mort avant que la loy de Conſtance fuſt faite.]

3. t. 12. l. 11. p. 294. 'La loy du 31 de mars rétablit l'ancien droit [de la nature] conſervé inviolablement parmi les Romains, quoique payens, juſqu'au regne de Claude; par lequel il eſt défendu à un oncle d'epouſer ſa niece. Nerva avoit déja caſſé l'arreſt du Senat fait

p. 295. 2. en faveur du mariage de Claude & d'Agrippine: 'mais il s'eſtoit depuis établi une fauſſe juriſprudence qui défendoit ces inceſtes à l'oncle maternel, & les permettoit au paternel. 'Conſtance condanne donc abſolument par ſa loy ceux qui epouſeront la fille de leur ſœur ou de leur frere, & les condanne meſ-

p. 294. p. 295. me à la mort comme coupables d'un crime abominable. 'Cette loy a eſté ſuivie par la poſterité, qui a rejetté egalement tous ces mariages comme des inceſtes. Elle eſt adreſſée au peuple de la Phenicie, qu'on marque avoir eu plus d'inclination à ces ſortes de crimes, & peuteſtre par le commerce qu'ils avoient avec les Perſes.

16. t. 9. l. 2. p. 247] Soz. l. 3. c. 17. p. 529. c. 'Par la loy du 13 aouſt, Conſtance ordonne que ſi un Juif achete un eſclave de toute autre nation & de toute autre religion que de la ſienne, le fiſc s'en ſaiſira auſſitoſt; & qu'il ſera meſme puni du dernier ſupplice, s'il ſe trouve qu'il ait circoncis cet eſclave.

Soz p. 529. c. 'Car comme l'Egliſe catholique s'augmente par la converſion de toutes ſortes de perſonnes, mais plus des Gentils [que des Juifs,] il eſt de ſon intereſt que les Juifs n'attirent pas à eux ceux

meſmes qui ne ſont pas encore entrez dans ſon corps, mais qu'on peut eſperer d'y voir entrer quelque jour. 'Que ſi l'eſclave acheté par un Juif eſt déja Chrétien, la loy ordonne que le Juif perdra non ſeulement le droit qu'il avoit ſur cet eſclave, mais meſme tout le bien qu'il peut avoir: 'au moins c'eſt le ſens que Godefroy y donne, '& il croit encore qu'une autre loy qui doit faire partie de celle-ci, défend aux Juifs d'epouſer des femmes Chrétiennes. Cod. Th. l. 16. t. 9 l. 2. p. 247. p. 248 a. t. 8. l. 6. p. 223.

'La loy du 29 d'Aouſt adreſſée à Catulin, [qui eſtoit Vicaire d'Afrique l'année precedente,] nous apprend que l'adultere eſtoit alors puni du dernier ſupplice: & on croit que c'eſtoit Conſtantin qui l'avoit ſoumis à cette peine. Ce n'eſt pas que meſme avant luy il ne fuſt mis au nombre des crimes capitaux; mais on pretend que cela n'alloit qu'à la relegation & à la confiſcation. La loy dont nous parlons veut meſme que ces ſacrileges violateurs du mariage ſoient punis comme les parricides, & couſus dans un ſac [pour eſtre jettez dans la mer,] ou conſumez par le feu; & elle defend abſolument de differer pour quelque appel que ce ſoit l'execution de ceux qui en ſeront coupables, lorſque le crime ſera averé. t. 5. l. 4. p. 295-297.

ARTICLE VI.

Mort de Conſtantin le jeune.

L'AN DE JESUS-CHRIST 340, DE CONSTANCE 3, 4. INDICTION XIII. Buch. Idat. &c.

'Acindynus, & Proculus, Conſuls.

[NOUS avons déja parlé du Conſul Acindyne,] qui eſtoit encore en ce temps-ci Prefet d'Orient. [a] Onuphre croit que Procule ſon collegue eſt le meſme que Valerius Proculus qui eſtoit Prefet de Rome en l'an 337, & que L. Aradius Valerius Proculus de qui on a diverſes inſcriptions, dont l'une eſt en vers. On luy raporte encore l'epigramme faite par Symmaque ſur Valerius Proculus. 'Symmaque le fait deſcendre des anciens Publicoles, & le loue entre autres choſes de ſa veneration pour les dieux. 'Auſſi ſelon ſes inſcriptions, il eſtoit [1] chargé de pontificats. Il a eu auſſi bien des charges, dont il ſuffit de marquer qu'il a eſté [2] Proconſul & Vicaire d'Afrique, deux fois Prefet Cod. Th. chr. p. 41. [a] Onu. p. 291. d. Cod. Th. t. 6. p. 380. 381. Sym. m. p. 311. Sym. app. p. 299. Grut. p. 361. 1. 3. 360. 4. 363. 2.

1. *Augur, Pontifex maior, XV. vir ſacris faciundis Pontifex Flavialis.*

2. On dit que S. Auguſtin parle de luy comme Proconſul, *in breviculo collationis diei 3. cap. 23.* [Je ne l'y trouve point.] Cod. Th. t. 6. p. 380. 2.

p.352.363.t.3.364 1.Rein.p.459. de Rome,& Conſul ordinaire. 'Il pouvoit eſtre fils de Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus, dont on a auſſi beaucoup d'inſcriptions. Mais nous n'y voyons point qu'il ait eu d'autre charge que

Onu.p.282.a 291 d. celle de 'Gouverneur de la Byzacene en 321. 'Onuphre qui veut que ce ſoit Rufin Conſul en l'an 316, [n'a rien qui appuie tant ſoit peu cette opinion. Car pour le nom de Rufin, bien loin que ce fuſt ſon propre & dernier nom, de cinq inſcriptions il ne le prend que dans une. Elles ſont toutes de l'an 321 & 322, ſans qu'aucune parle de ſon Conſulat. Et auroit-on rabaiſſé un ancien Conſul juſqu'au dernier rang des Gouverneurs?] *Præfect.*

Cod.Th.chr.p. 41. 'Les autres magiſtrats de cette année dont il eſt parlé dans le Code, ſont Caliepe 'receveur des trois provinces, Sicile, Sardaigne, & Corſe; Petrone Vicaire d'Afrique, 'Philippe Prefet du Pretoire [d'Orient aprés Acindyne,] Marcellin à qui on attribue la meſme dignité, 'mais qui avoit plutoſt celle de Comte ou Intendant des largeſſes. 'Tatien ou plutoſt Titien Prefet de Rome, & Procule Proconſul d'Afrique. *Rationalis.*

p.42. t.4.p.97.t. chr.p.42.

Idat|Socr.l.2 c. 5.p.83.| 'L'Empire Romain ſe trouva cette année reduit à deux Auguſtes par la mort du jeune Conſtantin l'aiſné des trois freres qui le gouvernoient. 'Luy & Conſtant n'avoient jamais eſté bien d'accord enſemble 'ſur le partage des provinces, & ſur la poſſeſſion de l'Italie & de l'Afrique; [a] & beaucoup de ceux qui paroiſſoient les plus zelez pour eux, entretenoient cette meſintelligence, [b] particulierement un Tribun nommé Amphiloque, dont 'la mort arrivée en 360, parut un effet viſible de la juſtice divine contre ce ſemeur de diſcorde entre des freres, epargné par la juſtice des hommes. 'Enfin Conſtantin voyant que Conſtant 'ne luy vouloit rien relaſcher de ce qui luy avoit eſté donné par le dernier partage de l'Empire, 'il 'prit les armes contre luy, [en feignant peuteſtre de les prendre pour aller ſecourir Conſtance contre les Perſes.] 'Il pretendoit d'ailleurs eſtre obligé de ſortir des Gaules, parce que la peſte y eſtoit alors. Ainſi quittant ſa patrie, [c'eſt à dire ou la ville d'Arles, ou les Gaules en general,] 'il entra ſur les terres de Conſtant, où la peſte n'eſtoit pas moins violente, & s'avança juſques à Aquilée. [Zonare qui décrit cette hiſtoire plus particulierement que les autres, & qui ſemble avoir ſuivi d'aſſez bons memoires,] 'dit que Conſtant eſtoit alors dans la Dace. 'Nous avons en effet deux loix de luy, l'une du 19 de janvier, l'autre du 2 de fevrier, datées de Naïſſe [Dans la Dace: & cela ſe raporte fort bien au temps de l'irruption de Conſtantin, 'puiſqu'on croit qu'il fut tué avant le 9. d'avril.]

Juli.or.2.p.175. Vict.epi.p.544. a|Zoſ.l.2.p.692. c. a Cod.Th.t.4.p. 97 2|Monod.p. 8.9. b 1b|Amm.l.21. p.26.b.c. Zon.t.3.p.11.a b b|Eutr|Socr.l.2. c.5.25.p.83.111.d. Monod.p.2. p.2|Zon.p.11.b| Vict epit|Eutr| Socr.l.2.c.5.25. p.84.115.d. Zon.p.11.b. Cod.Th.chr.p. 41.

&c. &c. Note 7. Note 8.

Conſtant

'Conſtant ſachant donc que ſon frere s'avançoit, envoya une partie de ſes troupes [pour l'arreſter,] en attendant qu'il puſt ſuivre avec le reſte. 'Ses Generaux trouverent Conſtantin qui faiſoit la guerre "plutoſt en brigand qu'en Empereur, ſans prendre aucune precaution, comme un homme enivré de ſon bonheur, & qui croyoit n'avoir rien à craindre.' Ainſi ayant mis une partie de leurs troupes en embuſcade, ils l'attirerent avec le reſte à un combat, où il s'engagea ſans prendre garde à ce qu'il faiſoit. 'Ils firent ſemblant de fuir juſques au lieu de l'embuſcade; & alors tournant la teſte, & ceux de l'embuſcade le prenant en queue, il ſe trouva tellement environné, que ſes troupes furent taillées en pieces; ſon cheval bleſſé le jetta par terre, & là il fut tué percé de pluſieurs coups. 'Cela arriva auprés d'Aquilée: '& le corps du malheureux prince fut jetté dans la riviere d'Alſe qui paſſe pres de cette ville [du coſté de l'Occident.] 'On l'appelle aujourd'hui Anſa. [Il fut neanmoins retiré de la riviere,] '& porté [1] à Conſtantinople, où il fut enterré. 'L'on y montroit ſon tombeau longtemps aprés, proche celui de ſon pere.

Latrocinii ſpecie.

1.

Zon.p.11.b.

Vict.epi.p.544. a.

Zon.p.11.b.c.

Eutr.p.588.b.c.

Zon.p.11.b.c.

c[Eutr]Aur.V. epi.

Eutr.

Vict.epi.

Baudr.p.29.

Monod.p.3.4.

Cang. de C.l.4. p.111.

V. la note 7.

'On fit "courir le bruit qu'il eſtoit mort de peſte dans la ville [d'Aquilée] [a] aprés la bataille, comme on le voit par un orateur de ce temps là qui fit [2] ſon oraiſon funebre en grec, [b] lorſque ſa mort n'eſtoit pas encore ſceue dans tout l'Empire. 'Cet auteur fait profeſſion du Chriſtianiſme. 'Il prononça ſon diſcours devant les ſujets de Conſtantin: 'Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point à Arles. 'Il nous apprend que ce prince avoit alors envoyé en Eſpagne pour en amener une fille qu'il avoit deſſein d'epouſer. [On ne ſçait point qui elle eſtoit.

2.

Monod.p.2.3.6.12.

a p.10.

b p.5.

p.7.9.11.

p.14.

p.2.5.

p.13.

V. Conſtantin) 40, 41.

Voilà quelle fut la fin du jeune Conſtantin, "né comme on croit à Arles le 7 d'Aouſt 316. Il avoit eſté fait Ceſar le premier de mars 317, & Auguſte, comme nous avons dit, le 9 de ſeptembre 337: de ſorte qu'il ne jouit pas trois ans de cette dignité.] 'Son panegyriſte luy attribue bien de belles qualitez de corps & d'eſprit, [dont nous ne diſons rien, parce que c'eſt un panegyriſte:] '& il avoue neanmoins qu'on l'accuſoit de n'avoir pas aſſez cultivé la paix avec ſon frere [Conſtant.] 'Selon ce qu'il en dit, il fut fort regreté de ſes ſujets [Nous ne trouvons rien autrepart touchant ſes mœurs: mais l'action où il perit le fait paroiſtre ambitieux & intereſſé juſqu'à oublier les devoirs les plus naturels, & avec cela ſans jugement & ſans conduite.] 'Quelques

Monod.p.7.8. 11.14.

p.8.

p.8&c.

Amm.an.p.476. a.

1. dans la ville regnante, [Rome ou Conſtantinople, mais apparemment dans la derniere.]
2. donnée par Godefroy, & imprimée à Paris chez Morel en l'an 1616.

L'an de J.C. 340, de Constance 3, 4. * V. Constantin § 70.

uns *luy attribuent neanmoins l'honneur de la victoire remportée en 332 sur les Gots: [& ce luy est un merite à l'égard de l'Eglise d'avoir bien receu S. Athanase banni dans les Gaules qu'il
Monzo l. 7. 7. 8. gouvernoit sous son pere.] 'Son panegyriste dit qu'il se nourrissoit beaucoup de l'Ecriture, & qu'il 'en recherchoit les mysteres avec &c. grande ardeur. [Mais ceux qui l'étudient comme ils doivent, y apprennent avant toutes choses l'amour du prochain, & surtout d'un frere, l'horreur des malheurs qui sont les suites necessaires de la guerre, & l'humilité qui voudroit quitter des royaumes plutost que de chercher à agrandir ceux qu'on a déja.]

Phisg. l. 3. c. p. 24. *Soz. l. 3. c. 2. p. 499. c. b Julian. 2 p. 175. 'Constant joignit la part de son frere à la sienne, *& demeura ainsi le maistre unique de l'Occident. bConstance pouvoit luy demander quelque augmentation considerable: mais il y renonça volontairement, dit Julien, sachant que la grandeur d'un Prince ne consiste pas à avoir beaucoup de pays, ce qui n'est qu'une augmentation [de charge,] de soins, & d'inquietudes,
p. 176. mais à bien gonverner ce qu'il en a; '& surtout qu'il ne doit jamais entreprendre de guerres que pour l'utilité de son peuple, & non pour son interest particulier. Ainsi il laissa à son frere l'honneur d'avoir plus de terre, se tenant plus glorieux d'avoir l'avantage de la generosité & de la vertu. [Il est peu important de savoir si c'estoient là veritablement les sentimens qu'avoit Constance: mais il est certain que ce sont ceux qu'il a dû avoir. Il paroist donc qu'il ne profita en rien de la succession de Constantin:]

Socr l. 2. c. 22. p. 106. b [n. p. 26] Amm. l. 21. p. 189. d. '& il est comme certain que jusqu'à la mort de Constant il n'avoit rien dans l'Europe hors de la Thrace, & rien dutout en deça 'du pas de Sucques qui separoit la Thrace de l'Illyrie. &c.

Cod. Th. t. 4. p. 97 [chr. p. 41. [Constant aprés la victoire de ses troupes vint à Aquilée,] 'où il estoit le 9 d'avril, comme on le voit par quelques loix; & l'on tire de ces mesmes loix que sa premiere application fut de soulager les provinces dont il devenoit le maistre par cette victoire,
chr. p. 42. particulierement l'Afrique. 'Il estoit à Milan le 25 de juin, & il y fit une loy severe pour empescher qu'on ne demolist les sepulcres, & qu'on n'en enlevast les pierres & les autres ornemens.
Bar. 340. § 45. 'Baronius croit qu'il vouloit arrester le zele inconsideré de quelques Chrétiens qui détruisoient les sepulcres à cause des monu-
Cod. Th. t. 3. p. 137. mens de l'idolatrie qu'on y voyoit d'ordinaire. 'Neanmoins on voit que les payens mesmes violoient en ce point les droits de l'humanité, [pour en avoir sans doute les pierres, & s'epargner de la depense.] Cette loy est adressée à Tatien ou plutost Titien
Buch. cycl. p. 240. Prefet de Rome, 'dont on marque qu'ayant esté obligé de faire

Digitized by Google

L'an de J.C. 340, de Conſtance 3, 4.

un voyage à la Cour, Junius Tertullus Vicaire [des Prefets du Pretoire,] fit les fonctions de ſa charge depuis le 5 de may juſqu'au 7 de juin.

'Pour Conſtance tout ce que nous en trouvons cette année, c'eſt qu'il eſtoit à Beſſe dans la Thrace le 5 d'aouſt, & à Antioche le 9 de ſeptembre, auquel il adreſſa deux loix au Senat de Conſtantinople ſur les Preteurs de cette ville, qui eſtoient alors au nombre de trois. Il y en eut depuis juſqu'à cinq ſous Conſtance meſme, quatre ſous Valens, & huit ſous Theodoſe I.

Cod.Th.chr.p. 42.

t.2.p.39.

ARTICLE VII

Tremblemens de terre: Les François courent les Gaules: L'idolatrie défendue: Amide fortifiée.

L'AN DE JESUS CHRIST 341, DE CONSTANCE 4, 5. INDICTION XIV.

'Marcellinus, & Probinus, Conſuls.

Idat &c] Ath.de ſyn p.894 d. Onu.p.291.g] Cod.Th.11.t.3. l.1.p.51.

'ONUPHRE croit que le Conſul Marcellin eſt cet Antoine Marcellin Gouverneur de la premiere Lionnoiſe, à qui Conſtantin adreſſe une loy en 319; [d'où il y a bien loin juſqu'en 341. Nous venons de voir] que Marcellin eſtoit Intendant des Largeſſes ſous Conſtant: & Godefroy croit que c'eſt celui qui fut Conſul. 'Melanie l'ayeule eſtoit petite-fille du Conſul Marcellin. [b]Godefroy croit que Probin ſon collegue eſt cet ancien Probin dont parle Claudien dans l'eloge d'un autre Probin fils de Probe: [c]& Mr Valois cite d'une inſcription, que ce meſme Probe eſtoit fils [de Cœlius Probinus Conſul, & petit-fils de Petronius Probianus auſſi Conſul [en l'an 322.]

V. Conſtantin note 30.

Cod.Th.t.4.p. 371.

Paul.ep.10.p. 123 &c.

b Cod.Th t 6. p.379] Claud.c. Oly.p.2.

cAmm.n.p.345.

'Aurelius Celſinus fut Prefet de Rome depuis le 25 fevrier de cette année, juſqu'au 30 Mars de la ſuivante. Catulin eſtoit en meſme temps Prefet du Pretoire dans l'Occident, Albin Vicaire d'Eſpagne; & Magdalien avoit la meſme charge dans quelque autre departement.

Cod.Th.chr.p. 43.

[Le bruit de la guerre de Perſe eſtoit ce ſemble aſſez grand en ce temps ci.] 'Car Socrate fait commencer cette guerre aprés la mort du jeune Conſtantin; ["& les Euſebiens s'en ſervirent pour s'excuſer de ſe trouver cette année au Concile de Rome. Cela ne les empeſcha pas neanmoins de tenir eux meſmes un nombreux Concile à Antioche, pour y dedier la grande egliſe que Conſtantin y avoit fait commencer dix ans aupara-

V. les Ariens §30.

Socr.l.2.c.25.p. 115.d.

vant, & cela leur ſervit d'occaſion pour faire beaucoup de choſes contre l'Egliſe ſous l'autorité de Conſtance, qui s'eſtoit declaré en leur faveur. Nous aurions bien des choſes à dire ſur cela touchant ce prince; mais nous les reſervons pour l'hiſtoire de l'Arianiſme.

Dieu témoignoit alors par de grands tremblement de terre, qu'il eſtoit irrité contre les hommes.] Car les hiſtoriens & les chronologiſtes demeurent d'accord qu'ils furent horribles dans l'Orient, où ils ruinerent beaucoup de villes. [Les faſtes d'Idace remarquent qu'ils y durerent un an; mais il eſt étrange qu'ils diſent qu'Antioche en fut exemte. Il ſemble qu'il y ait en cela quelque faute,] puiſque Socrate & Sozomene diſent qu'il y fut plus violent que partout ailleurs, [a] y ayant commencé aprés le Concile dont nous parlons, [b] & y ayant duré une année entiere. Theophane ne parle que de trois jours, durant leſquels la ville fut en danger, [parcequ'apparemment ils furent plus violens que les autres.] Baronius croit que c'eſt de ce tremblement epouventable que parlent Saint Ephrem & S. Gregoire de Nazianze, [quoique pour le dernier il n'y ait que peu ou point d'apparence.

L'Occident eſtoit auſſi affligé par une guerre étrangere, aprés en avoir vu une civile l'année precedente.] Car les François ayant paſſé le Rhein, couroient & pilloient les Gaules. [c] Conſtant y vint, & leur donna bataille; mais les Romains meſmes diſent que l'evenement en fut douteux, & la guerre ne finit que l'année ſuivante. C'eſt à l'occaſion de cette guerre que Libanius fait une longue deſcription des François & remarque ſurtout leur humeur inquiete & turbulente, à qui le repos eſt un ſupplice.

Cette meſme guerre donne ſujet à Godefroy de dire que Conſtant eſtoit en Hollande contre les François le 25 juin de cette année, en un lieu qui eſt nommé Lauri dans la table de Peutinger: ce qu'il fonde ſur ce que nous avons deux loix de ce jour là datées de Lauriac. Mais ce lieu de Lauri eſtant preſque inconnu dans l'antiquité, & celui de Lauriac ou Lork dans l'Autriche eſtant au contraire fort celebre, [il y a plus d'apparence à croire que Conſtant eſtoit encore en ce dernier lieu à la fin de juin, & qu'il en partit enſuite pour venir dans les Gaules & en chaſſer les François. Il eſt meſme aſſez rare que les Empereurs ſongeaſſent à faire des loix durant qu'ils eſtoient en campagne occupez aux ſoins de la guerre.]

c 10. p. 88. d | Soz. l. 3. c. 6. p. 504. d | Idat. Hier. chr.

Socr. p. 88. d | Soz p. 504. d.

a Soz p. 504. d.

b Socr p 88. d.

Thph. p. 30. b. c

Bar. 340. § 34-36.

Naz. car. 2. p. 37. a.

Socr. p 88. c. d | Soz. p. 504. d. Idat | Hier. chr.

Lib. or. 3. p. 138.

Cod. Th. chr. p. 43 | t. 2. p. 475-476.

Digitized by Google

'Nous avons une loy datée ſeulement de cette année, qui eſt conſiderable pour la religion. Car les deux Princes ſuivant ce que leur pere avoit déja ordonné, défendent abſolument la ſuperſtition & la folie des ſacrifices, ſur peine d'eprouver ſans miſericorde la rigueur des loix. 'On croit que cette loy eſt proprement de Conſtant, 'qui eſt loué peu d'années aprés par Firmicus Maternus d'avoir meſme demoli des temples: & cet auteur dit que Dieu pour le recompenſer luy donna la victoire ſur ſes ennemis, [comme nous le verrons l'année ſuivante,] & le fit paſſer heureuſement en Angleterre. 'Quelques uns tirent de Symmaque, que Conſtant avoit fait oſter du Senat de Rome le celebre autel de la Victoire, & que Magnence l'y fit remettre depuis. Mais la maniere dont ils veulent qu'on liſe l'endroit pour y trouver ce ſens, 'n'eſt pas confirmée par les manuſcrits.

'Theophane dit que Conſtance baſtit cette année & fortifia tres bien la ville d'Amide 'ſur le Tigre dans la Meſopotamie. On ne dit point en effet qu'aucun auteur en parle avant ce temps-ci, quoique quelques-uns y raportent la ville d'Ammée, 'que Ptolemée met dans la Meſopotamie, mais dans la plaine, & non pas ſur le bord du Tigre. [Elle n'eſt point non plus marquée par Eſtienne le geographe. Cependant nous la verrons ſoutenir un grand ſiege à la fin de ce regne: & elle a depuis eſté la metropole de ce qu'on appelloit particulierement la Meſopotamie, comme Edeſſe l'eſtoit de l'autre partie qu'on appelloit l'Oſrhoene. Mais quoique Conſtance ait pu faire cette année quelque augmentation à Amide,] 'neanmoins des le temps qu'il n'eſtoit encore que Ceſar, [c'eſt à dire en l'an 337 au pluſtard,] il l'avoit fortifiée de murailles, & de grandes tours, & il y avoit fait un arcenal pour des machines de guerre; afin que ce fuſt un lieu de refuge pour les habitans des environs. C'eſt ce que nous apprenons d'Ammien, qui ajoute que Conſtance voulut qu'elle portaſt ſon nom. [Neanmoins & Ammien meſme, & tous les autres, luy donnent toujours le nom d'Amide, qu'elle portoit ſans doute auparavant.] Car c'eſtoit déja une ville, mais fort petite. 'Les Arabes du pays l'appellent encore aujourd'hui Hemit ou Ameth; & les Turcs Caramit, c'eſt à dire Amide la noire. C'eſt le ſiege de leur Bacha.

'En meſme temps que Conſtance eſtant encore Ceſar fortifioit Amide, il baſtit la ville d'Antoninople [b] à 35 lieues d'Amide vers le midi; [ou plutoſt il la rebaſtit & la fortifia: car le nom d'Antoninople donne ſujet de croire qu'elle avoit déja eſté

16. t. 10. l. 1. p. 251

p. 261 262.

p. 262. 1.

1 Bar. 346. § 11.

Amb. B. t 2 p. 829 830.

a Theophn. p. 29. d Baudr. p. 35. 2.

Ptol. l 5. c. 18 p. 164.

Amm. l. 18. p. 130 c.

Baudr. p. 35 2 Euſ. chr. n p. 253. 1.

Amm. l. 18. p. 130 c.

b Theophn. p. 29. d.

baſtie par quelqu'un des Antonins.] Theophane dit qu'il luy donna [auſſi ſon nom, & l'appella Conſtancie.

ARTICLE VIII.

Conſtant traite avec les François : Hermogene tué à Conſtantinople.

INDICTION XV. L'AN DE JESUS CHRIST 342, DE CONSTANCE 5, 6.

Idat &c. *'Conſtantius III, & Conſtans II, Augg. Conſuls.*

Buch cycl. p. 240, Cod. Th. t. 6. p. 370. 1 | Amm n. p. 113. a Spon. p. 129. 'FLOLLIANUS [ou plutoſt Fl.] Lollianus Mavortius fut fait Prefet de Rome le 31 de mars, & demeura dans cette charge 3 mois & 6 jours, juſques au 6 de juillet. aQuelques uns croient que c'eſt luy qui eſt nommé Mavortius Meſſius Egnatius Lollianus dans une inſcription faite apparemment avant la mort de Conſtantin, lorſque ce Lollien eſtoit Conſulaire de la Campanie. La qualité d'augure qu'on luy donne [fait voir qu'il eſtoit payen.] NOTE 9.

Buch. p. 240. 'Le Prefet de Rome eut pour ſucceſſeur Aco ou Aconius Catulinus Philomatius, quiy fut continué pendant pres de deux ans.

Cod. Th. t. 6. p. 354. 2. 'On croit que c'eſt le meſme Catulin dont nous avons parlé auparavant, & qui fut Conſul en 349. Conſtant luy adreſſe une loy le premier jour de novembre.

ehr. p. 43. 'Conſtance en adreſſe d'autres à Leonce [1] Prefet [d'Orient,] ſelon Godefroy, à Rufin Comte d'Orient, & à Auxence Gouverneur de l'Auguſtamnique,

t. 4. p. 375. 'qu'on voit par là avoir fait des ce temps-ci une province particuliere dans l'Egypte, ſoumiſe neanmoins au Prefet d'Egypte. C'eſt la premiere fois qu'on trouve ce nom dans l'hiſtoire.

a. 'La loy à Catulin Prefet de Rome eſt datée de l'an 346. Mais Godefroy ſoutient que c'eſt une faute aiſée à corriger, & qu'il la faut raporter à cette année, Catulin n'eſtant plus Prefet en 346. Conſtant témoigne dans cette loy qu'il deſiroit toujours d'abolir entierement les ſuperſtitions du paganiſme. Neanmoins il ne veut point qu'on abate les temples qui eſtoient autour de Rome, parce, dit il, que quelques uns d'eux ont donné l'origine aux jeux du cirque & aux autres divertiſſemens populaires. [Cette raiſon le devoit plutoſt porter à abolir ces divertiſſemens meſmes qui d'ailleurs n'eſtoient qu'une ſource de vices & de dereglemens. Mais on croit devoir beaucoup menager la popu-

Conſtantio. IIII, & Conſtante III.

1. La loy ne luy donne point de qualité : & il y a ſujet de croire que Philippe eſtoit encore Prefet en 342. *V. Saint Paul de Conſtantinople.*

lace de Rome, ſoutenue en ce point par preſque tous les Sena-
teurs.] Godefroy croit qu'en défendant d'abatre les temples p.273.
d'autour de Rome, il ſuppoſoit qu'il eſtoit encore moins permis
de toucher à ceux qui eſtoient dans la ville.

[Nous avons vu que l'année precedente Conſtant n'avoit pu
chaſſer les François des Gaules.] Il les vainquit cette année, & p.262.1|Hier.
les dompta ou les appaiſa, dit Idace; [a] c'eſt à dire [apparemment] chr|Idat|Socr.l.
qu'il les fit retirer en leur donnant de l'argent, [b] & fit ainſi la paix 2.c.13.p.90.c.
avec eux. [c] Car Libanius qui dit en qualité de panegyriſte que a Val.t.Fr.l.1.p.
la ſeule terreur du nom de Conſtant abatit toute leur fierté, & 28.a.
les obligea de venir demander la paix, aſſure en meſme temps b Hier.chr.
qu'ils ne furent point vaincus par les armes. Ils receurent [1] des c Lib.or.3.p.139.
Princes de la main de Conſtant. [2] Comme ils eſtoient les chefs p.140.a.
de toutes les nations de ces quartiers là, leur paix avec Conſtant
les fit demeurer toutes en repos, [3] & laiſſa à ce prince la liberté de Cod.Th.t.5.p.
paſſer l'année ſuivante en Angleterre. 262.

V. les Ariens § 36. [4] Les Ariens taſcherent [1] cette année de le ſurprendre : Car Ath. de ſyn.p.
comme il avoit témoigné ſouhaiter de voir quelques Eveſques 894.d|Socr.l.2.
d'Orient pour ſavoir d'eux meſmes la raiſon de tant de troubles c.18.p.95.96|Soz.
qu'ils excitoient, & de tant de grands Eveſques qu'ils depo- l.3.c.10.p.510.
ſoient; ils luy deputerent dans les Gaules quatre des plus habi- 511|Hil.fr.2 p.
les d'entre eux, qui luy apporterent une declaration captieuſe 26.
de leur doctrine. Mais S. Maximin Eveſque de Treves s'opoſa
fortement à eux; & tout le fruit de leur voyage fut que Conſ-
tant demeura perſuadé de l'innocence de Saint Athanaſe & des
autres qu'ils perſecutoient; de ſorte qu'il ſe déclara enſuite ou-
vertement leur protecteur.

[5] Les loix de cette année nous apprennent que Conſtance Cod.Th.chr.p.
eſtoit à Antioche le 5 d'avril, & le 11 de may. [Mais avant cela, 43.
&] des l'hiver il avoit fait un voyage en diligence d'Antioche à Lib.or.3.p.127.
Conſtantinople, pour donner ordre à une ſedition qui y eſtoit 128.
Ibid. 535. arrivée au ſujet de [1] Macedone que les Ariens en avoient fait Socr.l.2.c.13.p.
Eveſque. Le General Hermogene y avoit meſme eſté tué. Conſ- 90|Soz.l.3.c.7.p.
tance pour punir le peuple, le priva de la moitié du blé que 506.
Conſtantin avoit ordonné de luy diſtribuer. [6] Libanius dit qu'il Lib.or.3.p.127.d.
quitta la Perſe pour aller à Conſtantinople, [d] & qu'il retourna d p.128.a.b.
auſſitoſt à la guerre. Mais puiſqu'il fit ce voyage durant l'hiver,
[7] qu'il avoit accoutumé de venir paſſer à Antioche, [il vaut mieux p.122.b.
s'arreſter à Socrate,] qui dit qu'il partit d'Antioche pour Conſ- Socr.p.90.c.d|
tantinople, & qu'il y revint de meſme. Soz.p.505.d.

ARTICLE IX.

Conſtant paſſe en Angleterre : Combat contre les Perſes : Tremblemens de terre à Neoceſarée.

INDICTION I. L'AN DE JESUS CHRIST 343, DE CONSTANCE 6, 7.

Buch.&c. *Placidus, & Romulus, Conſuls.*

Onu.p.292.b. [JE ne voy rien qui nous empeſche de croire que] Placide le premier Conſul de cette année, eſt M. Mæcius Memmius Furius Balburius Cæcilianus Placidus, dont on a une inſcription. L'on y voit qu'il eſtoit pontife des idoles, & qu'outre le Conſulat il avoit eſté Gouverneur de la Venecie & de l'Iſtrie, Comte d'Orient, d'Egypte, & de Meſopotamie, & Prefet du Pretoire. &c.

Cod.Th.chr.p.44. 'Nous avons une loy qui luy eſt adreſſée l'année ſuivante en cette derniere qualité. [a] Onuphre croit que le collegue de Placide eſt Fl. Piſidius Romulus, qu'on voit par une inſcription avoir eſté Prefet de Rome [aprés l'an 354.] NOTE 13.

a Onu.p.292.a. b.

Cod.Th.t.6.p.369.2. 'Leonce eſtoit Prefet d'Orient ſelon diverſes loix de 343 & 344. On trouve la meſme choſe dans une de 338, où il eſt encore nommé Domitius. Il fut Conſul en l'an 344. 'Titien, comme nous avons dit, avoit la meſme dignité dans les Gaules ſelon Saint Jerome ; 'p.389. chr.p.44. & Conſtant luy adreſſe une loy le 30 juin de cette année. Une autre loy qui doit eſtre de Conſtance, eſt adreſſée à Severe Prefet de Rome, quoique Rome ne dependiſt pas de Conſtance, & qu'elle euſt cette année Catulin pour Prefet, & non Severe. Mais pour corriger cette faute, [je ne voudrois pas] faire Severe Prefet du Pretoire, puiſque Leonce l'eſtoit alors ; [& je ne voy pas que l'Orient, c'eſt à dire tout ce qui eſtoit de l'Empire de Conſtance, ait jamais eu plus d'un Prefet.]

p.44.1[t.2.p.362. 2]Lib.or.3 p. 140.141[Mater. e.29.p.107.c. 'Conſtant aprés avoir vaincu les François en 342, ou au moins aprés avoir traité avec eux, paſſa heureuſement en Angleterre durant l'hiver. C'eſt ſans doute pour cela qu'il eſtoit à Boulogne en Picardie le 25 janvier de cette année. Libanius le loue de s'eſtre ainſi expoſé ſans aucune neceſſité, & ſans qu'il y euſt aucune guerre en Angleterre. [Ç'auroit plûtoſt eſté en luy une temerité blamable.] 'Mais il paroiſt au contraire par Ammien, que les barbares de l'Ecoſſe faiſoient des courſes qui l'obligerent d'aller au ſecours des peuples. 'On voit encore dans ſes medailles des marques de ſon paſſage de Boulogne en Angleterre: &

Amm.l.20.p.152.a.b.

Bir.p.480.

L'an, de J. C. 343, de Conſtance 6, 7.

& les titres de triomphant & de vainqueur des nations barbares qu'on luy donne dans celles de l'an 344, [font juger qu'on luy a voulu attribuer de grands ſuccés dans cette expedition. Cependant le ſilence de Libanius ne donne pas lieu de le croire. Les autres auteurs ne marquent rien non plus de ce qu'il fit en Angleterre.] La loy du 25 de janvier fait juger que Conſtant mit pour cela quelque impoſt extraordinaire. Il eſtoit retourné à Treves des le 30 de juin, s'il n'y a point de faute dans une loy qui en eſt datée ce jour là. Cod. Th. chr. p. 44. l.

Selon les loix que nous avons de Conſtance, il eſtoit à Antioche le 18 de fevrier, & à Hieraple [dans l'Euphrateſienne] le 27 de juin & le 4 de juillet. On luy attribue la loy du 27 d'aouſt, qui declare les Eccleſiaſtiques & leurs domeſtiques exemts de toutes les nouvelles impoſitions, ce qu'on diſoit qu'ils avoient obtenu longtemps auparavant, c'eſt à dire ſous Conſtantin. Cette loy les decharge des logemens [des gents de guerre,] & accorde une entiere immunité à ceux du Clergé qui feroient quelque negoce, [non pour s'enrichir, mais] pour pouvoir vivre. Car l'Egliſe qui n'avoit pas alors de richeſſes pour nourrir tous ſes Eccleſiaſtiques, [toleroit quelquefois qu'ils fiſſent quelque petit trafic, pourvu que ce fuſt ſans s'eloigner du lieu de leur reſidence. Mais comme on abuſoit aiſément de l'indulgence de l'Egliſe & de l'immunité que les Princes avoient accordée,] les canons & les loix ont ſouvent reſtraint l'un & l'autre, & ont enfin défendu tout commerce aux clercs. Sozomene paroiſt avoir voulu marquer cette loy. p. 44. 16. t. 2. l. 8. p. 324. p. 33. Soz. l. 3. c. 17. p. 529. a.

Selon Theophane, Conſtance vainquit cette année les Perſes, & en triompha. Mais il triomphoit quelquefois lors meſme qu'il avoit eſté vaincu. Thphn. p. 30. c. Lib. or. 12. p. 309. d

Theophane ajoute, que la plus grande partie de la ville de Salamine fut renverſée par un grand tremblement de terre qui arriva dans l'iſle de Cypre. Thphn. p. 30. d.

L'AN DE JESUS CHRIST 344, DE CONSTANCE 7, 8. INDICTION II.

Leontius, & Saluſtius, Conſuls. Idat. &c.

On croit que le premier de ces Conſuls eſt Domitius Leontius, qui eſtoit encore cette année Prefet du Pretoire en Orient. Placide Conſul de l'année precedente avoit la meſme qualité, mais apparemment dans l'Occident. Eubolide eſtoit auſſi cette année Vicaire d'Afrique, & Hierocle Gouverneur de la baſſe Syrie. Q. Ruſticus ſucceda le 11 d'avril à Catulin dans la charge Cod. Th. t. 6. p. 369. a. chr. p. 44. 45. Buch. cycl. p. 240.

de Prefet de Rome, qu'il tint juſques au 5 juillet de l'année ſuivante.

Cod.Th.chr.p. 45. 'Le 6 juillet de celle-ci Conſtance accorda quelques immunitez aux profeſſeurs en mecanique, en geometrie, en architecture, &[a] en l'art de peſer & de conduire les eaux. *Libratoribus aquarum.*

Thphn.p.51.a. 'Theophane marque[a] qu'il y eut cette année un combat entre les Romains & les Perſes, & que ceux-ci y perdirent beaucoup de monde.

allier.chr Nyſ. v.Th.p.554 b.c. 'Le tremblement de terre qui arriva à Neoceſarée dans le Pont [eſt plus celebre.] Toute la ville en fut renverſée, preſque tous les habitans y perirent; mais l'egliſe qui y avoit eſté baſtie par S. Gregoire Thaumaturge, [& qui eſt la plus ancienne dont nous ayons quelque connoiſſance,] ſubſiſta ſeule au milieu de ce tremblement, [a] avec la maiſon epiſcopale: ce qui ſervit à ſauver l'Eveſque & pluſieurs autres perſonnes de pieté qui s'y trouverent. NOTE XI.

ARTICLE X.

Tremblement de terre: Port à Selencie: Second ſiege de Niſibe.

INDICTION III. L'AN DE JESUS CHRIST 345, DE CONSTANCE 8, 9.

Idat.&c. *'Amantius, & [a] Albinus, Conſuls.* V. Conſtantin note 66.

Buch.cycl.p. 240. 'PROBIN qui fut fait Prefet de Rome aprés Q. Ruſticus le 5 de juillet, fut continué juſques au 26 decembre 346. [a] Nemeſien eſtoit alors [a] Intendant des finances ſous Conſtance, [b] quoique [1] Baronius le faſſe Prefet de Rome: [c] & Euſtathe l'eſtoit du domaine privé ſous Conſtant, qui luy adreſſa une loy datée du 15 may à Treves. 'Philoſtorge parle de cet Euſtathe comme d'un officier fort eſtimé de Conſtant, & qui appuyoit auprés de luy la cauſe de Saint Athanaſe vers l'an 348, 'Il fut Prefet d'Italie en 349, ſelon les inſcriptions de quelques loix: [a] mais il y a faute. V. la note 15.

a Cod.Th.chr. p.45. b Bar.345.§ 1. c Cod.Th.chr. p.45. *Comes largitionum.* 1.

Philſg.l.3.c.12. p.45.

n.p.140. Conſtant vint enſuite en Italie, [a] & fit venir S. Athanaſe à Milan, où il le receut tres bien. Il écrivit pluſieurs fois à Conſtance pour l'obliger à appaiſer les troubles de l'Egliſe, & faire tenir pour cela un nouveau Concile; ce qui s'executa en effet, mais ſeulement en l'an 347, peuteſtre parceque Conſtance eſtoit alors occupé contre les Perſes aux extremitez de l'Empire. 'Au moins nous avons une loy du 12 may, qu'il date de Niſibe. [d] L'autorité de Julien nous obligeroit meſme de mettre en cette année, [ou

a V. S. Athanaſe § 42.

Cod.Th.chr.p. 45. d p.45.1.

1. Il a pris apparemment *v. P. virum Perfectiſſimum*, pour *P. V.*

L'an de J.C. 345. de Conſtance 8, 9. *V. 5. 12.

en la precedente,] la celebre bataille de Singare, [*ſi d'autres raiſons ne nous la faiſoient differer juſques en l'an 348.]

Roma nutauit.

'S Jerome met cette année un tremblement de terre qui ruina Duras [ſur les coſtes de la Grece,] "ebranla Rome durant trois jours & trois nuits, & cauſa de grandes pertes dans diverſes villes de la Campanie. 'Theophane dit expreſſément que douze *διεφθάρησαν.* villes de cette province "en furent ruinées. Mais ſelon la ſuite il ſemble differer ce tremblement à l'an 346, & en mettre un autre en cette année "qui fit de grands renverſemens dans l'iſle de *κατέπεσον.* Rhode. ["Un payen qui ſemble avoir écrit vers 347,] 'dit que Duras avoit eſté tellement abyſmée qu'elle ne paroiſſoit plus, ce qu'on ne pouvoit mieux attribuer qu'à la juſtice divine irritée par les crimes des habitans. *V. 5. 66.*

Hier. chr. Thph. p. 31. b. Goth. geo. p. 35.

'Conſtance commença le 17 d'avril à faire baſtir à Conſtantinople des bains publics, qui porterent ſon nom. Ils eſtoient pres de l'Egliſe des Apoſtres. 'Themiſtius & d'autres en parlent, comme on le peut voir dans Mr du Cange. Mais il paroiſt croire que ces bains avoient déja eſté commencez par Conſtantin; ce qui leur a fait auſſi donner ſon nom. 'On leur a meſme donné quelquefois le nom de Theodoſe, parce qu'ils ne furent achevez que ſous Theodoſe le jeune, & dediez en l'an 427.

Chr. Al. p. 670. Themi. or. 4 p. 58. b [n. p. 397] Cang. de C. l. 1 p. 91. 92. Cang. p. 92 [Chr. Al. p. 726. 728] Marc.

L'AN DE JESUS CHRIST 346, DE CONSTANCE 9, 10. INDICTION IV.

'Conſtantius IV, & Conſtans III, [Augg.] Conſuls.

Paſc. p. 289. a [447. 455. 458.

[S. Proſper,] [a] & meſme les trois faſtes de Bucherius, omettent ce Conſulat, & marquent ainſi cette année; *Aprés le Conſulat d'Amance & d'Albin.* 'On trouve la meſme choſe dans une inſcription. 'Onuphre ſuivi par le Cardinal Noris, croit que cela vient de quelque diviſion qui eſtoit entre les deux Empereurs, & qui fit qu'ils ne prirent le Conſulat que vers le milieu de l'année. 'Je ne voy point que l'hiſtoire marque rien de cette diviſion. C'eſt pourquoi Baronius rejette cette conjecture, & il en donne une autre, [qui a auſſi ſes difficultez.] 'Nous avons une loy de Conſtance datée du 17 de may ſous ſon quatrieme Conſulat & ſous le troiſieme de Conſtant: '& une de Conſtant datée de meſme du 23 de may. 'Godefroy dit qu'il faut peuteſtre changer la date de la premiere & mettre cette loy des l'an 335. 'Neanmoins il ne s'arreſte pas à cette conjecture, [qui eſt combatue par l'ordre du Code.] 'Victorius [& Caſſiodore] marquent le Conſulat des deux Princes, mais un an trop toſt, & Victorius brouille encore ceux des deux années ſuivantes.

[a] Paſc. p. 466. 468. 470. Grut. p. 476. 7. Onu. p. 292 et Nor. de Piſ. p. 433. Bar. 346. § 2. Cod. Th. 11. t. 16. l. 6. p. 118. 12. t. 1. l. 38. p. 578. p. 118. chr. p. 46. Buch. cycl. p. 478.

Cod.Th. hr.p. 46. 'Les loix de cette année nous apprennent que Philippe eſtoit Prefet d'Orient, & Anatole d'Illyrie. Beronicien eſtoit Vicaire d'Aſie, Juvenal Receveur de la Numidie, Theodore Gouverneur de l'Arabie, & Bibulenius Reſtitutus de la Sardaigne. Conſtant eſtoit à Ceſene dans la Romagne le 23 de may, & à Milan le 21 de juin. [Il paſſa de là dans la Macedoine,] & il eſtoit à Theſſalonique le 6 de decembre. [Il revint bientoſt aprés dans les Gaules,] puiſqu'on voit qu'il y appella Saint Athanaſe afin qu'il

Ath.ap t.p.676. b. allaſt de là avec Oſius au Concile de Sardique tenu en l'an 347.

Cod.Th chr.p. 46. 'Selon les loix que Godefroy raporte à cette année, Conſtance eſtoit à Conſtantinople le 7 de may, auquel il accorda quelque immunité aux habitans de cette ville. Il y eſtoit encore le 26

16.t.2.l.10.p.34. du meſme mois & le 23 d'aouſt. 'Il adreſſa le 26 de may une loy à tous les Eveſques, par laquelle il donne ou confirme diverſes exemptions à tous les clercs ſuperieurs & inferieurs, & meſme à leurs femmes, à leurs enfans, & à leurs domeſtiques, ſoit pour le negoce, ſoit pour pluſieurs autres choſes; mais c'eſt en ſuppoſant que tout le gain qu'ils peuvent faire va certainement au

p.35. profit des pauvres. 'Il y a quelque difficulté ſur l'année de cette loy: Godefroy croit qu'elle eſt de l'an 346.

Hier.chr. 'S. Jerome marque ſur cette année que l'Empire depenſa beau-

Juli.or.1.p.74. coup pour faire un port à Seleucie en Syrie. 'Julien en parle dans l'eloge de Conſtance; & il aſſure que juſqu'alors l'abord de cette coſte eſtoit extremement dangereux, parce qu'elle eſtoit

Thphn.p.31 c] Goth geo.p.13. a'Lib.or.13.p. 386.c.d. pleine de rochers & d'ecueils. 'Auſſi pour faire ce port, il fallut couper une longue montagne, ou comme dit Libanius, il fallut d'une roche en faire un port, ce qui couta prodigieuſement. Il eſtoit ce ſemble à l'embouchure de la riviere d'Oronte qui paſſe à Antioche. [Il y en avoit déja un ſans doute:] mais Conſtance "le changea tellement, [qu'il pouvoit paſſer pour tout nouveau.] Ce port eſtoit à Seleucie, mais il eſtoit proprement pour Antio-

d]Juli.or.1.p.74. Juli.or.1.p.74[n. p.255. che, [qui n'en eſtoit eloignée que de quelques lieues,] '& à qui il apportoit toutes ſortes de commoditez & de richeſſes. 'Auſſi Julien ſemble dire qu'Antioche avoit voulu prendre le nom de Conſtance, tant à cauſe de ce port, que pour divers embelliſſemens que les Gouverneurs y avoient faits ſous ſon regne.

Goth.geo.p.13. p.11.15. 'Il eſtoit encore neceſſaire pour l'Empereur & pour ſa Cour, dont le ſejour ordinaire eſtoit alors à Antioche.

Thphn p.31.c.d 'Il fit auſſi rebaſtir Seleucie; & "fit une nouvelle ville de celle d'Antarade en Phenicie, à laquelle il fit porter le nom de Conſ-

Baudr.p.45.1. tancie, 'qu'on luy donne quelquefois dans les Conciles, [quoi-

que le nom d'Antarade n'ait pas laiſſé de ſubſiſter en meſme temps.]

'Il y eut cette année une eclipſe de ſoleil le vendredi 6 de juin ſur les 5 ou 6 heures du matin.[a] Elle eſt marquée par Theophane, [& nous fait voir qu'il y a quelque faute dans ſon hiſtoire. Car ſelon que ſes années ſont diviſées depuis la mort de Conſtantin, elle appartiendroit à l'an 347.] Il dit qu'on y vit les etoiles. Euſ. chr. p. 252 a Pet. doc. l. 11. c. 43. p. 371. b Grand. p 111. a Theph. p. 31. d.

NOTE 11. 'Il fait preceder cette 'eclipſe" par le ſiege que Sapor mit la meſme année devant Niſibe, [quoique ſelon S. Jerome il ſemble que çait eſté ſeulement l'année ſuivante. Nous avons vû que Sapor avoit aſſiegé inutilement la meſme ville en 338.] Il l'attaqua cette ſeconde fois [durant trois mois ſelon S. Jerome,] ou 78 jours ſelon Theophane, & il fut encore contraint de ſe retirer honteuſement. d.

V. Julien l'apoſtat § 36. ["Il faut mettre apparemment en 346,] 'ce que dit Libanius d'une ſedition arrivée à Conſtantinople, où le Gouverneur 'nommé Alexandre fut bleſſé & obligé de s'enfuir à Heraclée. Les ſeditieux revinrent bientoſt à eux meſmes, & le Gouverneur retourna à la ville. 'Il fut depoſé auſſitoſt aprés lorſqu'il s'y attendoit le moins, [ſur un ordre] qui arriva la nuit: & Limene fut mis en ſa place: Libanius parle aſſez mal de ce Limene, 'qui ne l'aimoit pas, & qui "le chaſſa de Conſtantinople des qu'il fut en charge. Il écrivit meſme à Nicomedie pour empeſcher qu'on ne l'y receuſt. Lib. vit. p. 17. d. d. 18. a. p. 18. a. b. c. d. &c.

[Il eſt viſible que ce Limene & Alexandre ſon predeceſſeur, n'eſtoient point de ſimples magiſtrats de Conſtantinople.] 'Ils avoient un Aſſeſſeur, '& le droit de condanner à la mort. [Il n'eſt pas abſolument impoſſible qu'ils fuſſent Prefets d'Orient aprés Philippe] 'qui l'eſtoit le 28 juillet 346. [Mais il y a, comme je croy, beaucoup plus d'apparence que c'eſtoient ſeulement des Conſulaires ou Gouverneurs de la province d'Europe.] c. b. Cod. Th chr. p. 46.

'Car ſi la chronique d'Alexandrie dit que Conſtantinople fut diſtraite de cette province par Conſtantin, elle dit de meſme que Conſtantin luy donna un Prefet: [& nous verrons cependant que ce fut Conſtance en 359. Nonobſtant les lettres de Limene,] 'Libanius fut appellé peu de temps aprés à Nicomedie par le Gouverneur de la province. [On n'auroit pas oſé mepriſer ainſi ou les ordres ou meſme la ſimple inclination d'un Prefet du Pretoire. Il n'eſt pas non plus abſolument impoſſible que ce Limene ſoit celui meſme que nous verrons Prefet de Rome & d'Italie en 347. Je croy neanmoins qu'il vaut mieux les diſtinguer.] Chr. Al. p. 666. Lib. b. 19. a.

ARTICLE XI.

Conſtant agit contre les Ariens & les Donatiſtes.

INDICTION V. L'AN DE JESUS CHRIST 347, DE CONSTANCE 10, 11.

Idat.&c|Socr.l. 2.c.20.p.101.d. Onu.p.192.f.

'Rufinus, & Euſebius, Conſuls.

'ONUPHRE croit que le Conſul Euſebe eſt le grand Chambellan de Conſtance ſi celebre dans l'hiſtoire & eccleſiaſtique & profane. [Mais il n'a pas conſideré qu'on parle toujours de cet Euſebe comme d'un eunuque: auſſi l'on n'en prenoit guere d'autres pour eſtre Chambellans. On ſçait d'ailleurs qu'Eutrope eſt le premier eunuque qui ait eſté elevé au Conſulat, & perſonne n'accuſe Conſtance d'avoir fait le meſme outrage à cette dignité en la donnant à Euſebe.] 'On trouve en ce temps-ci pluſieurs Euſebes & pluſieurs Rufins: [mais on ne voit rien qui appartienne particulierement aux Conſuls de cette année.]

Cod.Th.t.6.p. 359.382.1.

Buch.p.240. 'Placide qui avoit eſté fait Prefet de Rome le 26 decembre 346, eut pour ſucceſſeur le 12 de juin 347, Ulpius Limenius, qui eſtoit auſſi en meſme temps Prefet du Pretoire, & qui fut Conſul en 349.

Cod.Th.chr.p. 46.47. 'Nous n'avons que deux loix de cette année, toutes deux de Conſtance; l'une datée d'Ancyre le 8 de mars, & adreſſée à Theodore Gouverneur de Syrie; l'autre du 11 de may à Hierople, & adreſſée à Bonoſe General de la cavalerie.

Themi.or.1.p.1. 371. 'La premiere fait mettre en cette année la premiere oraiſon du philoſophe Themiſtius, parce que le titre porte qu'il la prononça à Ancyre la premiere fois qu'il vit Conſtance, dont il y fait le panegyrique, [ſans nous rien apprendre de ſon hiſtoire.]

Ath.ſol.p.819.b. 'Il paroiſt que Conſtance pretendit cette année avoir remporté quelque victoire ſur les Perſes durant qu'on tenoit le Concile de Sardique. [Nous ne voyons point ce que c'eſtoit.]

Pet.doct.l.11. c.43.p.371.c| Grand.p.111. 'S. Jerome marque ſur cette année une eclipſe de ſoleil: & il y en eut une en effet le mardy 20 d'octobre ſur les quatre heures du ſoir.

INDICTION VI. L'AN DE JESUS CHRIST 348, DE CONSTANCE 11, 12.

Idat.&c|Onu.p. 213.2.

'Flavius Philippus, & Flavius Sallea ou *Salia, Conſuls.*

Cod Th.t.6.p. 378.1|Amm.l.19 p.151.c. 'Ce Philippe eſt apparemment le Prefet d'Orient, trop fidele

L'an de J C. 348, de Conſtance 11, 12.

executeur des cruautez des Ariens, particulierement à l'égard de Saint Paul de Conſtantinople. 'On trouve qu'il eſtoit d'une famille tres mediocre. [a]Mais il avoit beaucoup de prudence [pour les choſes de la terre,] & s'eleva par ce moyen aux plus eminentes dignitez, [pour tomber de plus haut, & meriter une plus grande condannation.] "Il peut avoir eſté Prefet d'Orient en 340, 341, & 342, & encore depuis 345 ou 346 juſqu'en 351.] 'Car il paroiſt qu'il ne quitta ſa charge qu'en perdant la faveur de Conſtance, 'qu'il poſſedoit encore lorſqu'il fut deputé à Magnence peu avant la bataille de Murſe. Magnence le retint longtemps: [& ſoit qu'on le ſoupçonnaſt d'intelligence avec ce tyran, ſoit pour quelque autre ſujet,] 'il fut depouillé honteuſement "de ſa charge, reduit à ſe voir maltraité de toutes ſortes de perſonnes, à attendre de jour en jour qu'on luy vinſt oſter la vie, & à la finir enfin hors de ſon pays abandonné de tout le monde. Ce fut la peine dont Dieu le voulut punir devant les hommes, pour avoir fait étrangler S. Paul de Conſtantinople moins d'un an avant ſa diſgrace. [Il fut encore puni par] 'la diſgrace de "Simplice ſon fils banni en l'an 359. [b]On voit à Naple l'epitaphe d'un Philippe "Conſul natif de Theſſalonique, & mort en Italie, pere d'un Antigone. Il n'y eſt point dit qu'il euſt eſté Prefet.

V. S. Paul de Conſtantinople.

Cod. Th t.4.p. 8.1.ex Lib. a Zoſ.l.2.p.696. a.

Ath.ſol.p.814.b.

Zoſ.p.696-698.

Ath.p.814.a.b.

ἀρχῆς.

Amm.l.19.p.m. c.

b Grut.p.1098.8.

V. ſ 51. &c.

'Aurele Victor marque le Conſulat que Philippe eut cette année, lorſqu'il ſe plaint qu'on n'y avoit point fait les ſolennitez ordinaires [des jeux ſeculiers] pour l'an 1100 de Rome, [achevé le 21 avril de cette année,] comme on avoit fait cent ans auparavant pour l'an 1000, ſous le Conſulat & le regne d'un autre Philippe. Prudence [1]parle auſſi du Conſulat de Salia ſous lequel il eſtoit né. [c]Mr Valois croit que c'eſt le meſme que le General Salien, illuſtre par ſon amour pour la pieté & pour la juſtice, qui fut deputé cette année avant Paſque par Conſtant à ſon frere pour le preſſer de rétablir S. Athanaſe & les autres Eveſques que le Concile de Sardique avoit declarez innocens l'année precedente. [On verra en un autre endroit le détail de ce qui regarde cette deputation, & nous nous contentons de remarquer ici,] 'que Conſtant plein d'indignation contre la malice des Ariens, & de honte pour la foibleſſe de Conſtance, prit tellement à cœur les intereſts de l'Egliſe, 'qu'il menaça de rétablir par les armes les Eveſques depoſez, ſi ſon frere ne les

Aur.V.p.519. 520.

1 Prud.cath.pr.p. 27.

c Th.Itt.v.l 2.c. 8.p.83.b]n.p 21. 2.

c.8.p.83.b.

c.

1. *Oblitum veteris me Salia Conſulis arguunt.* Quelques uns liſent *Meſſala* qui eſt une faute viſible & contre le vers.

rétabliſſoit pas volontairement. [d]Conſtance qui ſe trouva à Antioche vers Paſque, [a]ceda à la raiſon ou à la crainte, & conſentit au retour de Saint Athanaſe & des autres, [ce qui ne s'executa neanmoins que l'année ſuivante à l'égard de Saint Athanaſe.

d Ath. fol. p 822 b. a Philſg. l. 3. c. 12. p. 45. Socr. l. 2. c. 23. p. 107, a, b.

Conſtant[n] témoigna encore en ce temps-ci ſa pieté par les aumoſnes qu'il envoya en Afrique. Macaire & Paul ſes officiers qui les y porterent de ſa part, avoient ordre non ſeulement d'y aſſiſter les pauvres, mais encore d'y travailler à réunir les Donatiſtes à l'Egliſe Catholique. Ce deſſein réuſſit aſſez heureuſement, & les plus opiniatres des heretiques ayant eſté bannis, les autres rentrerent dans le ſein de l'Egliſe; de ſorte que le ſchiſme y fut comme éteint, juſques à ce qu'il s'y renouvella ſous Julien l'apoſtat, par le rappel de ceux que Conſtant avoit exilé.] [c]Ce prince tres religieux, dit un Concile, eut non ſeulement le deſir de voir les Chrétiens d'Afrique réunis enſemble, mais il y travailla encore en y envoyant de dignes miniſtres d'une œuvre ſi ſainte, & par la profuſion des threſors qu'il y fit diſtribuer aux pauvres & aux egliſes. [d]Il eut donc la joie avant ſa mort d'y voir le ſchiſme éteint; [e]juſtifiant par ces effets qu'il eſtoit veritablement Chrétien, qu'il avoit la crainte de Dieu, la pieté, & la miſericorde pour les pauvres.

V. les Donatiſtes §. 45-49.

Conc. t. 2. p. 713. c.

Opt. l. 3. p. 64. c. Conc. p. 713. e. Opt. p. 64. c.

[Du reſte nous ne ſavons rien de ce qui le regarde pour cette année,] [a]ſinon qu'on voit par une loy qu'il eſtoit à Milan le 17 de juin. [b]Ce fut auſſi apparemment en l'an 348, qu'il paſſa quelque temps à Aquilée, où il ſe trouvoit aux aſſemblée de l'Egliſe. Il y fit venir Saint Athanaſe. [c]Il paroiſt que vers ce temps-ci Conſtance luy deputa Thalaſſe pour quelque affaire, & que Thalaſſe le trouva à Pettau dans la Pannonie.

Cod. Th. chr. p. 47. a Ath. ap. 1. p. 676. b. 683. a. p. 674. d.

ARTICLE XII.

Bataille de Singare contre les Perſes.

[a]Baronius croit que Conſtance ceda d'autant plus aiſément aux inſtances de Conſtant en faveur des Catholiques, qu'il eſtoit alors fort embaraſſé par la guerre de Perſe. [b]S. Jerome [& Idace] mettent en effet[n] cette année meſme la bataille de Singare, [qui en fut l'un des plus illuſtres evenemens. Voici ce que nous en trouvons dans les auteurs].

Bar. 348. 5 16. Hier. chr. Note 13.

[a]Les Perſes [aprés le ſiege de Niſibe,] avoient fait une treve avec les Romains; mais ils la rompirent ſans qu'on en diſe le ſujet

Lib. or. 3. p. 113. a] Juli or. 1. p. 40.

L'an de J.C. 343, de Constance 11, 22.

sujet. On en accuse seulement leur infidelité, & le desir de surprendre Constance qui se reposoit sur la religion des sermens.
'Ils se resolurent de faire quelque grand effort, pour terminer avantageusement cette guerre qui duroit depuis tant d'années. Lib.p.128.d.
'Ils ramasserent donc tout ce qu'ils avoient de jeunesse, avec un grand nombre de troupes auxiliaires de diverses nations; '& il n'y avoit point d'espece de milice qu'on ne vist dans leur armée. p.129.a. p.130.a b.
'Ce grand armement ne se pouvoit faire sans que Constance en eust la nouvelle. [Ainsi il arma de son costé, & vint dans la Mesopotamie pour les arrester,] 'quoiqu'il n'eust encore ce semble que la moindre partie de ses troupes. p.129.b.c. p.133.b.
'Il ne voulut pas, dit Libanius, empescher les Perses de passer la riviere [du Tigre,] & fit mesme retirer les troupes qui la gardoient, estant bien aise de les attirer sur ses terres pour les y combatre. [Mais il y a bien plus d'apparence que ses troupes s'enfuirent de peur d'estre accablées par une armée si formidable, Constance n'estant pas encore arrivé pour les soutenir.] p.129.c.d.
'Les Perses passerent donc le fleuve sur trois ponts qu'ils y firent, sans rencontrer personne qui leur disputast le passage. 'Ils se camperent de mesme avec une entiere liberté, 'en un lieu nommé "Ellie, pres de Singare, [a] qui est une montagne & une ville de la Mesopotamie, [b] dont le pays d'alentour avoit pris le nom. [c] Ils placerent leur camp dans le lieu qu'ils jugerent le plus avantageux & où ils avoient de l'eau en abondance; & ils l'environnerent d'un fossé, & d'une muraille ou d'une "palissade qui fut commencée & achevée en un mesme jour. 'On estoit encore alors dans les grandes chaleurs de l'été, [peut estre au mois d'aoust.] p.130.a. p.129.d. Amm.l 18 p. 122.a]n p.156] Fest.p.154.b. a B.udr.p.198. b Eus.chr.n.p. 253.1. c Lib.p.129.130. 133.a. Juli.or.1.p.41.

Eleje ou Hillée.

χαράκωμα.

'Les Perses deliberoient de quel costé ils devoient tourner, lorsqu'ils sceurent que Constance approchoit: '& il vint en effet se camper à "7 ou 8 lieues de leur armée. 'Sur cela les Perses posterent leurs gents de trait sur la muraille de leur camp, & sur des hauteurs qui en estoient proches; placerent au devant de leur camp leur cavalerie armée de toutes pieces; '& le reste s'avança comme pour donner bataille, avec dessein de prendre aussitost la fuite, afin d'attirer les Romains vers leur camp, & les exposer à leurs gents de trait. 'Les deux armées furent assez longtemps en presence sans en venir au combat: & les Romains ne vouloient pas commencer les premiers pour avoir la gloire de conserver la treve autant qu'il leur avoit esté possible. Mais enfin Sapor qui estoit là en personne, s'estant fait elever sur des Lib.p.130.b. p.131.a. p.130.b. c. Juli.or.1.p.42.

150 stades;

boucliers pour voir l'armée ennemie, témoigna en eſtre effrayé, & commença à fuir. [Ce pouvoit eſtre un ſtratageme, ſelon Libanius;] mais c'eſtoit tout de bon, ſelon Julien, qui dit que ce
p.44. prince s'en alla avec quelque peu de cavaliers, 'ſans s'arreſter
p.42.43. juſques à ce qu'il euſt repaſſé le fleuve, 'laiſſant la conduite de
Feſt.p.554.c. l'armée à ſon fils & à un de ſes officiers. 'Feſte dit auſſi que les Romains le firent fuir.

Juli.p.43. 'Quoy qu'il en ſoit, les Perſes [imitant leur Roy,] ſe retirerent
Lib.or 3 p.130 c jusque dans leur camp. 'Ils y furent pourſuivis par les Romains,
Eutr.p.846. 'qui avoient ainſi entre leurs mains une victoire certaine, [a] capa-
a Feſt.p.554.b.c. ble de recompenſer toutes les pertes ſouffertes dans cette guerre, s'ils euſſent eu plus de prudence, & plus de ſoumiſſion aux
Juli.or.1.p.41. ordres de Conſtance. 'L'on eſtoit, comme nous avons dit, vers le
p.41.43 [Lib.p. mois d'aouſt, '& les Romains avoient eſté ſous les armes ou en
131.a.b. marche pour venir aux ennemis, & pour les pourſuivre depuis midi, & meſme des longtemps auparavant, juſques au ſoir, & avoient fait une traite de cinq lieues [au moins] ſans ſe repoſer; par où l'on peut juger de leur laſſitude, & de la ſoif qu'ils enduroient. On voyoit ſur les hauteurs les Archers des Perſes preſts à les accabler de traits; & la nuit qui s'avançoit n'eſtoit plus un temps propre pour le combat, & pour attaquer des troupes
Lib.p.130.131 retranchées avantageuſement. 'Auſſi l'hiſtoire rend ce témoi-
Ieſt, Eutr.p.588. c.e. gnage à Conſtance, qu'il fit tout ce qu'il put pour arreſter les
Juli p.43. ſoldats, & les empeſcher de continuer à pourſuivre. Mais leur fougue les emporta; '& ils crurent que de vieux ſoldats ſavoient
Lib.p.131.d mieux la guerre qu'un General aſſez jeune, & en qui ils n'avoient
Oroſ.l.7.c.29. p.218.1.b. pas encore eprouvé de grandes vertus militaires. 'Ainſi l'ayant contraint par leurs cris ſeditieux de les laiſſer continuer le combat, ils rompirent les gents-d'armes qui couvroient le camp
Lib.p.132 Juli. des Perſes, 'attaquerent le camp meſme, le forcerent, y tuerent
p 44 Feſt. beaucoup de monde, en chaſſerent les ennemis, [b] & prirent
b Lib.p.133.d Juli.p.44. meſme le fils de Sapor deſtiné pour ſucceder à ſa couronne, qui fut mis en pieces aprés avoir eſté, dit-on, fouetté & "battu, [ce
Feſt.p.554. qui paroiſt un peu étrange. C'eſt apparemment] 'Narſe" que Feſte dit avoir eſté tué dans une bataille.

Juli.p.44 Feſt. 'Mais aprés ces grands avantages, comme ils ne ſongeoient plus dans l'extreme ſoif qu'ils ſouffroient, qu'à ſe raffraichir des
Lib.p.132.c Feſt eaux qu'ils trouvoient en abondance dans le camp, 'les gents de trait eſtant venus fondre ſur eux, les accablerent au milieu de leurs trophées, & leur arracherent des mains la victoire, ſans qu'ils fuſſent en état de ſe défendre à cauſe des tenebres de la

" voyez p.6.
" Voyez la note 53

nuit: '& s'ils allumerent quelques flambeaux, ils ne ſervirent qu'à montrer aux Perſes où ils devoient porter leurs coups. [Ce fut peuteſtre dans ce malheur que le depit les porta à traiter, comme nous avons dit, le fils du Roy de Perſe qu'ils avoient pris, ce qui ſans cela ſeroit une barbarie peu croyable: & avec cela meſme elle n'eſt pas encore excuſable. Fest.

'Julien dit que Conſtance perdit trois ou quatre perſonnes en cette rencontre. 'Libanius dit un peu plus en general, qu'il y perdit de bons hommes. 'Mais Ammien, [qui ne fait pas comme eux le panegyrique de Conſtance,] reconnoiſt que dans ce combat nocturne, qui fut tout à fait opiniatré, les troupes Romaines *ingenti strage confossis.* furent "étrangement maltraitées. 'Et en effet, Julien meſme avoue que cette bataille paſſoit dans l'eſprit de tout le monde pour le plus grand avantage que les Perſes euſſent eu dans toute la guerre: '& Saint Jerome l'a dit aprés luy. [a] Cependant comme ils avoient auſſi perdu de leur coſté le fils de leur Roy, beaucoup de leurs gents, & les richeſſes qui s'eſtoient trouvées dans leur camp, ils ſe retirerent des le lendemain au delà du Tigre, & rompirent les ponts qu'ils avoient faits pour le paſſer, NOTE 14. "ſans prendre le moindre chaſteau, ni aſſieger une ſeule ville. 'Ammien reconnoiſt auſſi qu'ils ne profiterent point de la perte des Romains. 'Libanius dit meſme qu'ils ne ſe donnerent pas le loiſir de retirer leurs morts, '& que les transfuges raportoient que Sapor avoit penſé faire couper la teſte à ceux qui l'avoient &c. engagé dans cette entrepriſe, à quoy "le regret d'avoir perdu ſon fils [pouvoit le porter.]

Jul. or. 1. p. 44. Lib. p. 132. d. Amm. l. 18. p. 122. a. Juli. p. 47. Hier. chr. [a] Lib. p. 133. d. Juli p. 45. Amm. p. 122. a. Lib. p. 133. d. p. 134. a. b.

'Libanius appelle la bataille de Singare la grande bataille, & en meſme temps la derniere; [& il eſt aiſé qu'elle fuſt la derniere lorſqu'il en parloit dans le panegyrique qu'il fit de Conſtance. Il y joint les eloges de Conſtant, qui par conſequent vivoit encore: & il fut tué au commencement de 350.] 'Ainſi Libanius peut avoir fait ce diſcours en l'an 349. p. 128. c. Cod. Th. chr. p. 48. 1.

'Il y eut encore cette année une eclipſe de ſoleil marquée par Caſſiodore & par Theophane. Elle arriva le dimanche 9e jour d'octobre à 7 ou 8 heures du matin. Fet doc. l. 11. c. 43. p. 37. d. Thphn. p. 32. b.

ARTICLE XIII.

Diverſes loix : Tremblement de terre à Beryte.

INDICTION VII. L'AN DE JESUS CHRIST 349, DE CONSTANCE 12, 13.

Idat &c[Onu.p. 295.b. [*Ulpius*]'*Limenius*, *& Aconius Catulinus* [*Philomatius*,] *Conſuls.*

Buch.cycl.p. 240. [NOus avons déja marqué ce qu'on ſçait des deux Conſuls de cette année, ſinon que]'Limene qui eſtoit auſſi Prefet de Rome & du Pretoire, quitta l'une & l'autre charge le 8 d'avril, [& apparemment par la mort.] Car ces deux charges ne furent remplies qu'au bout de 40 jours, c'eſt à dire le 19 de may. Elles furent données ce jour là toutes deux à Hermogene, qui les tint juſqu'au 27 fevrier de l'année ſuivante.

Cod.Th.chr.p. 47. 'Les autres officiers marquez dans les loix de cette année, ſont Antoine qualifié Duc de Meſopotamie, Euſtathe "Prefet du Pretoire [où plutoſt Intendant "du domaine,] Leonce Comte d'Orient, 'Severien Proconſul d'Aſie, le Comte Silvain qualifié Maiſtre de la cavalerie & de l'infanterie ſous Conſtant, ["ce qui n'eſt pas ſans difficulté ;] Titien [Prefet des Gaules,] Claude Intendant des vivres à Alexandrie, Philippe Prefet du Pretoire [en Orient,] Rufin auſſi Prefet, [peuteſtre des Gaules aprés Titien.] 'On donne la meſme qualité à Anatole : [a]& Eunape nous apprend en effet diverſes choſes d'un Anatole de Beryte, qui fut Prefet d'Illyrie ſous Conſtant. 'Il eſtoit zelé pour le paganiſme, quoique ce ne fuſt pas la religion du temps, dit Eunape. Il aimoit à ſacrifier, '& eſtant venu à Athenes, il y offrit publiquement des ſacrifices, & viſita tous les temples. 'Neſtor eſtoit cette année Prefet d'Egypte.

NOTE 15. *rei privatæ.*

NOTE 16.

p.48.

p.47. Eunap.in.c.8.p.117-123. p.118. p.119. Ath.ap.2.p.774.b.

[Conſtant paſſa apparemment dans les Gaules la premiere partie de l'an 349]'puiſque Saint Athanaſe qu'il y avoit appellé, l'y vint trouver avant que de s'en retourner en Egypte, [ſelon la permiſſion que Conſtant luy en avoit fait donner par ſon frere. Conſtant fut enſuite en Illyrie,]'& il eſtoit à Sirmich le 27 de may : à quoy on raporte ce que dit Libanius, [a]qu'il eſtoit alors dans les villes de la Pannonie, où il deliberoit ſur les affaires de l'Etat [Ce que nous dirons l'année ſuivante, fait juger qu'il revint paſſer l'hiver dans les Gaules]

1.p.676.b. Cod.Th.chr.p. 48 a Lib.or.3.p.139.b.

Cod.Th.2.t.1.l.1.p.75, 11.t.5.l.6.p.71. 'Il fit une loy le 8 de mars pour declarer quelques officiers du domaine ſoumis à la juriſdiction ordinaire des Gouverneurs, &

obligez à payer les meſmes impoſts que les particuliers: ce qu'il ordonna tant pour reprimer leur inſolence, que parce que leur exemption alloit à la foule des autres ſujets. 'Il modera le 12 de novembre la loy que Conſtantin ſon pere avoit faite contre ceux qui eſtoient coupables de rapt; mais ce fut ſeulement afin qu'ils fuſſent punis plus aiſément & plus promtement. Sa moderation n'alla meſme qu'à faire trancher la teſte aux perſonnes libres. Pour les eſclaves il voulut qu'on les condannaſt au feu. 'On voit dans l'hiſtoire de Conſtance l'execution de cette loy à l'égard d'un Pierre Valvomer qui avoit violé une fille de qualité. 'Julien l'apoſtat ſe contenta de releguer une autre perſonne pour le meſme crime.

9. Cod. l. 2. p. 193.

Bar. 349. § 28. Amm. l. 15 p. 46. d.

Cod. Th. c. 3. p. 193. 2.

'Une loy datée du premier avril nous apprend que Conſtance eſtoit alors à Antioche. 'Il fut vers ce temps là juſqu'à Edeſſe en Meſopotamie, d'où il écrivit à Saint Athanaſe pour le preſſer de revenir en Orient. 'Saint Athanaſe s'y en retourna donc quelque temps aprés, & entretint Conſtance à Antioche. [Nous raporterons autrepart ce qui ſe paſſa en cette rencontre.] 'Conſtance eſtoit à Conſtantinople le 3 d'octobre. 'Ce prince declare dans une loy du 11 d'avril, que tous les Eccleſiaſtiques doivent eſtre exemts des charges & des fonctions civiles; & que leurs enfans pourront *in Eccleſiâ. perſeverare.* eſtre elevez dans la clericature, ſi leur naiſſance ne les engage point dans ces fonctions. Nous attribuons cette loy à Conſtance, parcequ'elle eſt adreſſée à Severien Proconſul d'Aſie. Neanmoins quelques editions appellent Severien Proconſul d'Acaïe: [& en ce cas elle eſt de Conſtant.]

chr. p. 47.

Ath. ap. 2. p. 669. d.

p. 839. b.

Cod. Th. chr. p. 48.

a 16. t. 2 l. 9. p. 33.

'Theophane dit que la ville de Beryte fut agitée en la 12e année de Conſtance par un grand tremblement de terre, qui en fit tomber la plus grande partie. La crainte de ce tremblement fit que beaucoup de payens accoururent à l'Egliſe, declarant qu'ils vouloient eſtre Chrétiens, [& demandant le batteſme.] Mais on ajoute qu'aprés cela ils ſe ſeparerent des Chrétiens, & ſe firent un lieu de prieres; (car c'eſt le nom qu'ils luy donnoient,) où ils receurent ceux qui voulurent ſe joindre à eux, & où ils imitoient *vicus.* les ceremonies qu'ils avoient vu pratiquer dans l'Egliſe, & qu'ils en avoient comme pillées; vivant du reſte en payens. Ils demeurerent ainſi à l'égard des Chrétiens ce que ſont les Samaritains à l'égard des Juifs. [Nous voudrions pouvoir autoriſer & éclaircir davantage un fait de cette importance. Il a quelque raport avec ce que nous diſons autrepart des Hypſiſtaires, qui ſont neanmoins plus anciens.] 'On raporte

Thphn. p. 32 b. c] n p 635 | Cedr. p. 279. b.

V. S. Greg. de Naz. 54.

Moſc, c. 19. p. 1153. c. d.

qu'un Ange s'apparut à S. Pierre d'Alexandrie, pour ſe plaindre de ce qu'on recevoit trop aiſément ceux qui demandoient le batteſme dans des occaſions pareilles à celle ci, ſans eſtre veritablement convertis, & qu'il les appella des ſacs ſeellez, mais vides.

ARTICLE XIV.

Sapor aſſege Niſibe, & y fait bréche; mais elle eſt défendue par Saint Jacque ſon Eveſque.

INDICTION VIII. L'AN DE JESUS-CHRIST 350, DE CONSTANCE 13, 14.

Idat. &c|Socr.l. 2,c.25.p.110.c. *'Sergius, & Nigrinianus, Conſuls.*

[POUR mieux debaraſſer les diverſes choſes que nous avons à mettre en cette année, nous la commencerons par le ſiege de Niſibe, qui n'eſt pas le premier, ni meſme le plus fameux des evenemens qui la rendent celebre dans l'hiſtoire, quoique ce ſoit le plus fameux des trois ſieges que cette ville ſoutint du temps de Conſtance. Les Perſes comme nous avons dit, s'eſtoient retirez en leur pays l'an 348, aprés la bataille de Singare. Mais ils revinrent bientoſt, & attaquerent fortement Conſtance en l'an 349, s'il eſt vray, comme le dit un hiſtorien,] 'que Magnence entreprit de ſe rendre maiſtre de l'Empire d'Occident [des le commencement de l'an 350,] ſur ce qu'il voyoit Conſtance embaraſſé par la guerre des Perſes, dans laquelle il avoit meſme des ſuccés peu favorables.

Zon.t.3.p.12.b c.

[Nous ne ſavons point le particulier de ce qui ſe paſſa alors.] 'Mais en cette année Sapor inſtruit des troubles que la revolte de Magnence, & les autres mouvemens qui la ſuivirent, cauſoient parmi les Romains, & que Conſtance eſtoit dans la neceſſité d'aller en Occident, vint fondre ſur les provinces de l'Orient, 'avec un armée "extremement nombreuſe de Perſes &c. &d'Indiens, dans l'eſperance de les emporter du premier effort.

Chr.Al.p.674| Juli.or.1.p.48. Juli or.1.2.p.48. 115.

'Il avoit divers Rois à ſa ſolde, un grand nombre d'Elephans, & des machines de toutes ſortes. [a]En cet etat, aprés avoir fait de grands degats dans la Meſopotamie, & avoir pris divers chaſteaux, 'il vint mettre le ſiege devant Niſibe, qu'il attaqua par tous les moyens imaginables. [b]Lucillien beaupere de Jovien depuis Empereur, [c]commandoit alors dans la place, & y fit des merveilles ſelon Zoſime. [d]Mais "S. Jacque ſon Eveſque en eſtoit Note 17.

Chr.Al.p.674| Thdrt.v.Pat.c. 1.p.770.c. Chr.Al.p.674| Thdrt.l.2.c.26. p.632.c|v.Pat.c. 1.p.770.c d. a Zon.p.13.c.d. b Amm.l.25.p. 301.b. c Zoſ.l.3.p.709.d.e. d Thdrt.632.b.

le veritable gouverneur, & le défenſeur invincible. 'Il apprenoit aux habitans tout ce qu'ils avoient à faire, & il les défendoit encore plus puiſſamment par la ferveur de ſes prieres que par ſes ſages conſeils; 'ſes oraiſons rendant inutiles tous les efforts de ſes ennemis. [a]Elles eſtoient ſoutenues par celles de tout le peuple.

Phiſg.l.3.c.23. p.56.

Thdrt.v P.p. 770.d. [a] Chr.Al. Zon.p.13 d.

'Sapor travailla d'abord à abatre les murailles de la ville par les beliers, & à faire des mines [pour les ſapper.] Ne pouvant avancer par cette voie, il detourna le cours de la riviere de Mygdone qui la traverſoit, croyant que la ville manqueroit d'eau. 'Mais les puits & les fontaines en fourniſſoient en abandance. 'Il ſe reſolut donc à fermer la riviere [audeſſous de la ville,] & à faire quantité de digues, par le moyen deſquelles les eaux ſe trouvant arreſtées, inonderent tous les environs de la ville, en ſorte qu'elle eſtoit comme une iſle au milieu de la mer. 'Il eſperoit peuteſtre par là ſubmerger la ville, [b]mais elle ſe trouva trop haute, & l'eau ne monta pas tout à fait juſques au haut des murailles. [c]Ainſi il fallut l'attaquer [encore] par des machines poſées ſur des vaiſſeaux, & cette attaque dura pluſieurs jours, mais fut toujours repouſſée vigoureuſement par les aſſiegez. C'eſt ce que Julien décrit fort amplement, '& Libanius le touche en un mot. [d]Mais enfin quelques digues s'eſtant rompues, parce qu'on ne les avoit pas faites aſſez fortes, les eaux s'ecoulerent, '& entrainerent avec elles beaucoup de Perſes.

e.

Juli.or.1 a.p.49. 50.115.

Chr.Al.p.674. [b] Juli.or.2 p. 115. [c]p.115|or.1.p.49. 50.

Lib.or.12.p.310. b. [d]Juli.or.1.p.116

Thphn.p.32.d.

[Il fallut donc avoir recours à d'autres inventions.] 'Et ainſi aprés que le ſiege eut duré 70 jours ſans aucun progrés, [e]enfin les Perſes arreſterent le fleuve [[f]audeſſus de la ville] par de hautes digues; & quand ils le virent extremement enflé, [f]ils le laſcherent tout d'un coup contre les murailles, qui furent renverſées par cette violence, non ſeulement du coſté par où le fleuve entra, mais encore de celui par où il ſortit. 'Il y avoit bien cent coudées de murailles abatues.

Thdrt.l.2.c.26. p.453.c. [e]|v.P.c.1.p. 770.771|Zon.p. 13.c.

Note 12. &c.

Juli.or.2.p.116.

'Les ennemis jetterent alors un grand cri, comme ſi la ville n'euſt plus eſté en eſtat de ſe defendre. Mais ils ne ſavoient pas que Jacque eſtoit le veritable rempar des aſſiegez; ce qu'ils eprouverent bientoſt. 'Car eſtant [1]venus attaquer la ville dans l'eſperance de la forcer par la bréche, [f]ils y trouverent une reſiſtance ſi forte, qu'ils furent obligez de ſe retirer aprés avoir perdu beaucoup d'hommes, de chevaux, & d'elephans, comme

Thdrt.p.771.a.

Juli.or.2.p.116. 118.121. [f]|b|Chr.Al.p. 674.

1. 'Theodoret dit que les Perſes differerent l'aſſaut au lendemain, pour laiſſer ecouler les eaux, & ſecher la terre: & comme la muraille fut refaite durant la nuit, il ne dit point que l'on ait donné l'aſſaut. Julien aſſure qu'on le donna, & il paroiſt dire que ce fut dés le meſme jour que la bréche euſt eſté faite.

Thdrt t.p.631.633 771. [a] Juli p.116.

Chr. Al. p. 674. Theph. p. 33. a. b. on le peut voir amplement dans Julien. On ajoute que le ciel meſme combatit cette journée pour ceux de Niſibe, par les pluies, les éclairs, & les foudres qu'il lança contre les Perſes, dont ils furent ſi epouvantez, que la peur ſeule en fit mourir un grand nombre : & on aſſure que ce ſeul aſſaut leur emporta bien dix mille hommes.

Juli. or. 2. p. 121. Sapor aprés une ſi grande perte, voulant empeſcher au moins que la bréche ne fuſt reparée, ordonna des gents pour tirer ſans

Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 771. a. ceſſe de ce coſté là. Mais les habitans qui avoient le grand Jacque pour interceſſeur, s'eſtant adreſſez à Dieu par de tres ferventes prieres,

Juli. p. 121. 122. ſe moquerent de toutes les precautions de ce prince. Car pendant que quelques uns d'eux paroiſſoient à la

Thdrt. l. 2. c. 26. p. 633. a. & Juli. p. 122. bréche pour la défendre, tous les autres animez par leur Prelat qui eſtoit en oraiſon dans l'Egliſe, travailloient derriere eux durant le reſte du jour, & la nuit ſuivante, à faire un nouveau mur à quelques pas de celui qui eſtoit ruiné; de ſorte que le lendemain

Thdrt. v. Pat. p. 771. b. il ſe trouva elevé de quatre coudées, & en état que les gents de pié meſmes n'y pouvoient plus monter qu'avec des echelles.

Juli. or. 2. p. 122. Quand Sapor vit le matin cette muraille achevée, il en fut étrangement ſurpris. Il ne leva pas neanmoins auſſitoſt le ſiege, & continua encore [durant un mois] à attaquer la ville comme il avoit fait auparavant.

ARTICLE XV.

Les Perſes ne pouvant prendre Niſibe, ſe retirent, & laiſſent les Romains en paix.

Chr. Al. p. 676. Sapor fut encore plus ſurpris lorſque dans une attaque qu'il donna, il vit[1] un homme ſur les murailles, qu'il crut

Thdrt. l. 2. c. 26. p. 633. b. [v. Pat. p. 771. d. eſtre l'Empereur Conſtance, parce qu'il luy paroiſſoit vétu comme un Empereur : & il s'imaginoit voir l'eclat de ſon diademe & de ſa pourpre.

p. 771. d. Mais c'eſtoit Saint Jacque meſme qui luy

Chr. Al. p. 676. paroiſſoit en cet état. Il envoya donc à Niſibe défier Conſtance d'en venir à une bataille, ou s'il le refuſoit, ſommer les habitans de rendre la ville. Les Habitans dirent qu'ils ne ſe pouvoient pas rendre ſans l'ordre de l'Empereur qui eſtoit abſent. Il crut qu'ils ſe moquoient de luy, & les aſſura qu'il l'avoit vu de ſes propres yeux ſur leurs murailles. Il ſe retira enſuite tout en co-

Thdrt. p. 633. b. [v. Pat. p. 771. d. lere contre ſes mages, & contre ceux qui l'avoient aſſuré que

[1] Theophane *p. 33.* dit qu'il vit un Ange magnifiquemet vétu, qui tenoit Conſtance par la main.

Conſtance

Conſtance eſtoit à Antioche, les menaçant tous de leur faire trancher la teſte. Mais comme ceux-ci perſiſtoient à ſoutenir que Conſtance eſtoit à Antioche, [a]& que ſes mages l'aſſuroient que ce n'eſtoit pas Conſtance qu'il avoit vu, mais un Ange; [a]alors reconnoiſſant que Dieu combatoit contre luy pour les Romains, [a]il lança un trait contre le ciel, non qu'il s'imaginaſt pouvoir bleſſer celui qui n'a point de corps, mais par un excés de fureur & de manie qui l'emportoit hors de luy meſme.

Chr. Al. p. 676. [a] p. 676. [a] Thdrt. p. 633. b. [a] Thdrt. p. 633. c.

[a]Le celebre Ephrem qui eſtoit natif de Niſibe meſme, [a]voyant cet étrange emportement de fureur & d'impieté, pria S. Jacque de monter ſur les murailles de la ville pour voir l'armée des ennemis, & leur donner ſa malediction. [a]Tous les autres l'en prierent auſſi. [a]Il monta donc ſur une tour; & voyant cette multitude infinie, il pria Dieu d'envoyer contre eux une nuée de moucherons, [a]afin que la petiteſſe de ces animaux fiſt paroiſtre davantage la grandeur de ſa puiſſance. [a]Dieu l'exauça à l'heure meſme. Les hommes ſe ſentoient bleſſez par ces dards envoyez du ciel; mais les chevaux & les elephans ne pouvant ſupporter les éguillons de ces moucherons, qui entroient dans la trompe des uns, & dans les narines & les oreilles des autres, ils rompoient leurs cordes & leurs liens, jettoient à terre ceux qui les montoient, & couroient avec impetuoſité deça & delà ſans qu'on puſt les retenir dans le camp. [Il eſtoit d'autant plus juſte d'humilier Sapor par un miracle de cette ſorte,] [a]qu'outre ſa vanité qui eſtoit extreme, comme on le voit par le titre d'une de ſes lettres, [a]il mettoit ſa confiance dans l'aſſiſtance des demons qu'il conſultoit, [& en faveur deſquels] il avoit excité contre les Chrétiens une perſecution trés cruelle qui duroit encore.

Soz. l. 3. c. 15. p. 284. d 525. a. [a] Thdrt. p. 633. c. p. 771. b. b 633. c. p. 633. c. c d 771. c. Amm l. 17. p. 94. 96. l. 18 p. 119. b. v. S Simeon de Perſe §. 13 2.

Ce fut ou en cette occaſion, [a]ou ſelon la chronique d'Alexandrie, en l'attaque de la bréche, que les elephans bleſſez s'eſtant tournez contre les Perſes meſmes, en ecraſerent plus de dix mille. [a]Ammien qui remarque cet accident du ſiege de Niſibe, dit que pour l'eviter à l'avenir, les Perſes ne trouverent point d'autre moyen que de tuer promtement leurs elephans lorſqu'ils ne pouvoient plus les conduire.

Chr. Al. p. 674. Amm. l. 25. p. 386. b.

[a]La famine [b]& la peſte ſe joignirent à tous ces maux, & emporterent une grande partie de l'armée des Perſes. [c]De ſorte que Sapor fut enfin contraint de ceder à ces fleaux de la colere de Dieu: [a]& aprés avoir fait mettre le feu à ſes machines, [d]il leva ce malheureux ſiege qui avoit duré prés de quatre mois, ou cent

Juli. or. 2. p. 122. [b] Chr. Al. p. 676. [c] p. 674. p. 676. [d] p. 674. Juli. o. 1. 2 p. 51. 115.

Zon.p.14.a. jours ſelon la chronique d'Alexandrie, '& qui luy avoit couté
Juli or 2.p.122. 123. plus de vingt mille hommes. 'Il dechargea ſa colere ſur pluſieurs des ſeigneurs de ſon armée, qu'il fit mourir pour avoir mal fait les digues, ou pour d'autres raiſons ſemblables, ſelon la coutume qu'ont les barbares de l'Aſie de ſe venger des mauvais ſuccés de leurs entrepriſes ſur leurs ſujets [qui en ont eſté les miniſtres.]
Thdrt.v Pat.c. 1.p.771 d. 'Theodoret ſemble nous obliger à mettre de ce nombre ceux qui l'avoient porté à entreprendre cette guerre, en l'aſſurant que Conſtance eſtoit abſent.

Chr.Al.p.674. 'On aſſure que l'hiſtoire du ſiege de Niſibe a eſté décrite fort en détail par Vologeſe Eveſque de la meſme ville, [qui peut avoir ſuccedé bientoſt aprés S. Jacque.]

Thdrt.p.771 d. 'Sapor aprés la levée du ſiege ne ſongea qu'à ſe retirer en di-
Juli.or.1.p.52. p.51[2.p.123. ligence dans ſon royaume, 'laiſſant à Conſtance la liberté entiere de mener ſes troupes en Occident. 'Et depuis cela ce prince auparavant ſi fier & ſi inſupportable, fut ravi de demeurer en repos, ſans faire la guerre aux Romains durant pluſieurs années:
Amm.l.14.16.p. 7.b[69.a. [Outre les pertes qu'il avoit faites,] 'il y fut encore contraint par les guerres qu'il eut à ſoutenir contre les barbares ſes voiſins, 'dans leſquelles il ſe vit preſque ruiné. [a] Des le temps meſme
Themi.or.2 p. 39.a. a Zon.p.14.a. qu'il revint du ſiege de Niſibe, il trouva que les Maſſagetes eſtoient entrez dans ſon royaume, & y faiſoient le degaſt [Conſtance de ſon coſté ne fut de longtemps en état de l'attaquer, à cauſe de la guerre contre Magnence & contre divers peuples
juli.or.2.p.123. qui couroient les Gaules & l'Illyrie.] 'Ainſi ſans ſerment & ſans
Amm.p.7.b[68. c[l.15.p.57.b.c. traité, il ſe forma entre eux une eſpece de paix, 'qui n'empeſchoit pas neanmoins que les Perſes ne fiſſent quelques pillages ſur les Romains, mais plutoſt comme des voleurs que comme des ennemis. Cela dura juſqu'à l'an 359, auquel les Perſes recommencerent la guerre, comme nous le dirons en ſon lieu.

ARTICLE XVI.

Quel eſtoit Magnence: Il prend la pourpre, & fait tuer Conſtant.

[IL faut paſſer maintenant aux troubles de l'Empire qui donnerent la hardieſſe aux Perſes d'attaquer Niſibe, & voir les grands changemens qui arriverent dans l'Occident par la mort de Conſtant, & par l'uſurpation que Magnence fit de ſes Etats
Steph.p.228. aprés luy avoir oſté la vie.] 'Magnence fils d'un nommé Magnus,

'eſtoit originaire*des pays[1] d'audelà du Rhein, [a]&† ſa naiſſance le lioit avec les François & les Saxons.[b] Le jeune Victor ſemble dire qu'il eſtoit né dans les Gaules, ou ceux de ſa nation avoient eſté tranſporté de l'Allemagne, [& c'eſt peuteſtre auſſi ce que veut marquer Zoſime, quand il dit] qu'il tiroit ſon origine des barbares, mais*qu'il avoit paſſé parmi les Letes, *nation Gauloiſe, [*que Maximien Hercule avoit transferée en 291 vers la Flandre & le Hainaut.] 'Neanmoins Julien dit clairement qu'il avoit eſté emmené captif de ſon pays par le grand Conſtantin ou par Conſtance ſon pere, & enſuite non ſeulement mis en liberté, 'mais meſme employé en diverſes guerres, où il paroiſt qu'il avoit fait d'aſſez grandes choſes. [c]Il avoit en ce temps-ci le titre de Comte, ſous lequel' il commandoit*quelques troupes Romaines formées par Diocletien & Maximien, '& qu'on pretend avoir eſté deſtinées pour la garde des Empereurs. 'Zonare dit que Conſtant meſme luy avoit conſervé la vie, & l'avoit arraché des mains des ſoldats, qui avoient déja l'épée à la main pour le maſſacrer. 'Il eſtoit*extremement grand & puiſſant de corps. [Il avoit auſſi quelques qualitez d'eſprit.] [d]Il avoit eſté inſtruit dans les lettres. 'Il aimoit la lecture, *& avoit une eloquence vive & animée.

'On pretend que ſa mere, [qui mourut avec luy,] ſe méloit de deviner, '& Philoſtorge a cru qu'il eſtoit luy meſme payen de religion. [e]Mais on voit par ſes medailles qu'il faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme, 'quoiqu'il y renonçaſt par ſes actions. Car aprés eſtre monté à l'autorité ſouveraine par la revolte, & par la mort de ſon prince, crimes horribles, & inouis juſques alors dans un Chrétien, dit Baronius, [il l'exerça en vray tyran, avec une cruauté & une avarice inſupportable,] 'comme s'il euſt eu peur de n'eſtre pas auſſi barbare dans ſes mœurs que dans ſa naiſſance. 'Aurele Victor luy attribue un eſprit*noir, & tout à fait inhumain. 'Zoſime ſe moquant de ceux qui en faiſoient quelque eſtime, dit qu'il eſtoit*fier dans la proſperité, laſche & timide dans l'adverſité, ſi adroit à deguiſer ſon mauvais naturel, que ceux qui ne le connoiſſoient pas le prenoient pour un homme qui avoit de la ſimplicité, & plus de bonté que d'eſprit. 'Et s'il en falloit croire Libanius, il ſe faiſoit un honneur d'obſerver les loix dans la conduite des peuples, luy qui n'eſtoit devenu leur maiſtre qu'en [violant les loix les plus eſſentielles de la religion

Juli. or. 1. 1. p. 61. 104.
[a] 1. p. 63.
[b] Vict. epi. p. 544. d.
Zoſ. l. 2. p. 701. a.
Juli or. 1. 2. p. 61. 177.
cæſ. p. 20 Petr. leg. p. 28. a.
[c] Zon. t. 3 p. 12. c.
Zoſ. l. 2. p. 693. a.
Bar. 350. §. 2.
Zon. t. 3. p. 11. d.
Vict. epi. p. 544. d.
[d] Zoſ. p. 701. a.
Vict. epi. p. 544. d.
Zoſ. p. 695. 696.
Phiſg. l. 3. c. 26. p. 58.
[e] Bar. 350. § 2. 3. 4.
Juli. or. 1. p. 61.
Aur. V. p. 527 d.
Zoſ. p. 701. a. b.
Lib. or. 12. p. 262. d.

1. Zonare dit qu'il eſtoit fils d'un Breton: [& peuteſtre que de l'Allemagne il avoit eſté envoyé en Angleterre avec ſon pere.
Zon p. 12. e.

L'an de J.C. 350, de Constance 13, 14.

& de la nature] pour uſurper l'Empire ſur un autre. [Nonob-
Juli.or.1.p.70. ſtant ſon naturel dur & barbare,] 'on pretend qu'il eſtoit eſclave de ſes plaiſirs, & qu'il preferoit les divertiſſemens aux affaires
Vict epi.p.544. d. les plus importantes. 'Le jeune Victor luy attribue un eſprit ſuperbe & ambitieux, extremement timide, mais aſſez adroit pour faire paroiſtre de la hardieſſe lorſqu'il trembloit. *animi timidi*

Ath ap.1.p.677. a 'S. Athanaſe [obligé d'en dire fortement la verité,] parce que ſes calomniateurs l'accuſoient d'avoir eu avec luy quelque in-
p.678.a. telligence, 'dit qu'il a eſté infidele à ſes amis, parjure dans ſes
p.679.b. ſermens, impie envers Dieu, 'que c'eſtoit une beſte cruelle,
p.678.a. 'qu'il aimoit les magiciens & les enchanteurs : [a] & nous verrons
a Zoſ.l.2.p.761. b Ath.p.677 c. ce qu'on dit qu'il fit à la bataille de Murſe. [b] Ce Saint [ſi plein de modeſtie & de douceur,] ne craint pas meſme de luy donner le nom de diable. [Il ne trahit pas moins la foy que la morale Chrétienne.] 'Car il permit de ſacrifier la nuit aux idoles ; [c] ce
Bar 312.§ 32. c Cod.Th t.5.p. 263.265. que les Empereurs Chrétiens ont défendu, lors meſme qu'ils toleroient qu'on ſacrifiaſt publiquement durant le jour. C'eſt ſans doute pour cela que Libanius [& Julien l'apoſtat] luy ſont aſſez
Juli.cæſ.p.10. favorables. 'Et neanmoins en meſme temps que Julien dit qu'il ſembloit avoir fait beaucoup de bonnes choſes, il ajoute qu'il n'avoit rien fait avec l'eſprit & la diſpoſition qu'il le faut faire, ni qui fuſt ainſi vraiment bon. *ὑγιὲς ἐκ παλαιᾶς διανοίας*

[Ce qu'on trouve de la maniere dont il s'eleva à l'Empire,]
Vict epi|Zoſ.p. 692.693|Zon.p. 12.c.d|Soer.l.2. c.25.p.116.a. 'c'eſt que comme Conſtant qui eſtoit alors dans les Gaules, s'amuſoit beaucoup à la chaſſe, Magnence eut le moyen durant ce temps là de ſe liguer avec Marcellin Intendant des finances,
Juli.or.2.p.106. 107.n p.259. d Zoſ|Zon. Chreſte, & quelques autres officiers des troupes. 'Marcellin paſſe meſme pour le chef & l'auteur de l'entrepriſe. [d] Le jour de l'execution eſtant venu, Marcellin ſous pretexte de ſe réjouir de la naiſſance de ſon fils, fiſt un grand feſtin où il invita Magnence, avec beaucoup d'autres des principaux officiers de l'armée, tant des conjurez que d'autres. Le feſtin dura juſque bien avant dans la nuit, & alors Magnence eſtant ſorti ſous pretexte de quelque neceſſité, rentra bientoſt aprés revétu de la pourpre & des autres marques de la dignité ſouveraine, & fut
Zon.p.12 d. auſſitoſt ſalué Auguſte par tous les aſſiſtans. 'Car ceux meſmes qui ne ſavoient pas la conſpiration, furent bientoſt entrainez de gré ou de force [par les autres, &] par les diſcours [& les promeſ-
Juli.or.2.p 104. ſes] de l'uſurpateur. 'Voilà comme Magnence acquit dans le vin & dans la debauche une autorité qu'il devoit exercer avec
Zoſ.p.691.b| Hier.chr. des emportemens dignes d'un commencement ſi honteux. 'Cela

L'an de J.C. 350, de Constance 13, 14.

arriva à Autun' le 18e jour de janvier, [a]sous les Consuls Serge & Nigrien ou Nigrinien, quatre ans aprés le Concile de Sardique, [b]& dix ans apres la mort du jeune Constantin. Idat|Chr.Al.p. 672. a Idat|Socr.l.2. c.26.p.116.c| Soz.l.4.c.1.p. 538.a.

1. [c]Le tyran qui[tout d'abord s'estoit saisi de quelques sommes d'argent reservées dans le palais, & en] avoit des largesses, [d]trouva bientost des partisans. La ville d'Autun & tout le pays des environs se declara pour luy. Quelque Cavalerie qu'on emmenoit d'Illyrie pour remplir les troupes des Gaules, fit la mesme chose: En un mot, tous les officiers de l'armée voyant leurs chefs proclamer Magnence Auguste, crurent les devoir imiter, sans presque savoir ce que c'estoit que tout cela. b Aur.V.p.517.d. c Zon.p.12.d. d Zos.p.693.b.c.

'Magnence en mesme temps qu'il avoit pris le titre d'Auguste, avoit envoyé des gents pour assassiner Constant; & avoit fait garder quelque temps les portes d'Autun, afin que personne n'en sortist, & n'allast avertir ce prince de ce qui se passoit. 'Constant le sceut neanmoins, & prit le parti de fuir vers l'Espagne. Mais Gaïson envoyé aprés luy[par Magnence]avec des troupes d'elite, 'l'atteignit à [2]Elne dans les Pyrenées à l'extremité des Gaules, & le trouvant abandonné de tous secours, [e]hormis d'un François nommé Laniogaise, il luy osta la vie. [f]Quelques uns disent que Constant s'estoit retiré dans un temple, & y avoit quitté les marques de la dignité imperiale, mais qu'on le tira de là, & qu'on le tua. On raporte encore sa mort d'une autre maniere, [qui ne peut pas s'accorder avec ce que les plus anciens en disent. Nous ne voyons pas non plus que la maniere dont S. Athanase parle de luy, nous permette de croire ce qu'on lit dans S. Chrysostome,] 'Que se voyant entre les mains du tyran, il se tua luy mesme, aprés avoir tué ses propres enfans. [Aucun historien ne luy donne des enfans.] 'Zon p.12.d e| Zos.p.693.c.d| Vict.epi. Ib|Eutr|Hier. chr|Idat|Chr. Al. e Amm.l.15.p. 411.c. f Zon.p.12.f.g. Chry.in Phili.h. 15.p.143.c.

2.

V. Constantin 571.

'Ce prince n'avoit encore "que 30 ans quand il fut tué. gIl estoit dans la treizieme année de son regne depuis qu'il eut esté fait Auguste[le 9 septembre 337, si nous contons par les Consulats: car dans le vray,] 'il n'estoit encore que dans la douzieme. [Que si l'on conte depuis qu'il avoit esté fait Cesar le 25 decembre 333,] 'il commençoit la 17e année de son regne. Eutr.p.588.d| Hier.chr gHier.chr|Vict. epi p.544.b. Chr.Al p.670. 672. Eutr.

1. La chronique d'Alexandrie dit sous Limene & Catulin [en 349 Mais toute l'histoire la dement.] Pasc p 289 b.
2. *Helenam*: 'surquoi Zonare raporte ou fait une histoire qui sent tout à fait la fable. Zon p.13 a.

ARTICLE XVII.

Des bonnes & des mauvaiſes qualitez de Conſtant.

[LA défenſe que Conſtant a priſe de la religion Catholique, tant contre les Ariens que contre les Donatiſtes, luy a acquis de la reputation parmi nous.] 'S. Athanaſe dit qu'il rempliſſoit l'Egliſe de dons & d'offrandes. 2 Il loue ſon amour pour J. C, '& nous aſſure qu'il avoit receu la grace du batteſme: C'eſt pourquoi il dit que ſa mort luy tiendra lieu de martyre. Et il luy donne partout le titre de bienheureux. 'Nous avons vu de quelle maniere S. Optat en parle à l'occaſion de la réunion des Donatiſtes, qu'il procura à la fin de ſa vie, [b] & le zele qu'il a témoigné contre les payens. V. ſa m.

Ath. ap. 1. p. 678. b. a p. 679. b. p. 678. b.

Opt. l. 3. p. 64. c. Conc. t. 2. p. 713. e. b Cod. Th. t. 6. p. 261, 262.

[Les payens au contraire luy ont reproché divers defauts.] 'Aurele Victor dit qu'enflé de ſa victoire ſur ſon frere Conſtantin, il s'eſtoit rendu odieux en ſe laiſſant aller à la violence de ſon naturel, à l'avarice, & au mepris des gents de guerre; que ſon age ne luy permettant pas d'avoir par luy meſme toute la prudence neceſſaire, il eſtoit tombé entre les mains de quelques miniſtres, dont la mauvaiſe conduite avoit fait abhorrer ſon gouvernement. 'Libanius ſe plaint qu'un Eugene & les autres qui avoient quelque credit auprés de luy, pretendoient devoir eſtre maiſtres de tout ce qui ſe trouvoit à leur bienſeance. 'Le jeune Victor qui luy eſt plus favorable que l'autre, dit neanmoins qu'il ſe fit tort par le mauvais choix des Gouverneurs des provinces, que l'argent & non le merite elevoit à cette dignité. 'Eutrope parle encore des defauts de ſes miniſtres, & dit en general que les grands vices qu'il commençoit à faire paroiſtre, le rendirent peu agreable aux ſoldats, & inſuportable aux peuples.

Aur. V. p. 527. d. Lib. or. 9. p. 212. e. d. Vict. epi. p. 544. c. Eutr. p. 588. d.

'Zoſime toujours envenimé contre les princes Chrétiens, dit qu'il traita ſes ſujets avec toute ſorte de cruauté, & qu'il ſurpaſſa les tyrans les plus inhumains. Il ajoute qu'ayant autour de luy pluſieurs barbares, ou en oſtage, ou acheté à prix d'argent, il leur permettoit toute ſorte de violence à l'égard des peuples, pour des raiſons que la pudeur ne permet pas d'exprimer. 'Aurele Victor dit que le bruit public l'accuſoit de ce crime abominable, '& Zonare veut auſſi qu'il en ait eſté coupable; [mais aſſurément ſi cela eut eſté, S. Athanaſe qui ne l'euſt

Zoſ. l. 2. p. 692. d. Aur. V. p. 527. d. Zon. p. 11. d. 12. c. f.

pu ignorer, n'euſt point parlé de luy comme il a fait.

Pour le reſte, Aurele Victor qui luy eſt d'ailleurs ſi peu favorable,] 'aſſure qu'on regreta ſon gouvernement quand on vit celui de Magnence, & qu'on euſt ſouhaité de le voir revivre avec tous les vices qu'on luy reprochoit. Il reconnoiſt encore qu'il ſceut fort bien arreſter les mouvemens des nations étrangeres; [ce que le jeune Victor reconnoiſt auſſi:] '& Ammien dit qu'aprés Conſtant les Allemans n'avoient redouté que Julien, [& non Conſtance.] 'Le jeune Victor ajoute que ſon regne fut heureux par la bonne temperature de l'air, & par l'abondance de tous les fruits de la terre. 'Eutrope dit qu'il ſe rendit illuſtre par beaucoup de grandes actions qu'il fit dans la guerre: Qu'il ſceut toujours ſe faire craindre de ſon armée, [non par les cruautez que luy reproche Zoſime,] mais ſans rien faire qu'on puſt juſtement accuſer de cruauté; Qu'il fit paroiſtre dans ſes commencemens de la vigueur & de la juſtice: & ſi cela changea dans la ſuite, il témoigne que cela vint de ſes mauvais miniſtres, & de la foibleſſe de ſa ſanté, [qui ne luy permettoit pas de voir & d'agir par luy meſme:] 'Car il eſtoit fort travaillé de la goute aux piez & aux mains. [Il y a bien des choſes qu'on peut encore excuſer dans un jeune homme de trente ans.] 'Ammien en faiſant un grand eloge de l'eunuque Euthere, qui eſtoit peuteſtre grand Chambellan de ce prince, comme il le fut depuis de Julien, dit que ſi Conſtant euſt ſuivi ſes ſages conſeils, il n'euſt fait que des fautes pardonnables, ou n'en euſt point fait dutout.

ſtrenuum.

Aur.V.p.517.d

Amm.l.30.p. 428 c.

Vict.epit.p.544. b.

Eutr.p.588.d.

Vict.epi.

Amm.l.16.p.63. d.p.109.

'Libanius dans l'eloge qu'il fit de luy peu avant ſa mort, parle de ſon amour pour la chaſſe; mais ils pretend que ce n'eſtoit qu'un exercice qu'il prenoit pour ne ſe pas deſaccoutumer des fatigues de la guerre durant qu'il n'avoit point d'ennemis à combattre. 'Il le repreſente comme un prince actif, vigilant, infatigable, qu'on voyoit partout lorſqu'on y penſoit le moins, 'qui la nuit meſme alloit viſiter ſes gardes, & voir ſi tout eſtoit en bon ordre, 'qui eſtoit fort ſobre, ennemi non ſeulement des excés du vin, '& des femmes, mais encore des theatres, des boufonneries, des railleries, & des autres divertiſſemens de cette nature; ne trouvant ſon plaiſir & ſa joie qu'à regler ſes ſujets, & à ſe faire craindre des étrangers. 'Il le loue d'avoir toujours gardé un ſi grand ſecret, qu'on ne ſavoit ſes deſſeins que quand il falloit les executer.

Lib.or 3 p.144. a.

p.143.

p.142.d. c.

p.143.c. a2.b.

c.

'Hors S. Chryſoſtome, [perſonne ne dit qu'il ait eu ni femme ni enfans,] [b]Il avoit eſté fiancé avec Olympiade fille d'Ablave.

Chry. in Phil. h.15.p.143.c. [b] Ath.ſol.p.856. c.d] Amm.l.20. p.172.b.

 L'an de J.C. 350. de Conſtance 13,14.

premier miniſtre de ſon pere. Il l'eleva & la conſerva toujours comme ſa femme[en attendant qu'elle euſt l'age:mais il mourut avant que de l'avoir epouſée.] Conſtance la maria depuis à Arſace Roy d'Armenie, en quoy Saint Athanaſe ſe plaint qu'il violoit le reſpect dû à ſon frere,en meſme temps qu'il témoignoit l'aimer & l'honorer en luy faiſant dreſſer un tombeau:'& Arſace regarda ce mariage comme la plus grande faveur que Conſtance luy puſt faire.

Amm p.172.b.

'Il ne faut pas oublier que Conſtant fit venir dans les Gaules Proereſe ſophiſte tres celebre à Athenes, 'mais qui preferoit la gloire d'eſtre Chrétien à celle de l'eloquence, comme nous l'apprenons de S. Jerome: 'Conſtant en fut ſi ſatisfait, qu'il luy fit l'honneur de le faire manger à ſa table avec les principaux de ſa cour. 'Il luy donna meſme le titre de"General d'armée avec le revenu de pluſieurs iſles:ce qui fut confirmé par Anatole Prefet d'Illyrie,ſelon l'ordre qui s'obſervoit alors.

Eun.c.8.p.121. Hier.an.362. Eun.c.8.p.122. p.123. γενεσιάρχην.

ARTICLE XVIII.

Magnence demeure maiſtre de tout l'Occident, hors l'Illyrie, où Vetranion ſe fait Empereur.

'ZONARE raporte que Magnence aprés avoir tué ſon Prince, voulut encore ſe défaire des officiers"les plus conſiderables, [dont il pouvoit redouter le pouvoir ou le merite.]Il les fit mander pour cela au nom de Conſtant & mit des gents ſur les chemins qui tuerent ceux qu'il leur avoit ordonné, entre leſquels il n'epargna pas meſme pluſieurs de ceux de ſa faction.[Nous laiſſons à d'autres à juger ſi l'uſurpation de Magnence & la mort de Conſtant peuvent avoir eſté ignorées aſſez longtemps pour cela.]

Zon.p.13.b. λογιμωτέρους

'Magnence ſe trouva par la mort de Conſtant maiſtre de tout ce qui eſt audeçà des Alpes, & bientoſt aprés de l'Italie meſme, de la Sicile, '& de l'Afrique. [Ainſi ce fut luy ſans doute qui fit] [a]Fabius Titianus Prefet de Rome le 27 de fevrier au lieu d'Hermogene.[Pour ſe fortifier dans ſon uſurpation,][b]il donna la qualité de Ceſar à Decence"ſon couſin ſelon [le jeune Victor &] Zoſime,[ou ſon frere ſelon Aurele Victor & Eutrope.]Mais ce ne fut ce ſemble que [l'année ſuivante,] lorſqu'il fut obligé de marcher contre Conſtance.'Il paroiſt que Decence prenoit auſſi le nom de"Magnence ou de Magnus. Ses medailles luy donnent Magn.

Juli.or.1.p.47[. Zoſ.l.2.p.693.d. Socr.l.2.c.25.p. 115.a. Eutr.p. 582.e. a Buch.p.240 b Zoſ.p.595.b. consangineum. Eut.p.484.485.

le-

le titre extraordinaire de *tres vaillant*. 'Magnence donna encore la qualité de Ceſar à Didier ſon frere, dont on a auſſi quelques medailles. [a]Quelques unes de celles de Magnence parlent de pluſieurs Ceſars. La pluſpart neanmoins ne parlent que d'un: ce qui donne ſujet de croire que Didier n'eut ce titre que quelque temps aprés Decene.

*fortiſſimus.

p.485 Zon.p.14. d Socr.l.2.c.32. p.127.d. e Bir.p.483.485.

'La nouvelle de la mort de Conſtant & de la revolte des Gaules fut apportée à Conſtance ſur la fin de l'hiver; & elle fut bientoſt ſuivie par celle qui luy apprit que Magnence eſtoit maiſtre de l'Italie & de la Sicile, & qu'il ſe formoit encore de

Juli or.1.p.47.

2. nouveaux troubles dans l'Illyrie: 'Car[1] Vetranion qui depuis longtemps eſtoit General de l'infanterie dans la Pannonie, ayant ſceu la mort de Conſtant, ſe fit nommer Empereur par les legions qu'il commandoit, le premier [de may ſelon Idace, ou] de mars ſelon la chronique d'Alexandrie, [b]ce que le Pere Petau dans ſon traité ſur Photin; montre eſtre la verité, parceque Vetranion fut depoſé le 25 decembre de cette année, 'dix mois non entiers depuis ſon elevation ſelon Victor. 'Il fut fait Empereur à Sirmich, quoiqu'on diſe quelquefois à Naïſſe, [d]&[e]établit ſon ſiege à Murſe.

Zoſ.p.693.d. Aur.V.p.517.d. Juli.p.59. Chr.Al.p.672. 676. b Conc.t.2.p. 736.a. Aur.V.p.517.e. Idat, Chr.Al.p. 672 Socr.p.116. a. c Chr.Al.p.676. d Zoſ.p.693.d. e Aur V.p.517.e.

[c]Il eſtoit originaire de la haute Meſie, [f]déja fort agé lorſqu'il prit le nom d'Empereur; & neanmoins il fallut qu'il commençaſt alors d'apprendre à lire. 'Victor le blaſme d'avoir encore eu moins d'eſprit que de ſcience. Il luy attribue une brutalité ruſtique qui le rendoit tres méchant, '& une ſimplicité qui alloit preſque juſqu'à la beſtiſe. 'Julien ſoutient au contraire que ce n'eſtoit point un homme à mepriſer, comme on le pretendoit, '& Eutrope dit en effet qu'il eſtoit aimé de tout le monde, parce qu'il avoit vieilli dans les armes, & y avoit toujours eu beaucoup de bonheur, que c'eſtoit un homme de bien digne de la probité des anciens, & qui avoit une affabilité tres agreable. 'La chronique d'Alexandrie aſſure qu'il eſtoit Chrétien, & qu'il en faiſoit les actions, au moins dans les dernieres années de ſa vie. 'Cela ſe voit en effet par ſes medailles.

f Eutr.p.588.e. Aur. V.p.517.d. epit.p.544.c. Juli.p.59. Eutr.p.588.e. Chr.Al.p.678. Eyz.fam.p.35. Bir.p.486.

[On ne peut pas condanner abſolument ſon elevation à l'Empire comme une uſurpation, puiſqu'il n'eſtoit pas proprement ſujet de Conſtance: & pour Magnence il ne luy devoit rien du tout. Sa cauſe peut encore paroiſtre plus favorable, ſi nous recevons] 'ce que diſent Philoſtorge, la chronique d'Alexandrie, & Theophane, que ce fut Conſtantine ſœur aiſnée de Conſtance &

Chr.Al.p.676. Phiſg.l.3 c.22.p. 55. Thphn.p.37.b Kuitp 188.cf. hiſt. Sphan.t.1.p 31.

1. 'Quelques uns ont Veteranion. [2]On ſoutient par les medailles que c'eſt une faute.

veuve d'Annibalien, qui le revétit de la pourpre pour l'oppoſer à Magneuce, pretendant avoir ce droit, parce que Conſtantin luy avoit donné à elle le diademe, & l'avoit declarée Auguſte.

Juli ot. 1. p. 47. ſſ. 'Julien dit auſſi que Vetranion fut fait Empereur pour reſiſter aux tyrans.

a Zon. p. 14. b. [a]On ajoute qu'il écrivit à Conſtance pour l'aſſurer qu'il eſtoit reſolu de s'oppoſer à Magnence, l'exhorter à venir luy meſme combatre le tyran,

Juli p. 47. 48. '& le prier de luy envoyer cependant de l'argent & des troupes pour arreſter cet ennemi beaucoup plus puiſſant qu'il n'eſtoit, promettant en meſme temps à Conſtance de ſe regarder plutoſt comme ſon Lieutenant que comme un Empereur & un Souverain.

p. 54. ſſ. 'Conſtance envoya en effet de l'argent & des troupes à ſon ſecours. [Mais il choiſit apparemment les troupes de la fidelité deſquelles il ſe tenoit le

Phiſg. p. ſſ. plus aſſuré, pour le deſſein qu'il fit paroiſtre dans la ſuite.] 'Il luy envoya auſſi le diademe ſelon Philoſtorge, & le confirma dans ſa dignité. [C'eſt peuteſtre à ce temps là qu'il faut raporter

Zoſ. p. 694. b. c. ce que dit Zoſime,] 'que Magnence & Conſtance ayant envoyé des deputez à Vetranion pour l'attirer chacun à ſon parti, Vetranion prefera l'alliance de Conſtance, & renvoya les deputez de Magnence ſans leur rien accorder de ce qu'ils vouloient.

ARTICLE XIX.

Nepotien prend la pourpre à Rome, & eſt auſſitoſt vaincu par Magnence, qui fait de grandes cruautez.

Zoſ. l. 2. p. 693. c| Vict. epit| Byz. fam. p. 35. 45. [OUTRE Magnence & Vetranion, il ſe forma un troiſieme parti dans Rome meſme, par l'entrepriſe de] 'Flavius Popilius Nepotianus fils d'Eutropie ſœur du grand Conſtantin. On croit que c'eſt ce Nepotien qui avoit eſté Conſul en 336, &

Bir. p. 482. que celui qui fut Conſul en 301, eſtoit ſon pere. 'Ses medailles ne marquent point qu'il fuſt Chrétien. [Sa naiſſance luy faiſant donc croire qu'il eſtoit digne de l'Empire,] 'il aſſembla une

Eutr. p. 588. f| Aur. V. p. 527. f| Soc| Soz. troupe de determinez & de perdus, & comme d'autres diſent,

b Idat| Chr. Al. p. 672. de gladiateurs, [b]prit la pourpre le 3 de juin, [c]& ſe vint preſenter en cet état devant Rome. [1]Anicet que Magnence avoit fait

c Zoſ. p. 694. a. b. Prefet du Pretoire [au lieu d'Hermogene,] ſortit contre luy avec quelques Romains, qui furent bientoſt défaits. Anicet qui craignoit que Nepotien n'entraſt dans Rome avec les fuyards, en fit fermer les portes, & ainſi expoſa tout ce peuple au carna-

Aur. V. p. 527. f. ge des victorieux. 'On voit neanmoins par Aurele Victor, que

1. Le latin l'appelle Anice.

L'an de J.C. 350, de Constance 13,14.

Nepotien ſe rendit enfin maiſtre de Rome, où la haine de Magnence le fit recevoir favorablement. Le meſme hiſtorien dit que ſa *ſtolidum ingenium.* beſtiſe remplit toute la ville de ſang & de meurtres, & qu'entre autres le Prefet de Rome y fut tué. [Il faut ſans doute l'entendre d'Anicet Prefet du Pretoire.] 'Car Titien eſtoit encore Prefet de Rome l'année ſuivante. Buch.cycl.p. 240.

'Nepotien ne jouit que 28 jours de ſa malheureuſe principauté. Aur.Vict.epit| Eutr.
[a]Magnence envoya contre luy Marcellin l'un de ceux de qui il tenoit l'Empire, & à qui il avoit donné la charge de Maiſtre des offices ou grand Maiſtre du palais, 'dont Mr Valois explique amplement les fonctions. [b]Il y eut un grand combat entre les Romains & les ſoldats de Magnence: [c]mais les Romains ayant eſté trahis par un Senateur nommé Heraclite, [d]Nepotien fut tué, [e]& ſa teſte portée par toute la ville au bout d'une lance. a Zoſ.p.694.b. Amm.n.p.316-319. b Idat|Chr.Al.p. 672. c Hier.chr. d Zoſ.p.694.b. & alii. e Eutr|Hier.chr.

[f]La mort de Nepotien fut ſuivie d'une proſcription tres rude, & du carnage de beaucoup de perſonnes de qualité. [g]S. Athanaſe marque entr'autres Eutropie tante de Conſtance [& mere de Nepotien,] Abutere, Sperance & beaucoup d'autres perſonnes d'honneur, doit il avoit eſté fort bien receu durant qu'il eſtoit à Rome. 'Themiſtius parle auſſi des cruautez que Magnence exerça dans Rome contre le Senat & contre le peuple. 'Julien les attribue particulierement à celui qu'il appelle le maiſtre du Tyran, & l'auteur de toute la revolte, [h]ce qu'on ne peut mieux entendre que de Marcellin. [i]Cet homme avoit particulierement entrepris d'oſter l'Empire à la maiſon de Conſtantin. 'Auſſi outre beaucoup d'autres perſonnes, hommes & femmes, il fit perir preſque tous ceux qui avoient quelque alliance à cette maiſon imperiale [du coſté des filles: Car Conſtance avoit déja fait mourir les autres.] 'Socrate qui dit que Magnence vint à Rome, le fait auteur du meurtre de beaucoup de Senateurs: mais il ſemble ſelon luy que ce n'ait eſté qu'en 352. [Des devant la fin de 351] il avoit donné quelque dignité à Rome à un nommé Dorus: [ce qui n'eſt pas neanmoins une preuve bien forte qu'il y ait eſté en perſonne. f Aur.V|Eutr| Hier.chr. g Ath ap.1.p. 677.678. Themi.or.3.p. 43.c. Juli.or.2.p.106-107. h n.p.269. i or.2.p.106. p.108. Socr.l.1.c.32.p. 127.b. Amm.l.16.p.64. b.c.

Les Romains n'eprouverent pas ſeuls les cruautez de Magnence.] 'Il mit en priſon & fit mourir pluſieurs officiers de l'armée, voulant ce ſemble ſatisfaire le peuple irrité contre eux, Mais il ne traita guerre mieux le peuple meſme; 'car il fit une loy pour obliger tous les particuliers à payer la moitié [de leur bien] ſur peine de la vie pour ceux qui deſobeïroient, & avec permiſſion aux eſclaves de denoncer [ſur cela leurs maiſtres. Il Juli or.1.p.61-62.

contraignit encore diverſes perſonnes à acheter les terres du domaine, ſans qu'ils en euſſent aucun beſoin, & fit pluſieurs autres actions injuſtes & tyranniques que l'hiſtoire ſe contente de marquer en general.

[Il travailloit ſans doute par ſes actions à faire un grand fond d'argent,] 'parce qu'il vouloit avoir de puiſſantes forces, pour aller, diſoit-il, contre les barbares, mais encore plus pour faire la guerre à Conſtance. 'Il raſſembla donc tout ce qu'il put tant des troupes Romaines des Gaules & de l'Eſpagne, que des barbares d'audelà du Rhein, comme des François & des Saxons, qui le ſuivoient encore plus volontiers que les Romains. Toutes les villes eſtoient pleines de cavalerie, d'infanterie, d'arbaleſtriers & d'autres gents de trait, & on ne voyoit partout que preparatifs de guerre. [Il ne laiſſoit pas de taſcher en meſme temps à menager quelque accommodement avec Conſtance par diverſes ambaſſades qu'il luy envoya; mais il n'en put rien obtenir, comme nous l'allons voir dans la ſuite].

p. 62.

p. 62. 2. p. 103.

ARTICLE XX.

Conſtance ſe prepare à marcher contre Magnence, qui luy depute inutilement.

Philoſg l. 3. c. 22. p. 55.

'CONSTANCE eſtoit à Edeſſe, ſelon Philoſtorge, à cauſe de la guerre de Perſe, durant que Magnence oſtoit la vie à Conſtant ſon frere, & qu'il en partageoit les depouilles avec Vetranion. [On peut juger en quelle inquietude il ſe trouva reduit par cette nouvelle,] 'luy qui voyoit en meſme temps la Meſopotamie ravagée par les Perſes, ſans eſtre en état de leur reſiſter. 'Cependant ni cette guerre, ni tous les avis contraires qu'on ne manqua pas de luy donner, 'ne l'empeſcherent point de ſe faire declarer Empereur [d'Occident, [a] & de partir d'Antioche pour aller en Italie combatre Magnence.] La chronique d'Alexandrie ſemble vouloir qu'il ſoit parti auſſitoſt, avant la fin ou meſme avant le commencement du ſiege de Niſibe. Il en avoit ſans doute pris la reſolution des devant la revolte de Nepotien, [c'eſt à dire avant le mois de juin: mais je ne ſçay s'il partit ſitoſt d'Antioche, puiſqu'il n'arriva à Sirmich qu'au mois de decembre.] 'On ne ſavoit point encore à Niſibe à la fin meſme du ſiege, qu'il fuſt parti d'Antioche. [b] Julien ſemble dire auſſi qu'il ne partit pour l'Europe qu'aprés que ce ſiege fut levé.

Zoſ. l. 2. p. 593. c.

Juli. or. 1. p. 76.

Socr. l. 2. c. 26. p. 115. c | Soz. l. 4. c. 1. p. 138. b.

a Chr. Al. p. 674. Zoſ. p. 593. c.

Theſt. l. 2. c. 26. p. 633. b.

b Juli. or. 1. p. 52.

Zonare le dit positivement; & il ajoute qu'il eut le temps de faire reparer les fortifications de la ville, & de recompenser les habitans des pertes qu'ils avoient souffertes. Zon p.14.a.

'Il mit de mesme des garnisons dans les places frontieres, des machines, des vivres, & toutes les provisions necessaires pour resister aux Perses, s'ils revenoient les attaquer durant qu'il seroit dans l'Occident, [où il vouloit mener tout ce qui luy restoit de forces de terre & de mer.] 'Car en moins de dix mois il equipa une flote qui surpassoit, s'il en faut croire Julien, celle que Xerxés avoit faite en dix années. 'Nous avons encore une loy de Constance datée du 27 de juin 350, pour obliger les soldats qui avoient eu leur congé sans necessité, de venir servir dans l'armée. Cette loy est adressée au Comte Cretion, 'qui estoit Comte ou General des troupes d'Afrique en l'an 361, & qui eut longtemps cet emploi. 'Godefroy semble croire qu'il l'avoit des ce temps-ci. Mais il paroist par la loy mesme qu'il estoit alors auprés de Constance; '& on met l'Afrique entre les pays dont Magnence s'estoit rendu maistre. Juli.p.42. p.77.78. Bar.350. § 33. Amm.l.21.p. 287.a. & l.26.p.317.d. Cod.Th.chr.p. 498.t.2.p.275. Eutr.p.528.d] Sozt.l.2.c.25.p. 416 a.

Theodoret raporte que Constance ayant fait assembler toute son armée, il exhorta tous les soldats à recevoir les saints mysteres, & à se revétir de la robe precieuse [du batteſme,] à cause des dangers où l'on est continuellement exposé dans la guerre: Que s'il y en avoit qui ne le vouluſſent pas faire, ils n'avoient qu'à se retirer chez eux, parce qu'il ne pouvoit se resoudre à aller à la guerre avec des soldats qui n'estoient pas battizez. 'Cela peut paroistre un peu étrange, puisque Constance n'estoit pas battizé luy mesme, [quoi qu'il soit vray que la vie des Princes n'estoit pas exposée dans la guerre comme celle des soldats. Thdrt.l.3.c.1. p.638.c d. n.p.17.1 a.

Nous avons dit que Magnence envoya plusieurs fois des deputez à Constance pour faire quelque accord avec luy, afin d'avoir le temps de s'affermir dans son usurpation, & la changer devant les hommes en une puissance legitime. Les premiers de ces deputez peuvent avoir esté] 'ceux que marque S. Athanase, savoir deux Evesques, Sarbace & Maxime, & deux seigneurs nommez Clemence & Valens. [Il y a bien de l'apparence qu'ils vinrent tous ensemble, & ne faisoient qu'une mesme deputation.] 'Neanmoins selon que S. 'Athanase en parle quelquefois, il semble qu'ils fussent venus separément. Baronius dit que les deux Evesques estoient S. Servais de Tongres, & S Maximin de Treves. [Rien ne nous empesche de le suivre pour le premier, mais "S. Maximin estoit mort avant ce temps-ci.] S. Athanase Ath.ap.1.p.678. a. Bar.350. § 28. Ath.p.679.a.

y. son titre.

témoigne aſſez qu'il avoit vu ces quatre ambaſſadeurs [à Alexandrie:] a.b. '& il le dit poſitivement de Clemence & de Valens. Le dernier au moins eſtoit venu par la Libye, ce qui fit craindre que Magnence ne vouluſt prendre la meſme route pour venir attaquer Conſtance.

[Nous ne ſavons rien davantage de cette ambaſſade dont les hiſtoriens ne parlent point: mais nous pouvons juger du ſuccés qu'elle eut par une autre dont nous allons bientoſt parler.]

Juli.or.1.2.p.55. 141. 'Lorſque Conſtance partoit déja pour marcher contre Magnence, Vetranion qui luy avoit demandé ſon alliance, & à qui il l'avoit accordée [pour n'avoir qu'un ennemi à combatre au lieu de deux,] changea tout d'un coup comme un enfant, dit Julien, & fit la paix avec Magnence. Conſtance ne s'étonna point dutout pour cela, & ne laiſſa pas de continuer ſa marche.

Themi.or.3 4. p.42.d, 56.a. 'Il paſſa par Conſtantinople, qu'il trouva dans le tremblement & dans l'effroi: & il fit ce qu'il put pour la raſſurer.

Zon.p.14.b. 'Il eſtoit déja arrivé à Heraclée dans la Thrace, lorſqu'il receut b[Petr.leg p.27. c. a Petr.p.27.c.d. des ambaſſadeurs 'que Magnence & Vetranion luy envoyoient tous deux enſemble, [a] ſavoir Rufin Prefet du Pretoire, Marcellin qui [outre la charge de Maiſtre des offices,] eſtoit General des armées, [1] Nuneque, & Maxime. Magnence & Vetranion 1. offroient par eux à Conſtance de le reconnoiſtre pour premier d[28.a. Auguſte, s'il vouloit les laiſſer jouir en paix du meſme titre, 'ce qu'ils taſchoient de luy perſuader en luy faiſant craindre le p.27.d. ſuccés de la guerre. 'Magnence luy demandoit encore en mariage ſa ſœur Conſtancie, [ou plutoſt Conſtantine veuve d'Annibalien, luy offrant auſſi ſa fille; d'où nous apprenons que p.28.a. Conſtance eſtoit veuf alors:] 'Il paroiſt que Nuneque porta la parole.

a b[Zon.p.14.c. d. 'On pretend que Conſtance fut ebranlé par ces propoſitions; mais que dans l'incertitude de la reſolution qu'il devoit prendre, s'eſtant endormi, il vit Conſtantin ſon pere qui luy preſentoit Conſtant, en luy ordonnant de venger ſa mort, & l'aſſuroit de la victoire: de ſorte que s'eſtant reveillé ſur cela, il ſe reſolut de nouveau à la guerre, & fit meſme arreſter les ambaſſadeurs, hors Rufin. [Il faut dire neanmoins qu'il les renvoya depuis, puiſque nous verrons Marcellin à la teſte des troupes de Magnence.]

1. Nuneque eſt qualifié ὑπαρχικὸς ἔπαρχος, ce qui pourroit ſignifier *Prefet de Rome*. Mais il n'eſt point dans la liſte de Bucherius.

ARTICLE XXI.

Conſtance contraint Vetranion de renoncer à l'Empire.

'CONSTANCE continuant donc ſa marche ſans differer, [paſſa le pas de Sucques, & arriva à Sardique, lorſque Vetranion qui ne l'attendoit pas ſitoſt, ſongeoit encore à occuper le pas de Sucques pour luy empeſcher l'entrée de la Dace. 'Vetranion vint neanmoins audevant de luy avec des troupes de pié & de cheval plus nombreuſes que les ſiennes, dans le deſſein de le repouſſer par la force, s'il ne ſe reſolvoit de luy meſme à s'en retourner. Conſtance ne voulut pas s'expoſer à une bataille, 'mais fit un [nouveau] traité avec Vetranion, [par lequel il luy confirma le titre d'Auguſte; d'où vient que] [a]Julien l'appelle auſſitoſt aprés ſon collegue. [b]Il luy fit auſſi trouver bon de joindre leurs troupes, & de ſe voir pour deliberer enſemble touchant la guerre contre Maxence. [c]Ainſi ils monterent tous deux ſur le meſme tribunal, en preſence des deux armées.

Zon p.14.d. Phiſg.l.3.c.24. p.57. Juli.or.1.2.p.55. 56.141. Socr.l.2.c.28.p. 120 b|Soz.l.4.c. 3 p.540.b. a Juli.p.56.142. b Zoſ.l.2.p.694. c. cd Juli.p.56.142.

'Conſtance parla le premier, à cauſe du privilege de ſa naiſſance, '& il parla en latin. [d]Il ne manqua point de faire reſſouvenir les ſoldats des largeſſes de ſon pere en leur faveur, & des ſermens qu'ils avoient faits d'eſtre affectionnez & fideles à ſes enfans. Il les pria de ne pas laiſſer impuni le crime de Magnence qui avoit tué le fils de ce grand Prince, qu'ils avoient eu pour compagnon dans tant de guerres, & qui les avoit comblez de tant de dons & d'honneurs; 'Que pour luy, il ne demandoit que ce qui luy appartenoit de droit, puiſque c'eſt aux freres à ſucceder à leurs freres.

Zoſ.p.694.d. Juli.or.2.p.143. 144. d Zoſ.p.694.d. Ath ſol.p.844.a.

[Il eſt aſſez viſible qu'il ne parla directement que contre Magnence:] 'Mais les ſoldats de Vetranion meſme, qu'il avoit gagnez auparavant par de grands preſens, en firent auſſitoſt l'application à Vetranion. Ils crierent qu'il falloit oſter tous ces Empereurs baſtards & illegitimes; 'que Conſtance devoit eſtre ſeul Empereur, qu'ils ne vouloient que luy pour leur commander, qu'ils ne ſuivroient que luy, & qu'ils ne combatroient que pour luy. 'En meſme temps ils le proclamerent Auguſte & Empereur, ſans faire aucune mention de Vetranion, qui vit bien par là qu'il eſtoit trahi. 'On accuſe un officier nommé Gumoaire d'avoir eu beaucoup de part à cette trahiſon; ce qui fit que Julien craignant qu'il ne le trahiſt de meſme, ne voulut

Zoſ p.694.cd Socr p.120.b. Juli.or.1.p.57. Socr.p.120.b. Amm.l.21.p. 187.d.

Juli p.57. point ſe ſervir de luy. 'Vetranion ſe trouva donc obligé malgré luy de quitter la pourpre & le diademe pour les venir preſenter

Socr.p.118.c. a Zoſ.p.624.c. b Zon.p.14.d.e à Conſtance, 'en ſe jettant à ſes piez, [a]& de deſcendre homme privé de ce tribunal où il eſtoit monté Empereur. [b]Conſtance l'embraſſa, l'appella ſon pere, luy donna la main pour le ſoutenir à cauſe de ſon age, [& l'aider à deſcendre du throne qu'il luy cedoit.]

Themi.or.3.4.p. 45.b.c[56.b]Aur. V. Juli.or.2.p.142. 'Cette action que [Julien &] Themiſtius relevent par des louanges magnifiques, & qui eſt celebre dans les hiſtoriens, 'acquit en un moment à Conſtance de grands pays, tres fertiles, & pleins de peuples belliqueux, avec une armée de vingt mille

Idat|Chr.Al.p. 676.678. chevaux, une infanterie tres nombreuſe. 'Elle arriva le 25 de decembre, [non] de l'année ſuivante, comme le met Idace, mais

Aur.V.p.527. de la preſente, ſelon la chronique d'Alexandrie: 'ce qui eſt conforme à Aurele Victor, qui ne donne pas dix mois entiers à l'empire de Vetranion, '& cela s'accorde à toute la ſuite de l'hiſtoire.

Conc.t.2.p.736 a. [Elle ſe fit apparemment à Naïſſe, comme le dit S. Jerome puiſque c'eſt une ville de la Dace aſſez pres du pas de Sucques, plutoſt qu'à Sirmich qui eſt plus avancée dans le pays,] 'quoique

Socr.p.120.b| Soz.p.540.b. Socrate & Sozomene le diſent.

Zoſ.p.694.e. 'Conſtance ne voulut point qu'on fiſt aucun tort à cet Empereur depouillé. 'Il le fit meſme auſſitoſt manger avec luy, [c]&

Chr.Al.p.678| Phiſg.p.56. c Ib|Zoſ.p.695. puis l'envoya à Pruſe en Bithynie, où il luy fournit de quoy s'entretenir fort honorablement, [d]& meſme dans les delices. [Pour

a|Juli.or.2.p.143 d Vict.epi.p.546. aller à Pruſe,] [e]il paſſa par Conſtantinople, où l'on vit avec plaiſir cette nouvelle eſpece de victoire que Conſtance avoit remportée, & qui en faiſoit encore eſperer une plus grande. 'Vetra-

e Themi.or.4.p. 56.b. Chr.Al.p.678| Zon p.14.c. nion paſſa le reſte de ſa vie, qui fut de ſix ans ſelon Zonare, à ſe trouver dans les aſſemblées des Fideles, à faire des auſmones aux pauvres & à honorer les miniſtres & les Prelats de l'Egliſe.

Socr.l.2.c.28.p. 120.c.d. 'Et il écrivoit ſouvent de Pruſe à Conſtance pour l'aſſurer qu'il luy avoit procuré un tres grand bien de le delivrer des inquietudes & de tous les maux qui accompagnent la principauté; mais qu'il ne faiſoit pas bien de ne point prendre part luy meſme au bonheur dont il l'avoit fait jouir. Le texte de Socrate porte que c'eſtoit Conſtance qui écrivoit ceci à Vetranion. [Mais il eſt aiſé d'y trouver l'autre ſens, [1]qui paroiſt plus na-

Zoſ.p.695.a. turel & plus beau, en changeant ſeulement un mot.] 'Ainſi Vetranion mourut en paix, degagé de l'inquietude & de l'embaras des affaires.

1. διάγοντι en διάγων.

1. C'eſt celui qu'a pris Mr Fleuri, l.13.c.3.p.417.

ART. XXII.

L'an de J.C. 351, de Conſtance 14, 15.

ARTICLE XXII.

Gallus eſt fait Ceſar par Conſtance pour l'Orient, & Decence par Magnence pour défendre les Gaules contre les Allemans.

L'AN DE JESUS CHRIST 351, DE CONSTANCE 14, 15. INDICTION IX.

[LA date meſme de cette année fait voir la diviſion qui eſtoit alors dans l'Empire.] 'Le livre des Prefets de Rome marque pour Conſuls Magnence & Gaïſon, [a]que Magnence avoit recompenſé de cette dignité pour avoir tué Conſtant. Mais comme ils n'eſtoient pas reconnus dans les pays de l'obeïſſance de Conſtance, 'Socrate dit que perſonne ne prit le Conſulat à cauſe des troubles & des guerres. C'eſt pourquoi il date cette année d'aprés le Conſulat de Serge & de Nigrinien. 'Et c'eſt ainſi qu'elle eſt marquée dans tous les faſtes.

'Fabius Titianus fut encore Prefet de Rome les deux premiers mois de cette année. Aurelius Celſinus luy ſucceda le premier de mars, Cœliüs Probatus le 12 de may, Clodius Adelphius le 7 de juin, & Valerius Proculus le 18 de decembre. 'Adelphe" fut accuſé d'avoir voulu s'elever [juſqu'à la puiſſance ſouveraine. On ne dit point quelle fut la ſuite de cette accuſation, dont on ne ſe juſtifie guere ſous un tyran.

Conſtance aprés avoir acquis en un ſeul jour toute l'Illyrie que poſſedoit Vetranion, n'avoit plus que Magnence à combatre.] 'La rigueur de l'hiver & la difficulté de paſſer les Alpes en cette ſaiſon, l'empeſcherent de le pourſuivre auſſitoſt: '& le bruit s'eſtant cependant repandu que les Perſes menaçoient l'Orient avec de puiſſantes troupes, 'ou meſme s'il en faut croire Zonare que Sapor en perſonne y eſtoit déja entré, & y avoit fait de grands ravages; 'il fut contraint de créer Ceſar le 15 de mars, Gallus ſon couſin germain, [b]à qui il donna" ſon nom. [c]Philoſtorge parle des ſermens qu'ils firent tous deux en cette rencontre, qu'aucun des deux ne feroit rien au prejudice de l'autre, & il dit que ces ſermens ſe firent entre les mains de Theophile [ſon apoſtre des Ariens, & ſans doute auſſi des autres Eveſques qui ſe trouverent alors à la Cour.] 'Conſtance fit en meſme temps epouſer à Gallus ſa ſœur Conſtancie, [d]ou plutoſt Conſtantine veuve d'Annibalien; [e]& l'envoya avec ſa femme à Antioche défendre l'Orient, [f]luy donnant pour cela le General Lucillien. [Il paroiſt que Conſtance luy ceda non ſeulement

Buch. cycl p. 240. [a]Onu. p. 293. f. g.

Soer. l. 2. c. 29. p. 121 b.

Buch p. 251. 260. Idat &c.

Buch p. 240.

Amm. l. 16. p. 645. c.

Aur. V. p. 429. e.

Phiſg. l. 3. c. 25. p. 57.

Zon. p. 14. f.

Idat. Chr. Al. p. 678. [b]Aur. Vict. p. 428. a. Socr. l. 2. c. 28. p. 120 d. [c] Phiſg. l. 4. c. 1. p. 63.

Zoſ. l. 2. p. 695. a. Zon. p. 14. f. [d]Vict. epi. p. 544. [e]Amm. l. 14. p. 11 n. p. 3. [f] Chr. Al. Socr. p. 120. d. Zon p. 14. f. [f]Zoſ. l. 2. p. 695. b.

L'an de J.C. 351, de Conſtance 14, 15.

tout l'Orient, mais auſſi la Thrace, & Conſtantinople.]

Lib or.12.p.264 c. 'Gallus (car l'hiſtoire ne l'appelle jamais autrement) vit Julien ſon frere en paſſant par la Bithynie. Soct.p.120.d. [Il eſtoit arrivé à Antioche avant la celebre apparition de la Croix, qui ſe fit cette année le 7 de may, comme nous le diſons en un autre endroit.] V. S. Cyrille de Jeruſalem § 2.

Philoſtorge l.3 c.28.p. 60. 'Philoſtorge dit que Gallus eut d'heureux ſuccés contre les Perſes, & termina meſme cette guerre: [mais nous ne voyons point

Theoph.p 34.c. d'auteur qui le diſe avec luy,] ſinon que Theophane dit qu'il

Zoſ.l.3.p.702.c. 'réuſſiſſoit fort bien dans la guerre. 'Zoſime remarque ſeulement que les Perſes, qui eſtoient demeurez en paix dans la crainte que Gallus ne les vinſt attaquer, commençoient à troubler

Amm.l.14.p.7-8. l'Orient aprés ſa mort. 'Mais il eſt aiſé de voir par ce que dit Ammien ſur l'an 354, qu'il n'y eut que des courſes de garniſons, ou des entrepriſes ſans ſuccés, comme celle de Batne.

Zoſ.l.2.p.695.b| Zon.p.14.c. 'Vers le meſme temps [1] que Gallus fut fait Ceſar par Conſtance, Magnence qui eſtoit alors à Milan, ſelon Zonare, donna le 2.

Ib| Aur.V.epit| Eutr. meſme titre à Decence ſon frere, 'afin qu'il allaſt défendre les Gaules.

[Car quelque alliance qu'il euſt avec les François & les Saxons,] 'Libanius aſſure que Conſtance ne ſongeant qu'à vaincre par quelque voie que ce fuſt, legitime ou non, avoit écrit

Lib.or.12.p.269 a. aux barbares qu'ils pouvoient entrer dans les Gaules, & que

Zoſ.l.2.p.700.d. tout ce qu'ils y acquereroient ſeroit à eux. 'Il leur envoya meſme

Lib.p.269. de l'argent pour les gagner, & les armer contre Magnence. 'Ils entrerent effectivement dans les Gaules [2] y firent d'horribles &c

p.273.d. ravages, '& n'en purent eſtre chaſſez que par Julien, à qui ils produiſirent inutilement les lettres & les ordres de Conſtance, ſi on le peut croire ſur la foy de Libanius: [car Ammien ne le dit

Amm.l.15.16.p. 38.d|60.c|75.b.d point.] Il eſt certain que Chnodomaire Roy des Allemans vainquit Decence en bataille rangée, courut longtemps les Gaules avec une liberté toute entiere ſans trouver perſonne qui luy reſiſtaſt & pilla pluſieurs villes fort riches. 'On peut voir dans Julien meſme l'état deplorable où ſe trouvoient les Gaules en l'an 356.

Jul.ad Ath.p. 512.512.

Bir p.483.485. 1. 'Que veulent donc dire les medailles de Magnence, où on lit *Salus* ou *Victoria Augg.* & *Caſ.* ou *Caſſ.* [Eſt-ce que Magnence honoroit ainſi Conſtance à qui il faiſoit la guerre?]

ARTICLE XXIII.

Magnence vient combatre Conſtance en Illyrie, gagne dans une embuſcade, perd au paſſage de la Save: Ambaſſades de Philippe & de Titien inutiles.

[CONSTANCE & Magnence ne ſongeant donc plus qu'à la guerre,] 'Conſtance envoya contre Magnence ſes Generaux & ſes troupes, pendant qu'il demeuroit à Sirmich, où il fit tenir un Concile contre Photin, [comme nous le diſons" en un autre endroit.] 'Magnence de ſon coſté avoit ramaſſé, comme nous avons dit, une tres puiſſante armée, compoſée principalement de Gaulois, de François, & de Saxons. Il l'avoit groſſie de toutes les troupes Romaines deſtinées à la garde du Rhein: & ayant fait paſſer toutes ſes troupes en Italie, il y avoit encore joint celles de cette province: 'de ſorte qu'il ſembloit eſtre en état non ſeulement de ſe rendre maiſtre de tout l'Empire, mais de faire meſme trembler les Perſes. 'Et pour animer encore ſes troupes, il promettoit de leur donner tout en pillage. 'Se tenant donc aſſuré de la victoire, il crut n'avoir plus qu'à aller promptement trouver l'ennemi. Ainſi ſans ſonger à ſe fortifier dans les montagnes qui ſeparent l'Italie de la Norique, 'il s'avança juſque dans les plaines de la Pannonie, 'où Conſtance fut bien aiſe de l'attirer en faiſant ſemblant de fuir, 'parcequ'il eſtoit plus fort en cavalerie. Les deux armées s'approcherent à [l'extremité de la haute] Pannonie[1] [au pié des Alpes; & comme celle de Conſtance reculoit,] Magnence luy envoya dire qu'il le prioit de l'attendre dans les grandes plaines de Siſcie [ſur la Save,] & que là ils verroient qui des deux auroient l'avantage. Conſtance accepta avec joie le défi '& fit tourner vers ce coſté là. Mais comme ſes troupes marchoient en deſordre, elles tomberent dans une embuſcade que Magnence leur avoit dreſſée," & il y perdit beaucoup de monde. 'Le lieu où cela arriva eſt appellé Adranes. [Je ne ſçay ſi c'eſt celui que les geographes appellent Adrans, & qu'ils mettent ſur la Save, mais 30 lieues audeſſus de Siſcia. Cette rencontre eſt apparemment celle] 'où Julien dit que Magnence avoit ſurpris quelques coureurs de Conſtance.

'L'avantage qu'il y eut le rendit plus fier, ' & le fit courir plus

V. les Ariens §44-46.

Soct. l.2.c.28.29. p.110.121.

Juli.or.1.p.63.

p.64.

or.2.p.105.

or.1.p.64.

p.65.

p.65.2.p.105.

Zoſ.l.2 p.695.d.

a.

b.

c.

d.

Juli.or.1.2.p.64.181.

Ib. Zoſ.p.695.d.

1. Zoſime ajoute *près de la ville de Murſe*, ce que je ne comprens point.

Zoſ.p.695.c. promtement à ſa ruine en courant à la bataille. 'Il ſouhaitoit de la donner pres de Sirmich & continua dans ce deſſein à s'avancer dans la Pannonie. p.696.a.b. 'Il eſtoit occupé à paſſer la Save lorſque Philippe le vint trouver de la part de Conſtance, comme pour luy faire quelques propoſitions de paix, & en effet ſelon Zoſime, pour reconnoiſtre ſes forces & ſes deſſeins. Marcellin qui eſtoit le plus puiſſant du parti ennemi, le mena à Magnence, qui luy donna audience en preſence de toute l'armée. Philippe ſe ſervit de cette occaſion pour repreſenter aux troupes qui l'environnoient, combien il eſtoit honteux à des Romains de combatre contre des Romains, & contre les enfans du grand Conſtantin: c. 'Il fit reſſouvenir Magnence des obligations qu'il avoit luy meſme à ce prince, & ajouta que s'il vouloit quitter l'Italie, Conſtance conſentoit à luy laiſſer tout ce qui eſt audelà des Alpes, Zon.p.15.a. 'ce qu'il confirma par les lettres dont Conſtance l'avoit chargé pour Magnence. Zonare dit ſeulement que Conſtance luy promettoit les Gaules. [Mais il entend ſans doute par là toute la prefecture des Gaules.] p.14.g. 'Il ſuppoſe que Conſtance ſouhaitoit Zoſ.p.699.d. ſincerement d'arreſter les ſuites funeſtes de la guerre. Zoſime meſme reconnoiſt dans la ſuite qu'il deſiroit la paix, parce que tout le ſang qui ſe repand de part & d'autre dans une guerre civile, diminue autant la force de l'Etat, & le bonheur du victorieux.

p.696.c. 'Le diſcours de Philippe ebranla tellement tout le monde,
d. que Magnence eut peine à ſe faire ecouter pour y repondre, & il fut obligé de dire qu'il acceptoit la paix de tout ſon cœur, mais qu'il falloit un peu de temps pour deliberer ſur ce qu'il y avoit
d.e. à faire, [& pour en aſſurer les conditions.] 'Ainſi il remit la choſe au lendemain: & cependant pour regagner l'armée, il en invita
e.697.a. tous les officiers à ſouper. 'Le lendemain il fit aſſembler les ſoldats, s'étendit ſur les fautes qui leur avoient rendu Conſtant odieux, & leur fit perdre ainſi toute leur inclination pour la paix. Ils prirent donc auſſitoſt les armes, & ſe mirent en état
p.697.a.b. de paſſer la Save pres de Siſcia. 'Mais la garniſon de la ville
c. ſortit pour s'oppoſer à leur paſſage; '& elle fut ſoutenue par Conſtance [qui n'eſtoit pas loin.]

b. 'Magnence perdit beaucoup de monde en cette rencontre, vit ſes gents fuir, & eſtoit en danger d'eſtre entierement défait,
c. 's'il ne ſe fuſt aviſé d'enfoncer ſon dard en terre, & faire ſigne de la main qu'il vouloit parler de paix. Cela arreſta ceux qui le pourſuivoient; [& encore plus] ce qu'il leur dit qu'il ne vouloit

paſſer la Save que pour aller traiter avec Conſtance, qui l'avoit ſouhaité luy meſme. Sur cela Conſtance fit ceſſer le combat & laiſſa Magnence quitter tout à fait les montagnes pour d. s'étendre dans les plaines qui ſont entre la Norique, la Pannonie, & la Dace, [& entre la Save & le Draw.] Il ſouhaitoit particulierement de combatre à Cibale, où Conſtantin avoit autrefois défait Licinius, & où il avoit fortifié ſon camp, qui paroiſſoit une grande ville. d|698.c. &c. p.698.a.

Il eſtoit en ce lieu lorſque Magnence luy deputa Titien Senateur Romain, [qui avoit eſté Prefet de Rome cette année meſme,] & qui eſtoit celebre pour ſon eloquence, ſi c'eſt celui que nous avons vu Prefet des Gaules. Il s'en vint donc faire à Conſtance un diſcours fort inſolent, & aprés avoir dit de Conſtantin & de ſes enfans une infinité de choſes, que Zoſime meſme condanne comme abſurdes & impertinentes, aprés leur avoit reproché que leur mauvais gouvernement avoit ruiné les villes; enfin il conclut que ſi Conſtance vouloit eſtre aſſuré de ſa vie, il falloit qu'il ſe demiſt de l'Empire, & qu'il le cedaſt à Magnence. Conſtance ſe contenta de luy répondre que la juſtice de Dieu, vengereſſe du ſang de ſon frere, combatroit pour luy, & permit à Titien de s'en retourner, quoique Philippe ſon ambaſſadeur n'euſt pu encore obtenir cette permiſſion de Magnence. b. Hier.chr. Zoſ.p.698.b. ἀτοπα. c. b.c.

Les grandes eſperances de ce tyran n'empeſcherent pas que Silvain, [dont nous parlerons plus amplement dans la ſuite,] ne le quittaſt, & ne paſſaſt du coſté de Conſtance, avec un corps entier de cavalerie qu'il commandoit. [a]Magnence [qui craignoit que d'autres ne l'imitaſſent,] ſe haſta d'autant plus de donner bataille. Il attaqua Siſcie, l'emporta d'aſſaut, & la ruina. Il ravagea tout ce qui eſt le long de la Save, & vint enfin attaquer Sirmich [capitale de toute l'Illyrie,] mais ne la put prendre. Il tourna du coſté de Murſe, qu'il trouva auſſi trop bien munie pour pouvoir eſperer de l'emporter par la force. Il y donna un furieux aſſaut, & fut repouſſé avec vigueur. Ce ſiege obligea neanmoins Conſtance de quitter ſon camp de Cibale pour venir ſecourir la ville. Magnence pretendoit le ſurprendre par une embuſcade qu'il avoit miſe auprés de Murſe: mais Conſtance en eut avis. Il fit enfermer ceux de l'embuſcade par ſes troupes, & ils furent tous taillez en pieces. V.§36. Juli.or.1.2.p. 88.B|Amm.l. 18.p.44.b Aur. V.p.128.a|Zon. p.13.a. a Zon.p.13a. Zoſ.l.2.p.698.c. &c. &c. d. c|699.d. p.698.d.e. p.699.a.b.c. &c.

ARTICLE XXIV.

Bataille de Murſe gagnée par Conſtance.

Idat|Zoſi.2.p. 699.c. a Fleuri,l.13 p. 419. b Juli.or.2.p.81. c p.111|1.p.67. d p 105.106. e p 68.69.105.

'ON en vint enfin à la bataille, qui ſe donna dans la campagne d'auprés de Murſe,[a] où eſt à preſent le pont d'Eſſec, [b] au bord de la riviere de Draw [ſur laquelle Murſe eſt placée.] [c] Conſtance avoit le fleuve à droite, & Magnence à gauche.[d] Julien décrit au long comment Conſtance rangea ſon armée,[e] & ſes cavaliers tout couverts de fer, dont il avoit eſté l'inſtituteur [parmi les Romains à l'imitation des Perſes. Nous les appellons gents d'armes.] 'Quelques uns diſent que Conſtance avoit en cette journée 80 mille hommes, & Magnence ſeulement 36 mille; [ce qui n'a point de raport à l'idée que Julien nous donne des troupes du dernier.] 'Les deux armées demeurerent la plus grande partie du jour rangées en bataille l'une devant l'autre, ſans qu'aucune commençaſt le choc.; [& on pretend que durant ce temps Magnence fit des choſes dont meſme un payen auroit eu horreur.] Car on écrit que par le conſeil d'une miſerable magicienne, il immola une vierge, dont le ſang ayant eſté mélé avec du vin, & l'enchanteuſe ayant dit & fait ſur cela ce qu'elle voulut pour invoquer le ſecours des demons, il le fit boire à ſes ſoldats. Mais ce fait n'eſt atteſté que par Zonare.

Zon.p.13.d. a.

b.c.

Juli.or.2.p.65. 106.

'Le combat commença ſur la fin du jour aprés que les deux Empereurs eurent harangué chacun leurs ſoldats pour les animer. 'Selon Julien, Conſtance ſe vit bientoſt victorieux. Car le corps de bataille de Magnence mal rangé par ce tyran qui ignoroit tout à fait la guerre, dit Julien, fut mis en deſordre par le premier mouvement de l'aile gauche de Conſtance: & la cavalerie du dernier eſtant enſuite venu fondre deſſus, Magnence au premier bruit des armes prit honteuſement la fuite, laiſſant ſes gents dans le combat, 'qui quoique rompus ſe rallierent en divers pelotons, & ſoutinrent aſſez longtemps l'effort des victorieux; les troupes des Gaules ne pouvant ſe reſoudre à fuir, celles des barbares ne voyant point de reſſource que dans la victoire, & toutes eſtant animées par le courage de leurs officiers qui avoient beaucoup de valeur & d'experience.

p.66.67.109.110. &c.

Zoſi.2.p.700.c| Zon.p.15.c,d.

[Ce recit ne s'accorde pas tout à fait avec les hiſtoriens, ſur tout pour ce qui regarde Magnence.] 'Car Zoſime & Zonare marquent fort clairement qu'il ne ſe retira qu'aprés l'entiere

défaite de ſon armée.[Eutrope dit qu'il penſa meſme eſtre pris.] Zonare ajoute qu'il quitta la pourpre pour prendre un habit de particulier, & qu'il voulut qu'on laiſſaſt aller le cheval qui portoit les marques de la dignité imperiale, afin qu'on cruſt qu'il eſtoit tué, & qu'on ne le pourſuivit pas.

'Pour la bataille, Zonare pretend qu'elle changea ſouvent de face. Zoſime dit ſeulement qu'elle fut longtemps douteuſe, que Conſtance ennemi du ſang voulut au milieu du combat offrir la paix oux ennemis: [& la paix ne ſe pouvoit traiter qu'avec Magnence, qui par conſequent ne s'eſtoit pas encore enfui:] mais que ceux du parti de ce tyran, ſoldats & officiers, s'animant avec une nouvelle rage, ne voulurent jamais quitter le combat, non pas meſme lorſque le jour fut fini: de ſorte que la bataille dura bien avant dans la nuit; '& Conſtance ne commença à vaincre que lorſque ſes gents d'armes & le reſte de ſa cavalerie faiſant un dernier effort, mit enfin les ennemis en deroute. On les pourſuivit juſque dans leur camp, qui fut emporté & pillé. Peu ſe ſauverent par la plaine à la faveur de la nuit. La pluſpart pouſſez vers le fleuve y furent miſerablement tuez ou noyez, 'hors ceux qui demanderent quartier.

[Voilà quelle fut le ſuccés de ce grand combat,]'donné à la fin de l'autonne ſelon Julien, [ou plutoſt au commencement,] puiſqu'Idace aſſure que ce fut le 28 de ſeptembre. 'Zonare dit que Magnence y perdit 24 mille hommes, & Conſtance juſqu'à 30 mille, [ce qui ne paroiſt pas aiſé à croire.]'Ce qui eſt certain, c'eſt que l'empire Romain perdit ce jour là de tres grandes forces, capables de ſoutenir toutes ſortes de guerres contre les étrangers, & de triompher des ennemis les plus puiſſans. 'Un auteur dit que les Romains n'ont preſque jamais receu de plus grande plaie, & que ce coup abatit toute leur puiſſance.

'Comme les officiers des deux partis y avoient ſignalé leur courage, auſſi beaucoup y perdirent la vie. 'On marque entre autres du coſté de Conſtance Menelaüs chef des archers Armeniens qui combatoient à cheval, tué par la main de Romule General de l'armée ennemie, qu'il avoit bleſſé à mort auparavant, & qui ne voulut point quitter le combat qu'aprés avoir tué celui qui l'avoit bleſſé. On marque de ce Menelaüs que d'un ſeul coup il tiroit trois fléches, qui portoient en autant d'endroits differens; ce qui contribua beaucoup à faire gagner la bataille. [Marcellin] 'auteur de tout le mal eſtoit à cette journée, & y fit paroiſtre beaucoup de courage. Mais on n'en entendit plus parler

Zon p 15.c.
Zoſ.p.699.700.
Juli.or.1.2.p.67. 110.111.
p.107.
or.1 p.59.
Zon.p.15.d.e.
Eutr.
vict.epi Hier. chr.
Zoſ.l.2.p.700.a. b.c.
Juli.of.2.p.106. 109.

depuis: il ne ſe trouva ni entre les morts, ni entre ceux qui echaperent par la fuite. Ainſi on crut qu'il avoit eſté noyé dans le fleuve, n'ayant pas oſer demander grace, parce qu'il eſtoit indigne de l'obtenir.

[Nous reſervons pour l'hiſtoire de l'Egliſe ce que dit Sulpice Severe,] 'que Conſtance "n'oſant ſe trouver au combat, en attendit l'evenement "dans une egliſe de Martyrs qui eſtoit auprés de Murſe. 'Des le lendemain au matin, lorſque d'un lieu elevé il vit toute la campagne couverte de morts, il témoigna plus de douleur d'un ſpectacle ſi funeſte, que de joie d'avoir vaincu, & il ne put s'empeſcher de verſer des larmes. 'Il commanda en meſme temps qu'on euſt ſoin de panſer les bleſſez & d'enterrer les morts, ſans diſtinction d'amis & d'ennemis. 'Il fit auſſi publier une abolition generale pour tous ceux qui avoient porté les armes contre luy, n'en exceptant que ceux qui avoient eu part au meurtre [de Conſtant.] 'Et on vit en effet beaucoup de perſonnes rentrer dans leur pays & dans leur bien, aprés en avoir perdu toute eſperance.

Sulp.l.2.p.158. Zon.p.15.d. Juli.or.1.2.p 69. 107. p.70. Nota 20. &c.

'Magnence qui avoit abandoné la Pannonie, & repaſſé les Alpes pour ſe ſauver, 'echapa pour lors la punition qu'il meritoit, [& Conſtance ne le pourſuivit pas] à cauſe de l'hiver, dit Julien, [& ſans doute auſſi parce que ſes troupes avoient eſté fort fatiguées & fort affoiblies.]

Zoſi.l.2.p.700.d. Juli.or.1.p.69.

'Julien met enſuite de cela, & avant que de faire l'hiſtoire de la campagne ſuivante, que la flote de Conſtance revint d'Italie, & en ramena quantité de perſonnes qui fuyoient la cruauté de Magnence, 'entre leſquels il y avoit beaucoup de Senateurs, & des principaux. 'Il y en avoit eu auſſi quelques uns qui avoient quitté Rome, & s'eſtoient venu joindre à Conſtance des devant la bataille de Murſe.

p.70. ct.2.p.180.181.

ARTICLE XXV.

Conſtance ſe rend maiſtre de l'Italie: Magnence ſe fortifie dans les Gaules: Les Juifs ſe revoltent & ſont punis.

INDICTION X. L'AN DE JESUS CHRIST 352, DE CONSTANCE 15,16.

Buch.cycl.p. 240. Onu.p.294. a.

'ROME & les autres pays qui obeiſſoient encore à Magnence eurent cette année pour Conſuls Decence Ceſar frere de ce tyran, & Paul qui eſtoit quelque autre chef de la meſme faction

faction. Les autres parties de l'Empire reconnurent pour Conſuls l'Empereur Conſtance pour la cinquieme fois, & Conſtance Ceſar ou le jeune, c'eſt à dire Gallus, pour la premiere: & Rome meſme les receut enſuite au lieu des deux autres, lorſque Conſtance en fut maiſtre. Onu. p. 294. a| Idat. &c| Buch. p. 261. Buch cycl. p. 251. 261. 273.

Elle eut pour Prefet au commencement de cette année, Valerius Proculus, à qui Septimius Mnaſea ſucceda le 9 de ſeptembre, & M. Neratius Cerealis à Mnaſea le 26 du meſme mois. Godefroy raporte à cette année diverſes loix adreſſées a Rufin Prefet du Pretoire, à Orion Intendant du domaine, à Euſebe à qui on donne la meſme qualité, à Helpide Gouverneur de la Pannonie, à Theodore Gouverneur d'Arabie. Selon ces loix Conſtance paſſa toute l'année[1] dans la Pannonie, ſinon qu'il eſtoit à Milan le 3 de novembre, d'où il revint auſſitoſt aprés à Sirmich. [Nous laiſſons à d'autres le ſoin d'examiner ſi toutes ces loix appartiennent en effet à cette année. Car il faut remarquer que les epoques de celles que Godefroy raporte aux Conſulats de Gallus, ne ſont pas les plus certaines: & je ne ſçay ſi Conſtance eut le loiſir de faire tant de loix en cette année.] p. 240. Cod. Th. chr. p. 50. *Conſulatum.* IV.

Il paroiſt neanmoins par Saint Epiphane, qu'il y avoit l'année precedente un Rufin Prefet du Pretoire d'Illyrie ſous Conſtance, [qu'il faut par conſequent diſtinguer de Rufin Prefet des Gaules ſous Magnence.] Epi. 71. c. 1 p. 819. d| Socr. n. p 31. 1. d.

La loy qu'on date du 26 fevrier, donne permiſſion aux eunuques de faire teſtament; [d'où nous apprenons qu'ils avoient eſté juſques alors privez de ce droit.] Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils l'aient obtenu ſous Conſtance trop favorable à cette eſpece d'hommes, & qui eſtoit preſque le valet de ceux qui eſtoient à ſon ſervice. Cod. J. 6. t. 22. l. 8. p. 544. Bar. 312. § 22.

[Nous avons laiſſé ce prince] empeſché de pourſuivre Magnence aprés la bataille de Murſe, par l'hiver qui la ſuivit. Magnence s'eſtoit retiré en Italie, & avoit fortifié les paſſages des Alpes par les garniſons qu'il y avoit miſes. Il demeuroit cependant à Aquilée, où ſe croyant fort en ſureté, il employoit ſon temps aux divertiſſemens & à la debauche, ſi nous en croyons Julien. Mais la ſaiſon de faire marcher les troupes eſtant venue, Conſtance alla attaquer un chaſteau ſur les Alpes où Magnence avoit mis une forte garniſon. & l'emporta par Jul. or. 1 p. 69. p. 70. 2. p. 132. p. 132. 134. p. 71. 72.

1. Il eſtoit à Sirmich le 26 de fevrier & le 5 de mars; à Sabarie le 8 d'avril; à Sirmich le 27. ſuivant, le 13 de may & le 24 de juin; à Milan le 3 de novembre, & encore à Sirmich le premier de decembre.

p.131. Amm.l.31.p. 457.a|n.p.429. a Juli.or.1.p.72. ſurpriſe durant la nuit, 'ſans y perdre un ſeul homme de marque: 'à quoi contribua un Comte nommé Actus, qui s'eſtoit ce ſemble fait prendre exprés par la garniſon. [a]Magnence qui ſceut cette priſe le meſme jour avant midi, "quitta auſſitoſt la ville [d'Aquilée] pour ſe ſauver, [laiſſant ainſi à Conſtance la liberté de paſſer les Alpes, & d'entrer en Italie ſans aucun obſtacle.] &c.

Vict epit.p.544.d. b Juli.or.1.p. 137. or.1.p.88|Zon p. 15.f. Juli.p.72. 'Il eut "du bonheur en une rencontre aupres de Pavie: [mais cela n'empeſcha pas] [b]que Conſtance ne ſe rendiſt maiſtre des embouchures du Po, & ne ruinaſt meſme entierement toutes les forces qu'il avoit en Italie. 'Magnence eut encore la douleur de voir une partie de ſes troupes ſe donner à ſon ennemi avec les places qu'elles tenoient. 'Ainſi il fut reduit à abandonner l'Italie pour ſe retirer dans les Gaules, où il eut encore quelque repi. &c.

Zoſ.l.2.p.700.d. 'Zoſime dit qu'il quitta l'Italie, parce qu'il voyoit que la ville de Rome eſtoit pour Conſtance. Et elle n'avoit garde d'aimer Magnence, [aprés les meurtres que Marcellin y avoit commis l'année precedente.] 'Socrate dit meſme que Magnence immediatement avant que de ſe retirer dans les Gaules, vint à Rome, & y fit mourir beaucoup de perſonnes tant du Senat que du peuple.

Soc.l.2.c.32. p.127.b.

Cod.Theod.p. 402. 'Conſtance eſtoit maiſtre de Rome & de l'Italie des le 3 de novembre, puiſque nous trouvons une loy de luy datée ce meſme jour de Milan, & adreſſée au peuple Romain, où il caſſe une partie de ce qu'avoit fait Magnence. 'Baronius veut que cette loy ſoit de l'an 353, parce qu'il ſuppoſe [ſans fondement,] que Conſtance n'a point eu Milan avant ce temps là. [Il faut dire meſme que Rome luy obeiſſoit des le 26 de ſeptembre, ſi Cereal qui en fut fait Prefet ce jour là, eſt celui] 'qui eſtoit auprés de luy à Sirmich en l'an 351. [Il y a en effet bien de l'apparence qu'en ſe rendant maiſtre de Rome il y mit un nouveau Prefet:] '& il eſt certain que Cereal le fut ſous luy.

Bar.351.§ 32. Epi.71.c.1.p. 829.c. Gaut.p.280.d.

Juli.or.1.2.p.73. 74.117. p.137. c 1.p.74. d Zoſ.p 700.d. 'Conſtance qui ne ſe contentoit pas d'avoir chaſſé Magnence de l'Italie, & qui ſongeoit encore à luy oſter toute reſſource, envoya d'Egypte & d'Italie une armée navale pour ſe ſaiſir de l'Afrique & de Carthage. 'Il en envoya auſſi une en Sicile, [c]& ſe ſaiſit de meſme des Pyrenées [& de l'Eſpagne.] [d]Zoſime dit que ce fut dans ce temps là qu'il envoya de l'argent, comme nous avons dit, aux barbares d'Allemagne, pour les obliger de le ſervir contre Magnence: '& il ſouleva encore contre luy divers peuples des Gaules par quelques officiers d'armée qui favoriſoient ſon parti; [d'où vient que nous trouvons dans l'hiſtoire,]

e.

L'an de J.C. 353, de Constance 12, 16.

'que la ville de Treves avoit fermé ſes portes à Decence Ceſar [frere de Magnence,] & avoit choiſi un nommé Pemene pour défendre le peuple [contre luy.] 'Conſtance attira encore à ſon parti les Princes Maures confederez de l'Empire. Amm.l.15.p.45. d. Zoſ.p.700 c.

'Magnence vit bien que quelque effort qu'il fiſt, [il luy ſeroit bien difficile d'echaper.] Ainſi il deputa à Conſtance un Sena- Zon.p.25 e.

ſeigneur. teur, qui fut "rejetté comme un eſpion, '& enſuite quelques f. Eveſques pour demander grace, & obtenir qu'on luy accordaſt la vie avec quelque emploi honorable. Mais Conſtance ne voulut donner aucune réponſe [favorable] aux Eveſques, & ils furent obligez de s'en retourner ſans avoir rien fait. Selon Zonare qui nous apprend ces deux ambaſſades, [on ne voit pas bien s'il les faut mettre en ce temps-ci, ou auſſitoſt que Conſtance ſe fut ouvert les Alpes Juliennes, & fut entré en Italie.] Magnence n'eſperant plus de grace, ne ſongea qu'à ſe défendre autant qu'il pourroit. 'On marque qu'il fit alors dans les Gaules Juli.or.1 p.72.

&c. "plus de cruautez que jamais, [ſoit pour ſatisfaire ſa mauvaiſe 73. humeur, ſoit pour tirer de l'argent.]

'Zonare raporte aſſez au long que pour donner des affaires à Zon.p.15.16. Conſtance dans l'Orient, il prit le deſſein de faire tuer Gallus par un homme qu'il envoya à Antioche. L'aſſaſſin avoit déja

&c. gagné quelques gents de guerre: "mais la choſe fut decouverte, & les coupables punis. 'On croit qu'Ammien couche cette Amm.l.14.p.15. d.in p.29. hiſtoire.

'L'Orient fut neanmoins troublé cette année, ſelon [la chronique de S. Jerome, &] Theophane. Car les Juifs ſe ſouleverent Thphn.p 33.d. dans la Paleſtine: & ayant tué de nuit les garniſons, ils prirent les armes, tuerent beaucoup de Samaritains, & d'autres habitans du pays, 'donnerent à un nommé Patrice le titre de Roy, Vict.p.528.a. 'coururent & pillerent la Paleſtine & les lieux voiſins. Mais Soz.l.4.c.7.p. Gallus qui eſtoit à Antioche reprima bientoſt leur inſolence, 545.b.Socr.l.2 'en tua un grand nombre ſans epargner les enfans, brula plu- c.33.p.128. ſieurs de leurs villes, & entre autres Tiberiade, Dioſpolis, & Dioceſarée. 'La derniere où le mal avoit commencé fut entierement raſée. [Je ne ſçay ſi c'eſt là ce que marque Saint Auguſtin,] Hier.chr. Socr. 'lorſqu'il dit que peu de temps auparavant les Juifs avoient Aug.ſt.55.p.328. voulu ſe ſoulever contre les Chrétiens; mais que chacun ſavoit b. ce qui leur en eſtoit arrivé.

[Les Juifs peuvent auſſi avoir fait quelque deſordre dans les Gaules.] 'Car ils y poignarderent un officier qui aprés avoir Spon,p.202. gouverné l'Egypte, s'en venoit dans les Gaules par ordre de

Conſtance [& ainſi à la fin de 353 au plutoſt.] Cela arriva ſur le bord de la Durance en un village nommé aujourd'hui Peyruis. L'on y a trouvé ſon epitaphe, dont le commencement ne s'entend point.

ARTICLE XXVI.

Conſtance epouſe Euſebie.

[a] IL faut mettre apparemment à la fin de l'an 352, ou au commencement de l'an 353, le mariage de Conſtance avec Euſebie.] 'Ce prince a eu[n] pluſieurs femmes, [c]dont il epouſa la premiere[n] en l'an 336. [b]Et c'eſtoit apparemment la fille de Jule Conſtance ſon oncle. [c]Il eſtoit veuf en 350, comme nous l'avons remarqué. [d]Mais aprés qu'il eut conquis une partie de ce que tenoit Magnence, il epouſa Euſebie, [e]à qui on donne le nom d'Aurelia Euſebia. [f]Elle eſtoit de Theſſalonique capitale de la Macedoine, fille d'un Conſul dont on ignore le nom, [g]& d'une mere dont on loue ſurtout la chaſteté, & le ſoin qu'elle prit de l'education de ſes enfans aprés la mort de ſon mari. [h]Euſebie avoit deux freres, Euſebe & Hypace qui furent tous deux Conſuls, [i]& on croit que ce ſont ceux qui le furent enſemble en 359. [l]Conſtance la fit venir de Macedoine pour l'epouſer, ce qui ſe fit avec beaucoup de ſolennité. [m]Ce fut elle qu'il aima le plus de toutes ſes femmes. [n]Il fit en ſon honneur un nouveau dioceſe ou departement, qu'il ſemble avoir fait appeller *la Pieté*, ſelon la ſignification greque du nom d'Euſebie. Il comprenoit la Bithynie, [& ſans doute auſſi quelques autres provinces des environs: mais il finit apparemment avec la vie de Conſtance.]

'Nous avons un panegyrique fait vers l'an 357 par Julien en l'honneur d'Euſebie, où l'on peut voir des eloges generaux d'une Princeſſe. 'Mais Ammien meſme reconnoiſt qu'elle excelloit audeſſus de beaucoup d'autres auſſi bien pour les mœurs que pour la beauté, & que le faſte de la grandeur n'empeſchoit pas qu'elle n'euſt de l'humanité. 'On la loue d'avoir ſouvent porté ſon mari à la douceur, '& on convient que ce fut elle qui ſauva Julien, qui luy fit donner la dignité de Ceſar, [& qui luy fit pluſieurs autres faveurs.] 'On luy attribue une[n] connoiſſance extraordinaire des belles lettres, '& une prudence qui paſſoit ſon ſexe. [o]Des qu'elle fut en autorité, elle avança tous ſes parens, & tous les amis de ſa famille. [p]Mais le jeune Victor ſe plaint

Nota 24.

plurimas. V. Conſtantin § 76.

Vict.epi. a Euſ.v.Conſt.l. 4.c 49.p.551. b Juli ad Ath.p. 301. c Petr.leg p.27. d. d Juli or.3.p. 103. e Goltz.p.130. f Juli.p.206| Byz.fam.p.48. g Juli.or.3.p. 205. h Amm l.21.p. 185 c. i Byz.f.p.48. l Juli.p.206. m Vict.epi. n Amm l.17.p. 97.c.

Juli.or.3.p.190. Amm.l.21.p.185. d. Juli.or.3.p.214. Amm l.21.p.185. d. Zoſ.l.3.p.702.d. d|Ammd.15.p. 418 a. o Juli p.215.217. p Vict.epi.p.545. 8.b.

qu'elle n'imitoit pas Plotine, qui porta Trajan ſon mari à preferer les intereſts de ſes peuples à ceux du fiſc, au lieu qu'Euſebie donnoit quelquefois à Conſtance des Conſeils faſcheux, que luy ſuggeroient les dames qui eſtoient auprés d'elle pour la ſervir, [& non pour conduire l'Etat.]

'Elle eut le malheur d'eſtre ſterile toute ſa vie, mais on ajoute que [ſoit par jalouſie, ſoit] par des raiſons d'Etat, elle fit prendre un breuvage à Helene ſa belle ſœur, qu'elle meſme avoit fait epouſer à Julien, pour la faire avorter toutes les fois qu'elle ſeroit groſſe. 'Baronius l'accuſe d'avoir eſté "l'ennemie [1] declarée de l'Egliſe Catholique, & la cauſe de tout ce que Conſtance & ſes miniſtres ont fait pour les Ariens contre les défenſeurs de la vraie foy. 'S. Athanaſe dit en general que les Ariens s'appuyoient du credit des femmes. 'Socrate remarque auſſi que la femme de Conſtance fut gagnée par les Ariens; mais il ſemble parler du commencement de ce prince, [lorſqu'il n'avoit pas encore epouſé Euſebie. Il eſt neanmoins difficile qu'elle ſe ſoit garantie de l'Arianiſme dans une Cour toute Arienne.] 'Et nous trouvons qu'ayant envoyé de l'argent au Pape Libere, il ne voulut pas le recevoir, mais luy dit "de le donner à Auxence & à Epictete, [celebres entre les Eveſques Ariens.

Amm.l.16 p.72. a.b. &c. 1. Bar.356.§ 126. Ath.ſol.p.813.b. Socr l.2 c.2.p. 81.b. Thdrt.l.2.c.13 p.609.d. &c.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux placer qu'en cet endroit, ce que nous liſons dans Suidas.] 'que des Eveſques tenant un Concile, & rendant de grands reſpects à Euſebie, qui les recevoit avec beaucoup de hauteur & de fierté; Leonce Eveſque de Tripoli en Lydie fut ſeul qui ne l'alla point ſaluer. Elle le remarqua, & s'en faſcha. Neanmoins elle ſe contenta de luy faire dire qu'il devoit la venir voir, luy promettant de luy donner de grandes ſommes d'argent, & de luy faire baſtir une grande egliſe. 'Leonce repondit que ce qu'elle feroit pour des Eveſques, elle le feroit pour elle meſme plus que pour perſonne, qu'il eſtoit preſt auſſi de l'aller voir, ſi elle vouloit le recevoir avec le reſpect dû à un Eveſque, c'eſt à dire ſe lever de ſon throne, & venir audevant de luy quand il entreroit, s'incliner profondément pour recevoir ſa benediction, ſe tenir debout dans une contenance modeſte durant qu'il ſeroit aſſis, '& juſqu'à ce qu'il luy fiſt ſigne de s'aſſeoir auſſi. Que ſi elle en vouloit uſer d'une autre maniere, il n'y avoit point de promeſſe capable de l'obliger à avilir la dignité epiſcopale, & à faire

Suid.t.1.p.210.e.f. p.211.a. b.

1. Mr du Cange ne cite pour cela que Theophane, [ce qui eſt peu de choſe; & je n'ay pu encore trouver l'endroit.] Pyr.fam p.48

 L'an de J. C. 352, de Conſtance 15, 16.

injure au ſacerdoce de J.C. Cette reponſe, dit l'hiſtoire, la mit en fureur, & toute bouſie d'orgueil & de colere, elle fit mille menaces contre l'Eveſque avec la legereté & la paſſion ordinaire à une femme: [e] & elle s'en alla en effet trouver ſon mari, à qui elle raconta la choſe pour l'animer auſſi de colere, & l'obliger à la venger. Mais Conſtance au contraire loua la liberté genereuſe de Leonce, [f] ſe moqua de la colere de ſa femme, & la renvoya s'occuper dans ſon appartement [avec ſes filles.]

e. f. παιζόντως.

p.20.d. Philg.l.7.c.6.p. 504.c.d.

[g] Ce Leonce dont Suidas fait encore d'autres grands eloges, [h] eſtoit un Arien, & meſme un partiſan declaré d'Aece, comme nous le verrons [i] en ſon lieu. [C'eſt donc pour cela que Philoſtorge l'hiſtorien des Ariens en parle comme d'un homme extraordinaire.] Car il paroiſt aſſez que c'eſt de luy qu'eſt tiré ce que Suidas en raporte. [Auſſi l'on voit que ce Leonce corromp & gaſte par ſes excés ce qu'il y a de ſaint & de vraiment grand dans la generoſité epiſcopale des Ambroiſes & des Chryſoſtomes. Car l'eſprit de Dieu qui eſt un eſprit de diſcretion & de ſageſſe, n'anime que l'Egliſe Catholique, où il ſçait bien apprendre aux grands hommes & à ne point flater les Princes par de baſſes complaiſances, & à reprendre leurs fautes ſans bleſſer le [k] reſpect qui leur eſt dû, & ſans pretendre corriger le faſte des autres par un faſte encore plus grand que le leur, ou au moins qui eſt plus blaſmable.

V. les Ariens §. 64-66.

p.545.

Amm.l.18.p.118 a. a l.21.p.185.c. Zon p.20.f. Chry in Phili.h. 15.p.144.a.

Pour achever l'hiſtoire d'Euſebie,] [l] elle vivoit encore au commencement de l'an 359. [a] Mais elle eſtoit morte longtemps avant la fin de 360. [m] On dit qu'elle fut conſumée peu à peu [n] par une longue incommdité que ſa ſterilité meſme luy cauſa, [o] & qu'une malheureuſe femme luy avança ſa mort, & [p] cauſa en meſme temps la ſienne propre, [q] en luy appliquant des remedes pour la guerrir de ſa ſterilité; s'imaginant, dit S. Chryſoſtome, luy pouvoir procurer la fecondité, qui eſt un don & une faveur du ciel.

NOTES.

l. m. n. o. p. q. ἀπώλετο δὲ καὶ αὐτὴ, peut eſtre parce qu'on la fit mourir.

Digitized by Google

ARTICLE XXVII.

Magnence reduit à ſe tuer luy meſme.

L'AN DE JESUS CHRIST 353, DE CONSTANCE 16, 17. INDICTION XI.

'Conſtantius [Aug.] VI, & Conſtantius Gallus Cæſ. II, Conſuls. Chr. Al. &c| Socr. l. 2. c. 32. p. 127. d.

V. § 25. [a]NERATIUS Cerealis "fait Prefet de Rome le 26 ſeptembre 352, fut continué en 353 juſques au 8 de decembre, que Vitraſius Orfitus luy ſucceda. [b]On croit que ce Cereal eſt celui meſme qui eſtoit oncle maternel de Gallus, & qu'on ſçait avoir eſté elevé au Conſulat & à la Prefecture. Ainſi c'eſt celui qui fut Conſul en l'an 358, '& qui dans un age fort avancé rechercha en mariage Ste Marcelle. [c]On écrit que juſques à ſa Prefecture les Senateurs avoient des cofres dans la place de Trajan, [comme dans un aſyle inviolable,] où ils mettoient ce qu'ils avoient de plus precieux.

a Buch. cycl. p. 241. b Amm. l. 14. p. 31. a| n. p. 48. Hier. ep. 16. p. 117. 118| Cod. Th. t. 3. p. 296. 2. c Amm. n. p. 5| 8.

'Nous avons diverſes loix de cette année adreſſées à Cereal juſques au 23 de novembre. On y en raporte d'autres adreſſées "à Taurus Prefet du Pretoire [d'Italie,] à [1]Evagre qu'on croit avoir eu la meſme dignité, Philippe ["qui apparemment eſtoit déja mort ou diſgracié,] & à Catulin Proconſul d'Afrique. Selon ces meſmes loix, Conſtance eſtoit à Ravenne le 21 de juillet, à Lion le 6 de ſeptembre, & à Arles le 3 de novembre, [ce qui s'accorde fort bien avec l'hiſtoire.

V. la note 25 2. V. S. Paul de CP. note. Cod. Th. chr. p. 52.

Car Conſtance demeura enfin cette année maiſtre de tout l'Empire,]'& acheva la guerre contre Magnence par un troiſieme & dernier combat, dit Julien, donné par ſes Generaux dans les Alpes Cottiennes [ou le haut Daufiné,] 'vers un chaſteau nommé "Mont-Seleuque entre Die & Gap, [à peu pres où eſt aujourd'hui le bourg d'Aſpres. [d]Magnence ayant encore perdu cette bataille s'enfuit à Lion. [e]Mais le petit nombre de ſoldats qui luy tinrent compagnie dans ſa fuite, voyant qu'il n'y avoit plus rien à eſperer ni pour lui ni pour eux meſmes [s'ils continuoient à le ſuivre,] ils prirent le deſſein de le livrer à Conſtance, & ſe mirent à garder la maiſon où il eſtoit de peur qu'il ne s'echapaſt. [Ce fut peuteſtre en cette occaſion,] 'que Magnence ayant voulu parler à ſes ſoldats, "ils s'écrierent tous, *Vive Conſtance Auguſte.*

Juli. or. 2. p. 137| Zon. p. 16. c. Socr. l. 2. c. 32. p. 127. d| Soz. l. 4. c. 7. p. 141. a| n. p. 31. 2. d| Chr. Al. p. 680. d Ib. vi& Eutr. e Zon. p. 16. c. Socr. p. 127. c| Soz. p. 144. d.

Nota 23. Nota 24.

'Il jugea bien alors que ſes affaires eſtoient entierement Ibid.

1. Je ne ſçay ſi cette loy ne ſe devroit point raporter à l'an 355, qui a auſſi un Conſtance pour Conſul, n. 5 ou.

Zon.p.16.c.d| Philg.l.3 c.26.f. 59. Socr.l.2.c.32.p. 127.d|Zon.p.16. d.

d'eſperées, & entrant dans un tranſport de rage & de fureur, il tua tous ſes proches & tous ſes amis qui ſe rencontrerent auprés de luy, ſa propre mere, [a]ſon frere Didier qu'il avoit fait Ceſar, [b]& il ſe tua enfin luy meſme, [comme on le peut voir dans le jeune Victor,] pour s'exemter des longs [& honteux] tourmens qu'il avoit ſujet de craindre s'il eſtoit livré à Conſtance, [ſans ſonger à ceux que la juſtice de Dieu luy alloit faire ſouffrir pour ſes crimes, & pour ce dernier encore qu'il ajoutoit à tant d'autres.] [c]On convient qu'il mourut en cette année, vers le 15 d'aouſt dit Socrate, [c]c'eſt à dire le 10 ou 11 de ce mois, [d]aprés avoir regné trois ans & demi, [e]& environ un mois de plus. [f]Il avoit alors pres de cinquante ans: [g]ſa teſte fut portée partout l'Empire.

a Ib|Chr.Al.p. 680|Philg.p.59. b Ib|Juli.or 1.p. 7a|Zoſ.l.2.p.701 a|Eutr. Socr.p.127.128| Idat. c Chr.Al.p.680| Idat. d Zoſ.p.701.a| Vict.epi. e Eutr.p.189.a. f Vict.epi.p.544. d. g Amm.l.21.p. 227.b.c. b Eutr|Vict|Zoſ. p.70.b.c|Hier. chr.Socr.p.128. a|Zon.p.16.d. i Idat. l Bir.p.485. m p.483.484.

[b]Decence ſon frere, qu'il avoit appellé à ſon ſecours, & qui s'eſtoit déja avancé juſques à Sens, y ayant appris ſa mort, & ſe voyant environné d'ennemis ſans eſperance d'echaper; il aima mieux s'etrangler luy meſme le 18 du meſme mois d'aouſt, [que de tomber entre leurs mains.] Ses medailles luy donnent quelquefois le titre d'Auguſte, & tant les ſiennes [m]que celles de Magnence, parlent des victoires des deux Auguſtes & de Ceſar, [d'où il ſemble qu'on peut tirer que Magnence le fit Auguſte, & Didier Ceſar l'an 352, vers le temps qu'il remporta quelque avantage ſur Conſtance auprés de Pavie.] Zonare dit que Didier ne fut pas tué par Magnence, mais bleſſé ſeulement de pluſieurs coups; dont eſtant gueri il alla ſe rendre à Conſtance.

Zon.p.16.d.e.

Juſt.or.2.p.178.

Themi.or.6.p. 80.c.

[On ne dit point de quelle maniere il en fut traité:] mais Julien dit en general qu'aprés la victoire Conſtance n'eut plus beſoin de l'épée; [c'eſt à dire qu'il ne condanna perſonne à la mort,] non pas meſme ceux qui eſtoient ſoupçonnez des plus grands crimes, [comme d'avoir formé la revolte & la conſpiration contre Conſtant,] ni ceux qui avoient eu le plus de part à l'amitié du tyran, ni ceux qui ayant bien voulu ſe charger de ſes ambaſſades, avoient parlé à leur Prince d'une maniere fort inſolente. [Ce dernier point paroiſt regarder Titien, auſſi bien que ce que dit Themiſtius,] que Conſtance aprés la fuite du barbare, eſtant devenu le maiſtre de celui qui l'avoit le plus ſenſiblement offenſé durant la revolte de l'occident; il ceſſa de le haïr des qu'il l'eut en ſon pouvoir, & ne ſe vengea de ſes invectives que par l'excés de ſes bienfaits. Mais en ne le puniſſant pas, il fit que le coupable ſe punit luy meſme, par la douleur d'avoir offenſé un prince qui le combloit de tant de graces,

graces, & dont la bonté eſtoit ſa condannation.

ARTICLE XXVIII.

Conſtance uſe mal de ſa victoire ; fait quelques loix.

[Les hiſtoriens ne donnent pas autant d'eloges à Conſtance ſur la maniere dont il traita les vaincus, que luy en donnent ſes panegyriſtes.] Zoſime dit qu'il ne put porter ſon bonheur, & que ſa victoire en le rendant maiſtre de tout l'Empire, le rendit auſſi plus fier & plus ſuperbe. 'On voit par Libanius que les ſoldats qui avoient ſervi dans le parti de Magnence n'oſoient ſe montrer, ce qui les obligea à voler ſur les chemins juſqu'à ce que Julien les receût de nouveau dans la milice en 360 [ou 361.

Zoſ.l.2 p.701.c. Lib or.12.p.285. 286.

On ne pourſuivoit pas aſſurément tous ceux qui avoient obeï à Magnence : j'mais il paroiſt qu'on n'epargnoit aucun de ceux qui luy avoient rendu quelque ſervice particulier, ou qu'on ſoupçonnoit meſme de l'avoir fait. Car beaucoup de gents d'épée, ou de perſonnes un peu qualifiées dans les villes, furent chargez de chaines ſous ce pretexte, & amenez à Conſtance, qui les condannoit à perdre la vie ou les biens, ou à eſtre enfermez dans des iſles, ſans meſme ſouvent qu'on euſt aucune preuve de ce dont on les accuſoit, & quoy qu'ils ne fuſſent accuſez que par un ennemi, ou que meſme perſonne ne ſe declaraſt leur accuſateur. 'Ammien aſſure que la joie de ſa victoire fuſt bien mélée de larmes par la mort de pluſieurs innocens. Il nomme entre autres Geronce qui avoit eu le titre de Comte ſous Magnence ; ce qui ne l'empeſcha pas d'eſtre dechiré par divers tourmens, enſuite de quoy on le condanna à l'exil.

Amm.l.14.p.9. b. *forſſepartes*

2.

1. *Notarius.* 'Un Eſpagnol nommé Paul, qui avoit la qualité de *ſecretaire, & qu'on avoit ſurnommé *la Chaine*, parce qu'il eſtoit habile à faire naiſtre les accuſations l'une de l'autre, & à en faire une eſpece d'enchainement, 'fut envoyé en Angleterre pour en amener des Tribuns & d'autres officiers accuſez d'avoir conſpiré avec Magnence, [quoique tout leur crime fut de luy avoir obeï,] parce qu'ils n'eſtoient pas aſſez forts pour luy reſiſter. Cet ordre cruel fut executé avec encore plus de cruauté par Paul, accou-

c.10.a.35.b c. p.9.c.d. Ke

1 'Ammien meſme en un autre endroit le fait naiſtre dans la Dace : & on ne voit pas moyen de l'excuſer de contradiction. Les actes d'Arteme, [qui peuvent venir de Philoſtorge,] ſont Paul Eſpagnol.

Amm.l.15 p.35 b. act.p.68.

p.10.a.b. tumé à méler les innocens avec les coupables. 'Martin Vicaire de l'iſle qui aimoit la juſtice s'y oppoſa autant qu'il put, & par prieres, & en proteſtant qu'il ſe retireroit plutoſt. Mais Paul le menaça de ſon coſté de le rendre luy meſme coupable du crime des autres, & de l'amener chargé de chaines à Conſtance.

c. 'C'eſtoit preſque la meſme choſe ſous ce prince d'eſtre ſoupçonné d'un crime de cette nature, & d'en eſtre condanné. De ſorte que Martin reduit au deſeſpoir, tira l'épée pour en percer Paul: mais ne l'ayant bleſſé que legerement, il tourna ſon épée contre luy meſme & ſe tua.

p.9.d. 'Un malheur ſi funeſte & ſi honteux pour le regne de Conſ-

p.10.b c. tance, 'ne l'empeſcha pas d'employer toute la rigueur des tourmens contre ceux que Paul luy amena. La pluſpart furent proſcrits & depouillez de leurs biens, pluſieurs bannis, & quel-

p.35.45.150.151. ques uns meſme punis du dernier ſupplice. 'Le nom & les cruautez de Paul ſe liſent ſouvent dans l'hiſtoire d'Ammien.

Lib.or.9.p.214. a.b. 'Libanius parle auſſi des bales de plomb dont ce Paul avoit fait battre un Ariſtophane, autant qu'il l'avoit jugé neceſſaire pour

Amm.l.22.p. 207.a. luy faire perdre la vie. 'Il fut enfin brulé vif ſous Julien, ſans que perſonne en fuſt ſurpris, [ni le plaigniſt.

On ne voit point ſi Conſtance eſtoit luy meſme venu dans les

Cod.Th.9.t.38. l.2.p.270. Gaules pourſuivre Magnence.] 'Mais on apprend par une loy qu'il eſtoit à Lion le 6 de ſeptembre. Cette loy veut qu'on aboliſſe tout ce qui avoit rendu triſte & odieux le temps de la tyrannie & que tout le monde vive en repos & ſans rien craindre, *eſſe ſecuros.* hors ceux qui ſeront coupables des cinq crimes que les loix puniſſent de mort. Godefroy cherche le ſens de cette loy. [Mais quel qu'il ſoit, ce que nous venons de dire fait voir que Conſtance ne pretendoit point y donner une amneſtie generale pour tous ceux qui avoient ſuivi Magnence.

Fleuri, l.13.p.425. Pagi, 353 § 10. [a] Cod.Th.t.6.p. 34.35. 'Quelques uns raportent à l'an 353, une loy[a] dont la date eſt aſſez embaraſſée. Elle eſt adreſſée à tous les Eveſques, & porte que pour rendre plus faciles les aſſemblées eccleſiaſtiques des peuples qui ſe convertiſſent,] les Clercs ſeront exemts des cens qui ſe payoient pour les fonds de terre, des charges ſordides, comme de fournir de la farine, du pain, du charbon; des contri-

p.34.36. butions qui ſe levoient ſur les marchands; & des corvées, où il *parangariis.* falloit fournir des chevaux & des voitures pour le public. On étendoit ces exemptions à leurs femmes, à leurs enfans, à leurs

p.35.12 domeſtiques. 'Cette loy & celle du 6 decembre 357, ſont celles qui accordent de plus grandes exemptions aux Eccleſiaſtiques:

mais elles marquent l'une & l'autre que c'eſt parceque ce qu'ils pouvoient gagner par le negoce ou par les metiers qu'ils exerçoient, eſtoit au profit des pauvres. 'Celle-ci comprend dans ſes privileges *les jeunes gents* : ce que quelques uns entendent des Clercs inferieurs, particulierement des Acolythes deſtinez à tous les petits ſervices dont l'Egliſe avoit beſoin. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroient point auſſi les Copiates ou Foſſoyeurs.]

p. 36. a.

juvenes.

'Conſtance [ayant quitté Lion,] vint paſſer l'hiver à Arles, & il y celebra ſolennellement le 10 d'octobre, ou plutoſt le 8 de novembre, la fin de la trentieme année de ſon regne, [depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar en l'an 323.] 'Il y en a qui veulent qu'à l'occaſion de cette ſolennité on luy ait dreſſé à Arles un obeliſque qui a eſté trouvé depuis peu dans cette ville. C'eſt une ſimple conjecture : car il n'y a pas meſme de preuve que cet obeliſque ait eſté fait pour Conſtance.

Amm. l. 14. p. 8. 9. Nor. Dec. c. 1. p. 78. 79.

Pagi, 353. 55.

&c.

'On raporte auſſi à cette année une loy datée du 3 novembre à Arles, & adreſſée à Philippe Prefet du Pretoire : [a] & neanmoins Thalaſſe eſtoit alors Prefet d'Orient, [b] ou Domitien qui eut cette charge aprés la mort de Thalaſſe. [Ce fut encore à Arles que] 'Conſtance donna le 23 de novembre une autre loy [plus importante,] pour défendre les ſacrifices nocturnes que Magnence avoit permis. 'Cette loy & celle du 6 de ſeptembre ſont adreſſées à Cereal qui eſtoit alors Prefet de Rome, & dont nous avons une inſcription faite en l'honneur de Conſtance ſur ce qu'il avoit rétabli la ville de Rome, & éteint la tyrannie.

Cod. Th. t. 2. p. 374. 375.

[a] Amm. l. 14. p. 3. c.

[b] p. 15. d.

Cod. Th. 16. t. 10. l. 5. p. 285.

n. p. 265.

ARTICLE XXIX.

Troubles à Rome pour les vivres : Les Iſaures courent l'Aſie.

'LA mort de Magnence ayant ſoumis à Conſtance tout ce que l'uſurpateur avoit poſſedé, il ſe trouvoit maiſtre de toute l'étendue de l'Empire, qui commença enfin à jouir de la douceur de la paix. [Mais la paix de l'Etat ne fut que pour donner un nouvel accroiſſement à la guerre & à la perſecution que Conſtance avoit déja commencé de faire à l'Egliſe. Car durant qu'il eſtoit à Arles il y tint un Concile où il fit ce qu'il put pour opprimer l'innocence de S. Athanaſe, & dont le principal fruit fut de bannir Saint Paulin de Treves.

Zon. p. 16. c.

V. les Ariens §. 49. 50.

[La paix meſme de l'Empire n'eſtoit pas alors fort entiere.]

'Les Gaules continuoient toujours d'eſtre ravagées par les bar-

Amm. l. 15. p. 38. d.

ARTICLE XXX.

Mauvaiſes inclinations & mauvaiſe conduite de Gallus Ceſar.

[LE plus grand mal de l'Orient eſtoit Gallus meſme qui y commandoit avec le titre de Ceſar.] 'Ce prince avoit "un exterieur fort avantageux; mais les qualitez de ſon eſprit n'y repondoient pas. 'Il avoit paſſé tout d'un coup d'une vie [non ſeulement particuliere, mais] ſolitaire & ſauvage, & encore pleine de crainte & de miſeres, [comme nous le verrons en parlant de ſon frere Julien,] à la dignité de Ceſar, & une puiſſance preſque ſouveraine. Ce changement ineſperé dans un age encore peu avancé, [car il n'avoit alors que 24 ou 25 ans,] fit l'effet qu'on en pouvoit attendre, luy eleva ou plutoſt luy enfla le cœur & donna à ſes paſſions naturelles la liberté de ſe declarer. Sa qualité de neveu de Conſtantin, de couſin & de beau-frere de Conſtance, augmentoient encore ſa vanité; 'à quoy l'on ajoute que quelques heureux ſuccés qu'il eut dans la guerre, contribuerent encore, [ſans parler des flateries de Libanius & des autres qui le trompoient, comme on fait tous les Princes, par leurs louanges,] & qui faiſoient devant luy ſon panegyrique, à quoy luy meſme les obligeoit quelquefois. [Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi] l'on a cru qu'il avoit bientoſt formé le deſſein de ſe ſoulever contre Conſtance [& d'uſurper le titre d'Auguſte,] 'que ſa femme portoit déja ſelon Philoſtorge.

[a]On l'accuſe d'avoir eu beaucoup d'attache à ſon ſens auſſi bien que Julien ſon frere, [b]& d'avoir trop aimé les divertiſſemens du cirque. [c]Mais ce qui luy fit plus de tort fut ſon naturel porté à la cruauté, [d]comme preſque tous les auteurs en conviennent: [e]& Conſtantine ſa femme au lieu de l'adoucir, comme d'autres Princeſſes l'ont fait, l'aigriſſoit au contraire de plus en plus, 'enflée de ſa naiſſance, & alterée de ſang, s'il en faut croire Ammien, qui l'appelle meſme une Megere [& une furie.]

'On peut donc juger combien ce prince auroit fait de maux à l'Etat s'il fuſt devenu Empereur: [& il en auroit peuteſtre fait encore de plus grands à l'Egliſe. Il faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme; & "la tranſlation qu'il fit du corps de S. Babylas d'Antioche à Daphné, eſt celebre dans l'hiſtoire.] 'Il fit baſtir une egliſe à Daphné pour l'y mettre, dans le deſſein d'abolir le culte

&c.

Amm.l.14.p 31 a.

p.1 Juli.ad Ath. p.499.

Socr l.2.c.34 p. 128.c.

Lib.vit.p.34.c. d.

Amm.l.14.p.1.b Socr p.128.c.

Phiſg l.3.c.22. p.55.

a Amm.l.22.p. 216.c.

b Juli.miſ.p.60. c Amm.l.14.p.1. h.

d Aur.V. Eutr. Zon.p.16.c.f.

e Amm.p.3 a.b Zon.p.16.f.

f Amm.p.1.b.

Eutr.

V. S. Babylas.

Soz.l.5.c.19.p. 616.c. Chry.in Gen.t.1.p.671.d.

qu'on y rendoit encore aux demons, & d'arreſter le deborde-
ment effroyable des crimes qui ſe commettoient en ce lieu de
divertiſſemens & de delices. [Ainſi je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point]
Lib. angar. p. 35. 36. 'ce prince ſage que Libanius loue d'avoir aboli à Daphné une
a Chry. p. 671. d. feſte de debauche. [a] Saint Chryſoſtome attribue la tranſlation de
S. Babylas à un mouvement particulier que [Gallus] en avoit eu
Soz. p. 526. c. de Dieu. 'On l'attribue encore à une tres grande devotion qu'il
l. 3. c. 15. p. 524. b. avoit pour les Martyrs. 'On ajoute qu'il avoit beaucoup de
reſpect pour toutes les choſes de la religion, & pour ceux en qui
il paroiſſoit plus de pieté.

[Mais faiſant ſa reſidence ordinaire à Antioche, dont les
Eveſques eſtoient Ariens, on peut juger quelles inſtructions il
Phiſg. l. 3. c. 27. p. 59. 60, Nyſ. in Eun. l. 1. p. 294. b] Soz p. 524. b. en recevoit. Ce qui eſtoit encore plus faſcheux,] c'eſt qu'il avoit
une deference toute particuliere pour Aece, [dont l'impieté
eſtoit deteſtée par les Ariens meſmes:] & Philoſtorge ajoute que
ce fut luy dont il ſe ſervit pour detourner Julien ſon frere de l'in-
Nyſ. p. 294. b. clination qu'il avoit déja pour l'idolatrie. 'Aece entra à la Cour
par le moyen de Theophile le Blemmye, [qui n'eſtoit pas moins
impie que luy, &] qui eſtoit fort bien dans l'eſprit de Gallus.

Phiſg. l. 3. c. 28. p. 60. 61. [C'eſt ſans doute pour cela que] 'Philoſtorge eſt toujours fort
b Hier. chr. favorable à Gallus, & l'excuſe autant qu'il peut. [b] S. Jerome meſ-
me dit qu'il eſtoit ſuſpect à Conſtance "à cauſe de ſes excellentes
qualitez, & ne laiſſe pas neanmoins de reconnoiſtre qu'il avoit
Zoſ. l. 2. p. 701. d. e. fait mourir diverſes perſonnes de qualité. [Zoſime ne dit rien
dutout de ſes fautes,] '& ne donne point d'autre raiſon de ſon
malheur, que la perſuaſion qu'avoit Conſtance qu'il vouloit ſe
faire Auguſte, de quoy il parle comme d'une choſe fauſſe, inven-
Euſ. chr. n. p. 254. 2] Aur. V. tée par la malice des eunuques & de quelques courtiſans.
c Juli. ad Ath p. 499-501. 'Mais les autres hiſtoriens le condannent unanimement. [c] Ju-
lien ſon frere l'excuſe autant qu'il peut: il dit que Conſtance eſt
luy meſme coupable de ſes fautes par la mauvaiſe education
qu'il leur avoit donnée; que Gallus avoit eſté juſtement irrité
contre des perſonnes dont il avoit en main les lettres pleines
d'accuſations atroces contre luy; qu'au moins il n'avoit pas me-
P. 500. rité la mort qu'on luy fit ſouffrir. Mais avec cela, il condanne
ſes fautes, reconnoiſt ſon humeur ſauvage & emportée, '& avoue
qu'il n'eſtoit point capable de regner.

Amm. l. 14. p. 27. b. d p. 2. 'Il eſtoit leger auſſi bien que cruel, [d] & ſa cruauté eſtoit meſme
animée par ſa legereté, qui luy faiſoit ajouter foy à ceux qui
P. 2. 3. accuſoient les autres de former des deſſeins contre l'Empire,
ou d'employer les arts criminels de la magie. 'Il avoit diverſes

eſ regiam indolem.

Digitized by Google

perſonnes inconnues, qui contrefaiſant les mendians, alloient dans toutes les maiſons s'informer de ce qu'on y diſoit de luy, pour le luy raporter enſuite. Il ſavoit ainſi ce qui ſe faiſoit & ſe diſoit deplus ſecret dans les familles, & trouvoit en cela d'autant plus d'occaſions d'exercer ſa cruauté, que ces eſpions, [pour entrer dans ſes ſentimens,] s'accordoient à ſupprimer tout ce que la crainte faiſoit dire à ſa louange, à augmenter au double ce qui luy eſtoit deſavantageux, & à inventer meſme quelquefois ce qu'ils n'avoient ni vu ni entendu.

'Ne ſe contentant pas meſme de cela, il imitoit ce qu'on dit p. 1. de Gallien. Car il s'en alloit le ſoir [deguiſé &] peu accompagné dans les cabarets, & les autres lieux où le peuple s'aſſembloit, [& en s'entretenant avec ceux qu'il y rencontroit,] il taſchoit de ſavoir tout ce qu'on penſoit de luy. Mais il ne continua pas longtemps une choſe ſi honteuſe, [dans la vue qu'il la faiſoit, & qui pouvoit meſme l'expoſer à divers dangers.] Car il avoit ſouvent eſté reconnu, parce que la ville d'Antioche eſtoit éclairée toute la nuit par quantité de lumieres qui egaloient preſque la clarté du jour.

'Le mal euſt eſté tolerable, ſi Gallus euſt ſuivi les regles de la p. 2. juſtice, & euſt donné lieu aux accuſez de ſe défendre. Mais eſtre deferé à ce prince credule & ſanguinaire, [auſſibien qu'à Conſtance,] c'eſtoit preſque eſtre condanné. Il n'obſervoit aucune forme. Il n'attendoit pas qu'il paruſt au moins un accuſateur; & ſa cruauté implacable eſtoit l'unique regle qu'il falloit ſuivre. Auſſi l'hiſtoire nous fait une peinture affreuſe des crimes que Gallus commit.

'Entre le grand nombre de ceux à qui il oſta les biens, la li- p. 2. berté, ou la vie, on remarque particulierement Clemace homme
&c. de qualité d'Alexandrie, qui n'ayant pas voulu conſentir à un crime, ſa propre bellemere alla demander ſa mort à Conſtantine en luy preſentant un riche colier: & auſſitoſt Honorat Comte d'Orient eut ordre de luy oſter la vie, ſans qu'il puſt ſeulement dire un mot. 'Un miſerable chargé de crimes gagné par des per- Lib. vit. p. 34. 35.
ſonnes qui vouloient ſe défaire de Libanius, l'alla accuſer d'homicide, & d'uſer de ſortilege contre Gallus meſme, dans la penſée que l'accuſé ſeroit auſſitoſt conduit au ſupplice. Mais [pour cette fois Gallus fut plus equitable qu'à ſon ordinaire, peuteſtre parce qu'il aimoit les flateries de Libanius;] & il dit au denonciateur d'aller porter ſa plainte devant les juges. Il n'oſa jamais s'y hazarder, aimant mieux ſe tenir caché, & Gallus n'en

témoigna pas moins d'amitié pour Libanius.

Cod.Th.t.6.p. 387.388. a Amm l.14.p.3. c.d.

'Thalaſſe dont il eſt parlé en pluſieurs endroits de l'hiſtoire, [a]eſtoit alors Prefet d'Orient. Il voyoit avec douleur la mauvaiſe conduite de Gallus. Mais comme il eſtoit luy meſme fort arrogant, au lieu de prendre les voies de la prudence & de la douceur pour l'avertir de ſes fautes avec reſpect, il s'oppoſoit à luy directement, & le reprenoit avec aigreur. Il ne ſe contentoit pas non plus d'avertir Conſtance de l'etat des choſes, mais il les exageroit encore. Il faiſoit cela tout hautement ſans s'en cacher; de ſorte que ſa conduite indiſcrete ne faiſoit qu'irriter Gallus, & le porter à de plus grands excés pour ne pas paroiſtre obligé de ceder à un miniſtre qui luy eſtoit inferieur.

ARTICLE XXXI.

D'Orfite, de Strategе, & de quelques autres magiſtrats: Conſtance fait la guerre aux Allemans, & leur accorde la paix.

INDICTION XII. L'AN DE JESUS CHRIST 354, DE CONSTANCE 17, 18.

Socr.l.2 c.34.p. 128.d|Idat.&c|| Amm n.p.46. b Onu.p.294.d. c Amm.l.14.p. 10.c.d.

'*Conſtantius Aug. VII, & Conſtantius Gallus, Caſ. III, Conſuls.*

[b]MEMMIUS Vitraſius Orfitus fait Prefet de Rome le 6 decembre 353, fut continué cette année. [c]Nous avons déja remarqué que ſa magiſtrature fut troublée par les ſoulevemens du peuple, à cauſe qu'on manquoit de vin. Pour luy, c'eſtoit un homme de qualité &[a] d'eſprit, intelligent dans les affaires, mais peu inſtruit dans les belles lettres, & qui s'enfloit inſolemment audeſſus meſme de ſa dignité. 'On marque qu'il fut Prefet durant ſix ans, & juſques en 359, [mais avec quelque interruption; d'où vient] 'qu'il eſt marqué deux fois Prefet de Rome dans quelques inſcriptions. [Nous apprenons de ces meſmes inſcriptions qu'il eſtoit payen.] 'Car on y voit[a] qu'il avoit fait faire un temple à Apollon, 'qu'il eſtoit[1] pontife[a] du Soleil & de Veſta. Le Senat luy fit dreſſer une ſtatue. Il avoit eſté Proconſul d'Afrique. [Nous pourrons encore avoir occaſion de parler de luy,] '& des diſgraces qui luy arriverent. [d]Symmaque qui eſtoit ſon gendre en parle pluſieurs fois dans ſes lettres.

[a] *prudens.*

[a] *providit. &c.* 1.

Cod.Th.t.6.p. 376.1.

Grut.p.284.8.

p.38.6.

p.438.1.

Cod.Th.t.6.p. 376.1. d l.Sym.l.9.ep. 121.p.248|l.10. ep 47 p.281. e Cod.Th.chr. p.52.

[c]Nous avons quelques loix de cette année adreſſées à Orfite.

1. Cela eſt dans une inſcription, qui ſe raporte à luy toute entiere, s'il n'y a point de faute dans Gruter *p.438.1.* Mais j'ay peur que ces paroles *Comiti ordinis ſecundi &c.* ne ſoient la fin d'une autre inſcription dont le commencement eſt oublié.

Entre

*Nota 25. Entre *les officiers qui ſont nommez dans les autres, [nous nous contentons de marquer Muſonien Prefet d'Orient nommé auſſi
V. Conſtantin § 69. Stratege, dont nous avons parlé en un autre endroit] 'Conſ. Amm. l. 15. p. 15. d| Lib. or. 14. p. 399 d.
tance le fit Prefet d'Orient apres la mort de Domitien [dont nous ferons bientoſt l'hiſtoire;] '& il l'eſtoit au moins des le 25 Cod. Th. chr. p. 52.
juillet 354, ſelon la loy qui luy eſt adreſſée. a Il avoit auparavant eſté fait Proconſul d'Acaïe aprés la defaite de Vetranion & de a Lib. vit. p. 25. c.
Magnence, [à la fin de 351, ou meſme pluſtard,] Conſtance ayant cru que la douceur avec laquelle il gouvernoit les Grecs, luy feroit honneur à luy meſme. 'Le ſophiſte Libanius ſe vante d| 7. 18.
d'avoir eſté fort honoré & conſideré de luy.

'Conſtance qui avoit paſſé l'hiver à Arles, b en ſortit au prim- Amm. l. 14. p. 8. d.
temps, & vint à Valence pour marcher contre Gondomade & b p. 23. b.
Vadomaire Roy des Allemans, qui eſtoient freres, & qui avoient ſouvent fait des courſes ſur les pays des Gaules voiſins du leur. 'Le rendez-vous des troupes Romaines eſtoit à Challon ſur c.
Sône, où elles ſe mutinerent faute de vivres, 'les pluies qui b.
avoient eſté extraordinaires dans le printemps ayant arreſté les blez qui devoient venir de l'Aquitaine. 'Conſtance voulut d.
y envoyer Rufin Prefet du Pretoire: & on pretend que c'eſtoit pour l'expoſer à la fureur des ſoldats, parce qu'il eſtoit tres puiſſant & oncle de Gallus, dont Conſtance avoit reſolu la perte. 'Mais les amis de Rufin agirent ſi bien à la Cour qu'elle P. 24 [a. p. 48.
changea d'avis, [peuteſtre pour ne pas porter Gallus dans le deſeſpoir:] & Euſebe grand Chambellan vint appaiſer la ſedition en diſtribuant ſous main de l'argent aux plus mutins. 'Conſtance l. 14. p. 23. b.
demeura aſſez longtemps à Valence; '& y apprit des nouvelles c.
certaines de ce qu'avoit fait Gallus;] c'eſt à dire apparemment de la mort de Domitien dont nous allons bientoſt parler, & que l'on peut juger par là n'eſtre arrivée qu'en cette année, quoiqu'Ammien ſemble la mettre des la precedente.]

'Conſtance s'eſtant enfin mis en campagne, arriva avec beau- p. 24 a.
Rauracum. coup de fatigues juſques auprés d'Augſt, [un peu audeſſus de Baſle,] où il voulut faire un pont de bateaux ſur le Rhein pour entrer dans le pays des Allemans. 'Il ne le put, à cauſe des b.
traits que les ennemis lançoient ſans ceſſe, & cela le mit en une extreme peine. Mais un homme qui connoiſſoit le pays, vint enſeigner un gué, par lequel l'armée euſt aiſément paſſé, 'ſi c.
les Allemans n'euſſent envoyé demander la paix, 'en offrant de P. 25. b.
fournir des troupes auxiliaires. [Ceux qui ſouhaitoient la guerre parmi les Romains] 'crurent qu'ils l'avoient fait ſur quelque P. 24. b.

avis ſecret que leur avoient donné quelques uns des principaux
e. de la Cour, qui eſtoient Allemans, comme Latin Comte des domeſtiques, Agilon Connetable ou grand Ecuyer, & Scudilon qui commandoit quelques troupes. Quoi qu'il en ſoit, Conſtance crut devoir accepter leurs offres, [peuteſtre pour s'appliquer
d[p 25. p.25.c.d. tout entier à l'affaire de Gallus;] & l'armée dont il voulut avoir le conſentement, entra dans ſa penſée, ſoit par complaiſance, ſoit parce qu'on eſtoit perſuadé qu'il n'eſtoit heureux que dans les guerres civiles, & fort malheureux dans les autres.

Tribunus ſtabuli. *Scutarius.*

d. Ainſi on conclud le traité, & Conſtance vint à Milan, où il
a Cod Th.chr.p. 52. Amm.l.17.p 99. b. eſtoit déja le 22 de may ſelon quelques loix, [quoique cela ſoit difficile à croire,] puiſque la campagne ne commençoit dans les
b l 14.p.25.b. Gaules qu'au mois de juillet, & que celle-ci avoit encore eſté retardée par les pluies. [Il fit quelques voyages dans l'Italie,
Cod. Th.chr.p. 52. comme il ſemble qu'on le peut tirer de deux loix,] dont l'une eſt datée du 22 juin à Ceſene [dans la Romagne, [& l'autre du 21 juillet à Ravenne, [ſi neanmoins Conſtance pouvoit eſtre des ce tems là en Italie. Il faut toujours que s'il a eſté à Ravenne, il ſoit revenu enſuite à Milan, comme à ſon ſejour ordinaire. Et il paroiſt qu'il y paſſa l'hiver ſuivant.]

Nota 26.

ARTICLE XXXII.

Gallus abandonne Theophile au peuple d'Antioche; fait maſſacrer Domitien Preſet d'Orient, & Montius.

Amm.l.14.p.25. d. LA plus grande affaire de Conſtance durant ce temps là, fut celle de Gallus, [dont la mauvaiſe conduite ne ſe pouvoit plus diſſimuler. Voici donc ce que l'hiſtoire nous apprend
p.25.e. eſtre arrivé cette année en Orient.] Il y eut d'abord de grands troubles à Antioche au ſujet des vivres qui eſtoient chers, par ce qu'on craignoit une famine. Car Gallus voulant obliger les magiſtrats à en faire rabaiſſer le prix, & eux luy repreſentant les
e [Lib.vit.p.34. e. inconveniens qui en pourroient arriver, il en fit mourir quelques uns, & fit mettre les autres en priſon pour leur faire ſouffrir le meſme ſupplice. Mais Honorat qui eſtoit encore alors Comte d'Orient s'oppoſa fortement à ce furieux arreſt; & ils furent tous delivrez.

Nota 27.

ordinis verticem.

&c.

Amm.l.14.p.26. a. Quelque temps aprés Gallus voulant aller à Hieraple comme pour ſe trouver à quelque expedition qui ſe faiſoit [contre les Perſes,] le peuple d'Antioche le ſupplia de donner ſes ordres

L'an de J.C. 354, de Conſtance 17. 18.

pour empeſcher la famine qu'on craignoit, en faiſant venir du blé des autres pays. Il ne leur fit point d'autre reponſe ſinon qu'il leur donnoit Theophile Gouverneur de Syrie, qui ſauroit bien leur faire avoir des blez quand il le voudroit. Le peuple n'oublia pas cette reponſe: & comme la cherté augmentoit, 'eſtant arrivé un jour quelque querelle parmi le peuple dans les jeux du cirque, [ce qui n'eſtoit qu'ordinaire,] quatre ou cinq artiſans ſe jetterent ſur Theophile, 'tout le petit peuple ſe ſouleva contre luy, l'aſſomma de coups, & ſe divertit encore à trainer ſon corps par les rues, 'quoiqu'il n'euſt point dutout merité un traitement ſi indigne, & qu'il ſe fuſt conduit dans ſa charge avec beaucoup de douceur. 'On voulut faire le meſme traitement à Eubule l'un des principaux de la ville & à ſon fils. Ils echaperent neanmoins les pierres qu'on leur jettoit, & s'enfuirent; mais on brula leur maiſon.

Lib or. 14. p 399. d. Vit. p. 56. c. d. Amm. p. 16. b. Juli. mut. p. 111. Lib. p 399 d. Vit p. 56. d. Amm. p. 15. b. Juli p. 111.

'Cette ſedition fut enſuite punie par Stratege, que Conſtance y envoya pour cela 'quelque temps aprés, en luy recommandant neanmoins pluſieurs fois de ne la punir que moderément. Stratege luy obeït, dit Libanius, & ne fit mourir que ceux qui le meritoient. 'Cependant Ammien aſſure qu'il fit mourir de pauvres gents qu'on ſavoit n'avoir pas meſme eſté dans la ville lorſque la ſedition arriva, & qu'il declara innocens les riches qui eſtoient veritablement coupables, en les depouillant de leurs biens pour s'en enrichir.

Juli. p. 111. Note 28. a Lib. p. 399. 400. Amm. l. 15. p. 56. 57. Amm. l. 15. p. 57. b.

'La mort de Theophile que Gallus ſembloit avoir livré à la fureur du peuple, contribua encore à rendre ce prince odieux: & dans ce temps là meſme on fut indigné de voir abſoudre Serenien, que tout le monde avoit en horreur, parce qu'eſtant Duc de Phenicie, il avoit laiſſé piller [aux Sarrazins] une place nommée Celſe. On pretendoit meſme qu'il eſtoit convaincu d'avoir aſpiré à l'Empire, & de s'eſtre ſervi de ſortilege. [Dieu qui a en horreur ceux qui juſtifient l'impie, auſſi bien que ceux qui condannent le juſte,] 'choiſit ce Serenien meſme pour eſtre le miniſtre de ſa juſtice contre Gallus.

b. l. 14. p. 15. b. c. p. 29. d.

''Conſtance inſtruit de toutes choſes, ne laiſſoit pas d'écrire à Gallus des lettres pleines de tendreſſe; mais en meſme temps il luy retiroit ſous divers pretextes le plus qu'il pouvoit de troupes. Thalaſſe [Prefet d'Orient] mourut'' en ce temps là, & Conſtance mit en ſa place Domitien qui avoit eſté Intendant des largeſſes du Prince. 'Car il ſe reſervoit ſur les Ceſars le droit de donner les Prefets. 'Lors donc que Domitien partit pour la

c. d. Note 29. l. 20. p. 168. 169. l. 14. p. 16. 17.

Syrie, Conſtance dans l'inſtruction qu'il luy donna, luy marqua qu'il avoit ſceu que Gallus ſouhaitoit de venir en Italie, & que le Prefet pouvoit l'y porter, mais avec civilité & avec reſpect. [Domitien comprit fort bien où cela alloit;] 'mais ayant auſſi peu de politeſſe & d'adreſſe que de naiſſance, (car il eſtoit fils d'un artiſan,) il l'executa fort mal.

n p.35|Zon.p.16. f.g.

'Eſtant arrivé en diligence à Antioche il paſſa devant le palais où eſtoit Gallus, & au lieu d'y entrer pour rendre ſes reſpects au Prince comme il y eſtoit obligé, il s'en alla tout droit, accompagné de beaucoup de perſonnes, à l'hoſtel deſtiné pour les Prefets. Il y demeura longtemps ſans ſortir & ſans venir au palais ſous pretexte de quelques incommoditez : & cependant il formoit divers intrigues contre Gallus, & mandoit à Conſtance bien des choſes dont il euſt pu ſe paſſer. Enfin neanmoins Gallus ayant témoigné qu'il vouloit le voir, il y vint, & dit bruſquement au Prince : Allez [en Italie,] puiſque l'Empereur « l'ordonne : Que ſi vous differez de le faire, je ſuis obligé d'ar- « reſter ce qu'on doit fournir pour voſtre perſonne & voſtre « maiſon. Sur cela il ſortit avec un air de colere, & ne revint plus « depuis, 'quoique Gallus le demandaſt ſouvent. Il paroiſt meſme qu'on ſurprit quelques unes des lettres qu'il écrivoit à Conſtance contre ſon Prince.

Amm l.14.p.17. a.b Phiſg.l.3.c. 2. p.60.

L'b.or.12 p.266. c|Juli.ad Ath.p. 300.

'Gallus fut indigné de cette conduite, & avec ſujet; mais il pouſſa trop loin ſon reſſentiment, juſqu'à faire arreſter le Prefet. 'Montius[1] alors Queſteur, qui voyoit de quelle conſequence eſtoit cette action, [& combien elle irriteroit Conſtance,] crut eſtre obligé « de s'en plaindre, & dit qu'il falloit donc abatre les « ſtatues de Conſtance, [& ſe revolter ouvertement,] avant que de ſonger à oſter la vie à un Prefet. 'D'autres raportent que s'adreſſant à Gallus meſme, il luy dit ces propres paroles ; Il ne « vous eſt pas permis d'établir « le Magiſtrat d'une ville, & vous « pretendez pouvoir oſter la vie à un Prefet du Pretoire ? 'On « ajoute qu'il avoit donné avis à Conſtance des fautes que faiſoit Gallus. 'La liberté de cet officier piqua vivement ce prince: « il « s'en plaignit avec un air plein de fureur devant tous ſes gardes, 'qui auſſitoſt coururent à Montius, luy attacherent des cordes aux piez, le trainerent en cet état chez Domitien, qu'ils jetterent du haut en bas du degré, '& le trainerent avec Montius par toute la ville juſqu'à ce que leurs membres fuſſent dechirez, &

Juli.p.300.

Amm.p.17.b.c.

Phiſg.l.3.c.28. p.61.

Socr.l.2.c.34.p. 128.c.

Amm.p.17.c.

d.

a.18.a|Zon.p.17. p.b.

1 Il eſt appellé *Magnus* par Socrate *l. 2. c. 34. p. 128. c.* par Sozomene *l. 4. c. 7. p. 545. b.* & par Theophane *p. 34. c.* Il pouvoit s'appeller Montius Magnus.

les jetterent enſuite dans la riviere. 'Philoſtorge raporte ceci avec d'autres circonſtances; mais c'eſt la meſme choſe dans le fond. 'Phiſt p.60.61.

'Une action ſi etrange, à laquelle quelques uns veulent que Conſtantine ait pris part, 'fut ſuivie de beaucoup d'autres cruautez auſſi injuſtes, qui ſe firent dans tout l'Orient par l'ordre ou plutoſt par la fureur de Gallus, comme on le peut voir dans Ammien. 'Les deux Apollinaires pere & fils, dont le pere eſtoit Gouverneur de Phenicie & le fils gendre de Domitien, furent arreſtez, en partie ſur ce qu'on avoit trouvé un habit de pourpre qu'on faiſoit faire à Tyr fort ſecrettement. 'On ne put ſavoir ce que c'eſtoit que cet habit, ce qui n'empeſcha pas que les deux Apollinaires ne fuſſent condannez à l'exil; & meſme en les y conduiſant on leur caſſa les jambes & on leur oſta la vie à quelques lieues d'Antioche. 'Urſicin General de la cavalerie, fut obligé de quitter la défenſe de Niſibe, pour venir à Antioche preſider au jugement de cette faſcheuſe affaire: mais on luy avoit aſſocié des perſonnes bien inſtruites de la volonté de Gallus & de Conſtantine: car pour Urſicin, Ammien qui ſervoit ſous luy, & qui l'accompagnoit partout, en parle toujours comme d'un homme d'honneur, & d'une probité toute entiere. 'Comme cette commiſſion luy fit connoiſtre bien des choſes, il les manda à Conſtance, le ſuppliant de remedier aux maux que ſouffroit l'Orient. 'p.61 Zon. p.17.a Amm.l.14.p.18. 19.21-23. 'p.18. 'p.22.23. a p.23.a. 'p.21.22. 'p.21.d.

ARTICLE XXXIII.

Conſtance attire Gallus à Pettau où il eſt arreſté & depouillé de la pourpre.

'LEs cruautez de Gallus eſtoient trop criminelles pour ſe pouvoir excuſer. [b]Mais on pretendoit encore qu'il formoit des deſſeins contre Conſtance: au moins Socrate l'a cru '& Ammien ne s'en eloigne pas. [c]Neanmoins d'autres pretendent que c'eſtoit une calomnie inventée par ceux qui ne ſongeoient qu'à s'elever par la chute des autres, particulierement de Dyname & de Picence hommes de neant, 'dont le premier eſt connu dans Ammien pour un fauſſaire de profeſſion. [d]Zoſime leur joint Lampade Prefet du Pretoire, homme extremement ambitieux, '& qui paſſoit pour auteur des fourberies de Dyname. 'Amm.l.14 p.18. d. b Socr.l.2.c.34. p.128.c. 'Amm.l.14.p.1. b. c Zoſ.l.2.p.701. c.d. 'Amm.l.15.p.39. &c. d Zoſ.p.701.c. 'Amm.p.39.b.

Zoſ p 701 d. 'Les eunuques de la Cour entrerent dans la meſme intrigue, [& outre le credit ordinaire qu'ils avoient ſur l'eſprit de Conſtance ils eurent d'autant moins de peine en cette rencontre à luy perſuader ce qu'ils voulurent, que ce prince ſoupçonneux] avoit

Juli. ad Ath. p. 500. commencé à concevoir de la jalouſie contre Gallus des qu'il luy

p. 501. avoit donné la pourpre. 'Julien dit qu'il l'avoit abandonné à un

Lib. cr 12. p. 298. b. c. eunuque ſon chambellan, [c'eſt à dire à Euſebe,] 'qui paſſoit pour le principal auteur du malheur de ce prince, & à l'Intendant de ſa cuiſine. 'Ammien aſſure auſſi que Barbation qui avoit

Amm. l 14. p. 29. a. 30 b. l. 18 p. 118. c. eſté Comte des domeſtiques ſous Gallus, [a] avoit inventé contre luy pluſieurs faux crimes.

Juli. ad Ath. p. 501. [Il ne faut donc pas s'étonner ſi] 'Conſtance ſe porta aux dernieres extremitez contre un Prince qui eſtoit ſon couſin germain, doublement ſon beaufrere, pere de ſa niece; 'p. 500. & s'il ſe reſolut à luy oſter non ſeulement la pourpre & le titre de Ceſar,

Amm. l. 14. p. 26. a. ce qui pouvoit n'eſtre que juſte, mais la vie meſme. 'La difficulté eſtoit d'empeſcher que le deſeſpoir ne portaſt Gallus à une revolte ouverte. Pour le tirer donc de l'Orient où il eſtoit le maiſtre, Conſtance luy écrivit une lettre pleine d'amitié, où il le prioit de le venir trouver pour déliberer enſemble ſur des affaires preſſantes.

a. d. 'Avant que d'envoyer cette lettre, Conſtance manda à Urſicin General de la cavalerie dans l'Orient, de le venir trouver à Milan, pour voir ce qu'il y avoit à faire contre les Perſes qui menaçoient d'une irruption. C'eſtoit auſſi un pretexte qu'on

b. c. prenoit pour retirer d'Orient ce General, 'depeur qu'il n'y cauſaſt du trouble quand Gallus n'y ſeroit plus. Car c'eſt ce que faiſoient craindre à Conſtance les eunuques & les courtiſans, qui redoutoient le merite de ce grand homme de guerre, & ne

d. cherchoient qu'à le perdre. 'Pour le mieux tromper, on voulut que le Comte Proſper envoyé pour tenir ſa place, ne fuſt regardé que comme ſon Lieutenant.

a. 'Urſicin eſtant donc venu accompagné d'Ammien, Conſtance écrivit à Gallus la lettre dont nous avons parlé, & manda en meſme temps à Conſtantine ſa ſœur qu'il avoit un grand deſir de

Phiſg. l. 4. c. 1. p. 52. la voir. 'Gallus craignoit extremement le ſuccés de ce voyage:

b Amm. l. 14. p. 27. a. [b] Conſtantine meſme l'apprehendoit. [c] Neanmoins l'eſperance

c. a] Phiſg. p. 62. de flechir un frere, & d'en obtenir la grace pour ſon mari, fit

d Amm. p. 28. a. qu'elle ſe mit en chemin, [d] durant que Gallus demeuroit encore

e p. 27. a] [n. p. 53] Phiſg. p. 62. à Antioche. [e] Mais eſtant arrivée dans la Bithynie, elle fut arreſtée par une fievre en un lieu appellé Cene, qui eſt à l'en- *Canes Gallicanæ.*

trée de la province, & elle y mourut, laiſſant à Gallus une fille qu'elle en avoit eue, [& dont l'hiſtoire ne nous apprend rien.] Juli ad Ath p. 501.

'Le corps de Conſtantine fut porté à Rome, & enterré ſur le chemin de Nomente, [ou eſtoit l'egliſe de Sainte Agnés, "qu'elle avoit fait baſtir autrefois.] Amm. l 21 p. 178. 179.

V. Conſtantin 529.

'Gallus perdit avec ſa femme toute l'eſperance qu'il avoit d'obtenir grace de Conſtance, de ſorte qu'il ſongea tout de bon à uſurper la puiſſance ſouveraine. Mais il ne voyoit aucun moyen d'y arriver, ſachant que tout le monde haïſſoit ſa cruauté, & craignoit ſa legereté. 'Cependant Conſtance ne ceſſoit point de le preſſer, & par ſes lettres, & par les perſonnes qu'il luy envoyoit, de le venir trouver [en Italie.] 'Enfin comme Dieu oſte ordinairement la prudence à ceux qu'il abandonne aux malheurs dont ils ſont dignes, 'ce qu'on voit ſouvent dans les hiſtoires ſacrées & profanes, 'un officier nommé Scudilon, d'autant plus propre à tromper "qu'il en paroiſſoit moins capable, perſuada à Gallus qu'il devoit tout eſperer de la clemence & de l'amitié de l'Empereur. l. 14. p. 27 a b. c. p. 28 A. n p. 54. l. 14. p. 27. d. *ſubagreſtis. ingenii.*

NOTE 30. 'Il partit donc d'Antioche, vint à Conſtantinople, où "il s'amuſa encore à ſe divertir aux jeux du cirque, 'durant que Conſtance faiſoit retirer toutes les troupes qui avoient leur quartier ſur ſon paſſage, de peur qu'il ne les gagnaſt; & luy envoyoit divers officiers, qui ſous pretexte de l'accompagner par honneur, avoient ordre de veiller ſur ſes actions. 'Il ſceut en effet que les legions Thebéennes campées dans la Thrace, avoient envoyé luy offrir leur ſervice, s'il vouloit demeurer là ſans aller trouver Conſtance: mais durant douze jours qu'il paſſa à Andrinople pour ſe repoſer, jamais il ne put trouver moyen de parler à leurs deputez. 'Il laiſſa ſa Cour à Andrinople, ne reſervant que peu d'officiers pour ſatisfaire à l'empreſſement de Conſtance & de ceux qu'il luy avoit envoyez. d. a. b. c. c. d.

'Mais lorſqu'il fut arrivé à Pettau dans la Norique, le Comte Barbation y arriva auſſi de Milan avec des troupes, & eſtant entré le ſoir dans le palais où eſtoit Gallus, "il luy oſta les ornemens imperiaux, 'entre leſquels on marque les ſouliez qu'un nommé Apodeme porta en toute diligence à Milan, comme ſi c'euſſent eſté les depouilles d'un prince ennemi. 'Barbation fit toutes ſortes de ſermens à Gallus au nom de Conſtance, qu'on ne luy feroit point d'autre mal, & ne laiſſa pas de le faire partir ſur le champ, pour le mener ["à la ville de Flanone ſur la coſte de la Dalmacie, nommée aujourd'hui Fianone, & compriſe dans p. 29. a b. [Philg. l. 4. c. 1. p. 62 63. NOTE 31. Amm. l. 15. p. 32. b. l. 14. p. 29. b. NOTE 32.

l'Iſtrie; ou dans quelque iſle voiſine qui portoit le meſme nom.] Ce lieu eſtoit proche de la ville de Pole [en Iſtrie,] 'où Criſpe Ceſar fils de Conſtantin avoit perdu la vie [28 ans] auparavant. Gallus fut gardé fort étroitement [à Flanone,] où la peur luy avoit deja preſque oſté la vie.

ARTICLE XXXIV.

Conſtance fait mourir Gallus, punit ſes amis: Du Comte Urſicin.

Am. l. 15. p. 32. Phiſg. l. 4. c. 1. p. 63.

'CE fut une grande joie à la Cour d'apprendre que ce malheureux prince eſtoit arreſté. 'Mais l'eunuque Euſebe & ceux de ſa faction ne ceſſerent point d'animer Conſtance de plus en plus contre luy, depeur "qu'il n'euſt quelque compaſſion &c.

Amm. l. 14. p. 29. c.

d'une perſonne qui luy eſtoit ſi proche. 'Euſebe meſme fut envoyé "avec Pentade ſecretaire, pour l'interroger ſur la mort &c. de Domitien & des autres. [Ainſi il n'eſt pas abſolument vray] 'qu'il ait eſté condanné ſans eſtre entendu, comme Julien & Libanius le diſent. [Mais quand un Prince n'entend que par l'oreille d'autrui, on peut dire qu'il n'entend pas.] 'Gallus ne deſavoua rien de ce qu'il avoit fait, & "en rejetta ſeulement la &c. faute ſur les mauvais conſeils de ſa femme. Conſtance s'offenſa de cette excuſe au lieu de s'en ſatisfaire, & perſuadé [par ſes flateurs] que la mort de ſon couſin pouvoit ſeule mettre ſa vie en aſſurance, 'il renvoya Pentade executer ce cruel arreſt, avec ce meſme Serenien 'que Gallus avoit abſous contre l'ordre de la juſtice. 'Quelques uns écrivent qu'il ſe repentit auſſitoſt, & envoya ordre de ſuſpendre l'execution; mais qu'Euſebe & les autres ennemis de Gallus "firent en ſorte que ce ſecond ordre &c. arriva trop tard. 'Ce qui eſt certain, c'eſt que Gallus "eut la teſte &c. tranchée, & expia par ſon ſang le ſang qu'il avoit repandu. Mais Dieu punit "auſſi ceux qui avoient le plus contribué à ſa mort &c. par leurs menſonges & leurs parjures. 'Car Scudilon mourut en vomiſſant ſes poumons; '& Barbation aprés avoir eſté recompenſé de la charge de General de l'infanterie, "fut accuſé d'avoir V. ſ 50. aſpiré à l'Empire, & eut luy meſme la teſte tranchée en l'an 359.

d] 50. a. p. 16. b c. Phiſg. l. 4. c. 1. p. 64] Zon. p. 17. b. c. b. b] l. 18. p. 117. 118.

['On ne convient pas tout à fait du temps de la mort de Gallus: mais il faut apparemment la mettre dans les derniers mois de cette année 354.] 'Il avoit regné [pres de] quatre ans, [& quoiqu'il ne fuſt encore que dans la 29e année de ſon age,] 'il avoit eprouvé plus d'une fois l'inconſtance de ce que les hommes

Amm. l. 14. p. 31. a. b. Nota 133.

mes appellent la fortune,[& cette inſtabilité des grandeurs humaines par laquelle la ſageſſe immuable de Dieu exerce ou punit les pecheurs, pour apprendre à ceux qui l'ecoutent à n'aimer & à n'eſtimer que le bonheur ſtable & permanent qu'il nous promet en luy meſme.] 'S. Chryſoſtome met la mort de Gallus entre les crimes ou les malheurs de Conſtance. [a]S. Gregoire de Nazianze lorſqu'il eſt le plus favorable au dernier, n'oſe point dire que ni luy ni Gallus fuſſent innocens.

Chry. in Phil. h. 15. p. 141. f. [a] Naz. or. 3 p. 62. c. d.

Tous ceux qui avoient eu part avec Gallus à la mort de Domitien & de Montius, eurent auſſi part à ſa peine, hors ceux qui eſtoient trop peu conſiderables pour meriter qu'on ſongeaſt à eux. 'Car Conſtance faiſoit gloire d'eſtre impitoyable ſur ces ſortes de choſes. [b]On en amena pluſieurs troupes à Aquilée, où Euſebe & un nommé Arbora auſſi cruel & auſſi injuſte que luy, furent leurs juges. 'Luſcus[c] premier magiſtrat d'Antioche fut brulé vif, 'Gorgone grand Chambellan de Gallus, echapa, quoique criminel, par la faveur des[autres] eunuques; & quelques autres encore, parce qu'ils avoient de l'appui ou de l'argent. 'Julien frere de Gallus qui n'avoit point eu de part à ſes fautes, penſa neanmoins eſtre envelopé dans ſa ruine. [d]Il fut ſept mois comme priſonnier: & ſans le ſecours de l'Imperatrice Euſebie, qui le fit parler une ſeule fois à Conſtance, on aſſure qu'il euſt perdu meſme la vie. 'Aurele Victor remarque que par la mort de Gallus tout l'Empire Romain ſe trouva réuni ſous un ſeul prince, ce qui n'eſtoit point arrivé depuis pres de 70 ans, [c'eſt à dire depuis que Diocletien avoit pris Maximien pour collegue en l'an 285 ou 286. Car il y avoit toujours eu depuis ce temps là pluſieurs Auguſtes, ou au moins quelque Ceſar. On ne manqua point de flater ſur cela Conſtance;] 'dont la vanité s'augmenta beaucoup depuis ce temps-ci. Ammien tout payen qu'il eſt, ſe plaint beaucoup de ce que dans les ordres qu'il dictoit il s'attribuoit luy meſme l'eternité, bien loin de rejetter avec colere les flateurs qui la luy attribuoient, comme il euſt fait s'il euſt voulu imiter les princes ſages & moderez.

Nyſ. in Eun. l. 2. p. 294. b.

Amm. l. 15. p. 35. a.

[b] 2. 34. d.

Curator. l. 14. p. 18. a.

l. 15. p. 34. c. d.

a. b. Juli. ad Ath. p. 301.

V. ſon titre 35.

Aur. V. p. 128 a.

&c.

Amm. l. 15. p. 32. 33.

aeternitatem meam.

'Nous avons vu qu'on avoit retiré Urſicin de l'Orient où il commandoit la cavalerie, dans le deſſein de le perdre. On pretendoit qu'il avoit eſté auteur, par des perſonnes interpoſées, de tous les crimes de Gallus afin de rendre ce prince odieux, & de faire enſuite tomber l'Empire à ſes enfans. 'Mais ſelon Ammien le compagnon de ſa fortune, ſon unique crime eſtoit l'ombrage que les courtiſans prenoient de ſon merite & de ſon pou-

l. 14. p. 26.

p. 26. l. 15. p. 33.

voir : car tout l'Orient le regardoit comme la terreur des Perſes. Il avoit trop de cœur pour défendre ſon innocence par des
p.53.a. baſſeſſes. 'Ainſi aprés que Gallus fut mort, Conſtance dans un conſeil fort ſecret reſolut que des la nuit ſuivante on l'enleveroit pour le mener hors de la vue des gents de guerre, & luy
p.54.a oſter la vie ſans autre forme. 'Cependant on changea auſſitoſt, & on reſolut de differer : [& Conſtance ſe trouva heureux dans la ſuite d'avoir recours à l'adreſſe & à la valeur de ce capitaine.]

Cod.Th.16.t.2. l.11.p.36. 'On raporte à l'an 354, une loy du 26 fevrier adreſſée à Longinien Prefet d'Egypte, qui défend d'inquieter, comme quelques uns faiſoient, ſoit les Eccleſiaſtiques Catholiques, ſoit leurs enfans mineurs, & de les engager aux fonctions civiles, lorſqu'ils eſtoient pauvres, & qu'ils n'avoient point de patrimoine capable de porter les depenſes de ces fonctions. [On peut avec plus
9.t.25.l.1.p.195. d'aſſurance mettre en cette année] 'la loy du 22 d'aouſt adreſſée à Orfite [Prefet de Rome,] par laquelle Conſtance ordonne que ceux qui auront enlevé une veuve qui fait profeſſion de chaſteté, ſeront punis avec la meſme ſeverité que ceux qui auroient enlevé des vierges ſacrées, quand meſmes les perſonnes enlevées
p.196.a. auroient enſuite conſenti à les epouſer. 'Godefroy croit que cette loy peut avoir eſté faite en faveur de Ste Marcelle celebre
a Hier.ep.16.p. 117.118. veuve Romaine, 'que Cereal illuſtre entre les Conſuls, & qui avoit eſté Prefet de Rome l'année precedente, ſouhaitoit extremement d'epouſer.

ARTICLE XXXV.

Conſtance défend d'epouſer une belle ſœur; renvoie aux Eveſques les cauſes des Eveſques; condanne Africain Gouverneur de Pannonie; fait la guerre aux Allemans; met Themiſtius dans le Senat de Conſtantinople.

Indiction XIII. L'AN DE JESUS-CHRIST 355, DE CONSTANCE 18, 19.

Idat.&c|Socr.l. 2.c.34.p.128.d. *'Arbetio, & Lollianus, Conſuls.*

a Amm.n.p 90. b l.15.p.33.d. p.36.37. ARBETION nommé aſſez ſouvent a Arbition b eſtoit un ou Arbæthio ſoldat de fortune, qui des derniers degrez de la milice s'eſtoit elevé aux premieres charges, '& avoit en ce temps-ci celle de General de la cavalerie. 'Ammien luy attribue un
p.33.c.d|l.14.p. 16.a. eſprit malin, porté à nuire à ceux meſmes qui ne luy avoient

jamais fait aucun tort, mais encore plus à ceux qui pouvoient l'empeſcher de s'elever, & il témoignoit quelque fois le plus d'amitié à ceux qu'il taſchoit le plus de perdre. On luy donne beaucoup de part aux deſſeins formez contre Urſicin, '& à la ruine de Silvain dont nous parlerons bientoſt. 'Il vivoit encore, mais ſans emploi du temps de Valens, & le ſervit utilement contre Procope, parce qu'il eſtoit aimé des ſoldats. p.39.a|40.a.b. l.26.p.318.a.b.

'Lollien ſon collegue dans le Conſulat, eſtoit auſſi cette année meſme "Prefet d'Italie, comme on le voit par diverſes loix, dont la premiere eſt du 22 de juillet. [Il faut qu'il ait ſuccedé] 'à Lampade depoſé cette année de la meſme charge comme calomniateur de Silvain. [a]Ammien marque en 357 un Mavorce Prefet d'Italie, "dont il loue la conſtance dans l'exercice de ſa charge. 'C'eſt pourquoi on croit que c'eſt [*Flavius] Mavortius Lollianus "à qui Julius Firmicus adreſſe ſon ouvrage ſur l'aſtrologie, '& qui avoit eſté Prefet de Rome en 342. [b]Pour Lampade, il ſemble [1]qu'il ait eſté Conſul [ſubrogé] cette année meſme, [peuteſtre au premier de juillet. Je ne ſçay ſi ce ſeroit le meſme] 'que Poſthumius Lampadius dont on a une inſcription. On ne luy attribue point d'autre qualité que celle de Conſulaire de la Campanie, [parceque c'eſtoit pour celle là que] la ville de Capoue luy dreſſoit l'inſcription. [Mais il en avoit eu de bien plus conſiderables,] puiſqu'on luy donne le titre d'Illuſtre.

Cod.Th chr.p. 341 t 6.p.370.2.

Nota 34.

Amm l.16.p.39. b|41.a.

a l.16.p.67.b.

vir ſublimis conſtantia.

n.p.112.

*Nota 35. V. Conſtantin note 3. 2.

Buch.cycl.p. 240.

b Amm.p.19.b.

'On juge par les loix de l'année ſuivante, que Muſonien & Rufin furent continuez juſque là dans la Prefecture, [l'un en Orient, l'autre dans les Gaules.] 'On y voit auſſi qu'Orfite eſtoit encore Prefet de Rome le ſixieme juillet de cette année. 'Mais avant qu'elle fuſt finie il eut pour ſucceſſeur Leonce qui avoit le titre de Queſteur l'année precedente. [Ainſi il doit eſtre diſtingué] 'de Domitius Leontius qui eſtoit Prefet du Pretoire en 338. [c]Ammien loue beaucoup ce Leonce Prefet de Rome. Dans une ſedition "il alla prendre hautement un nommé Pierre Valvomer, l'un de ceux qui faiſoient le plus de bruit, luy fit donner publiquement la queſtion, ſans que perſonne oſaſt branler, & puis le relegua "dans la marche d'Ancone, où le 'Gouverneur nommé Patruin le condanna depuis à la mort pour avoir violé une vierge.

Cod.Thr.chr.p. 55. p.53.54. Amm.l.14.15.p. 28.b|46.d. Cod.Thr.6.p. 369.2 c Amm.l.15.p. 46.

&c.

ad Picenum.

Conſularis.

[Nous avons deux loix datées des Conſuls de cette année,

1. *quos ad Conſulatum curarat rogari.* 'Mr Valois l'entend du Conſulat d'Arbetion ou de Lollien. [Mais c'eſtoit ſix mois au moins avant l'affaire de Silvain. Et n'eſt-il pas plus naturel de le raporter au Conſulat de Lampade meſme.] Amm n.p.76.

Cod.Th.l.11.t.12. l.2.p.196. qui ſont conſiderables pour l'Egliſe.] 'La premiere adreſſée à Voluſien' Vicaire de Rome, & datée du 30 d'avril, défend d'epouſer & une belle ſœur & un beaufrere, declarant que les enfans nez de ces ſortes de conjonctions ſeront traitez comme baſtards & non comme legitimes, quoique les anciens les euſſent cru permiſes, [& qu'elles fuſſent meſme ordonnées en certains cas par les loix que Dieu a données aux Juifs.] Il y a quelques raiſons qui peuvent faire douter ſi ce reſcrit n'eſt point de p.396.197. l'an 357 plutoſt que de 355.' La regle qu'il établit a encore eſté autoriſée par pluſieurs loix civiles & eccleſiaſtiques.

355. de Conſtance 18,19. V. la note 34.

16.t.2 l.12.p.37. 'L'autre loy datée du 23 de ſeptembre eſt adreſſée à un Severe [qu'on ne connoiſt pas.] Conſtance y ordonne que les cauſes des Eveſques ſeront renvoyées au jugement des autres Eveſques, & ne ſeront point portées devant les juges civils: & la raiſon qu'il en rend, c'eſt que la bonté des Eveſques ne pouvoit ſouffrir que lorſque ceux qui les avoient accuſez eſtoient convaincus d'eſtre des calomniateurs, ils fuſſent condannez aux peines rigoureuſes que portoient les loix; de ſorte que l'eſperance de l'impunité faiſoit qu'on les accuſoit ſans crainte. Il voulut donc que ces cauſes fuſſent portées devant les Eveſques, [afin que l'accuſé puſt au moins défendre ſon innocence avec une liberté entiere; & que ſi le calomniateur eſtoit exemt des peines civiles, il fuſt n.p.39. ſoumis aux cenſures eccleſiaſtiques.]'Il eſt viſible que cette loy ne regarde pas les cauſes eccleſiaſtiques des Eveſques, mais les civiles.

p.38. 'Quelques uns croient que les Ariens l'obtinrent de Conſtance pour opprimer tout à fait les Catholiques, qui eſtant traitez par eux avec une horrible cruauté, [comme on le peut voir dans l'hiſtoire de S. Euſebe de Verceil,] pouvoient bien quelquefois implorer la juſtice des magiſtrats. [Sans recourir à cette con-Hil.in Conſ. jecture,]'il eſt certain que Conſtance temoignoit un reſpect tres particulier pour les Eveſques; mais c'eſtoit pour en eſtre le maiſtre, & dominer ſur leur foy, c'eſt à dire pour les rendre tous Ariens, [comme on le vit cette année meſme dans le grand Concile qu'il fit tenir à Milan lorſqu'il eſtoit encore en cette ville, & apparemment dans les premiers mois. Le Pape Libere n'ayant point voulu conſentir à la condannation qui s'y fit de S. Athanaſe, Conſtance le relegua en Thrace, fit mettre Felix en ſa place & commit beaucoup d'autres violences qu'on pourra voir en leur lieu.

Il employa encore apparemment les premiers mois de l'an-

née]'à punir ceux qui avoient eu quelque part aux cruautez de Gallus,'& qu'on avoit amenez d'Antioche à Aquilée comme nous l'avons déja remarqué], Le ſecretaire Paul & un Perſe nommé Mercure ſont marquez entre ceux qui agriſſoient & ſecondoient la cruauté de Conſtance, tant ſur ce ſujet que ſur beaucoup d'autres : car il s'en preſentoit toujours de nouveaux. Amm.l.15.p.341. 35.

'Africain Gouverneur de la ſeconde Pannonie fut amené à Milan & enfermé avec pluſieurs autres dans une priſon, aprés une queſtion tres rude, à cauſe de quelques paroles libres qu'ils avoient dites dans un feſtin ſur le gouvernement, & parcequ'on s'imaginoit qu'ils aſpiroient à l'Empire. Un Tribun nommé Marin qui eſtoit de cette compagnie, aima mieux ſe tuer à Aquilée, que de s'expoſer à la rigueur des tourmens. Ammien en raportant cette hiſtoire ne dit point ce qui arriva des autres, ni s'ils ſortirent de la priſon. 'Mais on croit qu'il marque en un autre endroit qu'on les fit enfin tous mourir. [a]Cela arriva ce ſemble environ ſept mois apres la mort ou la detention de Gallus. p.36. l.16.p.67.a[n.p 111. a Juli.ad Ath.p. 301.303.

'Conſtance quitta peu aprés Milan pour marcher contre *Lentienſes.* "quelques Allemans qui ravageoient ſouvent les terres de l'Empire vers le lac de Bregentz [ou de Conſtance.] Il s'arreſta neanmoins dans les campagnes des Griſons 'vers Coire, & envoya Arbetion avec la plus grande partie de l'armée contre les ennemis. 'Arbetion ſe laiſſa ſurprendre dans une embuſcade, où il perdit beaucoup de monde. 'Il réuſſit mieux dans un autre combat par la valeur de trois officiers, qui ſans attendre ſon ordre allerent attaquer les ennemis, & les firent fuir. Arinthée, [depuis celebre ſous Valens,] eſtoit le premier. Conſtance ſe tint ſur cela pour victorieux, & revint à Milan paſſer l'hiver. Amm.L.15.p.36. 37. p.36[Baudr.p. 156.1. Amm.p.37.38. p.38.

Fort à 36. ["Il faut apparemment mettre ce voyage au mois de juin, & le finir avant le 6 de juillet,]'duquel nous avons une loy donnée à Milan. Cod.Th.chr.p. 54.

'L'Empire jouiſſoit de la paix lorſque Conſtance donna au philoſophe Themiſtius la dignité de Senateur à Conſtantinople, à cauſe de l'eſtime qu'il en faiſoit. Il écrivit ſur cela une grande lettre à [illegible]nat, laquelle nous avons encore. Elle y fut lue le premier ſeptembre de cette année par Juſtin qualifié Proconſul. [Car on donnoit ce titre aux premiers magiſtrats de Conſtantinople avant l'an 359, auquel nous verrons que Conſtance y établit un Prefet. Comme cette lettre eſtoit pleine d'eloges pour Themiſtius, à cauſe de la profeſſion qu'il faiſoit d'aimer la philoſophie,] Themiſtius y répondit peu aprés par un panegy- Themi.or.Conſ p.18.c. or.2.p.24[29.c.

rique de Conſtance, où il pretend montrer que ce prince eſtoit le plus grand philoſophe de ſon Empire. [Mais c'eſt parcequ'il
p.402. en eſtoit le plus riche, & le plus puiſſant.] 'Julien eſtoit déja Ceſar lorſque Themiſtius fit ce diſcours. [Ainſi ce ne fut au plus toſt qu'au mois de novembre.]

ARTICLE XXXVI.

Silvain accuſé fauſſement de ſe vouloir revolter, eſt contraint de le faire.

Amm.l.15.p.38.d. 'LE repos de Conſtance fut bientoſt troublé par l'imagination d'une fauſſe revolte, qui en produiſit une veritable.
p.44.b.c. [Nous avons déja parlé de Silvain] 'fils de Bonit capitaine François, qui avoit fort bien ſervi Conſtantin dans les guerres
Vict.epit.p.544.c. contre Licinius. 'Silvain luy meſme ſe rendoit recommandable par l'extreme douceur de ſon eſprit, & il eſtoit aſſez bien inſtruit dans toute la civilité & la politeſſe des Romains. Il ſavoit meſme
Amm.l.15.p.40.a. ſouffrir, '& il eſtoit plutoſt timide que temeraire, [a]ce qui n'empeſchoit pas qu'il ne fuſt tres bon pour la guerre, [b]dans laquelle
a p.39.a. b 43.c. il eſtoit employé depuis longtemps, [c]& l'hiſtoire le regarde comme un capitaine d'un merite non commun. [d]Quelques uns veu-
c p.44.b|Zon.p.17.c. dCang.num.c.59.p.40. lent qu'il ait commandé ſous Conſtant dans l'Aquitaine; parce qu'on a trouvé "de ſes medailles à Bordeaux avec l'image &c.
de ce prince.

Amm.p.44.b. 'Conſtance le conſideroit d'autant plus, "qu'il avoit embraſſé V.§ 23.
ſon parti & quitté Magnence avant la bataille de Murſe "avec cum armaturis.
p.39.a|Aur.V. tout un corps de cavalerie qu'il commandoit. 'C'eſt pourquoi il l'avoit fait General de l'infanterie, quoiqu'il fuſt encore aſſez jeune ſelon Aurele Victor, & l'avoit envoyé dans les Gaules pour arreſter les barbares qui y pilloient & bruloient tout. Il
Amm.p.39.b. eſtoit fort capable de cet emploi, '& auſſi il s'en acquitta avec ſuccés, pouſſant de tous coſtez les barbares, & les jettant par-
Juli.or.2.p.183. tout dans la conſternation & dans l'effroi. 'Car ſi Julien dit qu'au lieu de les chaſſer par le fer, il les appaiſoit [illegible] l'argent
Val.r.Fr.l.1.p.34.c. qu'il tiroit des villes avec violence; 'on croit qu'il le dit pour
e p 35. c. flater Conſtance. [e]On attribue auſſi à une exageration d'orateur
f Pan.11.p.229.230. la maniere peu avantageuſe dont en parle Mamertin le pane-
g Amm.l.15.p.39.a. gyriſte de Julien. [g]Arbetion avoit extremement contribué à luy faire donner la conduite des armées, mais c'eſt qu'eſtant jaloux de ſa grandeur, il eſperoit avoir moyen de le perdre durant ſon

L'an de J. C. 351, de Conſtance 18,19.

abſence : [& voicy comme la choſe arriva.]

'Dyname dont nous avons déja parlé,& qui n'avoit pas d'autre plus grand emploi que d'avoir ſoin des mulets du Prince, ayant demandé à ce General diverſes lettres de recommandation, 'effaça tout ce qui y eſtoit écrit, hors les ſignatures, & mit en la place des choſes qui pouvoient charger Silvain & ſes amis d'une conſpiration contre l'Empereur. On a cru que le Prefet Lampade & d'autres perſonnes de la Cour avoient eu part à cette inſigne malice. 'Dyname vint donc des Gaules [a] avec ſes lettres qu'il mit entre les mains de Lampade. Lampade les alla montrer à l'Empereur, & auſſitoſt il y eut ordre d'arreſter les perſonnes nommées dans les lettres.

[On ſceut bientoſt de quoy on les accuſoit :]'& comme il y avoit alors beaucoup de François qui avoient des emplois à la Cour. 'Malaric"leur chef demanda la permiſſion d'aller trouver Silvain promettant de l'emmener à Conſtance, parcequ'aſſurément il n'eſtoit pas coupable du crime dont on l'accuſoit ; au lieu que ſi on y en envoyoit d'autres en qui Silvain euſt moins de confiance, il eſtoit pour prendre l'epouvante, & faire en effet par crainte ce qu'on l'accuſoit fauſſement d'avoir fait. C'eſt ce qui arriva effectivement. 'Car au lieu de Malaric, Arbetion fit donner cette commiſſion à Apodeme, ennemi de tous les gents d'honneur. Apodeme eſtant arrivé dans les Gaules ne ſe mit point en peine d'executer l'ordre qu'il avoit d'aller auſſitoſt trouver Silvain, & luy preſenter les lettres par leſquelles on luy mandoit de revenir à la Cour, 'mais s'amuſa à ſaiſir ſes biens, & à tourmenter tous ceux qui eſtoient à luy, le regardant comme un homme déja proſcrit & perdu.

'Silvain qui eſtoit alors à Cologne, ne ſongeoit qu'à achever de chaſſer des Gaules les barbares, 'lorſqu'il apprit ce que faiſoit Apodeme. [On ne dit point qu'il euſt eu de nouvelles de la cour ; & peuteſtre y avoit-il ordre de ne luy en point mander.] Mais la maniere dont on traitoit ſes gents, luy fit juger qu'on l'avoit mis mal dans l'eſprit de l'Empereur. 'Il avoit aſſez bien ſervi Conſtance pour pouvoir eſperer de luy toute juſtice : mais d'autre part il ſavoit que ce prince eſtoit"fort inconſtant dans ſon amitié, & tres ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions qu'on luy donnoit. Ainſi il crut ne ſe pouvoir fier à un prince pour qui c'eſtoit preſque la meſme choſe d'eſtre accuſé ou d'eſtre coupable : & n'oſant non plus prendre le parti de ſe remettre entre les mains des François, de peur qu'ils ne le luy livraſſent, ou ne le tuaſſent

a. Juli. ad Ath. p. 503.
a Amm p. 39. c. d in. p. 76.
p. 40. d.
Rector Gentilium.
p. 39. 40.
p. 40. a. b.
b. 41. b.
p. 39. b.
p. 41. b.
p. 44. b.
b. 41. b. c.
dubius & versatilis.

eux-meſmes, enfin ne voyant point d'autre moyen de ſauver ſa vie, il ſe porta aux dernieres extremitez, & ſe reſolut à ſe faire
Goltz.p.131.c. declarer Empereur par les troupes qu'il commandoit. 'L'on a encore quelques medailles de luy où il prend le titre d'Auguſte, & le prenom de Flavius [commun depuis Conſtantin à ceux qui n'en avoient point de propre, & ſurtout aux étrangers.]

ARTICLE XXXVII.

Silvain eſt tué auſſitoſt après ſa revolte.

Amm.p.40.b.c. 'DURANT que tout ceci ſe paſſoit dans les Gaules, Dyname voulant fortifier ſon accuſation contre Silvain par de nouvelles preuves, ſuppoſa une lettre de ce General & de Malaric, qui recommandoient à un Tribun de tenir toutes choſes preſtes, ſans s'expliquer davantage. Le Tribun ne ſachant
d. ce que cela vouloit dire, 'envoya la lettre à Malaric, qui voyant cette piece ſuppoſée, commença à crier fort haut avec les autres François, & à demander juſtice de tant de fauſſetez qu'on faiſoit
p.41.a. pour perdre ceux de leur nation. 'On examina donc toutes les pieces produites contre Silvain, & on en verifia la fauſſeté par les reſtes qu'on y apperceut de la premiere écriture : de ſorte que l'Empereur inſtruit de toutes choſes, depoſa Lampade de
b. la Prefecture, ordonna meſme qu'il ſeroit mis à la queſtion 'avec d'autres perſonnes de la premiere qualité, dont quelques uns avouerent. Ils furent neanmoins tous enfin abſous, tant la faction eſtoit puiſſante; & meſme Dyname fut fait 'Gouverneur *Corrector.* de Toſcane, [afin qu'en recompenſant les calomniateurs on en augmentaſt le nombre, & que Conſtance fuſt coupable de tous leurs crimes.] Mais cependant Silvain eſtoit tout à fait dechargé, ſi Apodeme ne l'euſt obligé par ſa mauvaiſe conduite à ſe precipiter dans ſa ruine.

d. 'On fut donc extremement ſurpris à Milan, lorſque [au lieu de le voir venir recevoir la declaration de ſon innocence,] on y apprit un ſoir fort tard qu'il avoit pris le titre d'Auguſte. Ce fut un coup de foudre pour Conſtance. Il fit aſſembler le Conſeil
p.42.[Zon.p.17. d. des la nuit meſme, '& l'on n'y trouva point d'autre expedient que d'envoyer Urſicin dans les Gaules, comme capable, ou de

Cang.num.c 59. p.40. Amm n p.81. Vol.1.Fr l.1.Pa 35.a.

1. 'Triſtan les conteſte à cauſe du nom de Flavius; comme s'il euſt fallu eſtre de la famille de Conſtantin pour le porter. [Je penſe que rien n'eſt plus foible.] Mr du Cange luy donne le nom de Jule, [& ne cite rien pour cela.] Mr Valois cite ſes medailles comme veritables, & luy donne le nom de Flavius.

ruiner

ruiner Silvain, 'ou de ſe perdre luy meſme, & cela eſtoit preſque indifferent à la Cour. Urſicin fit toute la diligence poſſible pour arriver promtement à Cologne afin que Silvain puſt croire qu'on ignoroit encore ſon ſoulevement à la Cour; & il luy devoit rendre des lettres de Conſtance, qui luy continuant ſa charge de General, luy mandoit de ſe rendre auprés de luy, & de laiſſer cependant à Urſicin la conduite de l'armée. 'Mais Urſicin trouva toutes ſes meſures rompues. On ſavoit tout à Cologne, & Silvain ne ſongeoit qu'à affermir ſa principauté. Amm. p. 42. p. 43. a b.

'Ainſi Urſicin ne trouva rien à faire qu'à prendre en apparence le parti de Silvain, & chercher quelque moyen de s'en défaire. C'eſtoit un parti dangereux, [& indigne de ce grand cœur que Ammien attribue à Urſicin.] Il le prit neanmoins plutoſt que de ſe rendre criminel ou envers Silvain ou envers Conſtance. b.

'Silvain le receut tres bien, & prit meſme en luy une confiance entiere; 'ce qui luy donna moyen de gagner quelques uns des ſoldats par la promeſſe d'une grande recompenſe. Ainſi on vit tout d'un coup le matin une troupe de ſoldats en armes venir au palais, en forcer l'entrée, & chercher Silvain; qui ſaiſi de frayeur vouloit s'aller refugier dans l'Egliſe des Chrétiens. Mais il fut pris, & auſſitoſt mis en pieces, 'vingt huit jours ſeulement aprés avoir eſté declaré Empereur. [a]Cinq jours avant que de prendre la pourpre, il avoit donné la montre aux ſoldats aux nom de Conſtance: ce qui marque bien qu'il n'avoit point alors la moindre penſée de ſe revolter. [Il peut s'eſtre revolté vers le milieu ou la fin de juillet, & avoir eſté tué vers la mi-aouſt;] 'puiſque Lollien [mis ce ſemble à la place de Lampade,] eſtoit en charge des le 22. de juillet. c. p. 44. a b. Iuli. or. 1. p. 89. Aur. Vict. epit. Eutr. Hiet chr. Iuli. or. 2. p. 185. a Amm. p. 45. c. d. Cod. Th. chr. p. 542.

'Conſtance eut d'autant plus de joie de voir ce ſoulevement éteint, 'qu'on l'avoit regardé comme capable de renverſer tout l'Empire. 'Mais quoiqu'il cruſt luy meſme n'avoir plus rien à craindre aprés cela, 'il ne laiſſa pas de faire de grandes informations contre ceux qui avoient eu quelque part au ſoulevement. Pemene qui avoit défendu Treves contre Decence, & pluſieurs perſonnes de qualité, furent condannez à la mort. 'On vouloit enveloper dans le meſme ſort tous les amis de Silvain, mais Conſtance meſme reconnut qu'il eſtoit injuſte de faire un crime de l'amitié. 'Il voulut auſſi que tout le bien de Silvain fuſt conſervé pour ſon fils qui eſtoit encore fort jeune. 'Silvain le luy avoit laiſſé comme en oſtage, & il ne luy fit neanmoins aucun mauvais traitement. Amm. p. 44. c. p. 58. d. p. 44. d. p. 45. f. Iuli. or. 2. p. 89. 183. 184. p. 90. p. 183. 184.

ARTICLE XXXVIII.

Julien eſt fait Ceſar, & envoyé dans les Gaules.

Amm.l.15.p.47.c. [APRES la mort de Silvain,] 'les barbares ne trouvant perſonne dans les Gaules qui leur reſiſtaſt, ils y firent

Zoſ.l.3.p.702.bc. d'horribles ravages. 'Zoſime dit que les François, les Allemans, & les Saxons avoient pris & ruiné quarante villes ſur les bords du Rhein, & en avoient enlevé une infinité d'hommes & de

Amm.l.15.p.50.a.b. butin. 'Il eſt certain qu'ils forcerent alors Cologne & la ruinerent. [a]Urſicin eſtoit encore dans les Gaules, [mais ſans avoir

[a] l.16.p.60.b. Zoſ.d.702.c. apparemment l'autorité ni les ſecours neceſſaires.] 'Zoſime ajoute que les Quades & les Sarmates pilloient la Pannonie & la haute Meſie ſans y trouver de reſiſtance, [de quoy Ammien ne

[c] Amm l.15.p. 57.b.c. parle pas.] 'Sapor Roy de Perſe eſtoit alors occupé par d'autres affaires à l'extremité de ſon Royaume: mais ſes Generaux ne ceſſoient point de troubler l'Orient, & de courir tantoſt la Meſopotamie, tantoſt l'Armenie, durant que Proſper Lieutenant d'Urſicin, mais laſche & avare, & Muſonien Prefet du Pretoire, ſongeoient moins à défendre le pays qu'à le piller.

p 47.d. [b] c. 'Conſtance ſe trouvoit accable de tant d'affaires: [b]Il voyoit ſurtout avec beaucoup de regret la perte des Gaules; & il n'y pouvoit remedier par luy meſme, croyant qu'il luy eſtoit perilleux de quitter l'Italie. Ainſi aprés avoir longtemps deliberé, il ſe reſolut enfin de donner le titre de Ceſar à Julien, qu'il avoit

[d] rappellé de Grece peu auparavant. 'Des qu'il ſe fut ouvert de ce deſſein, tous les flateurs s'y oppoſerent, voulant qu'il fuſt ſeul aſſez capable de gouverner tout l'Empire, & qu'il n'y euſt pas

p.48.a]Zoſ.l.3. p.702.703. de ſureté [n]à elever Julien. 'L'Imperatrice Euſebie ſeule appuya &c. ſon election, & aprés beaucoup de deliberations, Conſtance s'y reſolut enfin abſolument.

Juli.ad Ath.p. 504]Cod Th. chr.p.54. 'Eſtant donc [n]revenu à Milan avant le 31 octobre, [de quelque petit voyage qui n'eſt pas marqué dans l'hiſtoire,] [o]il obligea Julien à quitter ſon manteau de philoſophe, & à venir loger dans le palais. Et [1]le 6 de novembre [c]ayant fait aſſembler les troupes, il leur propoſa le deſſein qu'il avoit, leur en demandant leur approbation, qu'elles donnerent ſans difficulté. [d]Ainſi en

[n] μετὰ δίνατα γένετο. [o] &c. 1.

Amm.p.49.d] Idat Chr Al.p. 680]Socr l.2.c. 34.p.129.a. [c] Amm.p.48. [d] p.49.a.b. [a] Vale p.191.a. [b] Boll.jan t.1.p.45 [c] Vaſc.p.561.

1. La chronique d'Alexandrie dit le 8 d'octobre. [Mais outre Ammien, Socrate, & Idace,] [b]le calendrier de Silvius marque ſur le 6 de novembre *Natalis Juliani.* M. du Cange y ajoute Zoſime, [où je n'en trouve rien.]

L'an de J.C. 355, de Conſtance 18, 19.

meſme tems il revétit Julien de la pourpre, & le declara Ceſar, l'exhorta à aller défendre les Gaules, & luy promit de ſa part toute ſorte de ſecours & d'amitié. 'Cette action fut ſuivie des acclamations de toute l'armée, & des eloges qu'on donna [à Conſtance &] à Julien, 'mais ſans excés pour le dernier, de peur de luy nuire [en offenſant l'autre.] 'Peu de jours aprés, Conſtance luy fit epouſer Helene ſa ſœur: [a]& ce fut encore un effet de la faveur d'Euſebie, qui luy donna auſſi une grande bibliotheque, outre beaucoup d'autres preſens.

c. d. p.50.a|Chr Al. p.680. a Juli.or.3.p.230.

'Mais en meſme temps on luy fit changer tous ſes domeſtiques, comme pour le relever davantage, '& en effet pour luy oſter tous ceux en qui il avoit quelque confiance. Il y avoit des gardes à ſon appartement, [moins pour l'honorer que pour l'obſerver:] on examinoit toutes les lettres qu'on luy adreſſoit: 'en un mot, il ſembloit n'avoir eſté fait Ceſar que pour eſtre eſclave. 'Il eſtoit obligé de prier ſes meilleurs amis de ne le point venir voir, de peur de ſe faire tort à eux meſmes & à luy.

p.226. V. Julien § 6. ad Ath.p.ſc9. p.ſc8. p.ſc9.

'Il paroiſt que Conſtance donna l'Angleterre à Julien avec les Gaules. [b]Zoſime le ſemble auſſi marquer de l'Eſpagne, [qui ſuivoit ordinairement les deux autres:] [c]& Julien aprés s'eſtre fait Auguſte, promettoit à Conſtance de luy fournir des chevaux d'Eſpagne. [d]Il y relegua dans le meſme temps Vadomaire Roy des Allemans, qu'il avoit pris: [Mais Conſtance ne luy donnoit ces pays qu'avec un pouvoir tres limité.] [e]On remarque qu'il luy avoit donné un ordre écrit de ſa main, où il regloit juſques à ſa table, comme ſi c'euſt eſté, dit Ammien, un enfant qu'il euſt envoyé au college. 'Il reſſerra auſſi extremement ſon autorité, mandant aux Generaux de n'obſerver pas moins ſes actions que celles des ennemis, & donnant à un autre le commandement des armées, [f]c'eſt à dire à Marcel qu'il y envoya avec luy pour ſucceder à Urſicin. Ce dernier neanmoins eut ordre de demeurer dans le pays tant que la guerre y dureroit. Et il paroiſt qu'il avoit toujours le titre de General: [mais ce n'eſtoit pas à luy que Conſtance ſe fioit. Je ne ſçay ſi ce ſeroit] 'ce Phenicien que Libanius loue ſeul entre les officiers que l'on donna à Julien, mais qui luy fut oſté bientoſt aprés. Les autres, dit cet auteur n'eſtoient pas pour l'animer [& l'aider] à faire quelque choſe de grand: ils eſtoient pour l'en empeſcher. 'Conſtance ne laiſſa non plus à Julien aucun pouvoir de donner quoy que ce fuſt aux ſoldats, 'à qui il ne fit pas meſme payer les montres ordinaires, bien loin de leur faire quelque gratification particuliere, [comme on

Amm.l.20.p. 154.a|Lib.or.12. p.280.d. b Zoſ.l.3.p.710. a|Amm.l.21.p. 352.d. c Amm.l.20.p. 168.d. d l.21.p.382.d. e l.16.p 62.a. l.22.p.205.c| Juli ad Ath p. 510|Lib or.12.p. 271.a.b|Suid. p.947.b. f Zoſ.l 3 p.703. b. g Amm.l.16.p. 60.b. Lib.or.9.p.236. c. Amm.l.22.p. 206.c. l.17.p.100.d.

avoit accoutumé de faire à la promotion des nouveaux Princes.]
Juli.ad.Ath.p. 510.511. 'Ainſi Julien ſembloit n'eſtre envoyé dans les Gaules que pour montrer l'image de Conſtance dans toutes les villes.

Eun.c.5 p.76| Socr.l.3 c.1.p. 167.a|Amm l. 16.22.p.74.d|206 c. 'Pluſieurs meſme ont cru que Conſtance l'y envoyoit exprés afin qu'il y periſt; ce qui ne paroiſt pas neanmoins avoir d'autre fondement [que l'averſion qu'on a eue contre Conſtance.] Car la maniere dont ce Prince traitoit Julien, n'eſtoit ſans doute d'une part qu'à cauſe de ſa jeuneſſe & de ſon peu d'experience,

a Soz.l.5.c 2.p. 595.a.b. b p.595.c. [& de l'autre dans la crainte qu'il ne ſe rendiſt aſſez puiſſant pour ſe ſoulever contre luy, comme il ne laiſſa pas de faire enfin malgré toutes les precautions de Conſtance. Nous verrons en effet qu'au commencement de l'an 357,] 'Conſtance caſſa Marcel General de la cavalerie, parce qu'il n'avoit pas ſecouru Julien aſſiegé dans Sens l'hiver precedent par les barbares; & il donna deſlors à Julien le commandement des armées. 'Des le temps meſme que Julien vint dans les Gaules, Urſule Surintendant des finances manda au Threſorier des Gaules de luy fournir ſans difficulté tout ce qu'il luy demanderoit. Ammien ſemble dire qu'Urſule fit cela de luy meſme, & contre le deſſein de Conſtance, [ce qui euſt eſté s'expoſer étrangement.]

Amm.l.16.p.61. c|64.c. Juli.p 511. Amm.l 22 p. 206.c. *Largitionum Comes.*

l.15.p.50.a|Lib. or.12.p.270.c.d. 'Julien partit de Milan le premier jour de decembre: mais la ſaiſon fut plus belle qu'on n'euſt oſé l'eſperer. Conſtance voulut l'accompagner juſques audelà de Pavie. Julien continua ſon chemin vers les Alpes, aſſez peu accompagné. 'Et il ſe plaint que Conſtance ne luy avoit donné que 360 ſoldats. c Eſtant arrivé à Turin, il y apprit la priſe de Cologne qu'on avoit tenu quelque temps ſecrette; & elle l'affligea extremement. d Il arriva à Vienne avant la fin de l'année, e & y fut receu avec une extreme joie par le peuple de la ville & de tous les environs. Lorſqu'il y entra, il y eut une vieille aveugle qui s'écria, s'il en faut croire Ammien, qu'il rétabliroit un jour les temples des dieux.

Juli.p.509|Lib. p.270.a.b|Amm n p.90. c Amm.l.15.p. 50.a b. d l.16.p.58.a. e l.15.p.50.b.c.

ARTICLE XXXIX.

Premiere campagne de Julien.

INDICTION XIV. L'AN DE JESUS CHRIST 356, DE CONSTANCE 19, 20.

Idat.&c|Amm. l.16.p.58.a. *'Conſtantius Aug. VIII, & Julianus Cæſar, Conſuls.*

f Cod.Th.chr.p. 15. f MUSONIEN & Rufin eſtoient encore Prefets au commencement de cette année; [l'un d'Orient, l'autre des Gaules;] & Leonce conſerva auſſi la meſme dignité à Rome

juſques à la fin du mois d'octobre au moins.

'Julien à qui Conſtance avoit auſſi accordé l'honneur du Conſulat, le commença à Vienne, '& il y paſſa le reſte de l'hiver 'à prendre des meſures pour la campagne prochaine. [a]Il y apprit que la ville d'Autun, grande & foible, eſtoit aſſiegée par les &c. barbares : mais elle fut fort bien défendue & ſauvée [b]par les &c. Veterans. 'Ils repouſſerent les ennemis [b]qui eſcaladoient déja la ville ; & cela donna courage aux autres troupes de faire une ſortie ſur eux. 'Julien vint enſuite à Autun le 24. de juin avec ce qu'il put ramaſſer de forces, cherchant à combatre les barbares qui s'eſtoient repandus de tous coſtez pour piller. 'Il dit que Conſtance luy avoit permis d'aller montrer ſon habit de Ceſar aux troupes, & l'image de cet Empereur. 'Il vint d'Autun à Auxerre en traverſant des bois fort dangereux, & partit d'Auxerre pour ſe rendre à Troies. 'En chemin il ſe trouva environné de tous coſtez par les barbares, plus forts que luy en nombre. Cependant il les défit, en prit quelques uns, & obligea les autres à ſe retirer. 'Il arriva ainſi juſques à Troies, où à peine oſa-t-on luy ouvrir les portes, tant on craignoit les barbares qui couroient tout le pays. Il paſſa de là à Reims ou toute l'armée, 'commandée par Marcel & par Urſicin avoit eu ordre de l'attendre. De Decem pagi. Rheims il prit le chemin de [b]Dieuze [en Lorraine ſur la riviere de Seille pres de Marſal,] pour marcher contre les Allemans, &c. 'qui penſerent défaire ſon arriere garde. [b]Ils furent [b]défaits eux meſmes, quoiqu'avec peu de perte, quelque temps aprés vers Brocomagus. [b]Brumat ou Brumt [en Alſace, entre Straſbourg & Haguenau.] 'Libanius dit que Julien avoit promis une certaine ſomme pour chaque teſte d'ennemi que les ſoldats luy apporteroient ; ce qui contribua beaucoup à les animer.

'S'eſtant ouvert les chemins par cette petite victoire, il tourna vers Cologne, 'où il entra [ſans peine,] [c]parceque les barbares ne ſe fortifioient point, & ne demeuroient pas meſme dans les villes qu'ils avoient priſes. 'Il la reprit dix mois aprés que les Romains l'avoient perdue, [[a]c'eſt à dire vers le mois d'aouſt ou de ſeptembre.] 'Il la rétablit, & y mit une garniſon. Libanius ajoute qu'il [c]conſola une autre ville la plus grande de ce pays là avec Cologne, laquelle avoit ſouvent eſté attaquée par les ennemis, & eſtoit reduite à la derniere extremité : [Ce pourroit eſtre Tongres ou Treves. 'Il ne partit point du pays de Cologne qu'aprés que la terreur de ſes armes eut obligé un des Princes

Amm p.58.a. p.59.a. Lib.or.9.p.237.a. [a]Amm.p.59.a. b. Lib.or.12.p.271.c.d. Amm.p.59.b. Juli.p.510. Amm.p.59.c.d. d. p.60.a. b. b]Lib.or.12.p.272.a. [b]Amm.p.60.c. d. Lib.p.272.a.b. Amm.p.60.d. p.61.a. [c]p.60.c. Juli.p.512. Lib.p.272.b.c. [c]Amm.p.61.a.

Nota 37. 2. 1. N'eſt-ce point ce que dit Ammien, *Urbem munitiſſimam recepit ?* Amm.p.61.a.

 L'an de J.C. 355, de Constance 19, 20.

des François à faire quelque ſorte de traité avec luy. Julien ne fit avec luy qu'une treve pour peu de temps.

Amm.p.61.a. p.77.c. 'Il revint de là par Treves, ["& puis remonta le Rhein juſque vers Baſle,] 'pour preſſer les Allemans du coſté des Gaules, durant que Conſtance leur faiſoit la guerre du coſté de la Rhecie, & empeſcher qu'il n'echapaſſent. Cela dura juſque dans l'hiver, 'dont il vint paſſer le reſte à Sens. NOTE 38.

p.61.a. p.64.b|Julian.p. 296. 'Il ſemble donc que cette campagne ait eſté aſſez glorieuſe pour Julien. [Mais il faut ou que tant d'avantages aient eſté moins conſiderables qu'on ne les repreſente, ou qu'ils aient eſté balancez par diverſes pertes que les hiſtoriens Romains ont

Juli.ad Ath.p. 510. omiſes;] 'puiſque Julien meſme dit que les affaires allerent mal cette premiere année, & qu'il ne s'y fit rien"de conſiderable. σπουδαῖον.

Ib|Amm.p 61.a. b. a Juli.ad.Ath.p. 510,511. 'Nous verrons que l'hiver ſuivant il fut pres d'eſtre pris à Sens par les barbares.[a] Julien avoue luy meſme qu'il avoit eſté reduit non ſeulement à ſe voir aſſiegé, & à craindre les plus grandes extremitez, mais encore"à fuir devant les ennemis; [ce que nous ne liſons point dans Ammien.] φυγὴς πολέμ. ρου.

Lib.or 9.p.237. a.b. 'Selon Libanius, ſon plus grand combat fut contre luy meſme, pour moderer ſon courage, & ſouffrir avec patience les mauvais offices de ceux qui ne devant ſonger qu'à ſeconder ſes bons deſſeins, ne travailloient au contraire qu'à en empeſcher l'effet pour ſuivre les ordres de Conſtance, & les mouvemens de ſa jalouſie.

or.12.p.271.b. 'Le meſme ſophiſte, [parlant ſans doute en ſophiſte,] dit qu'il n'avoit eu permiſſion que de voir le pays, & de ſe montrer, mais non de rien faire.

ARTICLE XL.

Loix de Conſtance: Il fait le degaſt dans l'Allemagne.

[AMMIEN ne nous apprend rien de ce que Conſtance fit cette année, ou le brouille avec ce qui regarde la ſuivante. Car il ne dit rien de luy depuis la promotion de Julien,]

Amm.l.16 p.64. c. 'juſqu'à la depoſition du General Marcel, [qu'on ne peut mettre qu'en 357. Pour apprendre donc d'autre part ce qui regarde ce prince; il ſe deshonora extremement en chaſſant"S. Athanaſe d'Alexandrie des les premiers mois de l'année, & en faiſant mettre George en ſa place; ce qui fut accompagné & ſuivi par d'horribles violences, que Conſtance ne craignit pas d'autoriſer & d'avouer meſme. Il bannit auſſi cette année le grand"Saint Hilaire de Poitiers, avec Saint Rhodane de Toulouſe. Mais il

V. ſon titre §70-75.

V. ſon titre §7.

Digitized by Google

perſecuta S. Athanaſe juſque hors des limites de l'Empire,] '& écrivit contre luy aux Princes d'Auxume en Ethiopie chez qui il crut qu'il pouvoit s'eſtre retiré. 'Dans une loy de cette année, [mais qui paroiſt faite avant cette lettre,] puiſqu'elle eſt datée du 16 de janvier, il eſt parlé des deputez que l'on envoyoit, aux peuples d'Auxume, & aux Homerites. 'S'il en faut croire Philoſtorge, Conſtance avoit envoyé vers l'an 341, Theophile l'Arien porter la foy aux Homerites dans l'Arabie heureuſe; '& dans le meſme voyage Theophile alla auſſi à Auxume.

Ath.ap.1 p.695. c d|696.

Cod.Th.12.t.12. l.2.p.582.

Philſg.l.3.c.4.p. 25-28.

c.6.p.29.

[Conſtance ſe juſtifioit à ſes propres yeux dans le zele amer qu'il avoit contre la divinité du Verbe, par la pieté qu'il faiſoit paroiſtre d'ailleurs.] 'Car nous avons une loy du 20 fevrier de cette année par laquelle il condanne au dernier ſupplice ceux qui auront ſacrifié ou adoré les idoles. 'On raporte encore à cette année plutoſt qu'à la ſuivante, une loy datée du 29 octobre, pour confirmer tous les privileges accordez aux Eccleſiaſtiques de Rome. [Ce fut luy auſſi qui fit apporter d'Epheſe à Conſtantinople les reliques de S. Timothée "le premier ou le 24e jour de juin, & elles y furent miſes en terre dans l'Egliſe des Apoſtres. Celles de S. André & de S. Luc furent auſſi "apportées d'Acaïe le 3 mars de l'année ſuivante, & miſes au meſme lieu.]

Cod.Th.16.t.10. l.6.p.266.

t.2.l.13.p.39.

V. S. Timothée.

V. S André.

'Il témoigna quelque bonté par la loy du 8 mars 356, où il ordonne que les biens des ſuppliciez, qui ſelon l'uſage ordinaire devoient appartenir au fiſc, demeureront à leurs enfans ou à leurs autres proches qui ſeront dans le troiſieme degré. Mais il excepte de cette grace ceux qui auront eſté condannez pour magie ou pour leze-majeſté, 'ce qui faiſoit alors un nombre infini de criminels, ou au moins de miſerables, que les flateurs de Conſtance faiſoient condanner exprés ſur des choſes de neant, pour s'enrichir de leurs biens. 'Conſtance revoqua meſme deux ans aprés par une autre loy la grace qu'il avoit accordée par celle-ci.

9.t.42.l.2 p.329.

Amm l.16.p.66. c.d|68.b.

Cod.Th 9.t.42. l.4.p.331.

'Il paroiſt par diverſes loix que Conſtance demeura à Milan juſques au 11 d'avril au moins. [Il peut avoir enſuite fait quelque voyage en Illyrie; car il faut raporter à cette année ce que dit S. Athanaſe,] 'qu'il manda le grand Oſius de Cordoue, & le retint un an à Sirmich comme en exil. [a] La loy du 29 d'octobre, par laquelle il confirme les privileges de l'Egliſe Romaine, eſt datée de Milan. [Mais il faut qu'il en ſoit encore ſorti pour aller faire la guerre aux Allemans,] 'qui avoient pour Rois les deux freres Gondomade & Vadomaire, [b] & à qui il avoit accordé la paix en l'an 354. [c] Il paſſa "le Rhein, entra dans leurs terres du coſté de la

Cod.Th.chr.p. 55.

Ath.ſol.p.841.b; c.

a Cod.Th 16.t. 2.l.13 p.39.

Amm.l.15.p.77 d.

b l.14 p.23.24.

c p.77.b.c| Juli. or.3.p.240.241.

V. la note 38.

Rhecie, & fit le degaſt bien avant dans leur pays au milieu des froids de l'hiver. Il n'y trouva perſonne qui luy reſiſtaſt, ni qui oſaſt meſme paroiſtre ; car les barbares s'eſtant contentez de fermer les chemins avec des arbres, s'eſtoient retirez bien loin. Julien eſtoit en meſme temps d'un autre coſté ſur leurs frontieres, & meſme les autres barbares leur faiſoient la guerre.

Ils furent donc obligez de ſupplier qu'on leur accordaſt la paix, & ils l'obtinrent : Conſtance ſe retira, [& s'en retourna à Milan.] comme les loix de l'année ſuivante & la ſuite de Marcellin nous obligent de le dire, [a]Gondomade & Vadomaire obſerverent quelque temps la paix. Mais le premier qui eſtoit le plus conſiderable, & qui avoit plus de fidelité, ayant eſté tué peu de temps aprés, ſes ſujets ſe joignirent aux autres Allemans l'année ſuivante pour faire la guerre aux Romains.

Amm.p.64.d] Cod.Th.chr.p. 56.
a Amm.p.67.d] l.21.p.181.c.

[b]Durant que Conſtance eſtoit occupé à cette guerre, l'Imperatrice Euſebie alla voir Rome, où elle fut receue avec beaucoup de magnificence, & le Senat alla au devant d'elle. Elle y fit de grandes liberalitez aux chefs des tributs, & aux centeniers du peuple.

Juli.or.3.p.240. 241.

ARTICLE XLI.

Julien aſſiegé dans Sens : Conſtance ſe declare ennemi des devins.

INDICTION XV. L'AN DE JESUS CHRIST 357, DE CONSTANCE 20, 21.

[c]*Conſtantius Aug. IX, & Julianus Cæſar II, Conſuls.*

Idat.&c]Amm. l.16.p.72.d. Amm.p.61.a]72 d.

[a]NOUS avons dit que Julien eſtoit venu paſſer l'hiver à Sens. [b]Il y eſtoit accompagné de peu de troupes, dont il fut meſme obligé d'envoyer une partie dans les villes voiſines, ſoit parce que ces villes luy demandoient du ſecours, ſoit pour faire ſubſiſter plus aiſément les ſoldats dans un pays ruiné comme eſtoient alors les Gaules. Les barbares qui ſceurent l'état où il eſtoit, vinrent en grand nombre pour le prendre dans la ville : mais il ſe défendit ſi bien avec le peu de monde qu'il avoit, que les barbares [c]aprés un mois de ſiege furent obligez de ſe retirer. &c.

b p.61.a.b] Juli ad Ath.p.510.

Amm.p.61.d. b.c.

Le General Marcel de qui les ſoldats dependoient bien plus que de Julien, [a]avoit ſon quartier fort pres de là : & cependant il ne vint point au ſecours ni d'une ville aſſiegée, ni de ſon maiſtre. [b]Ammien aſſure que ce fut pour cela que Conſtance luy oſta ſa charge, [c]& luy ordonna de ſe retirer à Sardique dont il eſtoit.

Juli.p.510. Amm.p.61.c. p.64.c. c]66.c.

Julien

'Julien dit ſeulement qu'il devint ſuſpect à Conſtance, & qu'il avoit paru peu capable de ſon emploi. 'Libanius dit qu'il craignoit les ennemis, & maltraitoit les ſujets. [a]Il traitoit Julien meſme avec beaucoup de hauteur, & ne s'accordoit point avec luy. 'Auſſi en quittant les Gaules, il s'en alla à Milan pour le décrier dans l'eſprit de Conſtance : mais il fut refuté par l'eunuque Euthere, que Julien dont il eſtoit grand Chambellan y avoit envoyé exprés. [Nous avons déja marqué] 'qu'Ammien fait de grands eloges de cet Euthere.

Juli. p. 511. Lib. or. 12. p. 272. d. [a] Suid. v. p. 705. e. Amm. p. 72. d. P. 64. 65. p. 65. 66.

'Conſtance [ſoit ſur les raiſons d'Euthere, ſoit] à la perſuaſion de l'Imperatrice Euſebie, laiſſa enfin à Julien la conduite abſolue des affaires des Gaules, & le commandement des troupes : ce qu'il fit au commencement du printemps. 'Et vers le mois de juin il luy envoya pour Lieutenant general Severe homme experimenté dans la guerre, qui n'avoit point la fierté [de Marcel,] mais qui eſtoit tres diſpoſé à obeïr à Julien. Auſſi Julien le receut avec joie. 'Il avoit la qualité de General de la cavalerie. [b]Julien commença alors à faire de nouvelles troupes, & leur diſtribua quantité d'armes qu'il trouva heureuſement dans un ancien arſenal.

Zoſ. l. 3. p. 703 c. Juli. p. 511. Amm. l. 16. p. 72. 73. Lib. or. 12. p. 272. d. Amm. l. 17. p. 89. a. [b] Zoſ. l. 3. p. 704. a b.

'Lorſqu'on apprit à Milan le ſiege de Sens, [& ainſi dans les premiers mois de cette année,] on y parloit de l'affaire d'Arbetion, accuſé par le Comte Veriſſime & par un nommé Dorus de vouloir s'élever juſqu'à l'Empire. On arreſta ſur cela diverſes perſonnes : mais comme Arbetion s'entendoit fort bien avec les eunuques, tout d'un coup les priſonniers furent elargis. Dorus diſparut, & Veriſſime ne dit plus mot.

Amm. l. 15. p. 64. c. b. c.

'On ne traita pas de meſme diverſes perſonnes accuſées d'avoir conſulté les magiciens, quoique ſur des bagatelles ; & on les condanna à la mort : ce qui fait voir & la ſeverité de Conſtance en cette matiere, [& l'attachement prodigieux qu'avoient les payens pour ces illuſions criminelles, toujours défendues & toujours aimées, comme dit Tacite.] 'Conſtance les avoit encore défendues cette année meſme le 25 de janvier, par une loy tres ſevere, où il condanne au dernier ſupplice ceux qui auront conſulté [1] les augures, les aruſpices, & toute autre ſorte de devins. 'Dans une autre loy qui eſt du 4 decembre de cette année, il condanne les magiciens à eſtre devorez par les beſtes, au moins ceux qui auront employé cet art pour procurer la mort de quelqu'un.

p. 66. c. d. Cod. Th. 9. t. 16. l. 4. p. 119. l. 5. p. 121. 122.

1. 'Le Pere Pagi marque la diſtinction qu'on peut mettre entre ces faux devins. [que l'on confond aſſez ſouvent.] Pagi, 356 5.

Amm.l.16.p.66-68. [a] p.66.67. 'La calomnie avoit ſouvent lieu dans ces affaires, & [a] Ammien en raporte un exemple, où la verité ayant enfin eſté decouverte, & le calomniateur puni par les ſoins & par la vigueur de Mavorce Prefet du Pretoire d'Italie, & d'Urſule ſurintendant; on penſa en faire un crime à ces deux officiers, parce que le coupable nommé Rufin eſtoit un fameux delateur. Mais Urſule ayant eu le courage de ſe juſtifier hautement devant Conſtance, il ferma la bouche aux flateurs. [Cela doit eſtre arrivé avant le premier Cod. Th chr p. 56. d'avril,] 'dont nous avons une loy adreſſée à Taurus Prefet d'Italie [aprés Mavorce.]

ARTICLE XLII.

Conſtance vient à Rome veut traiter avec les Perſes; va viſiter les frontieres de l'Illyrie

Amm.l.16.p.68. n.p.118.122. 'ORPHITE que nous avons vu Prefet de Rome en 354, l'eſtoit pour la ſeconde fois 'en 357, lorſque Conſtance eut la curioſité de venir voir Rome, & de luy faire voir la grandeur de ſa magnificence & de ſes richeſſes, en y triomphant de Magnence, c'eſt à dire du ſang Romain repandu dans cette guerre civile. Il paroiſt aſſez qu'il n'eſtoit jamais encore venu à Rome. 'Il y amena ſa femme Euſebie, & Helene ſa ſœur femme de Julien. 'Il y fit ſon entrée le 28 d'avril. 'Eſtant dans la ville il y harangua le peuple & le Senat. 'On peut voir dans Ammien diverſes particularitez tant de ſon entrée que de ce qu'il fit à Rome. 'Il avoua que cette ville ſurpaſſoit ce qu'en publioit la renommée. 'Mais la reflexion du prince Hormiſda, qui fut bien aiſe, dit-il, de ſavoir qu'on y mouroit auſſibien qu'ailleurs, [eſt encore plus conſiderable.] Not 1 59.

l.16.p.72.a. Idat. Amm.p.71.a. p.69-72. p.72.a. p.71.72.

[a] p.122 [Pagi, p. 257. Themi.or.4.p. 53.b.d. [b] p.54.b. or.3.p.41.b.c. p.44.c. 'On croit que Conſtance [1] y celebra la 35[e] année de ſon regne, à conter du temps qu'il avoit eſté fait Ceſar en 323, [& c'eſt peut-eſtre pour cela] 'qu'il fit en meſme temps faire des jeux dans les autres villes. [b] Il receut à Rome des couronnes d'or fort peſantes que pluſieurs villes luy envoyerent, 'particulierement celle de Conſtantinople. 'Themiſtius avoit eſté deputé pour luy preſenter cette derniere, & nous avons encore le diſcours qu'il avoit preparé pour dire devant Conſtance. 'Mais la maladie l'ayant arreſté, 'ou au moins la crainte de tomber malade par la fatigue 1.

[a] p.385. or.4.p.50. Pagi.p.561.c. 1. *'edidit XXXV.* dit Idace: Mr du Cange veut qu'on liſe XX, [le rapportant au temps que Conſtance avoit eſté fait Auguſte. Rien n'y oblige.]

du chemin, 'il fit un autre diſcours qu'il prononça à Conſtantinople, durant que Conſtance eſtoit à Rome ſelon quelques uns, [ou un peu aprés.] 'Car il paroiſt que "Themiſtius ayant envoyé à Conſtance le diſcours qu'il devoit prononcer devant luy, ce prince pour le recompenſer luy fit dreſſer une ſtatue; & que ce fut ſur cela qu'il fit le ſecond diſcours. 'Il ſemble y[1] marquer la bataille de Straſbourg, & l'ambaſſade que Sapor envoya à Conſtance ſur la fin de cette année, [comme nous le dirons bientoſt.]

a. p. 385. 388.
or. 4. p. 54. b.
1. p. 57. a. b.

'Conſtance voulant ajouter quelque nouvel ornement à la magnificence de Rome, ordonna qu'on y apporteroit un obeliſque, 'que Conſtantin avoit fait tirer d'Heliople en Egypte dans le meſme deſſein; & il l'avoit déja fait conduire juſqu'à Alexandrie: mais il eſtoit mort ſur cela, & l'obeliſque eſtoit demeuré au meſme lieu. Conſtance le fit donc apporter à Rome où il fut dreſſé avec beaucoup de peine dans le grand cirque vers le commencement de l'année ſuivante, ſelon la ſuite d'Ammien. 'C'eſt celui que Sixte V. a depuis fait rétablir. [Mais on peut dire que Conſtance dreſſa luy meſme un monument à J. C.] en faiſant oſter du Senat l'autel de la victoire, [par lequel l'idolatrie ſembloit y triompher encore.] [a]On raporte cette action de pieté à ſon voyage de Rome. [Il paroiſt neanmoins que l'autel eſtoit oſté avant qu'il y arrivaſt.] [b]Car S. Ambroiſe dit qu'il le fit oſter parce qu'il euſt cru ſouiller ſes yeux s'il euſt vu cet Autel du demon, quoiqu'il ne fuſt pas meſme encore battizé.

Amm. l. 16. p. 75. a.
l. 17. p. 91.
Ban. 357. § 84.
Amb. rel. Sym. p. 196. k. l. ep. 12. p. 202. c.
a Cod. Th. chr. p. 57. l. 1. Pagi. p. 257.
b Amb. ep. 12. p. 202. c.

[Nous verrons dans l'hiſtoire de l'Arianiſme, les inſtances que les dames de Rome firent à Conſtance pour en obtenir le retour du Pape Libere.] 'Il ne demeura à Rome que 30 [ou 31] jour, & il en partit le 29 de may 'pour retourner "à Milan, où il eſtoit des le 3 de juin, s'il n'y a point de faute dans le Code. [c]Le repos & les divertiſſemens de Rome luy plaiſoient fort ſelon Ammien. Mais il fut obligé de les quitter, ſur les nouvelles qu'il receut que les Sueves faiſoient des ravages dans la Rhecie, les Quades dans la Valerie, & les Sarmates dans la baſſe Pannonie & dans la haute Meſie. [Neanmoins il ſemble que ces mouvemens ſe ſoient auſſitoſt appaiſez,] puiſque ſelon les loix du Code il eſtoit encore à Milan le 13 de juillet.

Amm. p. 72. a.
Cod. Th. chr. p. 56. 57.
c Amm. p. 72. b. c.
Cod. Th. chr. p. 56.

'Ce fut aprés ſon départ de Rome qu'il envoya Severe commander les troupes des Gaules, & il manda en meſme temps à

Amm. p. 72. a.

v. la note 59.

1. Il faudroit lire exactement la piece, pour voir ſi elle s'y peut accorder.

Urſicin [qui eſtoit toujours dans les Gaules,] de le venir trouver, pour voir de quelle maniere on pourroit traiter avec les Perſes,
p.68.69. comme on croyoit voir quelque jour à le faire. 'Car Muſonien Prefet d'Orient avoit ſceu que Sapor eſtoit alors aux extremitez de ſes Etats, qu'il ſe défendoit avec beaucoup de peine contre les Quionites & d'autres peuples, & qu'il avoit fait de grandes pertes dans cette guerre. Muſonien avoit en meſme tems engagé Tamſapor General des Perſes du coſté de la Meſopotamie, à porter Sapor à faire la paix avec les Romains: & Tamſapor en avoit écrit à ſon maiſtre. [Mais nous verrons l'année ſuivante
p.72.c.d. que cela n'eut point d'effet.] 'Urſicin fut ravi de venir à la Cour. Conſtance l'y retint quelque temps pour prendre avec luy les meſures neceſſaires, & puis le renvoya en Orient avec "diverſes &c. marques de faveur, & la meſme qualité de General qu'il y avoit eue.

a. Cod.Th.ch.p. 55. aAmm.p.72.c. 'Conſtance eſtoit à Sirmich lorſqu'Urſicin le vint trouver. [Car apres avoir paſſé quelque temps à Milan] 'juſque vers le milieu de juillet, ail s'en alla par Trente en Illyrie & à Sirmich, [où il ſe fit diverſes choſes fort prejudiciables à l'Egliſe, comme
Juli.ad Ath.p. 513. on le voit "en ſon lieu.] 'Il alla auſſi alors juſque ſur les frontieres V. les Ariens § 67.69. des Quades & des Sarmates, viſiter les nations voiſines du Danube, & "conferer avec leurs Princes. Il n'en receut que des ἐπιχείρησις. aſſurances de paix, & d'amitié, [qui neanmoins durerent fort peu. Ainſi ce fut un voyage & non une guerre. Je ne ſçay neanmoins ſi ce n'eſt point de là que Themiſtius a pris ce qu'il dit,]
Themi.or.4.p. 57.a. b Juli.p.513. 'qu'il avoit "diſſipé les Caoniens & les Jazyges. bIl revenoit de ἀτρεμίζοντα. cette expedition, lorſqu'on luy preſenta Chnodomaire Roy des Allemans, que Julien avoit pris dans les Gaules vers le mois d'aouſt, comme nous allons bientoſt voir. [Conſtance peut avoir demeuré dans l'Illyrie juſqu'au mois de novembre qu'il retour-
Cod.Th.ch.p. 57. na à Milan,] 'ſelon quelques loix du 4 & du 6 decembre qui en ſont datées. Mais il retourna auſſitoſt aprés à Sirmich, d'où il
Amm.l.17.p. 103.d. date une loy du 18 decembre: '& Ammien nous aſſure qu'il paſſa l'hiver dans la meſme ville.

Digitized by Google

ARTICLE XLIII.

Lion en danger: Le General Barbation battu par les Allemans Julien fortifie Saverne.

'POUR voir maintenant ce qui ſe faiſoit dans les Gaules, comme c'eſtoient particulierement les Allemans qui les ravageoient, Conſtance voulut faire un effort extraordinaire pour les reprimer. 'Il manda à Julien de marcher contre eux; & en meſme temps il envoya d'Italie Barbation fait General de l'infanterie à la place de Silvain, avec un armée de 25 ou 30 mille hommes, afin de ſerrer les Allemans de deux coſtez. Barbation paſſoit pour aſſez bon capitaine. 'Mais ſelon Ammien il n'eſtoit brave qu'en paroles, & laſche en effet. [Il avoit trahi Gallus dont il eſtoit officier;]' & ne cherchoit auſſi qu'à rabaiſſer par ſes calomnies la gloire de Julien. 'Il s'avança juſque vers Baſle; & Julien qui ne demandoit qu'à combattre, [a] ne manqua pas auſſi de ſe mettre en campagne [a] des que l'été fut avancé: 'car on ne commençoit pas pluſtoſt la guerre en ce temps là dans les Gaules. [b] Mais il n'avoit que treize mille hommes.

[c] Cependant les Letes nation Allemande s'eſtant coulez entre les deux armées, vinrent attaquer Lion dans le deſſein de le piller & de le bruler. La ville quoique ſurpriſe, ſe défendit, mais ils ſaccagerent tous les environs. Des que Julien le ſceut, il envoya garder les paſſages par où les barbares devoient ſe retirer chez eux. Ils furent effectivement tous taillez en pieces par ce moyen, hors ceux qui paſſerent auprés du camp de Barbation. 'Car ce General au lieu de garder de ſon coſté les paſſages, empeſcha meſme quelques officiers qui le vouloient faire, & écrivit encore contre eux à Conſtance, qui ſur cela les caſſa. L'un de ces officiers eſtoit Valentinien qui regna depuis. Il ſervoit ce ſemble ſous Julien en qualité de Tribun.

'Les autres barbares ſe fortifierent dans les pays qu'ils avoient occupez audeça du Rhein, en fermant les paſſages avec de grands arbres, ou ſe tinrent dans les iſles du Rhein croyant y eſtre en ſureté. 'Julien envoya demander quelques bateaux à Barbation pour aller attaquer ceux-ci. Mais Barbation aima mieux bruler tous ſes bateaux, [au moins tous ceux dont il pouvoit ſe paſſer;]' comme il brula en une autre rencontre diverſes proviſions envoyées pour l'armée, aprés en avoir pris ce qui

Amm.l.16.p.73. a.

a[Lib.or.12.p. 272.273.

Amm.p.73.d[l. 17.p.96.c.

p.73.c.

a[Lib or.12.p. 273.a.

a Juli.ad Ath.p. 507.

Amm.l.17.p.99 b.

b[l.16.p.75.c] Lib.p.273.a.

c Amm p.73.a.b] n.p.123.

p.73.c.

d.

p.74.a.

c.d.

l'accommodoit le mieux. On ne ſçait s'il le faiſoit ſimplement par extravagance, ou s'il avoit un ordre ſecret de traverſer les deſſeins de Julien. [Mais on ne ſçait que trop combien des officiers font de choſes par pique contre le ſervice du Prince & l'intereſt de l'Etat. Quoy qu'il en ſoit, Julien ne s'arreſta point à
a. Lib.or.12.p. 272.b. la mauvaiſe humeur de Barbation:] & comme les eaux eſtoient alors aſſez baſſes à cauſe des chaleurs de l'été, il fit paſſer dans une de ces Iſles quelques ſoldats qui y tuerent tout ce qui y
Amm.p.74.b. eſtoit, & ſe ſervirent des batteaux qu'ils y trouverent pour aller faire le meſme degaſt dans pluſieurs autres; de ſorte que les Allemans les abandonnerent toutes, & tranſporterent audelà du Rhein leurs femmes, leurs blez, & tout ce qu'ils vouloient mettre en ſureté.

b.c[a.p.124 Juli. p.512[a.p.298] Lib.p.273.c.d. 'Julien alla enſuite rebaſtir le chaſteau de "Saverne en Alſace au pié du mont de Voge aſſez pres de Straſbourg, parcequ'il eſtoit fort bien ſitué pour empeſcher les Allemans d'entrer bien avant dans les Gaules. C'eſt pourquoi ils l'avoient ruiné peu auparavant. Mais Julien le rétablit en tres peu de temps, & le pourvut de vivres pour un an, des blez que ſes ſoldats avoient ramaſſez des terres du pays, mais que les ennemis avoient cultivées. *Tres-tabernas.*

Amm.p.75.a[Lib.or.12.p.273 b,c. 'Durant que Julien eſtoit occupé à cet ouvrage, Barbation travailloit à faire un pont de bateaux pour paſſer le [Rhein.] Mais les barbares l'ayant ſceu, firent deſcendre le long du fleuve quantité de gros arbres, qui ſeparerent ſes bateaux, & en firent couler quelques uns à fond. Barbation voyant ſon pont rompu ſe retira [comme] en fuyant; & en meſme temps les barbares fondant ſur luy en grand nombre, le pourſuivirent longtemps, luy tuerent beaucoup de ſoldats, emporterent un
Amm.p.75.b[l. 18 p.118.c. grand butin, & retournerent ainſi triomphans. Barbation n'attendit pas une ſeconde attaque, il mit ſes troupes en quartier
p.78.b. d'hiver, 'quoiqu'on ne fuſt encore que dans le temps de la moiſ-
p.75.b. ſon, & s'en retourna à la Cour pour y faire la guerre à Julien par ſes calomnies.

ARTICLE XLIV.

Julien gagne la grande bataille de Strasbourg ſur les Allemans; prend leur Roy; pille leur pays; force quelques François; vient à Paris.

LA retraite honteuſe de Barbation enfla le cœur aux Allemans. [a]Chnodomaire celebre parmi eux par pluſieurs victoires & ſix autres de leurs Rois, raſſemblerent toutes leurs troupes pres de Straſbourg, [1]avec d'autres peuples de la meſme nation. [1]Un transfuge les anima encore davantage, en leur apprenant que Julien n'avoit que 13 mille hommes avec luy. Ainſi Chnodomaire fut aſſez hardi pour luy envoyer un trompette luy denoncer qu'il eut à ſortir d'un pays acquis aux Allemans par leur courage & par leurs victoires. [1]Libanius ajoute que le trompette luy preſenta les lettres par leſquelles Conſtance meſme leur en avoit accordé la poſſeſſion. [1]Julien le traita d'eſpion, & le retint juſqu'à la bataille, aprés laquelle il luy donna la liberté de s'en retourner. Il continua cependant les fortifications de Saverne, [1]juſqu'à ce que les Allemans ayant paſſé le Rhein, [1]il marcha pour donner bataille.

Amm l.16.p.76. a]77.c. [a]p.75.b d. p.77.d. p.75.c. Lib.or.12.p.269. 273.d. p.274.a. 1]Amm.l 16.17. p.75.c d]86.d. l.17 p.78.b. p.76.a.

21 mille. 21

[1]Les ennemis eſtoient [b]à huit lieues de là, ou à quatorze [1]comme on les contoit alors. Aprés donc avoir fait une partie du chemin, il voulut faire camper les troupes & remettre la bataille au lendemain, [1]mais tous generalement, ſoldats & officiers, demanderent à aller droit à l'ennemi, dont l'armée eſtoit de trente cinq mille hommes conduite par ſept Rois, dix [b]princes, & pluſieurs autres Seigneurs. [1]Le combat fut [b]longtemps diſputé: la cavalerie Romaine plia meſme, & penſa donner la victoire aux Allemans: mais enfin la reſiſtance vigoureuſe de l'infanterie la donna aux Romains. Les barbares entierement rompus ne ſongerent qu'à fuir; & le Rhein qu'ils avoient derriere eux en fit perir un grand nombre. [1]Chnodomaire meſme fut pris dans un bois, & preſenté à Julien à la vue de toute l'armée. [b]Les ſoldats proclamerent Julien Auguſte: mais il les arreſta auſſitoſt.

b. regales. &c. p.79.b. p.78-84[Lib.or. 10.12.p.237.c.d] 274-276. Amm p.84.85[Juli.ad Ath.p. 512[Lib.p.238.c] 276.a.b.

[c]Il ne perdit que peu de monde dans le combat, ſavoir quatre Tribuns, & 243 ſoldats. On conte ſix mille Allemans morts ſur la place, ou huit mille ſelon que quelques uns liſent dans Libanius: mais on en voyoit un fort grand nombre floter ſur

[b] Amm.p.85.a. b. [c]l.20.p.162.a] a.p.132.

1. La lieue de ce temps là eſtoit d'un mille & demi.

Jorn.r.Got c 36 p.664.

Zoſ.l.3 p.704.b. le Rhein. 'Pour Zoſime qui en conte ſoixante mille morts dans le combat, & autant de noyez, [il n'a pas ſans doute eu de bons memoires, & c'eſt ce qui nous fait défier de ce qu'il ajoute,]

d.c. 'Que Julien fit paroiſtre habillez en femmes à la vue de toute l'armée 600 cavaliers qui avoient fui.

Vict.epi|Eutr|Hier.chr. 'Ce combat eſt celebre dans l'hiſtoire. [a] Julien meſme l'appelle une tres heureuſe journée, qui avoit apporté la liberté aux Gaulois. [b] Mamertin dit que la guerre fut finie, & l'Allemagne ruinée par ce ſeul combat: [c] & on aſſure au moins qu'il chaſſa pour lors entierement les barbares de toutes les Gaules. [Le jeune Victor le releve beaucoup;] '& la victoire que les Romains y remporterent, leur fut d'autant plus agreable, que depuis longtemps ils eſtoient deſaccoutumez de vaincre. 'Elle ſe donna dans la campagne auprés de Straſbourg, lorſque les blez eſtoient déja meurs, '& dans la fin de la lune. [Ammien en fait une ample deſcription, & on en peut voir encore d'autres particularitez dans Libanius, que nous n'examinerons pas ici.]

a Amm.l.20.p. 161.d.
b Pane.12.p.223.
c Amm.l.17.p. 86.
Lib.or.12.p.276 c.d.
Amm.f.p.190.1.
l.16 p.78.b.
p.76.c.

p.85.b|Lib.or. 10.12 p.235.c.d| 277.a.b|Juli p. 512.513. 'Julien eut ſoin d'en donner l'honneur à Conſtance, en luy envoyant peu de jours aprés Chnodomaire, [d] qu'il avoit toujours bien traité, parce qu'il conſideroit moins ce qu'il eſtoit alors, que ce qu'il eſtoit un jour auparavant: & il conſideroit dans cet exemple quelle eſt la fragilité des grandeurs humaines.

d Lib.or.12.p. 276.b.
Amm.p.85.b. 'Conſtance envoya Chnodomaire à Rome, où il mourut de maladie.

e l.17.p.103. 'Ni les victoires de Julien, ni ſa modeſtie, ne le firent pas plus eſtimer à la Cour, où les flateurs pour plaire à Conſtance, trouvoient dans toutes ſes actions de quoy le tourner en ridicule; [ce qui cependant luy eſtoit peut eſtre plus avantageux que ſi on euſt relevé ſes victoires devant cet eſprit ſoupçonneux, foible & timide. Ce qui eſt plus étrange,] c'eſt que Conſtance enflé par les vains eloges qu'on luy donnoit pour les victoires de Julien, n'avoit

l.16.p.85.86. pas honte de s'en attribuer à luy meſme toute la gloire. 'On le remarqua ſurtout dans un edit public, où il parloit comme s'il euſt eſté en perſonne au combat de Straſbourg, [ſans dire ſeulement un mot de Julien.] 'On voit le meſme eſprit dans Aurele

Aur V.p.528.b. c. Victor, qui écrivoit en ces dernieres années de Conſtance. [Et

Themi.or.4.p. 57.a. c'eſt ſans doute ſur cela que] Themiſtius nous depeint les grands exploits de Conſtance, qu'il avoit fait un pont ſur le Rhein, qu'il avoit remporté les depouilles des Allemans, & qu'il avoit vangé

p.56.d|or.Conſ. p.58.c.d. l'Empire des outrages que ces peuples luy avoient faits. 'Il cite tout cela des lettres que Conſtance meſme avoit écrite au Senat de

de Conſtantinople, à qui il avoit accoutumé de mander ſes victoires [vraies ou fauſſes.]

'Aprés que Julien eut fait enterrer tous les morts amis & ennemis, il retourna à Saverne [pour achever de la fortifier & de la pourvoir de toutes choſes.] Il partit de là pour Mayence, 'où il fit faire un pont, & entra dans l'Allemagne, [a]quoique les ſoldats euſſent eu peine d'abord à s'y reſoudre. [b]Les Allemans etonnez luy envoyerent demander la paix; & preſque en meſme temps d'autres deputez vinrent luy faire de grandes menaces s'il ne ſe retiroit promtement. Cela ne l'empeſcha pas de faire le degaſt dans le pays, 'juſques aprés l'equinoxe, & juſqu'à ce que tout le pays fuſt couvert de neige. Alors comme la ſaiſon ne luy permettoit pas d'avancer davantage, il ſe mit à reparer le fort de Trajan, 'que quelques uns croyent eſtre aujourd'hui le Chaſteau de Cromburg [à trois ou quatre lieues de Francfort.] 'Cela augmenta l'epouvante des Allemans: ils envoyerent promtement demander la paix: & ils obtinrent ſeulement une Treve de dix mois, en s'obligeant à fournir eux meſmes de vivres le fort qu'on faiſoit baſtir.

l. 17. p. 36. c d.

a p. 86 d | Lib. or. 12 p. 277. c. d.

b Amm p. 87. a. b.

p. 88. a. b.

Baud. T. p. 277. 1

Amm. p. 88. b. c. d | Lib. or 12. p. 277. 278.

'Julien revint ainſi dans les Gaules avec un fort grand nombre de captifs. [c]Mais en chemin il trouva quelques François qui aprés avoir couru le pays durant qu'il eſtoit en Allemagne, s'eſtoient renfermez dans deux forts ſur la Meuſe. Il les aſſiega; & les contraignit de ſe rendre aprés un ſiege qu'il continua [d]durant preſque tout le mois de decembre & celui de janvier; & puis il les envoya à Conſtance, qui les méla parmi ſes troupes. 'Une armée de François ſortit pour les venir ſecourir, mais il eſtoit trop tard. Ainſi ils s'en retournerent chez eux, & Julien vint paſſer le reſte de l'hiver à Paris, [dont le nom commence ici à devenir celebre dans l'hiſtoire; car juſque là il s'y lit fort rarement:] '& cette ville ne paſſoit alors que pour un chaſteau renfermé dans l'iſle [qui n'en fait aujourd'hui qu'une tres petite partie, & qui garde encore le nom de Cité.] 'On en peut voir une deſcription dans Julien qui en aimoit le ſejour, [& il y paſſa au moins deux hivers.

Lib or. 10. p. 238. b c.

c or. 12 p. 278. a.

l | Amm. l. 17. p. 89.

54 jours.

Amm. p. 89. d. e.

l. 15. p. 54. a.

Juli. miſ p. 61.

Auſſi quelque petite qu'elle fuſt,] 'on pretend qu'elle avoit tout ce qu'il falloit pour la Cour d'un Empereur, un palais, des Thermes ou bains publics, [e]un lieu pour les exercices des ſoldats, 'des arenes ou un amphitheatre, [placé vers la porte S. Victor, comme on le voit par des titres du XIII. ſiecle.] On n'y voit rien aujourd'hui de tout cela que ce qu'on appelle encore le

Amm. l. 16. p. 240

campum.

Not Gal p. 439. 2.

palais des Thermes [pres des Maturins ſur la rue de la Harpe.]
Valeſ.p.51. 'On juge par ce qui en reſte, que c'eſtoit un fort grand edifice, qui n'a pu eſtre baſti en moins de deux ans, & qui avoit eſté
Amm.n.f p.240. Val.de baſ.p. 41-44. fait ſur le modele des Thermes de Diocletien à Rome. 'Quelques uns croient que c'eſt le palais où Julien & Valentinien I. ont de-
Valeſ.p.51. meuré, & dont Ammien parle ſouvent. 'D'autres aiment mieux croire que ce palais eſtoit dans la ville & dans l'iſle, [où nos Rois de la troiſieme race ont eu auſſi le leur juſques à Philippe
p.52. le Bel.] 'On croit avoir quelques preuves que ceux de la pre-
p.52. miere demeuroient dans le palais des Thermes, & les plus habiles le tiennent plus ancien que Julien.

ARTICLE XLV.

Diverſes loix de Conſtance : Magiſtrats de cette année.

Cod.Th.16.t.8. l.7.p.223. [CONSTANCE fit cette année pluſieurs loix dont nous nous croyons obligez de parler ici.] 'Celle du troiſieme juillet ordonne que l'on confiſquera les biens de ceux qui auront abandonné le Chriſtianiſme pour ſe faire Juifs.

6.t.4.l.11.p.44. 45. 'Nous apprenons de celle qui fut lue dans le Senat le premier d'aouſt, que beaucoup de Senateurs evitoient de demeurer à Rome à cauſe de diverſes charges attachées à cet honneur. Conſtance fit une recherche de ceux qui s'eſtoient établis dans l'Acaïe, la Macedoine, & les autres provinces de l'Illyrie, pour les obliger ſelon les interpretes, à venir demeurer à Rome ou dans les pays qui en eſtoient proches. D'autres Empereurs avoient ordonné dans la meſme vue qu'ils auroient tous quelque partie de leur bien dans l'Italie.

15.t.12.l.2.p.399. 'On voit par la loy du 17 d'octobre, qu'il y avoit encore des gladiateurs à Rome, [nonobſtant les loix que Conſtantin avoit faites pour les abolir.] Conſtance les y tolere, mais il défend ſous de grandes peines aux ſoldats & à ceux qui avoient quelque emploi à la Cour, de ſe ſouiller par un métier ſi deteſtable; c'eſt le terme dont il ſe ſert.

13.t.1.l.1.p.3. 'La loy du deuxieme novembre ordonne une levée d'argent ſur tous ceux qui eſtoient dans le trafic, à l'exception des Clercs
p.5. appellez 'Copiates, ou plutoſt des Clercs & des Copiates, 'c'eſt à dire de ceux qui eſtoient deſtinez à prendre le ſoin des morts. V. Conſtantin §. 65.
16.t.2.l.14.p.40. 'Quatre jours aprés Conſtance adreſſa une autre loy à Felix qui occupoit alors le ſiege de Rome: Et cette loy exempte nettement

de toute ſorte d'impoſition ordinaire ou extraordinaire tous les Eccleſiaſtiques qui faiſoient quelque negoce, parce qu'on ſuppoſoit qu'ils n'en faiſoient point que d'honneſte, & que le petit gain qu'ils en pouvoient tirer, eſtoit un argent ſacré, deſtiné au ſoulagement des pauvres; la loy comprend dans cette exemption les femmes & les enfans des Eccleſiaſtiques, leurs domeſtiques, & tous ceux qui eſtoient à eux.

'Nous avons une loy de cette année datée de Sirmich, mais ſans jour, qui oſte au Prefet de Rome le droit qu'il avoit ou qu'il pretendoit avoir, de recevoir les appellations de diverſes provinces d'Italie; & elle attribue la connoiſſance de ces appellations au Prefet du Pretoire. Ces provinces ſont non ſeulement la Sicile, la Sardaigne, la Calabre, l'Abruzze, l'Emilie, la Venecie, & les autres [plus eloignées de Rome,] mais encore le Picenum, & meſme la Campanie. Auſſi on pretend que cette loy n'a pas eu tout à fait lieu, & que les Prefets de Rome n'ont pas laiſſé de jouir du droit des appellations & de quelques autres dans ces provinces d'Italie; & meſme dans la Sicile. rr. t. c. l. 17. p. 247.

'L'hiſtoire de cette année nous a fait voir qu'Orphite eſtoit pour la ſeconde fois Prefet de Rome depuis le mois d'avril au moins. Amm. l. 16. p. 69. d.

'Nous avons des loix qui luy ſont adreſſées le 15 de juillet & le 17 d'octobre. Nous avons vu auſſi que Taurus avoit ſuccedé [à Mavorce] vers le mois de mars dans la charge de Prefet d'Italie, & Conſtance luy adreſſe enſuite beaucoup de loix en cette qualité. [Il ſera encore parlé pluſieurs fois de ce Prefet.] 'Il paroiſt que Muſonien fut continué cette année dans la Prefecture d'Orient, '& meſme l'année ſuivante. [a]Florent eſtoit certainement Prefet des Gaules à la bataille de Straſbourg, [& juſques en 361.] 'Il n'avoit pas autant d'equité ni autant de compaſſion pour la miſere des peuples que Julien. 'Il le faut diſtinguer de Florent qui tenant la place du Maiſtre des offices en 355, verifia la ſuppoſition des lettres produites contre Silvain, & qui fut enſuite luy meſme Maiſtre des offices. Celui-ci eſtoit fils de Nigrinien, [peut eſtre de celui qui avoit eſté Conſul en 350.] Le Prefet [des Gaules] fut luy meſme Conſul en 361. [La quatrieme Prefecture, qui eſtoit celle de l'Illyrie, pouvoit eſtre remplie par Thalaſſe,] 'à qui Conſtance adreſſe ſa loy du 3 de juillet ſur les Juifs. ["Mais il ne le faut pas confondre avec] [b]Thalaſſe Prefet d'Orient mort des l'an 353. Cod. Th. chr. p. 56. [a] Amm. l. 16 p. 77. a. l. 17. p. 96. b. l. 17. p. 89. 90. l. 15. p. 41. a. l. 21. p. 206. b. [b] Amm. l. 14. p. 16. d.

V. la note 29.

'Nous avons encore des loix de cette année adreſſées à Flavien Proconſul d'Afrique, à Dulcice Gouverneur de l'Emilie, à Cod. Th. chr. p. 56.

Celeſtin Conſulaire de la Betique, & à Vereconde officier des finances.

ARTICLE XLVI.

Sapor & Conſtance ſe deputent inutilement pour la paix.

INDICTION 1. L'AN DE JESUS CHRIST 358, DE CONSTANCE 21, 22.

Datianus, & Cerealis Conſuls. Not 140

Idat &c] Amm. l.17 p.94 Socr. Onu.p.291.b.

'ON croit que le Conſul Cereal eſt Neratius Cerealis [oncle maternel de Gallus;]' & que Datien ſon collegue eſt celui

Cod.Th.t.4.p. 8.1.

que Libanius dit s'eſtre elevé d'une condition tres. baſſe aux premieres dignitez, de meſme que Philippe, Taurus, Dulcice, & quelques autres du meſme temps. Il portoit la qualité de

Phiſg.l.8.c.8.p. 113.

Comte [en 349,] ſelon Saint Athanaſe: 'mais il fut elevé juſqu'à celle de Patrice; [d'où vient qu'il eſt nommé avant Cereal oncle de Gallus & de Conſtance meſme, qui avoit autrefois epouſé ſa niece.] Philoſtorge veut que Datien ait eu beaucoup de part à l'election de Valentinien en l'an [364,] auquel il eſtoit fort agé.

n p.334 Cod. Th.t.6.p.357.1.

'On croit auſſi que c'eſt le Patrice Datien marqué dans une loy attribuée à Conſtantin, mais qui pourroit bien eſtre de ſes ſucceſſeurs.

Socr.n p.35.1.

'Libanius luy a écrit pluſieurs lettres, & en a fait "de grands eloges." &c.

Cod.Th.chr.p. 58.

'Orphite, Taurus, [Muſonien & Florent,] furent continuez dans les dignitez qu'ils avoient l'année precedente. On tire du Code que Martinien fut Vicaire d'Afrique, Probe & Flavien Proconſuls de la meſme province, & Maxime Gouverneur de la Cilicie.

Lib.vit.p.39.c.

'Nocentius eſtoit ce ſemble Gouverneur de Syrie vers le milieu de cette année.

Amm.l.16.p.68. 69.

'Nous avons dit ſur l'année precedente que Muſonien Prefet d'Orient, avoit engagé Tamſapor General des Perſes, à porter à Sapor ſon Roy quelques paroles de paix. Tamſapor l'avoit fait, mais en mandant que Conſtance embaraſſé par de faſcheuſes guerres demandoit la paix. Les lettres furent longtems à eſtre portées à Sapor, qui eſtoit à l'autre extremité de ſon royaume,

l.17.p.94.c.d.

'de ſorte que durant ce temps là Sapor termina la guerre qu'il avoit contre les Quionites & ſes autres ennemis, & meſme fit alliance avec eux. Ainſi ſe trouvant en repos de ce coſté là, & fier de ce que Conſtance, à ce qu'il croyoit, demandoit la paix, il luy deputa un nommé Narſe chargé de divers preſens, & d'une

*L'an de J.C. 358, de Conſtance 21. 22. &c.

lettre extremement haute, où il pretendoit pouvoir demander p.96. legitimement tout ce qui eſtoit au deçà de la riviere de Strymon dans la Macedoine : Mais comme il avoit, diſoit-il, toujours aimé la moderation, il ſe contentoit de demander l'Armenie, & la Meſopotamie qu'on avoit enlevées par fraude à [Narſe] ſon ayeul ; & il proteſtoit que ſi Conſtance n'acceptoit pas cette condition, il employeroit l'été ſuivant toute la puiſſance de ſes Etats pour ſe faire la juſtice qu'on luy auroit refuſée.

[On peut voir dans le titre de cette lettre la ſotte vanité des Rois de Perſe,] 'qui s'intituloient Rois des Rois, freres du ſoleil & de la lune. 'Ces lettres eſtoient envelopées dans [une etofe] de ſoie blanche. [Il y avoit auſſi ce ſemble quelques complimens pour le Prefet Muſonien,] que les flateurs prenoient pour une priere qu'il faiſoit à cet officier de vouloir procurer la paix à la Perſe. Themiſtius témoigne avoir vu cet ambaſſade à Antioche, [où Narſe peut eſtre arrivé des la fin de 357, & s'eſtre arreſté quelque temps pour ſe repoſer.] 'Il fit ſon entrée à Conſtantinople le 23 de fevrier 358, '& de là continua ſon chemin vers Conſtance qu'il trouva à Sirmich ; car Conſtance y avoit paſſé l'hiver.

p.94.95[a.p.138. n p.138[Themior.4.p.57.b[a.p. 395. Idat. Zon.p.17.d. Amm.l 17.p 103 d.

'Narſe adoucit autant qu'il put par ſa civilité la dureté des lettres de ſon maiſtre : mais avec cela Conſtance ne crut point devoir entrer avec luy en aucune negociation, & ſe contenta de &c. récrire à Sapor, 'qu'ayant maintenu les bornes de l'Empire Romain dans leur entier durant qu'il ne poſſedoit que l'Orient, il ne pretendoit pas en rien retrancher aprés eſtre devenu maiſtre de tout l'Empire ; qu'il eſtoit toujours preſt d'accepter la paix, mais pourvu qu'elle luy fuſt honorable. Il renvoya Narſe avec cette reponſe, '& ne laiſſa pas peu de jours apres d'envoyer des Ambaſſadeurs en Perſe avec des lettres & des preſens. Il choiſit *Tribunus & Notarius.* pour cela le Comte Proſper, Spectat "ſecretaire d'Etat dont Libanius eſtoit parent, & le philoſophe Euſtathe que Muſonien avoit jugé propre pour cet emploi, parce qu'il avoit un grand don de perſuader. Et Conſtance euſt eſté bien aiſe de ſuſpendre au moins la guerre pour quelque temps, afin de pouvoir mettre les provinces du Nord en état de ne rien craindre, [durant qu'il iroit en Orient contre les Perſes.]

Petr.leg.p.28.c. Amm.p.95.96. p.96.b.c[a.p.139

'Les Ambaſſadeurs Romains trouverent Sapor à Cteſiphon, & luy parlerent conformément à leurs ordres. 'On cite de Libanius que Spectat refuta fort bien les pretentions qu'avoit Sapor ſurtout l'Orient. 'Eunape qui s'étend fort ſur les louanges

L.17.p.1'3.a. n.p.139.140. Eun.c.4.p.44.47.

c. 1. p. 23. d'Euſtathe, parce qu'il eſtoit payen, '& diſciple d'Iamblique,
c. 4 p. 46-47. 'pretend qu'il charma Sapor, & obtint de luy "encore plus qu'il
p. 44. ne demandoit. 'Mais il mele à cela "diverſes circonſtances, [qui font voir qu'il avoit ou peu de bonne foy, ou peu de connoiſſance
Amm. p. 113. a. b. de l'hiſtoire de ces temps là.] 'Et en effet nous apprenons d'Ammien que Sapor ne voulant rien relaſcher de ſes demandes, les
a. p. 149. trois ambaſſadeurs aprés avoir eſté longtemps à ſa Cour, furent obligez de s'en retourner ſans rien faire. 'Ils eſtoient revenus avant le 24 d'aouſt.

l. 17. p. 113. b. 'Le Comte Lucillien y fut renvoyé aprés eux, avec Procope qui prit depuis la pourpre [ſous Valens; & ils n'y réuſſirent pas
l. 18. p. 125. b. davantage.] 'Sapor les "relegua bien loin, & leur fit meſme
l. 21. p. 188. 189. craindre de perdre la vie. [Neanmoins il les renvoya enfin,] '& nous verrons Lucillien General de la cavalerie dans l'Illyrie en l'an 361.

Note 41. *amandatis.*

ARTICLE XLVII.

Conſtance ſurmonte les Quades, les Sarmates, & les Limigantes; donne aux Sarmates la liberté, leur pays, & un Roy.

Amm. l. 17. p. 103 104. 'DURANT que l'hiver retenoit Conſtance à Sirmich, les Quades & les Sarmates joints enſemble firent des ravages
p. 96. c. dans la Pannonie & dans la Meſie: '& d'autre part les Juthonges Allemans oubliant la paix qu'ils avoient obtenue [il n'y avoit que deux ans,] pilloient la Rhecie, & attaquoient meſme les
c. d. [111. d. villes, ce qui leur eſtoit extraordinaire. 'Barbation envoyé contre ceux ci les défit dans un combat, & les chaſſa de la
p. 104. b. c. Rhecie. 'Mais Conſtance marcha en perſonne contre les autres auſſitoſt aprés l'equinoxe du printemps. [Il les trouva déja retirez,] mais il fit un pont de bateaux ſur le Danube, & alla
d. [105. faire le degaſt dans le pays des Sarmates. 'Ils vinrent en grand nombre avec les Quades, comme pour demander la paix, penſant ſurprendre les Romains: mais ils furent receus en ennemis,
p. 105. a. taillez en pieces, & reduits à ſe ſoumettre tout de bon. Les Quades firent la meſme choſe avant qu'on entraſt dans leur pays. Conſtance aſſez facile à ces ſortes de choſes, leur demanda
d. moins qu'ils n'eſtoient preſts de faire, '& ſe contenta qu'ils rendiſſent les captifs, & qu'ils donnaſſent des oſtages de la fidelité qu'ils promettoient.

p. 106. c. d. 'Les Sarmates profiterent meſme beaucoup à ce traité. "Ils

V. Conſtantin § 73.

avoient eſté chaſſez de leur pays par leurs eſclaves [en l'an 334,] & obligez de ſe ſoumettre aux Quades. 'Mais Conſtance les tira alors de cette ſujettion, voulut qu'ils fuſſent libres, leur donna pour Roy Zizaïs prince de leur nation, 'qui s'eſtoit ſoumis le premier, '& les rétablit encore dans leur pays. [a]Car leurs anciens eſclaves à qui on donnoit le nom de Limigantes, ayant auſſi ravagé les terres de l'Empire, Conſtance leur alla faire la guerre. 'Ils témoignerent ſe vouloir ſoumettre, & vinrent en grand nombre trouver Conſtance, mais dans le deſſein de l'attaquer lorſqu'il y penſeroit le moins, s'il vouloit leur impoſer des conditions trop rudes. On s'en douta, & Conſtance durant qu'il parloit les fit inſenſiblement environner par ſes troupes. Ainſi lorſqu'on s'apperceut qu'ils en vouloient venir aux armes, les Romains les attaquerent les premiers, & en firent un grand carnage; 'aucun d'eux n'ayant pu ſe reſoudre à demander la vie. [b]On fit enſuite le degaſt dans tout leur pays, [c]les Romains du coſté de la Meſie, & les Sarmates leurs anciens maiſtres par un autre endroit. Les Taïfales le firent auſſi de leur coſté. 'L'obſtination des Limigantes fut ainſi domptée, & ils accepterent l'unique parti qu'on leur offrit, qui fut de quitter leur pays, 'auquel ils eſtoient extremement attachez, pour ſe retirer dans un autre 'beaucoup plus eloigné de l'Empire: '& Conſtance rendit le leur aux Sarmates leurs anciens maiſtres, [24 ans depuis qu'ils en avoient eſté chaſſez.]

Secundo Sarmaticus.

'Les ſoldats à cauſe de tant de victoires donnerent à Conſtance le titre de [n]Sarmatique, 'aprés quoy il revint à Sirmich, où il entra comme en triomphe, & renvoya les troupes en leurs quartiers. [Il peut n'eſtre revenu que ſur la fin d'octobre à Sirmich,] 'dont il date une loy du 27 de ce mois, & une autre du 19 decembre: ["Mais je ne ſçay s'il n'y ſeroit point venu paſſer le mois de juin pour recevoir l'ambaſſade des Perſes, durant que ſes troupes pilloient les terres des Quades & des Sarmates.] 'Il y paſſa l'hiver. [d]Aurele Victor marque entre les choſes les plus memorables de l'hiſtoire de Conſtance, qu'il avoit donné un Roy aux Sarmates dans leurs pays.

NOTE 42.

a p.107.c.
b[p.107 a.
d[p.109.
a.b.
b p.109.110.
c p.110.b.c.
p.110.111.
p.107.c.d[111.d.
p.112.b.]
p.111.a.
b[p.112.c.
p.112.d.
Cod.Th.chr.p. 58.
Amm.l.19.p. 147.c.
d Aur.Vict.p. 528.c.

ARTICLE XLVIII.

Julien ſoumet les François Saliens & Camaves, & divers Allemans; fait venir des blez d'Angleterre.

Amm.l.17.p.89. 90. 'JULIEN employa" dans Paris les premiers mois de l'année à regler les tailles des Gaules, afin de donner quelque ſoulagement au peuple; & malgré" les avis que Florent Prefet du Pretoire donnoit à luy & à Conſtance, malgré ſes fauſſes ſupputations, malgré ſes cris & ſes plaintes, il trouva moyen d'avoir l'argent neceſſaire pour la guerre, ſans ſouffrir qu'on chargeaſt d'aucun nouvel impoſt des peuples qui pouvoient à peine payer les anciens. V. Julien §§ 8. 9. &c.

p.99.a.b.c. 'Il ſe haſta enſuite, [auſſibien que Conſtance,] de ſe mettre en campagne, 'eſperant finir deux guerres en quatre ou cinq mois, & vaincre les François [avant la fin de la treve qu'il avoit accordée aux Allemans. Les François eſtoient encore alors diviſez en

Zoſ.l.3.p.707.d. pluſieurs peuples, dont les plus celebres ſont les Saliens.] 'Ceux-ci chaſſez ſelon Zoſime par les Saxons des terres qu'ils avoient en Allemagne, avoient occupé la Batavie, c'eſt à dire les iſles

Amm p.99.c. que forment les diverſes branches du Rhein. [Une partie de] 'ce

Not.Gal.p.558. peuple s'eſtoit habituée dans la Toxandrie, 'qu'on dit eſtre un pays qui commençant à une lieue de Maſtrich, s'eſtendoit environ 25 lieues le long de la Meuſe, où ſont aujourd'hui les villes de Boiſleduc, de Breda & d'Anvers. Son nom ſe conſerve encore dans un bourg du pays de Liege appellé Teſſenderloo.

Amm.p.99.c. 'Ce furent ces François que Julien voulut attaquer [les premiers.] Il eſtoit déja à Tongres lorſqu'il rencontra leurs deputez qui croyoient le trouver encore à Paris, 'd & venoient le prier de leur permettre de demeurer comme amis dans les terres qu'ils occupoient. Il les renvoya ſur quelque difficulté qu'il leur fit, leur laiſſant croire qu'il attendroit leur réponſe à Tongres. Mais des qu'ils furent partis il les ſuivit, entra dans le pays, &

Juli.ad Ath.p. 514. obligea les peuples à ſe rendre. 'C'eſt ainſi qu'il receut [comme ſujets] une partie des Saliens. [a]Il leur donna des terres dans les Gaules, & en forma un corps de milice pour ſervir dans la cavalerie Romaine.

[a] Val.r.Fr.l.1. p.39 c|Lib.or. 11.p.279.b.'

Val.r.Fr.p.40. [b]Amm.p.100.a| 11.p.143|Juli.p. 514. 'Les" Camaves qui eſtoient auſſi une nation Françoiſe, [b]s'eſtant emparez comme les Saliens de quelques terres des Gaules, il les alla attaquer, les défit, en fit beaucoup de priſonniers, & les obligea NOTE 43.

L'an de J C. 358, de Conſtance 21,22.

obigea de fuir audelà du Rhein. Il leur accorda neanmoins enfin la paix qu'ils luy envoyerent demander. 'Comme il falloit des oſtages, Julien dit à leur Roy qu'il vouloit avoir ſon fils: le pere s'écria en pleurant, qu'il euſt bien voulu le luy pouvoir donner, mais qu'il avoit eſté tué dans la bataille: & il le croyoit ainſi. Neanmoins il avoit ſeulement eſté pris: de ſorte que Julien le fit paroiſtre en meſme temps, & il promit de le traiter non comme un captif, mais comme un oſtage, & ſelon ſa qualité. [Je ne ſçay ſi ce n'eſt point ce] 'Nebiſgaſte dont parle Eunape. [a] Mr Valois qui l'appelle Nebiogaſte, donne ce nom au pere.

Eun exc p.163-163 Zoſ l 3 p. 709.b.c Ji Petr. leg.p.28.c.d.

Eun.exc p.17.b. a Val r.Fr l.p. 41.42.

'Julien fit des regimens de Camaves auſſibien que de Saliens; & ces corps ſubſiſtoient encore du temps de l'Empereur Anaſtaſe. 'Zoſime dit qu'il n'attaqua pas ſeulement les Camaves par une guerre ouverte, mais encore par de petites courſes qu'il faiſoit faire durant la nuit, & qui leur enlevoient bien du monde. Il employoit à cela un nommé Carietton barbare de naiſſance, mais homme de cœur. 'On croit qu'il eſtoit François, & que c'eſt ce lui [b] qui fut Comte des deux Germanies ſous Valentinien I.

Zoſ l.3.p.709.c

p 708.709.

Amm.l.n p.172. 2. b l.17.27.p.101. d 533.b.

[c] Aprés la reduction des Camaves, Julien fit rebaſtir trois forts ſur la Meuſe, que les barbares avoient ruinez. [d] Il manqua de vivres durant ce travail, les blez ne s'eſtant pas trouvez meurs auſſitoſt qu'il ſe l'eſtoit imaginé, "ce qui fit ſoulever les ſoldats contre luy, '& il eut de la peine à les appaiſer.

c l.17.p.100.b. d b.c.d.

p.101.

'Il falloit beaucoup de vivres pour pourvoir ces chaſteaux, & les autres où il vouloit mettre garniſon, '& meſme pour nourrir les captifs qu'il avoit obligé les barbares de luy rendre. Les villes des Gaules qui eſtoient ruinées ou fort affoiblies par les guerres, n'eſtoient pas en eſtat d'en fournir. 'On avoit accoutumé auparavant d'en faire venir d'Angleterre par le Rhein: mais les barbares s'eſtant rendus maiſtres de ce fleuve, on avoit meſme laiſſé gaſté les vaiſſeaux faits pour ce tranſport. Julien voulut rétablir les choſes en leur premier état, '& il fit faire en [a] Angleterre juſqu'à 600 vaiſſeaux, ou meſme 800 ſelon Zoſime, pour amener des blez de cette iſle. 'Il falloit faire entrer ces vaiſſeaux dans le Rhein; & c'eſt ce qui n'eſtoit pas aiſé avant les dernieres victoires de Julien, à cauſe des barbares qui tenoient les bords du fleuve. C'eſt pourquoi Florent Prefet des Gaules, avoit voulu qu'on leur donnaſt de l'argent pour acheter la liberté du paſſage, & Conſtance meſme y portoit Julien pourvu que cela ne luy paruſt pas trop honteux. Mais Julien ne pouvoit

Eun exc p.15.b. Zoſ l.3.p.706.c.

Lib.or.12.p.280. 281.

Juſt.ad Ath.p. 513 Zoſ.p 706.d.

Juli p.513.514.

a. Zoſime dit ſur les bords du Rhein.

pas trouver honnête une voie ſi baſſe, dont Conſtance meſme aſſez accoutumé à enrichir les barbares, paroiſſoit avoir quelque honte. Il aima mieux aller faire la guerre, comme nous avons dit, aux Saliens & aux Camaves, s'acquerir ainſi par la victoire la liberté du commerce ſans l'acheter. 'Cela le rendit neanmoins plus facile à accorder la paix à ces peuples, parceque les vaiſſeaux ne pouvoient pas paſſer contre leur gré. 'Ainſi on commença l'année ſuivante à avoir des blez d'Angleterre par cette voie.

Eun.exc.p.15.a. b.

Lib.or.12.p.281. d.

Amm.l.17.p.99. c.

'L'expedition de Julien contre les François peut avoir duré cinq ou ſix mois, [a] & il ne ſortit du pays des Camaves que lorſqu'on commençoit à ſentir les premiers froids de l'hiver, [peut-eſtre au mois de ſeptembre, à la fin de la treve faite avec les Allemans.] 'C'eſt pourquoi ayant fait un pont de bateaux ſur le Rhein, il entra 'dans leur pays. 'Suomaire l'un de leurs Rois luy vint demander la paix, & l'obtint à condition de rendre les captifs & de fournir des vivres aux ſoldats quand on en auroit beſoin, 'en prenant des quittances pour ſa decharge. Un autre prince Alleman nommé Hortaire 'ayant vu tous ſes pays ruinez, vint enfin demander miſericorde, & l'obtint auſſi à condition de rendre les captifs, & de fournir du bois, du fer, & des voitures, pour reparer les villes ruinées par les barbares. 'On peut voir dans Zoſime l'invention dont il pretend que Julien ſe ſervit pour ſavoir tous ceux qui eſtoient priſonniers parmi les Allemans. 'Il en retira juſqu'à vingt mille. [b] Il mit enſuite ſes troupes en quartier d'hiver. [On ne dit point où il le paſſa luy meſme:] 'mais on marque que les Allemans le laiſſerent jouir d'un plein repos durant tout l'hiver, ſans oſer faire aucune courſe dans les Gaules.

[a] Eun.exc.p.17. c.

Amm.p.101.a. c.d.

&c.

p.101.102. Lib. or.12.p.279.c.d.

&c.

&c.

Zoſ.p.705.706.

Juli.p.514. [b] Amm.p.102.d.

Lib.or.12.p.280. c.

ARTICLE XLIX.

Nicomedie renverſée : de S. Arſace ſolitaire : averſion de Conſtance pour la magie.

[L]E plus celebre evenement de cette année eſt le tremblement de terre qui ruina la ville de Nicomedie. 'Elle avoit déja eu le meſme malheur ſous Marc Aurele. 'Le tremblement dont nous parlons ici, s'eſtendit dans l'Aſie, le Pont, & la Macedoine, où il ebranla beaucoup de montagnes, '& juſqu'à 150 villes. 'Nicée & tout le pays d'alentour s'en reſſentit, [c] & le bruit

Aur.V.p.516.b.

Amm.l.17.p.96. d.

Idat.

Soz.l.4.c.16.p. 561.d. [c] p.559.a.

Digitized by Google

courut que cette ville en avoit eſté ruinée avec Perinthe ou Heraclée, & Conſtantinople meſme. [Le tort du mal tomba ſur Nicomedie,]' & qui en fut entierement renverſée, [a] & cela en un moment ; de ſorte que perſonne n'eut le loiſir de fuir pour chercher un lieu de ſureté. [b] Ce malheur arriva ſur les ſix ou ſept
11. heures du matin, [c] le [1] 24 aouſt de cette année, [qui eſtoit un lundi,] [d] & non un jour d'aſſemblée eccleſiaſtique. [e] Le tremblement fut ſuivi par un embraſement [f] qui dura 50 jours. Ammien eſt celui qui decrit plus particulierement cet accident. [g] Saint Gregoire de Nyſſe le met entre les exemples les plus capables de ruiner la folie de l'aſtrologie judiciaire. [h] S. Ephrem Diacre [d'Edeſſe] le pleura par un poeme elegiaque qu'il compoſa ſur ce ſujet. [i] On remarque que Libanius en parle en pluſieurs endroits. [k] Nous avons un diſcours qu'il fit ſur cette ruine d'une ville qu'il pretend avoir eſté la cinquieme de l'Empire pour la grandeur, & n'avoir cedé à aucune pour la beauté. [On y voit une image de ce qu'on lit dans l'Ecriture ſur la chute de Babylone.] [m] Il pretend que non ſeulement tous les baſtimens, mais tous les hommes y perirent, hors fort peu qui eſtoient meſme bleſſez; & quand Julien y paſſa en 362, il ne put s'empeſcher de pleurer, en la voyant dans un état étrangement different de celui où il l'avoit vue autrefois.

Idat.
[a] Soz. p. 559 c] Nyſſ. or. fat. t. 2. p. 75. b. c] Lib. or. 8. p. 207. a.
[b] Soz. p. 559. b.
[c] Amm. p. 97. a] Idat. [oct. l. 2. c. 39. p. 140. b.
[d] Soz. p. 559. b.
[e] p. 560. a b] Nyſſ. p. 75. b. c] Lib. p. 206. a.
[f] Amm. p. 97. d.
[g] Nyſſ. p. 71. b. c.
[h] Marc. chr] Genn. c. 66.
[i] Cod. Th. chr. p. 58.
[k] Lib. or. 8. p. 203. d.
[m] p. 202. c] 205. a] 206. a.

'Entre les morts on remarque Ariſtenete, qui ayant obtenu depuis peu la charge de Vicaire dans ce pays, laquelle il avoit fort briguée, ſe trouva enfermé ſous les ruines, d'où n'ayant pu ſe delivrer, il y perit par la faim. Il eſtoit grand ami de Libanius. 'Cecrops Eveſque de la ville, & un autre Eveſque, perirent en
24 cette occaſion, [2] mais non dans l'egliſe, ni avec beaucoup d'autres Eveſques, comme les payens le publierent pour inſulter à la religion Chrétienne, [qui ne nous promet point dutout de nous exempter des maux temporels.] 'Cette egliſe [baſtie par Conſtantin vers l'an 330,] & qui eſtoit magnifique, fut abatue par le tremblement. [Mais elle avoit toujours eſté le ſiege de l'Arianiſme. La ville avoit auſſi eſté longtemps le ſiege de l'Empire ; & la perſecution de Diocletien y avoit fait un nombre infini de Martyrs.]

'Sa ruine avoit eſté predite aux habitans par S. Arſace Perſe
&c. de nation, 'qui avoit autrefois confeſſé J. C. ſous Licinius, &

Ammien l. 22. p. 219. b. c.
l. 17. p. 97. c] 2. p. 141] Lib. p. 205. d.
Soz. l. 4. c. 16. p. 559 b.
b] Phiſg. l. 4. c. 10 p. 70] Chr. Al. p. 682.
Soz. p. 559. c. d.

1. Socrate dit le 28.
2. 'Philoſtorge dit neanmoins qu'il fut accablé dans l'Egliſe avec quinze autres Eveſques. [Mais Sozomene parle comme une perſonne bien aſſurée.] [a] Godefroy ſe declare pour luy.

Phiſg. l. 4. c. 10. p. 70.
a n p. 210.

p 560.b. s'eſtoit depuis retiré dans une des tours de la ville. On l'y trouva mort aprés le tremblement au meſme état où il s'eſtoit mis pour prier, quoique la tour n'euſt point eſté endommagée. [Ainſi ſa feſte devoit eſtre marquée le 24 d'aouſt plutoſt que le 16, comme elle l'eſt dans les martyrologes latins entre leſquels Adon & Uſuard ſe trompent de le mettre à Nicée au lieu de Nicomedie, & de luy donner le nom d'Urſace. Je ne voy point que les Grecs
c.d. en faſſent memoire.] Sozomene raconte encore pluſieurs autres choſes de ce Saint, qu'il ſuffit d'avoir marquées ici en general.

[Nous n'avons qu'une loy de cette année qui paroiſſe conſiderable.] C'eſt celle du 13 de juillet adreſſée à Taurus par laquelle
Cod. Th. 9. t. 16. l. 6 p. 124. Conſtance reconnoiſt que les magiciens, les aſtrologues, les augures, & tous ceux qui ſe mélent de deviner, doivent eſtre regardez comme les ennemis du genre humain; mais que ces ſortes de gents qui ſe trouvent à la Cour d'un Prince, peuvent eſtre regardez comme criminels de leze majeſté [par le tort qu'ils font à ſa reputation, puiſqu'il ſemble qu'il les tolere, ou meſme qu'il les approuve.] Il ordonne donc que s'il ſe trouve quelqu'un de cette ſorte dans ſon palais ou dans celui de Julien, qui veuille deſavouer ſon crime contre ceux qui l'en accuſent, il ſera appliqué à la queſtion, de quelque qualité qu'il puiſſe eſtre, ſouffrira le chevalet, les ongles de fer, & les autres peines. *mathematici*

p. 25. l. 'Quelques uns rapportent cette loy à Barbation condanné pour avoir conſulté les devins: [mais cela n'arriva que l'année ſuivante.]
Bar. 358. § 29. 'D'autres croient que Conſtance ſe doutoit du commerce
Cod. Th. t. 7. p. 126. que Julien avoit avec ces ſortes de gents. 'Cette loy eſt datée de Rimini, où il ne paroiſt pas que Conſtance ait pu venir cette année. C'eſt pourquoi on croit qu'il y a faute.

[Cette juſte averſion de Conſtance pour la magie, nous donne occaſion de marquer ici ce que dit Olympiodore hiſtorien
Phot. c. 80. p. 188, 189. payen, qui écrivoit vers l'an 425.] 'Il dit donc qûe Valere qui commandoit dans la Thrace, ayant eu avis qu'il y avoit un threſor caché en un endroit de ce pays qui confinoit avec l'Illyrie, il vint s'informer de ce que c'eſtoit: & ceux du pays luy dirent que c'eſtoient des choſes conſacrées il y avoit longtemps pour arreſter les barbares, dit Olympiodore. Valere fit ſon raport à Conſtance, qui luy ordonna d'enlever ce qu'il trouveroit. Il fit donc creuſer, trouva trois ſtatues d'argent maſſif habillées en barbares, & les fit porter [on ne dit pas où.] Olympiodore aſſez ſtupide & aſſez badin pour croire que ces ſtatues pouvoient

arreſter les barbares, dit que peu de jours aprés les Gots ravagerent toute la Thrace. [Mais je ne croy pas qu'on trouve aucune irruption des Gots du temps de Conſtance, ni de pluſieurs années aprés. Il eſt certain qu'avant luy, les Gots & d'autres barbares avoient ſouvent couru & la Thrace & l'Illyrie.] p.189.a.

ARTICLE L.

D'Hermogene, Baſſus, & autres officiers : Julien acheve de vaincre les Allemans.

L'AN DE JESUS CHRIST 359, DE CONSTANCE 22, 23. INDICTION II.

NOTE 44. *'Euſebius, & Hypatius, Conſuls.* Idat. &c.

'EUSEBE & Hypace Conſuls en 359 eſtoient freres, [elevez à cette dignité par] [a]l'Imperatrice Euſebie leur ſœur. [b]Ils vivoient encore tous deux en l'an 374, ou environ; & Valens les bannit alors, comme coupables [c]d'avoir aſpiré à l'Empire. Ils furent bientoſt reconnus innocens, & rappellez, [c]maiſon ne laiſſa pas de [c]les traiter avec beaucoup d'indignité. Un autre Hypace dont Ammien fait un grand eloge, [pouvoit eſtre fils de l'un des deux. Amm. l.18. p.113. d. [a] l.21. p.185. c. [b] l.29. p.392. b. c. &c. p.393. a b. &c.

Taurus &] 'Florent Prefets [d'Italie &] des Gaules, furent continuez cette année. [On le voit pour Taurus par le Code & par le Concile de Rimini, [c]dont il fut le tyran pour obëir à Conſtance.] 'L'Illyrie eut pour Prefet Anatole, dont le gouvernement [c]fut favorable au peuple, ſurtout pour l'entretien des poſtes, & en meſme temps tres utile à l'Empereur. 'Libanius ſe plaint neanmoins de luy en un point. [c]Il mourut l'an 360, eſtant encore dans ſa charge. [d]On en dit bien des choſes. [Mais je ne ſçay ſi on ne confond point deux Anatoles,] lorſqu'on veut que celui-ci ſoit le meſme [c]qui avoit eſté Prefet d'Illyrie ſous Conſtant en 349 au pluſtard. [Il n'y a pas au moins d'apparence qu'il ait toujours eſté continué depuis ce temps là dans la meſme charge: ce n'eſtoit pas la pratique des Romains. Mais il pourroit y avoir eſté remis une ſeconde fois.] 'On remarque qu'Anatole avoit eſté Gouverneur de Galacie & Vicaire d'Afrique, & que quand il fut fait Prefet d'Illyrie, il proteſta à l'Empereur qu'il n'auroit aucun égard à la qualité des perſonnes, mais qu'il puniroit les magiſtrats & les gents d'épée comme les autres quand ils ſe trouveroient coupables. 'On a un fragment d'un eloge

l.18. p.115. a. V. les Ariens §. 78-81. &c. l.19. p.147. 148. Aur. V. p.514. f. 'Lib. or. 3. p.214. a. [c] Amm. l.21. p. 185. d. [d] p.166. 167. Cod. Th. t.6. p. 349. d. V. §. 13. Amm. 17. p.166. 167. Phot. c.243. p. 1140.

que le ſophiſte Himere avoit fait ſur le Prefet Anatole.

Amm.l.19.p.111. b Lib.vit.p.39.d a Lib.vit.p.40.b. c Soz.l.4.c.24.p. 180.c. b Lib.p.19.40.

'Hermogene originaire du Pont, eſtoit cette année Prefet d'Orient ayant ſuccedé à Strategе ou à Muſonien. [a]Il l'eſtoit ce ſemble [des l'an 358,] avant la ruine de Nicomedie. [b]Il paſſoit pour ſevere, & il ſe communiquoit en effet à peu de perſonnes: mais il ne laiſſoit pas d'eſtre fort doux; & il ſe conduiſoit par raiſon & non par humeur. 'Conſtance ne le chargeoit point des commiſſions où il falloit de la dureté. 'Quelques editions du Code font adreſſer une loy du 14 juin à Cecilien Prefet du Pretoire. Mais les autres editions ne l'ont point: [&je ne voy pas d'où ce Cecilien auroit pu eſtre Prefet.]

Amm p 151.b. Cod.Th.12.t.1. l.47.p.385.

chr.p.59. Amm.l.17.p. 103.d. e Bar.358.§ 26.

'Orphite eſtoit encore Prefet de Rome le 25 de mars 359, ſelon une loy que Conſtance luy adreſſe. [Junius] Baſſus luy ſucceda, '& mourut auſſitoſt aprés. [c]Ammien le met en 358. Mais nous apprenons de ſon epitaphe qu'il mourut le 25 aouſt 359, peu aprés avoir receu le batteſme. [Et en effet, Prudence met les Baſſes entre les familles des Senateurs qui avoient embraſſé la foy.] On a encore ſon tombeau à Rome dans l'egliſe de S. Pierre. 'Arteme Vicaire du Pretoire fit ſa charge aprés ſa mort, & fut agité par quelques ſeditions. ['Je ne ſçay ſi c'eſt le meſme qu'Arteme Duc d'Egypte en 361, dont nous ſerons obligé de parler amplement en un autre endroit. Leurs emplois portent à les diſtinguer.]

Amm.p.103.d. V. S. Athanaſe § 85.93.

l.19 p.145.d. d l 21.p.190.c. e l.19.p.147.a,b.

'Tertulle fut fait des cette année Prefet de Rome, [d]& il l'eſtoit encore en 361. [e]Il eſtoit payen, & oſoit meſme ſacrifier. Il eut auſſi à ſouffrir diverſes ſeditions du peuple, parce que les vents empeſchoient d'amener du blé. Il fut meſme obligé pour ſauver ſa vie, de preſenter au peuple ſes enfans encore petits, en luy permettant de les tuer ſi leur ſang pouvoit eſtre utile pour le bien public & cela appaiſa la ſedition.

p.153.b.c.

'Laurice fut fait en ce temps-ci General des troupes de l'Iſaurie, avec le titre de Comte, [plus noble alors que celui de Duc.] On luy donna cette charge parce qu'on craignoit quelque nouveau mouvement des Iſaures comme en 353, & ils avoient déja commencé à piller. Laurice qui avoit de la prudence, les retint plus par les menaces que par la force: [& en effet, cela n'empeſcha pas le Concile qui ſe tint cette année à Seleucie en Iſaurie. Laurice y eut quelque part.]

l.18.p.114.115. Lib.or 12.p.282. d 281.d.

'Ammien commence l'hiſtoire de cette année par ce qui ſe paſſoit dans les Gaules, où Julien s'occupoit à faire rétablir les greniers publics, à aller voir diverſes villes ruinées par les ennemis ſur les bords du Rhein, & à en faire rebaſtir les murailles,

comme Nuïs, Bonn, Andernac, & Bingen. Il ſongea enſuite à commencer la guerre contre divers Princes d'Allemagne avec qui il n'avoit point encore traité, & il aſſembla à Mayence toutes ſes troupes conduites par Lupicin ſucceſſeur de Severe, qui eſtoit mort quelque temps auparavant. Il ne voulut pas paſſer le Rhein à Mayence ſur les terres de Suomaire Prince allié, depeur que les deſordres inevitables des ſoldats ne rendiſſent ce prince ennemi: & les Allemans eſtoient en armes de ce coſté là. Il fit donc paſſer par un autre endroit ſur des bateaux une troupe de 300 ſoldats, qui ayant penſé ſurprendre tous les Princes Allemans aſſemblez dans un feſtin, leur donna l'effroi, & diſſipa leur armée. Ainſi Julien eut toute liberté de faire un pont pour aller piller leurs terres, & il s'avança juſqu'à un pays nommé Palas, où ſe terminoient les Etats des Allemans & des Bourguignons. Là les deux Rois Macrien & Hariobaud qui eſtoient freres, luy vinrent demander la paix.

Amm.p.114.c. p.115.c. l.17.p.101.b. l.18.p.115.c.d Lib.p.251.282. p.116.a.b.c. d. p.117.a. a.b.

Vadomaire dont les Etats eſtoient vers Baſle, y vint auſſi, [pour ſatisfaire ſans doute aux plaintes de Julien. Car nous ne voyons point d'autre temps où nous puiſſions raporter ce que dit Eunape,] Que ce prince eſtoit ſi fier, qu'aprés avoir donné ſon fils en oſtage juſqu'à ce qu'il euſt rendu plus de trois mille Romains qu'il avoit pris, il redemanda ſon fils avec menaces ſans renvoyer les captifs. Julien ne laiſſa pas de luy rendre ſon fils, mais en luy declarant que s'il ne rendoit auſſi les captifs, il le traiteroit en ennemi. Il ſuivit en effet bientoſt ſes deputez, & fut en tres peu de temps de Spire à Baſle. [Vadomaire s'humilia ſans doute, & fit ce qu'on luy demandoit. C'eſt pourquoi] Julien le receut bien, & comme allié. Conſtance avec qui il avoit traité [en l'an 356,] avoit meſme écrit en ſa faveur. Mais Vadomaire ayant voulu interceder pour trois autres Rois, Urie, Urſicin, & Veſtralpe, qui s'eſtoient trouvez à la bataille de Straſbourg, on voulut qu'ils envoyaſſent eux meſmes demander la paix, & on la leur accorda, à condition principalement qu'ils rendroient tous les captifs. [Aprés ces expeditions Julien quitta l'Allemagne,] & vint paſſer l'hiver à Paris.

Eun.exc.p.17. *iuiter.* Amm.p.117.a.b b.c. l.16.p.75.b. l.18.p.117.c. l.20 p.154.a.

ARTICLE LI.

Barbation decapité : Les Limigantes taillez en pieces : Conſtance retourne en Orient, donne un Preſet à Conſtantinople : Affaire de Parnaſe.

Amm.l.18.p.118. a.b. POUR paſſer à ce qui regarde Conſtance, il avoit envoyé Barbation à quelque expedition, [dont le ſujet n'eſt pas marqué.] Au retour ce General fut arreſté ſur une lettre de ſa femme, "qui marquoit quelque eſperance de parvenir à l'Empi- &c. re, & il eut la teſte tranchée avec ſa femme nommée Aſſyrie, à c. la pourſuite d'Arbetion. [On le plaignit peu,] 'parce que c'eſtoit b.c. un perfide, un eſprit fier, '& une mauvaiſe langue. 'Mais ſon mal- &c. heur attira celui de pluſieurs autres qu'on faiſoit complices de ſes deſſeins, quoique quelques uns au moins n'en euſſent jamais entendu parler. On l'aſſure du Tribun Valentin, qui ſouffrit pluſieurs fois la queſtion, mais n'en mourut pas. Et Conſtance luy donna [comme par] ſatisfaction le commandement des troupes d'Illyrie,

l.19.p.147.c. 'On n'eſtoit pas encore hors de l'hiver, lorſque Conſtance apprit à Sirmich que les Limigantes avoient quitté le pays où il les avoit placez l'année precedente, & s'eſtoient approchez p.148.b.c. des frontieres de l'Empire. 'Ils avoient effectivement deſſein de paſſer le Danube avant que les neiges fondues par le printemps p.147.d. l'euſſent groſſi, & de ſe jetter ſur la Pannonie. 'Conſtance ſe haſta donc de partir de Sirmich "des le commencement du *necdum adulto vere.* p.148.b. primtemps, '& s'alla camper le long du Danube dans la partie de c.d. la Pannonie qu'on appelloit alors la Valerie. 'Il envoya d'abord aux Limigantes, ſavoir pourquoi ils avoient quitté leurs pays. Ils répondirent qu'ils y ſouffroient beaucoup, comme ils eſtoient preſts de le faire voir à l'Empereur, s'il vouloit leur permettre de l'aller trouver, & ils ajoutoient qu'ils eſtoient preſts d'accepter des terres en quelque endroit de l'Empire qu'il voudroit leur d.149. en donner, pour luy eſtre entierement aſſujettis. 'Conſtance gouſta fort cette propoſition, & les receut auprés de la ville d'Acuminque, [qui eſt apparemment le bourg de Kamancz ſur le Danube, pres de Petrowar ou Petervaradin, dans le pays de p.149. Sirmich.] 'Mais lorſqu'il eſtoit preſt de leur parler, ils l'attaquerent ſi vivement l'épée à la main, qu'il eut peine à ſe ſauver : quelques uns de ſes gardes furent tuez, & ſon throne pillé.

Neanmoins

L'an de J.C. 359, de Conſtance 22, 23.

'Neanmoins ſes troupes ſe jetterent ſur les barbares, & les taillerent tous en pieces, ſans donner quartier à perſonne. p.149.150.

V. les Ariens § 77, 80.

'Conſtance revint enſuite à Sirmich, ['où il eſtoit le 22 de may veille de la Pentecoſte.] Il en partit quelque temps aprés pour aller à Conſtantinople, afin d'eſtre plus pres de l'Orient, & plus en état de reſiſter aux Perſes. 'Ce fut apparemment dans cette marche qu'il paſſa à Singidon, d'où nous avons une loy datée du 18 de juin. [Ainſi il peut eſtre arrivé à Conſtantinople à la fin du meſme mois, & il paroiſt y eſtre demeuré le reſte de l'année, hors quelques voyages qu'il peut avoir faits.] 'Car il ſemble avoir fait vers le mois d'aouſt une nouvelle expedition contre les barbares, [dont l'hiſtoire ne parle point,] '& avoir eſté à Nice en Thrace pres d'Andrinople vers le 10 d'octobre. p.150.b. Cod. Th. chr. p. 59. Soer. l. 2 c. 37. p. 139. b. Cod. Th. chr. p. 60.

V. S. Acace.

'Il voulut en ce temps là que Conſtantinople euſt un Prefet [auſſi bien que Rome,] au lieu des Proconſuls qui la gouvernoient auparavant, '& qui à ce qu'on croit, "eſtoient la meſme choſe que les Duumvirs des autres villes. [a]Honorat fut donc fait cette année premier Prefet de Conſtantinople le 11 de decembre ſelon Idace, ou de ſeptembre ſelon la chronique d'Alexandrie, ["ce qui ſemble s'accorder plus aiſément avec l'hiſtoire de l'Egliſe.] 'Cet Honorat avoit auparavant eſté Prefet des Gaules. 'Libanius parle de luy & de ſes deux Prefectures. [b]Nous avons une loy de Conſtance ſans date, par laquelle il attribue au Prefet de Conſtantinople les appellations des provinces d'Europe, de Rhodope, & d'Hemimont [en Thrace,] & encore celles de la Bithynie, de la Paphlagonie, de l'Helleſpont, des Iſles, de la Phrygie ſalutaire, & de la Lydie. 'On croit que ce fut auſſi pour diſtinguer la juriſdiction de ce Prefet de celle des Preteurs de Conſtantinople, qu'il fit diverſes loix ſur les Preteurs les derniers jours de cette année. Soer. l. 2, c. 41. p. 153. b | Soz. l. 4. c. 23. p. 578. b. Cod. Th. t. 2. p. 53. a Chr. Al. p. 682. &c. V. les Ariens § 90. Hier. chr. Cod. Th. t. 2. p. 52. b Cod. J. 7. t. 62. l. 23. p. 701. Cod. Th. t. 2. p. 51. 53.

'Il envoya cette année en Orient le ſecretaire Paul celebre par ſes cruautez, pour pourſuivre diverſes perſonnes accuſées d'avoir conſulté l'oracle de l'idole appellé Beſa qui eſtoit à Abyde à l'extremité de la Thebaïde. 'Modeſte alors Comte d'Orient, [& depuis Prefet ſous Valens,] fut commis pour juger cette affaire, 'comme plus propre que le Prefet Hermogene qu'on trouvoit trop doux; & il établit ſon tribunal à Scythople dans la Paleſtine, parcequ'il falloit faire venir diverſes perſonnes d'Antioche & d'Alexandrie. 'Ammien nous donne une idée terrible de cette inquiſition, & il ſemble qu'un grand nombre de perſonnes de toutes qualitez, amenées preſque de Amm. l. 19 p. 150 151. p. 151. b. c. p. 151. a.

toute la terre, y aient perdu la vie, les uns par la main du bourreau, les autres par la rigueur des prisons ou des tortures. Il avoue neanmoins qu'il y en eut d'absous, & d'autres condannez à des peines plus legeres qu'on n'auroit cru.

p.151.c.d. 'Simplice fils de Philippe Prefet & Consul [en 348,] fut accusé devant Modeste d'avoir eu des desseins sur l'Empire: & il y eut un ordre exprés de Constance pour le mettre à la question. Il ne la souffrit pas neanmoins, & fut seulement "banni [de son pays,] avec la liberté d'aller partout ailleurs. [Il porta ainsi la peine des cruautez que son pere avoit exercées contre Saint Paul de Constantinople.] 'Parnase "qui avoit esté Prefet d'Egypte, & immediatement ce semble avant ce temps-ci, fut condanné à perdre la teste; & neanmoins on se contenta de l'envoyer en exil. 'Il estoit convaincu d'avoir consulté un astrologue par le moyen d'Aristophane dont parle Libanius. C'est pourquoi cet Aristophane qui outre cela avoit irrité Paul par quelques paroles libres, fut presque assommé avec des fouets armez de plomb; & il eust perdu la vie, si Modeste ne luy eust fait grace. Il fut relegué en un endroit dont il ne sortit qu'aprés la mort de Constance. 'Demetre surnommé Cythras philosophe déja fort agé, qu'on croit estre un cynique dont parle Julien, ayant esté convaincu d'avoir sacrifié, fut longtemps sur le chevalet, & enfin on le laissa retourner à Alexandrie dont il estoit, 'Parnase & les autres qui avoient esté bannis, obtinrent leur grace [en l'an 361,] ou bout de trois ans [commencez un peu] avant la mort de Constance, hors Aristophane qui demeura dans son exil.

lata fuga

d Lib ox. 9. p. 213 214. &c.

p 214.

Amm. p. 152. a. b] n p. 172.

n. p. 172 [Lib. p. 214. b.

ARTICLE LII.

Sapor veut venir piller la Syrie: Il s'arreste à Amide, & la prend de force.

[NOus avons vu que Sapor Roy de Perse avoit menacé Constance de l'attaquer de toutes ses forces;] "& "il s'y preparoit effectivement, ayant la paix avec tous ses voisins, qui mesme luy fournissoient du secours. 'Il fut encore animé dans ce dessein par un Antonin "officier de Constance qui voyant ses affaires ruinées [soit par sa faute, soit] par l'injustice & le credit de ses parties, "se retira à la Cour de Perse des le commencement de cette année, & y apporta un état exact "des places & des troupes Romaines, dont les principales estoient alors en Illyrie.

Amm. l. 18. p. 119. b. &c.

p. 120-122.

protector.

&c.

p. 120. c. &c.

L'an de J.C. 359, de Conſtance 22, 23.

'Il arriva en meſme temps que Conſtance ſur les ombrages que ſes Chambellans luy donnoient d'Urſicin General de la cavalerie, 'retira d'Orient cet officier habile dans la guerre, & fort experimenté dans celle de Perſe, aime & eſtimé des peuples, & redouté des ennemis, 'pour mettre en ſa place Sabinien vieillard laſche & pareſſeux, mais riche, '& bien appuyé de l'eunuque Euſebe. 'Urſicin fut renvoyé auſſitoſt aprés en Orient. [peuteſtre ſur ce qu'on eut des nouvelles certaines de la deſcente des Perſes.] 'Il y revint avec le titre de General de l'infanterie qu'avoit eu Barbation; [a]& ce titre paſſoit pour plus relevé que celui qu'il avoit auparavant, [peuteſtre parce que c'eſtoit pour eſtre auprés de la perſonne de l'Empereur.] 'Mais avec ce grand titre il n'avoit ni pouvoir, ni troupes; de ſorte qu'il ſembloit qu'on ne l'euſt renvoyé que pour le rendre reſponſable de l'evenement de la guerre, 'comme on le fit effectivement.

p.119.b.c. p.122.b.c. c|121.b|123.c. l.20.p.155.b. l.18.p.123. p.121.c|l.20 p. 155 a. a l.18.p.122.c. p.123.b. l.20.p.155.

'Les Perſes ſceurent bientoſt l'arrivée & les qualitez de Sabinien; & ſur cela Antonin les fit reſoudre à tirer droit à l'Euphrate, 'des que le primtemps commenceroit, ſans s'arreſter à aſſieger aucune ville, '& aller piller la Syrie. [b]Il paroiſt que ce traitre leur faiſoit eſperer de prendre ſans peine Antioche meſme. 'Leurs premieres troupes ayant paſſé le Tigre, Urſicin courut à Niſibe pour y donner les ordres neceſſaires en cas qu'on la vinſt aſſieger. 'Il alla de là [1]à Amide, & euſt eſté pris en chemin, s'il n'euſt fait aller à gauche un cheval qui portoit une lanterne, pendant qu'il ſe ſauvoit à droite en un endroit où il trouva un ſoldat Pariſien qui ſervoit d'eſpion aux ennemis. 'Il envoya Ammien Marcellin qui nous raporte tout ceci, reconnoiſtre l'armée des Perſes, qui luy parut innombrable. 'On la fait de cent mille hommes. 'Elle avoit déja paſſé Ninive ville de l'Adiabene "extremement grande, dit Ammien, '& eſtoit arrivée au pont de la riviere d'Anzabe, qui apparemment n'eſt pas loin du Tigre.

b.d. p.123.a. b Lib.01 12.p. 244.b. Amm.p.123.124 p.124.125. p.125.126. p.141.c. p.126.c. d|p.125.c.

'Sur ce raport Urſicin envoya ordre à Caſſien Duc de Meſopotamie, & à Euphrone Gouverneur de la province, de faire retirer tout le monde dans les lieux de ſureté, & d'abandonner promtement la ville de Carrhes qui n'eſtoit pas fortifiée. On mit en meſme temps le feu dans toute la campagne, & meſme aux blez déja preſque meurs, afin que les Perſes ne trouvaſſent rien pour eux ni pour leurs chevaux depuis le Tigre juſques à l'Euphrate. 'On travailloit en meſme temps à fortifier les bords de l'Euphrate de forts, de paliſſades, & de machines: [mais Dieu

p.126.127. p.127.b.

1 C'eſtoit dans la pleine lune.

&c. ingens.

p.128.a. les fortifia encore mieux,] 'en faiſant groſſir ce fleuve par les neiges qui ſe fondoient.

p.127.128. 'Ce fut ce qui fit que Sapor aprés avoir déja paſſé le Tigre &
p.128.a.b. Niſibe meſme ſans s'y arreſter, changea le deſſein de tirer droit à l'Euphrate par le chemin le plus court, & par l'avis d'Antonin prit le parti de tourner à gauche [le long des montagnes qui ſeparent la Meſopotamie de l'Armenie,] parce qu'il eſperoit y trouver du fourage, & paſſer l'Euphrate à gué vers Samoſates où
c. il eſt moins fort. 'Urſicin qui en eut avis, partit auſſitoſt pour
p.128-130. aller donner ſes ordre de ce coſté là: 'mais il fut envelopé des ennemis, "& ſe ſauva avec bien de la peine. Ammien & quelques &c.
l.19.p.132.c.134. autres furent pourſuivis juſques à Amide, 'ou Sapor arriva quel-
c. ques jours aprés avec toute ſon armée. Il avoit avec luy pluſieurs
l.18 p.126.a.b.n. Princes de diverſes nations, 'dont les principaux eſtoient le Roy
p.157. d'Albanie, & Grumbate Roy des Quionites, prince celebre par ſon grand cœur & par ſes victoires.

p.131. 'Sapor avant que d'arriver à Amide, avoit emporté ſans reſiſtance les chaſteaux de Reman & de Buſan, où ceux du pays avoient renfermé leurs biens, parce qu'ils eſtoient tres forts.
p.132.a. Mais la garniſon ouvrit les portes à la premiere ſommation. 'Il s'y trouva quelques vierges conſacrées au culte de Dieu ſelon la diſcipline des Chrétiens, (ce ſont les termes de l'hiſtorien payen,) Sapor ordonna qu'on les conſervaſt ſans leur faire aucun tort, & qu'on leur laiſſaſt une liberté entiere de continuer leurs exercices de pieté. Il voulut effacer l'idée qu'on avoit de ſa cruauté, & faire croire que malgré ſa proſperité & ſa grandeur, il avoit enfin appris à eſtre doux & humain, afin que les peuples ceſſant de le craindre, ſe ſoumiſſent volontairement à luy.

l.19.p.133. 'Il ne venoit à Amide que pour ſonder la garniſon, & paſſer outre ſi on ne ſe rendoit pas. Mais "les Romains ayant tiré ſur &c.
luy, en ſorte que ſon habit fut percé, & le fils unique de Grumbate
p.134.b-143.l.18. tué, 'il ſe reſolut à aſſieger la ville pour la ruiner. On peut voir
p.130.131. les evenemens de ce ſiege décrits amplement par Ammien qui
p.124.a. s'y trouva, 'quelque averſion qu'il euſt d'eſtre enfermé dans une
l.19.p.146.c. ville aſſiegée. Il nous ſuffit de dire 'qu'au bout "de deux mois & de 73 jours
p.141.a. demi la ville fut priſe de force, 'les principaux officiers pendus,
p.144. & le reſte de ce qui s'y trouva emmené en captivité, 'hors ceux
p.146.c. qui purent ſe ſauver, comme Ammien. 'Mais Sapor y perdit
p.145.a. trente mille hommes, c'eſt à dire plus qu'il ne gagna: '& "comme Note 45.
l'année eſtoit déja fort avancée, [avant que ſon armée ſe fuſt

rafraichie, & en état de faire des nouvelles entrepriſes,] il ne ſongea qu'à ſe retirer dans ſon royaume, 'ſe contentant de la priſe d'une ville au lieu du pillage de la Syrie. Quelques troupes &c. de[Gaulois]qui eſtoient dans Amide,"s'y ſignalerent extrememment.

p.132.

p.140.141.

[On ne dit point ce que Sabinien fit durant tout ce temps là,] 'ſinon qu'il faiſoit faire l'exrcice à ſes troupes auprés d'Edeſſe. 'Urſicin vouloit qu'on allaſt au moins harceller les ennemis, & taſcher de leur enlever quelques quartiers. Mais Sabinien répondoit qu'il avoit ordre de ne point expoſer les troupes : & on pretend qu'il en avoit encore une autre de ne donner à Urſicin aucune occaſion de ſe ſignaler. Ainſi ce brave capitaine fut reduit à voir prendre Amide ſans la pouvoir ſecourir. 'Ammien quand il ſe fut echapé, le trouva à Melitene dans la petite Armenie, d'où il le ſuivit auſſitoſt aprés à Antioche. 'Urſicin s'en alla enſuite à la Cour, où on luy fit un crime de la priſe d'Amide. Arbetion, & Florent Maiſtre des offices, furent commis l'année ſuivante pour en connoiſtre : & ils [luy eſtoient trop oppoſez, ou] trop attachez à Euſebe protecteur de Sabinien, pour en juger avec juſtice. Urſicin demanda d'eſtre entendu par l'Empereur meſme, & parla des eunuques avec liberté. Ce qui ayant eſté raporté en la maniere qu'on le ſçait faire à la Cour, Conſtance ſans s'informer davantage le renvoya chez luy, & ſa charge de General d'infanterie fut donnée à un Agilon qui n'avoit pas lieu de l'eſperer encore ſitoſt. 'Il eſtoit Alleman, & avoit en l'an 354"la charge de Connétable.

l.18 p.127.c.

l.19.p.136.137.

p.144.145.

l.20.p.158.

Tribunus. ſtabuli.

l.14.p.14.b.c

ARTICLE LIII.

Sapor prend Singare & Bezabde : Conſtance veut reprendre Bezabde, & ne le peut.

L'AN DE JESUS CHRIST 360, DE CONSTANCE 23, 24. INDICTION III.

'Conſtantius Aug. X, & Julianus Cæſar III, Conſuls.

'Plat.& [Socr l.2.c.43.p 157.b] Amm.l.20.p. 154.a.

[a] SAPOR entra encore cette année 'dans la Meſopotamie avec une puiſſante armée, toujours animé par Antonin, & encore par Craugaſe[b] l'un des principaux bourgeois de Niſibe, qui avoit embraſſé le parti des Perſes à cauſe de ſa femme priſe un peu avant le ſiege d'Amide : & ſa femme mourut peu de mois aprés qu'il eut quitté les Romains à [cauſe d'elle. 'Le premier

[a] Amm.l.20.p. 162.d.

[b] l.18.19.p.131. 145.146.

l.20.p.162-164.

effort de Sapor fut contre la ville de Singare, qu'il avoit déja priſe dans les années precedentes, mais qui avoit eſté reparée, & miſe à ce qu'on croyoit en état de ſe bien défendre. Elle ſe défendit en effet durant quelques jours, mais elle fut enfin emportée & ruinée, & tant la garniſon que les habitans furent emmenez captifs.

p.164.a.b. 'Sapor evita Niſibe, ſe ſouvenant des pertes qu'il y avoit faites par [trois]fois; & la plus grande partie de l'armée Romaine y
p.164-166. eſtoit alors campée. 'Il prit donc à droit & alla attaquer Bezabde nommée autrement Phenice, ville bien fortifiée ſur le bord du Tigre. Apres quelques jours d'attaque, l'Eveſque ſortit pour parler à Sapor, & l'exhorter à ſe retirer, afin de finir une guerre ſi malheureuſe pour tous les partis. Ce fut en vain: l'attaque continua, & la ville fut enfin forcée. On y fit un grand carnage
Menza,9.apr.p. 75|Boll.ib.gr.4. c. des habitans, & on en emmena beaucoup de captifs, 'les femmes, les enfans, les vieillars, avec l'Eveſque nommé Heliodore
Amm.l.20.p. 165.b.c. dans quelques monumens, & tout ſon clergé. 'Quelques uns ſoupçonnoient cet Eveſque"d'avoir contribué à faire prendre la &c.
place. Neanmoins Ammien meſme a cru que ce ſoupçon eſtoit
Menza,p.76. faux. 'Il ſemble que tous ces captifs aient eſté menez en un meſme endroit, & aient continué à former un corps d'Egliſe ſous Heliodore & ſous S. Deſa ſon ſucceſſeur. [Sapor ne ruina
Amm.p.166.c.d d|167. pas Bezabde comme Singare,]'mais la fortifia pour la conſerver, & aprés l'avoir miſe en état de ſe défendre, 'il alla attaquer Virte à l'extremité de la Meſopotamie. Il fit de grands efforts pour l'emporter: neanmoins il fut obligé de lever le ſiege, & il ne fit rien de plus pour cette année.

a.b. 'Durant qu'il[prenoit des villes, Conſtance [plus occupé à ruiner l'Egliſe"par les troubles qu'il y excitoit, qu'à défendre ſes V. les Ariens § 93-96.
Etats,]eſtoit encore à Conſtantinople, où il avoit paſſé l'hiver, & ſongeoit encore à faire ſes preparatifs pour ſe mettre en marche"vers le milieu du primtemps. Il levoit de nouvelles troupes, *adulto vere.*
& en demandoit"aux Gots. [Ayant enfin quitté Conſtantino- *Scytharum.*
p.170.b. ple,]'il s'avança juſqu'à Ceſarée en Cappadoce, où les deputez que Julien, declaré Auguſte à Paris, [comme nous allons voir,] luy
b.c. avoit envoyez, le trouverent encore. 'Il delibera longtemps s'il marcheroit contre Julien ou contre Sapor; mais enfin il s'arreſta au conſeil qu'on luy donna de continuer ſa route vers l'Orient.
p.172.a.b. 'Il manda Arſace Roy d'Armenie pour l'exhorter à demeurer fidele à l'Empire. Arſace le luy promit, & l'executa, quelques promeſſes & quelques menaces que luy fiſt Sapor. Aprés qu'il s'en

fut retourné, Conſtance laiſſant la Cappadoce, vint à Melitene dans la petite Armenie, paſſa l'Euphrate à Samoſates, & arriva à Edeſſe, où il attendit longtemps que ſon armement fuſt preſt: 'de ſorte qu'on avoit déja paſſé l'equinoxe de l'autonne lorſqu'il c. &c. en partit. Il vint à Amide, & n'en put voir les ruines "ſans verſer beaucoup de larmes; [mais elles ne remedioient pas aux maux que ſa negligence & les mauvais conſeils de ſes miniſtres y avoient cauſez.] Il alla enſuite avec toutes ſes troupes pour &c. reprendre Bezabde; mais "quelque effort qu'il puſt faire, il ne p.173-175. put l'emporter par la force; '& s'eſtant reſolu de la prendre par p.176.177. la famine, les pluies & les mauvais temps de l'hiver s'oppoſerent à ſes deſſeins. Ainſi il fut enfin obligé de lever le ſiege & de s'en retourner en Syrie, 'pour paſſer le reſte de cette ſaiſon à Antio- p.177.b. che, [où il ne peut eſtre arrivé ſelon cette ſuite que dans les derniers jours de l'année:] '& il paroiſt en effet qu'il eſtoit en- Cod.Th.chr.p. Nov 146. core à Hieraple [dans l'Euphrateſienne "le 17 de decembre.] 60. &c. 'En arrivant à Antioche "il ne voulut point voir un Amphiloque Amm.l.21.p.184. accuſé d'avoir brouillé enſemble les deux princes Conſtantin & Conſtant ſes freres: & cet Amphiloque ſe tua le lendemain par accident aux jeux du cirque.

ARTICLE LIV.

Trouble en Angleterre: Conſtance veut retirer à Julien une partie de ſes troupes.

[IL ſe paſſoit cependant dans les Gaules des choſes encore plus importantes que la guerre de Perſe. Des le commencement de l'année,] 'Julien qui avoit pris ſon quartier d'hiver à Amm.l.20.p. *Scoti.* Paris, ayant ſceu que les "Ecoſſois & les Pictes faiſoient des 154. courſes en Angleterre, il y envoya Lupicin avec quelques troupes; [& il ne fut peuteſtre pas faſché d'eloigner de luy ce General,] qui eſtoit brave & habile dans la guerre, mais extremement ſuperbe, cruel, & avare. Lupicin partit de Boulogne *adulta hyeme.* ſur "la fin de l'hiver, & arriva heureuſement à Londres. [Il fut rappellé fort peu aprés, comme nous verrons, & ainſi nous ne ſavons point ce qui arriva des courſes des Ecoſſois. 'Il ſemble Uſſ.Bri.p.581. meſme qu'elles continuaſſent encore en l'an 364.

'Cependant Conſtance qui penſoit à ramaſſer de toutes parts Amm.p.157.158. des troupes pour la guerre de Perſe, envoya dans les Gaules *Tribunum & Notarium.* Decence "ſecretaire d'Etat, pour luy en amener les Hollandois

avec d'autres troupes auxiliaires, & 300 hommes choiſis de chacun de tous les corps de milice, c'eſt à dire preſque tout ce qu'il y avoit de bonnes troupes dans les Gaules. [a] Il adreſſoit ſes ordres partie à Lupicin ſeul, partie à un nommé Gentin ou Sintula grand Ecuyer de Julien; & ces lettres éſtoient tout à fait faſcheuſes pour ce prince, à qui il n'écrivit que pour luy dire de ne ſe point oppoſer à ce qu'il avoit commandé. [d] Auſſi on pretend qu'il le faiſoit moins pour ſe fortifier que pour affoiblir Julien, de la gloire, & de la proſperité duquel il eſtoit jaloux, craignant qu'il ne devinſt trop puiſſant. Le bruit commun eſtoit que tout cela ſe faiſoit par les avis [ſecrets] de Florent Prefet des Gaules, toujours oppoſé à Julien. [e] Et en effet, des qu'on commença à parler de cette affaire, il ſe retira à Vienne ſous pretexte de donner quelques ordres pour les vivres, prevoyant bien qu'elle auroit de faſcheuſes ſuites, [& comme pour s'en diſculper.]

[f] Julien ſe vit par cet ordre en état de perir ou par la colere de Conſtance, s'il ne luy obeïſſoit pas, ou par les armes des barbares, qui ne manqueroient point de rompre les traitez des qu'ils verroient les Gaules ſans troupes. Cependant ſelon luy meſme & ſelon ſes panegyriſtes, il prit le parti d'obeir, [g] reſolu aprés cela de renoncer à la qualité de Ceſar, afin qu'on ne luy attribuaſt pas la perte des Gaules. [h] Il repreſenta ſeulement à Decence, mais inutilement, qu'il eſtoit bien dangereux de mener en Orient des auxiliaires qui s'eſtoient donnez à condition de ne paſſer point les Alpes; & que cela pourroit empeſcher les peuples d'audelà du Rhein de fournir jamais des ſecours, parce-qu'ils le faiſoient d'ordinaire à cette condition. [i] Il manda à Florent de le venir trouver en diligence, ſuivant l'ordre de l'Empereur qui vouloit expreſſément que le Prefet fuſt toujours auprés de luy dans les occaſions un peu difficiles. Mais Florent ne voulut jamais quitter Vienne. Ainſi Julien ne ſongea plus qu'à faire executer les ordres de Conſtance.

[k] Comme Lupicin eſtoit en Angleterre, Decence choiſit luy meſme tous les meilleurs hommes des troupes, [l] ſans epargner les gardes de Julien; [b] & Julien donna les ordres afin que ces troupes quittaſſent leurs quartiers pour ſe mettre en marche. [c] Mais on vit alors tout retentir de pleurs & de cris, comme ſi les ennemis euſſent déja eſté dans les Gaules; & on trouva divers billets repandus parmi les ſoldats, remplis de plaintes contre Conſtance en faveur des Gaules & de Julien: & ſelon Zoſime, &c.

c'eſtoient

[a] Juli. ad Ath. p. 518. [a] Ib. Amm. p. 158. a. [a] p. 177.
[d] Juli. p. 518. Amm p. 157. d. Zoſ. l. 3. p. 710. Lib. or. 10. 12. p. 240. c. d. 282. 283.
Amm. p. 169. c. d.
[f] p. 158. 159. Lib. or. 12. p. 283. c. d.
Amm. p. 158. 159. Juli. p. 519.
[g] Amm. p. 158. b.
[h] c. d. 159. a.
[i] p. 158. b. c.
Lib. or. 12. p. 283. d.
[k] Amm p. 159. a.
[l] Lib. p. 240. d. 283. 284. Juli p. 519.
[b] Amm p. 159. b.
[c] Juli p. 519. Zoſ. l. 3. p. 710.

c'eſtoient pluſieurs officiers qui les avoient repandus. Ammien en raporte un, où les ſoldats ſe plaignoient qu'on les menoit comme des criminels à l'extremité du monde, pendant que ce qui leur eſtoit de plus cher demeuroit en proie aux Allemans. Julien pour les ſatisfaire ſur ce point, ordonna qu'ils emmeneroient avec eux toute leur famille, & leur fit fournir des voitures. 'Mais ces ſortes de billets obligerent Decence de preſſer le departement des troupes ſans attendre Lupicin & Florent comme le vouloit Julien. Il ſe rendit à ſon ſentiment, & en écrivit meſme à Conſtance, parceque Decence le voulut ainſi.

clavulario. curſus. *&c.*

Juli. ad Ath. p. 519. 520.

'Il ne reſtoit plus qu'à faire partir les ſoldats, & Julien eſtoit d'avis qu'ils ne paſſaſſent point par Paris où il eſtoit toujours. Mais Decence meſme voulut qu'ils y vinſſent, depeur que s'ils partoient ſans ſaluer Julien, cela ne leur donnaſt ſujet de faire quelque ſedition. Ils y vinrent donc, Julien alla les recevoir hors de la ville, comme c'eſtoit la coutume, & les exhorta à s'en aller avec joie trouver l'Empereur. 'Le peuple au contraire conjuroit les ſoldats de ne point abandonner un pays qu'ils avoient ſi glorieuſement ſauvé; & les ſoldats témoignoient auſſi ne ſouhaiter que de demeurer. Mais Julien aſſis ſur ſon tribunal, leur declara qu'il ne falloit point deliberer ſur une choſe decidée par l'Empereur, & fit ſur cela un long diſcours auquel on ne repondit rien. Il rentra dans la ville, '& pour achever la civilité, il emmena les principaux de la milice manger avec luy, & aprés [le diſner,] il les exhorta à luy demander tout ce qui eſtoit en ſon pouvoir. Cette bonté de Julien, & le regret de quitter leur pays, fit qu'ils s'en retournerent tout triſtes à leur logement.

&c.

p. 520. 521 | Amm. p. 115. b. c | a. p. 178.

Lib. or. 12. p. 284. b. c.

Amm. l. 19. p. 119. c.

ARTICLE LV.

Julien eſt declaré Auguſte à Paris.

'LEs choſes demeurerent en cet état juſques au ſoir. Mais vers le coucher du ſoleil les ſoldats animez, ſelon Zoſime par les billets que les officiers avoient ſemez parmi eux, prirent tout d'un coup les armes, s'en allerent au palais qu'ils aſſiegerent afin que perſonne n'en puſt ſortir, & commencerent à proclamer Julien Auguſte, & à demander à le voir [pour luy donner le diademe.] Julien jure par tous ſes dieux [ce qui n'eſt pas grand'choſe,] qu'il n'avoit eu aucune connoiſſance de ce deſſein,

&c.

Amm. l. 19. p. 119 d | Juli. ad Ath. p. 521. Lib. or. 12. p. 284. c | Zoſ. l. 3. p. 170. c. d. e.

qu'il n'avoit pas eu la moindre penſée que cela duſt arriver, & qu'il eſtoit alors retiré avec ſa femme. Libanius aſſure auſſi que la penſée de le faire Auguſte vint tout d'un coup aux ſoldats. Il ne fit autre choſe pour lors que de témoigner eſtre fort en colere de leur action, & il fit tenir toutes les portes bien fermées, de ſorte que les ſoldats furent obligez de demeurer là juſqu'au lendemain. Il invoquoit cependant ſes dieux, leur demandant quelque prodige qui luy marquaſt ce qu'il avoit à faire; & ils luy ordonnerent, à ce qu'il dit, d'obeïr à la volonté des ſoldats. Ammien raporte qu'il avoit dit à ſes intimes, qu'un ſpectre en la forme que les payens depeignoient le genie de l'Empire, s'eſtoit apparu à luy cette nuit là meſme, comme pour demeurer avec luy, mais en l'avertiſſant que ce ne ſeroit que pour peu de temps. Eunape dit qu'avant que de ſe declarer contre la tyrannie de Conſtance, comme il avoit auprés de luy un pontife payen qu'il avoit ſecrettement fait venir de Grece, ils avoient fait enſemble certaines choſes dont eux deux ſeuls avoient eu la connoiſſance; [c'eſt à dire fort nettement dans le langage de cet auteur, qu'il eut recours à la magie.]

Lib.or.10.p.241. a. or.12.p.284.c. c.d|Amm.p.360 a. e Juli.p.521. *expellere.* Amm.p.152.c.d. Eun.c 5.p.76.

Juli.p.522. Amm.p.160 a| 168.b|Lib.or 5. p.179.180| 2.p. 284 d|Zoſ.l.3.p. 711.a|Zon.p.18. c,d.

Julien, ſi on l'en croit, ne laiſſa pas de continuer à reſiſter autant qu'il put aux ſoldats. qui des qu'il fut jour, ayant enfoncé les portes du palais, l'obligerent d'en ſortir, & recommencerent à le proclamer Auguſte. Il leur dit ce qu'il put pour les arreſter; & les voyant un peu appaiſez, il leur promit qu'ils ne ſortiroient point des Gaules, s'engageant à leur obtenir cette grace de l'Empereur. Mais ils ne ceſſerent pas pour cela de le preſſer, juſqu'à ce qu'enfin ſur les neuf heures du matin il fut obligé de ceder, ne croyant pas pouvoir reſiſter davantage ſans s'expoſer au dernier danger. Car les ſoldats, [que Conſtance euſt punis comme rebelles,] menaçoient de le tuer s'il n'euſt accepté le titre d'Auguſte. On le mit ſur un bouclier qu'on eleva le plus haut qu'on put, durant que tout le monde le proclamoit Auguſte, & un officier nommé Maur luy mit ſur la teſte ſon collier d'or enrichi de pierreries pour luy ſervir de diademe: car il n'en avoit point, quoique ſes medailles luy en donnent quelquefois; [ce qu'il eſt bon de remarquer.] Il promit alors aux ſoldats cinq pieces d'or & une livre d'argent par teſte, [pour les animer à le bien ſervir.]

&c. Byz.fam.p.37. Amm.p.160.d.

d|161|Juli.p.522. f|23|Lib.or.12.p. 285.c.

Il ſe renferma enſuite chez luy accablé de chagrin & d'inquietude; ce qui ayant donné occaſion de dire le lendemain qu'on l'avoit tué, les ſoldats accoururent au palais, où ils furent &c.

bien aiſe de le trouver en vie, & revétu de ſon habit imperial. Libanius dit qu'on avoit effectivement gagné l'Eunuque qui avoit ſoin de ſa chambre, pour le tuer: & Julien écrit qu'on avoit diſtribué de l'argent aux ſoldats pour en ſoulever aumoins une partie contre luy. 'Le danger qu'on crut qu'il avoit couru, fit que les ſoldats demanderent la punition des amis de Conſtance qui s'eſtoient oppoſez à ſa promotion. Il proteſta qu'il ne ſouffriroit pas qu'on leur fiſt la moindre peine, & le moindre mauvais traitement: mais il fallut bien combatre pour cela. 'Il donna meſme la vie à l'eunuque qui la luy avoit voulu oſter.

Juli.p.123|Lib.p 285.a.b.

Lib.p.285.c.

'Il y avoit quelques troupes qui eſtoient déja parties pour l'Orient. Mais ayant ſceu ce qui ſe paſſoit à Paris elles y retournerent avec Sintula qui les menoit, pour ſe joindre aux autres: & Julien les ayant toutes fait aſſembler *in campo.* dans la prairie ou la plaine [deſtinée à faire les exercices militaires,] il y parut dans tout l'éclat de la majeſté imperiale, '& leur fit un diſcours, où aprés avoir loué leur courage, il proteſta qu'il ne donneroit aucune charge qu'au merite, & non à la recommandation de qui que ce fuſt: 'Et cela plut beaucoup aux ſoldats, dont les derniers avoient une aſſez bonne opinion d'eux meſmes pour eſperer ſur cela les premieres dignitez. 'Il executa auſſitoſt ſa parole: car les ſoldats ayant demandé des gouvernemens *pro Actuariis* pour ceux qui leur diſtribuoient les vivres, il les refuſa; & ils ne le trouverent point mauvais.

Amm.l.20 p. 161.b.

p.161.162.

p.162.b.

ibid.p.180.

[Voilà de quelle maniere Julien parvint à la dignité d'Auguſte, ſelon qu'il nous le dit luy meſme, & aprés luy, Libanius, Ammien & Zoſime, qu'on peut aſſurer avoir tous eſté ſes partiſans, pour ne pas dire ſes adorateurs. Tout le monde n'a pas neanmoins eſté perſuadé qu'il n'ait fait que céder à une violence à laquelle il n'euſt point de part.] 'S. Gregoire de Nazianze, & Philoſtorge, traitent ſon elevation de ſoulevement, de rebellion, de fureur, & d'inſolence. 'Theodoret & Sozomene paroiſſent auſſi le condanner. Zonare dit nettement que ſoit par une pure ambition, ſoit dans la crainte d'eſtre traité par Conſtance comme Gallus, il gagna luy meſme les capitaines pour ſe faire forcer par les ſoldats à accepter le titre d'Auguſte dans une lettre qui paroiſt eſtre de l'an 358, on voit que ſon imagination luy repreſentoit déja dans ſes ſonges ce qui arriva deux ou trois ans aprés. [Il eſt bien aiſé de croire que cela avoit paſſé de ſa penſée & de ſon cœur dans ſon imagination.

Naz.or 1 p.58.b| 67.c|Philſg l 6. c.5.p.84.

Theodr.l.2.c.28.p. 636.d|Soz l.5.c. 1.p.690|Zon.p. 18 c.

V. Julien § 8,10.

Juli ep.17 p.132. 133.

On demeure d'accord qu'il fut fait Auguſte en l'an 360.

Perſonne n'en marque le jour : mais ce qui precede & ce qui ſuit nous porte à croire que ce fut[1] vers le mois de mars ou d'avril.] L'on eſtoit encore en quartier d'hiver.

Amm l. 20. p. 167. b. &c.

[a]Decence s'en retourna bientoſt en Orient, [& ſans doute des qu'il eut vu Julien accepter le titre d'Auguſte.] [a]Florent ayant appris à Vienne la meſme nouvelle, ſe haſta auſſi de ſortir des Gaules où il laiſſoit toute ſa famille, craignant la colere de Julien qu'il avoit ſouvent deſobligé ; & puis s'en alla à petites

p. 169. d.

p. 170. a.

journées trouver Conſtance ; [a]pour taſcher d'y rendre Julien coupable de beaucoup de fautes, afin de couvrir les ſiennes. Cependant Julien prenant ſagement une voie toute oppoſée, luy renvoya tous ſes parens, en leur fourniſſant meſme les commo-

p. 171. b. c.

ditez publiques. [a]Lupicin qui eſtoit encore en Angleterre, eſtoit capable de brouiller. Mais Julien y donna ordre, en envoyant un officier à Boulogne pour empeſcher que perſonne ne paſſaſt. Ainſi Lupicin [qu'on avoit ſans doute mandé ſur les ordres que Conſtance luy adreſſoit,] revint dans les Gaules avant que de

Juli. ad Ath. p. 515.

ſavoir le changement qui y eſtoit arrivé : [a]& Julien le fit arreſter avec trois autres qui eſtoient ſes ennemis declarez, & à qui neanmoins il ne fit point d'autre mal. Conſtance ne laiſſa pas de ſe plaindre de leur detention.

ARTICLE LVI.

Conſtance demande que Julien quitte le titre d'Auguſte : Julien le refuſe

Amm. l. 20. p. 167. c. [b] p. 169. c. Juli. p. 518. 519. n. p. 501.

[a]IL y avoit déja quelque temps que Julien avoit pris le titre d'Auguſte, lorſqu'il envoya en Orient [b]Euthere ſon grand Chambellan, & Pentade ſon Maiſtre des offices, qu'on croit

Ammp. 167. 169. Zon. p. 18. d. e. f.

devoir eſtre diſtingué d'un Pentade dont il ſe plaint. [a]Il les envoyoit à Conſtance pour luy porter une lettre de ſa part, où il luy mandoit ce qui eſtoit arrivé, le prioit de conſentir qu'il jouiſt du titre d'Auguſte, luy promettoit qu'il ne laiſſeroit pas de luy obeïr avec joie, s'offroit de luy envoyer quelques troupes, & d'accepter un Prefet du Pretoire de ſa main, mais ſe reſervoit

Juli. p. 524.

la creation de tous les autres officiers. [a]Il luy fit auſſi écrire par toute l'armée, pour le ſupplier de vouloir bien conſentir à un accord ; & il avoit fait jurer les ſoldats qu'ils ne feroient aucun

Pagi, 360 § 7.

1. [a]Le Pere Pagi dit que ce fut entre le 25 d'avril & le 25 de may ; mais c'eſt en y raportant un endroit [qui marque plutoſt la mort de Conſtance. *y. la note 52.*]

trouble, ſi Conſtance vouloit le laiſſer paiſible dans les Gaules avec le titre d'Auguſte.

[Cette conduite pouvoit paroiſtre aſſez raiſonnable & aſſez ſage, ſurtout s'il ne prit dans ſa lettre que la qualité de Ceſar,] 'comme il dit qu'il avoit toujours fait dans les lettres qu'il écrivoit à Conſtance, '& Zonare le dit poſitivement de celle-ci. 'Mais il en joignit une autre ſecrette fort injurieuſe & fort piquante, ce qui a paru ſans doute fort honteux à Ammien, qui dit que quand il euſt pu avoir cette lettre, il n'euſt pas eſté de la bienſeance de la donner au public. [Il ſeroit plus excuſable] 's'il l'avoit écrite, comme dit Zonare, lorſque les affaires furent tout à fait aigries: [mais il n'y a aucune apparence qu'Ammien ait fait cette faute contre l'honneur de ſon heros.]

p 523.524. Zon p.18.c. Amm.p.169.c. Zon.p.19 c.

&c. 'Les deputez de Julien paſſerent par l'Italie & l'Illyrie, '& furent longtemps en chemin. 'Ils trouverent Conſtance à Ceſaree en Cappadoce, [où il peuteſtre venu, comme nous avons dit ſur la fin du printemps.] Il ſemble ſelon la narration d'Ammien, qu'il n'ait ſceu qu'alors la promotion de Julien, 'qu'il pouvoit & devoit avoir appriſe aſſez longtemps auparavant par Decence, [par Florent,] & par quelques Chambellans [1] qu'il avoit envoyez à Julien. 'Il témoigna [2] eſtre extremement offenſé de la conduite de ce prince: mais comme il eſtoit obligé de pourſuivre le voyage qu'il avoit entrepris contre les Perſes qui ravageoient l'Orient, 'il ſe contenta de mander à Julien, qu'il ne pouvoit aucunement approuver ce qui s'eſtoit fait, & que s'il vouloit pourvoir à ſa ſureté & à celle de ſes amis, il devoit ſe contenir dans les termes

Amm.p.170.a. b. p.167.c 1. &c. p.170.b. c Juli ad Ath.p. 525. Zon.p.18.19. &c.

d'un Ceſar, '& recevoir [a] les officiers qu'il luy envoyoit. Cette lettre fut portée par le Queſteur Leonas, [a] à qui il avoit donné pouvoir de caſſer les officiers de Julien. [Ce Leonas avoit preſidé l'année de devant dans le Concile de Seleucie au nom de Conſtance, & y avoit pris le parti des plus méchans Ariens.] 'Il avoit neanmoins de la prudence ſelon le ſiecle.

Amm.p.170.c d Zon.p.19.a. a Zon.p.19.a. Amm.p.170.d.

'Il arriva bientoſt à Paris où Julien eſtoit encore. Il en fut fort bien receu; & le lendemain il luy preſenta les lettres de Conſtance que Julien receut ſur ſon throne [2] en preſence des ſoldats & des peuples qu'il avoit fait aſſembler exprés. 'Quand on eut entendu par la lecture de la lettre de Conſtance, qu'il oſtoit à Julien le titre d'Auguſte, Julien dit à Leonas qu'il y renonceroit ſi les ſoldats y conſentoient, 'ne le pouvant ſans trahir & eux

c.d. 2. p.171.a Zon.p. 19.b. Lib.or.12.p.284 b.c.

1. *qui ad ad Cæſarem aliqua portavere ſolennia :* Cela n'eſt point expliqué.
2. Cela ne ſe peut pas accorder avec Zonare *p.19.b*, mais il eſt moins ancien.

& ſes amis, & ſans les expoſer avec luy à la vengeance de Conſ-
Amm p.171.a. tance: '& en meſme temps les ſoldats & le peuple luy confirmerent ce titre par de grands cris. Julien l'écrivit à Conſtance par Leonas meſme, & refuſa tous les officiers qu'il luy avoit nommez,
Zon.p.19.a.c. excepté Nebride qu'il avoit fait Prefet du Pretoire. 'La lettre dont il chargea Leonas, eſtoit ſelon Zonare, pleine de plaintes & de menaces: & comme Conſtance l'avoit exhorté de ſe ſouvenir qu'il l'avoit nourri dés l'enfance lorſqu'il eſtoit orfelin; il luy demandoit ſi ce n'eſtoit pas luy meſme qui l'avoit rendu orfelin en le privant de ſon pere & de ſes autres parens, dont il ſauroit bien venger le ſang [s'il l'obligeoit à la guerre.]

Lib or.12 p.286. b.c. 'Conſtance & Julien ſe deputerent encore pluſieurs fois l'un à l'autre: mais c'eſtoient toujours les meſmes demandes & les
Juli.ad Ath.p. 525. meſmes reponſes. 'Julien dit que Conſtance luy envoya une fois un certain Epictete Eveſque des Gaules pour luy donner parole de la ſureté de ſa vie, mais rien davantage: & Conſtance n'avoit pas meſme paru aſſez fidele à ſa parole pour s'y pouvoir aſſurer.
Zoſ.l.3.p.711.b. 'S'il en faut croire Zoſime, il demanda nettement que Julien
Juli.n.p.302. quittaſt la qualité de Ceſar auſſibien que celle d'Auguſte. 'On croit que cet Epictete pourroit bien eſtre le celebre Epictete de Centumcelles ou Civita-Vecchia en Toſcane, digne & fidele miniſtre de Conſtance dans la perſecution des Orthodoxes.

ARTICLE LVII.

Julien défait les Attuariens, vient à Vienne, perd ſa femme Helene: Loix de Conſtance ſur les Eccleſiaſtiques.

Amm.l.20.p.171 a.d. [COMME Conſtance eſtoit occupé en Orient par la guerre de Perſe,] 'Julien pour tenir ſes ſoldats en haleine, & maintenir ſa reputation, paſſa le Rhein vers[1] Cleve, & défit 1.
Not Gal.p.52.1. aiſément les François ſurnommez Attuariens, qu'il avoit ſurpris. 'On croit que les terres de ces peuples eſtoient vers la Lippe,
Amm.p.171.c. d. dans les pays de Cleve & de Munſter. 'Ils couroient ſouvent les extremitez des Gaules. 'Julien leur accorda la paix qu'ils luy
Juli.ep.38.p. 380. demanderent. 'Il fut trois mois [a]dans cette expedition, [a]aprés NOTE 47. Rauracos.
a Amm.p.171.d. & 172.a. Juli. ad Ath.p.515. laquelle il viſita toutes les places le long du Rhein juſques [a]à Baſle, pour les laiſſer toutes en bon état; '& il en retira meſme

Not.Gal p.130. 1. *Tricenſima oppido.* 'On croit que c'eſt le lieu nommé en d'autres endroits *Colonia Ulpia Trajana* & *Caſtra Ulpia*, où eſtoit le quartier de la trentieme legion. Les uns diſent que c'eſt Keullen prés de Cleve, les autres que c'eſt Cleve meſme.

quelques unes qui eſtoient encore entre les mains des barbares, en ſorte qu'il ne leur en reſta plus aucune dans les Gaules. Il revint de là à Beſançon, 'dont il fait la deſcription dans une lettre; [a]& de Beſançon il alla à Vienne paſſer l'hiver. [b]Il y eſtoit avant le[ſix] de janvier auquel on fait la feſte de l'Epiphanie; [& meſme avant le ſixieme de novembre,] [c]puiſqu'il y celebra des jeux pour [la fin de] ſa cinquieme année, [depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar en 355.]

'Julian. ep. 38 p. 180. 181. [a]Amm. l. 20. 21. p. 172. a. 178. a. [b] l. 21 p. 181 a. [c] p. 178. b.

'Sa femme Helene[ſœur de Conſtance,] mourut en ce temps là; 'les uns diſent en couche dans le palais; d'autres veulent qu'il l'euſt chaſſée, [ce qui n'a point d'apparence.] On a meſme pretendu qu'il l'avoit fait empoiſonner. 'Elle portoit le titre d'Auguſte, [depuis ſans doute que ſon mari l'eut pris.] 'Julien envoya ſon corps à Rome, & elle y fut enterrée auprés de Conſtantine ſa ſœur. 'Ses medailles la nomment ſouvent Flavia Julia Helena. 'Mr du Cange en cite une où elle eſt appellée Maxima ou Maximiana. Cela ne ſe voit point dans les autres. [J'ay peur que ce ne ſoit une faute] 'à Theophane de dire qu'elle s'appelloit auſſi Conſtancie, ce qui a eſté neanmoins ſuivi par d'autres.

c. Zon. p. 19. c. d. Amm. p. 189. p. 190. l. 21. p. 178. 179. Byz. fam. p. 41. p. 41. 51. p. 51 [Thph. p. 38. a.

[Avant que de finir cette année il faut remarquer] 'que nous en avons "une loy qui regarde l'Egliſe, datée du 30 de juin, & adreſſée à Taurus Prefet d'Italie, qui avoit preſidé l'année precedente au Concile de Rimini. C'eſt meſme une ſuite de ce Concile. Car l'on y avoit reſolu de demander à l'Empereur que les terres qui appartenoient à l'Egliſe, fuſſent dechargées des impoſts publics, & Conſtance declare par ſa loy "que cela avoit eſté fait des auparavant. [Mais au lieu que dans d'autres loix, il avoit accordé une entiere immunité aux Eccleſiaſtiques, juſqu'aux 'Foſſoyeurs; dans celle-ci il reſtreint cette immunité à ceux qui ne font que de tres petits trafics. Pour les autres, il veut qu'ils paient comme les marchands, ſurtout ceux qui ſe trouvoient compris dans un rôle fait quelque temps auparavant, & qui s'eſtoient mis enſuite dans le Clergé. Conſtance ordonne encore que les Eccleſiaſtiques qui tiendront des terres, ſoit en propre, ſoit à loyer, en payeront les meſmes impoſts que s'ils n'eſtoient point Eccleſiaſtiques, à moins que ce ne ſoient des terres de l'Egliſe: & il aſſure que divers Eveſques d'Italie, d'Eſpagne, & d'Afrique qui eſtoient venus depuis peu à la Cour, avoient trouvé que cela eſtoit tout à fait juſte,

Cod. Th. 16. t. 2. l. 15. p. 42.

Nota 48. V. la note 48. Copiatis.

'Il ſemble neanmoins avoir voulu corriger cette loy par celle p. 43. 2.

l.16.p.44. qu'il fit le 14 fevrier de l'année ſuivante, & qu'il adreſſa au peuple d'Antioche où il eſtoit alors. Car pour celle-ci il accorde une immunité perpetuelle à tous ceux qui font profeſſion d'une pieté ſinguliere, ſoit dans les villes, ſoit dans les bourgs, ou dans les villages; ce que Godefroy croit ſe devoir entendre des Eccleſiaſtiques. Conſtance ajoute dans ſa derniere loy, qu'il veut toujours mettre ſa gloire & ſa joie dans la gloire de l'Egliſe, ſachant que les Etats ſubſiſtent par la pieté & la religion, plutoſt que par les travaux corporels, [& par l'induſtrie [de ceux qui ſemblent y contribuer le plus.]

ſecuritate. NOTE 49. *officiis.*

Pet.doc.t.l.11. c.45.p.173.b.c| Amm.l.20.p.155 e.d. Il y eut cette année une grande eclipſe de ſoleil le lundi 28 d'aouſt, qui dura plus de deux heures, depuis quatre heures & demie du matin. Ammien en parle.

ARTICLE LVIII.

D'Elpide Prefet d'Orient: Julien ſe reſout à la guerre contre Conſtance.

INDICTION IV. L'AN DE JESUS-CHRIST 361, DE CONSTANCE 24,25.

Idat.&c|Rein: p.997. *Flavius Taurus, & Fl. Florentius, Conſuls.*

Amm.l.21.p.185. d. TAURUS premier Conſul de cette année, eſt le Prefet d'Italie, [à qui Conſtance donna le Conſulat, parcequ'il avoit ſagement opprimé les Eveſques orthodoxes dans le Concile de Rimini.] Son collegue eſt Florent auſſi Prefet, qui avoit quitté les Gaules par la crainte de Julien; & Conſtance pour le recompenſer l'eleva auſſi à cette dignité ſupreme, & le fit de plus Prefet d'Illyrie à la place d'Anatole qui eſtoit mort. Ces deux Conſuls furent enſuite tous deux condannez par ordre de Julien l'année meſme de leur Conſulat, Taurus à l'exil, & Florent à la mort: mais il s'eſtoit caché, & ne parut plus depuis. La condannation de Taurus fut trouvée injuſte, parcequ'il eſtoit innocent à l'égard de Julien: [& l'on vit d'autant mieux par là que Dieu le puniſſoit pour la violence qu'il avoit faite à l'Egliſe.] Nebride eſtoit Prefet des Gaules [au lieu de Florent;] & Saluſte le fut aprés luy, comme nous le dirons dans la ſuite.

V. les Ariens § 81.

l.22.p.206.a.b.

l.20.p.171.a. l.21.p.187.c.d.

Hermogene Prefet d'Orient eſtant mort, Conſtance mit en ſa place Elpide, ou cette année meſme ſelon Ammien, [*ou quelque temps auparavant ſelon le Code.] Cet Elpide eſtoit originaire

p.186.b. *ou Helpide. *NOTE 50.

L'an de J. C. 361, de Conſtance 24, 25.

originaire de Paphlagonie. Ammien en parle comme d'un homme[1] qui n'avoit pas plus de parole que de mine, mais qui avoit "beaucoup de bonté & de candeur, beaucoup de douceur & un extreme eloignement de la cruauté & de l'injuſtice. 'Conſtance e luy ayant un jour commandé de ſa propre bouche de faire donner la queſtion à un innocent, il le pria de le decharger plutoſt de ſa dignité, & de la donner à des perſonnes qui luy obeïſſent mieux qu'il ne pouvoit faire en des choſes de cette nature. 'Libanius parle avec eſtime tant de ſa femme nommée Ariſte- n.ſ.p.272.1.
2. nete, dont il loue[2] la juſtice & le courage, que de ſa fille qui eſtoit mariée. 'S. Jerome dit que cette Ariſtenete illuſtre dans le Hier.v.Hil.t.1. monde eſtoit encore plus illuſtre[par ſa vertu]parmi les Chré- p.243.b. tiens: 'Elle n'avoit rien du faſte & de l'eclat de ſa qualité. [a]Elle p.248.c. fut viſiter S. Antoine avec ſon mari, & elle luy mena trois de ſes [a] p.243.244. fils, qui au retour de ce voyage eſtant tombez malades à Gaza, S. Hilarion touché des prieres de leur mere, les guerit miraculeuſement. 'Elle voulut retourner voir S. Antoine[au commencement de 356,] mais elle apprit de Saint Hilarion qu'il eſtoit p.248.c. mort.

1. *ſimplicioris. ingenii.*

'La viſite qu'Elpide rendit à S. Antoine, fait juger qu'il eſtoit Cod Th.t.6.p. Chrétien auſſibien que ſa femme; & c'eſt ſans doute pour cela 365.1|Amm n.p. que Libanius en parle aſſez mal en quelques rencontres. 'Julien Cod.Th.t.6.p. luy donna Saluſte Second pour ſucceſſeur de la fin de cette 365.t.Amm.l.22. année:[b] & Baronius dit qu'Elpide fut depouillé de cette charge [b] Bar.362.§ 15. eminente à cauſe de ſa conſtance dans la foy Chrétienne. [Cela n'eſt pas ſi difficile à croire,]que ce qu'on ajoute qu'il a eſté mar-

*Note 51. tyriſé ſous Julien. ["Car ce dernier point n'eſt ni fort probable, ni auſſi fondé qu'une choſe de cette importance merite de l'eſtre.

Nous avons laiſſé Conſtance à Antioche,]'& Julien à Vienne Amm.l.21.p. pour paſſer l'hiver. Ces deux princes n'avoient point encore 178. rompu la paix entre eux, [& Conſtance eſtoit bien aiſe ſans doute de ne commencer la guerre contre Julien qu'aprés s'eſtre debaraſſé de celle des Perſes.] Julien delibera auſſi beaucoup s'il devoit ſe declarer ouvertement ennemi de Conſtance, ou faire tous ſes efforts pour conclure quelque ſorte d'accord avec luy. Il craignoit d'un coſté le bonheur qu'on s'imaginoit qu'avoit Conſtance dans les guerres civiles, & de l'autre le peu d'aſſu-

1. *aſpectu vilis & lingua.*
2. Ces eloges conviennent mieux à un homme, & ſe raporteroient à Elpide, s'il y avoit *eam* dans la note de Mr Valois, au lieu qu'il y a *eum*.

p.178.179. p.180.d. p.183.b. a Juli.miſ.p.94. rance qu'il y avoit dans ſa parole. 'Enfin il crut que le parti de la guerre eſtoit le plus ſeur, & il ne ſongea plus qu'à s'y preparer, quoiqu'il ne ſe declaraſt pas encore ouvertement ennemi. [a]Il eſtoit aſſuré de la bonne volonté des Gaulois, & par conſequent de leurs armes, de leur argent, & de tout ce qui dependoit d'eux. Ils le forcerent meſme pluſieurs fois de recevoir d'eux de grandes ſommes d'argent. [Outre cela] 'il s'imaginoit trouver dans ſes preſages & dans ſes ſonges que Conſtance alloit mourir. [b]Il avoit meſme ſceu, s'il en faut croire Ammien, que ce ſeroit vers le mois de Novembre: [c]& S. Gregoire de Nazianze dit qu'il pouvoit bien ſavoir en effet le temps de ſa mort, puiſqu'il en eſtoit l'auteur, ayant gagné une perſonne de la Cour de ce prince [pour l'empoiſonner,] & que ce fut ſur cela qu'il s'avança vers l'Orient. 'Que s'il euſt eu par luy meſme ou par ſes devins une veritable connoiſſance de l'avenir, il y euſt trouvé ſa propre mort qui devoit ſuivre de ſi pres celle de Conſtance, & ne ſe fuſt pas engagé dans une entrepriſe auſſi honteuſe & auſſi funeſte pour luy & pour tout l'Empire, que fut ſon voyage de Perſe. 'Auſſi Ammien nous aſſure qu'il ne regardoit luy meſme tout ce que luy diſoient ſes devins que comme des conjectures tres incertaines, ſur leſquelles la prudence ne luy permettoit point de ſe fonder.

Lib.or.12.p.286. b Amm p.179 a b Amm.p.180.c] Pet doc.t.1.1. c.44.p.173. c Naz.or.3 p.78. b. Soz.l.6.c.1.p. 591.d. Amm.l.22.p. 204.b.c. l.21.p.180.d.

'Il faiſoit encore alors une profeſſion exterieure du Chriſtianiſme, pour gagner tout le monde, dit Ammien, quoiqu'il euſt embraſſé depuis longtemps le paganiſme, [trahiſſant ainſi ſa religion & ſa conſcience par une hypocriſie indigne non d'un Prince, mais d'un homme qui a un peu d'honneur & de courage.] 'On marque particulierement qu'il vint faire ſes prieres ſolennelles à Dieu dans l'egliſe, (ce qui pourroit bien marquer la participation des ſacremens,) à la feſte de l'Epiphanie qu'on celebroit au mois de janvier. 'Zonare dit que ce fut à la feſte de la Naiſſance de noſtre Seigneur, que les Grecs celebroient alors le jour de l'Epiphanie; & il remarque qu'il faiſoit cela particulierement à cauſe des ſoldats, ſachant qu'ils eſtoient preſque tous Chrétiens.

p.181.a. n.p.192 Zon.p. 19.d.

[Entre les preparatifs qu'il faiſoit pour la guerre, on peut mettre ce que dit Libanius,] 'qu'il rappella dans le ſervice les ſoldats de Magnence, qui ayant eſté caſſez, ne s'occupoient plus qu'à voler. Neanmoins ſelon l'ordre de Libanius, il le fit des l'an 360 avant que de marcher contre les Attuaires.

Lib.or.10.p.285. 286.

ARTICLE LIX.

Les Allemans pillent les frontieres : Vadomaire leur Roy eſt pris, les autres défaits ; Julien ſe declare contre Conſtance.

'JULIEN fut ſurpris & affligé lorſqu'il apprit ſur la fin de l'hiver que les Allemans, & entre autres les ſujets de Vadomaire, [dont le pays eſtoit vers Baſle,] couroient les extremitez des Gaules du coſté de la Rhecie. 'On ſurprit meſme une lettre de Vadomaire à Conſtance, où il parloit fort mal de Julien, en meſme temps qu'il pretendoit perſuader à Julien qu'il n'avoit aucune part aux courſes que faiſoient les Allemans, & qu'il &c. l'honoroit exterieurement avec des baſſeſſes exceſſives. 'Car c'eſtoit un eſprit fourbe & deguiſé. 'Julien trouva neanmoins &c. moyen de le faire prendre dans un feſtin par Philagre qui fut Comte d'Orient en 382 ſous Theodoſe, & le bannit en Eſpagne ſans luy faire aucun autre mal. 'Il fut dans la ſuite du temps Duc de la Phenicie.

Amm.L21.p.182. a. d[182 a.b. p.181.d. p.182 n.p.192[Lib.or.12.p 286. c.d. Amm.p.181 d.

'Julien avoit déja envoyé le Comte Libinon pour arreſter les &c. courſes des Allemans : mais il avoit eſté tué [1] & ſes troupes dé- 1. faites. 'Julien y alla donc en perſonne, paſſa le Rhein, ſurprit les Allemans, les défit, & les obligea à luy demander la paix. Tous les autres Princes qui ne l'avoient pas rompue, vinrent la con- &c. firmer de nouveau. [Il ſemble qu'on peut raporter à quelque chef des Allemans défaits ce que dit Libanius] que Julien traita en voleur le Commandant de ceux qui s'eſtoient ſoulevez contre luy, & luy fit dechirer les coſtez. 'Ceux qui entendent cela de Vadomaire ſont obligez d'oppoſer Ammien à Libanius, & de condanner le dernier par l'autorité de l'autre.

b.c. p.181.183[Lib.p. 186.287. Lib.or.5 p.180. b. Amm.n.p.195.

'Libanius aſſure que c'eſtoit Conſtance qui avoit porté Vadomaire & les autres Allemans à piller les terres de l'Empire, qu'il les en avoit ſollicitez par ſes lettres & qu'il leur avoit envoyé de grandes ſommes d'argent, afin que Julien occupé dans les Gaules ne puſt pas former d'autres deſſeins. C'eſtoit le bruit public. 'Julien pretendoit meſme avoir entre les mains des lettres de Conſtance où tout cela ſe verifioit. [a] Il les montroit publiquement à tout le monde, [avec] [b] de ſemblables qu'on pretendoit que Conſtance avoit écrites du temps de Magnence : [c] & cela

Lib.or.12.p. 180.b, 286.c. Amm.l.21.p.181 c.d. Juli ad Ath p. 524. a Lib or.12.p. 288.a. b Soz.l.5.c.1.p. 590.b. c Lib p.288.a; a Amm.n.l.p.197. a.

R. prope oppidum Sanctionem, [2] qui eſt Seckingen pres de Baſle, ſelon Mr Valois [& Baudrand : Mais Seckingen eſt audela du Rhein, & aſſez loin de la Rhecie].

luy ſervit beaucoup pour aliener de Conſtance l'eſprit des peu-
Amm.p.181.c. ples. 'Cependant Ammien meſme n'en veut rien aſſurer, & declare qu'on le diſoit ſeulement, mais qu'on n'en avoit point de preuves. [Ainſi ce pouvoit bien eſtre une fiction & un men-
Juli.p.524|Lib. or.10.p.241.d. ſonge de Julien.] 'Ce Prince ajoute, [ce qui eſt aſſez probable par ſoy meſme,] que Conſtance manda en Italie qu'on obſervaſt ceux qui viendroient des Gaules, & qu'il fit faire de grandes proviſions de blé à "Briançon en Daufiné, ou à Bregentz ſur le lac de Conſtance, & en d'autres endroits des Alpes. ὑ. τῆ Βρεγ-τίᾳ.

Juli.p.524.525. 'Cela marquoit aſſez que Conſtance qui refuſoit toujours à Julien le titre d'Auguſte, ſongeoit plus à la guerre, qu'à la paix:
Amm.p.183.b. 'de ſorte que Julien porté de ſon coſté à la guerre, reſolut de le prevenir avec toute la diligence dont ces ſortes d'entrepriſes
p.183.184|Lib. or 12.p.257.a.b. ont beſoin. 'Tous ſes ſoldats luy preſterent volontiers le ſerment "qu'il leur demanda pour ce ſujet. Le ſeul Nebride Prefet du &c. Pretoire, declara librement qu'il ne pouvoit s'engager contre Conſtance, "& Julien luy permit de ſe retirer en Toſcane, &c.
Amm.p.187.c. 'commettant Germanien pour faire la fonction de Prefet. [Une
p.184.c.d. fidelité ſi genereuſe,] 'qui faiſoit preferer à Nebride la reconnoiſſance qu'il devoit à ſon Prince & à ſon bienfacteur, au dan-
Lib.p.287.a. ger de ſa propre vie, [ne meritoit pas que] 'Libanius le traitaſt d'effeminé.

[Cette declaration de Julien contre Conſtance parut ſans
Juli.ep.13.p.129. doute bien odieuſe,] 'puiſqu'on voit que meſme aprés la mort de Conſtance, il s'en juſtifie avec aſſez de ſoin à ſon propre
n p.291|Lib.or- ic.p.242 b.c. oncle, nommé auſſi Julien. 'Il écrivit encore ſur le meſme ſujet
Zoſ.l 3.p.712.d diverſes lettres à beaucoup de villes de la Grece, [a]comme à
b Lib.or.12.p. 288.b.c. celles d'Athenes, de Lacedemone, & de Corinthe, [b]ſachant qu'il eſt digne d'un tyran de ne vouloir eſtre jugé de perſonne, & digne d'un Prince de vouloir que tout le monde ſoit informé de la juſtice de ſes actions. [De toutes ces lettres il ne nous
b. reſte] 'que celle qu'il écrivit aux Atheniens pour leur faire une
or.9.p 217.b c. apologie [de la guerre qu'il entreprenoit;] '& quelques lignes de celle qu'il adreſſa [d'Illyrie] aux Corinthiens, eſtant déja
Juli.ep.13.p.129. maiſtre d'une grande partie de l'Empire. 'Il pretend que ſes dieux l'avoient obligé à ſe declarer contre Conſtance, [& il diſoit plus vray qu'il ne penſoit, puiſque le demon de l'ambition
Ib|Naz.or.3.p. 68 b. eſtoit ſon veritable dieu.] 'Luy & ceux de ſon parti diſoient que ſes dieux luy avoient promis un heureux ſuccés.

Amm.p.184.a. 'Dans le diſcours qu'il fit à ſes ſoldats en ſe declarant, il dit

z. ſi fama ſolius admittenda eſt fides

ſeulement qu'il vouloit ſe rendre maiſtre de l'Illyrie juſques à la Dace, pour deliberer enſuite ſur ce qu'il ſeroit à propos de faire. 'Car il ne vouloit pas rompre abſolument toute eſperance de paix. Il diſoit que tout ſon deſſein eſtoit d'epouventer Conſtance, & l'obliger s'il eſtoit poſſible, à un bon accord; 'qu'il l'alloit trouver pour luy rendre conte de l'uſurpation qu'il avoit faite du diadéme; 'ou qu'au moins quand toutes les troupes de l'Orient & de l'Occident ſeroient enſemble, elles choiſiroient celui à qui elles aimeroient mieux obeïr.

Juli.ep.13 p.129.

Naz.or.3.p.67. d|Soz.l.5.c.1.p. 590.c. Zon.p.19.c.

ARTICLE LX.

Julien ſe rend maiſtre de l'Illyrie & de l'Italie; écrit pour ſe juſtifier; aſſiege Aquilée.

'JULIEN eſtant reſolu de pouſſer ſon entrepriſe avec toute la diligence poſſible, [a]donna la charge de General de la cavalerie à Nevitte ſans ſe mettre en peine de Gumohaire[b] à qui Conſtance l'avoit donnée en l'oſtant à Lupicin avant que Julien fuſt Auguſte: '& Gumohaire avoit trahi autrefois Vetranion. Il fit auſſi alors Saluſte Prefet du Pretoire & le laiſſa dans les Gaules avec cette qualité. 'Il donna encore[d] d'autres charges civiles & militaires. [c]Enfin ayant envoyé ſes troupes en Pannonie par divers chemins pour les faire paroiſtre plus nombreuſes, ſous la conduite de Nevitte & de Jovin tous deux Generaux de la cavalerie, & de Jove qu'il avoit fait Queſteur, 'il partit de[e] Baſle, marchant par des bois & par des chemins detournez & rudes, depeur de rencontrer quelques ennemis qui gardaſſent le grand chemin. 'Il ne partit, ſelon Zoſime, que lorſque l'été eſtoit[f] déja venu. Il ne menoit avec luy que trois mille hommes; & le reſte de ſes troupes en faiſoit environ vingt mille. Elles avoient ordre de ſe venir rendre à Sirmich.

Amm.l.21.p.185 a. a p.187.d. b l.20.p.170.d.

l.21.p.187.d.

&c.

d|Zoſ.l.3.p.712. a. c Amm.p.188.a. b|191.d.

Rauracis.

p.187 188|Lib.of 10.p.242.a.

ἀκμάζοντος.

Zoſ.p.712.a.

'Le ſeul bruit de ſa marche effraya tout le monde. Taurus Préfet d'Italie quitta auſſitoſt, pour s'enfuir en poſte vers Conſtance; & en paſſant par l'Illyrie il communiqua ſa terreur à Florent Prefet du pays, qui s'enfuit avec luy, [ayant plus à craindre de Julien que perſonne.] Comme ils eſtoient tous deux Conſuls cette année, Zoſime dit que Julien les fit appeller dans les actes, les Conſuls fuyars; [ce qui a toute l'apparence d'un conte. Par leur retraite,] 'Julien demeura ſans ſang & ſans combat maiſtre de l'Italie, [d]& encore de la Sicile, où il envoya

Amm.l.21.12.p. 188.c.d|206.a.b| Zoſ.p.712.b.c.d

Lib or.12.p.287. d. d Amm.p.187.b

des troupes pour paſſer en Afrique, ſi l'occaſion s'en preſentoit.

p.158.b|Naz.or. 3 p 68 a.b|Panc. 11.p.225-227.

'Eſtant arrivé au Danube, il le coſtoya partie ſur les terres de l'Empire, partie ſur celles des barbares, ſe mettant quelquefois ſur la riviere, & s'ouvrant par tout le paſſage plus par le ſecret que par la force. [On peut voir dans Mamertin une ample deſcription de ce voyage. Libanius le marque, mais en orateur,]

Lib.or.11.p.254. c.

'lorſqu'il parle de la marche que fit Julien par les extremitez [de l'Empire,] de ſa courſe ſecrette & inconnue, de ſix hommes qui donnerent l'epouvante à deux mille, de cette guerre qu'il termina ſans combat, quoique tout le monde fuſt en armes

Zoſ.p.712.b.

contre luy. Il arriva ainſi avec une extreme diligence; '& en dix

Amm.p.188-190.

ou onze jours 'juſque pres de Sirmich, où 'il envoya prendre en &c. pleine nuit le General Lucillien qui ſongeoit encore à aſſembler ſes troupes; enſuite de quoy 'il entra triomphant dans cette gran- &c. de ville capitale de l'Illyrie; ce qui luy fit eſperer d'eſtre bientoſt

p.189.c.d.

maiſtre de toutes les autres. 'Il n'y demeura que deux jours, & en partit le troiſieme pour ſe ſaiſir promtement du pas de Sucques qui diviſe l'Illyrie d'avec la Thrace. Il n'y trouva point de reſiſtance, & y mit une bonne garniſon ſous la conduite de Nevitte.

p 190.b.c|195.a| 204.b.c|Zoſ p. 712.c.

'Il retourna de là à Naïſſe où il ſemble eſtre demeuré juſqu'à ce qu'il apprit la mort de Conſtance, [a]en attendant qu'il euſt

a Amm.p.196.c| Lib.or.18.p.242. a.

amaſſé aſſez de force pour entrer en Thrace, [b]ou que ſes devins luy diſſent qu'il eſtoit temps de le faire. [c]Il y fit l'hiſtorien [Aurele] Victor Gouverneur de la ſeconde Pannonie. [d]Car l'Illyrie

b Zoſ.p.712.e. c Amm.p 190.c. d Lib.or.12.p. 237.238.

ſe ſoumit ſans peine à luy avec la Macedoine & la Grece.

e Amm.p 190.c. d.

[e]Comme il n'eſperoit plus alors de reconciliation avec Conſtance, il écrivit à Rome contre luy une lettre pleine d'invectives, 'qui y fut tres mal receue du peuple; & Ammien la con- &c.

Zoſil.3.p.712.d.

danne tout à fait. 'Ce fut peuteſtre encore de Pannonie, [ou plutoſt de Naïſſe dans la Dace,] qu'il écrivit ſa lettre aux Athe-

Juli.ad Ath.p. 525.526.

niens. 'Car il écrivit du vivant de Conſtance aprés eſtre parti des Gaules.

[Il arriva alors une choſe qui euſt eſté capable de ruiner Ju-

Amm.p.191-195.

lien, ſi Conſtance ne fuſt pas mort bientoſt aprés.] 'Car "quelques &c. troupes d'Illyrie que Julien envoyoit dans les Gaules s'eſtant ſaiſies d'Aquilée, s'y remparerent ſi bien qu'il ne put jamais les forcer; & eut meſme de la peine à les faire rendre aprés la

l.22.p.218.c.

mort de Conſtance: 'car elles ne ſe ſoumirent à luy que deux

r.p.197|Naz.or. 3.p.68.d.

mois aprés. 'On croit que c'eſt ce que S. Gregoire de Nazianze a marqué, lorſqu'il dit que Julien avoit à dos une armée de Conſtance qui luy coupoit la retraite.

Digitized by Google

'Au milieu des affaires publiques, il ne laiſſoit pas de s'occuper auſſi à juger les differends des particuliers, & ſurtout à travailler au retabliſſement des villes, [qui ſouffroient beaucoup par les exemptions accordées à ceux qui en devoient porter les charges.] Mais Ammien avoue qu'il alloit ſouvent au delà de ce qui ſe devoit, & qu'il faiſoit des injuſtices pour corriger celles des autres. 'Mamertin ſon panegyriſte pretend que par les ordres qu'il donna, il rétablit toutes les villes de la Macedoine, du Peloponneſe, de l'Illyrie, particulierement Athenes, Eleuſine, & Nicople en Epire. 'Car toutes les villes de la Grece luy avoient envoyé des deputez. Il ſoulagea auſſi les provinces entieres de l'Epire & de la Dalmacie. 'La ville de Rome eſtoit alors dans une grande diſette de blé, & ce qui s'y devoit apporter d'Afrique avoit eſté porté à Conſtantinople. Cependant Julien [ou ſes officiers] y donnerent ſi bon ordre, qu'elle s'en trouva bientoſt pourvue en abondance; '& Maxime que Julien fit Prefet de Rome en ce temps-ci au lieu de Tertulle, n'eut point à ſouffrir ſur cela les plaintes du peuple comme ſes predeceſſeurs.

Amm. l. 21. p. 195. b.

Pane. 11. p. 227.

Zoſi. 3. p. 712. d

Pane. 11. p. 227. p. 230. 231.

&c.

Amm. l. 21 p. 195 b. c.

'Ce Maxime avoit eſté deputé à Conſtance avec Symmaque & [1] deux autres Senateurs; & à leur retour ils ſe rencontrerent en Illyrie dans le temps que Julien s'en rendit le maiſtre. [Ils le vinrent ſaluer,] & il les receut tres bien. Mais quoique Symmaque fuſt le plus conſiderable des quatre, & qu'il vinſt d'attirer ſur luy les yeux de toute la ville d'Antioche, neanmoins Julien "ſans avoir égard au merite, prefera Maxime pour le faire Prefet de Rome, parce qu'il eſtoit neveu de Vulcatius Rufinus, [qu'on peut juger par là eſtre ce Rufin dont Gallus Ceſar eſtoit auſſi neveu.] Maxime avoit encore le nom de Clytholias; [a] mais c'eſt ſans fondement qu'on luy donne celui d'Anice.

b, c [n. p. 199.

1.

potiere poſthabito.

Symm. l. 10. ep. 47. p. 281. [a] Amm. n. p. 199.

[b] Sozomene pretend que lorſque Julien eſtoit en Illyrie, les vendanges eſtant déja faites, les vignes ſe trouverent chargées de raiſins verds, & qu'il tomba du ciel une roſée ſur Julien & ſur ſa ſuite, dont chaque goute formoit une croix ſur leurs habits. Les payens & les Chrétiens donnerent chacun leur ſens à ces deux prodiges, comme on le peut voir dans l'auteur.

[b] Soz. l. 5. c. 1. p. 590. 591.

1. Ammien ne parle point de ces deux: & ils eſtoient peuteſtre revenus à Rome par un autre chemin, ſans paſſer par l'Illyrie.

ARTICLE LXI.

Conſtance epouſe Fauſtine ; marche contre les Perſes qui ſe retirent, puis contre Julien ; il meurt en chemin, aprés avoir eſté battizé dans l'Arianiſme.

[CONSTANCE, comme nous avons dit, eſtoit retourné à Antioche à la fin de 360. Une des premieres choſes qu'il
Amm.l.21.p.185. c. paroiſt y avoir faites,] fut de ſe remarier à Fauſtine; car Euſebie
a Byz.fam.p.48. eſtoit morte quelque temps auparavant. [a]On nomme cette Fauſtine *Maxima Fauſtina*, mais on ne dit rien dutout de ſa
Rein.p.325. famille. On en a une inſcription dreſſée par C. Julius Vitraſius Senateur & augure, [avant ſans doute que Rome ſe fuſt ſou-
Byz.fam p.48 Amm.p.200.b. miſe à Julien.] Conſtance la laiſſa groſſe d'une fille, qui fut appellée Flavia Maxima Conſtantia, & mariée depuis à Gratien.
Amm.l.21.p.186 a. b. L'hiver ſe paſſa à faire [a]toutes ſortes de preparatifs pour la guerre de Perſe. [b]On envoya divers preſens aux Rois & aux &c. Princes d'audelà du Tigre, afin de les avoir favorables, particulierement à Arſace Roy d'Armenie, & à Meribane Roy d'Iberie. [On ne dit point qui eſtoient les autres.] Conſtance s'eſtoit reſolu aprés beaucoup de deliberations, à finir premierement la guerre de Perſe, ou au moins à taſcher de mettre l'Empire en état de ne rien craindre de ce coſté là, pour tourner enſuite ſes armes contre Julien. [d]Il ne laiſſa pas, [comme nous avons dit, de donner divers ordres contre luy,] & pour empeſcher qu'il n'entraſt en Afrique, il y envoya le ſecretaire
d. p.187.a.b. Gaudence, animé contre Julien parce qu'il l'avoit offenſé. Auſſi Gaudence aſſiſté par le Comte Cretion & les autres officiers du pays, pourvut ſi bien à toutes choſes, qu'aucun ennemi n'y entra tant que Conſtance vécut.
b.c.195.196. [c]Quand on eut nouvelle que Sapor eſtoit pres de paſſer le Tigre, dans le deſſein de venir droit à l'Euphrate, Conſtance
Cod.Th.chr.p. 61.62. partit d'Antioche [vers le premier jour de may:] car diverſes loix faites en faveur du Senat de Conſtantinople, ſont datées du 3 à Gephyre, lieu eloigné d'Antioche d'environ huit lieues. 22 milles.
Amm.p.196.c. [c]Il paſſa l'Euphrate, & s'avança juſqu'à Edeſſe, d'où il envoya les Generaux Arbetion & Agilon ſur les bords du Tigre, avec
b.c. ordre exprés de ne point hazarder les troupes. [c]Sapor tarda plus longtemps qu'on ne croyoit, ſans qu'on en puſt ſavoir la raiſon,

L'an de J. C. 361, de Conſtance 24, 25.

raiſon, à cauſe du grand ſecret qui ſe gardoit dans le conſeil de Perſe. 'Et durant ce temps là on eut avis que Julien eſtoit déja dans l'Illyrie, & maiſtre du pas de Sucques. Cette nouvelle mit Conſtance dans une étrange inquietude, mais des le lendemain il en apprit une autre qui luy fut plus agreable, ſavoir que Sapor n'ayant pas eu des auſpices favorables, [ou peuteſtre ſur des raiſons plus ſolides,] s'en retournoit dans ſes Etats avec toute ſon armée. Sur cela Conſtance s'en retourna auſſi, & ne laiſſa dans la Meſopotamie que les garniſons ordinaires, pour mener toutes ſes troupes contre Julien, ſe tenant bien aſſuré de la victoire; '& tout le monde generalement eſtoit dans la meſme penſée. [a] Auſſi ſes ſoldats receurent avec joie la declaration qu'il leur fit qu'il falloit aller combatre Julien.

c.d.

p.187.a|Naz.or. 3.p 68.c.

[a] Amm.p.197. 198.

'Il envoya d'Hieraple Arbetion & Gumohaire pour garder le pas de Sucques, [n'ayant peuteſtre pas encore de nouvelles certaines que Julien s'en fuſt ſaiſi:] '& pour luy il s'en vint à Antioche, d'où il ſe haſta de partir [n] ſur la fin de l'autonne, quoy qu'on luy puſt dire pour le retenir. 'L'inquietude & le chagrin le firent bientoſt tomber malade. [b] Il fut attaqué à Tarſe en Cilicie d'une petite fievre, qu'il crut pouvoir diſſiper par l'exercice du voyage; & il fut de cette ſorte juſqu'à Mopſucrene, qui eſt à l'extremité de la Cilicie au pié du Mont Taurus. Mais là ſon mal [n] s'eſtant augmenté, il fut contraint de s'y arreſter, & il y mourut le troiſieme de [n] novembre. [c] Il contoit alors la 45[e] année de ſa vie, [n] eſtant né l'an 317 au mois d'aouſt, la 38[e] de ſon regne depuis qu'il eut eſté fait Ceſar par Conſtantin le 8 novembre en [323,] & la 25[e] depuis la mort de ſon pere [arrivée le 22 may 337, & depuis qu'il avoit eſté fait Auguſte trois ou quatre mois aprés.] 'On tenoit, comme nous avons déja dit, que Julien l'avoit fait empoiſonner.

p.196.d|198.a.b

p.199.b.

Zon.p.19.f| Socr.l.2.c.47.p 161.d|Vict.epi.

[b] Amm.p.199 c.

'Des que Julien eut appris ſa mort, il partit d'Illyrie en diligence, & arriva l'onzieme de decembre à Conſtantinople, [d] où il fit apporter le corps de Conſtance [n] par Jovien qui regna depuis, '& le fit enterrer avec tous les honneurs ordinaires aux Empereurs: [& c'eſt ſans doute ce qu'on a voulu marquer] [e] par le titre de *Divus* qu'on luy a donné auſſitoſt aprés. [Car depuis Conſtantin ce titre paroiſt n'avoir plus ſervi qu'à marquer les Empereurs legitimes, & à les diſtinguer de ceux qu'on traitoit de tyrans.] 'Il fut enterré avant la fin de l'année, [f] dans l'Egliſe des Apoſtres. [g] S. Gregoire de Nazianze, Libanius, & Philoſtorge, remarquent quelques particularitez de cette pompe, à laquelle

Idat.&c.

[c] Socr.l.2.c.47. p.161|Amm.l. p.202.

Naz or.3.p.68. b.c.

Amm l.22.p 2c| Idat|Chr.Al.p. 634.

[d] Amm.p.203.c.

Socr.l.3.c.1.p. 168.d

[e] Pane.11.p 22

p.240.

[f] Naz or.4.p.115 d.

[g] Ib. Phiſg.l.6.c. 6.p.85|Pane.11. p 240, Lib.or.12. p.289.d.

&c.

jamſeneſcente.

&c.

NOT 52.

V. Conſtantin § 42.

L'an de J.C. 361, de Conſtance 24, 25. χλαμύδος.

Julien fut obligé de ſe trouver, ayant quitté pour cela le diademe & les autres marques de ſa dignité, hors la pourpre.

Naz or.21.p.389 b.c. 'Le meſme Saint dit que Conſtance eſtant arrivé à ce dernier moment de ſa vie, auquel la vue du jugement de Dieu fait que chacun ſe juge ſoy meſme avec verité, il ſe repentit, mais inutilement de trois choſes, d'avoir repandu le ſang de ſes parens, d'avoir elevé Julien à la dignité de Ceſar, & d'avoir cauſé tant de troubles dans l'Egliſe. 'Ammien dit au contraire qu'il declara Julien ſon ſucceſſeur. [Ni l'un ni l'autre témoigne eſtre aſſuré de ce qu'il raporte, & on ſçait que dans ces ſortes de rencontres on invente une infinité de choſes. Il eſt neanmoins aiſé que Conſtance ſe voyant ſans eſperance de relever de ſa maladie, ait donné par forme à Julien ce qu'il ne luy pouvoit oſter, quand ce n'euſt eſté que pour conſerver l'Imperatrice Fauſtine,] '& l'enfant dont elle eſtoit groſſe: [& il eſt difficile de douter qu'il n'euſt en meſme temps bien du regret de ce qu'en luy donnant la qualité de Ceſar, il l'avoit mis en état de luy oſter la couronne, & de renverſer encore la religion Chrétienne: car il ſavoit ſans doute ſon apoſtaſie.

Amm.l.21.22. p.199.d|205.a.

p.200.b.

Thdrt.l.3.p.637. b. Il n'eſt pas ſi aiſé de croire] 'qu'il ſe ſoit repenti des maux qu'il avoit faits luy meſme à l'Egliſe, quoique Theodoret l'ait écrit aprés S. Gregoire de Nazianze. 'Car S. Athanaſe nous aſſure qu'il demeura dans l'impieté des Ariens juſques à la fin, & qu'eſtant pres de mourir, il voulut recevoir le batteſme, non de perſonnes ſignalées par leur foy & leur pieté; mais d'Euzoïus qui avoit eſté depoſé pluſieurs fois à cauſe de ſon hereſie, tant durant ſon diaconat, que depuis qu'il eut eſté fait Eveſque. 'Socrate reconnoiſt qu'il fut battizé par Euzoïus. Il ſemble ſelon luy qu'il le fut à Antioche avant que d'en partir pour la Cilicie: [Et Euzoïus eſtoit alors Eveſque d'Antioche pour les Ariens.] 'Mais Philoſtorge dit qu'il ne fut battizé qu'à Mopſucrene, lorſqu'il eſtoit déja tombé dans la maladie dont il mourut. [a]La Chronique d'Alexandrie le ſuit, & ajoute que Conſtance avoit envoyé querir Euzoïus à Antioche. 'S. Jerome ſuit S. Athanaſe, & ne parle de cet Empereur que comme d'un heretique. [b]Le Seigneur ſe reveille, dit-il encore; il commande à la tempeſte qui ſembloit preſte à abyſmer l'Egliſe; la beſte meurt, & la tranquillité revient.

Ath.de Syn p. 907.a.

Socr.l.2,c.47.p. 161.d.

Philg.l.6 c.6.p. 85.

a Chr.Al.p.684.

Hier.ep.3.p.26. c.

b in Lucif.c.7.p. 143.b.

ARTICLE LXII.

Vanité de Conſtance, ſon eſprit foible & changeant.

[IL eſt fort remarquable] 'que des payens mettent entre les plus grands defauts de Conſtance, les brouilleries qu'il avoit excitées dans l'Egliſe contre la ſimplicité de la religion Chrétienne, par le deſir de faire tout dependre de luy, comme ils l'ont fort bien remarqué. 'Ils n'ont pu voir encore ſans indignation, non plus que les Peres de l'Egliſe, qu'il ſe qualifiaſt le Seigneur de toute la terre, ni qu'il ſe donnaſt de ſa propre main le titre d'Eternel, ce qu'un Prince qui a quelque moderation, dit Ammien, ne doit pas meſme ſouffrir dans la bouche des autres. Amm.l.21.p.203 b. L.15.p.32.33. Acta de Lyn.p.871.b.

[Les Ariens ont condanné, auſſibien que les Catholiques, l'autorité qu'il ſe donnoit dans les affaires de l'Egliſe.] 'Car on raporte qu'eſtant un jour dans une aſſemblée d'Eveſques, & voulant y agir en maiſtre, tous les autres applaudiſſoient à ce qu'il diſoit, admiroient ſes moindres paroles, & ſoutenoient qu'on ne pouvoit mieux parler. Leonce de Tripoli en Lydie ſe taiſoit ſeul, & comme Conſtance luy demanda pourquoi il ne » diſoit rien, il luy repondit avec liberté: Je ſuis ſurpris de ce » qu'eſtant établi pour gouverner les affaires de la guerre & de » l'Etat, vous entrepreniez de commander aux Eveſques dans » des choſes qui ne regardent qu'eux ſeuls. On ajoute que cette parole fit rentrer Conſtance en luy meſme, & qu'il ceſſa de commander aux Eveſques dans les matieres eccleſiaſtiques. [Mais sil ceſſa pour lors de le faire, il recommença bientoſt aprés.] Suid. p.xx.c.d.

V.S 44. 'On ne peut excuſer non plus la vanité qu'il avoit de s'attribuer les victoires gagnées par d'autres, & d'en parler comme s'il euſt eſté preſent à des combats dont il eſtoit eloigné de bien des journées. 'On blaſme encore les arcs de triomphe qu'il ſe fit elever dans la Pannonie & dans les Gaules, pour des victoires remportées ſur les Romains meſmes dans les guerres civiles qui n'eſtoient conſiderables que par les pays qu'elles ruinoient, [& par les forces qu'elles luy oſtoient à luy meſme.] Amm.l.16.p.85. 86. L.21.p.202.d.

'Quoique les louanges ne puiſſent paſſer pour des marques de l'eſtime des hommes, que quand ils ont auſſibien la liberté de blaſmer que de louer, [neanmoins la vanité de Conſtance L.15.p.45.a.

faiſoit] qu'il ne pouvoit ſouffrir que ceux qui eſtoient habiles à le louer. Il mepriſoit les autres & les rebutoit. Par ce moyen il n'avoit autour de luy que des flateurs, dont les louanges outrées
Juli.or.7.p.431. augmentoient encore ſa vanité. 'Il n'aimoit pas les gents d'honneur; & eux ne l'aimoient pas non plus. Ainſi il demeuroit aſſiegé "par des ames baſſes & intereſſées, qui en faiſant ſemblant de l'aimer, [& n'aimant en effet que leur fortune,] ſe rendoient maiſtres de ſon eſprit, & luy faiſoient un tort incroyable. ἐμψυχίοις.

[La vanité ſuperbe & ambitieuſe de ce prince, qui luy donnoit le deſir & la hardieſſe de ſe rendre maiſtre de la foy & de la conduite de l'Egliſe, a eſté aſſurément la vraie cauſe des maux que les Catholiques ſouffrirent ſous luy. Mais il y faut joindre la foibleſſe de ſon eſprit qui le rendoit ſuſceptible de toutes les impreſſions que luy vouloient donner ceux qui l'approchoient. Ainſi ſes Eunuques ayant eſté ſeduits par les Ariens, luy firent faire aveuglément toutes choſes contre la divinité de J.C, ſans égard ni à la bienſeance, ni à la juſtice, ni à l'humanité, ni aux loix de l'Egliſe & de l'Etat. Saint Athanaſe ſe plaint ſouvent de la legereté de ſon eſprit inconſtant comme une mer qui tourne ſans ceſſe de coſté ou d'autre ſelon les differens vents qui l'agitent.]

Lib.or.1.p.253. a.b. de templ.p.101 n p.44. 'Les payens diſent de meſme que ſon genie eſtoit tres foible & tres mediocre, "qu'il avoit les marques & l'habit d'un Empereur, mais que d'autres en avoient le pouvoir; que ceux qui l'avoient gouverné dans l'enfance, le gouvernerent de meſme
or.18.p.591.d| Eutr.p.589.c. juſqu'à ſa mort; 'qu'il avoit pour conſeillers & pour maiſtres quelques barbares, & de miſerables eunuques, à qui il abandonnoit toute la conduite de l'Etat, 'qui le trompoient fort ſou-
Juli.or.7.p.432. 433. vent, "parce qu'il ſe repoſoit trop ſur eux, ne voulant pas veiller & agir luy meſme; & qui luy faiſoient encore bien faire des fautes, parce qu'il n'avoit pas la force de les refuſer. 'Les auteurs eccleſiaſtiques & profanes ſont remplis de plaintes contre le pouvoir que ces eunuques avoient ſous Conſtance, & contre l'abus qu'ils en faiſoient. 'Julien dit que c'eſtoit une nation que l'on adoroit alors. [On ſçait ce que dit Ammien,] 'que Conſtance avoit aſſurément quelque pouvoir ſur Euſebe ſon grand Chambellan, qui eſtoit le chef des eunuques, 's'eſtant elevé de la fortune la plus baſſe juſqu'à eſtre preſque au deſſus des Empereurs. 'Julien dit que tel que fuſt Conſtance, les beſtes feroces qu'il avoit autour de luy le rendoient encore bien plus méchant. πράζαι.

Amm.l.14.p.16. b| Ath.ſol.p.834. 835| Bar.337.§ 66.

Juli.miſ.p.80.

Amm.l 18.p.119. c.d.

l.22 p.207.b.

Juli.ep.23.p.141.

'On s'eſt plaint que non ſeulement les eunuques, mais encore les femmes avoient trop de credit à la Cour, apparemment par le moyen de l'Imperatrice Euſebie, [a]& de ſes autres femmes, à qui il donnoit trop de pouvoir ſur ſon eſprit. Amm.l.21.p.203 a]Pane.11.p.234] Vict.epi.p.545.a. a Eutr.p.589.cl Vict.epi.

ARTICLE LXIII.

Conſtance poſſedé par ſes flateurs, donne mal les charges: Sa timidité & ſa jalouſie cauſent de grands maux.

'ON ne parvenoit guere aux dignitez & aux emplois que par l'appui des eunuques & des autres courtiſans de Conſtance, qui n'avoient garde d'eſtimer dans les autres les bonnes qualitez qu'ils n'avoient pas. Ainſi il falloit les gagner par des flateries honteuſes & par les ſoumiſſions les plus baſſes, ou plutoſt il falloit acheter leur faveur à prix d'argent. Ainſi on voyoit rarement les plus grande dignitez entre les mains des perſonnes de merite. Les autres ne ſongeoient dans les emplois qu'on leur accordoit, qu'à [regagner ce qu'ils leur avoient couté, & à] amaſſer de quoy en acheter d'autres. 'Il eſt aiſé de croire que ceux qui avoient plus de pouvoir de s'engraiſſer du ſang des peuples, parce qu'ils avoient plus de part à la faveur du Prince, le faiſoient auſſi avec encore plus d'impudence. Ammien le dit ſurtout d'Euſebe, du General Arbetion, qui fut un des principaux miniſtres de Conſtance, & de Rufin Prefet du Pretoire. Il y joint les Anices, 'qu'il haïſſoit peuteſtre parce qu'ils eſtoient Chrétiens. 'On voit ſur Julien la punition de l'eunuque Euſebe, & de pluſieurs autres miniſtres de Conſtance. 'Libanius remarque un ordre particulier du ciel dans les divers malheurs, arrivez aux miniſtres de Conſtance, ſoit en leur perſonne, ſoit en celle de leurs enfans, qu'on ne connoiſſoit preſque plus que par les querelles qu'ils avoient les uns contre les autres: mais il n'a pas connu la vraie raiſon de ces malheurs. Pane.11.p.234. 235. Amm.l.16.p.68. b.c. n p.116. l.22.p.207. Lib.de templ.p. 23.

'Aurele Victor qui écrivoit en 358 ou 359, [& ainſi dans le plus grand eclat de l'autorité de Conſtance,] 'dit que les grandes & excellentes qualitez qui eſtoient en luy, eſtoient neanmoins deshonorées par le peu de ſoin qu'il avoit d'examiner les officiers des provinces & des troupes; par ſes miniſtres, dont la pluſpart "ſe conduiſoient extremement mal, & par le peu de cas qu'on faiſoit de toutes les perſonnes d'honneur. Pour dire en un mot la verité, ajoute cet auteur, il n'y a rien de ſi excellent Aur.V.p.522.b c.

abſurdi mores.

que le Prince, ni de "ſi dur que la pluſpart de ceux de ſa Cour. atrox.

Amm.l.22.p. 207.208. 'On peut voir ce qu'Ammien dit de la molleſſe, du luxe, & des autres vices de ce nombre preſque infini d'officiers que

Lib.or.12.p.293. p.294.295. Conſtance avoit autour de ſa perſonne, où à ſon ſervice. 'Libanius ſe plaint "ſurtout des Notaires, '& de ceux qu'on appelloit &c. "*Curieux*, leſquels eſtant établis pour avertir l'Empereur des mouvem. fautes qui ſe faiſoient dans les provinces, "accuſoient les innocens pour en tirer de l'argent, & ne diſoient rien contre les coupables quand ils avoient de quoi les payer. &c.

Amm.l.21.p.203 a. 'On blaſme Conſtance de ne s'eſtre jamais appliqué à vider un procés, ni à ſoulager les provinces accablées d'un grand nombre d'impoſts qui le faiſoient plus haïr qu'ils n'enrichiſſoient ſon Epargne.

l.17.p.41 b|44 b| Juli.or.7.p.433. [La foibleſſe de ſon eſprit] 'le rendant [timide,] ſoupçonneux, & défiant, faiſoit qu'il n'eſtoit point ferme & conſtant dans ſon amitié: & ce fut ce qui obligea Silvain à ſe revolter. [S'il eſtoit

Amm.l.21.p.203 b. facile à donner,] 'il l'eſtoit auſſi à oſter ce qu'il avoit donné.

al.14.16.p.9.68. 119.dll 21.p.267. 302|Eutr. [a]Mais ſa défiance & ſa timidité produiſoient un autre effet bien plus dangereux. Car ſoupçonnant toujours quelque revolte, & quelque deſſein contre ſa perſonne, il ſe croyoit obligé de les prevenir par les voies les plus dures, pour ne pas dire les plus cruelles & ſouvent les plus injuſtes, & d'en punir de meſme les moindres ombres; à quoy ſe joignoit l'avidité qu'avoient ceux de la Cour de profiter du bien des malheureux: de ſorte que leurs mauvais conſeils & leurs flateries entretenoient en luy un defaut ſi dangereux, & l'augmentoient de plus en plus. Ses oreilles eſtoient toujours ouvertes pour tout ce qu'on luy vouloit dire ſur cela. Ce fut ce qui fit perir un fort grand nombre de perſonnes; entre leſquelles on peut dire qu'il y avoit bien des innocens, & bien des coupables plus dignes de pardon que du ſupplice. [C'eſt peuteſtre ce qui fait dire à Aurele Victor, qu'il avoit trop de ſoin de ſe conſerver.

Un autre effet de la foibleſſe de ſon eſprit, c'eſt que comme il

l.15.p.44.c.d. n'avoit pas de grandes qualitez,] 'auſſi il les haïſſoit dans les au-

Pane.11.p.122. tres: '& on pretend que les victoires de Julien qui le luy devoient faire aimer, contribuerent beaucoup à le luy rendre odieux.

Amm.l.21.p. 201.a. 'Il n'avoit pas aſſez de genie, ſelon Ammien, pour eſtre eloquent; & s'eſtant voulu appliquer à la poeſie, il n'y avoit pas

Lib.or.18.p.591. c d|Vict.epi. fort réuſſi. [Ainſi il eſt aiſé de croire] 'ce qu'on a dit, qu'il aimoit peu ceux qui excelloient dans les lettres. [b]On regardoit de ſon

b Pane.11.p.234. 235. temps les travaux militaires comme ſordides & indignes d'un

homme de qualité. On laiſſoit la ſcience du droit aux affranchis, & on mepriſoit les peines neceſſaires pour acquerir l'eloquence, comme inutiles, parce qu'il n'y avoit que l'argent & la flaterie qui fiſſent arriver aux dignitez : de ſorte que tous les arts liberaux eſtoient extremement negligez. 'On ajoute que la philoſophie paſſoit meſme pour criminelle : & il ne faut pas s'en étonner, parce que la pluſpart des philoſophes faiſoient profeſſion de magie.] p.237.

'Mais quoique Libanius écrive que jamais Conſtance n'appella auprés de luy un homme de lettre, ne luy parla, ne l'ecouta, ne luy donna aucune marque d'eſtime, [il a cependant fort elevé Themiſtius, en qui nous ne voyons rien de conſiderable que la profeſſion de l'eloquence & de la philoſophie, & qui meſme eſtoit payen.] 'Themiſtius dit generalement qu'il aimoit les lettres & la philoſophie : [mais un exemple ou deux ſuffiſent à un panegyriſte.] 'Il fit une bibliotheque à Conſtantinople vers l'an 357, y aſſigna des revenus, & un officier pour en avoir ſoin. Lib.or.18.p.301. d. Themi.or.3.p. 45.b. or.4.p.60.a.

ARTICLE LIV.

Diverſes qualitez de Conſtance indifferentes ou bonnes.

[QUOIQUE Conſtance euſt de ſi mauvaiſes qualitez, il ne faut pas s'imaginer qu'il n'en euſt pas auſſi de bonnes.] 'Ammien dit que hors ce qui regardoit les crimes ou plutoſt les ſoupçons de leze-majeſté, où il eſtoit different de luy meſme, il pouvoit tenir rang entre les Princes mediocres. 'Nous ne nous arreſtons point à ſon exterieur que l'on peut voir dans Ammien. 'Il eſtoit fort petit de taille, [a] mais endurci [f] à toutes ſortes de fatigues, [b] & il faiſoit fort bien tous les exercices militaires, ſurtout ceux de l'infanterie. [c] Il buvoit & mangeoit peu, ce qui fit qu'il fut rarement malade ; mais ſes maladies eſtoient dangereuſes. [d] Il ne mangeoit jamais de fruit. Il dormoit auſſi fort peu quand il y avoit quelque ſujet de veiller. 'Il eſtoit eloigné du luxe & des plaiſirs, '& on loue ſa chaſteté ſi reconnue de tout le monde, qu'il ne fut meſme jamais ſoupçonné des crimes que la malignité ne manque guere d'attribuer aux Princes, coupables ou innocens. [Ainſi c'eſt une raiſon de luy attribuer une loy dont la date eſt aſſez incertaine, mais qui peut eſtre de 354 ou 357,] laquelle condanne à la mort & aux ſupplices les plus rigoureux, ceux

Amm.l.14.p.21. 22. l.21.p.203.b.c. &c. l.16.p.70.c. [a] Themi.or.2.p. 39.c|Aur.Vict. [b] Amm.l.21.p. 201.b|Vict.epi. [c] Amm.p.201.a. [d] b. [f] Aur.V.epi. Juli.or.2.p.188| Amm.p.201.b.

Not 153. Cod.Th.9.t.7.l. 3.p.59.

qui ſont aſſez infames pour s'abandonner aux crimes abominables.

Juli.or.1.p.71. 'Il ſe méloit quelquefois dans les travaux des ſimples ſoldats:
Amm.l.21.p.200 b.c. '& neanmoins il ne perdoit jamais la gravité d'un Prince, tenant extremement ſon rang, & ne ſe rabaiſſant jamais pour paroiſtre populaire. Ammien attribue quelquefois cette hauteur à un eſprit grand & elevé, [mais je ne ſçay s'il n'y auroit point un peu
.16.p.70.d. d'ironie.] 'Car dans d'autres endroits il le blaſme de s'eſtre fait une loy de ne prendre jamais aucun particulier pour collegue dans le Conſulat, & de n'en faire auſſi monter aucun "avec luy *in conceſſum vehiculi.*
c d|l.21.p.201.b dans ſon char. 'Il ſe moque encore de ſa gravité affectée, qui alloit juſqu'à demeurer comme une ſtatue devant le monde, ſans tourner jamais la teſte, ſans aucun geſte, ſans cracher, ſans ſe moucher, & d'autres choſes ſemblables, dans leſquelles on ne peut eſtimer que la violence qu'il s'eſtoit faite afin de s'y accoutumer.

p.201.a. 'Quoiqu'il n'euſt pas de genie pour la poeſie & pour l'eloquence,
Au.Vict. 'il ne laiſſoit pas de ſavoir aſſez bien les belles lettres. Ses
Amm.p.201.a. diſcours avoient de l'elegance & quelque agrément, '&"il *doctrinarum diligens*
Juli.or.2.p.142. aimoit à faire paroiſtre de l'erudition. 'Il faiſoit ſouvent des *aſſectator. &c.*
harangues, "non pas eloquentes, mais graves. [On en trouve dans Ammien, mais qui ſont ſans doute de cet hiſtorien plutoſt que de luy.]

Aur.Vict. 'On le loue "d'avoir toujours témoigné beaucoup de reſpect *cultu genitoris ſatis pius.*
Eutr. pour ſon pere; 'de s'eſtre conduit avec une extreme modeſtie, au moins dans ſes premieres années; de n'avoir point manqué de recompenſer ceux qui luy avoient rendu quelque ſervice "un *laborioſa.*
Themi.or.4 p. 61.b. peu important. 'Themiſtius releve ſa magnificence; [a] & on marque qu'il enrichiſſoit ſes amis, [mais ſouvent du bien d'autrui.]
a Eutr.
Juli.or.1.p.74| 'Il acheva les murailles "de Conſtantinople qui n'eſtoient que *τῶν περιόντων μόνον.*
Them.or.1.p. commencées, & y rebaſtit d'une maniere plus ſolide diverſe di-
47.48. [b] Themi.or.4.p. fices déja preſts à ſe ruiner. [b] Il y ajouta des fontaines, des bains
58.b.c.d|a.p.397. qui porterent ſon nom, & divers autres ornemens.

Amm l.21.p. 200.c.d. 'Il n'avoit que trop de ſoin de conſerver les ſoldats: mais il prenoit garde à ne point trop elever leurs officiers, qu'il obligeoit tous à reconnoiſtre l'autorité des Prefets du Pretoire. Il ne vouloit point que les Generaux meſmes ſe mélaſſent des affaires civiles, ni que les Gouverneurs des provinces "les al- *occurrebat.*
laſſent recevoir. Il ne donnoit guere les charges civiles à des
p 201.a. gents d'épée, 'ni celles de la milice qu'à ceux qui avoient vieilli
p.200.d. dans les armes. 'Il examinoit beaucoup ceux à qui il vouloit donner

donner les offices de la Cour ; & il ne confioit les finances & d'autres emplois ſemblables qu'à ceux qu'il connoiſſoit depuis long-temps. [Mais ſouvent il les connoiſſoit & les examinoit plus par ſes eunuques que par luy meſme.] 'Il conſervoit à chaque c. charges ſes fonctions ordinaires ſans y changer preſque jamais.

'Julien ſe plaint qu'il menageoit trop les barbares aux dépens de l'honneur & des revenus de l'Empire. [Mais un prince gagne quelquefois beaucoup en achetant une paix lorſqu'il eſt en état d'empeſcher qu'on en abuſe, & qu'on le mepriſe.] Juli. ad Ath p. 5. 4.

'Il pretendoit imiter les princes les meilleurs & les plus doux. [a] Auſſi ſes panegyriſtes le louent comme un prince moderé en toutes ſes paſſions, [b] qui eſtoit entierement maiſtre de ſa colere, [c] qui ſouffroit les injures avec beaucoup de patience. [d] Julien en ſoutenant qu'il n'avoit point de clemence, reconnoiſt que tout le monde eſtoit perſuadé qu'il en avoit : [& aſſurément quelque cruel qu'il fuſt quand il s'imaginoit avoir à craindre,] 'il faiſoit paroiſtre de la douceur dans d'autres rencontres. Il accordoit aſſez aiſément le pardon & des conditions favorables aux barbares, quelques ravages qu'ils euſſent fait dans les provinces. 'Libanius ſoutient qu'il pardonnoit ſans peine les fautes & les ſoulevemens des villes, [e] & il dit que c'eſt ce qui le faiſoit aimer des peuples. 'Il eſt certain que le peuple d'Aquilée l'aimoit mieux que Julien. [f] Libanius raporte que le peuple d'Edeſſe jetta une fois par terre une de ſes ſtatues, & la fouetta comme on fait un ecolier, ajoutant que celui qui meritoit d'eſtre traité de la ſorte n'eſtoit pas digne de regner. Cependant il ne fit que rire de cette inſulte, & n'en témoigna jamais de reſſentiment. 'Libanius ſemble raporter la meſme choſe en un autre endroit, non d'Edeſſe, mais d'Emeſe : & on croit que ce dernier eſt une faute.

a Juli. or. 1. p. 188.
b Themi or. 1. p. 7. c.
c Juli. or. 2. p. 83.
d ep. 23. p. 385.
Amm. l. 17. p. 105. a [Aur. Vict] Eutr.
Lib. or. 4 p. 399. d.
e p. 400. c d
Amm. l. 21 p. 191. c.
f Lib. or. 15. p. 400. b. c.
or. 15. p. 413. c d.
Cod. Th. 1. 6. p. 270. 1.

[Ce qui a fait louer Conſtance par quelques Peres, quoiqu'il ait eſté ſi grand perſecuteur des Catholiques, c'eſt qu'il a eu beaucoup de zele contre les idoles.] 'Il renouvella en 341 la loy que ſon pere avoit faite pour abolir les ſacrifices, & par une autre loy du 19 fevrier 356, il condanna poſitivement au dernier ſupplice ceux qui auroient ſacrifié, ou adoré les idoles. [b] Dans une troiſieme loy adreſſée à Taurus Prefet du Pretoire, il joint expreſſément la confiſcation à la mort ; & il ordonna en meſme temps que tous les temples ſeroient fermez, qu'on n'accorderoit à perſonne la permiſſion d'y entrer, & que les Gouverneurs qui negligeroient de faire obſerver ces ordres, ſeroient eux meſmes

V. S. Greg. de Naz. note 8.

16. Cod. Th. l. 2. p. 281 Lib de rem. l. p. 10.
g Cod. Th. l. 16. p. 276.
h l. 4. p. 263.

Soz.l.3.c.17.p. 529.b. punis. Sozomene marque ces loix. [a]Il y a faute dans la date de la loy adreſſée à Taurus. On pretend qu'elle eſt de 353, [quoiqu'il
a Cod.Th.t.6.p. 263; Boll.2 may, p.222.a.b.c. [a]ne ſoit pas aiſé de croire que Taurus fuſt déja Prefet;] & on y raporte [b]celle qui empeſcha les payens d'Alexandrie de celebrer une de leurs grandes feſtes. V. la note 25.
b Soz.l 4.c.10. p.549 c.d.

c Lib.de templ. p.223. [c]Conſtance fit non ſeulement fermer, mais auſſi abatre les temples, ou les donna à ceux qui les luy demanderent, [d]ou les fit ſervir à d'autres uſages; & renverſa ainſi [preſque] entierement tout le culte des dieux des payens pour elever en leur place la gloire d'un mort, dit Libanius, [mais d'un mort vivant & Dieu
d or 11.12.p.253. a 256.b. eternel.] [e]Il en donna auſſi quelques uns aux Egliſes qui avoient beſoin de places ou de materiaux. [Quoique la ville de Rome
Soz.p.529.b. fuſt comme la citadelle de l'idolatrie,] [f]il n'y voulut point neanmoins entrer [en l'an 357,] qu'on n'euſt oſté du Senat l'autel de
Amb.ep.12.p. 202.e. la Victoire, [comme nous l'avons marqué [g]en ſon lieu. Il reſta neanmoins encore beaucoup de temples, comme on le voit par
V.544. la ſuite de l'hiſtoire,] [h]& meſme à Antioche, [où il faiſoit ordinairement ſon ſejour;] les payens eſtant preſts de prendre les armes
Lib.or 4.p.163. e. plutoſt que de les laiſſer abatre.

Soz.p.529.b. [i]Il avoit auſſi un grand ſoin de faire rétablir les egliſes qui ſe ruinoient, & il en faiſoit auſſi baſtir de nouvelles avec beaucoup de magnificence. On le marque particulierement de celle d'Emeſe celebre pour ſa beauté. [On peut auſſi luy attribuer la grande egliſe d'Alexandrie appellée la Ceſarée. Pour Ste Sophie de Conſtantinople, dont l'hiſtoire le fait fondateur; nous en
Hil.in Conſ.p. 113.1.2 114.1.d.e. avons parlé [k]en un autre endroit.] [l]Il donnoit beaucoup aux Egliſes, & rendoit de grands reſpects aux Eveſques: il les faiſoit manger à ſa table; il baiſſoit la teſte pour recevoir leur benediction; il les exemtoit des impoſts; & il les combloit meſme de richeſſes: mais il vouloit eſtre ou leur maiſtre ou leur tyran. V. Conſtantin note 59.

ARTICLE LXV.

De Donat, & quelques autres grammairiens ou orateurs.

Hier.chr. [a]ENTRE les hommes de lettres qui ont fleuri ſous Conſtance, Saint Jerome a remarqué Gennade avocat celebre à Rome, Pierre qui ſe rendit illuſtre dans la meſme profeſſion à Çaragoce en Eſpagne, Victorin qui profeſſoit l'eloquence à Rome, Minerve, Alcime, & Delphide, qui faiſoient la meſme fonction dans l'Aquitaine, & Donat qui enſeignoit la gram-

maire à Rome. [Nous n'avons point d'autre connoiſſance des deux premiers. Nous parlerons en un autre endroit du celebre Victorin.]

'Tib. Victor Minervius enſeigna l'eloquence à Conſtantinople, à Rome vers l'an 353 ſelon S. Jerome, & enfin à Bordeaux qui eſtoit ſa patrie. On peut voir ſon eloge dans Auſone qui ſe glorifie d'avoir eſté ſon ecolier. 'Alethius Minervius ſon fils enſeigna la rhetorique à Bordeaux dans un age fort peu avancé : mais il fut bientoſt emporté par la mort.

Auſ. prof. c. 1. p. 137.

c. 6. p. 110. b] Hier. chr. n. p. 254. 2.

'Latinus Alethius Alcimus eſtoit de l'Agenois. Il eſt mis entre les profeſſeurs de Bordeaux. Mais il eſtoit encore avocat, & habile dans le grec auſſi bien que dans le latin. Il compoſa quelques ouvrages, où il louoit Julien l'apoſtat, & Saluſte Prefet des Gaules ſous ſon regne; mais il ne s'en eſt rien conſervé juſques à nous. Auſone témoigne avoir pour luy un reſpect tout particulier. Il loue ſa modeſtie au deſſus de toute ambition, ſa douceur, ſa gravité, & ſa vie toujours reglée juſqu'à ſa mort. Il laiſſa des enfans.

Auſ. prof. c. 2. p. 141 | Sid. l. 8. ep. 11 p. 232.

'Atticus Tiro Delphidius fils de l'orateur Patera [ou Paterius dont nous avons parlé ſur Conſtantin,] ſe rendit celebre par ſes poeſies. Mais ayant voulu s'avancer dans les charges, ſon ambition luy fit des ennemis parmi les ambitieux; outre qu'eſtant avocat, il avoit offenſé diverſes perſonnes. 'Il accuſa de peculat devant Julien en l'an 358, Numerius Gouverneur de la Narbonoiſe; mais il manqua de preuves. 'Il crut s'elever dans le parti d'un tyran, [qui ſemble ne pouvoir eſtre que Procope revolté contre Valens en l'an 365.] Cela l'euſt entierement ruiné ſans les larmes de ſon pere. 'Il profeſſa enſuite quelque temps "la rhetorique à Bordeaux avec beaucoup de reputation, [mais plutoſt ſous Valentinien que ſous Conſtance,] puiſque la mort qui l'enleva "vers l'age de 40 ans, l'exemta de voir la honte de ſa fille Procule qui ſe laiſſa ſurprendre par les Priſcillianiſtes [vers l'an 380,] & le malheur de ſa femme Eucrocie qui s'eſtant engagée dans le meſme parti, eut la teſte tranchée [vers l'an 385.] 'Saint Jerome dit que lorſqu'il eſtoit encore fort jeune, [c'eſt à dire avant qu'il ſe retiraſt en Syrie vers l'an 373,] l'orateur Delphide rendoit ſon genie celebre dans toutes les Gaules par ſa proſe & par ſes vers. 'S. Sidoine parlant des qualitez des principaux orateurs, attribue la force à Alcime, & l'abondance à Delphide, "qui avoit neanmoins auſſi "beaucoup de feu & de vigueur. 'S. Jerome écrivant à Hedibie qui tiroit de luy ſa naiſſance, dit aſſez clairement qu'il eſtoit payen.

Auſ. prof. c. 5. p. 147.

Amm. l. 18. p. 114. b.

Auſ. c. 5. p. 148.

&c.

p. 149 | Hier. chr.

medio evi.

Auſ. p. 149 | Sulp. l. 2. p. 173. 177 | Prof. chr.

Hier. ep. 150. p. 140. c.

Sid. l. 5. ep. 10. p. 140. c.

a Amm. p. 114. b.

Hier. ep. 150. p. 140. c.

In Ruf l.1.c.4.p. 202.d|chr. 'Donat dont S. Jerome a eſté ecolier, enſeignoit la grammaire à Rome avec eclat en l'an 354. Il a écrit des commentaires ſur

inEccl.1.p.64.c. Terence & ſur Virgile, & S. Jerome cite un paſſage de ce qu'il a

Caſſ orth.pr p. 255.256. fait ſur Terence. 'Il a fait auſſi pluſieurs écrits ſur la grammaire,

a gram.p.273 1. que Caſſiodore cite ſouvent; a& il le juge plus propre pour les enfans & pour ceux qui commencent à étudier, que pluſieurs

Greg.mor.pr.p. 6.a. autres grammairiens qu'il nomme. 'S. Gregoire le Grand parle des regles de Donat comme de celles qu'on ſuivoit communément à la fin du VI. ſiecle. 'Nous avons encore aujourd'hui quel-

Bail.gram. 622.p.37.38. ques écrits de grammaire ſous le nom d'Ælius Donatus qu'on juge utiles pour en apprendre les principes.

a.185.p.29.30. 'On a auſſi des commentaires ſur Virgile & ſur Terence, qu'on pretend eſtre ceux meſmes que S. Jerome attribue à Donat ſon maiſtre. Les plus habiles croient qu'il peut y avoir quelque choſe de luy dans le commentaire ſur Virgile; mais qu'on y en a ajouté beaucoup d'autres qui ſont indignes d'un homme auſſi

p.30. habile qu'il eſtoit. 'Pour le commentaire ſur Terence, on pretend qu'il eſt d'un Evanthius nommé Eugraphe par d'autres, qui

Hier.chr. eſt mort vers la premiere année de Gratien, 'ou plutoſt en 359 ſous Conſtance, ſelon la chronique de S. Jerome qui l'appelle le plus habile des grammairiens. Il enſeignoit [le latin] à Conſtantinople; & aprés ſa mort, Chreſt fut appellé d'Afrique pour

Voſſ.h lat.p.743 prendre ſa place. 'On parle de la vie de Virgile attribuée à

p.743|orat l.6.c. 2.p.432. Donat comme du commentaire ſur ce poete. 'Voſſius la traite avec beaucoup de mepris, & l'attribue à un Tib. Claudius Donatus bien different d'Ælius Donatus. Car il ſuppoſe qu'Ælius eſt le maiſtre de S. Jerome. Pour la vie de Terence, il ſoutient qu'elle eſt de Suetone, & non de Donat.

9part n.S.p.241. 1.c. 'Nonius Marcellus celebre auſſi entre les grammairiens, vivoit de meſme à ce qu'on croit vers le temps de Conſtance. [Le titre de ſon ouvrage De la proprieté des mots latins, porte que c'eſtoit un Philoſophe Peripateticien de Tivoli; & qu'il adreſſoit à ſon

Bail.c.620.p 34. fils ce qu'il compoſoit.] 'Il eſt cité par Priſcien avec eloge, de quoy Voſſius s'etonne, cet auteur n'eſtant conſiderable, dit-il, ni par ſon erudition, ni par ſon jugement, mais ſeulement parce qu'il nous a conſervé divers paſſages des anciens que nous n'avons point autrepart.

p 8|c.617.p.30. 32. 'On eſtime ſans comparaiſon davantage Sex. Pompeius Feſtus qui a écrit ſur la ſignification des mots, en abregeant Verrius Flaccus celebre du temps d'Auguſte. Il a eſté abregé luy meſme du temps de Charlemagne par Paul Diacre, ce qui a preſque fait

perdre ſon ouvrage, dont on a neanmoins retrouvé une partie. [Je ne voy point qu'on marque quand il vivoit.]

ARTICLE LXVI.

D'Aurele Victor, & de quelques autres auteurs.

'ON trouve dans des manuſcrits quelques écrits ſur l'arpentage, d'un auteur nommé Innocent. Ils peuvent eſtre d'un arpenteur de ce nom qui eſtoit à la Cour de Conſtance en 359. Amm l.19.p. 149.2in.p.169.

1. Quelques uns luy attribuent auſſi[1] quelques remarques ſur le droit: [Mais il y auroit plus de raiſon de croire qu'elles ſont d'un autre Innocent] 'qui avoit receu des Princes le pouvoir de dreſſer des loix, [c'eſt à dire la charge de Queſteur,] & qui a fait pluſieurs écrits en grec & en latin. Cet Innocent eſtoit ayeul de Chryſanthe maiſtre d'Eunape: [ainſi il eſtoit & plus ancien & d'une qualité plus relevée que l'arpenteur. Mais celui-ci aura neanmoins eſté bien plus heureux, ſi c'eſt cet] 'Innocent officier de Conſtance 'qui ſe rendit ſolitaire ſur la montagne des Olives, dont il fut fait Preſtre. [*Il vivoit encore vers l'an 410,] mais il paroiſt qu'il eſtoit mort en l'an 420. Eun.c.11.p.144. 145. Lauſ.c.103.p. 1022.

V. S. Baſile § 61. *V. Pallade.

'Nous avons parlé ſur l'an 349, d'Anatole payen natif de Beryte qui eſtoit alors Prefet d'Illyrie. [a]On croit que ce peut eſtre le Eun,c.8.p.117. &c. [a]Amm.n.p.166]

2. meſme que Vindanius Anatolius[2] de Beryte, qui comme nous l'apprenons de Photius, a fait douze livres des preceptes de l'agriculture, où il y avoit de fort bonnes choſes, mélées neanmoins de quelques obſervations ſuperſtitieuſes & payennes. On a encore quelques extraits de ces livres, où il eſt appellé non pas Vindane, mais Vindamone. 'Si c'eſt le meſme qu'Anatole qui eſtoit encore Prefet d'Illyrie en 359, il mourut ſur la fin de l'an 360. Phot.c.163.p. 349. Amm.l.21.p.189 d.

'Il y eut un Andronique mélé en 359 dans l'affaire de Parnaſe. Il fut renvoyé abſous, & ſe rendit depuis celebre entre les hommes de lettres, ſurtout par ſes vers. 'On croit que c'eſt le poete Andronique qui charma toute l'Egypte ſelon Libanius, '& qui vivoit encore en 378 aprés la mort de Valens. 'On croit encore que c'eſt ce jeune Egyptien capable de faire des Tragedies, dont Themiſtius parle en un endroit. 'Photius marque diverſes pieces L.19.p.15 f.a. n.p.172. Lib.vit.p.158.b. Amm.n.f.p.230. f. Phot.c.279.p. 1596.c.

1. *de notis juris.* Je ne ſçay ce que c'eſt

2. *Ἀνατ ου*, comme ſi c'eſtoit encore un nom d'Anatole. Il faut apparemment *Ἀναρσίου*. Mr Valois le ſuppoſe ainſi.

de theatre faites par un Andronique Senateur de la ville d'Hermopole en Egypte, dont quelques unes estoient adressées au Comte Phæbammon de Cynople.

[Sextus Aurelius Victor peut tenir rang entre les hommes illustres qui appartiennent au regne de Constance, quoiqu'il ait encore vécu longtemps depuis. Car ce fut sous son regne qu'il écrivit l'histoire des Empereurs.] 'On croit qu'il estoit Africain. [a]Il estoit né à la campagne d'un pere fort pauvre & sans lettres. [b]Il paroist qu'il estoit encore payen quand il écrivit; [ce que la suite confirmera.] Son histoire des Empereurs commence à Auguste, [c]& va jusqu'à la 23e année de Constance, [c'est à dire jusqu'à la fin de 359, ou au commencement de 360,] c'est pourquoi il parle des victoires de Julien dans les Gaules; [mais ne dit point qu'il eust pris le titre d'Auguste, ce que sans doute il n'auroit pas oublié.] On voit mesme qu'il raporte toutes ses victoires à Constance, [comme à celui qu'il falloit alors flater.] 'Le titre porte dans un manuscrit qu'il va jusqu'au X. Consulat de Constance, & au III. de Julien, [qui est l'an 360, cette histoire n'est qu'un abregé fort court.]

'Nous avons encore du mesme auteur un abregé des vies des hommes illustres presque tous Romains, depuis Procas jusqu'à Jule Cesar. 'C'est ce que d'autres attribuent à Cornelius Nepos, à Pline le jeune, à Æmilius Probus, à Tacite & à Suetone; mais Vossius & d'autres soutiennent qu'il est d'Aurele Victor. 'A la teste de ces deux histoires, on en met une sur l'origine des Romains, qui porte aussi le nom de Sextus Aurelius Victor, & André Scot la luy attribue; 'mais Vossius croit qu'elle est de quelque auteur posterieur. Nous avons en effet une autre histoire des Empereurs qui va jusques à Theodose, & qu'on attribue encore à un Sextus Aurelius Victor qui est cependant different de celui-ci.

'Ammien dit que Julien estant à Sirmich [l'an 361,] y vit Victor historiographe, & peu aprés le fit Gouverneur de la seconde Pannonie, & l'honora d'une statue d'airain. Il ajoute que c'estoit un homme celebre pour [f]sa sageſſe, & qu'il fut depuis Prefet de Rome. 'Scot & Vossius croient que c'estoit celui mesme qui avoit achevé son histoire un an auparavant. [d]Il y eut un Victor Consul en 369. Onuphre croit que c'est l'historien dont parle Ammien; [mais il n'en donne point de preuves; & Ammien auroit dû marquer son Consulat aussi bien que sa Prefecture.] 'Dans une inscription faite sous Theodose longtemps aprés

Voſſ. h lat. p. 196. b.
a Aur. V. p. 517.
a Spart. n. C. p. 119. 2. a.
b Voſſ. h lat. p. 195.
c Aur. Vict. p. 528. b.
p. 486. c.
p. 489.
p. 485 Voſſ. p. 196.
Aur. V. p. 475.
Voſſ. p. 196.
Amm. l. 21. p. 190. c.
Aur. V. p. 475. a Voſſ. p. 196.
d Onu. p. 258. c.
Themiſt. 9. p. 121. a u. p. 439.
f ſobrietate.

l'an 369, il prend le titre de Prefet de Rome, & non celui de Conſul. Enfin on voit par Themiſtius que Victor Conſul en 369, eſtoit un General d'armée fort celebre en ce temps là. 'S. Jerome demande à Paul de Concorde l hiſtoire d'Aurele Victor, à cauſe des perſecutions, [dont on connoiſt le temps par celui des Empereurs.] Hier. ep. 21. p. 133. b.

à Geneve. 'Godefroy nous a donné en 1628, une Ancienne deſcription du monde, comme il l'a intitulée, faite aſſurément du temps de Goth. geo. p. 13.

1. [1]Conſtance, aprés qu'il eut fait faire le port de Seleucie, '& aprés le tremblement qui renverſa Duras: [& Saint Jerome met le premier evenement en 346, & le ſecond en 345.] 'Le tremblement qui renverſa Nicomedie en 358 n'y eſt point marqué, ni celui qui abatit une partie de Beryte en 348 [ou plutoſt en 349;] d'où Godefroy tire que cet écrit a eſté fait vers l'an 347. 'Il croit y trouver encore qu'il y avoit alors deux Auguſtes, & qu'ainſi c'eſtoit aprés la mort du jeune Conſtantin en 340, & avant celle de Conſtant en 350: [mais cela n'eſt pas bien clair.] p. 33. pr. p. 14. 15. p. 13. 14.

'Il n'a eu qu'un texte latin de cet ouvrage, fort corrompu & fort barbare, ſur lequel il en a fait un nouveau, & meſme une traduction greque, jugeant que l'écrit avoit eſté fait originairement en cette langue. 'Cependant le Pere Petau ſoutient qu'il a eſté écrit en latin, & non en grec; '& il cite deux fois Virgile. [Il paroiſt neanmoins avoir bien mieux connu l'Orient que l'Occident: & il ſe trompe aſſurément] 'quand il comprend Rome & la Toſcane dans ce qu'on appelloit alors l'Italie. [Cela marque bien qu'il ne l'avoit jamais vue,] 'non plus que la pluſpart des pays dont il parle. 'Godefroy doute ſi ce n'eſt point un Alype d'Antioche [celebre du temps de Julien;] 'parceque ce prince loue une geographie qu'Alype frere de Ceſaire luy avoit envoyée. Mais il ſemble que c'eſtoit ſeulement une carte accompagnée de quelques vers. [Je ne ſçay auſſi s'il eſt neceſſaire] 'de dire avec Godefroy que l'auteur qu'il nous donne ſoit un profeſſeur en rhetorique ou un ſophiſte. [2]Il nous conte bien des fables de tous les pays Orientaux. [Mais dans ce qu'il dit de l'Empire Romain, il y a des choſes utiles pour l'hiſtoire des villes, & pour celle de ſon temps. Il marque ce que chaque pays & chaque ville avoit de meilleur.] 'Il ſe declare viſiblement payen en divers endroits, 'quoiqu'il reconnoiſſe un Dieu createur des hommes. Juli. n. p. 255. Goth. geo. p. 25. 39. p. 33. pr. p. 10 11. p. 8. Juli. ep. 30. p. 163. Goth. geo. pr. p. 9. [2] geo. p. 3. 9. p. 17. & pr. p. 8. geo. p. 9.

'On voit par le commencement que l'ouvrage n'eſt pas entier: p. 3.

2. 'Le texte a *Conſtantinus*: mais il faut certainement *Conſtantius*. Goth. geo. n. p. 16.

p.9. '& il avoit dit pluſieurs choſes des Perſes que nous n'avons point.
pt.p.8|n.p.3. 'Auſſi Godefroy croit que ce n'eſt qu'un fragment d'un plus
pr.p.10.11 grand ouvrage. 'Il parle ordinairement ſur le bruit public, [a] & en
a geo.p.9|n.p.9. un endroit il cite un hiſtorien qu'il avoit nommé ſans doute dans ce que nous avons perdu. [Je ne voy point que Voſſius parle de cet auteur dans ſes hiſtoriens grecs ou latins.].

ARTICLE LXVII.

De Firmicus Maternus, & de quelques ouvrages donnez par Bucherius.

[NOUS ne voyons point qu'aucun des auteurs dont nous venons de parler ait eſté Chrétien. Pour Julius Firmicus Maternus non ſeulement il avoit embraſſé la foy de J. C, mais il
Mater c 21 Bib. P.t.4.1 p.99.c. s'en rendit encore le défenſeur,]' par l'écrit qu'il adreſſa aux deux Empereurs 'Conſtance & Conſtant, pour les animer à achever de ruiner le paganiſme en leur en faiſant voir la vanité. C'eſt pourquoi ſon ouvrage eſt intitulé, *De l'erreur & de la fauſſeté des religions profanes*. 'Il y traite auſſi "divers points de la
Du Pin, t.1.p. 578.579. doctrine du Chriſtianiſme. On y voit beaucoup d'elegance & d'eſprit, & une erudition tres profonde. 'On juge cet ouvrage
Poſſev.app.t.1. p.989. fort grave, & tres utile pour oppoſer aux ennemis de J. C. [Mais nous ne l'avons pas entier, ſurtout pour le commencement. Matetne l'écrivit avant l'an 350, auquel Conſtant mourut, & en 343 au pluſtoſt,] 'puiſqu'il parle du paſſage de ce prince en
Mater.c.29.p. 107.c. [b] Du Pin, p.577. Angleterre. [b] Nous ne voyons point que cet ouvrage ait eſté connu d'aucun ancien: mais le ſtyle & les choſes qu'il contient font aſſez juger que ce n'eſt point une piece ſuppoſée. 'Godefroy
Cod. Th. chr. p. 44.1. [& d'autres ſavans] le citent, [& nous ne ſavons perſonne qui en ait ſeulement douté.] 'On donne à l'auteur "un titre qui mar-
Mater. p. 830 V.C. que qu'il eſtoit Senateur Romain: [& c'eſt tout ce que nous en pouvons dire, "car ceux qui le font Eveſque de Milan n'en allè-
Not 55. guent que de fauſſes preuves.]

Firm. 'On donne les meſmes noms de Julius Firmicus Maternus, & le meſme titre de Senateur Romain, à un Sicilien auteur de huit livres ſur l'aſtrologie judiciaire, adreſſez à Mavortius Lollianus: [& il écrivoit dans le meſme temps: "car il paroiſt que
V. Conſtantin note 3. ces huit livres furent commencez ſur la fin du grand Conſtantin,
Du Pin, p.577. & achevez ſous Conſtance vers l'an 355.] 'Auſſi il y en a qui
Poſſev. p. 988. veulent que ce ſoit le meſme auteur. 'Mais Poſſevin ſoutient que ce

ce ſont deux auteurs differens; [& en effet l'aſtrologue eſt ſurnommé le jeune dans le titre de ſon ouvrage. Nous ne voyons non plus aucune apparence qu'un homme qui écrivoit pour la défenſe de l'Egliſe, fiſt en meſme temps un ouvrage ſur l'aſtrologie judiciaire, indigne non ſeulement d'un Chrétien, mais d'un payen meſme, qui euſt eu quelque ſolidité de jugement.

'C'eſt à l'an 354 de J. C, & au 17e de Conſtance, que ſe terminent deux opuſcules que Bucherius nous a donnez en 1633, avec le cycle paſcal de Victorius.] 'Bucherius les croit effectivement compoſez en cette année là meſme, & tous apparemment par un meſme auteur auſſibien que trois autres qu'il y joint, '& qui ſe ſont trouvez dans le meſme manuſcrit. 'Le premier de ces opuſcules eſt une liſte de Conſuls depuis l'an 205 juſques en 354, avec les epactes, les biſſextes, & le jour de la ſemaine auquel chaque année commençoit. Il y a quelque difficulté pour les epactes, 'mais le reſte y eſt tres exact. [a]Cuſpinien a eu cet opuſcule, & meſme plus ample que Bucherius. [b]Mais on juge que la copie qu'a eue Bucherius eſt meilleure que celle de Cuſpinien. 'Le Cardinal Noris l'a eu de la bibliotheque de l'Empereur, & l'a donné tout entier en 1689, depuis les premiers Conſuls Brutus & Collatinus juſqu'à ceux de l'an 354, 'auquel il croit que ces faſtes ont effectivement eſté compoſez. Il les eſtime beaucoup, '& il y fait diverſes remarques dans une diſſertation qu'il y a jointe.

Buch cycl p. 245 277.
p 244.
p. 247-258.
p 246.
a p 245.
b Nor. de Diocl. faſt. p. 1-22.
p. 23.
p. 23 50.

'Le ſecond opuſcule de Bucherius eſt une autre liſte des Conſuls & des Prefets de Rome depuis 254 juſques en 354. [Il peut y avoir quelques Prefets d'oubliez dans les premieres années, mais cela ne ſe peut guere preſumer depuis l'an 288, puiſque depuis cela l'auteur marque preſque toujours le jour precis auquel chaque Prefet a commencé.]

Buch. p. 236-244.

'Le troiſieme opuſcule commence par un petit necrologe des Papes, qui marquent le jour de leur mort & le lieu de leur ſepulture ſelon l'ordre des mois, depuis S. Luce juſqu'à Jule. Celui-ci eſt marqué le dernier, & hors de l'ordre des mois; 'ce qui peut faire juger que ce necrologe avoit eſté dreſſé avant ſa mort, & qu'on l'y a ajouté enſuite ſous Libere. [S. Sixte II. & S. Marcel y manquent; le dernier ſans doute, parce que le copiſte l'a brouillé avec S. Marcellin ſon predeceſſeur;] '& S. Sixte, parce qu'il eſt placé plus honorablement dans le calendrier des Martyrs qui ſuit ce necrologe. 'Ce calendrier commence par la feſte de la naiſſance de noſtre Seigneur le 25 de decembre, & marque enſuite ſelon l'ordre des mois, divers Martyrs, tous de

diſſertio.

p. 267.
Pearſ. poſt. p. 21-22.
Buch. p. 268.
p. 267-269.

Rome, excepté S. Cyprien, & les celebres Martyres d'Afrique Ste Perpetue & Ste Felicité.

p.269-271. 'Le quatrieme opuſcule eſt un Pontifical & un catalogue des Papes, plus ancien de beaucoup que tous ceux que nous avons. Il commence par la mort de J. C, & finit à Libere dont il marque le commencement, mais non la fin : & il laiſſe meſme un eſpace vide pour mettre le jour de ſa mort : ce qui marque aſſez qu'il a eſté dreſſé durant la vie de ce Pape. Il y a cependant des p.170. fautes. 'Anicet, Eleuthere, & Zephirin ne s'y trouvent point ; [& nous n'avons vu aucun moyen de le ſuivre juſqu'à Pontien. Mais depuis cela on peut dire qu'il eſt fidele & exact ; quoiqu'il y faille encore corriger quelques fautes de copiſtes. On en a parlé plus amplement dans la note 2 ſur Saint Clement Pape.]

p.276. 'Le cinquieme opuſcule commence auſſi par une liſte des jours de la naiſſance ou du couronnement des principaux Empereurs ſelon l'ordre des mois. Le dernier eſt Conſtance qui n'y eſt pas p.245.274. appellé *Divus* comme les autres, mais *Dominus* ; 'd'où l'on tire p.277.280. qu'il vivoit encore. 'Il y a enſuite quelques vers & quelques figures ſur les mois, qui ſervent à expliquer ce qu'en dit Auſone ; p.281-288. '& enfin un calendrier des jeux & des autres ſolennitez profanes, & meſme idolatres, qui s'obſervoient en ce temps là.

p.274. 'Neanmoins les lettres dominicales qui y ſont marquées, font p.275. juger qu'il peut eſtre d'un Chrétien auſſibien que les autres. 'Il eſt adreſſé à un Valentin, & porte le nom d'un Furius Dionyſius Filocalus. Les mois de mars, avril, may, & juin y manquent Pet uran.p.114. dans l'edition de Bucherius, mais ils y ſont dans l'Uranologie du P. Petau qui l'a tire d'Herwart. Il marque que le calendrier eſt fait l'an 325, [mais je ne voy point ſur quoy il ſe fonde pour cela.]

Paſc.pr.§ 10. 'Mr du Cange fait encore finir en l'an 354, le premier auteur de ce qu'on appelle la chronique paſcale ou d'Alexandrie. Car il eſt viſible que cet ouvrage eſt de pluſieurs mains differentes, p.289 b|291.c. 'puiſque les meſmes choſes y ſont raportées pluſieurs fois, [a] & a p.270.b c| 274.b. quelquefois d'une maniere toute contraire, comme le martyre de S. Babylas, qui y eſt mis ſous Dece & ſous Carin ; avec bien p.270.b|295.b.d 296.&c. des fautes dans l'un & dans l'autre endroit. 'Tantoſt c'eſt un b p.304.a.b.&c. Arien qui y parle, [b] tantoſt on y condanne les Ariens. [c] Comme c pr.§.10. donc Holſtenius a eu un manuſcrit de cette chronique qui finiſſoit à l'an 354, Mr du Cange croit que c'eſt le temps où le premier auteur a achevé d'y travailler, & que le ſecond, aprés avoir inſeré pluſieurs choſes dans le travail du premier, l'a continué enſuite juſqu'au regne d'Heraclius. [D'autres examine-

ront ce point mieux que nous ne pouvons faire.] 'Il eſt certain qu'aprés l'an 354, on y trouve encore diverſes choſes qui ne peuvent venir que d'un Arien. p.255 b.c.

L'EMPEREUR JULIEN L'APOSTAT.

ARTICLE PREMIER.

Naiſſance de Julien; ſes qualitez naturelles : Eſtant enfant il eſt preſque tué avec ſon pere.

'JULE Conſtance frere du grand Conſtantin eut deux femmes, Galla dont il eut Gallus Ceſar, ["& quelques autres enfans;] '& Baſiline ſortie d'une famille illuſtre, 'fille d'un Julien qui fut Prefet, & ſœur d'un autre Julien [que nous verrons avoir eſté Comte d'Orient.] "On leur donne à tous deux le ſurnom d'Anice qui eſtoit alors l'une des plus illuſtres familles de Rome : Et le pere de Baſiline peut eſtre Anice Julien qui fut Conſul en 322, "& enſuite Prefet de Rome.] 'Baſiline eſtoit Chrétienne, puiſqu'on trouve dans l'hiſtoire de S. Chryſoſtome, 'qu'elle avoit donné des poſſeſſions à l'Egliſe d'Epheſe. [Mais je ne ſçay ſi elle n'auroit point eſté engagée dans la faction des Ariens,] 'puiſqu'elle témoigna beaucoup de paſſion contre S. Eutrope celebre Eveſque d'Andrinople ; ce qui ſervit de pretexte aux Ariens pour le perſecuter. '& on croit que c'eſt par elle que Julien ſon fils eſtoit parent d'Euſebe de Nicomedie. 'Elle & ſa mere avoient des terres dans la Bithynie & dans l'Ionie. [a]Son mariage ſe fit à Conſtantinople, & elle y accoucha auſſi de Julien [b]ſon fils unique, aprés quoy elle mourut au bout de quelques mois.

V. Conſtantin § 74.

Ibid. § 46.

&c.

Amm. l. 14. p. 11. a.

l. 15. p. 191. d.

Lib. or. 12 p. 262 b.

Bar. 337. § 11.

Pall. v. Chry. p. 126.

Ath. ſol. p. 812 d.

Amm. l. 22 p. 219 c. [n. p. 299] Bar. 337. § 58.

Juli. ad Ath. p. 502. [fr. p. 5 · 21 ep. 46. p. 199] Lib or. 12. p. 267 d.

[a] Themi. or. 4. p. 58. 59.

[b] Juli. miſ. p. 80. 81

NOTE 1. [c]Julien naquit donc à Conſtantinople, ["en l'an 331 aprés le mois de juin,] [d]puiſqu'écrivant contre S. Athanaſe [à la fin de

[c] ep. 58. p. 224 Amm. l. 21. p. 298. c. d.

[d] Juli. ep. 51. d. 432. c.

Amm.l.25.p.291 c]n p.293. 362,]il dit qu'il eſtoit dans ſa 32[e] année, laquelle n'eſtoit pas encore finie lorſqu'il mourut[le 26 de juin 363.]

a Lib or.12.p. 262.b. [a]On voulut qu'il portaſt le nom de Julien à cauſe de ſon ayeul maternel,

b Byz.fam.p.50. [b]à quoy ſes inſcriptions ajoutent ceux de Flavius Claudius. [La nature ne luy donna pas d'avantages pour le corps.]

Amm.l.22.p.226 d. [c]Il eſtoit petit,

c Vict epi. [&] plus agile que fort,

d Juli.miſ.p.57. [d]mal fait de viſage; & il en augmenta meſme beaucoup la difformité en ſe laiſſant venir une grande barbe mal peignée,

Byz.f.p.37.39. [e]comme on le voit encore dans ſes medailles.

Amm.p.226. 227.l.25.p.294. 295. [f]Ammien parle amplement du reſte de ſon exterieur,

e Naz.or.4.p. 122.a.b. [g]dont on voit divers defauts dans Saint Gregoire de Nazianze. V.ſ. 5.

f Aug.civ.l.5.c. 21.p.63.1.a. [h]Pour ſon eſprit, S. Auguſtin dit qu'il avoit naturellement d'excellentes qualitez. egregiæ indoles.

g Eutr. [i]Il apprenoit avec beaucoup de facilité, ſans oublier pour cela ce qu'il avoit ſceu.

h Juli.ep.9.p. 182. [k]Il avoit des l'enfance un amour extreme pour les livres,

i Eun.c.5.p.68. [l]tant d'ouverture & d'ardeur pour les ſciences, que des ſes premieres années ſes maiſtres ſe plaignoient de ne pouvoir plus rien trouver à luy faire apprendre.

Vict.epi.p.545.c. [m]Auſſi on écrit qu'il egala [dans la connoiſſance des lettres & dans les ſciences] tout ce que la Grece avoit de philoſophes & d'hommes habiles.

Eutr.p.5[illegible]2.d. [n]Son erudition eſtoit neanmoins plus pour le grec que pour le latin, dont on ne luy attribue qu'une connoiſſance mediocre. Il avoit avec cela beaucoup d'eloquence,

Vict epi. [o]& une grande facilité de parler.

Amm.l.18.p.114 b. [p]On dit encore qu'il acquit une grande connoiſſance des affaires.

k l.25.p.293.b. [q]Ses réponſes faiſoient voir de la vivacité & de la preſence d'eſprit.

[r]Il a fait paroiſtre en toutes ſortes d'occaſions un courage & une valeur non commune pour la guerre. &c.

[Mais ſa conduite a donné lieu de juger qu'il avoit plus de penetration & de beauté d'eſprit que de maturité & de ſolidité de jugement. Il a paru en luy beaucoup de legereté, d'inegalité,

Amm l.14.p.[illegible] kun.c.5 p.68. [s]& d'indiſcretion, comme on le verra en divers endroits.]

[t]On luy attribue un naturel doux & moderé. [Mais il y a lieu de douter ſi la moderation & l'équité qu'il fit paroiſtre, n'eſtoient point des vertus apparentes, affectées & étudiées par la neceſſité de ſes affaires, plutoſt que réelles, libres, & naturelles.]

Eutr. [u]Il aimoit la gloire, & juſqu'à l'excés.

Amm l.22.p. 226 c. [x]Il eſtoit meſme fort attaché à ſon ſens.

l. Socr l.3.c.1.p. 169.c.d. [y]Il avoit l'eſprit railleur & ſatyrique. [On verra dans la ſuite de quelle maniere il uſa des qualitez bonnes & mauvaiſes qu'il avoit receues de la nature.]

Themi or.4 p. 59 a. Juli.ep.52. p 224. [z]Il fut elevé à Conſtantinople dans ſes premieres années.

m Amm.l.15.p. 291.d. [a]Il eſtoit encore enfant, [agé d'environ ſix ou ſept ans,] lorſque Conſtantin eſtant mort en 337, la raiſon d'Etat, ou quelque autre V. Conſtance 31.

auſſi criminelle, fit tuer preſque tous les parens de Conſtantin des la meſme année ou au commencement de la ſuivante.] 'Le pere & le frere aiſné de Julien ſe trouverent envelopé dans ce maſſacre. Julien meſme & ſon frere Gallus y penſerent perir : 'mais le bas age du premier, & la maladie dont on croyoit que le ſecond alloit bientoſt mourir, leur firent ſauver la vie. [a] Julien fut enlevé ſecrettement, & l'un de ceux qui contribuerent à le ſauver, fut Marc Eveſque d'Arethuſe que Julien meſme traita depuis avec une cruauté barbare. 'Saint Baſile Preſtre d'Ancyre reproche dans ſes actes à Julien d'avoir oublié le ſecours qu'il avoit receu de J. C, & de mepriſer le ſaint autel par lequel il avoit eſté ſauvé ; '& un peu aprés il dit plus clairement qu'il ne ſe ſouvenoit plus comment Dieu l'avoit garanti de la mort, l'ayant caché par le moyen des ſaints ſerviteurs de J. C. dans le Sanctuaire ſacré de la ſainte Egliſe.

d Juli ad Ath p. 497 498. &c.

Socr. l. 3 c 1. p. 164. 165 | Lib. or. 12. p. 262. c.

a Naz. or. 3. p. 90. c. d.

Boll. 12. mart. gr. p. 16. f.

p. 17. d.

Soriarrgia.

'S. Gregoire de Nazianze dit que ce fut luy qui garantit de la mort Gallus & Julien, d'une maniere merveilleuſe & comme incroyable. 'Julien n'en parle pas de meſme, & dit que Conſtance le vouloit faire mourir comme les autres, mais qu'enfin il ſe contenta de les bannir. [Peuteſtre que Conſtance, ſans avoir rien fait pour luy, agrea quand il le ſceut, que d'autres l'euſſent ſauvé; ce qui aura pu ſuffire à ſes flateurs pour dire qu'il l'avoit ſauvé : & S. Gregoire de Nazianze trop favorable à ce prince, ſe ſera laiſſé ſurprendre à ce bruit repandu par d'autres.] 'Conſtance rendit à Gallus une partie des biens de ſon pere, & laiſſa à Julien ceux de ſa mere. 'Julien dit que [quand il fut plus agé,] faiſant des aumoſnes & des liberalitez du peu qu'il avoit, il obtint eſtant encore particulier le recouvrement des biens de ſa grand'mere, dont d'autres s'eſtoient emparez par violence.

Naz. or. 3. p. 58. a

Juli. ad Ath. p. 498 b

p. 502.

fr. p. 532. 533.

ARTICLE II.

Julien eſt elevé dans les ſciences, & dans la religion Chrétienne : Il eſt fait Lecteur.

&c.

'JULIEN avoit herité de ſa mere un eunuque de Scythie nommé Mardoné, ſous la conduite duquel il fut mis à l'age de ſept ans, '& qui taſcha de luy inſpirer beaucoup de gravité & de modeſtie. 'Il luy apprit à avoir toujours les yeux baiſſez, à n'aller point au theatre, ſurtout tant qu'il ſeroit jeune, [b] à mepriſer le cirque, & les autres divertiſſemens ſemblables, [c] à ne ſavoir point d'autres chemins que ceux qui le conduiſoient aux

Juli. miſ. p. 80. 81 | Socr. l. 3. c. 14 p. 161. a.

Juli. p. 78. 79.

p. 78 | ad Ath. p. 504.

b miſ. p. 79.

c p. 81.

p.79. lieux où l'on inſtruiſoit, à avoir de la force & du courage pour reſiſter à ſes paſſions, & ne pas croire qu'il y ait du bonheur à les ſatisfaire. Julien ſe trouva diſpoſé pour recevoir cette mo-
or.2.p.446. rale ſi ſevere; '& il reſſentit une extreme douleur quand il luy fallut depuis quitter ce maiſtre, [peuteſtre lorſqu'on le fit Ceſar.]
Bar 337.517. 'Quelques uns croient que parmi tant de bonnes inſtructions ſur la morale, cet eunuque luy en donna d'aſſez mauvaiſes ſur la religion, qui furent les ſemences de ſon apoſtaſie: [mais nous ne voyons pas que cela ait aucun fondement particulier. Au moins Julien ne le dit pas,] comme on ſemble le ſuppoſer.

558. 'Baronius dit que Conſtance remit le ſoin de ſon education à
Amm.l.22.p.349 c. Euſebe de Nicomedie: '& en effet, eſtant certain qu'il a eſté elevé à Nicomedie par cet Eveſque, [il eſt difficile de le placer autrement qu'en ces premieres années de Conſtance. Ç'a tou-
a. jours eſté avant l'an 342, auquel Euſebe eſtoit mort.] 'Il eſtoit, comme on a dit parent de cet Eveſque, quoique de loin; [& ce chef des Ariens, idolatre de ſon ambition, n'eut garde de luy apprendre à adorer & aimer J.C. C'eſt peuteſtre en ce meſme
Juli.ep.46.p. 199.200. temps,] qu'eſtant encore tout jeune, il demeuroit quelquefois en une terre que ſa grand'mere luy avoit laiſſée dans la Bithynie, & où il avoit planté luy meſme une vigne. Il aimoit fort cette terre; ce qui ne l'empeſcha pas de la donner depuis à un de ſes amis.

d Ath p.499. 'Il eſtoit encore fort jeune, [ayant 14 ou 15 ans,] lorſqu'on le le retira des ecoles publiques, pour le mener en une terre de Cappadoce, avec ſon frere, qu'on fit revenir pour cela de l'exil
Socr.p.165.a. où il eſtoit. [C'eſtoit peuteſtre de l'Ionie & d'Epheſe,] où Socrate dit que Gallus avoit étudié. Et il y avoit de grands biens: [ce qui n'empeſchoit pas que ce ne luy fuſt un exil, s'il n'avoit
Amm.l.15.p.34. pas la liberté d'en ſortir.] 'La terre de Cappadoce où on les mit,
a Soz.l.5.c.2.p. 593 c. s'appelloit Macelle. [a] C'eſtoit un chaſteau royal, aſſis au pié du
a Soz. Naz.or.3. p.58.b. mont Argée aſſez prés de Ceſarée. La maiſon eſtoit fort magnifique, & accompagnée 'de tout ce qu'on peut ſouhaiter pour &c.
Eun.c.5.p.68. les delices. Les deux princes y eſtoient traitez ſelon leur condition; 'mais ils y eſtoient "environnez des eunuques de la Cour; ἀμφιπόλων
Juli.ad Ath.p. 495. '& Julien ſe plaint qu'ils y eſtoient reſſerrez comme dans une priſon, "ſans qu'on permiſt à perſonne de les venir voir. Ils y de- &c.
"Idat. meurerent ſix ans, juſqu'au temps que Gallus fut fait Ceſar, le 15 de mars 351. [Ainſi ils y furent mis en 345.]

Naz.p.58.c. Socr.p.165.b. b Lib.or.12.p. 262.c.d. 'Conſtance leur donna des maiſtres Chrétiens pour les inſtruire en toutes ſortes de ſciences, [b] à quoy Julien avoit bien plus

d'inclinarion & de genie naturel que ſon frere. 'Nicocle de Lacedemone fut maiſtre de Julien dans la grammaire,& le ſophiſte Ecebole dans la rhetorique,[ſoit des ce temps là,ſoit ſeulement] 'lorſqu'il revint à Conſtantinople[en 305.]ª Mais Conſtance eut un ſoin particulier de mettre auprés d'eux des perſonnes qui les entretinſſent & les affermiſſent dans la religion Chrétienne. 'Car on les appliquoit particulierement à cette divine philoſophie;& non ſeulement on leur apprenoit la doctrine de l'Egliſe, mais on leur en faiſoit auſſi pratiquer les regles,[comme l'aumoſne, les jeunes, & d'autres choſes ſemblables,]'d'honorer les Eccleſiaſtiques & toutes les perſonnes de pieté, d'aller ſouvent à l'egliſe,de reverer les tombeaux des ſaints Martyrs. 'Ils avoient la converſation des perſonnes les plus vertueuſes & les plus ſavantes, qui leur apprenoient les livres ſacrez ; & ils s'exerçoient dans les actions les plus ſaintes, qui doivent eſtre la marque[& le fruit] d'une pieté eminente. 'Ils furent meſme admis dans le Clergé en qualité de Lecteurs, & lurent publiquement au peuple les livres ſacrez ; ne faiſant pas moins d'état de cette fonction, que de ce qu'il y a de plus relevé dans les dignitez du ſiecle. Ils faiſoient ainſi paroiſtre leur zele pour J.C,& leur pieté par toutes les choſes qui marquent qu'on a la crainte de Dieu dans le cœur. Ils donnoient de riches preſens aux egliſes , & elevoient des monumens magnifiques pour honorer la memoire des Martyrs.

τῶν ἐν. διαγράτοις.

Soc.p.185 b.

c.23.p.197 a.| Lib.or.12.p.253. b.

ª Eun.c.5.p.68.

Naz.or.3.p.58.c.

Soz.l.5.c.2.p. 593-594.

p.193 d|Naz p. 58.d.

Ib|Thdrt.l.3.c.16 p.637.c.

'Mais Gallus faiſoit tout cela avec ſincerité. Car quelque defaut qu'il y euſt dans ſon naturel trop violent , il avoit un zele veritable pour la religion. Au lieu que Julien ne taſchoit,ſelon S. Gregoire de Nazianze,qu'à tromper le monde & à couler le temps en couvrant par une apparence de pieté,"une inclination déja toute portée au mal,[mais non encore à l'idolatrie,au moins ſi nous l'en croyons luy meſme.]'Car il dit qu'il avoit eſté Chrétien juſqu'à l'age de vingt ans:'& ſi Libanius dit que"l'étude des lettres luy donna le mouvement d'honorer les dieux, [il faut l'entendre des études qu'il fit en Aſie depuis l'an 351]'puiſque le meſme Libanius dit un peu aprés,que juſqu'àce qu'il vint demeurer à Nicomedie[en 351 ou 352,]il haïſſoit extremement les dieux [des Romains.]'Neanmoins ſelon S. Gregoire de Nazianze,ſon inclination l'avoit toujours porté à l'impieté du paganiſme,quoiqu'il n'en fiſt rien paroiſtte aux autres,[& qu'il n'oſaſt peuteſtre pas ſe l'avouer à luy meſme.]'Ammien dit la meſme choſe.

Naz p.58.59.

πλασαμένος.

λέγει.

Juli ep.51.p.210.

Lib or.1.p 173. b.

p.175.a.b.

Naz p.61.d.

Amm l 22.p.298 c.

ᵇDieu voulut faire connoître deſlors par un prodige, qu'il

ᵇ Naz.p.59.a.

voyoit dans des actions toutes ſemblables la diſpoſition ſi differente du cœur de ces deux freres, [ou celle qui y devoit eſtre à
a b] Thdrt p.637 c] Soz.p.594.a.b. l'avenir :]'& cela parut dans l'egliſe qu'ils voulurent faire baſtir enſemble ſur le tombeau de "S. Mamas [celebre Martyr de Ceſarée en Cappadoce.] Car le coſté que Julien avoit entrepris ne put jamais ſe baſtir, comme ſi ce Martyr euſt rejetté ſon offrande, & n'euſt pas voulu ſouffrir d'eſtre honoré par celui qui devoit un jour ſe declarer l'ennemi de Dieu, & des ſaints Martyrs. V. ſon titre. &c.
Naz.p.59 Thdrt p.537.c.
Naz.p.61 a. p.59.c. 'S. Gregoire de Nazianze avoit appris ce prodige de ceux qui l'avoient vu eux meſmes, '& il y fait d'excellentes reflexions.
Soz.p.594.a. 'Sozomene aſſure auſſi que beaucoup de perſonnes qui l'avoient appris de ceux qui en avoient eſté témoins oculaires, vivoient encore lorſqu'il écrivoit.

ARTICLE III.

Julien va étudier à Conſtantinople & à Nicomedie.

Naz.or.3.p.61.a b.c. 'SAINT Gregoire de Nazianze qui ſuppoſe que Julien a toujours eu de l'inclination pour l'idolatrie, dit que plus il avançoit dans l'age & dans les ſciences plus il donnoit de marques de l'impieté qu'il nourriſſoit dans ſon ame, n'oſant d'un coſté la faire paroiſtre avec liberté par la crainte qu'il avoit de Conſtance, & ne pouvant de l'autre etoufer toutes les étincelles
c. d'un feu déja tres embraſé. 'L'on voyoit que ſon inclination le portoit à toutes les choſes dont l'amour a accoutumé de marquer un eſprit impie & dereglé ; & dans les declamations où il s'exerçoit avec ſon frere, il prenoit toujours la défenſe de l'idolatrie, ſous pretexte qu'elle eſtoit la plus difficile à ſoutenir.
Juli.or.4.p.144 'Julien dit luy meſme qu'il avoit toujours pris un plaiſir particulier à contempler le ſoleil & les aſtres ; de ſorte qu'on le regardoit déja comme un aſtrologue, quoiqu'il ne ſceuſt pas meſme encore ce que c'eſtoit que l'aſtrologie, & qu'il n'en euſt jamais lu aucun livre.
ad Ath.p.499. 500. 'Conſtance ayant tiré Gallus de Macelle pour l'elever à la dignité de Ceſar, [au commencement de l'an 351,] Julien obtint auſſi avec beaucoup de peine la permiſſion de ſortir de ce lieu.
Eun.v.5.p.68. 'Ceux qui avoient ſoin de ſes études la demanderent pour luy afin qu'il puſt étudier [plus parfaitement] la rhetorique & la philoſophie : & Conſtance la luy accorda, parcequ'il aimoit mieux le voir occupé à ces études, que de luy donner le loiſir de former

des

des deſſeins ſur la couronne ; [f]d'où vient qu'il luy propoſoit meſme des ſujets de declamation. [a]Il eut deſlors une entiere liberté de voir & d'écouter toutes ſortes de maiſtres ; [b]& cette liberté fut le principe de ſon malheur. [Auſſi c'eſt en 351 ou 352 que finiſſent] [c]les vingt ans durant leſquels il dit qu'il avoit eſté Chrétien, [& que commencent] les douze autres qu'il employa à adorer les idoles. [Ce changement n'arriva pas neanmoins auſſitoſt qu'il fut ſorti de Macelle, comme nous allons bientoſt voir.

Iulit.ep.41. p. 191|Bar.345. 411. a Nar.or.3.p.51. d. b Thdrt.l.3.c.1. p.637.d. c Juli.ep.51.p. 210.

[d]Il retourna à Conſtantinople, [d]où ſelon Ammien il vit ſon frere lorſqu'il y paſſa [e]pour aller en Orient, dont on venoit de luy donner l'Empire avec le titre de Ceſar. [f]Libanius dit qu'il le vit à Nicomedie ; [g]avant peuteſtre que d'arriver à Conſtantinople.] [g]Il avoit eu une permiſſion expreſſe pour le voir.

Note 2.

Soz.l.5.c.2.p. 594.c. d Amm.l.15.p. 34.b e Socr.l.3.c.1 p. 166.b f Lib or.12.p. 264.c. g Amm.p.34.b.

[h]Il frequenta à Conſtantinople les ecoles publiques, [i]& étudia ſous un ſophiſte aſſez malhabile, ſelon Libanius, mais qu'on luy avoit donné pour maiſtre parce qu'il declamoit fort contre les dieux des payens. [k]Socrate aſſure que c'eſt Ecebole [dont nous parlerons en un autre endroit.] [m]Julien ſuivant les avis que luy donnoit Mardone ſon eunuque, prenoit garde à ne ſe diſtinguer [n]en rien des autres étudians, & à ne paroiſtre que comme un ſimple particulier. [n]Cependant ſa naiſſance, & quelques qualitez d'eſprit aſſez avantageuſes, luy donnerent malgré luy de l'eclat à Conſtantinople, & l'y firent meſme eſtimer digne de l'Empire : ce qui eſtant venu aux oreilles de Conſtance, [o]exceſſivement ſoupçonneux & delicat ſur ce point ; [o]il luy ordonna de ſortir de Conſtantinople, & de ſe retirer à Nicomedie, [p]ou dans les autres lieux de l'Aſie où il voudroit aller. [q]Il luy défendit neanmoins de hanter Libanius celebre ſophiſte payen, qui ayant eſté chaſſé de Conſtantinople [r]ſur quelque accuſation qui paroiſt avoir eſté extremement honteuſe pour luy, tenoit ſon ecole à Nicomedie, dont il fuſt meſme bientoſt contraint de ſortir, & de ſe retirer à Antioche d'où il eſtoit. [s]Le ſophiſte ſous qui Julien étudioit à Conſtantinople, luy fit [auſſi] promettre avec de grands ſermens qu'il ne prendroit jamais les leçons de Libanius ; & Julien n'oſa jamais violer ces ſermens. [t]Mais n'ayant pas la liberté de voir Libanius, il recherchoit & étudioit ſecrettement ſes ouvrages, [u]pour leſquels il avoit une eſtime extraordinaire, [x]quoiqu'ils ne fuſſent pas ſans de grands defauts, comme Eunape meſme l'a remarqué. [y]Il les imitoit mieux que ceux meſmes qui étudioient ſous Libanius ; [z]de ſorte que tout le monde ſe per-

h Amm.p.34.b. i Soz.p.594.d| Lib.or.5.p.174. d k Lib.or 12.p. 263.b.c. l Socr.l.3.c.23. p.197.a. m Lib p.174.d| 252.263|Soz.p. 594.d. n Ib|Socr.c.1.p. 165.b. Amm.l.14.p.21. 22. o Socr p 145.c| Soz.p 592.d| Lib.or.5 p.175. a. p Amm.l.15 p. 34|Naz.p.61.d| Eun c.5.p.69. q Socr p.165.c. r Eun.c.14.p. 132|Lib.vit.p. 18.19. s Lib.or.12.p. 263.264. p.264.a.b,Soc. p.165.c. Eun.c.14.p.134. 135. t p 133. Lib.p.274.b. or.4.p.152.b.

ſuadoit qu'il avoit eſté ſon ecolier.

Juli. ad Themi. p 478. [Comme il avoit la liberté d'aller où il vouloit,] 'il fit un voyage chez un de ſes amis nommé Araxe pour en ſervir un

p.479. autre nommé Cartere, ſans meſme en avoir eſté prié. 'La fatigue de ce voyage le fit tomber malade ; & cependant avant que

p.478. d'eſtre tout à fait gueri, 'il fut deux fois en Phrygie en faveur d'une dame nommée Arete, tourmentée par ſes voiſins. Il travailla encore beaucoup en Ionie en faveur d'un ſophiſte qu'il ne connoiſſoit preſque pas, contre un de ſes propres parens, & qui

fr.p.532.533. eſtoit meſme de ſes amis particuliers. 'Il proteſte que quoiqu'il euſt alors aſſez peu de bien, & qu'il ne fuſt pas fort bon œcono- χρηματιστὴς.
me, il ne laiſſoit pas de donner liberalement du peu qu'il avoit à ceux qui en avoient beſoin : & il declare qu'il n'avoit jamais eu ſujet de s'en repentir, ce qu'il avoit donné luy eſtant toujours revenu au double. Il dit que c'eſtoit par ce moyen qu'il avoit ἀνακάμπτειν.
recouvré tout le bien de ſon ayeule [maternelle,] dont d'autres s'eſtoient emparez : C'eſt pourquoi il ſoutient que jamais perſonne ne s'eſt appauvri en donnant aux pauvres. [C'eſt une benedi&tion qu'on peut dire eſtre pour des Juifs, & pour ceux qui n'ayant encore que peu de foy, ſervent neanmoins Dieu avec ſimplicité ſelon leur foibleſſe. Dieu ne la promet pas aux vrais Chrétiens, qui ne cherchent que luy meſme ; mais il leur en promet de beaucoup plus grandes.]

ARTICLE IV.

Maxime porte Julien à l'idolatrie & à la magie par l'eſperance de regner.

[JULIEN ne ſeroit pas devenu l'horreur du genre humain s'il ne ſe fuſt appliqué qu'à des actions ſemblables, qu'une

Naz.or.3.p.61. d|66.b.c. generoſité naturelle, & les principes du Chriſtianiſme dans leſquels il avoit eſté nourri, luy faiſoient faire.] 'Mais l'Aſie fut malheureuſement pour luy une ecole d'apoſtaſie & d'impieté. Il n'uſa de la liberté qu'il y avoit, que pour ecouter les maiſtres les plus deteſtables, pour etudier l'aſtrologie, l'horoſcope, l'art,

p 61.d. de predire, en un mot les illuſions de la magie : '& auſſi toutes les études qu'il fit, ne produiſirent dans ſon eſprit que l'ambition,

Socr.l 3.c.1.p. 165.d|Soz.l.7.c. 2.p.594.d|Lib. or.12.p.265.c. l'ingratitude, la rebellion, & l'impieté. 'Socrate & Sozomene diſent que comme il eſtoit à Nicomedie, Maxime d'Epheſe philoſophe & magicien attiré par ſa reputation, l'y vint trouver,

comme beaucoup d'autres faiſoient, & luy inſpira en meſme temps le deſir & l'eſperance de parvenir à l'Empire, avec l'averſion de la religion Chrétienne. 'Libanius dit auſſi que ce fut à Nicomedie qu'il commença à perdre la forte averſion qu'il avoit pour les idoles, ayant eſté adouci par les predictions d'un devin qui s'y tenoit caché pour eyiter les recherches qu'on faiſoit alors contre les perſonnes de cette profeſſion. [Mais ce devin n'eſtoit pas Maxime, comme on le voit par la ſuite de Libanius.] Lib or.5 p.171.a b.

'Auſſi Eunape raporte que Julien uſant de la liberté qu'il avoit d'aller partout avec le train & la magnificence d'un prince, vint à Pergame pour voir le philoſophe Edeſe, alors extremement agé, 'magicien comme les autres philoſophes de ce temps là: '& Euſebe diſciple d'Edeſe ayant reconnu en faiſant ſemblant de condanner la magie, l'inclination qu'avoit déja Julien pour cette ſcience [diabolique,] il luy perſuada d'aller à Epheſe trouver Maxime qui en eſtoit un des plus grands maiſtres, & duquel auſſibien que de Chryſanthe ſon condiſciple il s'en inſtruiſit amplement. 'Libanius dit de meſme que Julien eſtant venu en Ionie, il y vit un homme qui paſſoit pour ſage & qui l'eſtoit, (il entend Maxime,) & que les inſtructions qu'il en receut le firent renoncer abſolument au Chriſtianiſme pour embraſſer l'idolatrie. 'L'eſtime toute extraordinaire que Julien témoigne pour Iamblique dans les lettres qu'il luy écrit, [donne lieu de croire qu'il avoit auſſi eſté diſciple de ce philoſophe,] 'qu'il faut diſtinguer d'un autre Iamblique plus ancien, [dont Eunape a écrit la vie.] Eun.c.3.p.69. c.4.p.41.42. c.6.p.70-72. Lib.or.1.p 175. b.c.d. Juli.ep 34.p.40. 41.51.60 61. V. Conſtantin § 91. Eun.c.4.p.33.34.

'Cependant Julien s'attachoit d'autant plus à Maxime, qu'il flatoit ſon ambition en luy promettant l'Empire: [& il s'aſſuroit ſi fort ſur les promeſſes de cet impoſteur,] 'qu'il ne craignoit pas de dire à ſes plus intimes, que le monde ſeroit heureux ſi jamais il avoit la puiſſance ſouveraine entre ſes mains. 'Conſtance eut quelque avis de ceci, & la crainte de ſa colere obligea Julien de faire encore ſemblant d'eſtre Chrétien, & meſme ſelon Socrate, de ſe faire raſer, de mener exterieurement la vie d'un moine, & de faire la fonction de Lecteur dans l'Egliſe de Nicomedie, [dont Cecrops Semiarien eſtoit Eveſque.] 'Les payens avouent qu'eſtant deja idolatre dans le cœur, la crainte l'obligeoit de faire encore audehors profeſſion du Chriſtianiſme, [c'eſt à dire qu'il trahiſſoit & Dieu & ſa conſcience.] 'Ils avouent encore qu'il aſpiroit deſlors à l'Empire. Soz.p.595.a. Socr.p 166.a. p.165.166|Soz.p. 595.a. Lib.or.12.p.265. b.c. p.265 a.

'Philoſtorge dit que Gallus ayant appris que ſon frere aban- Philg.l.3.c.27.p 59.60.

donnoit la religion Chrétienne, luy envoya Aece l'athée, pour
Juli ep. 64. p. 240. 241. taſcher de le detourner de cette impieté. Nous avons en effet une lettre que Gallus Ceſar écrit à Julien en Ionie, où il témoigne avoir reſſenti beaucoup de douleur du bruit qui avoit couru qu'il quittoit la religion de ſes anceſtres pour ſuivre de vaines ſuperſtitions; mais qu'Aece l'avoit extremement rejoui en luy apportant des nouvelles toutes contraires, & en l'aſſurant qu'il eſtoit tres ferme dans la veritable pieté, qu'il frequentoit les lieux d'oraiſon, & qu'il ne s'eloignoit point des tombeaux des
p. 240. ſaints Martyrs. 'Le P. Petau dit que cette lettre paroiſt fauſſe; [mais il n'allegue point de raiſon particuliere pour en montrer la fauſſeté. Elle paroiſt aſſez conforme au raport des hiſtoriens & à l'hypocriſie de Julien, pour ne la pas rejetter ſi aiſément.]
Phiſg. l. 3. c. 27. p. 59. 'Philoſtorge dit que Gallus envoya encore en pluſieurs autres
a Lib. or. 10. p. 234. rencontres le meſme Aece à Julien: a& ſelon Libanius, Julien donna par lettres à ſon frere pluſieurs avis, qui luy euſſent eſté fort utiles, & luy euſſent conſervé l'Empire & la vie, s'il euſt eſté
or. 12. p. 167. a] Juli. ad Ath. p. 302. aſſez ſage pour les ſuivre. 'Ils avoient neanmoins aſſez peu de commerce enſemble; & Julien pour ſe diſculper des cruautez de Gallus, dit qu'il ne l'alloit point voir, & qu'il ne luy écrivoit que rarement, & jamais ſur des choſes de conſequence.

[On pourroit s'étonner du changement de Julien, elevé avec tant de ſoin dans la religion & la pieté Chrétienne, s'il nous eſtoit permis de ſonder la profondeur des Jugemens de Dieu, qui abandonne les uns, & ſauve les autres par une juſtice infiniment elevée audeſſus de nos lumieres. Nous ſavons neanmoins
Thdrt. l. 3. c. 2 p. 638. b. ce que peut l'ambition de regner.] 'Car ce fut cette paſſion de
p. 637. d. parvenir à l'Empire qui luy fit perdre la gloire de la veritable religion, 'en luy inſpirant de conſulter par tout les devins & les aſtrologues, pour ſavoir s'il reuſſiroit dans ſes eſperances. [Dailleurs on a cru, comme nous avons dit, que des ſa jeuneſſe il avoit eu une inclination ſecrette qu'il ne connoiſſoit peutestre pas luy meſme pour le culte des demons: Et il ne faut pour cela qu'une mauvaiſe parole dite à un enfant, jointe à la corruption naturelle à tous les hommes, plus grande encore dans les uns que dans les autres. Enfin il avoit une legereté d'eſprit qui ne luy
Naz. or. 3. p. 86. b. permettoit pas d'aimer fortement la verité.] 'Saint Gregoire de Nazianze remarqua en luy cette legereté, comme nous le
Amm. l. 16. 12. p. 65. c 222. a. dirons bientoſt; '& Ammien Marcellin l'a reconnue, auſſibien
b Chry. in gent. t. 1. p. 694. 695. que Saint Chryſoſtome. cMais ce fut proprement la curioſité de-
c Aug. civ. l. 5. c. 21. p. 65. 1. a. teſtable & ſacrilege de connoiſtre l'avenir, enflammée par le

deſir de dominer, qui le precipita dans le malheur de l'apoſtaſie, & qui ruina toutes les bonnes qualitez que la nature luy avoit données.

ARTICLE V.

Julien en danger de perir aprés Gallus ſon frere ; il eſt envoyé à Athenes, où S. Gregoire de Nazianze prevoit ce qu'il devoit eſtre.

'L'AUTORITE' que le titre de Ceſar donnoit à Gallus, fut comme nous avons dit, ce qui donna à Julien ſon frere la liberté de faire tout ce qu'il vouloit. [Mais ce temps dura peu, "Gallus ayant eſté tué ſur la fin de l'an 354.]'Il paroiſt qu'on voulut méler Julien dans les cruautez qui avoient rendu odieux le nom de ce prince. 'On l'accuſoit encore de quelques autres choſes,'& on le ſoupçonnoit toujours de former des deſſeins ſur l'Empire ; de ſorte que Conſtance le fit arreſter,[a]& luy donna des gardes,"qui le maltraiterent extremement. [b]Il paſſa ainſi ſept mois comme priſonnier, tantoſt d'un coſté, tantoſt de l'autre. ["Il y a apparence que ces ſept mois doivent avoir commencé vers le mois d'octobre de l'an 354, auſſitoſt qu'on eut oſté la liberté à Gallus avec le titre de Ceſar. Socrate ſe trompe ſans doute]'quand il veut qu'il ſe ſoit echapé de ſes gardes, & qu'il ait vécu quelque temps caché en divers endroits.

V. Conſtance § 34.

&c.

V. Conſtance. note 33.

Naz.or.3 p.61. c.d.

Juli.ad Ath. p. 501.502.

Amm.l.15.p.34.

Soz.l.5.c.2.p. 595.b.

a Lib.or.12 p. 266.d.

b Juli.ad Ath. p.501.

Socr.l.3.c.1.p. 166.b.

'Libanius dit que dans un temps ſi faſcheux il eut aſſez de generoſité pour ne point flater Conſtance en parlant contre ſon frere, & aſſez de ſageſſe pour ne le point irriter en défendant & en plaignant ce malheureux prince, ce qui euſt ſuffi à ceux qui ne cherchoient qu'un pretexte pour luy faire perdre la vie. 'Il écrivit dans ce temps là quelques lettres au philoſophe Themiſtius, où il proteſte depuis qu'on ne ſauroit rien trouver de bas ni de laſche, quelque extreme que fuſt le danger où il ſe trouvoit.

Lib.or.12p.267. a.b.

Juli. ad Themi. p.479.

ἐλαύνων τε δὶ πασῶν.

'Quoiqu'il ſe plaigne qu'on"l'avoit trainé en divers endroits dans les ſept mois que dura ſa captivité,'il en paſſa neanmoins une grande partie à la Cour ;'& il dit qu'il fut ſix mois dans la meſme ville où eſtoit l'Empereur,'c'eſt à dire à Milan. [c]Il ne le vit cependant qu'une ſeule fois durant ces ſix mois ; & ce fut par le moyen de l'Imperatrice Euſebie, [d]qui ayant compaſſion de luy, l'aſſiſta extremement durant ſon malheur, & le tira en

Ad Ath.p.501. ad Themi.p.479 ad Ath.p.503. Amm.l.15.p.34. c Juli p.503. d p.503|Lib.or. 12.p.267.b.c.

cette rencontre du danger où il eſtoide perdre meſme la vie.
Juli p.503|01.3. p.120. 'Elle pria Conſtance d'examiner à fond les choſes dont on l'accuſoit, avant que de le condanner, luy obtint pour cela audience de ce prince,& l'exhorta luy meſme à ſe défendreavec
ad Ath.p.503. 504. liberté. 'Conſtance promit de l'ecouter encore une fois, mais l'eunuque Euſebe ſon Chambellan l'empeſcha toujours, de peur qu'il ne priſt quelque confiance en une perſonne qui luy
p.503|Amm.l.15. p.34. appartenoit de ſi pres. 'Sans cet appui de l'Imperatrice, Julien n'euſt pu défendre ſa vie contre ceux qui ſollicitoient ſa perte.
Juli.p.502.503| or.3.p.220. 'Aprés qu'il ſe fut pleinement juſtifié par ſon moyen; elle luy obtint encore la permiſſion de retourner en ſon pays, & dans la maiſon de ſa mere,[c'eſt à dire dans la Bithynie ou dans l'Ionie.
Amm.l.15.p.34. b. En attendant que tout fuſt preſt pour ſon voyage,] 'il paſſa
a Juli or 3.p.120 ad Ath.p.503| Amm.l.15.p.36. 39.40. quelque temps à Come ville proche de Milan. [a]Mais ce voyage ayant eſté rompu par quelque malheur, 'ſur les bruits qui coururent de la revolte d'Africain dans l'Illyrie, [b]Conſtance manda à
b Juli.p.503. c or.3.p.220. d p.220.221| Amm.l.15.p.34. Eun.c.5.p.74| Naz.or.4.p.121. d. Julien de s'en aller dans la Grece, [c]comme l'Imperatrice le luy avoit demandé pour luy durant ſon abſence. [d]Il ſouhaitoit en effet beaucoup ce voyage, pour aller paſſer quelque temps à Athenes, & s'y perfectionner, diſoit-il, dans les ſciences: 'mais ſon veritable deſſein eſtoit d'y conferer avec des magiciens encore plus habiles que ceux d'Aſie. 'Cela n'empeſcha pas que tout le monde ne regardaſt ce voyage comme un exil; & d'autant plus qu'il n'avoit en Grece ni terre, ni maiſon, ni quoy que
Juli.ad Themi. p.479. ce fuſt. 'Libanius dit auſſi qu'il y eſtoit enfermé.
Lib.or.5.p.176. d. [Ce fut donc vers le milieu de l'an 355, qu'il vint à Athenes, où Saint Gregoire de Nazianze & Saint Baſile eſtoient alors pour y étudier auſſibien que luy l'eloquence, dont ils devoient faire
Naz.or.4.p.132. c d. un jour un ſi ſaint uſage.] 'Il y connut ces deux grands hommes, & fut témoin de la grande reputation que leur vertu, leur ſcience, & ſurtout leur étroite union leur avoit acquiſe. 'Il étudia
Baſ.ep.207.p. 226.a.b. avec S. Baſile non ſeulement les lettres profanes, [e]mais meſme
e ep.208.p.227. a. les lettres ſaintes & les livres ſacrez de l'écriture, [f]n'oſant pas
f Naz p.121.122. encore faire paroiſtre ouvertement ſon impieté. [g]Mais tous ſes
g p.121.d. deguiſemens n'empeſchérent pas que S. Gregoire ne reconnuſt deſlors en luy par le dereglement de ſon corps, toutes les choſes
p.221.a. que l'experience fit depuis connoiſtre aux autres. 'Je ne me « pique pas, dit ce Pere, d'eſtre fort habile à deviner: mais il eſt « vray que je ne pouvois rien attendre de bon de ce jeune prince, « en qui je voyois une teſte toujours en mouvement, des epaules, « continuellement branlantes & agitées, un œil egaré, un regard «

» "fier & enflammé de fureur, une demarche chancellante & ſans
» conſiſtance, un nez qui ne marquoit que de l'inſolence & du de-
» dain pour les autres, un air de viſage railleur & mepriſant, 'un b.
1. » ris exceſſif, & immodeſte, [1]des ſignes de teſte qui accordoient &
» refuſoient ſans raiſon, une parole heſitante & entrecoupée, des
» interrogations dereglées & impertinentes, & des reponſes qui
» ne valoient pas mieux, embaraſſées les unes dans les autres, qui
» ne ſe ſoutenoient point, & qui n'avoient ni methode ni ordre.
» Que ſi j'avois ici quelqu'un de ceux avec qui je m'entretenois
» alors, ils pourroient me rendre ce témoignage, que quand j'eus
» remarqué toutes ces choſes, je dis auſſitoſt: 'Quel terrible monſ- c.
» tre nourrit ici l'Empire Romain? & plaiſe à Dieu que je ſois un
» faux prophete.

[Voilà comment jugeoient alors de Julien ceux qui avoient un peu plus de lumiere que le commun.] 'La foule des autres admiroit quelque capacité qu'il avoit pour l'eloquence, avec un air de modeſtie & de douceur [auquel l'état de ſa fortune l'obligeoit aſſez.] Tout le monde couroit à luy, philoſophes, rheteurs, & autres; mais comme Libanius le dit avec beaucoup de verité, les demons le voyoient avec un plaiſir tout particulier, ne pouvant ignorer ſes deſſeins, [& la diſpoſition de ſon cœur, dont ils eſtoient eux meſmes les auteurs.] Il s'en ouvroit à quelques uns de ſes plus intimes amis, 'leur marquoit ſa douleur de voir l'idolatrie dans l'état où elle eſtoit, & leur promettoit que quand il en auroit l'occaſion il ne manqueroit pas de travailler à la relever. [Il faudroit que cela fuſt devenu bien public, s'il eſtoit vray,] comme le dit Libanius, que tout ce qu'il y avoit de conſiderable parmi les payens, s'uniſſoit à luy par leurs vœux, '& faiſoit ſecrettement des ſacrifices pour luy obtenir la pour- &c. pre qu'il eut quelque temps aprés. Les devins ſurtout "ne s'épargnoient pas.

Lib.or.12.p.268. a.

or.5.p.175.d.

p.176.a.

'Celui à qui il fit particulierement confidence de ſes deſſeins, fut un homme d'Antioche, qui eſtoit, dit Libanius, le ſeul impeccable d'entre les hommes, & le ſeul qui euſt entierement ſurmonté l'envie par ſa vertu. [Je ne ſçai qui il veut marquer, ſi ce n'eſt peuteſtre] le pontife d'Eleuſine à qui Maxime d'Epheſe avoit renvoyé Julien, comme à un homme encore plus habile que luy, [c'eſt à dire plus grand magicien,] & dont Eunape dit des merveilles ſans l'oſer nommer. 'Julien le vit, & ſe remplit p.75. χόλου. "avec plaiſir de ſes eaux empoiſonnées.

or.12.p.268.b.

Eun.c.5.p.74.

1. πόσους τινὰς αἰ μιμήσεις. &c. M. Fleuri traduit *des grimaces ridicules & des ſignes de teſte ſans ſujet.* Fleu.l.3.p.449.

[Voilà donc Julien apoſtat à ſon Dieu & à ſa religion, rebelle dans le cœur à ſon prince, & avec cela magicien.] 'Ses panegyriſtes n'ont pas eu honte [de l'avouer, &] de dire publiquement en ſa preſence, que lorſqu'il fut Empereur, il ne s'amuſoit point dans les occaſions preſſantes à tenir conſeil avec ſes Generaux, & les officiers de ſes armées; & qu'il ne perdoit point le temps à de longues deliberations; mais qu'il avoit recours à ceux qui luy apprenoient ſans qu'on les viſt tout ce qu'il avoit à faire; que c'eſt par ce moyen que ſans recevoir preſque aucune lettre des pays eloignez, il ſavoit tout ce qui ſe paſſoit ſur la terre, & qu'il decouvroit tout ce qui s'entreprenoit contre luy; 'Que ſes dieux ſe montroient à luy, l'entretenoient, comme les hommes font entre eux, & luy apprenoient toutes choſes. &c. [C'eſt à dire bien nettement qu'il s'eſtoit abandonné à toutes les illuſions de la magie, & que Dieu l'avoit livré à la puiſſance des demons, pour faire voir leur foibleſſe, puiſqu'ayant tant d'intereſt à la conſervation de ſa vie & de ſa puiſſance, ils ne purent pas meſme le faire regner deux ans.] 'Pour luy il a honte de reconnoiſtre qu'il avoit commerce avec ſes dieux: mais il n'en a pas d'avouer qu'il avoit commerce avec des magiciens, & qu'il les employoit quand il vouloit ſavoir ce qui ſe paſſoit bien loin de luy.

Lib.or.10.p.246 b.

e. p.247 a|or.4.p.157.c.d|183.b.

Juli.ep.38.p.181.

Bar.554.525.

'On marque que lorſque Julien fut à Athenes, Proereſe & Himere y enſeignoient l'eloquence. [Julien les a eſtimez tous deux: mais nous pourrons avoir une autre occaſion d'en parler.]

ARTICLE VI.

Julien eſt fait Ceſar par Conſtance, qui luy donne Helene ſa ſœur en mariage.

'JULIEN demeura aſſez peu de temps à Athenes. [a]Car Conſtance le rappella des la meſme année à Milan, ayant déja ce ſemble la penſée de le faire Ceſar, parce qu'il ſe reconnoiſſoit incapable de gouverner ſeul. [b]Julien meſme ſavoit des Athenes, ſelon Libanius, qu'il le mandoit pour cela. Cependant ſoit que l'amour du repos, s'il en faut croire ce ſophiſte, luy fit mepriſer & fuir la royauté, ſoit plutoſt comme il le dit luy meſme, parce-qu'il voyoit ce qui eſtoit arrivé à ſon frere, il n'obeït qu'en tremblant & en pleurant à l'ordre qui l'appelloit à la Cour. Il proteſta qu'avant que de partir d'Athenes, il demanda à ſa &c. Minerve

Juli.ad Ath.p.303.
a Amm.l.15.p.47|Juli.or.3.p.225.
b Lib.or.10.p.235.b.c.

‖Juli.ad Ath.p.305.

Minerve de perdre plutoſt la vie que d'eſtre obligé d'aller à la Cour. [Mais ſa Minerve avoit auſſi peu le pouvoir de l'aſſiſter, que de ſe tirer elle meſme des feux de l'enfer.] 'Il ne put donc pas ſe diſpenſer de partir: '& on pretend qu'il ne penſoit qu'à chercher des moyens pour eviter la grandeur où on le vouloit elever, 'juſqu'à ce qu'un de ſes dieux, [ou de ſes demons] luy ordonna de l'accepter ſans rien craindre. 'Eſtant arrivé à Milan, il logea d'abord dans une maiſon prés de la ville, 'où l'Imperatrice Euſebie "le fit fort bien traiter par ſes eunuques.

Lib. or. 12. p. 248. cr. 10. p. 235. c. c. d. Juli. p. 505. p 504.

φιλοφρονῶν.

. [Conſtance eſtoit en ce temps là hors de Milan:] '& quand il y fut revenu, il parla à ſes confidens du deſſein qu'il avoit d'elever Julien. "Ils s'y oppoſerent autant qu'ils purent. Mais Euſebie ſeule ayant fortement appuyé cette election, Conſtance s'y determina tout à fait. [Ce fut ſans doute ſur cela,] 'qu'il voulut que Julien vinſt loger dans le palais. 'Julien receut cet ordre avec beaucoup de douleur, dans la crainte des malheurs que la jalouſie de Conſtance luy pouvoit cauſer; '& comme Euſebie l'avoit ſouvent prié de luy écrire, & de s'aſſurer d'obtenir tout ce qu'il luy demanderoit, il luy écrivit une lettre, où il la conjuroit de luy obtenir la permiſſion de retourner en ſon pays. Mais "il n'oſa l'envoyer, & aima mieux ſe reſoudre à obeïr, quoy qu'il en puſt arriver. 'Ainſi on luy raſa la grande barbe qu'il avoit accoutumé de porter; on luy oſta ſon manteau de philoſophe, on l'habilla en homme d'épée, & on en fit un homme de Cour, quelque peu accoutumé qu'il fuſt à jouer ce perſonnage: & cela ſervit quelque temps de divertiſſement aux autres.

Juli. p. 504. p. 505. p. 505 506. p. 504 | Amm. l. 15 p. 47. d.

'Il n'entra qu'avec frayeur dans ce palais rempli de ceux qui avoient repandu le ſang [de ſon pere, de ſes freres, &] de toute ſa famille: '& il ne ſe reſolut pas encore "ſans peine à accepter la dignité de Ceſar. Mais comme il n'y avoit pas moyen de reſiſter, 'il pria Conſtance que s'il ne l'en vouloit pas diſpenſer, il luy donnaſt des miniſtres capables de conduire les affaires, & gents de bien, 'ou qu'au moins "il luy donnaſt par écrit les ordres de tout ce qu'il devoit faire, afin qu'il n'euſt qu'à luy obeïr. Conſtance s'efforça par un traitement favorable de luy oſter toutes ſes fraieurs, & luy ordonna de voir l'Imperatrice, 'qui l'encouragea de plus en plus.

Juli. p. 505. &c. or. 3. p. 225. 226. ad Ath. p. 516. &c. p. 517. or 3 p. 228. p. 225. 229.

'Enfin le 6 novembre 355, Julien fut declaré ſolennellement Ceſar pour aller combatre les Allemans & les François qui ravageoient alors les Gaules, ["& on luy donna pour ſon departement les Gaules, l'Eſpagne, & l'Angleterre.] 'Peu de jours aprés,

Amm. l. 15. p. 49. d | Idat | Chr. Al. p. 680 | Socr. l. 2. c. 34. p. 129. a. Amm. l. 15. p. 50. a | Juli. or 3. p. 230.

V. Conſtance § 31.

Conſtance par le conſeil de ſa femme, luy fit epouſer ſa ſœur Helene. Euſebie luy fit encore divers preſens, dont celui qu'il eſtima le plus fut une belle bibliotheque de philoſophes & d'autres auteurs.

[Mais en meſme temps on ne laiſſoit pas de veiller extremement ſur ſes actions; & on reſſerra tellement ſon pouvoir, qu'il ſembloit eſtre moins un prince qu'un priſonnier, & plutoſt le valet que le maiſtre de ceux qui devoient ſervir ſous luy,] quoique ce fuſſent des perſonnes fort peu capables de leurs emplois, & qui n'eſtoient propres qu'à luy faire faire des fautes. [a] On luy fit changer de maiſon & de domeſtiques, comme pour luy donner un train conforme à ſa dignité: [b] & il ſe plaint que c'eſtoit pour luy oſter tous ceux en qui il pouvoit avoir quelque confiance; & que de tous ſes anciens ſerviteurs, on luy permit à peine d'en garder quatre, deux qui eſtoient fort jeunes, ſon medecin, & ſon bibliothecaire lequel ſavoit ſeul qu'il adoroit les idoles. [c] Neanmoins Eunape dit qu'Oribaſe de Pergame qui eſtoit ſon medecin, eſtoit auſſi le confident de l'idolatrie qu'il exerçoit dans les Gaules, avec Evemere Africain [qui pourroit eſtre ce bibliothecaire.] [d] Et il dit aſſez nettement que Julien l'amena avec luy dans les Gaules. [e] Auſſi le Pere Petau croit que c'eſt le medecin dont Julien parle.

Ibid.

Juli ad Ath p. 526.

Lib. or. 9. p. 136. c.

a Juli. or. 3. p. 226. ad Ath. p. 309.

b Ibid.

c Eun. c. 3. 19. p. 76. 77. 140.

d Ibid. p. 140.

e Juli. p. 416.

ARTICLE VII.

Conduite de Julien dans les Gaules; ſes études; ſon idolatrie; ſa vie reglée, ſerieuſe & auſtere.

[a] JULIEN partit de Milan le premier jour de decembre, & arriva à Vienne avant la fin de l'année. [On a vu ſur Conſtance les heureux ſuccés qu'il eut dans la guerre, par leſquels il chaſſa entierement des Gaules les Allemans & les François qui en avoient conquis une partie, & ravageoient preſque tout le reſte; de ſorte qu'il n'eſt point neceſſaire d'en rien dire ici.] [b] Ses ſuccés militaires furent d'autant plus eſtimez qu'on avoit moins lieu de les attendre d'un jeune homme toujours nourri à la campagne & dans les livres; [c] & qui eſtoit obligé d'apprendre les premiers exercices des armes en meſme temps qu'il falloit donner des batailles.

a Amm. l. 15. c. 6. p. 50. 58.

b Ibid. p. 59. a.

c Juli. p. 63. b. l. 21. p. 180. b.

[a] Quand il avoit poſé les armes il s'appliquoit à l'étude, [b] particulierement à celle de la philoſophie, dans laquelle Ammien

a Lib. or. 10. p. 240. a b.

b Amm. l. 16. p. 62. c. d.

trouve qu'il s'eſtoit rendu tout à fait habile. Mais il ne negligeoit pas auſſi les autres ſciences inferieures, comme l'eloquence, qui paroiſt encore dans les écrits qui nous en reſtent, l'hiſtoire Romaine & étrangere; la poeſie meſme, en laquelle il n'eſtoit pas des derniers, & la langue latine qu'il ſavoit aſſez pour s'exprimer facilement, mais incomparablement moins que la greque. [Les deux eloges que nous avons de luy ſur Conſtance, & le panegyrique d'Euſebie, ſont ſans doute des fruits des études qu'il fit dans les Gaules avec le diſcours qu'il compoſa, comme nous verrons ſur la fin de 357, pour dire adieu à Saluſte.] 'Il parle Jul.or.1.p.82. F.59.
de ſon elevation à la dignité de Ceſar dans le premier eloge de Conſtance. 'Dans le ſecond il marque qu'il avoit vu les barbares or.2.p.103.
qui ſont ſur les bords du Rhein & de l'Ocean, [ce qu'il ne paroiſt avoir fait que dans la campagne de 358.] 'Le panegyrique d'Euſe- or.3.p.141.
bie n'eſt fait auſſi qu'apres que cette princeſſe eut eſté à Rome [à la fin de 356. C'eſt un remerciement pour les obligations tres réelles qu'il luy avoit: car pour les eloges de Conſtance, ce ne ſont que des flateries.]

'Comme on ſavoit qu'il aimoit les lettres, ceux qui en faiſoient ep.28.p.180. Lib. or.10.p.240.a.b.
profeſſion accouroient à luy de toutes parts. On le remarque particulierement des orateurs. 'Libanius dit que ceux d'Athe- Lib.or.12.p.279. a.b.
nes qui avoient quelque preſomption de leur ſcience, le vinrent chercher dans les Gaules; & qu'il les recompenſa de leur peine par les vers qu'il fit en leur honneur. 'En un autre endroit il or.10.p.240.b.
reduit cela à un philoſophe, dont il fait un grand eloge, qui approuva une partie de la conduite de Julien, luy donna des avis ſur le reſte, & puis s'en retourna chez luy. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point ce pontife d'Eleuſine dont nous avons parlé:]
'Car Julien l'appella auprés de luy dans les Gaules; & fit avec Eun.e.5.p.76.77.
luy des choſes qui ne furent ſceues que d'eux ſeuls; aprés quoy Julien entreprit, dit Eunape, de renverſer la tyrannie de Conſtance; & quand il l'eut fait, il renvoya ce pontife en Grece, chargé de preſens & d'honneurs extraordinaires. [Il ſemble donc ne l'avoir fait venir qu'en l'an 360 ou 361, lorſqu'il eſtoit déja Auguſte, avant que de ſe declarer contre Conſtance, ou au pluſtoſt un peu avant que de prendre le titre d'Auguſte.

On ne peut douter que ce que Julien faiſoit ſi ſecrettement avec ce pontife, ne fuſt ou de la magie, ou au moins de l'idolatrie.] 'Car quoiqu'il feigniſt encore d'eſtre Chrétien [par la Amm.l.21.p.180. crainte de Conſtance,] & meſme pour ſe faire aimer de tout le 181.
monde; [ce qui marque que les Chrétiens eſtoient deſlors en

bien plus grand nombre dans les Gaules que les payens,] neanmoins en ſecret il cherchoit l'avenir dans les folies des aruſpices & des augures, & faiſoit diverſes autres actions d'idolatrie, dont
l 16.p.62.c. peu de perſonnes avoient connoiſſance. 'Sa premiere action aprés qu'il s'eſtoit levé la nuit, eſtoit de ſacrifier ſecrettement à Mercure.

[En meſme temps qu'il ſe rendoit l'horreur de Dieu & des Anges par ſon idolatrie, il taſchoit de s'acquerir l'eſtime des hommes par une vie qui en elle meſme n'avoit rien que de bon & de louable: & les demons bien loin de le detourner de cette fauſſe vertu, l'y portoient peut eſtre eux meſmes, pour autoriſer
Amm.L.16.21.p. 61.22.292.b] Juli mil.p.60. ſon apoſtaſie, & la rendre plus dangereuſe.] 'Il garda toujours une fort grande ſobrieté dans ſa nourriture, ſuivant cette maxime de l'ancien Caton, [1] Que qui ſonge beaucoup à ſa table, neglige beaucoup la vertu. Ainſi il ne vouloit pas meſme qu'on luy ſerviſt diverſes choſes preſcrites par l'ordre de Conſtance, [prince déja aſſez ſobre;] & ſe contentoit des nourritures les plus communes qu'on donnoit aux ſimples ſoldats dont meſme il ne prenoit que fort peu.

Amm.p 62 b.c] Juli.p.60.Lib. or.12 p.354.b. 'Mangeant peu, il luy eſtoit aiſé de dormir peu, & d'autant plus qu'il n'avoit pour lit qu'un tapis & "une peau. Il s'eveilloit *στρώμα.* quand il vouloit, & c'eſtoit toujours à minuit. Il partageoit le reſte de la nuit entre les affaires de gouvernement & l'etude.
Amm l 25.p.272 c. 'Il alloit viſiter luy meſme avant le jour les ſentinelles & les
a Juli.mil.p.59. gardes. [a] Il s'eloignoit de meſme de tous les plaiſirs, & il ne faiſoit
p.60. jamais jouer "de comedies que le premier jour de l'an, plutoſt *θεατρικὰς.* par forme que pour y trouver quelque divertiſſement. 'Il haïſſoit auſſi les jeux du cirque, n'y venoit que fort rarement, &
Lib.or.10.p.240 a. y demeuroit fort peu. 'Auſſi l'on ne voyoit point venir à ſa Cour de danſeurs & de farceurs, de joueurs d'inſtrumens, ni d'autres perſonnes qui ne ſont propres qu'à detourner des entretiens
Juli.fr.p.555. utiles [& des occupations ſerieuſes.] 'Eſtant Empereur il écrit à un de ſes pontifes, qu'il ne veut point qu'aucun preſtre aſſiſte aux ſpectacles infames du theatre, ni qu'il faſſe amitié avec un comedien, un danſeur, un cocher du cirque; non pas meſme
p.556. qu'il aille chez eux. 'Il leur permet ſeulement de voir certains combats qu'il appelle ſacrez, où les femmes n'alloient point dutout. Pour "les combats des hommes contre les beſtes, il ne *venationes.* veut pas meſme que les enfans des preſtres les voient.
Juli.mil.p.62. 'Dans les hivers les plus rudes, il ne vouloit pas ſeulement

1. *Magna cura cibi, magna virtutis incuria.*

qu'on allumaſt du feu dans la chambre où il couchoit, eſtant bien aiſe de s'accoutumer à ſupporter la rigueur du froid. Une fois qu'il paſſa l'hiver à Paris, comme la Seine eſtoit déja toute couverte de glaçons, 'il ſouffrit ſeulement qu'on miſt quelques charbons dans ſa chambre, dont les murailles eſtoient fort humides. Mais la vapeur [du charbon] luy eſtant montée à la teſte, κατάβαρος. "il en fut tout étourdi, & en penſa étoufer. On le fit vomir, ce qui le ſoulagea, & le lendemain il travailla à ſon ordinaire. 'Il dit que c'eſt la ſeule fois qu'il euſt vomi depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar.

p.63. p.61.

'Cette vie grave & ſevere de Julien plaiſoit fort aux peuples des Gaules qui ne ſavoient ce que c'eſtoit que de flater & de badiner, qui eſtoient bien aiſes d'agir avec tout le monde d'une maniere ouverte & franche, 'qui ne connoiſſoient point la folie des theatres, ni les crimes abominables qui en ſont les ſuites, '& qui regardoient ceux qui s'amuſoient à danſer comme "des furieux & des fous. Auſſi il fut extremement aimé & eſtimé dans les Gaules.

p.92.93. p.93. p.94.

συμφλυαρίας.

ARTICLE VIII.

Julien prend l'intereſt du peuple contre Florent Preſet des Gaules.

[JULIEN ne fut pas ſeulement aimé des Gaulois pour ſes mœurs, ou pour avoir delivré le pays des ravages que les barbares y faiſoient ſans ceſſe depuis pluſieurs années.] 'Si les Gaules eſtoient ravagées par les barbares, on pretend qu'elles ne l'eſtoient pas moins par les miniſtres meſmes de la juſtice, à qui il falloit donner de grandes ſommes pour s'exemter de traitemens encore plus faſcheux. Julien s'appliqua auſſi extremement à remedier à ce mal, & il y trouva plus de difficulté, & plus de danger pour ſa perſonne que dans la guerre. Car les coupables au lieu de ſe corriger devenoient ſes ennemis; & quand ils ne pouvoient trouver à le blaſmer, ils le louoient, 'ce qui luy eſtoit plus dangereux auprés de Conſtance, que toutes les fautes qu'il euſt pu faire. Cela ne l'arreſta pas neanmoins, dit ſon panegyriſte, & la crainte d'exciter de la jalouſie dans l'eſprit de Conſtance, ne l'empeſcha point ni de faire la guerre aux barbares, ni de combatre l'avarice de ceux qui euſſent voulu piller à ſes yeux les plus belles & les plus importantes provinces de l'Empire. C'eſt ce qui faiſoit dire qu'il paſſoit l'été dans ſon

Pane.11.p.123. p.124.

camp, & l'hiver ſur ſon tribunal, qu'il employoit toute l'année à combatre ou les ennemis ou les vices, à dompter les barbares, ou à ſoulager les ſujets.

Amm l.16.p.98. a.101. Dans les deux premiers hivers qu'il paſſa à Vienne & à Sens en 356 & 357, on ne dit point qu'il ait eu le loiſir de ſonger à l.17.p.89.d. autre choſe qu'à la guerre. Dans le troiſieme qu'il paſſa à Paris aprés la grande bataille de Straſbourg, il voulut regler les im- n p.135 Juli ep. 17 p.133. poſts, afin que les peuples n'en fuſſent pas accablez. On faiſoit ſur cela de grandes plaintes contre Florent Prefet du Pretoire, qui eſtoit chargé de ce ſoin; & Julien qui en avoit appris une partie, les avoit meſme diſſimulées plus qu'il ne devoit, [pour ne pas irriter Conſtance, qui luy avoit donné cet officier.] Nota 3.

Amm l.17.p. 89.90. Comme il voulut donc prendre connoiſſance de cette matiere, a p 90.a. Florent pretendit que la taille ordinaire n'eſtoit pas capable de fournir à tous les frais neceſſaires, & qu'il falloit faire une rehauſſe. Julien qui ſavoit que ces rehauſſes reduiſoient ſouvent des provinces entieres à la derniere miſere, proteſta qu'il perdroit plutoſt la vie que de le ſouffrir. Florent ſe plaignit qu'on doutoit de ſa fidelité; & Julien ſans s'echaufer, s'eſtant mis à b. conter, luy fit voir que la taille fourniſſoit audelà meſme de ce qui eſtoit neceſſaire. *capitatio.* *ex conquiſitis.*

b Juli.ep.17.p. 133. Florent ne laiſſa pas quelque temps aprés de luy envoyer un ordre tout dreſſé pour une augmentation de taille, afin qu'il le ſignaſt. Mais il ne voulut pas ſeulement ſouffrir qu'on le luy luſt, p.134. & le jetta meſme par terre, ajoutant devant bien des perſonnes qui ne pouvoient pas manquer de le raporter à Florent, Que cela eſtoit honteux; mais qu'aſſurément le Prefet le corrigeroit luy meſme. Cependant Florent au lieu de ſe corriger parla, non en ſage officier, mais en vray tyran, ſans reſpecter Julien dont il n'eſtoit pas bien loin, & dont il devint enfin ennemi, parceque ce prince s'oppoſoit à ſon avarice. Il le traita meſme ſouvent avec beaucoup de hauteur. b Il en parla auſſi fort mal en une autre occaſion, comme nous l'apprenons d'une lettre de Julien à Oribaſe, où il declare qu'il ſe croit obligé de ſoulager les peuples reduits à la derniere extremité par les malheureuſes pratiques de ces voleurs. Que ſi, dit-il, nous puniſſons un officier d'armée qui a quitté ſon poſte, quelque dangereux qu'il fuſt; ne nous ſeroit-il pas plus honteux d'abandonner de pauvres peuples que l'on pille, & de manquer aux obligations de l'état où Dieu nous a mis, & où il ſaura bien nous maintenir quand il le voudra. Que s'il faut ſouffrir quelque choſe, ce n'eſt pas une petite conſola- *indictionale augmentum.*

ad Ath p.518. Amm.l.20.p. 169.d. b Juli.ep 17.p. 133. *τῶν πλουσίων ἕνεκα* *ἀσπόνδως.*

» tion de ſouffrir pour s'eſtre acquité de ſon devoir. Il vaut mieux p.135.
» faire bien durant peu de temps, que de faire longtemps mal.

[Libanius raporte une autre cauſe de l'averſion de Florent pour Julien, qui n'eſt pas moins honorable pour ce prince.] Un Lib.de ſe.t.p.284. a.
Gouverneur coupable de peculat fut accuſé devant Florent, & abſous; Florent n'ayant pas eſté aſſez mechant pour condamner ſon confrere auſſi innocent que luy, & qui luy avoit fait quelque part de ſes profits. On en murmura; & Florent pour montrer qu'il avoit eu raiſon d'abſoudre le coupable, offrit d'en prendre Julien pour juge, ne croyant pas qu'il euſt la hardieſſe de le condanner. Julien evita autant qu'il put de ſe charger de cette affaire, & dit meſme qu'elle n'eſtoit pas de ſon reſſort: [Et c'eſtoit peut eſtre avant l'an 357, auquel Conſtance augmenta ſon pouvoir, quoique ſelon l'ordre de Libanius, elle ſemble appartenir au commencement de 359.] Enfin neanmoins Julien examina l'affaire, & la verité eut plus de force ſur ſon c.
eſprit que toute la conſideration de Florent qui s'en tint fort offenſé.

[Le Gouverneur abſous par Florent eſt ſans doute different de Numere,] qui au ſortir du gouvernement de la Gaule Narbonoiſe, fut auſſi accuſé de peculat; & Julien l'examina avec beaucoup de vigueur à la vue de tout le monde. C'eſtoit auſſi au commencement de 359. Mais Numere nia les faits qu'on luy objectoit, & on ne les put prouver. Surquoi Delphide avocat celebre en ce temps là, qui plaidoit contre l'accuſé, s'eſtant écrié avec ſa vehemence ordinaire, Quel coupable ne paſſera point pour innocent, s'il ſuffit de nier ſes crimes? Julien luy fit ſur le champ cette réponſe ſi ſage, remarquée par pluſieurs hiſtoriens: Et quel innocent ne paſſera point pour coupable, s'il ſuffit d'eſtre accuſé. Amm.l.18.p.114 b/n.f.p.186.

V. Conſtance 65.

ARTICLE IX.

Julien continue à ſoulager le peuple; il aime Saluſte.

[CE n'eſtoit point ſans ſujet que Julien apprehendoit les ſuites du mecontentement de Florent.] Car ſur ce qu'il Amm.l.17.p.90. b.
refuſoit de conſentir à aucune augmentation de tributs, Florent en porta ſes plaintes à Conſtance; qui manda à Julien de ne pas agir d'une maniere qui donnaſt ſujet de croire qu'on ſe défiaſt de Florent. Mais il répondit à Conſtance qu'on devoit ſe tenir

heureux ſi des peuples pillez de tous coſtez payoient les impoſitions ordinaires, ſans leur en demander de nouvelles qu'il leur ſeroit impoſſible de payer. 'Sa fermeté eut le ſuccés qu'il ſouhaitoit; & on n'exigea rien de nouveau des Gaulois. 'On lit meſme qu'au lieu que lorſqu'il vint dans les Gaules, on demandoit 25 pieces d'or par teſte, lorſqu'il en partit ſept pieces d'or ſuffiſoient pour toutes ſortes d'impoſitions. Auſſi les Gaulois le regardoient comme leur reſtaurateur & leur pere. 'La ſeconde Belgique, [qui eſt la province de Reims,] eſtoit encore plus accablée que les autres. Julien demanda par grace au Prefet de luy laiſſer le ſoin d'en tirer les impoſts, & il l'obtint en s'obligeant de n'y envoyer aucun ſergent. Ces peuples eurent tant de joie de ſe voir exemts [de la vexation de ces gents ſans miſericorde,] qu'ils payerent tous avant le temps, ſans attendre qu'on leur fiſt aucune ſommation.

pro capitibus ſingulis.

c.
l.16.p.63.c.d.
l.17.p.90.c.

l.18.p.113.114. 'Il continua en 359 à prendre le meſme ſoin de ſoulager les peuples, de diminuer ceux qui eſtoient trop chargez d'impoſts, de s'oppoſer à ceux qui opprimoient les autres par leur puiſſance, de ne point ſouffrir dans les emplois ceux qui s'eſtoient enrichis du malheur des autres, & de punir toutes les injuſtices des magiſtrats. Il y eut d'autant moins de peine, que dans toutes les affaires un peu importantes, il jugeoit luy meſme, & ne ſuivoit point d'autre regle que la juſtice. 'Ammien remarque qu'il ne fit jamais de remiſe de ce qui eſtoit dû des impoſts, perſuadé qu'on ne manquoit point de faire payer d'abord aux pauvres toute leur taxe, & qu'ainſi les remiſes ne vont qu'au profit des riches, [qui en ont moins de beſoin.] 'Neanmoins Julien meſme ſe glorifie eſtant Auguſte d'avoir fait de ces remiſes. 'Dans le jugement des affaires il faiſoit gloire de pencher plus pour la douceur, & remettoit ſouvent une partie des peines que les magiſtrats avoient ordonnées contre les coupables.

l.16.p.63.64.
juli.miſ.p.101.
Amm.p.63.c.
ἀεὶ τοῖς ἐπιεικεστέροις.

[Il euſt pu faire encore de plus grandes choſes & dans la paix & dans la guerre,] ſi Conſtance luy euſt donné de bons officiers comme il l'en avoit conjuré. Mais au contraire il luy en donna de tres mauvais, [comme Marcel pour la guerre, & Florent pour la juſtice & les impoſts.] 'Julien ſe plaint beaucoup d'un Pentade, qui commença d'abord à faire bien des entrepriſes auſquelles il ſe crut obligé de s'oppoſer, ce qui le luy rendit ennemi; & Pentade forma meſme des cabales contre luy. 'Il parle encore d'un autre qu'il appelle un tres méchant homme, [mais qui ſe trouva ce ſemble ſi décrié,] 'que Conſtance fut obligé

juli.ad Ath.p. 516.
p.518.
p.516.
p.517.
V. Conſtance 538-41.

obligé de [luy] ſubſtituer Saluſte, dont Julien fut tout à fait content. 'Car ils ſe rencontroient dans les meſmes ſentimens & les meſmes inclinations, [ce qui ſuffit pour juger que Saluſte eſtoit payen auſſi bien que luy,] '& Julien s'ouvroit à luy avec une entiere liberté. 'Il eſtoit Gaulois. [a]Julien en tira de grands ſecours dans la conduite des affaires: & non ſeulement il donnoit de bons conſeils à ce prince, mais il le reprenoit encore avec une liberté pleine d'amitié & de tendreſſe, qui n'avoit rien d'aigre ni de fier & d'imperieux. 'Ainſi il luy ſervoit de pere, [b]& on attribuoit à ſes conſeils tout ce que Julien faiſoit de bon.

or.8.p.447.

p.459.

p.464-466.

[a] p.449-450.

Lib.or.12.p.281. c.

[b] Juli.p.452.

'Cela excita la jalouſie des autres, qui pour faire depit à Julien meſme, 'porterent Conſtance à retirer Saluſte d'auprés de luy, & à mettre en ſa place un nommé Lucien. Julien attribue cet avis à Pentade & à deux ou trois autres de ſes officiers, qui pour le faire agréer à Conſtance, gagnerent Gaudence & Paul celebres par leurs calomnies [& leurs cruautez.] 'Libanius dit que Florent écrivit contre Saluſte à Conſtance. [c]Mais Florent ne devint ennemi de Julien qu'un peu aprés la retraite de Saluſte, [qu'on peut mettre ainſi ſur la fin de 357.] 'Saluſte eſtoit bientoſt devenu ſuſpect à Conſtance à cauſe de ſa vertu, ſi nous en croyons Julien: '& on écrit qu'il le rappella dans la penſée que Julien privé de ſon conſeil n'agiroit plus avec la meſme prudence; ce qui n'arriva pas neanmoins. [Mais il vaut mieux croire] 'qu'on perſuada à Conſtance, que Saluſte inſpiroit à Julien des deſſeins un peu trop hauts. 'Julien ſentit beaucoup cette ſeparation, & pour decharger un peu ſon cœur, il compoſa un diſcours que nous avons encore, où en diſant adieu à cet ami, il en fait un grand eloge. 'On y voit que Conſtance qui eſtoit alors en Illyrie, le redemandoit pour l'employer quelque temps en Thrace, & le renvoyer aprés dans les Gaules, 'où il eſtoit effectivement en l'an 361, & Julien l'y laiſſa avec la qualité de Prefet.

Lib.or.12.p.281. c.

[c] Juli.p.518[ep. 17.p.135.

ad Ath.p.517.

Lib or.10.p.240 c d.

or.12.p.281.c.

c] Juli.or.8.p. 444.

p.449.464.465.

Amm.l.21.p.187 &.

ARTICLE X.

Julien se fait Auguste ; demeure maistre de l'Empire par la mort de Constance dont il punit les ministres.

L'AN DE JESUS CHRIST 361, DE JULIEN I.

Taurus, & Florentius, Consuls.

Juli.mis.p.94.95. JULIEN s'estoit donc acquis dans les Gaules une reputation extraordinaire, qui estoit passée de là jusque dans les provinces de l'Orient; & selon le témoignage qu'il se rend à luy mesme, on publioit partout que c'estoit un prince plein de valeur & de prudence, juste, bon, affable, grand dans la guerre, & grand dans la paix. [Ainsi il ne faut pas s'étonner si les soldats & les peuples des Gaules luy donnerent avec joie le titre d'Auguste en l'an 360 sur la fin de l'hiver, comme nous l'avons raporté en un autre endroit avec ce qui se passa ensuite jusques à la mort de Constance arrivée le 3 novembre 361, auquel nous commençons à conter le regne de Julien.] V. Constance § 55.

Amm.l.21.p. 180.181. 'Il continua estant Auguste à vouloir passer pour Chrétien, & il se trouva encore à l'eglise l'an 361 à la feste de l'Epiphanie.

Zos.l.3.p.711.cl Socr.l.3.c.1.p. 150.b.c. Juli.ad.Ath.p. 309.325. 'Mais il semble qu'il se soit bientost aprés declaré tout ensemble ennemi de J.C. & de Constance avant que de partir des Gaules. 'Il est certain qu'il le fit au plustard dans l'Illyrie. [a]On lit dans Libanius que des qu'il se fut rendu maistre de ce pays, il ouvrit les temples, y offrit des presens & des sacrifices, & exhorta les autres à faire la mesme chose. 'Auſſi Saint Gregoire de Nazianze suppose que Constance a sceu qu'il avoit abandonné la foy : [b]& des ce temps là les Grecs ayant pris son parti commencerent à sacrifier, particulierement les Atheniens, ce qu'ils n'avoient point fait depuis longtemps. [Mais le premier fruit de ce renouvellement du culte des idoles,] fut une sedition qui se forma à Athenes entre les familles sacrées, dit Libanius, & qui obligea Julien d'écrire plusieurs lettres pour l'appaiser, [ayant appris des Chrétiens,] que Dieu veut estre honoré par des cœurs unis & tranquilles. Notes 4.

a Lib.ep.11.p. 288.b.c. Naz.or.3.p.68. 69. b Lib.p.738.b.c. ἐπιστολὰς γράφει.

Amm.l.22.p. 209.2. 'Constance estant donc mort, l'eunuque Eusebe & quelques autres qui n'attendoient de Julien que la punition de leurs crimes, penserent à ce qu'on croit, à choisir un nouvel Empereur. Mais personne ne se trouvant en état de s'opposer à Julien, on

L'an de J.C. 361, de Julien 1. *&c.

luy envoya* deux Comtes pour l'assurer de la mort de Constance, & luy protester que tout l'Orient estoit prest de luy obeïr. 'Ces deux Comtes trouverent Julien à Naïsse dans l'Illyrie, où nonobstant "toutes les assurances de ses devins, il ne laissoit pas de craindre beaucoup l'evenement de son entrepriſe: 'mais la mort de Constance le rendit maistre absolu de l'Empire, sans qu'il eust esté obligé de repandre le sang d'un seul homme. 'On pretend qu'il pleura en apprenant sa mort, qu'il prit des habits de deuil, & qu'il parut tout triste pendant que ses soldats luy donnoient avec de grands cris le titre d'Auguste. Il en fit aussi faire un deuil public, & son premier soin, dit-on, fut de recommander qu'on rendist toutes sortes d'honneurs à son corps. "Un grand nombre de cavaliers arriverent [en mesme temps] de Constantinople pour l'assurer de la soumission des troupes [de ces quartiers là.]

&c.

l.22 p.264 Zos. l.3 p.713.a.

Lib.or.12.p.289. b.c.

c Zon.p.21.a.

Zos.l.3.p.713.a.

'Il se hasta donc de partir pour aller à Constantinople, passa le pas de Sucques par où l'on entre dans la Thrace: & des qu'on sceut qu'il estoit à Heraclée, tout le peuple de Constantinople sortit pour aller audevant de luy. 'Il y fit son entrée le 11 de decembre accompagné du Senat de la ville, [a]& il y fut receu avec d'autant plus de joie, que c'estoit le lieu de sa naissance & de sa premiere education. 'Il y fut [de nouveau] declaré Empereur [par l'autorité du Senat.] 'La premiere action qu'il y fit fut ce semble l'enterrement de Constance, ['dont nous avons parlé en un autre endroit.] 'Il songea ensuite à ses dieux, & au rétablissement de l'idolatrie: [mais nous reservons encore tout ce qui regarde ce point pour l'histoire de la persecution qu'il fit à l'Eglise.

Amm.l.22.p.205 a.b.c.

b Idat Socr.l.3 c.1.p.164.a. a Zos.p.713.a.b.

Socr.p.164.a.

Lib.or.12.p.289. c.d.

V. Constance 561.

d or.10.p.243.b.

Ce qui appartient absolument au sujet que nous traitons,] 'c'est la chambre de justice qu'il forma à Calcedoine avant la fin de cette année selon l'ordre d'Ammien, [b]pour satisfaire un grand nombre de personnes qui se plaignoient des ministres de Constance. 'Il en établit chef Saluste Second qu'il avoit fait Prefet du Pretoire d'Orient [au lieu d'Elpide,] [c]& †qu'il ne faut pas confondre avec Saluste Prefet des Gaules. [Pour les distinguer, nous donnerons toujours le nom de Second au Prefet d'Orient.] 'Julien avoit [aussi] beaucoup de confiance en luy: [d]& mesme "les auteurs ecclesiastiques en parlent fort avantageusement; quoiqu'il fust payen, parce qu'il estoit sage & moderé; & il s'opposoit mesme à la cruauté de Julien contre les Chrétiens. 'Dans la commission dont nous parlons, Julien luy joignit Ma-

Amm.l.22.p. 205.c.d. b Juli.ep.23.p. 141.

V. Constance § 58. † Note 5.

Amm p.209.c.d l.26.p.316.b. c l.23.25.p.244.c d l.20.b.

V. la pers. de Julien § 19.

l.22.p.205.d. d Naz or.3.p.91. d Soz.l.5.c.10. p.609.d.

Amm.l.22.p. 205.d.

L'an de J. C. 362. de Julien 1.

l.21.p.195.c. mertin & Nevitte, 'tous deux deſignez Conſuls pour l'année ſuivante; le premier, Prefet d'Illyrie;[& l'autre General d'armée;] l.22.p.205.d. 'avec Arbetion, Agilon, & Jovin, dont le dernier avoit eſté fait depuis peu General de la Cavalerie dans l'Illyrie. [Arbetion & Agilon avoient auſſi eſté Generaux ſous Conſtance, & l'eſtoient encore apparemment alors. Il vouloit peuteſtre juli.ep.23.p.341 mettre dans cette chambre] 'Hermogene Prefet d'Egypte, qu'il preſſe de le venir trouver, par une lettre où il appelle Conſtance ſon frere, & le dechire en meſme temps d'une maAmm.l.22.p. niere tres injurieuſe. 206.207. 'Arbetion s'eſtoit rendu fort odieux par ſon orgueil, [*& par la ruine de pluſieurs perſonnes dont on l'acculoit d'avoir eſté cauſe.] Ainſi on trouva fort étrange que Julien euſt donné cette commiſſion à un homme qui meritoit mieux d'eſtre mis au nombre des coupables que des juges. On pretend meſme qu'il eſtoit veritablement le maiſtre de cette commiſſion, & que les autres n'eſtoient que par forme & pour faire nombre. Cela donna ſujet de croire que Julien[1] manquoit de vigueur & de lumiere.

V. Conſtance § 35-37.52.

[Mais s'il eſt vray qu'Arbetion fuſt le maiſtre de la chambre de juſtice, il faut dire qu'il ſavoit parfaitement preferer la vop.205.d. lonté des plus puiſſans à ſes amis & à ſon honneur.] 'Car Ammien meſme accuſe cette chambre d'avoir preſque toujours agi avec p.207.a. une rigueur exceſſive. 'Perſonne ne plaignit neanmoins Paul & Apodeme, qui furent condannez au feu, comme les premiers auteurs des cruautez exercées ſous Conſtance. [Le premier eſt Lib.or.12.p.298. apparemment] 'ce calomniateur de toute la terre, que Libanius b. aAmm.p.207.b. dit avoir merité de mourir plutoſt trois fois qu'une. [a] Le ſupplice de l'eunuque Euſebe grand Chambellan, ne parut qu'une juſte p.206.c.d|Lib.p. punition de ſes crimes. 298.c. 'Mais la mort d'Urſule Surintendant des finances fit charger Julien de maledictions, à cauſe des obligations qu'il luy avoit; & on ne voit point d'ailleurs que cet officier euſt rien fait qui meritaſt ce traitement. Julien fut reduit à pretendre qu'on l'avoit executé à ſon inſceu; de quoy Ammien Lib.p.298.c. ſe moque. 'Il rendit une partie de ſon bien à une fille qu'il laiſſoit.

Amm.p.206.b 'On condanna auſſi à la mort Florent qui eſtoit alors Conſul, & qui eſtant Prefet [des Gaules s'eſtoit fort mal conduit dans ſa charge, & envers Julien meſme:] mais il s'eſtoit caché, & ne l.25.p.328.329. parut plus depuis. [Ainſi ce n'eſt pas] 'ce Florent qui s'eſtant l.22.p.210.b. joint à Procope, fut tué avec luy en 366. 'Deux officiers caſſez

1. *Timidus vel parùm intelligens quid conveniret.*

ayant promis à Julien de le luy trouver s'il vouloit *les retablir, il les renvoya en les traitant de delateurs, & ajoutant qu'il eſt indigne d'un Prince de pourſuivre un miſerable qui eſt reduit à ſe cacher. 'Taurus alors Conſul avec Florent, & Prefet d'Italie, fut relegué à Verceil, ſans autre crime que de s'eſtre enfui lorſque Julien vint en Illyrie. 'On bannit avec la meſme injuſtice un autre Florent Maiſtre des offices, Pallade qui avoit eu la meſme charge ſous Gallus, '& pluſieurs "autres perſonnes.

p.205.a.
b.
&c.
c.

ARTICLE XI.

Julien reforme la Cour: Tout le monde luy depute.

'SI Ammien accuſe Julien de cruauté & d'ingratitude dans la punition de ceux qu'il diſoit l'avoir offenſé, 'il le blaſme encore d'avoir paſſé les regles de la ſageſſe & de la moderation dans la ſuppreſſion d'un grand nombre d'officiers; quoique Libanius ait pretendu trouver en cela des ſujets de le louer. Il paroiſt qu'il ne ſe contenta pas de reformer ces milliers de cuiſiniers, de barbiers, & d'autres gents de meſme nature, qui mangeoient inutilement l'Epargne, 'mais qu'il caſſa abſolument tous ceux qui avoient ſervi ſous Conſtance, ſans diſtinguer les bons des mechans, '& y en ſubſtitua d'autres, avec la frugalité & la modeſtie d'un philoſophe; car c'eſt la gloire qu'il affectoit, [plutoſt que celle d'une vaine magnificence.] 'On cite de Libanius qu'il reduiſit à dix ſept ceux qu'on appelloit [1] Agens; au lieu que ſous ſes premiers ſucceſſeurs il y en avoit bien juſques à dix mille. 'Les hiſtoriens remarquent qu'ayant demandé un barbier pour ſe faire faire les cheveux, il en vint un habillé
" magnifiquement: ſur quoi il dit [comme] etonné, C'eſt un bar-
" bier que j'ay demandé, & non pas un Intendant des finances
" ou un Senateur. 'On raporte à peu prés la meſme choſe d'un officier de cuiſine.

Amm.l.22.p.206 p.207.
Lib.or.12.p.278 c.d.
Amm.p.207.b.
Zon.p.21.d.
Amm.n.p.213.
1.
L.22.p.208.d] Zon.p.21.d.
Zon.p.21.d.

'Saint Gregoire de Nazianze marque ce temps-ci aſſez clairement, lorſqu'il dit que Julien commença la perſecution par le changement des officiers, dont il fit mourir les uns, & chaſſa les autres, plutoſt pour eſtre ſerviteurs de Dieu, que pour avoir eſté trop affectionnez à Conſtance. [Mais s'il puniſſoit en eux la profeſſion du nom de J. C, Dieu y pouvoit bien punir la profa-

Naz.or.3.p.74. 75.

1. *Agentes in rebus.* 'Mr Valois cite encore d'autres choſes ſur cela de l'oraiſon 12 de Libanius p.294, que je n'y trouve point.

Amm.n.p.213.

nation qu'ils avoient faite de cette profession sainte par la cor-
Amm.l 22.p. 207.208. ruption de leur foy & de leurs mœurs.] 'On peut voir comment Ammien parle de tous les officiers du palais de Constance en
Lib.or.12.p.293. general; '& ce que Libanius dit en particulier des Notaires, & de ceux qu'on appelloit *Curieux*, parce qu'ils devoient informer
p.295.c. l'Empereur de tout ce qui se passoit dans les provinces. 'Il semble que Julien ait absolument aboli ces Curieux.

So:r.l.3.c.1.p. 165.a b. 'Il y en eut beaucoup qui blasmerent ce grand retranchement d'officiers, pretendant que la diminution de la magnificence & de la splendeur dans la Cour d'un Prince, diminue le respect & la veneration des peuples pour sa personne. D'autres au contraire louerent cette reformation; [& on pourroit alleguer bien des raisons pour appuyer leur sentiment. Au moins il est certain que rien ne rend un Prince plus venerable, que la sagesse de sa conduite, & le soin qu'il prend de se faire aimer de ses peuples; au lieu que cette magnificence exterieure entretenue du sang des particuliers, ne sert souvent aux Princes qu'à attirer sur eux la malediction de Dieu aussibien que celle des hommes. La Cour d'un grand Prince qui sçait gouverner, ne manquera jamais de monde, quand mesme il n'aura que les officiers necessaires.

Le retranchement de ce grand nombre de personnes donna
Juli.mis.p.102. moyen à Julien de decharger le peuple.] 'Et en effet, il se glorifie non seulement de n'avoir point augmenté les impost, & d'avoir remis ce qui estoit dû à l'Epargne pour le passé, mais d'avoir encore rabaissé partout la cinquieme partie des tributs.

['Il parut faire une action de justice en rappellant les Prelats V. les Ariens § 193.
bannis par Constance; & l'Eglise en retira un grand avantage. Mais les historiens payens aussibien que les Chrétiens, nous apprennent que son intention en cela n'estoit pas moins criminelle que son action paroissoit juste & legitime. Car il ne songeoit qu'à
Amm.l.22.p.361. décrier Constance,] '& à mettre la division dans l'Eglise pour la ruiner.

Juli.mis.p.105. [Des qu'on eut sceu la mort de Constance,] 'toutes les villes
Eun.exc.p.17. 18. deputerent à Julien, '& luy envoyerent des couronnes d'or. Ceux de l'Ionie & de la Lydie obtinrent tout ce qu'ils demanderent. Eunape orateur, [parent sans doute de celui[1] dont nous 1.
Juli.mis.p.106. avons les vies des sophistes.] 'estoit le deputé des Lydiens. 'Julien &c.
se plaint que ceux d'Antioche luy avoient rendu les derniers ce devoir, & mesme aprés ceux d'Alexandrie [qui estoient plus
Lib.or.4.p.161. 162. eloignez.] 'Cependant s'il en faut croire Libanius, la ville d'An-
Eun.c.8.f.25.

1. Celui-ci n'avoit alors que 14 ou 15 ans.

tioche avoit bien fait des vœux pour demander que Julien regnaſt au lieu de Conſtance. Mais puiſqu'elle le demandoit à Jupiter, [cela ne ſe peut entendre que des payens, qui n'y eſtoient pas en fort grand nombre.] Julien ne laiſſa pas de faire diverſes Juli.p.106.107. gratifications à ceux d'Antioche, de leur remettre de grandes ſommes [qu'ils devoient,] & de leur permettre d'ajouter deux cens perſonnes à leur Conſeil de ville, en prenant meſme ceux qui avoient manié ſes threſors, & qui avoient eſté officiers de la monnoie. Il pretend qu'ils uſerent aſſez mal de ce pouvoir.

'Beaucoup d'Egyptiens eſtoient auſſi venus à la Cour dans Amm.l.22.p. l'eſperance de ſe faire rendre ce qu'ils avoient donné à des 209.b.c. ſergents pour les empeſcher de les pourſuivre, ou à d'autres pour des ſujets de cette nature. [Leurs demandes avoient quelque choſe de juſte.] Mais comme cela alloit à de grandes diſcuſſions, &c. "Julien fatigué de leur empreſſement, les renvoya ſans réponſe; '& publia enſuite une loy qui défend de redemander c.d.n.ſ.Cod. l'argent qu'on a donné pour obtenir une charge ou quelque Th.2.t.29.l.1.p. autre grace. 'Nous avons encore cette loy datée du premier de 218. Cod.Th.t.1.p. fevrier 362. [Je ne ſçay pourquoi Godefroy veut qu'elle ſoit du 210.l.2. premier de janvier. Au moins Ammien ne nous y oblige pas.] 'Il Amm.p.209.c. loue fort cette loy; [& il auroit peuteſtre encore eu autant de ſujet de la louer, ſi elle avoit ordonné tout le contraire.]

&c. 'Pluſieurs "nations differentes envoyerent auſſi des deputez p.211.a.b. à Julien, lorſque ſa reputation ſe fut repandue parmi elles. [Il n'eſt point dit que les Perſes luy en aient envoyé: & il avoit déja pris le deſſein de leur aller faire la guerre.] 'Car comme p.210.d. on luy conſeilloit d'aller attaquer les Gots, il répondit qu'il cherchoit des ennemis plus conſiderables. [Ammien qui raporte ceci, ne dit point pourquoi on le portoit à faire la guerre aux Gots.] Car quoiqu'ils fuſſent ſouvent trompeurs & perfides, comme le dit cet auteur, [ce n'eſtoit pas une raiſon aux Romains d'eſtre perfides à leur égard en violant les anciens traitez, ſi les Gots ne les avoient violez les premiers: & meſme la politique ne le ſouffroit pas en un temps où l'on avoit toujours à craindre les Perſes tant de fois victorieux de Conſtance.] 'Libanius dit Lib.or.10.p.245. que les deputez envoyez par les Gots "chicanoient ſur les ſer- a. ἀμφιλογήσοντας. mens; ſur quoi Julien leur dit qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner, & à ſe preparer à la guerre. [Cela n'alla pas neanmoins plus loin,] '& Julien ſe contenta de donner ordre que les villes de la Amm.p.210.c.d. Thrace & les bords du Danube fuſſent fortifiez par de bonnes garniſons.

ARTICLE XII.

Il appelle à la Cour Maxime & Chryſanthe magiciens : Chryſanthe n'y veut pas venir.

[JULIEN n'avoit garde de manquer à recompenſer les mauvaiſes] inſtructions que luy avoit données le philoſophe Maxime, [a]dont l'hiſtoire ſe peut voir au long dans Eunape. [b]Il l'avoit [1]ſouhaité auprés de luy lorſqu'il eſtoit encore dans les Gaules ; & il luy écrivit enſuite, [peuteſtre des qu'il fut à Conſtantinople,] une lettre que nous avons encore, [c]où il fait gloire du culte qu'il rendoit aux demons. Il l'aſſure que ſes dieux luy promettoient de grandes recompenſes de la peine qu'il prenoit pour eux, [en quoy la fin promte & malheureuſe de ſon regne a fait voir qu'ils n'eſtoient que des impoſteurs. Cette lettre ſuffiſoit pour porter Maxime à le venir trouver au pluſtoſt,] [d]& il l'en prie encore plus expreſſement dans une autre.

Eun.c 5.p.731 Lib.or.12.p.299. a Eun.c.5.p.66-90. b Juli.ep.38.p.180.181. c p.182. &c. d ep.27.p.131.

[e]Il manda avec luy un autre philoſophe de ſes compagnons nommé Chryſanthe, & leur envoya des ſoldats pour les conduire. Ils voulurent tous deux conſulter enſemble leurs dieux, & ne receurent d'eux, dit Eunape, que des ſignes tout à fait funeſtes. [f]Chryſanthe [2]ſe reſolut ſur cela de demeurer. Mais Maxime, [ou connoiſſant que ces choſes n'eſtoient que des illuſions pour tromper les ſimples,] ou aimant mieux ſoumettre la volonté de ſes dieux pretendus à la ſienne, que ſe ſoumettre à eux, [imita Balaam, & eut le meſme ſuccés que luy.] Il dit à Chryſanthe que ceux qui eſtoient les plus habiles parmi eux, aſſuroient qu'il ne falloit pas s'arreſter aux premiers ſignes, mais forcer la divinité, (ce ſont les termes d'Eunape,) juſqu'à ce qu'on la faſſe conſentir à ce qu'on demande d'elle ; & il fit en effet tant d'efforts, qu'enfin il trouva dans ſes preſages, ce qu'il vouloit abſolument y trouver.

Eun.c.5.p.77.78.147. &c. e Eun.c.5.p.77.78.147. f p.147.148

[g]Il ſe rendit donc à Conſtantinople auprés de Julien, qui le receut [3]avec une civilité que Libanius releve par de grands eloges ; mais qui fut trouvée ſi exceſſive, qu'Ammien a eſté obligé de la condanner comme une oſtentation ridicule, & une baſſeſſe indecente à ſa qualité. Ce fut ce ſemble au commencement de l'an 362, que Maxime vint à la Cour. [h]Eunape remarque qu'il ſe laiſſa enfler [4]par les honneurs qu'il recevoit de Julien, & que tous les autres luy rendoient pour complaire au Prince.

Amm.l.21.p.210.a.b. Lib.or.12.p.299. &c. g Eun.c.5.p.79. &c. h

Il

L'An de J. C. 361, de Julien 1.

Il devint plus difficile à aborder, & tomba dans une delicateſſe pour ſes habits qui ne convenoit pas à un philoſophe.

'Julien à ſa perſuaſion écrivit une ſeconde fois à Chryſanthe, & meſme il ſe rabaiſſa juſqu'à écrire de ſa main à ſa femme, ſans que perſonne le ſceuſt, afin qu'elle luy perſuadaſt de venir auprés de luy : mais jamais il ne le put obtenir. 'Julien ne le pouvant attirer à ſa Cour, luy donna à luy & à ſa femme, dit Eunape, la charge de grand pontife dans la Lydie : Et Chryſanthe prevoyant [ſans magie] ce qui pouvoit arriver, uſa de ſa charge avec beaucoup de moderation. Il ne fit point rebaſtir les temples, quoique les autres le fiſſent avec beaucoup d'ardeur & de promtitude. Il ne fit preſque aucun tort aux Chrétiens : & enfin on ne s'apperceut preſque point, dans cette province du rétabliſſement de l'idolatrie.

p. 80. b.

p. 81.

c. 21 p. 148. c

p. 149. c

ARTICLE XIII.

La Cour de Julien pleine de philoſophes & de gens perdus.

[CHRYSANTHE avoit certes quelque raiſon de ne ſe pas mettre beaucoup en peine des ſollicitations de Julien.] 'Car comme nous l'apprenons de Saint Gregoire de Nazianze, il mandoit pluſieurs perſonnes de ſa connoiſſance, particulierement ceux avec qui il avoit contracté habitude en Aſie pendant ſes études, & les appelloit à la Cour avec de grands empreſſemens, comme s'il euſt eu deſſein de faire des merveilles pour eux : De ſorte qu'ils accouroient auſſitoſt pleins de grandes eſperances. Mais quand ils eſtoient venus, ils ne trouvoient rien de ce qu'ils s'eſtoient promis ; & Julien ſe jouoit d'eux, tantoſt d'une maniere, tantoſt d'une autre. Il en faiſoit neanmoins manger quelques uns à ſa table, où il buvoit à leur ſanté, les appellant ſans ceſſe ſes camarades & ſes amis, & leur faiſant mille autres careſſes. 'Mais aprés tout cela il les renvoyoit chez eux ſans avoir rien fait en leur faveur, & ils s'en retournoient ainſi ſans ſavoir ce qu'ils devoient blaſmer davantage, ou ſa fourberie, ou leur propre legereté.

Naz. or. 4. p. 126. d

p. 121. a

'Julien ne laiſſoit pas pour cela d'avoir toujours à ſa ſuite une troupe de philoſophes, qu'il enfloit de vanité par les careſſes qu'il leur faiſoit. 'Ils eſtoient tous auſſi ennemis des Chrétiens, que flateurs & impoſteurs ; & pluſieurs d'entre eux n'avoient que l'habit de leur profeſſion ſans aucune erudition particuliere,

Eun. c. 5. p. 85. Pane 12. p. 235. Socr. l. 3. c. 1 p. 169. c.

Amm l 23.p. 245.c. 'Que s'il en faut croire Ammien, ce furent eux qui perdirent Julien, en l'engageant par leur obſtination à entreprendre la guerre de Perſe.

Juli.c.p.4.p.118. 'Nous avons encore une lettre de Julien à Ariſtomene de Cappadoce philoſophe payen, où il ſe plaint de ce qu'il ne l'eſtoit pas venu trouver, quoiqu'il ne le connuſt que de reputation.

Phot.c.165.p. 314; Eun.c.8.12. p.119.129. 'Himere ſophiſte celebre à Athenes fut auſſi appellé par Julien durant qu'il eſtoit à Conſtantinople, & il l'accompagna ce ſemble juſqu'à ſa mort. [a] Julien ne manqua pas de faire les meſmes honneurs "à Iamblique [d'Apamée, qu'il met audeſſus de tous les autres:] mais ce philoſophe prefera ſon repos à tous les attraits de la Cour. 'Il voulut avoir auſſi dans ſon palais le grand S. Baſile, "qui rejetta avec mepris les offres de ſon amitié.

[a] Juli.ep.53 p. 218.

v Conſtantin § 91.

Baſ.ep.206.207. p.225.226.

&c] V. Saint Baſile § 28.

[Saint Chryſoſtome fait une terrible deſcription de la Cour de Julien, compoſée de cette foule de philoſophes, de magiciens, & d'autres ſortes de gents perdus de l'un & de l'autre ſexe.] 'Auſſitoſt, dit-il, que Julien eut publié ſon edit pour le rétabliſſement de l'idolatrie, on vit accourir de toutes les parties du monde les magiciens, les enchanteurs, les devins, les augures, & tous ceux qui faiſoient métier d'impoſture & d'illuſion: De ſorte que tout le palais ſe trouvoit plein de gents ſans honneur & de vagabonds: Ceux qui depuis longtemps eſtoient reduits à la derniere miſere, ceux qui pour leurs ſorcelleries & leurs malefices avoient langui dans les priſons & dans les minieres, ceux qui trainoient à peine une miſerable vie dans les emplois les plus bas & les plus honteux; tous ces gents, dis je, erigez en preſtres & en pontifes, ſe trouvoient en un inſtant comblez d'honneur. 'L'Empereur laiſſant là les Generaux & les magiſtrats, & ne daignant pas ſeulement leur parler, menoit avec luy par toute la ville de jeunes gents perdus de debauches, & des courtiſanes qui ne faiſoient que ſortir des lieux infames de leurs proſtitutions. Le cheval de l'Empereur & ſes gardes ne le ſuivoient que de fort loin, pendant que cette troupe infame environnoit ſa perſonne, & paroiſſoit avec le premier rang d'honneur au milieu des places publiques, diſant & faiſant tout ce qu'on peut attendre de gents de cette profeſſion.

Chry.in gent.p. 676 a.b.

'S. Chryſoſtome a jugé avec raiſon qu'une choſe ſi étrange paſſeroit pour incroyable dans les ſiecles poſterieurs. Auſſi il ne s'eſt pas contenté de l'appuyer de ſon autorité, mais il prend tous ceux qui vivoient encore alors pour témoins de ce qu'il avance, voulant bien qu'ils le dementiſſent s'il ajoutoit quelque choſe

à la verité, & s'il ne taiſoit pas au contraire pluſieurs choſes tres veritables. 'En effet, pour ce qui eſt des philoſophes, Eunape témoigne qu'outre Maxime, & Priſque qui eſtoit un autre magicien que Maxime avoit fait mander de Grece, 'Julien avoit encore à ſa ſuite une foule de philoſophes enflez de la bonne opinion qu'ils avoient d'eux meſmes, qui s'efforçoient d'en remplir les autres par les eloges qu'ils ſe donnoient, & qui eſperoient tout des promeſſes de Julien; mais qui ſe trouverent bientoſt trompez par ſa mort. 'Ammien ſe moque auſſi de ce grand nombre de perſonnes qui ſur la liberté que Julien en &c. donnoit, 'cherchoient l'avenir par toutes ſortes de voies. 'Julien meſme ſe trouva importuné de tant de cyniques qui venoient l'un aprés l'autre, non pour reformer la Cour, mais dans le ſeul deſſein de s'y enrichir. 'Maxime & Priſque [dont nous parlerons dans la ſuite,] paroiſſent avoir eu plus de pouvoir que tous les autres ſur l'eſprit de Julien: & Libanius nous les repreſente comme deux demons (ce ſont ſes termes) qui eſtoient toujours à ſes coſtez.

Eun.c.5.p.81. p.81. Amm.l.22 p.225 b.c. Juli or.7.p 416. 418. Lib.or.9.p.218 a. c.

[Pour ce qui eſt des femmes avec leſquelles Julien vivoit,] 'le meſme Ammien reconnoiſt qu'on le railloit avec raiſon de ce qu'il ſe plaiſoit d'en avoir une troupe autour de luy. 'Mais Saint Gregoire de Nazianze ajoute qu'on le voyoit manger & ſe divertir publiquement avec des femmes perdues, leur porter des ſantez, & recevoir celles qu'elles luy portoient, couvrant cette liberté infame ſous le pretexte de ceremonies de ſes myſteres. [Nous parlerons dans la ſuite des femmes & des enfans qu'il egorgeoit pour ſervir à ſes deteſtables necromancies.]

Amm.l 22.p. 227.a. Naz.or.4.p.121. c.

ARTICLE XIV.

De Conſul Mamertin : Julien prend Aquilée, embellit Conſtantinople.

L'AN DE JESUS CHRIST 362, DE JULIEN 1, 2. INDICTION V.

'Claudius Mamertinus, & Nevitta, Conſuls. Idat. &c. Pane. 11.

'JULIEN avoit deſigné Mamertin & Nevitte pour Conſuls devant la mort de Conſtance. [a] Nevitte eſtoit un homme de guerre en qui Julien ſe fioit beaucoup; & il l'avoit fait General de la cavalerie. 'Mais du reſte il n'avoit aucune qualité conſide- &c. rable, & en avoit pluſieurs de mauvaiſes. Il eſtoit meſme barbare

Amm.l.22 p.155. c. [a] p.189.d.190.b. p.191.a.

p 150.191.195.c. de naiſſance,[& Got apparemment]'C'eſt pourquoi Ammien ne peut s'empeſcher de condanner pluſieurs fois Julien, qui dans des edits publics faiſoit un grand crime à Conſtantin d'avoir donné le Conſulat à des barbares, & qui des les premiers Conſuls qu'il avoit eus à nommer, avoit choiſi un barbare bien inferieur à tous ceux que Conſtantin avoit elevez.

Pane.11.p 231. p.233. 'Mamertin eſtoit fort agé lorſque Julien le fit Conſul. [Nous ne voyons rien de ſa naiſſance.] 'Il dit luy meſme qu'il n'eſtoit

p 232. pas riche. 'Il avoit exercé divers emplois quand on l'y avoit appellé, ne les ayant, dit-il, jamais deſirez par ambition, ni refuſez par laſcheté ou par pareſſe. Il avoit neanmoins toujours

222 ſouhaité le Conſulat, 'qui n'eſtoit alors qu'un honneur ſans peine, [& ſans preſque aucune fonction. Il ſe pique fort de probité,

p.236. d'honneur, de generoſité, & d'integrité.] 'Il dit que c'eſtoit pour cela que Julien l'avoit elevé, & qu'aprés luy avoir donné le ſoin de garder & de diſtribuer les finances, il l'avoit fait Prefet du

Amm l 27.p. 344.d. Pretoire [d'Illyrie,] & enfin Conſul. 'Cependant Ammien payen comme luy, nous apprend qu'il fut mis en juſtice ſur la fin de 367, comme coupable de peculat, [& ne dit point qu'il s'en ſoit juſtifié.] Il dit meſme qu'il fut depoſé ſur cela de la Prefecture que Valentinien luy avoit conſervée: ["mais il eſtoit apparemment V. Valentinien I. note 22.

l 26.p.376 b] Cod Th t 6.p. 371 l. hors de charge des devant le 23 de ſeptembre 365.] 'Il eut la Prefecture d'Italie conjointement avec celle d'Illyrie depuis la fin de Julien au moins.

Pane.11.p.222. [Il avoit de l'eloquence,] 'comme on le voit par le diſcours qu'il fit en l'honneur de Julien le premier janvier de cette an-

p.240. née, '& en partie ſur des choſes qui n'eſtoient arrivées que ce jour là meſme. Car il dit que des le point du jour luy & ſon collegue craignant d'eſtre prevenus par Julien, ils furent au palais pour le ſaluer. Des que Julien ſceut qu'ils venoient, il ſe leva promtement, & courut audevant d'eux, avec un viſage étonné & inquiet, comme s'il euſt eu peur de ne s'eſtre

p.241. pas aſſez haſté. 'Il leur donna le baiſer, & les ſalua "avec reſ- Conſul amplissime pect. Il leur demanda ce qu'ils ſouhaitoient de faire; & comme l'ordre eſtoit que les nouveaux Conſuls allaſſent d'abord au

p.242. Senat, il les y voulut accompagner. 'Ils vouloient par reſpect aller à pié; mais il les obligea de monter ſur leurs chars, & ſe mit à pié audevant parmi les autres perſonnes qui eſtoient ve-

Amm l.22.p. 209.d. nues leur rendre le meſme devoir. 'Quelques uns louerent cette action de Julien; d'autres la blaſmerent comme baſſe & affectée;

n.p.221. & Ammien ſe declare aſſez pour les derniers. 'Ce n'eſt pas qu'il

ne fuſt aſſez ordinaire aux Empereurs d'accompagner ce jour là les nouveaux Conſuls, [mais apparemment ils ne le faiſoient pas à pié ni dans la foule comme Julien.]

'Mamertin donna enſuite les jeux du cirque le troiſieme jour de janvier & les deux ſuivans ; & comme on y eut fait venir les eſclaves, qui ſelon la coutume devoient eſtre affranchis par le Conſul, Julien qui ne ſongeoit pas à cela, voulut les affranchir luy meſme: mais on l'avertit qu'il entreprenoit ſur la juriſdiction d'un autre ; & auſſitoſt il ſe condanna à une amende de dix livres d'or. l.22.p.209.210. n.f.p.304.

'Ammien marque aprés cela que Julien alloit ſouvent au Senat, ſoit pour juger les cauſes, ſoit pour d'autres affaires ; & il y parloit ſur toutes choſes ; au lieu que Conſtance faiſoit venir les Senateurs chez luy pour ecouter debout les ordres qu'il avoit à leur donner. Libanius dit que Conſtance en uſoit ainſi, parce-qu'il n'avoit pas d'eloquence comme Julien ; '& neanmoins Socrate aſſure que depuis Jule Ceſar, Julien eſt le premier Empereur qui ait fait[1] [communément] des harangues dans le Senat. [Il eſt certain qu'Auguſte meſme faiſoit quelquefois lire par d'autres dans le Senat les diſcours qu'il avoit faits, au lieu de les prononcer.] l.22.p.210.b. Socr.l.3.c.1.p. 169.b.

'Julien donna vers ce temps là le gouvernement d'Acaïe à Pretextat, dont Ammien parle avantageuſement, [a] & Zoſime de meſme. Auſſi on ne doute pas que ce ne ſoit le celebre Agorius Prætextatus Senateur payen, qui mourut deſigné Conſul. 'Il eſtoit encore Proconſul d'Acaïe ſous Valentinien [en 364 ou 365] Photius cite un diſcours du ſophiſte Himere ſur le Proconſul Pretextat. Amm.l.22.p. 210.c. a n.p.211. Zoſ.l.4.p.735.c. Phot.c.165.p. 353.

'C'eſt aprés tout ceci qu'Ammien parle de la reddition d'Aquilée, [b] qui s'eſtant ſoulevée contre Julien pour rentrer dans l'obeïſſance de Conſtance, ne ſe rendit qu'avec beaucoup de peine aprés avoir eſté aſſurée de ſa mort. 'Cette priſe enfla beaucoup le cœur à Julien, [quoiqu'on n'en voie pas bien le ſujet,] & perſuadé que rien ne luy eſtoit impoſſible, il ne ſongea qu'à paſſer en Orient pour aller faire la guerre aux Perſes. Il fit pour cela divers preparatifs, anima le courage des ſoldats par ſes diſcours, & encore plus par l'argent qu'il leur diſtribua. V. Conſtance §. 60. Amm.l.21.22.p. 191-194.218.c. l.22.p.218.d. p.219.a.

'Mais il ne quitta Conſtantinople qu'aprés l'avoir relevée par pluſieurs faveurs qu'il luy fit. 'Eſtant né dans cette ville, & y ayant eſté nourri, il voulut luy témoigner qu'il l'aimoit comme *incrementis.* a. b. Juli.ep.58.p. 224.

1. Les Empereurs avoient accoutumé d'en faire à leur reception.

Zoſi.3.p.713.b. ſa patrie & comme ſa mere. 'Il luy accorda, ſelon Zoſime, d'avoir
Amm.n.p.224. un Senat de meſme qu'il y en avoit un à Rome. Il y en avoit un
neanmoins des auparavant: & ainſi il ne peut que luy avoir accor-
p 224|Zoſ.p.713 b. déquelques nouveaux droits. 'Il fit faire un grand port auquel on
donna ſon nom, pour mettre les vaiſſeaux à couvert du vent du
midi: il eleva un portique qui conduiſoit à ce port: & dans un au-
tre portique, il fit baſtir une bibliotheque, où il mit tous les livres
Themi.or.4.p. 60.a. qu'il avoit, [achevant] 'ce que Conſtance avoit commencé. a Il
a Juli.ep.58 p. 223.224. y avoit un obeliſque à Alexandrie que Conſtance avoit voulu
tranſporter à Conſtantinople: Julien continua dans le meſme
deſſein, & nous avons encore une lettre qu'il en écrivit à la ville
d'Alexandrie. [Mais afin que ſes faveurs meſmes fuſſent des
ep.11.p.127. preuves de ſon animoſité contre les Chrétiens,] 'il fit revenir
dans le Senat de Conſtantinople ceux qui en avoient eſté exem-
tez, ſoit en entrant dans le Clergé, ſoit de quelque autre maniere.

ARTICLE XV.

Julien va à Antioche.

Zoſi.3.p.713.c. 'JULIEN demeura dix mois à Conſtantinople, ſelon Zoſime,
[ce qui iroit juſques au mois d'octobre. Mais la ſuite nous
montrera que cela n'eſt pas. Il en partit apparemment peu aprés
Cod.Th.chr.p. 63. le 12 de may,] 'auquel il y eſtoit ſuivant le Code. b Il n'oublia
b Lib.or.10.p. 247 b. aucun des autels d'idoles qui ſe rencontrerent ſur ſa route, [ſans
c or.12.p.300.b. c. y donner des marques de ſon impieté.] c Il avoit eu ſoin, dit Li-
banius de mettre partout des Gouverneurs eloquens, & habiles
dans les belles lettres: ainſi ils le venoient tous haranguer à
l'entrée de leur province, au lieu de luy preſenter des cerfs, des
oiſeaux, & d'autres choſes ſemblables, comme on faiſoit [aux
autres Princes.]

Amm.l.22 p. 219.b.c. 'Il ne fit que paſſer par Calcedoine; & alla de là à Nicomedie
dont 'la ruine [arrivée en 358 par un tremblement de terre] 'luy V.Conſtan-
ce §49. &c. e|Lib.or.10.p. 247.b. tira les larmes des yeux: & il donna des ſommes conſiderables
pour travailler à la rétablir. Il paſſa par Nicée; & quand il fut
pres de la Galacie, il ſe detourna beaucoup pour aller 1 en Phry- 1.
Juli.or 5 p.338. or.6.p.339|n.p. 179.185|Lib.or. 12.p.300.a. Baudr.p.51. gie, dit Libanius, voir le temple de Cibele à Peſſinonte, & y
offrit de grands preſens. 'Il fit ſur cet idole un long diſcours,
qu'il dit avoir compoſé une nuit. 'Il en fit encore un contre un
cynique avec la meſme promtitude, & à peu pres dans le meſme

1. On met plus ordinairement Peſſinonte dans la Galacie, mais ſur les confins de la Phrygie.

temps, c'eſt à dire au pluſtard vers le milieu du mois de juin : d'où l'on peut juger que c'eſt le temps où il eſtoit à Peſſinonte. 'Il y établit une nommée Callixene preſtreſſe de Cibele. ep.21.p.140.

'Aprés que ſa Cibele luy eut dit [ce qu'il voulut ou ce qu'il s'imagina,] il ſe haſta de quitter la 'Phrygie [& Peſſinonte,] pour reprendre le chemin d'Ancyre, [b]où les Pontifes allerent au-devant de luy avec leurs idoles. Il les en recompenſa par l'argent qu'il leur donna des qu'il fut arrivé au palais : & le lendemain il fit celebrer des jeux. 'Il paſſa quelques jours à Ancyre, ſelon l'hiſtoire de S. Baſile Preſtre, qui ayant confeſſé J. C. devant luy fut traité d'une maniere tres cruelle, comme on le peut voir dans ſes actes. 'La meſme hiſtoire porte que Julien ſortit d'Ancyre le 29 de juin. 'On pretend qu'il fut enſuite à une petite ville nommée Edeſſe.

Lib.or.10.p.254. d. [a]Amm.l.22.p. 220.a. [b] Boll.22.mart. gr.p.16.c. p.16.17. p.17.c.f. Menæa,10.dec. p.171.

'Dans la ſuite de ſa marche, il ſe trouva aſſiegé d'un grand nombre de perſonnes qui luy venoient faire des plaintes ſur divers ſujets. [Je ne ſçay pas ſur quoi Baronius ſe fonde] 'pour dire que c'eſtoient des Chrétiens [plutoſt que d'autres, y ayant meſme des choſes dans ce qu'on en dit, qui ne leur conviennent guere.] 'Julien ecouta les plaintes de ces perſonnes avec beaucoup de patience, & les jugea avec equité, dit Ammien, ſans ſe prevenir contre les accuſez. 'Au contraire un bourgeois en accuſant un autre d'aſpirer à l'Empire parce qu'il ſe faiſoit faire un habit de pourpre, il ſe moqua de cette imagination : & comme l'accuſateur ne laiſſoit pas de continuer ſes inſtances, il ordonna qu'il porteroit encore à l'accuſé des brodequins de pourpre. Il ſe contenta de cela pour une accuſation ſans fondement & ſans apparence. [Mais dans les autres] 'il puniſſoit ſeverement ceux qu'il voyoit eſtre des calomniateurs, ne pouvant ſouffrir que des innocens ſe trouvaſſent en danger de perdre les biens & la vie meſme par la malice d'un delateur, comme il l'avoit vu ſouvent, & l'avoit eprouvé luy meſme.

Amm.Lzz p. 210.a. Bar.362.§ 78. Amm.p.210.a.b b.c. a.b.

'A l'entrée de la Cilicie il trouva Celſe Gouverneur du pays, qui fit ſon panegyrique durant qu'il immoloit à ſes dieux. Julien le receut avec des honneurs extraordinaires ; & ils avoient étudié enſemble à Athenes. Celſe avoit auſſi eſté diſciple de Libanius ; & on en dit encore quelques autres choſes.

d]n p.227]Lib. or.12.p.300.c. &c.

'Enfin Julien arriva à Antioche, où il ſe haſtoit d'aller. *& il y fut receu avec de grandes acclamations de tout le peuple,

Amm.p.210.211] Zoſ.l.3.p.713. *&c.

1. 'Libanius ſemble dire qu'il arriva par la riviere [d'Oronte. Mais j'ay peur qu'il n'y ait faute dans *Arrioxias*. Car tout l'endroit paroiſt ſe raporter à l'entrée de Julien dans l'Illyrie.] Lib.or 5.p 181 a.

Cod.Th.chr.p.[illegible] 63. [*fort peu]' avant le 28 de Juillet. [a]Il ne voulut pas ſouffrir qu'un officier nommé Thalaſſe le vinſt ſaluer avec les autres, parce-qu'il avoit eu part à la diſgrace de Gallus. Des le lendemain des gents qui avoient un procés contre Thalaſſe, vinrent faire leurs plaintes à Julien, eſperant en eſtre receus d'autant plus favorablement, qu'il s'eſtoit declaré ennemi de leur partie. Mais Julien leur dit qu'il les prioit d'attendre à demander juſtice contre Thalaſſe, juſqu'à ce qu'on la luy euſt faite à luy meſme; & il défendit au Prefet de juger l'affaire juſques à ce qu'il ſe fuſt reconcilié avec Thalaſſe, ce qui arriva bientoſt aprés, 'mais aux depens de cette officier: Car on pretend qu'il n'obtint la grace de Julien qu'en perdant celle de Dieu, & en renonçant à J. C. On ne dit pas neanmoins ſurquoi cela eſt fondé, non plus que ce qu'on ajoute, que c'eſt le meſme 'qu'un miſerable "aruſpice de ce nom, dont Theophane raporte les crimes, & *la punition exemplaire que Dieu en fit. Car s'il eſtoit d'Antioche & aimé de Julien, [ce n'eſt pas une raiſon bien forte pour croire que ce ſoit le meſme.]

a Amm p.221.b c.

n.f.p 322.323.

Thpha p.43.c.d

ὁπλοσχοποῦντος.

*NOTE 6.

*V. la perſ. de Julien § 31.

ARTICLE XVI.

Diverſes choſes que Julien fit à Antioche.

Lib.vit.p.40.41 'LE ſophiſte Libanius qui eſtoit alors à Antioche, s'eſtoit fort rejoui de voir Julien ſur le throne, & l'idolatrie relevée par ſon moyen. 'Il ne l'eſtoit pas neanmoins venu trouver avec les deputez que la ville d'Antioche avoit envoyez audevant de luy, de quoy Julien s'eſtoit étonné. Lors donc qu'il vint à Antioche, des qu'il vit Libanius, il luy dit qu'il vouloit l'entendre. 'Il fut pourtant quelque temps ſans le demander: [b]& il fallut "qu'un autre l'en ſollicitaſt. Il luy en fit de grandes excuſes, [c]& luy témoigna toujours depuis d'autant plus d'amitié & de conſideration, que Libanius ne luy demandoit rien. Il luy donna une 'dignité, [c'eſt à dire apparemment le titre de Queſteur,] 'qu'on lit à la teſte d'une lettre que Julien luy écrivit l'année ſuivante.

P 41.b.

c.d.

b p.42.a.b.

c b.c d[illegible].4 p. 152.c.

Priſque d'Epire.

Juli.ep.27.p.156.

ἐπιστ.

'Des "le mois d'aouſt Julien ſe donna la peine de monter le mont Caſius, qui borne la ville d'Antioche du coſté du midi 'vers Seleucie, & qui eſt extremement haut, pour y ſacrifier à ſon Jupiter. 'Ce qu'il y eut de conſiderable, c'eſt que Theodote l'un des premiers d'Hieraple, qui avoit ſujet de craindre ſa colere, s'y eſtant

miſ.p.96.97 Amm.p 227.a.b n.p.234 Noris, epo.p 202.203 c Amm.p.227.b c.

le dixieme mois appellé Loüs.

» eſtant venu jetter à ſes piez, il luy dit ces paroles : Je ſçay ce
» que vous avez fait ; mais je le veux oublier ; & vous n'avez rien
» à craindre ſous un prince qui n'a point de plus grand deſir que
» de diminuer le nombre de ſes ennemis, en les faiſant ces amis.
'Au ſortir de là il receut des lettres [d'Ecdice] Gouverneur d'E- c.
gypte qui luy mandoit qu'on avoit trouvé un de ces taureaux appellez Apis, [celebre par la ſuperſtition des payens qui eſt aſſez connue,] '& dont Ammien parle amplement en cet en- c d[228 a.
droit. 'On pretendoit que ces animaux eſtoient des gages de p 227. c.
divers biens: [Mais l'evenement fit voir la fauſſeté de ce preſage, ſurtout à l'égard de Julien.]

'Quoique la Syrie fuſt un pays de delices, Julien ne s'y laiſſa p 221. c.
point aller aux plaiſirs; [& il continua à vivre à ſon ordinaire, comme on le peut voir dans ſon Miſopogon.] 'Il s'occupoit c d[222. b.
beaucoup à vider les procés, pour proteger les innocens, dit Ammien, ſans diſtinction de Chrétiens ou de payens, & punir avec moderation les criminels. Il cherchoit avec ſoin la juſtice,
&c. '& la ſoutenoit avec fermeté. 'Que s'il ſe trompoit quelquefois, il p. 222. c.
trouvoit bon que les Prefets & les autres qui eſtoient auprés de luy l'avertiſſent de ſa faute, & il s'en corrigeoit avec joie. Il ecoutoit ſans s'emouvoir les eloges que luy donnoient les avocats, ſe mettant peu en peine des louanges de ceux qu'il ſavoit bien n'avoir pas la hardieſſe de le blaſmer. 'Ammien parle avec c.
eloge des loix que Julien fit vers ce temps ci pour le reglement de la police, & pour lever diverſes difficultez. 'Nous avons Cod. Th chr. p. 64 65.
beaucoup de loix de cette année, où l'on trouve des choſes conſiderables ſur ce ſujet. [Mais nous les laiſſons remarquer à d'autres.

Quoiqu'il ſe piquaſt fort de douceur,] 'il condanna alors à la Amm p. 222 c d
mort le ſecretaire Gaudence, & Julien autrefois Vicaire, qui n'avoient point d'autre crime que d'avoir témoigné beaucoup de zele pour le parti de Conſtance leur Empereur, [ce qu'un Prince vraiment genereux, ou un peu moderé, euſt pu regarder plutoſt comme un merite que comme un crime.] Il fit le meſme traitement au fils de ce Marcel General de la milice, [qui en avoit ſi mal uſé dans les Gaules à ſon égard.] Mais le fils eſtoit accuſé d'avoir aſpiré à l'Empire. 'On cite d'Eunape que Julien n. p. 229. Suid. c. aprés avoir puni le fils, traita au contraire le pere avec beaucoup p. 706. c.
d'honneur. [Ces executions font voir] qu'il ne ſe contentoit pas Lib. or. 10 p. 246.
de convaincre de leur crime ceux qui formoient des entrepri- c. d.
ſes contre luy, ſans leur oſter la vie, comme Libanius nous le

L'an de J.C. 362, de Julien 1,2. Sextarios.

Amm.p.222.223. voudroit perſuader. 'Il ſe contenta de bannir Romain & Vincent qui commandoient deux compagnies des Ecuyers de la garde, quoique convaincus, dit Ammien, d'avoir formé des deſſeins trop ambitieux. 'Mr Valois raporte à cela ce que dit Libanius au commencement de l'année ſuivante, Que des perſonnes, qui apparemment eſtoient de ſes gardes, s'eſtoient perdus par le deſir de commander, & n'avoient pas neanmoins ſouffert le chaſtiment qu'ils avoient dû craindre. 'Mais Libanius[z] ſemble dire que Julien s'eſtoit contenté de leur reprocher leur crime.

n.p.229. Lib or. 10.p.246.c.d.

Lib.p.246.d.

z.

[Ce fut particulierement à Antioche que Julien fit paroiſtre ſa cruauté, ſa legereté, & pluſieurs autres vices.] 'S. Gregoire de Nazianze nous repreſente l'Oronte [qui paſſe à Antioche.] preſque comblé des corps de ceux qu'il avoit fait tuer ou noyer durant la nuit; outre divers endroits écartez du palais, des foſſes, des caves, des puits, des étangs, tout cela rempli de ceux qu'il avoit fait martyrizer pour le nom de J. C, ou d'un grand nombre d'enfans & de jeunes filles à qui il avoit fait oſter la vie pour ſervir à ſes deteſtables myſteres, & à la curioſité qu'il avoit de ſavoir l'avenir par la necromancie & les autres ſortes de magie. La honte par laquelle il ſe condannoit luy meſme à cacher ces ſortes d'actions, comme indignes de paroiſtre aux yeux des hommes, fit qu'une partie en demeura cachée tant qu'il vécut. 'Mais aprés ſa mort l'on trouva dans le palais des cofres pleins de teſtes, & des puits remplis de corps morts. [a] Theodoret dit que pluſieurs officiers, & des perſonnes de qualité, ayant eu la hardieſſe de luy dire la verité, acquirent l'honneur & la couronne du martyre.

Naz or.3.p.91.b. c|Chry. in gent. p.677.a.b.

Thdrt.l.3 c.22. p.659.b. a c.s p.650.a b.

[C'eſt ce que nous reſervons pour l'hiſtoire de la perſecution, où nous verrons auſſi l'execution d'Arteme Duc d'Egypte, l'embraſement du temple d'Apollon à Daphné, la mort de Julien oncle de l'Empereur, & de pluſieurs autres qui avoient eſté les principaux miniſtres de ſa paſſion contre les Chrétiens, l'entrepriſe qu'il fit de rebaſtir le temple de Jeruſalem, avec les miracles qui arriverent en ce temps là, & quelques autres evenemens qui ont un raport particulier à l'hiſtoire de l'Egliſe.]

z. μέχρι τὸν ἐλέσθαι ἐκέλευσεν.

ARTICLE XVII.

Tremblement, famine, & autres malheurs : Imprudence de Julien.

DIEU differoit encore la punition de Julien meſme; [a]mais il ne ceſſoit point cependant de l'avertir de quitter ſon impieté, par divers prodiges qui arrivoient l'un ſur l'autre, tantoſt dans les villes, & tantoſt dans les armées; & de luy donner des marques de ſa colere par les diverſes calamitez dont l'Empire ſe trouva affligé durant le peu de mois qu'il le gouverna. La terre fut toujours agitée par des tremblemens ſi furieux, que les maiſons tomboient par terre, & qu'on n'y pouvoit demeurer en ſureté. Il y eut des villes qui en furent ruinées. Constantinople en trembla auſſi, & on conſidera cet accident comme un tres mauvais augure de la guerre que l'Empereur entreprenoit contre les Perſes. La ville de Nicomedie qui avoit eſté renverſée [par un tremblement de terre en l'an 358,] acheva d'eſtre ruinée par celui qu'elle ſouffrit ſur le ſoir du 2 decembre de cette année, & qui abatit encore une grande partie de Nicée. Libanius dit que durant le regne de Julien ou à ſa mort, la terre avoit [b]ebranlé beaucoup de villes de la Paleſtine, & toutes celles de la Lybie, qu'elle avoit renverſé les plus grandes de la Sicile, toutes celles de la Grece hors une, & la belle ville de Nicée; & que la plus belle de toutes eſtoit ſi agitée, qu'elle n'eſperoit pas de ſe pouvoir ſoutenir : [Je penſe qu'il entend Conſtantinople.]

Naz. or. 4. p. 124 b.
[a] Chry. in gent. p. 693. a. b.
Soz. l. 6. c. 2. p. 639. a.
Naz. p. 111. d.
Amm. l. 23. p. 238 b. c.
l. 22. p. 226. b.
Lib. or. 11. p. 514. b.
σπαραττειν

Le feu brula le temple d'Apollon à Rome [auſſi bien qu'à Daphné :] Et ſi l'on n'en euſt promtement arreſté la violence, il euſt conſumé les oracles des Sibylles : Cela arriva [a] le 19 de mars 363. On vit auſſi des villes abyſmées par le debordement des mers : Et on croit que ce fut alors qu'arriva l'accident dont la ville d'Alexandrie celebroit encore longtemps aprés la memoire par de grandes actions de graces qu'elle rendoit à Dieu tous les ans, dans une grande ſolennité qu'elle appelloit la feſte du Tremblement. Car la mer s'eſtant un peu retirée [dans un tremblement de terre,] revinſt auſſitoſt avec une ſi grande impetuoſité, & ſubmergea une ſi grande étendue de pays, que quand elle ſe fut remiſe dans ſes bords, on trouva [1] des barques

Amm. l. 23. p. 240. b.
Naz. p. 111. d.
Soz. p. 639. b. c.
[a] 19.
[1] θαλάττια σκάφη. Ne ſeroit-ce point plutoſt *des herbes de mer*? Car Conſtantin dit que σκάφος ſignifie auſſi du creſſon.

Naz or.4.p.112 d. sur les tuiles des maiſons. 'S. Gregoire remarque ces malheurs comme des punitions de la perſecution des Chrétiens, & il dit qu'ils arriverent aux villes dans les temps meſmes qu'elles ſe ſoulevoient contre les Fideles.

e Juli.mis.p. 108 Lib.vit.p. 42.d Amm.n.f. p 330.1. a Chry.in.gent. p 643.d. b Amm.l.22.p. 226.b. c Juli.mis.p.109. d Chry p.643.c t 5.or.45.p 510. c.d Amm.p.226 b. e Soz p.639.c. f Lib.or.12.p.314 c. g Chry.t.5 or 45. p.510.c in Matt. h 4 p.36.a. b in gent p 693. b. i p.543.d.e.

'La ſechereſſe fut auſſi ſi grande cette année, que tous les grains en ayant eſté gaſtez, [a]on fut affligé de la famine la plus cruelle qu'on euſt jamais vue. [b]Cette ſechereſſe dura juſques au milieu de l'hiver, [c]qui fut fort rude : [d]& les plus groſſes ſources ſe ſecherent entierement. [e]La neceſſité obligeant les hommes à ſe nourrir comme des beſtes ; la famine fut bientoſt ſuivie de la peſte, [f]qui duroit ce ſemble encore, auſſibien que la famine, [au milieu de l'année ſuivante] lorſque Julien mourut. L'une & l'autre emporterent beaucoup d'hommes & de beſtiaux.

[g]La famine fut univerſelle par toute la terre ; & il ſembloit particulierement que par un effet tout viſible [de la juſtice] de Dieu, elle ſuiviſt Julien de ville en ville, [depuis Conſtantinople] [h]juſques à Antioche, où elle entra avec luy. [Auſſi comme Julien s'arreſta principalement en cette derniere ville, elle en ſouffrit plus que les autres.] [i]On n'y trouvoit point de vivres à acheter dans les marchez, & toutes les boutiques eſtoient pleines de confuſion & de tumulte, chacun s'efforçant d'enlever & de piller tout ce que l'on y apportoit.

Juli.mis.p.108 Lib.or.12.p.306. a.b. Juli.mis.p.77. p.108.

'Des que Julien fut arrivé à Antioche, le peuple qui accuſoit l'avarice des riches d'eſtre cauſe de la miſere, s'écria dans le theatre que tous les greniers eſtoient pleins, & que cependant tous les vivres eſtoient exceſſivement chers. 'Julien s'en plaignit aux marchands ; & eux rejetterent la faute ſur les riches & les principaux de la ville, leſquels poſſedoient les terres ; 'de ſorte que le lendemain Julien taſcha de perſuader à ceux-ci, qu'ils devoient un peu negliger un profit aſſez injuſte, pour ſoulager leurs concitoyens, & les autres perſonnes qui abordoient dans leur ville ; & ils luy promirent de donner ordre à cette affaire.

p.108. 'Il attendit trois mois ; & ayant reconnu, dit-il, d'une part, que les plaintes du peuple contre les riches eſtoient tres juſtes, & de l'autre, que les magiſtrats n'y mettoient nullement l'ordre qu'ils luy avoient promis, il taxa tous les vivres par un edit à un prix aſſez mediocre. 'Il pretendoit gagner les bonnes graces du peuple par cette apparence de liberalité ; [k]& il ne voulut jamais recevoir les raiſons du Conſeil de ville, qui luy montroit fort clairement que ce qu'il pretendoit eſtoit alors impoſſible. [l]Mais il fit voir en cela qu'il avoit peu de conduite, & beaucoup d'atta-

Amm.p.226 c Socr.l.3 c.17.p. 190.b Soz l.5.c. 19.p.624.d. k Amm.p.226.c. l Socr.p.190.b.

che à ſon ſens. 'Car il ne conſidera pas que ces ſortes de taxes par leſquelles on diminue le prix des vivres, en augmentent quelquefois la cherté, quand elles ne ſont pas faites à propos, & produiſent une famine & une diſette entiere, [comme il eſtoit arrivé ſous Diocletien.] 'Les plus grands admirateurs de Julien le condannent ſur ce point; & Libanius dit que c'eſtoit un demon ennemi de la ville qui le contraignoit à cela. Julien qui s'imaginoit avoir bien de la raiſon, ſe plaignoit hautement de l'oppoſition que le Conſeil avoit pour ſes volontez, & les flateurs l'enflammoient de plus en plus. Amm p.226.c. c Lib.vit p.42. 43.

[Mais on reconnut bientoſt par experience, combien ſa taxe eſtoit deraiſonnable.] 'Car au lieu qu'avant ſon edit la ville eſtoit pourvue fort abondamment de vin, d'huiles, & de toutes les choſes ſemblables, ne manquant que de blé; 'aprés ſon edit elle manqua de tout abſolument, 'd'autant que les marchands tant en gros qu'en detail, voyant qu'ils ſe ruineroient en vendant les choſes au prix que Julien les avoit miſes, aimerent mieux ne point vendre dutout, '& meſme s'enfuirent de la ville. [a]Ainſi Julien en penſant s'attirer l'affection du peuple, [b]irrita contre luy & les marchands, & les riches, & les officiers, & le peuple meſme. Juli.mis.p.108. p.110. Socr.p.190.b. Soz.p.614.d. a Juli.mis.p. 110. b p.77.

&c. 'Il ſe vante[n] qu'il avoit fait venir quantité de blez qu'on vendoit[1] à tres bas prix; [c]de quoy il vouloit qu'on euſt obligation à Libanius, comme n'ayant qu'à ſe plaindre du reſte des habitans. p.77.109.110 Lib.or.4.p.168.a c Lib.or 4.p.152. c.d|171.d.

modii. 'Mais 422 mille[n] boiſſeaux qu'il y avoit fait venir, [n'eſtoient pas pour durer longtemps dans Antioche;] '& le peuple ne ſe contentoit point d'avoir du blé. 'Il dit que les riches achetoient ſon blé à bon marché, & vendoient ſecrettement le leur hors de la ville pour en avoir plus d'argent. 'Cela l'obligea de faire mettre les officiers de la ville en priſon, où ils ne coucherent pas neanmoins. Car auſſitoſt il envoya un ordre de les laiſſer aller en liberté. 'Libanius ſe vante d'avoir ſoutenu en cette affaire les intereſts du Conſeil par un diſcours que Julien receut fort bien, quoiqu'un des officiers menaçaſt ce ſophiſte de le faire jetter dans l'Oronte, ſans conſiderer qu'il deshonoroit celui qu'il pretendoit flater. Juli.p.109. p.77.110. p.109 110|Lib. or 12 p.306 b. Lib.p.105.d| Amm.p.233. Lib.vit.p 43 a. b.

1. quinze boiſſeaux pour une piece d'or.

ARTICLE XVIII.

D'Apronien Prefet de Rome: Le peuple d'Antioche ſe raille de Julien.

INDICTION VI. Idat. &c.

L'ANDE JESUS CHRIST 363, DE JULIEN 2.

'Julianus Aug. IV, & Saluſtius, Conſuls.

Amm.l.23.p. 237.2.

'SALUSTE qui fut Conſul avec Julien eſtoit le Prefet des Gaules. Ammien remarque comme une choſe nouvelle, qu'un Prince fuſt Conſul avec un particulier : & cela ne s'eſtoit point vu depuis le Conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule [en l'an 285, ou au moins depuis celui de Maximien & de Janvier en l'an 288. Mais il falloit que Julien fuſt Conſul avec un particulier, ou qu'il ne le fuſt point dutout.] 'Il choiſit Libanius pour faire ſon panegyrique à l'entrée de ce Conſulat, & nous avons encore ce diſcours. Julien ecouta ſes flateries avec des marques d'admiration, qui ſentoient peu la gravité d'un prince. 'La joie de ce jour fut troublée par le malheur d'un de ſes pontiſes, qui mourut ſubitement au milieu de ſes ceremonies ſacrileges, lorſque Julien montoit au temple de la Fortune ou du Genie [d'Antioche.] Car il voulut commencer par là ſon Conſulat ; '& deux jours aprés il fut "dans un temple de Jupiter qui eſtoit dans la ville, faire les vœux ordinaires [pour la proſperité de l'Empire.]

Lib.vit.p.43 44| or.10.p.227.

Amm.p.238.b| n.p 252| Juli. miſ p.70.

Juli.p.70|Lib.or 4.p 170.d.

" ἐν φανῷ Διός.

Amm.p.237.238

'La ville de Rome luy deputa vers ce temps là pluſieurs de ſes principaux Senateurs, [tous payens ſans doute.] Julien les eleva à diverſes dignitez, & fit Apronien Prefet de Rome, Octavien Proconſul d'Afrique, Venuſte Vicaire d'Eſpagne, & Aradius Rufinus Comte d'Orient à la place de Julien ſon oncle qui mourut "dés le commencement de cette année. 'Des perſonnes fort habiles "croient que le premier eſt L. Turcius Secundus Apronianus Aſterius dont l'on a diverſes inſcriptions, & qui eſtoit fils de L. Turcius Apronianus Prefet de Rome en 339. 'Le gouvernement de ce jeune Apronien fut heureux à Rome par l'abondance des vivres qui y maintint la paix. 'Ammien loüe la ſeverité & l'integrité de ce Prefet. 'Il pourſuivit ſurtout les enchanteurs avec beaucoup de vigueur, & les extermina preſque entierement. On pretendoit qu'outre le zele du bien public, il vouloit ſe conſoler d'un œil qu'il avoit perdu en retournant à Rome aprés en avoir eſté fait Prefet : car il attribuoit cet accident

Onu.p.295.b.c| Nor. de Piſ.p. 435-436.

" V. la perſ. de Julien § 30.

" NOTE 7.

Amm.l.26.p. 314.c.

p.313.314.

&c.

363. de Julien 2.

à quelque malefice. 'Godefroy ramaſſe tout ce qu'on trouve de luy. [a]Ammien veut qu'il ait eu Symmaque pour ſucceſſeur. Cod Th t.6.p. 311 l. [a] Amm.l.27.p. 336 b.

V. Valentinien I. § 11.

[*]Mais il faut apparemment mettre entre deux Voluſien à qui Valentinien adreſſe une loy le huitieme d'avril 364] 'On croit que Venuſte fait en ce temps-ci Vicaire d'Eſpagne, eſt le pere de Flavien ſi celebre ſous Theodoſe, & le meſme que L. Ragonius Venuſtus, dont on a une inſcription de l'an 390, où l'on voit que c'eſtoit un payen. n.f.p.350.a.

'On croit que Julien fit cette année la ſolennité de la dixieme année de ſon regne depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar, quoiqu'elle ne duſt commencer qu'à la fin de 364. Car on trouve cette ſolennité marquée ſur diverſes medailles. Peuteſtre l'avança-t-il [pour avoir occaſion de faire quelque liberalité aux ſoldats, afin qu'ils le ſuiviſſent plus volontiers en Perſe.] 'Neanmoins Ammien qui avoit marqué la ſolennité de ſa cinquieme année faite à la fin de 360, [ne dit rien du tout de celle-ci. Pagi.363.§ 15. Amm.l.21.p.178 b.

Nous avons vu que Julien s'eſtoit fait haïr du peuple à Antioche, en s'imaginant s'en faire aimer par le bas prix qu'il avoit mis aux vivres.] 'Il pretend que ceux de cette ville ne l'aimoient pas encore, parce que leur ayant accordé trois mille meſures de terres en friche, & les riches les ayant diviſées entre eux, il n'avoit pu ſouffrir cette injuſtice, qui l'avoit obligé d'oſter ces terres à ceux qui les tenoient, & de les attribuer à ceux qui entretenoient les chevaux pour le cirque. 'Mais la principale choſe qui alienoit de luy l'eſprit des habitans, eſtoit ſon changement de religion, tout le peuple de la ville eſtant fort attaché au nom de Chrétien [qui y avoit pris ſon origine,] & fort ennemi de ſes dieux de pierre. Juli.miſ.p.111. 112. p.90.

'L'on remarque que ceux d'Antioche eſtoient aiſez à irriter, [& portez naturellement à la raillerie. S'ils eſtoient Chrétiens, ils n'eſtoient pas tous des Saints : & il eſt plus rare de voir tout un grand peuple pratiquer la morale du Chriſtianiſme, que zelé pour en défendre le nom. Il y avoit meſme apparemment plus d'Ariens que de Catholiques. Car les Ariens qui y avoient dominé ſous Conſtance, y tenoient encore les egliſes. Et les autres n'avoient pas ſujet de regretter la mort de Conſtance.] 'Ces peuples voulurent donc ſe vanger de la faim que Julien leur faiſoit ſouffrir. 'Ils compoſerent quelques vers contre luy, [où] 'ils ſe moquoient de ſa mauvaiſe mine, de ſes petites epaules qu'il étendoit autant qu'il pouvoit, & de ce qu'eſtant fort petit, il vouloit marcher d'un pas de geant. Ils ſe divertiſſoient fort Socr.l.3.c.17.p. 190.c. c. anapeſtes. Juli.miſ.p.101. Amm.l.22.p. 226.d.

Digitized by Google

encore de ſa barbe auſſi grande & auſſi mal faite que celle d'un bouc: 'Et ils diſoient qu'elle eſtoit aſſez longue pour en faire des cordes. 'Car Julien avoit repris ſa grande barbe depuis qu'il eſtoit Auguſte, comme on le voit par ſes medailles. 'On l'appelloit un boucher, à cauſe de tant de beſtes qu'il tuoit pour faire ſes ſacrifices: 'Car il ſembloit qu'il ne fiſt autre choſe. [a]Et on le railloit avec aſſez de ſujet, dit Ammien, de ce qu'il faiſoit vanité de porter luy meſme les choſes ſacrées, faiſant plutoſt la fonction de ſacrificateur que de prince.

Juli.miſ.p.58. Byz f.p.37.39. Amm.p.227.a. Juli.p.70. a Amm.p.227.a

[Ce fut peuteſtre en cette rencontre] 'qu'on luy donna divers noms pour ſe moquer de ſon attachement à l'idolatrie. 'On ſe railloit auſſi de la marque de ſes monnoies, 'dans leſquelles il avoit fait graver un taureau couché ſur le dos [comme mort] ſur un autel: 'ce qui faiſoit dire qu'il avoit renverſé le monde. [b]Il y a dans ſes medailles pluſieurs autres figures encore plus ridicules. 'Ils ajoutoient que le X ni le K n'avoient fait aucun mal à leur ville, 'marquant J.C. par le X, & Conſtance par le K, ſelon les lettres greques. 'Ils regrettoient le dernier, & ſe plaignoient de ce que Julien declaroit la guerre à l'autre.

Naz.or.3 p.82 a. Juli.p.87. n.p.309 Socr.p. 390.c. Juli.p.95. b Byz.fam.p.39. juli.p.88. p.89. p.95. &c.

ARTICLE XIX.

Julien ſe venge d'Antioche par ſon Miſopogon: Il veut aller demeurer à Tarſe.

'JULIEN ſe ſentit extremement piqué de ces railleries du peuple d'Antioche, [c]& d'autant plus que quoique les vers faits contre luy n'euſſent eſté chantez que par quelques particuliers, tous les autres neanmoins y avoient pris part, ou en les ſouffrant, ou meſme en les ecoutant avec plaiſir. 'Car il ne ſe payoit pas de ce qu'on diſoit qu'ils avoient eſté compoſez par les habitans des villes voiſines, 'Il menaçoit d'en punir la ville d'Antioche par toutes ſortes de maux. [d]Mais l'état de ſes affaires l'obligeant de diſſimuler pour lors, il retenoit au dedans de luy meſme les efforts de la colere qui l'enflammoit.

Amm.l.22.p. 227 a. c Juli.miſ.p.100. p.95. Socr.l.3.c.17.p. 190.d Soz l.5.c. 19.p.25 a. d Amm.p.226. 227.

'Il la dechargea ſeulement un peu par une invective ironique qu'il compoſa contre la ville d'Antioche, [e]ſous le titre d'Antiochien ou, Miſopogon, c'eſt à dire *ennemi de la barbe* [Il y fait une deſcription telle qu'il luy plaiſt de luy & de ceux d'Antioche, qu'il repreſente comme attachez à leurs intereſts, adonnez au luxe, à la pompe, au libertinage, à la bonne chere, ſurtout grands amateurs

Socr.p.191.a Soz.Lib.or.12.p. 307.b. e Socr.p.191.a Amm.p.226 Naz or.4.p.133. c.

amateurs du theatre. Les predications que S. Chryſoſtome fit dans Antioche quelques années aprés, font voir que ſes reproches n'eſtoient pas ſans fondement.] 'Mais Ammien nous aſſure auſſi que ſa paſſion y eut beaucoup de part, & qu'il ajoutoit bien des choſes à la verité. 'Julien fut aidé pour le compoſer [a]par Libanius, ſelon Elie de Crete, [& peuteſtre encore par Maxime,] 'au jugement duquel nous ſavons qu'il ſoumettoit quelquefois ſes écrits.

Amm.p.126.d. Naz.p.133.d. [a] n.p.483.a. Juli.ep.15.p.131.

'La pourpre de ſon auteur rendit cet ouvrage conſiderable dans ſa naiſſance, & il fut ſoutenu par les louanges de ceux qui admiroient tout ce qui venoit d'un prince qu'ils vouloient flater: mais des que Julien fut mort, il devint l'objet de la riſée & du mepris des Chrétiens. 'On y trouve beaucoup d'eſprit, mais on trouve auſſi que la raillerie qui y eſt continuelle, y eſt ſouvent aſſez mauvaiſe, & bien froide. 'Ce que Saint Gregoire de Nazianze y reprend particulierement, c'eſt que Julien s'y vante, comme de quelque inſigne vertu, de n'avoir jamais fait aucun excés de bouche, & ne parle point de la perſecution qu'il faiſoit aux Chrétiens; ce qui eſtoit un crime bien d'un autre conſequence que d'avoir mangé un peu plus qu'il ne falloit. [Et veritablement il n'eſt que trop ordinaire de voir des perſonnes ſe croire innocens, parce qu'ils ſont exemts des vices groſſiers, en meſme temps que l'orgueil, les haines, les jalouſies, & ſurtout la perſecution de la verité, les rendent plus coupables devant Dieu, que ne pourroient faire tous les pechez les plus honteux devant les hommes.]

Naz.p.133.d. Fleuri, l.15.p.91.

'Julien témoigne dans cet écrit beaucoup d'averſion pour le theatre & pour le cirque: [& aſſurément le theatre ne luy devoit pas eſtre bien agreable, aprés s'y eſtre vu joué luy meſme en voulant y faire jouer la religion Chrétienne.] 'Car s'il en faut croire le menologe des Grecs, & le martyrologe Romain, un farceur nommé Porphyre s'eſtant fait battizer ſur le theatre en preſence de Julien, pour ſe moquer du batteſme des Chrétiens, fut tout d'un coup tellement changé par la grace de Dieu, qu'il fit une profeſſion tres ſerieuſe de la foy, & endura le martyre, auquel Julien tout en colere le condanna. On fait ſa feſte le 15. de ſeptembre.

Juli.miſ.p.59 60. Bar.362.§ 142[15]. ſept.11[Men p. 225.

'Julien fit ſon 'Miſopogon ſept mois aprés qu'il fut venu à Antioche, [c'eſt à dire à la fin de janvier 363, ou un peu aprés;] 'd'où vient qu'il y parle, ſelon Mr Valois, des ſacrifices qu'il avoit faits à Antioche le premier & le troiſieme janvier. [b]Il y ſuppoſe

Juli.miſ.p.66. p.70[Amm. n.p 233-251. [b] Juli.]

L'an de J.C. 363, de Julien 2.

que ſon oncle Julien eſtoit déja mort ; [*& il vivoit encore le 7 de janvier 363. Ce fut auſſi vers ce temps là † qu'il compoſa un ouvrage contre les Chrétiens.

*V. la perſ. de Julien § 19. 20.

† Ibid. § 33.

Si Ammien ne ſe trompe point dans l'ordre de ſa narration,] Amm.p.226.d. 'le Miſopogon de Julien ne ſervit qu'à le faire railler plus qu'auparavant. Mais il diſſimula ſa colere, & la retint en luy meſme, [prenant le meilleur parti, qui eſt d'étoufer par le ſilence & par le mepris ces emportemens des eſprits inquiets, qu'on irrite par la défenſe, & encore plus par le chaſtiment.

Juli.p.101. Julien qui affecte dans cet écrit une apparente douceur,] 'y proteſte qu'il ne veut faire aucun mal à la ville d'Antioche à cauſe de ſes vers, qu'il ne tuera, ne frapera, n'empriſonnera, n'arreſtera, ne punira perſonne pour ce ſujet ; mais ſeulement qu'il ſe retirera en un autre lieu, & abandonnera cette ville p.102.106. 'ingrate aux biens qu'il luy avoit faits, "& aux ſoins qu'il avoit pris d'empeſcher qu'elle ne receuſt aucun tort ni de luy, ni de ſes officiers. 'Il avoit en effet "deſſein de ſe retirer à Tarſe ; Soz l.5.c 19.p. 625.a. & il écrivit à Memore Gouverneur de la Cilicie, l'un de ſes principaux confidens, de tenir toutes choſes preſtes pour le recevoir au retour de la guerre de Perſe : [b]& des devant qu'il fuſt en Perſe on y avoit déja preparé diverſes choſes pour le recevoir. 'Sa volonté fut accomplie encore pluſtoſt qu'il ne penſoit. Car il fut apporté mort à Tarſe pour y eſtre enterré.

V.511. Not 2.

a Amm.l.23.p. 239.b.n.f.p.353. Juli.or.7.p.415. b or.4.p 172.b.

Amm.p.239.b.

Lib or.12.p.307. b.c. 'Libanius paroiſt dire que le Miſopogon eſtoit déja fait lorſque dix ſoldats furent accuſez d'avoir conſpiré de tuer Julien dans le temps qu'il feroit faire l'exercice aux troupes. 'Il marque aſſez clairement que c'eſtoient des Chrétiens qui haïſſoient Julien parcequ'il rétabliſſoit l'idolatrie. Il les ſuppoſe auſſi vraiment coupables du crime dont il les accuſe, [de quoy il eſt tres permis de douter,] & il pretend qu'ils ſe decouvrirent eux

c.d.

or.4 p.162.b. meſmes dans le vin. [Ce ſont ſans doute] 'ceux dont il dit ailleurs qu'ils avoient marqué le jour & le lieu pour tuer Julien ; qui neanmoins s'eſtoit contenté de les convaincre de ce crime, & de leur en faire une reprimende, ſans leur vouloir oſter la vie.

Amm.n.p.229. 'Cette hiſtoire a quelque raport à celle de Saint Juventin & S. Maximin, ["que Julien fit neanmoins decapiter pour avoir ſeulement dit quelques paroles un peu libres.]

V. la perſ. de Julien § 26. 27.

ARTICLE XX.

Julien ſe prepare à faire la guerre aux Perſes ; ne veut point traiter de paix.

'JULIEN avoit toujours eu la guerre de Perſe dans l'eſprit, [a]& nous avons vu que des qu'il eſtoit à Conſtantinople, lorſqu'on luy vouloit perſuader d'aller attaquer les Gots, il repondit qu'il vouloit des ennemis plus conſiderables que ceux là. 'Avant que de partir de cette ville, il avoit déja dreſſé ſon armée, ſelon Zoſime, & avoit nommé pour Generaux Victor & Hormiſda, 'le premier pour l'infanterie, & le ſecond pour la cavalerie, & avoit reglé les officiers & les troupes qui devoient ſervir ſous l'un ou ſous l'autre. 'Nous avons vu [d]autrepart que cet Hormiſda eſtoit le frere aiſné de Sapor Roy de Perſe, & qu'ayant eſté privé de la couronne qui luy appartenoit, & retenu quelque temps en priſon, il avoit trouvé moyen de ſe ſauver, & s'eſtoit retiré vers Conſtantin [des l'an 323.]

[a] Amm. l. 22. p. 224. b c. [a] p. 210. d. Zoſ. l. 3. p. 713. b c. p. 715. c. [d] l. 2. p. 684.

V Conſtantin § 51.

&c. 'Julien dans le temps qu'il paſſa à Antioche, s'appliqua [a]avec beaucoup de ſoin à faire les preparatifs d'une guerre ſi importante. ['Il leva meſme ſous ce pretexte beaucoup d'argent ſur les Chrétiens; ce qui ſeul eſtoit capable d'attirer la malediction de Dieu ſur ſes armes auſſibien que] 'les conſultations qu'il fit faire à Delphes, à Delos, à l'oracle de Dodone, & à tous les autres ſemblables, [b]qui luy promirent tous la victoire, comme Libanius le reconnoiſt. [c]Theodoret raporte un de ces oracles, dont la poeſie n'eſt pas moins ridicule, quoiqu'on l'attribuaſt à Apollon chef des Muſes, que la prophetie s'en trouva peu veritable. 'Les arufpices au contraire, ſi nous en croyons Ammien luy deconſeilloient ſouvent ce voyage, [d]auſſibien que diverſes perſonnes de ſa Cour, & les plus ſages de ſes officiers: [e]Mais ſa croyance en l'autorité des philoſophes, [preſque tous magiciens,] qui le ſuivoient, l'emporta ſur tout le reſte; 'ces impoſteurs qui avoient eſté les auteurs de ſon apoſtaſie, meritant bien d'eſtre les inſtrumens de la vengeance que Dieu en vouloit tirer. 'Son cœur enflé de vanité par les ſuccés ineſperez qu'il avoit eus dans les Gaules, bruloit du deſir d'ajouter Sapor à tant de Rois qu'il avoit vu ſoumis à ſes armes.

V la perſ. de Julien § 8.

[a] Amm. p. 224. a a. [b] Thdrt. l. 3. c. 26. p. 654. Naz. or. 4. p. 114. c. Phiſg. l. 7. c. 11. p. 103. [b] Thdrt. [Phiſg.] Lib. p. 252. d [c] Thdrt. p. 654. 655. Amm. l. 23. p. 244. c. [d] l. 22. p. 224. d. l. 23. p. 244. c. [e] p. 245. c. Ban. 363. § 12.

'Theodoret dit que les Perſes avoient les premiers attaqué l'Empire ſur la nouvelle de la mort de Conſtance. [Ammien Amm. l. 21. p. 224. c. Thdrt. l. 3. c. 26. p. 654. d.

L'an de J.C. 363. de Julien 1.

ni les autres ne diſent rien. Il eſt neanmoins aiſé que n'ayant fait aucun accord avec Conſtance, ils aient fait quelques petites courſes qui n'auront pas eſté remarquées.] 'Sozomene dit qu'on apprehendoit une irruption des Perſes du coſté de Niſibe.

Soz.l.5.c.3.p. 597.b.

Lib or.10.p.243. 244.

'Au contraire, s'il en faut croire Libanius, Conſtance ayant laiſſé l'Orient en un tel état qu'on n'y ſongeoit qu'à la fuite, '& que les Perſes ne pretendoient pas moins que de ſe voir ſans peine maiſtres d'Antioche; le ſeul bruit que Julien regnoit au lieu de Conſtance changea entierement la face des choſes. 'Ce qu'il dit de poſitif, c'eſt qu'avant l'an 363, l'on écrivit de Perſe pour demander qu'on puſt envoyer des ambaſſadeurs afin de traiter de paix; '& qu'on 'luy offroit meſme des conditions avantageuſes; mais que Julien emporté par le deſir de venger les pertes que la Meſopotamie avoit ſouffertes, 'au lieu de profiter de cette ouverture, dechira la lettre, & ne voulut point entendre parler de traiter. Libanius loue en cela ſon courage; [mais je ne ſçay pas ſi l'on y peut louer ſa ſageſſe:] '& Libanius meſme quand il eut vu le ſuccés funeſte de la guerre, avoue qu'il avoit dû accepter les offres qu'on luy faiſoit. [Il faut apparemment raporter à cela ce que dit Socrate,] 'que ſur la fin de 362, les Perſes luy ayant envoyé des ambaſſadeurs pour demander à traiter; & luy propoſer des conditions de paix, il les renvoya ſans autre réponſe, ſinon qu'ils le verroient bientoſt, & qu'il traiteroit avec eux en perſonne, ſans avoir beſoin d'ambaſſadeurs. [Comme Ammien ne parle point de cette ambaſſade, on la peut juſtement tenir pour ſuſpecte, & ne croire que ce qu'en dit Libanius.]

p.244.b.

p.244.245.

cr.11.p.255.b.

1.

p.245.a.

p.255.b.

Socr.l.3.c.19.p. 192.c.

'Diverſes nations deputerent à Julien pour luy offrir du ſecours; & il les refuſa, diſant que c'eſtoit aux Romains à leur en donner, & non pas à avoir beſoin du leur. 'Il rebuta encore plus rudement les Sarrazins: car comme ils ſe plaignoient qu'il leur avoit retranché les penſions qu'on leur donnoit auparavant, il ne leur répondit autre choſe, ſinon qu'un Empereur belliqueux & vigilant avoit du fer, mais n'avoit point d'or: Ce qui les obligea de ſe joindre aux Perſes, & de faire de tres grands maux à l'armée Romaine. 'Il n'y eut, dit Ammien, qu'Arſace Roy d'Armenie à qui il manda de ſe tenir preſt avec de puiſſantes troupes pour executer les ordres qu'il luy devoit bientoſt envoyer. 'Il accepta auſſi le ſecours de [quelques] Sarrazins, & envoya les faire ſouvenir de venir, s'ils en avoient envie. 'Il mena encore avec luy des troupes auxiliaires des Gots.

Amm.l.23.p.238 c.d.

l.25.p.298.a b.

l.23.p.238.d.

Juli.ep.27.p.160

Amm.l.23.p.239 d.

1. On demandoit la paix, dit Libanius, & aux conditions que Julien trouveroit juſtes.

ARTICLE XXI.

Julien part pour la guerre de Perſe : Generoſité d'un Chrétien de Berée.

'AUSSITOST que l'armement de Julien fut preſt, & des que le primtemps commença, il donna les ordres pour faire paſſer l'Euphrate à ſes troupes, voulant eſtre ſur les terres des ennemis avant qu'ils euſſent avis de ſa marche ; '& il fit meſme garder les chemins, afin que perſonne ne leur en allaſt porter la nouvelle. Amm.l.23.p.239 a. Juli ep.27.p.160

'Avant que de partir d'Antioche, il établit Gouverneur de Syrie un nommé Alexandre homme étourdi & cruel, diſant que ceux d'Antioche n'en meritoient point d'autres : "Car il eſtoit toujours fort en colere contre eux. 'Il partit d'Antioche le 5 de mars, '& vint coucher à Litarbe bourg de la juriſdiction de Calcide, 'environ à quinze lieues d'Antioche. [a]Il en trouva le chemin fort mauvais ; & il dit dans une lettre que c'eſtoit encore un reſte de l'hiver d'Antioche. Amm.l.23 p 239 a. &c. c. Juli.ep.27.p.156 Eva.l.6.c.11.p. 452 d. a Juli.p.156.

'Une grande partie du conſeil de cette grande ville eſtant venue juſque là pour l'accompagner, ſur ce qu'ils luy ſouhaitoient un heureux voyage avec un retour triomphant, & qu'ils le ſupplioient de vouloir les traiter avec douceur à ſon retour, il leur parla fort rudement, & leur proteſta qu'il ne les reverroit plus, ayant reſolu d'aller paſſer l'hiver ſuivant à Tarſe. 'Il le leur avoit déja dit [en ſortant peuteſtre d'Antioche,] en preſence de Libanius, 'qui n'eſtoit pas venu à Litarbe comme les autres. 'Ce ſophiſte prit de là ſujet de compoſer deux diſcours, l'un à Julien en faveur de ceux d'Antioche, l'autre au peuple de la meſme ville : mais on tient qu'il ne les prononça pas. 'Nous avons encore le premier. [b]Mr Valois nous avoit promis le ſecond, avec plus de vingt autres nouvelles pieces du meſme auteur : [mais elles n'ont point encore paru.] p.156. Amm.p.239.b. Lib.vit.p.44.d. Juli.ep.27.p.156 Socr.l.3.c.17.p. 190.d. Amm.p.253 Lib or.4.p.251. b Socr.p.431. a.

'De Litarbe Julien vint à Berée, où il demeura un jour. Il ſe plaint qu'ayant fait un diſcours au Conſeil de ville pour le porter à adorer les dieux, tous luy donnerent des louanges, mais peu y obeïrent : encore c'eſtoient ſeulement ceux qui eſtoient des auparavant dans ſes ſentimens : car les autres témoignoient rougir de ce qu'il appelloit pieté, & ſe glorifioient au contraire de ce qu'il leur repreſentoit comme un ſacrilege. Il dit meſme Juli.ep.27.p.157

qu'ils prenoient pour une veritable liberté l'impudence & l'effronterie. [Ces plaintes que fait Julien de la generosité de ce Conseil, qui se signala de la mesme maniere sous Valens, regardent surtout apparemment celui qui en estoit le chef, dont Theodoret raconte l'histoire en ces termes.]

Thdrt.l 3.c 17.p 653 655. 'Julien qui estoit parti [d'Antioche] plein de fureur & de menaces contre les Chrétiens, fut neanmoins vaincu à Berée par un seul homme. Cet homme estoit le chef du Conseil de sa ville, & il estoit encore plus illustre par son zele pour la foy. Son fils s'estant laissé emporter à l'impieté qui regnoit alors, il l'avoit chassé de sa maison, & l'avoit hautement desherité. Lors donc que Julien estoit à quelques lieues de Berée le fils s'adressa à luy, luy exposa son changement de religion, & le chastiment dont son pere l'avoit puni pour ce sujet. Julien luy dit de se tenir en repos, & luy promit d'appaiser la colere de son pere. Quand il fut arrivé à Berée il fit un festin aux principaux habitans, parmi lesquels p.156.a. estoit le pere du jeune homme. 'Il fit asseoir le pere & le fils sur le lit où il estoit assis luy mesme, & sur le milieu du repas il dit au pere : Il me semble qu'il n'est pas juste de contraindre l'inclination de personne. Laissez à vostre fils la liberté de suivre une autre religion que la vostre, comme je vous laisse la liberté d'en suivre une autre que la mienne, bien qu'il ne me fust que trop aisé de vous l'oster. Alors le pere animé du zele de la foy, dit à l'Empereur : Vous me parlez donc, Seigneur, en faveur de ce scelerat, qui s'est rendu digne de la haine de Dieu, & qui a preb ferè le mensonge à la verité. 'Je vous prie, dit Julien, en interrompant le pere avec un faux air de douceur ; laissons là les injures & les invectives : Puis s'estant tourné vers le fils, il ajouta : J'aurai soin de vous, puisque vostre pere ne veut pas l'avoir, quelque priere que je luy en fasse.

Juli ep.27.p.357-358. 'Julien fut plus satisfait de ceux de Batne, où il fut ensuite, & il trouva mesme de l'excés dans l'ardeur qu'ils firent paroistre p.157-159. pour l'idolatrie. 'Il depeint ce lieu comme l'un des plus agreables qu'il eust vus, c'est pourquoi il le compare à celui de Tempé, & au bourg de Daphné tel qu'il estoit avant l'embrasement p.159. du temple. 'Il sacrifia le soir & le lendemain de grand matin, p.157-159. comme il avoit accoutumé de faire tous les jours. 'Il y receut aussibien qu'à Berée toutes sortes de promesses de ses dieux, [mais de dieux tres capables de se tromper, & toujours prests à tromper les hommes.]

1. 'Sur ces aſſurances, il partit pour aller[1] à 'Hieraple, [2]ſans s'amuſer à vouloir paſſer par Samoſates, qui eſtoit une grande ville & fort peuplée, parce que l'autre chemin eſtoit le plus court: [& Hieraple eſtoit meſme la metropole de la province Euphrateſienne;] outre qu'il y avoit un ancien temple de Jupiter, ce qui eſtoit une grande raiſon pour luy. 'Il y arriva le] 9 de mars,]'cinq jours aprés ſon depart d'Antioche. 'Le peuple vint au devant de luy: 'mais comme il entroit dans cette grande ville, un portique qui fondit tout d'un coup écraſa 50 ſoldats, outre beaucoup d'autres qui furent bleſſez. 'Il fut loger chez un homme qu'il aimoit, tant parcequ'il eſtoit gendre de Sopatre diſciple du philoſophe Iamblique [l'ancien,] que parcequ'ayant ſouvent receu chez luy Conſtance & Gallus, il n'avoit jamais voulu ſe faire Chrétien quelque ſollicitation qu'ils luy en fiſſent. 'Il écrivit de là à Libanius la ſuite de ſa marche, & diverſes choſes qu'il avoit faites à Hieraple; [mais il oublie la mort de ſes 50 ſoldats.] 'Il ne manqua pas d'y demander à ſon Jupiter de vaincre les Perſes, [Mais ce dieu pretendu n'eſtoit guere en état de l'aſſiſter.]

'Il fit de grands preparatifs tant pour ſon armée de terre, que pour ſes vaiſſeaux qui devoient deſcendre ſur l'Euphrate. 'Ils ſe 2. raſſemblerent de toutes parts [2]auprés de cette ville, & il les envoya devant ſous la conduite d'Hierée. 'Il mande encore d'Hieraple à Libanius qu'il avoit raſſemblé ſes troupes, '& jugé avec beaucoup d'equité & de douceur une querelle de ſon armée. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit ce que dit Saint Chryſoſtome,] 'qu'eſtant pres de paſſer l'Euphrate, il fit une tentative ſur ſon armée, [pour corrompre ceux qui eſtoient encore Chrétiens,] que quelques uns ſe laiſſerent aller à ſes flateries, mais que les autres luy ayant reſiſté, il n'oſa pas ſeulement les caſſer de peur d'affoiblir ſes troupes.

'Aprés avoir eſté trois jours à Hieraple, il en partit [le 13 de mars,]'paſſa l'Euphrate ſur un pont de bateaux, avec ſon armée, & les troupes auxiliaires des Scythes, [b]c'eſt à dire des Gots, [c]& arriva à Batne petite ville de l'Oſrhoene, [d]à dix lieues d'Hieraple, differente de Batne dont nous avons parlé, qui eſtoit en Syrie de l'autre coſté de l'Euphrate. [e]Il y perdit encore 50 perſonnes accablées ſous une meule de paille qu'ils firent tomber ſur eux en voulant prendre du fourage.

1. Lib or.12. p. 311. d.
2. Zoſime dit à Hieraple meſme: mais on la met à quelques lieues de l'Euphrate.

p. 159.
Zoſ.l.3.p.714.a
Juli.p 159.
Amm.l.23.p.239 c.
Juli.ep.27.p.159 160.
p 160.
Lib.or.12.p.311, d.
Juli.ep 27.p.161.
Zoſ.l.3.p.714.a. b.
Juli.ep.27.p.161. p.160.
Chry.in gent.p. 695.a.b.
Zoſ.l.3.p.714.b.
Amm.l 23.p. 239.d.
b Zoſ.l.3.p.725. b.
c p 714.b/Amm. d Amm.l 23.p.239. el.23.p.239.240.

ARTICLE XXII.

De ce que Julien fit à Carrhes : Il laisse une armée dans la Mesopotamie.

Zos.l.3.p.714.b. Amm.n.p.253. & Zos. 'ZOSIME dit que comme Julien estoit à Batne, les habitans d'Edesse, 'qui n'en est qu'à dix lieues, 'luy vinrent en grand nombre presenter une couronne, & le supplier de passer par chez eux ; que Julien accepta leur present, fut à Edesse, & qu'aprés y avoir fait ce qu'il y avoit à faire, il alla à Carrhes.

Thdrt.l.3.c.21.p 658.d. 'Theodoret voisin de ces lieux écrit au contraire qu'il laissa Edesse à gauche à cause de la pieté de ses habitans, & alla droit à

Soz.l.6.c.1.p. 633. Carrhes ; '& "les termes de Sozomene marquent la meſme chose. "μεγαδεμαν &c.

[Il est certain que l'Eglise d'Edesse a toujours esté celebre par sa pieté ; & en parlant de la persecution que luy fit Julien, nous verrons qu'elle avoit encore alors de tres grands hommes. Ammien favorise beaucoup Theodoret,] j'en disant que Julien

Amm.l.23 p. 240.a. estant sorti tout triste de Batne, vint en grande diligence à Carrhes, où il demeura quelques jours.

Thdrt.l 3.c.21.p 658.d|Amm.p. 240.a. 'Il y avoit à Carrhes un temple celebre, dedié à la lune, où l'on dit que s'estant enfermé b avec quelques complices de ses sacri-

b Thdrt p.658. 659. leges, il fit des choses dont on ne put avoir alors de connoissance : Car estant sorti du temple, il en fit fermer & sceller les portes, & y mit des gardes avec défense d'y laisser entrer personne jusques à son retour. Mais aprés qu'on eut eu la nouvelle de sa mort, & qu'un prince Chrétien luy eut succedé, on entra dans le temple, & on vit alors ce que c'estoit que la generosité, la sagesse, & surtout la pieté d'un prince si vanté par les payens. Car on trouva dans ce temple une femme pendue par les cheveux, les mains étendues, & le ventre ouvert ; cet impie ayant sans doute voulu trouver dans son foie la victoire qu'il s'imaginoit aller remporter sur les Perses.

[Dieu permit peutestre qu'il y vit des marques de son malheur ;

Amm.p.240.a| Zos.l.4.p.736.c. & on le peut juger de ce que dit Ammien,] 'qu'on tenoit que sacrifiant tout seul dans ce temple avec Procope son parent, [& payen comme luy,] il luy donna une casaque de pourpre, avec ordre de se saisir de l'Empire s'il apprenoit qu'il fust mort en

Lib.de templ.p. 24. Perse. 'Libanius a pretendu neanmoins que ses dieux luy avoient dit qu'il mourroit aprés avoir humilié les Perses, & le loue de ce qu'il avoit mieux aimé avancer sa mort, que se priver de la gloire

gloire qu'il eſperoit de cette guerre, ou la differer. 'On trouve meſme dans Suidas un oracle qu'on pretend luy avoir eſté rendu ſur cela. Cet oracle dit ſeulement qu'il pouſſeroit ſa victoire juſqu'à Seleucie; [ſans parler de Cteſiphon la capitale des Parthes, qu'il aſſiégea, mais qu'il ne put prendre: ce qui marque l'ignorance de ceux qui ont rendu ou qui ont feint cet oracle. Quoyqu'il en ſoit de cela, "la maniere dont il menaçoit de traiter les Chrétiens aprés la guerre de Perſe, fait voir qu'il n'eſtoit pas trop perſuadé de mourir dans cette guerre, ni meſme auſſitoſt aprés] 'Il paroiſt par Ammien qu'il s'attendoit à mourir en Phrygie, ſelon qu'un autre oracle le luy avoit dit.

Suid l'v. p. 1248. Juli. p. 101 p. 33.

V. la perſ. de Julien § 39

Amm l. 25. p. 389. c.

'Durant qu'il eſtoit à Carrhes, le temple d'Apollon fut brulé à Rome la nuit de devant le 19 de mars. 'Il apprit enſuite que quelques chevaux Perſans faiſoient le degaſt ſur les terres des Romains; & cela l'obligea ou au moins luy donna occaſion de laiſſer une armée dans la Meſopotamie, pour garder les frontieres durant qu'il feroit la guerre d'un autre coſté. Zoſime dit que cette armée eſtoit de dixhuit mille hommes, & Sozomene s'en eloigne peu, lorſqu'il dit qu'il y en avoit environ vingt mille, 'ce qu'on lit auſſi dans Libanius. [a]Ammien ſeul la fait, monter juſqu'à trente mille hommes d'élite. [b]Il en laiſſa la conduite à Procope & au Comte Sebaſtien, [c]ce Manichéen ſi renommé par les cruautez qu'il avoit exercées en Egypte contre les Catholiques. [d]Il leur commanda de ſe joindre, s'il ſe pouvoit, à Arſace Roy d'Armenie, de courir les provinces de la Mede, & de là le venir joindre dans l'Aſſyrie. 'Il écrivit à Arſace pour ce ſujet, mais avec une vanité inſupportable, ſe relevant luy meſme comme un homme aimé de ſes dieux, & tres capable de commander. Il traitoit Conſtance au contraire de laſche & d'impie. 'Il menaçoit meſme Arſace en des termes fort injurieux; & ſoit pour l'offenſer davantage, parceque ce prince eſtoit Chrétien, ſoit pour ſatisfaire à ſa coutume ordinaire de blaſphemer contre J. C, il luy mandoit qu'il n'avoit que faire d'attendre que celui qu'il croyoit eſtre ſon Dieu, le défendiſt, s'il n'executoit les ordres qu'il luy donnoit.

l. 23. p. 240. b. p. 240. c. Zoſ. l. 3. 4. p. 714. c. d. 736. c.

Zoſ. p. 714. d.

Soz l. 6. c. 1. p. 634. a.

Lib. or 12. p. 312. a.

[a] Amm p. 240. c. [b] c. Zoſ. l. 3. p. 714. c. [c] Amm n. p. 254 [d] Amm. p. 240. c. Lib. p. 312. a.

Soz l. 6. c. 1. p. 634. a.

b.

ARTICLE XXIII.

Julien entre dans la Perſe : Deſcription de ſon armée.

Amm l 23. p. 240 d Zoſ. l. 3. p 714. c.

'IL y avoit deux chemins pour aller de Carrhes en Perſe, l'un à gauche par Niſibe & par l'Adiabene, en traverſant le Tigre, l'autre à droit par l'Aſſyrie en ſuivant l'Euphrate. Julien avoit fait preparer des étapes ſur l'un & ſur l'autre chemin, mais il choiſit le dernier : '& aprés avoir vu de deſſus une eminence toute ſon armée, qui eſtoit de 65. mille hommes ſelon Zoſime, '& la plus puiſſante qu'aucun Empereur ait jamais menée contre les Perſes, 'parceque toutes les forces de l'Empire eſtoient alors employées dans cette guerre; 'il partit de Carrhes [le 25 de mars] &c. pour Davane, & le lendemain arriva à Calliniſe ou Callinique, 'où il arreſta le 27. En eſtant parti le jour ſuivant, il paſſa la nuit ſous des tentes, & receut quelques chefs des Sarrazins qui vinrent s'offrir à luy. 'Là il vit auſſi arriver ſa flote, compoſée d'onze cents voiles, 'c'eſt à dire de 700 galeres, & 400 vaiſſeaux de charge. Zoſime en conte encore davantage & en fait chefs Lucien & Conſtance, 'ou, comme dit Ammien, le Comte Lucillien, & Conſtantien Tribun. [Ils pouvoient eſtre audeſſous d'Hierée,] à qui Julien avoit donné l'intendance de la flote, ſelon Zoſime.

Zos. p. 715. a. Amm l. 24. p. 262. b. Amm. l. 24. p. 262.

Zos. p. 715. c. a p. 715. 716. Amm l. 24 p. 262. 263

Amm p. 244. a. Zoſ. p. 714. c.

'Julien arriva de Callinique à Cercuſe au commencement d'avril. Cette place nommée quelquefois Circeſe eſtoit ſituée au lieu où la riviere d'Abore tombe dans l'Euphrate, '& Diocletien l'avoit extremement fortifiée pour empeſcher les incurſions ſubites des Perſes, qui ſous Gallien avoient meſme ſurpris Antioche. 'Julien aprés avoir fait paſſer en ce lieu l'Abore à ſon armée, fit rompre le pont, afin que les ſoldats ne puſſent ſe debander dans l'eſperance de trouver une retraite. 'Il vint à Zaïthe, où l'on voyoit encore le tombeau de l'Empereur Gordien. Le 7 d'avril le tonnerre luy tua un ſoldat & deux chevaux de guerre, ce qui mit les aruſpices en diſpute contre les philoſophes, auſſibien qu'un lion tué la veille par ſes ſoldats.

'Ce fut alors que Julien pour encourager ſes troupes, leur fit une harangue, '& donna à chacun 130 pieces d'argent, [a] Il regla auſſi la marche de ſon armée, à qui il faiſoit tenir pres de quatre lieues de pays. [b] Les principaux chefs eſtoient Nevitte, qui commandoit l'aile droite le long de l'Euphrate, Arinthée & Hor-

miſda qui conduiſoient la gauche avec la cavalerie, Dagalaïphe, Victor, & Secondin qui eſtoient à l'arriere-garde : Pour luy il eſtoit dans le corps de bataille. 'Victor ſelon Zoſime eſtoit General de toute l'infanterie. Zoſ p.715.c.

'Julien ne fit porter que les proviſions les plus neceſſaires : & ayant vu à la ſuite de l'armée une grande troupe de chameaux chargez de vins les plus excellens, il les fit renvoyer, en diſant que ces voluptez n'eſtoient pas bonnes pour des ſoldats, & que luy meſme eſtant avec les ſoldats, il ne vouloit pas vivre autrement qu'eux. Lib.or.12.p.312. b c.

'Aprés avoir paſſé l'Abore il entra dans le pays des Perſes, qu'Ammien appelle l'Aſſyrie. [a]Neanmoins ſelon Libanius il traverſa de grands deſerts dans le pays ennemi, avant que d'arriver à l'Aſſyrie, qu'il trouva tres riche, tres fertile, & tres peuplée. 'Il ravagea tout ce qui ſe rencontra ſur ſa route, brulant ou renverſant les greniers & les magazins, [avec toutes les proviſions qu'il ne pouvoit pas emporter :] Mais il fit paroiſtre en cela beaucoup d'imprudence, puiſqu'en ruinant ainſi tout ce pays, il ſe mit hors d'état de pouvoir revenir par la meſme route. Amm.l.24.p.263. a Lib p 345.a. d 315.d Soz.l 6. c.1.p 634 b.c.

'Six ou ſept jours aprés [que Julien eut paſſé l'Abore,] il prit par compoſition le chaſteau d'Annathan dans une iſle que fait la riviere, & fit Tribun le Capitaine de la place, nommé Puſée, qui fut depuis Duc d'Egypte. [Cela donne ſujet de croire] 'ce que dit Sozomene, que Julien prit quelques places par trahiſon, & 'Ammien ſe ſert en effet de ce terme ſur la priſe d'Annathan, & en fait auteur un ſoldat agé de prés de cent ans, qui avoit autrefois ſervi Maximien [Galere] contre les Perſes, [il y avoit 66 ans.] Amm.l.24.p.263. 264. Zoſ p.715. Lib.or 12.p.312. c d. Soz.l 6 c.1 p. 634.b. Amm.p.264.a.b

'Julien brula d'autres places abandonnées par les habitans ; & en laiſſa quelques unes de plus fortes, qui promirent de ſe rendre quand il ſeroit maiſtre du reſte, le laiſſant cependant paſſer ſans aucun acte d'hoſtilité, [& s'engageant à n'en point faire à l'avenir.] p 265 b c.

'Il repaſſa l'Euphrate à Baraxmalcha ; [& alors] [b]ſon aile gauche commença à coſtoyer la riviere. Il euſt perdu Hormiſda & les coureurs qu'il menoit, ſans un canal tiré de l'Euphrate qui les arreſta & les empeſcha ainſi de s'avancer &c. juſques où les Perſes, qui parurent alors pour la premiere fois, les attendoient en embuſcade ſous la conduite de Surena. 'L'armée paſſa enſuite avec beaucoup de peine un grand bras de l'Euphrate de la maniere que le décrit Zoſime plus particulierement & plus claire- c. b Zoſ.p.717.d. 718.a. Amm.p.265. 266.

ment qu'Ammien. Ce bras conduiſoit au pays de Babylone.

[Il oſtoit à Julien tout commerce avec le pays des Romains, ſi ſon eloignement ne l'avoit déja rompu.] 'Auſſi Libanius dit qu'on n'avoit aucunes nouvelles de ce qu'il faiſoit dans le pays ennemi : & l'hiſtoire des Peres des deſerts traduite par Jean Soudiacre de Rome, raporte que Julien pour ſavoir ce qui ſe paſſoit dans l'Occident [& dans l'Empire,] y envoya de Perſe un demon, [ce qui s'accorde aſſez avec ce qu'on dit de ſon amour pour la magie] On ajoute que ce demon revint dix jours aprés ſans avoir rien fait, luy diſant pour excuſe qu'un ſolitaire nommé Publie l'avoit arreſté durant tout ce temps, & l'avoit empeſché d'aller plus loin en ne diſcontinuant jamais ſa priere ; qu'alors Julien menaça de punir ce ſolitaire à ſon retour ; mais qu'il fut tué auparavant : & qu'un de ſes Generaux [qui avoit ſceu ceci,] ne fut pas plutoſt revenu, qu'il vendit tout ſon bien, le donna aux pauvres, & vint ſe rendre diſciple de Publie. 'Divers Grecs poſterieurs racontent la meſme choſe, '& Libanius aſſure publiquement que Julien ſavoit par les demons ce qui ſe paſſoit partout. 'Theodoret raporte au long l'hiſtoire de 'S. Publie ſolitaire & Abbé qui demeuroit en ce temps là auprés de Zeugma ſur l'Euphrate, où il avoit établi deux Congregations, l'une de Grecs, l'autre de Syriens, qui chantoient chacune les louanges de Dieu en leur langue.

Lib vit. p. 451 a

Vit. P. l. 6. c. 2. § 12. p. 610. c.

Bar 363 § 40.

Lib. or. 10. p. 246. b.

Thdrt v Pat. c. 5 p. 802-805.

V. ſon titre

p 804.

[Julien aprés avoir paſſé, comme nous avons dit, le bras de l'Euphrate,] 'alla aſſieger une ville nommée Berſabore ou Pyriſabore, qui eſtoit la plus grande de l'Aſſyrie aprés Cteſiphon, & qui eſtoit fortifiée d'une double muraille avec une citadelle, il la prit neanmoins en deux jours d'attaque malgré la reſiſtance vigoureuſe des habitans, & aprés avoir eſté contraint d'abandonner un endroit qu'il avoit taſché de ſaper en perſonne. 'Ses coureurs ayant receu quelque echec, il le vengea le plus ſeverement qu'il put, & ſur eux meſmes, & ſur les ennemis. 'Il donna enſuite cent pieces d'argent à ſes ſoldats, 'ou les leur promit ſeulement ; & il eut de la peine à les faire contenter de cette ſomme.

Zoſ p. 718-720. Amm. p 256-268 274. d Lib. or. 12. p. 315. a. b.

Zoſ p. 720 Amm p 269 Lib or 12 p. 315. c. d. Zoſ p 722. Amm. p. 269. 270

ARTICLE XXIV.

Julien pourſuit les Perſes juſqu'à Cteſiphon, qu'il n'oſe aſſieger ; il refuſe la paix.

[APRES la priſe de Pyriſabore,] Julien entra dans un pays que les ennemis avoient inondé, & il paroiſt, ſelon Zoſime, qu'il fut pluſieurs jours à s'en retirer. Mais les ſoldats ſouffroient toutes ces incommoditez avec courage, parcequ'il y prenoit autant de part qu'eux. Il laiſſa en ces quartiers là la ville de Fiſſene ſans l'attaquer. Il penſa eſtre tué devant Maozamalque ; ce qui l'ayant obſtiné à la prendre, il en vint enfin à bout &c. en faiſant une mine, par laquelle ſes ſoldats entrerent dans la ville durant que les habitans ſoutenoient l'aſſaut qu'il donnoit à leurs murailles. Ammien qui eſtoit en cette expedition, dit que c'eſtoit une grande ville & fort peuplée : [en quoy il paroiſt plus croyable que Libanius & Zoſime,] qui diſent que ce n'eſtoit qu'un chaſteau, auprés d'une ville fort peuplée nommée Beſuquis, dit Zoſime. [Car il faudroit que Julien aprés avoir pris le chaſteau euſt auſſi attaqué la ville ; ce que ni eux ni Ammien ne diſent point.]

Amm.l.24.p. 270 b.c. — a Zoſ l.3 p.720. 721 Lib or 12.p. 314.316. — Zoſ.p.721-724 Amm.p 271-275 Lib.p.316-318. — Amm.p.271-275 — Lib.p.316.d Zoſ p.724.c.

90 ſtades — Il n'y avoit plus que quatre lieues & demie de là à Cteſiphon, & le General Victor qui avoit viſité tout le chemin, aſſuroit qu'il n'y avoit rien à craindre. Julien courut juſqu'à une ville abandonnée, qui avoit autrefois eſté ruinée par un Empereur. Ammien ſemble dire que c'eſtoit Seleucie ruinée par Lucius Verus, mais qui ne laiſſoit pas d'eſtre encore la premiere ville de tous ces pays aprés Cteſiphon. Auſſi Zoſime ſemble donner le nom de Sabathe à cette ville ruinée, & il dit qu'elle eſtoit à une lieue & demie de Seleucie. On y trouva pluſieurs corps pendus, & l'on diſoit que c'eſtoient les parens de celui qui avoient trahi Pyriſabore : mais Zoſime veut que cela ſe ſoit fait du temps de Carus, [80 ans auparavant:] & on dit bien que Pyriſabore avoit eſté rendue à Julien, [mais non qu'elle euſt eſté trahie.] Julien fit bruler alors le Gouverneur de Maozamalque, qui avoit ſoutenu contre luy aprés avoir promis de livrer la ville, & depuis avoit traité Hormiſda de traitre.

Amm.p.274-278 — Zoſ.p.723.a. — Amm.p.273.a. — V. M Aurele § 8. — *V. Saint Simeon de Perſe § 2,10. — p.276 b.c. — b n.p.289. — c l.23.p.251.d. — Zoſ.p 724.d. — d Amm.l.24.p. 276. — Zoſ l.3.p.724. 725. — d p.719 Amm.p. 248. — e Zoſ.p.725 Amm.p 275.a 276.c.d.

Aprés quelques petites pertes, Julien força avec beaucoup de peine un chaſteau où il avoit eſté preſque tué en l'allant reconnoiſtre. Il donna enſuite quelques repos à ſes troupes fati-

guées, & quand elles furent delaſſées, 'il fit creuſer de nouveau un canal que "Trajan avoit fait autrefois, [1] appellé Naarmalca ou Fleuve royal, & qui joignoit l'Euphrate avec le Tigre au deſſus de Cteſiphon, 'afin de faire tomber ſes vaiſſeaux dans le Tigre par ce canal, [ſans paſſer devant Seleucie,] placée à l'endroit où le canal de l'Euphrate [qu'il avoit ſuivi juſques alors,] ſe joint à ce fleuve. 'Il mena enſuite ſon armée [de terre] du coſté de Coqué, 'qui peut bien eſtre "la meſme choſe que Seleucie. [a] C'eſtoit une place extremement forte, tout auprés de Cteſiphon, n'y ayant entre-deux que la riviere du Tigre [Auſſi on ne dit point que Julien l'ait attaquée, mais ſeulement] 'qu'il fit traverſer le Tigre à ſon armée avec autant de temerité que de courage, malgré les ennemis qui eſtoient à l'autre bord, 'leſquels il pouſſa enſuite ſi vivement qu'ils furent contraints de prendre la fuite, avec perte de 2500 des leurs, ou de ſix mille ſelon Libanius; les Romains n'en ayant perdu que 70 ou 75.

'Ils s'enfuirent dans Cteſiphon, où les Romains les pourſuivirent, & ils y fuſſent entrez avec eux, s'ils n'euſſent eſté retenus par la prudence de Victor qui avoit eſté bleſſé, & par le pillage du camp des Perſes. [Ce ne fut qu'une petite partie des troupes Romaines qui paſſa le Tigre en cette occaſion:] 'mais le lendemain toute l'armée le paſſa, & Julien trois jours aprés. [b] Libanius, Feſte, & Sozomene, raportent qu'avant que de paſſer le Tigre, il fit faire à la vue de ceux de Cteſiphon des jeux militaires pour amuſer les ennemis qui eſtoient à l'autre bord.

'Aprés cette victoire, il voulut faire un grand ſacrifice à Mars, dans l'eſperance qu'il luy en feroit remporter beaucoup d'autres ſemblables; mais de dix taureaux qu'on avoit choiſis exprés comme les plus beaux, neuf tomberent morts avant qu'on leur touchaſt, & le dixieme aprés s'eſtre échapé & avoir eſté ramené avec beaucoup de peine, montra des ſignes qui ſelon leurs regles eſtoient tres funeſtes. Julien tout en colere jetta un grand cry, & proteſta devant ſon Jupiter qu'il ne ſacrifieroit plus à Mars. En effet ſa mort qui arriva bientoſt aprés, ne luy en donna pas le loiſir; '& la ville de Cteſiphon fut la borne de ſes victoires. [c] Il campa devant durant quelques jours; [à quoy il faut apparemment raporter ce que dit Zoſime,] 'qu'il demeura cinq jours en un lieu nommé Abuzat. 'Il en défia au combat les habitans qui luy répondirent que s'il avoit envie de combatre il devoit aller chercher leur Roy. 'Socrate dit qu'il l'aſſiegea, & qu'il la preſſa

1. Zoſime diſtingue le canal du Naarmalca. [Il eſt plus ſeur & plus aiſé de ſuivre Ammien.]

•p 278 Zoſ.l.3.p. 725 Soz.l.6.c.1. p.634 c.d Lib.p 519.&c.
Plin.l.5.c.26.p. 304 e. l.6.c.26.p. 317.f.
Amm.p.278.b.c
p.276.b.
a Naz.or.4.p. 115.a.b.
V.S Simeon de Perſe n. 8.
Amm.p 278.&c
Zoſ.p.725.726.
Amm.p.279.28 Zoſ p 726 Lib. p.320-322.
Amm.p.280.
Feſt p.554.d Lib p.322.a.
Lib.p.322.b Zoſ. p.726.c.d
b Feſt.p.554.d Soz.p.638 a Lib. p.328 vit.p.45.a. b.
Amm.p.280.281
Naz.p.115.a.
c Eutr.p.589 c.
Zoſ.p.726.d.
Lib p.301.b.
Socr.l 3.c.21.p. 224.b.c.

meſme ſi fort, que le Roy qui eſtoit dedans luy deputa ſouvent pour luy offrir une partie de ſes Etats, s'il vouloit faire la paix & ſe retirer; & que Julien ſe confiant ſur les promeſſes du philoſophe Maxime ne voulut jamais traiter avec luy.

Mais nous apprenons des meilleurs auteurs que Cteſiphon eſtoit ſi forte d'aſſiette, & ſi bien munie, que Julien n'oſa jamais entreprendre de l'aſſieger; s'eſtant contenté d'envoyer Arinthée faire le degaſt dans la campagne: & d'ailleurs le Roy de Perſe n'y eſtoit point, mais eſtoit allé ramaſſer de puiſſantes forces pour chaſſer Julien, à qui juſque là il n'avoit oppoſé aucune armée conſiderable, ſoit pour avoir eſté ſurpris, ſoit à deſſein, comme quelques uns le croyoient, pour l'attirer plus avant dans ſes pays, & le défaire plus aiſément dans ſa retraite. Il eſt vray neanmoins qu'il envoya des deputez pour traiter la paix. Ils s'addreſſerent au prince Hormiſda frere de leur Roy, qui ſe haſta d'en aller parler à Julien, croyant luy porter une agreable nouvelle. Mais Julien ne voulut point entendre parler de cette ambaſſade, & ordonna à Hormiſda de renvoyer ſans bruit les deputez, comme ſi c'euſſent eſté ſeulement de ſes amis particuliers qui fuſſent venu le viſiter. Car il craignoit que l'eſperance & la douceur de la paix n'attiediſt le courage des ſoldats, & qu'ils ne vouluſſent plus combatre quand ils n'y ſeroient plus contraints. [Ce fut ſans doute une tres mauvaiſe conduite à Julien, d'avoir refuſé une paix qui luy euſt eſté auſſi glorieuſe qu'avantageuſe: mais Dieu permettoit cet aveuglement pour luy faire ſouffrir le ſupplice qu'il meritoit.]

Naz. or. 4. p. 115. a b] Amm. p. 280. a. b. Amm. p. 281. b. Naz. p. 114. d. Lib. p. 321. d. p. 301. a. b.

ARTICLE XXV.

Julien trompé par un transfuge, s'engage dans le pays ennemi, brule ſa flote, eſt attaqué par les Perſes & par la famine.

[LA ſuite de l'hiſtoire eſt aſſez obſcure,] & d'autant plus qu'Ammien nous manque en cet endroit important. Il ſemble neanmoins que dans l'impoſſibilité de prendre Cteſiphon, Julien contre l'avis de ſes Generaux ſe fuſt reſolu à avancer dans la Perſe. Mais lorſque l'armée commençoit à ſe mettre en marche, il changea d'avis, [& prit ce ſemble le parti de s'en retourner; non le long de l'Euphrate par où il eſtoit venu,] tout ce pays ayant eſté ravagé, & mis hors d'état de nourrir les troupes; à quoy on ajoute d'autres raiſons qui rendoient cet avis

Amm. p. 282. 285. Amm. p. 290. l. 24. p. 281. b. c] Lib. p. 301. d. Lib. p. 301. d.

a Lib.p.301 b.c. impoſſible à executer ; [mais en remontant le Tigre,] 'ſoit par la fantaiſie qu'avoit Julien de voir Arbel, où Darius avoit eſté vaincu par Alexandre, [ſoit dans l'eſperance de rencontrer par cette route l'armée que luy devoit amener Arſace avec les Generaux Procope & Sebaſtien.]

p.302.c. 'Il marcha donc quelque temps le long du Tigre qu'il avoit à gauche, conduit par quelques priſonniers, en qui il prit d'autant plus de confiance, qu'ils le menerent d'abord par un pays tres

Naz.p 115.c. fertile. 'Neanmoins ſelon S. Gregoire de Nazianze, il fut fort incommodé dans cette marche par les Perſes, qui l'attaquoient tantoſt en flanc, tantoſt en queue, ſelon que les montagnes & les detroits leur en donnoient le moyen ; & dont le nombre groſſiſſoit toujours.

d. 'Comme il ne ſavoit à quoy ſe reſoudre, [les priſonniers ou]

Amm.l.24.p.281 d. 'quelques transfuges, luy firent prendre la reſolution de quitter

a Soz l.6.c.1 p. 635.c.d. la riviere, & de marcher par le milieu du pays. a Ils l'aſſuroient que ce chemin eſtoit beaucoup plus court ; qu'il falloit ſeulement porter des vivres pour trois ou quatre journées où ils au-

Amm.p.281.d Zon p.23.b. roient à traverſer un pays difficile & deſert. 'Ils luy faiſoient ce ſemble encore eſperer d'autres avantages plus conſiderables.

Naz.p.115 d Feſt.p 554 d. 'S. Gregoire & Feſte ne parlent que d'un transfuge homme de qualité, lequel pour ſervir ſon pays s'eſtoit venu rendre aux Romains, comme cet ancien Zopyre, ſous pretexte d'avoir

Soz p.635.c.e. receu du mecontentement de ſon Roy ; 'où ſelon Sozomene, il

Naz.p.116.c. s'eſtoit fait prendre [comme le Sinon de Virgile.] 'La legereté de Julien luy fit embraſſer ce conſeil par la volonté de Dieu,

Amm.p 281.c.d Zon.p.23.b. 'malgré l'oppoſition du prince Hormiſda, & de beaucoup de ſes officiers, qui ſe doutoient de la fourberie des transfuges.

Amm.p.281.c. 'En quittant le Tigre il falloit abandonner la flote, qui devenoit inutile aux Romains, & ne pouvoit ſervir qu'aux Perſes. [Cet inconvenient n'arreſta pas Julien. Il eſperoit ſans doute de

e. trouver les Perſes, de les combatre,] '& peuteſtre de ſe rendre par la victoire maiſtre de leur Etat. Ainſi il regardoit comme un avantage conſiderable de groſſir ſon armée de 20 mille hommes

Lib.p.302.a. qu'il avoit toujours employez à la flote. 'On pretendoit meſme que comme elle remontoit alors le Tigre, [au lieu qu'elle avoit toujours deſcendu juſques à Cteſiphon,] il euſt fallu plus de la

Naz p.116.a. moitié de l'armée pour la tirer. 'Les transfuges ajoutoient encore que l'eſperance des proviſions que cette flote trainoit, amoliſſoit le courage des ſoldats, qui ne devoient rien attendre que de leur épée. [Julien ſe laiſſant donc perſuader par ces raiſons,]

ordonna

'ordonna que les ſoldats priſſent des vivres [non pas pour quatre jours, mais] pour vingt, '& qu'on miſt le feu à tous les vaiſſeaux, à la reſerve de douze petits, 'ou de vingt-deux ſelon Zoſime, 'leſquels il vouloit faire porter ſur des chariots pour faire des ponts où l'on en auroit beſoin. Lib.p.301 d. Amm.p.281 c. Zoſ.p.726 d. c|Amm p.281.c.

'Libanius fait ce qu'il peut pour juſtifier cette action. [Mais ſans parler des Chrétiens.] 'Ammien meſme la condanne hautement. Des qu'on eut commencé à l'executer, tout le monde en murmura: 'de ſorte que Julien meſme ouvrant enfin les yeux, ordonna d'appliquer les transfuges à la queſtion. 'Le principal s'eſtoit déja ſauvé: 'Les autres avouerent que c'eſtoit pour perdre les Romains qu'ils avoient donné ce conſeil. L'on donna auſſitoſt ordre de faire ce qu'on pourroit pour éteindre le feu; mais il eſtoit trop tard, & jamais on ne put ſauver que les bateaux qu'on avoit d'abord ſeparez des autres pour les garder. 'S. Chryſoſtome marque en un mot la tromperie celebre où Julien ſe laiſſa ſurprendre. Lib.p.302 b. Amm.p.281,282. Zon.p.23.c. Naz.p.116.c. Amm.p.281.d. Chry.t.1 or.45.p.510.d.

[Quoique Julien euſt eſté entierement convaincu de la fourberie des transfuges,] 'Feſte & le jeune Victor diſent bien nettement qu'il ne laiſſa pas de prendre le chemin que ces traitres avoient enſeigné. 'Sozomene le dit auſſi: [a]& ſelon Zoſime il s'eloigna un peu du Tigre. [b]Ammien dit ſeulement qu'il continua ſa marche par des pays fort fertiles; [c]mais les Perſes y mirent eux-meſmes le feu partout, afin que les Romains ne puſſent trouver ni grains, ni fourage. Ils ne ceſſoient point auſſi de les harceler par diverſes eſcarmouches, toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occaſion: ce qui leur eſtoit d'autant plus facile, que Julien par ſon imprudence engageoit ſes troupes en des lieux ſi difficiles, qu'il ſembloit qu'il les vouluſt livrer luy meſme aux ennemis. Feſt.p.554.d. Vict epi p.545.b. Soz l.6.c.1.p.63.d. a Zoſ l.3.p.726.c. b Amm.p 282.a. c|Zo. p.726. 727. Chry.in gent.p.695 a.

[Arſace, comme nous avons dit, avoit eu ordre de venir joindre Julien dans l'Aſſyrie avec Procope & Sebaſtien:] 'mais cette armée ne paroiſſoit point, 'partie par la meſintelligence des deux Generaux Romains, ou parce qu'ils ne ſe croyent pas aſſez forts pour traverſer le pays ennemi, partie parcequ'Arſace n'oſa peuteſtre pas degarnir ſon pays; ce qui le fait accuſer de trahiſon par Libanius, 'quoiqu'Ammien reconnoiſſe qu'il fut toujours fidele ami de l'Empire: & 'il fit meſme quelque ravage *Chiliocomum vaſtavit.* Amm.p.282.b. n.p.29; Lib.p.301.c d. Amm.l.23.p.300.c.

1. Selon Libanius & Sozomene, Julien avoit fait des auparavant bruler ſes vaiſſeaux, en quittant Cteſiphon. Nous ſuivons Saint Gregoire de Nazianze & Ammien. Libanius dit qu'on conſerva quinze bateaux, *or.12.p.302 b.*

dans le pays des Perſes par ordre de Julien.

l.24 p.280. 'Ainſi les Romains ſe trouvoient dans une extreme embaras;
Niz.or.4.p.116. c. '& dans un entier decouragement. Les ennemis les environnoient de tous coſtez: il n'eſtoit pas aiſé d'avancer: on ne trou-
Amm.p.282.c. voit des vivres qu'avec beaucoup de peine. 'L'armée demandoit qu'on retournaſt par où l'on eſtoit venu; mais cela paroiſſoit
p 28. a. impoſſible. 'Les Dieux que l'on conſultoit par de frequens ſacrifices au defaut de la prudence humaine, ne montroient de tous coſtez que du malheur. Enfin neanmoins on reſolut de gagner
l.25 p.300.a b. la Corduene, [qui eſtoit ce ſemble au midi de l'Armenie,] '& appartenoit aux Romains.

l.24 p.283.b.c. 'L'armée commençoit déja à marcher de ce coſté là le 16 de juin, lorſqu'une grande pouſſiere qui fit craindre que ce ne fuſt le Roy de Perſe avec ſon armée, l'obligea de rentrer dans le
l.25 p.284. camp; '& le lendemain ce qu'on avoit apprehendé ſe trouva
p.284.287. Zoſ. p.727.728. trop veritable. 'Les dix jours ſuivans ſe paſſerent en diverſes eſcarmouches décrites par Ammien & plus particulierement encore par Zoſime; & ces deux auteurs y donnent toujours
Amm p 285.287 l'avantage aux Romains, 'ſurtout dans celle du 22 de juin qu'on
p 287. peut nommer une bataille. 'Mais cependant ils ſe trouvoient de
Chry.ingent.p. 605.d. plus en plus preſſez par la famine, 'qui alloit juſqu'à les obliger
a Zoſ p.728 b. de manger la chair des chevaux: [a]& ils avoient encore perdu, ſelon Libanius & Zoſime, les bateaux qu'ils faiſoient porter, parce qu'ils s'eſtoient trouvez trop écartez du corps de l'armée.
Lib.or.12.p.302. b. 'Libanius ſuppoſe qu'on les menoit ſur le Tigre; [ce que je ne
b Amm.l.25.p. 302.b.c. voy pas moyen de ſoutenir:] [b]& meſme Ammien dit [qu'ils ne furent point perdus, &] qu'ils ſervirent à paſſer le Tigre aprés la mort de Julien.

ARTICLE XXVI.

Mort de Julien.

Amm.l.20.25. p.162.d 287.c 295.d. 'ENFIN la nuit qui precedoit le 26 de juin, comme Julien écrivoit ou liſoit dans ſa tente, il vit le meſme ſpectre qui luy eſtoit apparu lorſqu'il fut fait Auguſte, mais qui avoit un voile ſur la teſte & ſur ſa corne d'abondance, & qui s'en alloit
p.287 c.d Vict. epi. comme tout triſte. 'Il fut un peu effrayé; & s'eſtant neanmoins raſſuré, il vit quelque temps aprés un de ces feux volans en forme d'étoiles. Il en fut plus étonné, ſelon le rapport d'Ammien,
Amm.p.288.a b que de ſon ſpectre. 'Il conſulta auſſitoſt ſes aruſpices, qui dirent

L'an de J.C. 363, de Julien 2.

qu'il ne devoit rien faire le jour ſuivant : neanmoins des que le jour fut venu, il decampa, [la raiſon de la faim ayant peuteſtre plus de force ſur ſon eſprit, que toutes ces predictions, dont il pouvoit avoir ſouvent eprouvé la vanité.]

V. la perſ. de Julien § 29 note 49.

'Les actes de S. Theodoret écrits ce ſemble par des perſonnes qui eſtoient alors à la ſuite de Julien, portent qu'il fit prendre les armes à ſes troupes, [& les fit mettre en campagne,] ſur ce qu'il crut voir les ennemis venir contre luy : & c'eſtoient, diſent ces actes, non les Perſes, mais des Anges. 'Ce qu'on trouve dans les auteurs, c'eſt que durant qu'il marchoit, les Perſes l'eſtant venu attaquer de toutes parts, 'il courut à eux pour les repouſſer, ſans ſe donner ſeulement le loiſir de prendre ſa cuiraſſe ; & il les obligea en effet de tourner viſage à leur ordinaire : mais comme il les pourſuivoit, un dard lui ayant percé le coſté juſque dans le foie, l'obligea de quitter la mélée. Ses gents irritez de ſa bleſſure, combatirent avec beaucoup de cœur contre les ennemis ; juſques à ce que la nuit les ſepara. 'Cinquante Satrapes des Perſes demeurerent ſur la place : les Romains y perdirent Anatole Maiſtre des offices ; & le Prefet Saluſte eut bien de la peine à ſe ſauver.

Anal. t. 4. p. 133.

Amm. p. 289 | Zoſ. p. 728. c. d | Lib. p. 353. 4.

&c.

Amm. p. 290. a b | Zoſ. p. 728. e.

'Cependant Julien avoit eſté remporté dans ſon camp ſur un pavois. [a]Oribaſe [ſon fidele ami, &] celebre medecin, panſoit en vain ſa plaie, [b]& Julien meſme deſeſpera de guerir des qu'on luy eut dit que le lieu où il eſtoit s'appelloit Phrygie, ayant ſceu, diſoit il, que ce nom devoit eſtre le nom du lieu de ſa mort. 'D'autres diſent qu'il s'appelloit Rhadie. [c]Aprés donc qu'il eut entretenu quelque temps en philoſophe ceux qui eſtoient autour de luy, [d]recommandé qu'on l'enterraſt [à Tarſe] en Cilicie, [e]comme il l'avoit ordonné longtemps auparavant, [f]& diſtribué quelques preſens, il mourut le 26[e] jour de juin, [f]un peu avant le milieu de la nuit [h]qui precedoit le 27, auquel Jovien fut elu en ſa place.

Zoſ. p. 728 Phiſg. l. 7. c. 15. p. 104.
[a] Phiſg. p. 105.
[b] Amm. p. 289. c.
Chr. Alex. p. 691.
[c] Amm. p. 290. 295.
[d] Chry. in gen. p. 675. e.
[e] Amm. p. 295. d.
[f] p. 291. b | Zoſ. p. 728. d.
[g] Paſc. p. 565.
[h] Amm. p. 295. &c.

à la cinquieme heure.

[Voilà de quelle maniere Ammien qui eſtoit dans ſon armée, raporte ſa mort ; & ſon autorité nous doit faire rejetter ce qui s'y trouve de contraire dans quelques auteurs,] 'comme dans Socrate qui le fait mourir devant Teſiphon, [i]dans Philoſtorge qui dit qu'il dura trois jours aprés ſa plaie, [l]& dans la chronique d'Alexandrie qui dit qu'il fut bleſſé durant qu'il dormoit dans ſa tente par un homme qui luy apparut revétu d'un habit de Conſul. [Je penſe qu'il faut mettre au meſme rang ce que dit Libanius,] 'que Sapor étonné des avantages remportez par Ju-

Socr. l. 3. c. 21. p. 194. 195.
[i] Phiſg. p. 105.
[l] Chr. Al. p. 692. f.
Lib. or. 12. p. 363. c. d | vit. p. 45. b | de temp. l. p. 24.

lien, avoit resolu de luy envoyer des le lendemain des Ambassadeurs, avec une couronne & d'autres presens, pour luy demander la paix à telles conditions qu'il voudroit. [Il est plus aisé de
or.12.p.323.a.b. croire] ce qu'il dit de la joie que Sapor témoigna de cette mort, &c. la regardant comme l'entiere defaite des Romains.

[Pour les circonstances que les autres auteurs ajoutent au recit d'Ammien, Saint Gregoire de Nazianze qui en a parlé le
Naz or.4.p.117 b.c. premier,] dit que comme aprés sa blessure il estoit couché auprés d'une riviere, il tascha de s'y faire jetter par quelques uns de ses confidens, [soit par la douleur de sa plaie,] soit par la honte de se voir mourir de la sorte, soit pour pouvoir acquerir la gloire de l'immortalité, comme quelques autres avoient fait, lorsqu'on n'auroit point de connoissance de sa mort ni de ce que son corps seroit devenu; mais qu'un eunuque qui s'apperceut de cet horrible dessein, en avertit les autres, & l'empescha.

Thdrt.l.3.c.20.p 658.c. On tient, dit Theodoret, que quand il se sentit blessé, il remplit ses mains de son sang, & le jetta en l'air en proferant ces paroles, *Tu as vaincu Galiléen*; ne pouvant, [non plus que les demons,] ni desavouer que J. C. estoit son vainqueur, ni cesser
Soz.l.6.c.2.p. 638.c d. de blasphemer contre luy. Sozomene raporte à peu pres la
a Anal.t.4 p.133. meſme chose, & dit qu'il sembloit qu'il vist J.C. a Les actes de S. Theodoret disent qu'il crut le voir & qu'en jettant de son sang en l'air, il dit ces paroles [pleines de fureur & de desespoir:] Quoy tu me poursuis jusques ici, Galiléen? mais je t'y renonce encore: Rassasie-toy donc de mon sang; car tu m'as vaincu.
Phisg.p.105. Soz. p.638 d. b Phisg.p 105. c Chr. Al p.692. d Soz.p.638.d. D'autres, comme Philostorge, disent qu'il s'adressa au soleil, b en luy disant, Rassasie toy donc: c C'est toy, soleil, qui fais perir Julien; d comme s'il luy eust voulu reprocher [son ingratitude,] d'avoir favorisé les Perses contre luy, & de ne l'avoir pas défendu, aprés avoir presidé, disoit il, à sa naissance, [& aprés qu'il
Juli.or.4.p.143 a p.274. e Phisg p.105. l'avoit tant honoré.] Car son grand dieu estoit le soleil, comme on le voit par le discours qu'il en a fait. e Il blasphema aussi tous ses dieux, les appellant des traitres & des méchans. [Mais il estoit bien tard de le reconnoistre.] ἐπιτίμων.

ARTICLE XXVII.

Diverſes viſions ſur la mort de Julien.

NOTE 9. ["ON a beaucoup cherché de qui venoit le dard dont Julien fut percé ; & on ne l'a jamais pu decouvrir.] 'Mais qui que ce ſoit qui ait eſté le miniſtre de ſa mort, il eſt certain qu'il n'a eſté que l'executeur de la volonté & de la juſtice de Dieu. Thdt.p.458 bj Soz.l.6.c.2.p. 637.b.c.

'Il eſtoit temps que cet apoſtat n'ayant point voulu profiter du chaſtiment de tant de perſonnes dont il avoit eſté témoin, profitaſt aux autres par ſon propre chaſtiment. 'Et ſes prieres des ſaints anacorettes [qui demandoient la delivrance de l'Egliſe,] devoient enfin eſtre exaucées. Chry in gent.p. 695.c. Naz.or 3.p.78.b

'Les viſions & les revelations qui accompagnerent ſa mort, firent aſſez voir que Dieu en eſtoit l'auteur [par une providence particuliere.] On raporte qu'au meſme temps qu'il fut tué, un de ſes officiers qui s'en alloit, dit on, le trouver en Perſe, [ou plutoſt qui eſtoit en voyage par quelque autre occaſion,] fut obligé faute de logement de coucher en chemin dans une egliſe, & qu'il vit en ſonge ou autrement une grande aſſemblée d'Apoſtres & de prophetes, qui deploroient les maux que Julien faiſoit à l'Egliſe, & deliberoient par quel moyen ils pourroient les empeſcher. 'Comme ils ſe furent entretenus longtemps là deſſus, & qu'ils ſembloient ſe trouver embaraſſez, deux d'entre eux s'eſtant levez exhorterent les autres à prendre courage, & quitterent en meſme temps la compagnie, comme pour s'en aller mettre fin au regne de Julien. Celui qui eſtoit témoin d'une choſe ſi extraordinaire, ne ſongea plus à ſon voyage ; & voulant voir quelle ſeroit la ſuite de ſa viſion, il coucha encore la nuit ſuivante dans le meſme lieu. Il y vit la meſme aſſemblée ; & tout d'un coup ceux qui en eſtoient ſortis la nuit d'auparavant, y rentrerent comme des gents qui revenoient d'un voyage, & aſſurerent leurs compagnons que Julien eſtoit tué. Soz.l.6.c.2.p. 637.c. d.

[On raporte preſque la meſme choſe de S. Baſile qui n'eſtoit encore que Preſtre de Ceſarée.] 'Il y en a une grande hiſtoire NOTE 10. 'dans ſa vie qu'on attribue à S. Amphiloque ; mais comme c'eſt une piece tout à fait décriée, [nous nous contenterons de ce qu'en dit la chronique d'Alexandrie, faite comme on croit, il y a plus de mille ans.] 'La meſme nuit, dit-elle, que Julien mourut, S. Baſile eut une revelation, où il vit les cieux ouverts, J. C. aſſis Bar.363.§ 55. Chr Al.p.591.

ſur un throne, & S. Mercure (qu'on dit avoir ſouffert le martyre en Cappadoce ſous Dece) debout auprés de luy armé d'une cuiraſſe. Alors J. C. ayant commandé tout haut à ce ſaint martyr, p.694. qu'il allaſt tuer l'Empereur Julien ennemi des Chrétiens, il diſparut auſſitoſt, & peu de temps aprés parut de nouveau, & s'écria, Seigneur, Julien eſt percé & mort, comme vous me l'avez commandé. S. Baſile etonné de ce cry, s'eveilla en ſurſaut & s'en alla à l'Egliſe, où ayant aſſemblé ſes Eccleſiaſtiques pour dire l'office du matin, [que nous appellons Laudes,] il leur declara ce qu'il avoit vu, & les aſſura que Julien eſtoit mort la nuit meſme. On le pria de ne point parler de cette mort, & de ne la publier pas davantage, [de peur que le Gouverneur n'en priſt ſujet de le maltraiter.

Il ne faut pas tirer de cette viſion, que Julien ait eſté bleſſé la nuit, ce qu'on ſçait eſtre faux. Mais il n'eſt pas extraordinaire que des viſions ne repreſentent pas les choſes dans toute l'exactitude des circonſtances. Et la meſme difficulté ſe rencontre encore dans une autre hiſtoire que raporte Sozomene aprés Palla- Lauſ.c.4.p.904. c. de;] qui l'avoit appriſe de la propre bouche de Didyme. [a] Ils a p.705.a|Soz.l. diſent donc que cet aveugle ſi celebre entre les philoſophes 6.c.2.p.638.a.b. Chrétiens, qui eſtoit alors à Alexandrie, ſentoit une grande affliction de l'état où l'apoſtaſie de Julien reduiſoit & ce prince meſme & les Egliſes. Il employoit les jeûnes & les prieres pour flechir la miſericorde divine, & un jour [qui eſtoit le 26 de juin,] ſa douleur fit qu'aprés avoir paſſé juſques au ſoir ſans manger, il ne voulut encore rien prendre lorſque la nuit fut venue. Il s'aſſit ſeulement ſur un ſiege, où eſtant accablé par le ſommeil, il fut comme ravi en extaſe, & s'imagina voir des chevaux blancs courir dans l'air, & ceux qui les montoient dire tout haut, Qu'on diſe à Didyme que Julien a eſté tué aujourdhui vers « cette meſme heure, qui eſtoit [1] la ſettieme, [ou une heure aprés « 1. minuit:] & qu'il le faſſe ſavoir à l'Eveſque Athanaſe. Auſſitoſt « Lauſ.p.505.b. Didyme ſe leva, [2] & prit de la nourriture, & ayant remarqué le 2. jour & l'heure de cette viſion, il ſe trouva que Julien eſtoit mort en effet dans le meſme temps.

[L'Eveſque Athanaſe à qui Dydime devoit faire ſavoir cette Boll.14.may,gr nouvelle, eſt celui d'Alexandrie,] à qui Julien vouloit meſme p.71.c.d. oſter la vie. Il apprit neanmoins la premiere nouvelle de cette mort [non de Dydime, parcequ'il n'eſtoit pas alors à Alexandrie,

1. ἑβδόμην ἄγει. Il faut peut eſtre lire ἑῴαν, comme dans la chronique d'Alexandrie p.692. 2. ἐσθίει, ſelon l'edition de Chriſtophorſon p.366.c.

mais] de Saint Theodore de Tabenne, & de Pammon Abbé d'Arſinoé, auſquels Dieu l'avoit auſſi revelée à l'heure qu'elle arriva.

Thdrt.l.3.c.19.p. 617/v.P.c.2.p. 779.780.

• 'Dieu fit encore la meſme faveur à S. Julien Sabbas. Il y avoit deja dix jours que ce grand ſolitaire eſtoit continuellement en prieres & en larmes pour obtenir de Dieu qu'il detournaſt la perſecution dont Julien menaçoit l'Egliſe aprés ſon retour de Perſe. Enfin le jour juſques auquel Dieu avoit voulu tolerer ce miſerable, eſtant arrivé, le Saint entendit une voix qui luy diſoit, » Le ſale & abominable ſanglier n'eſt plus au monde. Le Saint ne finit pas neanmoins ſa priere, mais changea ſes demandes en remerciemens & en actions de graces. Aprés avoir achevé ſon oraiſon, il ſe tourna vers ſes diſciples avec un eſprit gay & tranquille, dont la joie eclatoit ſur ſon viſage. Ceux qui ſe trouverent preſens, s'étonnerent de le voir ainſi, d'autant qu'il paroiſſoit toujours triſte, & qu'alors il ſourioit; & luy en ayant demandé » la cauſe, il leur dit, C'eſt maintenant un temps de rejouiſſance, &c » puiſque l'impie a ceſſé de vivre," & n'a pu trouver aucune aſ- » ſiſtance dans ſes demons. Tous ſes diſciples temoignerent leur p.617.c. joie de cette nouvelle, dont ils chanterent à Dieu des cantiques de louanges; & ils reconnurent depuis par le raport de ceux qui venoient du camp, qu'il eſtoit mort au jour & à l'heure que leur avoit dit le Saint vieillard, 'quoique ce fuſt à plus de vingt b. ταῖρῶν. "journées de là.

l.3.c.18.p.456.c. d]Soz.l.6.c.2.p. 638.b.c.

'Il ſembloit auſſi que Dieu en euſt donné quelque preſſentiment à un Chrétien d'Antioche qui "enſeignoit les premiers παιδαγωγῶν. elemens des lettres à quelques enfans. Car comme ce Chrétien s'entretenoit un jour avec le ſophiſte Libanius, ſa ſuffiſance qui eſtoit grande pour un homme de ſa profeſſion, luy donnant quelque habitude avec luy; Libanius qui eſtoit grand ennemi de noſtre religion, luy demanda pour le railler, ce que faiſoit alors le fils du Charpentier: à quoy le Chrétien luy dit par » l'eſprit de Dieu; Sophiſte, le Createur de l'univers que vous » appellez par raillerie le fils du charpentier, fait preſentement » une biere. Et en effet, on apporta peu de jours aprés la nouvelle de la mort de Julien, & ſon corps enſuite dans une biere[1].

Lib.vit p.45.c. or.11.p.258.a.

'Libanius dit que dans le temps de ſa mort il arriva de grands tremblemens dans la Paleſtine, qui y renverſerent entierement diverſes villes, & quelques autres en partie. 'Ces tremblemens ſe ſentirent meſme partout.

1. Theophane *p.44.d*, parle d'une cruche d'eau changée en vin &c. durant que Julien eſtoit en Perſe au mois de Dius [Mais Dius eſt Novembre.]

ARTICLE XXVIII.

Julien eſt enterré à Tarſe : Qualitez avantageuſes qu'on luy attribue.

Amm.l.25.p.305. Zoſ.l.3.p.733.b. c. Amm.l.23.p. 239.c. a n.p.309.

LE corps de Julien fut porté de la Meſopotamie à Tarſe par Procope, à qui Jovien ſucceſſeur de Julien avoit donné cette commiſſion, & enterré dans le fobourg avec peu de ſolennité. [a]C'eſtoit la coutume des payens de faire accompagner les pompes funebres par des joueurs d'inſtrumens qui chantoient des airs lugubres.] 'On n'en trouva point de plus propres pour rendre cet honneur à Julien, que des farceurs & des comediens, qui ne pouvant oublier ce qu'ils avoient accoutumé de faire ſur leurs theatres, méloient à leurs lamentations leurs boufonneries & leurs inſolences ordinaires ; & comme ils faiſoient un art de l'impudence, ils en venoient enfin juſques aux railleries & aux inſultes contre luy meſme : Ils s'en moquoient de la maniere du monde la plus outrageuſe, & par leurs airs & par leurs danſes : & entre les reproches qu'ils luy faiſoient, ils n'oublioient ni ſa défaite & la malheureuſe fin de ſa vie, ni meſme ſon apoſtaſie, & le renoncement qu'il avoit fait de la religion Chrétienne. Voilà de quelle maniere il fut conduit juſqu'à la ville de Tarſe, condannée à garder ſes cendres. 'On luy dreſſa un tombeau, qui eſt meſme appellé "un temple [par deriſion,] mais un temple funeſte & deteſtable, qui eſtoit l'horreur de tous ceux qui avoient quelque pieté. 'Ammien dit que Jovien en paſſant par Tarſe ordonna qu'on fiſt quelque ornement ſur ſon cercueil, mais il ſe faſche luy-meſme que ſon heros fuſt enterré en ce lieu, & non pas à Rome avec les autres Empereurs.

V. Veſpaſien § 18.

Naz or.4 p.119. 120.

p.120.a.

νεὼς, πτῶμα.

Amm.l.25.p.306 d.

Philg l.8 c.1.p. 106.

Naz.car.3 p.50. b|or.21 p.391.a| Amm.n.p.309. Boll.22mars.gr. p.17 § 14.

Zon.p.23.24.

Zoſ.p.733 c.

Zon.p 24.a.

'Il ſe rencontra ſans deſſein [de la part des hommes] qu'on mit ſon corps auprés de celui de Maximin II, n'y ayant que le grand chemin entre les tombeaux de ces deux grands ennemis de la religion Chrétienne. 'S. Gregoire de Nazianze ſemble dire que les cendres de Julien s'agitoient [dans ſon tombeau,] & que meſme dans un tremblement la terre l'avoit jetté dehors. 'S. Baſile Preſtre d'Ancyre luy avoit predit ſelon ſes actes, que ſon corps, "ſeroit privé de la ſepulture. 'Nous avons quatre vers grecs dans Zonare, qu'on pretend luy avoir ſervi d'epitaphe. 'Zoſime n'en met que deux : le dernier [emprunté d'Homere] eſt le meſme dans l'un & dans l'autre. 'Zonare écrit [avec Cedrene],

γῆτε μὴ τάχυ

drene] que ſon corps fut depuis transferé à Conſtantinople, 'où l'on a montré ſon tombeau dans les ſiecles poſterieurs, mis dans une galerie de l'Egliſe des Apoſtres avec celui de Jovien ſon ſucceſſeur. [Mais tous les Empereurs aprés luy ayant eſté Chrétiens, je ne ſçay pas qui auroit voulu ſe donner la peine de ſonger aux os d'un miſerable apoſtat, & encore pour les mettre dans un lieu ſacré. Ce n'a pu eſtre au moins qu'aprés le V. ſiecle, puiſque Zoſime n'en dit rien.] Cang.d C.l.4. p.210 b.

'Julien mourut, comme nous avons dit, la nuit[du 26 au 27e jour de juin;]l'an[363,]auquel il eſtoit Conſul avec Saluſte, dans la 32e année de ſon age;[aprés avoir regné ſept ans & demi depuis qu'il avoit eſté fait Ceſar, trois ans ou environ depuis qu'il avoit pris le titre d'Auguſte, & ſeulement vingt mois non achevez depuis que la mort de Conſtance l'eut rendu paiſible poſſeſſeur de l'Empire. Amm.l.25.p.251.

On ne peut douter, comme nous l'avons marqué au commencement de ce diſcours, que la nature n'ait donné à ce prince de grandes qualitez d'eſprit,] '& qu'il ne ſe ſoit rendu tres habile dans les ſciences. On ajoute qu'il l'eſtoit auſſi dans les affaires[depuis qu'il eut eſté engagé à s'en méler.]'Ammien loue la moderation de ſes mœurs ſi oppoſée, dit-il, aux cruautez de ſon frere Gallus, qu'on pouvoit comparer l'un à Domitien, & l'autre à Tite. 'En effet il fit paroiſtre de la douceur dans quelques actions que cet hiſtorien raporte. [a]Il diſoit qu'il n'eſtoit point le ſeigneur de ſes peuples, & ne vouloit point dutout qu'on luy donnaſt ce titre, ſe faſchant meſme quand on le faiſoit: de ſorte que pluſieurs[de ſes amis] l'omettoient, quoi qu'aprés avoir eſté rejetté par les meilleurs Empereurs, il fuſt enfin devenu un des titres ordinaires des Princes, comme il le fut encore aprés luy. 'Il eut pluſieurs fois la penſée de quitter le diademe, [que les derniers Empereurs avoient ajouté aux autres marques de la puiſſance ſouveraine.] Vict epi.p 545. Amm l.14 p.31 b|Eun c.5 p.68. Amm.l.16.22.p. 63.221. a Juli.miſ.p.66 Spanh.l.8.p 732. Lib.or.11.p 305. c.

'Il témoigna, comme nous avons dit, beaucoup d'affection pour le ſoulagement du peuple durant qu'il gouvernoit les Gaules. 'Eutrope dit qu'il avoit pour le threſor public un ſoin mediocre, qui ne l'empeſchoit point de rabaiſſer les impoſts autant que les beſoins de l'Etat le pouvoient permettre. 'C'eſtoit alors la coutume que les villes envoyaſſent par honneur aux Princes des couronnes d'or. Il y en avoit de mille onces, de deux mille, & de plus encore. Mais il ordonna par une loy qu'elles ne peſeroient jamais plus de 70 onces, trouvant que c'eſtoit Amm.l.16.17.18 p.53 64.90.114. Eutr.p.589.d. Lib p.305.c.d.

une avarice ſordide de faire un trafic de ce que les peuples offrent par honneur, en le tirant de leurs ſueurs. 'Il ne ſouffroit point que ſes officiers ſe pravaluſſent de leur autorité "pour rien tirer des peuples & s'enrichir de leurs depouilles. 'Ceux qu'il envoyoit porter ſes ordres dans les provinces, bien loin d'exiger des preſens, comme cela eſtoit ordinaire, n'oſoient meſme accepter ce qu'on leur offroit, ſachant qu'il ne manqueroit pas de le ſavoir & de les punir. &c.

Juli.miſ p.102| Lib.p.297.c.

Lib.p.305.306.

'Il prenoit garde auſſi que les ſoldats ne pillaſſent les pays ſujets ou alliez aux Romains. [a]On loua l'ordre qu'il apporta pour les voitures publiques, ſurquoi Libanius s'étend beaucoup; le choix qu'il fit des magiſtrats, les punitions des voleurs, [b]le ſoin qu'il eut des villes ruinées, par les exemptions des tailles & des autres charges publiques que l'on donnoit [à ceux qui eſtoient les plus capables de les porter.]

Amm.l.18.p.115. c

[a]Naz.or.3.p.80. b c|Lib.p 295. 296.

[b]Lib.p.296.297.

'Mamertin dit que ſon lit eſtoit encore plus pur que celui des Veſtales, '& Libanius dit qu'il luy eſtoit permis d'avoir un autel dans ſon palais & auprés de ſa chambre, à cauſe de ſa chaſteté qui le mettoit audeſſus de tous les plaiſirs. 'Ammien aſſure qu'il ne fut pas meſme ſoupçonné d'aucune faute contre la pudicité, 'laquelle il n'eut pas de peine à conſerver, parcequ'il ſe reſſerroit pour le manger & pour le dormir dans les bornes les plus étroites de la temperance. [Nous avons vu auſſi] 'que ſa vie particuliere eſtoit exemte de toute ſorte de delicateſſe.

Pane.11.p.230.

Lib p.192.a.b.

Amm.l.25 p.292 a.b.

b.c.

l.16 p.62|Juli. miſ.p 60 69 79.

'Il avoit de la liberalité envers ſes amis, de la civilité & de la bonté pour tout le monde, [c]haïſſant ſurtout les calomniateurs. [d]Les grandes actions qu'il fit contre les barbares, luy acquirent la reputation d'un excellent capitaine. [e]Prudence le loue comme un prince "qui a tres bien ſervi l'Empire & par ſes actions militaires & par les loix qu'il avoit faites. [On en peut voir encore d'autres eloges dans Libanius & dans Ammien.] &c.

Amm.l.25.p.293-294.

[c]l.18 22.p.114. 210.a|Butt.

[d]Amm l.25 p. 293.

[e]Prud.apo.c.4. p.163.

ARTICLE XXIX.

Julien imprudent dans la perſecution des Chrétiens, changeant, leger, ſans conduite.

[MAIS quoy qu'on diſe de ce prince, ſon apoſtaſie ſeule & la perſecution qu'il faiſoit aux Chrétiens, ſuffiſoient pour effacer des qualitez encore plus avantageuſes que toutes celles qu'on luy peut attribuer. Car à qui eſt bon celui qui n'eſt

pas bon à luy meſme ? Que gagne celui qui perd ſon ame pour l'eternité ? & que peut-on eſtimer dans un homme qui manque au plus eſſentiel & au plus indiſpenſable de tous ſes devoirs ? A ne regarder meſme les choſes qu'humainement,] 'c'eſtoit une entrepriſe tout à fait folle & imprudente à Julien, de vouloir ruiner la religion Chrétienne en l'état où elle eſtoit alors. 'Cela ne ſe pouvoit meſme tenter ſans ebranler tout à fait l'Empire, & le mettre en danger de ſa ruine : les plus grands ennemis des Romains n'euſſent pas pu leur ſouhaiter un plus grand malheur. 'A quoy ſervoit-il donc de regler des choſes ſouvent d'aſſez peu de conſequence, pendant qu'on ſoulevoit les peuples les uns contre les autres, qu'on mettoit la ſedition dans les villes, la haine dans les familles, la diviſion dans les menages, la diſcorde entre les maris & les femmes ; tous ces maux eſtant une ſuite neceſſaire de la perſecution de l'Egliſe, comme on ne le voyoit déja que trop depuis le peu de temps qu'il regnoit ? 'N'eſtoit-ce pas vouloir guerir quelques maladies legeres d'un membre, & corrompre en meſme temps par un poiſon mortel le cœur & les parties les plus neceſſaires à la vie ?

Naz or.3 p.80. a. b. b.c|or.4.p 133. 134. or.3.p.80.d.

[Sans meſme s'arreſter à ce qui regarde la religion,] 'quoiqu'Ammien s'étende beaucoup ſur les louanges de Julien, [& quoiqu'il faſſe aſſez paroiſtre ſon affection pour un prince qui avoit taſché de retablir le paganiſme dont cet hiſtorien faiſoit profeſſion,] il eſt neanmoins contraint d'avouer qu'il avoit ſes defauts auſſibien que ſon merite. Outre ſa legereté d'eſprit qui luy faiſoit ſouvent commettre des fautes, il dit qu'il avoit une telle demangeaiſon de parler, qu'il ne pouvoit preſque pas ſe taire : 'Il le décrit comme un homme qui ſe laiſſoit tranſporter de joie aux applaudiſſemens du petit peuple, & qui ſouhaitoit avec une paſſion exceſſive d'eſtre loué pour les moindres choſes. [Le jeune Victor & Eutrope ont auſſi blaſmé en luy ce trop grand amour de la louange, qui l'engagea à entreprendre la guerre de Perſe.] 'Libanius avoue qu'il faiſoit tout pour eſtre loué.

Amm.l 25.p.293. 294. p.294.a.b. c. Lib.or.12 p.260. d

'Dans l'adminiſtration meſme de la juſtice, il faiſoit quelquefois des injuſtices pour ſuivre ſon caprice & ſa fantaiſie, [a] à laquelle il eſtoit fort attaché ; [b] & ſa legereté luy faiſoit quelquefois changer ſes arreſts du ſoir au lendemain. [c] La juſtice meſme, dit cet auteur, ſembla pleurer [d] la mort d'Urſule, & accuſer l'Empereur d'ingratitude d'avoir fait mourir cet homme à qui il avoit une extreme obligation. Auſſi ſon ſupplice expoſa Julien

V. § 10.

Amm.l.22.c.3.p. 222.a.c|394.c. a l 27.p 225.c. b Naz.or.4.p. 120.c. c Amm.l.22.p. 206.

p.206.207. à la malediction & à l'execration publique. 'La pluſpart des autres executions criminelles qu'il fit au commencement de ſon regne, deplurent comme nous avons dit, à ceux qui le favoriſoient le plus; p.205.207. '& celles meſmes qu'ils approuvoient, alloient juſques à un excés qu'ils eſtoient obligez de condanner.

p.209.210. 'On trouva auſſi qu'il ne gardoit pas la dignité & la gravité l.25.p.294.c. d'un Prince dans pluſieurs de ſes actions. 'Il affectoit ſouvent de s'entretenir avec les perſonnes les plus viles & les plus indignes l.22.p.209.a. afin de paſſer pour populaire. 'Et les paroles qu'il repetoit ſouvent comme les plus belles, paroiſſoient à d'autres fades & pueriles. p.227.a Lib.or. 10 p.246.a. 'Dans ſes ſuperſtitions, il faiſoit des actions baſſes qui ne ſervoient qu'à le faire railler des autres. Il egorgeoit luy meſme les victimes, ce qui luy fit donner le nom de boucher; & il faiſoit Lib.or.12.p.304. c.d. "pluſieurs autres choſes ſemblables. 'La facilité qu'il avoit de &c. ſouffrir tout dans les avocats, & de les laiſſer ſe piquer les uns les autres par des railleries, [n'eſt point aſſurément d'un Prince qui ſçait tenir tout le monde dans le reſpect qui luy eſt dû. C'eſt Eutr p.589.d. peuteſtre ce qui a fait dire à Eutrope,] 'qu'en certaines choſes il eſtoit plus philoſophe [qu'Empereur.]

Amm.l.21.p.190 191.195.c. 'Mais on le blaſma d'imprudence & "d'un grand defaut de *inſulsè.* jugement, de ce [qu'aprés avoir accuſé "d'une choſe le grand V.§. 14. Conſtantin ſon oncle dans une lettre adreſſée au Senat de Rome, [& à la face de toute la terre,] il fit la meſme choſe auſſitoſt p.190.c.d. aprés, & d'une maniere bien plus condannable. 'La maniere outrageuſe dont il parloit de Conſtance dans la meſme lettre, obligea le Senat de s'écrier tout d'une voix, [1] Reſpectez un peu « 1. celui qui vous a fait ce que vous eſtes : & Ammien loue cette « parole comme auſſi pleine de generoſité & de ſentimens d'honneur, que de gratitude [pour Conſtance.]

Socr.l.3.c.1.23.p. 269 c d 197.198. 'Socrate blaſme beaucoup l'inclination qu'il a eue à railler & à cenſurer les autres, qui ſe voit particulierement [dans ſon Miſopogon,] & dans ſon livre des Ceſars, où il n'epargne pas meſme M. Aurele; quoique ces deux qualitez de ſatyrique & de boufon, dont l'une venoit de ſa vanité, [& l'autre de ſa legereté,] ſoient tout à fait indignes & d'un Prince, & d'un philoſophe.

Amm.l.22.p. 226.c. 'Le prix qu'il mit aux vivres à Antioche, [l'entrepriſe de la guerre de Perſe, & les diverſes fautes qu'il y fit, montrerent auſſi qu'il n'avoit pas tout le jugement & toute la conduite neceſſaire pour le maniement des affaires de l'Etat & de la guerre.]

l.25.p.294.c. 'Ammien avoue qu'il y avoit lieu de blaſmer "quelques uns des NOTES.

1. *Autori tuo reverentiam roganimus.*

reglemens qu'il avoit faits, & que le ſoin qu'il prenoit de réta- d l 21 22 p.195.b
blir les villes alloit à un excés & à une injuſtice inſupportable. Il 220.c.d.
aſſure qu'il aſſujettiſſoit aux fonctions publiques pluſieurs perſonnes qui en devoient eſtre exemtes.

[Il falloit bien qu'il y euſt quelque choſe en luy qui gaſtaſt toutes ſes grandes qualitez, puiſqu'ayant beaucoup de qualitez pour ſe faire aimer,] 'il avoue, cependant luy meſme qu'on ne Juli.miſ.p.101,
l'aimoit pas. 'Son courage meſme a paru exceſſif, & on a trouvé Vict.epit.
qu'il eſtoit plus hardi dans la guerre que ne devoit eſtre un Empereur.

ARTICLE XXX.

Julien blaſmé des payens comme ſuperſtitieux ; ſouffre de mauvais miniſtres ; ſa moderation fauſſe ; ſa pudicité ſuſpeſte.

[CEs defauts que les payens, & ceux meſmes que l'on peut appeller les panegyriſtes de Julien, ont remarqué dans ſon eſprit & dans ſa conduite, juſtifient la cenſure que les Peres ont faite de luy dans leurs écrits. Car ils ne luy en ont guére reproché d'autres.] 'A l'égard meſme de la religion, Eutrope Entr.p.538.c.
trouve de l'excés dans la perſecution qu'il fit aux Chrétiens, & cela en ſuppoſant qu'elle n'alloit point juſqu'à repandre le ſang, [quoiqu'on l'ait repandu en diverſes occaſions] 'Themiſtius en Themi.or 5.p.
condannant devant Jovien les violences qui ſe font au ſujet de 69.b.c.
la religion, [condanne bien nettement celles que Julien venoit de faire peu de mois auparavant.] 'Ammien a eu auſſi aſſez Amm.l.22.25.p.
d'equité pour reconnoiſtre que la défenſe qu'il fit aux Chrétiens 222.c|294|c.
[d'apprendre &] d'enſeigner les lettres humaines, bleſſoit l'humanité, & meritoit d'eſtre enſevelie dans un eternel oubli. 'Il le L.22.p.221.d.
blaſme encore de ce que dans les affaires qu'il jugeoit, il s'informoit ſans aucun ſujet de la religion des parties.

'Les payens meſmes ſe ſont auſſi moquez "de ſon zele pour le p.225.a.b|Vict.
paganiſme. "Il eſtoit, dit Ammien, plutoſt ſuperſtitieux que re- epi.
ligieux dans les choſes qui regardent la divinité. Il epargnoit ſi "Amm.l.25.p.
peu les animaux quand il eſtoit queſtion de ſacrifier, qu'on 294.b.
croyoit qu'il ne ſeroit plus reſté de bœufs, s'il fuſt revenu victorieux de la Perſe.' Cela alloit à des depenſes qui chargeoient L.22.p.225.b.
beaucoup l'Etat ; & les ſoldats à qui il faiſoit bonne part de ſes victimes, s'accoutumoient ainſi à ſe remplir de vin & de viandes,

avec des excés tout à fait honteux,& devenoient tout enſemble dereglez & inſolens.

Juli.miſ.p 102| Lib.or 12 p.297. c| 306.a. 'Quoique Julien ſe loue luy meſme,& que les autres le louent d'avoir empeſché ſes miniſtres de piller le peuple, neanmoins

a Naz or.4.p. 110.b. Saint Gregoire de Nazianze ſe plaint que deux ou trois flateurs qui eſtoient auprés de luy, & qui l'egaloient en impieté, abuſoient ſi fort de l'autorité qu'il leur donnoit,& la faiſoient tellement ſervir à leur avarice,que ſi ſon regne euſt duré davantage, ils euſſent bientoſt pillé toutes les richeſſes de l'Empire. [Eutrope dit auſſi qu'il n'eſtoit pas aſſez exact ou à choiſir ſes miniſtres, ou à veiller ſur leur conduite ; & qu'il y en eut qui deshonorerent ſon gouvernement.] 'Cela ſe voit encore davantage dans Libanius, qui dit que Julien connoiſſoit les defauts de ces perſonnes, & les toleroit, pour ne paroiſtre pas inconſtant dans ſon amitié. 'Ammien reconnoiſt auſſi que ſa Cour n'eſtoit pas exemte de venalité.

inamicos minùs ſolicitos.

Lib p.307.308.

Amm l.22.p. 220.d.

Naz or.4.p.121. a. 'Il s'efforçoit de paroiſtre tout à fait exemt de paſſion & de colere : [mais outre qu'il ne pouvoit pas toujours ſe retenir à l'égard des Chrétiens,] 'Ammien reconnoiſt que ſa moderation venoit quelquefois de contrainte & de politique, autant que d'une veritable douceur. 'Auſſi on le voyoit tantoſt crier & tempeſter en jugeant les affaires, avec autant d'emportement que ſi c'euſt eſté luy qui euſt ſouffert quelque injuſtice; 'tantoſt fraper devant tout le monde à coups de poing, ou donner des coups de pié à de pauvres gents qui venoient luy demander quelque grace.

Amm.l.22.p.226 227.

Naz.p.121.a.

b.

[Il y a meſme aſſez ſujet de douter de la pudicité dont on le loue,] 'vu la maniere dont nous avons raporté qu'il vivoit avec les femmes les plus perdues. 'Et en effet lorſqu'il ſe vante en l'an 363 du mepris qu'il faiſoit des voluptez, il dit ſeulement qu'il couchoit preſque toujours ſeul; [& n'ayant point alors de femme, la moindre exception eſtoit criminelle.] 'Nous voyons meſme que dans une lettre de l'an 363, 'il parle de celui qui avoit ſoin de nourrir ſes enfans. 'Codin marque auſſi quelques ſtatues de Julien & de ſes enfans. [Cependant on ne voit pas moyen de dire que ſes enfans fuſſent d'Helene ſon unique femme légitime, morte vers la fin de l'an 360,& qu'il avoit epouſée à la fin de 355.]

c.

Juli miſ.p.59.

ep.40.p.184. p.185.

Codi.ori.C.p 19. d.

variation.

Amm l 16 p.72. b. 'Car Ammien nous aſſure que quand Conſtance fut à Rome au mois de may 357, Euſebie ſa femme fit prendre un breuvage à Helene pour la faire avorter toutes les fois qu'elle ſeroit groſſe, & qu'un garçon dont elle eſtoit accouchée auparavant dans les

Gaules, [qui eſtoit le ſeul qu'elle euſt encore pu avoir,] eſtoit mort auſſitoſt par le crime de la ſage-femme, parcequ'on avoit grand ſoin que Julien n'euſt point d'enfans. [Si nonobſtant ces ſoins il en avoit eu, Ammien ne pouvoit manquer de le dire; & il ne le dit point. Aucun hiſtorien ne parle jamais des enfans de Julien; & Libanius dit poſitivement qu'il n'en avoit point quand il mourut. [Il eſt donc certain qu'il n'en avoit point de legitimes, & de ceux dont l'hiſtoire a accoutumé de parler: & cependant nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'en euſt, & meſme pluſieurs. Lib. or. 11. p. 258. c.

Socrate fait aſſez bien ſon portrait en peu de mots.] Il ne put, dit-il, ſe deguiſer ſi adroitement, qu'on ne le reconnuſt pour temeraire par ſa precipitation, vain & enflé de ſa ſcience, mepriſable pour ſa douceur affectée. [Et veritablement ſes actions font juger qu'il eſtoit porté naturellement à la cruauté: mais les études d'une part, & de l'autre la violence que la crainte l'avoit obligé de ſe faire ſous Conſtance, avoient moderé ſon naturel. Que s'il fuſt revenu victorieux des Perſes, il eſt à craindre qu'ayant paru juſques alors un imitateur de M. Aurele, ſelon Eutrope, il n'euſt imité enſuite la legereté de Commode, & la cruauté de Severe. [Dieu ne luy en donna pas le loiſir,] & ne voulut pas uſer envers luy de ſa patience & de ſa douceur ordinaire, depeur que cette indulgence envers un ſeul ne fuſt prejudiciable aux autres; & que donnant lieu de croire que les actions des hommes ſont ſoumiſes non à la regle de ſa providence, mais à l'incertitude du hazard, les bons n'en priſſent occaſion de tomber dans le découragement, & les méchans de s'elever contre luy avec inſolence. Socr. l. 3. c. 21. p. 195. b. Naz. p. 112 c. d.

ARTICLE XXXI.

Sentimens des payens ſur la mort de Julien: Libanius fait ſon eloge.

[Les payens meſmes reconnurent le doit de Dieu dans ſa mort: d'où vient ce que dit Saint Jerome, qui eſtoit encore enfant en ce temps-ci, & étudioit en grammaire,] Qu'il ſe reſſouvenoit que comme toutes les villes fumoient du feu des ſacrifices des demons, & que l'on eſtoit dans la plus grande ardeur de la perſecution, l'on apporta tout d'un coup la nouvelle que Julien eſtoit mort; & qu'alors un payen avoit dit aſſez agreable- Hier. hab. 3. p. 203. c.

ment, Comment eſt-ce que les Chrétiens diſent que leur Dieu « eſt patient, & ſupporte longtemps le mal ? Rien n'eſt plus promt, « ni plus furieux que ſa colere. Il n'a pas ſeulement voulu differer « un peu à faire paroiſtre ſon indignation. Mais ſi ce payen diſoit « cela en riant, l'Egliſe chantoit avec une veritable joie ces paro- les de l'Ecriture, Vous avez briſé avec l'etonnement de tout le « monde la teſte des forts & des puiſſans. «

Thdrt.l.3.c.21. P.659 b.c. 'Comme la ville d'Antioche avoit un ſujet tout particulier de craindre les effets de ſa colere, auſſi elle apprit ſa mort avec une joie extraordinaire qu'elle témoigna par des feſtins & par des feſtes publiques. On inſultoit au philoſophe Maxime & aux autres magiciens qui l'avoient trompé par leurs promeſſes, & on publioit la victoire de la Croix non ſeulement dans les egliſes & les chapelles des martyrs, mais juſque ſur les theatres. On crioit partout à haute voix : Où ſont vos oracles, fou & inſenſé « Maxime ? Dieu a vaincu, & JESUS ſon Chriſt avec luy. Ce ſont « les propres termes dont ſe ſervirent alors ceux d'Antioche.

a. 'Nous avons vu qu'ils avoient toujours témoigné de l'averſion pour Julien : [& cette averſion s'eſtoit ſans doute beaucoup

b; augmentée, lorſqu'après ſa mort on eut trouvé, à ce qu'on tient, dans le palais des cofres pleins de teſtes, & des puits remplis des corps de ceux qu'il avoit fait mourir.

Zoſ.l.3.p.733.a. 'Au contraire [ceux qui avoient beaucoup de zele pour les idoles,] apprirent les nouvelles de ſa mort avec une extreme douleur. Zoſime pretend que celui qui l'apporta le premier à

Lib.or.11.12.p. 259.a|331.a. Carrhes, y fut accablé de pierres par tout le peuple. 'Libanius dit la meſme choſe en un endroit : mais depuis il s'eſt contenté de

p.330 d. dire qu'on l'avoit preſque lapidé. 'Quelques villes mirent les images de ce [miſerable] prince avec celles de leurs dieux, luy rendirent les meſmes honneurs, & invoquerent comme tout puiſſant [celui qui n'avoit pu ſe garantir d'une mort funeſte. On ne dit point que cela ſe ſoit fait par aucune autorité publique, non pas meſme par celle du Senat de Rome, preſque encore

Birag.p.499. tout payen :] '& on ne cite aucune medaille qui marque ſon 1. apotheoſe.

Lib.vit.p.45.46. 'Libanius dit qu'il penſa ſe tuer luy meſme quand il ſceut la mort de Julien. Il aima pourtant encore mieux vivre, pour faire,

or.11.p.251. dit-il, l'eloge funebre de ce prince. 'Il en a meſme fait deux, l'un pour exprimer la douleur qu'il avoit d'un evenement ſi triſte

or.11.p.260. aSocr.l.3.c.22.p. 196.b. pour luy, l'autre pour faire un panegyrique de Julien, a & preſque

1. Goltzius *p.132.f*, cite d'une inſcription *D. Juliano &c.* [Ce peut eſtre auſſi bien *Domino* que *Divo.*]

une

une hiſtoire entiere de ſa vie. [Nous avons encore l'un & l'autre,] 'mais le dernier qui eſt fort ample, eſt defiguré dans les imprimez par une tranſpoſition, & n'y eſt pas meſme tout à fait complet. Il y manque un paſſage raporté par Socrate, & qui ſe trouve dans les manuſcrits, où l'on voit l'averſion de ce ſophiſte pour la religion Chretienne, auſſibien que ſa flaterie honteuſe pour Julien. Car il le prefere à Porphyre [l'un des plus ſavans d'entre les payens,] 'ſans autre raiſon ſelon Socrate, ſinon qu'il eſtoit Empereur, & que Porphyre ne l'eſtoit pas. 'Il va juſques à en faire un dieu, & à dire ridiculement qu'on penſa lapider celui qui apporta la premiere nouvelle de ſa mort, comme un blaſphemateur qui diſoit qu'un dieu eſtoit mort. 'Il l'appelloit enſuite [un homme] nourri par les demons, inſtruit par les demons, aſſis avec les demons; 'qui eſtoit, comme remarque Socrate, tous ce que les Chrétiens diſoient de plus fort contre luy: de ſorte que s'il vouloit le louer, il devoit pour agir judicieuſement, eviter un terme que les autres prenoient dans un ſens tout à fait injurieux. 'Car les payens meſmes prenoient preſque tous le mot de demon en mauvaiſe part, & il n'y en avoit guere parmi eux qui ne ſe fuſt tenu fort offenſé, ſi on l'euſt appellé un demon.

a p.44.1.b.
c.23.p.196.c.d.
p.197.a.
p.200.d. Lib.or. 12 p.330.
Lib.p.331.c.
Socr.p.200.d.
Aug.civ.l.5.c. 19.p.105.2.a.b.

'Libanius avoit déja fait un eloge de Julien le premier jour de cette année. 'Le diſcours qu'il compoſa pour luy adreſſer en faveur de ceux d'Antioche, eſt encore pour le flater, [& on le peut dire avec aſſurance] 'de celui qu'il avoit adreſſé à ceux d'Antioche ſur le mecontentement que Julien avoit d'eux, quoique cette piece n'ait pas encore paru. 'On peut voir auſſi les diſcours qu'il prononça devant luy ſur les Aſſeſſeurs des magiſtrats, '& en faveur d'un Ariſtophane, [a]avec la plainte qu'il fait ſur l'embraſement du temple de Daphné, [b]mais ſurtout un diſcours qu'il prononça devant luy peu de temps ce ſemble aprés qu'il fut arrivé à Antioche. 'Il parle encore aſſez amplement de luy dans l'hiſtoire qu'il a faite de ſa propre vie; '& il ne peut meſme s'empeſcher de luy donner des eloges exceſſifs dans un diſcours qu'il adreſſa au grand Theodoſe [ennemi declaré de l'idolatrie.

Lib.or.10.p.227.
or 4.p.151.
Socr.
Lib.or.7.p.191.
or.9.p.210.
[a] or.6.p.185.
[b] or.5.p.173.
or.1.p.40-46.
de templ p.24.25.

Mais ſi Libanius employa ſon eloquence a orner de fauſſes couleurs les vertus apparentes de cet adorateur des demons, Dieu ſuſcita contre luy l'eſprit de S. Gregoire de Nazianze, qui dans la chaleur que luy donnoit la grace encore toute nouvelle de ſon ſacerdoce, anima tout ce qu'il avoit d'eſprit & d'eloquence, pour repreſenter à la poſterité par des couleurs auſſi vives

que naturelles, le veritable portrait de ce monſtre d'impieté;] afin que l'horreur de ſes crimes, & la crainte des chaſtimens dont ils avoient eſté ſuivis, empeſchaſſent les autres de tomber dans le meſme precipice. Nous avons encore, comme il ſe l'eſtoit promis, les deux excellentes pieces qu'il compoſa ſur ce ſujet, auſſitoſt apres la mort de Julien.[a] Quelques fortes que ſoient ſes invectives, on ne peut le ſoupçonner d'y rien impoſer à Julien, quand on les compare avec ce qu'Ammien & Libanius en ont écrit.

Naz.or.4.p.134. a. vit.p.12.a. a Fleuri,l.15.p. 124.

ARTICLE XXXII.

De ceux qui ont écrit l'hiſtoire de Julien : Ses écrits.

[AMMIEN dans ſon hiſtoire des Empereurs s'étend particulierement ſur Julien, & luy donne de grands eloges, mais ſans ſe priver neanmoins de la liberté que doit avoir un hiſtorien, de condanner ce qu'il juge digne de l'eſtre.

*Eunape qui eſtoit fort zelé pour l'idolatrie, en parle en divers endroits de ſon hiſtoire des ſophiſtes, & toujours avantageuſement.] Il en avoit parlé encore plus amplement dans l'hiſtoire qu'il en avoit écrite en pluſieurs livres. [Je ne ſçay ſi c'eſt un ouvrage different] de l'hiſtoire generale qu'il avoit faite des Empereurs depuis Alexandre, & dont on marque que Zoſime eſt preſque une copie mieux écrite que l'original. Car cette hiſtoire d'Eunape n'a point encore eſté imprimee. [Ce peut bien eſtre de là que vient] un grand eloge de Julien que nous avons dans Suidas.

Eun.c.5.p.76.77 &.. Voſſ.h.g.l.2.c. 18.p.252.253. Suid.1.v.p.1247. 1248.

[Nous avons auſſi perdu] l'hiſtoire de Julien faite en vers par Calliſte[a] l'un des officiers de ſa Cour, comme nous l'apprenons de Socrate. Voſſius ajoute que Calliſte l'accompagna dans le voyage de Perſe; [& cela eſt tres probable; mais Socrate ne le dit pas.] On le dit d'Eutrope,[b] & il nous en aſſure luy meſme: [mais il ne s'étend pas pour cela davantage ſur cette guerre. Nous trouvons bien plus d'éclairciſſement dans Zoſime qu'on croit, comme nous venons de dire, avoir copié Eunape. Pour le panegyrique que Mamertin fit de luy le premier de janvier 362, il n'y a que peu de faits.

Socr.l.3.c.21.p. 195.a. Voſſ.h.g.l.4.c. 18.p.486. l.2.c.17.p.249. b Eutr.p.589.c. a *domeſticus.*

Julien peut paſſer luy meſme pour l'un des hiſtoriens de ſa vie;] puiſqu'il avoit écrit l'hiſtoire de ſes guerres des Gaules; mais on ne voit pas qu'il l'ait publiée: [au moins elle n'eſt point

Lib.or.5.p.178.b

venue juſques à nous. Il nous a encore appris beaucoup de particularitez de ſa vie dans ſon Miſopogon, dont nous avons déja parlé auſſibien que des ouvrages qu'il a compoſez dans les Gaules, de ſa lettre envoyée d'Illyrie aux Atheniens vers le milieu de l'an 361, & des écrits qu'il fit un an aprés tant ſur Cibele que contre un cynique.]'Il a fait encore un autre diſcours contre les cyniques, & particulierement contre un d'entre eux nommé Heracle ou Heraclite, 'où l'on voit qu'il ſe tenoit fort importuné de ces ſortes de gents, & qu'il les mepriſoit encore plus que les moines des Chrétiens à qui il les compare : Il fit certainement cet écrit aprés la mort de Conſtance. Juli.or.7.p.382. Suid.p.1248.a. Juli or.7.p.416-418.

'Le diſcours à Themiſtius eſt proprement une lettre par laquelle il répond à ce philoſophe, 'qui luy avoit écrit de Conſtantinople, 'pour luy repreſenter les grandes eſperances qu'on avoit de luy, depuis qu'on le voyoit elevé à l'Empire, à cauſe de la profeſſion qu'il faiſoit d'aimer la philoſophie. Il luy repond donc que ſes grandes eſperances l'effraient au lieu de l'animer, quand il conſidere combien ſont grands les devoirs d'un Prince, & combien il eſt difficile de s'en acquiter. C'eſt ce qui fait le ſujet de cette lettre, [qui peut ce me ſemble avoir eſté écrite peu de temps aprés qu'il eut eſté fait Céſar.] ad Themi p.450 p.469. p.467-469.

'Les manuſcrits mélent dans cette lettre un fort long fragment qui n'y a aucun raport, '& qui paroiſt faire partie de quelque traité d'une inſtruction qu'il adreſſoit à un pontife payen ſur les devoirs de ſa charge. 'Le P. Petau croit que c'eſt à Arſace pontife de Galacie à qui Julien écrit ſa 49e lettre. n.p.291.302. fr.p 528. ep.49.p 202 n.p 291.

[L'un des plus celebres ouvrages de Julien eſt celui qu'on appelle *les Céſars*. C'eſt un jugement ou plutoſt une ſatyre de tous les Empereurs, depuis Jule Ceſar juſqu'à Conſtantin & ſes enfans.]'Le commencement eſt fait en forme de dialogue. [La maniere injurieuſe dont il y parle de Conſtantin, fait aſſez voir qu'il ne l'ecrivit qu'aprés la mort de Conſtance, ou au moins aprés s'eſtre ouvertement declaré ſon ennemi.] 'Socrate condanne cette vanité qu'il a eue de jouer ainſi tous les Princes, ſans epargner meſme M. Aurele, 'qu'il prenoit avec Alexandre pour le modele de ſa conduite. cæſ.p.3-5. Socr l.3.c.1.23. p.169.& 198.a. Juli.ad Themi. 467.

'Voſſius dit que cet ouvrage eſt intitulé dans les anciens livres, *Des Saturnales* & *le Banquet*. [Ces titres luy conviennent en effet aſſez bien.]'Car Julien le fit aux Saturnales, [c'eſt à dire à la fin de decembre 361 ou 362,]'& il y feint un banquet des dieux que Romulus traitoit aux Saturnales. 'Neanmoins Suidas fait deux Voſſ.h g.l.2.c. 18.p.230. Juli.cæſ.p.3. p.5. Suid p.1247.f.

p 1248.a Juli.n. p.303. écrits differens des Ceſars & des Saturnales, '& il cite de ce dernier des choſes qui ne ſont point dans les Ceſars. [a] Julien cite en effet luy meſme un écrit qu'il avoit fait *ſur les Saturnales*, & qu'il avoit adreſſé à Saluſte; [ce qui ne paroiſt point convenir à ſes Ceſars.]

a Juli.or.4.p. 294.

p.294. 'Il cite cet ouvrage dans un diſcours ſur le ſoleil qu'il adreſſa p.291.292[a p. 277. peu aprés au meſme Saluſte, l'ayant compoſé en trois nuits, '& apparemment vers le 25 de decembre, auquel les payens faiſoient une feſte du ſoleil. [Ainſi c'eſtoit encore en 361 ou 362.] Car il s'y a p.274. declare ouvertement idolatre du ſoleil, 'dont il faiſoit ſa principale diviniré.'

Suid.p.1247.f. 'Suidas luy attribue deux ouvrages que nous n'avons point, l'un ſur les trois figures, ce qu'il n'explique pas; l'autre ſur l'origine des maux contre les ignorans. [Dans l'hiſtoire de ſa perſecution nous parlerons de ſon ouvrage contre les Chrétiens, que Cyr.t.6 p.39.&c. nous n'avons pas non plus,] 'hors ce que S. Cyrille d'Alexandrie Juli.pr.p.25. en raporte pour le refuter. 'On pretend avoir en Italie quelques Ib[Lib.ep.10 p. harangues manuſcrites de luy, avec un poeme ſur le ſoleil. 'Car 348.b. il ſe méloit auſſi de faire des vers; & on a encore deux epigrammes ſous ſon nom. On peut voir dans Libanius un eloge general Suid.p.1248.a. de ſes ouvrages. Il n'oublie pas ſes lettres, 'dont Suidas dit qu'on en avoit de toutes ſortes [Et il nous en reſte encore 64, outre quelques unes qu'on a miſes à cauſe de leur longueur entre les Lib.or.5.p.184. diſcours.] 'Libanius qui ſe vante d'avoir porté le ſtyle epiſtolaire à ſa perfection, veut bien que Julien ait part à ſa gloire, & qu'il ait cultivé cette ſorte d'elegance qui luy devoit à luy ſa naiſſance & ſon origine.

ARTICLE XXXIII.

De Proereſe ſophiſte Chrétien.

[Les lettres de Julien parlent de diverſes perſonnes conſiderables, dont il ne ſera peuteſtre pas mauvais de marquer ici les plus celebres. Le premier qui ſe preſente eſt Proereſe, Eun.c.8 p.101. dont nous avons une longue hiſtoire dans Eunape] ſon diſciple, qui ſe loue extremement du ſoin que ce ſophiſte avoit pris de p.216. luy, 'autant que s'il euſt eſté ſon propre fils. [b] Il eſtoit [1] de la gran- b p.104. de Armenie, [c] de bonne famille, [d] mais extremement pauvre, tres c p.107.108.112. bien fait de corps, quoique d'une taille ſi haute qu'il ſembloit &c.

1. Suidas *v.p 696.d*, dit de Ceſarée en Cappadoce, fils d'un Pancrace.

un coloſſe ou un geant. Il quitta ſon pays eſtant encore aſſez jeune,& vint étudier l'eloquence à Antioche ſous un nommé Ulpien. Il l'étudia enſuite à Athenes ſous un nommé Julien, qu'il défendit dans une occaſion importante, & Julien en mourant le fit heritier de ſa maiſon. Il fut auſſi l'heritier de ſa chaire, & profeſſa aprés luy à Athenes, mais avec tant de reputation & de ſuccés, que les autres profeſſeurs en furent jaloux,& le firent bannir d'Athenes par le Proconſul. Il y fut rappellé enſuite par ordre meſme de l'Empereur,& continua de nouveau à enſeigner l'eloquence. Il avoit pour diſciples preſque tous ceux qui venoient du Pont & de tout le reſte de l'Aſie mineure, de l'Egypte & de la Lybie: De ſorte qu'il remplit tout l'Empire de l'eſtime de ſes diſcours,& de ſes diſciples, [au nombre deſquels il faut mettre apparemment S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze: car ils vinrent de Cappadoce étudier à Athenes, dans le tems qu'il y enſeignoit.]

c.7.p.96.101. p.95.96. &c. c.8.p.108.109. p.109.110. p.111 112. p.109.110. τῶν ἐντὸς Δίγυος. p.117.

Il fit un voyage dans les Gaules ſous Conſtant qui l'y avoit appellé, & qui l'y receut parfaitement bien, [peuteſtre parce] qu'il paſſoit pour Chrétien, dit Eunape, [a] & l'eſtoit effectivement, comme Saint Jerome nous en aſſure. [Suidas confond ce ſemble le pere avec le fils,] lorſqu'il dit que Conſtantin luy fit de tres grands honneurs. Eunape dit que les Gaulois n'eſtant pas capables d'eſtimer ſon eſprit & ſon eloquence, admirerent ſa grandeur & ſa bonne mine, & ſurtout la patience avec laquelle il ſouffroit les plus grands froids de leur pays, n'ayant qu'un ſimple manteau & point de ſouliez. Conſtant l'envoya enſuite à Rome, où le Senat luy fit dreſſer une ſtatue avec cette inſcription, s'il en faut croire Eunape; *Rome la reine des villes, au roy de l'eloquence.* Lorſqu'il voulut retourner à Athenes [vers l'an 349] Conſtant luy donna de grands revenus avec le titre de General honoraire des armées Romaines. Les Romains luy demanderent un de ſes diſciples pour enſeigner l'eloquence, & il leur donna un Euſebe qui eſtoit d'Alexandrie, propre pour Rome, dit Eunape, parcequ'il ſavoit flater les grands.

p.111.112. p.116. [a] Hier.an.363. Suid.v.p.596.c. Eun.c.8.p.112. p.121.125. p.125.

Nous avons encore une lettre de civilité, & pleine d'eloges, que Julien écrivit à Proereſe. [Et il ne pouvoit pas manquer de l'avoir connu à Athenes.] Et meſme lorſqu'il eut fait ſon edit pour défendre aux Chrétiens d'enſeigner les lettres humaines, il l'en voulut excepter. Mais Proereſe ne voulut point uſer de cette grace, [qui euſt pu eſtre injurieuſe; à ſa foy] & il abandonna volontairement ſa profeſſion. [Cela faſcha ſans doute Julien,]

Juli.ep.2.p.116. Hier.chr. Ib. Eun.c.8.p.116.

Suid.v.p.596.c. 'qui exprés pour le piquer, témoignoit faire une grande eſtime
a.p.42.a.b. de Libanius : 'en quoy neanmoins Tuſcien [dont Eunape[1] parle 1.
ſouvent avec eloge,] & [2]Acace qui eſtoit un des plus grands 2.
maiſtres de l'eloquence, condannoient ſon jugement, & ils l'en
reprenoient ſouvent luy meſme. [Cette generoſité de Proereſe,
qui le peut faire mettre au rang des Confeſſeurs, nous empeſche
d'ajouter foy à ce qu'Eunape dit de luy, & qui terniroit entiere-
Eun.c.8.p.126. ment ſa reputation,] 'ſavoir qu'il voulut apprendre des dieux
par le pontife [d'Eleuſine,] ſi le regne "de Julien dureroit long- &c.
temps, & qu'ayant ſceu qu'il dureroit peu, il prit courage, &
forma ſur cela ſa reſolution [de ne point renoncer à la foy. Eu-
nape eſt un ſi grand ennemi du Chriſtianiſme, qu'on a toujours
ſujet de ſe defier de luy ſur ce ſujet.

Il nous donne lieu de croire que Proereſe rentra dans ſa chaire
Ibid. aprés la mort de Julien,] '& qu'il étudia luy meſme ſous luy en-
viron cinq ans, au bout deſquels il s'en retourna en Lydie dont
il eſtoit ; & Proereſe mourut peu de tems aprés. [Ainſi il peut
p.102.103.126. eſtre mort vers l'an 368, agé d'environ 92 ans :] car il en avoit déja
87, & eſtoit neanmoins encore extremement vigoureux, lorſ-
qu'Eunape commença à étudier ſous luy à la fin de l'année, [qui
Suid.v.p.596.c| peut eſtre la 363 de J. C, & la premiere de Jovien.] 'Il n'a point
Juli.ep.2.p.116. laiſſé d'autres écrits que ſes declamations. [On peut voir encore
dans Eunape d'autres particularitez de ſa vie.]

ARTICLE XXXIV.

Du medecin Oribaſe, & du ſophiſte Himere.

Eun.c.5.19 p.76. 139. 'ORIBASE dont le nom eſt celebre entre les medecins, eſtoit
[a]Phiſg.l.7.c.15. de Pergame en Aſie ſelon Eunape, [a]quoique Philoſtorge
p.105|Suid.v.p. & Suidas diſent qu'il eſtoit de Sardes. [b]Il étudia la medecine
329 c. ſous Zenon "originaire de Cypre, [c]à qui Julien écrit une lettre &c.
[b]Eun c.17.19.p. "pour le faire retourner à Alexandrie, d'où George [uſurpateur &c.
137.139. de ce ſiege,] l'avoit fait chaſſer, [& où il tenoit apparemment ſon
[c]Juli.ep.45.p. ecole : car Alexandrie eſtoit alors celebre pour la medecine.]
392.

ad Ath.p.509| 'Oribaſe s'eſtant rendu fort celebre des ſa premiere jeuneſſe,
Eun.c19.p.140. Julien lorſqu'il fut Ceſar, le prit avec luy en qualité de medecin,
Eun.c.5.p.76. '& luy fit part "de ſes plus grands ſecrets, ſi nous en croyons V.56.
Eunape, c'eſt à dire de ſon idolatrie, [dont Oribaſe faiſoit auſſi

1. Voyez Eunape *c.7.p.95.99 c.8 p.111.*
2. Eunape en a fait l'hiſtoire, *c.23.p.135.*

profeſſion.] 'On voit des marques de cette confiance, & en meſme temps de leur idolatrie, dans une lettre que Julien luy écrivit vers l'an 358. Jul. ep. 19 p. 435.

'Eunape dit qu'outre la ſcience de la medecine, Oribaſe avoit encore beaucoup d'autres grandes qualitez, par le moyen deſquelles il a fait Julien Empereur. Il ne s'explique pas davantage. Eun. c. 19. p. 140.

Βασιλέα ἀπέφηνε.

'Julien luy demanda un abregé des ouvrages de Gallien, & Oribaſe le fit. Mais Julien ayant enſuite voulu avoir un abregé general de tout ce qu'il y avoit de meilleur dans tous les plus habiles medecins, Oribaſe compoſa pour cela un ouvrage de 70 livres, où il fait profeſſion de n'oublier rien de ce qui eſt dans Gallien. Tous ces deux ouvrages furent adreſſez à Julien, & nous en avons les prefaces dans Photius. Oribaſe fit le premier dans les Gaules, & le ſecond lorſqu'apparemment Julien les avoit déja quittez. Photius prefere ce ſecond travail non ſeulement au premier, mais preſque à tout ce qui s'eſt jamais fait ſur la medecine. [Nous en avons aujourd'hui en latin les quinze premiers livres avec le 24 & le 25 imprimez à Paris en l'an 1555.] Phot. c. 216. 217. p. 556 557.

'Oribaſe meſme en fit un abregé en neuf livres adreſſez à ſon fils nommé Euſtathe. 'Photius fait un ſommaire de ce qu'ils contiennent; & il remarque qu'ils ſont utiles à ceux qui ſavent déja la medecine, pour ſe remettre ce qu'ils ont appris; mais que ceux qui voudroient l'apprendre dans cet ouvrage, ſeroient en danger de faire beaucoup de fautes. 'Ils ſont auſſi imprimez en latin. c. 218. p. 557. p. 560. Orib. p. 2. 1.

'Oribaſe a fait encore un autre abregé de medecine en quatre livres, adreſſé à Eunape, qui le luy avoit demandé, [& qui peut bien eſtre celui de Sardes auteur des vies des ſophiſtes.] 'On l'a encore aujourd'hui. 'Photius ajoute à cela quatre autres livres de medecine adreſſez à un Eugene, mais ſi ſemblables à ceux qui s'adreſſent à Eunape, qu'il craint que ce ne ſoit un ouvrage contrefait. 'Outre ces quatre [ou cinq] ouvrages d'Oribaſe ſur la medecine, Photius en marque ſept autres dont il ne dit rien de particulier. 'Il ne veut pas qu'on s'arreſte à examiner le ſtyle d'Oribaſe, parce que ſes ouvrages ne ſont preſque que des extraits de differens auteurs, & qu'il n'eſt pas raiſonnable, dit il, de demander à un medecin un diſcours poli & elegant. 'Suidas marque 72 livres du grand ouvrage à Julien, quatre autres ſur les difficultez & les doutes des medecins, un ouvrage ſur la royauté, & un autre ſur les maladies ou les paſſions. Phot. c. 219. p. 563. Orib. p. 2. 2. Phot. p. 564. c. 216. p. 556. c. 219. p. 564. Suid. t. 3. p. 329. c.

τὰς παθῶν.

'Il dit qu'Oribaſe avoit eſté fait Queſteur de Conſtantinople c.

par Julien. [Je ne ſçay ce que c'eſt que cette charge. Il ſuivit
Julien en Perſe,] '& travailla inutilement à guerir la plaie
dont la juſtice divine l'avoit frapé. [a]Aprés la mort de ce prince
ſon protecteur, il fut depouillé de ſes biens, & relegué dans les
pays barbares, ou abandonné, dit Eunape, aux barbares les plus
cruels. 'Mais ſon art le fit extremement conſiderer meſme par
les Rois de ces barbares: Enfin les Empereurs Romains touchez
de ſa reputation le rappellerent, '& luy firent rendre tous ſes
biens. 'Il traita Chryſanthe à Sardes dans ſa derniere maladie, &
le ſoulagea, mais ne put le guerir. 'Il vivoit encore lorſqu'Euna-
pe écrivoit les vies des ſophiſtes [vers l'an 400.

Phiſg. l. 7. c 15. p. 101.
a Eun. c. 19. p. 140
p. 141.
p. 142.
c. 21. p. 160.
c. 19. p. 142.

'Nous n'avons point de lettre de Julien au ſophiſte Himere,]
'mais nous ſavons d'ailleurs qu'il l'appella auprés de luy. [b]Il
eſtoit de Bithynie, [c]fils d'Aminius profeſſeur de rhetorique à
Pruſe dans la meſme province. [d]Himere vint faire la meſme pro-
feſſion à Athenes dans le temps que Proereſe y enſeignoit auſſi,
'& ils eſtoient comme les deux emules. [e]Il peut auſſi avoir pro-
feſſé quelque temps à Corinthe. [Julien l'ayant appellé à Conſ-
tantinople,] [f]il ne manqua pas d'y aller pour faire montre de ſa
ſcience, & fut fort bien receu de ce prince. Il paroiſt qu'il le
ſuivit tant qu'il vécut, & il ne revint meſme à Athenes qu'aprés
la mort de Proereſe. Il vécut juſqu'à une extreme vieilleſſe, 'qui
luy fit enfin perdre la vue, '& dans laquelle il ſe trouva encore
affligé de la lepre. 'Il a laiſſé diverſes declamations, & d'autres
diſcours ſemblables. 'On voit par ſes écrits qu'il eſtoit payen.
'Eunape eſtime aſſez ſon ſtile. [g]Photius en parle auſſi avanta-
geuſement, [h]& nous a conſervé divers extraits de ſes pieces.

Phot. c. 165. p. 353 c.
b Eun c 12. p. 129
c Suid. p. 1239 f.
d Eun. c. 8. p. 119.
c. 12. p. 129 | Suid. p. 1. 39. f
e Phot c. 165. p. 352. 353.
f Eun. p. 129.
Suid. p. 1239. f.
Eun. c. 12. p. 129.
Suid | Phot. p. 352
Phot. p. 356.
Eun. p. 129.
g Phot. c. 165. p. 352. 356.
h c. 243. p. 1076. 1144.

ARTICLE XXXV.

Des philoſophes Maxime, Chryſanthe, & Priſque.

[NOUS avons déja marqué une partie de l'hiſtoire du
philoſophe Maxime, le veritable maiſtre de Julien pour
l'impieté & pour la magie. C'eſt apparemment] ce vieillard qui
luy avoit donné une grande idée des philoſophes payens, & que
ceux d'Antioche deteſtoient comme le principal auteur de ce
qu'il faiſoit de mal. 'Il eſtoit d'une famille conſiderable & riche,
de la ville de Smyrne ſelon Eunape, où [1]d'Epheſe ſelon Ammien; 2.

Juli. miſ. p 82.
Eun c. 4. 16. p 67. 137 | Amm. l. 29. p 390. b | a. p. 384.

1. Socrate *l. 3. c 1. p. 161. d | n. p. 39. 1. d.* & Sozomene *l. 5. c. 2. p. 594. d.* l'appellent *Maxime d'Epheſe*, ſoit qu'il y fuſt né, ſoit parce qu'il s'y établit ſelon Eunape meſme *c. 5 p. 70.*

frere

frere du philoſophe Claudien qui enſeigna à Alexandrie, & de Nymphidien ſophiſte, qui profeſſa la rhetorique à Smyrne, & qui fut ſecretaire de Julien. [Maxime avoit ſans doute auſſi etudié les belles lettres,] puiſque Julien le prenoit pour juge ſouverain de ſes écrits, [& Eunape a fait ſa vie parmi celle des ſophiſtes.] 'On luy donne neanmoins plutoſt le titre de philoſophe. Juli.ep.16.p.381. ep.15.p.410.

'Julien nous donne tout lieu de juger qu'il faiſoit profeſſion de la ſecte des Cyniques, auſſibien qu'un autre Maxime qui taſcha de ſe faire Eveſque de Conſtantinople [en 380, ce qui n'empeſche pas qu'il ne pretendiſt auſſi eſtre Platonicien.] Car il eſtoit parent & le premier diſciple d'Edeſe 'de Cappadoce, ſucceſſeur de la chaire d'Iamblique, [mort des le temps de Conſtantin.] 'Edeſe qui vivoit encore en 351, déja extremement agé, mourut peu de temps aprés, 'apparemment à Pergame. [Eunape en fait une longue hiſtoire; mais il nous ſuffit de dire] 'qu'il ne veut pas aſſurer qu'il fuſt magicien comme Iamblique ſon maiſtre, peut-eſtre parce que la crainte de Conſtantin [& de Conſtance] l'obligea de cacher le commerce qu'il avoit avec les demons. 'Il luy fait neanmoins dire des choſes en ſonge par les demons, '& en raporte d'autres hiſtoires qui montrent qu'il ne valoit pas mieux que ſon maiſtre. 'Eunape avoue auſſi que Maxime, Chryſanthe, & Euſebe ſes principaux diſciples, auſquels il renvoya luy meſme Julien 'eſtoient tous des magiciens; Eun.c.4.p.16. p.32. c5.p.69.70. p.69. c.4.6.p.43. 92. a c.4.p.38. p.41.42. c.21.p.145.146. c.5.p.69.70. p.70-74. a.4.p. 33.34.36.38.

Vſ 12. [b] Julien "comme nous avons vu, fit de grandes inſtances à Maxime, 'qui s'eſtoit établi à Epheſe, & à Chryſanthe, pour les faire venir à ſa Cour. Maxime y vint [au commencement de 362,] '& y fit tort à ſa reputation, meſme parmi les payens. [Il n'y demeura pas toujours,] 'comme on le voit par les diverſes lettres que Julien luy écrivit, 'ſurtout par celle où il luy accorde un chariot du public, pour s'en retourner en ſon pays prendre ſoin de ſa ſanté. [Mais il y vint depuis:] 'Car il accompagna Julien avec Priſque au voyage de Perſe; [& ils furent ſans doute] [c] de ces philoſophes obſtinez dans leur ignorance, qui ayant beaucoup de credit à ſa Cour, l'engagerent à cette malheureuſe entrepriſe, contre le ſentiment de beaucoup d'autres. 'C'eſt pourquoi quand on eut appris la mort de Julien, le peuple d'Antioche demanda où eſtoient les fauſſes propheties de ce fou de Maxime. b c.1.p.77-79. p.70. p.79. Juli.ep.15.16.38. ep.39.p.453. Eun.c.c.p.51. Amm l.25.p.251.c. c Amm.l.23.p.341.c. Theod.l.3.c.22. p.619.c.

'Eunape dit que Jovien continua à honorer Maxime & les autres philoſophes qui avoient ſuivi Julien; [c'eſt à dire qu'il ne les traita pas auſſi mal qu'ils le meritoient.] 'Valentinien & Eun.c.5.p.82. Ibi Zoſ.l.4.p.734.

Valens n'en uſerent pas de meſme ; & ils témoignerent beaucoup d'averſion pour les amis de Julien, 'qu'on accuſa meſme d'avoir cauſé par leurs ſortileges les maladies qu'eurent ces deux princes vers le mois d'avril 364. 'Maxime & Priſque furent mandez comme criminels. Neanmoins Priſque contre qui on eſtoit moins animé, [& qui ſe cachoit davantage,] fut renvoyé abſous. 'Mais tout le monde s'éleva contre Maxime; [a]& on pretendoit qu'il avoit travaillé à ruiner Valentinien dans l'eſprit de Julien. [b]Auſſi les ſoldats ne demandoient qu'à le mettre en pieces. [c]Mais Saluſte[Second] qui eſtoit encore Prefet du Pretoire, adoucit les choſes: [d]On condanna Maxime à une tres groſſe amende, dont on luy rabatit auſſitoſt la plus grande partie, & on le renvoya en Aſie pour chercher à payer le reſte. [Mais ſoit qu'il n'euſt pas de quoy payer, ſoit parcequ'on le haïſſoit comme magicien,] il demeura priſonnier, & tres maltraité juſques vers la fin de l'an 365. 'Car alors le philoſophe Themiſtius ayant parlé pour luy dans un diſcours qu'il fit à Valens, '& Clearque payen zelé ayant auſſi fortement ſollicité ſa grace, il fut delivré de tous ſes maux, 'recouvra une partie de ſes biens, & eut permiſſion de venir à Conſtantinople, où il fut fort bien receu.

Zoſ. p. 734. c. d | Amm. l. 26. p. 345. b. Eun. c. 5. p. 82 | Themi. or. 7. p. 102 b | n. p. 413. Eun. c. 5. p. 83 | Themi. p. 100. b. a Zoſ. p. 731. a b. b Themi. p. 99. 100. c Zoſ. p. 731. d d Eun. c. 5. p. 83 | Themi. p. 100. a. Themi. p. 99. 100 Eun. p. 84-86. p. 87.

[Mais ce bonheur fut auſſi court que peu ſolide. Car en l'an 371,] 'Maxime & pluſieurs autres philoſophes furent "mis en juſtice en qualité de magiciens, & punis du dernier ſupplice, Maxime eut la teſte tranchée à Epheſe: '& Libanius dit que la philoſophie mourut avec luy.

p. 87-89 | Amm l. 29 p. 350 b. Socr. n. p. 39. c. d. V. Valens 5 13. 14.

'Suidas attribue au philoſophe Maxime maiſtre de Julien l'apoſtat, "divers ouvrages de rhetorique & de philoſophie, adreſſez en partie à Julien meſme. Mais il dit que ce Maxime eſtoit d'Epire ou de Byzance; '& Socrate nous avertit qu'il faut diſtinguer Maxime de Byzance pere d'Euclide, de Maxime d'Epheſe qui engagea Julien dans l'idolatrie.

Suid. p. 92. e. &c. Socr. l. 3. c. 1. p. 165. d.

[L'hiſtoire de Maxime emporte une partie de celle de Chryſanthe ſon condiſciple.] 'Il eſtoit de Sardes en Lydie, [c]d'une famille "de Senateurs de la ville &, il s'y retira aprés avoir quitté l'ecole d'Edeſe, 'ſans que toutes les ſollicitations de Julien ni de Maxime l'en puſſent tirer. Julien l'ayant fait pontife de la Lydie, il ne fit aucune peine aux Chrétiens ; de ſorte que les Empereurs Chrétiens le laiſſerent vivre auſſi dans le repos qu'il aimoit, 'juſqu'à ce qu'il mourut agé de plus de 80 ans. [f]Eunape ſon [trop] fidele diſciple, & couſin de ſa femme, en a fait la vie. [Il en parle encore ſouvent dans l'hiſtoire des autres ſophiſtes,] 'que Chry-

Eun. c. 5 p. 69. 80. c. c. 22 p. 144. &c. p. 148. 149. &c. p. 152. P. p. 80 152. 153. p. 144.

ſanthe meſme luy fit entreprendre. 'Suidas en parle auſſi, & ne dit point qu'il ait laiſſé aucun écrit. Suid. t.2.p.1115 c.

'Priſque né dans le pays des Moloſſes ou des Theſprotes [en Epire,] fut encore un des principaux diſciples d'Edeſe, [& apparemment auſſi franc magicien que les autres.] 'Mais comme c'eſtoit un eſprit fort couvert, il ne ſe declaroit point dutout. 'Il eſtoit déja retiré en Grece l'an 351, 'd'où Julien le fit venir à ſa Cour [onze ans aprés] à la perſuaſion de Maxime; & il s'y fit plus eſtimer que Maxime meſme. [Il vint avec] 'Julien à Antioche, & l'obligea de témoigner de l'amitié à Libanius, qu'une perſonne avoit mis mal dans ſon eſprit. 'Une lettre de Julien qui paroiſt écrite d'Antioche, & qui porte que le philoſophe Priſque s'eſtoit excuſé de venir encore ſitoſt, [nous fait juger qu'il s'eſtoit abſenté quelque temps de la Cour, comme Maxime. Mais il y revint auſſibien que luy.] 'Car ils furent tous deux au voyage de Perſe, [a] & tous deux accuſez de magie ſous Valens en 371. Mais Priſque s'en tira plus heureuſement que Maxime, & eut la liberté de s'en retourner en Grece, 'où il vécut juſques au delà de 90 ans. Il fut ce ſemble tué comme beaucoup d'autres par les barbares, 'c'eſt à dire par les Gots qui ravagerent la Grece ſous Alaric ["en l'an 395 ou 396.] V. Arcade § 7.

Eunc.t.p.69. c.6.p.91-93. c.5.p.70. p.80.81. Lib.vit.p.42.a. Jul.ep.3.p.117 Eun.c.5.p.81 Amm l.25 p.292 c. a Eun.p.82. c.6.p.93. c.5.p.75.

'Julien releve encore beaucoup dans ſes lettres un George receveur de quelque province, [b] le philoſophe Eugene, que quelques uns croient eſtre le pere de Themiſtius; [c] Ecebole [qui avoit eſté ſon maiſtre en rhetorique, & dont nous pourrons parler en un autre endroit.]

Juli.ep.8.p.121 n p.314 ep.54.p. 218. b ep.18 p.135.n. p.318. c ep.19.43.p 136. 196.

ARTICLE XXXVI.

Hiſtoire du ſophiſte Libanius.

[LIBANIUS a paſſé de beaucoup le temps de Julien. Mais il a eu tant d'union avec ce prince, que nous croyons devoir mettre ici ce que nous avons à en dire. Cela ſe reduira à peu de choſe à comparaiſon de ce qu'on en trouve, parce que ceux qui en voudront ſavoir beaucoup, peuvent lire la longue] 'hiſtoire qu'il a écrite luy meſme de ſa vie. 'Nous en avons encore une dans Eunape, mais beaucoup plus courte.

Lib.vit.p 1. Eun.c.14.p 130.

'Il eſtoit d'une bonne famille d'Antioche, [d] où il doit eſtre né au commencement de 315, ["puiſqu'il achevoit ſa 57[e] en 372, vers le mois d'avril.] 'Il vint étudier à Athenes, [e] & il y eut pour maiſtre

Note 13.

p.130. d Cod Th.t.5.p. 353 2. Lib.vit.p.7. e Eun.p 130.c 8. 10.p.103.127.128

Diophante Arabe de nation, pour qui il n'eut pas beaucoup
Lib vit.p 10 b.c. d'eſtime, & qui n'en meritoit pas auſſi beaucoup. 'Il y fut nommé par le Proconſul pour enſeigner la rhetorique à l'age de 25 ans, [c'eſt à dire vers 339.] Mais cette nomination n'eut pas de lieu.
d. 'Aprés avoir paſſé à Athenes environ quatre ans, [a]il fit un voyage
a p.11.12. à Heraclée dans le Pont, [b]d'où eſtant venu à Conſtantinople, où
b p.12.13 les ſophiſtes Nicocle & Bemarque profeſſoient alors, le premier
p.13.14. voulut luy donner ſa chaire. 'Il differa de l'accepter, & Nicocle
p.15.a.b. changea d'avis. 'Ainſi il fut reduit à ſe faire connoiſtre par quelques declamations, qui en peu de temps luy attirerent plus de 80
b.c. ecoliers. 'Il y eut meſme un ordre de l'Empereur pour l'obliger à ne point quitter la ville.

p.17. 'Mais ayant eſté accuſé d'avoir commerce avec un magicien,
Eun.c.14.p 132.c 'ou meſme d'un crime encore plus honteux, il fut chaſſé de la
Lib.vit p.18. ville 'par le Gouverneur Limene, & ſe retira premierement
p.19 a. à Nicée, '& puis à Nicomedie, où il avoit eſté appellé pour
or.4.p.102 b enſeigner. 'Et ce fut en cette ville qu'il commença à avoir de la
Eun.c.14.p 132. reputation. Eunape dit qu'il en fut bientoſt [e]chaſſé. [c]Cependant
e Lib.vit.p.19.c. Libanius meſme aſſure qu'il y paſſa cinq ans, qui furent le plus
d. p.26 27. heureux temps de ſa vie, & qu'au bout de ce temps il fut rappellé
à Conſtantinople, & obligé d'y retourner quoique malgré luy, par
p.27.c. les inſtances du Prefet, '& par un ordre exprés de l'Empereur.
et 3.p.120.d. 'Il fit à Nicomedie le panegyrique de Conſtance & de Conſtant
["en l'an 349, & il y eſtoit encore lorſque Julien l'apoſtat fut V.Conſtance 13.
obligé de s'y retirer par ordre de Conſtance en 351 au plutoſt. Ainſi il peut avoir eſté chaſſé de Conſtantinople en 346, & y eſtre
vit.p 27.c 34.35. revenu ſur la fin de 351.] 'Il y revint par ordre de Gallus, comme il le dit aſſez luy meſme, & il paroiſt que Gallus luy fut toujours favorable, [à cauſe ſans doute que Julien ne l'aimoit que trop.]

p.27.28. 'Il ne réuſſit pas fort à Conſtantinople, les ecoliers qui l'y avoient ſuivi s'eſtant dereglez par les delices de cette ville, ou
p.22.a 25.b. eſtant allé étudier ailleurs depeur de s'y deregler auſſi: 'de ſorte que l'été ſuivant il retourna à Nicomedie, [où il paroiſt qu'il ne
p.28.b.c. demeura pas long temps,] la peſte l'ayant obligé d'en ſortir, & de retourner à Conſtantinople. Il ſemble avoir fait la meſme choſe à cauſe de la famine l'année ſuivante, [qui doit eſtre au
p.29 b.c. pluſtard l'an 353.] 'Il fut favoriſé à Conſtantinople par les quatre perſonnes qui la gouvernerent l'un aprés l'autre durant ce temps là, & le quatrieme luy fit accorder de grands privileges par le Prince; [c'eſt à dire par Gallus.

c.d. Dans le meſme temps,] 'Stratege fait Proconſul d'Acaïe par

Conſtance aprés la mort de Magnence,[à la fin de 353, ou plutoſt quelque temps avant cette mort,] 'porta les Atheniens à luy offrir une chaire de ſophiſte. Il ne voulut pas l'accepter, 'mais demanda à [Gallus] la permiſſion de quitter Conſtantinople pour quatre mois, afin d'aller faire un voyage à Antioche. Ce prince luy accorda ce qu'il demandoit, à la charge neanmoins qu'il ſeroit à Conſtantinople avant l'hiver. 'Il y revint en effet; mais continuant toujours à s'y deplaire, 'il obtint de Gallus une nouvelle permiſſion de retourner à Antioche, non pas neanmoins encore pour y demeurer. 'Il penſa changer de deſſein ſur quelques nouvelles qu'il receut d'Antioche; & enfin neanmoins il ſe reſolut d'y aller; [de ſorte qu'il ne ſemble pas y pouvoir eſtre arrivé avant le printemps de l'an 354, & il eſt certain auſſi que ce ne peut pas eſtre pluſtard, puiſque Gallus y regna encore quelque temps.] 'Il trouva la ville en trouble au ſujet de la cherté des vivres. 'Quelques jours aprés arriva la mort du Gouverneur [Theophile; & Domitien ayant enſuite eſté tué,] 'Stratege fut fait Prefet du Pretoire au lieu de luy.

p.30. p.31.b. p.31.b.c. c.d. p.34.a.

V. Conſtance, 31-33.

b.c. p.36.c.d. p.37.b.

'Gallus ne manqua pas de faire reſſouvenir Libanius de s'en retourner à Conſtantinople, & il luy promit de le faire, 'ſans en avoir neanmoins aucune envie: [Et Gallus ayant perdu l'Empire avec la vie des la meſme année 354, il s'arreſta tout à fait à Antioche,] '& y paſſa tout le reſte du temps qu'il vécut depuis, [à enſeigner la rhetorique, à declamer, & à d'autres emplois ſemblables. Nous avons cru devoir faire toute cette deduction de cette premiere partie de la vie de Libanius, moins pour éclaircir ce qui le regarde, que pour d'autres points de l'hiſtoire plus importans, qui y ſont liez. Les autres evenemens de ſa vie ſe peuvent voir dans la deſcription qu'il nous en a faite.]

p.35.c. d[p.36.a. Eun.c 14 p.132.

'Il vécut juſqu'à une extreme vieilleſſe, [& au moins juſque vers l'an 390, & vers la fin du regne de Theodoſe.] 'L'oraiſon contre les protecteurs des villages ſemble citer la loy du 10 avril 392. 'Si Tatien & ſon fils, dont il parle dans le diſcours contre Florent, [ſont les deux Prefets de l'Orient & de Conſtantinople qui furent diſgraciez en 392, comme il y a aſſez d'apparence, ce diſcours n'aura point eſté fait avant l'an 393. Ainſi il faudra dire qu'il a vécu aumoins environ 80 ans.] Sozomene dit qu'en mourant il eut regret de ne pouvoir laiſſer ſa chaire à S. Chryſoſtome [qu'il avoit eu pour ecolier,] mais qui en embraſſant la vertu du Chriſtianiſme, [s'eſtoit bien mis au deſſus d'un emploi tel que celui là. Et il y avoit déja pluſieurs années qu'il eſtoit Preſtre.

p.1fa.15f.

V. Theodoſe I, 373.

Lib.patr p.24[Cod Th.1 t 11. l.4.p.65. Lib.or.16.p.423. c.

Nous avons vu que Julien avoit apparemment donné le titre
Eun p.135. de Queſteur à Libanius.] 'Ses ſucceſſeurs luy voulurent donner celui de Prefet honoraire du Pretoire; mais il le refuſa, preferant à tout la qualité de ſophiſte. [Julien témoignoit une eſtime & une affection particuliere pour luy, comme nous l'apprenons
p.134 Suid.λ.p. 42 a. non ſeulement de ſa vie & de ſes autres écrits,] 'mais encore
a Juli.ep 3.14.27 44. d'Eunape & de Suidas. aNous avons quelques lettres que ce prince luy a adreſſées. Je ne ſçay ſi la derniere n'eſt point écrite
n.p.330. des Gaules: 'mais ſelon un manuſcrit elle s'adreſſe à Priſque, & non pas à Libanius.

ARTICLE XXXVII.

Des écrits de Libanius & de ſon genie.

Suid.λ.p 41.42 Eun.c.14 p.135 Phot.c.90 p.211. 'LIBANIUS a laiſſé une infinité d'écrits, qui conſiſtent en panegyriques, en declamations, & en lettres. [Nous avons deux volumes in folio de ſes declamations & de ſes autres diſ-
Voſſh.g.l.4.c. 20.p.497. cours.] 'Leo Allatius en a encore donné d'autres pieces imprimées à Rome en 1641. [Godefroy en a donné quatre à Geneve 1.
en 1631: & en 1634 il y a fait encore imprimer un diſcours que Libanius adreſſe à Theodoſe pour empeſcher qu'on n'abatiſt les
Socr n p.45.1.2. temples des dieux.] 'Mr Valois nous avoit promis plus de vingt diſcours du meſme auteur qui n'ont point encore eſté imprimez: [mais il eſt mort avant que de s'eſtre acquité de cette promeſſe. On a encore un aſſez grand nombre de lettres de luy imprimées ſeulement en latin, & les ſavans en citent beaucoup d'autres qui ſont en grec dans les manuſcrits. Nous en avons une imprimée avec ſes declamations, adreſſée au philoſophe Euſtathe, pour
Iſi.P.2.ep.42.p. 139.b.1 refuter ceux qui le décrioient;] 'une autre à S. Chryſoſtome ſur un panegyrique de l'Empereur fait par ce Saint [alors encore tout jeune: & il y en a encore deux imprimées parmi celles de S. Baſile pour répondre à celles que ce Saint luy avoit écrites.]

a1 'Libanius paſſoit dans l'eſprit de tout le monde pour un ex-
Eun.c.14.p 133. 134. cellent orateur. 'Eunape dit que tout ce qu'il a écrit a une douceur & un agrément qui attire; avec une gaieté & une eſpece χαριτες βαθυλογιας καμψοτητος.
p.134. d'enjouement qui luy ſert de ſel; 'Que tous ſes termes ſont choiſis & marquent une grande lecture, & qu'il n'y a point de mots ſi vieux & ſi inconnus qu'il ne ſache faire entrer dans ſon diſcours; faiſant quelquefois une piece entiere pour un ſeul de ces mots

a. de patrociniis, de angariis, de cuſtodia reorum, de iis qui in magiſtratuum domos ingrediuntur.

antiques. Il eſtime davantage ſes lettres que ſes declamations, dont le ſtyle, dit-il, eſt tout à fait foible, mort, & ſans vigueur. 'Neanmoins Photius trouve que ces ſortes de pieces de rhetorique ſont encore meilleures que les autres [qui ſont ſur des ſujets reels & ſerieux,] parcequ'à force d'eſtre tournées & travaillées, elles perdent toute la beauté & l'agrément d'un ſtyle naturel & ſans affectation, [dont ces ſortes de diſcours ont beſoin.] Elles ſont avec cela fort obſcures, particulierement à cauſe des parentheſes dont il les embaraſſe, & parce que pour eſtre court il omet ſouvent ce qui eſt le plus neceſſaire. 'Il y eſt en des endroits fort froid & fort bas. [a]Photius convient avec Eunape, que ce qu'il a de meilleur ſont ſes lettres. 'Auſſi il pretendoit l'emporter en ce genre ſur tout le monde, juſqu'à oſer dire à Julien qu'il n'y eſtoit que ſon diſciple.

Phot. c 90. p. 211.

Lib. 01. 14. p. 389. 390.

a Phot. p. 212.

Lib. 01. 5. p. 184.

'N'ayant pas rencontré d'abord un maiſtre qui le ſatisfiſt, il s'eſtoit moins occupé à s'inſtruire ſous les autres qu'à étudier les anciens, & à ſe former ſur eux. 'Et il rencontroit quelquefois aſſez bien, comme ceux qui tirent ſouvent: 'mais cependant on voyoit bien par ſes pieces qu'il n'avoit point eu de maiſtre, ce qui faiſoit qu'il manquoit aux regles les plus communes, & à celles meſmes que les enfans ſavent. 'La maniere dont il releve Julien, & ſon zele pour les idoles dans un diſcours adreſſé à Theodoſe [le prince le plus ennemi de l'idolatrie, fait voir que dans ſa vieilleſſe meſme il ſe laiſſoit emporter à l'ardeur de ſon imagination, ſans conſulter la raiſon & le jugement.

Eun. p. 131. [Lib. vit. p 4. a. b. c.

Eun. p. 131.

p. 133.

Lib. de templ p. 24.

'Il avoit une grande penetration pour connoiſtre le bien & le mal des perſonnes, & une facilité merveilleuſe pour les repreſenter chacune dans ſon caractere propre. Il les contrefaiſoit ſi bien que des perſonnes oppoſées d'inclination & de mœurs ſe croyoient egalement approuvées & eſtimées de luy. [Cela marquoit en luy beaucoup de promtitude & d'agilité d'eſprit, mais non pas un grand amour pour la verité, qui ne ſe transforme point en tant de manieres.] 'Auſſi Socrate remarque qu'il regloit ſes blaſmes & ſes louanges, non ſur la verité des choſes, mais ſur ce qui frapoit ſon imagination, & il le condanne avec raiſon de ce qu'il avoit donné des eloges à Conſtance pendant qu'il regnoit, quelque ennemi que ce prince fuſt de ſes idoles, & l'avoit dechiré outrageuſement aprés ſa mort.

Eun. p. 132. 133.

Socr. l. 3. c. 23. p. 197. a.

[Ses diſcours les plus ſerieux ſont pleins de raiſonnemens & de penſées de declamateur plus ſpecieuſes que veritables & ſolides. Il ne ſavoit point non plus donner de bornes à ſon hu-

Eun.c.14.p.132. meur railleuſe & enjouée :] 'Car comme il connoiſſoit le foible de tout le monde, il n'y avoit point d'ami ni de perſonne qui l'approchaſt, à qui il ne donnaſt quelque coup de dent.

[Il paroiſt dans ſes ouvrages fort animé contre le Chriſtianiſme, & fort zelé pour ſes idoles. On voit encore dans ſes écrits une vanité & une complaiſance en luy meſme tout à fait indi-

Lib.vit.p.5.d. gne d'un homme d'honneur.] 'Il ſe vante fort de ſa chaſteté,

Eun.p.133. 'qui alloit à rejetter le mariage pour avoir une concubine: [a] &

a Lib.vit.p.48. 49-52.a. il parle pluſieurs fois d'un fils qu'il en eut. [b] Nous ne diſons rien

b Eun.p.132. ici des ſujets pour leſquels on dit qu'il fut chaſſé de Conſtantinople. [Il fut ſouvent accuſé d'uſer de ſortileges, comme on le voit dans ſa vie ; & cela pouvoit bien n'eſtre pas ſans fondement : car il témoigne partout une grande eſtime pour les devins : Il donne ſur cela à Julien les louanges que nous avons

Lib.vit.p.2.b. vuës.] 'Il loue meſme ſon biſayeul d'avoir eſté fort habile dans

p 56.c.d[57.c. cet art infame. 'Et enfin il avoue aſſez nettement qu'il ſe ſervoit luy meſme de ſorcelleries & d'enchantemens, non ſeulement pour juger de ce qu'il avoit à faire, mais meſme pour procurer la mort à des perſonnes.

L'EMPEREUR

L'EMPEREUR JOVIEN.

ARTICLE PREMIER.

Famille de Jovien; ſon eloge par les payens; il prefere J.C. à tout.

LE Comte Varronien originaire du territoire de Singidon dans la Pannonie, [ou plutoſt dans la Meſie,] eut pluſieurs enfans qui moururent jeunes, & l'Empereur Jovien dont nous parlons. 'Il avoit, dit-on, appris par un ſonge que ſon fils ſeroit Empereur & luy Conſul: mais le dernier ſe trouva faux. Car il vécut aſſez pour ſavoir que Jovien eſtoit Empereur, mais il mourut auſſitoſt, avant meſme que de l'avoir vu, & avant que d'arriver au Conſulat, 'que ſon fils luy avoit déja deſtiné. [a] Il avoit eſté Comte des Domeſtiques, [b] & avoit ſi fort paru dans la milice, qu'encore qu'il ſe fuſt retiré des emplois pour mener une vie plus calme, on a écrit que la conſideration de ſon merite avoit eu beaucoup de part à l'election de ſon fils.

Vict epit. Amm.l.25.p.308.c.

a Zos l.3.p.729.c. b Amm.p.296.c| Themi or 5.p.65.b|Eutr,Suid.i p.1244.a.

FL C. [c] Jovien eſt nommé dans une medaille [e] Flavius Claudius Jovianus. [d] Il naquit vers l'an 331. [c] Il epouſa Cariton [f] fille du General Lucillien, [dont Ammien parlé en divers endroits.] [g] Philoſtorge donne deux enfans à Jovien, Varronien [h] né vers le meſme temps que Jovien fut fait Empereur, [& un autre qui eſtoit aſſurément plus agé, & ne pouvoit eſtre qu'une fille. Les autres auteurs ne parlent que de Varronien,] [i] & Zonare ſuppoſe qu'il n'avoit point d'autre enfant.

c Byz fam.p 57. d Amm.p.308.a| Socr.l.3.c.26.p. 201.d? e Zon.p.25.d| Cedr.p.309.a. f Amm.p.302.b. g Philg.l.8.c.8.p.11.. h Themi.or.5.p. 64.d. i Zon.p.25.a.

[Il n'eſt pas étonnant que ce prince tres zelé pour le Chriſtianiſme ait eſté loué par les Chrétiens, qui luy donnent tous des eloges. Mais les payens meſmes n'en parlent guere moins avantageuſement: & nous nous contenterons de ce qu'ils en diſent.]

'Eutrope aſſure qu'on ne le pouvoit accuſer ni de negligence ni d'imprudence, '& qu'il eſtoit d'un naturel affable, doux & gene-

Eutr.p.589.f. p.590.a.

reux. [a]Ammien & le jeune Victor disent qu'il estoit fort grand & bien fait de corps, quoiqu'un peu courbé, d'un port grave & majestueux, d'un esprit & d'un visage tres gay, fort facile & fort familier avec ses amis, aimant les lettres, & mediocrement habile, fort porté à la bonté & à la douceur, & qui estoit pour ne donner les charges qu'avec beaucoup de choix & de maturité, comme il parut par celles qu'il avoit déja données durant le peu de mois qu'il regna. [b]On en peut voir encore d'autres eloges dans Themistius, quoique moins considerables, parceque c'est un panegyriste. [c]Parlant de luy dans un discours fait sous Valens, il dit que le peu de soin qu'il avoit des philosophes [payens,]ne répondoit pas au reste de ses actions, & à la gloire qu'elles luy avoient acquise. [d]Suidas au contraire en parle tres mal,[suivant apparemment Eunape, toujours envenimé contre les Chrétiens,& souvent peu instruit des faits qu'il avance.]

[a]Amm.p.296.c] p.308.b.

Themist.or.5.p. 63.

or.7.p.99.c.

Suid.p.1244.

[a]Ammien le taxe neanmoins de timidité, [a]d'avoir esté grand mangeur, sujet au vin, & mesme aux femmes: [Ce qui ne seroit pas une petite tache dans sa vie, si nous ne nous souvenions de ce qu'Ammien remarque luy mesme,] [b]que la malignité de la medisance a accoutumé de feindre ces sortes de crimes dans les Souverains lorsqu'elle ne les y trouve pas.

Amm.p 300.b. a p.308.c.

l.21.p.202.b.

[c]Cet auteur n'oublie pas de remarquer qu'il avoit beaucoup d'amour pour la foy Chrétienne. [d]Il en avoit toujours fait une profession ouverte, mesme du temps de Julien, sans craindre la puissance de ce tyran. [e]Suidas & Nicephore disent aprés Socrate, que Julien ayant ordonné à tous les officiers de quitter ou la religion Chrétienne ou l'épée, Jovien qui estoit alors Tribun, choisit le dernier parti; mais que Julien ne laissa pas de le retenir auprés de luy, y estant contraint par la guerre de Perse dans laquelle il luy donna de l'emploi: [f]Car ceux qui en parlent le plus mal avouent qu'il estoit expérimenté dans la guerre. [On peut donc dire qu'il a merité le titre de Confesseur:] [g]Et Rufin le luy donne en effet; mais il semble que ce soit pour un autre raison, que nous marquerons dans la suite. [h]Il avoit toujours esté attaché [& au Christianisme, & mesme]à la foy de la Consubstantialité.

c.25.p.308.b.

Theod.l.4.c.1 p. 650.c.

Suid p.1244.a] Nicephor l.10.c 38. p.94.a]Socr.l.3. c.22.p.191[l.4.c. 1.p.211.

Suid.p.1244.b.

Ruf l.11 c.1.p. 177.a.

Socr l.3.c.24.p 202.c.

ARTICLE II.

Jovien elu Empereur, fait avec les Perſes une paix deſavantageuſe, mais neceſſaire.

L'AN DE JESUS CHRIST 363.

LORSQUE Julien mourut, Jovien eſtoit le premier des [officiers du palais, que l'on appelloit] Domeſtiques, [a] ce qui n'eſtoit pas une qualité fort eminente: [mais elle l'eſtoit aſſez pour une perſonne de ſon age. Il avoit ſuivi Julien dans ſon voyage de Perſe, où ce prince qui avoit eſté aſſez imprudent pour s'engager dans un pays difficile & inconnu, où il ſe trouvoit ſans vivres, & attaqué ſans ceſſe par toutes les forces de la Perſe, fut enfin bleſſé dans un combat donné le 26 de juin 363, & mourut la nuit ſuivante.] Le matin meſme du 27 les officiers s'eſtant aſſemblez pour luy donner un ſucceſſeur, Jovien fut elu [d'un conſentement commun, & à la requeſte de toute l'armée, [b] mais au grand regret des payens, comme il paroiſt par la maniere dont Ammien Marcellin en parle.

[Ce qui luy fut encore plus honorable,] [c] c'eſt qu'il ne voulut accepter l'Empire qu'aprés avoir obligé tous les ſoldats à ſe declarer Chrétiens: & c'eſt particulierement pour cela que Rufin luy donne le titre de Confeſſeur. Socrate & Sozomene raportent la meſme choſe: mais Theodoret la décrit plus amplement. [d] Lors, dit-il, qu'on eut declaré Jovien Auguſte, ce prince uſant de ſa magnanimité ordinaire, & ſans craindre ni la puiſſance des Generaux, ni le changement de volonté dans les ſoldats, declara qu'eſtant Chrétien, il ne pouvoit pas commander une armée qui avoit appris l'impieté de Julien; & qui eſtant abandonnée de Dieu ne manqueroit pas d'eſtre la proie des ennemis: A quoi les ſoldats répondirent tout d'une voix, qu'il n'avoit rien à craindre de ce coſté là, qu'il commanderoit à des Chrétiens, & qu'ils avoient plus d'égard aux inſtructions qu'ils avoient receues ſi longtemps de Conſtantin & de Conſtance, qu'à ce que leur avoit dit Julien durant deux ans. Il n'y a donc pas d'apparence que Jovien ait eu aucun égard aux réponſes de ceux qui regardoient les entrailles des victimes, comme le dit Ammien; [quoique peut eſtre il n'ait pas pu empeſcher que quelques uns ne ſacrifiaſſent.

a Amm.l.25.p. 29. b. a Themi.or.5.p. 66.b.

Amm.p.295.296

Zoſ.l.3.p.729.c] Thdrt.l.4.c.1.p. 660.b.c. b Bar.363.§ 118] Amm.l.25.p.296

c Ruf.l.11.c.1.p. 177.a.

Socr.l.3.c.22.p. 195.d] Suz.l.6.c. 3.p.693] Chr Al. p.694.

d Thdrt.l.4.c.4. p.660.661.

Bar.363.§ 119. Amm.p.297.a.

363

L'armée Romaine ſe trouvoit engagée, comme nous l'avons vu en parlant de Julien, au milieu du pays des Perſes, dans une neceſſité preſque inevitable de perir ou par les armes des Perſes, ou par le defaut des vivres. Jovien qui avoit l'un & l'autre à combatre, ſe mettoit moins en peine de toute la puiſſance des Perſes,] 'Amm.p.297 298 & Ammien meſme reconnoiſt que dans toutes les rencontres où il eut le moyen d'en venir aux mains, il demeuroit toujours victorieux. 'Zoſi 3.p.729. 730. On voit la meſme choſe dans Zoſime, au moins pour un combat qu'il raporte: [& cela ſuffit pour refuter] 'Lib or.12.p.324. c. ce que Libanius [& Eutrope] diſent des victoires des Perſes ſur Jovien.

'Mais il ne trouvoit point de remede contre la famine qui eſtoit preſte de ruiner entierement ſon armée; [a] & il ſe voyoit en un état où les Perſes pouvoient ne pas ſeulement laiſſer echaper un homme de toutes ſes troupes, [b] ſi Dieu par une grace particuliere qu'il accorda à ſa pieté, ne l'euſt ſecouru dans ce beſoin. [c] Car les Perſes ſoit par une moderation naturelle, [d] ſoit par la crainte de quelque accident, [e] envoyerent les premiers parler de paix: ce qu'Ammien meſme quelque ennemi qu'il ſe declare de Jovien, avoue eſtre une faveur de Dieu que l'on n'euſt oſé eſperer; [f] & il dit que les Perſes accorderent la paix comme par une eſpece de miſericorde. [g] Libanius meſme admire que les Perſes aient mieux aimé finir la guerre que de combatre.

'Amm. p. 297. c| Socr. l 3. c. 22. p. 199. c Soz l. 6. c. 3. p. 640. a. [a] Naz. or. 4. p. 118. a. [b] Theod. l. 4. c 2. p. 661. a| Chry t. 5. or. 45. p. 510. d. c. [c] Naz. p. 118. a. [d] a| Amm. p. 299. a. b. [e] Amm. p. 299. c| Ruf. p. 177. a. [f] Amm p. 301. a. [g] Lib de templ. p. 24. 25.

[h] Le traité dura quatre jours, qui furent, dit Ammien, plus inſupportables aux Romain que les tourmens les plus cruels; à cauſe de la faim qu'ils enduroient. 'Outre cette extremité, on faiſoit encore apprehender à Jovien la revolte de Procope parent de Julien, '& ce ſoupçon eſtoit fort bien fondé, ſelon Ammien meſme; ["comme l'evenement ne le fit que trop paroiſtre.] 'Il ne faut donc pas s'étonner ſi Jovien fut obligé d'accepter une paix de trente ans, [i] ou de 29 ſelon Rufin, [l] ſous des conditions honteuſes pour l'Empire, mais que l'extremité où l'on eſtoit rendoit douces & neceſſaires. C'eſtoit le fruit que l'imprudence & la temerité de Julien contraignoient de recueillir celui qui eſtoit autant le ſucceſſeur de ſa défaite que de ſon Empire. 'Elles conſiſtoient à abandonner aux Perſes ce qu'ils avoient cedé aux Romains ſous Diocletien, c'eſt à dire cinq provinces ſur le Tigré, avec divers chaſteaux, & les villes de Niſibe & de Singare, dont on obtint neanmoins que les habitans pourroient ſe retirer ſur les terres des Romains; & encore à s'engager de ne donner point de ſecours contre les Perſes à

[h] Amm. p. 299. 300. p. 300. b| Eutr. Amm. l. 23 p. 340 a. b. l. 25. p. 301. a| Zoſ. l. 3. p. 730 c. [i] Ruf. p. 177. a. [l] Naz or. 4. p. 118. a. b. Amm. p. 300 a b| Zoſ. p 730. d.

V. Valeſ. 3.

Arſace Roy d'Armenie, [en cas qu'il arrivaſt dans la ſuite quelque nouveau ſujet de guerre entre les Perſes & luy: car il paroiſt par ce qui ſe paſſa ſous Valens, qu'il fut compris pour cette fois dans le traité comme allié des Romains,] '& qu'il devoit demeurer libre [& paiſible] dans ſes Etats. [a]Ainſi le dieu Terme qui n'avoit pas voulu ceder à Jupiter ſelon les fables des payens, fut obligé de ceder à la neceſſité des affaires de Jovien, & à la temerité de Julien, nonobſtant toutes les propheties des augures. 'On plaignoit ſurtout Niſibe qui avoit toujours eſté le rempar de l'Empire contre les Perſes, & Ammien fait ce qu'il peut pour en rendre la perte plus odieuſe.

Amm.l.30.p. 416.c.
a Aug.civ.l.4.c. 29.p.50.2 c|l.5. c.21.p 63.1 b.

Amm.l.25.p.303 305|Chry.in gent.p.696.a.b.

ARTICLE III.

S'il faut blaſmer Jovien touchant la paix.

'QUELQUES hiſtoriens ont dit pour décrier ce traité de Jovien avec les Perſes, que depuis que Rome eſtoit, il ne ſe trouvoit point qu'aucun Conſul ou aucun Empereur euſt jamais accordé un pouce de terre à l'ennemi. 'Cependant Adrien avoit abandonné incomparablement plus de provinces que Jovien. [Aurelien] abandonna auſſi toute la Dace, que Trajan avoit conquiſe audelà du Danube, & qui eſtoit d'une tres grande étendue. Diocletien meſme tout victorieux qu'il eſtoit, abandonna dans l'Egypte pluſieurs journées de pays. Ce qui a fait dire à un ſavant homme de ce temps, que c'eſt particulierement en haine de la religion Chrétienne qu'on a tant crié contre cette action de Jovien. 'Quelques uns pour juſtifier des payens contre un Empereur Chrétien, répondent que les autres ont fait un action ſage d'abandonner ſans traité des pays qui ne ſe pouvoient défendre qu'avec de grands frais & de grandes incommoditez [Mais ſi leur conduite eſt ſage, celle de Jovien l'eſt-elle moins, puiſqu'il ne pouvoit auſſi refuſer de ceder les pays qu'il abandonna, non ſans beaucoup de frais, mais ſans expoſer preſque tout ce que l'Empire avoit de forces à la captivité où à la mort; aprés quoi les Perſes en auroient conquis ſans peine beaucoup davantage. Toute la difference eſt donc qu'il l'a fait par un traité; mais cela ne rend pas ſon action moins neceſſaire, ni par conſequent moins ſage: Et d'où ſçait-on meſme que les autres l'ont fait ſans traité. Il eſt certain au moins qu'ils ont

Amm.l.25.p 315 b|Eutr|Zoſ.l.3. p.731.a.

Spart.n.C.p.11. 2.a.b.

Amm.n.p.309.

traité depuis avec les peuples à qui ils avoient donné tant de provinces de l'Empire.]

Amm.p.300.a. 'Ammien pretend que dans les quatre jours que Jovien mit à traiter, il euſt pu gagner la Corduenne qui eſtoit un bon pays
Zoſ.p 730.b. ſujet à l'Empire. [Cependant il falloit paſſer le Tigre.] 'Car ſi
Amm.p.258 259 Zoſime dit que les Romains l'avoient paſſé auparavant, 'Ammien qui décrit les choſes plus particulierement, nous fait voir
p.301. qu'il ſe trompe. 'Les Romains ne le paſſerent qu'apres la paix, & meſme quoiqu'il n'euſſent plus alors d'ennemis, ils ne le purent neanmoins paſſer qu'avec beaucoup de peine, & avec
p.301,302. perte de pluſieurs perſonnes qui ſe noyerent. 'Aprés l'avoir paſſé, ils furent encore obligez de traverſer une plaine de plus 70 milles.
de 25 lieues, où l'on ne trouvoit quoy que ce ſoit ni pour boire ni
p.303.b|Zoſ p. 732.a. pour manger, '&leur extremité fut ſi grande qu'ils furent reduits à manger leurs chevaux, ce qui leur fit perdre encore une Note 20.
Lib or.12.p.325. a.b. grande partie de leurs armes & de leur bagage. 'Libanius avoue que la pluſpart revinrent preſque nuds ſans armes & ſans argent. [Qu'euſſent-ils donc fait ſi avec la faim ils euſſent eu à ſoutenir les attaques continuelles des ennemis.

Aga l.4.p.135. 136. Il a eſté aiſé à Agathias deux-cents ans aprés,] 'de condanner
Eutr.p.589.e. Jovien, & de dire qu'il avoit trahi Niſibe, parcequ'il avoit trop d'empreſſement de ſe retirer du pays des Perſes. 'Eutrope qui y
e. eſtoit, [& qui voyoit de plus pres l'état des choſes,] 'quoiqu'il blaſme extrémement cette paix, avoue cependant qu'elle eſtoit neceſſaire. [Philoſtorge Chrétien, mais Arien, & ainſi tres peu
Phiſg.l.8.c.1.p. 106. favorable à Jovien,] dit qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de ſauver l'armée, déja reduite à la dixieme partie.

Eutr.p.589.f. 'Ce qu'Eutrope reprend le plus dans Jovien, ou plutoſt la ſeule choſe qu'il y reprend, [c'eſt ce qui eſt le plus à ſa louange,] ſavoir qu'il n'a pas voulu, quand il le pouvoit, rompre l'accord que la neceſſité luy avoit fait faire, & qu'il a mieux aimé garder ſa parole, que ſuivre l'exemple que les Romains luy avoient donné
f|Amm.p.303. 305. dans toutes les paix deſavantageuſes. 'Car en effet il pouvoit conſerver Niſibe [& ſans doute auſſi tout le reſte,] s'il euſt voulu violer la foy qu'il avoit donnée.

[Mais l'état de Mancinus & des autres Romains que l'on allegue, eſtoit bien different de celui de Jovien. Le Senat pouvoit avoir l'autorité de caſſer les traitez faits par des Generaux qui luy eſtoient ſoumis. C'eſt une autre queſtion de ſavoir s'il ſuffiſoit en le faiſant de remettre les Generaux entre les mains de ceux avec qui ils avoient traité. Quoy qu'il en ſoit, Jovien n'avoit

point de ſuperieur qui euſt l'autorité de ratifier ou de deſavouer les ſermens qu'il avoit faits: & ainſi il eſtoit obligé de les obſerver ſur peine de violer la foy publique, ſans laquelle il n'y a plus de ſocieté parmi les hommes, & ſur peine de tuer ſon ame en offenſant celui qui défend le parjure d'une maniere ſi terrible.] 'Auſſi les payens n'oſant conteſter l'obligation qu'avoit Jovien d'obſerver ſon ſerment, ont taſché de décrier une fermeté ſi Chrétienne & ſi royale, par d'autres intentions qu'ils luy ont attribuées. [Nous n'examinons point ſi ç'ont eſté les veritables motifs de ſa conduite; c'eſt un ſecret qu'il faut reſerver à Dieu; ni ſi ces raiſons meſmes n'auroient point eſté ſuffiſantes pour le faire agir comme il fit. Il nous ſuffit qu'on ne le peut blaſmer d'avoir fait une paix qu'on avoue avoir eſté neceſſaire, ni d'avoir executé les conditions d'un traité auquel il s'eſtoit engagé par ſerment, & qu'il pouvoit executer ſans violer la loy de Dieu, ou plutoſt qu'il ne pouvoit manquer d'executer ſans la violer.

Amm.l.25.p. 304.305.Bun.

ARTICLE IV.

Jovien ramene de Perſe l'armée Romaine.

[POUR reprendre la ſuite de l'hiſtoire,] 'Jovien ayant paſſé le Tigre, vu les ruines de la ville d'Atre ſi celebre dans l'hiſtoire de Severe, & traverſé les deſerts dont nous avons parlé, 'ſans faire ni ſouffrir aucun acte d'hoſtilité, [a]comme on en avoit eu peur, [b]arriva au chaſteau d'Ur, qui appartenoit encore aux Perſes, mais où il commença à trouver quelque ſoulagement par les vivres qu'il y fit venir de la Meſopotamie. Il envoya de là en Italie, en Illyrie, & dans les Gaules, porter la nouvelle de ſon elevation & de la mort de Julien. 'Il donna en meſme temps à Lucillien ſon beaupere la charge de General de la cavalerie & de l'infanterie [dans l'Illyrie &] dans l'Italie, 'qu'il avoit déja eue "en partie ſous Conſtance; '& à Malatic celle de *General dans les Gaules, que Jovin avoit alors; en quoy Ammien loue ſa prudence †.

Amm l.25.p.302

Zoſ.l.3.p.730.c.
[a]Amm.p.301 c.
[b]p.302 a.b. Zoſ. p.732.a.b.

Amm.p.302.b.c

l.25.p.283.289.

l.25.p.302.c.

Magiſter equitum.
**Magiſter armorum.*
†&c.

[Il rentra apparemment ſur les terres de l'Empire,] 'au lieu appellé Tiſalphates, où il trouva Sebaſtien & Procope Generaux d'une armée que Julien avoit laiſſée dans la Meſopotamie. Il les receut fort bien, & quelque temps aprés il envoya Procope enterrer à Tarſe le corps de Julien [dont il eſtoit parent.]

p.303.c.

p.305.306.

Procope aprés s'eſtre acquité de cette commiſſion ſe cacha, & ne parut plus que lorſqu'il prit la pourpre en 365 ſous Valens.

p.303.c. p.304.a. p.300.d|Chr.Al. p.696.a.b. Amm p 304.a. p.304.305|Chry. in gent t.1.p. 696.b c. Amm.p.304.305| Zoſ p.732.733.

'De Tiſalphates Jovien ſe haſta d'aller à Niſibe. Il campa auprés ayant honte d'y entrer; & des le lendemain l'étendar de Perſe y fut arboré par Bineſe 'l'un des principaux ſeigneurs Perſans que Sapor avoit donné à Jovien comme oſtage de la paix, '& pour en preſſer auſſi l'execution de la part des Romains. En meſme temps les habitans eurent ordre d'en ſortir, 'ce qui cauſa la deſolation qu'Ammien & S.Chryſoſtome meſme décrivent d'une maniere tout à fait touchante. 'Les habitans firent tout ce qu'ils purent pour obtenir qu'il n'abandonnaſt pas leur ville, s'offrant de la garder eux meſmes, ſans autre garniſon. Mais il répondit à toutes leurs inſtances, qu'il n'eſtoit plus maiſtre de la choſe aprés avoir donné ſa parole. Ainſi ils furent obligez de ſortir tous en l'eſpace de trois jours, & de ſe retirer

Zoſ.p.733.a. Chr.Al.p.696.

dans les villes voiſines avec ce qu'ils purent emporter. 'Preſque tous ſe retirerent à Amide, 'où Jovien leur fit baſtir un bourg dont l'enceinte eſtoit jointe à celle de la ville, & qu'il fit appeller le bourg de Niſibe. [Amide repara ainſi les pertes qu'elle avoit ſouffertes ſous Conſtance, & s'augmenta meſme: & c'eſt ſans doute par ce moyen qu'elle devint la metropole de ce qui reſta aux Romains dans la Meſopotamie.]

Cenn.c.1.

'Au reſte il ne faut pas s'etonner que les Romains aient perdu une place auſſi importante qu'eſtoit Niſibe, puiſque Julien l'avoit depouillée de ſa plus forte défenſe, ſavoir du corps de S. Jacque ſon Eveſque. Car Conſtantin avoit ordonné qu'on l'enterreroit dans la ville quand il ſeroit mort, eſperant qu'il en ſeroit le gardien; & Dieu témoigna par l'evenement qu'il avoit agrée ſa foy. Mais Julien jaloux de la gloire des Chrétiens, avoit voulu peu de mois avant ceci qu'on miſt ſon corps hors de la ville, [ſous pretexte ſans doute de faire obſerver les loix Romaines, qui ne ſouffroient point les morts dans les villes.]

Amm.l.25.p. 305.d. a Dio.v.p 745| n.p.120|Suid p. 1244.a. b Amm p.305.a. Cod.Th.chr.p. 67|Phig.l.8.c.6 p.111. c Zoſ.p.733.b.

'Jovien ne quitta Niſibe, ſelon Ammien, qu'aprés "que tout le monde en fut ſorti. [a]D'autres diſent qu'il ſe retira "la nuit au bout de deux jours qu'il y fut arrivé. On lit deux mois dans Suidas: mais c'eſt une faute de copiſte. [b]Il continua enſuite ſa marche vers Antioche, '& paſſa par Edeſſe, où il eſtoit le 27 de ſeptembre ſelon la date d'une loy. [c]Zoſime dit qu'il ne fut pas receu dans les villes avec les marques de joie ordinaires en ces rencontres: [Et il ne devoit pas entrer en triomphe, comme on le dit de Conſtance, 'en revenant d'une guerre que l'imprudence de Julien &c. &c.

Julien avoit rendu ſi malheureuſe. Il y a neanmoins bien de l'apparence que ceux d'Antioche qui avoient témoigné tant de joie de la mort de Julien, furent bien aiſes] 'de voir au mois d'octobre ſon ſucceſſeur, [tout à fait different de luy.] 'Ce n'eſt pas d'autre part que la perte de Niſibe, qui les rendoit plus expoſez aux incurſions des Perſes, n'ait dû leur eſtre ſenſible; & quelques auteurs diſent que tant pour cette raiſon que pour NOTE 2. quelques autres, "ils ne firent pas de moindres outrages à Jovien qu'à Julien [Mais on peut juger quelle croyance on doit avoir à des choſes de cette nature, rapportées par des auteurs inconnus & modernes, lorſque ni Ammien] 'qui eſtoit alors à Antioche, [ni Zoſime, n'en parlent point] Ammien ſe contente de remarquer qu'on vit alors des cometes, & qu'il arriva d'autres choſes qu'on prit pour des preſages de quelque faſcheux evenement.

Thphn. p. 45. d.
Dio v. p. 545. 846. Suid. p. 1244.
Amm. p. 306. a.

ARTICLE V.

Jovien rend la paix à l'Egliſe.

'JOVIEN voulant employer utilement le repos que la paix luy donnoit, travailloit à reparer les pertes que l'Etat avoit ſouffertes par les agitations de la guerre. 'Mais ſon premier ſoin fut celui de la religion; [a]& comme il ſavoit par une faſcheuſe experience les malheurs que l'impieté de ſon predeceſſeur avoit attirez ſur l'Empire, il ſe reſolut de prendre une voie toute contraire à la ſienne, '& de faire du rétabliſſement de l'Egliſe l'un des premiers objets de ſon application, evitant en meſme temps avec ſoin l'ecueil de l'Arianiſme qui avoit perdu Conſtance.

Ruf. l. 11. c. 1. p. 177. a.
Themi or. 5. p. 67 b.
[a] Soz. l. 6. c. 3 p. 640 a.
Ruf p. 177. a.

'Themiſtius philoſophe payen aſſure qu'il fit une loy, & ce ſemble la premiere de toutes ſes loix, pour laiſſer à chacun la liberté de tenir la religion qu'il voudroit, & il luy donne ſur cela de grands eloges. 'Il dit nettement qu'il ouvrit [ou laiſſa ouvrir] les temples, & qu'il permettoit les ſacrifices ordinaires. [Il paroiſt en effet encore par d'autres endroits de l'hiſtoire, que ſon deſſein eſtoit d'établir la paix, en laiſſant à chacun la liberté de conſcience. On peut raporter à cela ce que dit Eunape,] 'qu'il continua à honorer les philoſophes que Julien avoit amenez avec luy, [c'eſt à dire que les ayant trouvez au camp, il les y ſouffrit, & les ramena, ſans les maltraiter:] 'Car Themiſtius témoigne que les philoſophes ſe plaignoient de luy, non qu'il les

Themi. p. 67. b. 68. a.
p. 70. b.
Eun. c. 5. p. 82.
Themi. or. 7. p. 99. c [in. p. 432.

maltraitaſt, mais parce qu'il les avoit laiſſé maltraiter par d'autres, ſans ſe mettre en peine de les ſecourir.

[Je ne voy perſonne qui diſe comment il faut accorder la loy dont parle Themiſtius, avec ce que dit Sozomene,] 'qu'il ordonna que la foy Chrétienne ſeroit la ſeule religion de ſes ſujets. [Peut eſtre neanmoins que ſon zele pour le Chriſtianiſme fut une loy plus forte que toutes les autres. Car quoiqu'il ne défendiſt point les ſacrifices,] 'Socrate qui n'a pas ignoré ce que dit Themiſtius, [a]aſſure neanmoins que tous les temples des idoles furent fermez; que le ſang corrompu des victimes qu'on repandoit ſi abondamment ſous Julien, ceſſa de couler; que les payens furent reduits à ſe cacher de coſté & d'autre; & que ceux qui avoient pris l'habit de philoſophe, le quitterent auſſitoſt, & reprirent l'habit commun. 'Il eſt toujours conſtant par l'aveu de Themiſtius, qu'il défendit tout exercice de magie; ce que ce payen a eſté obligé de louer.

'Libanius dit qu'aprés la mort de Julien, tout homme qui vouloit parler contre les dieux, eſtoit ecouté avec reſpect; [b]que les preſtres payens, & les philoſophes, eſtoient mis en juſtice comme criminels, eſtoient appliquez à la queſtion pour ſavoir ce qu'ils avoient receu de Julien, ou employé au culte de leurs idoles; eſtoient obligez de rendre & de payer tout cela, ou reduits à pourrir dans les priſons; 'que les temples eſtoient abatus ou demeuroient à demi baſtis [comme ils eſtoient,] pour ſervir de riſée aux Chrétiens; 'que les ſophiſtes meſmes qui ſous Julien eſtoient toujours en la compagnie des Gouverneurs, eſtoient chaſſez de chez eux des la porte, comme ſi c'euſſent eſté des homicides. 'Un barbare voulut meſme porter [Jovien] à faire mourir Libanius, parce qu'il ne ceſſoit de pleurer ſon Julien, [& d'en faire des eloges dans ſes écrits.] Mais ce prince aima mieux mepriſer ces ſortes de choſes, ſuivant l'avis d'un homme de Cappadoce qui avoit beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit. Et il voyoit que quand Libanius ſeroit mort, ſes écrits n'en ſubſiſteroient pas moins, [ou qu'ils ſeroient meſme encore plus recherchez.]

A l'égard des Chrétiens, Jovien écrivit des qu'il le put aux Gouverneurs des provinces, [d'avoir ſoin] qu'on tinſt les aſſemblées ordinaires dans les egliſes, & de tout ce qui regardoit le culte de Dieu. Il rendit auſſi aux Egliſes, aux Eccleſiaſtiques, aux vierges, & aux veuves, toutes les franchiſes & toutes les autres graces qui leur avoient eſté accordées par Conſtantin &

Soz.l.6.c.3.p. 640.a.

'γεγραφε.

Socr.l.3.c.25.p. 205.a. &c.24.p.202.203

Themi.or.5.p. 70.b.

Lib.or.12.p.327. a.

b b.c.

b.

c.

vit.p.46.c.d.

Soz.l.6.c.3.p. 640.a.

ſes enfans, & retranchées par Julien. 'Il fit une loy par laquelle il ordonna de rendre aux Egliſes le ble que Conſtantin leur avoit aſſigné, & dont Julien les avoit privees. Mais comme la famine que Dieu avoit envoyée pour punir les crimes de cet apoſtat, ne permettoit pas que l'on donnaſt alors plus du tiers de ce que Conſtantin avoit ordonné, Jovien ſe contenta de ce qu'il pouvoit, & promit de faire donner tout le reſte lorſque la famine ſeroit paſſée. [Neanmoins eſtant mort auſſitoſt aprés, ſes ſucceſſeurs n'executerent pas ſa promeſſe,] '& on en demeura à ce tiers, qui ſe donnoit encore du temps de Theodoret. 'Il rétablit auſſi l'etendar de l'armée appellé *Labarum*, & y fit remettre la Croix & le caractere du nom de J.C. que Julien en avoit oſtez. 'Un Comte nommé Magnus ayant brulé l'egliſe de Beryte ſous Julien, il l'obligea à la faire rebaſtir à ſes dépens; & meſme il luy euſt fait trancher la teſte, ſi la puiſſante interceſſion de ſes amis ne luy euſt obtenu ſa grace.

Thdrt.l 1 c.10. p.512 a|l.4.c.4 p. 664.c. p.512.a. Bar.363.§ 125. Thdrt.l.4.c.19. p.685.a.b.

'Comme pluſieurs avoient epouſé ſous Julien des vierges conſacrées à J.C, de gré ou de force, il adreſſa une loy à Second Prefet du Pretoire, par laquelle il condannoit à la mort ceux qui auroient ſeulement la hardieſſe de ſolliciter ces vierges au mariage, ou meſme de leur parler autrement que les regles de la pudeur ne le permettent. 'Nous avons encore cette loy datée d'Antioche le 19 fevrier de l'année ſuivante, ce qui eſt une faute viſible: [Car Jovien eſtoit déja mort:] & meſme il quitta Antioche avant la fin de cette année.

Sozo.p.640.b. Bar.363.§ 128. 129|Cod Th.9.t. 25.l.2.p.1976

ARTICLE VI.

Jovien rappelle & conſulte Saint Athanaſe; rejette les demandes des heretiques.

'DIEU n'avoit proprement donné l'Empire à Jovien qu'afin qu'il rétabliſt l'Egliſe Catholique, & qu'il rappellaſt S. Athanaſe, pour le retirer du monde auſſitoſt qu'il luy auroit rendu ce ſervice. C'eſt ce qu'il avoit revelé à deux ſaints Abbez dans le temps meſme qu'il l'elevoit à l'Empire. 'Ce prince voulant donc établir ſon gouvernement ſur cette baſe vraiment ſolide, 'la premiere loy qu'il publia lorſqu'il fut entré ſur les terres de l'Empire, fut pour ordonner, dit Theodoret, de rendre les egliſes à ceux qui avoient conſervé inviolablement la foy de Nicée, '& de rappeller les Eveſques qui ſe trouvoient encore

Boll.14 may.t. p.71.d. Naz or 21 p.394 a. Thdrt.l.4.c.2.p. 661.b.c. b|Naz.p.394| Socr.l 3.c.24 p. 161.d.

bannis, mais principalement le grand Athanaſe, [a]auquel il écrivit meſme pour luy oſter toute ſorte d'apprehenſion. [b]Nous avons dans Saint Athanaſe une lettre que Jovien luy écrit ſur ce ſujet. Elle eſt toute pleine du reſpect [que ce prince paroiſt avoir eu pour le Saint: & nous ne voyons rien qui nous empeſche de la tenir pour veritable.]

'Il luy en écrivit [encore] une [autre] tres civile & tres reſpectueuſe, pour prier ce genereux défenſeur de la verité de luy envoyer par écrit une inſtruction exacte ſur la doctrine de la foy, 'qui ſe trouvoit alors embaraſſée par tant d'opinions & de ſectes qui la diviſoient & la dechiroient. 'Il le prioit auſſi de luy apprendre de quelle maniere il ſe devoit conduire dans le reglement des affaires de l'Egliſe. 'Car il ſouhaitoit de pouvoir réunir toute la terre par l'aſſiſtance du Saint Eſprit, ou au moins de connoiſtre luy meſme [plus parfaitement] la verité, pour ne s'en écarter en aucun point, pour l'appuyer de ſon autorité, & pour en recevoir l'appui [que la verité meſme nous promet.] 'Nous avons encore l'écrit que S. Athanaſe luy adreſſa pour ce ſujet au nom de tous les Eveſques d'Egypte. 'Jovien le receut [avec joie;] & il en demeura d'autant plus confirmé dans la connoiſſance & dans l'amour de la verité.

V. S. Athanaſe § 102, 103.

[Il ne ſe contenta pas neanmoins encore d'avoir entendu parler S. Athanaſe dans la lettre qu'il en avoit receue: Il voulut le voir luy meſme,]' & le manda pour cela, [c]voulant prendre avis de luy ſur ce qu'il avoit à faire touchant la religion. [d]Le Saint de ſa part ne fit pas difficulté de quitter pour ce ſujet ſon dioceſe ayant jugé de luy meſme, ſelon Sozomene, avec le conſeil de ſes plus intimes amis, qu'il eſtoit à propos qu'il allaſt trouver ce prince. Il le vit à Antioche, ſelon le meſme hiſtorien. 'Il en fut fort bien receu; 'il luy donna les inſtructions dont il pouvoit avoir beſoin; & s'acquit de plus en plus l'affection de ce prince, qui ne pouvoit aſſez témoigner l'eſtime qu'il en faiſoit.

[Ce fut ſans doute un grand avantage à Jovien d'avoir avec luy Saint Athanaſe.] 'Car des qu'il fut revenu de Perſe, tous les chefs des diverſes ſectes qui eſtoient alors, ſe haſterent à l'envi de le prevenir & de ſe le rendre favorable. 'Lorſqu'il eſtoit encore à Edeſſe, dit Philoſtorge, Candide & Arrien qui eſtoient ſes parens, '& qu'Aece avoit établis Eveſques de ſon parti dans la Lydie, 'le vinrent trouver, & s'oppoſerent de tout leur pouvoir à Athanaſe qui taſchoit de gagner ſon eſprit. Mais l'Empereur ayant examiné dans une conference ce que diſoient les uns &

Naz. p. 394. b. [a] Socr. p. 202. d. [b] Ath. t. 2. p. 33. 34

Th. lrt. p. 661. d. Ruf. l. 11. c. 1. p. 177. a.

Naz. p. 394. b. Ruf. p. 177. a.

Naz. p. 394. b.

Th. lrt. l. 4. c. 3. p. 661-664.

c. 4. p. 664. b c.

Epi. 68. c. 10. p. 724. b. [c] Soz. l. 6. c. 5. p. 642. d. [d] Boll 14. may. g. p 71. d.

Epi. p. 726. b. Soz. p. 642. 643.

Socr. l. 3. c. 24. 25. p. 202. c 203. a b.

Phiſg. l. 8. c. 6. p 111.

c. 4. p. 109. c. 5. p. 111.

les autres, ne voulut point ſe declarer alors pour perſonne. [On ne trouve rien de ceci dans les autres hiſtoriens; & ſi ce recit eſtoit veritable, il faudroit que Saint Athanaſe ſe fuſt trouvé à Edeſſe; ce qui reçoit aſſez de difficulté.

'Socrate dit que les Macedoniens s'adreſſerent les premiers à Jovien, & luy preſenterent une requeſte pour demander que les Anoméens, (ils vouloient apparemment marquer les Ariens,) fuſſent chaſſez des egliſes, & qu'elles leur fuſſent données; 'à quoy l'Empereur ne repondit rien, ſinon qu'il haïſſoit la diviſion, & qu'il aimoit & honoroit ceux qui embraſſoient l'union & la concorde. Car il avoit en effet deſſein d'appaiſer les diſſenſions de l'Egliſe par la perſuaſion & par la douceur; 'en declarant neanmoins que pour luy il preferoit la doctrine de la Conſubſtantialité à toutes les autres.

Socr. l. 3. c. 25. p. 203. b.

c 204. 205.

c. 24. p. 202. d.

'L'averſion que Jovien témoignoit pour les ſchiſmes & les troubles, eſtant bientoſt connue de tout le monde, rabatit extremement la chaleur & l'empreſſement de ceux qui ne cherchoient qu'à diſputer: & c'eſtoit ce que ce prince vouloit. 'Mais il aimoit tellement l'unité & la paix, qu'il ſouhaitoit de la voir fondée ſur la foy veritable & orthodoxe. [C'eſt pourquoy bien que nous ne voyons pas qu'il ait preſſé l'execution] 'de l'ordonnance qu'il avoit faite d'abord, ſelon Theodoret, de remettre les egliſes entre les mains des Catholiques, 'neanmoins nous trouvons qu'y ayant une nouvelle egliſe baſtie à Antioche, il la fit donner aux Catholiques [de la communion de S. Melece, comme il n'y a pas lieu d'en douter.] 'Ces conſiderations, dit Socrate, jointes au reſpect que Jovien qui eſtoit à Antioche témoignoit pour S. Melece, obligerent quelques uns de ceux qui avoient eſté les plus oppoſez à la verité, de ſe declarer pour elle. On tint ſur cela "un Concile à Antioche, où l'on dreſſa un acte authentique en faveur de la Conſubſtantialité; & cet acte fut preſenté à Jovien.

c. 25. p. 203. c.

d 204. a.

Thdrt. l. 4. c. 2. p. 661. b. c.

c. 22. p. 596. b.

Soc. r. p. 203. c d.

V. S. Melece § 8.

'Lorſque S. Athanaſe aprés avoir terminé les affaires de l'Egliſe, ne ſongeoit plus qu'à s'en retourner à Alexandrie, [a]avec la permiſſion de Jovien, [les Ariens firent un effort pour le ruiner dans l'eſprit de ce prince, & le faire perſecuter de nouveau, s'ils euſſent pu. Nous "raportons ſur l'hiſtoire des Ariens ce qui ſe paſſa en cette rencontre, dont on a encore les actes. Ils ſont tout à fait honorables à Jovien, 'qui y fait paroiſtre non ſeulement beaucoup de pieté, mais auſſi beaucoup de fermeté & de vigueur, beaucoup d'eſprit, & de cet eſprit gay que l'hiſtoire luy

Soz. l. 6. c. 5. p. 642 d.

[a] Epi. p. 716. b.

V. les Ariens § 105.

Ath coll.t.2.p. 29.d. attribue.] On y voit auſſi que les Ariens avoient gagné Probace grand Chambellan, & les autres eunuques du palais: Mais Jovien l'ayant ſcu, fiſt chaſtier ſes eunuques, & declara qu'il traiteroit de meſme ceux qui auroient la hardieſſe de le ſolliciter contre les Chrétiens. Eutrop. l.10.

ARTICLE VII.

Jovien meurt dans la Bithynie.

Amm l.25.p.306 c. JOVIEN s'arreſta peu à Antioche, & il ſe preſſa d'en ſortir quoiqu'on fuſt déja dans l'hyver, ſe haſtant a Socr.l.3.c.26.p. 205 c. d'arriver à Conſtantinople, & de s'approcher de l'Occident, pour prevenir les troubles qu'il avoit ſujet d'y craindre. Il paſſa à Tarſe en Cilicie.

Amm.p.306.d. 'Et en partit avec la meſme precipitation, aprés avoir donné des ordres pour faire quelques ornemens ſur les cendres de Julien. 1.

Bar.364.§ 4. 'Il y en a "qui l'en blaſment; [mais il eſt permis d'honorer la nature humaine, la qualité de Prince, & les autres choſes qui viennent de Dieu, dans les perſonnes meſmes les plus criminelles.] &c.

Amm.p.307.a. "De Tarſe il vint à Tyanes en Cappadoce, où il receut de faſcheuſes nouvelles de l'Occident. Car Malaric qu'il avoit voulu faire General des Gaules, ayant refuſé cette charge, Lucillien qui en avoit receu une ſemblable dans l'Illyrie de Jovien

b Zoſ.l.3.p.733. d. ſon gendre, paſſa dans les Gaules, 'où il voulut un peu trop toſt faire rendre conte à quelques officiers. L'un d'eux ſe ſentant coupable, eut recours à la protection des ſoldats Hollandois, à qui il fit croire que Julien n'eſtoit point mort comme Lucillien le publioit. Les ſoldats ſoulevez ſur cela tuerent Lucillien, & un Tribun qu'il avoit amené avec luy. Valentinien auſſi Tribun qui eſtoit de la meſme compagnie, ſe ſauva par la fuite, Dieu le

Amm.p.307.a. b.c. deſtinant à regner peu de mois aprés. 'Ce malheur qui arriva à Reims, 'n'empeſcha pas que les troupes des Gaules, & Jovin leur General, ne ſe ſoumiſſent avec joie à l'autorité de Jovien. Ils

d. envoyerent l'en aſſurer par leurs deputez, 'qui le rencontrerent

e. à Aſpunes dans la Galacie. Il les receut fort bien, '& confirma auſſi à Jovin la charge de General en luy recommandant de

d. punir la mort de Lucillien. 'Jovien arriva [bientoſt aprés] à Ancyre [metropole de la Galacie,] & il y commença l'année ſuivante.

Socr.l.3.c.26.p. 206. b. 1. Socrate veut qu'il y ait fait la ſolennité de ſon enterrement. [Ammien le dit.]

'Des barbares appellez Auſturiens firent des courſes ſous Jovien dans la Libye Tripolitaine. Ils en euſſent eſté bientoſt punis ſans l'avarice de Romain fait depuis peu Comte d'Afrique, qui ne voulut point ſecourir ceux de Tripoli, parcequ'ils ne vouloient pas luy donner plus que les barbares ne leur auroient pu oſter. [On ne dit point ſi cet inſigne voleur avoit receu ſon autorité de Jovien ou de Julien.] 'Dagalaïphe, Lupicin, & Victor, celebres Generaux d'armée dans le regne ſuivant, avoient eſté elevez à cette charge par le jugement de Jovien. &c. 'Il naquit cette année un monſtre"à deux teſtes dans le fobourg d'Antioche. l.25.p.378. l.26 p.316.a. Thpha p.45.d.

L'AN DE JESUS CHRIST 364. INDICTION VII.

'Jovianus Aug. & Varronianus [Nobil.] Conſuls. Chr.Al.&c] Amm.l 25.p. 307.d.

[a]Jovien celebra à Ancyre la ſolennité de ſon Conſulat, [& par conſequent le premier jour de l'année.] [b]Nous avons dit qu'il avoit eu deſſein de prendre ſon pere pour collegue : mais ayant appris qu'il eſtoit mort, il prit au lieu de luy ſon propre fils, 'à qui il donna le titre de Nobiliſſime lorſqu'il fut arrivé à Ancyre. 'Ammien donne quelque lieu de croire qu'il y eſtoit avec ſon pere, '& Themiſtius encore plus. [c]Cependant ſelon Zonare, il ne pouvoit eſtre qu'en chemin pour le venir trouver avec ſa mere. 'Nous avons un diſcours de Themiſtius fait pour la ſolennité de ce Conſulat. [d]Neanmoins Socrate aſſure qu'il ne le prononça qu'à Dadaſtane [plus de ſix ſemaine aprés;] & qu'il"le repeta enſuite publiquement à Conſtantinople. *a* Amm.p.307.d. *b* d.308.c,n.p.312. Phiſg.l.8.c.8.p. 112. Amm.p 307.d. Themi.or.5 p. 71.d. *c* Zon.p.25 a. Themi.p.63 a. *b* 64.d. *d* Socr l.3.c.26. p.205.c. *indicare.*

[Nous ne ſommes pas encore arrivez à la fin de la premiere année de Jovien; & il faut déja parler de ſa mort. Car Dieu qui gouverne toutes choſes par des regles qui ſont infiniment au-deſſus de nos penſées, oſta la vie & l'Empire à Jovien lorſqu'il ne faiſoit que commencer à regner, & à employer ſon autorité pour le ſervice de ſon Egliſe;] 'qu'il priva auſſibien que l'Empire du bonheur dont l'un & l'autre eſperoit jouir ſous un ſi bon &"un ſi grand prince. 'S. Auguſtin remarque ſur cela que comme Dieu avoit comblé Conſtantin des felicitez de la terre, de peur que les foibles s'imaginant qu'on ne devoit attendre ces choſes que des demons, ne fuſſent par là portez à les adorer; il avoit au contraire enlevé Jovien encore pluſtoſt que Julien meſme, pour montrer que le but du Chriſtianiſme n'eſt pas un bonheur terreſtre, mais une felicité eternelle. 'Theodoret dit que Dieu s'eſtoit contenté de montrer ce prince aux hommes comme un éclair, c.d. *vitam.* Aug.civ l.5.c. 25.p.64.1.b c. Thdrt.l.4 c.4.p. 664.665.

pour leur faire voir quel bien il pouvoit leur donner, mais qu'ils eſtoient indignes de le recevoir.

Socr p.205.c| Phiſg p.112.

'Jovien ſe haſtant donc d'arriver à Conſtantinople, ne put eſtre retenu [à Ancyre] par l'hiver, qui eſtoit ſi rude que pluſieurs de ſa ſuite moururent en chemin. 'Il arriva à Dadaſtane, lieu qui termine la Galacie & la Bithynie, [a]mais qui appartient à la derniere, [b]& il y trouva Themiſtius avec d'autres Senateurs [que la ville de Conſtantinople luy deputoit:] [c]Mais avant qu'il partiſt de ce lieu, on le trouva mort dans ſon lit la nuit["du 16 au 17 de fevrier,] [d]aprés qu'il eut regné ſeulement ſept mois & vingt jours. [e]Il n'avoit encore vécu que 33 ans; [comme Eutrope l'aſſure particulierement, quoique le jeune Victor diſe qu'il approchoit de quarante.]

Ib|Amm.p.308.a
a Soz.l.6.c.6.p.644.a|Zoſ.p.733.d.
b Socr p.205.c.
c d|Amm.p.308.a.
d Bar.364.§ 2.
e Amm.p.308.a| Socr p.205.d| Zon.p.25.d.

Nota 3.

'Il courut divers bruits ſur le ſujet de ſa mort. Les uns l'attribuerent à la vapeur de ſa chambre qui avoit eſté peu auparavant enduite de chaux, & où il avoit fallu faire grand feu. [f]D'autres crurent qu'il avoit eſté étouffé par la fumée du charbon qu'on y avoit mis pour l'echaufer: [& ces deux ſentimens qui proprement n'en font qu'un, ſont ſuivis par le plus grand nombre des auteurs.] 'D'autres diſent qu'il mourut d'un excés de viandes qu'il n'avoit pu digerer, [g]ou pour avoir mangé de mauvais champignons. [h]Socrate dit d'une obſtruction, [ce qui revient à Zoſime,] [i]ſelon lequel il fut emporté par une maladie ſoudaine. [l]S. Chryſoſtome ſuivi de quelques autres a dit qu'il avoit eſté empoiſonné, [m]ou "tué par ſes propres gardes. [n]Il ſemble auſſi que Ammien ait voulu marquer qu'on luy avoit oſté ſecrettement la vie, en diſant que ſa mort avoit eſté ſemblable à celle de Scipion Emilien étranglé dans ſon lit, & ajoutant qu'on n'avoit fait aucune information de la mort de l'un ni de l'autre. [On ne voit pas neanmoins qu'il euſt donné aucun ſujet de luy ſouhaiter la mort, & il n'en parut rien depuis:] 'au contraire on parla de luy donner pour ſucceſſeur un de ſes parens nommé Janvier, qui eſtoit en Illyrie. [De ſorte que ſi l'on a attenté à ſa vie, il faut apparemment que ç'ait eſté quelque ennemi ſecret & inconnu, comme pouvoit eſtre Procope, qui n'en profita pas neanmoins.]

Amm.p.308| Hier.chr|Soz p.644.b c.
g Zon p.24.g.
h Socr.p.205.d.
i Zoſ p.733.d.
l Chry.in Phili. h 15.p.144.a| Suid.p.1242 f.
m Chry.vid.p.463 b
n Amm.p.308.b.n.p.313.c.

l.26.p.310.b.

'Son corps fut porté à 'Conſtantinople, pour y eſtre enterré avec les autres Auguſtes [o]dans l'egliſe des Apoſtres, où l'on a montré longtemps depuis ſon tombeau dans la galerie ſeptentrionale. [q]Sa femme, ſelon Zonare, venoit au devant de luy avec ſon fils Varronien, & un train d'Imperatrice, lorſquelle apprit la

a|Phiſg.l.8.c.8. p.113.
o Zon.p.25.c.
p Cang.de C.l.4. p.119.b.
q Zon.p.25.a.

la nouvelle de ſa mort. 'Cedrene dit auſſi qu'elle ne le vit jamais Empereur. 'Elle vivoit encore avec ſon fils en l'an 380, mais toujours dans la crainte qu'une malheureuſe politique ne fiſt oſter la vie à ſon fils, à qui on avoit déja crevé un œil, de peur qu'il ne vouluſt un jour tenir la place de ſon pere. [a] Aprés ſa mort elle fut enterrée auprés de ſon mari.

'Cedr p. 320. a. Chry vid t. 4 p. 463. b. in Phili. p 144. a. b. [a] Zon. p. 25. d.

'Baronius n'a pas jugé indigne de ſon hiſtoire, de remarquer l'erreur certaine & viſible de divers auteurs qui ont donné à Jovien le nom de Jovinien, contre l'autorité des inſcriptions.

'Bar. 364. § 2.

NOTES ET ECLAIRCISSEMENS SUR LE QUATRIEME VOLUME DE L'HISTOIRE DES EMPEREURS.

NOTES SUR DIOCLETIEN.

NOTE I.

Que Diocletien a eſté fait Empereur en 284, & apparemment le 17 de ſeptembre.

Pour la page 592.

Pet. doc t. 1. 11. c. 19 p. 565 b.

'SCALIGER qui pretend que Diocletien n'a commencé à regner qu'en l'an 287, reconnoiſt neanmoins que l'ere appellée de Diocletien ou des Martyrs commence en l'an 284 [au 29 d'aouſt, qui eſt le jour auquel commençoit l'année Egyptienne. C'eſt déja une grande preuve qu'il faut commencer la meſme année le regne de

Nor. de Dio. c. 1. p. 8.

Diocletien; & d'autant plus]' que Saint Ambroiſe & Saint Procere marquent cet ere en ces termes, *Ab imperio Diocletiani, ex die imperii Diocletiani.*

Euſ l. 8. c. 1. p. 294. a.

'Euſebe dit que la perſecution de Diocletien commença en la 19e année de ce prince au mois de mars. [C'eſtoit indubitablement en l'an 303. Diocletien a donc commencé avant mars 285.] 'Evagre cite d'un Euſtathe,

Eva. l. 3. c. 29. p. 357 c.

qu'il y avoit eu 207 ans entre Diocletien & la mort de Zenon [arrivée en l'an 491, ce qui fait encore commencer Diocletien en 284.] La chronique de Saint Proſper, & celle d'Alexandrie *p. 640*, mettent en effet ſon elevation ſous le Conſulat de Carin & de Numerien, 'qui eſt l'an 284; & le Code luy attribue la loy du 15 octobre 284,

Pet. doc t. 1. 12. p. 941. a Cod. J. l. 7. p. 245.

'auſſibien que celle du premier de janvier 285.'

6 t. 3. a. l. 2. p. 571.

[Le ſecond Conſulat meſme de Diocletien marqué en 285, eſt une preuve tres claire qu'il regnoit déja en 284:] '& Ammien le confirme encore, lorſqu'il dit que depuis le Conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule, [qui eſt l'an 285,] on n'avoit point vu d'Empereur Conſul avec un particulier. [Cat il eſt viſible par là que Diocletien eſtoit Empereur au commencement de l'an 285.] 'Des devant ſon troiſieme Conſulat, [c'eſt à dire avant l'an 287,] il eſtoit dans la dexieme année de ſon regne, [qui avoit par conſequent commencé en 285 au pluſtard: & s'il avoit commencé en l'an 285, il auroit aſſurément eſté Conſul en 286. Ainſi il n'y a peuteſtre rien de plus certain dans l'hiſtoire de cette epoque: auſſi elle eſt receue aujourd'hui de tout le monde.]

Amm. l. 23. p. 257. a.

Nor. de Dio. c. 4. p. 19.

On lit neanmoins ſur l'an 285, dans les faſtes d'Idace donnez par le Pere Sirmond, *& levatus eſt Diocletianus imperator:* 'Mais ces mots y ſont enfermez entre des crochets: & Mr Valois aſſure que le P. Sirmond meſme luy a avoué que c'eſtoit luy qui les avoit ajoutez, les croyant neceſſaires pour faire le ſens, qui eſt neanmoins tres bon ſans cela. Le Pere Labbe les a oſtez en donnant ces meſmes

Amm. p. 250. b. Nor. de Dio. p. 11. a. p. 45. p. 170.

faſtes dans le premier tome de la nouvelle bibliotheque *p.91.1.* Le Pere Pagi a vu le manuſcrit dont le Pere Sirmond s'eſt ſervi, & aſſure qu'ils n'y ſont point.

Pagi,285.§ 1.

Pet. doct l. 11.c.30.p.348. b.c.

'Pour le jour de l'election de Diocletien beaucoup de perſonnes habiles ont cru que ç'avoit eſté le 21 d'avril, auquel on celebroit la fondation de Rome: mais on ne voit point qu'ils en aient eu aucun autre fondement que les paroles d'un panegyriſte, qui prouvent clairement que ce n'a point eſté ce jour là. 'C'eſt pourquoi le P. Petau & le Cardinal Noris, ſe tiennent à la chronique d'Alexandrie, où on lit *p. 640*, qu'il fut declaré Empereur le 17 de ſeptembre, & qu'il fit ſon entrée à Nicomedie le 17 du meſme mois. [Cela s'accorde avec Vopiſque,] 'qui dit que Carin & Numerien celebrerent les jeux Romains, 'marquez dans le calendrier de Bucherius le 12 de ſeptembre. [Cela s'accorde encore avec le Code,] 'où nous trouvons une loy de Carin & de Numerien datée du 30 aouſt, '& une autre de Diocletien du 15 octobre.

c] Not de Dioc. 1 p 30 a] Pagi,284.§ 3.

Cari,v p.214.

Buch.cycl p. 235.

Cod.J.10 t. 11.l.4 p 877.

3.t.7.p.245.

'Cependant Lactance, dont l'autorité ne ſe peut pas conteſter, nous aſſure que Dioeletien celebra ſa 20e année le 20 de novembre: [& il eſt certain par la ſuite qu'il ne peut pas y avoir de faute en cela, au moins pour le mois.] 'Euſebe dit auſſi qu'on celebra la meſme ſolennité à Antioche le 17 de novembre. 'Le P. Pagi pretend que le 12 des calendes de decembre, c'eſt à dire le 20 de novembre, eſtoit le jour auquel Maximien avoit eſté fait Ceſar; & que Diocletien n'ayant pas pu faire ſa ſolennité en 303 le 17 de ſeptembre, choiſit celle de Maximien pour y joindre l'un & l'autre enſemble: & pour le prouver, il cite les actes de S. Marcel, où l'on voit que l'on avoit fait une feſte de l'Empereur, *natalis*, le 12 des calendes d'aouſt ou le 21 de juillet, parce, dit-il que, quand quelque raiſon obligeoit de ne pas faire ces ſolennitez en leur jour, on prenoit un jour ſemblable dans un autre mois, c'eſt à dire que ſi elles tomboient le 12 des calendes d'un mois, on prenoit le 12 des calendes du mois où on les vouloit faire.

Lact. perſ.c. 17.p.15.

Euſ.de Pal.c. 1.2.p.319.d] 320.a.c.

Pagi,p 90-91. 231.237 238] an.284.§ 7.

[Mais on ne voit point ce que c'eſtoit que cette feſte du 21 juillet: ce pouvoit eſtre le jour non de l'election, mais de la naiſſance de quelqu'un des quatre Princes qui regnoient alors. Il eſt aſſurément difficile qu'on ait mis au mois de juillet une feſte qui ſe devoit faire au mois de novembre.] 'Mr Valois & le Cardinal Noris ont cru qu'elle s'eſtoit faite le 17 ſeptembre à Nicomedie, & qu'à Antioche on l'avoit differée au 17 novembre, afin que l'Empereur [Maximien Galere] y puſt aſſiſter. [Ils n'avoient pas vu le paſſage de Lactance, qui ruine cette ſolution. Il eſt plus court de dire que Dioeletien qui n'aimoit pas la depenſe, voulut joindre la ſolennité de ſa 20e année avec le triomphe qu'il devoit faire à Rome; & que ne pouvant pas eſtre à Rome le 17 de ſeptembre, il differa de deux mois la ſolennité de ce jour là.]

Euſ.n.p 191.a a 1] Valois, de Dioc.c.1 p.10.

'Pour le jour precis auquel il la fit, le Pere Pagi taſche d'accorder Euſebe avec Lactance, en pretendant qu'Euſebe ne dit pas qu'elle ſe fit le 17, mais ſeulement qu'elle eſtoit proche. 'Cependant ce qui donne occaſion à Euſebe d'en parler, c'eſt qu'on fit etrangler S. Romain ce jour là, en meſme temps qu'on delivroit les autres priſonniers: [Or il n'y a pas d'apparence qu'on les delivraſt trois jours avant la ſolennité. On ne peut pas dire non plus qu'il faille lire le 20 dans Euſebe au lieu du 17.] 'Car il marque ce jour ſelon le mois Macedonien & le mois Romain: '& les Grecs & les latins font le 17 des SS. Alphée & Zachée, qu'il dit eſtre morts ce jour là. Ils ne ſont

Pagi,p.90.91

Euſ.de Pal.c. 2 p.320.c d.

Cot.p.319 d.

d]Mar.17.nov. b.

neanmoins de S. Romain que le 18, Euſ. de Pal. c. 9. p. 340 a. 'quoique Euſebe diſe qu'il eſt mort le meſme jour que les deux autres. [Il eſt aiſé au contraire qu'il y ait faute dans le *duodecimum* de Lactance, dont on n'a encore trouvé qu'un ſeul manuſcrit, où il y a pluſieurs autres fautes plus importantes : & il n'y aura rien de ſurprenant quand de XV. on en aura fait XII. Ainſi nous ne croyons pas que ces deux endroits nous doivent empeſcher de ſuivre la date de la chronique d'Alexandrie autoriſée par le Code, quoique ce ſoit apparemment ſur cela] 'que le Cardinal Noris ait mis en paſſant dans ſon dernier ouvrage, & ſans en donner aucune preuve, que la 19e année de Diocletien finiſſoit l'an 303 au vintieme de novembre. Nor. epo. p. 241. b.

NOTE II.

Quand Diocletien a tué Aper.

Pour la page 5 5 2.

Aur. Vict. p. 514 b. c. 'Selon Aurele Victor, Diocletien tua Aper la premiere fois qu'il parla aux ſoldats aprés avoir défait Carin, [en 285. Mais il eſt bien plus naturel de croire] 'qu'il le fit auſſitoſt aprés avoir eſté fait Empereur, comme Vopiſque & Eutrope le diſent : & Vopiſque avoit appris ce qui ſe fit alors, de ſon grand-pere qui en avoit eſté témoin oculaire. Eutr. p. 581. d. & Carin. p. 252. a. d.

NOTE III.

Sur le premier & le ſecond Conſulat de Diocletien.

Pour la page 5 5 2.

Amm. l. 21. p. 349. 'Mr Valois croit que le Conſulat de Diocletien en 285, n'eſt qu'un Conſulat ſubrogé aprés la mort de Carin, parceque Carin fut Conſul la meſme année avec Ariſtobule, comme nous l'apprenons des faſtes d'Idace. [Mais il eſt aiſé que Carin ſe ſoit fait Conſul, à Rome, & Dioclerien en meſme temps dans l'Orient : & les Empereurs ne ſe ſubrogeoient guere à d'autres, à moins que ce ne fuſt dans l'année de leur election avant le premier janvier. Encore cela eſt-il rare.] 'Non ſeulement tous les faſtes, & ceux d'Idace comme les autres, font Diocletien Conſul ordinaire ; mais la chronique d'Alexandrie marque poſitivement *p. 640.* qu'il commença ſon Conſulat le premier janvier, & nous avons une loy datée du premier janvier, *Diocletiano II. & Ariſtobulo Conſſ.* Nor. de Dio. c. 2. p. 158. Pagi. p. 174. Cod. J. c. 14 l. 2. p. 581.

[S. Proſper & ceux qui le ſuivent marquent ce Conſulat de Diocletien comme le premier. Mais Idace, la chronique d'Alexandrie, les deux faſtes de Bucherius, & ceux d'Heraclius, le mettent le ſecond ;] 'ce qui eſt confirmé par la loy du premier janvier, [& par d'autres de la meſme année. Que s'il y en a qui marquent ſeulement *Diocletiano & Ariſtobulo Conſſ.* ces omiſſions ne ſont pas de preuve.] Ibid.

'Les faſtes de Theon mettent auſſi ſimplement *Diocletien Auguſte* : mais ils marquent de meſme ſes Conſulats ſuivans juſqu'au ſettieme, [qui ne ſera que le ſixieme, ſi celui de 285 n'eſt que le premier. Cyp. mis. epp. p. 101.

Comme il eſt donc conſtant que Diocletien fut Conſul en 285 pour la ſeconde fois,] 'le Cardinal Noris a cru qu'il avoit pris ſon premier Conſulat dans les derniers mois de 284, [auſſitoſt aprés avoir eſté fait Empereur.] 'Neanmoins la chronique d'Alexandrie aprés avoir dit qu'il fut elu le 17 de ſeptembre, & qu'il fit ſon entrée le 27 à Nicomedie, ajoute tout de ſuite, *Et il fut Conſul au premier janvier.* [Cela marque aſſez qu'il ne le fut point en 284, & confirme beaucoup ce que dit George le Syncelle,] 'qu'il avoit eſté Conſul avant que d'eſtre Empereur. 'Le Pere Pagi croit qu'il l'avoit eſté peu avant que d'eſtre Empereur, parceque 'la chronique d'Alexandrie met Diocletien & Baſſus comme Conſuls ordinaires, entre le premier Conſulat de Carin [en 283,] & le ſecond [en 284. Mais peut-on rien Nor. de Dio. c. 2. p. 158. Chr. Al. p. 640. Sync. p. 387. a. Pagi, 284. §. 2. Chr. Al. p. 638.

tirer de certain d'un endroit qui eſt certainement faux?]

Pour la page 6. § 1.

NOTE IV.

Sur Julien tyran défait par Carin.

Aur. Victor p. 324. a b [342. b.

'Le tyran qui fuſt tué par Carin eſt nommé Julien dans Aurele Victor, & Julianus Sabinus par le jeune Victor. [Goltzius & Birague n'en ont point trouvé de ce nom dans les medailles.]

Goltz. p. 111. d.

'Goltzius marque un Caius Aquilius Sabinus, qu'il place aprés Numerien, [comme ſuppoſant que c'eſt celui dont nous parlons.]

f.

'Il met un Quintus Trebonius Julianus entre ceux qui ſe ſouleverent ſous Diocletien;

Birag. p. 430.

'& Birague marque auſſi dans le meſme temps un M. Aurelius Julianus, à qui il raporte ce que dit le jeune Victor *p. 542. c.* d'un Julien qui ſe revolta en Italie, & qui ſe jeta dans le feu.

Seg. p. 315.

'Mr Seguin qui en donne une medaille, le ſuit en cela, ſans en rendre de raiſon particuliere.

Spanh. l. 7. p. 599.

'M. Spanheim dit auſſi qu'on trouve dans les medailles deux Juliens qui ont pris le titre d'Auguſte du temps de Diocletien: [mais il ne nous les demêle point davantage. Il ne parle d'aucun Sabin.]

Pour la page 7. § 1.

NOTE V.

En quel temps Maximien Hercule a eſté fait Ceſar & Auguſte.

Pet. loc. t. 1. c. 3. p. 149. a b

'Il y a bien des opinions differentes ſur le temps que Maximien Hercule fut fait Empereur.

Grut. p. 166. 7. 8.

'Les inſcriptions joignent ſa huitrieme année avec la 10e de Diocletien, & ſa 10e avec la 11e de l'autre. [Il a donc commencé dans le cours de la deuxieme année de Diocletien aprés le 17 ſeptembre 285, & avant le 17 de ſeptembre 286.]

Pet. doc. t. p. 349. b.

'Une autre inſcription joint la deuxieme année de ſon regne avec ſon premier Conſulat en 287: [ce qui montre encore qu'il a commencé en 286, ou ſur la fin de 285.]

Nor. de Dio. c. 8. p. 16.

'Mais une troiſieme qui joint la deuxieme année de ſon regne avec ſon ſecond Conſulat, c'eſt à dire avec l'an 288, nous oblige de dire que ce n'a pas eſté avant 286. Tout cela s'accorde parfaitement avec Idace, qui met ſa creation le premier avril 286. [Et ce qui le confirme beaucoup, c'eſt que Maximien n'a eſté Conſul qu'en 287. Car les nouveaux Empereurs ne manquoient guere de prendre auſſitoſt le Conſulat.]

Chr. Al. p. 640.

'La chronique d'Alexandrie qui le fait commencer ſous les Conſuls de l'an 287, dit d'autre part que Diocletien avoit paſſé l'hiver à Nicomedie:

Cod. J. 6. t. 11. l. 6 p. 311. 44 t. 10. l. 3. p. 311.

'& il y eſtoit ſelon le Code le 21 janvier 286, au lieu que le dernier jour de la meſme année il eſtoit à Tiberiade [dans la Paleſtine.]

Chr. Al. p. 640

'Elle ajoute que c'eſtoit dans le commencement de la troiſieme année de Diocletien: [& cela eſt vray en contant par les Conſulats.]

Baluz. t. 2. p. 164.

'Au contraire la chronique d'Euſebe [ſelon le texte grec, &] ſelon pluſieurs exemplaires du latin le met dans la deuxieme année du meſme prince, [en contant par le Conſulat qui a ſuivi ſon election.]

'Aurele Victor *p. 525. d.* dit que le regne de Maximien ſuivoit d'un an celui de Diocletien, [c'eſt à dire d'un peu plus ou d'un peu moins d'un an, perſonne ne diſant qu'il ait commencé le 17 de ſeptembre comme Diocletien.]

p. 364] ann. 1. Poſ. 2.

'Ainſi tout ce qui paroiſt contraire à l'opinion d'Idace, c'eſt qu'un panegyriſte joint la 20e année de Maximien avec ſon 8e Conſulat, c'eſt à dire avec l'an 304, & par conſequent il doit avoir commencé des 285.

Nor. de Dio. c. 2. p. 13.

'Le Cardinal Notis qui ſe tient à Idace, dit que le panegyriſte a parlé en orateur, & a voulu mettre un nombre rond, ce qui luy eſtoit d'autant plus naturel, que Maximien avoit déja celebré ſa 20e année. [Je ne ſçay ſi le panegyriſte n'auroit point ſuivi le ſtyle des inſcriptions; qui content par exemple le 8e Conſulat d'un Empereur

juſqu'à ce qu'il en ait eu un neuvieme. Car par ce moyen ce qu'il dit en cet endroit pourra eſtre arrivé au mois d'avril 305, dans la 20e année de Maximien. Il ſemble qu'on pourroit dire encore que dans le paſſage du panegyriſte, *te vicesimo anno imperatorem octavo Conſulem*; il faut oſter *anno*, & prendre *imperatorem*, non pour *Empereur*, mais pour le titre d'*Imperator* qui ſe donnoit aprés une victoire. Car Hercule peut bien l'avoir eu vingt fois,]'puiſque Galere l'a eu ſeulement une fois de moins. [Et il eſt aiſé que ceux qui ne ſavoient pas cela, aient ajonté *anno*, qui rend la phraſe moins reguliere, puiſqu'il ne ſe raporte pas à *octavo Conſulem*.

Euſ l. 9. c 17. p. 1 11 d.

Mais quand aucune de ces ſolutions ne ſeroit recevable, on peut toujours dire que Maximien fut fait Ceſar en l'an 285, & Auguſte en 286.]

Eutr. p. 156. a.

'Eutrope dit poſitivement qu'il a eſté quelque temps ſimple Ceſar, quoiqu'il ſemble dire qu'il l'a eſté juſqu'en 291; [en quoy il ſe tromperoit certainement.]

Onu. in fat. p. 259. d.

'Onuphre dit avoir vu deux inſcriptions qui ne luy donnent auſſi que le ſimple titre de Ceſar: & quoique d'autres n'aient pas trouvé les meſmes inſcriptions, [cela n'empeſche pas qu'elles ne puiſſent eſtre vraies.]

Nor. de Dio. c. 2. p. 14.

Amm l. 21. p. 190.

'Ammien pretend que hors M. Aurele, aucun Empereur n'avoit donné d'abord à un autre le titre d'Auguſte, juſqu'à Valentinien qui le donna ainſi à Valens & à Gratien.

Bar. 281 § 4.

'Lyſias Proconſul de Cilicie en condannant quelques Martyrs le 23 aouſt 285, dit que les Empereurs avoient commandé que les Chrétiens ſacrifiaſſent: mais il leur donne le titre d'Auguſtes. [Ainſi ce peut bien n'eſtre qu'une façon de parler dont on ſe ſervoit lors meſme qu'il n'y avoit qu'un Empereur.

Pagi, p. 50. 51.

Le 'P. Pagi qui croit que Maximien a eſté fait Ceſar avant que d'eſtre Auguſte, ſe ſert de cela pour expliquer ce qu'il croit trouver dans une medaille, que la ſolennité de la 20e année de Diocletien & de Maximien ſe fit en un meſme jour, c'eſt à dire le [17 ou le] 20 novembre 303.

Pet. decr. t. 1. in. 6. 31 p. 349.

'Le P. Petau qui ſoutient que Maximien a eſté fait Auguſte en 285, ſe fonde principalement ſur une inſcription, qui donne, dit-il, Maximien Auguſte pour collegue à Diocletien dans ſon ſecond Conſulat en l'an 285. Mais tous les faſtes marquent le premier Conſulat de Maximien en 287, comme le P. Petau meſme le reconnoiſt: & de la maniere dont il raporte l'inſcription, Maximien y eſt nommé avant Diocletien: [ce qui eſt entierement inſoutenable.]'Ainſi le Cardinal Noris a raiſon de ſoutenir que dans cette inſcription qui eſt toute briſée, comme l'avoue Gruter *p.* 280, dont le P. Petau la cite, *Maximin* n'eſt point *Maximianus*, mais *Maximus*, qui eſt une epithete de Diocletien. Et en effet il n'y a enſuite que *Coſ.* ce qui marque qu'il n'y eſt parlé que d'un Conſul.

Nor. Dioc. c. 2. p. 12. 13] Grut. p. 280 7.

[Le P. Petau n'allegue point les loix du Code, où Maximien eſt toujours joint à Diocletien, hormis dans celle du 15 octobre 284. Il a vu ſans doute que cet argument n'eſtoit pas conſiderable,]'eſtant aiſé que ceux qui ont fait le Code les aient joints enſemble des le commencement, parcequ'ils l'ont eſté dans la ſuite, comme ils joignent Antonin Caracalla à Severe longtemps avant qu'il fuſt Empereur. [Cela eſt d'autant plus viſible,]'que dans la loy du premier de janvier 285, ils nomment non ſeulement Maximien comme Auguſte, mais encore les deux Ceſars [Conſtance & Galere, qu'on ſçait n'avoit eſté faits Ceſars qu'en l'an 291 au pluſtoſt.

Nor. de Dio. c. 3 p. 25.

Cod. J. 6 t. 14. l. 2 p. 381.

Si Maximien a eſté fait Ceſar en 285, ce n'a neanmoins eſté que quelque temps aprés la mort de Carin,]

puiſqu'Autele Victor remarque que lorſque Conſtance ſe trouva unique maiſtre de l'Empire à la fin de 354, par la mort de Gallus Ceſar, il y avoit prés de 70 ans que cela n'eſtoit arrivé. [Ce conte eſt juſte, ſi Diocletien a eſté quelque temps ſeul. Mais s'il a toujours partagé l'Empire avec Carin ou avec Maximien, il faudra recourir juſqu'au regne de Probe & à l'an 282, c'eſt à dire 72 ans avant la mort de Gallus.

Pagi. p 90-93 an. 284 § 7 285. § 6.

Cela peut au moins paroiſtre auſſi fort que] 'les regles des Conſulats, par leſquelles le P. Pagi qui les a établies, prétend montrer que Maximien a eſté fait Ceſar des l'an 284 le 20 de decembre. 'Il nous renvoie à un endroit où il a dit que Victor montre manifeſtement que cela s'eſt fait durant que Carin combatoit en Italie contre le tyran Julien. [Cela pourroit bien faire remettre la promotion de Maximien à l'an 285 : mais je n'ay pu encore trouver ni l'endroit de Victor, ni celui du P. Pagi.] 'Car ce que dit Victor, que les Bagaudes s'eſtoient ſoulevez dans les Gaules aptés que Carin en fut ſorti, [c'eſt à dire peut-eſtre des le commencement de 284, n'oblige point dutout à croire que Diocletien ait fait Maximien Ceſar durant que Carin vivoit encore, & en un temps où il n'avoit point à ſonger à ce qui ſe paſſoit dans les Gaules.]

285. § 6.

Aur. V. p. 514. c.

NOTE VI.

Pour la page 9. § 4.

Si les Bagaudes eſtoient Chrétiens, & quand ils ont eſté vaincus.

'La vie de Saint Babolin veut qu'Amand & Elien fuſſent Chrétiens, avec tous ceux qui les ſuivoient, [ce qui comprend tous les Bagaudes de ce temps là ;] & qu'ils refuſaſſent d'obëir aux Romains comme à des ſacrileges: [Mais l'Evangile nous apprend à défendre la foy contre les princes legitimes par les ſouffrances, & non par les armes. Et quelque autre raiſon que les Bagaudes puſſent avoir de ſe ſoulever, ſelon Salvien, il ſeroit bien difficile d'accorder leur revolte avec les regles du Chriſtianiſme. Ainſi nous n'avons garde d'attribuer une revolte aux Chrétiens de ce temps là ſur l'autorité d'une hiſtoire faite dans le VII. ſiecle au pluſtoſt. La vie de S. Maurice qui eſt dans Surius, & qui peut bien eſtre auſſi du VII. ſiecle,] 'dit que Maximien demandoit deux ſermens à ſes troupes, l'un de combatre contre les Bagaudes, l'autre de perſecuter les Chrétiens. [Ainſi elle ne confond pas les Chrétiens avec les Bagaudes.] 'La meſme hiſtoire écrite par Saint Eucher ne parle point dutout des Bagaudes.

Duch t. 1. p. 662. a b.

Sur. 12. ſept. p. 221. § 2.

Paul III. t. 1. c. 20 p. 67.

[Il ſemble meſme qu'il y ait quelque difficulté à mettre en ce temps-ci le martyre de S. Maurice. Car ſelon tous les martyrologes il eſt arrivé le 22 de ſeptembre, & en 286 au pluſtoſt, puiſqu'Hercule n'a eſté fait Auguſte que cette année là. Ainſi il faudra dire qu'au 22 de ſeptembre 286, il n'eſtoit encore avec ſon armée qu'au pié des Alpes dans le Valais:] 'Et cependant il remporta une victoire le premier jour de ſon Conſulat, [marqué en 287,] & il paroiſt que c'eſtoit contre les Allemans, 'avec qui il n'eut affaire qu'aprés avoir appaiſé le ſoulevement des Bagaudes. 'On trouve meſme que dés l'an 287, on luy avoit decerné le triomphe ; [& ce n'eſtoit pas aſſurément pour la guerre des Bagaudes, qui ne le meritoit pas. On a donc ſujet de dire qu'il avoit déja vaincu les Allemans en 287,] '& qu'ainſi ſa victoire du premier de janvier ſe raporte à l'an 287, comme l'a cru le Cardinal Noris, [ſelon quoy je penſe qu'il n'y auroit pas moyen de ſoutenir qu'il ne ſoit entré dans les Gaules pour combatre les Bagaudes qu'à la fin de ſeptembre 286.

Pane. 10. p. 185 a.

p 114. b.

Nor. de Dioc. 4. p. 15.

c. 4. p 22. 22.

Cependant il eſt aſſez difficile de placer le martyre de S. Maurice en un autre temps qu'à l'arrivée de Maximien dans les Gaules contre les Bagaudes. *V. S. Maurice note 2.* Et je ne croy pas au contraire qu'il y ait grande difficulté à croire que Maximien, aprés avoir eſté fait Empereur le premier avril 286, ait employé cinq mois à ſe preparer pour la guerre des Gaules, ou à d'autres affaires, ſurtout s'il avoit fallu faire venir des troupes d'Orient comme le porte l'hiſtoire de Saint Maurice. Et pour ſes guerres contre les Allemans, il eſt aiſé de dire qu'il avoit déja défait ces peuples en 287, ſans que la guerre fuſt finie pour cela, & qu'ainſi il les vainquit encore le premier de janvier 288, auquel il fut Conſul pour la ſeconde fois. Nous ne voyons rien au moins dans les auteurs qui nous empeſche de le croire, & par ce moyen l'hiſtoire de l'Empire s'accordera fort bien avec celle de l'Egliſe & de S. Maurice. Cela ſe peut meſme appuyer ſur ce que le panegyriſte qui releve la victoire remportée par Maximien le premier jour de ſon Conſulat, ne dit pas que c'eſtoit de ſon premier Conſulat, ſur quoy il auroit encore trouvé moyen de s'étendre.]

Pagi, 285. § 6. 'Le Pere Pagi met des l'an 285 l'arrivée de Maximien dans les Gaules contre les Bagandes, & le martyre de S. Maurice. [C'eſt bien viſte aprés la défaite de Carin, ſi meſme il eſtoit déja défait au mois de ſeptembre : Et nous avons vu dans la note 5, qu'il eſt difficile de ne pas mettre quelque intervalle entre la mort de Carin & la promotion de Maximien à la dignité de Ceſar. Il faudra que Maximien ſoit revenu encore bien viſte des Gaules à Nicomedie, pour y recevoir le titre

286. § 2. d'Auguſte:] 'Car le P. Pagi demeure d'accord qu'il le receut à Nicomedie

Pane. 10. p. 124. b. le premier avril 286. 'Mamertin dans le panegyrique qu'il fait de Maximien, raporte tout de ſuite la guerre des Bagaudes & celle des Allemans qui commença auſſitoſt aprés : *Statim; vix dum miſero illo furore ſopito*, [ſans dire un mot de ſa promotion au titre d'Auguſte. Comment a-t-il oublié une choſe ſi importante & ſi illuſtre, à laquelle la ſuite de l'hiſtoire le conduiſoit naturellement ? Car ſelon le Pere Pagi, il faut neceſſairement la mettre ou entre les deux guerres, quoy qu'en puiſſe dire Mamertin, ou durant la guerre d'Allemagne,] 'qui continuoit encore certainement l'année d'aprés. p. 115. a.

NOTE VII.

Pour la page 11. § 5.

Sur les deux premiers Conſulats d'Hercule.

'Tous les faſtes, beaucoup de loix & pluſieurs inſcriptions, s'accordent à marquer Diocletien Conſul en 287 pour la troiſieme fois avec Maximien, à qui on ne donne aucun nombre. C'eſt une preuve bien claire que Maximien n'eſtoit alors Conſul que pour la premiere fois : 'Et ce qui le prouve invinciblement, c'eſt que l'année d'aprés tous les faſtes marquent encore Maximien Conſul pour la ſeconde fois avec Janvier. 'La chronique d'Alexandrie ajoute meſme au nom de Maximien celui d'Hercule, 'au lieu duquel les deux faſtes attribuez à Theon & à Heraclius mettent le titre d'Auguſte.

Nor de Dio. c. 1. p. 15. 16. p 16. 17. Chr. Al. p 640 Cyp. diſ. app. p. 101. 117.

[Il faut avouer cependant que ce Conſulat d'Hercule Auguſte avec Janvier, eſt contraire à ce que dit Ammien Marcellin,] 'que depuis le Conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule [en 285,] juſques au temps de Julien l'apoſtat, on ne ſe ſouvenoit point d'avoir vu aucun particulier Conſul avec un Empereur. 'C'eſt ce qui a obligé Onuphre & d'autres modernes, à dire que Maximien avoit eſté Conſul pour la ſeconde fois en 287, [tout le monde reconnoiſſant

Amm. l. 21. p. 149. Onu p. 259. 260 [Noris, de Dio. c. 3. p. 15. 16.

reconnoiſſant qu'il l'a eſté pour la troiſiéme en 290 :] & que c'eſt un M. Aurele Maxime qui fut Conſul pour la ſeconde fois en 288 avec Janvier. Mr Valois avoit ſuivi la meſme opinion dans ſes premieres notes ſur Ammien *p. 250.* Mais dans la ſeconde edition *p. 349,* il a reconnu qu'eſtant certain que Maximien n'avoit eſté Conſul en l'an 287 que pour la premiere fois, il falloit neceſſairement mettre ſon ſecond Conſulat en l'an 288. 'Et il n'y a point aſſurément d'apparence de preferer la ſeule autorité d'Ammien à celle de tous les faſtes, 'qui ſont encore appuyez par une loy datée du ſecond Conſulat de Maximien Auguſte & de Janvier. 'Onuphre allegue pour luy une inſcription datée du ſecond Conſulat & de la ſeconde année du Tribunat de Maximien. [Mais cette ſeconde année comprend les trois premiers mois de 287.] 'Il dit qu'on voit par une autre inſcription que M. Aurele Maxime a eſté Conſul ſous Diocletien ; [ce qui ſe pourroit raporter à quelque Conſul ſubrogé. Mais je ne voy point qu'il donne cette inſcription ; & de tous ceux de ce nom qui ſont marquez dans Gruter, je n'en trouve point qu'on puiſſe aſſurer avoir eſté Conſuls ſous Diocletien, ni appartenir meſme à ſon temps.]

Nor. p. 16. 17.

Cod. J. 8 t. 47 l. 6. p. 784.

Onu. p. 260 a

b.

NOTE VIII.

Pour la page 35. § 6

Sur la defaite des Romains par Carauſe, & ſur la paix qui la ſuivit.

Pane. 8. p. 106. 108.

'Eumene ſemble ne mettre la tempeſte favorable à Carauſe, & la paix dont il jouit enſuite, que ſous Conſtance, aprés la priſe de Boulogne. [Aurele Victor & Eutrope ne parlent auſſi de la guere qu'on luy fit & de la paix qu'on luy accorda enſuite, qu'aprés la creation des Ceſars qui ſe fit en 292 : cela peut eſtre favoriſé] 'parcequ'Eumene met l'aſſaſſinat de Carauſe comme une ſuite de cette paix : [& il ne peut avoir eſté tué pluſtoſt qu'en 293.

p. 108. b.

Cette opinion eſt aiſée à ſoutenir,] 's'il eſt vray que Carauſe ne ſe ſoit revolté qu'en 291, comme veut Bucherius. 'Mais Mamertin dans le panegyrique qu'il fit pour la cinquieme année de Maximien [en 291 au pluſtard,] témoigne en avoir fait un autre aſſez longtemps auparavant, *dignatione qua prudem audieras :* [& nous n'en avons point d'autre de luy que celui du 21 avril de la fondation de Rome, qu'on met toujours le premier des deux. Or dans celui-ci qui doit donc avoir eſté fait au pluſtard le 21 d'avril 290,] 'on voit qu'Hercule ſe preparoit à aller attaquer Carauſe, aprés avoir employé l'année precedente à faire faire un grand nombre de vaiſſeaux. [Ainſi il faut que Carauſe ſe ſoit revolté au commencement de 289 pour le pluſtard. Que ſi le paſſage d'Eumene ſe raporte à l'an 292, que ſera devenu l'armement fait par Hercule en 289 ? car il ne ſervit pas à Conſtance,] 'puiſqu'il manquoit de vaiſſeaux. 'D'ailleurs la medaille de Carauſe où on lit *pax Auggg.* [ne montre-t-elle pas qu'il eut la paix lorſqu'il n'y avoit point encore de Ceſars ? Nous aimons donc mieux croire que les auteurs ne ſe ſont pas exprimez ſi exactement, & raporter au temps d'Hercule avec le Cardinal Noris, la paix qu'ils diſent lui avoir eſté accordée.

Buch. de B. l. 7 c. 1. § 9. f. 223. Pane. 11. p. 130.

10. p. 117. 118.

8 p. 106. a b.

Noris, de Dio. c. 4. p. 22.

Cela ſera encore plus neceſſaire s'il faut mettre la revolte de Carauſe des 287, comme le croit le Cardinal Noris. Et il eſt difficile de la mettre pluſtard.] 'Car Eumene marquant l'état floriſſant où eſtoit l'Empire lorſque Conſtance entreprit la guerre d'Angleterre, dit des Perſes, *ſupplicante per munera rege Perſarum* [Il euſt parlé bien d'une autre maniere aprés la victoire que Galere remporta ſur eux en 297,

Pane. 8 p. 107 b.

ſelon Idace. Ils ne ſe rendoient pas auſſi ſupplians durant la guerre declarée. Il faut donc que la guerre d'Angleterre ait precedé celle de Perſe, & par conſequent il ſeroit difficile de la mettre pluſtard qu'en 296.] Eutr. p. 586. a. [Or l'Angleterre fut reconquiſe dix ans aprés la revolte de Carauſe, comme Eutrope nous en aſſure: & ainſi on ne peut mettre cette revolte pluſtard qu'en 287. Nous la mettrions meſme des 286 avec le Pere Pagi, ſi nous avions des preuves bien claires qu'Hercule euſt eſté envoyé dans les Gaules des 285, auſſitoſt aprés la défaite de Carin; ou plutoſt ſi cela ſe pouvoit dire ſans cauſer un aſſez grand embaras dans l'hiſtoire, comme on le peut voir à la fin de la note 6.]

Pour la page 16 § 7.

NOTE IX.

D'une loy datée d'Emeſe : Temps de la conference de Milan.

Cod. J. p. 41. l. 9. p. 855. [La loy donnée à Emeſe en 290, eſt datée du dixiéme de may: & cependant nous en avons d'autres d'atées [l'une de Byzance le 2 d'avril, & l'autre de Sirmich le 17 de juiller. [Il eſt difficile que Diocletien en moins de 40 jours ait fait le chemin de Byzance à Emeſe: & s'il eſtoit à Emeſe le 10 de may, il n'a point eſté depuis cela à Sirmich que ſur la fin de l'année, comme la ſuite de l'hiſtoire le fait voir. On peut répondre que la loi du 6. de juillet eſt ſeulement dite affichée à Sirmich, *propoſita*, & non pas donnée; mais celle du 2 avril eſt écrite à Byzance *S.* Il eſt meſme difficile de voir pourquoi on auroit affiché tant de loix à Sirmich, ſi elles n'y avoient pas eſté données, & que l'Empereur n'y euſt pas eſté. Ainſi il ſemble que le plus court eſt de dire qu'il y a faute dans celle qui eſt datée d'Emeſe, & qu'elle n'eſt écrite que vers le mois de ſeptembre.

2. c. 4. l. 13 p. 180 § 6, 30. l. 6 p. 572.

Ce que nous diſons que la ſuite de l'hiſtoire ne permet pas de dire que Dioclerien ſoit revenu d'Emeſe à Sirmich le 17 de juillet 290, ſuppoſe l'opinion du Cardinal Noris, [que Maximien celebra ſa cinquieme année l'an 261, auquel elle finiſſoit. Il l'appuie ſur ce que c'eſtoit la coutume ordinaire de faire ces ſolemnitez lorſque les cinq ans ou les dix ans eſtoient accomplis; & ſur ce que [Mamertin parlant de cette ſolennité, dit qu'on la faiſoit, *luſtris omnibus*, c'eſt à dire tous les cinq ans, & qu'on devoit la renouveller, *quinquennio rurſus exacto.*

Nor. dec. c. 6. p. 210.

Pane. 1r p. 130 c.

[Le P. Pagi ſoutient neanmoins que le Cardinal Noris ſe trompe, & que Hercule celebra ſa cinquieme année lorſqu'elle commençoit, c'eſt à dire en 290: & ſa preuve eſt qu'Hercule fut Conſul non en 291, mais en 290. Car il pretend que c'eſtoit la coutume des Empereurs de prendre le Conſulat pour faire ces ſolennitez. [Je ne ſçay ſi les termes de Mamertin ne paroiſtront pas plus forts que cette regle du Pere Pagi, qui ne nous ſemble point encore aſſez ſolidement établie pour s'y fonder abſolument. Quoi qu'il en ſoit, ſi on la veut ſuivre, il faudra dire qu'en 289, aprés le 21 d'avril, Diocletien fit la guerre aux Sarmates; qu'il alla enſuite en Syrie où il combatit les Sarrazins, revint de là en Pannonie, & confera avec Hercule à Milan durant l'hiver, c'eſt à dire avant le 21 janvier 290,] [auquel nous voyons par une loy qu'il eſtoit à Sirmich, [ou immediatement aprés. En ce cas, la loy du dixieme de may 290, donnée à Emeſe, n'empeſche pas qu'il n'ait eſté à Sirmich le 17 de juiller.]

Pagi, p. 135. 172.

Cod. J. 10 c. 3. l. 4 p. 871.

NOTE X.

Pour la page 18 § 7.

Sur Narſe Roy de Perſe.

[Eutyque dit que Narſe Roy de Perſe eſtoit fils de Bahram [ou Vararane] fils

Eury. p. 191.

de Sapor. Cependant il dit luy meſme qu'il eſtoit frere de Bahram III. fils de Bahram II ; que Bahram II. eſtoit fils
p. 387. de Bahram I ; 'que celui ci eſtoit fils
p. 384. d'Hormoz, '& Hormoz fils de Sapor, [qui par conſequent eſtoit triſayeul de
Lact. perſ. c. 5. p. 8. Narſe.] 'Lactance appelle auſſi Sapor ayeul de Narſe : *Narſeus exemplis avi ſui Saporis :* [Mais cela pourroit ſignifier ſimplement qu'il en eſtoit deſcendu. Neanmoins il faut remarquer que Agathias ne dit point ce que Narſe eſtoit aux Vararanes, ni que Vararane I. fut fils d'Hormoz ou Hormiſda. Ainſi Narſe pouvoit eſtre petit-fils de Sapor, ſoit qu'il fuſt fils de Vararane I, & celui-ci de Sapor, comme Eutyque le ſemble dire, ſoit de quelque autre maniere.]

Pet. rat. t. 1. l. 4. c. 7. p. 197. 'Au lieu que ſelon le temps qu'on donne à ces predeceſſeurs, il ne doit avoir commencé qu'en l'an 294. [Saint Jerome dit ſur la troiſieme année de Diocletien, 287 de J. C, qu'il faiſoit la
Thphn. p. 4. b guerre aux Romains :] '& Theophane le fait ſeulement commencer deux ans aprés. Mais n'ayant pas regné plus de huit ans ſelon Theophane meſme, [il ſeroit mort en l'an 295 ou en 297. Et il faiſoit encore la guerre aux Romains en 297. Nous ne croyons pas non plus que l'autorité d'Eutrope, qui dit *p. 585. f*, qu'il attaquoit l'Orient lorſque Conſtance & Galere furent faits Ceſars, c'eſt à dire en 292, doive empeſcher de ſuivre Agathias, ſelon lequel il ne doit avoir commencé qu'en 294. Le nom de Narſe devint ſi celebre parmi les Romains par la défaite & par la victoire de Galere, qu'ils peuvent aiſément luy avoir attribué ce qui s'eſtoit fait peu avant luy par les Perſes. Peut-eſtre auſſi que les hiſtoriens Romains ramaſſent enſemble des choſes qui ne ſont arrivées que dans des temps differens. Mais il faut les ſuivre quand on n'a rien de meilleur.]

NOTE XI.

Pour la page 20. § 9.

Que Conſtance & Galere ont eſté faits Ceſars le premier de mars 292.

[Idace dit que Conſtance & Galere furent faits Ceſars le premier jour de mars ſous les Conſuls Tibetien & Dion, c'eſt à dire en 291.] 'Le jour eſt
Panc. 8. p. 104. b. certain par Eumene, [a] auſſi bien que par
a Lact. perſ. c. 18. p. 32. Lactance, qui dit que Galere devoit faire la ſolennité de ſa 20e année le premier de mars. 'Ainſi il faut abſolu-
Buch. de B. l. 7. c. 6. § 2. p. 225. ment abandonner la chronique d'Alexandrie, qui dit *p. 640*, que ce fut le 21 de may.

[Pour l'année, l'autorité d'Idace a entrainé pluſieurs perſonnes habiles, comme le P. Petau dans ſa chronologie, Mr Valois dans ſes notes ſur Euſebe *p. 217. 1. c. d.*] & le Cardinal Noris, Nor. de Lic. c. 1. F. 37. [ſans qu'il paroiſſe qu'aucun d'eux ſe ſoit donné la peine de l'examiner. Mais ce qui nous oblige abſolument de rejetter cette opinion,] 'c'eſt que Lact. perſ. c. 35 p. 32. Lactance dit que la ſolennité de la 20e année de Galere tomboit au premier mars 213. [Il faut donc commencer ſon regne au premier mars 292 ou 293. Car il pouvoit celebrer ſa 20 année le jour qu'elle commençoit, ou celui qu'elle finiſſoit. Le dernier eſtoit neanmoins l'ordinaire :] 'Et en effet, p. 31 l'edit que Galere fit pour les Chrétiens, & qui fut publié le dernier avril 311. 'porte qu'il eſtoit alors dans la Euſeb. l. 8. c. 17. p. 314. d. [b] Pagi, p. 199. an. 311. § 13. 20e année de ſon Tribunat. [b] Il paroiſt donc certain par ces deux preuves jointes enſemble qu'il fut fait Ceſar en 292, comme Baronius l'a cru. 'Car Pet. chr. p. 709 pour ce que dit le Pere Petau contre la derniere, qu'il peut avoir eſté fait Ceſar en 291, & n'avoir eu la puiſſance du Tribunat qu'en 292, [c'eſt ce qui n'a aucun fondement dans les auteurs, & la premiere preuve tirée de Lactance qu'il n'avoit pas vu, ruine cette ſolution.

Il ſeroit meſme étrange que Conſ-

tance & Galere n'euſſent eſté Conſuls qu'en 294, deux ans aprés leur promotion. Car pour ce qu'on peut dire que s'ils ont eſté faits Ceſars en 292, ils ont dû eſtre Conſuls en 293, on peut répondre qu'il y a bien de la difference entre un & deux ans, entre des particuliers & des Empereurs. Diocletien & Hercule pouvoient s'eſtre deſignez Conſuls avant que de declarer Conſtance & Galere Ceſars; & ils n'eſtoient pas obligez de leur ceder enſuite leur place. Avec cela neanmoins cette raiſon nous porteroit à ne mettre la creation des Ceſars qu'en 293,] 'comme Bucherius & Mr Baluze ont fait entre les nouveaux, & la chronique d'Alexandrie *p. 640.* entre les anciens, [ſi nous pouvions trouver une bonne réponſe à la 20e année marquée dans l'edit de Galere. Car pour celle qu'y donne Bucherius, il ſemble qu'il n'ait jamais vu le texte grec qu'il veut expliquer.]

Buch de D.l.7 c.6.p.824.§1 Baluz. t 2. p. 400.401.

'Le Cardinal Noris, qui croit que le ſecond panegyrique de Mamertin n'a eſté prononcé qu'aprés le premier avril 291, [avoit ſujet de remarquer que ce panegyrique ne dit pas un mot d'une choſe auſſi éclatante que la creation de deux Ceſars, faite ſelon luy peu de mois auparavant.] 'Ce que dit Aurele Victor que Conſtance & Galere furent 13 ans ſimples Ceſars, [combat encore Idace, puiſqu'ils furent faits Auguſtes le premier may 305, comme nous en ſommes enfin aſſurez par Lactance, quatorze ans & deux mois aprés le premier mars 291.] 'Les 19 ans que l'Anonyme de Mr Valois donne au regne de Galere, [ne permettent pas non plus qu'on diſe qu'il en ait regné plus de vingt, comme il le faut dire s'il a regné depuis le premier mars 291, juſqu au mois de may 311,] 'auquel il eſt certain qu'il mourut. [Mais ces 19 ans n'empeſchent point qu'il n'ait commencé en 292, eſtant aiſé que l'Anonyme n'ait pas eu égard à deux mois & quelques jours qu'il a regné audela.]

Nor. de Dio. c. 4 p.38.

Aur. V. p. 526. a.

Amm. 28. p. 47. c.

Lact. perſ. c. 35. p. 31.

'Il eſt vray que Galere meſme ſemble dire en 295, qu'il eſtoit Ceſar depuis quinze ans: [mais il le dit en parlant avec paſſion; & il peut eſtre auſſi exact en cela, qu'en ce qu'il dit] qu'il avoit paſſé ces quinze années relegué dans l'Illyrie, [quoique durant ce temps là il ait eſté pluſieurs fois en Bithynie & en Orient.] Mr Baluze croit meſme qu'il peut comprendre dans ces quinze ans ce qu'il avoit fait eſtant encore particulier, [quoique ce ſens paroiſſe moins convenir à l'endroit. On peut objecter encore que la chronique de S. Jerome porte que Conſtance mourut dans la ſeizieme année de ſon regne: & il eſt certain qu'il mourut en juillet l'an 306. Mais S. Jerome n'eſt pas à oppoſer aux preuves que nous avons du contraire. Selon ſes principes, ayant fait commencer Conſtance des la quatrieme année de Diocletien, c'eſt à dire en l'an 288, il euſt dû luy donner 18 ou 19 ans de regne. Le texte grec qui le fait commencer comme le latin, ne luy donne neanmoins que treize ans comme s'il n'euſt commencé qu'en 293 ou 294; ce qui fait voir que ces chroniques ont eſté faites ou tranſcrites avec peu de ſoin. Saint Proſper copie S. Jerome.]

c. 18. p. 16.

n. p 401.

NOTE XII.

Pour la page 23. § 9.

Pourquoi nous mettons l'Eſpagne dans le departement de Conſtance.

'Lactance attribue l'Eſpagne à Maximien Hercule, avec l'Italie & l'Afrique: '& Julien l'apoſtat l'attribue à Conſtance avec les Gaules & l'Angleterre, ne donnant à Hercule que l'Italie, l'Afrique, & les iſles. [Ce ſont deux auteurs qu'il eſt difficile d'accuſer de s'eſtre trompez: & je ne voy pas ce-

Lact. perſ. c. 8. p. 9.

Juli or. 1. p. 35.

pendant moyen de les accorder. Car ſi nous diſons que Lactance parle en general du regne d'Hercule, ſans égard ſi c'eſtoit devant ou aprés la promotion de Conſtance, pourquoi n'y joint-il pas les Gaules? Eſt ce qu'ayant eſté ruinées depuis plus de 50 ans par une infinité de guerres, elles n'eſtoient pas alors du nombre des pays qui enrichiſſoient Hercule? Car c'eſt de quoy il s'agit en cet endroit de Lactance. Je voudrois que cette ſolution fuſt recevable : car je n'en voy point de meilleure pour Lactance, & je n'en trouve aucune pour Julien, qui marque viſiblement le partage de l'Occident entre Hercule & Conſtance.]

Act. M. pr. p. 64. a. 'Le P. Ruinart ſe ſert de cet endroit de Lactance, pour montrer que l'Eſpagne a pu avoir des Martyrs dans la perſecution de Diocletien, quoique les Gaules n'en ayent point eu; [à quoy on verra dans l'hiſtoire de cette perſecution § 21, qu'on peut encore répondre d'une autre maniere. Mais ſi cette conſideration eſt quelque choſe pour ne pas donner l'Eſpagne à Conſtance, nous voyons d'autre part,]

Bar. 293 § 5. 'qu'un officier ou de l'Eſpagne, ou de la Tingitane [jointe à l'Eſpagne,] menace S. Marcel qui vouloit quitter les armes d'en écrire aux Empereurs, *& Cæſari ipſi.* [Ces pays eſtoient donc à un Ceſar, qui ne pouvoit eſtre que Conſtance. *V. S. Marcel Centenier n. 2.*]

Aur. Vict. p. 314 f. 'Aurele Victor ne donne à Hercule, [comme Julien,] que l'Italie & l'Afrique, & à Conſtance tout ce qui eſtoit au delà des Alpes. [Je penſe que dans le langage de ce temps là cela comprend l'Eſpagne. On voit qu'elle a toujours eu dans la ſuite les meſmes princes que les Gaules. Elle eſtoit meſme ſoumiſe au Prefet des Gaules : & je penſe que les quatre Prefectures des Gaules, d'Italie, d'Illyrie, & d'Orient viennent du partage que Diocletien avoit fait de l'Empire entre les quatre Princes.] 'L'anonyme de Mr Valois dit que Conſtance ayant eſté fait Auguſte, Severe eut tout le département d'Hercule; '& il ne luy attribue neanmoins que la Pannonie, l'Italie, & l'Afrique. 'Eutrope dit que Conſtance n'avoit point voulu ſe charger de ces pays : [ce qu'il ne dit point de l'Eſpagne. Ainſi nous n'avons pas eru que l'endroit de Lactance nous duſt empeſcher de ſuivre l'opinion commune qui donne ce pays à Conſtance.]

Amm. an p. 472. d. c.

Eutr. p. 587. a.

NOTE XIII.

Pour la page 30 § 12.

Sur diverſes loix de 293 & 294.

[Les loix qui nous font dire que Diocletien n'a guere quitté l'Illyrie & la Thrace en 293,] 'ſont celles qui ſont datées de Sirmich le 7 de janvier & le 8 de fevrier, *3. t. 38. l. 5. p. 289*; d'Heraclée le 22 du meſme mois, *5. t. 16. l. 17. p. 453*; de Sirmich le premier de mars, *3. t. 32. l. 11. p. 275*; de Byzance le 13 d'avril, *6. t. 42. l. 22. p. 597*; d'Heraclée le 29 d'avril, *3. t. 42. l. 8. p. 294*, & le premier de may, *6. t. 50. l. 13. p. 611*; de Sirmich le 23 de juin, *4. t. 10. l. 6. p. 311*, le premier de juillet, *3. t. 34. l. 9. p. 243*, le 15 d'aouſt, *3. t. 41. l. 4. p. 293*, & le 11 de ſeptembre, *4. t. 12. l. 3. p. 313*; de Viminac [dans la haute Meſie] le 26 de ſeptembre, *6. t. 50. l. 14. p. 611*; de Sirmich le 28 du meſme mois, *2. t. 4. l. 19. p. 182*, le 3 d'octobre, *3. t. 41. l. 3. p. 293*, le 22 de novembre, *2. t. 29. l. 1. p. 216*, le 17, le 20, & le 30 de decembre, *6. t. 27. l. 3. p. 566.* | *3. t. 33. l. 10. p. 279.* | *4. t. 10. l. 7. p. 311.*

Cod. J. 4. t. 7. l. 1. p. 309. 'ſont

[Nous avons un grand nombre de loix datées du Conſulat des deux Ceſars, c'eſt à dire de 294, de 300, de 302, ou du commencement de 305. Cependant on les raporte preſque toutes à l'an 294. Elles ſont ſans doute de Diocletien, qui eſtoit le chef des autres, hors quelques unes qui eſtant datées d'Italie ou des Gaules peuvent

eſtre d'Hercule,] comme celle du 2 may affichée à Milan, *Cod. J. 4. t. 24. l. 9. p. 340*; celle du 25 juin ſignée à Verone, *5. t. 24. l. 1. p. 463*; celle du 5 aouſt datée de Cologne, *Agrippina*, *t. 12. l. 21. p. 440*; celle du premier novembre datée de Brinde, *t. 16. l. 23. p. 454*. Il y en a deux datées d'Antioche, l'une du 25 de mars, *3. t. 3. l. 3. p. 243*, l'autre du 27 d'octobre, *5. t. 12. l. 24. p. 440*: [mais par la ſuite meſme du Code, il paroiſt qu'elles ſont plutoſt de l'an 300 ou de 302, & il faut dire la meſme choſe de celles qui ſont datées de Cologne & de Brinde.

Si donc les autres ſont de l'an 294, & de Diocletien, il faut dire qu'il eſtoit à Sirmich le 5, le 17, le 22, & le 23 de janvier,] *3. t. 28. l. 20. p. 264* | *6. t. 50. l. 15, 16. p. 611* | *3. t. 34. l. 10. p. 283* | *5. t. 51. l. 10. p. 493*, le 9, 11, & 13 de fevrier, *5. t. 18. l. 7. p. 461* | *t. 37. l. 19. p. 481* | *3. t. 28. l. 22. p. 264*, le 6, le 20, & 28 de mars, *4. t. 16. l. 5. p. 317* | *5. t. 18. l. 8. p. 461* | *3 t. 38. l. 6. p. 290*. Ainſi la loy donnée à Byzance le 6 de mars, *3. t. 22. l. 4. p. 256*, [doit eſtre d'une autre année.] Quelques unes de celles qui ſont datées de Sirmich au mois d'avril, *5. t. 12. l. 20. p. 440*, [paroiſſent n'eſtre pas de cette année, & nous donnent lieu de ſoupçonner la meſme choſe des autres. Il ſeroit en effet difficile d'accorder leur date] avec celles qui ſont datées de Byzance le 3 & le 8 d'avril, *4. t. 5. l. 3. p. 306* | *t. 26. l. 9. p. 343*, & d'Heraclée le 27 & le 29 du meſme mois, *4. t. 19. l. 11. p. 300* | *2. t. 20. l. 6. p. 210* | *t. 21. l. 4. p. 212*.

Les loix du 7 & du 20 juillet ſont datées de Sirmich, *5. t. 12. l. 16. 17. p. 439* | *4. t. 9. l. 1. p. 310*, & une du 15 l'eſt de Philippople, *5. t. 16. l. 19. p. 453*; [ce qui ne ſe peut,] puiſqu'on conte 487 milles; [ou pres de 200 lieues] de l'une à l'autre. Celles du 17 & du 30 aouſt ſont encore datées de Sirmich; *Cod. J. 6. t. 24. l. 10. p. 560* | *5. t. 56. l. 4. p. 497*: [ce qui ne s'accorde pas non plus] avec celles du 9, du 11, & du 27 du meſme mois datées de Viminac, *5. t. 16. l. 20. 21. p. 453. 454* | *2. t. 10. l. 3. p. 196*, [dont Sirmich eſt eloignée de 152 milles, qui ſont 60 lieues.] Nous en avons encore une datée de Sirmich le 19 de ſeptembre, *2. t. 43. l. 3. p. 221*; d'autres du 3, du 17, du 20, & du 30 d'octobre: [ce qui nous oblige de rapporter à une autre année] celles du meſme mois qui ſont datées de Nicomedie & de Byzance.

Aur. Vict. in p. 8.

Il y en a encore une datée de Sirmich le 22 de novembre, *5. t. 51. l. 12. p. 493*; & une de Viminac du 26 du meſme mois; *2. t. 55. l. 1. p. 227*. [Mais ou elles ne ſont pas de cette année, ou il faut raporter à un autre] celles du 7 & du 8 du meſme mois données à Heraclée, *5. t. 18. l. 10. p. 461* | *2. t. 3. l. 27. p. 177*; celle du 9 donnée à Melantiade, *2. t. 4. l. 33. p. 184*, [pres de Byzance;] celle du 26 à Debelte, *6. t. 36. l. 5. p. 585*, [dans la province d'Hemimont,] & celle du premier decembre à Anquiale *5. t. 51. l. 11. p. 493*, [ſur la coſte de la meſme province. Il faut encore raporter à une troiſieme année] celles du 16, du 20, & du 23 novembre données à Nicomedie, *3. t. 32. l. 25. p. 277* | *23. 19. l. 23. p. 209* | *t. 4. l. 35. p. 185*. Nous en avons pluſieurs du mois de decembre datées auſſi de Nicomedie, une de Sirmich du dixneuf, *5. t. 12. l. 18. p. 439*; & deux de Philippople données le 25 du meſme mois, *2. t. 18. l. 3. p. 206* | *t. 53. l. 4. p. 226*.

NOTE XIV.

Pour la page 42, § 17.

Des loix qui peuvent appartenir à l'an 300.

[Nous avons remarqué dans la note 13, qu'il eſtoit difficile de dire à quelle année il falloit raporter les loix datées du Conſulat des deux Ceſars, parcequ'ils ont eſté Conſuls enſemble en 294, en 300, & en 302. Nous

croyons neanmoins pouvoir reſerver pour l'an 300, qui eſt leur troiſieme Conſulat, celles qui ſont placées dans le Code aprés les Conſulats des années 295, 296 &c. & encore celles qui y ſont miſes aprés d'autres datées des deux Ceſars, dont le jour eſt poſterieur.]

Cod. J. 4. t. 10 l. 12. 13 p. 312.

'Par exemple nous en avons une datée du 19 octobre; & la ſuivante eſt du premier avril. [Si elles ſont dans l'ordre chronologique, comme cela doit eſtre, cette derniere ne peut pas eſtre de la meſme année que l'autre, mais d'une poſtericure. Ceux qui ont marqué les années dans le Code de l'edition de Lion en 1650, ont ſuivi cette regle en diverſes rencontres, mais non en toutes. Labitte l'a toujours negligée, & a raporté à l'an 294, toutes les loix datées ſimplement du Conſular des deux Ceſars.

Nous mettons encore en l'an 300 celles qui ne peuvent eſtre d'une meſme année, eſtant datées de deux lieux differens en un meſme jour: & s'il y en a de ce genre que nous ne puiſſions encore mettre en l'an 300, nous les laiſſerons pour l'an 302, auquel les deux Ceſars furent encore Conſuls.]

Suivant ces regles, nous croyons pouvoir attribuer à l'an 300 les loix du 19, du 20, & du 30 de janvier, *Cod. J. 2. t. 13. l. 18. p. 201 | 5. t. 12. l. 19. p. 440 | t. 34. l. 9. p. 476*, & du 18 fevrier *4. t. 13. l. 4. p. 314*, données à Sirmich; celles du 6 mars à Byzance, *3. t. 22. l. 4. p. 256*, & du 20 à Nicomedie, *4. t. 19. l. 19. p. 321*; celle du 8 avril à Byzance, *5. t. 26. l. 9. p. 343*; celles du 27, 28, & 30 du meſme mois à Sirmich, *2. t. 22. l. 6. p. 213 | 4. t. 17. l. 1. p. 317 | 5. t. 12. l. 20. p. 440 | 2. t. 3. l. 25. p. 177 | 5. t. 31. l. 10. p. 474*; celles du premier & du 17 de may, *4. t. 22. l. 3. p. 338 | 2. t. 18. l. 4. p. 206*, du 7 & du 20 juillet, *5. t. 12. l. 16. p. 439 | 4. t. 9. l. 1. p. 310*, & du premier aouſt, *5. t. 16. l. 22. p. 454*, datées du meſme lieu; celles du 9, du 11, du 22, & du 27 du meſme mois, *5. t. 16. l. 20. p. 453 | l. 21. p. 454 | 2. t. 20. l. 8. p. 211 | 1. t. 10. l. 3. p. 196*, celles du 26 & du 27 ſeptembre, *2. t. 19. l. 21 p. 209 | 5. t. 12. l. 23. p. 440 | 6. t. 42. l. 27. p. 598*, datées de Viminac. Celle du 22 du meſme mois, *2. t. 13. l. 20. p. 201*, datée de Demeſſe qui eſt un lieu inconnu, & adreſſée à Verin Gouverneur de Syrie, doit eſtre de l'an 300 ou 302. Celle du troiſieme octobre, *4. t. 26. l. 10. p 343*, donnée à Sirmich, paroiſt plutoſt eſtre de l'an 300. Celle du 16 du meſme mois datée de Nicomedie, *4 t. 2. l. 13. p. 304*, [ne le paroiſt pas moins: & cependant il y a trop loin d'une ville à l'autre. Et il y a plus de raiſon de laiſſer Nicomedie pour l'an 302.] Ainſi nous raportons à l'an 300 celle du cinquieme d'octobre, *2. t. 3. l. 26. p. 177*, datée de Variane, 'qu'on croit eſtre aujourd'hui Varadin dans l'Eſclavonie, [un peu au deſſous de Petrau.]

Voir p 306.

NOTE XV.

Pour la page 453 § 19.

Sur un paſſage de Lactance touchant Galere.

Lactance dit que Galere s'en alla de Nicomedie, *medio hiemis profectione parata properuit*. [Il ſemble que cela puiſſe ſignifier qu'il s'en alla au milieu de l'hiver. Je croy neanmoins que le ſens eſt qu'il partit tout d'un coup, comme ſi la ſeule crainte des Chrétiens l'euſt obligé de s'en aller promtement; mais qu'en effet il avoit tout fait préparer dés le milieu de l'hiver pour ſon départ. Il eſt certain qu'il ne s'en alla au pluſtoſt qu'au mois de mars & on ne peut pas dire que l'on ſoit alors dans le milieu de l'hiver.]

Lact. perſ. c. 14. p. 16.

NOTE XVI.

Pour la page 458 § 20.

Si Conſtance & Galere ont triomphé en l'an 303.

[Onuphre dans ſon traité des Triom-

phes *p. 362. d. e.*] dit que dans celui de Diocletien & de Maximien [en 303,] Conſtance & Galere parurent auſſi avec le petit triomphe appellé *Ovatio*. Il dit que cela ſe voit par Zonare, Eutrope, Euſebe, Oroſe, Caſſiodore. [Je ne trouve rien neanmoins dans aucun de ces auteurs dont on le puiſſe tirer.]

Lact perſ. c. 38 p. 14. 'Ce que Lactance dit d'une nation, qui ayant eſté chaſſée par les Gots ſe donna à Maximien [Galere,] *tempore vicennalium*, [donne meſme quelque ſujet de croire qu'il eſtoit ſur les bords du Danube, pendant que les deux Auguſtes triomphoient à Rome.]

Pour la page 48. § 10.

NOTE XVII.

Fautes dans la date de quelques loix.

Lact perſ. c. 17. p. 5. 'Eſtant certain que Diocletien [& Hercule] ont eſté à Rome au moins depuis le 20 de novembre 303, juſques au 20 de decembre, [je ne ſçay ce que veut dire] 'la date d'une loy qui porte Cod. J. 7. t. 18. p. 177. *S. 3. nonas decembres Burtodixi ipſis VIII. & VII. AA. Conſſ.* Ce Conſulat eſt celui de 303. [Je ne trouve point ce que c'eſt que *Burtodixi*. Ce nom a quelque raport à celui d'*Uſtodizo*, autrement Nicé dans la Thrace, c'eſt à dire bien loin de Rome.] Nous avons encore une autre loy datée de Singidon [en Meſie] le 8 de decembre *AA. Conſſ.* ce qu'on explique de l'an 303. [Et veritablement ſelon l'ordre des loix de ce titre, il faut qu'elle ſoit de 303 ou de 304 Cependant & Diocletien & Hercule eſtoient à Rome le 8 de decembre 303, & Dioclerien eſtoit à Nicomedie un an aprés. Le premier exemple ſurtout nous fait voir qu'on ne peut pas tirer d'argumens bien forts des dates & des ſouſcriptions des loix. Car je ne croy pas que perſonne diſe que les Ceſars euſſent droit d'en faire.] 'Pour la loy du 5 de fevrier datée du Conſulat IX. de Diocletien, & VIII. de Maximien, [c'eſt à dire de lan 304,] elle eſt ſeulement affichée à Antioche, *PP.* [Ainſi cela ne fait pas de difficulté conſiderable.]

NOTE XVIII.

Pour la page 50. § 11.

Que le V. Conſulat de Conſtance & de Galere a eſté ordinaire, & non ſubrogé.

Coint. app. p. 1112. 'Le Pere le Cointe prétend que le cinquieme Conſulat de Conſtance & de Galere n'eſt qu'un Conſulat ſubrogé, qu'ils prirent ſous le neuvieme Conſulat de Diocletien, aprés avoir eſté faits Auguſtes, comme cela eſtoit ordinaire. [Il n'eſt pas aſſurément extraordinaire que ceux qui n'avoient point dutout eſté Conſuls, priſſent le Conſulat avec l'Empire, quoiqu'une partie des exemples qu'il raporte pour cela, ne le prouve pas. Mais que ceux qui avoient déja eſté Conſuls ordinaires priſſent un Conſulat ſubrogé lorſque de Ceſars ils devenoient Auguſtes, c'eſt de quoy il ne donne point d'exemple; & il auroit peine à en donner. 2. Nous eſperons montrer dans la note 19, que Conſtance & Galere n'ont été faits Auguſtes qu'aprés le neuviéme Conſulat de Diocletien. 3. Tous les faſtes generalement marquent leur cinquiéme Conſulat comme ordinaire.] 'Une loy du Code eſt datée *C. C. V. Conſſ.* & une autre qui eſt de Conſtance & de Galere, porte pour ſouſcription, *XI. kal. jan. Conſtantio & Maximiano AA. Conſſ.* [Conſtance eſtoit mort des le mois de juillet de ſon ſixieme Conſulat, ſelon le Pere le Cointe, & ſelon les autres: cette loy eſt donc du cinquieme. Il eſt vray qu'à la teſte de la loy il y a *Conſtantinus & Maximianus AA.* dans l'edition de Lion: mais c'eſt une faute viſible. Car Conſtantin n'eſtoit que Ceſar en 306, & jamais on n'a mis ſon nom avant celui de Maximien.]

Cod. t. 18 l. 9 p. 136 al. t. 42. l. 5. p. 487.

NOTE XIX.

Pour la page 32. § 22.

NOTE XIX.

Que Diocletien a quitté l'Empire le premier may 305.

[Idace marque la ceſſion de Diocletien le premier avril ſous ſon neuvieme Conſulat, c'eſt à dire en l'an 304.] 'Il eſt appuyé pour l'année par la chronique d'Alexandrie, & par Zoſime. Euſebe dans ſa chronique met auſſi cet evenement l'année d'aprés le commencement de la perſecution: '& dans ſon hiſtoire il dit poſitivement qu'il n'y avoit pas encore deux ans qu'elle eſtoit commencée. [On remarque outre cela qu'on ne trouve aucune medaille qui paſſe la 18e année d'Hercule achevée le premier d'avril 304, ni la 20e de Diocletien qui devoit finir le 17 de ſeptembre de la meſme année.] La chronique d'Alexandrie *p.648*, ne donne que 18 ans à Hercule. 'Le Pere Petau a ſuivi ce ſentiment, & dit qu'il eſt appuyé par le conſentement general, *maximo conſenſu*, de tous les modernes auſſi bien que des anciens.

[Nous ſuivrions auſſi des autoritez qui paroiſſent ſi inconteſtables, ſi nous n'eſtions obligez de ceder à une autre encore plus forte, que le P. Petau n'avoit pas vue, ſavoir à celle de Lactance. Car cet auteur témoin de tout ce qu'il écrivoit,] 'dit que Diocletien aprés avoir commencé la perſecution le 23 fevrier dans ſon huitieme Conſulat, [qui eſt l'an 303,] 'vint à Rome pour le mois de novembre, & en partit pour aller commencer à Ravenne ſon neuvieme Conſulat [en 304] qu'aprés l'été il alla à Nicomedie, où il penſa mourir le 13 de decembre, & ne put ſe montrer au peuple que le premier de mars: 'enſuite de quoy il quitta l'Empire le premier de may.

[Il eſt donc clair qu'il ne l'a quitté qu'en 305 ſelon Lactance: & nous ne voyons point d'apparence d'oppoſer ni Euſebe, ni Idace, ni aucun autre à un auteur ſi conſiderable, & qui particulariſe ſi bien ce fait. Si Euſebe met la ceſſion de Diocletien en la deuxieme année de la perſecution, il ne met la creation de Maximin & de Severe qu'en la troiſieme: & tout cela ſe fit en un meſme jour.] Aut. Victor ne donne qu'un an de regne à Conſtance, [qui en aura regné plus de deux, s'il a commencé en 304. On voit la meſme choſe de Severe tué en 307, mais certainement aprés le 28 d'octobre 306, & neanmoins dans la deuxime année de ſon regne ſelon Saint Jerome. 'Les faſtes de Theon ne donnent que le titre de Ceſar à Conſtance & à Galere dans leur cinquieme Conſulat en 305, au lieu de celui d'Auguſte qu'ils leur donnent l'année ſuivante pour le ſixieme. [Ils n'eſtoient donc encore que Ceſars au commencement de 305.] 'On voit la meſme choſe dans les faſtes d'Heraclius pour l'an 305. Mais l'an 306 n'y eſt point dutout, non plus que les ſuivans juſqu'en 338. 'Le panegyriſte donne 20 ans à Hercule ſelon qu'on lit ordinairement cet endroit, *te viceſimo anno imperatorem &c.* 'Il le dit encore nettement dans la ſuite: [& on ne peut trouver ces 20 ans: au moins depuis qu'il a eſté fait Auguſte; s'il n'a paſſé le premier d'avril 305;] 'ſi on ne trouve point de medaille de ſa 19 & de ſa 20e année, on n'en trouve point auſſi de la 3e de Conſtance.

'Nous avons dans le Code deux loix qui portent en teſte les noms de Diocletien & d'Hercule Auguſtes, & des Ceſars Conſtance & Galere, & dans la ſouſcription le cinquieme Conſulat des deux Ceſars, qui eſt l'an 305. Mais ces loix eſtant l'une du 8 de decembre, & l'autre du 27, [il y a erreur ou dans le mois ou dans l'inſcription. Il faut dire la meſme choſe] 'de deux autres loix, [que l'ordre du Code fait juger eſtre poſterieures à l'an 304.

Pour le jour de la renonciation de

Zoſ. l. 2. p. 671. d. 2.

Euſ. l. 8 c. 13. p. 309. a. b. de P. c. 1 p. 112. a. b. v. Conſt. l. 1. c. 18. p. 467. b.

Pet. doc. t. 1. l. 11 c. 31. p. 315. a.

Lact. perſ. c. 18. p. 12.

c. 17 p. 15.

c. 19. p. 17. 18

Aur. Vict. p. 516 a.

Cap. diſ. p. 134. 2. p. 162.

ap p. 118.

Pane. 1. p 5. a.

p. 6. b.

Pagi, p. 140. 24. 25

Cod. J. 1. 2. 18. l. 9. 10 p. 136.

1. 1. 9. l. 12. 23. p. 312.

Diocletien, il ſeroit aiſé de lire *kalendis aprilis* dans Lactance, au lieu de *mais*. Neanmoins ſix ſemaines de temps ne ſont point trop pour ce qu'il dit s'eſtre paſſé entre le premier jour de mars & cette renonciation. Ainſi il vaut mieux abandonner encore Idace en ce point, & s'attacher à ce que nous liſons dans Lactance,] 'comme a fait le P. Pagi.

Pagi, p. 24. [au pr. § 5.

Pour la page 51 § 21.

NOTE XX.

Que Diocletien eſt mort vers le milieu de l'an 313.

Lact. perſ. n. p. 445.

'Mr Baluze aſſure que Lactance dit que Diocletien eſt mort avant le mariage de Licinius. 'Il eſt vray que Lactance parle de ce mariage aprés avoir parlé de la mort de Diocletien: [mais ce n'eſt pas une preuve qu'il ne ſe ſoit fait qu'aprés.] 'Le jeune Victor dit poſitivement que Diocletien ne mourut qu'aprés ce mariage, & que depuis ſa demiſſion il a vécu prés de neuf ans, [ce qui va au moins juſqu'au mois de may 313.] Mr Godefroy tire auſſi d'une loy du premier de juin 313 qu'il vivoit encore alors, puiſque Licinius le qualifie dans cette loy *Dominum & parentem ſeniorem Auguſtum*, & non pas *Divum*. 'Mais pour ce dernier Mr Baluze repond que Maximin II. qualifie de meſme Diocletien & Maximien [Galere,] quoique le dernier au moins fuſt certainement mort alors: [ce qui peut donner lieu de croire qu'on ne leur avoit pas encore decerné les honneurs divins, ou que la qualité de *Divus* s'omettoit quelquefois: & il faut dire le dernier de la loy du premier juin,] 'ſi elle eſt non de l'an 313, mais de l'an 315, & aprés la mort de Maximin II, comme le Cardinal Noris le ſoutient ſur des preuves tres conſiderables.

Vict. epi. p. 542. c. d.

Cod. Th. chr. p. 1. § 2. 115

Lact. perſ. n. p. 446. [Eut. l. 9. c. 9. p. 160. c.

Nor. de Lic. c. [illegible] 46.

La chronique de S. Jerome ne met meſme la mort de Diocletien que ſur la dixieme année de Conſtantin, c'eſt à dire en l'an 316. Les faſtes d'Idace diſent auſſi qu'il mourut le 3 decembre de l'an 316, 'ce que Mr Valois & Godefroy ont ſuivi: & ils croient trouver la meſme choſe dans la chronique d'Alexandrie, où on lit *p. 656*, que Galere Maximien mourut cette année là d'hydropiſie à Salone. 'Ils y joignent Zoſime, à qui ils font dire que Diocletien mourut trois ans aprés le 3e Conſulat de Conſtantin & de Licinius. [Je ne ſçay ſi Zoſime n'a point plutoſt voulu dire que Diocletien eſtoit mort trois ans aprés ſon neuvieme Conſulat & ſa demiſſion qui ſeroit au pluſtard en l'an 308.] 'comme l'a pris Scaliger. [Mais ce qui paroiſt certain, c'eſt qu'on ne peut point mettre la mort de Diocletien pluſtard qu'en l'an 313: car outre l'autorité du jeune Victor plus ancien que ni Idace ni Zoſime.] 'Lactance & Euſebe aſſurent poſitivement que de tous les perſecuteurs de l'Egliſe, Maximin fut puni le dernier: [& il mourut la meſme année 313.] 'Dans un edit que Maximin meſme fit peu avant que de mourir, il qualifie Diocletien *Sacrâ memoriâ, Divum*: [ainſi il eſtoit certainement mort alors.

Soer. n. p. 4 t. c. d Cod. Th. chr. p. 7.

Zoſ. l. 2. p. 67. 67 a.

Euſ. chr. n. p. 549. a.

Lact. perſ. c. 42. 43. p. 36. [Euſ. l. 9. c. 11. p. 166. b.

Euſ. l. 9. c. 10. p. 164. b.

Nous voudrions pouvoir ſuivre au moins Idace pour le jour de ſa mort: mais nous ne voyons aucun moyen de prolonger la vie de Maximin juſques aprés le 3 decembre 313, comme on le dira ſur l'hiſtoire de Conſtantin. On pourroit dire que Conſtantin, qui avoit reſolu le mariage de ſa ſœur avec Licinius des devant la mort de Maxence, invita Diocletien de ſe trouver à cette ſolennité, quelques mois avant qu'elle ſe fiſt,] '& qu'ainſi Diocletien peut eſtre mort le 3 de decembre 312, 'comme l'a cru Dodwel. [Mais outre que cette explication eſt aſſez forcée, on reproche à Diocletien qu'il favoriſoit Maximin. Maximin eſtoit donc déja ennemi des autres Princes; & on

Cyp. diſſ. 1. c. 86. p. 118.

verra par l'hiſtoire de Maximin qu'il conſerva une union apparente avec les autres juſqu'à la fin de l'an 312. On ne peut pas non plus, comme nous avons dit, trouver les neuf ans de la retraite de Diocletien, s'il eſt mort avant le mois de may 313.]

Suid. t. p. 741. a. 'Ce que dit Suidas qu'il y eut un decret du Senat contre Diocletien, [eſt

Thphn. p. 8. d. ſans doute tiré de Gelaſe Eveſque de Ceſarée en Paleſtine, qui a écrit que Diocletien & Maximien Hercule s'eſtant repentis d'avoir quitté l'Empire, & l'ayant voulu reprendre, perdirent la vie en conſequence d'un arreſt rendu par tout le Senat. [Ce Gelaſe eſt ancien, puiſqu'il eſt mort avant la fin du IV. ſiecle. Mais on voit par cet endroit meſme qu'il n'eſtoit pas aſſez inſtruit.]

Pour la page 61. § 16.

NOTE XXI.

Que Spartien, Vulcace, Capitolin, & Lampride, peuvent avoir fait l'hiſtoire de tous les Empereurs.

Voſſ. hiſt. l. 2. c. 5. p. 186. 'Voſſius dit que Spartien n'a pas executé le deſſein qu'il avoit d'écrire l'hiſtoire de tous les Empereurs, parce que Vopiſque dit qu'aucun Latin n'avoit écrit avant luy la vie d'Aurelien. [Mais Vopiſque diſoit cela ſous

Get. v. p. 90. b. Diocletien:] '& Spartien qui adreſſoit l'hiſtoire de Gete à Conſtantin Auguſte, [peut bien avoir écrit auſſi celle d'Aurelien aprés l'an 306; & ainſi aprés Vopiſque. Il faut dire la meſme choſe]

n. C. pr. 'ſur ce que pretend Caſaubon, que Vulcace, Capitolin, & Lampride, n'ont point non plus executé le deſſein qu'ils avoient d'écrire l'hiſtoire de tous les Empereurs.

Pour la page 65. § 17.

NOTE XXII.

Sur Tiberien qui a porté Vopiſque à écrire l'hiſtoire.

Aurel. v. p. 209. b. 'Vopiſque dit que le jour de la feſte appellée *Hilaria*, Junius Tiberianus Prefet de Rome le fit monter ſur ſon char, & luy parla d'entreprendre l'hiſtoire d'Aurelien &c. 'La liſte

Buch cyt. l. p. 117. des Prefets de Rome marque un Junius Tiberianus en 291, & un autre en 303: mais ce dernier ne fut fait Prefet que le 12 de ſeptembre, '& Ruſin

p. 118. luy ſucceda des le 4 janvier 304. 'Ainſi

Pet. Juran p. 113. [put n. C. p. 167. a. b. la feſte d *Hilaria* qui ſe faiſoit le 25 de mars, [ne ſe rencontra point dans ſa Prefecture; au lieu qu'elle peut s'eſtre rencontrée deux fois dans celle du premier.] 'Car il fut fait Prefet le 18

Buch p. 117. de fevrier 291 & on ne marque point qu'il ait eu de ſucceſſeur juſques au 3 d'aouſt 292.

Pour la page 68. § 18.

NOTE XXIII.

Pourquoi on met la naiſſance de Porphyre en 233.

[L'age de Porphyre ſe doit regler par celui de Plotin, 'qui mourut ſelon

Plot. v. p. 2. b. Porphyre meſme agé de 66 ans, à la fin de la deuxieme année de Claude, Δευτέρου ἔτους βασιλεύοντος, [c'eſt à dire en 270, auquel Claude II. acheva ſa deuxieme année vers le 20 de mars: & il ne vécut pas beaucoup audelà. Ainſi Plotin doit eſtre né en l'an 204 ou en 205. Mais Porphyre ne conte ſa vie que des l'an 205,] 'puiſqu'il con-

c. clut de ſa mort qu'il eſtoit né en la 13e année de Severe, [qui n'a commencé qu'au mois de juin 205.] 'Il avoit 59

p. 1 [illegible] b. ans lorſque Porphyre agé de 30 vint étudier ſous luy à Rome en la 10e année de Gallien, [qui peut eſtre l'an 262 ou 263. Mais puiſque nous ſuppoſons que Plotin n'eſt né qu'en l'an 205, il ne peut eſtre entré dans ſa 59e année qu'en 263, & par conſequent on ne peut pas mettre pluſtoſt l'arrivée de Porphyre à Rome. Je ne ſçay donc pas par quelle ſuppputation] le P. Pagi, qui

Pagi, 262. § 3. 263. § 3. demeure d'accord de toutes ces poſitions, en conclut qu'il n'y eſt point venu en 262, comme l'avoit dit Baro-

Porph.v.p.1 c. d. nius; mais en 263, Porphyre dit encore que lorſqu'il vint à Rome, il y avoit 18 ans qu'Amelius eſtoit diſciple de Plotin: il ne commença à l'eſtre qu'en la 3e année de Philippe, [qui eſt l'an 246 de J. C: ainſi cette 18e année ne peut avoir commencé qu'en 263. Que ſi Porphyre eſt venu à Rome en 263, agé de 30 ans, il faut mettre ſa naiſſance vers l'an 233.]

Pour la page 74 § 1.

NOTE XXIV.

Si Porphyre eſt le philoſophe ennemi des Chrétiens dont parle Lactance.

Bar.301.§ 51. Lact.l 5 c.2. P.461.462. 'Baronius croit que Porphyre eſt le philoſophe que Lactance dit avoir écrit à Nicomedie trois livres contre l'Egliſe [en 303,] au commencement de la perſecution de Diocletien, & dont il fait une deſcription qui peut faire voir que cet ennemi de noſtre religion eſtoit un homme plongé dans toutes ſortes de vices. Le commentateur de Lactance doute ſi l'on peut dire que ce ſoit Porphyre, parceque le tems ſemble ne s'y pas accorder. [Ce ne ſeroit pas une difficulté conſiderable,]

Plot.v.p.16.b 'eſtant certain que Porphyre vivoit encore aprés l'an 300, auquel il n'avoit que 68 ans: [de ſorte qu'il peut encore avoir aiſément vécu pluſieurs années depuis. Il n'eſt pas ſi aiſé d'accorder Baronius avec] ce qu'Euſebe & S. Jerome diſent que Porphyre a écrit en Sicile contre les Chrétiens: [& je ne ſçay s'il ſuffiroit de répondre qu'il peut avoir écrit les douze premiers livres en Sicile, & les trois derniers à Nicomedie. Car entre ſon ſejour en Sicile & celui qu'on veut qu'il ait fait à Nicomedie, il faut mettre ſon retour à Rome, & le temps qu'il y employa à étudier l'eloquence & à declamer, n'y ayant pas d'apparence à mettre cela aprés l'an 303, auquel il avoit 70 ans. Il faudra donc dire que ſes douze livres faits en Sicile, & ſes trois faits à Nicomedie en 303, ſont deux ouvrages differens. Cependant aucun auteur ne dit qu'il y en ait eu deux contre les Chrétiens.]

Euſ l.6.c.19. p.219.b.c. Hier.9.ill.c. 81.p.194.d. 'On marque meſme qu'il continuoit dans le 13e livre la matiere de Daniel qui faiſoit le ſujet du douzieme. 'Il eſt viſible meſme que l'ouvrage dont parle Lactance eſtoit un écrit tout nouveau, & non point la continuation d'un autre commencé avant la perſecution.

In Dan.præfin. Matt.c.24.p. 71.d. Porph.v. c.1.p.84. Lact.l 5 c.2. P.462.

'Ce que Lactance dit de ſon philoſophie, marque un homme établi à Nicomedie, ou au moins dans l'Orient; 'au lieu que ſelon Eunape, Porphyre s'eſt pluſtoſt établi à Rome, & y eſt mort, [ce qui n'eſt pas aiſé à croire s'il eſtoit à Nicomedie à l'age de 70 ans.] 'Il eſt meſme aſſez peu probable qu'il vécuſt dans un dereglement viſible, comme celui dont parle Lactance, puiſque dans tant d'endroits où les Peres parlent contre luy ils ne luy reprochent rien de pareil, [à quoy Saint Jerome ſurtout ne manquoit guere.]

P.461. Eun.v.p.19. 21. Porph.v.c.3. p.21.22.

'Holſtenius ſuppoſe que Lactance dit qu'on n'avoit point répondu à celui qui écrivoit en 303. [Je ne trouve pas l'endroit: car ces paroles *p.462, quamvis temporis gratia conniverent*, ne le prouvent pas. Mais s'il le dit,] c'eſt une preuve claire que ce philoſophe n'eſt pas Porphyre contre qui S. Methode mort dans la perſecution de Diocletien, a fait un ouvrage celebre. 'Sans cela meſme, il y a toute apparence que S. Methode qui eſtoit Eveſque, n'a guere eu le loiſir durant le temps de la perſecution, où les Eveſques avoient aſſez d'autres occupations, de faire un ouvrage auſſi important que celui-là, '& qui meſme eſtoit fort long.

P.22.23. Pagi,302.§.12 Hier.ep.84.p 127.d.

[Il n'y a d'ailleurs aucune neceſſité de nous embaraſſer dans ces difficultez.] 'Car l'opinion de Baronius n'eſt qu'une pure conjecture, qu'il ne fonde que ſur ce que celui dont parle Lactance s'attribuoit, dit-il, le premier

Bar.302.§ 5.

rang entre les philoſophes de ce temps là. [a]Mais Lactance dit ſimplement que *antiſtitem ſe philoſophiæ profitebatur*; [ce qui peut convenir à tous les philoſophes, ou aumoins à tous ceux qui profeſſoient.] [b]Holſtenius ajoute que ceux qui ont écrit contre les Chrétiens, ſont devenus fameux par les écrits qu'on a faits contre eux, & par l'horreur qu'on en a eue; & qu'ainſi il n'y a pas d'apparence que celui de Lactance ſoit demeuré inconnu. [Mais luy meſme ne s'eſt pas beaucoup arreſté à cette raiſon, ſur laquelle il y auroit bien des choſes à dire, ſi cela eſtoit neceſſaire.]

Lact. l. c. 1. p. 460.

Porph. v. c. 3. p. 10. 11.

NOTES
SUR L'EMPEREUR CONSTANTIN.

NOTE I.

Pour la page 81. § 3.

Que Sainte Helene a eſté veritable & legitime femme de Conſtance.

Zoſ. l. 2. p. 672. a. b.

[a]ZOSIME écrit que Ste Helene n'eſtoit point femme legitime de Conſtance, οὐ σύμμαν, οὐδὲ κατὰ νόμον συναλθοῦσα γυνὴ. [b]La chronique d'Alexandrie traite nettement Conſtantin ſon fils de baſtard. [S. Ambroiſe nous donne lieu de croire que c'eſtoit un bruit aſſez commun de ſon temps, & qu'il ne rejettoit pas luy meſme:] [c]*Stabulariam*, dit-il, *hanc primò fuiſſe aſſerunt, ſic Conſtantio cognitam.* [d]Non ſeulement Nicephore a receu cette opinion comme vraie, & en a fait une longue hiſtoire, [mais on la trouve meſme dans le texte grec que Scaliger nous a donné de la chronique d'Euſebe, & dans celle de Saint Jerome, qui a eſté ſuivie par Saint Proſper, par Caſſiodore,] [e]& par Bede.

Chr. Al. p. 650

Amb. div. 3. p. 113. b.

d Nicephor. l. 7. c. 18. p. 463. c.

Bed. h. Ang. l. 1. c. 8. p. 19. a. & Bar. 30. n. 5. 17. & Pane. 5. p. 126.

[f]Cependant je ne voy pas comment un panegyriſte auroit pu louer publiquement la continence de Conſtance, & dire que Conſtantin l'avoit imitée en ſe mariant dés ſa premiere jeuneſſe, ſi la naiſſance meſme de Conſtantin euſt eſté une preuve de l'incontinence de ſon pere. [Je ne croy pas non plus que Conſtantin euſt donné à ſa mere le titre d'Auguſte, s'il n'en eſtoit né par un veritable mariage.] [g]Lorſqu'il fallut faire de nouveaux Cefars en 305, Diocletien propoſa d'abord Conſtantin, parce qu'il eſtoit fils de Conſtance: & perſonne ne doutoit qu'on ne luy duſt donner cet honneur. [h]Eumene en parle de meſme & dit nettement que l'Empire luy eſtoit dû par ſa naiſſance &c. [On ne traitoit point ainſi les baſtards parmi les Romains:] Et entre les raiſons qu'eut Galere pour empeſcher qu'on ne fiſt alors Conſtantin Ceſar, [on ne dit point qu'il ſe ſoit ſervi du pretexte de ſa naiſſance, qui euſt eſté d'autant plus receevable, que ſon elevation ſembloit rabaiſſer ſes freres fils de Theodora, pour leſquels Diocletien avoit ſujet de s'intereſſer, & Hercule encore plus. Longtemps avant cela] [i]les Empereur le traitoient avec un extreme honneur, & Diocletien le faiſoit mettre à ſa droite [comme le premier de ſa Cour.

f Lact. perſ. c. 18. 19. p. 16. 17.

g Pane. 9. p. 191. 192.

Lact. c. 18. p. 16.

i Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 19. p. 417. c. d.

Outre ces preſomptions, qui valent bien des autoritez poſitives, [j]Eutrope [& les deux Victors] diſent que Conſtance fut obligé de repudier [en 292] la femme qu'il avoit, pour epouſer Theodora: *uxores quas habuerant repudiare compulſi*, [k]*diremtis prioribus conjugiis*, [l]*abjecta uxore priori*: [m]& ils

Eutr. p. 586. a.

Aur. V. p. 514. c.

l Vict. epit. p. 502. c.

m Byz. fam. p. 43.

ſont ſuivis en cela par pluſieurs autres.

Euſ.chr.n.p. 246.2. 'Conſtance avoit donc une femme legitime avant la Theodore. S. Auguſtin s'exprime en des termes bien differens, lorſqu'il dit qu'il quitta une femme qu'il avoit entretenue durant pluſieurs années, [quoiqu'il paroiſſe qu'ils ſe fuſſent toujours gardé la foy l'un à l'autre. Or perſonne ne dit que Conſtance ait eu d'autre femme avant la Theodore que Sainte Helene.] Car pour Scaliger qui veut que ce fuſt Minervie [ou Minervine] mere de Criſpe, [il ne ſonge pas que Criſpe eſtoit fils de Conſtantin, & non pas ſon frere.] 'L'Anonyme de Mr Valois dit meſme poſitivement que ce fut Helene que Conſtance quitta pour epouſer la Theodote; '& Eutrope dit auſſi que Conſtantin eſtoit né d'une femme legitime quoique moins illuſtre, *ex obſcuriori matrimonio.* 'On trouve encore à Naple une inſcription où Ste Helene eſt appellée femme de Conſtance. Gruter qui la raporte, dit l'avoir receue du P. Sirmond qui l'avoit vue. 'Mr Baluze en cite encore deux autres de Gruter, *p. 284. 1. 2,* où elle eſt bien qualifiée Auguſte, [mais non femme de Conſtance. Il faut donc que le mariage de Ste Helene ait eſté legitime dés ſon origine, ou qu'au moins il le ſoit devenu depuis avant la naiſſance de Conſtantin,] 'comme Baronius montre que cela arrivoit quelquefois. 'Mais le panegyriſte qui loue la chaſteté de Conſtance, [oblige de s'arreſter au premier.]

Aug.B conf. l.6.c.15.p.150

Amm.an p. 471.2.

Eutr.p.389.c.

Grut.p.1086. 2.

Byz.fam.p. 43.c.

Bar 306.§ 19.

Pane.5.p.226

NOTE II.

Pour la page 82.§ 3.

Si Conſtance Chlore a eu deux fils nommez Conſtantin.

Chr.Al.p. 648. 'Les trois fils que Conſtance eut de la Theodote ſont nommez par la chronique d'Alexandrie Dalmace, Conſtance, & Annibalien; '& par Zonare, Conſtantin, Annibalien, & Conſtance. [Zonare eſt favoriſé par Theophane,] 'qui dit qu'Annibalien eſt le meſme que Dalmace: & il eſt certain qu'Anaſtaſe *p. 23,* '& Nicephore, ont lu de la meſme maniere. [a]C'eſt pourquoi Mr du Cange ſuit Zonare, & il dit que la pluſpart des bons auteurs ſont de meſme choſe.

Zonar.p.246.d.

Thphn p.8 b

Nphr.l.7 c. 17.p 462.d.

a Byz fam p. 44.48.

[Cependant la chronique d'Alexandrie a pour elle l'antiquité, & il y a peu d'apparence que deux freres aient eu le meſme nom de Conſtantin, qui juſqu'alors n'avoit rien d'illuſtre. On trouvera dans Theophane le meſme ſens que dans la chronique d'Alexandrie, en oſtant ſeulement ϖῦ au lieu qu'en le laiſſant, il faudra dire qu'il a oublié de nommer un des enfans de Conſtance.] Dans la page 15, il luy donne pour fils le grand Conſtantin, Conſtance, Annibalien, & Gallus. 'Anaſtaſe dans ſa traduction n'en fait qu'un des deux derniers.

Anaſt hiſ.p. 26.b.

Ce qui pourroit le plus favoriſer Zonare, c'eſt qu'en 327 on trouve un Conſtantin Conſul, qui n'eſt ni le grand Conſtantin, ni ſon fils alors Ceſar: & en effet Onuphre & Mr Valois croient que c'eſt celui dont nous parlons. 'Neanmoins Mr du Cange marque que Triſtan rejette tout à fait cette opinion, & il paroiſt entrer dans ſa penſée. [Nous verrons meſme dans la note 56, que le Conſul de l'an 327 doit plutoſt eſtre nommé Conſtance que Conſtantin.] 'Buchérius diſtingue Dalmace d'Annibalien.

Onu in faſ.p. 183.] mm. n p.3.2.

Byz fam p. 44.b.

Buch belg.l. 8 c.1.§ 6.p. 112.

'Mr Spanheim ſoutient par l'autorité des medailles, qu'il faut dire *Delmace* & non pas Dalmace. 'Mr du Cange qui met l'un & l'autre, ſe ſert preſque toujours de *Dalmace*, & l'autoriſe par quelques medailles. [La choſe eſt de peu d'importance: mais il me ſemble que nous ſommes plus accoutumez à *Dalmace.*]

Spanh.l 2.c. p 91 601.

Byz fam.p. 48 49.

Pour la page 8..§ 4.

NOTE III.

Que Conſtantin eſt né à Naiſſe, & que Firmicus parle de luy, non de Conſtance.

[Les modernes diſputent fort ſur le lieu de la naiſſance de Conſtantin.] Niphor.l.7.c. 18.p.493.494 'Nicephore dit que c'eſt Drepane dans la Bithynie, nommée depuis Helenople, & fait ſur cela une grande hiſtoire, [dont l'autorité dépend de la ſienne,] Bar.306.§ 14. 'quand on n'y remarqueroit pas des fautes contre la chronologie. Proc.æd l.5. c.2.p 96.b. 'Procope dit qu'on tenoit que Ste Helene eſtoit de Drepane, & ajoute aſſez formellement que Conſtantin y avoit eſté nourri.

Bar.306.§ 15. 'Baronius ſoutient qu'il eſt né en Buch belg.l.3 c.21.§ 5.p. 213. Angleterre; 'ce qu'on lit dans Saint Aldhelme auteur du VII. ſiecle, & dans pluſieurs autres, aprés luy. [Mais le fondement de cette opinion eſt ou une tradition dont on ne voit pas de monumens aſſez anciens pour nous en aſſurer,] Pane.5 p.116. c. 'ou ce que dit un panegyriſte à Conſtantin: *Britannias nobiles illic orſendo feciſti.* Bar.306.§ 15. 'Baronius regarde cette preuve comme entierement decifive: Buch p.213 § 5. 'Car, dit Bucherius, on ne peut point expliquer l'endroit du commencement du regne de Conſtantin, puiſqu'il a eſté fait Ceſar à Rome, & Auguſte à Pane.n.p.319 Jul.or.1.p.146. Treves. 'Nous verrons neanmoins qu'il a veritablement eſté fait Ceſar en Angleterre; & c'eſt à quoy Livineius & d'autres raportent le paſſage du panegyriſte.

Pane.n.p.319 Firm.l.1 c.10 p.14.c. 'Le meſme Livineius veut qu'il ſoit né à Tarſe, comme on le lit dans Firmicus Maternus l'aſtrologue, non en celle de Cilicie, mais dans une autre qu'on met en Bithynie, afin de revenir à peu pres à l'opinion de Nicephore & de Procope. Uſſ.Br.p. 184. 'C'a eſté auſſi le ſentiment de Lipſe. a p.188. [Mais Cambden a trouvé dans deux manuſcrits de Firmicus, *apud Naiſſum* au lieu d'*apud Tarſum*. Themi.P.n. p.661. 'Mr Rigault l'a auſſi trouvé dans un

'Ainſi cet auteur contemporain confirme ce que nous liſons dans Eſtienne le geographe, ou au moins dans ſon abrege fait par Hermolaüs du temps de Juſtinien, que Naiſſe ville de la Thrace, [ou plutoſt de la Dace, & auparavant de la Dardanie,] eſtoit la patrie de Conſtantin, & a eſté baſtie par luy. Amm.18.p. 471 b. 'On trouve là meſme choſe dans l'Anonyme de Mr Valois. a n.p.196 Pagi,306.§ 8. 'Et ces auteurs ſont ſuivis par Conſtantin Porphyrogenete, & par Cedrene. Mr Valois & pluſieurs autres perſonnes ont embraſſé ce ſentiment, [& il s'accorde fort bien avecce que nous avons vu que Conſtance ſon pere eſtoit de la Dardanie où eſt Naiſſe, & la Dardanie fut compriſe dans la nouvelle Dace par Aurelien.]

Uſſ.Br.p. 187-190. 'Cambden conteſte le paſſage de Firmicus ſur la naiſſance de Conſtantin à Naiſſe; & veut qu'il ſe raporte à celle de Conſtance ſon fils, ſous lequel il pretend que Firmicus écrivoit. Sa preuve eſt que Firm pr.p 2. a. 'Firmicus adreſſe ſon écrit ſur l'aſtrologie à Mavortius Lollianus alors deſigné Conſul ordinaire. [Or nous trouvons que Lollien fut Conſul en 355, 18 ans aprés la mort de Conſtantin. Cet argument ne ſeroit pas tout à fait difficile à reſoudre s'il eſtoit ſeul, car on pourroit dire que Lollien Uſſ.Br.p. 191.194.] 'ou comme dit Lipſe, qu'ayant eſté deſigné ſous Conſtantin, ſon Conſulat fut differé pour diverſes raiſons juſqu'en 355. [Mais ce qui embaraſſe davantage, & ce que Cambden n'objecte pas neanmoins, c'eſt que] Firm.l.8 c.13. p.221.c. 'dans la ſuite Firmicus dit, *Noſtris temporibus Lollianus ſeveritatis merito etiam ordinarii Conſulatus inſignia conſecutus eſt*; [ce qui paroiſt bien marquer ou qu'il exerçoit ou qu'il avoit déja exercé le Conſulat. Et ce *ſeveritatis merito* convient parfaitement] Amm.l.16.p. 67.b. 'à l'idée qu'Ammien nous donne de Mavorce Prefet du Pretoire en 357. n p.211 Cod. Th.t 6.p.370 a. 'C'eſt pourquoi Mr Valois &

Godefroy croient que ce Mavorce eſt celui de Firmicus.

Firm.l.1.c.4. p.15.a. [D'autre part cependant]'dans l'endroit meſme où Firmicus parle de la naiſſance de Conſtantin ou de Conſtance, il demande la conſervation de ce prince & des Ceſars ſes enfans. [Cela eſt tres aiſé à entendre de Conſtantin, & nullement de Conſtance, qui n'a jamais eu d'enfans, ni pluſieurs

Uſſ.t Br p. 190. Ceſars en meſme temps.] 'Cambden veut que Firmicus ſouhaite ſeulement que Conſtance ait des enfans Ceſars. Mais Lipſe au jugement duquel il

p.191. s'en raporte, 'condanne abſolument cette interpretation [toute contraire au texte.

La difficulté eſt donc d'accorder ces deux endroits.] 'Elle n'empeſche

Cod.Th.t.6. P.370.1. point Godefroy de dire que Firmicus a écrit ſous le grand Conſtantin; [mais il ne travaille point à nous éclaircir davantage. Tout ce qui nous paroiſt ſe pouvoir dire avec quelque probabilité,]

Uſſ.t.Br.p. 191. c'eſt ce que croit Lipſe, que Firmicus travailla à ſon ouvrage par parties, [& en des temps differens.]

Firm pr.p.1. a.b. 'Ainſi l'ayant promis à Lollien alors

a p.1.a. Conſulaire de la Campanie, 'a il commença à le compoſer aprés que Conſtantin eut fait Lollien Gouverneur ou Comte d'Orient, *totius Orientis gubernacula*, '& [peu] avant la mort du

l.1 c.4 p.14. 15. meſme prince [en 336 ou 337: & apres

p.1.a. en avoir fait une partie,] 'il l'adreſſa en 354 à Lollien alors deſigné Conſul, & Proconſul [ou plutoſt Prefet du Pretoire. Car je ne ſçay ce que veut dire ici cette qualité de Proconſul.] 'Il

l.8.c.13.p. 221.c. fit enſuite le huitieme livre, lorſque Lollien eſtoit ou avoit déja eſté Conſul.

[Ce que nous diſons qu'il a commencé ſon ouvrage à la fin de Conſtantin, répond à une autre raiſon de

Uſſ.t Br.p. 187. à p.188,189. Cambden,] 'qui eſt qu'il parle de l'eclipſe de ſoleil arrivée en 334. Il ajoute que ces paroles de Firmicus, *à primo ætatis gradu imperii gubernacula retinens*, conviennent mieux à Conſtance qu'à Conſtantin ſon pere. [Lipſe ne répond pas à cette raiſon; mais je penſe que c'eſt une faute qu'on peut pardonner à un homme qui ſongeoit plus que Conſtantin regnoit depuis trente ans, qu'à l'age auquel il avoit commencé de regner.] 'Nazaire fait Panc.7.p.6. b. la meſme faute, en diſant qu'il parvint à l'Empire *adhuc ævi immaturus*. 'Cambden eſt obligé dans ſon opinion Uſſ.t.Br.p. 189. de faire dire à Firmicus quantité de choſes qu'il faut mettre en parentheſe, [& qui ne ſervent de rien à ſon ſujet, au lieu qu'elles y viennent tres naturellement en ſuppoſant que tout l'endroit eſt de Conſtantin.

Nous n'alleguons point pour prouver que Conſtantin eſt né à Naiſſe, ce que dit Julien ſon neveu 'que ſa race Juli.miſ.p. 74. venoit de Meſie, [ce qui comprend la Dace où eſt Naiſſe. Car quand Conſtantin n'y ſeroit pas né, Conſtance Chlore ayeul de Julien eſtoit du meſme pays.]

NOTE IV.

Pour la page 84. § 4.

Que Conſtantin n'a point eſté à Babylone en Caldée.

'Conſtantin aprés avoir parlé de ce Euſeb.Conſ. c.16.p.589.b. c. que les Prophetes ont dit de la ruine de Memphis & de Babylone, ajoute qu'il a vu luy meſme de ſes yeux la verité de ces propheties, & le malheureux état de ces villes détruites. 'Il eſt n.p.264.1.a. aiſé qu'il ait vu les ruines de Memphis lorſqu'il fut en Egypte avec Dioclerien [vers l'an 296.] 'Mr Valois pre- a.b. tend qu'eſtant enſuite venu en Syrie [l'an 297.] lorſque Galere faiſoit la guerre aux Perſes, il put auſſi voir alors les ruines de Babylone. [Mais l'hiſtoire ne dit point que les armées Romaines ſoient entrées alors dans la Perſe du coſté de Babylone:] '& c. auſſi Mr Valois a reconnu depuis, qu'il eſt impoſſible que Conſtantin ait jamais

mais vu Babylone & la Caldée. [Il n'y a point non plus d'apparence à dire que Conſtantin ait confondu la grande Babylone de Caldée, dont parlent les Prophetes, avec celle d'Egypte qui eſt prés de Memphis.] Ainſi il ſemble qu'il faille recourir à l'autorité de quelques manuſcrits, ſelon leſquels Conſtantin dit ſeulement, quoiqu'en des termes aſſez barbares, qu'il a vu les ruines de Memphis. [En ſuivant meſme ce que nous trouvons dans les imprimez, ne pourroit-on pas dire qu'il a vu le malheureux état de Memphis & de Babylone; en voyant les ruines de l'une d'elles? Cette maniere de s'exprimer n'eſt point rare dans le langage ordinaire.

Pour la page 84. § 4.

NOTE V.

Que Minervine a veritablement eſté femme de Conſtantin.

[Le jeune Victor *p* 543. *c*, Zoſime *l.* 2. *p*, 679. *e*,] Zonare, font Minervine concubine de Conſtantin. Mais aprés les preuves qu'Euſebe & les panegyriſtes nous donnent de la chaſteté de ce prince, tout ce qu'ils diſent ſur cela ne peut ſervir qu'à nous faire voir qu'il faut peu s'arreſter à ce qu'on a dit de meſme contre le mariage de Ste Helene. Entre les raiſons que Mr du Cange allegue contre Zoſime & les deux autres, il ſoutient que Conſtantin n'euſt point deſtiné Criſpe à l'Empire, & ne l'euſt point fait Ceſar, s'il euſt eſté baſtard & illegitime.

Zon. t. 3 p. 6. d
Bar 307. §6, 7.
Byz. fam. p. 45.

Pour la page 88. § 6.

NOTE VI.

Que l'Empire n'a point commencé à eſtre partagé entre Conſtance. & Galere.

Euſebe dit qu'à la ceſſion de Diocletien l'Empire fut partagé en deux; ce qui ne s'eſtoit jamais fait auparavant. Oroſe dit la meſme choſe; & Mr Valois ſoutient que cela eſt veritable; les legions & les provinces n'ayant point, dit-il, eſté partagées entre Diocletien & Maximien. Cependant il eſt certain que ſous Diocletien l'Empire fut partagé non ſeulement en deux, mais meſme en quatre, entre les deux Auguſtes & les deux Ceſars, qui avoient chacun leurs provinces & leurs armées. *V. Diocletien* § 9. [Je ne voy donc rien à dire pour trouver quelque verité dans ce que dit Euſebe, ſinon qu'Hercule & les Ceſars conſervoient toujours un grand reſpect pour Diocletien, ce qui faiſoit paroiſtre quelque union dans la diviſion meſme, au lieu qu'aſſurément Galere n'avoit aucune deference pour Conſtance; & ainſi leurs departemens faiſoient veritablement deux Empires ſeparez.]

Euſ l. 8. c. 13. p. 309 b[de P. c. 11. p. 145. c]n p. 169. 1. a. b] Oroſ. l. 7. c. 25 p. 251. e.

Euſebe ſemble en un endroit mettre le partage de l'Empire dans la differente maniere dont les Chrétiens eſtoient traitez. Mais on voit qu'il fait dependre cette difference du partage meſme des Etats entre les Princes.

Euſ. de Pal. c. 13. p. 345. c.

Lact. per. c. 7 p. 6 [Juſti or. 2 p. 95 Aur. V. p. 124. f.

NOTE VII.

Pour la page 88. § 6.

Que Galere n'a point uſurpé l'Italie & l'Afrique ſur Conſtance.

Baronius & Bucherius pretendent que Galere s'eſtoit emparé de l'Italie & de l'Afrique ſur Conſtance. [Il n'y a aucun auteur qui diſe quoy que ce ſoit de cette uſurpation, & la ſuite meſme de l'hiſtoire ne nous permet point de croire qu'il y ait jamais eu de guerre entre Conſtance & Galere.] L'unique fondement de Baronius eſt qu'il n'y a point d'apparence que Conſtance ait cedé ces deux grandes provinces à Galere, comme Eutrope le ſemble dire, puiſque les panegyriſtes qui ont fait ſon eloge en faiſant celui de ſon fils, n'en ont rien marqué. [Mais en expliquant Eutrope comme nous avons fait

Bar. 306 § 7] Buch de B. I. 8 c. 10. § 1 p. 213.
Bar. 306. § 6.

en cet endroit du texte, on voit qu'il ne dit rien qui ne ſoit fort aiſé à croire, & dont les panegyriſtes aient eſté obligez de parler dans le peu qu'ils diſent de luy.]

Pour la page 90. § 7.

NOTE VIII.

Que le Conſulat attribué à Severe & à Maximin en 306, n'eſt point fondé.

Mari.p.396 a c

'Marianus Scotus dit que Severe & Maximin eſtoient Conſuls lorſque

Pagi,p 19.

Conſtance mourut, c'eſt à dire en l'an 306. Le P. Pagi le ſuit en cela, voulant neanmoins que ces Conſuls n'aient eſté que ſubrogez : & il s'appuie ſur la coutume des Empereurs precedens, qui n'ont guere manqué de prendre le Conſulat l'année d'aprés leur promotion. [Demeurant d'accord qu'ils n'ont eſté que ſubrogez, il eſt peut-eſtre encore plus probable qu'ils ont eſté Conſuls des l'an 305. Mais tout cela eſt auſſi peu important que peu fondé : & Marianus eſt ſi confus dans tout cet endroit, qu'il n'y a point d'apparence de s'y arreſter. Je ne voy point que le Pere Pagi parle de ce Conſulat dans ſa Critique de Baronius.]

Pour la page 91. § 7.

NOTE IX.

Que Conſtance eſt mort [illegible]06, & que le regne de Conſtantin commence en la meſme année.

Euſ.n p.247. a.d.

'Il n'y a point moyen de mettre la mort de Conſtance pluſtoſt qu'en l'an 306, puiſque tous les faſtes le font encore Conſul en la meſme année,

Aur.Vict.p. 516.a.

'puiſqu'on luy donne [au moins] un an de regne depuis qu'il eut eſté fait Au-

Goltz p.114.f

guſte [le premier may 305,] '& puiſqu'on trouve meſme des medailles qui marquent ſa ſeconde année. [Idace dans ſes faſtes marque en effet ſa mort

Pet.doc t.1. l.1 c.15 p.330. a.b. a 2.

en l'an 306.] 'Le P. Petau tire la meſme choſe de la chronique d'Euſebe. 'Il dit que c'eſt l'opinion commune, & qu'au moins on ne trouve perſonne qui ait dit que Conſtance ſoit mort avant ce temps là.

'Il voudroit bien cependant mettre c.d.
ſa mort des le 25 juillet 305. [ſans ſonger que] ſelon luy meſme, Conſtance a.
fut encore Conſul en 306. 'Il ſe fonde b.c.
ſur ce qu'Aurele Victor luy donne ſeulement un an depuis la ceſſion de Diocletien, qu'il ſuppoſe s'eſtre faite en l'an 304, & ſur ce qu'Euſebe joint ſa mort avec la quatrieme année de la perſecution, qu'il pretend avoir commencé en 302. [Mais puiſqu'elle n'a commencé qu'en 303, & que Diocletien ne s'eſt demis qu'en 305 : ces deux raiſons ſont contre luy.] Il allegue les 32 ans qu'on donne au regne de Conſtantin, [& qui ſe trouvent veritables depuis 306 juſques en 337, en contant par les Conſulats, comme cela n'eſt pas rare. Ainſi il ne reſte à examiner que la preuve qu'il tire de Socrate.]

'Cet hiſtorien dit donc que Conſtan- Socr l 1.c.2. p.6.a.
ce mourut le 25 juillet en la premiere
année de la 271e Olympiade. 'Il dit de l.7.c.48.p. 391.c.d.
meſme en un autre endroit, que ſon
hiſtoire commence avec le regne de Conſtantin en cette premiere année de la 271e Olympiade. 'Cependant on n.p.3.2.b.c.
aſſure que la 271e Olympiade commençoit l'an 305 au ſolſtice d'été : ainſi le 25 juillet de ſa premiere année doit auſſi ſe mettre en l'an 305. Mr Valois paroiſt ſuppoſer ſimplement que Socrate ſe trompe : [& veritablement ſon autorité ne pourroit pas l'emporter ſur les raiſons que nous avons de differer d'un an la mort de Conſtance.]

'Mais ne peut-on pas dire aſſez pro- Pagi,306.§ 6.
bablement qu'il conte les Olympiades non du ſolſtice d'été, mais [du premier de janvier qui les ſuit; ou au moins] du mois de ſeptembre, auquel on pretend que beaucoup d'Orientaux commençoient [leur année, &] toutes leurs epoques? [Il faudroit voir

par ſes autres dates ; il conte effectivement de cette ſorte.] §. 6. Hanckius a ſuivi le ſentiment du P. Perau : mais il n'a pas de meilleures raiſons.

[Comme on ne peut pas mettre la mort de Conſtance pluſtoſt qu'en 306, il n'y a auſſi aucune raiſon de la mettre pluſtard. Idace marque que Conſtantin fut Conſul en 307, ce qui demande auſſi bien que toute l'hiſtoire qu'il ait commencé en 305.] 'Une inſcription Mor d. Lic. c. 3. p. 50. 51. qui joint la 13e année de ſon Tribunat avec ſon ſeptieme Conſulat, [qui eſt au pluſtard l'an 328,] nous aſſure qu'il a eu la puiſſance du Tribunat des l'an 306 au moins : [& la durée de ſon regne pourroit pluſtoſt porter à croire qu'il a commencé des 305, ſi cela ſe pouvoit dire. Mais l'hiſtoire ne permet point de croire qu'il ait regné avant la mort de ſon pere ; & aucun hiſtorien ou chronologiſte ne le dit.] Vict. epi. p. 541. d. 'Que ſi le jeune Victor le ſemble dire, [c'eſt que raportant en cet endroit les choſes fort en abregé, quinze mois luy paſſent p. 543. b. c. pour un meſme temps :] '& il s'explique luy meſme un peu aprés.

NOTE X.

Qu'on ne ſçait pas ſi Conſtantin prit d'abord le titre d'Auguſte.

Pour la page 93. § 8.

Pane. 5. p. 227 b. 'Un panegyriſte ſemble dire que Conſtantin ne voulut point prendre le titre d'Auguſte, lorſque les ſoldats le luy donnerent auſſitoſt aprés la mort de Conſtance : [& il paroiſt en effet aſſez peu probable que l'ayant pris une fois, il ſe ſoit enſuite contenté du ſimple titre de Ceſar, comme nous verrons qu'il fit.] Lact. perſ. c. 24. 25. p. 23. 'Neanmoins Lactance dit aſſez formellement qu'il prit tout d'abord celui d'Auguſte. [Il eſt certain qu'il prit au moins celui de Ceſar,] puiſqu'il ne fit les funerailles de ſon pere qu'aprés s'eſtre revétu de la pourpre.

Ruf. v. Conſ. l. 2. c. 22. p. 419. a.

NOTE XI.

Pour la page 93. § 8.

Que Conſtantin a eſté reconnu Ceſar par Galere avant le 25 de decembre.

Lact. perſ. n. p. 421. 'Mr Baluze croit que Conſtantin receut de Galere le titre de Ceſar le 25 de decembre auquel le calendrier de Bucherius marque un commencement de l'Invincible : *Natalis Invicti.* 'Mais il demeure luy meſme d'accord que Galere avoit declaré Conſtantin Ceſar avant que de recevoir la nouvelle de la revolte de Maxence : Buch. cycl. p. 288. Lact. perſ. n. p. 410. c. '& Lactance le dit tres nettement. 'Selon Zoſime, Maxence ne ſongea à ſe declarer Empereur qu'aprés qu'on eut expoſé à Rome l'image de Conſtantin ; [ce qui ne ſe fit certainement que lorſqu'il eut eſté confirmé par Galere :] 'Et cependant Maxence fut fait Auguſte des le 27 d'octobre. [Il vaut donc mieux ſuivre] 'Lambecius & d'autres, en raportant ce *Natalis invicti* du 25 de decembre, à Conſtance ſon fils, qui fut proclamé ce jour là Empereur d'Occident par les troupes de l'Illyrie qui avoient ſuivi Vetranion. 'Il y en a qui pretendent que ce *Natalis Invicti.* ſe raporte au ſoleil, parcequ'il commençoit autrefois le 25 de decembre à ſe raprocher de nous. [Quoy qu'il en ſoit, on ne peut point dire que Conſtantin ait eſté declaré Ceſar ce jour là.]

Lact. perſ. c. 44. p. 327. frag. ſ. 306. § 12. Lact. perſ. n. p. 411. Buch. p. 288. Pagi, 306. § 12. Cyp. diſ. ap. c. 14. p. 23.

'Onuphre pretend que Maxence a pris la pourpre des le 25 de ſeptembre. Onu. p. 263. a. 'Mr Valois trouve meſme que c'eſt encore trop tard, & il veut que ç'ait eſté ſeulement quelque jours aprés Conſtantin. [Mais ni luy ni Onuphre ne donnent point de raiſon de leur penſée ; & nous ne croyons point qu'on en puiſſe alleguer aucune de conſiderable.

Soer. n. p. 4. 2. c.

Nous ne voyons point non plus qu'on puiſſe ſoutenir] 'la penſée de Mr du Cange, que Conſtantin a eſté fait Ceſar le 4 d'avril ; *prid. non. apr.* Il cite pour cela Silvius, qui a ſeule-

Cang. num p. 31. a.

ment *prid.* Et par la ſuite de ce calendrier, on voit qu'il faut ſuppléer *kal. apr.* comme l'a fort bien remarqué le P. Pagi. [Ainſi ce *Natalis Conſtantini* de Silvius eſt le] *Devi Conſtantis* marqué le 31 de mars dans le calendrier de Bucherius qui l'entend de la naiſſance de Conſtance Chlore. Le Pere Pagi qui remarque que les exemplaires de Lambecius & d'Hervart ont *N. Devi Conſtantini*, l'entend de Conſtantin le jeune. Dans le Pere Petau il y a ſeulement *N. Devi Conſtant.* Mr Baluze qui l'entend du grand Conſtantin, dit que c'eſt le jour qu'il fut fait Auguſte par Hercule; [& nous ne voyons rien qui empeſche de le croire.]

Bull.jan t.1. p.44.c.f.
Pagi,306.§12.
Buch.cycl p. 276.
Pagi,306.§12
Pet.uran.p. 214.
aLact.perſ n. p.422.

NOTE XII.

Que Maxence eſtoit gendre de Galere non d'Hercule

[Il eſt un peu étrange] que Baronius ſachant que Maxence paſſoit publiquement pour le fils d'Hercule, ſoit qu'il le fuſt ſoit qu'il ne le fuſt pas, ait pu ſe perſuader qu'il eſtoit neanmoins ſon gendre, & regarder cette penſée comme une decouverte fort rare. Il trouve dans une medaille qu'il eſtoit gendre de Maximien: mais il eſtoit bien aiſé de l'entendre de Maximien Galere, [quand aucun auteur ne l'euſt jamais dit: & il le trouvoit dans ce que dit le jeune Victor *p.543. a*, *Is Maximianus earus nulli unquam fuit, ne patri, aut ſocero quidem Galerio.* Car avec quelque peu d'attention qu'on liſe ces paroles, il eſt tres viſible par toute la ſuite qu'au lieu de *Maximianus* il faut *Maxentius*,] comme l'a lu l'auteur de l'hiſtoire Mélangée. Lactance & l'Anonyme de Mr Valois nous aſſurent auſſi que Maxence eſtoit gendre de Galere: [mais Baronius n'avoit pas pu voir ces auteurs.]

Bar.306.§ 13.
Pagi,306 §12
Amm.n p. 417.
an.p 472.b] Lact perſ.c 18.p.16.

Scaliger ſe contente de s'étonner comment Maxence eſt appellé dans une inſcription gendre de Maximien. [Mais, il eſt encore plus étonnant qu'un homme auſſi habile que luy, n'ait pas vu auſſitoſt la ſolution de ſa difficulté. Car pour le mot de *patri* qui eſt dans l'inſcription qu'il cite, & non dans celle de Baronius, il pouvoit ſavoir que les Princes donnoient alors le nom de *pere* par honneur à tous ceux qui avoient quelque choſe au-deſſus d'eux.]

Fuſ chr.n.p. 247.1.

Quelques uns croient qu'une Magna ou Magnia Urbica qualifiée Auguſte dans diverſes medailles, eſtoit femme de Maxence. Mais on avoue que cela n'eſt point aſſuré; & il y en a qui font cette Urbica femme de Magnence.

Spanh.p 638] Bir.p.451.
Bir.p 413.

NOTE XIII.

Qualité d'Abellius tué à la revolte de Maxence.

Pour la page 25.§ 9.
Pour le page 25.§ 9.

Zoſime dit qu'avant que de declarer Maxence Auguſte [l'an 306 au mois d'octobre,] on tua Abellius, τῷ τῆς πόλεως ὑπάρχῳ τότε ἐπέχοντι. [S'il veut dire qu'Abellius eſtoit Prefet de Rome, il eſt contraire à la liſte des Prefets,] qui nous apprend qu'Annius Anulinus eut cette charge le 19 mars 306, & Juſteius Tertullus le 27 aouſt 307. [Il n'y a pas tant de difference entre Abellius & Anulinus ou Anullinus comme on l'ecrit fort ſouvent.] qu'on ne puiſſe croire qu'on a pris l'un pour l'autre comme le pretend Bucherius. Onuphre cite en effet de Zoſime que Maxence fit tuer Anulin.

Zoſ.l.2.p.671 a.
Buch.cycl.p. 258.
Buch de B t. 8.c.1.§ 1.p. 237.
Onu.in faſ.p. 262.f.

[Mais ſi nous diſons qu'Abellius eſt Anulin, il n'y aura pas eu de Prefet à Rome durant dix mois, ou la liſte de ces Prefets ſera défectueuſe. Ainſi il ſemble qu'il vaut mieux prendre les termes de Zoſime à la lettre dans leur ſens le plus naturel, & dire qu'Abellius n'eſtoit pas Prefet, mais Vicaire ou

Lieutenant du Prefet, c'eſt à dire d'Anulin. Il faudroit neanmoins voir ſi les Prefets de Rome avoient des Vicaires : car il me ſemble que cela ſe trouve peu. Que s'ils n'en avoient point il faut revenir à croire qu'Abellius eſt mis pour Anullinus, ſi l'on ne veut dire que Zoſime a pris le Prefet de Rome pour le Prefet du Pretoire, qui avoit certainement un Vicaire à Rome.]

'Onuphre cite de Zoſime qu'Anulin, Maximin, & Severe furent Conſuls en 306, & qu'Anulin fut tué dans ſon Conſulat. [Mais je ne ſçay point où il a trouvé tout cela dans Zoſime, ni ſurquoi il fonde] les noms de P. Cornelius qu'il fait porter à Anulin, ou Annulin comme il l'appelle.

NOTE XIV.

Pour la pag. 96. § 9.

Qu'Hercule a repris l'Empire à Rome des l'an 306, quoique Lactance y ſoit contraire.

Lact. perſ. c. 26. p 24. 'Lactance dit que Maxence envoya la pourpre à Hercule dans la Campanie, & qu'Hercule l'ayant repriſe, vint attaquer Severe qui fuyoit déja, abandonné de ſes ſoldats. [Il ſemble donc qu'Hercule n'ait repris l'Empire qu'en 307, durant que Severe eſtoit devant Rome.] 'Zoſime dit meſme qu'il ne ſortit de ſa retraite que lorſque Severe, chaſſé de devant Rome, eſtoit déja aſſiegé dans Ravenne par Maxence. 'Cependant un panegyriſte parlant devant Hercule meſme, dit qu'il vint d'abord à Rome eſtant encore particulier, *cum ad ſedandos animos auctoritatem privati principis attuliſſes.* [On pourroit dire pour l'accorder avec Lactance, qu'Hercule s'en retourna enſuite dans la Campanie, où Maxence luy envoya la pourpre.] Mais le panegyriſte marque aſſez dans la ſuite qu'il la reprit des ce voyage qu'il fit à Rome. 'D'ailleurs Maxence ayant eſté fait Empereur à la fin d'octobre 306, il n'y a point d'apparence que Severe le ſoit venu attaquer des la meſme année. 'Et il y a au contraire tout lieu de croire avec Mr Valois, qu'Hercule reprit l'Empire des 306, puiſqu'il fut Conſul en 307. [Il vaut donc mieux avouer que Lactance n'a pas eſté tout à fait aſſez inſtruit ou aſſez exact en cette rencontre, & s'arreſter au panegyriſte, qui devoit ſans doute s'eſtre bien informé de ce qu'il avoit à dire en preſence d'Hercule meſme.] 'Eutrope le ſuit en cela.

Zoſi. l. 2. p. 673 b

Panc. 4 p 131.

Pagi, 306. §13.

§ 11. Val. r Fr. l. 1. p 20.

Eutr. p. 359. c.

NOTE XV.

Pour la page 98 § 11.

Grandes difficultez pour les Conſuls de l'an 307.

[Les faſtes ſont fort confus en l'an 307. On lit dans S. Proſper, & enſuite dans Victorius & dans Caſſiodore qui ne font guere que le copier, *Diocletiano IX. & Conſtantino.*] 'La faute eſt viſible, puiſque Diocletien avoit déja eſté Conſul pour la neuvieme fois en 304. 'Les anciens faſtes donnez entiers par le Cardinal Noris, & en partie par Bucherius, ont *Novies & Conſtantino.* 'La liſte des Prefets de Rome donnée auſſi par Bucherius, a *Maximiano ſeptimum & Maximiano ex menſe aprili factus eſt ſextus Conſulatus, quod eſt Novies & Conſtantino.* Idace ſelon l'edition du Pere Sirmond a auſſi *Novies & Conſtantino;* 'dans celle du P. Labbe il y a *Maximiano Novies & Conſtantino.* [De quelque raiſon que vienne la difference de ces deux editions, elle n'eſt pas importante pour le fond. Car nous ne trouvons que Maximien Hercule qui ait eſté huit fois Conſul avant 307, & à qui par conſequent on puiſſe raporter ce neuvieme Conſulat : Et ſi ſon nom eſt ſouvent oublié, cela vient ſans doute de ce que Conſtantin le fit rayer des faſtes quand il fut maiſtre de

Valr. Fr p. 70 Pagi, 307. § 2.

Not faſt ar Buch. p. 249.

Buch cycl. p. 238.

Lab. bib nov. t. 1. Pat. 2.

Rome.]La chronique d'Alexandrie *p. 652*, dit que Conſtantin fut ſeul Conſul,[ce qui ſe peut aiſément accorder avec les autres, le Conſulat d'Hercule n'ayant point apparemment eſté receu hors de Rome & des autres endroits où on le reconnoiſſoit pour Empereur avec Maxence. Ainſi il ſemble qu'on peut tenir pour aſſez conſtant que Herenle fut reconnu Conſul à Rome, & Conſtantin non ſeulement dans le reſte de l'Empire, mais à Rome meſme.

Mais les faſtes grecs de Theon nous
Cyp. diſ. app. p. 102. jettent dans un nouvel embaras,] 'en donnant pour Conſul à cette année Severe Auguſte & Maximien Ceſar: [& il faut que ce Conſulat ſe ſoit auſſi
Mari. p. 396. trouvé dans les faſtes latins,]'puiſqu'on lit Severe & Maximin dans Marianus Scotus. [Ce Conſulat eſt meſme le plus conforme à la regle que l'on obſervoit alors de donner le Conſulat aux nouveaux Princes. Car Severe & Maximin faits Ceſars en l'an 305, n'ayant point eſté Conſuls en 306, parce qu'il avoit fallu ceder cet honneur aux nouveaux Auguſtes Conſtance & Galere, ils devoient l'eſtre naturellement en 307, ſurtout Severe qui avoit eſté fait Auguſte en 306. Cela peut s'accorder en quelque ſorte avec ce que porte la liſte des Prefets de Rome, *Maximiano VII. & Maxi-*
Pagi, 307. §. 1. *miano*,]'pourvu qu'on liſe IX. au lieu de VII. Car Severe s'eſtant tout d'abord declaré ennemi de Maxence qui n'avoit que ce qu'il avoit uſurpé ſur luy, il ne faut pas s'etonner qu'on ait rejetté ſon Conſulat à Rome. Mais on n'avoit pas le meſme ſujet de rejetter celui de Maximien, c'eſt à dire de Maximin Ceſar: car ces deux noms ſe confondent ſouvent. Ainſi on aura pu l'y joindre avec Hercule, qui s'y eſtoit fait Conſul ſelon la pluſpart des faſtes.

Pour Conſtantin, ſi l'on pouvoit croire qu'il n'euſt pas eſté d'accord avec Galere à la fin de l'an 306, on diroit ſans peine qu'il s'eſtoit fait declarer Conſul dans les pays où il commandoit. Mais nous ne voyons aucune apparence à admettre cette diviſion entre luy & Galere. Ainſi tout ce que nous croyons ſe pouvoit dire, c'eſt qu'il fut auſſi Conſul en 307 avec le conſentement de Galere & des autres Princes, mais ſubrogé peut eſtre aprés la mort de Severe, & que lorſqu'il fut devenu le maiſtre de l'Empire, il fit mettre ſon nom dans les faſtes avec le *Nowes* qui eſtoit la marque du Conſulat d'Hercule, parce qu'il avoit admis ce Conſulat en admettant Hercule meſme, & en recevant de luy le titre d'Auguſte avec ſa fille. Il faliut pour cela oſter les noms de Severe & de Maximin, dont il conſideroit le dernier comme un ennemi & un tyran: & pour Severe, nous ſuppoſons que ſon Conſulat n'avoit jamais eſté admis à Rome.

Cela paroiſt aſſez forcé, & peu honorable à Conſtantin; c'eſt pourquoi nous ſerons toujours tres preſts de recevoir les lumieres que d'autres pourront donner ſur ce point. Mais il nous paroiſt encore moins de probabilité dans ce que croit le P. Pagi,] 'que Conſtantin eſtoit Conſul ordi- § 2.
naire & reconnu de tout l'Empire avec Hercule, & que Severe Auguſte & Maximin Ceſar n'eſtoient que Conſuls ſubrogez. 'Dodwel croit qu'ils Cyp. diſ. ap. c. 1 p. 6.
eſtoient ordinaires, & établis par Galere en cette qualité. 'Mais il veut c. 2. p. 8.
qu'Hercule Conſul à Rome ait pris Conſtantin pour collegue, [ce qui euſt mis la diviſion entre Conſtantin & Galere, ou ſuppoſé qu'elle y eſtoit déja.]'Il eſt vray que Conſtantin epouſa Lact. perſ. c. 17. p. 15.
[en 307, & peut eſtre des le mois de mars,]la fille d'Hercule, [& receut de luy le titre d'Auguſte; ce qui ne pouvoit manquer d'offenſer Galere.]Mais auſſi il eſt marqué que ce fut par là qu'il s'unit avec Hercule & Maxence

[Cette union n'eſtoit donc pas faite avant la fin de 306. Que ſi Conſtantin a eſté reconnu Conſul à Rome des le commencement de 307; que deviendra]'le *Maximiano ſeptimum & Maximiano?* [Dirons nous que cela ſe doit raporter à l'an 308, où Hercule fut Conſul pour la dixieme fois, & Galere pour la ſeitieme?] 'Mais cela eſt déja marqué ſur ||l'an 308: *quod eſt decies & Maximiano VII.* 'Car pour ce que pretend Dodwel, que ce *Maximiano ſeptimum* eſt Galere mis pour Conſul par Maxence au lieu de Severe [je ne ſçay pas comment il a pu pretendre que Maxence reconnoiſſoit Galere pour Conſul, lorſque Galere meſme ne s'attribuoit point ce titre. Car il ne fut Conſul VII. qu'en 308.]

'Ce qu'on lit dans la liſte des Prefets *Ex menſe aprili factus eſt ſextus Conſulatus*, ſignifie ſans doute que quelques uns daterent cette année *aprés le VI. Conſulat*, de Conſtance & de Galere, qui eſt celui de l'année de devant: & ce ſens eſt exprimé encore plus clairement dans Idace. 'Mais pourquoi *Ex menſe aprili*? Galere peut eſtre venu en ce temps là aſſieger Maxence dans Rome, & luy avoir ainſi donné quelque occaſion de ne plus reconnoiſtre Maximin ſon neveu pour Conſul. [Mais il ne devoit pas oſter pour cela le nom de Maximien Hercule ſon propre pere.]'Le P. Pagi pretend que des le meſme mois Maxence s'eſtoit brouillé avec luy. [Je voudrois qu'il en euſt donné de bonnes preuves: car je ne voy pas que cela ſoit aiſé à accorder avec Lactance,]'ſelon lequel ils demeurerent unis juſques aprés la retraite de Galere, [& ce ſemble juſque vers la fin de l'année.]

'Ce qu'ajoute la liſte des Prefets, *quod eſt novies & Conſtantino*, [eſt aiſé à expliquer en ce ſens, Que ce Conſulat eſt celui meſme où d'autres mettent le neuvieme Conſulat d'Hercule & de Conſtantin.]

Buch. p. 138.
p. 138.
Cyp diſſ. ap c. 1. p. 6.
Buch. p. 138.
Cyp diſſ. ap c. 1. p. 6.
Pagi, 307. § 1.
Lact. perſ. c. 27. 28. p. 25. 26.
Buch. p. 138.

NOTE XVI.

Pour la page 99. § 11.

Fautes de divers auteurs touchant la mort de Severe.

'Le jeune Victor dit que Severe fut tué à Rome *ad Tres tabernas*. [On ne met pas neanmoins à Rome de lieu de ce nom,]'mais à 25 ou 30 milles de Rome ſur le chemin d'Appius; ce qui revient aſſez à ce que dit l'Anonyme de Mr Valois, qu'on l'enferma ſur le chemin d'Appius à 30 milles de Rome. 'Zoſime dit auſſi qu'il fut tué au lieu appellé Τρία ταμλεῖα. [Le jeune Victor peut n'avoir pas diſtingué Rome de ſes environs. Aurele Victor & Eutrope ont auſſi confondu le lieu de ſa priſe avec celui de ſa mort,]'lorſqu'ils ont écrit qu'il eſtoit mort à Ravenne.

[Pour le genre de ſa mort nous ſuivons Lactance,]'quoique Zoſime diſe qu'il fut étranglé. [Nous le ſuivons encore pour le temps & non l'Anonyme, qui dit *p. 472. d*, qu'on ne le fit mourir que quand Galere vint en Italie.] 'La maniere dont Zoſime dit qu'il ſortit de Ravenne, & fut pris en venant à Rome, [nous a auſſi paru moins probable que ce que nous en trouvons dans l'Anonyme.]

Vict. epi. p. 442. c.
Baudr. p. 180. || Amm. an. p. 472. d || n. p. 438.
Zoſ. l. 2. p. 671. c.
Aur. V. p. 116. || Eutr. p. 389. d.
Zoſ. p. 671. c.
b. c.

NOTE XVII.

Pour la page 100. § 11.

Que Fauſte a eſté mere de Conſtantin Conſtance, & Conſtant.

[On verra par l'hiſtoire que Conſtantin, Conſtance, & Conſtant enfans du grand Conſtantin, ſont nez depuis le mariage de Fauſte; & les hiſtoriens ne diſent point que Conſtantin ait eu d'autre femme aprés elle,]'lors Zoſime qui écrit que ces trois Princes n'eſtoien pas nez de Fauſte, mais d'une autre femme que Conſtantin fit mourir comme coupable d'adultere. 'Ce-

Zoſ. l. 2 p. 691 d.
Ryz ſam p. 41 || Juſt. n. p. 244.

pendant nous verrons que ce qu'il dit de cette autre femme, ſe dit de Fauſte meſme. Ath.ſol.p. 833.a. 'Oſius & S. Athanaſe font nettement Conſtance petit-fils de Maximien qui avoit perſecuté les Chrétiens dans l'Occident. Juli.or.2.p. 95. 'Julien l'apoſtat dit nettement que ſa mere eſtoit fille de l'Empereur qui avoit gouverné l'Italie & l'Afrique. or.1.p.16[n.p 247. 'Il ajoute qu'elle eſtoit ſœur d'un Empereur, [c'eſt à dire de Maxence,] & mere de pluſieurs autres Empereurs, entre leſquelles il marque aſſez nettement Conſtantin & Conſtant. Mais ſon témoignage ſeroit plus fort, s'il n'y joignoit pas Criſpe, ſoit qu'il confonde la bellemere avec la mere, [ſoit qu'il ne ſceuſt pas aſſez l'hiſtoire de ſa famille, ce qui ſeroit bien étrange.]

Pour la page 100. § 11.

NOTE XVIII.

Que ce qu'on dit d'une Conſtancie vierge fille de Conſtantin, n'a point de fondement.

[S. Aldhelme eſt le premier que nous trouvions avoir donné à Conſtantin une fille vierge nommée Conſtancie ou Conſtantine: & on ſçait qu'il a ſouvent eſté trompé par de fauſſes hiſtoires.] Boll 18.feb.p. 67 7e. 'Les actes de Ste Agnés, ceux de S. Jean & S. Paul, les martyrologes, & les autres pieces que Bollandus ramaſſe ſur cela, [ſont encore moins d'autorité que Saint Aldhelme.] Mabi.it.1e.p. 85. 'Il peut aiſément y avoir eu une Sainte Conſtancie vierge à Rome: mais la queſtion eſt de ſavoir ſi elle eſtoit fille de Conſtantin. [Il eſt certain que l'hiſtoire ne marque aucune vierge dans la famille de ce prince; & Euſebe qui loue ſon reſpect pour les Vierges, n'auroit point dû l'oublier.

Il eſt certain encore que ni Conſtancie ſa ſœur, ni Conſtantine ſa fille, ne peuvent non plus pretendre au titre de Saintes qu'à celui de Vierges.] Anaſt.c.17.p.1 20. 'Anaſtaſe qui ſuppoſe une Conſtancie Auguſte fille de Conſtantin encore vivante [vers 338] Mabi it.1e.p. 84. 'lorſque Conſtantine eſtoit morte, [eſt & nouveau, & plein de faures.] Boll.apr.t.1, p.3. 'Cela ne ſe lit pas meſme dans le Pontifical de Bollandus. a.18 feb p 70. § 22. a Conſtantine qui a fait baſtir l'egliſe de Ste Agnés, eſtoit conſacrée à J. C, ſelon l'inſcription miſe dans cette egliſe meſme, *Deum venerans Chriſtoque dicata.* Bar.3.4 §. 108. 'Mais il ſuffit pour cela qu'elle fuſt Chrétienne ſans qu'elle fuſt vierge. Amm n.p. 109 Mabi p. 84. 'Ainſi nous n'avons point de peine à croire que cette Conſtantine eſt la fille de Conſtantin qui fut mariée à Annibalien, & enſuite à Gallus. Amm.l.21.p. 178.179. 'Et en effet aprés qu'elle fut morte l'an 354, dans la Bithynie, ſon corps fut aporté en Italie, & enterré prés de Rome ſur le chemin de 'Nomente, où eſtoit le tombeau & l'Egliſe de Sainte Agnés. Boll 18.feb p 67. § 16. [Pour Conſtancie femme de Licinius, outre la difference du nom, on ſçait qu'elle fut mariée en Orient auſſitoſt que Conſtantin fut maiſtre de Rome, & l'on ne voit pas qu'elle ſoit depuis revenue en Occident.

On pourroit dire encore que c'eſt Conſtantine femme de Gallus,] 'qui a eſté guerie miraculeuſement par Ste Agnés lorſqu'elle eſtoit encore payenne, ſi ce miracle eſtoit bien aſſuré. 21.jan p.153. § 15. [Mais outre que les auteurs qui en parlent ſont aſſez peu conſiderables, il ſeroit étrange que ce miracle euſt eſté oublié dans l'inſcription dont nous avons parlé, qui ſemble avoir eſté miſe à la dedicace de l'egliſe de Ste Agnés au nom de la meſme princeſſe,] 'qu'on pretend l'avoir fait baſtir en reconnoiſſance de cette gueriſon miraculeuſe. § 16.

'On trouve à Rome une chapelle de Sainte Conſtancie auprés de l'egliſe de Sainte Agnés; [mais on ne marque point depuis quand elle a ce titre. Que ſi c'eſt ſeulement depuis l'an 1246,] 'auquel on dit qu'Alexandre IV. en conſacra l'autel ſous le titre de 18.feb.p.70. § 19. Mabi.it.1e.p. 84.

Ste

Ste Conſtancie Vierge fille du grand Conſtantin, [c'eſt une choſe toute nouvelle.]Le grand vaſe de Porphyre orné de figures payennes & idolatres, qu'on pretend avoir eſté ſon tombeau, [ne ſera jamais une preuve qu'on l'ait regardée comme une Sainte.] On cite des actes de cette Conſtancie; [mais on ne les produits pas.]'On lit Sainte Conſtancie Vierge fille de Conſtantin dans quelques nouveaux martyrologes en divers jours, & Bollandus l'a miſe en cette qualité le 18 de fevrier. [Mais cela ne ſe trouve dans aucun martyrologe un peu ancien; ni meſme dans le Romain. Il n'y a que Vandelberr,]'qui aprés avoir parlé de S. Jean & S. Paul, [qu'on pretend avoir eſté ſes officiers,] y ajoute ce vers, *Cum quibus auguſto radiat Conſtantia ſerto.* [Il peut neanmoins y avoir eu, comme nous avons dit une Ste Conſtancie Vierge à Rome. Mais de pretendre qu'elle fuſt fille de Conſtantin, c'eſt une choſe ſi hors d'apparence, que des perſonnes habiles & de pieté jugent qu'on peut rejetter ſur cela les actes de S. Jean & S. Paul, outre les autres raiſons qu'on en a d'ailleurs.]'Mr Valois n'en parle ſeulement pas dans la deduction qu'il fait de la famille de Conſtantin. 'Elle n'eſt point non plus dans celle que fait Theophane: [mais celle ci n'eſt pas exacte.]

Boll. § 13. 16.

Vand. 16. jun.

Amm. n p. 1

Theſin p. 15. b.

Pour la page 103 § 11.

NOTE XIX.

Que Licinius a eſté fait tout d'un coup Auguſte le 11 de novembre 307.

[Les auteurs ne s'accordent pas ſur le temps auquel Licinius fut elevé à l'Empire.]'Aurele Victor dit que Galere le fit Auguſte lorſqu'il vint en Italie contre Maxence, & qu'il le laiſſa dans la Thrace ou dans l'Illyrie pour défendre ces provinces. 'Au contraire ſelon l'Anonyme de Mr Valois, il ſuivit Galere dans ce voyage, & ne fut fait Empereur qu'au retour. 'Ce dernier point eſt atteſté par Lactance [& par d'autres; en ſorte qu'il ne paroiſt pas y avoir lieu d'en douter.

Aur. V. p. 125. l.

Amm. an. p. 471. b.

Lact. perſ. c. 19 l. 20.

Il ſemble auſſi qu'on peut tenir pour certain qu'il fut fait Empereur l'onzieme de novembre,]puiſqu'Idace,'& la chronique d'Alexandrie en conviennent. Mais Idace le met en 308, & la chronique en 307. 'Mr Valois ſoutient la date d'Idace, parce, dit-il, que Galere eſtant allé en Italie en 307, n'en a pu revenir qu'en 308. [Cette raiſon euſt eſté plus forte s'il euſt ſceu ce que dit Lactance des diverſes choſes arrivées entre le voyage de Galere, & l'elevation de Licinius.]'Et neanmoins tout cela n'empeſche point Mr Baluze de mettre ſon elevation des l'an 307. Sa plus forte raiſon eſt tirée de Mr Valois meſme, 'qui joint Licinius à Galere & à Conſtantin dans le titre de l'edit pour les Chrétiens 'publié le 30 avril 311, comme Lactance nous en aſſure. 'Mr Valois tire ce titre de Nicephore, & de quatre manuſcrits d'Euſebe, 'auſquels le Cardinal Noris en joint un autre qu'il avoit vu à Florence. On y lit que Licinius eſtoit alors dans la quatrieme année de ſon Tribunat, c'eſt à dire de ſon regne, qui par conſequent a commence avant le 30 avril 308. Baronius, Godefroy, le P. Petau, le Cardinal Noris, [Mr Baluze,] 'le P. Pagi ſuivent cette chronologie. [a]La chronique d'Euſebe ſelon le latin & ſelon le grec, marque auſſi en une meſme année la mort de Severe & la promotion de Licinius: 'Et puiſque ſelon Lactance Galere mettoit celui-ci en la place de l'autre, [il n'y a pas d'apparence qu'il ait attendu 20 mois ou plus à remplir cette place.]'Le Cardinal Noris s'appuie encore ſur une medaille dont il croit pouvoir tirer que Licinius celebra le commencement de ſa dixieme année des l'an 316.

Lact. perſ. c. 44. p. 324. 325.

Euſ. l. 8. c. 17. p. 345. 346.

Lact. perſ. c. 34. l. 3.

Euſ. n p. 17. 18. c.

Nor. de Lic. c. 2. p. 37.

Pagi. p. 145. an. 307. § 14. [a] Euſ. chr.

Lact. perſ. c. 29. p. 300.

Nor. de Lic. c. 3. p. 96.

'Le Pere Pagi pretend que Licinius

Pagi. p. 148.

avoit eſté fait Ceſar quelque temps avant que d'eſtre fait Auguſte le 11 novembre 307. [a]Le Pere Petau & d'autres ont eſté dans ce ſentiment, fondez ſur les termes d'Aurele Victor *p 525. f, Licinium Cæſarem creat Auguſtum.* [b]Mr Baluze ſoutient qu'ils ont mal pris ces paroles, qui doivent ſignifier qu'il fut fait en meſme temps Ceſar & Auguſte. Le Pere Pagi *p. 158*, objecte que ſelon Ammien, Valentinien eſt le premier depuis Marc Aurele qui ait elevé tout d'un coup une perſonne à la dignité d'Auguſte. [c]Cependant on ne trouve, dit le Cardinal Noris, aucune medaille de Licinius avec le ſimple titre de Ceſar. [d]Bitague en met une. [Mais ne ſeroit-elle point pour Licinius le fils?] [e]Euſebe dit tout d'abord qu'il fut fait *Empereur & Auguſte.* [Lactance ne diſtingue point non plus ces deux promotions;] [f]& au contraire il dit que Galere ne le voulut point faire Ceſar en 305, *ne filium nominaret*, [eſtant peut-eſtre moins agé que luy,] *ut poſtea in Conſtantu locum nuncuparet Auguſtum atque fratrem.* [g]Il le fit Empereur à la place de Severe [qu'il avoit fait Auguſte. Il y euſt eu trois Ceſars, Maximin, Conſtantin, & Licinius: & c'eſt ce que Galere ne vouloit point abſolument:] *Tres Cæſares facere non poterat*, dit Lactance. [h]Auſſi des que Licinius eut eſté fait Empereur, Maximin voulut eſtre Auguſte, afin de ne luy pas ceder le rang, comme nous le liſons dans Lactance & dans Euſebe: [& Licinius n'euſt pu paſſer qu'aprés luy, s'il n'euſt eſté que Ceſar non plus que luy.]

Noris, p. 37.

La V. perſ. n p 4. 4 [Euſeb. hiſt. l. 8. p. 247. a.

Noris, de Lic. c. 1 p. 13. b.

Bir. p. 452.

Euſ. l. 8. c. 13. p. 310. a.

Lact. perſ. c. 20. p. 19.

c. 29 p. 26.

c. 26 p. 24.

c. 32 p. 29 [Euſ. l. 8. c. 13. p. 310 a.

NOTE XX.

Pour la page 103. § 13.

Que Galere n'a apparemment fait aucun accord avec Maxence.

[a]Ce que Mr Baluze dit de l'accord de Maxence avec Galere & les autres princes, n'eſt proprement fondé que ſur ce qu'on ne luy fit plus la guerre juſqu'en 312, [de quoy il peut y avoir eu pluſieurs raiſons.] [b]L'autorité d'Euryque qui le dit [bien des ſiecles aprés, n'eſt rien.] [c]Ce qu'on lit dans Lactance, que Galere declara Maxence & Conſtantin fils des Auguſtes, & enfin Empereurs, [eſt une bonne preuve, s'il n'y a point de faute dans ſon texte. Mais quand on conſidere qu'il s'agit de Maximin dans tout cet endroit, que Galere faiſoit tous ces changemens pour le ſatisfaire, & que cependant il n'y avoit aucune part, ſi on laiſſe le texte comme il eſt, on juge aiſément qu'au lieu de *Maxentium*, il faut lire *Maximinum*: Et Lactance n'auroit jamais dû placer Maxence devant Conſtantin.] [d]Le P. Pagi explique cet endroit de Lactance d'une maniere toute differente: [mais je ne voy pas ſur quoi il la peut fonder.] [e]On voit que le Conſulat de Galere & celui meſme d'Hercule, n'eſtoit point encore receu à Rome le 20 d'avril 308, auquel Maxence ſe fit Conſul, [ce qui donne grand lieu de juger qu'il n'y avoit point alors de paix entre Maxence & les deux autres.] Dans les deux années ſuivantes Maxence ſe fit encore Conſul ſans eſtre reconnu en cette qualité par les autres princes; [ce qui ne marque pas qu'il y euſt entre eux aucun accord.]

P. 434.

c. 31. p. 29.

Pagi, p. 138. 139.

Buch. cycl p. 238.

NOTE XXI.

Pour la page 103. § 14.

Pourquoi nous mettons Hercule Conſul en l'an 308.

[Il y a de la difficulté pour les Conſuls de 308 auſſi bien que pour ceux de 307. Saint Proſper qui avoit mis l'année precedente Diocletien Conſul pour la neuvieme fois, le met encore Conſul en celle-ci pour la dixieme; & il eſt de meſme ſuivi en cela par Victorius & Caſſiodore. Ils donnent tous à Diocletien pour collegue Maxi-

Digitized by Google

mien Conſul pour la ſettieme fois;] 'ce qu'on entend ſans difficulté de Galere. Les faſtes de Theon ont auſſi Diocletien pour la dixieme fois, avec Maximien Auguſte pour la neuvieme. [Mais je ne voy pas moyen de ſoutenir ce nombre de IX. qui ne convient ni à Hercule ni à Galere non plus que] le titre d'Auguſte qu'ils donnent à Diocletien: 'Des deux Anonymes de Bucherius l'un a *Decies & Maximiano VII.*[comme on lit encore dans les faſtes du Cardinal Noris *p. 21.*]'& dans l'ancien catalogue des Papes. 'Dans l'autre qui eſt la liſte des Prefets de Rome, il y a *Conſules quos juſſerint Domini noſtri Auguſti. ex 12. kalendas mas factum eſt, Maxentio & Romulo: quod eſt decies & Maximiano* ; & enſuite *VII.* qui peut ſe raporter ou au Conſulat de Maximien, ou à *idus aprilis* qui ſuit, pour le Prefet de Rome.'La chronique d'Alexandrie a *Item decies, μάλιν δεκίτις, & Maximiano Galerio VII.* Au lieu d'*Item decies*, on a mis à la marge dans l'edition de Raderus, *Valerio Diocletiano X.*[ce qui ne ſe trouve point dans l'edition de Scaliger:]'& auſſi on croit que c'eſt une pure conjecture de Radetus.[Idace ſelon l'edition du P. Sirmond en 1619, a comme la chronique d'Alexandrie; *Item decies & Maximiano VII.*]'Mais dans celle du Pere Labbe il y a *Item Maximiano decies & Maximiano VII.*

Onu. in faſt. p. 53. a Cyp. diſ. ap. P. 102.

Buch. cycl. p. 349.

P. 172.

P. 218.

Chr. Al. p. 652

Lact. perſ. n. p. 421. a.

Lab. bib. t. 1. p. 11.

[Onuphre, Baronius, & d'autres, ont donc mis Diocletien Conſul en cette année pour la dixieme fois.]'Ils ont eſté ſuivis par le Cardinal Noris: [& nous ne voyons rien de formel à oppoſer à leur ſentiment. Car Diocletien ayant eſté neuf fois Conſul durant ſon regne, doit l'avoir eſté pour la dixieme en ce temps-ci, s'il l'a eſté; & Galere qui l'avoit appellé à Carnonte au mois de novembre 307, pour prendre ſon avis ſur les affaires de l'Empire peut bien luy avoir encore fait cet honneur. Neanmoins Diocletien n'eſtant alors que particulier, il y a peu d'apparence que Galere extremement fier, l'ait fait nommer devant luy. Il ne pouvoit pas auſſi ſelon les reglés nommer le dernier un homme Conſul pour la dixieme fois. Ainſi s'il l'euſt vouluſt faire Conſul, il luy auroit ce ſemble donné quelque particulier pour collegue. Il faut remarquer encore que le nom de Diocletien ne ſe trouve qu'à la marge d'une edition de la chronique d'Alexandrie, ou plutoſt dans une addition de Radetus, dans les faſtes de Theon, qui en cet endroit ne ſont pas exacts, & dans Saint Proſper qui l'avoit mis de meſme en l'an 307 par une faute viſible & certaine.

Noris, de Dio. c. 5. p. 26.

Au contraire l'omiſſion du nom du Conſul dans tous les meilleurs faſtes, pourroit bien eſtre une note d'infamie; & ainſi cela conviendroit bien mieux à Hercule,] 'dont les ſtatues furent abatues, & les marques d'honneur effacées aprés ſa mort, [que non pas à Diocletien dont on ne dit rien de pareil. Et je penſe que cette raiſon merite d'eſtre beaucoup conſiderée. On peut dire encore que l'*Item* qui ſe lit dans les meilleurs faſtes, ſemble marquer que le Conſul de cette année eſtoit le meſme que celui de la precedente; c'eſt à dire Maximien Hercule. C'eſt ſans doute pour ces raiſons que] 'Mr Valois ſoutient qu'Hercule fut Conſul en 308, ſuppoſant meſme qu'Idace ne le nomme point. [Le Pere Labbe n'a eu garde de dire autrement.]

Euſ. l. 8. c. 14. p. 310 b.

Val. r. Fr. p. 11

'Mr Baluze & le Pere Pagi ſoutiennent auſſi la meſme choſe, en ſuppoſant, comme Mr Valois, que le nom d'Hercule n'eſt point dans Idace. [Nous avons cru devoir ſuivre leur ſentiment, comme eſtant le plus probable, & le plus ſuivi.]'Le Cardinal Noris ne prend l'autre opinion qu'en

Lact. perſ. n. p. 421. [Pagi. p. 24.] n. 308 §. 8.

Nor. de Dio. c. 5. p. 26.

ſuppoſant que la liſte des Prefets de Rome nomme Diocletien, [comme on le lit dans Cuſpinien *p. 300.a*, & dans Onuphre *p.263.c.* Mais il n'eſt point dans l'edition de Bucherius qui aſſurément eſt la plus exacte.

Le reſte de ce que dit la liſte des Prefets *p.238*, ſur les Conſuls de cette année, eſt expliqué dans le texte.] 'Le P. Pagi en rire qu'il n'y eut point de Conſul dans tout l'Empire juſqu'au 20 d'avril. [Mais je ne croy point qu'on en puiſſe rien conclure avec fondement que pour Rome, & pour ce qui en dependoit alors, c'eſt à dire pour les pays ſoumis à Maxence.]

Pagi.308.§ 1.

Pour la page 110.§ 16.

NOTE XXII.

Que l'Afrique avoit reconnu Maxence avant la revolte d'Alexandre.

Euſeb p.290 l.b.

'Mr Valois paroiſt avoir cru que l'Afrique ne fut ſoumiſe à Maxence qu'aprés la mort d'Alexandre. Cependant toute la ſuite de Zoſime que nous avons raportée dans le texte, demande qu'il y ait eſté reconnu quelque temps avant qu'Alexandre priſt la pourpre. Car quoique les ſoldats s'y ſoient oppoſez d'abord à la reception des images de Maxence, [cela n'empeſche pas que la choſe n'ait pu paſſer malgré eux:] & leur ſortie de Carthage [en peut eſtre une marque.] Les forces qui les obligerent de revenir à Carthage, [ne peuvent eſtre que celles de Maxence. Il ne ſongeoit pas à punir ceux qui avoient encore les armes à la main contre luy. On ne voit pas auſſi qu'il ait pu demander des oſtages à Alexandre, ſi Alexandre ne l'euſt reconnu pour Empereur. 'Et quand cet Alexandre prit la pourpre, Zoſime dit que ce fut par la rebellion des ſoldats ἀπ' ἐκεῖνον. [Ils eſtoient donc ſoumis auparavant.]

Zoſim 2.p. 474.d.e.

p.475.a.

NOTE XXIII.

Pour la page 111.§ 16.

S'il n'y eut point de Conſuls en 309; & quand il faut mettre le premier Conſulat de Licinius.

'Victorius marque en l'année 309, & en la ſuivante, Diocletien & Maxime pour Conſuls ſans leur donner aucun nombre. [Mais je penſe qu'il ne veut que reperer les Conſuls de l'année precedente, où il avoit auſſi mis Maxime au lieu de Maximien Galere, comme il fait toujours. Ainſi dans le fond il eſt conforme aux autres, & veut qu'il n'y ait point eu de Conſuls en 309 & en 310, & qu'on ait conté par ceux de l'an 308. Je penſe qu'il faut expliquer de meſme la chronique d'Alexandrie *p.652*, qui donne pour Conſuls à l'an 309, Maximien Hercule, & Galere Maxime, ou plutoſt Maximien. Mais au lieu du huitieme Conſulat qu'elle attribue à Hercule, il faudroit le dixieme, *ι* au lieu de *η*.]

Buch cycl.p. 43.

Les faſtes de Theon donnent pour Conſuls à cette année Licinius Auguſte, & Conſtance [ou pluroſt Conſtantin,] l'un & l'autre pour la premiere fois. [Cependant nous avons vu le premier Conſular de Conſtantin bien autoriſé en l'an 307, conformément aux regles ordinaires de ce temps là. Selon le meſme uſage, Licinius fait Empereur en 307, devoit eſtre Conſul en 308, où perſonne ne dit neanmoins qu'il l'ait eſté; il eſt certain au moins qu'il n'y fut pas Conſul ordinaire. Ainſi il pourroit bien l'avoir eſté en 309. Mais la jonction de Conſtantin qui ne ſe peut ſoutenir, diminue beaucoup l'autorité que les faſtes de Theon pourroient avoir pour le prouver.] 'Auſſi le Pere Pagi ne dit rien ſur cela, ſinon qu'ils ſont corrompus en cette année & les deux ſuivantes. 'Il eſt certain que Licinius eſtoit Conſul en 311, ou l'avoit eſté auparavant, [quoiqu'il

Pagi.309.§ 1.

Euſ.l.8.c.17. p.316.a.

ne ſoit point marqué dans d'autres faſtes.]

Pagi an.311.§.12. 'Le Pere Pagi croit qu'il le fut en 311 meſme, mais ſubrogé parce qu'il paroiſt que ce premier Conſulat a eſté ſouvent negligé ou inconnu. [Je ne ſçay ſi cela prouve aſſez. Car dans la confuſion où eſtoient alors les choſes, les Conſuls de Rome n'eſtant point receus ailleurs, & ceux que Galere nommoit ne l'eſtant point à Rome; les Conſuls ordinaires n'eſtoient guere plus connus que les ſubrogez: & je croirois aiſément que c'eſt à cauſe de cette confuſion qu'on n'a point marqué de Conſuls dans la pluſpart des faſtes, & non qu'il n'y en euſt point effectivement de nommez. On a des exemples où l'on datoit ainſi *Poſt Conſulatum &c* quoiqu'il y euſt des Conſuls, & qu'il ſoit plus difficile de juger pourquoi on en uſoit alors ainſi.]

Pour la page 111.§ 16.

NOTE XXIV.

En quelle année eſt fait le panegyrique d'Eumene.

Pane.9.p.131 a. 'Eumene fit ſon panegyrique en l'honneur de Conſtantin vers le mois

p.102.c. d'aouſt, 'depuis qu'Hercule eut eſté forcé dans Marſeille, [ce que nous avons mis ſur l'an 308; mais lorſqu'il

p.99.b]a.p. 359. vivoit encore, ſi nous ſuivons] 'ce que porte un manuſcrit, *eum eum...adhuc contemplari cogamur, tuque quamvis tratus revereare.* [C'eſt ſur cela que nous mettons ce panegyrique en l'an 309; la mort d'Hercule eſtant arrivée

p.352. au commencement de 310.]'Mais Livineius trouve de la difficulté à ce *contemplari*, [qui paroiſt en effet peu propre pour dire ſimplement qu'un homme paroiſt encore;] & il voudroit qu'on luſt *cum eum.. adhuc contemplatio tui cogat ut quamvis tratus revereantur*, [ou pluſtoſt *revereamur.* Selon cette correction, l'endroit ne nous donne point de preuve qu'Hercule vécuſt encore: & on ne le peut point tirer non plus d'un autre paſſage du meſme panegyrique,] 'où il eſt p.205.a. dit que Conſtantin avoit conſervé Hercule dans la priſe de Marſeille, & ceux qui l'avoient ſuivi. Car ce qu'il ajoute, *ſibi imputet quiſquis uti noluit beneficio tuo, nec ſe dignum vitâ judicavit, cum per te liceret ut viveret*, [pourroit aſſez bien marquer la mort d'Hercule qui s'étrangla luy meſme.] 'Neanmoins ce ne fut que quelque Lact.perſ.c. 29.30 p.27. temps aprés l'affaire de Marſeille, & aprés une nouvelle entrepriſe que Hercule avoit faite ſur la vie de Conſtantin. [Et Eumene n'auroit-il pas dû marquer quelque choſe de ce dernier crime d'Hercule, dont les circonſtances ſont tres remarquables? L'endroit que Livineius corrige n'a aucun ſens dans le texte ſelon ſon edition: & on n'y a rien changé dans celle de Paul Eſtienne en l'an 1600, *p.97.b.*]

NOTE XXV.

Pour la page 112.§ 17.

Qu'on peut admettre Andronique & Probe pour Conſuls en l'an 310.

[Au lieu que les faſtes de Theon marquent en 309 Licinius Conſul avec Conſtantin,] 'la chronique d'Alexan- Chr.Al p 654 drie met en 310, Conſtantin Conſul pour la ſeconde fois, & Licinius pour la premiere. [Il y auroit encore plus de difficulté de differer le Conſulat de Licinius juſqu'à cette année, qu'à le mettre en la precedente: & le ſecond Conſulat de Conſtantin eſt trop fixe en 312 ſelon tous les faſtes, pour le mettre en 310.]

'Selon les faſtes de Theon Andro- Cyp.diſ.ap. nique & Probe furent Conſuls en P.102. cette année, 'ce que Dodwel reçoit c.1.p 7. ſans difficulté. 'Le P. Pagi aime mieux Pagi, 310 § 1] dire que ce ſont des Conſuls ſubrogez, 311.§ 5. parce [qu'Idace,] 'les faſtes de Buche- Buch.cycl.p. rius [& du Cardinal Noris *p.21*, Saint 249. Proſper &c.] marquent ainſi cette an-

née, *Anno ſecundo poſt Conſulatum X. & VII.* comme n'y ayant point eu de Conſuls. [Mais qu'eſt-ce que des Conſuls ſubrogez, & qui ne ſont point cependant ſubrogez à d'autres, puiſqu'on ſuppoſe qu'il n'y en avoit point eu auparavant? Si l'on veut dire ſeulement que ce ne ſont pas des Conſuls ordinaires, parce qu'ils n'ont pas commencé avec l'année, je croy qu'on a des exemples de Conſuls, qui n'ayant eſté nommez qu'aprés le premier janvier, ne laiſſent pas de paſſer pour des Conſuls ordinaires, & d'eſtre mis en cette qualité dans les faſtes parcequ'il n'y en avoit point eu d'autres avant eux.] Pagi.p.146.1 'Le P. Pagi meſme l'a pretendu de Licinius en l'an 311. [Mais d'ailleurs je ne ſçay pas quelle preuve on pourroit avoir qu'Andronique & Probe n'ont pas commencé au premier de janvier.

Je ne voy pas non plus quelle raiſon Cyp. dif. ap. c. 2. p. 8. Dodwel peut avoir eue de dire] 'qu'ils furent peuteſtre faits Conſuls par Galere abandonné de Licinius, ou par Maximin qui avoit abandonné Galere. [Quand eſt-ce que Licinius a abandonné Galere,] Lact. perſ. c. 35. p. 31. 32. 'qui en mourant luy confia ſa femme & ſon fils? [Maximin ne rompit non plus jamais avec Galere. Ainſi nous avons tout ſujet de croire que ces Conſuls furent nommez pour Conſuls ordinaires, de l'autorité de Galere ou de ſon conſentement, & qu'ainſi ils furent receus par tout l'Empire, hormis dans les Etats, Buch cycl. p. 2, 3 [Idat. de Maxence,] 'qui ſe fit Conſul à Rome pour la troiſieme fois. [Et comme leur Conſulat ne fut pas admis à Rome, cela a pu ſuffire à Idace & aux autres pour ne les pas mettre dans leurs faſtes.]

NOTE XXVI.

Pour la page 212. § 17.

Sur le temps de la mort d'Hercule.

[Les faſtes d'Idace mettent en l'an Pet. chr. [Socr. 5. p. 3. 2. c. 310 la mort de Maximien Hercule;] 'ce que le P. Petau & Mr Valois ont ſuivi. [La chronique d'Euſebe marque cette mort: mais il eſt difficile de dire à quelle année de J. C. elle la fait répondre.] 'Selon Lactance elle preceda la maladie de Galere[a] qui commença dans la 18e année de ſon regne, [c'eſt à dire avant le premier mars 310. Ainſi il faudra mettre la mort d'Hercule au mois de fevrier 310 pour le pluſtard] 'Euſebe dans la vie de Conſtantin *l. 1. c. 47. p. 431. d*, ſemble vouloir qu'il ne ſoit mort qu'aprés Maxence, [à la fin de l'an 312 au pluſtoſt.] Mais on croit que c'eſt que dans cet endroit il n'a pas pretendu s'attacher à l'ordre du temps.

[a] Lact. perſ. c. 33. p. 28. & c. 34. p. 29.

[b] Pagi. 307. § 9. 10.

NOTE XXVII.

Pour la page 213. § 17.

Si les ſtatues d'Hercule furent abatues avant ſa mort.

'Euſebe dit dans la vie de Conſtantin, qu'on avoit abatu les ſtatues d'Hercule avant meſme qu'il fuſt mort: ὡς ὑπὸ τούτου. [Et on pouvoit l'avoir commencé ou des qu'on luy eut prononcé l'arreſt de ſa mort, avant qu'il fuſt executé, ou meſme des l'an 308, aprés que Conſtantin l'eut obligé de quitter la pourpre.] 'Neanmoins dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique, où il repete la meſme choſe, il y a ὑπὸ τούτου, 'ce qui fait tout un autre ſens, que Mr Valois a cru devoir preferer meſme pour la vie de Conſtantin. 'Et en effet, Lactance dit que Diocletien fut le premier qui vit abatre ſes ſtatues avant que de mourir.

Euſ. v. Conſt. l. c. 47. p. 431. d.

hiſt. l. 8. c. 13. p. 310. b.

n p. 107. 2. a.

Lact. perſ. c. 42. p. 36.

NOTE XXVIII.

Pour la page 213. § 19.

Sur les Conſuls de l'an 311.

'Lactance nous aſſure que Maximin eſtoit Conſul pour la ſeconde fois avec Galere pour la huittieme, lorſque ce dernier fit ſon edit pour les Chrétiens au mois d'avril peu avant que de mou-

Lact. perſ. c. 35. p. 31.

rir; [& on convient qu'il eſt mort en
Cyp. d.f.ſp.. p.102. 311.] 'Les faſtes de Theon marquent auſſi cette année là Maximien & Maximin pour Conſuls. [Cependant Idace ne met que Galere 1.] 'L'Anonyme
Buch.cycl.p. 230. de Buchetius, [& du Cardinal Noris p.21,] marquent meſme expreſſément
p 172. qu'il fut ſeul Conſul, auſſibien que le catalogue des Papes donné par le meſme Bucherius. [Cela ne vient apparemment que de ce que Conſtantin & Licinius firent effacer partout le nom de Maximin. Car cela aura aiſément fait oublier ſon Conſulat, & aura enſuite donné lieu de croire que Galere avoit eſté ſeul Conſul.

Au lieu de Maximin, Saint Proſper ſuivi par Victorius & Caſſiodore, donne Licinius pour collegue à Galere.]
Chr. Al. p 654 'La chronique d'Alexandrie marque auſſi Licinius pour Conſul en 315, mais pour la ſeconde, & avec Conſtantin pour la troiſieme: [ce qui eſt tout à fait inſoutenable. Auſſi l'on voit que cette chronique eſt toute pleine de fautes ou de brouilleries dans ces premieres années de Conſtantin.]
Not. de Lic. c 1. p. 41. a. b. 'Mais l'autorité de Saint Proſper a fait dire au Cardinal Noris, que Licinius avoit eſté
Pagi, p 246. 1 le veritable collegue de Galere. 'Le P. Pagi le ſuit à peu pres dans ſa Diſſertation, ajoutant que Maximin avoit eſté ſubrogé à Licinius avant que Galere fiſt ſon edit. [Cependant trouvera-t-on que l'on dataſt les edits par les Conſuls ſubrogez? Lactance marque Galere & Maximin comme les Conſuls non du mois d'avril, mais de toute l'année: & il faut bien l'avouer au moins des faſtes de Theon, que le
Pagi, p 10 1. Cardinal Noris n'avoit pas vus.] 'Le Pere Pagi pretend qu'ils mettent ſouvent des Conſuls ſubrogez pour des ordinaires. [Mais je ne me ſouviens point d'en avoir encore vu de preuve. Il eſt bien plus conſtant qu'il y a aſſez de fautes dans les faſtes de S. Proſper & de Caſſiodore, pour s'y arreſter tres peu; & il y a encore bien de l'apparence, comme nous l'avons déja dit, que Licinius Auguſte dés l'an 307, n'a pas attendu en 311 à eſtre Conſul. Car s'il l'a eſté en 311, ç'a eſté pour la premiere fois, puiſqu'il le fut pour la ſeconde en 312. Je ne ſçay auſſi ſi Maximin, fier comme il eſtoit, auroit accepté un Conſulat ſubrogé, & ſubrogé à Licinius ſon rival.] Le Cardinal Noris & le Pere Pagi s'appuient ſur ce que Licinius eſt qualifié Conſul à la teſte de l'edit de Galere. [Mais ils ſavent bien l'un & l'autre que cela prouve indifferemment qu'il l'eſtoit ou l'avoit eſté. Nous avons donc cru nous devoir arreſter à Lactance,] 'comme Bi-
Bir. p. 444. rague a fait avant nous, [ſans meſme avoir vu les faſtes de Theon, qui quoy qu'on en diſe, ne ſont pas une petite autorité.]

'Le Pere Pagi a depuis changé quel-
Pagi 311, §. 2 que choſe dans ſon ſentiment & dans celui du Cardinal Noris, voulant que Licinius n'ait eſté fait Conſul qu'au mois de mars, & qu'ainſi il ne fut pas ordinaire, (de quoy nous avons parlé dans la note 23,) mais ſubrogé [comme il appelle ceux meſmes qui n'eſtoient ſubrogez à perſonne.] Il veut toujours que Maximin ait encore eſté ſubrogé bientoſt aprés à Licinius.

'Cette expreſſion de la liſte des Pre-
Buch. cycl. p. 238. fets, *Conſules quos juſſerint DD. NN. Auguſti*, [paroiſt marquer qu'on ne receut point à Rome le Conſulat de Galere.] Elle ajoute qu'au mois de ſeptembre Rufin & Euſebe furent faits Conſuls. [Idace met Rufin & Voluſien.] 'Et comme il y avoit en ce
Pagi, p 246 an. 311. § 1. temps-ci Rufus ou Rufius Voluſianus Prefet du Pretoire ſous Maxime, 'le
p 246 314. §. 1. P. Pagi croit qu'Idace fait deux Conſuls d'un ſeul homme. 'Cependant
Buch. cycl. p. 171. l'ancien catalogue des Papes dans Bucherius, dit auſſi *Voluſiano & Ruſino*; '& on trouve la meſme choſe
Boll. apr. t 2. p. 29. f. dans un autre poſterieur. [Ainſi nous

aimons mieux dire que Voluſien s'appelloit auſſi Euſebe, & peut eſtre Rufius Euſebius Voluſianus, ou meſme C. Ceionius Euſebius Rufius Voluſianus,] 'puiſqu'on croit que c'eſt luy dont Onuphre raporte une inſcription. [Que ſi le nom d'Euſebe ne s'y lit pas, eſt-il etrange qu'entre tant de noms on en ait oublié quelqu'un?]

Onu p.281.d. c|Cod.Th.t.1 p.444.a

'Conſtantin dans une loy datée de l'an 315, parle d'Euſebe qui avoit eſté Conſul: mais il y a bien des difficultez ſur cette loy.

Pagi,311.§ 1.

NOTE XXIX.

Pour la page 228.§ 23.

Que Conſtantin a vu la Croix dans les Gaules.

[Euſebe ne dit point où eſtoit Conſtantin lorſque la Croix luy apparut:] 'mais il dit poſitivement qu'aprés s'eſtre fait inſtruire du Chriſtianiſme ſur cette apparition, il alla avec courage éteindre le feu de la tyrannie de Maxence. 'Il décrit enſuite les crimes de Maxence, & toute l'hiſtoire de la guerre. [Cela donne tout lieu de croire qu'il ſe convertit dans les Gaules avant que d'en partir pour aller attaquer Maxence dans l'Italie:] & Sozomene dit que c'eſtoit une choſe receue de tout le monde pour conſtante. 'Il y a bien de l'apparence, comme le croit Baronius, que le mauvais preſage dont parle le panegyriſte, eſt l'apparition meſme de la Croix. 'Or il eſt viſible que ce preſage arriva avant que la guerre fuſt commencée. [On peut dire la meſme choſe] 'de ces armées que l'on diſoit avoir eſté vues en l'air: Il paroiſt que c'eſtoit dans les Gaules: *in ore eſt omnium Galliarum*: [& je ne ſçay ſi dans le fond c'eſtoit autre choſe que l'apparition de la Croix, deguiſée par l'averſion qu'en avoient les payens, & par les changemens ordinaires de la renommée.]

Euſ.v.Conſ.l. 1.c.31.p.424. b.

c.11 &c.

Soz.l.1.c.5 p. 406 d.

Bar.312.§ 11.

Pane.6.p.235.

7.p.161.165.

'Cependant Lactance dit que la nuit de devant le dernier combat contre Maxence, donné auprés de Rome [le 28 d'octobre de l'an 312,] Conſtantin receut ordre en ſonge de mettre ſur les boucliers le ☧ qui eſtoit le cataſtere du nom de CHRIST: d'où Mr Baluſe & le Pere Pagi ont conclu que l'apparition de la Croix eſtoit arrivée la veille, le 26 [ou pluſtot le 27] d'octobre, puiſqu'Euſebe dit que J.C. apparut à Conſtantin la nuit d'aprés qu'il eut vu la Croix, & luy commanda d'arborer le meſme cataſtere au haut de ſes étendars. [Cependant quiconque lira Euſebe ne pourra point ſe perſuader qu'il ait cru que l'apparition de la Croix n'ait precedé que d'un jour la mort de Maxence. Ainſi luy ou Lactance ſe trompe, ſans parler de Sozomene, ou ce ſont deux hiſtoires toutes differentes; & nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire de derniet.] 'La vie d'Arteme Duc d'Egypte eſt favorable à Mr Baluze par le mot de *pralium*. [Mais ſi le terme de l'original grec eſt ἀγών, ou quelque autre qui ſignifie auſſi bien une guerre qu'un combat, on n'en pourra plus rien conclure. D'ailleurs cette vie porte le nom de Meraphraſte, & il y a bien d'autres choſes qui en diminuent l'autorité.]

Laſt.perſ.c. 44.p.17.

n.p.451.

p.451.

NOTE XXX.

Pour la page 232 § 25.

Sur une loy datée du premier de juillet l'an 319.

'Godefroy raporte à l'an 312 une loy datée de Cologne, *Agrippina*, le premier juillet, *Conſtantino A.V. & Licinio C. Conſſ.* Ces Conſuls ſont ceux de l'an 319. 'Mais il paroiſt par les loix de la meſme année que Conſtantin la paſſa dans la Pannonie ou aux environs. C'eſt pourquoi Godef. croy veut qu'on liſe dans la date *Conſtantino Aug. II. & Licinio Cæſare Coſſ.* [ou pluſtoſt *& Licinio Aug. II. Coſſ.* Car l'autre

Cod.Th t.4. P.53.a.

chr.p.15 16.

l'autre eſt faux. Mais auſſi ce changement eſt bien grand. *Licinio Cæſare* eſt un caractere tout à fait particulier pour l'an 319. Et, d'ailleurs ſi Conſtantin euſt encore eſté à Cologne le premier juillet 312, je ne voy pas comment en moins de quatre mois il auroit pu donner pluſieurs batailles, prendre pluſieurs villes, & enfin eſtre maiſtre de Rome des le 28 d'octobre. Il y a meſme quelque lieu de croire qu'il eſtoit parti des l'an 311 pour cette guerre comme on le marque dans le texte § 24. Ainſi il vaut mieux recourir à une autre conjecture que Godefroy nous fournit luy meſme.] qui eſt qu'au lieu d'*Agrippine*, il faut lire *Aquileie*, où nous apprenons d'une autre loy que Conſtantin eſtoit le premier juillet 319. 'Cette loy eſt encore dans le Code de Juſtinien, mais avec la meſme difficulté.

p 16.

Cod. J. 4. t. 47 l. 2. p. 380.

NOTE XXXI.

Pour la page 146. § 26.

Sur le pont de bateaux qui s'ouvrit ſous Maxence.

[Il eſt aſſez ſurprenant que ni les panegyriſtes, ni Lactance, ne] parlent point] 'du pont de bateaux que Maxence avoit fait pour s'ouvrir ſous Conſtantin, & qui s'ouvrit ſous luy meſme. [Cependant pouvons-nous croire qu'Euſebe & Zoſime, l'un le panegyriſte & l'autre l'ennemi de Conſtantin, s'accordent en une hiſtoire, & qu'elle ſoit fauſſe? Quelle apparence qu'Euſebe ſe trompe dans un point de cette nature, luy qui témoigne avoir appris de Conſtantin meſme une partie de ce qu'il en dit?]

Euſ. v Conſ. l. 1. c. 38 p. 427. a. b Zoſ. l. 2. p. 676. c/677. b.

'Libanius marque tres clairement la meſme choſe, & il dit qu'elle eſtoit écrite il y avoir longtemps en proſe & en vers. 'Aurele Victor dit que Maxence perit en paſſant le Tibre dans le meſme piege qu'il avoit dreſſé à ſon ennemi. 'Praxagore écrit la meſme choſe, ſinon qu'il dit ſeulement que c'eſtoit en fuyant. 'Et le jeune Victor dit qu'il tomba d'un pont de bateaux dans la riviere, quoiqu'il raporte la choſe un peu autrement. 'Lactance meſme marque au moins que le pont rompit.

Lib. or. 1. p. 105. 106.

Aur. V. p. 516. e.

Phot. c. 62. p. 64. b.

Vict. epit. p. 142. c

Lact. perſ. c. 44 p. 38.

[Je ne ſçay ſi l'on pourroit dire que le mauvais deſſein de Maxence ne fut ſceu que quelques années aprés par la confeſſion de quelqu'un de ceux à qui il avoit donné ordre de rompre le pont. Quoy qu'il en ſoit, le témoignage de Lactance & des panegyriſtes rendroit cet evenement plus authentique; mais je ne croy pas que leur ſilence ſoit une raiſon legitime de le conteſter contre de ſi grandes autoritez.] 'On voit que Prudence meſme n'en parle pas dans la deſcription de la victoire de Conſtantin, [quoiqu'il vécuſt aprés Euſebe & Libanius. Pour ce que luy & d'autres diſent que Maxence tomba du Ponte-Mole, ſans parler du pont de bateaux; c'eſt que] ces deux ponts eſtoient l'un auprés de l'autre ſelon le jeune Victor; [de ſorte qu'on a aiſément confondu l'un avec l'autre.

Prud. in Sym. l. 1. p. 119. 120.

Vict. epi p. 142. c.

On peut demander pourquoi Maxence ayant le Ponte-Mole, faiſoit un pont de bateaux, ſur lequel il ſuppoſoit que Conſtantin devoit paſſer. Mais peut-eſtre que ces deux ponts eſtoient tellement pres l'un de l'autre, que neanmoins celui de bateaux eſtoit plus commode pour le lieu où Maxence vouloit donner la bataille. Car nous ne voyons pas d'apparence à dire que le Ponte-Mole fuſt alors abatu, & ne ſerviſt pas]

NOTE XXXII.

Pour la page 146. § 10.

Que Maxence eſt mort le 28 d'octobre 312, en finiſſant ſa ſixieme année.

'Lactance & Nazaire nous aſſurent que Maxence fut défait le propre jour qu'il avoit uſurpé l'Empire. Lactance.

Lact. perſ. c. 44 p. 37 | Pacat. 6. p. 245.

dit que c'eſtoit *ad VI. kalendas novembris* [c'eſt à dire le 27 d'octobre.]

Buch cycl. p. 286. 'Neanmoins dans le calendrier de Bucherius on trouve ſur le 28 d'octobre *evictio tyranni*, & ſur le 29 *adventus*

Lact. perſ. n p 448. *divi*; 'ce qu'on ne peut guere douter ſe raporter à Maxence & à Conſtantin. M.r Baluze pretend que Maxence fut défait le 27; mais que ſon corps n'ayant eſté trouvé que le lendemain, comme on le voit dans l'Anonyme de M.r Valois *p.479.a*, cela a fait marquer la défaite le 28. [Cette ſolution a peu d'apparence, & il y en a peu encore à dire que Conſtantin ait attendu deux jours à entrer à Rome: Il eſt bien plus aiſé de croire que quelqu'un par erreur a écrit dans Lactance *ad VI. kal.* au lieu de *ad V. kal.* Car il n'y a pas moyen de changer le calendrier de Bucherius.]

Pagi 305 §. 3 & 5. 'Le P. Pagi veut que ce qu'on lit dans ce calendrier ſe raporte à Licinius.

Lact perſ n p 447. 'Mais c'eſt ſans aucune preuve qu'il met la défaite de Licinius le 28 d'octobre: & il y a meſme tout ſujet de croire qu'elle eſt arrivée des le mois de ſeptembre. [Quelle apparence y a-t-il auſſi d'expliquer *adventus divi* de l'entrée de Conſtantin dans Nicomedie? Eſt-ce pour Nicomedie que ce calendrier eſt fait?] 'Il pretend tirer un grand

Pagi, 305 §. 11. Buch. cycl p. 288. avantage de ce qu'Anulin fut fait Prefet de Rome le 27 octobre 312, ſuppoſant que ce fut Conſtantin qui le fit le jour meſme de la défaite de Maxence. [Mais pourquoi le ſuppoſe-t-il? Pourquoi Maxence] qui avoit fait deux autres Prefets en 310 & en 311 le 28 d'octobre, & un troiſieme le 30 en 309; [pourquoi, dis-je, n'aura-t-il pas pu faire auſſi Anulin Prefet le 27 du meſme mois, la veille de la bataille? Et cela ſe peut d'autant plus preſumer, qu'Anulin fut depoſé des le 29 de novembre.]

Lact p. 537 n. p. 450. 'Lactance ajoute que ce jour là *quinquennalia terminabantur*. M.r Baluze cherche tout ce qui peut éclaircir cet endroit, [qui ne laiſſe pas de demeurer obſcur.] 'Mais il eſt toujours conſtant que c'eſtoit le dernier jour de la ſixieme année de Maxence, comme on le voit par le panegyriſte, 'où au lieu de *ſexto* il faut certainement lire *ſexennio*.

Pane. 6. p. 145

Pet rat 2. f. 4. c. 11. p. 215.

'La chronique d'Alexandrie *p.654*, & d'autres auteurs, luy donnent auſſi ſix ans de regne, '& Nazaire dit expreſſément ſix ans entiers. [Les faſtes d'Idace marquent ſa mort ſous le ſecond Conſulat de Conſtantin & de Licinius &c. c'eſt à dire en 312,] '& Socrate en la ſeptieme année de Conſtantin, [commencée le 25 juillet 312. Il eſt certain d'une part qu'on ne la peut pas mettre en 311,] 'puiſqu'il fut encore Conſul en 312; & de l'autre l'hiſtoire des Donatiſtes oblige abſolument à dire que Conſtantin eſtoit maiſtre de Rome & de l'Afrique des les premier mois de l'an 313.

Lact. perſ. n. p. 448] Aur. V. p. 516. c. Pane. 7. p. 174

Socr. l. 1. c. 2. p 7 b.

Ida: [Buch p. 218. a Per. ut. ſup.

NOTE XXXIII.

Pour la page 158, § 27.

Endroit obſcur d'un panegyriſte.

'Nous liſons dans un panegyriſte, *Tibi Conſtantine & nuper ſenatus ſignum dedit, & paulo ante Italia ſcutum & coronam cuncta aurea dedicarunt. ..... Debetur enim & divinitati ſimulacrum aureum &c. Dedicarunt* marque qu'il y a faute dans *dedit*; au lieu duquel d'autres liſent *Dei*, '& Livineius croit qu'il eſt bon. [Il eſt neanmoins encore bien obſcur. Car s'il veut dire qu'on dedia une ſtatue à Conſtantin comme à un dieu, ce que la ſuite ſemble marquer, l'expreſſion eſt fort impropre.] 'Baronius tire de là que le Senat fit dreſſer une ſtatue à J. C. comme au Dieu de Conſtantin. [Mais je ne ſçay ſi beaucoup d'autres entreront dans ſa penſée.]

Pane. 6. p. 150 151.

n. p. 117.

Bar. 312. §. 68. 69.

Pour la page 339. § 28.

NOTE XXXIV.

Sur le titre de grand pontife donné aux Empereurs Chrétiens.

Bar. 312. § 93. 'Nous eſtimons beaucoup la ſincerité de Baronius, & l'amour qu'il fait paroiſtre pour la verité, en avouant qu'il s'eſtoit trompé, lorſqu'il avoit dit dans les premieres editions de ſon martyrologe, que Conſtantin depuis meſme qu'il eſtoit devenu maiſtre de Rome aprés l'apparition de la Croix, avoit encore retenu quelque choſe de l'Idolatrie, puiſqu'il avoit continué à prendre le titre de grand pontife. [Mais je ne voy pas qu'en corrigeant cette faute, il ait eu aſſez de fondement] d'accorder que Conſtantin & les autres Empereurs Chrétiens juſqu'à Gratien avoient pris ce titre, & la Pagi, 312. § 17. 19. robe qui en eſtoit la marque. 'Le Pere Pagi ſoutient que toutes les inſcriptions où ce titre ſe trouve, montrent bien que les payens le leur donnoient, mais ne prouvent point qu'ils l'acceptaſſent; [& ſes raiſons, dont nous avons fait un abregé dans le texte, paroiſſent fortes.

J'ay encore plus de peine de voir que] Bar. 312. § 100. 'Baronius avance qu'ils pouvoient prendre le titre & meſme l'habit de grands pontifes des idoles, ſans participer au crime de l'idolatrie, & que les Eveſques le leur permettoient; [comme ſi ce n'eſtoit pas là honorer les idoles qu'ils deteſtoient, autoriſer le culte des demons, & ſe rendre par conſequent conſentans & participans § 98. du crime de l'idolatrie.] 'S'il y avoit eu autrefois un grand pouvoir attaché à cette dignité, Gratien & ſes ſucceſſeurs n'ont pas laiſſé d'en jouir ſans prendre ce titre. Auſſi le pouvoir des Empereurs eſtoit bien audeſſus de tout cela. Aprés tout, qu'eſt-ce qu'un Prince Chrétien doit craindre, ſinon d'offenſer le Tourpuiſſant? Peut-il y avoir aucune obligation de pecher pour ceux qui n'ont point d'autre obligation que de ne pecher jamais? Ou eſt-ce que les crimes ceſſent d'eſtre crimes quand on les commet par politique? Il eſt quelquefois permis & utile de les tolerer dans les autres: mais eſt-il jamais permis de les commettre ſoy meſme?

Ce qui pourroit le plus porter à croire que les Empereurs acceptoient le titre de grands pontifes,] 'c'eſt ce § 97. que dit Baronius, qu'Auſone le donne en trois endroits à Gratien, [puiſqu'Auſone eſtoit Chrétien, ou au moins pretendoit l'eſtre. Il devoit auſſi ſavoir les inclinarions de Gratien: & aſſurément il ne le vouloit pas choquer.] Cependant Baronius reconnoiſt aprés Zoſime, que Gratien deteſtoit & l'habit & le titre de grand pontife. 'Auſſi le P. Pagi ſoutient que ce n'eſt Pagi, 312. § 7. point dutout le ſens d'Auſone. [Cela eſt aiſé à croire] 'du premier paſſage, Auſ. conſ. p. 182. 402. & encore plus du troiſiéme. 'Le ſecond eſt plus difficile: & neanmoins 4 p. 392. on peut juger qu'il veut dire ſeulement que Gratien a agi en pontife en conſultant Dieu, [ce qui n'oblige point à dire qu'il prit le titre de Pont. fc.] Il eſt clair au moins qu'Auſone le dit par raport au vray dieu & non par raport aux dieux des Romains.

'Le P. Pagi dit que quelques unes Pagi, § 19. des inſcriptions où les Empereurs Chrétiens ſont qualifiez grands pontifes, ont eſté faites ſous des Empereurs payens, dont on a effacé le nom pour y mettre celui d'un autre: '& Ba- Bar. § 94. 95. ronius le dit d'une où l'on lit le nom de Conſtantin au lieu, dit-il, de celui de Diocletien effacé en haine de ce qu'il avoit perſecuté l'Egliſe. [Mais je ne croy pas que l'on trouve qu'on ait jamais abatu & effacé les titres de Diocletien,] 'quoiqu'on ait abatu ſes Lact. c. 42. p. 16. images quand celles de Maximien y eſtoient jointes. [Quand on l'auroit fait, ce n'auroit pas eſté à cauſe de la perſecution.] Le P. Pagi croit que cette Pagi. § 19

inſcription eſtoit pluroſt de Maximien Hercule. [Mais quoy qu'il en ſoit de cela, ou l'on faiſoit les choſes avec une extreme negligence, ou en attribuant une inſcription à un prince, on en devoit oſter ce qui ne luy convenoit pas.]

Bar. § 96. 'Il y a encore de l'embaras dans deux inſcriptions que raporte Baronius,

Grut. p. 1082. 2. 'auſſi bien que dans une autre où Gratien eſt encore qualifié grand Pontife. [Mais il n'eſt point neceſſaire de les examiner ici, puiſque cela ne feroit rien au fond de la difficulté : & quoiqu'il puiſſe y avoir des fautes dans ces inſcriptions, nous n'oſerions pas les rejetter ſur cela.]

Pour la page 160 § 36.

NOTE XXXV.

Qu'il faut mettre la bataille de Cibales en l'an 314.

[Idace met le 8 octobre 314, la bataille de Cibales entre Conſtantin & Licinius. Cela eſt conforme] 'à ce que dit l'Anonyme de Mr Valois qu'aprés qu'ils eurent fait la paix, ils furent tous deux Conſuls: 'car ils le furent en 315, & ne le furent plus depuis enſemble.

Anon. an. p. 474 b c.

Idat. &c.

Cod. Th. chr. p. 9 10 [Nor. de Lic. c. 3 p. 48. 'On trouve en 315 pluſieurs loix de Conſtantin données dans l'Illyrie, qui luy avoit eſté cedée par cette paix.

Pet. chr. p. 717. 'Le P. Petau ne met la guerre qu'en 315, mais il n'en donne point de preuve, ſinon qu'il ſemble ſuppoſer contre la verité, qu'Idace la met la meſme année. [S. Jerome au contraire la met des la ſettieme année de Conſtantin, un an aprés la mort de Maxence, c'eſt à dire en 313. Mais il n'eſt ſuivi de perſonne; & Licinius fut aſſez occupé en 313 contre Maximin.]

Eutr. p. 110 1. 2. 'Il ſeroit auſſi difficile d'expliquer les trois ans qu'Aurele Victor donne à l'union d'entre Conſtantin & Licinius.

Nor. p. 48 49. 'Le Cardinal Noris montre auſſi qu'il n'y avoit point de guerre entre eux au commencement de l'an 314, & juſqu'au 13 de may.

NOTE XXXVI.

Pour la page 162. § 17

Que l'Egypte & la Libye orientale ſont demeurées à Licinius par le traité de l'an 314.

[Optatien dans ſon poeme c. 4, fait confiner les Blemmyes avec les pays de Conſtantin; *ſeclaque Blemmico ſocials limite firmas.* Et comme les Blemmyes eſtoient voiſins de l'Egypte, il ſemble que l'Egypte fuſt à Conſtantin dés l'an 321, s'il eſt vray qu'Optatien ait fait ſon poeme cette année là, comme veut le Cardinal Noris : & par conſequent il faudra qu'il l'ait eue par le traité de l'an 314. Mais cette preuve tirée d'un poete qui peut comprendre ſous les Blemmyes tous les barbares meridionaux, doit ceder à l'autorité de Sozomene,]

Soz. l. 1. c. 2. p. 401 b. c. 'qui donne à l'Empire de Licinius, aprés la paix de l'an 314, tout ce qui eſt dans l'Orient juſqu'à la Libye voiſine de l'Egypte. 'Et Zoſime aſſure que l'Egypte & la Libye fournirent des vaiſſeaux à Licinius dans la derniere guerre contre Conſtantin. [Il y a d'ailleurs autant de raiſon au moins de ne mettre le poeme d'Optatien qu'en 325.]

Zoſ. l. 2. p. 680 d e.

NOTE XXXVII.

Pour la page 166. § 39.

Que Conſtantin peut avoir celebré ſa dixieme année en 315.

Pagi, p. 165 [116. §. 2. 'Le P. Pagi pretend que Conſtantin n'a point celebré ſa dixieme année en l'an 315, auquel elle commençoit, comme l'avoit cru Baronius *an. 315.* § 1, mais ſeulement en 316, auquel elle finiſſoit le 25 juillet: & ſa raiſon eſt que dans une loy du mois de janvier 316, Conſtantin confirme toutes les donations dont on aura joui paiſiblement *uſque ad noſtra decennalia*: d'où le P. Pagi conclud que Conſtantin n'avoit donc point encore celebré ſa 10e année. [Je ne voy pas bien comment il tire cette concluſion. A *decennalia* on peut auſſi bien ſouſentendre *modo tranſacta* que *mox*

Cod. Th. t. 1. l. 4. p. 89. *futura.*]'La loy n'eſt pas meſme donnée, mais publiée, *propoſita*, au mois de janvier. [Ainſi elle peut avoir eſté donnée en 315 des le mois de juillet ſi on veut, & la publication differée juſqu'en 316, par l'oppoſition des officiers du fiſe, ou pour quelque autre raiſon. Si Conſtantin n'euſt confirmé au mois de janvier que les poſſeſſions qui ſe trouveroient paiſibles le 25 de juillet ſuivant, il euſt donné ſix mois de temps aux officiers du fiſe & aux ennemis des particuliers, pour rendre par des chicanes toutes les poſſeſſions litigieuſes. Ainſi cette loy meſme eſt pluſtoſt une preuve que Conſtantin celebroit ſa dixieme année lorſqu'il la fit, ou qu'il l'avoit celebrée des auparavant. Le Conſulat qu'il prit en 315 & non en 316, en eſt une marque ſelon

Pagi. p. 161. 163. l. 3. §. 1. les principes du P. Pagi:]'& ſi Licinius fit la ſienne des 315, comme le pretend le meſme Pere, quoiqu'il entrait ſeulement dans ſa neuvieme année le 11 de novembre 315; [on ne voit point qu'il

Noris de Lic. c. 1. p. 49. en ait pu avoir de raiſon,] 'que celle que marque le Cardinal Noris, de ſe conformer à Conſtantin, ou plutoſt de ne luy ceder en rien.

Pagi. p. 166. 167. 'Le P. Pagi ſemble ſe fonder encore ſur ce qu'Euſebe dit que Conſtantin le jeune fut fait Ceſar vers la dixieme année de ſon pere; & il ne le fut qu'au mois de mars 317. [Mais ſi Euſebe parle de la dixieme année de ſon regne, ſans avoir égard au temps où il en fit la ſolennité, comme ſes termes portent à le croire, cette année eſt fixe; & ainſi on ne peut rien conclure de ce que dit Euſebe ſur ce ſujet.]

Nor p. 48. b. 'Le Cardinal Noris allegue une preuve plus conſiderable pour montrer que Conſtantin ne celebra ſa dixieme année qu'en l'an 316. C'eſt une medaille de Criſpe Conſul pour la 2e fois, & ainſi de l'an 321 au pluſtoſt, où l'on voit que l'on faiſoit alors la ſolennité de la 15e année de Conſtantin, qui finiſſoit en l'an 321. 'On voit de meſme p. 11. c. qu'il celebra la 20e en l'an 326, où elle finiſſoit. C'eſt donc une grande raiſon de croire qu'il n'a celebré auſſi ſa dixieme année que lorſqu'elle finiſſoit en l'an 316. [Mais cette raiſon eſt elle abſolue & deciſive? Et Conſtantin ne peut il pas avoir celebré le commencement de ſa 10e année, & la fin de ſa 15e? Car il me ſemble que les Empereurs n'avoient pas de regle bien fixe pour cela; mais prevenoient ou retardoient ſelon les occaſions. Et Conſtantin devenu maiſtre de pluſieurs grandes provinces à la fin de 314, pouvoit eſtre bien aiſe de faire cette ſolennité bientoſt aprés.] 'On demeure d'ac- p. 13. c. cord que depuis luy les Empereurs l'ont ſouvent faite au commencement de leur 5e & de leur 10e année. 'Conſ- p. 51. c. tantin meſme fit ſa 20e à Rome en l'an 326: mais il l'avoit faite en Orient des 325: '& il fit là 5e de ſes enfans en 321, p. 51. b. où elle commençoit. [La loy du mois de janvier 316, eſt bien favorable, comme nous avons dit, pour mettre la ſolennité de ſa dixieme des 315, avec le Conſulat qu'il y prit.]'Et ſi Licinius p. 11. a. a celebré la ſienne peu de mois aprés Conſtantin, dans la 3e année de ſon regne ſur l'Aſie, comme le ſoutient le Cardinal Noris, cette 3e année n'eſt pas 316 comme il l'a cru, en ſuppoſant que Maximin avoit eſté défait en 314, [mais c'eſt 315; eſtant certain que Maximin a eſté défait & eſt mort des 313.]

'Le Cardinal Noris s'appuie encore p. 51. b. c. ſur le panegyrique prononcé le premier de mars 321, où il eſt dit qu'on attendoit la 20e année. *jam auguramur vicennalia*, c'eſt à dire ſelon le Cardinal Noris, qu'on devoit ſolennizer dans quatre mois la 15e année de Conſtantin, & y faire des vœux pour la 20e. [Mais ces vœux pour la 20e ſe faiſoient des la 10e, quoiqu'ils puſſent ſe renouveller à la 15e.]'Et ils ſont en p. 49. c. effet marquez des la 10e ſur l'arc de

triomphe dreſſé à Conſtantin. 'Le panegyriſte qui parloit à la ſolennité de la 5e année de Criſpe, dit de meſme qu'on s'attendoit à ſa 10e. [Il ne parle donc pas des vœux qui ſe faiſoient à la 5e pour la 10e, & à la 15e pour la 20e, mais de la ſolennité meſme de la 10e & de la 20e. Ainſi cet endroit ne prouve point qu'on n'euſt pas celebré des 320 la 15e de Conſtantin, & la 10e en 315.] 'Le P. Pagi pretend meſme le prouver par ce panegyriſte. Il ſoutient de plus que les vœux pour la 20e qui ſont marquez dans la medaille de Criſpe, regardent Criſpe meſme, & non ſon pere. 'Il pretend encore que c'eſt une faute de lire *Conſul II*, le nombre du Conſulat n'eſtant jamais marqué, dit il, dans les medailles des Ceſars & des Auguſtes de ce temps là.

'Les termes d'Euſebe ; Δικαιοῦσι δὲ αὐτὸν καὶ βασιλείας μέτρον χρόνῳ [ſont favorables au ſentiment du Cardinal Noris & du P. Pagi: Et ils ne les alleguent pas neanmoins, parcequ'en effet cela eſt foible ; ces ſortes d'expreſſions eſtant fort equivoques, ſurtout dans le ſtyle d'Euſebe.]

NOTE XXXVIII.

Que Conſtantin le jeune peut eſtre né à Arles le 7 aouſt de l'an 316.

'Zoſime dit que Conſtance fils de Conſtantin, eſtoit né à Arles aſſez peu avant que d'eſtre fait Ceſar avec Criſpe ſon frere. [le premier mars 317.] Le jeune Victor à Conſtantin au lieu de Conſtance, & il faut certainement lire de meſme dans Zoſime. 'Ainſi Conſtantin ſera né en l'an 316 vers le mois d'aouſt, auquel nous trouvons que ſon pere eſtoit à Arles. [Il ſemble difficile d'accorder cette epoque] 'avec la maniere dont Nazaire en parle en 321. 'Audivit frater intentus .... cumque miraretur fratrem, etiam ſibi favit &c. Jam maturato ſtudio litteris habilis jam felix dextera fructuoſa ſubſcriptione latatur. [Cela ne paroiſt guere d'un enfant de cinq ans, & nous voudrions pouvoir dire que c'eſt Conſtant le dernier des enfans de Conſtantin, qui eſt né à Arles en 316. Car pour Conſtance qui eſt entre le jeune Conſtantin & Conſtant,] 'Julien nous aſſure qu'il naquit en Illyrie. 'Mais nous voyons auſſi d'ailleurs qu'il ne naquit qu'en 317. [Ainſi il faut neceſſairement reconnoiſtre que celui qui naquit en 316 eſtoit ou Conſtantin, ou quelque enfant qui ne vécut pas.] 'Mr du Cange dit que Conſtantin naquit en 312 à Arles ſous le Conſulat de Conſtantin & de Licinius. Mais il ne cite point d'auteur qui le diſe; & ce qu'il ajoute enſuite, qu'il mourut l'an 340 en la 25e année de ſon age, [marque qu'il naquit en l'an 315 ou 316, & non pas en l'an 312.]

'Il met ſa naiſſance le 7 d'aouſt, [ce qui convient à l'hiſtoire,] & eſt fondé ſur le calendrier de Silvius, 'qui met ſur ce jour là *Natalis Conſtantini junioris*. 'Celui de Bucherius a le meſme jour *Natalis Conſtantini*, dans l'ancienne edition [& dans celle du Pere Petau :] mais dans celle de Bucherius il y a *Conſtantii*, ce qui peut paroiſtre meilleur, puiſque dans un index qui eſt à la teſte de ce calendrier, il y a *Domini Conſtantii VII. idus Auguſti.* Ce terme de *Domini* convient bien à Conſtance, ſous qui ce calendrier a eſté fait [en 354, quatorze ans aprés la mort du jeune Conſtantin. Et il ſe trouveroit meſme que la naiſſance du Prince regnant n'y ſeroit point dutout marquée. D'autrepart auſſi l'epithete de *junioris* convient mieux à Conſtantin,] 'à qui on la donne ſouvent pour le diſtinguer de ſon pere, au lieu qu'on la donne tres rarement à Conſtance, [né plus d'onze ans aprés la mort de Conſtance Chlore.] 'Outre cela on lit dans une loy de Conſtance meſme, qu'il eſt né le 13 aouſt, *idibus*, & non pas

.5. b 4

Pagi. 320. §4.

§ 1.

Euſ. v. Conſt. l. 1. c. 12. p. 432. c.

Pour la page 168 § 4°.

Zoſ. l. 2. p. 079. c.

Vict. epi. p. 141 c.

Juli. or. p. 264.

Cod. Th. chr. p. 12 13.

Pane. p. 154. 155.

p. 177.

Juli. or. 1. p. 3.

Amm. l. p. 202.

Byz. fam. p. 47.

p. 47.

Boll. Jan. t. 1. p. 44. 2.

Cod. Th. t. 1. p. 43. 2.

Byz. fam. p. 30.

Cod. Th. t. 1. l. 10 p. 42.

VII. id. [& il faudra corriger cette loy ſi on lit *Conſtantio* dans les deux calendriers. Je ne ſçay s'il eſt aiſé de ſe determiner en cela. Mais ſi la difficulté eſt grande, elle eſt tres peu importante.]

Pour la page 170. § 41.

NOTE XXXIX.

Quelques fautes dans les Conſuls & les loix de l'an 317.

Paſc p. 447. 470.

'Tous les faſtes conviennent que Gallican & Baſſus ont eſté Conſuls en 317, [ſinon qu'au lieu de Gallican Caſſiodore a Gallien par une erreur viſible de copiſte,]' & que la chronique d'Alexandrie met Symmaque au

p. 281. c.

lieu de Baſſus, 'confondant ce Conſulat

n. p 311.

avec celui de l'an 330. 'Le livre des

Buch. cycl. p. 238.

Prefets porte que le Conſulat de Gallican & de Baſſus ne commença que

Cod. Th. 21. t. 1. l. 4. p. 147.

le 17 de fevrier. 'Cependant on trouve une loy publiée en Eſpagne le 16 du meſme mois, *Gallicano & Baſſo Conſſ.* [Je ne ſçay ſi l'on peut dire que les noms des Conſuls y furent mis quand on les ſceut; ſinon je croy qu'il faut reconnoiſtre qu'il y a faute dans la date de la loy.

Il y a faute auſſi]' dans la loy adreſſée

9. t. 10. l. 21. p. 74.

de Rome le 10 de mars à Baſſus comme Prefet de Rome; 'car il ne le fut

Buch p. 238.

que le 15 de may. 'Godefroy remarque

Cod. Th t 1. p. 74.

cette contrarieté, en mettant neanmoins le 19 d'avril au lieu du 15 de may. [Mais il pouvoit ajouter que cette loy ne peut pas eſtre du 10 de mars,]

p. 71.

'puiſque celle qui la precede eſt du 17 d'avril. [Au lieu de *VI id. mart.* il faut peuteſtre *VI. id. jul.* ou *aug.*]

chr. p. 14.

'puiſque nous avons une loy datée de Rome comme celle-ci le 21 de juillet.

Pour la page 170. § 41.

NOTE XL.

Que Criſpe a eſté fait Ceſar en l'an 317.

[L'Anonyme de Mr Valois *p. 474. b.*]

Zoſ. l. 2. p. 679 d. e.

'& Zoſime, parlent de la creation des trois Ceſars, Criſpe & Conſtantin fils du grand Conſtantin, & Licinius ou Licinien fils de Licinius, comme d'une des premieres ſuites, & d'un affermiſſement de la paix de 314: [& l'Anonyme le met aſſez nettement avant le Conſulat de Conſtantin & de Licinius, c'eſt à dire avant 315.] 'Autele Victor ſemble en faire meſme une des conditions du traité. [Cela pourroit eſtre favoriſé par la chronique d'Euſebe, qui met cette creation en la 2e année de la 275e Olympiade, qui eſt l'an 314; ſi cette chronique n'eſtoit pleine de fautes en cet endroit meſme, auſſi bien que dans toute cette fin. Mais il eſt abſolument impoſſible de mettre cette creation en l'an 314, auquel Licinien & le jeune Conſtantin n'eſtoient pas encore nez.]

Aur. vict. p. 516. f.

'Dans une medaille qu'on croit eſtre du 16 novembre 316, [ou au pluſtoſt de 315.] Licinius le fils n'eſt point qualifié Ceſar; [d'où l'on peut tirer qu'il ne l'a pu eſtre avant 316. Car on ne trouve point de difficulté à reconnoiſtre que cela ſe fit le premier de mars; comme on le lit dans Idace, & dans la chronique d'Alexandrie *p. 656.*

Nor. de Lic. c. 1. p. 58 c.

Cette chronique marque ſur l'an 316 la promotion du jeune Conſtantin. Celle de S. Proſper y met toutes les trois.]

Pane. 7. p. 152

'Nazaire témoigne que la ſolennité de leur cinquieme année ſe fit dans le cours de la quinzieme de Conſtantin, [c'eſt à dire le premier de mars 321. Ils ont donc commencé en 316 ſi c'eſtoit à la fin de leur cinquieme année, ou en 317 ſi c'eſtoit au commencement.]

Nor de Lic c. 1. 4. p. 40. 58.

'Le Cardinal Noris cite une medaille de Licinius & de ſon fils qualifié Ceſar, avec un r, qui ſignifie ſelon luy qu'elle eſt de la troiſieme année du regne de Licinius à conter depuis la defaite de Maximin: [& comme Maximin fut défait non en 314 comme il le pretend, mais en 313, il faut ſelon ſes principes que Licinius ait eſté fait Ceſar en 316. Cela s'accorde aſſez bien avec ce que dit Euſebe,]

Euſ. vit. c. p. 608. d.

'que Conſtantin fit ſes enfans Ceſars aux feſtes qu'il faiſoit tous les dix ans depuis le

commencement de ſon regne, ἐφ' ἑκατὸν μεσούσῃ ἀπὸ τῆς πατρώας. [Car Criſpe & Conſtantin auront eſté faits Cesars vers le milieu de la dixieme année de leur pere.

Cependant Idace met la promotion des trois Cesars le premier de mars ſous le Conſulat de Gallican & de Baſſus. [qui eſt l'an 317. & l'onzieme de Conſtantin. C'eſt encore le premier de la 274e Olympiade, auquel la chronique de S. Jerome met auſſi cette creation.] 'On le peut encore tirer de la chronique d'Alexandrie, quoiqu'elle ſoit bien confuſe en cet endroit. [Cela s'accorde auſſi aſſez avec Aurele Victor,] 'qui met ſix ans entre cette creation & la derniere guerre contre Licinius [en 323. Mais ce qui eſt encore plus fort,] 'c'eſt que Nazaire marque fort nettement que la ſolennité des Cesars qui ſe fit en la quinzieme année de Conſtantin, [c'eſt à dire en 321, ſe fit au commencement de leur cinquieme année; *Quinquennis igitur feliciter inchoatis.* Il faut ajouter à cela que les trois Cesars furent Conſuls dans les trois années d'aprés, en 318, 319, & 320. Cependant ſi Criſpe eſtoit Cesar dés l'an 316, il devoit eſtre Conſul en 317, Gallican & Baſſus ne l'euſſent pas empeſché, quand ils euſſent eſté deſigné avant le premier mars 316, & ils ne le furent qu'en 317.] 'Le P. Pagi dit que cette raiſon ſuffit pour mettre la choſe hors de doute. Non ſeulement luy, [mais encore le P. Petau, Mr Valois *in. Euſ. p. 211. 1. a*, le Cardinal Noris *de Lic. c. 3. p. 58*, ſuivent Idace: & je penſe que toutes les perſonnes habiles ſont aujourd'hui la meſme choſe,] 'hors peuteſtre Mr du Cange, qui dans ſon hiſtoire Byzantine ſe tient à l'an 316 malgré Idace, 'Mais depuis il s'eſt declaré pour Idace & pour l'an 317.

[Je ne voy pas bien ce qu'on peut répondre à la medaille du Cardinal Noris, ſuivant les principes qu'il poſe. Mais il nous donne lieu luy meſme de douter de ſes principes,] 'puiſqu'il nous fournit une medaille toute ſemblable à celle là, ſinon qu'au lieu de *M.K.* Γ, il y a *S.M.K.A.* [Cet A. doit donc ſignifier ſelon luy qu'elle eſt de la premiere année de Licinius, qu'il ne ſauroit étendre au delà de 315, & qui en effet finit en 314. Et neanmoins il eſt certain que le jeune Licinius n'a point eſté fait Cesar en 315.] 'Pour l'autorité d'Euſebe, il s'explique luy meſme auſſitoſt aprés, 'en diſant que Conſtantin fut fait Ceſar *vers* la 10e année de ſon pere, πως. Et en un autre endroit il ſe ſert d'ἀμφὶ, [qui marque encore mieux qu'il ne pretend pas que cela ſe ſoit fait preciſement dans ſa dixieme année.] 'Il ſeroit encore plus difficile de prendre ſes termes à la rigueur à l'égard de Conſtant, que Conſtantin fit Ceſar des 333 en ſa 28e année. [Ainſi il y a quelque lieu de s'étonner] 'qu'une perſonne de grande etudition regarde cette preuve non ſeulement comme forte, mais meſme comme abſolument deciſive, & qui doit l'emporter ſans difficulté ſur toutes les raiſons de ceux qui mettent la creation des Cesars en l'an 317.

'Le Cardinal Noris qui ſoutient que Criſpe ne fut fait Ceſar que le premier mars 317, s'objecte l'inſcription faite en l'honneur de ce Cesar par Gallican qui y prend la qualité de Prefet de Rome, & non celle de Conſul, quoiqu'il le fuſt en 317. Il répond que Gallican ne fut declaré Conſul par Conſtantin à Sardique que le 17 de fevrier, & qu'il fit faire l'inſcription un peu aprés le premier de mars avant que d'avoir receu les lettres de ſon Conſulat. Il fonde cela ſur le livre des Prefets, qui dit que d'abord il n'y eut point de Conſuls, & ajoute. *Ex die 13. kal. martii Gallicano & Baſſo.* [Ces termes

Paſc p 281. c] n. p. 555 556.

Aur. Vict. p. 516. f.

Pane. 7. p. 177

Pagi, 315. § 2

Byz. fam. p. 46.

Paſc. p. 555. 556.

Nor. de Lic. c. 1. p. 39. 40.

Pagi, p. 166.

Euſ. vit. c. 3. p. 608. d.

v. Conſ. l. 4. c. 40. p. 148. c.

n p 147. 1. a] 174. 2 a.

Byz. fam. p. 46.

Nor. de Licin. 4. p. 59.

termes marquent plutoſt que Gallican entra dans le Conſulat le 17 de fevrier. Mais ſans s'arreſter à cela, Criſpe fut auſſi declaré Ceſar à Sardique, & 13 jours aprés que Gallican y eut eſté declaré Conſul. Y a-t-il donc apparence que Gallican ait appris la promotion de Criſpe plutoſt que ſon Conſulat, & qu'il ait eu meſme le loiſir de faire faire une ſtatue ſur cette premiere nouvelle avant que d'avoir receu l'autre? Les amis qu'il avoit en Cour auroient eſté bien negligens. Ne voyant donc pas moyen de reſiſter aux preuves qui mettent la promotion de Criſpe en 317, je ne croy pas qu'on puiſſe dire autre choſe ſur cette objection,]'ſinon que Gallican Conſul en 317, eſt different de celui qui eſtoit en meſme temps Preſet de Rome, comme le croit Mr Valois: 'Ou bien il faut recourir à ce que dit le P. Pagi, que comme la reſolution de faire Criſpe Ceſar avoit pu eſtre priſe quelque temps avant qu'elle fuſt executée, Gallican avoit fait faire cette inſcription des devant qu'il fuſt Conſul, & ſi l'on veut des l'an 316. 'Et le Cardinal Noris meſme dit qu'il l'avoit fait faire pour le premier de mars. [Mais aprés tout, ne l'auroit-il pas fait changer pour y faire paroiſtre ſon Conſulat? Ainſi je penſe qu'il vaut mieux ſe tenir à la diſtinction des deux Gallicans.

Amm. f. n. p. 49. a.

Pagi, p. 53. 14.

Not p. 59. c.

'Aurele Victor dit que dans le temps de la promotion des trois Ceſars, *iiſdem menſibus*, il y eut une eclipſe de ſoleil. 'Scaliger dit qu'il y en eut une en 317 le vendredi 26 de juillet. [a] Le P. Petau dans ſa chronologie n'en met point que le 20 de decembre. 'Calviſius ſoutient meſme qu'il n'y en eut point du tout en l'an 317, mais qu'il y en eut une en l'an 316 le vendredi ſixieme de juillet.

Aur. Vict p. 316. f.

Euſ. chr. n p. 249. a.

a Grandami. p. 107.

Calviſ. p. 399. b.

NOTE XLI.

Pour la page 181 § 45.

Que Conſtantin a ordonné de celebrer le ſamedi.

'Le texte d'Euſebe porte que Conſtantin avoit fait une loy, (car je croy qu'il faut ἐνομοθέτης au lieu d'ἐνομοθέτης,) pour ordonner de feſter le dimanche, & d'honorer de meſme le ſamedi, πρὸς τῇ σαββάτῳ, à cauſe des choſes que nous ſavons que le Sauveur y a faites. 'Mr Valois croit qu'il faut lire [πρὸς ou] πλησίον τῇ σαββάτῳ, & il en a des raiſons bien fortes. 'Car le titre de ce chapitre dans Euſebe, porte que Conſtantin avoit ordonné d'honorer le dimanche & le vendredi: [& ce qui nous paroiſt encore plus conſiderable,] 'Sozomene qui eſtoit avocat à Conſtantinople, [& qu'on voit avoir fort bien ſceu les loix.] dit qu'il avoit ordonné que l'on ceſſeroit le vendredi les actes de juſtice, pour le paſſer en prieres.

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 18. p. 534. c. d.

n p. 142. 2. c.

c. 18. p. 534. b.

n p. 24. p. 1. a.

Soz. l. 1. c. 8. p. 411. b. c.

[Cependant je voudrois que Mr Valois euſt pris garde qu'Euſebe dit que l'ordonnance de Conſtantin eſtoit fondée ſur ce que noſtre Seigneur a fait en ces jours là, ἐν ταύταις; ce qui eſt aiſé à entendre du ſamedi, où J. C. a fait pluſieurs miracles; au lieu que l'Evangile ne marque rien pour le vendredi, hors ſa Paſſion, qui paſſe tout ce qu'il a fait les ſamedis, mais qui n'eſt qu'un ſeul vendredi: de ſorte qu'il eſt difficile de croire qu'Euſebe l'ait voulu marquer par ἐν ταύταις. Il eſt certain d'ailleurs que le ſamedi eſtoit feſté en Orient. Ainſi il eſt aiſé que Conſtantin depuis qu'il s'y fut établi, ait fait quelque loy pour autoriſer cette ſolennité, & pour faire au moins que les Chrétiens euſſent la liberté entiere de la celebrer.

Chriſtophorſon avoit déja marqué πρὸς τῇ σαββάτῳ à la marge de ſon edition, & avoit ſuivi ce ſens dans ſa traduction *p. 395. c*, auſſi bien que Mr

Cod Th.t.1.p. 110.1.

Valois.]'Godefroy lit de meſme,comme ſi c'eſtoit le texte inconteſtable d'Euſebe.[Nous avons ſuivi d'abord de ſi grandes autoritez, & nous les ſuivrions encore, ſi nous voyions qu'il fuſt aiſé de répondre à ἐν ταυτῇ. Muſculus *p. 208. c*, traduit *eas quæ ſabbati ſunt*, comme ne ſuppoſant point le περὶ, que Mr Valois ne dit point ſe trouver dans aucun manuſcrit.]'Nicephore ne parle que de la celebration du dimanche & du vendredi:[mais il paroiſt ſuivre Sozomene.]

Nphr.l.7.c. 46.p.515.b.c.

Pour la page 181.§ 45.

NOTE XLII.

S'il a auſſi ordonné de celebrer le vendredi.

Euſn p.242. 1.d.

'Mr Valois conteſte ce que dit Sozomene,queConſtantin avoit ordonné de ceſſer les actes de juſtice le vendredi.'Il dit que la loy,[& meſme les deux loix que nous avons de luy ſur ce ſujet ne parlent que du dimanche. Mais il eſt aiſé qu'on ait retranché de ces deux loix ce qui ne s'obſervoit

p.243.1.a.

plus ſous Theodoſe II. & ſous Juſtinien, & ce qu'on ne vouloit pas faire obſervet. Il eſt aiſé encore queConſtantin ait ordonné dans les ſeize dernieres années de ſa vie ce qu'il n'avoit pas ordonné en 321.]

'Mr Valois veut que Sozomene n'ait fait Conſtantin auteur de la celebration du vendredi, que parcequ'elle s'obſervoit de ſon temps àConſtantinople.[Et il eſt vray que ſiEuſebe n'en a point parlé, c'eſt une raiſon conſiderable pour croire que Conſtantin ne l'avoit pas ordonnée. Cependant on pourroit croire qu'Euſebe n'a pas voulu le louer de cette ordonnance, parcequ'elle n'avoit point eu de lieu.]

Cod.Th.t.1. p.1.0.2.

'Car Godefroy ſoutient qu'on n'en trouve pas meſme de veſtige:[& je voudrois queMrValois nous euſt donné quelque preuve de ce qu'il ſuppoſe, qu'on l'obſervoit à Conſtantinople du temps de Sozomene. Tout ce que j'en trouve,]c'eſt que Saint Auxent déja celebre du temps de Theodoſe le jeune,&qui vivoit dans la Bithynie aſſez pres de Conſtantinople,'exhortoit à paſſer le vendredi dans la priere & dans le jeûne ſans travailler. Mais il eſt viſible ce me ſemble que c'eſtoit une pratique nouvelle & particuliere qu'il taſchoit d'établir: d'où vient que quand il avoit des ouvriers,il leur donnoit le vendredi non ſeulement de quoy ſe nourrir,comme il faiſoit le dimanche, mais encore leur ſalaire, [c'eſt à dire ce qu'ils euſſent gagné ce jour là s'il les euſt fait travailler. L'auteur de ſa vie ne dit point durout qu'il ait réuſſi dans ſon deſſein: & je ne croy pas qu'on en trouve rien dans la ſuite de l'hiſtoire.]

Boll.14.feb. p.769.b.

p.780.§5.

NOTE XLIII.

Pour la page 186.§ 47.

Que Licinius a eſté défait en l'an 323.

'Baronius met la totale défaite de Licinius au commencement de l'an 318, fondé ſur une loy datée du dixieme avril ſous leConſulat de Licinius& de Criſpe,c'eſt à dire en la meſme année 318, où il eſt parlé de la victoire que Conſtantin avoit remportée enThrace le troiſieme de juillet, & de ceux qui s'eſtoient rendus à luy à Nicomedie;[ce qui ne ſe peut entendre par le conſentement de tout le monde que de la reddition de Licinius. Mais ſi Licinius s'eſt rendu avant le 10 avril 318,il faut mettre en 317 au pluſtard la declaration de la guerre,& la bataille du troiſieme juillet: Et comment cela ſe pourra-t-il accorder avec le Conſulat de Licinius en l'an 318, & de ſon fils en 319? Ces deux Conſulars nous obligent abſolument de dire que la paix duroit encore en 319;]& qu'ainſi il y a certainement faute dans la loy qui fait toute la preuve de l'opinion de Baronius. Auſſi toutes les perſonnes habiles

Bar.316.§ 11 317.§ 1.

Pagi,317.§ 3.

en demeurent aujourd'hui d'accord.

Mor. deliv. p. 89. 'On peut voir encore ce que dit ſur cela le Pere Morin.

Le ſilence que Nazaire garde à l'égard de Licinius, dont il ne dit pas un mot dans le panegyrique qu'il prononça le premier mars 321, en l'honneur de Conſtantin & des Ceſars, eſt une grande preuve ce me ſemble, que Licinius n'eſtoit encore alors ni vaincu, ni meſme traité ouvertement d'ennemi.

Pet. par p. 861. 862 [Euſ. a p. 210, 211. 'Le P. Petau, Mr Valois, & pluſieurs autres ſuivent Idace, qui met la bataille du 3 de juillet en 324; & celle de Calcedoine, [qui fut bientoſt ſuivie de la reddition de Licinius,] le 19

Chr. Al. p. 660. de ſeptembre de la meſme année. 'La chronique d'Alexandrie met l'une &

p. 658. l'autre ſur l'an 325, [ce qui eſt abſolument inſoutenable:] & meſme elle avoit parlé ſur l'an 324, de la défaite & de la mort de Licinius. [Idace ſe

Amm. an. p. 475. d. peut appuyer par] l'Anonyme de Mr Valois, qui donne 19 ans au regne de Licinius. [Car on luy en peut au moins donner 18, s'il a regné juſqu'en 324, en contant pour deux 307 & 324.]

Aur. V. p. 517. b. 'Des 32 ans qu'Aurele Victor dit que Conſtantin a regné [depuis 306 juſques en 337,] il dit qu'il n'en a eſté que 13 monarque de tout l'Empire. [Et il en faut conter un peu plus de 14 ſi Licinius a ceſſé de regner des le mois de ſeptembre 323.

Mais il ſeroit bien difficile d'accorder cette opinion avec le Code; 'où

Cod. Th. 11, t. 30. l. 1 p. 1129 nous trouvons une loy receue des le 24 avril ſous le troiſieme [& dernier] Conſulat de Criſpe, [c'eſt à dire en 324,] & cette loy eſtant une réponſe aux habitans de Calcedoine, [eſt certainement poſterieure à la défaite de

11 t. 14. l. 1. p. 404. Licinius.] 'Dans une autre loy publiée le 16 de may du meſme Conſulat, Conſtantin caſſe toutes les loix de ce

l. 2. p. 405. tyran, comme il l'appelle: '& cette loy eſt ſuppoſée dans la ſuivante, qui eſt du 12 fevrier 325. [Licinius avoit donc eſté vaincu en 323 au pluſtard. Il y a certainement bien des fautes dans le Code; mais il y en a auſſi dans Idace, & les evenemens y ſont ſouvent placez un an trop toſt ou trop tard; ce qui peut aiſément venir de la faute d'un copiſte. La chronique d'Alexandrie eſt encore plus pleine d'erreurs, & elle eſt fort confuſe en cet endroit. Ce qui confirme la chronologie du Code, c'eſt que mettant la défaite de Licinius en 323, on trouve juſtement]

'les ſix ans qu'Aurele Victor met entre la creation des Ceſars [le premier mars 317,] & la rupture de la paix. [Et on trouve encore] 'les 15 ans ou environ que le jeune Victor donne au regne de Licinius, [en ajoutant ſeulement quelques mois aux 15 ans, puiſqu'il fut fait Empereur l'onzieme novembre 307. 'On n'a aucune medaille de luy qui paſſe la 15e année. [Saint Jerome met ſa mort ſur l'an 323.] 'Ce qui eſt encore fort conſiderable, c'eſt qu'il eſt bien difficile de mettre en huit mois de temps tout ce qui s'eſt paſſé touchant l'Arianiſme entre la défaite de Licinius & le Concile de Nicée.] 'Il eſt auſſi plus aiſé de changer la fauſſe date de la loy de Baronius, *Licinio V. & Criſpo Cæſare*, en *Criſpo & Conſtantino Cæſſ. III.* qui ſont les Conſuls de 324, ou ſimplement *Criſpo Cæſ. III.* comme il eſt dans la loy du 24 avril, que de la changer en *Paulino & Juliano* qui ſont ceux de l'an 325. Godefroy met abſolument la défaite de Licinius en 323, & le Cardinal Noris promet de montrer la meſme choſe par les reſcrits de Conſtantin. [Je penſe qu'il entend les loix dont nous venons de parler.]

Aur. V p 518. f. epi. p. 543. d. Nor. de Lic. c. 1. p. 39 b. Boll. 1. may. p. 192 c. Cod. Th t. 24 p. 421 t. 2. chr. p. 13. Nor de Lic. c. 1. p. 39 b. Pagi, t. 2. §. 2.

'Le P. Pagi ſe tient à Idace, quoiqu'il y reconnoiſſe pluſieurs fautes, & il veut que la guerre ait commencé en 323. mais n'ait eſté achevée qu'en 324, par les deux grandes batailles d'An-

55. drinople & de Calcedoine. Il taſche de répondre à la loy du 16 de juin [ou plutoſt de may] 324, en ſoutenant que Conſtantin a pu caſſer tous les actes de Licinius avant meſme qu'il l'euſt défait, [ce qui eſt neanmoins fort extraordinaire: & je ne voy point que] la loy 2 *de cenſu* qu'il cite pour cela, le prouve en aucune maniere; n'eſtant pas meſme apparemment de l'an 313. [Mais quoy qu'il en ſoit, je ne trouve point qu'il s'objecte jamais celle du 24 d'avril 324,] que Godefroy avoit neanmoins alleguée: [& j'avoue que je ne voy point ce que l'on y peut répondre.] Il taſche de montrer que tout ce qui s'eſt paſſé ſur l'Arianiſme entre la défaite de Licinius & le Concile de Nicée, n'empeſche point qu'on ne mette la défaite de Licinius en 324, pourvu que l'on faſſe commencer le Concile de Nicée au 19 de juin. [Mais il faut que cela ſoit bien ſerré,] puiſqu'il avoue qu'on ne le pourra plus faire ſi le Concile a commencé au 20 de may, comme quelques uns le croient.

Cod Th. t. 5 p. 2. 5.

t. 1. p. 411 chr. p. 413. 2.

Pagi, 318. § 4.

Pour la page 188. § 48.

NOTE XLIV.

Pourquoi on ne met qu'en 323 la guerre des Gots, & le commencement de celle de Licinius.

[Nous avons vu dans la note 43 que la guerre contre Licinius a fini en 323 vers la fin de ſeptembre. Il la faudra donc commencer en avril 322, s'il eſt vray qu'elle ait duré 18 mois, comme on le lit dans Cedrene *p. 283. d.*] Mais il eſt viſible qu'elle ne commença qu'aprés que Conſtantin eut repouſſé les Gots: & on croit que l'incurſion des Gots n'arriva qu'en 323, à cauſe de quelques loix données cette année là le 28 d'avril, qu'on juge avoir raport à cette incurſion. [Il eſt vray que ce raport n'eſt pas fort viſible, ou au moins fort neceſſaire; & qu'ainſi la preuve qu'on en tire pour mettre la guerre des Gots en 323, paroiſt aſſez foible. Mais l'autorité de Cedrene qui fait mille fautes dans l'hiſtoire de Conſtantin & de Licinius, ſe peut dire encore plus foible. Ainſi nous aimons mieux ſuivre Godefroy,] qui ne met qu'en 323 & l'irruption des Gots, & le commencement de la guerre contre Licinius. [On ne ſçait en effet aucun evenement de cette guerre avant la bataille d'Andrinople donnée le 3 de juillet. Et comme les deux Empereurs s'y preparoient depuis longtemps, elle peut aiſément avoir eſté declarée & achevée en peu de mois,] comme Euſebe le marque aſſez clairement. [Si les 18 mois de Cedrene eſtoient mieux autoriſez, je croy qu'on pourroit les commencer] au temps que Conſtantin vint à Theſſalonique aprés la guerre des Sarmates pour ſe preparer à celle de Licinius; [& dire neanmoins que cette derniere ne fut declarée & ne commença qu'environ un an aprés]

Amm an. p. 474. c.

Col Th. chr. p. 11. Pagi, 318. § 4.

Col Th chr. p. 23.

Euſ l 10. c. 9. p. 399 a.

Zoſi l. 2 p. 68 c. d.

NOTE XLV.

Pour la page 191. § 50.

Sur le traité fait avec Licinius ſelon Euſebe.

[a] Euſebe aprés avoir marqué [deux ou trois défaites de Licinius, &] ſon paſſage en Aſie, τὸν ὑπὲρ διαλύσεως λόγον [b] parle d'un traité de paix, rompu enſuite, & ſuivi d'une derniere bataille, [a] à laquelle il joint la mort de ce prince. [b] Baronius doute ſi Euſebe ne repete point ce qu'il avoit déja dit. [Je n'entens pas aſſez ce que veut dire Baronius: car je ne trouve pas qu'Euſebe ait encore parlé d'aucune paix entre Conſtantin & Licinius, qu'on puiſſe dire qu'il repete ici. Je ne ſçay s'il voudroit marquer ce que dit Mr Valois,] que le traité dont parle ici Euſebe, eſt celui par lequel Licinius ceda l'Illyrie à Conſtantin à la fin de l'an 314; & qu'ainſi tout ce qui precede regarde la guerre de la meſme année.

Euſ. v. Conſ l. 2 c. 11. p. 449. a.

c. 15 p. 451. b.

c. 16. 17 p. 451. 452.

a c. 18 p. 452. b.

b Bar. 318. § 3.

Euſ. n p. 210. a. b.

Digitized by Google

[Mais Euſebe parle viſiblement de la guerre qui ſuivit la perſecution; & la guerre de 314 la precedа. Il parle de celle où Criſpe eut part, comme il eſt viſible en conferant ſon hiſtoire eccleſiaſtique *l. 10. c. 9. p. 398. 399.* avec la vie de Conſtantin *l. 2. c. 3. p. 444.* Licinius ne paſſa point la mer en fuyant dans la premiere. Il ſe trouveroit que Euſebe ſe ſeroit beaucoup étendu ſur la premiere, & n'auroit preſque rien dit de la ſeconde, dont les evenemens furent beaucoup plus grands, & les ſuites bien plus importantes. Il eſt bien plus aiſé de croire qu'il n'a point jugé neceſſaire de parler de la premiere, parce qu'elle n'avoit rien changé dans l'état de l'Orient.] En parlant de la derniere défaite de Licinius [à Calcedoine,] il dit que ce tyran avoit oublié ce qu'il avoit dit de ſes dieux peu auparavant, *περὶ μικρῶν*. [Il marque certainement le diſcours raporté au ch. *5. p. 445. 446,* fait avant la premiere bataille dont il parle *p. 447. a.* Si donc cette bataille eſt celle de Cibales en 314, elle a precedé de neuf ans celle de Calcedoine, & meſme de dix ſelon Mr Valois.

v. Conſ. l. 2. c. 15. p. 451. b.

Pour expliquer donc ce traité, nous ne voyons autre choſe à dire, ſinon qu'il le faut mettre entre le paſſage de Licinius en Aſie, & la bataille de Calcedoine; mais que Licinius ayant donné des ordres pour augmenter ſes troupes au lieu de les licentier, comme il s'eſtoit peut-eſtre obligé de faire, Conſtantin qui n'avoit pas encore quitté l'Aſie recommença à le pourſuivre, donna la bataille de Calcedoine, & l'aſſiegea dans Nicomedie: de ſorte que ce traité n'ayant peut-eſtre tenu que quelques jours, il ne faudra pas s'étonner que les autres auteurs n'en aient pas parlé.

On pourroit peut-eſtre dire encore que Licinius aprés s'eſtre rendu à Nicomedie, & avoit quitté la pourpre, reprit enſuite les armes, & que ce fut ce qui obligea Conſtantin à le faire enfin mourir. Cela s'accorderoit fort bien avec ce qu'Euſebe joint ſa mort à ſa derniere défaite. Mais un traité dans les termes qu'en parle Euſebe *p. 451. a*, paroiſt bien different d'une reddition abſolue, comme fut celle de Licinius. Et aucun auteur ne dit qu'il ait repris les armes depuis ce temps là. Cependant cette circonſtance fort conſiderable par elle-meſme, auroit dû au moins eſtre remarquée par les Chrétiens: car elle juſtifieroit abſolument Conſtantin contre ceux qui luy font un crime de la mort de Licinius. Mais Saint Jerome bien loin de le défendre en cette maniere, l'accuſe luy meſme dans ſa chronique d'avoir violé ſon ſerment par cette mort: & il ajoute poſitivement que Licinius eſtoit alors homme privé.]

NOTE XLVI.

Pour la page 196. § 31.

Que Conſtance fut apparemment fait Ceſar le 8 de novembre 323.

[Il y a pluſieurs opinions differentes ſur le temps auquel Conſtance fut fait Ceſar.] Ammien dit que ſa trentieme année finiſſoit en 353 le 10 d'octobre, *VI. idus oct.* [La premiere avoit donc commencé le 10 ou 11 d'octobre 323. Mais pour le jour, Idace, & la chronique d'Alexandrie *p. 660*, s'accordent à dire que ce fut le 8 de novembre, *VI. idus nov.*] Car on convient qu'il faut lire Conſtance dans la chronique d'Alexandrie au lieu de Conſtant. On voit le meſme jour marqué dans le calendrier donné par Bucherius & par Lambecius. Ainſi pour ce point il faut abandonner Ammien, ſoit qu'il ſe ſoit trompé luy meſme, comme le croit le Cardinal Noris, [ſoit qu'il y ait faute dans ſon texte.

Amm. l. 14. p. 8. 9.

Paſc. p. 156. c.

Buch. cycl. p. 287.

Pagi, p. 140.

Not. dec. c. 2. p. 78. 79.

Pour l'année, la chronique de Saint Jerome, au moins ſelon l'edition de

Scaliger, fait auſſi donner le titre de Ceſar à Conſtance en 323. Mais Idace le met en 324, & la chronique d'Alexandrie en 325. Cette derniere opinion eſt favoriſée par le Conſulat qu'eut Conſtance en 326, & par la ſolennité qui ſe fit en 325 pour la 20e année de Conſtantin:]'Car Euſebe dit que Conſtantin fit ſes trois enfans Ceſars en ces ſortes de ſolennitez. [Mais nous avons déja répondu à ce paſſage dans la note 40, & nous ne voyons aucun moyen de dire que Conſtance n'ait eſté fait Ceſar qu'en l'an 325, puiſqu'il celebra ſa 30e année des l'an 353.

Euſ. vit. c. 3. p. 608. d.

Cette celebrité a pu ſe faire au commencement ou à la fin de la 30e année, ainſi elle peut convenir ou à 323 ou à 324. La chronologie d'Idace eſt exacte; & auſſi Mr Valois & d'autres la ſuivent en ce point; mais elle n'eſt pas ſans fautes. Elle ſe trompe ſelon ce que nous avons dit, en mettant la défaite de Licinius en 324, un an plutard qu'il ne faut: & c'eſt à cette défaite qu'elle joint la promotion de Conſtance: *Bellum Calchedonenſe XIV. kal. oct. & levatus eſt Conſtantius &c.* Ainſi comme la défaite appartient à l'an 323, on peut dire que la promotion de Conſtance y appartient auſſi, meſme ſelon Idace.]'Le P. Pagi ajoute que s'il n'a eſté fait Ceſar en 323, il a celebré toutes ſes cinquiemes années hors de leur temps. [Je n'ai pas examiné ce point: Mais ce qui eſt bien fort,]'c'eſt que Socrate dit qu'il a regué 38 ans, eſtant mort le 3 novembre 361,'qui n'eſtoit que la fin de ſa 57e année, à conter du 8 novembre 324, comme Mr Valois l'avoue. Eutrope dit auſſi qu'il mourut en la 38e année de ſon regne,'& on le cite encore de quelques autres. [Tout ce qu'on peut dire à cela, c'eſt qu'on a conté la premiere & la derniere année de ſon regne pour deux années, quoiqu'elles n'en faſſent pas une entiere.]Mais le jeune Victor, qui en luy donnant 39 ans, ne peut s'expliquer que de cette maniere, [empeſche que l'on ne puiſſe expliquer ainſi les autres. Sozomene favoriſe Idace,]' en ne donnant que 13 ans à Conſtance du vivant de ſon pere. [Mais il eſt aiſé de répondre qu'il fait un conte rond, & neglige le mois de plus ou de moins.]'Godefroy dit que l'opinion d'Ammien pour l'an 323 pourroit bien eſtre la meilleure.'Le P. Hardouin paroiſt auſſi la preferer à toutes les autres.

Pagi, p. 141.

Socr. l. 1. c. 47. p. 161. 162.

Amm. n p. 202.

Pagi, p. 141.

Sor. l. 1. c. 2. p. 191. c.

Cod Th. chr. p. 26. 2.

Themi. n. p. 297. a.

NOTE XLVII.

Pour la page 201 §. 53.

Sur un endroit obſcur de Conſtantin.

'Ces dernieres paroles de l'edit de Conſtantin, *μάλιστ' ὅτι τινὲς &c.* [ſont aſſez obſcures, ſans doute parcequ'elles ſont mal traduites du latin. Je ne voy point que Mr Valois ni Mr Couſin les éclairciſſent.]'Le Pere Morin de la maniere qu'il les traduit en françois, paroiſt avoir cru que Conſtantin vouloit arreſter le zele trop ardent de quelques Chrétiens qui ne demandoient qu'à détruire tous les temples: [Et ce ſens convient fort bien à toute la ſuite de l'endroit; mais il faudroit ajouter un *Αὖ* dans le grec, qui n'y eſt pas, ou prendre *φασὶ* pour *voudroient*. On pourroit l'entendre comme Muſculus *p. 185*, & Chriſtophorſon *p. 350. g*, des plaintes que les payens faiſoient qu'on vouloit abolir leur religion, ſi on pouvoit croire que Conſtantin leur euſt fait appeller leur religion *la puiſſance des tenebres*, à quoy il n'y a guere d'apparence. Nous l'avons pris dans le ſens que les termes ſemblent porter, qu'il avoit appris qu'on avoit abatu des temples &c. ce qui revient aſſez à celui du P. Morin, en ſuppleant neanmoins *en quelques endroits* ce que le mot de *φασὶ* peut emporter, & ſans quoy ce ſens ne ſeroit pas recevable. Nous diſons que

Euſ. v. Conſ. l. 2. c. 60. p. 475. b.

Mor. deliv. p. 42.

Conſtantin s'en rejouit: & ſes termes, *la puiſſance des tenebres*, ſemblent le marquer, auſſi bien que le deſir qu'il témoigne avoir que cela ſe puſt faire partout. Mais cela n'empeſche pas que ſon deſſein ne ſoit de moderer ce zele des particuliers qui pouvoient avoir de mauvaiſes ſuites.]

Pour la page 201. § 51.

NOTE XLVIII.

Sur un endroit qui ſemble montrer que Conſtantin n'a point défendu les ſacrifices.

[Ce qui peut plus donner lieu de croire que Conſtantin n'a point défendu generalement les ſacrifices des idoles,] c'eſt que dans l'oraiſon *ad ſanctorum cœtum*, qu'Euſebe met ſur la fin de ſa vie, il dit en s'adreſſant aux payens. Allez, impies, puiſqu'on vous permet ce crime en ne le puniſſant point, allez egorger vos victimes; allez celebrer vos feſtins, vos feſtes, vos ivrogneries &c. [Je ne voy pas bien quel peut eſtre le ſens de cet endroit, ſuppoſé que Conſtantin euſt défendu toutes ces choſes. Car peut-on pretendre qu'il les euſt defendues, mais ſans menacer d'aucune peine ceux qui contreviendroient à ſa défenſe? Ou peut-on croire qu'il parle en general aux idolatres de tous les temps, & qu'il diſt que ces crimes leur ſont permis, parceque Dieu ne les puniſſoit pas ſur le champ d'une maniere viſible? Tout cela paroiſt bien forcé, & neanmoins je ne voy pas d'autre part que l'on puiſſe répondre aux preuves qui montrent que Conſtantin a défendu les ſacrifices, & qu'on raporte dans le texte.

Euſ. or. Conſ. c. 11. p. 581. a.

Je ne ſçay s'il ne vaudroit point mieux dire que le diſcours de Conſtantin eſt fait avant qu'il défendiſt les ſacrifices; ce qu'on ne voit point qu'il ait fait qu'en 324, ou meſme pluſtard.] Euſebe parle de ce diſcours parmi les evenemens qui ſemblent appartenir aux années 333 ou 334, mais il méle en cet endroit quantité de choſes, qui regardent pluſtoſt la vie de Conſtantin en general qu'aucune année particuliere; & il ne parle de ce diſcours que par occaſion, afin de donner un exemple du zele de ce prince pour la converſion des payens. [Ce qui peut confirmer cela,] c'eſt que dans ce que Conſtantin dit à la fin de ſon diſcours touchant la punition des perſecuteurs, il parle de Dece, de Valerien, d'Aurelien, de Diocletien; il marque auſſi la défaite de Maxence, & celle de Maximin, ſelon le titre du chapitre 22. [Mais je ne voy rien qu'on puiſſe raporter à Licinius, dont la défaite eſtoit viſiblement la gloire de J. C. & de l'Egliſe.]

V. Conſ. l. 4. c. 31. p. 541. d.

Or. Conſ. c. 14. 21. p. 600, 601.

Or. d. c. 22. p. 598. b.

NOTE XLIX.

Pour la page 213. § 57.

Sur une parole de douceur raportée de Conſtantin.

[Je ne ſçay pourquoi] le P. Hardouin veut oſter à Conſtantin une action de clemence que Saint Flavien raporte de luy dans S. Chryſoſtome, pour la donner à Conſtance ſon fils. [Ce n'eſt point Conſtance] que S. Chryſoſtome appelloit *bienheureux*, qui avoit vaincu ſouvent les barbares, qui avoit fondé ou rétabli beaucoup de villes. [Ainſi il eſt certain que S. Chryſoſtome parle de Conſtantin & non de Conſtance.] Mais, dit le P. Hardouin, perſonne ne dit cela de Conſtantin, & Libanius le dit de Conſtance. [Eſt-ce donc que Libanius eſt un auteur, & que S. Chryſoſtome n'en eſt pas un? Je ne voy pas quel avantage Libanius peut avoir ſur S. Chryſoſtome, qui merite bien au moins autant noſtre reſpect & noſtre croyance que cet impie declamateur. Mais rien ne nous oblige de dire qu'ils ſe combatent. Ils peuvent raporter deux hiſtoires toutes diffe-

Themi n. p. 496.

Chry t. 1 h. 10. p. 119. d. e.

Themi n. p. 496.

Lib or 1.c.p. 400.b. tentes ;]'& ce que Libanius dit de Conſtance n'eſt en effet que la moindre moitié de ce que S. Chryſoſtome dit de Conſtantin.'Saint Gregoire de Nazianze raporte auſſi une parole de douceur que l'on attribuoit à Conſtance : [mais elle eſt toute differente de celle qu'on lit dans Saint Chryſoſtome.]

Naz.car.141. p.131.c.

NOTE L.

Sur le Vicaire de la Paleſtine.

Pour la page 215 § 58.

Cod Th.a.t. 31.l.1 p.230. 'Comme Dracilien eſt qualifié Vicaire des Prefets dans une loy du 17 avril 325, publiée à Ceſarée,'& qu'il eſt certain d'ailleurs qu'il a eſté Vicaire dans la Paleſtine,'Godefroy dit en un endroit qu'il eſtoit Vicaire de l'Orient.'Cependant il veut que Maxime euſt auſſi la meſme charge en meſme temps. [Eſt-ce donc qu'il y avoit deux Vicaires dans un meſme reſſort? Godefroy ne le dit point, & je doute qu'il le puſt dire. Ne vaudroit-il point mieux croire, s'il n'y a point de faute dans la date des loix, que la Paleſtine & l'Egypte,]'ſur laquelle il croit, meſme ſur une raiſon aſſez foible, que Dracilien avoit auſſi quelque intendance,'avoient alors un Vicaire particulier, different de celui de l'Orient, comme Godefroy le dit en un autre endroit?'On en trouve auſſi un particulier pour la Meſopotamie ſous Conſtance.

Euſ v.Conſt.l. 3 c.31.p.500.d.

Cod.Th.chr. p.25.

p.25.26.

p.25.1.t.6 p. 111.a.

t.6.p.111.112.

p.115.a.

NOTE LI.

Pour la page 218, § 60.

Qu'Ablave n'eſtoit point Egyptien.

Bar 311.§ 1 Onu p.284.e &c. 'On fait d'ordinaire Ablave Egyptien, [ſans que nous puiſſions voir ſur quoy cela eſt fondé. Nous n'avons qu'Eunape qui parle de luy un peu amplement dans la vie du ſophiſte Edeſe : & tout ce que nous en pouvons tirer, c'eſt qu'il eſtoit plutoſt de tout autre pays que de l'Egypte.'Car il fait une longue & ſotte hiſtoire de ſa naiſſance en une ville où un Egyptien, ſorti de ſon pays eſtoit alors dans une hoſtellerie. La traduction porte que c'eſtoit à Conſtantinople [de quoy je ne voy pas non plus la raiſon : Et il eſt certain que le nom de Conſtantinople n'eſtoit pas encore lorſqu'Ablave vint au monde.]

Eun.c.4.p.38.

NOTE LII.

Pour la page 221 §61.

Sur le poete Optatien.

Euſ.ch. n.p. 250.a. 'Scaliger croit que le poeme que nous avons d'Optatien adreſſé à Conſtantin, a eſté compoſé en la 20e année de ce prince.'Le P. Pagi le ſuit, & le prouve par quelques endroits qui parlent non ſeulement de cette 20e année, mais meſme des vœux pour la 30e, qui ne ſe faiſoient jamais avant la 20e.'Il y eſt encore parlé de la conqueſte de l'Orient, *Oriente recepto*; des victoires qu'on promettoit à Conſtantin ſur les Perſes & les Medes, & de pluſieurs autres choſes qui marquent qu'il eſtoit maiſtre de l'Orient'& de l'Egypte. [Tant qu'il a eu quelque paix avec Licinius, perſonne n'euſt oſé lui dire ;]

Pagi,p.168. 169.

P.Opt.c.15.

c.4.

'*Et ſolus in omni Auguſtus mundo ſparges & in ultima nomen.*

c.7.

[Ainſi je ne croy pas qu'il y ait lieu de s'arreſter au ſentiment du Cardinal Noris,]'qui le met en 321, lorſqu'a la 15e année de Conſtantin on faiſoit les vœux pour la 20e. [Mais comme la 20e année de Conſtantin commence en l'an 325, & finit en 326, je penſe qu'il faut mettre le poeme d'Optatien en l'an 326, auquel commençoit avec le mois de mars la dixieme année des Ceſars Criſpe & Conſtantin le jeune,]'puiſqu'il parle auſſi de cette dixieme année. [Il eſt certain qu'on ne peut pas le mettre plus tard,]puiſque Criſpe vivoit encore alors: [&il mourut vers le milieu de la meſme année. *V. la note 53.*

Nor.de Epoc.c. 3.p.51.c.

P.Opt.c.25.

Ainſi

Ainſi on ne peut pas ſoutenir la chronique de S. Jerome, qui ne parle de ce poeme que ſur l'an 329.]

Prol. p. 4 [Euſ. chr. n. p. 150. 2

' Bede traite Optatien de payen & n'a point voulu pour cela citer ſes vers. Velſerus pretend que Bede na pas eu aſſez de raiſon de le traiter ainſi; & Scaliger dit abſolument qu'il étoit Chrétien. Velſerus avoue neanmoins en même temps qu'il y a bien des fables dans ſes vers. [Aſſurément s'il eſtoit Chrétien de profeſſion, il ne l'eſtoit pas d'eſprit; & il y a bien plus d'apparence que le nom de Jeſus, les croix, & les autres marques du Chriſtianiſme qui ſont dans les figures de ſon poeme, n'y ont eſté miſes que pour flater Conſtantin, de qui il vouloit obtenir ſon rappel.]

Pour la page 213. § 62.

NOTE LIII.

Sur le genre de la mort de Criſpe.

Hier. chr. iv. ill. c. 80 [Chry. in Phil. h. 15. p. 145. c.

S. Jerome [Ammien, Aurele Victor, Eutrope, S. Chryſoſtome, [& Idace,] ſe ſervent du terme de *tuer* pour marquer la mort de Criſpe. ' Mais S. Sidoine dit poſitivement qu'il fut empoiſonné. [Cela doit apparemment expliquer l'expreſſion plus generale des autres; le mot de tuer pouvant auſſi s'appliquer au poiſon, quoiqu'en un ſens moins propre.] ' Neanmoins Philoſtorge dit qu'il mourut par l'épée, ' & Codin qu'il eut la teſte tranchée. [Peut-on dire qu'ils l'ont conclu trop legerement de ce qu'ils trouvoient que Conſtantin l'avoit fait mourir?]

Sid. l. 1. ep. 8. p. 118 [Gr. T h. Fr l. 1. c 36 p. 127.

Philg l. 2. c 4. p. 470. c.

Codi. ori. C. p. 34. a.

NOTE LIV.

Pour la page 214. § 62.

Que Criſpe eſt mort vers le milieu de l'an 326.

Chr Al. p. 660

' La chronique d'Alexandrie met la mort de Criſpe en 325. [ce qui eſt autoriſé par celle de S. Proſper, & par celle de S. Jerome ſelon l'edition de Sealiget.] ' Celle de S. Jerome ajoute meſ-

Euſ. chr. P. p. 691. d.

me que c'eſtoit en la neuviéme année de ſon regne, commencée le premier mars 325. Mais cette epoque de ſa 6e année eſt omiſe par quelques manuſcrits; & beaucoup d'autres raportent la mort de Criſpe à l'an 326. [On lit la meſme choſe dans Idace, dont le témoignage eſt appuyé par le poeme d'Optatien fait certainement avant la mort de Criſpe, & neanmoins dans la dixiéme année de ce prince, comme nous venons de le dire.] ' On trouve meſme des medailles de Criſpe avec les vœux pour la 20e année, [qui ne ſe faiſoient jamais que dans la ſolennité de la dixieme.] ' Zoſime dit que Conſtantin eſtoit alors à Rome, [a] ce qui ſe peut confirmer par la ville de Pole en Iſtrie, où Criſpe mourut: [& il eſt certain que Conſtantin vint à Rome en 326.] C'eſt pourquoi Godefroy prefere cette opinion à la premiere. ' Sozomene & S. Gregoire de Tours diſent que ce fut à la 20e année de Conſtantin, [ce qui ne decide rien.]

Fyr. fam. p. 28 [Mirag. p. 471

Zoſ. l. 2. p. 68. b.

[a] Cod. Th. chr. p. 18. [Anon. l. 14. p. 29 b.]

Soz. l. 1. c. 5. p. 405. c. [Gr. T. h. Fr. l. 1. c. 16. p. 17.

' Le P. Pagi convient avec les autres que Criſpe eſt mort en l'an 326. Mais il veut que c'ait eſté avant le premier de mars auquel commençoit ſa dixieme année, s'attachant à S. Jerome: car je ne voy point qu'il allegue aucune autre raiſon que celle là. Il ſemble neanmoins vouloir s'apuyer auſſi ſur la loy du 4 d'avril donnée à Aquilée pres de Pole où Criſpe mourut. [Mais comment inferer de là qu'il eſtoit mort avant le premier de mars, ſurtout] ' puiſque Conſtantin eſtoit encore à Sirmich le 15. de mars? [Pour S. Jerome, nous venons de dire] ' que *nono imperii ſui anno* manque dans divers manuſcrits; [de ſorte qu'on n'y peut rien fonder avec certitude:] & Pontac dit que ces mots ſont fort ſuſpects. ' Mais de plus, le Pere Pagi avoue que S. Jerome peut commencer ſes années au premier de ſeptembre, & qu'en ce cas cet endroit ne prouve pas, [parce qu'il aura pu

Pagi 324. f. 3.

Cod Th. chr. P. 26.

Euſ chr. n. P. p. 691. d.

P. 5! 324. f. 4.

etendre la 9e année de Criſpe juſqu'à la fin d'aouſt.

Je ne voy done point qu'on puiſſe prouver que Criſpe ſoit mort avant le premier de mars 326. Mais l'on peut meſme montrer que ce n'a eſté que depuis.] Car le Pere Pagi ne conteſte point ce que dit Zoſime, que Conſtantin eſtoit alors à Rome. Il le ſuppoſe meſme comme une choſe conſtante, & capable de montrer que Criſpe n'eſt point mort en 325. 'Or ſelon les loix du Code, Conſtantin eſtoit à Heraclée le 3. de fevrier, à Sirmich le 15. de mars, à Aquilée le 4 d'avril, 'à Milan le 6. de Juillet, à Rome le 8. du meſme mois, [où il peut y avoir faute de quelques jours, ſi l'on ne lit dans celle de Milan *prid. non. jun.* au lieu de *jul.* Le Pere Pagi ne conteſte point ces dates.] 'Il ſe ſert meſme de celle du 4. avril à Aquilée : '& en un autre endroit il prouve, comme nous, qu'il n'arriva à Rome qu'au mois [de juin ou] de Juillet, ſoit le 21, ſoit le 8, ou des devant: car il parle de ces deux dates comme ſi elles s'accordoient. [Il ne ſauroit donc mettre la mort de Criſpe qu'au mois de Juillet, ou ſur la fin de juin pour le plutoſt.

Nous n'alleguons point contre luy] 'ce qu'il reconnoiſt que Criſpe a fait la ſolemnité de ſa dixiéme année, qui ne commençoit que le premier de mars 326 ; 'parce qu'il pretend que cette ſolennité fut jointe à celle que Conſtantin fit en l'an 325. pour ſa vintieme. [Cependant on ne peut pretendre que Criſpe ait ſolenniſé ſa 10e année lorſqu'il n'eſtoit encore que dans les premiers mois de ſa 9e, ſi l'on n'en a de fortes preuves. Et il me ſemble] que le P. Pagi ne le fonde ordinairement que ſur ce qu'il pretend que Criſpe eſt mort avant le premier mars 326, [ce qu'on ne luy accorde point du tout. ['Il dit une fois que Conſtantin paroiſt dans des medailles de ſa vintiéme année ſans l'habit de Conſul ; & qu'ainſi ces medailles ne ſont point de 326, mais de 325. [Il n'ajoute point qu'il paroiſt par les meſmes medailles que Criſpe celebroit alors ſa dixiéme année, ſans quoy elles ne prouveront rien. Mais quand cela y paroiſtroit, Conſtantin a-t-il l'habit de Conſul dans toutes les medailles faites lorſqu'il l'eſtoit ? C'eſt aux habiles à examiner & le fait & ce qu'on en peut tirer.] Le P. Pagi cite luy meſme Wilthem, qui met en 326 & la ſolennité de Criſpe & les medailles qui la regardent.] Birague fait la meſme choſe *p. 472. 473.*] 'Mr du Cange dit auſſi que Criſpe a celebré ſa dixiéme année le premier de mars *in vicennalibus patris.* [Je n'examine point ſi c'a eſté veritablement une raiſon à quelques princes d'avancer d'un an ou plus ces ſortes de ſolennitez pour les joindre à celles d'un autre. Mais ce n'en eſtoit pas une en cette occaſion ; puiſque Conſtantin devoit encore celebrer ſa 20e année en 326 dans la 10e de Criſpe. Nous n'abandonnons donc point le ſentiment le plus naturel de ceux qui ne mettent cette ſolennité qu'en 326 : & il nous paroiſt meſme aſſez bien fondé pour ſervir de nouvelle preuve à ce qui eſt déja aſſez bien prouvé d'ailleurs, que Criſpe n'eſt pas mort avant que Conſtantin fuſt à Rome à la fin de Juin 326. pour le pluſtoſt.]

§ 3. Cod. Th. chr. p. 26. p. 27. Pagi, 324. §. 3. 326. §. 9. 324 §. 1. §. 2. 3. §. 1. 325. §. 19. 324. §. 2. §. 1. Cang. num. p. 31. 8.

NOTE LV.

Pour la page 324. § 62.

Endroit d'Eutrope corrompu.

'Eutrope parlant des malheurs de la maiſon de Conſtantin, *Primum*, dit-il, *neceſſitudines perſecutus, egregium virum & ſororis filium commoda indolis juvenem interfecit. Mox uxorem, &c.* [Il y a viſiblement faute en cet endroit, n'y ayant aucune apparence qu'Eutrope y ait oublié de parler de la mort de Criſpe. 'On ne mar-

Eutr. p. 388. a

p. 767. c.

que point neanmoins de differentes leçons ſur ces paroles. 'Mais la verſion de Peane, porte qu'il fit mourir ſon fils & ſon frere, ἀδελφῷ [ou plutoſt ἀδελφιδοῦ] ſon neveu. Ainſi je ne doute point que dans Eutrope il ne faille lire *Criſpum filium egregium virum*, &c. Ces mots *egregium virum*, ne conviennent meſme point dutout au jeune Licinius, qui ne pouvoit entrer en 326. que dans ſa 12e année ['s'il n'avoit que 10 mois lorſqu'il fut fait Ceſar [en l'an 317.]

Peanius gr. p. 230. d.

Vict. epi p. 543 & Zoſ. l. 2, p. 679. c.

NOTE LVI.

Pour la page 217. § 63.

Sur Conſtantin ou Conſtance Conſul en l'an 317.

Baluz. cyc. l. p. 239 250 253.

Pagi p. 251.

'Le premier Conſul de l'an 327. eſt nommé Conſtance dans les trois faſtes Conſulaires de Bucherius, ' dans la chronique d'Alexandrie *p. 662.*, & dans le Code à la date des loix de cette année, Idace, S. Proſper, & ceux qui le ſuivent, l'appellent Conſtantin, & S. Proſper le fait Conſul pour la 2e fois,

paſc. p. 454.

'Il eſt auſſi nommé Conſtantin 'dans des faſtes grecs donnez par Dodwel. [On cherche qui eſt ce Conſtantin, & on a bien de la peine à le trouver.]

Onu p. 283 & Pagi, p. 251.

'Car Onuphre & les autres conviennent aſſez que ce n'eſt pas le jeune Conſtantin alors Ceſar. 'Mr Valois veut que ce ſoit un Conſtantin frere de l'Empereur. [Onuphre & le P. Pagi pretendent que c'eſt un fils de ce Conſtantin. Mais le pere & le fils ſont egalement inconnus à toute l'antiquité. *V. la note 2.* Ainſi puiſque les faſtes ſont partagez entre Conſtance & Conſtantin, & que le nom de Conſtance eſt plus ordinaire que celui de Conſtantin; je croy qu'il vaut mieux s'y tenir, & croire que c'eſt Conſtance qui eſtoit Prefet du Pretoire cette année meſme. La chronique d'Alexandrie le fait Ceſar, & Conſul pour la cinquieme fois, mais aſſurément elle ſe trompe. On pourroit croire encore

Amm. p. 1.

que c'eſt Jule Conſtance frere de Conſtantin: mais il ſeroit marqué Conſul pour la ſeconde fois en l'an 335., 'auquel il fut certainement Conſul avec Albin. 'Le P. Pagi dit que le Conſul de 327 eſt appellé par Victorius *Flavius Valerius Conſtantinus*; [ce qui ſeroit conſiderable pour croire qu'il eſtoit de la maiſon de Conſtantin. Mais c'eſt qu'il a confondu] 'la colonne des Conſuls de Victorius avec celle où Bucherius met *les vrais Conſuls*, [ou ceux qu'il croit tels en ſuivant Onuphre.]

Ath ap. 2 p.

Pagi, p. 251.

Buch. cy. l. p. 44. 45.

NOTE LVII.

Pour la page 228. § 61.

Du tems & du lieu de la mort de Sainte Helene.

Col. Th. chr. p. 28. 2

'Godefroy dit que Ste Helene mourut à Rome le 18. aouſt 326, parcequ'il croit que Conſtantin ne revint plus à Rome aprés cette année. 'Cependant Euſebe ne met la decouverte du ſaint Sepulchre, [à laquelle elle eut part,] qu'aprés le Concile de Nicée: '& c'eſt aprés cela qu'il décrit tout ce que Ste Helene a fait dans la Paleſtine, & les egliſes qu'elle y fit baſtir. 'Sozomene ne l'y fait venir non plus qu'aprés le Concile de Nicée. [Il paroiſt aſſez difficile que ſi elle n'eſt allée dans la Paleſtine qu'aprés ce Concile, c'eſt à dire à la fin de 325, elle y ait pu faire tout ce qu'on dit d'elle, & eſtre à Rome vers le milieu de 326. Il eſt plus aiſé de croire qu'elle ne fut en Paleſtine qu'en 326, aprés la mort de Criſpe, qu'elle y trouva la Croix en 327, & qu'elle mourut quelque temps aprés. 'Euſebe nous donne lieu de croire qu'elle fut enterrée à Rome; mais il dit en meſme temps que ſon corps y fut porté aprés ſa mort: [& par conſequent elle n'y eſt pas morte. On lit ſa revelation de la Croix dans quelques editions de la chronique de S. Jerome, aprés le Concile de Nicée: ce

Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 25. 26. p. 497.

c. 42 p. 504.

Soz. l. 2. c. p. 440 a. b.

Euſ. c. 47 p. 506. c.

qui revient à ce que nous diſons. Mais nous n'oſons pas nous appuyer ſur cela, non ſeulement parceque Scaliger, dont le témoignage pourroit eſtre ſuſpect, ne l'a point mis dans la ſienne,] 'mais parceque Pontac nous aſſure, qu'il n'eſt point dans la pluſpart des manuſcrits, ce qui l'a obligé de ne le mettre qu'en italique. *p. 185.* Il n'eſt point non plus dans la chronique de S. Proſper, qui n'eſt preſque qu'une copie de celle de S. Jerome.

Euſ chron P. p. 458.

NOTE LVIII.

Pour la page 228. §. 63.

Sur Januarin Conſul en l'an 328.

'Le premier Conſul de l'an 328, eſt apellé Janvier [par S. Proſper & ceux qui le ſuivent,] par la chronique d'Alexandrie, par les faſtes de Dodwel, & par Idace ſelon l'édition du Pere Sirmond & du Pere Labbe.] 'On lit Januarin dans les trois faſtes donnez par Bucherius: '& Mr du Cange aſſure que c'eſt ce que porte le manuſcrit d'Idace: c'eſt pourquoi il l'a mis dans ſon edition. 'Les loix qui luy ſont adreſſées l'appellent preſque toujours Januarin: [& c'eſt ce que nous avons ſuivi,] ' à l'imitation de Godefroy, 'Onuphre dit que c'eſt un Flavius Magnus Januarius dont les loix de Conſtantin parlent ſouvent dans le Code de Theodoſe. 'Cependant Godefroy ne le cite d'aucun endroit. Il croit que le Jauvier ou Januarin qu'on y trouve, n'eſtoit que Vicaire des Preſets, quoiqu'il ſoit quelquefois qualifié Prefet du Pretoire. [Il n'eſt point non plus dans la liſte que nous avons des Prefets de Rome,] quoiqu'on luy donne auſſi cette qualité.

Paſc. b. 285. 4. 1.

p. 465. 467. 471.

p 447. 517.

Cod. Th. t. 6. p. 367. 2.

chr. p. 29.

Ona p. 284. 2.

Cod. Th. t. 6. p. 367. 1.

NOTE LIX.

Pour la page 235. §. 65.

Quelques actions idolatres mal attribuées à Conſtantin.

'Zoſime dit que Conſtantin fit faire deux temples, ναοὺς dans la grande place de Conſtantinople, où il mit deux ſtatues, ἀγάλματα, une de la Fortune de Rome, & une de Cibele. [C'eſt l'accuſer d'idolatrie; & neanmoins Zoſime l'en abſout en meſme temps,] en diſant qu'il negligeoit fort ces ſortes de divinitez. [Si donc il ne nous impoſe point, ce qu'il appelle des temples, eſtoit quelques niches un peu grandes où l'on mettoit ces ſtatues pour les conſerver contre les injures de l'air: ou ſi c'eſtoit quelque edifice plus conſiderable, il n'avoit pas eſté fait pour ces ſtatues; mais on les y mettoit pour l'orner. Il eſt certain que Conſtantin n'euſt jamais ſouffert qu'on leur euſt rendu aucun culte.

Zoſ. l. 2 p. 687 b. c.

Ce qu'il dit de la Fortune de Rome, eſt peuteſtre ce qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie,] 'que Conſtantin avoit ſecrettement enlevé de Rome le Palladium, & l'avoit mis ſous ſa grande colonne de porphyre qui eſtoit au milieu de la grande place. Mais cette chronique ne le cite que de quelques Byzantins qui pretendoient l'avoir appris par tradition: [& je ne voy pas ce que Conſtantin euſt voulu faire de ce Palladium qui n'eſtoit bon qu'à bruler.

Chr Al p. 664

Je penſe auſſi qu'il faut fort peu s'arreſter] 'à ce qu'ajoute cette chronique, de la fortune de Conſtantinople que Conſtantin appella Anthuſe ou la fleuriſſante, ayant, dit-elle, offert le ſacrifice non ſanglant. [C'eſt apparemment la meſme choſe dont parle Codin,] 'qui dit que la veille de la naiſſance [ou de la dedicace] de la ville, τὸ γενέθλιον, [c'eſt à dire le 10 de may 330,] tout le monde rendit ſes reſpects, ou meſme ſes adorations, προσεκυνήθη, avec de grands cris de joie à la ſtatue dont on faiſoit la Fortune de la ville: enſuite dequoy on l'eleva ſur ſa colonne, l'Eveſque eſtant preſent, & repetant cent fois

p. 664.

Codi. ori. c. b. 14. 15 | n. p. 162.

Digitized by Google

p. 99. d'un ton fort haut *Kyrie eleiſon.* 'On trouve la meſme choſe décrite avec encore plus de ceremonie dans un autre auteur. 'Cette Fortune de Conſtantinople eſtoit, dit-on, une ſtatue de Conſtantin faite de bois doré, qui tenoit en ſa main droite une autre petite ſtatue de meſme matiere, qu'on appelloit proprement la Fortune de la ville: Et s'il en faut croire la chronique d'Alexandrie, Conſtantin ordonna que tous les ans le jour de la feſte de la Ville on mettroit ces ſtatues ſur un char, & que les ſoldats avec des cierges blancs à la main les conduiroient dans le cirque, où l'Empereur meſme ſeroit obligé de ſe lever pour les ſaluer, προσκυνεῖν. [Je ne ſçay s'il eſt aiſé de juſtifier toutes ces choſes, & de les excuſer d'idolatrie: mais au moins il eſt aiſé, permis, & ordinaire d'appeller de la bonne foy, de l'exactitude, & de l'autorité des Grecs.

Cang de C. l. 2. p. 301 Chr. Al. p. 666.

Je penſe qu'il faut répondre de la meſme ſorte] 'à ce qu'on trouve dans Cedrene *p. 284. a. b.* & dans d'autres, que Conſtantin fit faire l'horoſcope de la ville par Valens celebre aſtrologue, qui dit qu'elle dureroit 696. ans [Valens a pu faire & dire ce qu'il luy a plu; mais nous ne croirons point dutout ſur la foy de Cedrene, ni de bien d'autres de meſme genre, qu'il l'ait fait par l'ordre de Conſtantin.]

Cang. de C. l. 2. p. 16.

Suid. μ. p. 164. d et Codi. p. 93.

'Suidas parle encore de la Fortune de la ville faite par Conſtantin, & en marque de nouvelles particularitez; mais il dit que Julien avoit fait enterrer toute cette machine, à cauſe que Conſtantin avoit mis une croix ſur la teſte de ſa Fortune. 'On cite de Codin que les honneurs rendus à cette ſtatue ne durerent que juſques à Theodoſe I. [Ainſi ni l'auteur de la chronique d'Alexandrie, ni les autres encore plus nouveaux, n'en ont pu rien ſavoir que de bien loin.]. 'On parle encore d'une ſtatue de la Fortune de la ville apportée de Rome par Conſtantin, & miſe au haut du palais, mais briſée par Maurice. [Si cela eſtoit vrai, Maurice auroit mieux fait que Conſtantin.

Codi. n. p. 162

p. 51. a. b.

'Codin cite pluſieurs auteurs qu'il dit avoir eſté temoins oculaires de ce qui ſe paſſa à la fondation de Conſtantinople, ſavoir Eutychien le grammairien premier ſecretaire [de Conſtantin,] Eutrope le ſophiſte qui fut en Perſe avec Julien, Conſtantin ſecretaire des lettres, Eleuſe Diacre & philoſophe, Troïle le rhetoricien qui avoit exercé avec honneur beaucoup de charges, & Heſyque notaire, διαχυγεάφος. [Une partie de tous ces auteurs ne ſont connus que par ce ſeul endroit, & ainſi ne le ſont guerre.] 'On trouve dans la preface d'Agathias un Eutychien premier ſecretaire, mais on ſoutient qu'il n'a point vécu en ce tems ci. 'Si Eutrope dont parle Codin eſt celui dont nous avons l'hiſtoire, comme le croit Voſſius, [il ne dit qu'un mot de la fondation de Conſtantinople, & ne témoigne point y avoir eſté preſent. Si Heſyque eſt] 'celui de Milet, qui a écrit des antiquitez de Conſtantinople, il n'a vécu que dans le V I. ſiecle. 'Il y a eu un Troïle celebre rhetoricien, mais ſous Arcade & Theodoſe le jeune.

p. 9. a. b.

Voſſ. h. g. a. 331.

p. 249.

p. 268.

p. 112.

NOTE LX.

Pour la page 239. §. 67.

Que Conſtantinople peut avoir eſté commencée en l'an 328, ou le 26. novembre de l'an 329.

'Theophane met le commencement de la fondation de Conſtantinople [en l'an 325,] au tems du Concile de Nicée; & la joint en meſme temps à la mort de Criſpe [en 326. Cela ne donne pas ſujet de s'arreſter beaucoup à cette epoque.] 'Le Pere Pagi la prend neanmoins, pour faire joindre la fondation

Theophn. p. 17. b.

Pagi diſ p. 141. 146 l an 324. § 16. 18.

de cette nouvelle ville avec la ſolennité de la 20e année ? [ce que peu de perſonnes, comme je croy, trouveront eſtre une raiſon auſſi forte qu'elle luy paroiſt.] 'Celle de Socrate & de Sozomene, qui parlent de la fondation de cette ville auſſitoſt aprés le Concile de Nicée, [n'eſt pas meilleure. Nous parlerons bientoſt]'de l'avantage qu'il pretend tirer d'un paſſage de Julien en le joignant avec Philoſtorge.

Socr l.1.c.16. p.41.

agi,324.§16

'Il allegue encore la chronique d'Alexandrie, qui porte *p. 684.* que la grande egliſe de Conſtantinople fut dediée le 14. de fevrier 361, ou plutoſt 360, un peu plus de 34 ans apres que Conſtantin en eut poſé les fondemens. Elle avoit donc eſté commencée dés le mois de fevrier 326, dit le P. Pagi, en contant 34. ans complets. 'On voit par d'autres endroits de l'hiſtoire que cette egliſe fut dediée le [mardi] 15 de fevrier. [Ainſi il y a deux fautes dans celui-ci, où il eſt dit que ce fut le 14. & le 13. des calendes de mars, c'eſt à dire le 17. Il pourra bien y avoir une troiſieme faute dans le nombre de 34 ans :] 'Mr du Cange a mis dans ſon edition, le 16. des calendes, pour le faire au moins accorder avec le 14. [Mais je voudrois qu'il nous euſt avertis dans ſes notes ſi ce n'eſt point par une pure conjecture. Quand il n'y auroit point de faute dans le nombre de 34. ans, Conſtantin peut meſme avoir commencé cette egliſe avant que d'avoir ſongé à faire une nouvelle ville à Byzance, comme il a baſti des egliſes en bien d'autres villes.]

dſc.p.146.

Chr.Al.p681 | Hist|Socr.l.2. c.43 p 177.b.

Pasc.p.294 b. c.

'Mais outre cela, cette egliſe dediée le 14. ou plutoſt le 15. de fevrier 360, eſt ſelon l'hiſtoire, celle de Ste Sophie, 'dont la fondation eſt en effet attribuée à Conſtantin par Theophane. *p. 18. c*, & pluſieurs autres aprés luy : [& cependant Socrate qui le pouvoit mieux ſavoir qu'eux tous,] nous aſſure que Conſtance fonda Ste Sophie, ἐγγὺς, toute auprés de Ste Irene que ſon pere avoit baſtie. 'Philoſtorge dit auſſi que Conſtance a baſti Ste Sophie, ἐκαινούργησε, & a achevé l'egliſe des Apoſtres, ἐξοικοδόμησεν. [Ainſi il n'y a pas lieu de s'arreſter à la chronique d'Alexandrie, & encore moins à Theophane & aux autres Grecs poſterieurs, pour attribuer à Conſtantin le commencement de Ste Sophie. Car Socrate & Philoſtorge ne donnent point de lieu à dire que Conſtance l'ait ſeulement augmentée, ou qu'il l'ait rebaſtie, comme celle des Apoſtres,] 'ou qu'il l'ait fait achever & dedier, comme Mr du Cange le cite d'un endroit de Theophane [que je ne trouve point. Ce dernier iroit à fait durer le baſtiment de Ste Sophie 23. ans au moins, ce qui eſt ſans apparence.

Socr l.2.c.16. p.84.c | Socr. p.137.b.

Cang de C.l. 3.p.6.7.

Socr l.2.c.16. p.94.2.b.

Philg.l.3.c.2. p.476.d.

Cang. de C.l. 1.p.7.

Non ſeulement ce ſentiment qui met en 325. le commencement de Conſtantinople, n'eſt pas fondé ; mais je ne voy pas meſme qu'il ſoit aiſé de l'accorder avec l'hiſtoire. Car le Concile de Nicée avec la ſolemnité de la 20e. année commencée en l'an 325. & continuée en 326. ſemblent avoir bien occupé Conſtantin : & il fut en Italie une partie de l'an 326 : de ſorte qu'il eſt difficile de croire qu'il travaillaſt alors à baſtir une ville en Orient. Mais ce qui eſt formellement contre le P. Pagi,] 'c'eſt ce que dit Zoſime, que ce fuſt à Rome, [& ainſi en 326,] qu'il prit le deſſein de baſtir une nouvelle ville pour y transferer le ſiege de l'Empire. 'Aurele Victor dit auſſi qu'il n'y travailla qu'aprés la mort de Criſpe, & aprés avoir éteint la rebellion de Calocere qui la ſuivit.

Zoſ l.2.p.96. a.

Aur.V p 517. a.

'Il revint de Rome en Illyrie, ſelon le Code, où l'on trouve une loy donnée à Milan le 23. d'octobre, & une autre à Sirmich le 31. decembre : de ſorte qu'il n'y a point d'apparence à croire qu'il ait commencé en 326. à baſtir Conſtan-

Pagi,324.§10 Cod Th chr. p.27.

Digitized by Google

tinople, dont on met la fondation le 26. de novembre.

Soz. l. 1 c. 1. p. 444 b] Zoſ. p. 486. b. 'Il ne ſongea meſme à faire ſa nouvelle ville à Byzanee, qu'aprés l'avoir commencée & aſſez avancée auprés d'Ilion. 'Et ſelon les nouveaux Grees, il avoit encore baſti auparavant à Theſſalonique, à Sardes, & à Caleedoine. [Ainſi il ſemble qu'il ne peut guere] 'l'avoir commeneée à Byzance qu'en l'an 328. comme le met la chronique d'Alexandrie.' C'eſt le ſentiment du Pere Petau, qui a eſté ſuivi de beaucoup d'autres. 'Godefroy & Mr du Cange l'ont auſſi enfin embraſſé, quoique d'abord ils euſſent eſté pour 326. 'Cela revient aſſez bien à ce que dit Julien l'apoſtat; que Conſtantin la rendit la premiere aprés Rome en moins de dix ans. Car il mourut en 337. 'Le Pere Pagi veut infirmer ce que dit la chronique d'Alexandrie, comme ſi elle joignoit la fondation de Conſtantinople avec le voyage que Conſtantin fit à Rome en 326. Mais elle dit ſeulement que Conſtantin reſidoit alors à Nicomedie aprés eſtre revenu de Rome, [ce qui combat bien l'opinion du Pere Pagi pour l'an 325. mais n'oblige nullement à dire que Conſtantin euſt eſté à Rome cette année là meſme.

Chr. Al. p. 662 Nic. op. n p. 651. a. Pagi, 325 §. 18. §. 21 Cang de C. l. 1. p. 26 27 Juli or. 1. p. 34 In p. 246. Pagi, 325 §. 18. Chr. Al. p. 662

Quoique le ſentiment du P. Petau pour l'an 328. paroiſſe aſſez bien fondé, je ne ſçay neanmoins s'il ne faut point differer encore la fondation de Conſtantinople juſques au 26. de novembre 329.] 'Car Codin dit qu'on commença à poſer les fondemens de la muraille occidentale le mécredi 26. ſeptembre dans le troiſiéme mois de la deuxiéme Indiction, l'an du monde 5837, & le premier de la 265e Olympiade, le ſoleil eſtant dans le ſigne du ſagittaire. [Il y a des fautes en cet endroit] 'Car la premiere année de la 265e Olympiade, eſt l'an 281. de J. C. [Il faut apparemment lire la 277e Olympiade;] '& alors ce ſera l'an 329. de J. C. [à quoy les autres caracteres ſe raportent aſſez bien.] Car la chronique d'Alexandrie p. 662. joint l'an du monde 5833. avec l'an 325 de J. C, [le 26 de ſeptembre eſtoit le vendredi en 329. & non le mécredi. Mais le 26. novembre ſe rencontroit au mécredi en la meſme année:] '& il faut aſſurément lire novembre en cet endroit au lieu de ſeptembre, 'puiſque c'eſtoit dans le ſigne du ſagittaire, & le troiſieme mois de l'Indiction, [qu'on commence au mois de ſeptembre, & non pas au mois de Juillet. Il eſt vray neanmoins que Codin a voulu mettre ſeptembre,] 'puiſqu'il conte neuf mois juſqu'au onziéme de may: [mais il faut diſtinguer entre l'original dont cette date eſt tirée, & les fautes qui ont pu s'y gliſſer avant Codin meſme, & que Codin a ſuivies ſans y prendre garde. La ſeconde indiction conviendroit à l'an 328, & ainſi Codin s'accorderoit en ce point avec la chronique d'Alexandrie: & ce qu'on pretend s'eſtre fait juſqu'à la dedicace de la ville au mois de may 330, ſemble bien demander un an & demi. Cependant aucun des autres caracteres ne revient à l'an 328.] Et Codin dit expreſſément qu'il n'y eut que neuf mois juſqu'à la dedicace de la ville. Ainſi ou il faut lire la troiſieme Indiction, ou les auteurs de cette date ſuivoient quelque autre calcul.

Codi, or. C. p. 5. c. d. Pet. chr. p. 707. p. 712. Pagi, 324 §. 17 Codi. p. 8. c. d. p. 7. b.

'Codin met en un autre endroit la fondation de Conſtantinople en l'an 362 depuis la monarchie d'Auguſte: [mais je n'entens pas cette ſupputation.] 'Si l'on conte les années d'Auguſte depuis qu'il eut gagné la bataille d'Actium le 2. ſeptembre de l'an 723 de Rome; 'l'an 362 de cette ere ſera l'an 1085 de Rome, & le 332 de J. C. 'Si l'on conte depuis ſon premier Conſulat l'an 711 de Rome ou depuis que Jule Ceſar eut eſté tué l'année de devant, [l'an 362. ſera l'an 318 ou 319. de J. C.

Pet. chr. p. 715. p. 656.

Il y a certainement faute dans Philoſtorge,] lorſqu'il dit que Conſtantin changea Byzance en Conſtantinople en la 28e année de ſon regne, [qui ſeroit l'an 333. ou 334. Cela, dis-je, ne ſe peut ſoutenir s'il l'entend du commencement de cet ouvrage; & ſa ſuite donne tout lieu de croire que c'eſt ſon ſens. Les termes grecs ὀκτῶ καὶ εἰκοσῶ au lieu de ὀγδόῳ donnent encore plus ſujet de croire que le texte eſt alteré.] Godefroy cherche ſi l'on peut dire en quelque ſens que Conſtantinople a eſté achevée en 334, mais il avoue que cela eſt aſſez difficile. Cela n'a pas empeſché le P. Pagi de ſe ſervir de cet endroit, en le joignant avec celui de Julien, pour l'ajuſter à ſon opinion. On peut dire meſme que c'eſt ſa plus forte raiſon; & on voit neanmoins combien elle eſt foible, quand elle ne ſeroit pas combatue par les auteurs anciens & nouveaux, qui conviennent preſque tous à mettre la fondation de Conſtantinople aprés le voyage de Conſtantin à Rome & la mort de Criſpe.

Philg. l. 2 c. 9. p. 474. c.

N. G. p. 67. 68.

T. I. p. 145. 146.

Il n'eſt pas beſoin de parler ici de Themiſtius,] qui dit que Conſtantinople concourt avec le regne de Conſtance, Conſtantin ayant donné en meſme tems la pourpre à l'un, & ſes nouvelles murailles à l'autre. [Il la fait ainſi commencer lorſque Conſtance fut fait Ceſar, c'eſt à dire des 323, *v. la note 46*, immediatement aprés la depoſition de Licinius. Mais je ne croy pas que perſonne vouluſt ſuivre ce ſentiment.] Le P. Pagi aime mieux croire que Themiſius commence le regne de Conſtance au tems où il fut deſigné Conſul, c'eſt à dire en 315. [Mais il me ſemble que c'eſt viſiblement forcer ſon texte. Ainſi la meilleure réponſe qu'on puiſſe faire à cet endroit] c'eſt ce que dit le P. Hardouin; que Themiſtius n'y parle pas en chronologiſte, mais en orateur.

Themi. or. 4. p. 53. b.

Pagi. 315. 19.

Themi. p. 307.

[De toutes les opinions que nous avons marquées, celle de 328 qui eſt la plus ſuivie, s'accorde auſſi le mieux avec ce que nous trouvons dans l'antiquité, pourvu que l'on n'ait point d'égard à la date de Codin. Que ſi l'on croit que cette date ſi particulariſée vient de quelque bon original, (& le P. Pagi la reçoit au moins pour le 26 novembre qu'elle marque,) il faut reconnoiſtre que l'epoque de 329 eſt la mieux fondée. Mais il faut avouer en meſme tems qu'elle ne s'accorde pas ſi bien avec les dix ans de Julien: & il eſt difficile de croire que Conſtantin ayant commencé à baſtir Conſtantinople le 26. novembre 329, l'ait miſe en moins de ſix mois d'hiver en érat d'eſtre dediée le 11. may de l'année ſuivante.

Pagi, 314. §. 16. 17.

NOTE LXI.

Pour la page 251. § 71.

Sur les Conſuls de l'an 333.

Le ſecond Conſul de l'an 333 fut Anicinus Paulinus, ſelon la chronique d'Alexandrie, qui eſt trop confuſe en tout cet endroit pour s'y arreſter. Ainſi il faut ſuivre les autres, qui ont ou Zenophile, comme les trois faſtes de Bucherius, & ceux de Theon, ou Xenophile, comme Idace ſelon l'édition du P. Sirmond *p. 53.* Saint Proſper, & Victorius. [On trouve en 320 Zenophile Proconſul d'Afrique qui eſt apparemment le meſme que ce Conſul; & c'eſt peuteſtre pour cela que Godefroy met toujours Zenophile.] Onuphre prefere le nom de Zenophile, [qui en effet eſt plus grec,] & il cite une inſcription d'un M. Aurele Xenophile, qu'il croit eſtre le Conſul de cette année. [Il eſt aiſé que de X les copiſtes aient fait Z.

Chr. Al. p. 666

Paſc. n. p. 577

p. 415. 470.

Onu p. 85. a. b.

L'autre Conſul de l'an 333 eſt toujours nommé Dalmace dans les faſtes.]

Les medailles qu'on en produit le nomment quelquefois Dalmace, & plus

Byz. fam p. 25. [Bir p. 470.

plus ordinairement Delmace. [Il ſeroit plus important de ſavoir ſi c'eſt Delmace le Cenſeur frere de Conſtantin, ou ſi c'eſt le fils de ce Delmace qui
Chr. Al. p. 668. portoit le meſme nom.] 'La chronique d'Alexandrie dit le dernier. [Mais il ſeroit étrange que Conſtantin euſt donné le Conſulat au fils plutoſt qu'au pere, qui vivoit certainement encore en ce temps-ci. Les nouveaux ſont partagez; les uns pour le fils, les au-
Amm. n. p. 2. tres pour le pere.] 'Mr Valois qui eſt pour le fils cite ces paroles de l'Itineraire de Bordeaux, *Item ambulavimus Dalmatio f. Dalmatii & Zenofilo Coſſ.*
Burd. iti. p. 41. 'Cet Itineraire imprimé à Amſterdam en 1619 avec Ptolomée, porte *Dalmatio & Dalmatiæ, Zenofilo Conſ.* [ce qui ne fait point de ſens. S'il faut lire comme Mr Valois, c'eſt indubitablement Dalmace le fils qui fut Conſul.

Il y a encore de la difficulté pour le titre de Cenſeur, que la chronique d'Alexandrie donne au pere, *p. 668.*]
Socr. l. 1. c. 17. p. 45. b. a n p. 15. 2. d. Ath. ap. 2. p. 782. d. '& Socrate au fils. [a] Mais comme le fils eſtoit encore fort jeune lorſqu'il fut fait Ceſar en 335, '& que Conſtantin commit au Cenſeur le jugement de l'affaire d'Arſene des devant cette
Cod. Th. t. 6. p. 357. Bar. Pan. p. 48. année là, 'Socrate eſt abandonné par les plus habiles. [Ce titre demandoit par luy meſme une perſonne grave & agée.]

Pour la page 251. § 71.

NOTE LXII.

Que Conſtant a eſté fait Ceſar en 333.

Chr. Al. p. 668. 'La chronique d'Alexandrie ne met l'elevation de Conſtant à la dignité de Ceſar, qu'aprés le 25 de juillet 335, & aprés la ſolennité de la 30e annee de
Euſ. v. Conſt. 4. c. 40. p. 141. Hiſt. c. 3. p. 605. Conſtantin. 'Mais Euſebe nous aſſure que cela ſe fit avant cette ſolennité; & Eutrope dit que Conſtant regna 17
Aur. V. p. 127. a, b. ans, [juſqu'au commencement de 350 qu'il fut tué.] 'Victor met auſſi environ deux ans entre ſa promotion & celle de Dalmace, [qui ſe fit en l'an 335. Ainſi tout nous porte à ſuivre Idace, qui dit que Conſtant fut fait Ceſar en l'an 333.]

Pour la page 265. § 76.

NOTE LXIII.

Conte de Cedrene ſur la guerre de Perſe.

Amm. n. p. 104. 'Cedrene raporte une cauſe de la guerre des Perſes qui ne ſe trouve que
Cedr. p. 295. a, b. dans luy ſeul. 'Un philoſophe Perſan, dit-il, μάγος, nommé Metrodore, eſtant allé dans les Indes, & y ayant amaſſé une grande quantité de pierreries, partie par des vols, partie des preſens dont le Roy des Indes l'avoit chargé pour Conſtantin, les vint en effet apporter à cet Empereur, mais en ſon nom, & ſans parler du prince qui les lui envoyoit. Il ajouta meſme qu'il en avoit encore envoyé beaucoup par un autre chemin, mais que les Perſes s'en eſtoient ſaiſis. Sur cela Conſtantin écrivit à Sapor, & lui redemanda ces pierreries d'une maniere aſſez aigre, ἀπαιτήσας. Sapor ne fit point de réponſe, & cela rompit la paix. Conſtantin fit enchaſſer une partie de ces pierreries dans un ouvrage, où il fit mettre cette inſcription, *Au plus grand*, & il envoya cet ouvrage aux barbares d'audelà du Danube, [ſans le deſtiner à perſonne en particulier:] de ſorte que chacun pretendant eſtre ce plus grand à qui il appartenoit, cela cauſa parmi eux de fort grands maux. Voilà ce que dit Cedrene, '&
Amm. n. p. 104. Mr Valois eſtime cette narration, qui explique, dit-il, ce que nous liſons
I. 25. p. 295. a. dans Ammien: '*Conſtantium ardores Parthicos ſuccendiſſe, cum Metrodori mendacis avidius acquieſcit.*

[Il y auroit bien des difficultez à faire ſur cette narration ſi elle eſtoit d'un auteur plus conſiderable que n'eſt Cedrene. La fin ſurtout que Mr Valois n'a pas raportée, ne peut paſſer que pour une fable. On pourroit neanmoins prendre ce qu'elle a de plus probable, ſi elle éclairciſſoit effective-

ment Ammien. Mais Cedrene parle de Conſtantin, & Ammien de Conſtance, comme on le lit dans les deux editions de Mr Valois.] Baronius rejette avec mepris tout cet endroit de Cedrene. Bar.336.§ 69. Amm.n.p. 104. Mr Valois ſemble vouloir l'autoriſer par ce que Rufin dit d'un Mettodore qui avoit auſſi fait le voyage des Indes. Mais ſelon Rufin ſon voyage ſe doit plutoſt mettre avant l'an 300 que vers l'an 336. *V. Saint Frumence.*

NOTE LXIV.

Pour la page 267.§ 77.

Quand Conſtantin a eſté fait catecumene.

[Je penſe que Mr Valois eſt le premier qui ait oſé avancer] que Conſtantin n'a eſté fait catecumene que dans les derniers jours de ſa vie, aprés Euſ.n.p.251. 252. Paſque de l'an 337. Cette opinion pour laquelle Bollandus s'eſt declaré enſuite, [paroiſt auſſi étrange que nouvelle, puiſqu'on voit Conſtantin ſe méler de toutes les affaires de l'Egliſe, & parler de toutes les veritez de la religion, comme un homme qui eſtoit admis à la participation de ſes Boll.21.May. p.19.2. Bar.324.§ 49. myſteres.] Les preuves que Baronius allegue pour montrer qu'il a eſté batizé des l'an 324, [ſemblent prouver au moins qu'il devoit eſtre catecumene. C'eſtoit le premier pas de l'entrée de l'Egliſe, & par où l'on commençoit à avoir droit de ſe dire Chrétien; & il eſt certain que Conſtantin paſſoit pour tel dans l'eſprit des autres, & dans le ſien meſme.] Il ſe met nettement entre ceux qui obſervoient exactement le culte du Chriſtianiſme, & qui gardoient fidelement la loy de Dieu. Euſ.v.Conſ.l. 2.c.24.p.451. b.c. l.4.c.22.p. 136.a. Mr Valois luy meſme traduit un endroit d'Euſebe en ces termes: *Ipſe vero.* [*Conſtantinus*] *ut pote ſacrorum myſteriorum particeps.* [Cela ne ſe peut dire d'un homme qui n'eſtant pas catecumene, n'eſt point du-

tout encore entré dans la participation des myſteres de l'Egliſe.

Mais avec tout cela je ne voy pas que répondre à l'endroit d'Euſebe, ſur lequel ſe fonde Mr Valois.] Car marquant ce qui ſe paſſa l'an 337 aprés Paſque, il porte expreſſément que Conſtantin receut pour la premiere fois la benediction de l'impoſition des mains dans l'Egliſe d'Helenople; ἐνθα δὴ καὶ πρῶτον &c. [S'il n'y avoit point *pour la premiere fois*, il ſeroit aiſé de dire que cette impoſition des mains eſtoit pour le mettre au nombre des competens, ou pour l'exorciſme, ou pour quelque autre ceremonie qui ſe faiſoit un peu avant le batteſme.] c.61.p.557.b. Mais puiſque toutes ces ceremonies eſtoient precedées par l'impoſition des mains, qui ſe donnoit à l'entrée du catecumenat, comme Mr Valois le prouve fort bien; Conſtantin qui n'avoit point encore juſques alors receu l'impoſition des mains, n'avoit donc point encore eſté fait catecumene. Il eſtoit neanmoins Chrétien, c'eſt à dire qu'il faiſoit profeſſion d'adorer J. C, mais ſans ſe ſoumettre encore à recevoir les ſacremens de l'humilité de J.C, & ſans abaiſſer le faſte [de la majeſté imperiale] ſous le joug de l'Evangile, & ſous les opprobres de la Croix, comme Saint Auguſtin le dit de Victorin, dont les diſpoſitions dans le premier état de ſa converſion, [peuvent avoir eu quelque raport avec celles de Conſtantin. Il pouvoit donc cependant aimer la religion Chrétienne, prier ſoit dans ſon palais, ſoit meſme dans l'egliſe avec les autres Chrétiens, hors le remps des myſteres, & faire tout ce qu'il croyoit commandé par la loy de J. C. pour la pieté interieure, & pour le reglement des mœurs. Si les autres preuves qu'on allegue ne prouvent point qu'il fuſt batizé, comme toutes les perſonnes habiles en conviennent aujourd'hui, il ſeroit n.p.251.a. Aug conf.l.8. c.2.p.59.1.c. d.

Digitized by Google

difficile d'en conclure bien certainement qu'il fuſt catecumene.]' Pour l'endroit où Mr Valois traduit, Qu'il eſtoit participant des myſteres ſacrez, 'le grec οἷα τῆς μέτοχος, peut fort bien ſignifier, Qu'il agiſſoit comme s'il en euſt eſté participant.

Euſ. v Conſt. 4. c 22. p. 436. a. Boll. 21. may. p. 16. e.

[Des perſonnes habiles croient qu'on ſe peut tirer de cette difficulté, en diſant que Conſtantin ne receut pas la premiere impoſition des mains à Helenople peu de jours avant ſa mort, mais qu'il l'avoit receue autrefois au meſme lieu. Cela ſe pourroit dire s'il y avoit dans le texte ἔξιατο au lieu ἔξιτο, auquel je ne voy pas qu'on puiſſe donner le meſme ſens: & quand on le pourroit, on n'auroit pas encore gagné grand'choſe, puiſqu'il n'a eſté maiſtre d'Helenople qu'à la fin de 323, douze ans aprés qu'il eut embraſſé le Chriſtianiſme. Et s'il a eſté Chrétien depuis 311 juſqu'en 323, ſans eſtre catecumene, il aura bien pu l'eſtre de meſme juſques en 337.

Mais quoy que nous puiſſions dire pour ſoutenir le ſentiment de Mr Valois, nous ſouhaiterions beaucoup de n'eſtre pas obligez à le ſuivre, & de pouvoir trouver quelque bonne ſolution au paſſage d'Euſebe, ou l'apprendre de ceux qui l'auront trouvée. En attendant nous en propoſerons une dont nous laiſſons le jugement aux lecteurs. Car je ne ſçay ſi les paroles d'Euſebe ἐνθα δὴ καὶ πρῶτον &c. ne pourroient point ſignifier que Conſtantin ayant demandé le batteſme, on en commença la ceremonie dans l'egliſe meſme de S. Lucien à Helenople où il eſtoit, en luy impoſant les mains pour le mettre au nombre des competens, ou pour faire les exoreiſmes &c. & qu'on fit enſuite le reſte à Aquyron où il ſe fit tranſporter. Si ce ſens ſe peut recevoir, rien n'empeſchera que Conſtantin n'ait eſté fait catecumene des qu'il embraſſa le Chriſtianiſme dans les Gaules en l'an 311 ou 312.]

NOTE LXV.

Pour la page 647. § 77.

Que Conſtantin a eſté battizé dans ſon lit auprés de Nicomedie.

'Mr Valois croit que Conſtantin receut le batteſme dans ſon lit, comme ſa maladie donne lieu de le croire, mais dans l'egliſe, à cauſe de ces paroles d'Euſebe, Κειτὸ μαρτυρίοις ἀναγεγραμμένος. [Μαρτύριον ſignifie ſouvent une egliſe; mais je doute que ce ſoit le ſens de cet endroit. Il faudroit ἐν μαρτυρίῳ. Il y a bien de l'apparence que μαρτυρίοις eſt ici pour μνημείοις, ſoit par une faute de copiſte, ſoit que Euſebe dont le grec n'eſt pas extremement pur, ait mis l'un pour l'autre.

Euſ. n. p. 253. to. d.

C'eſt une difficulté bien plus importante, ou au moins bien plus celebre, ſi Conſtantin a eſté battizé à Nicomedie ou à Rome; dans les derniers jours de ſa vie, ou beaucoup d'années auparavant. Euſebe de Ceſarée qui, deux ou trois ans aprés nous aſſure qu'il a eſté battizé pres de Nicomedie immediatement avant ſa mort, n'a pu certainement eſtre trompé.]' Mais on pretend qu'il nous a voulu tromper en faveur de l'Arianiſme, & nous faire croire contre la verité, que Conſtantin avoit receu le batteſme par les mains d'Euſebe de Nicomedie. [Si ç'a eſté ſon deſſein, il devoit donc nous dire au moins que Conſtantin avoit eſté battizé par l'Eveſque du lieu, ſans quoy il n'eſtoit pas aiſé de ſavoir que celui de Nicomedie l'euſt battizé; y ayant aſſez d'autres Eveſques auprés de Conſtantin qui pouvoient le faire, ſi Euſebe de Nicomedie euſt eſté malade, ou s'il euſt eu quelque autre empeſchement, ou ſi Conſtantin euſt deſiré d'eſtre battizé par un autre. Auſſi nous n'aurions nul ſujet de nous aſſurer de ce fait, ſi nous ne l'avions appris non d'Euſebe, mais de Saint

Bar. 314. § 44. 47.

Jerome qui n'eſt nullement ſuſpect de favoriſer les Ariens. Bol. 11. may, p. 5 c.
J'il n'y a d'ailleurs aucune apparence qu'Euſebe euſt oſé entreprendre de tromper toute la terre dans une choſe auſſi importante & auſſi celebre qu'eſtoit le batteſme de Conſtantin; [ou plutoſt qu'il ait voulu ſe faire moquer de toute la terre qui auroit ſceu le contraire de ce qu'il diſoit. Ce n'eſtoit point un homme qui euſt proſtitué ſon honneur & ſa conſcience au menſonge.]

Pagi, p. 4. § 6. 'Mais Euſebe n'eſt pas le ſeul témoin de ce fait. Le Concile de Rimini compoſé de tous les Eveſques de l'Occident, témoigne auſſi bien que luy que Conſtantin ne fut baptizé qu'à la mort, Ath de ſyn. p. 878. a. ἐξ ἀνθρώπων ἐχώρησε καπτισθείς. a Baronius veut qu'on liſe Conſtant en cet endroit au lieu de Conſtantin. a Bar 324 § 51. 14.

Boll. p. 15. c f. 'Mais il eſt viſible que le Concile parle du Prince ſous qui le ſymbole de Nicée avoit eſté compoſé, & dont il le fait meſme l'auteur en quelque ſorte. Auſſi tous les manuſcrits y liſent le nom de Conſtantin. Amb div. 3 p. 121 B. 'Saint Ambroiſe eſt encore plus formel, en diſant que quoique Conſtantin n'ait acquis la remiſſion des pechez par le batteſme qu'à l'extremité de ſa vie, ce luy a neanmoins eſté une grande couronne d'avoir eſté le premier Empereur Chrétien, & d'avoir laiſſé cette illuſtre ſucceſſion à ſes enfans.

Act. M. p. 667. c. 'Nous avons depuis peu les actes de S. Bonoſe écrits par une perſonne de la communion de S. Melece [Ils peuvent n'eſtre pas d'une autorité entiere: mais avec cela ils ont de tres grandes marques d'anriquité & de verité. *V. la perſ. de Julien note 36.*] On y lit donc que deux ſoldats Chrétiens eſtant ſollicitez d'abandonner la foy, B. répondirent en ces termes: Nous » avons embraſſé la foy ſous Conſtantin noſtre pere qui receut la ſainte » alliance, *accipiente teſtamentum*, à Aquilone pres de Nicomedie, lorſqu'il eſtoit à la derniere extremité de ſa » vie. [Cette Aquilone eſt viſiblement l'Aquyron de Saint Jerome: & il faut s'aveugler pour ne pas voir encore que cette alliance eſt le ſacrement du batteſme, dont ces Chrétiens ne vouloient parler devant des profanes qu'avec le ſecret reſpectueux que l'Egliſe obſervoit alors.

A ces trois autoritez qu'on ne peut pas dire venir d'Euſebe, & où l'on ne peut pas pretendre que la verité ait eſté falſifiée pour favoriſer les Ariens, il faut joindre Saint Jerome dans ſa chronique, Theodoret *l. 1. c. 30. p. 582. b*, Socrate *l. 1. c. 39. p. 75. b*, Sozomene *l. 2. c. 34. p. 495. d*, Evagre *l. 3. c. 41. p. 372. c*, lorſqu'il approuve le ſentiment de Theodoret; la chronique d'Alexandrie *p. 668*, qui dit comme S. Jerome qu'il fut baptizé par Euſebe de Nicomedie, & pluſieurs autres qui établiſſent cette verité par un conſentement ſi general, que le Cardinal du Perron & la pluſpart des auteurs modernes, ſe ſont rendus à cette foule de témoins uniformes, ſans avoir égard au ſentiment & aux raiſons pretendues de Baronius, qui ne ſont que des conjectures nullement recevables contre des autoritez ſi fortes, ou des pieces reconnues generalement pour apocryphes. Il eſt tres poſſible qu'il y ait eu à Rome un batiſtere appellé de Conſtantin des le temps meſme de Conſtantin, & des devant qu'il fuſt baptizé, ſi c'eſt lui qui l'a donné, ou qui l'a fait faire.] Pagi p. 14. 17. 22. a. b. 'Papebrok vient encore de ſe declarer ſur ce point contre Baronius en faveur d'Euſebe, p. 22. c. 'ſuivant, comme il dit, le ſentiment de preſque toutes les perſonnes un peu habiles de la France. p. 17. § 19. 'Il refute auſſi l'imagination encore plus inſoutenable de ceux qui ont voulu dire que Conſtantin avoit eſté baptizé à Rome par S. Silveſtre, & rebaptizé à la mort par Euſebe de Nicomedie.

Pour la page 268. § 77.

NOTE LXVI.

Fables de Philoſtorge ſur le teſtament de Conſtantin.

Philſt. l. 2. c. 17. p. 482. n. p. 81. 89.

'Philoſtorge dit contre le conſentement general des hiſtoriens, que ce fut Euſebe de Nicomedie qui fut chargé du teſtament de Conſtantin; & il fait ſur cela une longue hiſtoire, qui n'a l'air que d'un roman. Mais ce qui eſt plus important, c'eſt qu'il pretend que Conſtantin ordonnoit par ce teſtament à ſes enfans de venger ſa mort ſur ſes freres qui l'avoient empoiſonné. Aucun ancien hiſtorien Chrétien ou payen ne dit ſeulement que l'on ait ſoupçonné perſonne d'avoir empoiſonné Conſtantin. Ainſi quoique quelques nouveaux Grecs l'aient écrit, ſur la foi ſans doute de Philoſtorge, [on peut juger que c'eſt une pure fiction des Ariens, qui n'ont pas craint de faire une injure atroce à la memoire de Conſtantin, pour excuſer les cruautez que commit Conſtance leur protecteur contre les princes de ſa maiſon.]

Pour la page 269. § 78.

NOTE LXVII.

Qu'on n'a point caché ſa mort juſqu'à l'arrivée de Conſtance.

Ruf. l. 10. c. 11. p. 167. a.

'Rufin dit que les eunuques qui favoriſoient Conſtance, cacherent la mort de ſon pere juſqu'à ce qu'il fuſt arrivé. [Je ne voy pas comment cela ſe pourroit accorder avec Euſebe,] Euſ. v. conſt. l. 4. c. 65. p. 559. b.

'qui dit que des que Conſtantin fut mort, les gardes dechirerent leurs habits, & tout le monde fut en larmes. [On peut encore moins répondre à ce c. 70. p. 561. d. qui ſuit dans Euſebe.] Car avant que de parler de l'arrivée de Conſtance, c. 66. p. 559. d. 'il dit que l'armée porta ſolennellement le corps de Conſtantin au palais c. 67. p. 560. b de Conſtantinople, 'où il demeura aſſez longtemps durant qu'on attendoit ſes enfans. Socr. l. 1. c. 40. p. 71. d. 'Socrate dit la meſme choſe, & marque encore plus expreſſément qu'on attendoit que quelqu'un de ſes fils fuſt venu: Enſuite de quoy, dit-il, Conſtance eſtant arrivé d'Orient, on fit les funerailles. 'Il eſt vray Euſ. c. 70. p. 561. d. qu'il y a enſuite dans Euſebe, que Conſtance fit porter le corps de ſon pere à la ville. [Mais outre que le palais pouvoit n'eſtre pas dans la ville,] 'on demeure d'accord qu'il y a quelque faute en cet endroit: [Et aſſurément cette phraſe τῇ πόλει παρεπέμψεν ne paroiſt pas grecque. La ſuite fait aſſez voir qu'Euſebe décrit comment on l'apporta, non de Nicomedie à Conſtantinople, mais du palais de Conſtantinople à l'egliſe des Apoſtres.] 'Sozomene & la chronique d'Alexandrie diſent que Conſtance vint à Conſtantinople aſſiſter aux funerailles de Conſtantin, ſans dire qu'il ſe ſoit arreſté pour cela à Nicomedie. n. p. 154. a. c. d. Chr. Al. p. 661. Soz. l. 2. c. 14. p. 496. c.

Pour la page 285. § 84.

NOTE LXVIII.

D'Albin qualifié Comte avant Conſtantin.

'Mr Valois raporte une inſcription de M. Nummius Albinus deux fois Conſul, qualifié *Comes domeſticus ordinis primi:* & il croit que c'eſt celui qui fut Conſul en l'an 263. [Nous ne trouvons point en effet depuis ce temps là aucun Albin deux fois Conſul de l'an 345.] Car pour ce que Mr Valois dit que ce Nummius Albinus avoit eſté Prefet de Rome, & qu'ainſi c'eſt celui 'qui l'eſtoit en 261, 262 & 263; ſon inſcription l'appelle *Preteur*, & non *Prefet*. 'Ainſi cette omiſſion de ſa Prefecture dont Reinefius s'eſt étonné avec ſujet, [ſeroit meſme une forte raiſon de douter que ce ſoit le Conſul de 263.] 'Le ſecond Conſulat d'Albin en 263, n'eſt meſme marqué qu'en deux endroits. [Tous les autres faſtes ont ſimplement *Albino & Dextro.* Euſ. n. p. 140. a. Buch. cycl. p. 216. Rein. p. 465. Piſt. p. 456. 466.

Si l'on veut neanmoins ſuppoſer que cet Albin Comte & Conſul eſt celui de 263, il faudra avouer qu'on trouve avant Conſtantin des perſonnes appellez Comes, ſans ajouter *d'un tel Empereur*. Mais comme cet exemple eſt peuteſtre unique, cela n'empeſche pas qu'on ne puiſſe rapotter à Conſtantin l'origine du titre de Comte en la maniere qu'on l'a employé ſous luy & ſous ſes ſucceſſeurs.

Si l'on vouloit raporter l'inſcription au Conſul de l'an 345, ne pourroit-on point dire que ſon premier Conſulat n'eſtoit que ſubrogé, & que c'eſt pour cela qu'il n'eſt point marqué Conſul II. dans les faſtes ?]'Car pour Onuphre qui veut qu'il s'appellaſt Ceionius Rufius Albinus, [je ne voy point] que l'inſcription qu'il cite pour cela, [le prouve en aucune maniere;]au lieu qu'il eſt certain qu'Albin Conſul en l'an 335, avoit le nom de Rufius. [Mais il eſt vray que Nummius n'auroit pas dû eſtre mis le ſecond, à moins qu'Amance ſon collegue, qui eſt toujours nommé le premier, ne fuſt auſſi de la meſme maniere Conſul pour la ſeconde fois.]

Onu. p. 185. f] 291. e.

Amm. n. p. 58.

NOTE LXIX.

Pour la page 288. § 81.

Qu'Annibalien Nobiliſſime eſt le frere de Conſtantin.

'Zoſime dit que Conſtantin en conſideration de la parenté donna à Conſtance ſon frere & à Annibalien, la dignité de Nobiliſſime avec la robe de pourpre ou d'écarlate bordée d'or.

Zoſ. l. 2. p. 692. a.

'Mr du Cange croit que cet Annibalien eſt le neveu de Conſtantin fils de Dalmace. Mais comme il eſtoit Roy du Pont, on ne voit pas pourquoi il euſt encore eu la qualité de Nobiliſſime. Ainſi il y a aſſez d'apparence que l'Annibalien de Zoſime eſt le frere de Conſtance à qui il eſt joint, & de Conſtantin.

Byz. fam. p. 49.

NOTE LXX.

Pour la page 295. § 88.

Difficultez ſur une loy datée de l'an 318, touchant la juriſdiction eccleſiaſtique.

'Le P. Sirmond dans ſon appendix du Code Theodoſien, nous donne une loy de Conſtantin en faveur du for eccleſiaſtique, datée du 23. de juin à Conſtantinople, ſous le Conſulat de Licinius Auguſte & de Criſpe Ceſar. [Cela marque l'an 318, auquel Licinius eſtoit Conſul pour la enquieme fois, avec Criſpe. L'omiſſion du V. n'eſt pas fort conſiderable. Mais ce qui embaraſſe, c'eſt le nom de Conſtantinople, qui n'a commencé qu'en l'an 330.] On ne dit point non plus à qui la loy eſt adreſſée. Le titre porte qu'elle eſt tirée du Code Theodoſien, *ſub titulo XXVIII. de epiſcopalis definitione*: [Et ni la loy ni ce titre meſme, ne ſe trouvent point aujourd'hui dans le Code. Dans le corps meſme de la loy il y a quelque choſe qui embaraſſe. Car le membre, *Et ſi quis &c.* ne paroiſt qu'une repetition du precedent, *Ita tamen &c.* Toute la ſuite eſt obſcure; & nous croyons que Godefroy meſme n'en a pas bien pris le ſens, comme nous le dirons dans la note ſuivante. Il paroiſt rejetter abſolument cette loy: & nous avons marqué les raiſons ſur leſquelles cela ſe peut fonder.

Cod. Th. fic. p. 54.

Cod. Th. t. 6. p. 306. a.

D'autre part neanmoins] la loy celebre adreſſée à Ablave ſur la meſme matiere, en ſuppoſe une precedente: & elle en cite quelques paroles, [qui ſe trouvent au moins en partie dans celle-ci. Le P. Sirmond remarque dans ſa preface que le titre s'en trouve dans les ſcintilles ou anciens abregez du Code Theodoſien.

p. 307. a.

Ce qu'il nous paroiſt que Godefroy n'a pas bien entendu dans cette loy,] 'c'eſt l'endroit *Ita tamen ne uſurpetur in eo &c.* Car il pretend que Conſtan-

p. 306. a.

tin ordonne par là qu'une ſeule partie ne pourra pas porter une affaire devant le tribunal eccleſiaſtique. [Et je ne ſçay ſi le ſens de la loy n'eſt pas
fr. p. 14. plutoſt, 'qu'il ne faut pas qu'une partie aille trouver l'Eveſque pour luy faire demander le renvoi d'une affaire déja commencée devant le magiſtrat civil, mais que c'eſt au magiſtrat meſme à ordonner ce renvoi ſans qu'aucun autre s'en méle.]

Pour la page 295. §86.

NOTE LXXI.

Qu'il n'y a point lieu de conteſter la loy à Ablave ſur le meſme ſujet.

Cod Th t. 6. p. 306. 1. 308. 2. 'Godefroy ſoutient que la loy de Conſtantin à Ablave en faveur des jugemens des Eveſques, eſt fauſſe & ſuppoſée, faite vers le meſme temps que la fauſſe donation de Conſtantin, & d'autres pieces ſemblables. [C'eſt une choſe dont les juriſconſultes peuvent mieux juger que les hiſtoriens, particulierement pour ſavoir quel état il faut faire de ce que remarque
p. 303. 304. Godefroy,] 'qu'elle n'eſt point dans les vrais exemplaires du Code Theodoſien, quoiqu'elle ſoit dans les abregez. [On pourroit croire neanmoins qu'on ne l'a point voulu mettre dans ce Code, parce qu'elle contenoit quelques articles qui ne s'obſervoient
Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 27. p. 139. a. Soz. l. 1. c. 2. p. 414. a. plus ſous Theodoſe II.] 'Ce qui eſt certain par Euſebe & par Sozomene, c'eſt que Conſtantin a fait des loix ſur cette matiere, [qui ne ſe trouvent point dans le Code, ſi celle-ci en doit eſtre oſtée.

Cod. Th t. 6. p. 306. 1. Godefroy paroiſt luy meſme s'arreſter peu à cela; '& ce qu'il trouve le plus fort pour rejetter cette loy, c'eſt qu'elle ordonne que ſi une ſeule partie demande ſon renvoi à l'Eveſque, le juge ſoit obligé de l'accorder, quoique l'autre partie s'y oppoſe. Cela luy paroiſt inſoutenable parce qu'il pretend que la juriſdiction eccleſiaſtique n'a jamais eſté que volontaire, par forme d'arbitrage & de compromis. [Ainſi tout ce que Conſtantin aura fait en faveur de l'Egliſe, aura eſté d'autoriſer les ſentences arbitrales des Eveſques, & d'obliger les juges à les faire executer. Car les parties n'ont que faire de loy pour ſe ſoumettre d'un commun conſentement à un arbitre.

Soz. p. 413. d. Eſt-ce donc là] 'ce que Sozomene appelle une tres grande marque du reſpect de Conſtantin pour l'Egliſe? 'Selon luy Conſtantin permettoit p. 414 d. d'appeller au jugement des Eveſques, & de recuſer les juges civils, ἐφ' ἑκατέρου. Il dit que la loy eſtoit pour ceux qui eſtoient en procés, πῶς διαζοιμῶντο [Tout cela convient-il à un ſimple arbitrage & à un compromis? Et peut-on mieux marquer] 'ce Cod. Th. t. 6. p. 306. 2. que Godefroy ne peut encore ſouffrir dans la loy à Ablave, qu'on pouvoit recourir à l'Eveſque lors meſme que l'affaire eſtoit déja portée devant le juge civil? [Emploie-t on le fouet dans des arbitrages,] 'comme Saint Auguſtin dit qu'on l'employoit ſouAug. ep. 159. p. 175. 2. d. vent dans le for epiſcopal? 'S. Leon Leo, ep. 2. c. 10 p. 409. qui veut que les penitens, s'ils ſont obligez d'avoir des procés, s'adreſſent plutoſt au juge eccleſiaſtique qu'au juge civil, [leur donnoit un conſeil bien inutile, ſi cela dependoit de la fantaiſie de leur partie.] S. Auguſtin Aug. pſ. 118. 6. 24. p. 568. 2. d. dit que les méchans obligeoient les foibles à recourir au jugement des Eveſques. [Eſt-ce que ces méchans s'y ſoumettoient volontairement?] 'Il dit Thom. 2. l. 2. c. 42. § 14. p. 351. pluſieurs fois que les parfaits Chrétiens ne plaidoient jamais; & que les juſtes imparfaits ne plaidoient au moins que devant les Eveſques, & non devant les juges civils? [Leurs parties y conſentoient-elles donc toujours?]

Cod Th t. 6. p. 305. 2. 'Quand il ſe trouvera que les Empereurs ſuivans auront reſtreint le for eccleſiaſtique dans les affaires civiles

aux arbitrages & aux compromis, comme Godefroy taſche de le montrer par diverſes loix[que nous n'examinons pas ici; cela n'empeſchera pas que celle de Conſtantin n'ait eſté plus loin,& qu'elle ne l'ait meſme emporté ſur les autres loix qu'on a faites enſuite pour la reſtreindre. Ce qu'elle accorde aux Eveſques eſt encore moins que ce qu'on a accordé longtemps en France aux Chambres de l'Edit en faveur des Calviniſtes. Ainſi ce n'eſt point une choſe ſi exorbitante,]'& ſi capable de renverſer tout l'ordre des jugemens, comme le pretend Godefroy, qu'on ſoit obligé d'en conclure qu'elle n'a jamais eſté.

p. 303. 304. 'Ce que porte la meſme loy, que les jugemens des Eveſques ſeront immuables, meſme à l'égard des mineurs, & qu'on deferera au témoignage d'un ſeul Eveſque, p. 306. 307. ' a aſſurément quelque choſe d'extraordinaire. Cependant on demeure d'accord que cela a eſté receu dans les Capitulaires de Charlemagne, au moins pour le dernier point,[dont les conſequences ſont les plus grandes: Et ce prince n'avoit point aſſurément plus de reſpect pour l'epiſcopat que Conſtantin.] p. 307. 1. 'Auſſi Cujas cité par Godefroy meſme, n'en a point conclu que la loy de Conſtantin eſtoit fauſſe, mais que les Eveſques de ce temps là avoient plus de merite & de reputation que ceux des ſiecles poſterieurs: [de ſorte qu'il ne faut pas trop s'étonner] 'qu'on les ait preferez pour l'autorité de leur témoignage, meſme aux Senateurs Romains. p. 306 1.

'Godefroy ajoute à cela quantité de petites difficultez, pour montrer que le ſtyle de la loy n'eſt point celui de Conſtantin, mais des ſiecles où la barbarie dominoit déja. [C'eſt de quoi nous ne pretendons point juger, ni auſſi l'en prendre pour juge. Le Pere Sirmond qui nous a donné de nouveau cette loy dans ſon appendix du Code Theodoſien, eſtoit aſſez habile en ces ſortes de choſes pour ne s'y pas laiſſer ſurprendre.]'Godefroy reconnoiſt auſſi que Seldon & pluſieurs autres perſonnes habiles, p. 307. 1. ' & generalement tous ceux qui ont eſté avant luy, ont receu cette loy comme legitime, & l'ont ſouvent alleguée, p. 307. 506. 'parce-qu'elle a, comme il l'avoue, beaucoup de marques de verité. [Mr Valois qui a écrit depuis luy, quoiqu'avant que ſon ouvrage fuſt imprimé,]la cite encore comme une piece ſans difficulté, Euſ. n p. 244. 2. 6.

NOTES
SUR L'EMPEREUR CONSTANCE.

Pour la page 313 §. 1.

NOTE I.

En quel temps Dalmace & Annibalien furent tuez.

Ruf l. 10. c. 11. p. 167. 2. RUFIN dit que durant que l'on cachoit la mort de Conſtantin en attendant Conſtance, on étouſfa beaucoup de perſonnes qui vouloient brouiller. [Il veut viſiblement marquer la mort de divers Princes que l'on fit mourir au commencement de ce nouveau regne.]Les deux Victors ſemblent dire auſſi que la mort de Dalmace ſuivit immediatement celle de Conſtantin. Aur. V. epi p. 317 & 341. f.

[Cependant nous ne voyons aucune apparence à croire qu'on ait celé la mort de Conſtantin juſques à l'arrivée de Conſtance, *voyez Conſtantin note 67*, ni que les Princes aient eſté tuez avant qu'on ſceuſt la mort de Conſtantin,

Conſtantin, & avant que Conſtance fuſt arrivé pour faire ſes funerailles.] Euſebe dit que ſur la nouvelle de la mort de Conſtantin, les ſoldats declarerent qu'ils ne vouloient pour Empereurs que ſes enfans. [C'eſtoit viſiblement pour exclure Dalmace & Annibalien ſes neveux, qui par conſequent vivoient encore.] Il ajoute que le Senat declara Auguſtes ſes trois enfans ſeuls, & non aucun autre. [Ils furent appellez Auguſtes le 9 de ſeptembre 337, pres de 4 mois aprés la mort de Conſtantin, comme on le lit dans Idace. Dalmace & Annibalien n'ont donc eſté tuez qu'aprés ce temps là. Tout ce qu'on pourroit dire ſeroit que le Senat donna le titre d'Auguſte à Conſtance & à ſes freres des qu'on eut ſceu la mort de Conſtantin, & qu'eux ne le prirent que le 9 de ſeptembre aprés la mort de leurs oncles & de leurs couſins. Cela iroit à peu de choſe: & neanmoins *nuncupati ſunt*, qui eſt le terme d'Idace, marque plus naturellement le temps où ils furent declarez Auguſtes par le Senat.

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 68. p. 560. d.

c. 69. p. 561. c.

Il y a meſme quelque ſujet de croire que les Princes ne furent tuez qu'en 338, ou à la fin de 337. Car la chronique de Saint Jerome porte que Dalmace fut tué dans la troiſieme année de ſon regne: [Et il avoit eſté fait Ceſar le 18 ou le 24 de ſeptembre 335.] La chronique d'Alexandrie marque auſſi la troiſieme année de Dalmace, quoiqu'elle le joigne à la mort de Conſtantin; [ce qui eſt faux. Celle de Saint Jerome ne met ſa mort qu'aprés le ſiege de Niſibe, en l'année d'aprés la mort de Conſtantin, ſous le Conſulat d'Urſe & de Poleme, dit Saint Proſper, c'eſt à dire en l'an 338.] Cedrene la met meſme en la ſeconde année de Conſtance, un an avant la mort du jeune Conſtantin, [& ainſi en l'an 339.] Il dit aprés Socrate, que Julien avoit alors huit ans: & Julien ne peut eſtre né qu'en 331 le 6 novembre; [ce qui iroit meſme à differer la mort des Princes juſqu'à la fin de l'an 338. Mais nous ne voyons pas que l'hiſtoire de Conſtance & de Saint Athanaſe nous le permette.]

Chr. Al. p. 468.

Cedr. p. 297. 298.

Socr. l. 3. c. 1. p. 165. a.

Amm. 21. p. 208. Boll. Jan. 2. p. 944.

'Le P. Pagi croit qu'il la faut mettre des devant le 9 de ſeptembre 337, & cite pour cela Julien *or. 1. p. 36*, où il croit trouver que la ſedition des ſoldats preceda le partage de l'Empire. [Je ne voy point que cela y ſoit, ni qu'on en puiſt rien conclure de ſolide.] Il cite encore Theophane [qui eſt contre luy.] 'Car quoiqu'il diſe que Dalmace fut tué auſſitoſt aprés la mort de Conſtantin, il ne le met neanmoins que l'année d'aprés ſa mort, & tout à la fin, aprés le ſiege de Niſibe, & le retour de S. Athanaſe. 'Il dit de meſme que Euſebe mourut auſſitoſt aprés Conſtantin: [& ce ne fut pas neanmoins avant l'an 338.

Pagi, 337. 86.

Theoph. p. 19. a.

p. 21. d. e.

Ce qui ſeroit davantage pour le ſentiment du Pere Pagi, c'eſt qu'Euſebe aprés avoir dit que les ſoldats crierent partout, qu'ils ne vouloient reconnoiſtre que les ſeuls enfans de Conſtantin pour Empereurs, ajoute que peu aprés ils demanderent que les Ceſars fuſſent declarez Auguſtes. [C'eſtoit avant le 9 de ſeptembre: Ainſi il faut mettre avant ce temps-là la mort des Princes, ſi elle a eſté l'effet de la declaration des ſoldats en faveur des ſeuls fils de Conſtantin: & cela peut paroiſtre aſſez probable. Cependant on ne peut pas dire que cela ſoit certain:] '& ce que dit Euſebe que le Senat declara les ſeuls enfans de Conſtantin Auguſtes, [eſt bien fort, comme nous avons dit, pour montrer que les Princes vivoient encore le neuvieme de ſeptembre; outre les autres raiſons que nous en avons alleguées.]

Euſ. v. Conſt. l. 4. c. 68. p. 560. 561.

c. 69. p. 561. a.

Pour la page 317. §2.

NOTE II.

Sur le partage de l'Empire entre les enfans de Constantin.

[L'hiſtoire ne marque point quel traité les enfans de Conſtantin firent entre eux aprés la mort de Dalmace & d'Annibalien; ni comment ils partagerent l'Empire. Il ſemble neanmoins qu'on y puiſſe raporter]' ce que dit Zoſime, que les provinces d'autour du Pont-Euxin, appartenoient à Conſtantin & à Conſtant. [Au moins ſelon le partage que le grand Conſtantin avoit fait, le Pont appartenoit à Annibalien, & la Thrace à Dalmace. *V. Conſtantin § 3, 85.* Il ſemble donc que Conſtance ait eu du partage de ſes deux couſins la Cappadoce & l'Armenie, & peut-eſtre encore la Grece, comme nous allons voir; & ſes deux freres auront partagé le reſte entre eux, en ſorte que Conſtantinople & la Thrace ſoient demeurées à Conſtantin.]' Car la chronique d'Alexandrie dit qu'il regna un an à Conſtantinople.

Zoſi. 2, p. 691. d. e.

Chr Al. p. 670.

[Mais ſi cela eſt, il faut dire que ce partage fut bientoſt changé, peut-eſtre parce qu'il n'eſtoit pas à propos que Conſtantin pour aller en Thrace, euſt à paſſer par les provinces de l'Illyrie, qui appartenoient à Conſtant. On ceda donc la Thrace à Conſtance: car ce qui arriva à la depoſition de Saint Paul de Conſtantinople, nous perſuade qu'il en eſtoit maiſtre des 338 ou 339. *V. S. Paul de Conſtantinople.*] Eunape dit meſme que ce fut de Conſtantinople qu'il envoya tuer Ablave; [ce qu'il faut apparemment mettre en 337. Mais il pouvoit y eſtre par occaſion, ſans qu'il en fuſt encore le maiſtre plutoſt que ſes freres; de meſme qu'il y vint pour faire les funerailles de ſon pere.

Eun c. 4. p. 40.

Comme on luy donna la Thrace, il ceda apparemment à Conſtant ce qu'il avoit eu de la Grece, afin que Conſtant puſt ceder une partie au moins de l'Afrique à Conſtantin pour le dedommager de la Thrace.]' Car par la loy du 27 de juillet 338, qui doit eſtre de Conſtant, puiſqu'elle eſt datée de Sirmich, on voit que Catulin Vicaire d'Afrique eſtoit officier de ce prince; '& Godefroy montre par une autre du 8 de janvier 339, que Conſtantin eut juſques en 339 au moins, une partie de l'Afrique Proconſulaire. [Je ne voy pas meſme pourquoi il ſe reduit à une partie.]' Car ſon fondement eſt la loy du 8 de janvier 339, qui regle ce qui regarde Carthage, & meſme toute l'Afrique, & qui eſtant datée de Treves dans les Gaules, doit eſtre de Conſtantin; 'd'où il conclud en un autre endroit que l'Afrique Proconſulaire eſtoit ſoumiſe à Conſtantin. 'Baronius ſemble le croire de toute l'Afrique: [& en effet ſi Conſtantin avoit la Tingitane, qui faiſoit alors une province de l'Eſpagne, & la Proconſulaire, il eſt bien naturel de croire qu'il avoit encore ce qui eſtoit entre deux, ſavoir la Numidie & la Mauritanie Ceſarienne.]' Neanmoins on a une loy qu'on voit eſtre de Conſtant, puiſqu'elle eſt datée de Naïſſe dans la Dace, donnée le 19 de janvier 340, lorſqu'on ne peut pas preſumer que Conſtantin fuſt encore mort, & adreſſée à la ville de Cirthe ou Conſtantine capitale de la Numidie: 'ce qui fait dire à Godefroy que la Proconſulaire eſtoit à Conſtantin, & la Numidie à Conſtant. [Peut-eſtre que cela ne ſe peut demeler que par ce que]' le jeune Victor & Zoſime diſent, que Conſtantin & Conſtant ſe querelloient ſur l'Italie & ſur l'Afrique, ou ſur la Libye ſoumiſe à Carthage, dit Zoſime, [qui ſans doute marque par là non la Proconſulaire en particulier, mais tout ce qui dependoit du Vicaire d'Afrique,

Cod. Th. chr. p. 19.

p. 38 [c. 4. p. 369. a.

12. c. 1. l. 27. p. 568.

p. 369. a.

Bar. 339 § 22.

Cod. Th. 12. c. 1. l. 29. p. 570. 574.

p. 367. a.

Zoſ. p. 692. c. Vict. epi. p. 144. a.

Digitized by Google

pour le diſtinguer de la Libye orientale ſoumiſe à Alexandrie.]

Pour la page 317. §. 1.

NOTE III.

Sur l'entrevue de ces princes dans la Pannonie.

Cod. Th. chr. p. 38. [19 to

'Godefroy qui ne reconnoiſt qu'un partage de l'Empire entre les enfans de Conſtantin, dit qu'ils paſſerent pour cela quelque temps enſemble, au moins Conſtance & Conſtant, premierement à Theſſalonique, d'où nous avons une loy datée du 6 de decembre 337, puis à Naïſſe & à Viminac dans la Meſie; ce qu'il fonde ſans doute ſur ce que nous avons une loy de l'an 337, datée de Naïſſe, & une autre de Viminac datée du 12 de juin 338. Il ajoute que ces princes allerent enfin dans la Pannonie, comme on le voit par Julien l'apoſtat *or. 1. p. 33*, & à Sirmich, d'où nous avons auſſi une loy datée du 27 juillet 338 [Ainſi il faudroit dire que Conſtance & Conſtant furent enſemble durant huit mois au moins, ce qui a peu d'apparence,] 'ſurtout durant que l'Orient eſtoit attaqué par les Perſes; [& n'a pas plus de fondement. Car je ne voy pas pourquoi toutes ces loix prouvent qu'il y euſt deux Empereurs à Theſſalonique & aux autres lieux. Elles peuvent toutes eſtre de Conſtant, ſans que Conſtance y ait eu part.

Juli or. 1, p. 33.

Il faut donc chercher d'autres preuves du temps du voyage que Conſtance fit en Pannonie: & il n'eſt pas aiſé d'en trouver. Si nous mettons une entrevue des trois freres à Conſtantinople ſur l'autorité de quelques nouveaux Grecs, comme nous l'avons marqué dans le texte, on peut la mettre des la fin de 337, en diſant que c'eſtoit en y venant ou en s'en retournant, que Conſtant ou Conſtantin eſtoit à Theſſalonique le 6 decembre de la meſme année, & mettre la ſeconde entrevue qui ſe fit dans la Pannonie, au mois de juin & de juillet, ſuivant les loix datées de Viminac & de Sirmich.] 'Car S. Athanaſe vit Conſtance à Viminac. [Cela s'accordera auſſi fort bien avec ce que dit Julien,] 'que de Pannonie Conſtance revint promtement en Syrie. 'Car ſelon le Code, il eſtoit à Antioche le 11 d'octobre 338.

Ath. ap. 1. p. 676 c.

Jul. or. 1 p. 1[illegible] [Lib. or. 1. p. 111. d.

Cod. Th. chr. p. 39.

[Mais d'autre part ce que dit S. Athanaſe qu'il avoit vu Conſtance à Viminac, nous embaraſſe beaucoup.] 'Car la lettre par laquelle Conſtantin le jeune le renvoya des Gaules à ſon Egliſe, eſt datée du 17 de juin à Treves.

Ath. ap. 1. p. 905 b.

[On diſpute ſi cette lettre eſt de 337, ou de 338. Si elle eſt de 337, S. Athanaſe devoit eſtre à Alexandrie longtemps avant le 12 de juin 338, auquel Conſtant eſtoit à Viminac, ſelon le Code, & auquel nous voudrions inferer de là que Conſtance & S. Athanaſe y eſtoient auſſi. Que ſi la lettre eſt de l'an 338, il eſt certain que Saint Athanaſe qui eſtoit encore à Treves le 17 de juin, n'eſtoit pas à Viminac le 12 du meſme mois, & il faut dire la meſme choſe de Conſtantin.

Nous ne voyons que deux voies pour ſortir de cet embaras; l'une de dire que la lettre eſt de 337, ce qui a d'aſſez grandes difficultez, & d'ajouter ce qui n'en a pas encore moins, que S. Athanaſe fut obligé par diverſes raiſons que nous ignorons, de demeurer encore pres d'un an dans les Gaules: l'autre de n'avoir point d'égard à la loy donnée le 12 de juin à Viminac, mais de dire que Conſtantin écrivit la lettre du 17 de juin en 338, ſur le point qu'il partoit de Treves pour s'aller aboucher avec ſes freres dans la Pannonie, & qu'il mena S. Athanaſe avec lui pour le preſenter à Conſtance. Je ne ſçay ſi la diſtance des lieux peut permettre de dire qu'eſtant parti de Treves le 17 de juin, il eſtoit déja à Sirmich le 27 de juillet; mais

quand cela ne ſe pourroit pas, nous ne nous en devons point embaraſſer: Car il eſt aiſé de croire que Conſtant eſtoit venu le premier à Sirmich pour y attendre ſes freres, & y faire preparer toutes choſes pour les recevoir. En ce cas S. Athanaſe aura attendu à voir Conſtance aprés la concluſion des affaires, & lorſque ce prince s'en retournoit en Orient; ou plutoſt il aura eſté de Sirmich à Viminac au devant de luy, & ſera enſuite parti pour l'Egypte; puiſqu'apparemment il fit ce voyage avec moins de commodité & moins de diligence que Conſtance,] ap. 1. p. 676 d. 'qui le rattreignit dans la Cappadoce. [Voilà ce qui nous paroiſt de plus probable dans l'incertitude où il faut neceſſairement laiſſer toutes ces choſes.]

Ced Th. chr. p. 38 ll. 37. 2. 'Godefroy ne dit jamais que Conſtantin ſe ſoit trouvé avec ſes freres dans la Pannonie. [Il a ſans doute voulu ſuivre Libanius,] Lib. or. 3 p. 221 d. 'qui ne parle que de Conſtance & de Conſtant. Mais c'eſt que Libanius ne faiſoit l'eloge que de ces deux princes, [& non celui de Conſtantin qui eſtoit déja mort. Ce n'eſt donc pas une raiſon de ne pas ſuivre Julien,] Juli. or. 1. p. 11 d. 'qui dit que Conſtance alla traiter avec *ſes freres* dans la Pannonie.

Pour la page 317. 63.

NOTE IV.

Qu'il vaut mieux ne mettre le premier ſiege de Niſibe qu'en l'an 338.

[La chronique de S. Jerome met le ſiege de Niſibe en 338, & celle d'Alexandrie *p. 670*, en 337;] Euſ. chr. an p. 251 [Amm. a. p. 181. 'ce que Scaliger & Mr Valois ont mieux aimé ſuivre. [Il ſemble meſme ſelon cette chronique, que ç'ait eſté des devant la mort de Conſtantin,] Chr. Al. p. 668. 'puiſqu'elle dit que Conſtance fut la nouvelle de la maladie ou de la mort de ſon pere, quitta la Meſopotamie, quoiqu'elle fuſt *encore* attaquée par les Perſes: [Mr Valois paroiſt le pretendre en ce ſens;] Amm. a. p. 181. 'puiſque pour appuyer cette chronique contre celle de Saint Jerome, il allegue ce que dit Libanius, 'que les Perſes n'oſerent paſſer le Tigre & ſortir de leur pays aprés la mort de Conſtantin, quoique Conſtance euſt quitté la frontiere pour aller faire les funerailles de ce prince. [Mais ce paſſage meſme ſouffre-t-il qu'on diſe que les Perſes eſtoient alors ſur les terres des Romains ou qu'ils ne faiſoient que d'en ſortir? Je ne croy pas non plus que la maniere dont Euſebe parle de la guerre des Perſes telle qu'elle fut ſous Conſtantin, nous permette de croire qu'ils aient aſſiegé durant deux mois une ville auſſi importante qu'eſtoit Niſibe.] Lib. or. 1. p. 211. b c. 'Et auſſi Feſte met tous les trois ſieges de Niſibe ſous Conſtance, & aucun ſous Conſtantin. [Le paſſage de Libanius ne ſouffre pas non plus ce me ſemble, qu'on diſe que les Perſes aient rien fait de conſiderable auſſitoſt aprés la mort de Conſtantin, c'eſt à dire dans la ſuite de la meſme année. Mais on n'en peut rien conclure pour l'année d'aprés, quand on conſidere que c'eſt un orateur, & non pas un hiſtorien. Ainſi au lieu de combatre S. Jerome, il l'autoriſe meſme, & nous oblige de le ſuivre,] Feſt. p. 554. b c. 'comme a fait auſſi le P. Petau. Theophane *p. 28. d*, met de meſme le ſiege de Niſibe en l'an 338. Pet. rat. t. 1. c. 10 p. 254 [chr. p. 726.

NOTE V.

Pour la page 322. 54.

Sur la bataille de Narſe dans Feſte.

'Feſte dit que Conſtance gagna ſur Sapor la bataille de Narſe ou de Narſane, dans laquelle Narſe fut tué. [Cependant ni Libanius, ni Julien ne relevent point cette victoire, & Eutrope dit qu'il ne vainquit jamais Sapor dans aucun combat. De ſorte que quoique Feſte ſemble diſtinguer ce combat de celui d'Ellie ou de Singare, j'ai neanmoins peine à croire que ce ſoit autre choſe que le commencement du combat meſme de Singare, qui fut fort glo- Feſt. p. 556. b.

Digitized by Google

rieux pour les Romains, & où Narſe fils du Roy de Perſe fut tué. On peut demander pourquoi il l'appelle le combat de Narſe; & c'eſt apparemment à cauſe de ce prince meſme, dont la mort en fut le plus illuſtre evenement. Son texte eſt fort brouillé & fort corrompu dans tout cet endroit.]

Pour la page 314 §4.

NOTE VI.

Beuue d'Eunape, qui fait prendre Antioche par les Perſes ſous Conſtance.

Eun.c.4.p. 44. 'Eunape dit que les Perſes prirent la citadelle d'Antioche ſous Conſtance. [Cependant ils n'aprocherent jamais de la grande Antioche de Syrie

Amm.l.18 p. 222.a. durant le regne de ce prince,]' & ne paſſerent pas même l'Euphrate. [Ainſi cette Antioche doit eſtre celle de Mygdonie, plus connue dans l'hiſtoire ſous le nom de Niſibe que ſous celui

Juli.or.1.p. 214. d'Antioche,]' qu'elle portoit neanmoins: [ou plutoſt il faut dire que cela s'entend de la grande Antioche, mais qu'Eunape ſe trompe de raporter au temps de Conſtance ce qui eſt arrivé ſous Valerien ou ſous Gallien, comme nous l'apprenons des autres hiſto-

Eun.p.44. riens. *V. Valerien* § 6.]' En effet il dit que ce fut ſur cela qu'Euſtathe fut

Amm.l.17.p. 96 b,c. depuré en Perſe: ' & il y fut envoyé en 358, [lorſque les Perſes ne ſongeoient point depuis longtemps à aucune entrepriſe ni ſur Antioche, ni ſur Niſibe.]

Pour la page 317.§ 6.

NOTE VII.

Fautes de Zoſime ſur la mort du jeune Conſtantin.

Zoſ.l.2 p. 692.c.d. 'Zoſime en parlant de la mort de Conſtantin en donne tout à fait le tort à Conſtant, qu'il dit avoir fait aſſaſſiner ſon frere par ſurpriſe &c.

Thiſt n.p.94 'Mais il a tous les autres contre luy, les deux Victors, Eutrope, S. Jerome, Socrate, Sozomene, & ſurtout Zonare, qui décrit cette hiſtoire mieux que perſonne. 'Il n'a pour luy que Philoſ- p.94 l.1 &c. p.474.a.
torge ennemi de Conſtant en qualité d'Arien, [& aſſez peu exact dans l'hiſtoire: Je ne ſçay meſme s'il n'y a point de faute dans ſon texte. Car ſa conſtruction demanderoit naturellement qu'on luſt Κωνσταντίου ζησαν . . . ἐπεβου-λεύσαι Κώνστα. La narration de Zoſime eſt d'ailleurs aſſez peu probable: & il ne rend point de raiſon pourquoi Conſtantin ſortoit de ſes terres, & venoit ſur celles de Conſtant: Car Zoſime demeure d'accord de ce point; & tout le monde convient qu'il fut tué à Aquilée.]' Zoſime ajoute que Conſtant Zoſ.p 692.d.
fit marcher des troupes contre luy, ſous pretexte d'envoyer du ſecours à Conſtance en Orient. [Cela a quelque couleur, ſi Conſtant eſtoit en Italie.]

'Mais Zonare dit qu'il eſtoit dans la Zon.p.11 b.
Dace. [ce qui s'accorde parfaitement avec le Code: & Aquilée ne fut jamais le chemin pour aller de la Dace en Orient: de ſorte qu'il ſeroit bien plus probable de dire, que c'eſtoit Conſtantin qui prenoit le pretexte d'aller ſecourir ſon frere.

Le titre de l'oraiſon funebre ou Monodie faite ſur Conſtantin le jeune, favoriſe neanmoins Zoſime dont il a peuteſtre eſté pris?]' Car il porte que Monod.p.
ce prince avoit eſté tué par des meurtriers envoyez par Conſtant ſon frere. [Mais le corps de la piece ne dit rien qui en approche, & ne s'accorde pas neanmoins auſſi avec les autres hiſtoriens.]' Car on lit qu'après la bataille p.10.
donnée entre les deux freres & lorſqu'ils eſtoient preſts à ſe reconcilier, 'Conſtantin mourut de peſte dans une p.5.
ville où il demeuroit. [On avoit apparemment fait courir ce bruit pour ſauver l'honneur des deux freres; & l'auteur de la Monodie l'aura ſuivi, ou à deſſein dans la meſme vue, ou parcequ'il ne ſavoit pas encore la verité:]' Car il parloit lorſque la mort p.

de Conſtantin ne le ſavoit pas meſme encore partout. Il fait conduire Conſtantin au tombeau par l'Imperatrice ſa mere. [Et quelle eſtoit ſa mere, ſinon Fauſte morte des l'an 326, quatorze ans auparavant?]

Pour la page 328 §6.

NOTE VIII.

Temps de la mort du jeune Conſtantin.

[La mort du jeune Conſtantin ſe doit mettre certainement en l'an 340. comme nous l'apprenons d'Idace & de Socrate *l.2.c.5.p.83.* Et chacun en demeure d'accord.] On cite de Zonare que c'eſtoit en la 3e année de ſon regne: [Je ne l'y trouve point. On a voulu dire Zoſime *l.2.p.692.e.*] Godefroy croit que c'eſtoit avant le 29 d'avril, parceque nous avons une loy de ce jour là, qui paroiſt eſtre de Conſtant, puiſqu'elle eſt adreſſée à Marcellin qui eſtoit Intendant de ſes finances neuf ans aprés; & le ſujet de la loy convient aſſez bien à cette charge. Conſtant donc caſſe par cette loy divers ſes immunitez, *quas publicus ac noſter inimicus dederat*, dit-il; ce que Godefroy croit ſe devoir entendre de Conſtantin. [Il eſt dur neanmoins qu'un frere ait ainſi parlé de ſon frere;] & Godefroy reconnoiſt que cela ſe peut entendre d'un Prefet du Pretoire de Conſtantin. [ce qui prouvera la meſme choſe. N'eſt-il pas encore plus aiſé de l'entendre d'un Prefet de Conſtant meſme, qui ayant eſté condamné pour ſes malverſations, aura pu legitimement eſtre appellé un ennemi de l'Etat & de ſon Prince? Mais en ce ſens la loy ne prouve rien pour Godefroy.]

Cod. Th. chr. p. 421.

p. 97.

Mar. in l. 1. p. 96.

p. 107 c.

Il pretend montrer encore que Conſtantin eſtoit mort des le commencement d'avril par deux loix datées du 9 de ce mois à Aquilée, où l'hiſtoire nous apprend que Conſtantin fut tué. Et comme ces loix regardent l'Afrique dont on pretend que Conſtantin eſtoit le maiſtre, cela donne lieu de croire qu'il eſtoit mé des ce temps là. [Ce ne ſont pas des preuves bien claires, n'eſtant nullement certain que l'Afrique fuſt à Conſtantin; mais comme nous ne voyons rien à y oppoſer, nous ſuivons le ſentiment de Godefroy, en attendant que nous trouvions quelque choſe de plus aſſuré. Il eſt en effet aſſez probable ſelon Zonare, que Conſtant ne vint de la Dace à Aquilée qu'à cauſe de la guerre de Conſtantin, & qu'il ne ſongea à faire des loix qu'aprés que cette guerre fut finie.

NOTE IX.

Pour la page 314 §8.

Sur l'inſcription d'Egnatius Lollianus.

Spon nous donne une inſcription d'Egnatius Lollianus qu'il raporte à celui qui fut fait Prefet de Rome en 340, [ou plutoſt en 342. Je voudrois qu'il l'euſt expliquée davantage; car il y a des endroits aſſez obſcurs: & j'ay peur meſme qu'il n'en ait mal expliqué quelques uns. Il me ſemble que dans les inſcriptions les dignitez ſont marquées dans le rang qu'on les a eues, & qu'ainſi elles montent des plus petites aux plus grandes.] Cependant dans celle-ci Lollien eſt marqué premierement Queſteur, enſuite *Prafectus Urbanus Quiritium*, & aprés pluſieurs autres titres, Conſulaire de Campanie, [ce qui eſtoit beaucoup au deſſous du Prefet de Rome. Mais je penſe qu'il peut y avoir de la difficulté ſur cette Prefecture. Car je ne me ſouviens point que les Prefets de Rome ſoient jamais qualifiez *Prafecti Urbani*, mais *Urbis*, ou *Urbi*; ni qu'on y ajoute *Quiritium*. Ainſi je ne ſçay s'il ne faudroit point l'entendre] de ces Prefets de Rome que l'on faiſoit pour les feries latines, & qui n'eſtoient que de jeunes gents de qualité. [Car

Spon p. 149.

Dio. l. 46 p. 416 e. Suet. l. 5 c. 6 p. 508. n. 6.

le Senat pouvoit bien avoir gardé cette ancienne ceremonie.]

Spon p 129. 'Lollien eſt enſuite appelle Comte, & *Augur publicus P.R.* Spon croit que ce *P.R.* eſt *populi Romani.* [Mais je ne voy point quel ſens on pourra donner à la ligne ſuivante *DD. NN. Augg. fil. Cæſarum.* Je croy qu'il y vaut mieux joindre ce *PR.* pour ſignifier *Procuratori.* Ainſi Lollien aura été Intendant des Cefars enfans d'Auguſte, c'eſt à dire des enfans de Conſtantin qui n'eſtoient encore que Cefars: D'où je croy que l'on peut tirer que cette inſcription eſt faite avant la mort de Conſtantin.] Un peu aprés il y a *& minuc. Conſulari Campaniæ.* Spon explique ce *minuc.* par *Minuciæ*; [& je voudrois qu'il nous euſt auſſi expliqué *Minuciæ* que je n'entens point. Si au lieu de *minuc.* on liſoit *nunc*, cela feroit au moins un ſens. C'eſt aux habiles à juger ſi ce ſeroit un ſens recevable.]

Pour la page 316. §9.

NOTE X.

Sur Romule Conſul en l'an 343.

Onu. p. 192. a. b. 'Onuphre croit que Romule Conſul en l'an 343, eſt Fl. Piſidius Romulus dont il cite une inſcription. Mais cette inſcription le qualifie Prefet de Rome; [& nous ne le trouvons point dans la liſte de ces Prefets, qui va juſqu'à 354.] 'Godefroy ne parle

Cod. Th. t. 6. p. 381. 382. point de cette inſcription à l'égard de ce Romule; mais il en cite une aſſez ſemblable pour un autre de meſme nom qui vivoit vers l'an 400.

Grut. p. 412. 4. 'Il y eſt nommé Fl. Piſidius Romulus; & qualifié Prefet de Rome, non point Conſul. [Je ne trouve point d'autre Fl. Piſidius dans Gruter. Cependant je croy que nous n'avons point d'autre Romule Conſul ordinaire, à qui nous puiſſions raporter l'inſcription d'Onuphre que celui de l'an 343.]

Pour la page 316. §9.

NOTE XI.

Sur le tremblement de Neocefarée.

Her. chr. *'Au lieu que Saint Jerome dit que l'Eveſque de Neocefarée fut ſauvé dans le tremblement de 344, Theophane *p. 31 a*, le dit de la maiſon epiſcopale, τὸ ἐπισκοπεῖον. 'Il y a bien de

a p. 251. c. l'apparence que S. Jerome a mal lu le texte de l'original grec, dont il a tiré ceci, comme le pretend Scaliger, [ou que Theophane a mal mis celui de S. Jerome, ſi c'eſt l'original de ce fait. Nous avons cru neanmoins pouvoir ſuivre l'un & l'autre, puiſqu'ils peuvent tous deux avoir raiſon, & il y a au moins bien de l'apparence que l'Eveſque fut du nombre de ceux qui ſe ſauverent dans l'egliſe.] S. 'Gregoire

Nyſſ. v. Th. p. 514. c. de Nyſſe dit ſimplement que l'egliſe ſeule demeura, [ce qui eſt plus favorable à S. Jerome, quoique d'autre part l'egliſe comprenne aſſez ſouvent les maiſons qui y eſtoient jointes, c'eſt à dire tout le cloiſtre où l'Eveſque demeuroit avec ſon Clergé.]

Pour la page 341. §10.

NOTE XII.

Qu'on peut mettre le ſecond ſiege de Niſibe en l'an 346.

[Le ſecond ſiege de Niſibe ſous Conſtance eſt marqué dans la chronique de S. Jerome par Scaliger, en la 10e année de Conſtance, & en la 348e de J.C. L'une & l'autre epoque, ſelon la ſuite de cette chronique, marque l'an 347 de l'ere commune. S. Jerome met enſuite dans la meſme année une eclipſe de ſoleil; ce qui n'eſt point contraire au reſte.] 'Car quoiqu'il y

Pet. doc. ad. 11. c. 21 p. 171. 372. Grand. p. 112-115. ait eu une eclipſe le 6 juin 346, le P. Petau & d'autres ſoutiennent malgré les raiſons de Scaliger, qu'il y en eut auſſi une le 20 d'octobre 347. [Mais ce qui y eſt veritablement contraire,] c'eſt que Theophane met le ſiege de Niſibe avant l'eclipſe du 6 de

juin, & la meſme annee. [Ainſi ſelon cet auteur, il faut neceſſairement mettre ce ſiege en l'an 346. Et S. Jerome s'y accordera en faiſant deſcendre ſes chifres d'une ligne.] Euſ. chr. n. P. P. 713 b. 'Auſſi dans pluſieurs manuſcrits le ſiege de Niſibe eſt mis en la 9e année de Conſtance, [c'eſt à dire en 346.]

Pour la page 344 § 12.

NOTE XIII.

Pourquoi l'on met la bataille de Singare en l'an 348.

[Saint Jerome met en 348 la bataille donnée la nuit contre les Perſes auprés de Singare. Idace marque viſiblement la meſme bataille, lorſqu'il dit que ſous les Conſuls Philippe & Salia, qui ſont ceux de l'an 348, *bellum Perſicum fuit nocturnum.*] Jul. or. 1. p. 47. 'Cependant Julien l'apoſtat dit que cette bataille preceda de ſix ans la mort de Conſtant [arrivée certainement au commencement de l'an 350. Ainſi il la faudra mettre en 344 ou 345 au pluſtard. L'autorité d'Idace eſtimé fort exact, jointe à celle de Saint Jerome, ſans qu'il y ait lieu de croire que l'un ait copié l'autre, eſt aſſurément une preuve tres forte pour l'an 348: & il n'eſt pas difficile au contraire qu'on ait mis un chifre pour l'autre dans Julien,] Amm. n. p. 15. Julien. p. 290. comme Mr Valois croit qu'il le faut dire. 'Le Pere Petau tant dans ſes notes meſmes ſur Julien, [que dans ſa chronologie,] ſe declare pour l'an 348. Themi. n. p. 374. 'Beaucoup d'autres ſuivent le meſme ſentiment.

Ibid. Cod. Th. chr. p. 451. [n. 345. § 2.] 'Au contraire le Pere Hardouin, Godefroy, & le Pere Pagi, aiment mieux mettre ce combat en 345, tant pour ſuivre l'autorité de Julien, que parceque nous avons une loy datée de Niſibe le 12 de may 345. [Je ne voy pas neanmoins qu'on puiſſe rien conclure de cette derniere raiſon, eſtant aiſé que Conſtance ſoit venu pluſieurs fois juſqu'à Niſibe. La bataille ſe donna meſme non au mois de may,] mais lorſqu'on eſtoit encore dans les grandes chaleurs de l'eté. [Ce qui ſemble marquer le mois d'aouſt. Jul. or. 1. p. 40.

On pourroit alleguer pour l'an 345.] 'ce que remarque Julien, que les Romains ne vouloient point aller les premiers à la charge, depeur qu'ils ne ſemblaſſent avoir commencé la guerre & rompu la paix. [Cela donne aſſez lieu de croire que la bataille de Singare eſt la premiere des neuf qui ſe donnerent dans la guerre de Conſtance contre Sapor; & ſi cela eſt, on ne la peut mettre trop toſt; ſurtout puiſque dans les huit dernieres années du regne de Conſtance que nous avons dans Ammien, nous voyons bien des ſieges de villes, mais non aucune bataille contre les Perſes. Cependant je croy que le vray denouement de cette difficulté,] p. 40. Lib. or. 1. p. 12. b. 2. 'c'eſt ce que nous apprenons de Julien meſme, & plus clairement encore de Libanius, qu'on avoit fait une treve, laquelle les Perſes rompirent, & recommencerent la guerre. [C'eſt viſiblement à cette rupture que l'on doit rapporter ce que dit Julien. Car quand on mettroit la bataille de Singare des 344, les Romains n'avoient point à craindre qu'on les accuſaſt de commencer une guerre qui duroit depuis ſept ans.] p. 128. c. 'Et en effet Libanius parlant de cette bataille [en l'an 349,] l'appelle pluſieurs fois *la derniere bataille*; [ce qui marque aſſez qu'il y en avoit eu d'autres auparavant. Ainſi le paſſage de Julien ne nous obligeant point d'avancer le temps de la bataille de Singare, non plus que la loy de 345; nous croyons devoir preferer avec les plus habiles l'autorité certaine de Saint Jerome & d'Idace, au texte de Julien, qui peut aiſément avoir eſté alteré par les copiſtes.]

NOTE XIV.

Pour la page 347. § 11.

NOTE XIV.

Sur les ſuites qu'on donne à cette bataille.

Amm l 18. p. 222 a. &c. 'Au lieu que les auteurs aſſurent que les Perſes ne tirerent point d'avantage de la bataille de Singare, S. Jerome ſemble dire qu'ils en tirerent pluſieurs ; & qu'entre autres ils aſſiegerent Niſibe, prirent Amide & Bezabde.

Hier. chr. 'Le P. Petau paroiſt l'avoir pris de la ſorte. [Neanmoins je penſe que Saint Jerome marque en general dans cet endroit les pertes que receut l'Empire durant cette guerre, & non les ſuites particulieres de la bataille de Singare. Nous verrons la priſe d'Amide & de Bezabde dans les dernieres années de Conſtance, longtemps aprés cette bataille.]

Pet. chr. p. 329.

Pour la page 348. § 13.

NOTE XV.

Prefets de l'an 349.

Cod. Th. chr. p. 47 4to. 'Les loix de l'an 349 marquent ſix Prefets du Pretoire, Euſtathe, Limene, Anatole, Titien, Philippe, & Rufin,

Buch. cycl. p. 140. 'outre Hermogene connu par le catalogue des Prefets de Rome : [Et cependant il n'y avoit que quatre Prefectures. Limene & Hermogene ne font pas de peine,] parceque nous ſavons qu'ils ont eſté Prefets d'Italie l'un aprés l'autre. Ils ont occupé toute l'année : [& ainſi il y a faute dans les loix adreſſées à Euſtathe qui le qualifient Prefet du Pretoire.] 'Car l'une de

Cod. Th. tit. 5. l. 6. p. 71. ces loix ayant eſté publiée à Rome ; [il s'enſuivroit qu'il auroit eſté Prefet

chr. p. 47. d'Italie ; ce qui ne ſe peut.] 'Au lieu de *P. F. P.* il faut apparemment *C. R. P.* c'eſt à dire *Comitem rei privatæ*, comme Godefroy paroiſt l'avoir cru. 'Car

p. 45] hiſt. l. 3. c. 12. p. 45. nous ſavons qu'Euſtathe a eu cette

Cod. Th. t. 2. l. 1. p. 71] tit. 30. l. 6. p. 71. charge ſous Conſtant ; ' & les deux loix qui luy ſont adreſſées cette année regardent les officiers qui en dependoient.

[On voit auſſi par l'hiſtoire que Philippe a eſté Prefet d'Orient : & il peut l'avoir eſté encore cette année.]

9. t 14. l. 1. p. 191. 'La loy à Tatien ou plutoſt Titien ne marque point la qualité. Mais on ſçait d'ailleurs qu'il a eſté Prefet des Gaules ſous Conſtant. [Rufin peut auſſi avoir eſté Prefet ou des Gaules aprés Titien, ou d'Illyrie avant Anatole.]

chr. p. 48. 'On marque que Magnence & Vetranion le deputerent l'année ſuivante à Conſtance ; [ce qui montre qu'il ſervoit dans l'Occident.]

Amm. l 14. p. 23 c. d. 'Il y avoit certainement un Rufin Prefet en l'an 354 ; mais Prefet des Gaules.

Cod. Th. chr. p. 471 t. 6. p. 149. 'Godefroy veut qu'Anatole fuſt Prefet d'Illyrie, parcequ'un Anatole l'eſtoit en 358 & 359 [C'eſt une foible raiſon, ſurtout aprés les changemens qui arriverent dans l'Illyrie en 350. Mais elle l'eſt encore plus quand on conſidere] que la loy du premier avril 349, adreſſée à Anatole, eſt datée d'Antioche, [& eſt par conſequent de Conſtance qui n'avoit rien dans l'Illyrie.] Cependant Anatole n'eſtoit pas non plus Prefet d'Orient,] 'puiſ-

t. 6. p. 378 tt que Philippe l'eſtoit avant & aprés cette loy. [Ainſi je ne voy pas qu'on puiſſe dire autre choſe, ſinon qu'Anatole eſtoit Vicaire dans l'Orient, ou y avoir quelque autre dignité differente de celle de Prefet ; ou qu'il y a faute dans le nom d'Antioche, & qu'il y faut ſubſtituer quelque ville de l'Empire de Conſtant.] 'Car je ne

Eun c 8 p 117-123. voy pas qu'Eunape nous permette de douter qu'Anatole ne fuſt effectivement Prefet d'Illyrie du temps de Conſtant. Il nous apprend en meſme temps qu'il venoit de Rome & des Gaules, & que c'eſtoit ſous l'autorité de Conſtant qu'il exerçoit la Prefecture. Eunape nous marque diverſes particularitez de ſon hiſtoire ; [mais d'une maniere aſſez obſcure à ſon ordinaire.]

Pour la page 348. § 13.

NOTE XVI.

Sur les loix adreſſées à Silvain.

Cod. Th. chr. p 48. 2 [c. 6. p. 1 5.] 'Godefroy ne fait point de difficulté ſur le titre de General de la cavalerie & de l'infanterie donné à Silvain dans deux loix de 349, & il dit que ce Silvain eſt celui qui ſe revolta en 355.

Amm l 15. p. 44 b. 'Cependant celui-ci commandoit ſeulement un corps de cavalerie en 351, lorſqu'il quitta Magnence pour ſe joindre à Conſtance, 'qui le fit General de l'infanterie: 'P. 39. *. Aur Vict p. 528 b. & on crut que c'eſtoit une grande recompenſe pour luy, parcequ'il eſtoit encore aſſez jeune. [Il y a donc faute ſans doute dans les loix de 349, ou bien elles ſont adreſſées à un Silvain different de celui-ci. Je croirois aiſément le premier: car je ne ſçay ſi le commandement de la cavalerie & de l'infanterie ſe donnoit à la meſme perſonne des ce temps-ci. Nous voyons au contraire que dans les années ſuivantes, Silvain meſme, Arbetion, Urſicin, ne commandoient que l'une ou l'autre.]

Pour la page 350. § 14.

NOTE XVII.

Du troiſieme ſiege de Niſibe en l'an 350.

Thdrt. v. Pat. c. 1. p. 770. c. 'Theodoret dans ſon hiſtoire des ſolitaires, ſemble raporter au premier ſiege de Niſibe fait auſſitoſt aprés la mort de Conſtantin, ce qu'il dit des miracles par leſquels S. Jacque ſauva la ville. [Mais c'eſt qu'il n'a pas cru y devoir diſtinguer les trois ſieges: & ainſi il marque ſeulement en general ce qui s'eſt fait ſous Conſtance. Il eſt plus difficile à expliquer ou à excuſer dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique,] 'où racontant preſque les meſmes choſes, il les met au contraire à la fin du regne de Conſtance [en 360 ou 361.] 'Car les principales de ces circonſtances ont tant de raport avec ce que Julien dit s'eſtre paſſé en 350, qu'il eſt comme impoſſible de ne pas avouer que Theodoret dans tous les deux endroits; Julien, la chronique d'Alexandrie, & Philoſtorge, parlent tous d'un meſme ſiege, lequel, ſelon les trois derniers, appartient à l'an 350, 'auſſibien que ſelon Theophane, & Zonare *p. 13.* [a] Pour Zoſime qui ne parlant que d'un ſiege de Niſibe, le met à la fin du regne de Conſtance, [ce n'eſt que par la confuſion ordinaire de ſon hiſtoire. Car il eſt viſible qu'il pretend parler du ſiege de l'an 350,] puiſque pour en ſavoir le detail, il nous renvoie à ce qu'en avoir écrit Julien.

hiſt. l. 2. c. 26. p. 631. 632. Juli. n. p 251-253 [Themi. n. p. 384. Theph. p. 34. [a] Zoſ. l. 3. p. 709. 710.

'Mr Valois & le P. Petau ne laiſſent pas de ſe fonder ſur ſon autorité pour mettre le troiſieme ſiege de Niſibe en 359 ou 360; & Mr Valois pretend que Ammien l'a remarqué, 'lorſqu'il dit que Sapor entrant dans la Meſopotamie, paſſa Niſibe comme ſi ce n'euſt eſté qu'un méchant fort, *Niſibi pro ſtatione vili tranſmiſſa.* [Mais il eſt un peu difficile de croire qu'un auteur qui entre aſſez dans le detail des choſes, comme Ammien ſurtout pour ce qui regarde cette guerre des Perſes où il eſtoit preſent, ait raconté de cette ſorte le ſiege de la place la plus importante de la Meſopotamie, quand elle n'auroit eſté attaquée que deux jours. Et meſme il n'y a pas d'apparence qu'elle ait jamais eſté aſſiegée dans les dernieres années de Conſtance depuis l'an 354, tant parceque cet auteur n'en dit rien,] 'que parcequ'il dit qu'aprés la priſe de Singare en l'an 360, Sapor evita ſagement Niſibe, ſe ſouvenant des maux qu'il y avoit ſouvent endurez. [C'auroit meſme eſté non pas un troiſieme, mais un quatrieme ſiege de Niſibe, puiſque nous en trouvons déja trois dans l'hiſtoire, celui de 338 dont on convient, celui de 346 marqué par S. Jerome & par Theophane, & celui de 350. Ainſi Feſte auroit dû mettre quatre ſieges de Niſibe ſous le regne de Conſtan-

Amm. n. p. 382 [Pet. rat. t. 1. c. 10. p. 244.

Amm l. 18. p. 227. d.

Liae. p. 164. a.

Feſt.p 554. Theod.n p. 26.1.2.

ce,] 'au lieu qu'il n'en met que trois.

'Mr Valois fait une autre difficulté, en ſoutenant que le ſiege de l'an 350 ne peut avoir eſté levé par les prieres de S. Jacque, puiſqu'il eſtoit mort alors, & que Vologeſe eſtoit déja Eveſque en ſa place, comme on l'apprend de la chronique d'Alexandrie. [Cette remarque iroit à embrouiller étrangement l'hiſtoire.]'Mais la chronique d'Alexandrie dit ſeulement qu'on apprend le detail de ce ſiege dans une lettre de Vologeſe Eveſque de Niſibe. [Or Vologeſe peut avoir écrit cette lettre n'eſtant que Preſtre, ou Diacre de S. Jacque: Il peut l'avoir écrite eſtant Eveſque, mais un an, deux ans, dix ans, & davantage aprés le ſiege. Ainſi l'on ne peut rien inferer de ſa lettre contre Theodoret & les autres, qui peuvent bien meſme en avoir riré ce qu'ils diſent de la part que S. Jacque eut à ce ſiege.]

Chr.Al.p. 676.

Pour la page 351. ℔ 14.

NOTE XVIII.

Sur ce que Julien & Theodoret diſent de la chute de ſes murailles par les eaux.

Juli.or.2.p. 115.

'Julien dit que Sapor ayant arreſté par des digues la riviere qui paſſoit par Niſibe, pour inonder les environs de la ville, & les digues s'eſtant rompues, la violence des eaux qui s'ecouloient abatit une partie des murailles. [Ce recit eſt aſſez difficile à comprendre, puiſqu'il faut ſelon Julien, que la riviere ait eſté arreſtée audeſſous de la ville; de ſorte que les digues venant à manquer, l'eau qui les avoit rompues n'avoit garde de remonter pour abatre les murailles; & je ne ſçay ſi celle qui eſtoit audeſſus, & qui par la rupture des digues trouvoit moyen de s'ecouler, avoit aſſez de violence pour faire le meſme effet. Il eſt auſſi aſſez peu croyable que les murailles aient eſté abatues contre le deſſein

p.116.

des aſſiegeans,] 'ainſi que Julien le ſemble dire. 'Au contraire, ce que dit Theodoret, & Zonare aprés luy *p.13.c*, eſt fort naturel, que les Perſes arreſterent la riviere audeſſus de la ville, & la laſcherent enſuite contre les murailles, qui ne purent pas reſiſter à cet effort. [Cependant nous ne voyons pas auſſi moyen de dourer qu'ils ne l'aient arreſtée audeſſous pour inonder la campagne; puiſque c'eſt tout ce qui fait la narration de Julien en deux endroits differens, que Libanius le marque *or. 12. p. 310. b*, que la chronique d'Alexandrie *p. 674*, & Theophane *p. 32. d*, le diſent auſſi. Mais il eſt aiſé que les deux choſes ſoient arrivées l'une aprés l'autre, & que Julien les ait confondues enſemble.]

Theod.l.2.c. 26 p.62 v. Zon.c.13 p. 770.

Pour la page 369 ℔ 12.

NOTE XIX.

Que Gallus a eu le nom de Conſtance & non de Conſtant.

'Aurele Victor & Socrate diſent que Conſtance en faiſant Gallus Ceſar luy donna ſon nom. [Nous le trouvons en effet nommé Conſtance dans les trois faſtes originaux de Bucherius, & dans ſon Pontifical *p. 273*, dans S. Proſper, & dans Idace, lorſqu'ils parlent de ſa promotion & de ſes Conſulats, dans quatre endroits du texte de la chronique d'Alexandrie *p. 678. 680*, ' & dans ſes propres medailles, ſans qu'il ſoit beſoin d'y ajouter Theophane *p. 33. c*, & les autres qui peuvent avoir ſuivi les anciens.]

Aur.V p.5.8. Socr l.2.c. 28 p.110 d.

Byz fam p.37. Buag.p.4.5.

'Cependant Godefroy dit abſolument, & comme une choſe dont il n'eſt pas beſoin de donner de preuve, qu'il avoit le nom de Conſtant. Il a pour luy Victorius, Caſſiodore, & les faſtes de la chronique d'Alexandrie. [Mais il eſt viſible que ces autoritez ne ſont nullement à comparer à celles qui les combatent. Je ne ſçay ſi Godefroy ne ſe fonde point davantage ſur

Cod Th chr. p.49 50.

les loix datées des Conſulats V. VI. & VII. de Conſtance & de Conſtant. Et neanmoins il y a tant de fautes dans les dates des loix, qu'on peut bien preſumer qu'il faut changer les chifres des Conſulats de Conſtance, ou lire Conſtance au lieu de Conſtant.

Il doit donc ce me ſemble paſſer pour certain que Gallus n'a pas eu le nom de Conſtant, mais celui de Conſtance, ſoit que l'Empereur Conſtance le lui ait donné, ſoit qu'il l'ait tiré de Bir.p.495. Jule Conſtance ſon pere,]'puiſque dans une medaille il eſt appellé Conſtantinus Gallus. Neanmoins on en raporte auſſi où il n'eſt nommé que Conſtance, [ce qui confirme Aurele Victor & Socrate, ſi l'on ne dir que celles de ce genre ſe raportent à l'Empereur Conſtance, ou qu'elles ſont fauſſes; comme je ne voy pas moyen de ſoutenir]celle où il eſt appellé ſimplement Gallus, & qualifié Auguſte: car le nom de J. C. qui s'y voit, [fait qu'on ne la peut pas raporter à Gallus ſucceſſeur de Decе.]

Pour la page 376 §14.

NOTE XX.

Que Conſtance ne combatit point à la bataille de Murſe.

Vorb.p.392.1. 'Vorburg ſe moque de ce que dit Saint Sulpice Severe *l. 2. p. 158*, que Conſtance n'aſſiſta pas à la bataille de Murſe, & de l'hiſtoire qu'il raconte ſur cela, comme d'une fiction ridicule & ſotte, raportée par des Preſtres Catholiques, trop credules à leur ordinaire aux fables du petit peuple. [Je ne ſçay en quelle religion il eſt permis de traiter ainſi des hommes conſiderables dans l'Egliſe & dans le monde, des auteurs anciens & celebres, de ſaints & de fideles miniſtres de J. C. Pour le fond de la choſe, Vorburg ne raporte aucune preuve poſitive que Conſtance ſe ſoit trouvé à la bataille, ſinon qu'il taſcha de faire ceſſer le combat: comme ſi Sigonius dont il cite ce fait, & Zoſime dont Sigonius l'a pris, eſtoient des auteurs à oppoſer à Sulpice Severe en cas qu'on ne les puſt pas accorder, & comme ſi Conſtance n'euſt pas pu du lieu où il s'eſtoit retiré, donner les ordres qu'il jugeoit à propos, & envoyer offrir la paix aux ennemis. Zonare dit *p. 15. b*, qu'il avoit harangué les ſoldats avant le combat: mais il avoit pu ſe retirer dans la ſuite.] Vorburg allegue que Conſtance euſt perdu par là toute l'autorité parmi les ſoldats; [comme s'il n'eſtoit pas aiſe à un Prince qui veut ſe conſerver ou par timidité ou par prudence, de s'en faire prier par les ſoldats meſmes. En un mot, je ne voy dans les auteurs aucune preuve qu'il ait combatu à Murſe: & puiſque Julien ne le loue point d'avoir donné des marques de ſa valeur dans cette bataille, qu'il décrit ſi amplement en deux endroits differens, cela ſeul donne grand lieu de croire qu'il n'y parut point.]

Pour la page 380. §16.

NOTE XXI.

Temps du mariage de Conſtance avec Euſebie.

[Conſtance eſtoit certainement veuf en 350,]'lorſque Magnence luy offroit ſa fille: [& cela s'accorde fort bien avec ce que dit Julien,]'qu'il epouſa Euſebie aprés ſes triomphes, & aprés avoir retiré l'Empire de celui qui l'avoit uſurpé par force. [Il ne l'epouſa donc au plutoſt qu'en 352, aprés avoir conquis l'Italie ſur Magnence.]'Julien dit auſſitoſt aprés qu'il eſtoit déja maiſtre de preſque tout l'univers. [Si cela s'entend de preſque tout l'Empire Romain, il faut dire que ç'a eſté avant la mort de Magnence, laquelle luy ſoumit tout l'Empire au mois d'aouſt 353. Ce qui peut donner lieu de prendre ce ſens, c'eſt non ſeulement le

Petr.leg.p. 27.d.

Juli.or.3.p. 201.206.

p.202.

Digitized by Google

mot de *déja*, qui ſans cela ſeroit inutile, mais encore que ce qui nous reſte aujourd'hui d'Ammien, commence immediatement aprés la mort de Magnence; & neanmoins nous n'y trouvons point le mariage d'Euſebie,] 'qu'on ſçait avoir eſté Imperatrice en l'an 354.

Amm.l.15 p. 34.b.

Pour la page 382. § 16.

NOTE XXII.

Sur la fauſſe gueriſon d'Euſebie par Theophile.

Philſg.l.4.c.1. p.63.

'Philoſtorge dit que Theophile l'Indien [ſon pretendu apoſtre de l'Arianiſme,] ayant eſté banni à la fin de 354, 'fut rappellé par Conſtance pour guerir ſa femme, & qu'il la guerit en effet miraculeuſement. Photius paroiſt ſe moquer de ce miracle en le raportant; & on ſçait le peu de croyance que merite Philoſtorge, [ſurtout] dans les miracles qu'il attribue à ceux de ſa ſecte. Mais de plus on aſſure que la maladie dont il dit que l'Imperatrice fut guerie par Theophile, & qu'il appelle μετεωρισμὸν, eſt celle meſme dont elle mourut, ſelon Zonare *p. 20. f.* [Car quoique Theophile ne nomme pas l'Imperatrice, on ne doute point qu'il ne veuille marquer Euſebie.]

c.7.p 671.n. p.210.211.

Pour la page 383. § 17.

NOTE XXIII.

Sur le lieu de la derniere défaite de Magnence.

[Socrate brouille ſans doute bien des choſes,] 'lorſqu'il dit qu'aprés que Magnence ſe fut retiré d'Italie dans les Gaules, il s'y donna bien des combats, où il fut tantoſt victorieux & tantoſt vaincu, qu'il fut enfin défait à Murſe chaſteau dans les Gaules, d'où il ſe retira plus avant dans le pays, & qu'aprés cela ſe donna la bataille de Miltoſeleuque, d'où il s'enfuit à Lion à trois journées de Murſe. 'Sozomene ſuit à peu pres Socrate; mais au lieu de Miltoſeleuque, il met Montioſeleuque. 'Un manuſcrit de Socrate a auſſi Morto ou Montoſeleuque; & on lit en effet *Montem Seleucum* [& *Seleuci*] dans la traduction d'Epiphane, auſſi-bien que dans l'Itineraire de Bordeaux, 'qui le place ſur le chemin de Die à Gap. [a] On lit de meſme dans l'Itineraire d'Antonin. [b] Quelques uns diſent que c'eſt Montmaur à trois lieues & demie de Gap. [Sanſon le place à peu pres où eſt aujourd'hui le bourg d'Aſpres, trois lieues plus loin que Montmaur vers Die.] 'Il y a encore en ces quartiers là un lieu qu'on appelle Mouſaleon, du nom latin Mons Seleucus. 'Dans la chronique d'Alexandrie il y a μίσῳ σιλένῳ, [au lieu de μίσῳ sans doute.] 'Theophane [& d'autres] l'appellent ſeulement Seleuque, & Theophane ſemble meſme en faire un General de Conſtance. 'Le P. Sirmond ſoutient que le vray nom de ce lieu eſt *Mons Seleuci*.

Socr.l.2.c.32. p.127.

Soz.l.4 c.7. p.144 145.

n.p 31.2.d] Paſ. p 562.

Burd.itl p.392. a It. Ant.p. 342. b Baud p.490.

Not. Gal.p. 358.

Chr. Al p. 680.

Theophn.p 178. b.

Sid.l.5.ep.6. n.p.158.

Pour la page 383 § 17.

NOTE XXIV.

Faute de Socrate ſur Magnence.

'Socrate & Sozomene diſent que Magnence voulant parler à ſes ſoldats, & eux voulant crier à l'ordinaire, *Vive Magnence*, tous d'un commun accord crierent malgré eux, *Vive Conſtance*, & que ce miracle luy ayant fait juger que Dieu ne vouloit pas qu'il regnaſt, il ne ſongea plus qu'à s'enfuir, & ne laiſſa pas neanmoins de donner la bataille du mont Seleuque. [Ce recit dans la bouche de deux auteurs qui ne paſſent pas pour fort exacts, & qui font bien des fautes en cet endroit, nous a paru ſi peu probable, que nous n'avons point oſé le ſuivre. Nous avons ſeulement mis le fond d'une maniere qui eſt tres probable en elle meſme, & qui peut aiſément avoir eſté la veritable.]

Socr.l.2.c.32. p.127.c] Soz. l.4.c.7 p.544. d.

Pour la page 193 § 31.

NOTE XXV.

Officiers de l'an 354.

Cod. Th. chr. l. 51. 'Les loix de l'an 354, ſont adreſſées à Muſonien Prefet d'Orient, & à Orphite Prefet de Rome, [dont nous parlons dans le texte;] & encore à Anatole, à Taurus; tous deux qualifiez Prefets du Pretoire, à Longinien Prefet d'Egypte, à Proclien & à Olybre Proconſuls d'Afrique. 'Anatole a eſté Prefet d'Illyrie, *v.* § *13*, & Taurus d'Italie. [Mais je ne ſçay s'il n'y a point de faute dans les loix adreſſées au dernier:] 'Car Lampade eſtoit certainement Prefet en 355, ou meſme des 354, [& de l'Italie ſans doute,] puiſqu'il eſtoit à Milan. Nous trouvons auſſi un Taurus envoyé cette année en Armenie avec la ſimple qualité de Queſteur, d'où l'on montoit à la Prefecture. 'Pour les Gaules, Rufin oncle maternel de Gallus en eſtoit Prefet.

t. 6. p. 149. 1. 387.

Amm. l. 15. p. 39. b. Zoſ. l. 2. p. 701. c.

Amm. l. 14. p. 28. b.

p. 23. c. d.

Pour la page 194. § 31.

NOTE XXVI.

Sur le ſejour de Conſtance à Milan en l'an 354.

Amm. l. 14 p. 25. d. 'Ammien dit que Conſtance aprés avoir fait la paix avec les Allemans en 354, vint à Milan paſſer l'hiver, *ad hiberna*. [Il ſemble donc qu'il n'y ſoit venu que ſur la fin de l'année.] 'Cependant ſelon le Code, il y eſtoit des le 22 de May. [Il en ſortit meſme, quoyqu'Ammien ne le diſe pas,] puiſqu'on a une loy datée du 22 de juin à Ceſene [dans la Romagne,] & une autre du 21 de juillet à Ravenne. [Mais nous marquons dans le texte qu'il eſt aſſez difficile de ſoutenir ces dates du Code. Que ſi on peut neanmoins ſoutenir non celle du mois de may, à quoy je ne voy aucun moyen, mais au moins la derniere, il faut dire apparemment qu'Ammien ſans s'arreſter à ce voyage de Ravenne, où il ne s'eſtoit rien paſſé de conſiderable, a voulu ſeulement marquer qu'aprés la guerre d'Allemagne, Conſtant vint à Milan pour y établir ſa reſidence ordinaire durant cette année, & qu'il y paſſa l'hiver ſuivant.] 'Ce fut de Milan qu'il envoya l'ordre pour oſter la pourpre à Gallus; '& il y receut la nouvelle de l'execution de cet ordre.

Cod. Th. chr. p. 12.

Philg. l. 4 c. 2. p. 62.

Amm. l. 15. p. 32. b.

NOTE XXVII.

Pour la page 194 § 32.

Temps du Maſſacre de Theophile & de Domitien, & des courſes des Iſaures.

[Il y a de la difficulté à trouver le temps de ce que nous liſons dans Ammien pour l'hiſtoire de Gallus.] 'Il commence par là ſon 14e livre, qui paroiſt ſuivre immediatement la mort de Magnence, [arrivée au mois d'aouſt 353.] Aprés diverſes choſes qui regardent Gallus en general, 'il met les courſes des Iſaures arreſtées par Nebride Comte d'Orient, '& une entrepriſe des Perſes ſur Batne. 'Il ajoute que durant que cela ſe paſſoit en Orient, Conſtance donnoit des jeux à Arles au mois d'octobre [ou de novembre; ce qui ſe doit neceſſairement raporter à l'an 353.] Il joint à cela quelques autres choſes qui regardent Conſtance & la ville de Rome, '& puis revient à Gallus en commençant par la famine arrivée à Antioche, qui penſa faire perdre la vie à tout le Conſeil de la ville, ſi Honorat Comte d'Orient ne s'y eſtoit oppoſé. 'Il raporte enſuite la mort de Theophile Gouverneur de Syrie, 'l'envoi de Domitien Prefet d'Orient, au lieu de Thalaſſe qui eſtoit mort, 'avec la mort du meſme Domitien, & les ſuites funeſtes qu'elle eut.

Amm. l. 14. p. 1.

p. 3. 7.

p. 7. 8.

p. 8. d.

p. 5. b. c.

p. 16. a. d.

p. 17. 18. 21. 23.

'C'eſt aprés tout cela qu'il dit que durant que l'Orient ſouffroit *depuis longtemps* tous ces maux, la ſaiſon

p. 23 b.

ſtant devenue favorable, Conſtance alors Conſul pour la 7e fois, partit d'Arles pour aller faire la guerre aux Allemans. [Ce 7e Conſulat de Conſtance eſt l'an 354. Il ſemble donc que tout ce qui a eſté dit de Gallus, doit ſe raporter à l'an 353.

Neanmoins comme Ammien n'eſt pas exact à marquer où commencent les années, je ne voy point que ſon ordre nous empeſche de dire que la mort de Theophile, & tout ce qui la ſuivit, n'eſt arrivée qu'en l'an 354.]

p 16.a. 'Il eſt vray qu'il dit que Theophile fut tué durant que Gallus eſtoit allé à Hieraple, comme pour aller faire la guerre aux Perſes; [ce qui ſemble mieux convenir à l'an 353 qu'à l'an 354, parcequ'il ſe paſſa encore bien des choſes depuis cela juſqu'à la detention de Gallus arrivée la meſme année vers le mois d'octobre. Mais neanmoins Gallus peut eſtre parti d'Antioche des le mois de mars ou d'avril de l'an 354, pour commencer la guerre un peu aprés.

d.17.a. Ce qui favoriſe ceci,]c'eſt que Domitien venant en Orient, avoit déja ordre de preſſer Gallus d'aller trouver Conſtance, [& Gallus n'y fut que

p.23.b.c. ſur la fin de 354.] 'D'ailleurs il ſemble que Conſtance n'ait receu des nouvelles certaines de la mort de Domitien, que dans le temps qu'il arreſta à Valence aprés eſtre parti d'Arles, [c'eſt à dire ſelon toutes les apparences vers le mois de may ou meſme de juin. Mais ce qui nous determine davantage à ne mettre qu'en 354 la mort de Theophile, & meſme le danger que courut tout le Conſeil d'Antioche à cauſe de la famine,]'c'eſt que

Lib.vit.p.34. 36. lorſque cela arriva, Libanius eſtoit déja revenu à Antioche pour y demeurer tout à fait: [& nous ne voyons point que la ſuite de ſa vie nous permette de dire que ç'ait eſté avant l'an 354. *Voyez Julien l'apoſtat § 42.*

La ſuite d'Ammien porte tout à fait à laiſſer en l'an 353, les courſes des Iſaures & les autres choſes qu'il marque avant les jeux donnez à Arles: & cela n'eſt pas neanmoins ſans difficulté.]'Car les Iſaures furent arreſtez Amm l.14. par Nebride Comte d'Orient. [Si ce p.7.b. fut en 353, Nebride doit donc avoir precedé Honorat dans cette charge;] p.15.c. puiſqu'Honorat alors *Comte d'Orient* empeſcha Gallus d'oſter la vie à tout le Conſeil d'Antioche [en 354, comme nous venons de dire.] 'Cependant p.2.b. Ammien fait le meſme Honorat *alors auſſi Comte d'Orient*, miniſtre de la mort de Clemace, qu'il marque comme le commencement des grandes cruautez de Gallus, avant que de parler des Iſaures. 'Mais puiſqu'on voit n p 10. par une lettre de Libanius, comme l'aſſure Mr Valois, que Nebride a eſté ſucceſſeur d'Honorat, [tout ce qu'on peut dire ce me ſemble, c'eſt que les courſes des Iſaures commencerent en 353, & ne furent arreſtées qu'en 354 par Nebride.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 395. § 32.

Que Strategе n'a eſté Prefet d'Orient qu'aprés Domitien.

'Mr Valois cite de Libanius, que Amm.l.21.p.3e. Conſtance fut la nouvelle de la mort de Theophile, envoya auſſitoſt le Prefet Strategе pour la punir: d'où il conclut que Strategе vint aprés la mort de Thalaſſe, & avant Domitien. 'Cependant Ammien marque aſſez l.14.p 16 d. que Domitien ſucceda immediatement à Thalaſſe: '& il dit nettement l.15.p 56.d. que Strategе fut ſucceſſeur de Domitien. [Pour accorder donc Libanius avec Ammien, on peut remarquer] 'que Libanius ne dit point que Strategе fuſt Prefet quand il vint venger la mort de Theophile, ſi nous ſuivons ce que nous liſons dans le grec, ὡς ὑπαρχον ἐστιν ὕστερον. [Mais il faut appa-

Lib.ep.14.p. 359.c.

remment lire τὸς ἐπαρχον, ce que le traducteur a ſuivi : Car autrement ἐκπεμῦσα nous obligeroit à dire que Conſtance eſtoit à Conſtantinople lorſqu'il envoya Strategе ; & il n'y vint que bien des années aprés la mort de Theophile. Il faut donc lire apparemment que Domitien ayant eſté tué aſſez peu aprés Theophile, avant que d'avoir receu les ordres de Conſtance pour venger ſa mort, ou avant que de les avoir executez, Conſtance envoya Strategе pour lui ſucceder, & luy marqua en meſme temps comment il devoit agir ſur la mort de Theophile. Ainſi quand Libanius diroit qu'il fut envoyé auſſitoſt aprés cette mort, il ne ſeroit pas difficile de l'accorder avec Ammien. Mais cet *auſſitoſt* n'eſt point de luy.]

Pour la page 395. l. 32.

NOTE XXIX.

Que Thalaſſe Prefet d'Orient eſt mort en l'an 353 ou 354.

Cod Th t. 6. p. 424 l. 6. 'Godefroy pretend que Thalaſſe Prefet d'Orient en l'an 353 avant Domitien, vivoit encore en 357 ; ce qu'il fonde ſur une conference tenue, dit-il, cette année là à Sirmich, & ſur une loy adreſſée à Thalaſſe Prefet du Pretoire, qui porte en teſte les noms de Conſtance & de Julien, & qui eſt datée de Milan *Conſtantio A. IX. & Juliano Cæſare II. Conſſ.* [La conference de Sirmich eſt plutoſt de 351 que de 357, *v. les Ariens § 46*, & ainſi elle ne prouve rien. Je ne voy rien à dire à la loy ; mais je ne voy rien auſſi à répondre à Ammien, qui dit dans l'hiſtoire de l'an 353 ou 354, *Conſtantius quædam referente Thalaſſio doctus, quem obiſſe jam compererat lege communi &c.* 'Godefroy dit que c'eſt Mr Valois qui a corrigé ainſi cet endroit, & que l'ancienne leçon porte, *quem moviſſe compererit, lege communi ſcribens &c.* [Mr Valois n'a point marqué cette ancienne leçon, & je ne voy point quel ſens elle pourroit avoir.] Godefroy dit que *lege communi ſcribere*, c'eſt *ſcribere familiariter*. [Mais il ne donne point d'exemple de cette expreſſion, & je ne croy pas qu'il en puiſſe donner. *Movere* peut ſignifier certainement mener une armée contre les ennemis ; mais ce n'eſtoit point dutout alors l'emploi des Prefets du Pretoire. Si Thalaſſe avoit eu cette commiſſion extraordinaire, Ammien l'auroit dû dire, & ſon expreſſion meſme marqueroit qu'il l'avoit pretendu faire, ſurtout en y ajourant *jam* qui eſt dans l'edition de Mr Valois. On ne voit point non plus qu'il y euſt alors de guerre où Thalaſſe duſt eſtre envoyé, & jamais Ammien ne parle de ſes exploits militaires. Ainſi je penſe qu'il doit demeurer pour conſtant qu'Ammien a voulu dire que Thalaſſe eſtoit mort lorſque Domitien fut fait Prefet en ſa place : & il le pouvoit bien ſavoir, puiſqu'il portoit alors les armes en Orient. Pour la loy que Godefroy cite, ſi elle eſt veritablement de l'an 357, comme je ne voy pas lieu d'en douter, & qu'il n'y ait point de faute dans le nom de Thalaſſe, il faut dire que c'eſt un Thalaſſe different de l'autre, & qui pouvoit auſſi eſtre Prefet du Pretoire, mais d'Illyrie, & non d'Orient, qui en 357 avoit pour Prefet Muſonien, ou Hermogene ſon ſucceſſeur.]

Cod. Th. t. 6. p. 424. l. 6.

Amm. l. 14. p. 18 d.

Pour la page 399. l. 11.

NOTE XXX.

Que Conſtantinople eſtoit ſoumiſe à Gallus.

'Ammien dit que Gallus eſtant à Conſtantinople, y donna la couronne à un cocher qui avoit eſté victorieux dans les jeux du cirque ; ce qui mit Conſtance dans une étrange fureur : [& il ne dit point ce qui faſchoit ſi fort Conſtance en cela. Eſt ce que les Empereurs

Amm. l. 14. p. 28. a.

Empereurs eſtoient ſi jaloux de ces couronnes, que les Ceſars meſmes n'avoient point le droit de les donner? C'eſt une folie qui paroiſt hors de toute apparence.

Il y auroit plus de raiſon de croire que Conſtantinople n'eſtoit pas du reſſort de Gallus, & qu'ainſi il n'avoit point droit d'y exercer aucun acte de juriſdiction. Mais je ne ſçay ſi cela eſt vray.] [a]Car Libanius qui profeſſoit la rhetorique à Conſtantinople, [b]voulant aller à Antioche, il en demanda la permiſſion au prince, qui luy permit d'y aller paſſer quelque temps: [& ce prince eſt viſiblement Gallus,] [c]qui le voyant à Antioche, luy dit de n'y pas tarder; mais de ſe ſouvenir de la Thrace. [Il paroiſt donc que la Thrace & Conſtantinople eſtoient à Gallus.] [d]Et en effet il ne quitta ſa Cour & ſon train imperial, *palatium omne*, dit Ammien, qu'en partant d'Andrinople, [c'eſt à dire ſur les frontieres de la Thrace.] [e]Que ſi Conſtance y exerçoit auſſi quelque juriſdiction [c'eſt que ſa qualité d'Auguſte luy donnoit par tout un pouvoir ſuperieur à celui de Gallus, qui n'eſtoit que Ceſar ſous luy.]

a Lib vit p. 18. 29.

b P. 35 c. d.

c P. 35 c.

d Amm. l. 14. p. 28. c.

e b.

NOTE XXXI.

Pour la page 392. § 13.

Fauſſe hiſtoire de Theophile Arien.

[a]Philoſtorge pretend que lorſque Barbation voulut oſter la pourpre à Gallus, Theophile [le Blemmye] Eveſque Arien qui accompagnoit ce prince, tafcha de s'y oppoſer, comme témoin & mediateur de la foy que Conſtance luy avoit promiſe en le faiſant Ceſar. [Ce courage extraordinaire n'eſt pas aiſé à croire dans un apoſtre des Ariens; & Philoſtorge n'eſt point du tout propre à nous le perſuader. Que ſi cet auteur a cru, comme il le paroiſt, que Barbation ſe fera à l'oppoſition de Theophile, & attendit un nouvel ordre de Conſtance; c'eſt ce qui eſt abſolument inſoutenable: & on ne ſauroit l'accorder avec Ammien.]

a Philoſ. l. 4. c. 1. p. 64.

NOTE XXXII.

Pour la page 392. § 14.

Sur le lieu où Gallus eſt mort.

[a]Ammien dit que Gallus fut tué dans l'Iſtrie pres de Pole. [b]Philoſtorge dit dans une iſle de la Dalmacie. [Cette iſle eſt nommée Iſe dans la chronique d'Alexandrie *p. 680*; & Flanone par Idace, par Socrate *l. 2. c. 34. p. 128. d*, par Sozomene *l. 4. c. 7. p. 545. c.*] & par d'autres encore où ce nom eſt alteré. [On trouve une iſle d'Iſſe ſur les coſtes de la Dalmacie, mais elle eſt bien loin de Pole. Ainſi ſi l'on veut dire] que Gallus a d'abord eſté mené à Iſſe, & puis tranſporté à Flanone, [ce que ni la ſituation des lieux, ni la narration d'Ammien ne ſouffrent guere,] [c]il faut abandonner en ce point la chronique d'Alexandrie; & c'eſt ce que fait Scaliger.

[Pour Flanone, on ne dit point qu'il y ait d'iſle de ce nom, mais ſeulement une ville dans une preſqu'iſle de la Dalmacie, ſelon qu'elle eſt depeinte dans diverſes cartes: & elle n'eſt pas fort loin de Pole. Je ne ſçay ſi tant d'auteurs qui en font une iſle, nous doivent faire dire qu'elle l'eſtoit alors,] [d]ou s'il n'y auroit point auprés de la ville quelque petite iſle de meſme nom, ce qui paroiſt eſtre le ſentiment de Pinedo dans ſes notes ſur Eſtienne le geographe. [Mais ce ne ſera pas meſme une grande faute, quand des auteurs auront pris une ville maritime & une preſqu'iſle pour une iſle, non plus que quand Ammien a confondu l'Iſtrie avec les frontieres de la Dalmacie.] [e]Et meſme Pline & Ptolemée mettent Flanone dans l'Iſtrie; [où elle eſt encore aujourd'hui ſelon Sanſon.] [f]Ce que dit Saint Jerome, *Iſtria occidatur*, marque auſſi le pays d'Iſtrie, comme on le voit par differens endroits de ce Pere; & il n'y a point de ville d'Iſtrie.

a Amm. l. 14. p. 29. b.

b Philoſ. l. 4. c. 1. p. 63.

c Euſeb. in chr. p. 255. l.

d Philoſ. l. 4. p. 198.

e Euſeb. chr. p. 255. l.

f Steph. p. 699. b.

g Ptol. l. 2. p. 61.

h Euſeb. chr. p. 255. l.

Pour la page 400 §14.

NOTE XXXIII.

Que Gallus eſt mort à la fin de 354.

[Il ſe paſſa aſſez de choſes entre la guerre d'Allemagne faite au printemps ou dans l'été de l'an 354, & la mort de Gallus, pour croire que cette mort ne peut eſtre arrivée pluſtoſt que ſur la fin de la meſme année. C'eſt toute la lumiere qu'on peut tirer d'Ammien ſur ce point, parcequ'il ne diſtingue point les années 354 & 355.]

Amm.l.15 p. 4° d. al.14.p.31 a.

[a] juſqu'au 6 novembre 355 que Julien fut fait Ceſar. [a] Les quatre ans de regne qu'il donne à Gallus, [ne determinent rien non plus. La chronique de Saint Jerome, & celle d'Alexandrie *p. 680*, mettent cette mort en l'an 355. Idace au contraire.] & Socrate, [qui paſſent pour exacts,] la mettent en 354. Ils ſont ſuivis par Sozomene, [b] & par l'hiſtoire Mélangée. Scaliger, le P. Petau, [c] Godefroy, [& Mr Valois *in Amm. p. 58*,] ſe declarent pour le meſme ſentiment. [L'hiſtoire de Julien le favoriſe tout à fait.] [d] Car Julien fut ſept mois comme priſonnier; [& ce ne peut avoir eſté que depuis la detention de Gallus.] [d] Il fut enſuite à Athenes où il étudia quelque temps; & ayant eſté rappellé à Milan, il paſſa encore quelque temps partie auprés de la ville, partie dans le palais, avant que d'eſtre fait Ceſar [le 6 novembre 355. On ne peut donner moins d'un an à toutes ces choſes; ainſi il faut dire que Gallus fut arreſté au pluſtard vers le mois d'octobre 354, & il ne faut pas apparemment mettre beaucoup de temps entre ſa detention & ſa mort.] Baronius met en effet l'une & l'autre dans l'hiver de 354, quoiqu'il ſe trompe de mettre l'une & l'autre à Pole. [e] Les trois ans que le jeune Victor donne à ſon regne, [montreroient au moins qu'il ne le faut pas étendre juſqu'au 15 mars 355,] [f] ſi quelques uns ne liſoient quatre ans dans cet auteur.

Socr.l.2.c. 31 p.128 d] Soz l.4.c 7. p.145 c.

[b] Eutr ch. n. p.255.a.

[c] Cod.Th chr. p.13.a.

Jul. ad Ath. p.302.

p.303.

Vict.epi.p. 344 c.

[a] p.743.f.

NOTE XXXIV.

Pour la page 403 §35.

Que Taurus peut avoir eſté Vicaire d'Afrique en l'an 355.

[a] Les loix de l'an 355 attribuent la qualité de Prefet du Pretoire non ſeulement à Lollien qui l'eſtoit en Italie, mais encore à Voluſien & à Taurus. Neanmoins dans d'autres loix Voluſien eſt ſeulement qualifié Vicaire de Rome. [La difficulté eſt plus grande pour Lollien & Taurus.] Godefroy veut qu'ils fuſſent tous deux Prefets d'Italie: & il paroiſt aſſez bien fondé ſur les loix qui leur ſont adreſſées. [Cependant je ne voy pas comment cela ſe peut dire.] Car ſelon ces loix ils eſtoient tous deux Prefets en meſme temps. [Taurus n'auroit il point eſté ſimplement Vicaire d'Afrique,] puiſqu'une loy qui luy eſt adreſſée fut receue à Carthage.

Cod.Th.chr. p 53-54.

NOTE XXXV.

Pour la page 402.§35.

Sur Lollien Prefet de Rome.

[a] Mavorce Prefet de Rome en 342, eſt appellé *Filollianus Mavortius* dans la liſte de ces Prefets donnée par Bucherius. [Mais il faut apparemment lire *Fl. Lollianus*,] puiſque les plus habiles croient que c'eſt ce *Mavortius Lollianus* à qui Julius Firmicus adreſſe ſes livres de l'aſtrologie. [Onuphre qui a eu la liſte des Prefets de Rome, mais qui ne la ſuit pas toujours exactement,] [a] l'appelle auſſi *Mavortius Lollianus*.

Buch cycl p. 240.

Amm.n.p 111-11 Cod. Th.c. 6.p.370.a.

Onu.p.292. a.

NOTE XXXVI.

Pour la page 405.§35.

Qu'on peut mettre au mois de juin 355 le voyage de Conſtance dans la Rhetie.

[a] Godefroy met la guerre de Conſtance contre les Allemans, dans les mois de juillet, d'aouſt, & de ſeptembre, à cauſe des deux loix, l'une du 25 juillet datée *Meſſadenſi*, l'autre du 2 ſeptembre *Dinumma*. Car il croit que ces deux lieux ſont des places de la Rhetie,

Cod Th.chr. P.14 2.] 6 P. 425 1.418.1.

où Conſtance ſejourna durant cette
chr.p.54. guerre. 'Cependant nous avons des loix datées de Milan le 6, 17, 22, & 25 juillet, & le premier d'aouſt; ce qui oblige Godefroy à dire que dans les deux dernieres au lieu de *data* il faut *reddita*. [Et il ne dit rien ſur les autres. Ne vaudroit-il point mieux dire que Meſſade eſtoit quelque maiſon de plaiſance auprés de Milan, & que Conſtance ne partit de Milan qu'aprés le premier d'aouſt?

Nous pourrions encore mettre cette
p.53.54. guerre au mois de juin: 'car nous n'avons point de loy datée de Milan depuis le 18 fevrier juſqu'au ſixieme de juillet: [Et je penſe que cela s'accordera mieux avec Ammien,]
Amm.l.15.p. 'ſelon lequel l'affaire de Silvain ne commença
38.d. qu'aprés le retour de Conſtance à Milan. [Il eſt difficile que cette affaire avec ſes ſuites ait duré moins de deux ou
p.47.c. trois mois.] 'Sur la nouvelle des ravages que les barbares faiſoient dans les Gaules aprés la mort de Silvain, [ce qui demande encore du temps,] Conſtance ſe reſolut aprés quelques delibe-
p.49.d. rations à faire Julien Ceſar; '& il le fit le ſixieme de novembre. [Ainſi il ſemble que ce n'eſt point trop de mettre quatre mois entre le retour de Conſtance & cette promotion, & que ce ſeroit trop peu de n'y en mettre que deux.

On ſera encore plus obligé à avancer la guerre d'Allemagne ſuivie de la revolte de Silvain, ſi l'on s'arreſte à ce
Juli.ad Ath. p.303. que dit Julien,] 'qu'il fut envoyé en Grece ſur le bruit de cette revolte. [Car il faut le temps d'y aller, d'y paſſer quelque mois, *v. ſon titre* § 5, & d'en revenir. Il ne fut pas meſme fait Ceſar auſſitoſt aprés ſon retour. Mais je croy qu'il brouille un peu en cet endroit.] Car il ſuppoſe que l'affaire de Silvain & celle d'Africain arriverent preſque en meſme temps: [& neanmoins Ammien nous aſſure qu'elles furent au moins ſeparées par la guerre d'Allemagne. C'eſt ce qui nous porte à croire que Julien fut envoyé en Grece ſur le bruit de l'affaire d'Africain, & qu'il en fut rappellé apres que celle de Silvain fut finie,] 'comme il ſemble marquer luy meſme. p.504.

[Mais il ne faut pas oublier l'epoque de la lettre de Conſtance ſur Themiſtius, laquelle fut lue à Conſtantinople dans le Senat le premier ſeptembre 355. [d'où l'on peut juger qu'elle avoit eſté écrite vers le commencement ou le milieu du mois d'aouſt.] 'Conſtance Them.or Conſt.p.23.d. p.28.c. y témoigne qu'on eſtoit alors dans la paix. [Ainſi il ne faut pas mettre au mois d'aouſt la guerre d'Allemagne: & il faut dire encore que la revolte de Silvain n'arriva au plutoſt que ſur la fin du meſme mois; ou bien qu'elle arriva au mois de juillet, & qu'elle eſtoit déja finie lorſque Conſtance écrivoit pour Themiſtius,] 'puiſqu'on Cod Th chr. p.14. trouve Lollien Prefet des le 22 de juillet [Et il avoit ſans doute ſuccedé] 'à Amm.l.15 p. 41.a. Lampade depoſé dans le temps meſme que Silvain ſe revolta.

NOTE XXXVII.

Pour la page 413. § 19.

Cologne repriſe par Julien en l'an 356.

'Au lieu que ſelon Ammien Julien Amm.l.16 p. 61.a. reprit Cologne en 356; [a] Julien meſme a Juli.ad Ath. p.510.c. ſemble dire qu'il ne la reprit que dans ſa ſeconde campagne, [c'eſt à dire en 357.] Mais il dit en meſme temps que c'eſtoit dix mois aprés qu'elle eut eſté priſe ſur les Romains. 'Or cela eſtoit Amm.l.16.c. p.50.a.b 60.d. arrivé avant que Julien euſt eſté fait Ceſar, ou au moins auſſitoſt aprés, & avant qu'il vinſt dans les Gaules, [c'eſt à dire au mois d'octobre ou de novembre 355. Ainſi elle fut repriſe au mois d'aouſt ou de ſeptembre 356.]

NOTE XXXVIII.

Pour la page 414. § 19.

Conſtance & Julien attaquent les Allemans en l'an 356.

'Ammien dans l'hiſtoire de l'année Amm.l.16.p. 77.b c. 357, dit que les Romains avoient paſſé

le Rhein *anno nuper emenſo*, durant l'hiver; que l'Empereur avoit preſſé les barbares du coſté de la Rhecie, *Cæſare proximo nuſquàm elabi permittente &c.* Le P. Petau a tiré de cet endroit que Julien avoit paſſé le Rhein en 356, ſe fondant encore ſur ce que Julien dit luy meſme qu'il l'a paſſé trois fois eſtant Ceſar, quoiqu'Ammien ne l'ait marqué que deux fois, en 358 (ou plutoſt en 357,) & en 359. 'Mr Valois blaſme neanmoins ce ſentiment, & veut que ce que dit Ammien du paſſage du Rhein par les Romains, ſe raporte à la guerre de Conſtance contre les Allemans en l'an 354 [Et il eſt vray qu'Ammien ne dit point que Conſtance ait fait aucune guerre dans la Rhecie en 356. Mais d'autre part outre que *anno ſuper emenſo* ne marque guere ce qui s'eſt fait trois ans auparavant, qu'il y a nettement un peu aprés, *anno præterito*, & que la guerre de 354 ne ſe fit point dans la Rhecie, mais vers Baſle; elle ſe fit au printemps ou en été, & non en hiver; les Romains ne paſſerent point alors le Rhein; & il n'y avoit point de Ceſar qui preſſaſt les ennemis d'un autre coſté. Cela ne peut avoir eſté avant 356, & ainſi il faut reconnoiſtre du défaut dans Ammien, qui a omis cette guerre de Conſtance.

Nous ne voyons pas neanmoins qu'il y ait lieu de dire ſur cet endroit, que Julien paſſa le Rhein en 356.] 'Ammien le dit en general des Romains, & de l'Empereur en particulier. [Les Ceſars ſont quelquefois appellez Empereurs: Mais en cet endroit où l'Empereur & Ceſar ſont marquez quatre lignes aprés comme deux perſonnes diſtinctes, cet Empereur ne peut eſtre que Conſtance. Il eſt dit que l'Empereur eſtant entré dans le pays des barbares, ils demanderent & obtinrent la paix; & enſuite, que Conſtance leur avoit donné la paix. Il eſt dit encore que l'Empereur les preſſoit, & que Ceſar les empeſchoit d'echaper. Cela donne tout ſujet de croire que Conſtance ſeul eſtoit entré dans leur pays, & que Julien eſtoit ſeulement ſur leurs frontieres. Quand meſme il ſeroit entré dans le pays des François vers Cologne, comme il paroiſt que veut le P. Petau, c'eſtoit bien loin des Allemans, à qui Conſtance faiſoit la guerre du coſté de la Rhecie. Il y a donc plus d'apparence qu'aprés que Julien eut repris Cologne au mois de ſeptembre au plutſtard,]'& qu'il eut traité avec les François, il vint à Treves, [remonta le Rhein juſque vers Baſle pour ſoutenir Conſtance qui faiſoit la guerre aux Allemans du coſté de la Rhecie,]' & puis s'en vint paſſer l'hiver à Sens.

Juli. n p. 300 b.

Amm. n p. 417.

l. 16. p. 77 b. c.

Fol. 81 a.

a.

NOTE XXXIX.

Pour la page 418. § 42.

Que Conſtance n'a eſté à Rome qu'en 357: Que de Rome il eſt retourné à Milan, & a paſſé enſuite en Illyrie.

'Baronius met le voyage de Conſtance à Rome en 356, [en quoy il a eu ſans doute ſuivre Ammien,]' qui ne nomme les Conſuls de l'an 357 qu'aprés ce voyage. [Mais il eſt viſible qu'Ammien n'a point pretendu diſtinguer les années par les Conſulats auſſi exactement que nous l'aurions ſouhaité. On le voit par ce voyage meſme de Conſtance à Rome.] Car il le raporte aprés avoir parlé du ſiege de Sens arrivé durant l'hiver [de 356 & 357, & plutoſt en 357, comme cela eſt viſible par la ſuite de ſon hiſtoire. Ainſi ſelon luy meſme, Conſtance n'a eſté à Rome qu'en 357. Il ne faut donc point oppoſer Marcellin à Idace & à la chronique d'Alexandrie *p. 682*, qui font venir Conſtance à Rome en 357. Baronius meſme cite de Theodoret]' que ce fut deux ans aprés l'exil du Pape Libere: [& on ſçait que Libere fut banni en 355. *V. les Ariens* § 58. Nous avons auſſi

Bar. 356. § 118.

Amm. l. 16. p. 69-72.

p. 61. 69.

Thdrt. l. 2. c. 14. p. 620. a.

des loix datées de Rome en l'an 357.] 'Amm.p 69.d. & Orphite qui eſtoit Prefet de Rome pour la ſeconde fois lorſque Conſtance y vint, ne l'eſtoit point encore au mois d'avril 356, [a] puiſque nous avons une loy du 29 d'octobre 356, adreſſée à Leonce Prefet de Rome, [qui l'eſtoit des l'an 355. *V. § 35.*]

Tillem.n.p. 384. [a] Cod. Th. chr.p.55.

'Le Pere Petau dans ſa chronologie veut que Conſtance ſoit venu à Rome le 29 avril 355 ſelon Ammien, & le 28 avril 357 ſelon Idace; 'mais ce double voyage n'a ni autorité ni apparence. [Le P. Petau eſt obligé de mettre l'un & l'autre dans les meſmes jours: Et c'eſt une marque viſible que ce n'en eſt qu'un.

Pet chr.p.733. 734.

Pagi,p.282.

Conſtance arriva à Rome le 28 d'avril ſelon Idace.] 'Ammien dit qu'aprés y avoir demeuré ſeulement 30 jours, il en partit le 29 de may. [Cette difference d'un jour n'eſt rien:] & pour la chronique d'Alexandrie, qui dit que Conſtance n'y fut que 14 jours, [elle doit ceder aux deux autres. Mais Ammien & Idace ne s'accordent pas tout à fait avec les dates de diverſes loix,] 'puiſque nous en trouvons qui ſont datées de Milan non ſeulement le premier & le 17, mais encore le 29 d'avril, une de Rome le premier de juin, & une de Milan le 13 du meſme mois. Godefroy croit qu'il y a faute dans les calendes de celles du 29 avril & du premier juin, & que la derniere eſt de juillet plutoſt que de juin.

Amm l.16.p. 72 c.

Chr Al.p. 681.

Cod.Th chr. p.16.

[Ce qui nous embaraſſe davantage, & ce qui eſt le plus important pour l'hiſtoire,] c'eſt qu'Ammien dit que Conſtance ſortit de Rome à cauſe que les Sueves, les Sarmates, & les Quades couroient la Rhetie, la Valerie, la Pannonie, & la Meſie; ce qui l'obligea de ſe tranſporter en haſte dans ces provinces par le chemin de Trente: & il le repreſente auſſitoſt à Sirmich, 'où il paſſa l'hiver ſuivant. [Cela eſt fort different de ce que nous trouvons dans les loix,] 'y en ayant pluſieurs datées de Milan tout le reſte de cette année juſqu'au 6 decembre, & ne s'en trouvant aucune datée de Sirmich que le 18 du meſme mois.

Amm.p. 71. b.c.

L.17.p.103 d.

Cod Th chr. p.56 57.

[Ammien s'accorde mieux avec l'hiſtoire de l'Egliſe; eſtant aſſez probable, quoique non neceſſaire, que Conſtance fut preſent à ce qui ſe fit à Sirmich en l'an 357 contre la foy de l'Egliſe: *V. les Ariens § 68:* & y ayant peu d'apparence à dire que cela ne ſe fit qu'à l'extremité de cette année.] 'D'autre part Ammien meſme aprés nous avoir dit que Conſtance ſe haſtoit à la fin de may de venir en Illyrie pour s'oppoſer aux barbares, [nous laiſſe là ſans dire un mot de ce qu'il fit contre ces barbares durant ſept mois que l'année dura encore:] & longtemps aprés, il nous dit qu'il eſtoit en repos à Sirmich durant l'hiver, lorſqu'il apprit que les Sarmates & les Quades pilloient la Pannonie & la Meſie, & qu'il marcha contre eux vers le mois d'avril 358.

Amm.l.16.p. 72.b.c.

l.17 p.103.d.

[On ne peut donc pas douter que cet auteur n'ait manqué d'exactitude:] '& auſſi Godefroy aime mieux ſuivre le Code, en faiſant retourner Conſtance de Rome à Milan, pour paſſer de Milan à Sirmich au mois de decembre. Il cite d'Ammien meſme qu'il retourna de Rome à Milan; [mais je ne l'y trouve pas. Et Godefroy paroiſt n'avoir pas pris garde à un endroit] 'où Julien dit que Conſtance revenoit du pays des Quades & des Sarmates, lorſqu'on luy preſenta Chnodomaire pris à la bataille de Straſbourg. 'Cette bataille fut donnée en 357, lorſque les blez eſtoient déja meurs dans l'Alſace; [c'eſt à dire au pluſtard dans le mois d'aouſt. Il faut donc mettre en ce temps là un voyage de Conſtance en Illyrie, dont il ſera encore revenu à Milan ſi l'on veut; & cela s'accordera aiſément avec le Code, qui ne marque point de loix données à Milan depuis le 13 de juillet juſqu'au quatrieme decembre.

God.Th chr. p.17.

Juli.ad Ath. p.313.

Amm.l.16.p. 78 b.

p. 69. b. Il faut encore remarquer] que ſelon le texte d'Ammien dans la premiere edition de Mr Valois, le temple de Janus eſtoit fermé quand Conſtance vint
n p. 116. à Rome, *concluſo Jani templo.* [a] Mais dans ſes notes il rejette cette leçon, & veut qu'on liſe *tanquàm recluſo &c.* [Ce qu'on a ſuivi dans la derniere edition *p. 127.*] & il dit que cela ſignifie que Conſtance triomphoit comme s'il euſt eſté en pleine paix, & que le temple de Janus euſt eſté fermé [Ce ſens convient ſans doute mieux à la ſuite, quoique le mot de *recluſo* paroiſſe peu propre pour le marquer.]

Pour la page 428. § 46.

NOTE XL.

Que le Conſul de l'an 358 doit eſtre nommé Datien.

[Datien Conſul en 358, eſt appellé] Socr. l. 2. c. 39. p. 145. b. [a] Tatien par Socrate, [& Titien par Victorius & Caſſiodore;] [a] d'où Onuphre a tiré que c'eſtoit Fabius Titianus Onu p. 295. b. c. Prefet de Rome en 339 & 340, & Conſul ſelon une inſcription qu'il en rapporte. [Mais ce Titien peut eſtre le Conſul de l'an 337. Et cela ſera encore plus conforme à ſon inſcription, où ſon Conſulat eſt marqué devant ſa preſecture. Outre cela, le Conſul de l'an 358
Amm l. 17. p. 94 | Buch. p. 254 | Chr. Al. p. 682. eſt nommé] [a] Datien dans Ammien, dans les faſtes de Bucherius, dans Idace, dans la chronique d'Alexandrie. [& meſme dans S. Proſper, dont Victorius & Caſſiodore ne ſont ordinairement que les
Socr. n. p. 35. a. copiſtes.] [a] Ainſi les noms de Tatien & de Titien qu'on luy donne ne peuvent paſſer que pour des fautes de copiſtes.
Spon, p 195. [a] On cite *Decien* de l'epitaphe d'un Flavius Julius Zaconus, où il eſt ordonné que ſi aprés ſa mort & celle de ſa femme quelqu'un vouloit ouvrir ſon tombeau [pour y enterrer d'autres perſonnes,] il ſeroit obligé de payer 50 livres peſant d'argent à l'Egliſe de Salone.
Pagi p. 562 c. [a] Le nom de Cereal collegue de Datien, eſt alteré auſſi dans quelques faſtes.

[S'il faut diſtinguer des ce temps là un Conſul d'Orient & un d'Occident, Datien ſera celui d'Orient:] [a] Car on trouve qu'il demeuroit à Conſtantinople, & qu'il avoit de grands biens à Antioche & aux environs. Socr. n. p. 35. a. c. d.

NOTE XLI.

Pour la page 430. § 46.

Quelques fautes d'Eunape.

[a] Eunape dit que lorſqu'Euſtathe fut envoyé en Perſe, Sapor avoit pris la citadelle d'Antioche, d'où il avoit tué à coups de traits quantité de perſonnes occupées à regarder les jeux dans l'amphitheatre [Cet evenement eſt celebre,] [a] & Ammien le raporte, mais comme arrivé du temps de Gallien. *V. Valerien* § 6. [Je ne voy pas que perſonne le mette du temps de Conſtance, ni meſme qu'on l'y puiſſe mettre,] puiſque juſques en 359 les Perſes n'avoient pas meſme encore avancé juſques à l'Euphrate; [& Ammien ne nous permet pas de croire qu'ils l'aient fait depuis. On peut encore moins dire qu'ils ſoient venus juſqu'à Antioche en 358, qui eſt le temps de la deputation d'Euſtathe; puiſqu'on traitoit alors de la paix, & que depuis pluſieurs années ni les Perſes ni les Romains n'avoient fait aucune entrepriſe conſiderable. Je ne ſçay pas ſi quelqu'un pour défendre Eunape voudroit dire qu'il parle de Niſibe] [a] qu'on appelloit auſſi Antioche de Mygdonie, [& non pas la grande Antioche de Syrie. Mais il eſt viſible par ce qu'on vient de dire, qu'il parle de celle-ci, & les Perſes n'ont point attaqué Niſibe en 358. Ainſi il faut avouer abſolument que c'eſt une bevue d'Eunape qui en fait bien d'autres.
Eun. c. 4. p. 44. Amm l. 23. p. 344. a. b. l. 18 p. 122. a. l. 17. p. 96. b. c. Julian. or. 2. p. 104 | 2 p. 240. 261.

Je ne croy pas non plus qu'on ſe perſuade aiſément] de ce que dit le meſme auteur, que Conſtance ayant fait venir Euſtathe, fut tellement charmé de ſes diſcours, qu'il donna à cauſe de cela de plus grandes charges à ceux qui luy avoient conſeillé de s'en ſervir. Eun. c. 4. p. 45.

Pour la page 431. § 47.

NOTE XLII.

Si Conſtance eſt venu à Sirmich durant la guerre des Quades.

Amm.l 17.p. 104.b. 'Conſtance avoit quitté Sirmich en 358, & s'eſtoit mis en campagne, *æquinoctio temporis verni confecto*, [& ainſi à la fin de mars,] pour aller audelà du Danube faire la guerre aux Quades, aux Sarmates, p.107.b.c. ' & auſſitoſt aprés aux Limigantes. [Cela n'eſt pas aiſé à accorder avec le Code,] Cod. Th chr. p.58. 'où l'on trouve des loix datées de Sirmich le 22 de may, le 22, le 23, & le 24 de juin, & de Murſe le 17 du meſme mois. Godefroy veut qu'il ſoit revenu de ces trois guerres vers le mois de juin: [Cela eſt aſſurément difficile à croire. Pourroit-on dire que durant ces guerres meſmes, il vint ſe repoſer un mois à Sirmich, peuteſtre pour y recevoir les ambaſſadeurs de Perſe? Car on ne dit point qu'ils le ſoient venu trouver dans ſon camp:] Zon p.17 d '& Zonare dit que ce fut à Sirmich, [où je ne ſçay s'ils auront pu arriver & eſtre expediez avant la fin de mars,] Idat. 'puiſqu'ils n'eſtoient entrez à Conſtantinople que le 23 de fevrier. [Il aura pu enſuite repaſſer le Danube à la fin de juin, pour aller achever la guerre des Quades, & marcher contre les Limigantes?] Amm p.107. a. 'Avant cette derniere guerre, & ſur la fin de celle des Quades, il vint ſelon Ammien à Bregetion, [que Sanſon place où eſt aujourd'hui la ville de Comare, au midi du Danube dans la Pannonie.] Saud p.119. 'D'autres la mettent en d'autres endroits, toujours dans la Pannonie, & Amm.p.107. a.b. ſur les terres des Romains. 'Mais Ammien le repreſente en meſme temps à Bregetion, & au milieu du pays des Quades. [Ainſi il peut bien s'eſtre approché ſeulement de cette ville, en demeurant toujours audelà du Danube dans le pays ennemi. Il eſt certain qu'Ammien ne donne aucun lieu de croire qu'il ſe ſoit alors eloigné des Quades autant que Sirmich l'eſt du Danube.]

'Le Code marque encore une loy datée de Milan le 19 de mars, & une de Rimini le 5 de juillet. Comme cela ne s'accorde point avec l'hiſtoire, Godefroy veut que l'on change *data* en *reddita*. Cod Th chr. p 58.

Pour la page 431. § 48.

NOTE XLIII.

Zoſime confond les Quades avec les Camaves &c.

'L'hiſtoire de Nebiſgaſte raportée par Eunape, par Pierre Patrice *p. 28. c. d*, & par Zoſime, 'fait juger à quelques perſonnes, que ce dernier appelle Quades ceux qu'Eunape & les autres appellent Camaves; quoique ce qu'il dit des Quades ne puiſſe pas toujours convenir aux Camaves, [parcequ'il ſe trompe ſouvent. C'eſt pourquoi nous n'avons point cru nous devoir embaraſſer à demeler] 'beaucoup de choſes qu'il dit de ces Quades, [& que nous ne voyons pas pouvoir aiſément s'accorder avec les autres hiſtoriens. Eun ex p 15-27 'Zoſ l 3.p. 705.b c. Val r. Fr.l.1, p.40.c. Zoſ.p.707-709.

Nous ne voyons point non plus ce que c'eſt que] 'cette nation entiere qui fuyant Julien, ſe jetta, dit Libanius, ſur une autre nation ennemie, & la chaſſa de ſon pays. 'Selon ce qu'en dit Libanius, [cela doit eſtre arrivé au commencement de 358] Lib.or.12.p. 278 c. a.

Pour la page 437 § 50.

NOTE XLIV.

Si Euſebe Conſul en 358 eſt le General de la milice.

[Il eſt aſſez naturel de croire que Euſebe Conſul en l'an 358, & frere de l'Imperatrice Euſebie,] 'eſt cet Euſebe Conſul & General de la cavalerie & de l'infanterie, à la maiſon duquel une loy accorde une exemption qu'elle refuſe meſme aux Patrices. [En ce cas il faut dire que la loy eſt plutoſt de Valens que de Conſtantin dont elle Cod Th 11.tit 1.l.12.p.6.

porte le nom & la date. Car cet Euſebe eſtoit déja mort : & le frere d'Euſebie vivoit encore en l'an 374 ou environ.] 'Il y a en effet pluſieurs raiſons de croire que la loy dont nous parlons eſt poſterieure à Conſtantin. Godefroy n'oſe neanmoins rien decider ſur cela. [Et quand la loy ſeroit faite aprés l'an 374, je penſe qu'il vaudroit encore mieux dire que ce ſont deux Euſebes. Car Valens n'auroit point fait un honneur tout particulier au frere d'Euſebie,] 'aprés l'avoir traité de la maniere tout à fait indigne qu'on peut voir dans Ammien. [Je ne voy pas non plus quelle raiſon Gratien ou Theodoſe auroient eue de le faire. Et d'ailleurs ſi le Patrice Datien dont parle la meſme loy, & qui vivoit encore alors, eſt] 'celui qui eut part à l'election de Valentinien I ; Philoſtorge nous le depeint ſi vieux en 364, [qu'il eſt difficile de croire qu'il ne ſoit pas mort avant l'an 374, ou au moins avant que Gratien ſuceedaſt à Valens en 378.

J'aurois auſſi de la peine]'à dire avec Godefroy, ni que le frere d'Euſebie ſoit cet Euſebe Intendant du domaine que l'on tenoit avoir eſté complice de la fourberie inventée contre Silvain, & qui fut meſme appliqué pour cela à la queſtion ; 'ni qu'Hypace l'autre frere de la meſme Imperatrice ſoit celui qu'Ammien dit avoir eſté deux fois Prefet. Il eſt aſſez viſible que cet Hypace eſtoit encore aſſez jeune en 374. [C'eſtoit plutoſt le fils de l'autre Hypace, ou ſon neveu.] Car quoiqu'il parle là des Conſulaires, au nombre deſquels on ne trouve pas ce jeune Hypace, *inter quos omnes* peut ſe raporter à *tot rerum apices* mis un peu auparavant.

NOTE XLV.

Embaras dans Ammien ſur la priſe d'Amide & la retraite des Perſes.

'Sapor vouloit commencer la guerre ſelon Ammien, des que l'hiver ſeroit fini, 'Il fit en effet ſes preparatifs durant l'hiver : 'Il paſſa le Tigre lorſque l'Euphrate eſtoit enflé par la fonte des neiges, [à la fin de l'hiver,] '& que les blez commençoient à meurir dans la Meſopotamie, *cùm jam ſtipula flaventi turgerent.* [Tout cela ne peut guere marquer que le mois d'avril, auquel la moiſſon commençoit dans la Judée : & elle n'eſt guere plus meridionale que la Meſopotamie.] 'Ainſi la pleine lune 'dans laquelle Ammien & Urſicin penſerent eſtre pris par les coureurs de Sapor, un peu avant qu'il paſſaſt le Tigre, [ſemble pouvoit eſtre celle de Paſque,] dont le 15 tomboit l'an 359 au 29 mars, [ou au pluſtard la ſuivante. Il ne paroiſt point qu'il y ait eu plus de 15 jours ou environ entre le paſſage de Sapor & le ſiege d'Amide.] 'Ce ſiege dura 73 jours. [Il ſemble donc avoit dû finir des le mois de juin, ou au pluſtard ſur la fin de juillet ; & cela s'accordera aſſez bien avec ce que dit Ammien,] 'que Conſtance partit de Sirmich, & vint à Conſtantinople pour remedier aux pertes que l'Empire avoit receues à Amide. 'Car il ſemble qu'il eſtoit déja parti de Sirmich & arrivé à Singidon le 18 de juin.

[Cependant Ammien aprés avoir fait l'hiſtoire du ſiege & de la priſe d'Amide,] dit que Sapor n'oſa pas entrer plus avant dans la Meſopotamie, & ſongea à s'en retourner, parceque l'autonne eſtoit déja bien avancée, *autumno jam præcipiti, hadorumque improbo ſidere exorto* ; [ce qui ne peut marquer ce me ſemble que le ſigne du capricorne, qui commence à la fin de decembre. Nous ne voyons point comment tout cela ſe peut accorder : C'eſt pourquoi nous n'avons point cru devoir avoir égard à cette derniere epoque. S'il n'y avoit que l'endroit où Ammien ſemble dire que Conſtance

t. 4. p. 8.

Amm. l. 19. p. 292-299.

Philg. l. 8. c. 8. p. 485.

Cod. Th. t. 6. p. 299 d [Amm. l. 17. p. 239. b] 40. b.

Cod Th. t. 6. p. 307. d [Amm. l. 19 p. 303 b.

Pour la page 444. § 32.

Amm. l. 18 p. 252. b.

p. 121. c.

p. 122. a.

p. 126. d.

p. 124. c.

Buch. cycl. p. 40.

Amm. l. 19 p. 246. c.

p. 150 b.

Cod Th. chr. p. 19.

Amm. l. 19. p. 247. a.

Conſtance partit de Sirmich aprés la priſe d'Amide, on pourroit croire qu'il auroit parlé moins exactement, & qu'il auroit pris le ſiege commencé pour fini, ou le temps que Conſtance partit de Sirmich pour celui de ſon arrivée à Conſtantinople, qui peut n'avoir pas eſté ſitoſt.]

Pour la page 447. §51.

NOTE XLVI.

Sur la loy datée d'Hieraple.

Cod Th. chr. p. 60.

'Nous avons une loy datée d'Hieraple le 17 de may 360. [Cependant nous ne voyons point que Conſtance ait pu eſtre en ce temps là ni à Hieraple en Phrygie, qui n'eſt point le chemin de Conſtantinople à Cetarée, ni encore moins à Hieraple en Syrie. Mais la derniere eſtoit le chemin de Conſtance pour revenir du ſiege de Bezabde à Antioche. Ainſi au lieu de *decimo ſexto kal. jun.* il faut apparemment lire *decimo ſexto kal. jan.* qui eſt le 17 de decembre.]

Pour la page 414 §17.

NOTE XLVII.

Sur la guerre de Julien contre les Attuariens.

Amm l. 20. p. 171. c.

'Ammien dit que Julien aprés avoir envoyé des deputez à Conſtance, s'en alla vers Cleve faire la guerre aux Attuariens au delà du Rhein. [Il n'a point marqué d'autres deputez que Pentade & Euthere, ſur la deputation deſquels

p. 170. d.

Conſtance envoya Leonas;]' & Leo-

p. 171. 172.

nas trouva Julien encore à Paris. 'Cependant ſelon le meſme auteur, Julien aprés la guerre des Attuariens viſita les places du Rhein juſques à Baſle, d'où il alla par Beſançon à Vienne paſſer l'hiver, [ſans qu'Ammien diſe qu'il ſoit revenu à Paris; & il n'y a point d'apparence qu'il l'ait fait. Il faut donc dire que Julien ne partit de Paris contre les Attuariens qu'aprés avoir congedié Leonas; & que ce que dit Ammien, qu'il fit cette guerre aprés avoir deputé à Conſtance, eſt une expreſſion peu propre & peu exacte, ce qui n'eſt pas rare dans cet auteur; ou qu'il marque quelque autre deputation differente de celle de Pentade, qu'il s'eſt contenté de marquer ainſi en paſſant; ce qui ſeroit une faute encore plus grande que l'autre.

Nous avons raporté à la ſeule guerre des Attuariens]' ce que dit Julien, qu'il fut trois mois à faire la guerre aux barbares. [On pourroit comprendre dans ces trois mois la viſite qu'il fit des villes du Rhein: mais il ſemble qu'il faudroit plus de trois mois pour tout cela; & les termes de Julien portent d'eux meſmes à l'autre ſens.]

Juli. ep. 31. p. 380.

Pour la page 415. §17.

NOTE XLVIII.

Sur la loy du 30. juin 360.

Cod Th. l. 12. tit. 1. l. 11. p. 420.

'La loy du 30 juin 360 eſt datée de Milan. Mais on croit qu'au lieu de *data* il faut *reddita*. Car ſelon l'hiſtoire, Conſtance eſtoit plutoſt alors à Ceſarée en Cappadoce qu'à Milan, [où il ne fut jamais depuis le Concile de Rimini qui eſt cité dans cette loy.]

'La loy porte qu'on avoit parlé dans ce Concile de faire exemter des impoſts les terres de l'Egliſe; *Quod noſtra videtur dudùm ſanctio repulſiſſe*, dit Conſtance. [Cela peut ſignifier que Conſtance ait rejetté la demande du Concile, ou au contraire qu'il avoit déja exemté les terres de l'Egliſe par une loy precedente à celle-ci.] 'Godefroy prend le premier ſens; & neanmoins il eſt obligé d'avouer qu'il paroiſt par cette loy meſme que les terres de l'Egliſe eſtoient exemtes: ce qui l'oblige de diſtinguer deux exemptions, dont il veut qu'on ait accordé l'une à l'Egliſe, & que Conſtance ait refuſé l'autre, quoique demandée par le Concile de Rimini. [Cependant la loy ne parle point de

p. 420.

p. 421.

deux ſortes d'immunitez, l'une accordée, l'autre refuſée. Ainſi il vaut mieux ſe tenir à l'autre ſens, qui eſt tres naturel, eſtant certain que *repellere* ſignifie fort bien oſter un poids & une charge qui incommode.]

Pour la page 456. §17.

NOTE XLIX.

Pourquoi l'on raporte aux Eccleſiaſtiques la loy du 14 fevrier 361.

Cod.Th.16. t.2.l.16.p.44.

'La loy du 14 fevrier 361, en faveur de ceux *qui voto Chriſtiana legis, meritum eximiæ ſingulariſque virtutis omnibus intimaverit*, [ſemble aſſez bien marquer par ces termes la profeſſion monaſtique.] Neanmoins la loy decharge toutes ces ſortes de perſonnes qui ſeront *in qualibet civitate, in quolibet oppido, vico, caſtello, municipio:* [& c'eſt juſtement tous ces lieux que quittoient les moines, pour ſe retirer à la campagne & dans les deſerts, dont la loy ne parle point.] Ainſi Godefroy a raiſon de croire qu'elle s'entend des Eccleſiaſtiques. Elle eſt miſe en effet ſous le titre qui les regarde, & non ſous celui des moines qui ſuit immediatement.

Pour la page 456. §18.

NOTE L.

Quand Elpide a eſté Preſet d'Orient.

Amm.l.21.p. 386.b.

'Ammien dit qu'Elpide fut fait Prefet du Pretoire d'Orient, parmi les inquietudes que donnoit à Conſtance le ſoin de ſe preparer à la guerre de Perſe par la campagne de 361. [Ainſi c'eſtoit l'hiver qui commençoit la meſme année: & on ne peut douter qu'il ne le faille dire ſelon cet hiſtorien.] 'Cependant nous avons des loix qui luy donnent le titre de Prefet du Pretoire le 14 de mars 359, le 17 may, & le 16 novembre 360. On ne luy donne point de qualité dans une loy du 29 decembre 358. 'Cod Th.chr. p.607.l.4.l. 4.§.p.3°. & dans une loy du 4 de fevrier 360; [mais ces loix par elles meſmes paroiſſent adreſſées à un Prefet du Pretoire, & à un Prefet d'Orient,] puiſque la derniere regarde l'Egypte. 11.t.24.l.1.§. 172.

Saint Jerome parlant de la viſite qu'Ariſtenete femme d'Elpide vouloit rendre à Saint Antoine mort depuis deux jours, [& ainſi en janvier 356,] dit qu'elle eſtoit *Præfecti tunc uxor; ſed nihil de Præfecti ambitu habens.* [Il paroiſt donc avoir crit qu'Elpide eſtoit Prefet des ce temps là; Et je ne voy rien qui empeſche de croire qu'il fuſt alors Prefet d'Illyrie. Mais ſi S. Jerome avoit dit qu'il eſtoit Prefet d'Orient, il faudroit avouer qu'il ſe ſeroit trompé en cela;] 'puiſque nous avons une loy du 15 de janvier 356, adreſſée à Muſonien alors Prefet d'Orient. 'Il paroiſt auſſi par Ammien que Muſonien l'eſtoit encore en 357, & meſme en 358. 'Hermogene luy ſucceda; & autant qu'on en peut juger par Libanius, ce fut peu avant le tremblement qui renverſa Nicomedie le 24 aouſt 358. 'Amm l.19 p. 151.b. & il eſtoit encore en cette charge en 359, comme Ammien le dit poſitivement. [Il y a donc faute ou dans cet auteur ou dans le Code; & ni l'un ni l'autre n'eſt exemt de fautes. Nous croyons qu'il y en a une dans la loy du 17 may 360. *V. la note 46.*]

Hier.v. Hil t. 1.p.248.c.

Cod.Th chr. P.11°.

Amm.l 16.17 p.68.d[72.c] e c.

Lib.vit.p.19. 20.

'Mr Valois remarque que les Latins mettent ordinairement Helpide, & les Grecs Elpide, le mot d'ἐλπὶς dont il vient s'eſtant prononcé d'abord avec l'eſprit rude, & enſuite avec le doux, comme cela eſt auſſi arrivé à d'autres mots.

n.p.194.

Pour la page 457. §18.

NOTE LI.

Si cet Elpide a eſté martyriſé.

'Le martyrologe Romain marque le 16 novembre S. Elpide Senateur, qu'il dit avoir confeſſé la foy devant Julien l'apoſtat, avoir eſté attaché à des chevaux indomptez, & avoir enfin conſommé ſon martyre par le feu avec S. Marcel, S. Euſtache, & quelques au-

Bar.16,nov. b.

tres. Baronius cite cela des menologes, [c'eſt à dire de celui de Canſius,] 'qui met neanmoins Euſtoque & non Euſtache. 'On lit de meſme dans les Ménées, qui mettent la feſte de ces Saints non le 16, mais le 15 de novembre.

Canis t.2. p. 910.

Men. p. 247.

Bar. 361. §15.

'Baronius ajoute de luy meſme que ce S. Elpide eſt celui qui avoit eſté Prefet d'Orient en l'an 361, [& c'eſt ce qui ne nous paroiſt pas aiſé à croire. On peut avoir martyrizé ſous Julien un Senateur, c'eſt à dire un Conſeiller de quelque ville particuliere: mais il eſt difficile de ſe perſuader que Julien ait fait mourir un Senateur Romain, & auſſi cruellement qu'on le dit de celui-ci, ſans que ni Ammien, ni aucun autre ancien en ait parlé: & cela ſe peut encore moins preſumer d'un Prefet du Pretoire, c'eſt à dire d'un premier officier de l'Empire.] 'Auſſi S. Jerome qui parle deux fois d'Ariſtenete femme de cet Elpide, dit bien que ſon mari alloit viſiter S. Antoine, (ce qui marque en effet qu'il eſtoit Chrétien,) & qu'il devint depuis Prefet du Pretoire; [mais il ne dit pas un mot de ſon martyre, ce qui ne luy euſt pas paru moins conſiderable que la qualité de Prefet. S'il falloit s'arreſter à des conjectures, il y auroit au moins autant de lieu de dire que c'eſt] 'un Elpide apoſtat qu'on trouve avoir eſté employé par Julien comme un homme de qualité. [Mais nous n'avons garde de vouloir noircir la reputation d'un Chrétien ſur un indice ſi foible.] Cet Elpide n'eſtoit meſme qu'Intendant du domaine ſous Julien, [qualité inferieure à celle de Prefet du Pretoire.]

Hier. v. Hil. p. 243 b | 244. a.

Boll. 22. mars, p. 16. §9. 12. 13 | Theod. l. 3. c. 8. p. 646. b.

'Les Ménées ſemblent vouloir faire Saint Elpide Senateur Romain, puiſqu'elles l'appellent ἐκ τῆς συγκλήτου ἑνὸς. [Mais on ſçait quelle eſt ordinairement leur autorité; & l'hiſtoire qu'elles font de ce Saint Elpide peut paſſer pour une des plus méchantes.]

Men. 15. nov. p. 247.

Outre les tourmens effroyables qu'elles luy font ſouffrir; (car ce qu'on en lit dans le martyrologe Romain n'en eſt que la moindre partie;) elles diſent qu'on tient qu'aprés qu'il eut rendu ſon ame dans le feu, ſon corps fut enterré ſur le mont Carmel, où J. C. l'eſtant venu ſaluer, accompagné de quantité d'Anges, au milieu des tonnerres & des éclairs, il reſſuſcita, & s'en alla trouver Julien, 'qui luy fit endurer de nouveau, non tout ce qu'un homme peut ſouffrir, mais tout ce qui peut venir dans l'imagination d'un Grec. Aprés quoy il fut encore jetté dans une fournaiſe de feu, & mourut ainſi [pour la ſeconde fois.]

p. 248.

NOTE LII.

Pour la page 465 §61.

Que Conſtance eſt mort le troiſieme de novembre.

'Ammien dit que Conſtance mourut le 5 d'octobre, *3. non. octobrium.* [a] Il faut ſans doute *novembrium.* Car ſelon Socrate *l. 2. c. 47. p. 161. d* | *l. 3. c. 1. p. 164. a*, Idace, la chronique d'Alexandrie *p. 684. &c.* il mourut le 3 de novembre: [cela s'accorde mieux] 'avec ce que dit Ammien meſme, que l'autonne eſtoit déja avanecée, *feneſcens*, lorſqu'il partit d'Antioche. 'On trouve dans un auteur du IV. ſiecle, que Julien commença à regner dans le neuvieme mois de la ſixieme année depuis que S. Athanaſe eut eſté chaſſé [d'Alexandrie. Il en fut chaſſé le 9 de fevrier 356, comme on le voit par ſon hiſtoire. Ainſi ce 9e mois auquel Julien devint Empereur par la mort de Conſtance, (car c'eſt viſiblement ce que veut dire l'auteur,) commence au 9 octobre 361.]

Amm. l. 21 p. 197 d

[a] Pagi, 361. §4.

Amm. p. 199. b.

Boll. 24. may. §1. p. 71. b.

NOTE LIII.

Pour la page 471. §63.

De quand eſt la loy contre les crimes infames.

'La loy contre les crimes infames eſt

Cod. Theod. l. 9. t. 7. p. 82. 7.

attribuée [dans tous les deux Codes] à Conſtance & Conſtant Auguſtes. Le Code de Juſtinien la date ainſi, *Propoſita Romæ 17. kal. januarii Conſtantino VIII. & Conſtantio Cæſare IV. Conſſ.* C'eſt ainſi qu'on lit dans l'edition de Lion en 1630 [Celle d'Anvers en 1567 *p. 399*, a *Conſtantino IX. & Conſtante II. Augg.* mais on a mis l'autre leçon à la marge comme la meilleure. La meſme edition ajoute *data pridie non. decem. Med.* c'eſt à dire *Mediolani*;] ce qui ſe lit auſſi dans le Code de Theodoſe, mais les Conſuls y ſont marquez *Conſtantino IX. & Conſtante Augg.* [Nous ne voyons pas moyen d'attribuer la loy au grand Conſtantin, qui n'a eſté Conſul que huit fois: & quand on voudroit lire *VIII.* au lieu de *VIIII*, ſon huittieme Conſulat qui eſt joint avec le quattrieme de Conſtantin le jeune, tombe en l'an 329, auquel nous n'avons aucun lieu de croire qu'il ſoit venu à Milan.

Cod Th. 9. t. 7 l. 4 p. 19.

Conſtance & Conſtant furent Conſuls enſemble en 339, en 342, & en 346, mais il n'eſt pas aiſé de croire que la loy ſoit d'aucune de ces années. Si elle eſt de l'an 339, Conſtantin l'aiſné des trois freres a dû eſtre marqué dans le titre:] & puiſque Conſtant à qui appartenoit Milan, eſtoit à Naïſſe dans la Dace le 19 Janvier 340, [il paroiſt difficile de croire qu'il fuſt à Milan le 4 de decembre 339. Il faudroit qu'il euſt paſſé les Alpes, & fait un voyage aſſez long au mois de decembre ou de janvier.] Baronius a mis la loy en 342, & la date conformément à cela *Conſtantio III. & Conſtante II. Augg. Conſſ.* [ſans que nous voyions d'où vient cette date. Mais ce qui nous empeſche le plus de le ſuivre,] c'eſt que Conſtant eſtoit dans les Gaules en 342, & en partit l'hiver ſuivant pour l'Angleterre vers le 25 janvier 343, auquel il eſtoit à Boulogne. Il paſſa à Milan une partie de l'an 346, mais ſelon une loy du 6 de decembre de la meſme année il eſtoit alors à Theſſalonique. [Je ne ſçay neanmoins s'il n'y auroit point de faute dans cette loy,] puiſqu'en 347 S. Athanaſe partit des Gaules, où il avoit eſté appellé par Conſtant, pour aller au Concile de Sardique. [Il ſemble donc que Conſtant ait eſté dans les Gaules au commencement de 347, & en ce cas il n'eſtoit pas à Theſſalonique le 6 de decembre 346.

chr p 41.

Bar. 342. §50.

Cod Th. chr. p. 44.

p 46.

Ath ap. 1 p. 676. b.

Mais il faut remarquer que Gallus Ceſar eut auſſi le nom de Conſtance, qu'on a aſſez ſouvent changé en celui de Conſtant, ſurtout dans les dates des loix; & il fut Conſul avec Conſtance Auguſte en 352, 353, & 354. Conſtance peut aiſément avoir eſté à Milan le 4 de decembre en 352, quoique Godefroy raporte au premier decembre 352 une loy datée de Sirmich. Mais on peut aſſurer qu'il eſtoit à Milan le 6 de decembre 353. Ainſi c'eſt l'année à laquelle cette loy ſe peut raporter avec moins de difficulté,] en liſant *Conſtantio Aug. VII. & Conſtantio Caſ. III. Conſſ.* & c'eſt le ſentiment de Godefroy, ſinon qu'il aimeroit encore mieux la raporter à l'an 357, auquel nous avons une loy datée auſſi du 4 decembre à Milan, & adreſſée au peuple comme celle dont nous parlons. [Le chifre des Conſulats *IX.* & *II.* y revient encore: mais il faudra changer le nom de Conſtant en celui de Julien dans l'inſcription & dans la date.

Cod. Th. t. 3. p. 59.

Ce qui peut donner lieu d'attribuer cette loy à Conſtance plus qu'à aucun autre, c'eſt] qu'il eſtoit tout à fait exemt de ſoupçon meſme ſur les crimes qu'elle condanne.

Amm. l. 21 p. 201. b.

NOTE LIV.

Pour la page 480. §67.

Que Firmicus Maternus n'a pas écrit avant l'an 343.

Au lieu que dans l'edition de Firmi-

cus Materinus à Paris en 1666, *p. 14. a*, jointe à S. Cyprien; & dans la Bibliotheque des Peres de Paris *t. 4. 1. p. 83. 99. e*, cet auteur adreſſe ſon livre contre les payens aux Empereurs Conſtance & Conſtant, *Conſtanti & Conſtanſ.* Bar. 137. §74. 76. 'Baronius a lu dans quelque autre edition *Conſtantino & Conſtanſ*; & ſur cela il croit que cet ouvrage a eſté écrit auſſitoſt aprés la mort du grand Conſtantin, & adreſſé au premier & au dernier de ſes enfans. [Mais pourquoi ne l'adreſſoit-il pas auſſi à Conſtance le ſecond? Car ce n'eſtoit point alors la coutume d'omettre aucun des Princes qui regnoient. Baronius ſemble §75. avoir voulu répondre à ceci,]'en diſant que Materne avoit adreſſé ſon écrit aux deux Empereurs d'Occident. [Mais Materne détruit luy meſme cette réponſe, puiſque repreſentant les victoires que les Princes à qui il écrivoit, avoient remportées comme pour recompenſe du zele qu'ils avoient témoigné contre les idoles,]'il y parle d'une défaite des Perſes, *Perſica vota collapſa ſunt*, [ce qui ne regardoit que Conſtance.]'Il y parle auſſi du paſſage Mater c. 30. p. 110 a. c. 29. p. 107. c. d'un des Empereurs en Angleterre durant l'hiver. [Perſonne ne le dit du jeune Conſtantin, mais de Conſtant qui le fit en 343, & ne peut l'avoir fait qu'aprés la mort de Conſtantin ſon frere. Il eſt donc viſible que cet écrit a eſté adreſſé à Conſtance & à Conſtant, en 343 ou peu aprés.]

NOTE LV.

Pour la page 480. §67.

Que cet auteur n'a point eſté Eveſque de Milan.

'Baronius croit que Julius Firmicus Maternus peut eſtre le meſme que Jule mis comme Eveſque de Milan dans un Concile de Rome en 337, & que Saint Materne celebre entre les Eveſques de Milan. [Mais S. Materne eſtoit mort avant l'an 314, *v. S. Nabor*,]'& l'epiſcopat de Jule n'eſt point fondé, ne l'eſtant que ſur un Concile chimerique ſuppoſé par Iſidore. *V. Saint Jule Pape note 1.* [Le titre de *Vir Clariſſimus* donné à Firmicus Maternus à la teſte de ſon ouvrage, eſt le titre non d'un Eveſque, mais d'un Senateur Romain.] Bar. 117. §74. Du Pin, t. 2. p. 580. 1.

NOTES SUR JULIEN L'APOSTAT.

Pour la page 483. §1.

NOTE I.

Qu'il eſt né ſur la fin de l'an 331.

Amm l. 25. p. 294. c. n. p. 298. 'AMMIEN & Eutrope diſent que Julien mourut *anno ætatis altero & triceſimo*, ce qui peut marquer la 31e année de ſon age; mais ſelon l'uſage des meilleurs auteurs, c'eſt la 32e. Cela ſe confirme par Julien Juli ep. 51. p. 210. meſme, 'qui dit [à la fin de 362,] qu'il avoit eſté vingt ans Chrétien, & qu'il eſtoit dans la douzieme année depuis Hier. chr. n. p. 257. c. qu'il avoit embraſſé le paganiſme. 'Il eſt donc entré dans la 32e année de ſon age [des 362;] & Scaliger l'a mis ainſi dans la chronique de Saint Jerome ſur l'autorité d'un manuſcrit, 'auquel n. p. p. 714. Poniac en ajoute d'autres: & il lit de meſme. 'Ainſi nous ne voyons pas Amm. n. p. lieu de nous arreſter à Socrate, 'qui 9. 4 Socr. l. 3. c. dit qu'il mourut dans ſa 31e année. [Et 21. p. 195. c. cet auteur ſe combat en cela luy meſme,]'puiſqu'il dit que Julien avoit huit c. 1 p. 165. a. ans lorſque ſon pere fut tué [en 338 au plûtard; ſelon quoy il auroit eu 33 ans au moins en 363 lorſqu'il mourut. Li-

Lib.or.12.p. 262.c. banius amplifie ſans doute auſſi,] lorſqu'il dit qu'il ne faiſoit que d'eſtre ſevré quand ſon pere mourut. Julien dit à la fin de 362 qu'il avoit plus de 30 ans : [& il le pouvoit fort bien dire dans ſa 32e année. Il doit donc eſtre né en 331 aprés le mois de juin.] Mr du Cange met ſa naiſſance le ſixieme de novembre ſur l'autorité de Silvius, qui met ce jour là *Natalis Juliani.* Mais puiſqu'il eſt certain qu'il fut fait Ceſar ce jour là, *v. Conſtance* § *38*, [il y a toute apparence que c'eſt ce que Silvius a voulu marquer.]

Juli.miſ.

Byz.fam.p. 50.

Boll.jan.t.1. p.41.

a Amm.l.15. p.49.d.

NOTE II.

Pour la page 483. §1.

Quand il a vu Gallus ſon frere déja Ceſar.

Amm.l.15.p. 34.b. Ammien dit que Julien vit Gallus ſon frere qui paſſoit par Conſtantinople. Libanius dit qu'il le vit dans la Bithynie. b Socrate ajoute que ce fut à Nicomedie, & que Gallus y vint exprés pour le voir. [On pourroit accorder Socrate avec Ammien, en diſant qu'ils parlent de deux viſites differentes. Mais il ne faut pas faire aiſément venir Gallus d'Antioche à Nicomedie pour voir ſon frere.] Julien dit meſme qu'il ne l'avoit point dutout vu; [ce qu'il faut entendre depuis que Gallus eſtoit allé reſider à Antioche. Libanius & Socrate diſent auſſi aſſez clairement que Gallus le vit dans la Bithynie d'abord qu'il fut fait Ceſar, en paſſant par là pour aller en Orient. Ce qui embaraſſe en cela, c'eſt que Libanius, Socrate, & Sozomene, conviennent que Julien étudia quelque temps à Conſtantinople, & puis eut ordre de ſe retirer à Nicomedie. S'il eſtoit donc déja à Nicomedie lorſque Gallus y paſſa en 351, il avoit eſté retiré de Macelle, & avoit paſſé du temps à Conſtantinople, avant que Gallus fuſt Ceſar. Il n'y a point d'apparence qu'il ſoit ſorti de Macelle avant Gallus. Auſſi Socrate qui ne parle point de Macelle,] ſemble dire que Gallus étudioit à Epheſe dans le temps meſme que Julien eſtoit à Conſtantinople : Et Sozomene dit nettement que Gallus au ſortir de Macelle paſſa quelque temps à Epheſe. Ainſi tout cela s'accorde aſſez bien. [Mais comment l'accorder] avec ce que dit Julien, que Gallus paſſa immediatement des champs au palais & à la dignité de Ceſar; & plus expreſſément encore, que de Macelle il fut malheureuſement empriſonné dans la Cour? [Ammien marque aſſez la meſme choſe,] quand il dit de Gallus, *ex ſqualore nimio miſerarum.... ad principale culmen inſperato cultu provectus.* Saint Gregoire de Nazianze joint auſſi la liberté qu'eut Julien pour aller où il voudroit, avec la promotion de Gallus, comme deux choſes arrivées en meſme temps.

Socr.p.165.a.

Soz.l.5.c.2.p. 594.c.

Juli.ad. p.500.

P.499. i

Amm.l.14.p. 2.a.b.

Naz or.3.p. 62.c.d.

[Nous ſommes donc ce me ſemble obligez de reconnoiſtre que Julien n'a eſté tiré de Macelle que lorſque Gallus fut fait Ceſar au commencement de 351. Et puiſque Libanius & Socrate demeurent d'accord qu'il ne vint étudier à Nicomedie qu'aprés avoir paſſé quelque temps à Conſtantinople; ce fut ſans doute à Conſtantinople que Gallus le trouva lorſqu'il alla d'Illyrie pour gouverner l'Orient; ſi l'on ne veut dire que Julien ne faiſant encore que ſortir de Macelle, ſe trouva à Nicomedie lorſque ſon frere y paſſa, non qu'il y demeuraſt, comme Libanius & Socrate paroiſſent l'avoir cru, mais parceque c'eſtoit ſon chemin pour aller à Conſtantinople.]

NOTE III.

Pour la page 502. §8.

Qu'il parle de Florent dans ſon Epiſtre 17.

Amm l.17 p. 90.a,n.p.135. Mr Valois entend de Florent Prefet des Gaules l'epiſtre 17 de Julien, en la raportant à une hiſtoire qu'Ammien

ſemble mettre en 358 : [& nous ſuivons ce ſens qui paroiſt fort naturel. On peut ſeulement demander pourquoi]

Julian.ep.17 p. 381. 'Florent y eſt appellé αἰδρόγυνος, [ce qui ſemble marquer un eunuque ;] 'Amm l.22. p.226.b. & il eſt certain que Florent eſtoit marié. [Mais αἰδρόγυνος ſignifie auſſi quelquefois un homme laſche & effeminé. C'eſt ſans doute neanmoins ce mot]

Julian.p.418. 'qui fait dire au P. Petau que cette lettre parloit de l'eunuque Euſebe. [Mais l'oppreſſion des provinces s'attribue mieux a un Prefet qu'à Euſebe, qui n'avoit aucune intendance particuliere ſur les impoſts.] 'D'ailleurs celui dont parle Julien eſtoit pres de luy, [ce qui convient tres bien à Florent, & point dutout à Euſebe.

ep.17 p.314. Nous ne voyons rien auſſi dans la lettre qui marque qu'elle ſoit écrite depuis que Julien fut Auguſte, & ennemi declaré de Conſtance, comme l'a cru le P. Petau. Car le ſonge dont il y eſt parlé d'abord ne le montre

p.313. point.] 'Dans la ſuite Julien dit que ſes affaires ne luy permettoient pas de s'oppoſer ouvertement à ceux qui pilloient le peuple. [Et rien ne l'en empeſchoit depuis qu'il fut fait Auguſte. Il ne craignoit point non plus

p.315. alors de ſucceſſeur,] 'comme il le craignoit quand il écrivit la lettre.*

Pour la page 506 §.10.

NOTE IV.

Que Julien s'eſt declaré idolatre dans l'Illyrie au pluſtard.

Bar.361.§.6. 'Baronius cite du troiſieme livre de Zoſime, que Julien ſacrifioit publiquement dans les Gaules. [Je ne ſçay où cela eſt : Tout ce que j'y en trouve,]

Zoſim.l.3.p.711. c. 'c'eſt que Julien avant que de partir de Vienne, dit publiquement qu'il aimoit mieux s'abandonner aux dieux qu'à Conſtance, par où il marqua aſſez, dit Zoſime, quels eſtoient ſes ſentimens ſur la religion. [Ainſi il eſt certain ſelon cet auteur, que Julien ſe declara idolatre dans les Gaules.] 'Baronius ſoutient la meſme choſe dans ſes notes ſur le martyrologe, & pretend le prouver par la lettre de Jul en à Maxime, écrite, dit il, des Gaules. Bar.16.c.8.d.

'Mais il a depuis reconnu dans ſes Annales que Julien n'avoit écrit cette lettre qu'apres eſtre parti des Gaules, & lorſqu'il eſtoit déja dans l'Illyrie. 'Il y ſoutient meſme que Julien a toujours caché ſon idolatrie dans les Gaules ; [de quoy je ne ſçay ſi nous avons des preuves bien aſſurées. Au moins ce que dit Ammien qu'il fut à l'Egliſe le jour de l'Epiphanie, ne le prouve pas. Car il pourroit s'eſtre déclaré depuis contre J. C. en meſme temps qu'il ſe declara contre Conſtance. Bar.361.§.1. 66.

Il eſt plus difficile de répondre à Ammien,] 'qui dit aſſez nettement qu'il ne decouvrit ſon inclination pour l'idolatrie que lorſqu'il fut arrivé à Conſtantinople aprés la mort de Conſtance. [Baronius ne ſe ſert pas de ce paſſage, parcequ'il prouve trop,] 'eſtant certain ſelon luy par la lettre à Maxime, que Julien ſacrifioit publiquement des l'Illyrie. [Je ne voy pas neanmoins qu'on puiſſe rien tirer de cette lettre.] 'Julien y marque ce qu'il avoit fait dans l'Illyrie ; [mais il ne dit point qu'il y fuſt encore.] Au contraire il paroiſt que Maxime qui n'eſtoit point dans la Grece, [mais en Aſie ſans doute,] eſtoit alors hors d'état de rien craindre de la part de Conſtance. [Ainſi Julien peut bien n'avoir écrit cette lettre qu'à Conſtantinople. Mais ce qui eſt veritablement contraire à Ammien,] 'c'eſt ce que dit Libanius, que Julien ſacrifioit & faiſoit ouvrir les temples à Athenes 'lorſque la Thrace eſtoit encore contre luy. 'Sozomene dit qu'il ſacrifioit, & portoit les autres à ſacrifier ; & puis luy fait prendre la reſolution de s'aller rendre maiſtre de l'Illyrie. 'Saint Gregoire de Nazianze Amm.l.22.p. 298.c.d. Bar.361.§§.6. Juli.ep.17.p.381. Lib.or.12.p. 283.b.c. c.d. Soz.l.5.c.1.p. 590.b.c. Naz.or.3.p. 68.69.

ſuppoſe viſiblement que Conſtance a ſceu l'apoſtaſie de Julien. [Mais ce qui eſt abſolument ſans replique,] c'eſt que dans la lettre aux Atheniens écrite du vivant de Conſtance, Julien ſe declare ouvertement idolatre, & parle de ſon apoſtaſie comme d'une choſe déja connue de tout le monde. [Il faut donc reconnoiſtre qu'Ammien n'a pas parlé exactement, ayant confondu la declaration que Julien fit de ſon idolatrie, & la permiſſion qu'il donna des l'Illyrie aux Atheniens d'ouvrir leurs temples, avec l'ordre general d'ouvrir tous les temples, ce qu'il peut bien n'avoit fait qu'à Conſtantinople,] comme Libanius meſme le ſemble dire en un autre endroit. [Ainſi rien n'empeſchera de croire qu'il ſe ſoit declaré idolatre des qu'il eſtoit dans les Gaules, comme l'écrit Zoſime, mais ſeulement quelque temps aprés l'Epiphanie, & apparemment dans le meſme temps qu'il ſe declara contre Conſtance, quoique Zoſime l'ait mis pluſtoſt.]

Julii. ad Athe. p 511.

p 529.

l. b. & 10. p. 243. a. b.

Pour la page 307. ligne 10.

NOTE V.

Saluſte & Saluſte Second, tous deux en meſme temps Prefets du Pretoire: De Saturninus Secundus.

Cod Th 1. 6. p. 383. 1.

La diſtinction des deux Saluſtes ou Salluſtes tous deux Prefets du Pretoire ſous Julien, l'un des Gaules & l'autre d'Orient, eſt tres claire dans Ammien. Il dit *l. 21. p. 187. c*, que Julien en partant des Gaules, y renvoya Saluſte qu'il avoit fait Prefet. Et dans le 22 *p. 205. c. d*, Qu'eſtant quelques mois aprés à Conſtantinople, il commit le ſoin des informations qui ſe faiſoient contre les miniſtres de Conſtance, à Saluſte Second qu'il avoit fait Prefet du Pretoire. Ces informations ſe faiſoient à Caleedoine; [& ainſi Saluſte Second eſtoit Prefet d'Orient. Cela ſe confirme par Libanius, qui dit que Saluſte avoit ſuccedé à Elpide: car Elpide eſtoit certainement Prefet d'Orient. Dans un autre endroit, Ammien dit que Julien eſtant à Cercuſe dans la Meſopotamie, receut des lettres de Saluſte Prefet des Gaules qui le ſupplioit de differer ſon expedition de Perſe: & il ajoute auſſitoſt, qu'il rencontra en ce lieu le corps d'un homme que le Prefet Saluſte avoit fait executer. [Il y avoit donc un Saluſte Prefet dans les Gaules, qui écrivoit de là à Julien; & un autre qui ſuivoit ce meſme prince:] d'où vient qu'Ammien dit de celui-ci, *Præfectus Saluſtius præſens.* Il ſe trouva à la mort de Julien. On le voulut faire Empereut au lieu de luy; il s'en excuſa ſur ſa vieilleſſe. [Ainſi c'eſt] ce Saluſte qui eſtoit encore Prefet d'Orient en 364, ſous Valens, & que Valens dechargea de cet emploi à cauſe de ſa vieilleſſe au commencement de la guerre des Gots [en 367.] Ammien parlant de Saluſte qui fut Conſul en 363, marque que c'eſtoit le Prefet des Gaules, [comme pour le diſtinguer de l'autre.

Amm. l. 23 p. 244. c.

d.

l. 15 p. 290. b. 291 b.

a p. 296. a.

l. 26. p. 316. b.

Zoſ. l. 4 p. 741. b. Fun. c. 5. p. 85. 86.

Amm l. 21 p. 237. a.

Nous avons pluſieurs loix ſous Julien, ſous Jovien, & ſous Valens, adreſſées à Second Prefet du Pretoire: & il faut qu'il fuſt Prefet d'Orient,] puiſque les loix qu'on luy adreſſoit eſtoient publiées à Constantinople en 362, à Beryte en Phenicie en 363, à Antioche en 364. Valens qui n'avoit que l'Orient,] luy en adreſſe pluſieurs, dans l'une deſquelles il eſt parlé de la Cilicie. [Il eſt donc viſible que ce Second eſtoit Prefet d'Orient dans le meſme temps que Saluſte Second l'eſtoit auſſi; & qu'ainſi ce n'eſt que la meſme perſonne. On tire la meſme choſe de Philoſtorge,] qui dit que le Prefet Second favoriſa l'election de Valentinien. Car Ammien le dit aſſez clairement du Prefet Saluſte; & il eſt certain au moins qu'il y fut preſent. Selon Zoſime, on ne donna l'Empire à Valentinien qu'aprés que le Prefet Saluſte

Cod. Th. chr. p. 62.

b p. 65.

c p. 68.

c p. 71-75.

l. 6. p. 383. 12.

Philoſ. l. 8 c. 8. p. 113.

Amm l. 26 p. 312. a.

Zoſ. l. 4. p. 714. a.

Cod.Th.t.6. p.383. n2. ſuſte l'eut refuſé. 'Il ne paroiſt donc pas y avoit lieu de douter que ce Second ne ſoit le meſme que Saluſte Second. Godefroy l'aſſure comme une choſe certaine.

[L'objection qu'on peut faire] 'fut une loy de l'an 362, adreſſée à Second, & receue à Naïſſe [en Illyrie, n'eſt point à oppoſer à tant de preuves, ſurtout eſtant certain que Mamertin eſtoit alors Prefet d'Illyrie.

Gaut p.465 8 Mais on en tire une autre bien plus forte] 'd'une inſcription trouvée à Rome, où on lit que Valentinien & Valens firent dreſſer une ſtatue revétue d'or, *Saturnino Secundo.... Præfecto Prætorio iterùm.* 'Godefroy pretend que ce Saturninius Secundus, ou Saturnius comme il l'appelle, eſt different de Saluſte Second. [Mais il eſt difficile de croire qu'un homme deux fois Prefet du Pretoire ne ſe trouve point du tout marqué dans l'hiſtoire ni dans le Code:] '& nous trouvons que Saluſte [Second] fut deux fois Prefet, comme le dit Zoſime, 'Valens l'ayant depoſé en 364 ſelon Zoſime, 'ou ſeulement en l'an 365 [vers la fin de juillet] ſelon Ammien pour mettre Nebride en ſa place, [& l'ayant rétabli enſuite, comme on le voit par une loy du 16 de decembre 365, & par Eunape *c.f.p.85, 86.*]

'Mr Valois qui avoit mis dans ſes premieres notes ſur Ammien, que le Second du Code eſt le meſme que Saluſte Second, en a douté dans les ſecondes à cauſe de cette inſcription; & il conclud meſme qu'il vaut mieux diſtinguer Saluſte Second du Second de l'inſcription. [Il ne dit pas nettement s'il le diſtingue auſſi de celui du Code: Et c'eſt ce que nous aurions peine à faire. Nous aimerions mieux croire, ou qu'il doit y avoir *Saluſtio* dans l'inſcription au lieu de *Saturnino*] 'ou qu'il avoit tous les trois noms, & qu'on a omis celui de Saluſte [qui l'euſt pu confondre avec l'autre Saluſte plus connu dans l'Occident que dans l'Orient. L'un & l'autre eſt difficile à croire; mais il nous paroiſt encore plus difficile de ſoutenir qu'il y ait eu en meſme temps deux Seconds Prefets d'Orient, tous deux deux fois Prefets, l'un fort celebre dans l'hiſtoire, l'autre entierement inconnu.] 'Le P. Pagi ſoutient que Saturninius & Saluſte Second ne ſont qu'une meſme perſonne. 'Mr Valois cite une lettre de Libanius à Second. [Comme nous ne l'avons pas encore pu recouvrer, nous ne ſavons pas ce que l'on en peut conclure.]

Zoſ.l. 4. p. 1 .b. P 735 b] Pagi, 362. § 17. a Zoſ. p. 737 d e] Amm. l. 16. p. 322 c. Pagi, 362. § 6 26. § 16. Amm. f. p. 297. 2.

NOTE VI.

Pour la page 510. § 15.

Que Julien eſt arrivé à Antioche au mois de juillet.

'Julien entra à Antioche lorſque les payens y pleuroient Adonis, comme Ammien nous en aſſure. 'S. Jerome dit qu'on faiſoit la feſte d'Adonis au mois de juin, 'd'où Mr Valois a conclu que Julien arriva ce meſme mois là à Antioche, mais à la fin, parce qu'on voit par Macrobe que la feſte d Adonis ſe faiſoit vers le ſolſtice d'été. 'Godefroy tire du meſme endroit de Macrobe que c'eſtoit à la fin de juillet, & veut qu'on liſe ainſi dans S. Jerome. [S'il s'en faut tenir à Macrobe, j'il me ſemble qu'il met la feſte d'Adonis lorſque les jours commencent à eſtre plus courts que les nuits. [& ainſi à la fin de ſeptembre. Pour S. Jerome, le mot de *junius* eſt deux fois dans ſon texte.] 'Voſſius qui parle fort d'Adonis & de ſa feſte, [n'en a point marqué le temps.] Ammien dit de la fable d'Adonis, *Quod in adulto flore ſectarum eſt indicium frugum*; '& en un autre endroit, *Quod ſimulacrum eſſe frugum adultarum religiones myſticæ docent.* [Il ſemble que cela convient fort bien au mois de juin, auquel les blez ſont

Amm l. 22. p. 221. a. Hier. in Ez. 8. P 402. d. Amm n. p. 227. Cod. Th. chr. P. 65. 1. Macr. Sat. l. 1. c. 21. p. 251. Voſſ. idol l. 2. c. 4 p. 166. Amm l. 22. p. 221. a. l. 19. p. 214 b.

ſans doute déja meurs dans la Sytie.]

Hier. ut ſup. 'Neanmoins S. Jerome dit que le mois où l'on faiſoit la feſte d'Adonis, en avoit pris le nom de Thammus, qui marque Adonis dans l'hebreu & le ſyriaque. 'Et l'on trouve dans Albategne

Nor. epo. p. 204. 2. & d'autres auteurs Orientaux, que les Sytiens appelloient le mois de juillet Thamuz, & celui de juin Hazitan. Ainſi Julien ſeta arrivée à Antioche au mois de juillet ſelon Ammien: Et cela s'accorde bien mieux avec l'hiſtoire.

Cod. Th. chr. p. 63. 'Car ſelon le Code il a eſté à Conſtantinople juſqu'au 12 de may au moins. Il y a meſme une loy datée de Nicomedie le premier d'aouſt. 'L'oraiſon 5e de

Lib. or. 12. p. 390. 2. Julien ſur Cybele, & la 6e contre les cyniques ſont faites à peu prés en

Julian p. 27. 285. meſme temps ſelon Libanius: '& le P. Petau l'a cru ainſi. Julien fit la 6e un peu avant le ſolſtice d'été, & la cinquieme lorſqu'il fut à Peſſinonte en allant de Conſtantinople à Antioche. [Il eſtoit donc à Peſſinonte un peu avant le ſolſtice, c'eſt à dire vers le milieu de juin; & ſi cela eſt, il ne peut pas eſtre arrivé à Antioche avant la fin du meſme mois. Les actes de S. Baſile Preſtre d'Ancyre, que des perſonnes tres judicieuſes jugent tout à

Boll. 22. mart. 3 p. 17 f. 46. fait legitimes,]'portent qu'il fut martyrizé le 29 de juin, 'le jour meſme que Julien partit d'Ancyre pour Antioche. [Et on ne peut point dire que cette date du 29 de juin y ait eſté ajoutée à cauſe de ſa feſte, qui ne ſe fait point

Nor. epo. p. 204. 205. ce jour là, mais le 22 de mars.] 'Le Cardinal Noris montre que Julien fit ſon Miſopogon ſur la fin de fevrier 363, un peu avant que de ſortir d'Antioche pour aller en Perſe. 'Il n'y avoit

Juli. miſ. p. 66. que ſept mois au plus qu'il eſtoit à Antioche. [Il ne ſauroit donc y eſtre venu plutoſt que ſur la fin de juillet.

Nous croyons devoir ſuivre ces raiſons, qui nous paroiſſent plus fortes que les contraires. Car il eſt aiſé qu'un copiſte ait mis par erreur *junius* dans S. Jerome au lieu de *julius*, comme l'a cru Godefroy. Il eſt aiſé encore que la feſte d'Adonis ſe fiſt au mois de juin en un endroit, & au mois de juillet dans un autre. Quoiqu'elle fuſt ſelon Ammien le myſtere de la maturité des fruits, elle ſe pouvoit faire à la fin de la moiſſon auſſi bien qu'au commencement. Pour Macrobe, on ne convient pas de ſon ſens; & s'il le faut entendre de la fin de ſeptembre, nous ne pouvons point dire que Julien ſoit arrivé ſi tard à Antioche.] 'Car nous

Cod. Th. chr. p. 63. avons pluſieurs loix qui en ſont datées depuis le 28 de juillet, '& ſa lettre 52

Jul. ep. 52. p. 216. eſt auſſi datée du premier d'aouſt à Antioche. [Quelque opinion que l'on ſuive il faut abandonner la ſouſcription de la loy datée de Nicomedie le premier aouſt. Quand meſme au lieu de *kal. aug.* on liroit *17. kal. aug.* comme Godefroy ſemble le vouloir, il ſeroit encore impoſſible de la ſoutenir.]

NOTE VII.

Pour la page 516. § 18.

Sur Apronien Prefet de Rome en 363.

'Onuphre raporte l'inſcription d'une

Onu. p. 256. c. ſtatue dreſſée en 346 en l'honneur de L. Tureius Apronianus Aſterius, & il croit que c'eſt le meſme Apronien qui fut fait Prefet de Rome en 365 par Julien. 'Mr Valois pretend qu'il ſe trom-

Amm. p. 251. pe; 'parcequ'une loy de la meſme

Cod. Th. 14. 2. 4. l. 3. p. 171. année 363, eſt adreſſée à Fl. Apronianus qui eſtoit alors Prefet de Rome, comme on le voit par la loy meſme.

p. 172. 2. 'Godefroy ſoutient au contraire que ce nom de Flavius eſt une faute, 'par-

l. 4. p. 171. ce que la loy ſuivante qui eſt de 367, & adreſſée à Pretextat Prefet de Rome, cite une ordonnance faite par le predeceſſeur de Pretextat; '& nous

Grut. p. 647. 6. trouvons encore cette ordonnance dans une inſcription qui porte en teſte le nom de Turcius Apronianus Prefet de Rome, [qui par conſequent doit eſtre le Prefet de 363, & non celui de

l'an 339, comme Mr Valois ſemble le vouloir.

On pourroit répondre à Godefroy que le predeceſſeur de Pretextat n'eſt point Apronien, puiſque Symmaque, Lampade, & Juvence furent Preteſts de Rome entre l'un & l'autre. [Ainſi l'ordonnance marquée par la loy à Pretextat pourroit avoir eſté faite en 339 par Tureius Apronianus, & renouvellée par Juvence predeceſſeur de Pretextat. On pourroit encore trouver de la difficulté à raporter l'inſcription de 346 au Prefet de 365, qui eſt toujours nommé Apronien, au lieu que celui de l'inſcription avoit Aſtere pour ſon propre & dernier nom.] 'Neanmoins le Cardinal Noris tres habile dans ces ſortes d'antiquitez ne fait point de difficulté ſur cela, & donne encore au meſme Apronien le nom de Second qui luy eſt attribué dans un autre inſcription. [Je ne ſçay ſi l'on pourroit dire, qu'ayant porté le nom d'Aſtere du vivant de ſon pere pour ſe diſtinguer de luy, il l'avoit quitté enſuite. Quoy qu'il en ſoit, nous avons cru que dans cette difficulté peu importante nous pouvions ſuivre Onuphre appuyé par Godefroy & par le Cardinal Noris.]

Amm. l. 16. c. 27 p. 136. 137. 349

Nor. de Piſ. p. 414 435.

Pour la page 530. § 10.

NOTE VIII.

Que Socrate ne dit point que Julien ait eſté demeurer à Tarſe.

[Chiſtophorſon & Muſeulus font dire à Socrate que la colere avoit fait effectivement quitter Antioche à Julien pour aller à Tarſe; 'mais la traduction d'Euſtathe dans l'hiſtoire Tripartite luy en attribue ſeulement la volonté: [& c'eſt le ſens du grec de Socrate, en liſant ἐξωτερίφεν pour ἐξωτερίφη.] 'Ce qui ſuit meſme immediatement dans Socrate, montre que Julien n'eut que la penſée d'aller à Tarſe: [& la choſe eſt indubitable dans l'hiſtoire.] Mr Valois a laiſſé ἐξωτερίφη dans le texte, 'mais il croit qu'ἐξωτερίφεν eſt meilleur, & c'eſt ce qu'il a ſuivi dans ſa traduction.

Trip. l. 6. c. 40 p. 89. f.

Socr. l. 3. c. 17. p. 190. d.

1 p. 45. l. d.

NOTE IX.

Pour la page 549. § 27.

On ignore l'auteur de la mort de Julien.

'Divers hiſtoriens écrivent que durant que Julien ſe battoit contre les Perſes, il s'eleva une grande pouſſiere avec un vent violent, qui couvrit tout l'air de tenebres; '& que ce fut durant ce temps qu'eſtant derobé à la vue de ſes gens, il ſe trouva bleſſé, ſans qu'on viſt qui luy avoit porté le coup. 'On n'a point ſceu en effet qui l'avoit bleſſé, '& ceux meſmes qui avoient eſté preſens au combat en parloient fort differemment. [Zoſime n'en dit rien durout.] 'Libanius, [le jeune Victor, Feſte, Eutrope,] & d'autres, diſent que ce fut un des ennemis: 'ce qui eſt ſuivi par S. Auguſtin. 'Pluſieurs ont marqué que ç'avoit eſté un Sarrazin du parti des Perſes; '& Philoſtorge l'aſſure: mais il eſt ſeul qui diſe que ce Sarrazin fut auſſitoſt tué par un des gardes de Julien qui luy coupa la teſte; & il eſt aſſez difficile de l'accorder avec ce qu'il dit luy meſme, que parceque Julien avoit eſté bleſſé tout d'un coup ſans qu'on viſt d'où venoit le trait, beaucoup crurent qu'il avoit eſté bleſſé par un de ſes gens. 'Le Roy de Perſe fit promettre à ſon de trompe de fort grandes recompenſes à celui qui ſe trouveroit l'avoit tué; mais perſonne ne ſe preſenta: [ce qui fait juger que celui qui l'avoit fait, ou n'avoit pas connu Julien, (car cela arriva lorſque les Perſes tiroient un grand nombre de fleches en fuyant,) ou qu'il avoit eſté tué luy meſme ſans eſtre connu;] 'ou que c'eſtoit quelqu'un de l'armée Romaine, & par conſequent un traitre.

'Ce dernier bruit ſe repandit en effet

Feſt. p. 554. df Soz. l. 6. c. 1. p. 619. i] Lib. or. 11. p. 258. df 303. d.

Soz. Feſt.

Amm. l. 25. p. 289. a] Anal. t. 4. p. 231. Nat. or. 4. p. 116. c.

c] Lib. or. 11. p. 238. e

Aug. civ. l. 4. c. 29. p. 50. a. b. c.

a Nat. p. 117. a] Thd. t. l. 3. c. 20. p. 58. b. b Phot. l. 7. c. 15. p. 104.

Soz. p. 63. c. b. c] Lib. or. 11. p. 243. d.

Ib] Lib. temps. p. 14.

Amm. l. 25. p. 297. d.

auſſitoſt parmi les Romains, & parmi les Perſes : 'Et il ſemble ſelon Theodoret que Dieu l'euſt revelé de cette maniere à S. Julien Sabbas, quoique ſes paroles ὑπὸ ἀξιῶν ὑπάκουε, puiſſent avoir un autre ſens. 'Les uns diſoient que c'eſtoit un Perſe transfuge qui l'avoit tué; d'autres un ſoldat Romain 'qui ne pouvoit plus ſouffrir la diſette & le mauvais état où l'imprudence de ce prince avoit reduit l'armée ; '& ce bruit, dit Socrate, devint fort commun. 'D'autres dirent que c'eſtoit un de ces barbares qui ſuivoient les armées pour divertir les ſoldats.

Thdt. l. 3. c. 21. p. 780. a.

Socr. l. 3. c. 21. p. 191. a.

Thdt. p. 658. b] or p. 636. a b.

Socr. p. 195. a.

Naz. p. 117. a.

'Il y en a qui pretendent que Julien eſtant monté ſur une hauteur pour voir l'état de ſes troupes, & trouvant qu'elles eſtoient encore fort nombreuſes, & plus qu'il n'avoit oſé eſperer, avoit dit qu'il ſeroit bien faſcheux de ramener tant de monde dans les terres de l'Empire ; & qu'un ſoldat irrité d'une parole ſi étrange, l'avoit auſſitoſt percé de ſon dard. [Mais il n'y a point d'apparence que Saint Gregoire meſme qui rapporte ceci, l'ait jugé probable. Julien pour eſtre un apoſtat, n'eſtoit pas un fou, ni un Caligula ou un Neron ; & il eſt certain qu'il fut bleſſé durant la bataille.]

p. 116. 117.

'Libanius a quelquefois pretendu que c'eſtoit un Chrétien qui l'avoit fait en haine de la perſecution que Julien faiſoit à l'Egliſe : [& il n'eſt pas tout à fait incroyable qu'un Chrétien plus inſtruit des livres des payens qui comblent d'eloges ceux qui ont tué les tyrans pour rendre la liberté à leur partie, que des Maximes de l'Evangile & de la conduite de l'Egliſe, ait pu ſe porter à commettre ce crime par un faux zele. Il eſt encore plus aiſé que Libanius ait inventé cette calomnie pour rendre noſtre religion odieuſe. Mais il eſt tout à fait ſurprenant] 'que Sozomene en ait parlé comme d'une choſe qui pouvoit eſtre louable.

Lib. or. 12. p. 314 a b.

Soz. l. 6. c. 2. p. 617. b.

'Libanius meſme dit dans un autre endroit, que Julien a eſté tué par un Aquemenide, [c'eſt à dire par un Perſe.]

Lib or. 12. p. 258. c d.

'Quelques uns ont cru que c'eſtoit un Ange & une puiſſance inviſible qui avoit fait cette action [ſans le miniſtere d'aucun homme;] '& un des officiers de Julien nommé Calliſte, qui a écrit nos hiſtoires en vers heroïques, dit qu'il fut bleſſé par un demon, ſoit que ce ſoit la verité de la choſe, ou une fiction de poete. 'S. Gregoire dit que les Anges avoient eſté employez pour faire perir ce monſtre : [mais ils peuvent l'avoir fait par la main des hommes.] 'Et auſſi ce Pere dans la ſuite du meſme diſcours attribue ſa mort aux Perſes.

Thdt. l. 3. c. 20. p. 648 b.

Socr. p. 195. a. b.

Naz. or. 3 p. 49 d.

p. 68. e.

NOTE X.

Pour la page 549. § 27.

Sur la viſion de S. Baſile touchant la mort de Julien.

'Baronius raporte de Saint Jean de Damas, que Saint Baſile demandant à Dieu devant une image de la Vierge, où eſtoit auſſi depeint Saint Mercure, [martyrizé ſous Dece à Ceſarée meſme,] qu'il vouluſt oſter du monde l'impie Julien; Saint Mercure diſparut quelque temps de l'image, & puis parut avec une lance enſanglantée. 'S. Jean de Damas cite cette hiſtoire de la vie de Saint Baſile écrite par Hellade ſon ſucceſſeur. [Mais comme cette vie n'eſt pas venue juſques à nous, il eſt difficile, quoy qu'en diſe Baronius, d'y fonder avec aucune aſſurance une narration dont les particularitez ſont d'elles meſmes aſſez difficiles à croire.] 'Glycas a rejetté la meſme hiſtoire, parce qu'on la fondoit ſur la vie de S. Baſile attribuée à S. Amphiloque, où elle ſe trouve d'une maniere un peu differente, mais non pas plus étrange. Il montre que cette vie ne peut eſtre de S. Amphiloque; [& tout le monde

Bar. 363. § 56.

Jo. D. ima. l. 1 p. 715. a.

Bar. 363. § 56.

reconnoiſt que c'eſt une piece ſuppoſée, pleine de fables & de fauſſetez contre les veritez les plus certaines de l'hiſtoire : ce qui fait qu'on n'y peut avoir aucun égard. Ainſi nous avons cru nous devoir contenter de la chronique d'Alexandrie,] 'qui raporte la meſme hiſtoire, mais d'une maniere, qui comme elle eſt plus autoriſée, eſt auſſi plus ſoutenable.

Chr.Al p 692 694.

Pour la page 556. § 29.

NOTE XI.

Sur la permiſſion donnée aux femmes de repudier leurs maris.

Amm.l 15 p. 294 c.

'Entre les mauvaiſes loix que Julien a faites ſelon Ammien, [il ſemble qu'il faudroit mettre la permiſſion donnée aux femmes de repudier leurs maris. Car l'auteur des queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, qu'on croit eſtre Hilaire Diacre contemporain de Julien l'apoſtat,] 'écrit que les femmes n'avoient point eu ce pouvoir avant l'édit de Julien, & que depuis que cet edit leur en avoit donné le pouvoir, elles le faiſoient tous les jours. [Mais je ne ſçay ſi ce Julien eſt l'apoſtat, & ſi ce n'eſt point plutoſt Julien le juriſconſulte auteur de l'edit perpetuel, qui vivoit ſous Adrien. *V. Adrien § 11.* Il eſt certain que du temps de Marc Aurele une femme Chrétienne repudia hautement ſon mari, comme nous l'apprenons de Saint Juſtin. C'eſt une queſtion à examiner par les juriſconſultes.]

Aut.qu 105. ap Aug. l. 2. p. 121. & 121. b

Pour la page 558 § 34.

NOTE XII.

Ouvrages d'Himere.

Phot.c.165.p. 382.

'Les diſcours & les harangues du ſophiſte Himere marquez par Photius ſont ſur l'affranchiſſement de Rufin ſon propre fils, ſur la mort de ce meſme fils, ſur le depart de Flavien fait Proconſul d'Aſie, 'ſur Muſone Proconſul de Grece, ſur le Comte Urſace ou Urſice, ſur Scylace Proconſul de Grece ſur le Comte Athenée, ſur le precepteur du fils du Proconſul Ampele, ſur Phœbus fils du Proconſul Alexandre, ſur le Comte Arcade medecin, ſur le Prefet Saluſte, ſur le Proconſul Baſile, ſur Hermogene Proconſul de Grece, ſur les Proconſuls Photien & Ampele, ſur Pretextat Proconſul de Grece, ſur Pompeien Gouverneur de Bithynie, 'ſur le Prefet Anatole. [Nous avons cru devoir marquer toutes ces pieces, parce que les noms de ces Gouverneurs peuvent ſervir à l'hiſtoire : mais nous n'avons pas cru devoir embaraſſer le texte d'une enumeration ſi ennuyeuſe.]

P.383

c.243 p.1140

Pour la page 571 § 16.

NOTE XIII.

Que Libanius eſt né en l'an 314.

'Godefroy dit abſolument que Libanius eſt né en 314, ſans marquer la raiſon qu'il a de le dire. [Il ne ſe trompe au plus que d'un an,] 'puiſque Libanius meſme dit qu'il avoit 50 ans lorſqu'on celebra les jeux Olympiques à Antioche aprés la mort de Julien. [Si ces jeux Olympiques ſuivoient les Olympiades ordinaires d'Elide, c'eſtoit en l'an 365, 'auquel commençoit la 286e Olympiade. [Ainſi Libanius ſera né en 315,] 'Mais nous apprenons de Pallade que quand Porphyre fut ordonné Eveſque d'Antioche, [c'eſt à dire certainement en l'an 404.] l'on y celebroit les combats d'Hercule que l'on appelloit Olympiques, & qui ſe faiſoient tous les quatre ans, 'comme Libanius le dit auſſi des Olympiades d'Antioche. [Il faut donc dire que ces Olympiades precedoient d'un an celles d'Elide, & ſe rencontroient avec les années biſſextes : d'où il s'enſuit que celle à laquelle Libanius avoit 50 ans ſe celebra l'an 364, & qu'ainſi Godefroy a eu quelque raiſon de dire qu'il eſt né en 314.] 'Dans ſon diſcours ſur l'embraſement du temple d'Apollon [à la

Cod Th.t.1. P 151 a.

Lib.vit.p.46. d.

Hier.chr.

Pall v Chry. p.145.

Lib.or 14.p. 519.b.c.

or 6 p 186 b.

fin de 362,] il dit qu'on devoit bientoſt celebrer les jeux Olympiques à Antioche : [Cela eſt bien favorable pour croire qu'on les devoit faire en 364 plutoſt qu'en 365. On peut tirer la
p.68.a.b. meſme choſe] 'de l'Olympiade qu'il dit avoir ſuivi la ſolennité du Conſulat de Ricimer en 384. *V. Theodoſe I. n. 15.*

[Mais il faut remarquer que Libanius ne dit pas proprement qu'il euſt 50 ans
p.46.d. à l'Olympiade de l'an 364.] 'il dit qu'il eſtoit dans ſa 50e année : ὧ ἀλύμπια πὲ παρ' ἡμῖν , ἔτῳ δὲ ἐμοὶ πεντηκοστὸν. [On peut donc differer ſa naiſſance juſque dans les premiers mois de 315. Et cela s'accordoit parfaitement avec
p.48.b. ce qu'il dit,] 'qu'il finiſſoit ſa 57e année lorſqu'il fut ſoulagé d'une grande maladie; en ſorte que lorſque l'Empereur [Valens] vint à Antioche, il ſe trouva aſſez fort pour voir ſon entrée, & ſouffrir tout le bruit qui l'accompagna. [Nous croyons que Valens vint à Antioche en 372, au commencement d'avril. *V. ſon titre notes 8, 9.* Si donc Libanius finiſſoit alors ſa 57e année il doit eſtre né vers mars ou avril en l'an 315. Ainſi ſon age nous ſert pour nous aſſurer que Valens n'eſt pas venu
Bar. 370. § 65. 66. à Antioche] 'des l'an 370, comme veut Baronius, ni meſme au commencement de l'an 371, puiſqu'il faudroit mettre la naiſſance de Libanius au commencement de 314; & qu'ainſi il auroit eſté non dans la 50e, mais dans la 51e année de ſon age, lorſque l'on fit les jeux Olympiques en 364. Car il eſt viſible par l'ordination de Porphyre en 404, que ces jeux ſe faiſoient plutoſt au mois de ſeptembre qu'au mois d'avril. *V. Conſtance Preſtre.*

Je croy qu'en examinant toutes les epoques marquées dans la vie de Libanius, on trouvera qu'elles reviendront à mettre ſa naiſſance en l'an 314. Il faut ſeulement reconnoiſtre qu'il y a faute]
vit. p. 19. c. 'dans l'endroit où nous liſons qu'il avoit plus de 60 ans quand il l'écrivoit.
p. 75. c. 'Car il ne l'écrivit qu'aprés la ſedition d'Antioche ſous Theodoſe, [c'eſt à dire aprés l'an 387, lorſqu'il avoit pres de 75 ans.]

Nor. epo. p. 141. a] ad an. 212. 'On pretend que les jeux Olympiques furent établis à Antioche ſous Caracalla en l'an 212, & continuerent durant 308 ans, juſques en 520 ſous Juſtin I. Il ſemble que les Pontifes de la ville appellez Alytarques avoient ſoin de les faire celebrer, & changeoient à chaque Olympiade.

NOTES
SUR L'EMPEREUR JOVIEN.

Pour la page 382. § 3.

NOTE I.

Si les Perſes ont fourni des vivres aux Romains.

Ruf. l. 2. c. 1. p. 377. 1] Thdrt. l. 4. c. 2. p. 661. b. 'RUFIN écrit que le Roy de Perſe promit de fournir des vivres aux Romains pour de l'argent, apres qu'on auroit conclu la paix avec eux; & Theodoret dit qu'il le fit effectivement. [Cela ſe devoit naturellement. Cependant je ne trouve point que les autres hiſtoriens en parlent:] '& meſme Ammien témoigne que l'armée ſouffrit toujours une tres grande famine, preſque juſqu'à Niſibe.
Amm. l. 25. p. 301. 303.

Pour la page 383. § 4.

NOTE II.

Sur ce que Malela & Suidas diſent contre Jovien.

[Nous ne nous arreſtons pas à répondre] 'à ce que Jean Malela, ou
Dio. v. p. 845. 846. Suid. t. p. 1244.

quelque autre Jean, & Suidas, diſent s'eſtre paſſé à Antioche au deſavantage de Jovien. [Il ſuffit de voir ce que Mr Hermant en a dit dans ſes notes ſur la vie de Saint Athanaſe *l. 11. c. 1. p. 634. 635.* On y peut ajouter que non ſeulement Ammien, mais encore Zoſime ne dit rien de cela, luy qui eſt l'ennemi deciaré des Chrétiens. Je ne ſçay pas par quelle fantaiſie la femme de Jovien euſt voulu faire brûler un temple, qui n'eſtoit plus meſme un temple, mais une bibliotheque : & encore on y fait mettre le feu par des concubines de Jovien ; comme ſi ce prince, quand il euſt eſté dans le deſordre, y euſt eſté tout publiquement. Les Chrétiens n'euſſent eu garde apres cela de luy donner les eloges, comme ils ont fait. Cela eſt encore tout à fait impoſſible, ſelon Zonare.]

Zon p. 15. a. 'qui dit que ſa femme eſtant partie pour le venir trouver, n'arriva qu'a-

Cedr p 309. a. prés qu'il fut mort. 'On lit la meſme choſe dans Cedrene. [Et il eſt aiſé de croire qu'elle eſtoit demeurée avec Lucillien ſon pere,] 'qui eſtoit retiré à Sirmich quand il apprit la promotion de Jovien.

Amm. l. 25 p. 392. b.

NOTE III.

Pour la page 592 § 7.

Qu'il eſt mort la nuit du 16 au 17 de fevrier.

'Jovien mourut [le 19 de fevrier ſelon Idace,] le 18 ſelon la chronique d'Alexandrie, 'où le 17 ſelon Socrate, [c'eſt à dire la nuit d'entre le 16 & le 17 pour l'accorder avec Eutrope,] 'qui dit que ce fut le 16. [I. II. ou III. ajoutez ou retranchez par des copiſtes à *X. kal. martias*, font toutes ces differences.] 'Mais il faut s'arreſter à la nuit du 16 au 17, [ce ſentiment eſtant tout à fait appuyé par ce que dit Ammien,] 'que l'Empire fut dix jours ſans Prince avant la proclamation de Valentinien. 'Car cette proclamation ſe fit conſtamment le 26 du meſme mois.

Chr. Al p. 658.

Soc. l. 3 c. 26. p. 195 d.

Eutr. p. 590. a.

Pagi, 364. § 2.

Amm. l. 26. p. 319. b.

P 320-321 Idac

CHRONOLOGIE.
OU ABREGÉ.

Des principales choſes qui ſont traitées dans ce volume, miſes ſelon l'ordre du temps.

Année Julienne.

L'AN DE JESUS CHRIST. 284, DE ROME 1037, DE DIOCLETIEN 1.
Carinus II. & M. Aurelianus Numerianus, Augg. Conſuls.

329. DIOCLETIEN eſt elu Empereur par l'armée à Calcedoine le 17 ſeptembre, *p.4.594.*

L'ere des Martyrs ou de Diocletien commence au 29 aouſt precedent; *p.5. 594.*

Les Perſes ſe rendent maiſtres de la Meſopotamie aprés la morr de Carus, *p.11.*

330. L'AN DE J. C. 285, DE ROME 1038, DE DIOCLETIEN 1, 2.
C. Valerius Diocletianus Aug. II, & Ariſtobulus, Conſuls.

Julianus Sabinus ſe fair Empereur dans la Venecie; Carin le tue vers Verone en marchant contre Diocletien, *p.6.*

Carin défait Diocletien pres de Murge, mais il eſt tué aprés la bataille, *Ibid.*

Diocletien remporte quelques avantages ſur les Allemans & ſur les Anglois, *p.6.7.*

Il vient à Rome, & y eleve S. Sebaſtien, *p.6.*

Elien & Amand ſe font Empereurs dans les Gaules, & y ſoulevent les Bagaudes, *p.9.*

331. L'AN DE J. C. 286, DE ROME 1039, DE DIOCLETIEN, 2, 3.
M. Junius Maximus II, & Vettius Aquilinus, Conſuls.

MAXIMIEN HERCULE eſt fait Auguſte à Nicomedie le premier d'avril. Il pouvoit eſtre Ceſar des l'année de devant, *p.7.*

Il vient dans les Gaules contre les Bagaudes. Il les défait à S. Maur proche Paris, & les ſoumet ou les diſſipe, *p.9.*

En entrant dans les Gaules il fait mourir dans le Valais S. Maurice & toute la legion Thebéenne, *p.10.11.*

Diocletien vient en Syrie, menace les Perſes qui rendent la Meſopotamie, *p.11.*

332. L'AN DE J. C. 287, DE ROME 1040, DE DIOCLETIEN 3, 4.
Diocletianus III, & Maximianus, Augg. Conſuls,

Les Allemans, les Bourguignons, & d'autres peuples, pillent les Gaules & ſont défaits par Hercule, *p.12.*

Les François & les Saxons courent les coſtes des Gaules: Hercule leur oppoſe Carauſe, qui s'aquite mal de ſon devoir, & craignant d'eſtre puni prend le titre d'Auguſte en Angleterre, où il regne ſept ans, *p.12.13.*

Les

Année Julienne.

Les François aidez par lui ſe rendent maiſtres de la Hollande & de la Flandre avant 292, *p. 27.* 332.

L'AN DE J. C. 288, DE ROME 1041, DE DIOCLETIEN 4, 5. 333.
Maximianus Aug. II, & Januarius, Conſuls.

Hercule remporte une victoire le premier jour de l'an, *p. 13. 14.* Il paſſe le Rhein, ravage l'Allemagne, accorde la paix aux François, *Ibid.*

Diocletien entre auſſi en Allemagne par la Rhecie, *p. 14.*

L'AN DE J. C. 289, DE ROME 1042, DE DIOCLETIEN 5, 6. 334.
Baſſus II, & Quintianus, Conſuls.

Mamertin prononce le panegyrique d'Hercule à Treves le 21 avril, *p. 15.*

Hercule attaque inutilement Carauſe, & lui accorde la paix, *Ibid.*

Diocletien remporte quelque victoire ſur les Sarmates vers cette année, *p. 16.*

L'AN DE J. C. 290, DE ROME 1043, DE DIOCLETIEN 6, 7. 335.
Diocletianus IV, & Maximianus III, Augg. Conſuls.

Diocletien peut avoir eſté cette année ou la ſuivante à Alexandrie le premier d'avril, & avoit ruiné les villes de Copte & de Buſiride revoltées, *p. 34. 35.*

En 289 ou 290, il va en Syrie où il défait les Sarrazins, & revient en Pannonie, & de là en Italie, où il confere durant l'hiver à Milan avec Hercule qui y vint des Gaules, *p. 17. 602.*

L'AN DE J. C. 291, DE ROME 1044, DE DIOCLETIEN 7, 8. 336.
Tiberianus II, & Dion, Conſuls.

Divers barbares ſe font la guerre les uns aux autres, *p. 17. 18.*

Hormiſda ſe ſouleve contre Vararane II. Roi de Perſe ſon frere, *p. 18.*

Diocletien remporte quelque victoire ſur les Gots vers cette année, *p. 19.*

Mamertin prononce un ſecond panegyrique d'Hercule en 290 ou 291, p. c. le 21 juillet, *p. 17.*

Maximien tranſporte des Letes & des François dans le pays de Cambray & de Treves, *p. 18. 19.*

Achillée s'empare de l'Egypte, & la garde plus de cinq ans, *p. 21.*

L'AN DE J. C. 292, DE ROME 1045, DE DIOCLETIEN 8, 9. 337.
Annibalianus, & Aſclepiodotus, Conſuls.

On pretend que les Romains eſtoient attaquez en ce temps-ci par les Perſes, par les Quinquegentiens d'Afrique, & par d'autres barbares, *p. 20. 26.*

Conſtance Chlore & Maximien Galere ſont faits Ceſars le premier de mars à Nicomedie, *p. 21. 603. 604.*

Ils repudient leurs femmes pour epouſer, le premier Theodora belle-fille d'Hercule, l'autre Valerie fille de Diocletien, *p. 21.*

L'Empire eſt partagé en quatre pour les quatre Princes, *p. 22. 23.*

Galere fait dans l'Illyrie une nouvelle province appellée Valerie, *p. 26.*

Conſtance aſſiege quelques troupes de Carauſe dans Boulogne, & les oblige de ſe rendre, *p. 27.*

L'AN DE J. C. 293, DE ROME 1046, DE DIOCLETIEN 9, 10. 338.
Diocletianus V, & Herculius Maximianus IV. Augg. Conſuls.

Conſtance chaſſe vers ce temps-ci les François de la Hollande & de la Flandre, *p. 27*, & en peuple la Picardie & la Champagne, *p. 33.*

Carauſe eſt tué par Allecte qui regne trois ans en Angleterre, *p. 27.*

338. Hercule vient dans les Gaules, *p. 28. 29.*

Vararane II. Roy de Perſe meurt. Vararane III. ſon fils luy ſuccede, & regne un an, ou ſeulement quatre mois, *p. 18.*

339. L'AN DE J. C. 294, DE ROME 1047, DE DIOCLETIEN 10, 11.
Conſtantius, & Galerius Maximianus, Caſſ. Conſuls.

Conſtance travaille à rétablir Autun, *p. 28. 29.*

Narſe petit-fils de Sapor ſuccede au royaume de Perſe à Vararane III. Il regne 7 ans & 5 mois, *p. 18.*

340. L'AN DE J. C. 295, DE ROME 1048, DE DIOCLETIEN 11, 12.
Tuſcus, & Annulinus, Conſuls.

Toute la nation des Carpes ſe ſoumet aux Romains qui leur donnent des terres dans la Pannonie, *p. 30. 31.*

341. L'AN DE J. C. 296, DE ROME 1049, DE DIOCLETIEN 12, 13.
Diocletianus Aug. VI, & Conſtantius Caſ. II, Conſuls.

Diocletien défait Achillée, & prend Alexandrie aprés un ſiege de huit mois, brule les livres de chymie, abandonne une partie de l'Egypte aux Nubiens, *p. 34. 36.*

Conſtance ſe rend maiſtre de l'Angleterre, où Allecte eſt défait & tué par Aſclepiodote, *p. 31. 33.*

Eumene fait un panegyrique de Conſtance vers la fin de 296, *p. 29.*

342. L'AN DE J. C. 297, DE ROME 1050, DE DIOCLETIEN, 13, 14.
Maximianus Herculius Aug. V, & Galerius Maximianus Caſ. II, Conſuls.

Hercule fait la guerre aux Maures, & les oblige à ſe rendre, *p. 36. 37.*

Galere défait par Narſe dans la Meſopotamie, le défait dans l'Armenie, prend ſes femmes & ſes enfans, & l'oblige à ceder aux Romains cinq provinces ſur le Tigre, pour avoir la paix, qui dure 40 ans, *p. 37-40.*

Diocletien s'avance juſqu'à Nitibe, *p. 39.*

Vopiſque écrivoit en ce temps-ci la vie de Carus, *p. 65.*

Spartien, Lampride, Capitolin, Vulcace, & Pollion, écrivent auſſi ſous Diocletien & ſous Conſtantin, *p. 62-66.*

343. L'AN DE J. C. 298, DE ROME 1051, DE DIOCLETIEN 14, 15.
Anicius Fauſtus II, & Severus Gallus, Conſuls.

On fortifioit vers ce temps-ci les frontieres de l'Empire, *p. 41.*

344. L'AN DE J. C. 299, DE ROME 1052, DE DIOCLETIEN 15, 16.
Diocletianus VII, & Maximianus Herculius VI, Augg. Conſuls.

Défaite des Marcomans, *p. 41.*

345. L'AN DE J. C. 300, DE ROME 1053, DE DIOCLETIEN 16, 17.
Conſtantius III, & Galerius III, Caſſ. Conſuls.

346. L'AN DE J. C. 301, DE ROME 1054, DE DIOCLETIEN 17, 18.
Titianus II, & Nepotianus, Conſuls.

Conſtance défait les Allemans à Langres; & en tue 60 mille, *p. 42. 43.*

347. L'AN DE J. C. 302, DE ROME 1055, DE DIOCLETIEN 18, 19.
Conſtantius IV, & Galerius IV, Caſſ. Conſuls.

Narſe Roy de Perſe meurt aprés avoir regné 7 ans & 5 mois, *p. 18.*

Hormiſda II. ſon fils luy ſuccede, & regne 7 ans & 5 mois, *p. 196. 197.*

Famine qui cauſe divers meurtres, *p. 43.*

Dioeletien établit une diſtribution de blé pour les pauvres d'Alexandrie, *p. 43. 44.*

Dioeletien & Galere viennent paſſer l'hiver à Nicomedie, *p. 44.*

L'AN DE J. C. 303, DE ROME 1056, DE DIOCLETIEN 19, 20. 347. 348.
Diocletianus VIII, & Maximianus Herculius VII, Augg. Conſuls.

Galere ſort de Nicomedie, & va en Orient, *p. 45.*

Il y a quelque trouble à Melitene, *ibid.*

Eugene eſt declaré Empereur à Seleucie, entre le meſme jour dans Antioche, & y eſt rué par les habitans, que Diocletien traite cruellement, *p. 45. 46.*

Le meſme jour Diocletien celebre ſa 20e année, & triomphe à Rome avec Hercule, *p. 47. 48.*

Une nation barbare ſe donne en meſme temps à Galere, *p. 48.*

Diocletien ſort de Rome le 19 ou 20 de decembre, & va commencer l'an 304 à Ravenne. En chemin il tombe dans une maladie lente qui dure plus d'un an, *ibid.*

Grand tremblement de terre en Phenicie en 302 ou 303, *ibid.*

L'AN DE J. C. 304, DE ROME 1057, DE DIOCLETIEN 20, 21. 349.
Diocletianus IX, & Maximianus Herculius VIII, Augg. Conſuls.

Diocletien revient d'Occident malade à Nicomedie, où il dedie le cirque vers le 17 de ſeptembre, *p. 49.*

Il embellit beaucoup cette ville, *p. 58.*

On le croit mort le 13 de decembre; il revient, mais avec des intervalles de demence, *p. 49.*

L'AN DE J. C. 305, DE ROME 1058, DE DIOCLETIEN 21. 350.
Conſtantius V, & Galerius Maximianus V, Caſſ. Conſuls.

Diocletien ſe montre enfin le premier de mars, *p. 50.*

Galere vient trouver Hercule, & enſuite Diocletien au mois de mars, & les oblige à ceder l'Empire. Ils le quittent le premier de may, Diocletien à Nicomedie, & Hercule à Milan, *p. 50-52. 85. 609.*

Le meſme jour CONSTANCE & GALERE ſont declarez Auguſtes, Severe & Maximin II. Ceſars; Severe par Hercule, l'autre par Dioeletien, *p. 52. 85.*

Conſtance ſe contente des Gaules, de l'Eſpagne, & de l'Angleterre: Galere prend l'Illyrie, la Thrace, & l'Aſie. Ils donnent l'Italie & l'Afrique à Severe, la Syrie & l'Egypte à Maximin, *p. 88.*

Galere fait la guerre aux Sarmates en 305 ou 306. Conſtantin s'y ſignale, *p. 89.*

Les thermes de Diocletien à Rome ſont achevez ſous le regne de Conſtance, *p. 57.*

L'AN DE J. C. 306, DE ROME 1059, DE CONSTANCE & GALERE I. 351.
Conſtantius VI, & Galerius VI, Augg. Conſuls.

Conſtantin s'échape de la Cour de Galere, & ſe retire vers ſon pere qui paſſoit en Angleterre pour faire la guerre aux Pictes. Conſtance meurt à Yorck le 25e jour de juillet, *p. 90. 91. 618.* Et le meſme jour l'armée proclame CONSTANTIN Auguſte, *p. 92. 619. 1.* Il regne 30 ans; Galere le confirme ſous le ſimple titre de Ceſar, dont Conſtantin ſe contente. Galere fait SEVERE Auguſte, *p. 93.*

Conſtantin fait d'abord une ordonnance pour les Chrétiens, *p. 97.* Il fait diverſes guerres dans les Gaules, expoſe aux beſtes deux Rois François, *ibid.* Il entreprend un pont à Cologne, *p. 98.*

Maxence s'empare de Rome & de l'Italie le 28 d'octobre, avec le titre

d'Auguſte qu'il rend à Hercule ſon pere, *p. 95. 621.* Il regne 6 ans entiers, *p. 95. 131-136.* Ses crimes, *p. 119-122.*

351.

352. L'AN DE J. C. 307, DE ROME 1060, DE CONSTANTIN 1, 2.
M. Aurelius Severus Aug. & Maximinus Caſ. Conſuls.
A Rome,
Maximianus Herculius Aug. IX, & Maximinus Ceſar.

Severe attaque inutilement Maxence dans Rome; mais il eſt abandonné de ſes ſoldats, ſe rend avec la ville de Ravenne, & eſt tué au mois d'avril pour le pluſtard, *p. 99.*

Hercule vient trouver Conſtantin, luy donne ſa fille Fauſte & le nom d'Auguſte p. e. le 31 mars, *p. 100.*

Galere vient cependant à Rome; mais voyant ſes ſoldats gagnez par Maxence, il s'en retourne, & pille en paſſant l'Italie, *p. 101. 102.*

Hercule revient des Gaules à Rome, où ayant voulu oſter la pourpre à Maxence, il eſt contraint de quitter la ville, *p. 102.*

Il vient dans les Gaules, & de là va en Illyrie, où il veut perſuader à Diocletien de reprendre l'Empire, *p. 102. 103.*

Ils ſont tous deux preſens à l'elevation de LICINIUS, que Galere fit Auguſte à Carnonte le 11 de novembre, *p. 103. 625.*

Maxence ſe rend maiſtre de l'Afrique vers ce temps-ci, *p. 109. 110.*

353. L'AN DE J. C. 308, DE ROME 1061, DE CONSTANTIN 2, 3.
Maximianus Herculius X, & Maximianus Galerius VII, Augg. Conſuls.
A Rome,
Maxentius Aug. & Romulus Ceſar.

MAXIMIN ſe fait declarer Auguſte par ſon armée vers le commencement de l'an 308. Galere le confirme malgré luy, & donne enfin le meſme titre à Conſtantin, *p. 106.*

Alexandre ſe fait declarer Empereur en Afrique, & y regne plus de trois ans, *p. 110.*

Maxence ſe fait Conſul à Rome le 20 d'avril avec Romule ſon fils qu'il avoit declaré Ceſar, *p. 105.*

Hercule chaſſé d'Illyrie vient encore dans les Gaules où il quitte la pourpre, & puis la reprend à Arles, & veut ſoulever les ſoldats contre Conſtantin: Il eſt contraint de fuir à Marſeille, où Conſtantin le prend, & lui fait quitter la pourpre, *p. 107-109.*

Les François font quelques mouvemens qui n'ont pas de ſuite, *p. 109.*

354. L'AN DE J. C. 309, DE ROME 1062, DE CONSTANTIN 3, 4.
Licinius Aug. ou *P. C. X. & VII.*
A Rome,
Maxentius II, & Romulus II, Conſuls.

Grande ſedition à Rome vers 309, *p. 121. 122.*

Eumene prononce à Treves un panegyrique de Conſtantin en ſa preſence, peu aprés le 25 juillet, apparemment en 309, *p. 111. 629.*

355. L'AN DE J. C. 310, DE ROME 1063, DE CONSTANTIN 4, 5.
Andronicus & Probus, ou *Anno II, P. C. X. & VII.*
A Rome,
Maxentius III. Coſ. ſolus.

Hormiſda II. Roy de Perſe meurt en 309 ou 310. Les Perſes mettent en

priſon Hormiſda ſon fils, & declarent Roy Sapor II. avant qu'il fuſt ne. Il regne environ 70 ans, *p. 196. 198.* 355.

Maximien Hercule taſche d'oſter l'Empire & la vie à Conſtantin ſon gendre : Fauſte ſa fille le decouvre : Il eſt convaincu & reduit à s'étrangler, *p. 112. 113. 630.* On abat ſes ſtatues, *p. 113. 630.* Aprés ſa mort avant le mois de mars Galere eſt frapé d'une maladie effroyable qui luy dure plus d'un an, *p. 114.*

Conſtantin défait vers ce temps-ci les Allemans & pluſieurs peuples François, puis fait quelque guerre en Angleterre, *p. 114. 115.*

L'AN DE J. C. 311, DE ROME 1064, DE CONSTANTIN 5, 6. 356.
Maximianus Galerius VIII, & Maximinus II, Augg. Conſuls.

Maximien Galere preſſé par ſes douleurs & pres de mourir, fait à Sardique un edit ſolennel pour appaiſer la perſecution, qui eſt affiché à Nicomedie le 30 avril, *p. 116.* Il meurt peu de temps aprés au mois de may, *ibid.*

Maximin aprés la mort de Galere ſe rend maiſtre de l'Aſie, & traite avec Licinius, à qui il laiſſe l'Europe, *p. 116. 117.* Il veut epouſer Valerie veuve de Galere : elle le refuſe ; & il la maltraite avec Priſque ſa mere, ſans ſe mettre en peine des prieres de Diocletien dont elle eſtoit fille, *p. 117.*

Maxence envoie des troupes en Afrique : Alexandre eſt défait & tué ; & Maxence pille & ruine tout le pays, *p. 118. 119.* Il declare la guerre à Conſtantin ſous pretexte de venger la mort de ſon pere, & fait abatre ſes images, *p. 123. 124.*

Conſtantin vient à Autun aprés le mois de juillet, & accorde une grande remiſe aux habitans, *p. 118.* Il retourne de là à Treves, où Eumene le remercie au nom de la ville d'Autun, *p. 119.* Conſtantin s'unit à Licinius, & Maxence à Maximin, *p. 124.*

Apparition de la Croix, enſuite de laquelle Conſtantin embraſſe dans les Gaules la religion Chrétienne, en 311 ou 312, *p. 125-131.*

L'AN DE J. C. 312, DE ROME 1065, DE CONSTANTIN 6, 7. 357.
Conſtantinus II, & Licinius II, Augg. Conſuls.

A Rome,
Maxentius IV. Cos. ſolus.

Maximin fait la guerre aux Armeniens parcequ'ils eſtoient Chrétiens. Ses ſujets ſont affligez en meſme temps par la famine & par une cruelle peſte, *p. 145. 146.*

Conſtantin ayant paſſé les Alpes force Suze, défait les troupes de Maxence à Turin, à Breſſe, & à Verone, & Maxence auprés de Rome le 28 d'octobre. Maxence ſe noie, & Conſtantin entre dans Rome le 29, *p. 131-136. 633. 634.* Sa douceur aprés ſa victoire, *p. 137.* Il abolit la milice Pretorienne, & ruine leur camp, *p. 136.* Il erige au milieu de Rome le trophée de la Croix, *p. 140.*

On commence les Indictions au premier ou 24 de ſeptembre 312, *p. 143. 144.*

L'AN DE J. C. 313, DE ROME 1066, DE CONSTANTIN 7, 8. 358.
Conſtantinus III, & Licinius III, Augg. Conſuls.

Conſtantin va de Rome à Milan au commencement de cette année. Il y appelle Licinius, & luy fait epouſer Conſtancie ſa ſœur vers le mois de mars, *p. 146. 147.* Ils publient enſemble un nouvel edit pour les Chrétiens, *p. 147.*

338. Des le commencement de cette année Constantin decharge les Ecclesiastiques des fonctions civiles, & les terres de l'Eglise des impests, *p. 148-150*, & fait distribuer des aumosnes en Afrique, *p. 150. 151.* Il vient de Milan dans les Gaules où il défait les François, *p. 147.* Il neglige les jeux Seculiers qui se devoient faire cette année, *p. 158.* Cirthe en Numidie prend le nom de Constantine, *p. 120. 148.*

Diocletien meurt cette année avant Maximin, & peutestre au mois de may, *p. 54. 55.*

Maximin rompt avec Licinius, & des l'hiver vient avec ses troupes de Syrie en Bithynie: Il entre en Europe, prend Byzance & Heraclée; mais il est défait miraculeusement entre Heraclée & Andrinople le trentieme d'avril, *p. 151-154.*

Licinius fit publier à Nicomedie le 13 de juin l'edit de Milan en faveur des Chrétiens, *p. 154.*

Maximin se venge de sa défaite sur les idolatres, & publie un grand edit pour les Chrétiens. Il meurt ensuite miserablement à Tarse vers le mois d'aoust, & les ministres de la persecution perissent aprés luy par ordre de Licinius, *p. 154-157.*

Licinius fait encore mourir Candidien bastard de Maximien Galere, & Severien fils de Severe Auguste, *p. 157.*

339. L'AN DE J. C. 314, DE ROME 1067, DE CONSTANTIN 8, 9.
Volusianus II, & Annianus, Consuls.

Premiere guerre de Constantin contre Licinius qui perd la bataille de Cibales en Pannonie le huitieme d'octobre. Celle de Mardie en Thrace ayant été neutre, les deux Princes font la paix, & Licinius cede l'Illyrie & la Grece à Constantin. Valens fait Cesar par Licinius est deposé, *p. 160-162. 636.*

Libanius doit estre né cette année, *p. 571.*

360. L'AN DE J. C. 315, DE ROME 1068, DE CONSTANTIN 9, 10.
Constantinus IV, & Licinius IV, Augg. Consuls.

Valerie fille de Diocletien & veuve de Galere, est decapitée à Thessalonique avec Prisque sa mere, *p. 157.*

On croit que Constantin abolit cette année le supplice de la croix, *p. 163. 164.* Il ordonne à Naïsse le 13 de may que l'Epargne nourrira les enfans que les peres ne peuvent pas nourrir, *p. 164. 165.* Il peut avoir celebré sa dixieme année le 23 de juillet 315, *p. 166. 167. 636. 637.* Il estoit à Rome à la fin d'aoust, *p. 166.*

361. L'AN DE J. C. 316, DE ROME 1069, DE CONSTANTIN 10, 11.
Sabinus, & Rufinus, Consuls.

Constantin permet le 8 de juin d'affranchir les esclaves devant l'eglise, *p. 168. 169.*

Constantin le jeune son fils naist, à ce qu'on croit, cette année à Arles le 7 d'aoust, *p. 168. 638.*

362. L'AN DE J. C. 317, DE ROME 1070, DE CONSTANTIN 11, 12.
Gallicanus, & Bassus, Consuls.

Crispe & Constantin fils du grand Constantin, & Licinien fils de Licinius, sont faits Cesars à Sardique le premier jour de mars, *p. 170. 639.*

Quel estoit Crispe, *p. 171.*

Digitized by Google

Conſtance ſecond fils de Conſtantin naiſt en Illyrie le 7 ou le 13 d'aouſt, *Ibid.* Julien c. 362.

L'AN DE J. C. 318, DE ROME 1071, DE CONSTANTIN 12, 13. 363.
Licinius Auguſtus V, & Criſpus Cæſar, Conſuls.

On met une loy du 23 juin 318, par laquelle Conſtantin établit la juriſdiction epiſcopale pour les affaires civiles, *p. 295. 296.*

L'AN DE J. C. 319, DE ROME 1072, DE CONSTANTIN 13, 14. 364.
Conſtantinus Aug. V, & Licinius junior Cæſar, Conſuls.

Conſtantin travaille beaucoup à corriger les mœurs du peuple, *p. 172. 173.*

L'AN DE J. C. 320, DE ROME 1073, DE CONSTANTIN 14, 15. 365.
Conſtantinus Aug. VI, & Conſtantinus junior Cæſar, Conſuls.

Conſtantin caſſe le 31 de janvier la loy Poppée contre le celibat, *p. 175.* Il défend le 14 de juin les concubines aux perſonnes mariées, *p. 177. 178.*

Criſpe remporte une victoire ſur les François, & va l'hiver ſuivant trouver ſon pere, *p. 179.*

L'AN DE J. C. 321, DE ROME 1074, DE CONSTANTIN 15, 16. 366.
Criſpus Cæſar II, & Conſtantinus Junior Cæſar II, Conſuls.

Nazaire fait à Rome le panegyrique de Conſtantin le premier de mars, *p. 180.*

Conſtantin ordonne le 7 de mars de feſter le dimanche, *p. 180. 181.* Il ordonne par une loy publiée le 3 de juillet, que chacun pourra laiſſer à l'Egliſe ce qu'il voudra de ſon bien, *p. 181.*

L'AN DE J. C. 322, DE ROME 1075, DE CONSTANTIN 16, 17. 367.
Petronius Probianus, & Anicius Julianus, Conſuls.

Conſtantin défait les Sarmates dans la Pannonie & dans leur pays, où il tue Rauſimode leur Roy, *p. 184. 185.* Il vient à Theſſalonique, & y fait un port, *p. 186.*

L'AN DE J. C. 323, DE ROME 1076, DE CONSTANTIN 17, 18. 368.
Severus, & Rufinus, Conſuls.

Les Gots eontent l'Illyrie, d'où Conſtantin les chaſſe, *p. 188. 646.*

Seconde guerre de Conſtantin & de Licinius, *p. 188-190. 642. 643.*

Licinius perd la bataille d'Andrinople le 3 de juillet: Sa flote eſt défaite à Gallipoli par Criſpe, & luy ſur terre par Conſtantin pres de Chyſople & de Calcedoine, *p. 191. 192.* Le 18 de ſeptembre il s'enfuit à Nicomedie, & ſe rend en quittant la pourpre. Il eſt envoyé à Theſſalonique où il eſt étranglé peu de temps aprés; & Marrinien qu'il avoit fait Ceſar eſt tué en Cappadoce, *p. 193-195.*

Hormiſda frere de Sapor Roy de Perſe, ſe ſauve de priſon, & ſe retire auprés du Roy d'Armenie, qui l'envoie à Conſtantin peu avant la reddition de Licinius, *p. 196. 197.*

Conſtance eſt fait Ceſar le 8 de novembre 323, *p. 196. 645. 2.*

Conſtantin publie ſes edits pour rétablir les Confeſſeurs, & pour faire baſtir des egliſes; il exhorte les payens à ſe convertir, & défend les ſacrifices, *p. 199-205.*

L'AN DE J. C. 324, DE ROME 1077, DE CONSTANTIN 18, 19. 369.
Criſpus Cæſar III, & Conſtantinus Cæſar III, Conſuls.

Conſtantin écrit à S. Alexandre d'Alexandrie & à Arius, auſſitoſt aprés la défaite de Licinius, *p. 211. 212.*

370 L'AN DE J. C. 325, DE ROME 1078, DE CONSTANTIN 19, 20.
Paulinus, & Julianus, Conſuls.

Conſtantin fait tenir le Concile de Nicée, qui commence apparemment le 19 de juin, & dure juſqu'au 25 d'aouſt. Conſtantin y vient aprés le 3 de juillet, *p. 214.*

Il celebre la 20e année de ſon regne le 25 de juillet; donne du blé aux Egliſes pour les pauvres, *p. 216.*

Par ſa loy du 17 ſeptembre il invite tout le monde à l'avertir des fautes de ſes officiers, *p. 217.*

Il défend les gladiateurs par la loy publiée le premier jour d'octobre, *p. 209.*

371. L'AN DE J. C. 326, DE ROME 1079, DE CONSTANTIN 20, 21.
Conſtantinus Aug. VII, & Conſtantius Cæſar, Conſuls.

Optatien banni adreſſe un poeme à Conſtantin vers le milieu de l'an 326, *p. 221.*

Conſtantin retourne à Rome, *p. 219*, & fait mourir vers le mois de juillet Licinien ſon neveu, Criſpe Ceſar ſon fils, Fauſte ſa femme, & beaucoup de ſes amis, *p. 223-227. 640.*

Ste Helene va vers ce temps-ci dans la Paleſtine, *p. 228.*

372. L'AN DE J. C. 327, DE ROME 1080, DE CONSTANTIN 21, 22.
Conſtantinus, & Maximus, Conſuls.

Conſtantin fonde, à cauſe de Ste Helene ſa mere, la ville d'Helenople en Bithynie au lieu du bourg de Drepane, *p. 228.*

373. L'AN DE J. C. 328, DE ROME 1081, DE CONSTANTIN 22, 23.
Januarinus, & Juſtus, Conſuls.

Conſtantin fait un pont ſur le Danube, *p. 229.*

Ste Helene peut eſtre morte en 328 ou 329. Son corps eſt apporté à Rome, *p. 228. 651. 2.*

374. L'AN DE J. C. 329, DE ROME 1082, DE CONSTANTIN 23, 24.
Conſtantinus Aug. VIII, & Conſtantinus Cæſar IV, Conſuls.

On poſe les fondemens de Conſtantinople le mécredi 26 novembre, *p. 239*, ou p. e. des l'an 328, *p. 653-656.* Deſſein, étendue, edifices, magnificence, privileges de cette nouvelle Rome, *p. 230-240.*

Conſtancie veuve de Licinius, ſœur de Conſtantin, meurt vers 329 ou 330, *p. 245.*

375. L'AN DE J. C. 330, DE ROME 1083, DE CONSTANTIN 24, 25.
Gallicanus, & Symmachus, Conſuls.

La ville de Conſtantinople eſt dediée le 11 de may, *p. 239-240.*

L'Iberie eſt convertie ſous Conſtantin par une captive, *p. 277-279.*

Conſtantin ſur la fin de ſa vie taſche d'établir le Chriſtianiſme dans Heliople en Phenicie, où il fait abatre le temple de Venus, *p. 206.* Il fait abatre vers le meſme temps un autre temple de Venus à Aphatque, & celui d'Eſculape à Eges, *p. 206-207.*

376. L'AN DE J. C. 331, DE ROME 1084, DE CONSTANTIN 25, 26.
Baſſus, & Ablavius, Conſuls.

S. Euſtathe d'Antioche, Aſclepas de Gaza, & S. Luce d'Andtinople, ſont depoſez & bannis en 331, *p. 245.*

Conſtantin jette les fondemens de l'egliſe d'Antioche dix ans avant ſa dedicace;

dedicace ; & en fait faire une autre à Mambré pres d'Hebron, *p. 243. 244.* Il travaille beaucoup en ce temps-ci à ruiner l'idolatrie, *p. 206-212*, & à convertir les heretiques, *p. 211. 212. 246.* Il remet le quart des impoſts pris ſur les terres, *p. 247.* 376.

Julien l'apoſtat naiſt le 6 novembre 331 : Baſiline ſa mere meurt peu de mois aprés, *p. 483. 484.*

Jovien naiſt vers le meſme temps, *p. 577.*

L'AN DE J. C. 332, DE ROME 1085, DE CONSTANTIN 26, 27. 377.
Pacatianus, & Hilarianus, Conſuls.

Conſtantin le jeune entre dans le pays des Sarmates pour les ſecourir contre les Gots : Il défait les Gots le 20 d'avril, & puis les Sarmates meſmes, *p. 249. 250.*

Les Gots fourniſſent 40 mille hommes aux Romains, appellez *Fœderati*, *p. 249.*

Le 18 de may on commence à diſtribuer le blé que Conſtantin donnoit au peuple de Conſtantinople, *p. 234.*

L'AN DE J. C. 333, DE ROME 1086, DE CONSTANTIN 27, 28. 378.
Dalmatius, & Xenophilus, Conſuls.

Grande famine en Syrie, *p. 252.* Elle peut avoir cauſé la mort de Sopatre philoſophe payen, *p. 252. 253.*

Salamine eſt renverſée par un tremblement de terre, *p. 254.*

Divers peuples du midi & de l'Orient deputent à Conſtantin. Sapor Roy de Perſe le fait auſſi, & Conſtantin luy écrit en faveur des Chrétiens de Perſe, *p. 255.*

Conſtant eſt fait Ceſar le 25 decembre, *p. 252.*

Conſtantin écrit vers ce temps-ci à S. Antoine, qui luy répond, *p. 255. 256.*

L'AN DE J. C. 334, DE ROME 1087, DE CONSTANTIN 28, 29. 379.
Optatus, & Anicius Paulinus junior, Conſuls.

Le bourg de Maiume pres de Gaza ſe convertit vers l'an 334, Conſtantin en fait la ville de Conſtancie, *p. 210. 211. 258.*

Les Sarmates eſtant chaſſez par leurs eſclaves qu'ils avoient armez contre les Gots, ſe retirent au nombre de plus de trois-cents mille vers Conſtantin, qui leur donne des terres, *p. 257*

L'AN DE J. C. 335, DE ROME 1088, DE CONSTANTIN 29, 30. 380.
Flavius Julius Conſtantius Patricius, & Rufius Albinus, Conſuls.

Le jeune Dalmace fils de Dalmace frere de Conſtantin, eſt fait Ceſar le 18 ou le 24 de ſeptembre, *p. 259.*

Conſtantin celebre à Conſtantinople la 30e année de ſon regne commencée au 25 de juillet &c. *Ibid.*

Annibalien neveu de Conſtantin & frere de Dalmace Ceſar, fut fait Roy du Pont & de l'Armenie vers 335, *Ibid.*

Conſtantin étoufe la revolte de Calocere dans l'iſle de Cypre, *p. 262.*

Il paroiſt à Antioche une comete en plein jour, *p. 263.*

L'AN DE J. C. 336, DE ROME 1089, DE CONSTANTIN 30, 31. 381.
Nepotianus, & Facundus, Conſuls.

Conſtance Ceſar epouſe la fille de Jule Conſtance ſon oncle, *p. 264.*

Les Indiens députent à Conſtantin, *Ibid.*

Conſtance fonde & fortifie vers ce temps-ci la ville d'Amide en Meſotamie, *p. 333.*

382. L'AN DE J. C. 337, DE ROME 1090, DE CONSTANTIN 31.
Felicianus, & Titianus, Conſuls.

Les Perſes rompent la paix avec Conſtantin ſur la fin de ſon regne, *p. 265.*

Conſtantin fait dedier l'egliſe des Apoſtres à Conſtantinople, peut-eſtre vers Paſque. *p. 237. 266.*

Il eſt batiſé auprés de Nicomedie par Euſebe, & meurt peu aprés, le 22 may jour de la Pentecoſte, *p. 267-269.*

Meurtre des freres & des neveux de Conſtantin en 337, aprés le 18 de ſeptembre, ou au commencement de 338, *p. 312-315.*

Gallus & Julien ſon frere ſont à peine ſauvez de ce maſſacre, *p. 315. 485.*

Les enfans de Conſtantin prennent la qualité d'Auguſtes le 9 de ſeptembre, *p. 312.*

Qualitez { De CONSTANTIN le jeune, *p. 329. 330.*
De CONSTANCE, *p. 467-474.*
De CONSTANT, *p. 358-360.*

Les Ariens gagnent l'eſprit de Conſtance, *p. 266. 267.*

383. L'AN DE J. C. 338, DE ROME 1091, DE CONSTANTIN, CONSTANCE, & CONSTANT 1, 2.
Urſus, & Polemius, Conſuls.

Les Armeniens diviſez ſe joignent aux Perſes, chaſſent leur Roy, qui ſe retire auprés de Conſtance, *p. 318. 319.*

Les enfans de Conſtantin ſe voient dans la Pannonie, & partagent l'Empire entre eux vers le mois de juillet ou d'aouſt, *p. 317. 318.*

Conſtance ayant partagé l'Empire retourne auſſitoſt en Orient contre les Perſes, qui avoient aſſiegé inutilement Niſibe durant 63 jours, & s'eſtoient retirez, *p. 319.*

Hiſtoire generale de la guerre de Perſe ſous Conſtance, *p. 320-324.*

Conſtance appaiſe les troubles de l'Armenie, & y rétablit le Roy, *p. 319.*

Acindyne eſtoit Preſet d'Orient en 338 & les années ſuivantes: Hiſtoire arrivée ſous luy, *p. 315. 316.*

384. L'AN DE J. C. 339, DE ROME 1092, DE CONSTANTIN, CONSTANCE, & CONSTANT 2, 3.
Conſtantius Aug. II, & Conſtans Aug. Conſuls.

Conſtance défend le 31 de mars aux oncles d'epouſer leurs nieces ſur peine de la vie, *p. 326.*

Libanius eſt nommé profeſſeur à Athenes vers ce temps-ci; ce qui n'a pas lieu, *p. 572.*

385. L'AN DE J. C. 340, DE ROME 1093, DE CONSTANTIN, CONSTANCE, & CONSTANT 3, 4.
Acindynus, & Proculus, Conſuls.

Conſtantin attaque Conſtant ſon frere, eſt défait pres d'Aquilée & tué dans le combat ſur la fin de mars: Conſtant demeure par là maiſtre de tout l'Occident, *p. 328.*

386. L'AN DE J. C. 341, DE ROME 1094, DE CONSTANCE ET CONSTANT 4, 5.
Marcellinus, & Probinus, Conſuls.

Tremblement de terre dans l'Orient, *p. 332.*

Digitized by Google

Les François courent les Gaules : Conſtant y vient aprés le mois de juin pour les combatre, *Ibid.* 386.

L'idolatrie eſt défendue par une loy, *p. 333.*

Conſtance fortifie Amide, rebaſtit Antoninople, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 341, DE ROME 1095, DE CONSTANCE ET CONSTANT 5, 6. 387.
Conſtantius Aug. III, & Conſtans Aug. II, Conſuls.

Conſtant traite avec les François, *p. 335.*

Le General Hermogene voulant chaſſer S. Paul de Conſtantinople, eſt tué par le peuple, *Ibid.*

Conſtance vient d'Antioche à Conſtantinople durant l'hiver, & en chaſſe S. Paul, laiſſant Macedone dans la ſeule Egliſe qu'il tenoit, *Ibid.*

L'AN DE J. C. 343, DE ROME 1096, DE CONSTANCE ET CONSTANT 6, 7. 388.
Placidus, & Romulus, Conſuls.

Conſtant paſſe en Angleterre à la fin de l'hiver pour arreſter les courſes des Ecoſſois, & revient peu aprés dans les Gaules, *p. 336.*

Salamine en Cypre eſt renverſée par un tremblement de terre, *p. 337.*

Julius Firmicus Maternus adreſſe à Conſtance & à Conſtant ſon écrit De la fauſſeté des religions profanes, en 343 ou peu aprés, *p. 480.*

L'AN DE J. C. 344, DE ROME 1097, DE CONSTANCE ET CONSTANT 7, 8. 389.
Leontius, & Salluſtius, Conſuls.

Neocesarée eſt renverſée dans le Pont, hors l'egliſe baſtie par S. Gregoire Thaumaturge, *p. 338.*

L'AN DE J. C. 345, DE ROME 1098, DE CONSTANCE ET CONSTANT 8, 9. 390.
Amantius, & Albinus, Conſuls.

Conſtance commence le 17 avril des bains à Conſtantinople, *p. 339.* Il fait elever Gallus & Julien à Macelle en Cappadoce durant ſix ans, *p. 486.*

Grand tremblement de terre en Grece & en Italie, *p. 339.*

L'AN DE J. C. 346, DE ROME 1099, DE CONSTANCE ET CONSTANT 9, 10. 391.
Conſtantius Aug. IV, & Conſtans Aug. III, Conſuls.
ou *Poſt Conſulatum Amantii & Albini.*

Eclipſe de ſoleil le vendredi 6 de juin, *p. 341.*

Sapor aſſiege une ſeconde fois Niſibe durant environ trois mois, & eſt encore repouſſé avec perte, *Ibid.*

L'Empereur Theodoſe I. naiſt cette année. *V. ſon titre § 2.*

Conſtance fait faire un port à Seleucie en Syrie, *p. 340.*

Sedition à Conſtantinople, apparemment en 346, où le Gouverneur eſt bleſſé &c. *p. 341.*

Libanius eſt chaſſé de Conſtantinople, *p. 341. 572.*

L'AN DE J. C. 347, DE ROME 1100, DE CONSTANCE ET CONSTANT 10, 11. 392.
Rufinus, & Euſebius, Conſuls.

Eclipſe de ſoleil le mardi 20 d'octobre, *p. 342.*

Libanius qui profeſſoit à Conſtantinople, en eſt chaſſé par Limene vers 347, & va enſeigner cinq ans à Nicomedie, *p. 572.*

L'AN DE J. C. 348, DE ROME 1101, DE CONSTANCE ET CONSTANT 11, 12. 393.
Flavius Philippus, & Flavius Salia, Conſuls.

Conſtant écrit à Conſtance par les deputez du Concile de Sardique, auſquels il joint les ſiens pour le rappel des Eveſques bannis; Conſtance l'accorde, *p. 343.* Conſtant envoie des aumoſnes en Afrique par Paul & Macaire, qui

393. banniſſent les Eveſques Donatiſtes, & obligent tout le peuple à ſe réunir, *p. 344.*

Les Perſes rompent la treve qu'ils avoient faite avec les Romains, & entrent dans la Meſopotamie; Conſtance y vient, & donne vers le mois d'aouſt la celebre bataille de Singare, où les Perſes ſont défaits d'abord, & Narſe fils de Sapor pris & tué; mais ils reviennent ſur les Romains occupez à boire, & les défont entierement durant la nuit, ils ſe retirent auſſitoſt, *p. 344-347.*

Eclipſe de ſoleil le dimanche 11 d'octobre, *p. 347.*

Le poete Prudence naiſt cette année, *p. 343.*

394. L'AN DE J. C. 349, DE ROME 1102, DE CONSTANCE ET CONSTANT 12, 13.
Ulpius Limenius, & Aconius Catullinus Philomatius, Conſuls.

Libanius fait à Nicomedie le panegyrique de Conſtance & de Conſtant, *p. 572.*

Les Perſes font de nouveaux efforts contre les Romains, *p. 350.*

Tremblement de terre à Beryte. Beaucoup de payens y forment une ſecte à demi Chrétienne, *p. 349.*

395. L'AN DE J. C. 350, DE ROME 1103, DE CONSTANCE ET CONSTANT 13, 14.
Sergius, & Nigrinianus, Conſuls.

Magnence uſurpe l'Empire à Autun, & fait mourir Conſtant à Elne, *p. 356. 357.* Ses qualitez, *p. 354-356.*

Vetranion prend auſſi la pourpre à Sirmich le premier de mars, *p. 361. 362*, & Nepotien le 3 de juin en Italie. Le dernier aſſiege & prend Rome ſur les gents de Magnence; mais au bout de 28 jours Marcellin maiſtre du palais de Magnence le défait, le tue, & exerce de grandes cruautez dans Rome, *p. 362.*

Magnence depute à Conſtance pour la paix: S. Athanaſe voit ſes ambaſſadeurs à Alexandrie, *p. 365.*

Niſibe eſt aſſiegée pour la troiſieme fois par les Perſes durant pres de quatre mois, & ſauvée miraculeuſement par S. Jacque, ce qui oblige Sapor de demeurer en paix juſques en 359, *p. 350-354.*

Conſtance part d'Antioche aprés la retraite des Perſes, marche contre Magnence, & oblige Vetranion à ſe depouiller de l'Empire le 25 de decembre, dix mois aprés ſon uſurpation, *p. 364-368.*

Olympiade fiancée à Conſtant eſt mariée vers ce temps-ci par Conſtance à Arſace Roy d'Armenie, elle en a un fils nommé Para, *p. 359. 360.*

396. L'AN DE J. C. 351, DE ROME 1104, DE CONSTANCE 14, 15.
P. C. Sergii, & Nigriniani: al. *Magnentius, & Gaiſo, Conſuls.*

Conſtance crée Conſtantius Gallus Ceſar le 15 de mars, luy fait epouſer ſa ſœur Conſtantine, & l'envoie contre les Perſes, *p. 360.*

Magnence fait auſſi Ceſar Decence ſon frere, & l'envoie dans les Gaules contre les Allemans, qui y firent de grands ravages juſques en 357, *p. 360. 370.*

Genie de Gallus, *p. 389. 392.*

Julien frere de Gallus eſt auſſi mis en liberté, & commence en meſme temps à adorer les idoles, *p. 488-492.*

Libanius revient à Conſtantinople par ordre de Gallus, *p. 572.*

Bataille de Mutſe, où Magnence eſt défait par Conſtance le 28 ſeptembre, *p. 371-376.*

L'AN DE J. C. 352, DE ROME 1105, DE CONSTANCE 15, 16. 397.

Conſtantius Aug. V, & Conſtantius Gallus Cæſar.

En Occident,

Decentius Cæſar, & Paulus, Conſuls.

La loy du 26 fevrier permet aux eunuques de faire teſtament, *p. 377.*

Revolte des Juifs dans la Paleſtine reprimée par Gallus : ce prince a auſſi quelques bons ſuccés contre les Perſes : mais ſon bonheur luy fait tort, *p. 379. 380.*

Conſtance force les Alpes, chaſſe Magnence de l'Italie avant le 26 de ſeptembre, & le renferme dans les Gaules, *p. 376-379.*

Il epouſe Euſebie vers la fin de 352, *p. 380.*

L'AN DE J. C. 353, DE ROME 1106, DE CONSTANCE 16, 17. 398.

Conſtantius Aug. VI, & Conſtantius Gallus Cæſar II, Conſuls.

Magnence eſt défait dans les Alpes ; il ſe tue à Lion le 10 ou 11 d'aouſt, aprés avoir regné trois ans & demi, *p. 383. 384.* Decence ſon frere s'étrangle à Sens le 18 aouſt, *p. 384.*

Conſtance eſtoit à Lion le 6 de ſeptembre, & peu aprés à Arles, où il demeura juſqu'au printemps, *p. 386. 387.*

Les Iſaures courent les provinces voiſines, *p. 388.*

L'AN DE J. C. 354, DE ROME 1107, DE CONSTANCE 17, 18. 399.

Conſtantius Aug. VII, & Conſtantius Gallus Cæſar III, Conſuls.

Libanius revient demeurer à Antioche vers le commencement de 354, *p. 373.*

Sedition à Antioche à cauſe de la famine : on y tue peu aprés Theophile Gouverneur de Syrie durant que Gallus eſtoit à Hieraple, *p. 394. 395.*

Gallus fait tuer Domitien Preſet d'Orient, & Montius Queſteur, *p. 395-397.*

Conſtance quitte Arles au printemps pour aller à Valence s'oppoſer aux courſes des Allemans : ils font la paix avec luy, *p. 393.* Il vient à Milan paſſer l'hiver, *p. 394.* Conſtantine ſa ſœur femme de Gallus meurt en Bithynie, *p. 398. 399.* Il oſte la pourpre à Gallus, & le fait mourir à la fin de l'an 354, *p. 399. 400.*

Julien eſt arreſté ſur la fin d'octobre, & demeure ſept mois priſonnier à Milan ou aux environs, *p. 493.*

Quelques opuſcules donnez par Bucherius finiſſent cette année, *p. 481. 482.*

Donat & Eugraphe grammairiens Latins fleuriſſoient vers ce temps-ci, le premier à Rome, l'autre à Conſtantinople, *p. 474-476.*

L'AN DE J. C. 355, DE ROME 1108, DE CONSTANCE 18, 19. 400.

Arbetio, & Lollianus, Conſuls.

Conſtance défend le 30 d'avril d'epouſer ſa belle-ſœur, *p. 404.*

Conjuration pretendue d'Africain Gouverneur de Pannonie, punie fort ſeverement vers may, *p. 405.*

Julien mis en liberté vers le mois de may, eſt envoyé peu aprés l'affaire d'Africain à Athenes comme en exil. Il y trouve encore Saint Gregoire de Nazianze & S. Baſile, *p. 404.*

Conſtance va enſuite faire la guerre vers le lac de Bregentz, & revient pour paſſer l'hiver à Milan, *p. 405.*

400. Themiſtius eſt fait Senateur de Conſtantinople vers le milieu de 355, *Ibid.*

Silvain François repouſſe les barbares des Gaules. On l'accuſe de ſe revolter; ce qui l'oblige à prendre la pourpre à Cologne vers le mois de ſeptembre, il eſt tué 28 jours aprés, *p. 406-409.*

Conſtance par ſa loy du 23 ſeptembre, renvoie aux Eveſques les cauſes de leurs confreres, *p. 404.*

Cologne eſt priſe par les François au mois d'octobre ou de novembre, *p. 412.*

Julien eſt rappellé d'Athenes, & fait Ceſar à Milan le ſixieme de novembre; epouſe Helene ſœur de Conſtance; part le premier decembre pour Vienne, & y arrive le meſme mois, *p. 410. 411. 496-498.* Ses qualitez naturelles & acquiſes, *p. 483. 553. &c.* Sa conduite dans les Gaules, *p. 498.*

401. L'AN DE J. C. 356, DE ROMA 1109, DE CONSTANCE 19, 20.
Conſtantius Aug. VIII, & Julianus Ceſar, Conſuls.

Lettre de Conſtance au peuple d'Alexandrie & aux Princes d'Auxume contre S. Athanaſe, *p. 415.*

Conſtance défend le 20 de fevrier toute idolatrie ſur peine de mort, *Ibid.*

Autun eſt aſſiegé par les barbares vers le mois de may ou de juin, *p. 413.*

Julien arrive à Autun le 24 de juin, & emploie le reſte de l'année à faire la guerre du coſté de l'Allemagne. Il défait les barbares en Lorraine, *Ibid.*

Conſtance fait la guerre dans la Rhecie à la fin de l'année, & revient à Milan, *p. 415. 416.*

Durant cette guerre Euſebie vient à Rome, *p. 416.*

402. L'AN DE J. C. 357, DE ROME 1110, DE CONSTANCE 20, 21.
Conſtantius Aug. IX, & Julianus Ceſar II, Conſuls.

Julien eſt aſſiegé à Sens durant l'hiver, *p. 416.*

Conſtance fait le 25 de janvier une loy ſevere contre ceux qui conſultent les devins, *p. 417.*

Le General Arbetion accuſé & abſous, *Ibid.*

Conſtance vient à Rome le 28 d'avril, *p. 418.* Il avoit fait oſter du Senat l'autel de la Victoire, *p. 419.* Il ſort de Rome le 29 de may pour aller à Milan, où il demeure juſqu'à la mi-juillet, *Ibid.* Il va enſuite à Sirmich & juſque ſur les frontieres des Quades & des Sarmates, qui demeurent en paix. Il retourne à Milan au mois de novembre, d'où il revient paſſer l'hiver à Sirmich, *p. 420.* Il laiſſe à Julien l'autorité entiere vers le mois de juin, luy donne Severe pour Lieutenant au lieu de Marcel, *p. 417.*

Les Leres nation Allemande aſſiegent Lion, & ſont défaits par Julien, *p. 421.*

Julien rebaſtit Saverne pres de Straſbourg vers le mois d'aouſt, remporte une grande victoire ſur les Allemans qui avoient battu le General Barbation, ravage l'Allemagne, & baſtit un fort audelà du Rhein. Il accorde aux Allemans une tréve de dix mois, *p. 421-425.* Il aſſiege les François dans deux forts ſur la Meuſe, qu'il prend en janvier 358, aprés deux mois de ſiege, *p. 425.*

Digitized by Google

Conſtance ſur la fin de 357 retire Saluſte à Julien qui l'aimoit beaucoup, & l'envoie en Thrace, *p. 505.* 402.

L'AN DE J. C. 358, DE ROME 1111, DE CONSTANCE 21, 22. 403.
Datianus, & Cerealis, Conſuls.

Julien vient paſſer l'hiver à Paris, *p. 425.* Il travaille à ſoulager le peuple malgré le Prefet Florent, *p. 501-504.*

Narſe ambaſſadeur de Perſe entre à Conſtantinople le 23 de fevrier, d'où il va trouver Conſtance à Sirmich, & ne fait rien, *p. 428. 429.*

Conſtance depute à Sapor le philoſophe Euſtathe & quelques autres, qui n'obtiennent rien non plus, *p. 429.*

Les Juthonges & les Quades pillent les provinces de l'Illyrie; Barbation défait les Juthonges; Conſtance marche contre les Quades ſur la fin de mars, & leur accorde la paix, *p. 430. 431.*

Conſtance ayant indiqué un Concile œcumenique à Nicomedie, un grand tremblement de terre ruine la ville le lundi 24 aouſt. Cecrops Eveſque de la ville, & Ariſtenete Vicaire du Prefet, y periſſent. S. Arſace qui l'avoit predit meurt dans le meſme temps, *p. 434-436.*

Julien ſoumet les François Saliens de la Toxandrie, & les Camaves, *p. 432.* Il rétablit le commerce d'Angleterre par le Rhein, *p. 433.* Il entre en Allemagne dans l'autonne, & s'y ſoumet divers peuples, *p. 434.*

Les Sarmates chaſſez par leurs eſclaves en 334, ſont rétablis par Conſtance vers le mois d'aouſt, *p. 257. 431.*

Conſtance revient au mois d'octobre à Sirmich, & y paſſe l'hiver, *p. 431.*

L'AN DE J. C. 359, DE ROME 1112, DE CONSTANCE 22, 23. 404.
Euſebius, & Hypatius fratres, Conſuls.

Le General Barbation eſt decapité avec ſa femme, *p. 440.*

Les Limigantes preſts à tuer Conſtance ſont taillez en pieces vers la fin de l'hiver, *p. 440. 441.*

Gratien, depuis Empereur, naiſt le 18 avril, ou le 23 de may. *V. ſon titre § 1.*

Conſtance quitte cette année l'Illyrie où il eſtoit encore le 18 juin ſelon le Code, pour aller à Conſtantinople. Il vouloit s'oppoſer aux Perſes qui avoient recommencé la guerre contre les Romains, & ils prennent la ville d'Amide en 73 jours de ſiege, *p. 441-445.*

Le Concile de Rimini demande que les terres de l'Egliſe ſoient exemtes de la taille, *p. 455.*

Junius Baſſus Prefet de Rome, meurt neophyte le 25 d'aouſt, *p. 438.*

Le Comte Lauricе arreſte les courſes des Iſaures, *Ibid.*

Parnaſe Prefet d'Egypte eſt condanné à mort, & banni avec Simplice fils du Prefet Philippe, & pluſieurs autres, *p. 441. 442.*

Julien fait encore la guerre en Allemagne, & vient paſſer l'hiver à Paris, *p. 438. 439.*

Honorat eſt fait premier Prefet de Conſtantinople l'onzieme de ſeptembre, *p. 441.*

L'AN DE J. C. 360, DE ROME 1113, DE CONSTANCE 23, 24. 405.
Conſtantius Aug. X, & Julianus Cæſar III, Conſuls.

Le General Urſicin eſt diſgracié pour la priſe d'Amide. Agilon Alleman eſt fait General au lieu de luy, *p. 445.*

405. Julien envoie en Angleterre ſur la fin de l'hiver le General Lupicin, pour chaſſer les Pictes & les Ecoſſois, *p. 447. 448.*

JULIEN eſt declaré Auguſte à Paris vers le primtemps ; *p. 449-452.* Il fait arreſter Lupicin & quelques autres, *p. 452.*

Elpide eſt fait Preſet du Pretoire d Orient aprés Hermogene, des le 17 de may, ou ſeulement au commencement de 361, *p. 456.*

Conſtance demeure à Conſtantinople juſqu'à la fin du primtemps, & paſſe une partie de l'été à Ceſarée en Cappadoce, *p. 446*, il y reçoit les deputez de Julien : il luy envoie Leonas pour l'obliger à quitter le titre d'Auguſte : Julien le refuſe, *p. 452-454.*

Julien fait enſuite la guerre aux François Attuariens, & revient le long du Rhein paſſer l'hiver à Vienne, *p. 454. 455.* Helene ſa femme meurt en ce temps là, & eſt enterrée à Rome, *p. 455.*

Eclipſe de ſoleil le 28 aouſt, *p. 456.*

Sapor entre dans la Meſopotamie, y prend la ville de Singate, & celle de Bezabde, *p. 445. 446.*

Conſtance vient de Ceſarée à Edeſſe, d'où il part aprés l'equinoxe de ſeptembre : Il va à Amide, aſſiege longtemps Bezabde. L'hiver le contraint de ſe retirer à Antioche, *p. 447.*

Il naiſt un monſtre à Daphné, *Amm. l. 19. p. 153. a. b.*

406. L'AN DE J. C. 361, DE ROME 1114, DE CONSTANCE 24, 25.
Taurus, & Florentius, Conſuls.

Julien aſſiſte à Vienne, le jour de l'Epiphanie, au ſervice de l'Egliſe, *p. 458.*

Conſtance ayant epouſé Fauſtine à Antioche durant l'hiver, s'en va à Edeſſe pour s'oppoſer aux Perſes, qui ſe retirent, *p. 464. 465.*

Dans le meſme temps Julien, aprés avoir fait arreſter Vadomaire Roy d'Allemagne, & défait ceux qui couroient la Rhecie, ſe declare contre Conſtance, *p. 459. 460*, fait Saluſte Prefet des Gaules, *p. 461*, occupe l'Italie & l'Illyrie, où il renonce publiquement à la foy, s'il ne l'avoit déja fait, *p. 461. 462. 506.* Il donne le gouvernement de la Pannonie à Aurele Victor l'hiſtorien, *p. 462*, aſſiege Aquilée vers le mois d'aouſt juſques aprés la mort de Conſtance, *p 462. 517.*

Conſtance marchant contre Julien meurt à Mopſucrene en Cilicie le 3 de novembre, aprés avoir eſté battizé par Euzoïus Arien, *p. 465.* Ses diverſes qualitez, *p. 467. 474.*

Julien ayant appris la mort de Conſtance vient à Conſtantinople le 11 de decembre, & y eſt de nouveau declaré Auguſte pat le Senat. Il y fait enterrer Conſtance dans l'egliſe des Apoſtres, *p. 465. 507*, fait Saluſte Second Preſet d'Orient au lieu d'Elpide qui eſtoit Chrétien, *p. 457. 507*, fait punir Euſebe le grand Chambellan, & divers autres officiers de Conſtance, dont beaucoup avoient eſté les miniſtres de la perſecution de l'Egliſe, *p. 507. 508*, caſſe un grand nombre d'officiers, abolit les Curieux, rabaiſſe les impoſts, *p. 509. 510*, rappelle tous ceux qui avoient eſté bannis pour la foy, particulierement Aece, Photin, Eſtienne d'Antioche, & permet à tout le monde l'exercice libre de ſa religion, *p. 510.*

407. L'AN DE J. C. 362, DE ROME 1115, DE JULIEN 1, 2.
Claudius Mamertinus, & Nevitta, Conſuls.

Mamertin à l'entrée de ſon Conſulat prononce le panegyrique de Julien, *p. 516.*

Julien

Julien l'honore baſſement, *p. 516. 517*, fait diverſes graces à Conſtantinople, *p. 517. 518.*

Maxime philoſophe vient à la Cour de Julien au commencement de 362: Chryſanthe refuſe abſolument d'y venir, *p. 512. 513.* La Cour ſe remplir de philoſophes & de gens perdus, *p. 513-515.* On craignoit la gue[illegible]es Gots, *p. 511.*

Julien ayant défendu aux Chrétiens d'apprendre ni d'enſeigner les lettres, Proereſe à Athenes, & Victorin à Rome, quittent la profeſſion de la rhetorique, *p. 565. 566.*

Julien parti de Conſtantinople ſur la fin de may, arrive à Peſſinonte un peu avant le ſolſtice d'été, *p. 518.* Il ſort d'Ancyre le 20 de juin, *p. 519.* Il arrive à Antioche avant la fin de juillet, *p. 519. 520*, il y apporte la famine cauſée par la ſechereſſe, & ſuivie de la peſte, *p. 524*, il y fait diverſes executions ſanglantes, *p. 521. 522.*

Arteme Duc d'Egypte eſt decapité à Antioche vers la fin de juillet, *p. 521.*

Julien va au mois d'aouſt ſacrifier ſur le mont Caſius, *p. 520*, & apprend qu'on avoit trouvé un Apis, *p. 521.* Il augmente la famine à Antioche par une taxe qu'il fait des vivres vers le mois d'octobre, *p. 524. 525.*

Tremblement de terre à Nicée & à Nicomedie le deuxieme decembre, & autres malheurs arrivez ſous Julien, *p. 523. 524.*

Valentinien, depuis Empereur, aime mieux eſtre depouillé de ſes charges, & eſtre banni, ſur la fin de 362, que d'abandonner la foy. *V. ſon titre § 1.*

Les Perſes font quelque propoſition de paix que Julien rejette avec mepris, *p. 531. 532.*

L'AN DE J. C. 363, DE ROME 1116, DE JULIEN 2. 408.

Julianus Aug. IV, & Salluſtius, Conſuls.

Libanius fait le panegyrique de Julien le premier jour de janvier, *p. 526.*

Aradius Rufinus eſt fait Comte d'Orient à la place du dernier, & Apronien Prefet de Rome, *ibid.*

Julien écrit ſon Miſopogon en janvier, ou peu aprés, *p. 527-530.* Il part d'Antioche le 5 mars pour aller en Perſe, *p. 533.* Il trouve le peuple de Berée tres ferme dans le Chriſtianiſme, *p. 533. 534.* Il arrive à Hieraple le 9 de mars, en part le 13, *p. 535.*

Le temple d'Apollon eſt brulé à Rome le 19 de mars, *p. 523*, durant que Julien eſtoit à Carrhes; où il faiſoit dans le ſecret des choſes abominables, *p. 536. 537.*

Julien paſſe l'Abore & entre en Perſe au commencement d'avril, *p. 538*, prend pluſieurs places, *p. 539. 540*, paſſe quelques jours devant Teſiphon, veut s'en revenir en remontant le Tigre, eſt trompé par des transfuges, brule ſa flote, *p. 541-546.* Il eſt bleſſé, & meurt la nuit du 26 au 27 de juin, *p. 546-548.*

S. Athanaſe & divers autres Saints apprennent cette mort à l'heure meſme, *p. 549. 551.*

JOVIEN eſt fait Empereut le 27 de juin, & regne ſept mois & vingt jours. Il cede aux Perſes Niſibe & cinq provinces audelà du Tigre, pour avoir la paix, en laquelle Arſace Roy d'Armenie eſt compris, *p. 579-583.* Il envoie Procope porter le corps de Julien à Tarſe, *p. 552. 583.*

408. Les habitans de Nisibe peuplent Amide qui devient metropole de la Mesopotamie, *p. 584.*

Jovien estoit à Edesse le 27 de septembre, & vient à Antioche, *ibid.* Il donne la [illegible] à l'Eglise le plustost qu'il put, *p. 585.* Il rend aux Eglises le blé que Constantin leur avoit donné, & que Julien avoit osté, mais n'en rend que le tiers à cause de la famine, *p. 586.* Il demande à Saint Athanase instruction sur la foy : le Saint luy répond aprés avoir assemblé les plus habiles Evesques d'Egypte, *p. 588.*

Jovien rejette les demandes des Macedoniens & des autres heretiques, & fait venir S. Athanase à Antioche, *p. 589.*

Les Ariens font de nouveaux efforts contre S. Athanase, desquels Jovien se mocque, *p. 589. 590.*

Lucillien beaupere de Jovien est tué à Rome: neanmoins le General Jovin reconnoist Jovien avec les troupes des Gaules, *p. 590.*

Jovien quitte Antioche au milieu de l'hiver, & vient finir l'année à Ancyre, *ibid.*

Les Austuriens ravagent la Libye vers Tripoli, *p. 591.*

Il naquit cette année un monstre à deux testes dans le fobourg d'Antioche, *ibid.*

409. L'AN DE J. C. 364, DE ROME 1117, DE JOVIEN 1.
Jovianus Augustus, & Varronianus Nobilissimus puer, Consuls.

Jovien celebra le premier jour de l'année à Ancyre la solennité de son Consulat, *p. 591.* Il meurt à Dadastane en Bithynie la nuit du 16 au 17 de fevrier, *p. 592.* Son corps fut porté à Constantinople, pour y estre enterré avec les autres Augustes, *ibid.*

TABLE
DES MATIERES.

A

Aammon, nom que prend Iamblique pour refuter Porphyre, *p.* 72.

Abaste. V. Amand.

Abellius tué à la revolte de Maxence, *p.* 95. eſtoit apparem. Vicaire du Preſet, *p.* 620. 2.

Le *Abeſſins* ſuivent l'ere de Dioclerien, *p.* 5.

Abinne Preſet du Pretoire depuis 326 juſqu'en 337; abregé de ſon hiſtoire, *p.* 218. 230. 231. Il eſt Conſul en 331, *p.* 242. Ce fut *p.* C. luy à qui Conſtantin reprocha ſon avidité & c. *p.* 278. Il eſt depoſé eloigné de la Cour, & tué en 337, *p.* 313. Il n'eſtoit point Egyptien, *p.* 648 1.

Adultere eſt mis à mort par Magnence en 350, *p.* 363.

Adyde, à l'extremité de la Thebaïde *p.* 442.

S. *Acace* Martyr: Conſtantin en baſtit, dit-on, une egliſe *p.* 239.

Le Comte *Acace*: Conſtantin luy mande en Paleſtine d'abolir la ſuperſtition de Mambré, *p.* 244.

L'*Acaie*: pluſieurs de ſes Proconſuls loüez par Himere, *p.* 701.

Les *accuſations* ſecrettes défendues en 358 &c. *p.* 324 325. Un homme nourri chez un autre ne peut eſtre receu à l'accuſer, *p.* 55. Quel innocent ne paſſera point pour coupable s'il ſuffit d'eſtre accuſé? *p.* 503. Julien punit ſeverement les calomniateurs, *p.* 519.

L. Epidius *Acmilianus* ſe fait Auguſte en Egypte durant cinq ans an moins, *p.* 21, eſt defait en 296, *p.* 34.

Acrocnum V. Aquinenm.

Septimius *Acindynus* Preſet de Rome en 293, *p.* 27.

Acindyne Preſet d'Orient en 338, 339, & 340. *p.* 315. Jugement memorable qu'il rend à Antioche *p.* 316. Il eſt Conſul en 340, *p.* 327.

Aconia. V. Paulina.

Aconius V. Catulinus.

Acontius ou *Aconitus*. V. Optatus.

Actius Comte, ſert beaucoup à prendre un chaſteau ſur Magnence, *p.* 378.

Acuſio colonie Romaine, plutoſt Vaiſon que Grenoble, *p.* 19.

Adanarſe fils de Narſe Roy de Perſe, *p.* 198.

Clodius *Adelfius* Preſet de Rome en 351, *p.* 369.

Adonis: Les payens faiſoient ſa feſte au mois de juillet, *p.* 697. 698.

L'*adultere* puni du ſupplice des parricides, *p.* 327.

Aece l'athée Arien à grand credit ſur Gallus Ceſar &c. *p.* 390. Il fait Candide & Arrien Evelques, *p.* 588

Aulus Pomponius *Ælianus* tyran dans les Gaules, & ſoutenu par les Bagaudes, eſt ſoumis par Hercule, *p.* 9. 10;

Ælius V. Dionyſius. Spartianus. Lampridius

Æmilius V. Arborius.

Æranius ou *Afranius*. V. Annibalianus.

Africain gouverneur de la ſeconde Pannonie, ſouffre en 351 la queſtion, ſa priſon, & ſa mort &c. *p.* 405.

L'*Afrique* eſt partagée ou conteſtée entre le jeune Conſtantin & Conſtant, *p.* 666. Les Evelques n'y affranchiſſent les eſclaves que ſous Honoré, *p.* 169. Conſtantin y envoie des aumoſnes en 313 aux Egliſes Catholiques, *p.* 156. 157, & Conſtant en 348, *p.* 344.

Agentes in rebus officiers: ce que c'eſtoit, *p.* 56. Julien les reduit à 17: il s'en trouve enſuite dix mille, *p.* 509.

Agilon Alleman, Connétable de Conſtance en 354, *p.* 394. Il eſt fait General de l'infanterie en 359, *p.* 445. Conſtance l'envoie en 361 contre les Perſes, *p.* 464. Julien le fait de la chambre de juſtice, *p.* 508.

Agnatus V. Chromatius

Sainte *Agnès*: l'egliſe de ſon nom à Rome baſtie par Conſtantin &c. *p.* 142. 143.

Agorius V. Prætextatus.

Les *Alains* font la guerre aux Gots en 291, *p.* 18.

M. Numinius *Albinus* Comte, deux fois Conſul: quand il a vécu, *p.* 661. 662.

Albin Conſul en 313, *p.* 82. 258 C'eſt app. C. Ceionius Rufius *Albinus* fils de Voluſien &c. *p.* 259.

Albin Vicaire d'Eſpagne en 341, *p.* 331.

Albin Conſul en 345, *p.* 338.

Latinus Alethius *Alcimus* profeſſeur de rhetorique ſous Conſtance & Julien, *p.* 475.

Alecte ou *Allecte* tue Carauſe, & ſe fait Auguſte en Angleterre l'an 293, *p.* 27. Il eſt vaincu & tué en 296, *p.* 32.

Alethius. V. Alcimus Minervus.

Digitized by Google

Alexandra femme pretendue de Diocletien, *p 3.*

Alexandre ſe fait Empereur en Afrique l'an 308, & regne plus de trois ans &c *p.109.110.* Il eſt pris & étranglé en 311 &c *p.119.*

S. *Alexandre* d'Alexandrie excommunie Arius : Conſtantin luy écrit, *p.212.*

Alexandre Gouverneur de Conſtantinople eſt bleſſé dans une ſedition en 346 &c. *p.341.*

Alexandre Proconſul apparemment d'Acaïe, *p 701.2.*

La ville d'*Alexandrie* eſt aſſiegée & priſe ſur Achillée par Diocletien en 291 *p.34.* Diocletien y donne beaucoup de blé par an, *p.43.* Conſtantin en donne à l'Eveſque pour diſtribuer dans toute l'Egypte & la Libye, *p. 216.* Elle ſouffre un grand tremblement apparemment en 362, *p 523.*

Allecte. V. Alecte.

Alliquaea prince Got, ſert en 323 dans les armées de Conſtantin, *p 189.*

Les *Allemans:* Diocletien leur fait la guerre en 285 *p.6.* Hercule les défait en 287 *p.12.* Les Bourguignons gagnent une partie de leur pays vers 291, *p.18.* Conſtance les bat en 301, *p.42.43.* Conſtantin fait mourir de leurs Rois en 306 *p.97.* les défait en 310, *p.114.115.* Quelques Allemans entrent en l'Empire en 355, *p. 405,* prennent & ruinent des villes ſur le Rhein, *p 410.* Ils aſſiegent Lion, ſont battus par Julien en 357 *p.421,* battent & mettent en fuite Barbation General Romain, *p 422.* Julien les défait prés de Strasbourg, *p.423.* Ils renouvellent la paix en 361 aprés quelque remuement, *p.459.*

S. *Alphée* Martyr le 17 de ſeptembre 284, *p.595.2.*

Alype philoſophe ſous Conſtantin, *p.304.*

Alype d'Antioche geographe ſous Julien, *p.479.*

Alytarques ou pontifes d'Antioche &c. *p. 702.2.*

Cn. Salvius *Amandus* tyran dans les Gaules, eſt ſoutenu par les Bagaudes, & défait par Hercule vers 287, *p.9.10.*

Amand ou Abante admiral de Licinius, eſt défait par Criſpe en 323, *p.191.*

Amantius Conſul en 345, *p.338.*

Amide ſur le Tigre baſtie ou plutoſt rebaſtie & fortifiée par Conſtance vers 336, & en 341, *p 333,* eſt priſe de force par Sapor en 359, *p.444*

Aminius rheteur à Pruſe, *p.568.*

Ammee en Meſopotamie n'eſt pas Amide, *p.333.*

Ammien Marcellin l'hiſtorien ſervoit ſous Urſicin, qu'il ſuivoit partout, *p.397.401.443. 445.* Il eſtoit à Antioche à l'arrivée de Julien, *p.185,* ne loue pas toujours Julien, *p.562,* ne diſtingue pas aſſez les années, *p.624.2,* & omet pluſieurs faits, *p.683.2.*

Ampele Proconſul apparemment d'Acaïe, *p.701.2.*

S. *Amphiloque :* La vie de S. Baſile qu'on luy attribue eſt ſuppoſée, *p.700.701.*

Anaſtaſie ſœur de Conſtantin femme de Baſſien, *p 82.160,* puis du Patrice Optat, *p.162.*

Anatole Vicaire d'Aſie en 359 *p.325.*

Anatole Prefet d'Illyre en 346, *p.342,* & appelle encore en 349 &c *p.348.673.2,* confirme une donation de Conſtant à l'Egliſe, *p.364.*

Anatole Prefet d'Illyre en 359, meurt en 360 &c *p.437.* On croit que c'eſt Vindamius Anatolius de Beryte, auteur *p.477.* On met un *Anatole* Prefet en 354, *p.678.1.*

Anatole Prefet loué par Himere, *p.701.2.*

Ancyre : Julien y va en 362, y donne les jeux &c. *p.519.*

Andernac ſur le Rhein eſt rétabli par Julien en 359. *p.439.*

S. *Andre :* Ses reliques ſont apportées d'Acaïe à Conſtantinople en 356, *415.*

Andronique p. e. Conſul en 310, *p.629.2.*

Andronique auteur Egyptien ſous Conſtance, *p.477.*

Anebon ou Nectanebon Egyptien à qui Porphyre écrit, *p.73.*

L'*Angleterre :* les Romains y remportent quelque victoire en 284 *p.6* 7 Catauſe en demeure ſept ans le maiſtre, p. e. depuis 287 juſqu'en 293, *p.12. 16.27.* Alecte y regne depuis juſqu'en 296 *p.27.32.* Conſtance Chlore la réunit à l'Empire, *p.33.* On en tiroit des blez par le Rhein, *p.433.*

Anicet Prefet du Pretoire en 350 ſous Magnence, *p.362.*

Anicius. V. Fauſtus. Julianus. Paulinus.

Annathan chaſteau de l'Aſſyrie, *p.539.*

Afranius ou Æranius *Annibalianus* Conſul en 292, *p.20,* Prefet de Rome en 257 *p.36.*

Annibalien frere de Conſtantin, *p.82,* qui le fait Nobiliſſime &c *p.288.662.* Il avoit demeuré à Toulouſe avant que de venir à la Cour &c. *p.2[illegible].* Il eſt p.e. tué vers 337 *p. 313.*

Fl. Claudius *Annibalien* fils de Dalmace, & petit-fils de Conſtance Chlore, *p.82,* eſt fait par Conſtantin, Roy du Pont & de l'Armenie en 335 *p.259.261.* Il epouſe Conſtantine, *p.260,* eſt tué p.e. en 337 *p.313.*

Annien Conſul en 314, *p.158.*

Annius. V. Anulinus.

Antarade en Phenicie : Conſtance en fait une nouvelle ville en 346, *p 340.*

Antioche: Eugene y entre comme Auguſte vers 303, & eſt auſſitoſt tué &c *p 45.* Diocletien la punit injuſtement pour cela, *p 46.* Conſtantin y baſtit une tres belle egliſe vers 331, *p.243,* qui eſt dediée en 341, *p.331.*

La ville eſt fort agitée alors par de longs trem'lemens de terre, *p.* 332. Conſtance y fait ſon ſejour ordinaire &c. *p.* 340. Elle n'eſt point attaquée ſous luy par les Perſes, *p.* 686. Elle depute des ſiderieres a Julien, *p.* 510, qui luy fait diverſes gratifications, *p.* 511. Il y commet de grandes cruautez, *p.* 522. y cauſe la famine, *p.* 524. Le peuple ſe raille de luy, *p.* 525. Il s'en venge par une ſatyre, *p.* 528. Jovien y vient au mois d'octobre 363, *p.* 585. Elle eſtoit éclairée toute la nuit, *p.* 391. Elle avoit ſes Olympiades qui ſe rencontroient avec nos biſſextes, *p.* 701. 2. & ont duré depuis 212 juſqu'en 720, *p.* 702. 2.

Antioche de Mygdonie c'eſt Nitibe, *p.* 323.

Antiochus capitaine du guet en 326. *p.* 218.

S. *Antoine* repond a Conſtantin qui luy avoit écrit, *p.* 255. 256. Il eſt viſité par le Preſet Elpide, ſa femme, & ſes enfans, *p.* 457.

Antoine Duc de Meſopotamie en 349 *p.* 349.

Antonin officier de Conſtance ſe retire chez les Perſes en 359. *p.* 442. 444. Il anime les Perſes contre l'Empire, *p.* 445.

Antoninople en Meſopotamie rebaſtie & fortifiée par Conſtance vers 336. *p.* 338.

Antonius. V. Marcellinus.

Anulin Senateur : on fait Diocletien ſon eſclave, *p.* 2.

Anulin Conſul en 295, *p.* 30.

Anulin Preſet du Pretoire ſous Severe, le trahit en 307, *p.* 99.

Annius *Anulinus* Preſet de Rome en 306, *p.* 30. 90. & en 312, *p.* 135.

Anulin Proconſul d'Afrique en 313, *p.* 30. Conſtantin luy adreſſe diverſes loix en faveur de l'Egliſe, *p.* 148-151.

Aoric Got fournit des troupes à Conſtantin, *p.* 249.

Aphaque ville de Phenicie ; Conſtantin y fait abatre le temple de Venus aprés 330, *p.* 206.

Apharban Perſe envoyé par Narſe pour demander la paix à Galere en 297, *p.* 39.

Arius *Aper* Preſet du Pretoire tue l'Empereur Numerien ſon gendre, *p.* 4, eſt tué par Diocletien meſme, *p.* 5. 596. 1.

Apis taureau celebre dans le paganiſme, *p.* 521.

Apodeme envoyé contre Silvain en 355, *p.* 407. l'oblige à ſe revolter, *p.* 408. Il eſt brulé par ordre de Julien, *p.* 508.

Apollinaire Gouverneur de Phenicie, & *Apollinaire* ſon fils, ſont mis a mort par ordre de Gallus en 354. *p.* 397.

Apollon obligé de ſe taire par les Chrétiens, *p.* 124.

L'egliſe des *Apoſtres* à Conſtantinople baſtie par Conſtantin, *p.* 236. 237.

Apronianus. V. Afterius.

L. Turcius *Apronianus* Preſet de Rome en 339. *p.* 325.

L. Turcius Secundus *Apronianus* Aſterius, à qui on dreſſe une ſtatue en 346, *p.* 698. 2. C'eſt apparemment le meſme qu'*Apronien* fait Preſet de Rome en 363, *p.* 525. 546. 698. 699.

Aquilée en Italie ; Conſtantin le jeune y eſt tué en 340 &c. *p.* 329 Des troupes de Julien s'y fortifient contre luy &c. en 351 *p.* 462. Elle ſe rend en 362, *p.* 517.

Vettius *Aquilinus* Conſul & Preſet de Rome en 286, *p.* 7.

Aquilius ou Acilius. V. Sabinus. Severus.

Aquincum ou Acincum, l'une des principales villes de la Valerie, *p.* 26.

Aquyron chaſteau imperial pres de Nicomedie : Conſtantin y meurt &c. *p.* 267.

Arade ville celebre dans la Pheuicie, *p.* 210. V. Conſtantine.

Aradius. V. Proculus. Rufinus.

Araric ou Ariaric Roy des Gots, vaincu par Conſtantin en 332, *p.* 248, luy donne des troupes, *p.* 249.

Araxe ami de Julien qui le va voir, *p.* 490.

Arbetion Conſul en 355. Son caractere & ſes qualitez, *p.* 402 403. Il eſt envoyé contre les Allemans, *p.* 405, fait faire Silvain General pour le faire perir, *p.* 406, eſt accuſé de revolte en 357, *p.* 417, traite mal Urſicin en 359. *p.* 445. Conſtance l'envoye en 361 contre les Perſes, *p.* 464, puis contre Julien, *p.* 465, qui le fait de la Chambre de juſtice, *p.* 508.

Arbora homme cruel, juge les amis de Gallus &c. *p.* 401.

Æmilius Magnus *Arborius* orateur de Toulouſe, *p.* 287, appellé à Conſtantinople pour eſtre precepteur d'un fils de Conſtantin, *p.* 289.

Arcade Comte & medecin, *p.* 701. 2.

Les *Arcaraganes*, ſont les Sarmates libres *p.* 237.

Arete dame que Julien ſert en quelques affaires *p.* 490.

Ariaric V. Araric.

Arinthée combat contre les Allemans en 355, *p.* 405, eſtoit un des chefs de l'armée de Julien en 363, *p.* 538.

Ariſtenete femme d'Elpide viſite S. Antoine & S. Hilarion &c. *p.* 457.

Ariſtenete Vicaire eſt envelopé dans les ruines de Nicomedie en 358, *p.* 435.

Ariſtobule Conſul en 285, eſt conſervé dans la Preſecture par Diocletien &c. *p.* 5. 6.

Ariſtobule Preſet de Rome en 295, *p.* 30.

Ariſtomene philoſophe payen ſous Julien, *p.* 514.

Ariſtophane Conſulte un aſtrologue, & eſt banni en 359, *p.* 442

Arius troubloit l'Orient par ſon hereſie en 324 &c. *p.* 218. Conſtancie procure ſon rappel, *p.* 82.

Arles Hercule y reprend la pourpre contre Conſtantin &c. *p.* 108. Conſtantin la rétablit; elle prend le nom de Conſtantine, *p.* 368.

Les *Armeniens* Chrétiens font la guerre à Maximin, *p.* 145. Ils ſe divilent & chaſſent leur Roy en 335. Conſtance le rétablit, *p.* 318. 319.

Arrien parent de Jovien, Eveſque Arien, *p.* 388.

Arrius. V. Aper.

S. *Arſace* ou Urſace Confeſſeur ſous Licinius, meurt en 358 dans la ruine de Nicomedie qu'il avoit predite, *p.* 435. 436.

Arſace Roy d'Armenie eſtoit Chrétien, *p.* 337, avoit des terres ſans l'Empire, *p.* 105, eſtoit fort uni aux Romains, *p.* 319. Conſtance luy fait enlever Olympiade, *p.* 360, le mande à la Cour en 360, *p.* 446. luy fait des preſens en 361, *p.* 464. Julien le mande pour la guerre de Perſe en 363, *p.* 532, luy parle d'une maniere injurieuſe, *p.* 537, Arſace ne le va pas joindre, *p.* 545. Il eſt compris dans la paix de Jovien avec les Perſes, *p.* 581.

Arſace pontife payen de Galacie, Julien luy écrit, *p.* 562.

Artabane Roy des Parthes donne Niſibe à Izate Roy de l'Adiabene vers l'an 42 &c. *p.* 323.

Artaxer Roy de Perſe aprés le grand Sapor. *p.* 398.

Arteme Vicaire du Pretoire, fait en 359 la charge du Prefet de Rome, *p.* 438.

Arteme Duc d'Egypte : ſa vie eſt de peu d'autorité, *p.* 632.

Artorius V. Maximus.

Les *aruſpices* ſont tolerez par Conſtantin, *p.* 173. Conſtance les condamne à mort, *p.* 417.

Aſcaric Roy des François pris par Conſtantin, & expoſé aux beſtes vers 307, *p.* 97.

Aſclepas Eveſque de Gaza depoſé & banni en 331, *p.* 245.

Aſclepiodote Conſul en 292, grand homme de guerre, *p.* 26, Prefet du Pretoire ſous Conſtance, *p.* 62.

M. Aurele *Aſclepiodote* affranchi des Empereurs, *p.* 20.

L'*Aſie* ſouffre un tremblement en 358, *p.* 434. Elle a pour Vicaire Anatole en 339, *p.* 385. Berenicien en 346, *p.* 340.

Aſſyrie femme du General Barbation, eſt decapitée avec luy en 359, *p.* 440.

Aſtonianus *Aſterius* V. Aſtronianus

Les *aſtrologues* declarez ennemis du genre humain & criminels de leze majeſté, *p.* 436.

Atec Roy des François, fait en 288 de grandes ſoumiſſions à Hercule, *p.* 14.

S. *Athanaſe* depoſé par les Ariens, & banni en 331, *p.* 239, eſt bien receu par le jeune Conſtantin, *p.* 330. Il eſt accuſé d'avoir donné de l'argent à Philumene revolté, *p.* 262, Conſtantin le regarde comme un brouillon, *p.* 264, ſe reſoud en mourant à le rappeller d'exil *p.* 268. Le Saint voit Conſtance à Viminac en 358, *p.* 667 2, puis à Ceſarée en Cappadoce, *p.* 669. 2. L'Empereur Conſtant reconnoiſt ſon innocence, *p.* 335, le reçoit fort bien à Milan en 345 &c. *p.* 338, le fait venir dans les Gaules en 349, *p.* 345. S Athanaſe retourne en Egypte en 349, voit Conſtance à Antioche &c. *p.* 349. Ce prince veut l'opprimer en 353 *p.* 387, le bannit en 356, & écrit contre luy aux Princes d'Auxume, *p.* 415. Julien veut luy oſter la vie, *p.* 550. Dieu luy envoie dire la mort de Julien, *p.* 550. 551. Jovien le rappelle & le conſulte &c. *p.* 588-590.

Atoenée Comte loué par Homere, *p.* 701. 2.

Athenes eſt rétablie par Julien en 361, *p.* 463. Il écrit aux Atheniens ſur la guerre contre Conſtance, *p.* 460. Il s'y forme une ſedition pour les preſtres des idoles, *p.* 506.

Atticus. V. Delphidius.

Attique Eveſque d'Arade, *p.* 210.

Attius. V. Pateta.

Les *Attuariens* François ſont défaits par Julien en 360, *p.* 454.

Les *augures* condamnez à mort, *p.* 417, declarez ennemis du genre humain, criminels de leze-majeſté, *p.* 436.

Auguſtamnique province en Egypte, paroiſt pour la premiere fois en 342, *p.* 234.

L'*aumône* eſt quelquefois une ſource de proſperité à des fo.bles &c. *p.* 490.

M. *Aurele* ſouhaitoit oſter les combats des gladiateurs, *p.* 209. Dioclétien deſiroit l'imiter, *p.* 56.

L'Empereur *Aurelien* a tranſporté des Carpes dans les terres de l'Empire, *p.* 31. a conſulté les Druides &c. *p.* 78. Maximien Hercule s'eſtoit formé ſous luy, *p.* 8.

Aurelien ſon petit-fils eſt Proconſul de Cilicie ſous Dioclétien, *p.* 61.

Aurelius. V. Aſclepiodotus. Celſinus. Dioclétianus. Hermogenes. Maximianus. Maximus. Proculus. Victor.

Les *Auſturiens* pillent la Tripolitaine ſous Jovien, *p.* 581.

La ville d'*Autun* ruinée ſous Claude II. eſt rétablie par Conſtance Chlore en 297, *p.* 28. 37. Il y avoit des ſources d'eaux chaudes dans un temple d'Apollon, *p.* 121. Conſtantin luy fait de grandes remiſes en 311 &c. *p.* 118. Elle prend en reconnoiſſance le nom de Flavie, *p.* 119. Magnence y uſurpe l'Empire ſur Conſtant, *p.* 357.

Auxence Gouverneur de l'Auguſtamnique en 342, *p.* 234.

Auxume royaume en Ethiopie: Conſtance y écrit contre S. Athanaſe en 356, *p.* 415.

S. *Auxent* Abbé prés de Conſtantinople, veut faire feſter le vendredi, *p.* 582. 642.

Azote eſt un cocher de cinque, non un uſurpateur de l'Empire, p.262.

B

S. Abut *Babylas* Ev. d'Antioche: Gallus en tranſporte les reliques a Daphne, p.389.

Bacure Roy d'Iberie raconte la converſion de ſa nation a Ruffin, p.299.

Les *Bagaudes* payſans revoltez dans les Gaules au troiſieme ſiecle, & cinquieme, p.10. n'elloient point Chrétiens, p.599.

Balburius. V. Placidus.

Barbarius V. Pompeianus.

Barbation Comte des domeſtiques ſous Gallus luy rend de mauvais offices auprés de Conſtance, p.398, l'arreſte & luy oſte la pourpre a Pettau en 354 &c. p.399. Il eſt envoyé en 357 General contre les Allemans qui le batteut &c. p.421. Il eſt decapité en 359. &c. p.400. 440.

Barde, ane: Porphyre écrit contre luy p.72.

S. *Baſile* Preſtre d'Ancyre reproche a Julien ſon ingratitude envers J. C. p.485, & en eſt traité d'une maniere tres cruelle, p.519. Il luy predit que ſon corps ſeroit privé de la ſepulture, p.552. Il conſomme ſon martyre le 29 juin 362. p.698.

S. *Baſile* le grand étudie avec Julien l'apoſtat, p.494. qui le vouloit avoir a la Cour, p.514. Il apprend ſa mort par revelation, p. 549. 550. Sa vie écrite, dit-on par Hellade ſon ſucceſſeur, & par S. Amphiloque &c. p.700. 702.

Baſile l'troconſul app. d'Acate, p.701. 2.

Baſilina femme de Jule Conſtance, mere de Julien l'apoſtat, p 82, bille d'Anice Julien Conſul en 322. p.183 453. meurt en 331. p.483.

Baſilius. V. Maximus.

Baſſien beaufrere de Conſtantin, le trahit en 314. p.82, 160, 162.

Baſſus ami de Vopiſque, p.66.

Baſſus Conſul en 289, p.15.

Septimius *Baſſus* Preſet de Rome en 317, 318, & 319, p.170-172. eſt apparemment le Conſul de 317. p.170.

Baſſus Conſul en 331, p.243.

Baſſus Vicaire d'Italie en 326, p.218.

Junius *Baſſus* Preſet de Rome en 359, meurt auſſitoſt aprés. p.438. Son tombeau eſt encore à S. Pierre de Rome. *Ibid.*

Baſtards: Conſtantin leur fait quelque grace, p.178.

Les *Baſternes* ſont battus par les Romains en 299, p.41.

Batanée bourg de Syrie ou plutoſt en Phenicie, p.67.

Batne ville de l'Anthemuſie, p.398.

Batnes ville de Syrie fort ſuperſtitieuſe, p. 224.

Batnes ville de l'Oſrhoene p.535.

Bemarque ſophiſte de Ceſarée en Cappadoce ſous Conſtance &c. p.300. 301, profeſſe a Conſtantinople, p. 571.

Berée en Syrie: Julien la porte en vain à l'idolatrie, p.533. Genealogie du chef du Conſeil, p.534.

Bernicien Vicaire d'Aſie en 346, p.340.

Bernon Eveſque de Cologne détruit en 955 le pont baſti par Conſtantin. p.98.

Beryte eſt fort endommagée par un tremblement de terre en 349, p.349.

Berſabore, la ſeconde ville de l'Aſſyrie, p. 540.

Beſa idole adorée dans la Thebaïde, p.441.

Beſançon; Julien y paſſe en 360, & en fait la deſcription, p.455.

Beſuquis ville d'Aſſyrie, p.541.

Bezabde en Meſopotamie, eſt priſe en 360 par les Perſes, p.446. Conſtance ne la peut reprendre, p.447.

Bibulienus. V. Reſtitutus.

Bineſe ſeigneur Perſan, p.584.

Bingen eſt rétablie par Julien en 359. p.439.

Les *Blemmyes* combatent en 291 les Ethiopiens p.18, incommodent fort les pays d'Oaſis p.35 Les Romains leur paient penſion, p.36.

Bonit capitaine François, ſert Conſtantin contre Licinius, p.189.

Bonn ſur le Rhein eſt rétablie par Julien en 359, p.439.

Bonoſe General ſous Conſtance, p 342.

Bonifanus idole à Nantes, p.201. 202.

Les *Bourguignons* ſont défaits par Hercule en 287, p.12, battent les Allemans vers 295, p.18.

Braſidas bourgeois d'Antioche tué au ſujet de la revolte d'Eugene vers 303, p.46.

Bregetion ville de Pannonie: Ce que c'eſtoit, p.687. 2.

Les *Bructeres* nation Françoiſe: Conſtantin les défait &c. en 306. p.97.

Les *Burgondes* défaits par les Gots, p.17, leur font toujours la guerre en 291. p.18.

Buſiride en Thebaïde ſe revolte, & eſt ruinée par Diocletien, p.34. 35.

Byzance eſt priſe par Maximin en 313 p.152, aſſiegée par Conſtantin en 323, p.195, ſe rend à luy p.194. Sa ſituation avantageuſe, p.231. Conſtantin l'augmente, & luy donne le nom de Conſtantinople, p.232-241.

C

Cæcilianus. V. Placidus.

Caſonius. V. Paulinus.

Callepe receveur de Sicile &c. en 340. p.328.

Calliſte officier de Julien, écrit ſa vie en vers, p.562.

Callixene preſtreſſe de Cibele p.519.

Calocere intendant des chameaux, eſt brulé

à Tarſe pour s'eſtre revolté en Cypre, *p.261. 262.*

Les *Camaves* François ſe ſoumettent à Julien en 358. *p. 432.*

Ceionius Julianus *Camenius* Prefet de Rome en 333, *p.251.*

Candide Eveſque Arien, *p.588.*

Candidien baſtard de Galere, *p.25*, qui le vouloit faire Ceſar. *p 93*, & qui en mourant le recommande à Licinius, *p.116.* Il le retire avec Valerie dans les Etats de Maximin, *p. 119.* Il ſe fiance à une fille de Maximin, *p.156.* Licinius le fait tuer, *p.157.*

Les *Caniens* peuple peu eloignez des Sarmates, *p.420.*

Jule *Capitolin* écrit l'hiſtoire des Empereurs, *p 62.63*, pour Conſtantin, *p.302.*

Carauſe envoyé contre les Saxons & les François, ſe fait Auguſte & s'empare de l'Angleterre en 287, *p.12.13.601.* Il eſt tué par Alecte en 293, *p.27.*

Carietton Comte des deux Germanies ſous Valentinien I, avoit, dit-on, paru ſous Julien, *p 433.*

L'Emperent *Carin* défait le tyran Julien pres de Verone, *p.6*, perit aprés avoir eu l'avantage contre Diocletien en 285, *ibid.*

Carſion femme de l'Empereur Jovien, luy donne deux enfans, *p.577.* Elle ne le voit pas Empereur, *p.592.593.702.2.* Elle eſt enterrée auprés de luy, *p.593.*

Les *Carpes*: Diocletien tranſporte toute cette nation dans l'Empire, *p.30.42.*

Carrhes en Meſopotamie n'eſtoit pas fortifiée, *p.443.* Julien y eventre une femme dans le temple de la lune, *p.536.* On l'y regrette, *p.560.*

Cartere ami de Julien, qui luy rend ſervice *p.490.*

Carthage: Diocletien y fait beaucoup baſtir, *p.17.* Hercule y fait des thermes, *p.18.* Maxence la fait ſaccager & bruler, *p.119.*

L'Emp. *Carus* penſa faire Conſtance Chlore Ceſar au lieu de Carin ſon fils *p.77.* Diocletien l'accompagne dans la guerre de Perſe, *p.2*, le moque de la magnificence de ſes jeux, *p.48.*

Caſſien Duc de Meſopotamie en 363, *p.443.*

Caſſius V. Dion.

Julius *Caſſius* Prefet de Rome p.e. en 316, *p.167*, exerce la meſme charge en 318, *p.172.*

Caſticius. V. Firmus.

Le Comte *Caſtrice* défend Seleucie contre les Iſaures, *p 388.*

Aconius Philomatius *Catulinus* Proconſul d'Afrique depuis 315 juſqu'en 319, & Vicaire en 337 & 338, *p.317*, Prefet du Pretoire en 341, *p 331*, Prefet de Rome en 342, & Conſul en 349, *p 317.334.*

Catulin Proconſul d'Afrique en 353, *p.383.*

Les *Cavions.* V. Chaibons.

Les *Cauques* peuples François établis en Flandre & en Hollande, ſont vaincus par Conſtance Chlore en 293, *p.27.*

Cecilien Ev. de Chartage, chef de l'Egliſe Catholique d'Afrique, *p.148.* Anulin luy notifie en 313 une loy de Conſtantin en faveur de l'Egliſe, *p.149.* Conſtantin luy écrit ſur la diſtribution de ſes aumoſnes, *p.150*, & ſur les Donatiſtes qui avoient fait ſchiſme, *p.151.*

Cecilien Prefet du Pretoire: on ne ſçait d'où, *p.458.*

Cecrope General inſtruit ſous Probe, *p.61.*

Cecrops Ev. Semiarien de Nicomedie, perit avec cette ville en 358, *p.435.* Julien l'apoſtat avoit fait la fonction de Lecteur ſous luy, *p.492.*

Ceionius V. Albinus. Camenius. Julianus. Varus. Voluſianus.

Celeſtin Conſulaire de la Betique en 357 *p 428.*

Celſe ami de Vopiſque, *p.66.*

Herennius *Celſus* Senateur, *ibid.*

Rufus *Celſus*, ib.

Domitius *Celſus* Vicaire d'Afrique en 316, *p.68.*

Celſe Gouverneur de la Cilicie, y fait le panegyrique de Julien en 362, *p.519.*

Celſin Prefet d'Italie en 338, *p.315.324.*

Aurelius *Celſinus* Prefet de Rome en 341, *p.315.332*; & en 351, *p.369.*

Cene en Bithynie: Conſtantine femme de Gallus y meurt, *p.398.399.*

Cercuſe en Meſopotamie, place forte, *p.538.*

Cereal Intendant des vivres à Rome en 328, *p.228.*

M. Neratius *Cerealis* Prefet de Rome en 352, *p.377.378.* Il eſtoit oncle maternel de Gallus Ceſar, *p.383.* On a une inſcription de luy en l'honneur de Conſtance, *p.387.* Il recherche Saiute Marcelle en mariage, *p.383.402.* Il eſt Conſul en 358, *p.428.*

Les *Chaibons* peuples inconnus pillent les Gaules en 287, y ſont défaits par Hercule, *p.12.*

Chlore. V. Conſtance.

Chnodomaire Roy des Allemans défait Decence Ceſar, & ravage les Gaules, *p 370.* Julien le prend & l'envoie à Conſtance en 357, *p.420. 423.* Il meurt à Rome, *p.424.*

Chreſt orateur à Cl. ſous Conſtance, *p 476.*

Chreſt Prince de la Querſoneſe, vaſſal de l'Empire, *p.19*, en fait retirer les Sarmates, *p.20.*

Chreſte officier de Conſtant le trahit, *p.356.*

La *Chronique* d'Alexandrie; ouvrage de divers auteurs, *p.482.*

Chryſanthe apprend la magie à Julien, *p. 491*, qui ne peut le faire venir à ſa Cour, *p.512. 513.* Oribaſe le traite en ſa derniere maladie, *p.568.* Ce qu'on en dit de plus, *p.570.*

Chryſaore diſciple de Porphyre &c. *p.70.72.*

Le *Chryſargyre*, impoſt ſur les marchandiſes, & ſur les perſonnes infames, *p.275.*

S. *Chryſoſtome.* V. Jean.

La *Chyme.* Dioclecien brule les livres des Egyptiens qui apprenoient à faire de l'or & de l'argent, *p.34.*

Cibales en Pannonie : Conſtantin y défait Licinius vers 314, *p.160.*

Cirthe capitale de Numidie ruinée ſous Maxence, *p.120*, rétablie ſous Conſtantin, prend le nom de Conſtantine. *p.148.*

Civaro & *Cularo* : c'eſt Grenoble, *p.19.*

Clarus Prefet d'Illyrie ſous Valerien, *p.285.*

L'Emp. *Claude* II. grand oncle de Conſtance Chlore, *p.28.77.* & *Claudia* ſa niece, *p.77.*

Claude intendant des vivres à Alexandrie en 349, *p.348.*

Claudius. V. Euſthemius. Mamertin. Marcellus.

Clearque payen obtient de Valens la grace du philoſophe Maxime, *p.570.*

Clemace homme de qualité d'Alexandrie, eſt mis à mort pour n'avoir pas voulu commettre un crime, *p.391.*

Clement deputé de Magnence à Conſtance, *p.365.366.*

Cocitus. V. Adelfius.

Clytius. V. Maximus.

Cœlius. V. Probatus. Probinus.

Cologne : Conſtantin y fait un pont ſur le Rhein en 308, *p.97.98.* Elle eſt priſe par les François en 355, *p.410*, en octobre ou novembre, repriſe dix mois après, *p. 413.683.*

Commodien auteur Chrétien ſous Conſtantin, *p.305.306.*

Les *Comtes*, originairement le conſeil de l'Empereur, puis une dignité &c. *p. 215.*

Comte de Gouverneur de Numidie en 256, *p.31.*

Les *Concubines* defendues par Conſtantin, *p.177.178.*

Les *Confeſſeurs* de J. C. louez & honorez par Conſtantin &c. *p.199.204.*

Connetables ou grands Ecuyers : Agilon Peſt ſous Conſtance. *p.394.*

Conſtance Chlore pere du grand Conſtantin, eſt envoyé en 292 contre les Sarmates, *p.29*; eſt fait Ceſar &c. le premier mars 292 *p.21*, a pour departement les Gaules, l'Eſpagne, & l'Angleterre. *p.604.605*, le ſoumet les troupes de Carauſe à Boulogne en Picardie, *p.27*, chaſſe les François de la Flandre & de la Hollande, *Ib.* recouvre l'Angleterre en 296 *p.31*, rétablit Autun en 297 &c. *p.28.36*, défait pluſieurs fois les Allemans en 301, *p 42.* Son hiſtoire particuliere *p.76 92.* Sainte Helene eſtoit ſa femme legitime, *p 613.* Il meurt à York le 25. juillet 306, *p.92.618.*

Jule *Conſtance* frere du grand Conſtantin, *p. 82* paſſe quelque temps à Toulouſe, puis à Conſtantine avant que de venir à la Cour, *p 287*, epouſe Galla puis Baſiline &c. *p. 2. 8.463*, fille d'Anice Julien, *p.183*, eſt fait Conſul en 339, *p. 258*, Patrice *p.285.* & Nobiliſſime, *p.288* Il eſt tué en 337 ou 338 *p.313.465.* Il ne faut diſtinguer de *Conſtance* qui eſtoit Prefet du Pretoire en 315, 324, 325, 327 &c. *p 213.215.* qui fut envoyé à Licinius par Conſtantin, *p. 160.164.* qui fut Conſul en 327, *p 227.651.*

L'Emp. *Conſtance.* V. ſon titre, *p.312*, fils du grand Conſtantin & de Fauſte, *p.100*, naiſt à Sirmich en 317 *p.171*, eſt fait Ceſar en 324, *p. 196.645*, Conſul en 326, *p.218*, gouverne les Gaules vers 332 &c. *p.261.* Conſtantin le marie en 336 &c. *p.264*, le fait executeur de ſon teſtament &c. *p.267-269.* Il aſſiſte ſeul à ſes funerailles, *p 270 662*, fait mourir tous les parens de Conſtantin, *p 485*, bannit Gallus & Julien, *Ib.* les fait elever dans la religion &c *p 456*, fait Gallus Ceſar en 351 *p.488*, donne un peu plus de liberté à Julien &c *p 488 489*, qu'il eſt pres de faire mourir avec Gallus en 354 &c. *p.493.* Il le fait Ceſar en 355 &c. *p 496 497*, luy fait epouſer Helene, *p.498.* On ne croit pas qu'il ait exempté d'impoſts les terres de l'Egliſe, *p 519.*

Conſtance Conſul IV. en 330, ſelon S. Proſper eſt faux &c. *p.230.*

Conſtancie. V. Conſtantia.

Conſtancie ville. V. Maiume.

Conſtancie ou Antarade eſt rebaſtie par Conſtance en 346, *p 340.*

L'Emp *Conſtant* dernier fils du grand Conſtantin & de Fauſte, *p.100*, né vers 320, eſt fait Ceſar en 333, *p.252.637.* Son pere luy donne l'Illyrie, l'Italie, & l'Afrique pour departement &c, *p.261 328.* Il eſt declaré Auguſte le 9 ſeptembre 337, *p.312*, eſt Conſul en 339, *p. 328*, en 342 *p 340*, en 346 *p 339.* Il ſe rend maiſtre des Etats de Conſtantin ſon frere après ſa mort &c. *p.327 330* Il fait la paix avec les François en 342, *p 332 335*, ſe declare le protecteur de S. Athanaſe & des autres Eveſques Catholiques, *p.335*, menace de faire la guerre à Conſtance s'il ne les rétabliſt, *p 345.* Il éteint le ſchiſme des Donatiſtes en Afrique l'an 348 &c. *p 344*, fait venir S. Athanaſe dans les Gaules en 349 &c *p 348*, appelle auprés de luy Proæreſe ſophiſte Chrétien, *p.363.* Il eſt tué par la conjuration de Magnence en 350, *p.357.* Ses bonnes & les mauvaiſes qualitez, *p 358.*

Conſtantia fille de Conſtance Chlore & de Theodore ſa femme, *p. 82*, epouſe Licinius en 313, *Ibid.* Elle demande à Conſtantin la vie pour ſon mari en 323, *p 294.* Elle eſtoit Chrétienne, *p 130*, mais p.e. Arienne, *p.245.246.* Elle meurt vers 330 &c. *p.245.*

Conſtantia vierge qu'on fait fille de Conſtantin *p 100.* Cela n'a aucun fondement, *p. 624*

Flavia Maxima *Conſtantia* fille de Conſtance, femme de Gratien, *p.464.*

Conſtantien ou *Conſtance* commande la flote de Julien, *p.538.*

Le grand *Conſtantin.* V. ſon titre, *p.* 6, accompagne Diocletien dans la guerre d'Egypte en 296, *p.34.* Il eſtoit a Nicomedie à l'ouverture de la perſecution des Chrétiens, *p.45.* Il fait un edit ſevere contre le philoſophe Porphyre &c. *p.75.*

L'Empereur *Conſtantin* fils du grand Conſtantin & de Fauſte, *p.100,* naiſt a Arles en 306, *p.168.628,* eſt fait Ceſar en 317 *p.170,* Conſul en 320. *p.175,* en 321, *p.179;* en 324, *p.221;* en 329 *p.229* Il défait les Gots & les Sarmates en 331 *p.248.* Son pere luy donne les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre pour partage *p.260. 261* Il eſt declaré Auguſte le 9 ſeptembre 337, *p.312,* écrit de Treves 3 ou 5. Athanaſe le 17 juin apparemment en 338, puis vient en Pannonie conferer avec ſes freres, *p.667,* poſſede quelques mois la Thrace & Conſtantinople *p 317. 666.1,* & peut eſtre enſuite l'Afrique, *p.319. 666 2* Il fait la guerre à Conſtant en 340, *p. 328,* & eſt tué auprés d'Aquilée &c *p.329.* en 340 app. avant le mois d'avril, *p.670.* Il eſt luy meſme coupable de ſa mort &c. *p.669.*

Conſtantin Conſul en 327, n'eſt pas apparemment fils de Conſtance Chlore. *p.82.*

Conſtantin cochet de cirque, *p.262.*

Flavia Julia *Conſtantina* fille de Conſtantin & de Fauſte *p.100,* epouſe Annibalien Roy du Pont & de l'Armenie, *p.260.* Elle fait, dit-on, Vetranion Empereur *p.361.* Conſtance luy fait epouſer Gallus Ceſar *p 369.* qu'elle porte a la cruauté *p.389 397.* Elle meurt en Bithynie, *p. 398.* Gallus rejette ſes fautes ſur elle, *p.400.*

Conſtantine. V. Arles. Cirthe.

Conſtantine ville en Phenicie: c'eſt peut-eſtre Arade &c *p.220.*

Conſtantinople baſtie, ornée, enrichie &c. par Conſtantin, eſt dediée en 330 &c. *p.230-241.* Son premier magiſtrat s'appelloit Proconſul, *p 405.* Elle en voie en 357 une couronne d'or à Conſtance, *p.418,* qui mandoit ſes victoires au Senat de cette ville, *p 425.* Elle eſt agitée par un tremblement de terre en 358, *p.435.* & en 362 *p.523* Elle commence à avoir un Preſet en 359, *p.375.441.* Etenduë de la juriſdiction de ce Preſet, *p.441.* Julien y eſt bien receu & declaré Auguſte en 361, *p.507.* Il l'orne & l'embellit *p.517.518.*

Conſuls ordinaires, honoraires, ſubrogez, *p. 186.*

Converſions : bien examiner celles qui ſe font par crainte, *p 349.350.*

Les *Cophtes* ſuivent l'erede Diocletien, *p.5.*

Les *Coptates* ou Folloyeurs deſtinez a la ſepulture des morts: Conſtantin en établit 950 a Conſtantinople *p.235.* Conſtance leur donne les immunitez des Clercs, *p.446.* On les appelloit auſſi *Decani,* p. 5.

Copte en Thebaide ſe revolte & eſt ruinée par Diocletien, *p 34.35.*

Coque, place forte pres de Teſiphon: c'eſt apparemment Seleucie, *p.542.*

Cornelius. V. Capitolinus.

Cranga ſe bourgeois de Niſibe, embraſſe le parti des Perſes, *p 445.*

Creſcon Comte & General en Afrique l'an 361, *p 363,* la conſerve tant que vécut Conſtance, *p.464.*

Criminels : Les accuſez doivent eſtre traitez doucement, *p.178.179,* examinez avec diligence, *p.178.* Ce qu'ils auront donnez avant leur crime doit ſubſiſter, *p.179* Conſtance laiſſe leur ſucceſſion a leurs heritiers &c, *p. 415.* Il eſt indigne de les pourſuivre lorſqu'ils ſont reduits à le cacher, *p.509.* Cruautez de Licinius contre les priſonniers, *p.187.188.*

Criſcon Roy du Boſphore, appellé peut-eſtre auſſi Sauromate, *p.19,* pille les Lazes & les l'ont &c. *p.19.20,* ſe retire preſſé par Chreſtl'prince de la Querſonete, *p.20.*

Criſpe frere de Claude II, ayeul de Conſtance Chlore, *p. 7.*

Flavius Valerius Julius *Criſpus* fils du grand Conſtantin né vers 300, *p.84,* eſt inſtruit par Lactance, *p.171,* eſt fait Ceſar en 317 *p.170. 639,* eſt Conſul en 318, *p.171,* remporte une victoire ſur les François en 320, *p.179,* eſt Conſul II. en 321, *lb. d.* défait en 323 la flote de Licinius &c *p.191,* eſt Conſul III. en 324, *p.221.* Sa mort ſuivie en 326, *p.222. & p. 649.*

Criſpin Gouverneur de Phenicie en 292, *p.27.*

Crocus. V. Eroc.

La *Croix* paroiſt au deſſus du ſoleil à Conſtantin & à ſon armée en 311 *p.126.* Il la met ſur le principal étendar & ſur pluſieurs autres &c. *p.126.127,* la fait graver ſur les boucliers & les caſques de ſes ſoldats à la bataille contre Maxence, *p.134.135.* Il abolit le ſupplice de la croix *p.164,* le plus infame de tous, *p.130.*

Teſiphon capitale de l'Aſſyrie, *p.542.* Julien n'oſe l'aſſieger, *p.543.*

Cularo. V. Grenoble.

Culcien fait beaucoup de Martyrs en Egypte ſous Maximin, Licinius le fait mourir, *p.156. 157.*

Curioſi, officiers chargez d'avertir l'Empereur des mouvemens qui arrivoient dans les provinces, *p.56.* Julien les abolit *p.510.*

Tatius ou Statius *Cyrillus* hiſtorien ſous Diocletien & Conſtantin, *p.67.302.*

Demetrius *Cyrus* philoſophe ſouffre en 359, le chevalet pour avoir ſacrifié, *p.* 442.

D

Dagalaïphe commande ſous Julien dans la guerre de Perſe, *p.* 539, eſt fait General par Jovien, *p* 595.

Data ou *Daza*. V. Maximin.

Dalmace ou Dalmace frere de Conſtantin, *p.* 32. 287, qui luy donne le titre de Cenſeur, *p.* 251, & non a ſon fils, *p.* 657. 2. Il eſtoit apparemment mort avant 331, *p.* 288.

Fl. Julius *Dalmatius* fils de Dalmace Cenſeur, *p* 82, eſt app. Conſul en 333, *p.* 251. 656. Il eſt fait Ceſar en 335 &c *p.* 259 Il a pour departement la Thrace, la Macedoine, & l'Acaie *p.* 261. Luy ou ſon pere étouffent la rebellion de Calocere, *p.* 261. 262. Il eſt tué en 337 *p* 313, ou en 338 dans la troiſieme année de ſon regne, *p.* 664. 665.

Le prophete *Daniel* ſi elair que Porphyre le croit ſuppoſé, *p.* 74.

Daphné fobourg d'Antioche, lieu de divertiſſement & de delices, *p.* 390. Conſtantin y met une ſtatue de Sainte Helene &c, *p.* 228. Gallus y transfere les reliques de S. Babylas &c. *p* 389. 390.

Daphné place ſur le Danube fortifiée par Conſtantin, *p.* 282.

Daphnus Ev. de Magneſie en 431, *p.* 308.

Dardanie pays en Phrygie : *Dardanie* province de la Dace, *p.* 77.

Datien Conſul en 358, & Partice &c *p.* 428. 636. 1, demeuroit en Orient, *p.* 656. 2.

David : on en celebroit la feſte a Hebron le 26 decembre, *p.* 245.

Deram. V. Copiates.

Decebale Roy des Daces ſous Trajan, avoit des Comtes &c. *p.* 286.

Decence couſin ou frere de Magnence eſt fait par luy Ceſar en 351, *p.* 360. 370, eſt vaincu par les Allemans, *p.* 370, eſt Conſul en 352, *p* 376, s'étrangle en 353, *p.* 383.

Decence ſecretaire d'Etat vient en 360 mener les troupes des Gaules a Conſtance, *p.* 447. 449.

Les *Decurions* principaux bourgeois des villes, obligez a de grandes depenſes, *p.* 149. Conſtantin défend de les ordonner Clercs, *ib.* On le permet enſuite pourvu qu'ils cedent leurs biens, *p.* 150. Conſtantin veut en 321 que les Juifs ſoient Decurions &c *p.* 182.

La *Dedicace* des egliſes &c, ſe rapporte a Dieu ſeul, quoique ſous le nom des Saints *p.* 239.

Delateurs condamnez au dernier ſupplice, *p.* 287.

Delmace. V. Dalmace.

Attieus Tito *Delphidius* orateur, *p.* 303, ce qu'on en ſçait *p.* 475. Il plaide contre Numere, *p.* 303.

Demetre. V. Cyrus.

Denys Vicaire en 314. *p.* 159.

Denys le premier qualifié ſimplement Comte, *p.* 286.

S. *Deza* Eveſque de Bezabe, *p* 446.

Les *devins* condamnez a mort par Conſtance. *p* 417.

Le *diademe* commun depuis Aurelien, meſme aux Ceſars, mais non a tous, *p.* 273.

Dictys de Crete auteur ſuppoſé, *p.* 132.

Didier Ceſar frere de Magnence, *p.* 361, eſt bleſſé par luy de pluſieurs coups, & ſe rend a Conſtance, *p.* 354.

Didyme l'aveugle celebre philoſophe Chrétien : Dieu luy revele la mort de Julien, *p* 550.

Le *Dimanche* : Conſtantin y fait ceſſer les actes de juſtice, les metiers & les travaux &c. *p.* 180. 181, voulant qu'il fuſt regardé comme un jour de prieres. *p.* 292.

Diocejarce & Diopolis en Paleſtine brulées en 352 a cauſe de la revolte des Juifs, *p.* 379.

Diocire en Dalmatie, lieu de la naiſſance de Diocletien *p.* 2. Il y fait baſtir un chaſteau *p.* 58.

Dioclée mere de Diocletien, *p.* 2.

C. Valerius Aurelius *Diocletianus*. V. ſon titre, *p.* 2, fait Conſtance Chlore Ceſar, *p.* 77. honoroit fort Conſtantin, *p.* 83, perſecute les Chrétiens parce qu'ils faiſoient taire ſon Apollon *p.* 125, ne veut point reprendre l'Empire *p.* 96 103, eſt preſent a l'elevation de Licinius, *p.* 163. ſes images ſont abatues avec celles d'Hercule en 320. *p.* 113. Il prie envain Maximin de luy renvoyer ſa fille, *p.* 118. Conſtantin & Licinius le menagent ſur ce qu'il ne s'eſtoit pas trouvé au mariage de Conſtancie & de Licinius, *p.* 146. 149. Il en meurt de chagrin, *p.* 147. vers le milieu de l'an 313, *p.* 6. 9. Licinius deshonore ſa memoire, *p.* 157. L'ere de Diocletien commence le 29 d Aouſt 284, *p* 5.

Diodore Eveſque de Tarſe refute Porphyre ſur les ſacrifices, *p.* 73.

Diogene Prince de la Querſoneſe, défait, dit-on, les Sarmates pour Conſtantin, *p.* 250.

Dion Conſul en 291, petit fils de l'hiſtorien, *p.* 17 Il fut Proconſul d'Afrique en 295, *ibid* C'eſt apparemment le meſme que Caſſius *Dion* Preſet de Rome en 296, *ibid.*

Dionyſius. V. Filocanus.

Ælius *Dionyſius* Preſet de Rome en 301, *p.* 42.

Diophante ſophiſte a Arabe vers 330. *p.* 572.

Diopolis. V. Dioceſarée.

Divus diſtingue les Empereurs legitimes des tyrans depuis Conſtantin, *p.* 465. Il s'ometroit quelquefois, *p.* 610. 2.

Domitien Preſet d'Orient en 354. *p.* 387. 393, parle inſolemment a Gallus qui le fait maſſacrer, *p.* 356. 397.

Domitius, V. Celſus. Latronianus. Leontius.

Les *Donatiſtes* ſchiſmatiques d'Afrique troublent l'Egliſe, *p.151*. Conſtantin fait tenir en 314 un Concile a Arles pour appaiſer leur ſchiſme, *p.159*. Il les juge à Milan en 316, *p. 169*. Il vouloit leur envoyer des Eveſques d'Orient &c. *p.212*. Conſtant éteint pour quelque temps leur ſchiſme en 348 *p.344*.

Ælius *Donatus* grammairien en 354 *p.476*.

Tib. Claudius *Donatus* auteur peu conſiderable *Ibid.*

Dorus elevé par Magnence, *p.363*, accuſe Arbetion de revolte en 357, *p.417*.

Draſilien Vicaire des Prefets en Paleſtine, *p.225*, en 325 & 326, *p.221*.

Drepane. V. Helenople.

Une *Druide* du pays de Liege predit l'Empire a Diocletien, *p.2.5*.

Duus pres de Cologne fortifié par Conſtantin, *p 98*.

Dulcire Gouverneur d'Emilie en 357, *p.427*.

Durat en grece ruinée en 345 par un tremblement, *p.339*.

Dynamo fauſſaire & ambitieux, *p.397*, impoſe en 355 à Silvain une conſpiration contre l'Empereur, *p.407*, y veut enveloper Malatie, *p.408*, eſt decouvert, & eſt fait Gouverneur de Toſcane, *Ibid.*

E

LEs *Eccleſiaſtiques*: Conſtantin les exemte de toutes les fonctions civiles, *p.148. 149*: mais il ordonne qu'on ne fera point les Decurions Clercs, *p.149.150*, & qu'on prendra ſeulement des pauvres &c. *p.220*. Conſtance les exemte eux & leurs domeſtiques de tout impoſt, meſme ceux qui negocieroient &c. *p.337.340.386.387 402.426.427*. Il deroge un peu à cette loy en 360, *p.455*, la retablit en 361, *p.456*.

Ecdice Gouverneur d'Egypte en 362, *p.521*.

Ecebole ſophiſte maiſtre de Julien, *p.487. 571*.

Edeſe philoſophe magicien, diſciple d'Iamblique, *p.304*. Julien le va voir à Pergame, *p.491*

Edeſſe en Meſopotamie: on y ſouerte une ſtatue de Conſtance, *p.473*. Elle envoie, dit-on, une couronne à Julien &c. *p.536*.

Eges en Cilicie: Conſtantin y détruit vers 330 le temple d'Eſculape &c. *p 207*.

Les *egliſes* &c. ne peuvent eſtre dediées qu'à Dieu &c. *p.239*. Le peuple n'y eſtoit jamais aſſis, *p 292*. Conſtantin rend à l'*Egliſe* les terres qu'elle avoit perdues durant la perſecution, *p.148*, exemte de tribut toutes ſes terres, *p.150.455*, avant que le Concile de Rimini le demandaſt, *p.689.2*.

L'*Egypte* eſt tenue durant environ ſix ans par Achillée défait en 296, *p.81 34*. Diocletien en cede une partie aux Nubiens, *p.55*. Elle avoit pour Vicaire particulier ſous Conſtantin, *p 648.1*.

Eleuſe Diacre & philoſophe p.e. ſous Conſtantin, *p.633.2*.

Eleuſine pres d'Athenes eſt rétablie par Julien en 361, *p 463*.

Eleutherie femme pretendue de Diocletien, *p.3*.

Elien V. Ælianus.

Elien Comte défait pluſieurs Perſes avant 354, *p.323*.

Elpide ou Helpide, *p.690.2*. Vicaire d'Italie en 361, *p.185*, & Prefet d'Orient en 361 *p 456*, & p.e. des 359 *p.690*, viſite S. Antoine &c. *p. 457*. Il n'y a pas d'apparence qu'il ait eſté martyrizé par Julien *p.457.691.1*, quoiqu'il fuſt Chrétien, *p.691.1*.

S. *Elpide* ſenateur, mais non de Rome, martyrizé p.e. ſous Julien, avec Saint Marcel & S. Euſtoque, *p 690.691*.

Elpide Intendant du domaine, apoſtat ſous Julien, *p.691.1*.

Emeſe en Phenicie: Conſtance y baſtit une belle egliſe *p.474*.

Emilien Prefet du Pretoire en 328, *p.228*.

Enfans: Conſtantin fait elever les pauvres enfans aux dépens de l'Epargne, *p.164*.

S. *Ephrem* fait un poeme elegiaque ſur la ruine de Nicomedie, *p.435*.

Epictete Eveſque Arien deputé par Conſtance vers Julien, *p.454*.

Epidius. V. Acilius.

L'*Epiphanie*: Les Grecs y celebroient en 360 la naiſſance de J.C, *p.438*.

Eratinée Prefet du Pretoire ſous Maximin, fait mourir des dames innocentes, *p.117*.

Erec ou Crocus Roy des Allemans ſuit Conſtance en Angleterre contre les Pictes, *p 92*. Il aſſiſte à ſa mort & favoriſe l'elevation de Conſtantin, *p 92*.

Les *Erules*. V. Herules.

Eſclaves: Diocletien ne reçoit point leurs denonciations contre leurs maiſtres, *p.55*. Conſtantin permet aux Eveſques de les affranchir &c *p.168*, fait des loix en leur faveur, *p.184,186*.

Les *Ethiopiens* combatent en 291 contre les Blemmies, *p.18*.

Evagre Prefet du Pretoire en 331, *p 242*, & en 336, *p.263*. On le met encore en 326, *p.218*, & en 353, *p.383*.

Evanthius V. Eugraphius.

Eubolide Vicaire d'Afrique en 344, *p.337*.

Eubule un des principaux d'Antioche en 354 *p.395*.

L'*Euchariſtie* atteſtée formellement par Magnés, *p.309*.

Euthroc'e femme de l'orateur Delphide, eſt ſeduite par les Prieſtillamilles, *p 475.*

Evemere p.e. le bibliothecaire de Julien &c. *p 498.*

Eveſques: Conſtantin leur permet d'affranchir les eſclaves *p.168*, de juger les procés &c. *p.295.296*, comme juges, non comme ſimples arbitres *p.663 664*, leur demande pardon de s'eſtre rendu leur juge *p 169* Conſtance renvoie aux Eveſques les cauſes des Eveſques &c. *p 404.*

Euphrax. Intendant de Sicile &c. en 325 *p.218.*

Eugene prend le titre d'Auguſte a Antioche, & perit le meſme jour, *p.45.46.*

Eugene a qui Oribaſe écrit, *p.367.*

Eugene philoſophe eſtimé de Julien, *p.574.*

Evanthius Eugraphius grammairien ſous Conſtance, *p 476.*

Eumele Vicaire d'Afrique en 316, *p 163.*

Eumene profeſſeur d'eloquence a Autun ſous Chlore, *p.29*, prononce en 297 un panegyrique en la preſence *p 37.* & un diſcours en 298 devant le Gouverneur de la Celtique, *p 41.* fait le panegyrique de Conſtantin a Treves en 309 &c *p 111*, va remercier Conſtantin en 311 au nom de la ville d'Autun &c *p.119 300.*

Eunape payen écrit l'hiſtoire de Conſtantin, *p 301*, & des autres Empereurs depuis Alexandre, *p.552*, mais il écrit mal, *ib.* Il avoit étudié ſous Proereſe *p.364.366.* Oribaſe luy écrit, *p 367.* Il ſe trompe de dire qu'Antioche a eſté priſe ſous Conſtance par les Perſes &c *p.686 2.*

Eunomie fille de l'orateur Nazare &c. *p. 280.*

Les *eunuques:* Conſtantin les reduit à leur condition de valets, *p.218.* Conſtance leur permet de faire teſtament, *p 377.*

Euphraſe philoſophe diſciple d'Iamblique, *p.364.*

Euphrate Chambellan de Conſtantin, a, diton, part à ſa converſion, *p.129.*

Euphrone Gouverneur de la Meſopotamie en 359, *p 443.*

Euſebe de Ceſarée voit vers 29 Conſtantin qui paſſoit par la Paleſtine, *p.34.83.* I fait un diſcours devant luy ſur le ſaint Sepulchre vers 331, *p. 258* Conſtantin le charge de faire copier 50 volumes de l'Ecriture &c. *p.258 258.* Il écrit la vie de ce prince &c. *p.300*, ou il n'a pu pretendre nous tromper ſur ſon batteſme, *p 659.660.*

Euſebe de Nicomedie eſtoit parent de Julien l'apoſtat, *p 483* Il fert Licinius contre Conſtantin, *p.196*, qui le bannit comme heretique en 326, *p 214*, & le rappelle en 328 &c *p.229* Il fait bannir S. Euſtathe &c. en 331, *p.245.* baptize Conſtantin en 337 &c. *p. 267.268.659.2*, n'eſt point chargé de ſon teſtament, *p.661 1.* Conſtance luy confie l'education de Julien, *p 486.*

Euſebe maiſtre de la milice, mort ſous Conſtance plutoſt que ſous Conſtantin, *p.165.166.*

Euſebe Intendant du domaine en 352 *p 377.*

Euſebe eunuque & grand chambellan, n'eſt point le Conſul de 347, *p.342.* Il appaiſe en 354 une ſedition de ſoldats a Chalon, *p.393*, paſſe pour l'auteur du malheur de Gallus, *p. 393*, le va interroger a Flanone &c. *p.400*, eſt juge des amis de ce prince *p.401* Il protege le General Sabinien, *p.443.445*, eloigne Conſtance de Julien, *p 494*, veut ſubſtituer un autre Empereur a Conſtance, *p.520*, Julien le fait mourir *p.508.*

Euſebe magicien adreſſe Julien à Maxime d'Epheſe, *p.491.*

Euſebe Conſul en 347, *p 342.*

Euſebe Conſul en 359, frere de l'Imperatrice Euſebie, *p.350*, eſt banni vers 374, & rappellé bientoſt aprés &c. *p.437*, doit apparemment eſtre diſtingué d'*Euſebe* General d'armée &c. *p 688.1.*

Euſebie Imperatrice femme Conſtance: ce qu'on en ſçait, *p 350 382* Conſtance l'epouſe app. en 352, *p.676.* Elle ſauve Julien en 354, &c. *p.401.493*, le fait declarer Ceſar en 355, *p 410.497*, luy fait epouſer Helene ſœur de Conſtance &c. *p.495.* Elle va à Rome & y eſt receue magnifiquement en 356. *p.416.* Elle fait donner a Julien le gouvernement abſolu des Gaules &c. *p.417.* Elle meurt en 360, *p.464.*

Euſebius. V. Volufianus.

S. *Euſtathe* d'Antioche eſt depoſé vers 331, *p.245.*

Euſtathe Intendant du domaine en 345 &c. *p 338.* & en 349, *p.348 673.1.*

Euſtathe philoſophe diſciple d'Iamblique, *p.504*, eſt deputé inutilement en 358 vers Sapor, *p.429.686.687.*

Euſtathe fils d'Oribaſe, *p 367.*

Claudius *Euſthenius* hiſtorien, ſecretaire de Diocletien, *p.62.*

S *Euſtoque*, non *Euſtache*, Martyr ſous Julien *p 690.691.*

Euthere grand Chambellan de Julien, & p.e. de Cooſtantin *p.359*, défend Julien contre Marcelle &c. *p. 417* Julien le depute vers Conſtance en 360, *p.452.*

Eutrope pere de Conſtance Chlore, *p.77.*

S. *Eutrope* Eveſque d'Andrinople eſt haï de Baſiline mere de Julien l'apoſtat, *493.*

Eutrope l'hiſtorien; & p.e. ſophiſte, *p 653.2.*

Galetia Valetia *Eutropia* femme d'Hercule *p.9*, embraſſe le Chriſtianiſme, *p.136.* Elle avertit Conſtantin d'une ſuperſtition obſervée à Mambré &c. *p.244.*

Eutropie ſœur de Conſtantin, mere de Nepo-

tien Auguſte, *p 82*, eſt tuée avec luy en 350, *p. 360.*

Eutychien grammairien premier ſecretaire, *p. 653.2.*

Euzoius Eveſque Arien d'Antioche, battize Conſtance à la mort, *p.466.*

Exuperе rheteur, puis Gouverneur d'Eſpagne, *p.260.*

F

Fabia V. Paulina.

Fabius. V. Titianus.

Facundus Conſul en 336, *p.263.*

La *famine* : Diocletien, Gallus, & Julien, l'augmentent en mettant les blez a trop bas prix, *p.43.395.524*

Flavia Maximiana *Fauſta* fille de Maximien Hercule, *p.9*, née & elevée a Rome, *p.47*, epouſe Conſtantin en 307 &c *p.100*, luy decouvre en 310 le deſſein qu'Hercule avoit contre ſa vie, *p.118*, embraſſe le Chriſtianiſme, *p.130.* accouche à Arles du jeune Conſtantin en 316, *p.168.* Conſtance & Conſtant eſtoient auſſi ſes enfans, *p.623.2.* Elle accuſe Criſpe d'inceſte &c. *p 223*, eſt reconnue coupable & étoufée &c. *p. 224.*

Maxima *Fauſtina* troiſieme femme de Conſtance, qui l'epouſe peu avant la mort *p.464.*

Appius Pompeius *Fauſtinus* Prefet de Rome en 306, *p.42.*

Anicius *Fauſtus* Conſul en 298, & Prefet de Rome en 299, *p.41*

Fauſtus. V. Paulinus.

Felicien Conſul en 337, *p.265.*

Felix Prefet du Pretoire en 335, *p.259.*

Felix Antipape intrus en la place de Libere en 355, *p.404.* Conſtance luy adreſſe une loy en 357 en faveur des Eccleſiaſtiques, *p 426.*

Les *femmes* : Diocletien leur oſte toute action en juſtice, *p.15.* Conſtantin défend de les tirer de leur maiſon pour dettes &c. *p. 168.* Leur ſexe doit les tenir dans le ſecret de leur maiſon, *ibid.* Elles n'ont pu repudier leurs maris que depuis l'edit de Julien, *p.701.1.*

Sex. Pompeius *Feſtus* grammairien, *p.476.*

Furius Dionyſius *Filocalus* auteur de divers traitez en 354, *p.482.*

Filoliianus ou Fl. Lollianus, *p.682.2.* V. Mivortius.

Firmicus. V. Maternus.

Firmilien fait beaucoup de Martyrs en Paleſtine ſous Maximin: Licinius le fait mourir vers 323, *p.157.*

Caſtricius *Firmus* ami de Plotin & de Porphyre &c. *p.71.*

Fiſſene ville d'Aſſyrie, *p.541.*

Verrius *Flaccus* du temps d'Auguſte, abregé par Feſte, *p.476.*

Flavone ou *Fianone* en Iſtrie : On en fait quelquefois une iſle *p.681.2.* Gallus y eſt mis en priſon, & y perd la vie, *p 599.*

Junius *Flavianus* Prefet de Rome en 312, *p.116.*

Flavien Proconſul d'Afrique en 357 & 358, *p.427.428.*

Flavien Proconſul d'Aſie, *p.701.1.*

Florent Prefet des Gaules depuis 357 juſqu'en 361 qu'il fut Conſul *p.427* ne peut porter Julien a augmenter les impoſts *p 432 502*, ni à abſoudre un Gouverneur coupable de peculat, *p.503*, ni a acheter des barbares le paſſage d'Angleterre &c. *p.433.* Il ſert mal Julien en 360, & ſe retire a Vienne, *p 445.* Il quitte les Gaules voyant Julien Auguſte, *p.452.* eſt condamné a mort en 361 &c. *p 456.461.501.*

Florent Maiſtre des offices vers 355 &c. *p. 427* Il ne rend pas juſtice a Urſicin en 355, *p.445.* Il eſt mis a mort en 361, *p.509.*

Florent tué en 366 avec Procope, *p.508.*

Fœderati : c'eſtoient les Gots qui ſervoient dans les armées des Romains, *p.249.*

Le *Follis* : impoſt mis ſur les perſonnes de qualité par Maxence, *p.276.*

La *Fortune* : ſon temple brulé à Rome en 309 &c. *p 121.122.*

Les *François* courent les mers vers 287: Hercule les bat. *p.12.13.* Ils luy demandent la paix en 288, *p.14.* Il en tranſporte dans les environs de Cambray & de Treves, *p.18.* Conſtance les chaſſe de Flandre & de Hollande, *p.27.* Conſtantin les défait en 306 dans les Gaules &c. *p. 97.98*, il leur fait quitter les armes en 308, *p. 102.109*, les dompte en 310, *p.114.115.* Il punit ſeverement leur perfidie en 313, *p.147.* Criſpe les vainc & leur donne la paix en 320, *p 179.* Ils courent & pillent les Gaules en 341 &c. *p. 332.* Conſtant fait la paix avec eux en 342. *p. 335.* Ils prennent & ruinent pluſieurs villes ſur le Rhein en 355, *p 410.* Julien force deux de leurs chaſteaux ſur la Meuſe en 357. *p.425.*

Freres : Diocletien condamne au banniſſement un frere qui denonce ſon frere, *p.15.*

Les *Friſons* peuples François ſont vaincus en Hollande par Conſtance en 293, *p.27.*

Le *front* : Conſtantin défend d'y marquer les coupables, *p.163.*

Frumentarii, officiers que Diocletien ſupprime, *p.55.*

Furius. V. Filocalus. Placidus.

G

Gabinius. V. Probianus.

Gaiſe. V. Regaiſe.

Gaiſon oſte la vie à Conſtant en 350 *p.357.* Magnence le fait Conſul en 351, *p.369.*

Galere. V. Maximien.

Galeria. V. Entropia.

Galla femme de Jule Conſtance frere du

grand Conſtantin luy donne deux fils, *p.82.*
Vulcatius *Gallicanus* hiſtorien ſous Diocletien, *p 64.* p.c. le Conſul de 317, *p.64.170.*
Ovius *Gallicanus* Preſet de Rome en 316, *p.167*, n'eſt pas apparemment le Conſul de 317 *p.170.641.1.*
Gallican Conſul en 330, *p 230.*
Severus *Gallus* Conſul en 2[illegible]8. *p.41.*
Gallus fils de Jule Conſtance & de Galla *p. 82*, eſt pres de perir a douze ans par l'ordre de Conſtance *p.315.485.* Conſtance le fait Ceſar en 351 &c. *p 369.488.489*, & Conſul en 352, *p.377*, luy donne ſon nom *p.675.2* Conſtantinople eſtoit a p.p. de ſa juriſdiction *p.681.1.* Il avoit un zele veritable pour la relig.on &c. *p. 487,488*, & taſche d'y ſoutenir Julien ſon frere *p.492.* Il protege Libanius *p.572.573.* Magnence ne peut le faire aſſaſſiner *p.379.* Il ſecourt Seleucie en 353 *p 388.* Sa mauvaiſe conduite & ſes mauvaiſes inclinations *p.389.391.* Il abandonne Theophile au peuple d'Antioche *p.394.395*, fait maſſacrer Domitien Preſet d'Orient, Montius &c. *p.395.397.* Il eſt arreſté à Pettau, & depouillé de la pourpre, *p.397.400*, Conſtance le fait mourir ſur la fin de 354. punit ſes amis &c. *p.400 401.682.1.* Medaille fauſſe qui le qualifie Auguſte, *p.676 1.*
Gaudence ſecretaire conſerve l'Afrique contre Julien tant que vécut Conſtance, *p.464.* Julien le fait mourir en 362 *p.521.*
Gaudioſe General ſous Diocletien, *p.61.*
Gaza en Paleſtine trés attaché à l'idolatrie ne peut ſouffrir le titre de ville à Mayume ſon port &c. *p.221.*
Geberic Roy des Gots fait la guerre aux Vandales & les défait &c. *p.217.*
Gedale diſciple de Porphyre, *p.70*, qui luy adreſſe ſes ouvrages, *p.72.*
Gelaſe de Ceſarée auteur du IV. ſiecle peu inſtruit, *p.621.1.*
Les *Gelles* peuples d'Orient ſoutiennent Hormiſda contre le Roy Varazane II, *p. 18.*
S. *Genis* ſouffre le martyre a Rome en 285, *p 6.*
Genie terme payen aboli depuis Conſtantin, *p.208.*
Gennade avocat à Rome, *p 474.*
Genobaud Roy des François eſt établi vers 288 par Hercule dans ſes Etats, *p.14.*
Gentin ou Siutula Ecuyer de Julien en 350 &c. *p.448.451.*
George d'Alexandrie intrus en la place de S. Athanaſe en 356, *p.414.*
George receveur ſous Julien, *p.571.*
Les *Gepides* ou *Gipedes* ſont en guerre avec les Gots en 291 &c. *p.18.*
Germanien commis pour la Preſecture des Gaules en 361, *p.460.*
Le Comte *Geronce* eſt banni aprés la mort de Maguence, *p.383.*
Les *Gladiateurs* : Conſtantin défend leurs combats, & Honoré les abolit &c. *p.209.* Conſtance les tolere, *p.426.*
Les *Gnoſtiques* : Porphyre a écrit contre eux. *p.73.*
Gondomade Roy des Allemans court les Gaules en 354 *p.393*, fait la paix avec Conſtance *p.394*, qui l'oblige a la redemander en 356 *p.416.* Il eſt tué peu aprés, *ib.*
Gorgone grand Chambellan de Gallus, evite à peine de perir avec luy, *p.421.*
Les *Gots* font la guerre aux Burgondes en 291 *p.17*, aux Vandales & aux Gepides *p.18* Ils ravagent l'Empire, & ſont vaincus par Conſtantin en 323, *p 188.644* Il les défait encore en 332, *p.248 249.* Ils fourniſſent quarante mille hommes aux Romains &c. *p.249.* Ils ſervent bien Conſtance contre les Perſes, *p.319.* Julien les menace de la guerre en 361, *p.511.*
Turratius *Gratianus* Preſet de Rome en 290. *p 16.*
S *Gregoire* Thaumaturge, ſon egliſe à Neocelarée ſeule ſauvée dans un tremblement, *p. 338.*
Gregoire Preſet du Pretoire en 336, *p.263*, p.c. auteur du Code Gregorien, *p.724.*
S *Gregoire* de Nazianze predit l'impieté de Julien avec qui il étudioit en 351, *p 494.562.*
Grenoble autrefois *Cularo* fortifiée & ornée par Diocletien & Hercule, *p.19.*
Grumbate Roy des Quionites, vaillant & heureux, *p 444.*
Gumohaire trahit Vetranion en 350, *p.367.* Conſtance l'envoie General de cavalerie en 361 a Julien, qui ne le reçoit pas, *p 461*, puis il l'envoie contre Julien meſme, *p.465.*

H

Hariobaud Roy Allemand demande la paix à Julien en 359, *p.439.*
Haziram eſt le mois de juin parmi les Syriens, *p.698.1.*
Hebron on y voyoit encore vers 331 le tombeau d'Abraham &c. *p.243.*
Hedibie deſcendue de l'orateur Delphide, *p.475.*
Sainte *Helene* femme legitime de Conſtance Chlore, *p.613 614*, repudiée en 292, *p.81*, embraſſe le Chriſtianiſme avec Conſtantin, *p. 229.230.* Sa douleur à la mort de Criſpe ſon petit fils, *p.224.* Elle meurt p.e. en 328 &c. *p.228.651 2.*
Helene femme de Criſpe Ceſar, *p.172*, luy luy donne un enfant en 322 &c. *p.184.*
Flavia Julia *Helena* fille de Conſtantin eſt mariée en 351 à Julien l'apoſtat *p.498.* Une ſage-femme fait mourir le ſeul garçon qu'elle

ait pu avoir *p. 558.559.* Euſebie la tend ſterile &c. *p. 381.558.* Elle accompagne Euſebe a Rome en 357, *p. 418*, meurt en 360, *p 455.*

Helenople en Paphlagonie a ſon nom de Sainte Helene, de meſme qu'*Helenople* en Bithynie erigée en ville du bourg de Drepane &c en 327, & que l'*Helenopont* province demembrée du Pont, *p 228.*

Heliodore Ev. de Bezabde eſt emmené captif en 360 a la priſe de la ville par les Perſes &c. *p 446.*

Heliople en Phenicie: Conſtantin y détruit le temple non le culte de Venus &c. *p. 205. 206.207.* S. Nonne Ev. y abolit cette ſuperſtition, *p 207.*

Hellade auteur payen ſous Maximien Galere, *p 303.*

Hellade Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, écrit, dit-on, une vie de S. Baſile, *p.700.2.*

Helpide. V. Elpide.

L'*Hemorrhoiſſe* guerie par noſtre Seigneur, en fait faire une ſtatue a Paneade, *p 308.309.*

Heraclee en Thrace eſt ebranlée par un tremblement en 358, *p.434.*

Heraclide Intendant du domaine en 313, *p. 251.*

Heraclite Senateur trahit les Romains pour Magnence, *p 303.*

Heraclite cynique: Julien écrit contre luy, *p.563.*

Heraclius. V. Rufinus.

Hercule. V. Maximien.

Verconius *Herennianus* Preſet du Pretoire ſous Diocletien, *p.61.*

Herennius. V. Cellus.

Heretiques: Conſtantin étudie leurs dogmes *p.247*, les oblige tous en 331 de ſe réunir à l'Egliſe, *p.246 247.* Les Evêques ne reçoivent que ceux qu'il juge vraiment convertis, *p.246.*

Aurele *Hermogene* Preſet de Rome en 305, *p.511.*

Hermogene General eſt tué à Conſtantinople en 342 dans une ſedition, *p.337.*

Hermogene Preſet de Rome & du Pretoire en 349, *p 348.*

Hermogene Preſet d'Orient en 359, &c. *p. 438.* & apparemment vers le milieu de 357, *p. 690 2.* n'eſt pas jugé propre à une cruelle execution, *p.441.* Il meurt en 361, *p.456.*

Hermogene Proconſul de Grece loué par Himere, *p.702.2.*

Hermogene Preſet d'Egypte en 361: Julien luy écrit pour le faire de la chambre de juſtice *p 508.*

Les *Herules* ou Erules ſont défaits dans les Gaules en 287 par Herenle, *p.22.*

Les *Heſties* lieu pres de CP, *p.238.*

Heſyque de Milet auteur du VI. ſiecle, *p.651.2.*

Hieraple metropole de l'Euphrateſienne: un des portiques ſoud fut 50 ſoldats de Julien, *p.535.*

Hierée commande la flote de Julien en 363, *ibid.*

Hierocle Gouverneur de la baſſe Syrie en 344, *p.337.*

S. *Hilaire* de Poitiers eſt banni en 356, *p. 414.*

Mecilius *Hilarianus* Procouſul d'Afrique en 324 &c. *p.213.* Conſul en 335, *p.248*, Preſet de Rome en 338 & 339, *p 315.325.*

S. *Hilarion* guerit les enfans du Preſet Elpide, *p. 457*

Himere ſophiſte à Athenes, *p 496.* Julien le fait venir a la Cour *p.514* Il fait un diſcours ſur Pretextat, *p.517*, & ſur beaucoup d'autres, *p.701*, ce qu'on en dit de plus, *p.568.*

Homerites peuples de l'Arabie: Conſtance leur depute en 356, *p.415.*

Honorat Comte d'Orient, tue par ordre de Gallus Clemace innocent, *p 391.* Il fait delivrer en 354 les magiſtrats d'Antioche &c. *p. 394*, eſt premier Preſet de CP. en 359, *p 441.*

L'Empereur *Honore* abolit les combats des gladiateurs, *p.209.*

Hormiſda ou Ormiés frere de Varatane II. Roy de Perſe, le ſoulève contre luy vers 290, *p 18.*

Hormiſda II. fils de Narſe luy ſuccede en 302 au royaume de Perſe, *p.196.197*, meurt en 309 ou 310, *p.197.*

Hormiſda ſon fils s'enfuit en 323 vers Conſtantin *p.195*, eſt bien traité de luy & de Conſtance &c *p 197* Il eſtoit Chrétien &c. *p.198.* Il commandoit dans la guerre contre les Perſes en 338, *p.323.* Il vient a Rome en 357, *p 418.* Il commande encore contre les Perſes en 363, *p.538.539.* Il court riſque de ſe perdre, *p.539.* Un officier Perſan l'appelle traiſtre, *p 541.* Des deputez de Sapor s'adreſſent a luy, *p 543.* Il ſe defie des transfuges, *p.544* Il laiſſe aux Romains *Hormiſda* ſon fils, *p.197.*

Hortaire Prince Alleman demande & obtient la paix de Julien en 358, *p.434*

Hypace frere d'Euſebie femme de Conſtance, Conſul en 359, *p 380*, eſt banni par Valens en 374, & bientoſt rappellé &c. *p 437.* *Hypace* deux fois Preſet eſt apparemment ſon fils & ſon neveu, *p 288.2.*

I

LE Patriarche *Jacob*: on en celebroit la feſte à Hebron le 26 decembre, *p.245.*

S *Jacque* Ev. de Nitibe défend cette ville contre les Perſes en 338, *p.319 324*, & d'une maniere plus merveilleuſe en 350, *p.350 354.* Julien fait oſter de la ville le corps de ce Saint, *p.584.*

Iamblique diſciple d'Anatole, *p.303*, puis de Porphyre,

Porphyre, *p 70*, qui luy adreſſe ſes ouvrages, *p.72*. Abregé de ſon hiſtoire, *p 303*.

Iamblique philoſophe d'Apamée en Syrie ſous Julien, *p 304*. qui luy écrit avec beaucoup d'eſtime, *p 491*. Il ne peut l'attirer à la Cour, *p.514*

Januarin Conſul en 228, auparavant Vicaire des Preſets, *p.228.632.1*.

Pomponius *Januarius* Conſul & Preſet de Rome en 288, *p.13*.

Janvier parent de Jovien, *p 592*.

Jazyges peuples vaincus par Conſtance, *p. 420*.

Les *Iberiens* convertis par une captive ſous Conſtantin &c. *p.297.259*.

L'*idolatrie* ruinée par Conſtantin, *p.200-211*. Conſtance défend les ſacrifices, *p.415*. Jovien les tolere d'abord, *p 551*.

S. *Jean* Chryſoſtome : Libanius euſt voulu le faire ſon ſucceſſeur, *p.573*.

Jeruſalem : Conſtantin y fait dedier en 335 par un Concile l'egliſe de la Reſurrection qu'il avoit baſtie, *p.259*.

JESUS CHRIST apparoiſt à Conſtantin, luy donne la croix pour ſigne de la victoire, *p 127*. Il apparoiſt, dit-on, a Julien l'apoſtat bleſſé à mort, *p.548*.

Jeux ſeculiers negligez en 313 par Conſtantin, *p.158*. *Jeux* Sarmatiques, *p.185*.

Images : les nouveaux Empereurs envoyoient leurs images à leurs collegues, *p 93*. Honneurs exceſſifs qu'on leur rendoit, *p.60*.

Indictions : leur commencement & leur uſage, *p.143-145*.

Les *Indiens* deputent & font des preſens à Conſtantin en 336, *p.264*.

Innocens Queſteur ayeul de Chryſanthe, *p. 477*.

Innocent auteur ſous Conſtance, *Ibid.*

Innocent ſolitaire & Preſtre de la montagne des Olives, *Ibid.*

Jove Queſteur en 361, *p 462*.

L'Emp. *Jovien*. V. ſon titre, *p.577*, eſt chargé par Julien du convoi de Conſtance, *p.465*.

Jovin General de cavalerie ſous Julien, *p.461*, qui le fait de ſa chambre de juſtice, *p.502*. Jovien luy ſubſtitue Malaric, *p.582*, puis luy confirme la charge de General, *p.590*.

L'egliſe de Sainte *Irene* ou de la Paix baſtie à CP. par Conſtantin, *p.236*.

Les *Iſaures* courent l'Aſie en 353 & en 354 &c. *p.388.679*.

Le droit *Italique* attribué à CP. *p.240*.

Les *Juifs* : Conſtantin leur défend d'inquieter ceux qui ſe ſont Chrétiens, *p.166.262*, les ſoumet aux charges des corps de ville &c. *p. 182*, donne la liberté aux eſclaves qu'ils feront circoncire, *p.262*, leur défend d'avoir des eſclaves Chrétiens, *p 263*, les punit pour avoir voulu rétablir leur temple, *p.282*. Conſtance leur défend d'épouſer des femmes Chrétiennes, d'avoir des eſclaves qui ne ſoient pas Juifs, & ſur peine de la vie de les circoncire, *p.326*. Conſtance confiſque les biens des Chrétiens qui ſe font Juifs, *p. 426*. Ils ſe ſoulevent en 352 &c. *p.379*.

Jule qu'on fait Ev. de Milan en 337, n'eſt point fondé, *p.693 2*.

Julianus V. Camenius. Sabbas.

Sabinus *Julianus* tyran de la Venecie, eſt défait par Carin en 285, *p.6 597.1*.

M. Aurelius *Julianus* tyran en Italie vers 292, *p.21*, ſe tue luy meſme, *p 26 597.1*.

Q. Trebonius *Julianus* tyran ſous Diocletien, *p.597.1*.

Julien Proconſul d'Afrique : Diocletien luy adreſſe en 296 une loy ſevere contre les Manichéens, *p 35*.

Julien ſophiſte à Athenes fait Pretreſe ſon heritiere, *p 565*.

Anicius *Julianus* Conſul en 322, *p.183*, eſtoit Gouverneur de la Tarragonoiſe en 326, *p 168. 183*, & fut Preſet de Rome depuis 326 juſques en 329, *p 183 218.229* Sa nobleſſe, ſa religion, ſes richeſſes, & ſes deſcendans, *p.183 184 483*.

P. Publilius Celcinius *Julianus* Conſul en 325, *p.214*. On le fait le meſme que *Julien* Comte d'Orient oncle de l'apoſtat, & apoſtat luy meſme, *Ibid.* qui mourut au commencement de 363, *p.526*.

Julien Vicaire d'Afrique eſt condamné à mort en 362, *p.521*.

Julien l'apoſtat: *V. ſon titre p. 495*, eſtoit fils de Jule Conſtance & de Baſiline, *p. 82*, eſt pres de perir à ſept ans par ordre de Conſtance, *p. 315*. Gallus ſon frere le voit en 351 dans la Bithynie, *p.370*. Il eſt en danger de perir avec luy en 354, *p.401*. Conſtance le fait Ceſar en 355, *p 410*, & l'envoie dans les Gaules, *p. 412*. Il eſt Conſul en 356 & 357, reprend Cologne en 356 &c. *p. 413*, s'approche de la Rhecie ſur la fin de l'année, *p. 624*, eſt aſſiegé à Sens, *p. 414. 416*, ſe défend bien & reçoit le commandement des troupes, *p 417*, bat les Letes en 357, *p 421*, rebaſtit le chaſteau de Saverne, *p. 422*; défait les Allemans pres de Strasbourg, prend leur Roy, pille leur pays, force les François, vient à Paris, *p. 423-426*. Ses ennemis le ſervent par leurs calomnies, *p. 422. 424*. Il menage fort ſes Etats, ſoumet les François Saliens & Camaves, & divers Allemans en 358, *p. 432. 433*. fait venir des blez d'Angleterre, *p. 433. 434*, rétablit en 359 les villes & les greniers publics, *p. 438*, acheve de vaincre les Allemans, *p 439*, envoie Lupicin en Angleterre en 360, *p. 447*, ſe diſpoſe à envoyer les troupes à Conſ.

lance &c. *p.448 449.* Il eſt declaré Auguſte à Paris, *p 449. 452.* ne veut pas accorder à Conſtance de quitter ce titre &c. *p. 452-454.* ſe retoud à luy faire la guerre, *p 456.457.460.* défait les Allemans en 361, *p.459.* Il marche contre Conſtance, ſe rend maiſtre de l'Italie & de l'Illyrie, *p.461,* fait aſſieger Aquilée &c. *p. 462,* fait enterrer Conſtance à CP. &c. *p. 465. 466.* On l'accuſe de l'avoir empoiſonné, *p.452.* Il ordonne aux officiers Chrétiens d'abandonner la foy ou l'épée *p.579.* Il pleure en voyant en 362 les ruines de Nicomedie, *p 435.*

Julius V. Conſtantius. Firmicus. Zaconus.

Junius. V. Baſſus. Flavianus. Maximus Paulinus. Rufinus. Tiberianus. Terrullus.

Juſte Conſul en 328, *p.228.*

Juſtetus V. Terrullus.

Les *Juthonges* Allemans ſont défaits par Diocletien en 289 *p.16,* & par Conſtance en 358, *p.430.*

Juvenal receveur de Numidie en 346, *p. 340.*

C. Vectius Aquilinus *Juvencus* Preſtre, met les quatre Evangiles en vers &c. vers 329, *p. 306 307.*

S. *Juventin* ſoldat, Martyr ſous Julien, *p. 330.*

L.

LE *Labarum* principal étendar des armées Romaines, *p 127,* Conſtantin y fait mettre la Croix &c. *p.126.* Privileges accordez a ceux qui le portoient, *p.127.128*

Le *labourage* : tout ce qui y ſert ne peut eſtre ſaiſi pour dettes, *p.165.*

Lactance inſtruit Criſpe, *p.271.*

Lampade Prefet d'Italie fort ambitieux &c. *p 397,* peut avoir eu part à la calomnie contre Silvain en 355, *p.407,* depoſé de la Prefecture pour ce ſujet, *p.408.* Ce peut eſtre Poſtumius *Lampadius* Conſulaire de la Campanie, *p. 403.*

Ælius *Lampridius* écrit l'hiſtoire des Empereurs, *p.62.63* Il adreſſe a Conſtantin vers 325 celle d'Alexandre, *p. 218,* & celle d'Heliogabale, *p 302.*

Lamoraſo François accompagne Conſtant dans ſa fuite & à la mort, *p 357.*

Latin Allemand Comte des Domeſtiques ſous Conſtance, *p.394.*

Latinus. V. Alcimus.

L'Egliſe de *Latran* s'appelloit la baſilique de Conſtantin qui l'avoit baſtie &c. *p 142.*

Domitius *Latronianus* Gouverneur de Sicile en 314, *p.160.*

Laurice General d'Iſaurie en l'an 359 &c. *p. 428.*

Les *legions* en 353 n'eſtoient pas plus nombreuſes que nos regimens, *p.388.*

Leonas Queſteur deputé de Conſtance à Julien en 360 &c. *p.453.*

Leonce Prefet du Pretoire en 332, *p.248.* Domitius *Leontius* Prefet d'Orient en 338, 343.344, *p.326.334.336,* p.c. le Conſul de 344. *p.326.337.*

Leonce Comte d'Orient en 349 *p.348.*

Leonce Prefet de Rome en 355 &c. *p.403.* & en 356, *p.422.*

Leonce Ev. Arien de Tripoli en Lydie, s'oppoſe avec faſte au faſte d'Euſebie, *p.381.282,* reproche à Conſtance ſa domination ſur les Eveſques, *p.467.*

Leonide General ſous Diocletien, *p.61.*

Les *Letes* Gaulois, dit-on, d'origine : Hercule en tranſporte dans le pays de Cambray, *p.18.* ils aſſiegent Lion en 357, ſont battus par Julien, *p.421.*

Libanius ſophiſte : ſon hiſtoire, *p.571-576.* ſon ayeul & ſon grand oncle tuez pour la revolte d'Eugene vers 303, *p.46.* Il naiſt en 314, *p.701.702.*, eſt appellé a Nicomedie en 346 ou 347, *p.341.* Il flate beaucoup Gallus, *p.389.* qui l'aime toujours maigré la calomnie, *p.391. 392.* Il fait un diſcours en 358 ſur la ruine de Nicomedie, *p.435.* Conſtance defend à Julien de le frequenter &c. *p. 489.* Julien l'honore fort & le fait Queſteur, *p.520.* Libanius ſoutient devant luy les intereſts du Conſeil d'Antioche, *p. 525,* fait l'eloge funebre de ce prince &c. *p.560. 561.* On luy veut faire un crime de pleurer ſa mort, *p.586.* Il perfectionne le ſtyle epiſtolaire, *p.564.* Il n'a écrit ſa vie qu'après 387, *p.702.2.*

Libere Pape rejette les preſens d'Euſebie, *p. 381.*

Liberté : loy de Conſtantin pour la rendre à ceux qui l'avoient perdue de force, *p.159.*

Libinon Comte eſt défait & tué par les Allemans en 361, *p.459.*

C. Flavius Valerianus *Licinianus Licinius:* Son origine & ſes mœurs, *p.103.164.* Il le ſignale en 297 dans la guerre de Perſe, *p.38.* Galere ne peut le faire Auguſte à la mort de Conſtance, *p.93.* Il le depute a Maxence, *p.101,* & le fait Auguſte en 307, *p.103.625.* Il ne fut point Conſul en 311, *p.631.* Galere luy recommande à la mort ſa femme & ſon fils &c. *p.116.* Il s'allie avec Conſtantin, *p.124,* epouſe Conſtancie ſa ſœur en 313, *p.82,* fait avec luy un edit pour les Chrétiens, *p.140.* Maximin luy fait la guerre, & Dieu rend Licinius vainqueur, *p.152. 153.* Il fait mourir en 313 les miniſtres de la perſecution, Priſque & Valerie femme & fille de Diocletien, *p.157,* fait la guerre en 314 à Conſtantin qui le défait à Cibales, *p.160.* Il celebre ſa dixieme année entrant dans la neuvieme, *p.169.* Il fait avec Conſtantin trois Ceſars en 317 *p.178.* Son avarice, ſa cruauté, & ſes in-

ſamies dans ſa vieilleſſe meſme, *p.186-188.* Il eſt défait en pluſieurs batailles en 323, & mis à mort par Conſtantin, *p.188-193.642.643.*

Valetins *Lucinianus Licinius* ſon fils eſt fait Ceſar a vingt mois en 317, *p.170,* Conſul en 319 *p. 172,* depouillé de la pourpte en 323, *p. 195,* tué en 326, *p.224.*

Leſſies abbaye en Hainaut, ainſi nommée, dit-on, de Letes, *p.19.*

Limene Gouverneur de CP. & de la province d'Europe en 346, *p.341,* chaſſe Libanius de cette ville, *p.572.*

Ulpius *Limenius* Prefet du Pretoire & de Rome en 347 &c. *p.342,* meurt app. Conſul en 349, *p.348.*

Les *Limigantes*; eſclaves des Sarmates, les chaſſent de leur pays vers 334 &c. *p.257.* Conſtance les en chaſſe eux meſmes en 358, & les eloigne de l'Empire &c. *p.431.* Ils s'en rapprochent en 359 & ſont taillez en pieces &c. *p. 440.441.*

Lion aſſiegé par les Letes en 357 &c. *p. 421.*

La *Lis* riviere, ainſi nommée, dit-on, des Letes *p.19.*

Lollianus. V. Mavortius.

Londres eſt delivrée des barbares en 296 par les ſoldats de Conſtance Chlore, *p.32.*

Longin ſophiſte adreſſe un ouvrage à Porphyre qui étudie ſous luy a Rome la rhetorique & la philoſophie vers 252, *p. 68.* Il l'invite à le venir trouver en Phenicie vers 271, *p.69.*

Longinien Prefet d'Egypte en 354. *p.402.*

Les *louanges* ne ſont conſiderables que quand on a la liberté de blaſmer, *p.467.*

S. *Luc* tranſlation de ſes reliques a CP. en 356, *p.425.*

S. *Luce* Ev. d'Andrinople, depoſé & banni en 331, *p.245.*

S. *Lucien* Martyr: Ses reliques ſont honorées à Drepane, *p.228.*

Lucien officier donné par Conſtance à Julien, *p.505.*

Lucien ou *Lucilien* commande la flote de Julien, *p.538.*

Lucillien beau pere de l'Emp. Jovien, défend vaillamment Nitibe contre les Perſes en 350, *p.350.* Conſtance le donne pour General à Gallus Ceſar &c. *p.369.370.* le depute en 358 vers Sapor &c. *p.490.* Julien le prend priſonnier en 361, *p. 462.* Jovien le fait General en Illyrie & en Italie, *p.583* il eſt tué bientoſt aprés dans les Gaules, *p.590.*

Lucrius V. Verinus.

Poſtumius *Lupercus* Gouverneur de l'Eſpagne citerieure en 288, *p 23.*

Lupicin Lieutenant General ſous Julien en 359, *p 439.* va en 360 contre les Ecoſſois & les Pictes en Angleterre, *p.447.* Julien le fait arreſter à ſon retour, *p 452.*

Lupicin fait General par Jovien, *p 591.*

Lycens premier magiſtrat d'Antioche eſt brulé vif en 354. *p.401.*

Luxe des habits de Diocletien, *p.59,* fait dire que les gents de plus bas lieu ſont les plus laſtueux, *p.60.*

M

S. Sant *Macaire* Ev. de Jeruſalem, Conſtantin luy écrit en 325 &c *p.219,* luy écrit encore ſur la profanation de Mambré vers 331 ou 332, *p.242.*

Macarius Magnés auteur eccleſiaſtique vers 300 &c. *p.307-311.*

La *Macedoine* agitée par un tremblement en 358, *p.434.*

Macedone fait par les Ariens Ev. de CP. en 341, *p.335.*

Les heretiques *Macedoniens* ſont mepriſez par Jovien, *p.589.*

Macelle chaſteau royal pres de Ceſarée en Cappadoce, *p.486.*

Macrien Roy Alleman demande la paix à Julien en 359, *p 439.*

Macius. V. Placidus.

Magdalien Vicaire des Prefets en 341, *p. 331.*

La *Magie*: Conſtantin punit ſeverement ceux qui l'emploient pour le crime &c. *p.182.* Conſtance declare les magiciens ennemis du genre humain & criminels de leze-majeſté, *p. 436.*

Magiſtrats: les pauvres & les riches doivent avoir un egal accés auprés d'eux &c. *p. 242.* Ils ne doivent avoir aucun égard à la qualité des perſonnes, *p.437.*

Magnence uſurpe l'Empire en 350, en tuant Conſtant &c. *p.354.357.* Il demeure maiſtre de l'Occident hors l'Illyrie &c. *p.360* Hiſtoire de cette revolte juſqu'a la mort du tyran en 353, *p.354-384.*

Magnes. V. Macarius.

Magneſie pays en Theſſalie, *p.308.* Il y avoit deux villes de *Magneſie* en Aſie, & p.e. encore deux autres en Orient, *ibid.*

Magnia. V. Urbica.

Magnus. V. Arborius.

Magnus pere de Magnence, *p.354.*

Magnus Comte: Jovien l'oblige de rebaſtir une egliſe qu'il avoit abatue, *p.587.*

Les *Maiſtres* de la milice: officiers établis par Conſtantin, *p.283,* ou plutoſt par Diocletien, *p. 57.723.724.* Ils ne commandoient pas ſous Conſtance la cavalerie & l'infanterie enſemble, *p.674.1.*

Maiume port de Gaza erigé en ville par Conſtantin vers 334 pour s'eſtre converti à J.C. &c. *p.219.228.258.*

Malaric chef des François ſous Conſtance &c. *p.407.408.* Jovien le fait General dans les Gaules. *p.583.* Il refuſe cette charge, *p.590.*

Male pere de Porphyre le philoſophe, *p.67. 68.*

S. *Mamas*: Gallus & Julien entreprennent de baſtir une egliſe ſur ſon tombeau, *p.488.*

Mambré, lieu où les Anges apparurent à Abraham profané par des ſuperſtitions, *p.243.* Conſtantin y fait baſtir une egliſe &c. *p.244.*

Mamertin orateur fait deux panegyriques d'Hercule, *p.602.2.*

Claude *Mamertin* orateur Preſet d'Illyrie, & de la chambre de Juſtice de Julien, *p.507. 508*, eſt fait par luy Conſul en 362 &c. *p.516. 517.*

Les *Manichéens*: Diocletien fait en 296 une loy ſevere contre eux, *p.35.*

Maozamalque grande ville de l'Aſſyrie, *p. 541.*

Marc Ev. d'Arethuſe contribue beaucoup à ſauver la vie à Julien en 337, *p.455.*

Marc Aurele V. Aurele.

Claudius *Marcellus* Preſet de Rome en 292, *p.20.*

Marcel General d'armée ſous Julien Ceſar, *p.411*, eſt depoſé pour ne l'avoir pas ſecouru, *p.412.416.* Julien le traite bien en 361, *p.522.*

Nonius *Marcellus* grammairien ſous Conſtance, *p.476.*

S. *Marcel* Martyr ſous Julien, *p. 690.2.*

Marcelle femme de Porphyre, *p.70.*

Sainte *Marcelle* eſt recherchée en mariage par Cereal Conſul & Preſet, *p.383.402.*

Antoine *Marcellin* Gouverneur de la premiere Lionnoiſe en 319, *p.174.*

Marcellin Gouverneur de Phenicie en 339, *p.325.*

Marcellin Preſet d'Orient ou plutoſt Intendant des Largeſſes en 340, *p.328*, Conſul en l'an 341, *p.332*, trahit Conſtant en 350, *p.356.* Magnence le fait Maiſtre des Offices, *p.363.* Il eſt le principal auteur des cruautez de ce tyran, *ib.* eſt deputé vers Conſtance &c. *p.366*, introduit Philippe deputé de Conſtance a Magnence, *p.372.* Il petit à la bataille de Murſe, *p.375.*

Ammien *Marcellin*. V. Ammien.

S. *Marcien* rebaſtit une egliſe de Sainte Irene à C P. *p.237.*

Les *Marcomans* ſont battus par les Romains en 299, *p.42.*

Mardie en Thrace: Conſtantin s'y bat contre Licinius en 314, *p.161.*

Mardone eunuque de Baſiline, eleve Julien dans une morale ſevere &c. *p.455 459.*

Margue en Meſie: Carin y perit aprés ſa victoire contre Diocletien, *p.6.*

Mariage: Conſtantin s'y engage de bonne heure pour eviter les écueils de la jeuneſſe, *p. 54.* Les Romains y obligeoient ſous de grandes peines, *p.275.* Conſtance défend en 339 à un oncle d'epouſer ſa niece. *p.326*, & en 355 d'epouſer ſa belle ſœur, *p.404.*

Marin Tribun ſe tue pour eviter les cruautez de Conſtance, *p.405.*

Marſeille eſtoit forte ſous Conſtantin &c. *p.208.*

Martin Vicaire d'Angleterre ſe tue luy meſme, n'ayant pu arreſter les cruautez de Paul, *p.366.*

M. *Martinianus* eſt fait Ceſar en 323 par Licinius, *p.191*, porte ce titre environ trois mois, *p.192.* Il combat contre Conſtantin avec Licinius, *p.193.* & perit enfin comme luy. *p.195.*

Martinien Vicaire d'Afrique en 358, *p.428.*

S. *Materne* Ev. de Milan mort avant 314, *p.693.2.*

Julius Firmicus *Maternus* Senateur Romain écrit entre 343 & 350 ſur la religion &c. *p.480*, adreſſe ſon écrit a Conſtance & a Conſtant, *p. 692.693*, n'a point eſté Ev. de Milan, *p.693.2.*

Julius Firmicus *Maternus* aſtrologue Sicilien, *p.480.481.*

El. Lollianus *Mavortius*, eſt p.e. *Mavortius* Meſſius Egnatius Lollianus Conſulaire de la Campanie ſous Conſtantin, *p. 334. 615. 6.6. 670.* Il fut Preſet de Rome en 342, *p.334.* Conſul & Preſet d'Italie en 352, *p.403*, Preſet du Pretoire en 355, *p.409*, punit Rufin fameux delateur, *p.418.*

Maur officier met le diademe ſur la teſte de Julien, *p.430.*

S. *Maur* des foſſez pres de Paris appellé autrefois le chaſteau des Bagaudes, *p.10.*

Les *Maures* ſe dechirent par des guerres civiles en 291, *p.18*, Hercule les bat en 297, *p. 36.37.*

S. *Maurice* a eſté martyrizé le 22 ſeptembre 286. *p.599.600.*

M. Aurelius Valerius *Maxentius* fils d'Herculs, mais on doute s'il n'eſtoit point ſuppoſé *p.9.* Il eſtoit gendre de Galere, *p.620*, qui empeſche qu'il ne ſoit fait Ceſar en 305, *p.81.85.* Il ſe fait Auguſte en 306, *p. 95*: & rend le meſme titre à Hercule ſon pere, *p.96.* Il fait fuir Galere & Hercule qui veulent luy oſter l'Empire, *p.101 102*, ſe fait declarer Conſul en 308, avec Romule ſon fils Ceſar &c. *p.105.* L'Afrique le reconnoiſt pour ſon prince, *p.628.2.* Il y veut faire aſſaſſiner Alexandre qui ſe revolte avec tout le pays en 308, &c. *p.110.* Maxence recouvre l'Afrique & la ruine en 311 &c. *p.119. 120.* Il ruine de meſme Rome & l'Italie, *p.122* Il declare la guerre à Conſtantin, *p.122.124.* s'allie avec Maximin. *p.124*, prend ſeul à Rome le Conſulat en 312, *p.131*, eſt défait par Conſ-

tantin, & ſe noie, *p.*3.4, le 28 octobre 312, *p.* 634.

Maxima. V. Conſtantia. Fauſtina.

M. Junius *Maximus* Conſul en 285, & Prefet de Rome, *p.*7.

M. Aurelius *Maximus* Conſul p.e. ſubrogé ſous Diocletien, *p* 601.0.

Maxime Conſul en 327, *p.*82.

Valerius Baſilius *Maximus* Prefet de Rome en 319, 320 & 321, *p.* 172. 175; & en 323, *p.* 185. Prefet du Pretoire ou Vicaire d Orient en 325, *p.* 209.215, Conſul en 327, *p.*217. Prefet du Pretoire en 332 & 333, *p.*248.251.

Maxime Evelque deputé par Magnence en 350, *p* 365.

Maxime auſſi deputé de Magnence, *p.* 366.

Maxime Gouverneur de Cilicie en 358, *p.* 426.

Arrorius Clytholias *Maximus* Prefet de Rome en 301, *p.*467.

Maxime d'Epheſe magicien porte Julien à l'idolatrie, *p.*490. luy apprend la magie, luy promet l'Empire, *p.* 491. l'envoie au pontife d'Eleuſine, *p* 495. Julien le fait venir a la Cour en 361, *p.* 512. On luy inſulte a la mort de Julien &c. *p.*560 Ce qu'on en dit de plus, *p* 568.

Maximiana. V. Theodora, *p.*9.

M. Aurelius Valerius *Maximianus* Herculius eſtoit preſent lorſqu'une Druide predit l'Empire a Diocletien, *p* 2. qui l'allocie à l Empire en 286, *p* 7.596. Quel il eſtoit, *p.*8 Il défait les Bagaudes, *p.* 9, aprés avoir martyrizé la legion Thebéenne, *p.*10. Il défait divers autres barbares dans les Gaules en 287, *p.*12, & en 288, *p.* 14. Il traite avec Carauſe, *p.* 15. voit Diocletien à Milan en 290, *p.* 17. Il met des François & des Letes dans les Gaules, *p.*18, bat les Quinquegentiens, *p.* 26, & les Maures en 297 &c. *p.*36.37, triomphe en 303 à Rome, *p.* 47, baſtit, dit-on, à Rome les termes de Diocletien &c. *p.* 57; ceux de Carthage portoient ſon nom, *p.*58. Il ſouffre qu on luy ſacrifie &c. *p.*59 Il quitte le titre d'Auguſte, *p.*50. Ce fut p.e. luy qui revétit Conſtance de la pourpre, *p.* 77. Il la reprend en 306, *p.*96.621, aſſiege Severe dans Ravenne, luy promet & luy oſte la vie en 307, *p.* 99, donne a Conſtantin ſa fille Fauſte en mariage & le titre d'Auguſte, *p.*000, ne le peut porter a faire la guerre a Galere, ni Maxence ſon fils à quitter l'Empire &c. *p.*102, va trouver Galere avec qui il fait Licinius Auguſte, *p.* 103, eſt Conſul X. en 308. *p.* 105.626, trahit Conſtantin qui luy oſte la pourpre, *p.* 207. Il veut tuer Conſtantin & eſt obligé de ſe pendre en 310 &c. *p.* 112.630.

C. Galerius Valerius *Maximianus.* Quel l eſtoit, *p* 24. Il eſt fait Ceſar le premier mars 292, *p.* 21, epouſe Galeria Valeria fille de Diocletien ſans en avoir d'enfans, *p.*4 Diocletien l'envoie contre les Perſes en 296, *p.* 35. Il eſt vaincu, *p.* 37, & les défait enſuite en 297 *p.*38.40, porte Diocletien à perſecuter les Chrétiens &c. *p.* 44 45, l'oblige de luy ceder l Empire &c. *p.* 50.5 1. Il n'eſtoit que ſe ſecond Auguſte: mais il ſe croyoit ſeul ſouverain, *p.*85 Il fait faire des Ceſars tous à luy, *p.* 85.87. Son departement, *p* 88. Il n'a point uſurpé l'Italie & l'Afrique ſur Conſtance, *p.* 617. 2, veut perdre Conſtantin, *p* 89, qui s'echape de luy, *p.*90. Il le fait d'Auguſte Ceſar, & Severe Auguſte, *p* 9 1, laiſſe à Conſtantin le titre d'Auguſte en le donnant a Maximin, *p.* 101. Il vient à Rome pour oſter l'Empire a Maxence, eſt obligé de s'enfuir, *p* 101 102, fait Licinius Auguſte a Carnonte en 307, *p.*103, ne peut empeſcher Maximin de prendre ce titre en 308, *p.*106. Dieu le frape d'une plaie incurable en 310, *p.*114. Il fait ceſſer la perſecution & meurt en 311 &c. *p.* 116. Licinius deshonore p.e. ſa memoire, *p.*157.

C. Galerius Valerius *Maximianus* ou *Maximinus*, n'eſtoit qu'un paſtre de ſon origine nommé Daia ou Daza, *p.*25. Il eſt fait Ceſar en en 305 par Diocletien, *p.*52.87, ou plutoſt par Galere ſon oncle, *p.*85. ſes vices, *p.*86. Il a l'Orient pour ſon departement &c. *p.*88. eſt Conſul en 307, *p* 98. ſe fait declarer Auguſte malgré Galere, *p.*106, à la mort duquel il s'empare d'une partie de les Etats &c. *p.*116. banuit Priſque femme de Diocletien, & Valerie leur fille veuve de Galere qui ne le vouloit pas epouſer &c. *p.* 4.117, s'allie avec Maxence, *p.* 124 ce qui luy fait p.e. oſter le premier rang, *p.*151. Il rompt avec Conſtantin & avec Licinius, *p.*152, recommence la perſecution aprés la mort de Galere, fait pour ce ſujet la guerre aux Armeniens, *p.*145, puis la fait ceſſer pour ſe conformer à Conſtantin & à Licinius, *p.* 140.146. Il romp avec eux en 313, *p.*152, & eſt vaincu par le ſecours du ciel, *p.*053. Il eſt attaqué d'une maladie effroyable & meurt comme enragé, *p.*154. Licinius fait mourir toute ſa famille &c. *p.* 156.

S. *Maximin* de Treves empeſche l'Empereur Conſtant d'eſtre ſurpris par les Ariens, *p.* 335. Il eſtoit mort avant 350. *p.*365.

S. *Maximin* ſoldat Martyr ſous Julien, *p.* 530.

Mecilius. V. Hilarianus.

S. *Melchiade* Pape, témoin du deſir que Conſtantin avoit pour l'union de tous les Chrétiens, *p.*141.

S. *Melece* d'Antioche: Jovien luy fait donner une egliſe, *p.*589.

Memmius. V. Placidus.

Memore Gouverneur de Cilicie ſous Julien *p.*530.

Menelaüs chef des archers Armeniens,

eſt tué à la bataille de Murſe &c. *p.375.*

S. *Mercure* Martyr ſous Decc &c. *p 550 700. 701.*

Mercure Perſe porte Conſtance à la cruauté, *p.405.*

Meribane Roy d'Iberie : Conſtance luy fait des preſens en 361, *p.464.*

La *Meſopotamie* : on n'y voit depuis 325 qu'un Vicaire en 349, *p.225.*

Meſtrien Comte peuté de Licinius pour faire la paix avec Conſtantin en 314, *p.161.162.*

S. *Methode* écrit contre Porphyre, appa. avant 302, *p.75.*

Metrodore cauſe la guerre de Perſe ſous Conſtance, *p.266.* Contes que Cedrene en fait, *p.657.2.*

S. *Michel* : Conſtantin en baſtit une egliſe fort celebre &c. *p.238.*

Milan : Dioclетien l'embellit par de beaux edifices, *p.57.*

Minervine premiere femme de Conſtantin & mere de Criſpe. *p 84.*

Tib. Victor *Minervius* profeſſeur de rhetorique ſous Conſtance, *p 474 475.*

Alethius *Minervius* ſon fils profeſſe auſſi la rhetorique, *p 475.*

Mineurs : Conſtantin fait en 326 une loy en leur faveur, *p 220*

Septimius *Mnaſea* Prefet de Rome en 352, *p.377.*

S. *Moce* : Conſtantin en baſtit une egliſe à CP. *p.237.*

Modeſte Comte d'Orient, recherche en 359 avec bien des cruautez ceux qui avoient conſulté l'Idole Beza, *p.441.*

Modeſte a écrit ſur les termes de la milice aprés Vegece, s'il n'eſt ſuppoſé, *p 724.*

Monodie ſur la mort de Conſtantin le jeune: Elle fait quelques fautes, *p.669.670.*

Monnoie : un auteur pretend qu'elle eſtoit de cuivre dans le commerce ordinaire avant Conſtantin &c. *p.276.*

Monetius Queſteur maſſacté par ordre de Gallus Ceſar en 354 &c. *p.396.397.*

Mont-Seleuque chaſteau entre Die & Gap : Magnence y eſt défait, *p.383.677.2.*

Mopſueene : L'Emp. Conſtance y meurt le 3 novembre 361, *p 465.*

Murſe l'une des principales villes de la ſeconde Pannonie, *p.26.* Conſtance y défait Magnence, *p.374.*

Muſone Proconſul de Grece loué par Himere, *p.701.2.*

Stratege *Muſonien* homme eloquent &c. elevé par Conſtantin, *p.247*, ſur Prefet d'Orient aprés Domitien, *p 679.680.* en 354, 355, 356. 357. & 358, *p.247.393 403.422.427*, punit une ſedition à Antioche en 354 &c. *p.395*, pille le pays au lieu de le défendre, *p.410.* Il menage inutilement une paix avec les Perſes, *p.420. 428.*

Mygdonie, partie de la Meſopotamie où eſt Niſibe &c. *p.323.*

N

Naiſſe en Dardanie patrie de Conſtantin, a eſté rebaſtie par luy, *p 615.*

Nantes ; on y abat, dit-on, ſous Conſtantin le temple de Boulſanus &c. *p.201. 202.*

Narſe Roy de Perſe ſuccede à Vararane III. en 293, *p.18.602.603*, regne plus de ſept ans, *p.18*, s'empare de l'Armenie, défait Galere, *p.37.* en eſt vaincu &c. *p.38*, demande la paix, *p. 39.* & l'obtient en cedant cinq provinces, *p. 39.40.*

Narſe fils de Sapor tué en 348, *p.346.*

Narſe deputé de Sapor à Conſtance en 358, modere par ſa civilité la fierté de ſon maiſtre, *p.429.*

Nazaire orateur fort celebre en 324 &c. *p. 280.*

Nebiogaſte ou *Nabiſgaſte* fils du Roy des Camaves François, demeure en oſtage auprés de Julien, *p.433.*

Nebride Comte d'Orient en 354 aprés Honorat, *p.679.* delivre Seleucie aſſiegée par les Iſaures, *p.380*, eſt envoyé par Conſtance à Julien pour eſtre Prefet des Gaules en 350, *p.454*, ne veut point s'engager contre Conſtance en 361 &c. *p.460.*

Neſtanebon. V. Anebon.

Nemerce diſciple de Porphyre &c. *p.70. 73.*

Nemeſien Intendant des finances en 345, *p. 328.*

Neoceſarée dans le Pont, preſque toute renverſée par un tremblement en 344, *ibid.*

Nepotien Conſul en 301 : on luy donne pour femme Eutropie ſœur de Conſtantin, *p.82.*

Fl. Popilius *Nepotianus* fils d'Eutropie ſœur de Conſtantin, p.e. le Conſul de 336, *p.263*, prend la pourpre en 350, *p.82.362*, & eſt tué au bout de 28 jours, *p. 363.*

Neratius, V. Cerealis.

Nevitta : Julien le fait General de ſa cavalerie en 361, *p.274.461 538*, l'envoie occuper le pas de Sucques contre Conſtance, *p.462.* le fait de ſa chambre de juſtice *p. 508*, & Conſul en 362, quoique barbare & ſans merite, *274.515. 516.*

Nicée : le premier Concile general s'y tient en 325 &c. *p 214*, le 20 de may, *p.644.1.* Theognis en eſtoit Eveſque, *p.214.* Conſtantin traite tous les Peres dans ſon palais &c. *p.216.* Nicée ebranlée par un tremblement en 358, *p.434*, & par un autre en 362, *p. 522.*

Nicocle de Lacedemone apprend la gram-

maire à Julien. *p.486 487*, veut donner ſa chaire à Libanius, *p.572.*

S. *Nicolas* Ev. de Myre, fit dit-on, paroiſtre beaucoup de zele pour la ruine du paganiſme vers 325, *p.201.*

Nicomachus V. Flavianus Paulinus.

Nicomedie : Diocletien y aſſocie à l'Empire Maximien Hercule, *p. 9.* & y quitte la pourpre &c. *p.52.* Il la vouloit egaler à Rome par ſes baſtimens &c. *p.57.58.* Conſtantin y baſtit une tres grande egliſe vers 331, *p.243.* Le palais de l'Empereur y eſt brulé en 303. *p.45*, & en 331 par le tonnere, *p.247.* La ville eſt renverſée en 358 par un tremblement de terre, *p. 434.* Julien donne de grandes ſommes pour la rebaſtir, *p. 518.* Un ſecond tremblement acheve de la ruiner en 362, *p.523.*

Nicople en Epire eſt retablie par Julien en 361, *p.463.*

Nigrinien Ceſar app. fils d'Alexandre tyran en Afrique, *p.110.*

Nigrinien Conſul en 350, *p.350.*

Le *Nil* : on meſuroit tous les ans ſon debordement &c. *p.210.*

Ninive ſubſiſtoit encore au IV. ſiecle, *p. 443.*

Niſibe dans la Meſopotamie : abregé de ce qu'on en ſçait, *p.929.* Sapot l'aſſiege en 337 ou plutoſt en 338, *p. 319. 668*, en 346 &c. *p. 341. 672*, plus fortement en 350, toujours en vain, *p. 350.674.* Il n'oſe plus l'attaquer, *p.446.* Jovien la luy cede & les habitans en ſortent, *p.584.*

Nobiliſſime, titre des enfans des Empereurs, *p.286.*

Nocentius Gouverneur de Syrie en 358, *p. 428.*

Nohadare commandant dans la Perſe en 353, *p.388.*

Nonnius V. Marcellus.

S. *Nonne* Ev. d'Heliople, y abolit le culte de Venus, *p.207.*

Les *Novatiens* : Conſtantin les tolere en 326, leur oſte leurs egliſes &c. vers 331, *p.221.*

Les *Nubiens* : Diocletien leur donne 7 journées de pays ſur le Nil, *p.31.* Les Romains leur paient penſion &c. *p.36.*

Nuis ſur le Rhein eſt rebaſti par Julien en 359, *p.439.*

Numagen, bourg ſur la Moſelle orné d'antiquitez &c. *p. 128.*

Numenius V. Tuſcus.

Numero Gouverneur de la Narbonoiſe en 358, *p.495*, eſt abſous par Julien d'une accuſation de pecular, *p.503.*

L'Emp. *Numerien* : Diocletien commandoit ſous luy les officiers militaires du palais, *p.8.*

Nunequa ambaſſadeur de Magnence en 350, *p.366.*

O

Octavien Comte d'Eſpagne en 316, *p.109.*

Octavien Correcteur de Lucanie en 359. *p.149.*

Octavien Proconſul d'Afrique en l'an 363, *p. 526.*

Officiers : leur grand nombre eſt la ruine des peuples, *p.23.24.57.* Julien en retranche des milliers, *p.510.*

Olybre Proconſul d'Afrique en 354, *p.678.2.*

Olympiade Reine d'Armenie fille d'Ablave &c. *p.219.* Conſtant l'eleveit pour eſtre ſa femme, *p.360.*

Sainte *Olympiade* ſa niece, & petite-fille d'Ablave, *p.229.*

Onaſime écrit de la rhetorique ſous Conſtantin, *p.303.*

L. Ranius Acontius, ou Aconitus *Optatus* Patrice Conſul en 334, p.c. mari d'Anaſtaſie ſœur de Conſtantin, *p.162.256.285*, eſt tué p.c. en 337, *p.313.*

Optatianus. V. Porphyrius.

Vittaſius Memmius *Orfitus* Prefet de Rome en 353, *p.383*, en 354, *p.392.402*; en 355, *p.403*; en 357, *p.418.427*; en 358, *p.428*; en 359, *p.438*, ne peut empeſcher une ſedition du peuple, *p. 388.* Il eſtoit, payen, fiet &c. *p.392.*

Oribaſe medecin de Julien, confident de ſon idolatrie, *p.498.566.567.*

Le Comté d'*Orient* formé p.c. des Vicariats d'Orient, de Meſopotamie, & de Paleſtine, *p. 215.*

Origene Adamance a eſté connu de Porphyre, *p.68.*

Origene Platonicien payen condiſciple de Porphyre, *ibid.*

Orion Intendant du domaine en 352, *p.377.*

Ormiés. V. Hormiſda.

Oſius de Cordoue donna p.c. les premiers principes du Chriſtianiſme à Conſtantin *p.129*, regle ſes aumoſnes, *p.151.* Conſtantin luy adreſſe une loy pour l'affranchiſſement des eſclaves par les Eveſques, *p.160.* Il ne peut étouffer l'heteſie naiſſante d'Arius &c. *p.212.* Conſtance le retient un an à Sirmich comme en exil, *p.415.*

Ovinius. V. Gallicanus.

P

Pacatien Conſul en 332, & Prefet du Pretoire en 334 & 335 &c. *p.248.257.258.*

Palais chaſteau d'Iſaurie, *p.388.*

La *Paleſtine* : on n'y voit plus de Vicaire depuis 325, *p.215.648.1.* Il s'y fait de grands tremblemens à la mort de Julien, *p.551.*

Pallade ſophiſte ſous Conſtantin, *p.303*

Pammon Abbé d'Arſinoé : Dieu luy revele la mort de Julien, *p.551.*

Paris commence à devenir celebre ſous Julien, qui y paſſe deux hivers, *p.425.501* : ce que

c'eſtoit alors, *p.* 425. Julien y eſt declaré Auguſte en 360. *p.* 440-452.

Parnaſe Prefet d'Egypte eſt exilé en 359, & rappellé en 361, *p.* 412.

Parricides couſus dans un ſac, & jettez dans la mer, *p.* 327.

Paſque : on paſſoit la nuit en prieres : on donnoit le jour de grandes aumoſnes, *p* 292.

Attius *Patera* orateur celebre ſous Conſtantin, *p* 302. 303.

Patrice Vicaire d'Afrique en 313, *p.* 148, Conſtanrin luy ordonne de reprimer ceux qui troubloient l'Egliſe, *p* 151.

Patrue fait Roy par les Juifs en 352. *p.* 379.

Les *Patrices* établis par Conſtantin, ſimple honneur ſans fonction, *p.* 285.

Patrwin Gouverneur de la marche d'Ancone, *p.* 403.

Paulus V. Silvanus.

S. *Paul* de Conſtantinople eſt étranglé par le Prefet Philippe en 350, *p* 343.

Paul un des Chefs de la faction de Magnence, Conſul en 352, *p.* 376.

Paul ſurnommé la Chaine, cruel miniſtre des cruautez de Conſtance, *p.* 385. 405 441, eſt brulé vif ſous Julien, *p* 386 508.

Fabia Aconia *Paulina* payenne, femme de Vettius Prætextatus, *p.* 317.

M. Junius Cæſonius Nicomachus Anicius Fauſtus *Paulinus* Conſul en 325, *p.* 214.

Anicius *Paulinus* le jeune Conſul en 334, *p.* 256, eſtoit Prefet de Rome en 331 & 332, *p.* 242; en 334 & 335 &c. *p.* 256.

S. *Paulin* de Treves eſt banni en 353, *p* 387.

Pauvres : Conſtantin aſſiſtoit plus magnifiquement ceux qui eſtoient de naiſſance, *p.* 143.

Pemene eſt condamné a mort en 355, *p.* 409.

Pentade ſecretaire de Conſtance va interroger Gallus, & luy oſter la vie à Flanone, *p.* 400.

Pentade officier donné par Conſtance à Julien qu'il ſert mal &c. *p* 504. 505.

Pentade Maiſtre des Officiers de Julien, qui le depute a Conſtance en 360, *p* 452.

Les *Perſes* demandent à Conſtantin ſon amitié vers 320, *p.* 180, luy font la guerre en 337, *p.* 265, la continuent ſous Conſtance, *p.* 318. 320-324 331, aſſiegent inutilement Niſibe, *p* 319. Ils ſont battus en 343 & 344, *p.* 337 338. Ils perdent beaucoup & le fils de leur Roy dans la bataille de Singare en 348. *p.* 344 347. efforts inutiles qu'ils font en 350 contre Niſibe &c. *p.* 350-354. Gallus les fait tenir en repos, *p.* 370, marche contre eux en 354, *p.* 394. Julien entre dans leur pays en 363, & y perit, *p.* 531-552. Ils font une paix avantageuſe avec Jovien, *p.* 580.

Peſſinonte : Julien y fait des preſens au temple de Cibele &c. *p.* 518, 519.

Petronius. V. Arbitre. Probianus.

Petrone Vicaire d'Afrique en 340, *p* 328.

Peucece Surintendant des finances de Maximin &c. mis à mort par Licinius en 313, *p* 157.

Phenice V. Bezabde.

Philas iſle du Nil pres d'Elephantine &c. *p.* 36.

L'Emp. *Philippe* ne peut oſter les abominations du paganiſme, *p.* 209.

Philippe Vicaire de Rome en 315, *p* 163.

Fl. *Philippus* Prefet d'Orient en 340, 341, *p.* 328, & en 345-351, *p.* 359. 343, Conſul en 348, *p.* 342. Abregé de ſon hiſtoire, *p.* 345-348. Conſtance l'envoie vers Magnence en 351 &c. *p* 372, qui le retient quelque temps, *p.* 378. Il eſtoit mort ou diſgracié en 353. *p.* 383-387.

Philomatius. V. Catulinus.

Philoſtorge feint de faux miracles, *p.* 677. 2, & un faux courage à ſon Theophile, *p.* 681.

Philumene ſe revolte vers 331 &c. *p.* 262.

Phœbus fils d'Alexandre Proconſul, loué, *p.* 701 2.

Photien Proconſul p.e. d'Acaie, *ibid.*

Photin hererique : Conſtance fait tenir un Concile contre luy à Sirmich en 351, *p.* 371.

Picence homme de neant, ambitieux, *p.* 397.

Les *Picles* ſont defaits par Conſtance en 306, *p.* 92.

Pierre avocat à Çaragoce, *p.* 474.

Pierre V. Valvomer.

Pinius V. Silvanus.

Piſidius. V. Romulus.

Piſonien Geueral ſous Dioclerien, *p* 61.

Placidie fille de Theodoſe I, fait ſon palais de la maiſon d'Ablave à CP. *p.* 219.

M Mæcius Memmius Furius Balburius Cæcilianus *Placidus* Conſul en 343, *p.* 336, Prefet d'Occident en 344, *p.* 337.

Placide Prefet de Rome en 346 & 347, *p.* 342.

Plotin philoſophe a Porphyre pour diſciple en 263 &c. *p.* 69.

Plotine femme de l'Emp. Trajan le porte au ſoulagement des peuples, *p* 381.

Pole ville d'Iſtrie : Criſpe y meurt, *p.* 224.

Polemius Conſul en 338 &c. *p.* 315.

Trebellius *Pollio* hiſtorien, *p* 62-65.

Ruricius *Pompeianus* Prefet du Pretoire de Maxence, eſt défait & tué en 312 dans une bataille contre Conſtantin, *p.* 133.

Barbarius *Pompeianus* Conſulaire de Campanie en 333, *p.* 251.

Pompeien Gouverneur de Bithynie, *p.* 701. 2.

Pompeius. V. Faſtinus. Feſtus.

Pomponius. V. Ælianus. Januarius.

Le *Pont* eſt agité par un tremblement en 358, *p.* 434.

Grands.

Grands *Pontifes*: ſi les Empereurs Chrétiens prenoient ce titre *p.139.635.*

Popilius. V. Nepotianus.

Porphyre philoſophe: abregé de ſon hiſtoire *p.67-75.611-613. Porphyriens*, nom donné par Conſtantin aux Ariens, *p.75.*

Publilius Optatianus *Porphyrius* demande ſon rappel à Conſtantin par un poeme, *p.74.* l'obtient, *p.222.* Ce qu'on dit de luy & de ſes écrits, *p.221.222.* Il fut Prefet de Rome en 329, *p.229*, & en 333. *p.251.* Il eſtoit app. payen, *p. 649.1.*

S. *Porphyre* farceur, martyr ſous Julien, *p. 529.*

Poſtumius. V. Titianus.

Poſtumius. V. Lupercus.

Agorius Vettius *Pretextatus* Senateur payen, Gouverneur d'Acaie en 352, *p.517.*

Praxagore Athenien écrit ſous Conſtance pluſieurs hiſtoires, *p.300.*

Les *Prefets du Pretoire* d'officiers de guerre deviennent ſous Conſtantin des officiers civils, *p. 283.* Diocletien en crée quatre &c. *p. 284.* Conſtantin leur donne à chacun un departement &c. *Ibid.* Leur eminence, leur autorité, leur titre, *p.285.* Ils confirmoient les donations des Princes, *p.360.* Le *Prefet* de Rome reçoit les appellations de diverſes provinces voiſines, nonobſtant une loy de Conſtance, *p 427.* La charge de ce Prefet exercée par le Vicaire du Pretoire, *p.438.* Les *Prefets* des feries latines ſubſiſtoient p e. ſous Conſtantin, *p.670.*

Preteurs, il y en avoit cinq à CP. ſous Conſtance, & huit ſous Theodoſe I, *p.331.*

Les *Pretoriens* ſont caſſez par Conſtantin, & mis au rang des ſimples ſoldats, *p.136.*

Priere, on la faiſoit debout les mains étendues, *p 291.*

Les *Princes*: combien la bonne education &c leur eſt neceſſaire, *p.25.* Il eſt preſque impoſſible qu'ils ne ſoient trompez &c. *p.53* L'Egliſe gemit des honneurs exceſſifs qu'on leur rend, *p.60.* Conſtantin les rejette &c. *p.207-209* Modele d'un grand prince en Conſtance Chlore, *p.78-80*, qui poſſede les biens de ſes ſujets en les en laiſſant jouir, *p.79.* Les Princes ne peuvent eſtre ſervis fidelement que par de fideles ſerviteurs de Dieu. *p.81.* Il eſt bon de les marier de bonne heure, *p.84.* Moderation de Conſtantin victorieux, *p.132.136.* Il eſt de l'intereſt d'un Prince de ſoulager les pauvres, *p. 219*, ce que fait Conſtantin, *p.218.146.164.* Les ſujets ne doivent point ſe retirer triſtes d'auprés de leur Prince, *p.143.* Conſtantin reconnoiſt tenir tout de Dieu, *p 159.160.199*, remet de ſes droits au peuple, *p.167*, evite les obſcuritez dans les loix, *p.172.* Avec quelle pieté il ſe prepare à la guerre, *p.192.265.* Combien il epargne le ſang des ſiens & des ennemis, *p.192.* Il ſoulage ceux qui avoient ſouffert des vexations, *p.198.* ſe dit l'Eveſque de ceux qui ſont hors de l'Egliſe. *p.210.293*, mepriſe les injures les plus ſenſibles, *p.213 220.* Sa magnificence envers les pauvres entretenus par l'Egliſe, *p.216.* Il promet juſtice contre ſes officiers &c *p.217*, demande les prieres des Saints &c. *p.255*, ſe dit le protecteur des ſerviteurs de J. C, *Ibid.* haiſſoit les exemptions, *p.276.* Conduite de S. Louis avec les autres Princes. *p.277.* Les mauvais officiers deshonorent le regne de Conſtantin. *p.278.* & de Conſtant ſon fils, *p.358.* Conſtantin cherchoit ſurtout à ſe faire aimer, *p. 280*, recevoit luy-meſme les plaintes du peuple &c. *p.282* Belle education qu'il donne à ſes enfans, *p.288-290.* Sa vie Chrétienne, *p.251.* Il anime tout le monde à la pieté. *p.293.* Il mettoit ſa gloire à eſtre le ſerviteur de Dieu, *p.294.* Son reſpect pour les Eveſques & les perſonnes de pieté, *p.295.* Un Prince eſt établi pour gouverner l'Etat, non l'Egliſe. *p. 467.* Bonnes & mauvaiſes qualitez de Conſtance, *p 467.474.* La vie grave & ſevere de Julien le fait aimer dans les Gaules, *p. 500.* Belles maximes qu'il pratiquoit dans l'aſſiette des impoſts, *p.501-505.* Il les diminue retranchant les magnificences ſuperflues. *p.510.* Il ſe condamne à une groſſe amende pour avoir entrepris ſur la juriſdiction d'un Conſul, *p 517.* ordonne à un delateur de porter des brodequins de pourpre à celui qu'il accuſoit d'aſpirer à l'Empire, *p 519.* Un Prince doit deſirer de diminuer ſes ennemis en les faiſant ſes amis. *p.521.* ſe mettre peu en peine des louanges de ceux qui n'oſent pas le blamer, *Ibid.* moderer les preſens des peuples, bien loin d'en exiger de nouveaux. *p.554.* Foy inviolable de Jovien, *p. 582-584.* Son premier ſoin fut celui de la religion, *p 589.*

Priſca femme de Diocletien: abregé de ſon hiſtoire, *p.4* Maximin la bannit à cauſe de Valerie ſa fille, *p.117.* Licinius la fait mourir en 313, *p.217.*

Priſque magicien fort eſtimé de Julien, *p. 515.571.*

Probace grand Chambellan de Jovien, *p. 590.*

Cœlius *Probatus* Prefet de Rome en 351, *p. 369.*

Probe homme de lettres au cap de Lilybée: Porphyre le va voir en 268, *p 69.*

L. Emp. *Probe*: Diocletien ſe forme dans les armes ſous ſa diſcipline, *p.2*, & Hercule de meſme, *p. 8.*

Sicorius *Probus* ſecretaire envoyé pour conclure la paix avec Narſe Roy de Perſe, *p.390.*

Probe deputé de Galere à Maxence en 307, *p 101*, p.c. le Conſul de 310., *p 112 629.2.*

Probe Proconſul d'Afrique en 358, *p* 428.

Petronius *Probianus*: Conſtantin luy adreſſe une loy en 21, *p.*179. Il eſtoit Proconſul d'Afrique en 314 & 315, Preſet du Pretoire en 321, Conſul en 322 &c. *p.*183 335, Preſet de de Rome en 329 & 330, *p* 229.

Gabinius Vettius *Probianus* Preſet de Rome, p.e. en 377, *p.*183.

Probien ou *Probin* Proconſul d'Afrique en 315 *p.*166.

Cœlius *Probinus* Conſul en 341 &c. *p* 335.

Probin Preſet de Rome en 45 & 346, *p.* 338.

Proclien : Conſtantin ou Conſtance luy adreſſe une loy, *p.*165.166. On met un *Proclien* Proconſul d'Afrique en 354, *p.*678.2.

Procope deputé en vain vers Sapor en 358, *p.*430.

Procope General ſous Julien, *p.*537. ne s'accorde pas avec le Duc Sebaſtien *p.*545. Il conduit le corps de Julien à Tarſe, *p.*582.583. il ne paroiſt plus juſqu'en 365, *p.*584.

Procule fille de l'erateur Delphide ſurpriſe par les Priſcillianiſtes, *p.*475.

Proculs Proconſul d'Afrique en l'an 340, *p.* 328.

Aurelius *Proculus* Gouverneur des Sequanois en 296, *p.*31.

Q. Aradius Rufinus Valerius *Proculus* Conſul en 340 &c. *p.*327. non en 316, *p.*167. Le Gouverneur de la Byzacene en 321, pouvoit eſtre ſon pere *p* 328.

Valerius *Proculus* Preſet de Rome en 351, *p.*369, & en 352, *p.*377.

Proeresie ſophiſte Chrétien à Athenes. *p* 360. 496. Son hiſtoire, *p.*564-566. Conſtant le releve beaucoup, *p* 360.

Proſper Comte deputé vers Sapor en 358, n'en obtient rien. *p.* 419.

Proſper Lieutenant d'Urſicin &c. *p.*398, pille l'Orient au lieu de le défendre, *p.*410.

Proſperité : pourquoi Dieu l'accorde à des gents de bien, & la refuſe à d'autres, *p.*281.

Protogene Ev. de Sardique : Conſtantin luy adreſſe une loy pour l'affranchiſſement des eſclaves, *p.*168.

S. *Publie* ſolitaire arreſte un demon envoyé par Julien l'Apoſtat &c. *p.*540.

Publilius V. Julianus, Porphyrius.

Puſée Perſan : Julien le fait Tribun. *p.*539.

Pyriſabore la ſeconde ville de l'Aſſyrie, *p.* 540.

Q

Les *Quades* pillent la Pannonie en 355, *p* 410, & la Valerie en 357, *p.* 419. font auſſitoſt la paix, *p* 420. pillent de nouveau en 358, ſont défaits, & ſe ſoumettent à Conſtance, *p* 480.

Les *Querſonites* ſont declarez libres &c. par Diocletien, *p.*20.

Les *Quinquegentiens* ravagent l'Afrique &c. *ibid.*

Quintien ou *Quintilien* Conſul en l'an 289, *p.*15.

Quintus. V. Proculus.

Les *Quironites* font la guerre aux Perſes en 357, *p* 420.

R

Raconius V. Venuſtus.

Raimband Archeveſque d'Arles fait jetter en la mer vers 1054 le tombeau de Maximien Hercule. *p.*113.

Ranius V. Optatus.

Le *rapt* eſt rigoureuſement puni par Conſtantin, *p.*177. Conſtant modere un peu la peine pour en faciliter l'execution, *p.*349.

Rauſimode Roy des Sarmates fuit devant Conſtantin, *p.*184.

Regaiſe Roy des François eſt expoſé aux beſtes par Conſtantin en 306, *p.*97.

Remus : Lucilien General y eſt tué en 363, *p.*590.

Bibulenius *Reſtitutus* Gouverneur de la Sardaigne en 346, *p.*340.

Rheticus V. Varus.

S. *Rhodane* de Toulouſe eſt banni en 356, *p.*414.

Richeſſes : c'eſt eſtre pauvre que d'en avoir beaucoup & n'en pas uſer, *p* 187.

S. *Romain* martyriſé le 17 de ſeptembre 284, *p.*595.2.

Romain capitaine des gardes banni par Julien, *p.*522.

Romain Comte d'Afrique grand voleur, *p.* 595.

L'Empire *Romain* eſt partagé en quatre, des 292. *p.*22, & non pas ſeulement en 305 entre Conſtance & Galere. *p.*617.

Rome delivrée en 312, enrichie, & ornée par Conſtantin, *p.*134-138. Il y vient en 326, y eſt maltraité par le peuple, n'y revient plus, *p.*218. Il y fait triompher la Croix, en 312, *p.*140. Il donne app aux Papes le palais de Latran &c. baſtit l'egliſe de S. Pierre au Vatican &c. *p.*142, donne pluſieurs privileges à l'Egliſe Romaine, *p* 141, que Conſtance confirme en 356, *p.*415. Le peuple de Rome regrette beaucoup Conſtantin après ſa mort &c. *p.*270. L'an 1100 de Rome n'eſt point celebré ſelon la coutume, *p.*343. L'Imperatrice Euſebie y eſt receue ſolennellement en 356, *p.*416 Conſtance y vient en 357 &c. *p.*418, y fait apporter un obeliſque, *p.*419, Rome toujours reſpectée quoiqu'elle le meritaſt peu, & qu'on n'y viſt que des ſeditions ou des debauches, *p.*328. Elle eſt fort agitée par un tremblement de terre en l'an 345, *p* 339. Le

temple d'Apollon v eſt bruſé en 362, p.537.
Romule mere de Galere, ſuperſtitieuſe, & ennemie des Chrétiens, p.24.
M. Aurelius *Romulus* Ceſar fils de Maxence, Conſul en 308 & 309. p 163.
Fl. Piſidius *Romulus* Conſul en 420. p.336.
Fl. Piſidius *Romulus* Preſet de Rome vers l'an 400. p 671.1.
Romule General de Magnence tué à la bataille de Murle, p.375.
Les *Ruffes* ſoutiennent Hormiſda contre Vararane II, p 18.
Ruſinus. V. Proculus.
Aradius ou Heraclius *Ruſinus* Preſet de Rome en 304, p.49.
Statius *Ruſinus* Preſet de Rome en 308, p. 106.
Ruſin Preſet du Pretoire en 315, p.c. le meſme qu'Aradius *Ruſinus* Preſet de Rome en 312, p.132, & Conſul a Rome en 311, p.115.
Vettius *Ruſinus* Preſet de Rome en 315, p. 163, eſt p.c. *Ruſin* Conſul en 316, p 167.
Ruſin Preſet du Pretoire en 326. p.228.
Junius *Ruſinus* Gouverneur de l'Emilie en 321, p.c. le Conſul de 323, p.185.
Aradius *Ruſinus* Comte d'Orient en 342, p. 334.
Ruſin Conſul en 347, p.342.
Ruſin Preſet d'Illyrie deputé de Vetranion & de Magnence, p.366, demeure p.c. Preſet ſous Conſtance, p.377.
Vulcatius *Ruſinus* oncle de Gallus Ceſar &c. p.469, eſt fait Preſet des Gaules en 354, p.678 1.
Ruſin Preſet des Gaules en 340, 354, 355, 356, p.348 403.412, Conſtance veut l'expoſer a la fureur des ſoldats, p.393.
Ruſin delateur puni par Mavorce Preſet, p. 418.
Aradius *Ruſinus* Comte d'Orient en 363, p. 526.
Ruſin fils du ſophiſte Himere, p 701.2.
Ruſin d'Aquilée apprend au Roy d'Iberie la converſion de ſon pays, p.299.
Ruſinus. V. Albinus. Sabinus. Voluſianus.
Ruſus V. Cellus.
Ruricius. V. Pompeianus.
Q. *Ruſticus* Preſet de Rome en 344, p 337.

S

Sabathe ville ruinée en Aſſyrie, p.541.
S. Jubien *Sabbas*: Dieu luy revele la mort de Julien l'Apoſtat, p. 551.
Sabinien General de la Cavalerie en Orient laiſſe prendre Amide &c p 443.444.
Sabinus V. Julianus.
C. Aquilius *Sabinus* tyran après Numerien, p.597 1.
Fl. Ruſius Ceionius *Sabinus* payen, Conſul en 316. p.167.
Les *Sacques* ſoutiennent Hormiſda contre Vararane II, p.18.
Salamine en Cypre eſt renverſée par un tremblement en 333, p.254, & par un autre en 343, p 337.
Fl. *Salia* ou *Sallen* Conſul en 343, p.342, deputé par Conſtant pour le rétabliſſement de S. Athanaſe, p.343.
Les *Saliens* François ſe ſoumettent à Julien en 358. p.432.
Salvius. V. Amandus.
Saturſte Conſul en 344, p 337.
Sainſte le ſeul des officiers donnez par Conſtance dont Julien ait eſté content, p.505. Conſtance le luy retire, & le luy renvoie, *lb.* Julien le fait Preſet des Gaules en 361, p.456.457.461, & Conſul en 363, p 526. Il le faut bien diſtinguer de *Sainſte* Second, p.696.697. Preſet d'Orient en 371, & chef d'une chambre de Juſtice établie par Julien, p 507 Jovien luy adreſſe une loy en faveur des vierges, p.587. Il eſt deux fois Preſet ſous Valens en 465 &c. p. 696, eſt tout a fait dechargé en 367, p 696.2
Samace bouffon de Conſtantin, p.274.
Le *ſamedi*: Conſtantin fait honorer ce jour &c. p. 681 641.2.
Sapor II Roy de Perſe eſt couronné Roy dans le ventre de ſa mere vers 310, p.197. Il regne 70 ou 72 ans, p.197.198. Il depute a Conſtantin vers l'an 333 &c. p.255. Il luy declare la guerre en 337 &c. p 265. *V. les Perſes*. Il eſt bleſſé en quelque rencontre, p.323. Il s'enfuit avant la bataille de Singare, ou il perd ſon fils p.344-347. Il fait avec perte la guerre aux Quionites en 357, p 420. Conſtance & luy ſe deputent inutilement pour la paix en 358, p. 428 429. Il vient piller la Syrie en 359, & prend Amide, p.442-444. Il prend en 360 Singare qu'il ruine, & Bezabde qu'il conſerve &c. p 446. Il ſe retire ſur ſes terres en 361, p. 464.465. Il demande la paix a Julien en 363, p.543.
Sarbace Ev. deputé de Magnence en 350, p. 363.
Les *Sarmates* ſont entierement défaits par Diocletien en 289, p.18. Ils pillent en 294 les Lazes & le Pont, p.19. Conſtantin les bat en 305, p.89. les défait pluſieurs fois en 322, p. 184. d'où viennent p.c. les jeux Sarmatiques, p. 185. Il les delivre des Gots & les défait eux meſmes enſuite en 332, p.248.349. Trois-cents mille ſe refugient vers luy en 334 &c. p.257. Ils pillent la Pannonie en 351, p.410, & en 357, p.419. Ils font la paix avec Conſtance, p.420. Ils la rompent en 358, ſont obligez de ſe ſoumettre a Conſtance, qui les rétablit en leur pays &c. p.430.491.
Les *Sarrazins*: Diocletien a quelque avan-

tage ſur eux vers 286, p.11, & en 290, p. 16. Ils courent la Meſopotamie en 353, p. 388. Ils prennent le parti des Perſes contre Julien, & & quelques uns celui de Julien, p.532.

Saturninius. V. Second.

Saverne chafteau en Alſace, Julien le rebaſtit en 357, p.422.

Sauromate, nom commun aux Rois du Boſphore, p.19.

Les *Saxons* courent les mers & ſont battus en 287, p.12.13, prennent & ruinent des villes ſur le Rhein en 355, p.410.

Scudilon officier Alleman ſous Conſtance, p. 394, encourage Gallus d'aller trouver Conſtance en 354, p 399 Il meurt en vomiſſant ſes poumons, p.400.

Scylace Proconſul de Grece loué par Himere, p.701 1.

S. *Sebaſtien* eſt fait capitaine des gardes de Diocletien, p.6.

Sebaſtien Comte, Manichéen, General ſous Julien, p.537, ne s'accorde pas avec Procope. p. 565. Jovien le reçoit bien, p 583.

Second Prefet du Pretoire en 326 & 328, p. 228.228.

Secondin commande dans l'armée ſous Julien, p.539.

Secundus. V. Aprouianus. Saluſtius.

L. Turcius *Secundus* Conſul ſubrogé, p. 325.

Saturninius *Secundus* eſt app. le meſme que Saluſte Second, p.697.

Segansaa V. Varatane III.

Seleucie ſur le Tigre, grande ville d Aſſyrie, p.541.

Seleucie en Syrie : Conſtant y fait un port en 346, p 340.

Seleucie en Iſaurie : les Iſaures l'attaquent inutilement en 353, p.388

Le Comte *Seleuque* pere de Sainte Olympiade, p.219

Senecion fait agir Baſſien contre Conſtantin, p.260.

Septimius. V. Acindynus. Baſſus. Mnaſea. Valentio.

Sepultures : les payens faiſoient accompagner les pompes funebres de joueurs d'inſtrumens &c. p.552.

Serene pretendue femme de Diocletien, p 3.

Serenien Duc de Phenicie, y laiſſe piller une place &c p.395.

Sergius Conſul en 350, p.350.

S. *Servais* Ev. de Tongres eſt p.e. deputé de Magnence vers Conſtance, p.365

Severus V. Gallus.

Fl. Valerius *Severus* eſt fait Ceſar en 305 par Hercule, p.52, ou plutoſt par Galere, p.85. 86 Il n'avoit rien qui fuſt digne de cette qualité, p 86 Il a l'Italie & l'Afrique pour departement, p.88. Galere le fait Auguſte en 306, p. 93, le porte à la guerre contre Maxence, p 96. Il eſt Conſul en 307, p.98. Vient attaquer Maxence, eſt pris & tué, p.99.

Acilius *Severus* p.e. le Conſul de l'an 323, p. 185, eſt Prefet de Rome en 325 & 326, p. 214. 218.

Severe Comte d'Eſpagne en 333 & 334, p.252. 257.

Severe Prefet de Rome, dit-on, en 343, p. 336.

Severe Lieutenant General ſous Julien l'Apoſtat vers 357, p.417.419.

Severien fils de l'Empereur Severe II, p.99. Il ſe retire ſur les terres de Maximin, p.117. Licinius le fait mourir en 313, p 157.

Severien Proconſul d'Aſie en 349, p 348. ou d'Acaie, p.349.

Sicorius. V. Probus.

Sidon eſt fort endommagée par un tremblement en 303, p 48.

Silvain Maiſtre de la Cavalerie ſous Conſtant, p 348, abandonne Magnence, & paſſe vers Conſtance, p 379. Accuſé fauſſement de ſe vouloir revolter, il eſt contraint de le faire en 355, p.406.408, & eſt tué auſſitoſt aprés, p.409. app. au mois de Juillet, p.683.

Pinius Paulus *Silvanus* Prefet de Rome vers 285. ſous Diocletien, p.7.

S. *Silveſtre* Pape n'a point baptizé Conſtantin, p.660.

Simplice fils de Philippe Prefet & Conſul &c. p.543, eſt banni en 359, p.442.

Singare priſe par les Perſes revient aux Romains &c. p.323. Il s'y donne une ſanglante bataille en 348, p.345-347.671.2, nommée quelquefois la bataille de Narſe, p.668. Elle eſt repriſe par les Perſes en 360, & ruinée, p.445.

Sintula V Gentin.

Socrate brouille beaucoup la défaite de Magnence, p 677.

Sopatre philoſophe diſciple d'Iamblique, p. 303. La mort de Crilpe luy paroiſt, dit-on, inexpiable, p.226. On le met en pieces dans une famine &c. p. 252.253, ce qu'on attribue à Ablave, p 219

Sopatre ſophiſte d'Alexandrie a fait pluſieurs extraits, p.253.

Sopatre philoſophe d'Apamée ſous Julien ; *Ibid.*

Sainte *Sophie* cathedrale de CP. baſtie par Conſtance. p.237.

Sophronie dame Romaine ſe tue pour n'eſtre pas deshonorée par Maxence, p.120.

Le *Soſthene*, lieu pres de CP. p 238

Soterique poete & hiſtorien ſous Diocletien, p.67.

Spalatro en Dalmacie: Diocletien s'y retire & y meurt, *p.* 53. 55.
Ælius *Spartianus* hiſtorien, *p* 62. 63, adreſſe une partie de ſes ouvrages a Conſtantin, *p.* 302.
Spectat notaire deputé vers Sapor en 358, *p.* 429.
Speusance eſt mis à mort par Magnence en 350, *p.* 363.
S. *Spiridion* guerit, dit-on, l'Emp Conſtance par ſes prieres, *p.* 326.
Statius. V. Cyrillus. Rufinus.
Strasbourg: Julien y défait les Allemans en 357, *p.* 424.
Strategе. V. Muſonien.
Strategе Proconſul d'Acaïe en 353, *p.* 572. 573.
Les *Sueves* ravagent la Rhetie en 357, *p.* 429.
Suomaire Roy des Allemans demande la paix à Julien, *p.* 434.
Suſe en Piemont priſe en un jour par Conſtantin en 312, *p* 132.
Symmaque accuſé ſous Diocletien, *p.* 55.
Symmaque l'orateur eſtoit gendre d'Orfite, *p.* 392.
Symmaque Conſul en 330, *p.* 230.

T

LEs *Taifales* font la guerre aux Vandales en 291. *p.* 18.
Tamſapor General des Perſes veut menager une paix avec les Romains en 357, *p.* 420. 428.
Tarſe: Julien veut y aller demeurer, *p* 530. Il y eſt enterré auprés de Maximin II, *p.* 547. 552.
Tatien Preſet de Rome en 340, *p.* 330.
Tatius. V. Cyrillus.
Taurus Preſet du Pretoire en 353, dit-on, *p.* 383. 474; en 357, *p.* 418. 427; en 359. *p.* 437; & en 360, *p* 455. Il eſt Conſul & banni par Julien en 361, *p* 457. 461. Il pouvoit bien n'eſtre encore que Queſteur en 354, *p.* 678. 2, & Vicaire d'Afrique en 355, *p.* 682. 2.
S. *Telemaque* tué ſous Honoré dans des combats de gladiateurs, *p.* 209.
Juſteius *Tertullus* Preſet de Rome en 307, *p* 90.
Tertulle Proconſul d'Afrique en 325, *p.* 218.
Junius *Tertullus* Vicaire des Preſets en 340, *p.* 331.
Tertulle Preſet de Rome depuis 359 juſqu'en 361, eſtoit payen &c *p.* 438.
Tertullien Comte d'Aſie en 330, *p.* 230.
Tetrieus Auguſte reſidoit a Treves, *p.* 15.
Les *Tervinges* Gots font la guerre à d'autres Gots en 291, *p.* 18.
Teſtamens: Conſtantin les facilite, *p* 176.
Thalaſſe Preſet d'Orient en 352, *p.* 587, deputé en 348 par Conſtance vers ſon frere Conſtant, *p.* 344. Il s'oppoſe avec arrogance à la mauvaiſe conduite de Gallus &c *p.* 391., meurt en 354 *p.* 395. 660.
Thalaſſe Preſet d'Illyrie en 357, *p.* 427.
Thalaſſe officier, renonce, dit-on, a la foy pour ſe mettre en grace avec Julien, *p.* 520.
Thammus ou *Thamuz*, eſt Adonis, & le mois de juillet en Syriaque, *p* 698. 1.
Thaumaſe elevé chez Symmaque, n'eſt pas receu à le denoncer, *p.* 55.
Themiſtius ſophiſte prononce en 347 ſa premiere oraiſon devant Conſtance, *p.* 342, qui le fait Senateur de C P. en 355, *p* 405, & luy fait dreſſer une ſtatue en 357 pour un panegyrique &c. *p* 418. 419. Il vient au devant de Jovien &c. *p.* 592.
Flavia Maximiana *Theodora* belle fille de Hercule, & femme de Conſtance Chlore, *p.* 9. Iny donne ſix enfans, *p* 82.
Theodore diſciple de Porphyre, *p.* 70.
Theodore Gouverneur d'Arabie en 346, *p.* 340.
Theodore Gouverneur de Syrie en 347, *p.* 342.
Theodore diſciple d'Iamblique, *p.* 304.
S. *Theodore* de Tabenne, Dieu luy revele la mort de Julien, *p.* 551.
Theodoret paroiſt ſe brouiller ſur le ſiege de Niſibe, *p.* 574.
Theodote bourgeois d'Hieraple obtient ſa grace de Julien, *p.* 520. 521.
Theognis Ev. Arien de Nicée eſt banni en 325, *p.* 214, & rappellé en 328, *p.* 229.
Theophile le Blemmye Apoſtre des Ariens, témoin des ſermens de Conſtance & de Gallus; *p.* 369. 381, fait connoiſtre Aece à Gallus, *p.* 390. Faux miracle que Philoſtorge luy attribue, *p.* 677 1.
Theophile Gouverneur de Syrie eſt maſſacré par le peuple d'Antioche en 354 &c. *p.* 395.
Theoſthene ami de Macarius Magués, *p.* 309.
Theotecne impoſteur eſt puni en 213 par Licinius, *p.* 157.
Theourgie, nom ſpecieux que Porphyre donnoit à la magie, *p.* 71.
Theſſalonique. Conſtantin y fait un port en 323, *p* 186.
La *Thrace* eſt d'abord au jeune Conſtantin, *p.* 317, & peu aprés à Conſtance, *p.* 318.
Tibere qu'on dit s'eſtre revolté ſous Conſtantin, *p.* 262.
Tiberiade brulée en 352, *p.* 379.
Junius *Tiberianus* Conſul & Preſet de Rome en 291, *p.* 17. 611. Il engage Vopiſque à écrire l'hiſtoire d'Aurelien, *p.* 65.
Junius *Tiberianus* Preſet de Rome en 303, *p.* 44 611.
Annius *Tiberianus* Comte d'Afrique en 325. 327, *p.* 225. 263.

Tiberien Vicaire d'Eſpagne en 336, depuis Prefet des Gaules &c. *p.263.*

Tiberius V. Miſſervius Titianus.

S. *Timothee* : tranſlation de ſes reliques à CP. en 356, *p 415*

Tiro V. Delphidius.

Poſtumius *Titianus* Prefet de Rome en 305, *p.50*, p.c. le meſme que *Titien* Conſul en 301, *p.42.*

Tib. Fabius *Titianus* Conſul en 337 &c. *p. 265*, uon en 358, *p 636.1*, Prefet de Rome depuis 339 juſqu'en 341 &c. *p 325.328 330*; & en 350 & 351 ſous Magnence, *p .60.369* eſt deputé vers Conſtance, *p.373*, qui luy pardonne aprés la mort du tyran, *p 384.*

Titien Prefet des Gaules en 343, *p.336.348.*

La *Toxandrie* pays ſur la Meuſe, *p 432.*

L'Emp. *Trajan* a fait un canal de l'Euphrate au Tigre, *p.542.* La place de Trajan eſtoit un aſyle inviolable, *p.383.*

Trebellius. V. Pollio.

Trebonius V. Julianus.

Treves : Hercule y commence ſon ſecond Conſulat, *p 13.* Ceux qui regnent dans les Gaules y établiſſent leur ſiege, *p 15.* Elle eſt la reſidence du Prefet des Gaules, *ibid.* Conſtantin en repare les murailles en 109, *p 111* Elle ferme ſes portes a Decence, *p.379.*

Troile celebre rhetoricien ſous Arcade, *p. 653.2.*

Turcius. V Apronianus. Aſterius, Secundus.

Turin ſe rend en 312 a Conſtantin, *p.232.*

Turranius V. Gratianus.

Tuſcus Conſul en 295, *p.30*, p.c. le meſme que Nummius *Tuſcus* Prefet de Rome en 302, *p 30.43.*

Tyr eſt fort endommagé par un tremblement vers 303, *p 48.* Conſtantin y aſſemble un Concile en 335 &c. *p.259.*

V

Vadomaire Roy des Allemans court les Gaules, *p.393*, fait la paix avec Conſtance en 354 *p 394* Conſtance l'oblige à demander encore la paix en 356, *p.416.* Il fait le fier & s'humilie enfin devant Julien &c. *p.439.* Il écrit mal de luy a Conſtance en meſme temps qu'il le flate en 361 &c. *p. 459* Julien le prend, le bannit en Eſpagne. Il devient Duc de la Phenicie, *ibid.*

C. Julius *Valens* tyran du temps de Dece, *p 161.*

Valens fait Ceſar par Licinius en 314, *p.262.* Conſtantin le fait depoſer, *p 161.262.* Licinius le fait mourir, *p 162.*

Valens deputé de Magnence en 350, *p.365*, voit S. Athanaſe à Alexandrie, *p.366.*

Valentin Tribun ſouffre inju ement pluſieurs fois la queſtion en 359 &c. *p.440.*

Valentinien depuis Empereur eſtoit Tribun ſous Julien &c *p 421.* Il eſt pres d'eſtre tué dans les Gaules ſous Jovien, *p 590.*

Septimius *Valentio* Prefet du Pretoire en 290, *p.16.*

Valere commandant de la Thrace tire de terre des ſtatues d'argent &c. *p.436*

Valeria V. Eutropia.

Galeria *Valeria* fille de Diocletien : abregé de ſon hiſtoire, *p.4* Elle adopte Candidien baſtard de Galere ſon mari, *p.93.* Galere en mourant la recommande a Licinius, *p.116.* Elle ne veut pas epouſer Maximin qui la bannit &c. *p.117.118.* Licinius la fait mourir, *p.157.*

La *Valerie* nouvelle province établie par Galere dans la Pannonie, *p.26.*

Valerius V. Conſtantinus. Diocletianus. Maximianus. Maximus. Proculus. Verinus.

Pierre *Valvomer* banni comme ſeditieux, *p. 403*, eſt brulé pour avoir violé une fille de qualité, *p.349 463.*

Les *Vandales* font en guerre avec les Goths en 291, *p.18.*

Varane II. Roy de Perſe demande la paix à Diocletien en 286, *p 11.* Hormilda ſon frere ſe revolte, *p.18.* Varane regne 17 ans juſqu'en 293, *ibid.*

Vararane III. ſurnommé Seganſaa ou Shahan-Shah, regne quatre mois en 293, *ib.*

Varronien Comte pere de l'Emp. Jovien, meurt en 363, *p 577.*

Varronien fils de Jovien né en 363, *p.577*, eſt fait Conſul en 364, *p.591.* On luy creve un œil &c, *p.592.593.*

C. Celonius *Varus* Prefet du Pretoire en 281, *p.6.*

Rictius *Varus* Prefet du Pretoire ſous Maximien Hercule, *p.10.*

Le *vendredi* n'a point eſté feſté comme le ſamedi & le dimanche &c. *p.181 642.*

L. Ragonius *Venuſtus* Vicaire d'Eſpagne en 363, *p.526.529.*

Verconius. V. Herennianus.

Vereconde officier des finances en l'an 317, *p.428.*

Lucer ou Lucrius Valerius *Verinus* Vicaire d'Afrique en 318, *p 172*, Prefet de Rome en 323 & 324, *p.185.213.*

Veriſſime Comte accuſe Arbetion de revolte & ſe deffiſte, *p.419.*

Verone Conſtantin l'aſſiege & la prend ſur Maxence en 312, *p 158.*

Veronicien Vicaire d'Aſie en 334, *p.257.*

Verrius. V. Flaccus.

Veſtralpe Roy Alleman obtient en 359 la paix de Julien &c *p 349.*

Vetranion General d'Illyrie, s'y fait Empereur en 350 &c *p.361.* Conſtance le confirme.

p 363. Vetranions'allie avec Magnence, *p.366.* Conſtance l'oblige de quitter l'Empire &c. *p. 367.* Il meurt dans le repos ſix ans aprés. *p 368.*

Veltius V. Aquilinus, Prætextatus, Probianus, Rufinus.

Veufs & veuves : Il leur eſt honteux de paſſer auſſitoſt le mariage, *p 117.* Conſtance punit rigoureuſement ceux qui enlevent les veuves continentes, *p 402.*

Les *Vicaires* des Prefets établis par Dioclétien, *p 57.* La Meſopotamie & la Paleſtine en ont eu, *p. 215.*

Les *Vicebales.* app. les meſmes que les Quades Ultramontains, *p 258.*

L'autel de la *Victoire* oſté du Senat par Conſtance, *p 419.*

Victoire : moderation d'un vainqueur dans Conſtantin, *p 132, 136.* Julien y conſidere la fragilité des grandeurs humaines, *p 424.*

Victor. V. Maurtvius.

Sextus Aurelius *Victor* Gouverneur de la ſeconde Pannouie ſous Julien, *p 462.* Ce qu'on en ſçait, *p 478.*

Victor General d'armée & Conſul en 369, *p. 479.* eſtoit General de l'infanterie ſous Julien, *p.539.* Il eſt bleſſé pres de Cteſiphon, *p.542.*

Victor fait General par Jovien, *p 591.*

Victorin profeſſeur de rhetorique a Rome, *p 474.*

Vienne en Daufiné : Julien y paſſe l'hyver en 360, y celebre ſa cinquieme année, *p.455.*

La Sainte *Vierge* patrone de CP. *p.249.* Conſtantin baſtit une egliſe de ſon nom p.e. à Theſſe, *p.243.*

Viminac ſur le Danube : S. Athanaſe y voit Conſtance &c. *p.667.*

Vincent capitaine des gardes banni en 362, *p 622.*

Vindamius. V. Anatole.

Vindych ville autrefois celebre au canton de Berne, *p 43.*

La *virginité* : Conſtantin abolit les loix qui luy ſont contraires, *p.178.* Valvomer brulé pour avoir violé une vierge, *p.349 403.* Jovien condamne à mort ceux qui ſolliciteroient des vierges, *p.587.*

Virte aſſiegé par les Perſes en 360, n'eſt pas priſe, *p 446.*

Les *Vithonges.* V. Juthonges

Vitraſius V. Orfitus.

C. Julius *Vitraſius* Senateur & Augure, *p.464.*

Ulpius V. Limenius.

Vologeſe Ev. de Niſibe aprés S. Jacque, en écrit le ſiege, *p.354. 675.1.*

C. Ceionius Rufius *Volusianus* Prefet de Rome en 310, *p.158.* Conſul I. en 314. *p.158,* p e. le meſme qu'Euſebius *Volusianus* Conſul en 311, *p.115.158 631.632,* & Rufius *Volusianus* Prefet du Pretoire ſous Maxence, *p 116* qui recouvra l'Afrique en 311, *p.119,* & que Conſtantin fit Prefet de Rome en 311, *p 146.* Conſtantin luy adreſſe quelques loix, *p 163.*

Volusien Vicaire de Rome en 355, *p.404. 632.2.*

Vopiſque hiſtorien, *p.62.65.*

Magnia *Urbica*, p.e. femme de Magnence, *p.103.620.2.* mais non app. fille de Galere, *p. 105.*

Urie Roy Alleman obtient en 359 la paix de Julien &c. *p 439.*

Urſace ou *Urſice* Comte loué par Himere, *p.705.1.*

Urſe receveur general d'Afrique en 313, *p. 180.* peut avoir eſté Vicaire d'Afrique en 314. & le Conſul de 338. *p.315.*

Urſicin Roy Alleman obtient en 359 la paix de Julien &c. *p.439.*

Urſicin General preſide en 354 au jugement des deux Apollinaires, &c. *p.397.* Conſtance l'appelle a Milan &c. *p 398.* Il avoit des envieux à la cour qui le font preſque perir &c. *p.401. 402.* Il eſt envoyé contre Silvain & le trahit, *p. 408.409.* Conſtance le rappelle a la Cour en 357, & le renvoie General de la cavalerie en Orient, *p 420.* Il eſt rappellé & renvoyé General de l'infanterie en 359, mais ſans pouvoir, *p. 443.444* On luy fait un crime de la priſe d'Amide, *p 445.*

Urſinien General ſous Dioclétien, *p.61.*

Urſule Surintendant des finances en 355, *p. 412.* parle fortement contre Rufin delateur, *p.418* Julien le fait mourir, *p 508.*

L'*uſure* extremement groſſie parmi les Romains, moderée par Conſtantin, *p.215.*

Vulcatius. V. Gallicanus, Rufinus.

X

Xenophile V. Zenophile.

Z

Saint *Zachée* martyrizé le 17 ſeptembre 284, *p 595 2*

H. Julius *Zaconus* ne veut point que perſonne ſoit enterré auprés de luy, *p.686 2.*

Zene General de Maxence recouvre l'Afrique en 311, *p.119.*

Zenophile ou Xenophile Conſul en 333, *p. 82.251 656.2.*

Zizais fait Roy des Sarmates par Conſtance en 358, *p.431.*

Zoſime : ſon hiſtoire eſt une copie d'Eunape meilleure que l'original, *p.562,* & où il y a neanmoins pluſieurs fautes, *p.669.674.2* Il confond les Camaves avec les Quades, *p 687.2.*

De l'imprimerie de JACQUES VINCENT.

Ho1 1469393

Digitized by Google

Digitized by Google